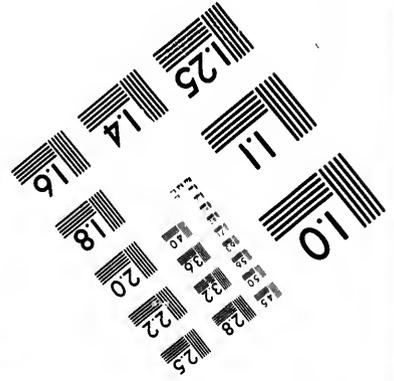
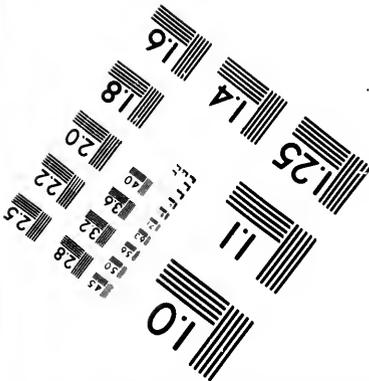
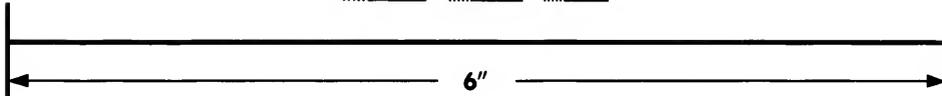
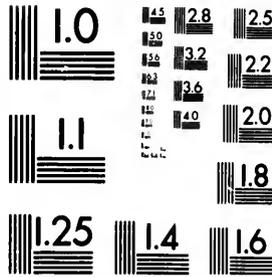


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 25
18 32 22
20 36 18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11 01

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distortion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

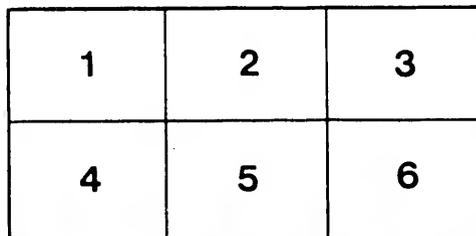
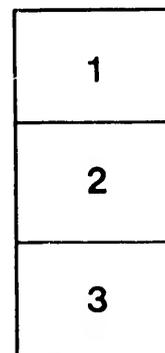
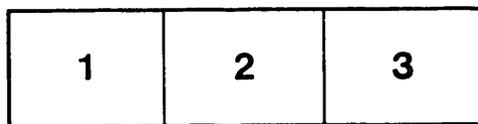
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

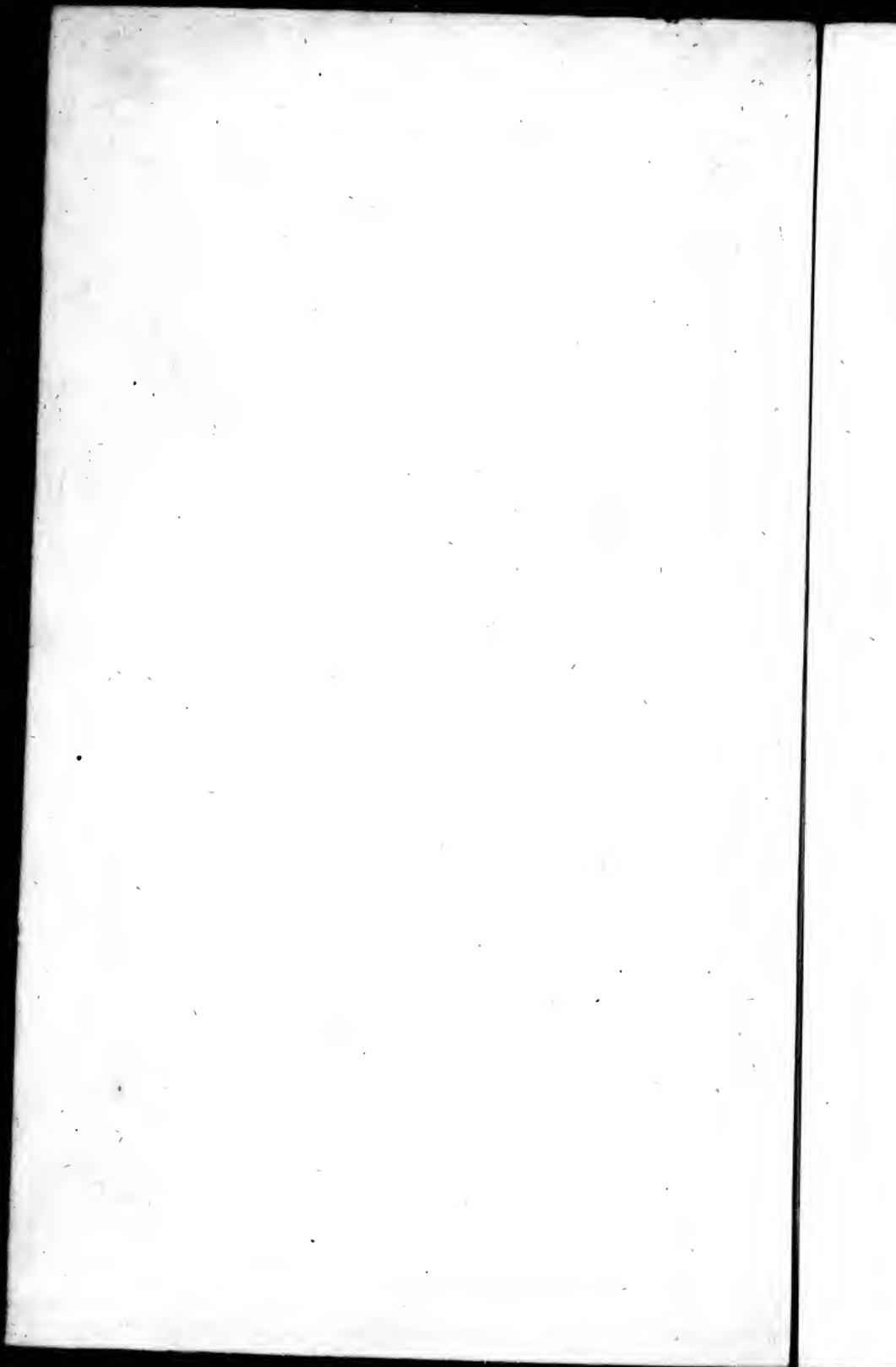
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
modifier
une
page

rrata
o

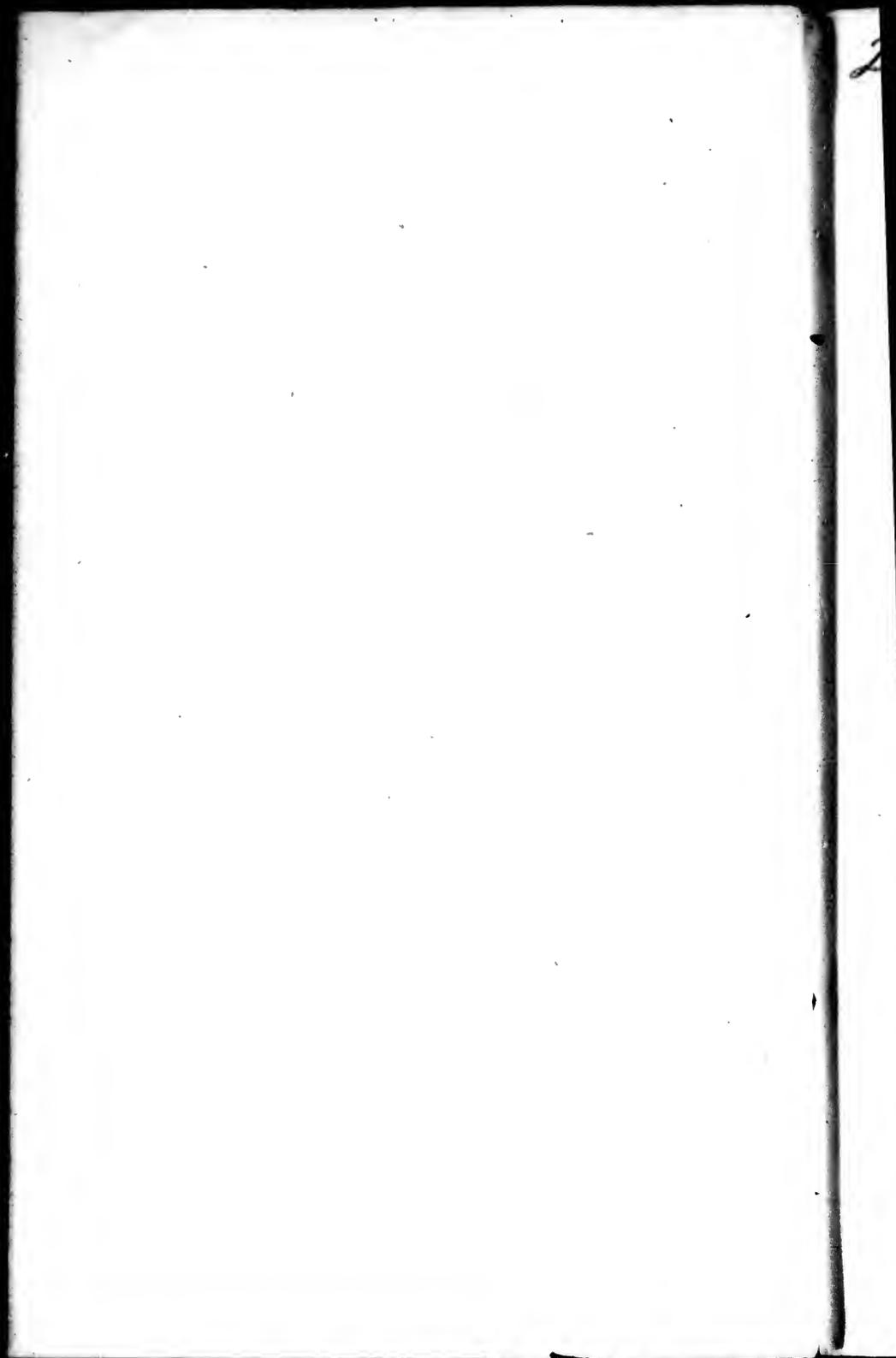
delure,
n à

32X



HISTOIRE
GÉNÉRALE
DE L'ÉGLISE.

VII.



238

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE,



DEPUIS LA PRÉDICATION DES APOTRES JUSQU'AU PONTIFICAT
DE GRÉGOIRE XVI.

OUVRAGE RÉDIGÉ

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ,

PROPRE A FACILITER L'ÉTUDE DE LA THÉOLOGIE
ET DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE,

ET REMPLISSANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE,

L'HISTOIRE DES ÉGLISES D'ORIENT ET D'OCCIDENT,
LES SOUVERAINS PONTIFES, LES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,
LES SCHISMES ET LES HÉRÉSIES, LES INSTITUTIONS D'ORDRES RELIGIEUX,
LES AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES,

PUBLICATION

Dont les neuf premiers volumes contiennent le texte revisité
de BÉRAULT-BERCASTEL,
et les quatre derniers la continuation, depuis l'an 1770 jusqu'en 1840,

PAR M. LE BARON HENRION,

Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

QUATRIÈME ÉDITION.

Tome septième.



PARIS,
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
5, RUE DU POT-DE-FER.

1841

D

p

A

du

co

m

la

pr

le

st

vr

n'

p

ve

la

p

à

b

te

v

d

li

m

n

tr

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU LUTHÉRANISME EN 1517, JUSQU'À
L'ÉTABLISSEMENT DE L'HÉRÉSIE DE ZUINGLE EN 1523.

Le luthéranisme n'était qu'une étincelle sur la fin de l'année précédente, et dès cette année 1518, ce fut un grand incendie. Après l'abus des indulgences, le réformateur avait attaqué les indulgences mêmes, puis le pouvoir des clefs par lequel on les accorde, la vertu du sacrement de Pénitence pour la rémission même des péchés, et en général la vertu de tous les sacremens, à laquelle il substituait celle de la foi seule; en sorte que, dans ses principes, celui qui recevait les sacremens avec foi en recevait les effets, le prêtre n'eût-il aucun pouvoir. De là l'invention monstrueuse de la justice imputative et de l'inutilité des bonnes œuvres pour la justification. Selon ce système, ce qui nous justifie n'est rien en nous, et nous sommes justes aux yeux du Seigneur, parce qu'il nous impute la justice de Jésus-Christ, que nous pouvons nous approprier, et que nous nous approprions en effet par la foi. La justice imputative entraîna la justice inamissible et compatible avec tous les crimes. Cet étrange mérite une fois attribué à la foi, le libre arbitre, dont la coopération doit entrer dans les bonnes œuvres, perdit tout son prix et presque toute son existence. Dans des thèses publiques soutenues cette année à l'université de Wittemberg, Luther, après avoir posé tous les principes de subversion qu'on vient de rapporter, alla jusqu'à dire que le libre arbitre pèche mortellement toutes les fois qu'il agit par lui-même, et qu'il n'est puissance active qu'à l'égard du mal; et la doctrine qui ne devait exciter que l'horreur excita de toutes parts une

émulation qui de jour en jour y ajoutait des impiétés et des absurdités plus inconcevables.

Mélancton, professeur en langue grecque à Wittemberg, se joignit d'abord au chef de la réforme prétendue, et malgré la droiture naturelle de son âme, la modération de son caractère et les remords continuels de sa conscience, applaudit au visionnaire qui le fascinait, et fut constamment le plus zélé de ses disciples. Un autre ami de Luther, Carlostad, chanoine et archidiacre de Wittemberg, ne rompit avec lui que pour attaquer avec moins de ménagement le sacrement adorable de nos autels. En Suisse, Zuingle, curé de Zurich, agité de la même manie, anéantit tout ce que ce sacrement avait d'adorable, en le réduisant à une simple figure du corps de Jésus-Christ : il eut bientôt pour co-opérateur le moine O'colampade, curé de Bâle, qui procéda des premiers à la réforme, par la voie de l'apostasie. A Strasbourg, entrepôt de la séduction pour la France et l'Allemagne, le dominicain Martin Bucer embrassa tout à la fois les impiétés inconciliables de Luther et de Zuingle. Osiandre en Prusse et en Angleterre, l'extravagant et débauché Osiandre, le blasphémateur que Calvin même représente comme un athée, persuada que l'homme était justifié par la justice substantielle de Jésus-Christ, par la justice qui est Dieu même, et qui de l'homme fait un chrétien, non par grâce, mais par nature. La France, après avoir longtemps repoussé la contagion du dehors, à force d'en respirer l'air infect, se vit tout-à-coup gangrenée jusque dans ses plus nobles parties : à la première suggestion de Calvin, jeune homme sans autorité, sans caractère, sans théologie, d'un naturel même chagrin et déplaisant, les personnages constitués en dignité dans l'Etat et dans l'Eglise, les commandans des armées, des personnes du sang royal abandonnèrent la religion de leurs pères, et prirent l'esprit de révolte pour celui de l'Evangile.

Que dirons-nous des Anabaptistes de la Basse-Germanie, ces Puritains d'Angleterre, des Sociniens répandus depuis Genève jusqu'aux bouches du Danube et du Boristhène? Mais craignons de nous appesantir sur des objets qui ne peuvent qu'affliger les regards chrétiens. Nous en avons dit assez pour assigner la cause des maux que nous déplorons, et pour en chercher les remèdes. Quelle fut donc la source fatale de ce déluge soudain de sectaires, de fanatiques, de blasphémateurs et d'impies, qui dans le cours du seizième siècle assaillirent le vaisseau de Pierre, et faillirent le submerger sans ressource, en feignant de le mieux diriger? Depuis quatre ou cinq générations, le cri de la réforme, passé de bouche en bouche, et devenu plus séditieux à mesure qu'il se répétait,

Wittemberg, se
malgré la
caractère et
au vision-
de ses dis-
et archi-
aquer avec
autels. En
e, anéantit
sant à une
t pour co-
procéda des
Wittemberg,
e, le domi-
és inconci-
en Angle-
nateur que
e l'homme
rist, par la
chrétien,
voir long-
espérer l'air
plus nobles
omme sans
ne chagrin
s l'Etat et
es du sang
ent l'esprit

manie, ces
s Genève
craignons
affliger les
r la cause
remèdes.
sectaires,
le cours
illirent le
r? Depuis
le bouche
répétait,

avait enfin étouffé dans une infinité de fidèles jusqu'au premier germe de respect pour l'ordre ecclésiastique, et pour l'Eglise elle-même. A force d'entendre une foule de censeurs sans mission et sans retenue, demander la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, on s'était persuadé qu'il n'y avait plus rien de sain dans le corps entier. Telle fut la première cause du mépris et de l'emportement des peuples contre l'autorité ecclésiastique. Il en était une seconde, et nous dissimulerions en vain que, parmi tant de zélateurs qui demandaient la réforme, il y en avait d'animés par un intérêt sincère pour le bien de l'Eglise, par la douleur religieuse dont les pénétrait la connaissance de ses maux et de ses besoins. Ainsi la réformation, demandée si long-temps, et si long-temps éludée, fut, du moins en partie, ce qui causa dans l'Eglise les tristes bouleversemens que nous allons décrire.

Un moine hardi et protégé en devint l'auteur immédiat et le consommateur. Martin Luther, né à Islèbe en Saxe, le 10 de novembre 1483, de Jean Lotter ou Lauter et de Marguerite Lindlerman, avait toutes les qualités propres à ce funeste ministère. Quoique son père ne fût qu'un ouvrier occupé du travail des mines, il lui fit faire de si bonnes études, que Luther acquit bientôt une grande réputation d'éloquence et d'érudition : il fut tellement touché de la mort d'un de ses compagnons d'étude, frappé de la foudre à ses côtés, qu'il entra malgré ses parens dans l'ordre des Augustins. Ses supérieurs lui procurèrent le doctorat et une chaire de théologie dans l'université de Wittemberg, fondée nouvellement par l'électeur Frédéric de Saxe, qui se piquait d'y attirer les gens de mérite, et qui se prévint à un point inconcevable en faveur de ce moine brouillon. C'est ce qui donna principalement l'essor à ce génie présomptueux, emporté, et plein de mépris pour tout ce qu'il n'avait pas conçu. Il voulait dominer, tyrannisait jusqu'aux opinions, et traitait avec outrage, avec brutalité, tous ceux qui osaient le contredire, sans respecter les titres les plus augustes ni les plus sacrés. Du reste, il était incapable de rétracter jamais ce qu'il avait une fois avancé. Quant à l'extérieur, il avait une force de corps également à l'épreuve du travail et du plaisir, le tempérament bilieux et prodigieusement irascible, l'œil perçant et tout de feu, la voix extraordinairement forte et néanmoins fort agréable, l'air fier, intrépide et hautain, qu'il ne laissait pas que de couvrir d'un vernis de modestie et de mortification, quand il le jugeait plus propre à ses fins que le ton d'empire : mais beaucoup plus violent qu'hypocrite, il ne s'imposa pas souvent cette contrainte. Reconnaissons encore que sa dissolution consista

beaucoup plus dans les principes que dans les mœurs. Sa vie passa pour assez régulière tant qu'il vécut dans le cloître; et, contre l'ordinaire, ce fut l'esprit qui chez lui corrompit le cœur.

A l'âge de trente-cinq ans, abusant du haut degré de réputation dont il jouissait à Wittemberg, il leva hautement l'étendard de l'hérésie, pour ne plus reculer, pour avancer de jour en jour avec une audace plus déterminée, à travers tous les écueils et les précipices. Elle ne fit place aux remords ou aux réflexions, que quand il vit avec étonnement ses tristes succès surpasser jusqu'à ses espérances. Après avoir déclamé contre les abus vraiment répréhensibles des quêteurs et des prédicateurs d'indulgences, il fit soutenir à plusieurs reprises des thèses publiques, où la hardiesse des assertions allait toujours en augmentant, les afficha aux portes de l'église de Wittemberg, et osa les envoyer à l'archevêque de Mayence. Sans nier d'abord que l'Eglise eût le pouvoir d'accorder des indulgences, et disant au contraire anathème, en termes exprès, à quiconque nierait la vérité des indulgences du pape, il prétendait cependant qu'elles n'étaient qu'une relaxation des peines canoniques, et par conséquent qu'elles ne regardaient pas les morts, à qui elles ne procuraient aucun soulagement. Il avançait même que les satisfactions surabondantes et infinies de Jésus-Christ n'entraient pas dans le trésor des indulgences, dont il anéantissait insensiblement la vertu par mille explications semblables¹.

Une matière en amenant une autre, il passa des indulgences à la justification, c'est-à-dire à la grâce sanctifiante qui nous rend agréables à Dieu. On avait cru jusque là, que, pour être justifié, il fallait avoir en soi la justice; comme pour être savant ou vertueux, il faut avoir la science ou la vertu. Mais une idée si simple ne cadrant point avec le génie du novateur, il voulait que ce qui nous rend justes et agréables à Dieu ne fût rien en nous; que nous fussions précisément justifiés, parce que Dieu nous imputait la justice de Jésus-Christ, et que nous nous l'appropriions par la foi. Et cette foi ne consistait pas à croire fermement toutes les vérités chrétiennes en général, mais à croire spécialement, chacun dans son cœur, et sans le moindre doute, que tous nos péchés nous étaient remis. « On était justifié, répétait sans fin l'hérésiarque, dès que l'on croyait l'être, non pas seulement avec cette certitude morale qui exclut le trouble et l'agitation, mais avec une foi aussi ferme que celle dont il faut croire que Jésus-Christ est ressuscité. »

Des assertions si étranges en elles-mêmes, et proposées avec

¹ Epist. Luth. ad Albert. Mogunt.

a vie passa
 et, contre
 ir.
 réputation
 endard de
 a jour avec
 et les pré-
 que quand
 qu'à ses es-
 ent repré-
 s, il fit sou-
 rdiessé des
 aux portes
 évêque de
 d'accorder
 termes ex-
 u pape, il
 ation des
 rdaient pas
 nt. Il avan-
 s de Jésus-
 nt il anéan-
 nblables'.
 gences à la
 nous rend
 re justifié,
 nt ou ver-
 e si simple
 que ce qui
 nous; que
 s imputait
 ons par le
 tes les vé-
 nt, chacun
 os péchés
 l'hérésiar-
 avec cette
 mais avec
 sus-Christ
 osés avec

tant d'éclat, mirent d'abord toute l'Allemagne, et bientôt après, toute l'Eglise en rumeur. Le dominicain Tetzcl, chef de la commission des indulgences, publia aussitôt, à Francfort sur l'Oder, des propositions toutes contraires; et comme il était inquisiteur de la foi, fit brûler publiquement celles du dogmatiseur. Il tomba malheureusement dans des excès opposés, qui nuisaient infiniment à la bonté de sa cause. Un autre inquisiteur dominicain, nommé Jean Hostrat, exhorta le pape à n'employer que le fer et le feu, pour délivrer l'Eglise du fils de perdition qui tendait à la renverser. D'un autre côté, le savant Eckius, qui professait la théologie à Ingolstadt, combattit l'hérésie naissante, avec autant de sagesse que de force et d'érudition. Mais Sylvestre de Priéro, confrère des deux inquisiteurs que nous venons de nommer, et maître du sacré palais, donna un écrit où il élevait le pape au-dessus de tous les conciles, et lui attribuait une autorité que Rome elle-même désavoua. Le novateur ne manqua pas d'en tirer des moyens nouveaux pour rendre cette puissance odieuse aux Allemands: tant il importe, dans la défense de la foi, de n'user que des armes de la foi même; de ne pas donner lieu à une fâcheuse diversion en recourant à des systèmes et à des principes litigieux, qui laissent aux ennemis de la religion le même avantage qu'à ses défenseurs. Cependant Luther, contre son naturel, répondit à ses adversaires avec assez de modération. Il écrivit même en termes fort respectueux à Jérôme de Brandebourg, son évêque naturel; et d'une manière plus soumise encore, au souverain pontife, protestant qu'il recevrait le jugement de Sa Sainteté, comme celui de Jésus-Christ qui parlait par sa bouche. On peut croire que ce génie fougueux et incapable de dissimuler long-temps était véritablement dans la disposition qu'il témoignait alors, et dont il affirma souvent ensuite la sincérité, en disant qu'à cette époque il n'était pas encore dégagé des vieilles erreurs. Quoi qu'il en soit, cette conduite lui gagna bien des suffrages. On se persuada que son hérésie n'avait d'existence que dans les préventions des ignorans et des prévaricateurs qu'il démasquait. C'est ce qui lui concilia principalement la bienveillance de son souverain, le duc Frédéric III, électeur de Saxe, prince généreux, rempli de probité, mais d'une piété si dépourvue de lumières, qu'après tant d'autres dupes du rigorisme et de la vertu simulée, on conçoit encore à peine qu'il se soit laissé fasciner à ce point.

L'empereur Maximilien vit d'un œil bien différent cette nouvelle doctrine. Alarmé des troubles qu'elle excita, tout en naissant, dans une bonne partie de l'Empire, il écrivit au pape Léon, pour le prier de rendre au plus tôt sa sentence, qu'il pro-

mettait de faire exécuter ponctuellement. Déjà le maître du sacré palais avait noté d'hérésie les dogmes de Luther, et le pape en conséquence l'avait cité pour comparaître à Rome dans soixante jours¹. Léon X écrivit ensuite à l'électeur de Saxe, afin de lui donner avis de cette citation : il ne le priait pas seulement de refuser toute protection à Luther, mais il l'exhortait à le mettre entre les mains du cardinal Cajétan, légat en Allemagne; il menaçait même d'excommunication et de privation de biens tous ceux qui le protégeraient : ce qui n'empêcha point l'électeur et son université de Wittemberg d'écrire à leur tour fortement au pape en faveur de l'accusé. Ils demandaient qu'au moins l'affaire fût jugée en Allemagne; et ils firent tant d'instances, que le pape y consentit, à condition néanmoins qu'elle se traiterait en Souabe, où Luther comparaitrait devant le légat qui se trouvait à Augsbourg. L'électeur prétendait que les ecclésiastiques d'Allemagne ne devaient pas être traduits hors de leur pays, et que leurs causes devaient se juger sur les lieux. L'université ajoutait que Luther n'avait rien avancé de contraire à la doctrine de l'Eglise; qu'on ne pouvait lui reprocher que d'avoir émis, dans la chaleur de la dispute, quelques propositions un peu trop hardies; qu'il ne les avait même jamais données pour des décisions, puisqu'il ne demandait qu'à écouter et à suivre la voix de l'Eglise.

Quoique le juge, tiré de l'ordre de saint Dominique, ne fût pas agréable à Luther, il ne le récusait point : le duc Frédéric voulut qu'il comparât à ce tribunal, et Luther se rendit en effet à Augsbourg, après avoir demandé un sauf-conduit à l'empereur, qui l'accorda (1518). Le légat le reçut avec beaucoup de bonté, sans vouloir toutefois entrer en dispute; ce qui ne convenait en effet, ni à sa dignité de cardinal ni à son office de juge. Après lui avoir représenté les suites fâcheuses que pouvait avoir cette affaire, et rappelé ses protestations de docilité à l'égard de l'Eglise, il lui dit en deux mots qu'il fallait révoquer les erreurs contenues dans ses écrits, et promettre de ne les plus soutenir. Luther répondit qu'il ne croyait point avoir enseigné d'erreurs, et qu'il le priait de lui en montrer quelques-unes dans ce qu'il avait enseigné. Le légat lui en indiqua deux principales : la première, qui consistait à nier que les mérites infinis de Jésus-Christ soient le trésor des indulgences; et l'autre à soutenir que, pour rentrer en grâce avec Dieu, il faut seulement croire, comme de foi, que tous nos péchés nous sont pardonnés. Luther, qui ne

¹ Rain. an. 1518, n. 90, etc.

cherchait nullement à s'instruire, dit qu'en cela il n'avait rien avancé qui ne fût conforme à l'Écriture sainte; mais le cardinal, constant à écarter la discussion, le pressa toujours de se rétracter, le menaça des censures ecclésiastiques, et lui défendit, s'il n'obéissait, de se présenter désormais devant lui. Le novateur, se rappelant alors le sort de ses précurseurs Jean Hus et Jérôme de Prague, ne songea qu'à se retirer d'Augsbourg. Il en sortit, au premier moment favorable, sans prendre congé de personne, après avoir néanmoins fait afficher un acte d'appel du pape mal informé, et s'en rapportant, sur tout ce qu'il avait écrit et prêché, au sentiment des universités de Bâle, de Fribourg, de Louvain, et surtout de Paris, qu'il nommait le flambeau et la mère de toutes les sciences. Cette école distinguée reconnut, bientôt après, quel fond on doit faire sur ces éloges de secte. Luther écrivit encore au légat, pour s'excuser de sa retraite furtive, et même de lui avoir parlé avec une chaleur peu respectueuse; mais en même temps il écrivit ailleurs, et jusqu'à Rome, au pape lui-même, se plaignant de la dureté, de la tyrannie insupportable (ce sont ses termes) avec lesquelles ce cardinal voulait l'obliger à confesser des erreurs, sans lui faire voir en quoi il errait.

Telle fut la crise, après laquelle cet esprit, malade et languissant dans la foi, la perdit entièrement, et ne parut plus susceptible de guérison. Il alla d'écart en écarts et d'excès en excès; il ne travailla plus qu'à fabriquer de nouvelles erreurs, à ruiner l'autorité du pape, des conciles, des saints Pères et de toute la tradition, jusqu'à ne reconnaître enfin pour juge que la parole de Dieu, assez lumineuse par elle-même, disait-il, et que les papes ne s'étudiaient qu'à corrompre, afin d'établir, sur les sens faux qu'ils lui donnaient, leur domination tyrannique. On a blâmé la conduite du cardinal Cajétan, et différens censeurs l'accusent de dureté, ou du moins de sécheresse à l'égard de Luther. Il eût pu, dit-on, étouffer le luthéranisme à sa naissance, et en prévenir les suites à jamais déplorables, en s'en tenant à la profession que faisait Luther de se soumettre au jugement de l'Église romaine. On eût ensuite fait passer au pape les raisons que le novateur proposait pour la défense de ses assertions; et cependant on eût imposé silence aux deux partis, comme lui-même le demandait, jusqu'à ce que le pape eût terminé le différend par une sentence définitive. L'électeur de Saxe, l'université de Wittenberg, et toute l'Allemagne reconnaissant encore l'autorité du chef de l'Église, Luther, qui protestait si solennellement qu'il la re-

connaissait aussi, n'eût pu se dispenser de s'y soumettre; autrement il eût été abandonné de tout le monde, comme un fourbe et un imposteur. Ainsi raisonnent ces observateurs tardifs et inutiles, qui voient tous les maux quand ils sont irréparables. Il n'est point d'homme en place qui ne soit coupable au moins d'imprudence à leur tribunal, surtout quand il s'agit de défendre la religion. N'est-il pas au contraire bien plus vraisemblable que, de quelque manière qu'on eût procédé avec le séducteur de la Germanie, rien n'eût arrêté son opiniâtreté indomptable? C'est presque uniquement le caractère des hommes qui détermine le cours de ces sortes d'événemens : le sort en est jeté, pour ainsi dire, dès qu'il naît des perturbateurs de certain ordre. Malheur aux lieux et aux temps où le Ciel le permet, pour l'accomplissement de l'oracle évangélique sur la nécessité du scandale!

Le cardinal Cajétan, craignant avec raison de se compromettre, ne fit aucune réponse à la lettre de Luther; mais il manda au duc de Saxe ce qui venait de se passer à Augsbourg, l'évasion clandestine de Luther, ses assertions évidemment contraires à la foi, son obstination à les soutenir, ses faux semblans de docilité, et l'infraction de toutes ses promesses. Il l'avertit enfin qu'on allait poursuivre cette affaire à Rome, et le conjura de lui remettre cet hérétique entre les mains, ou du moins de le chasser de ses Etats¹. Luther avait pris les devans : au sortir d'Augsbourg, il écrivit au duc qu'on avait prétendu le subjuguier et non pas le guider; qu'il ne demandait qu'à être désabusé, s'il était dans l'erreur; mais que, tant qu'on ne travaillerait point à le convaincre, avec un si grand nombre de savans hommes qui pensaient comme lui, la cour de Rome ne fournirait au monde chrétien qu'une preuve nouvelle du despotisme qu'elle s'arrogeait. Il avait en même temps auprès de ce prince deux puissans patrons, savoir le vicaire-général Stau-pitz, moine intrigant et délié, et Georges Spalatin, secrétaire de Frédéric, dont il dirigeait à sa fantaisie la probité sans principes. L'électeur répondit au légat²; mais avant d'envoyer sa lettre, il la fit voir à Luther, qui arriva d'Augsbourg en Saxe sur ces entrefaites. Elle portait qu'il était injuste de qualifier les personnes d'hérétiques, sans les avoir convaincues d'hérésie; qu'il n'avait pas envoyé son sujet à Augsbourg, pour qu'on n'usât que d'autorité avec lui, pour qu'on le forçât à se rétracter avant le jugement et l'examen même de sa cause; que de

¹ Epist. Lut. ad Frid. t. 11. — ² Epist. Frider. ad Caj. *ibid.*

oumettre ;
comme un
ateurs tar-
ont irrépa-
oupable au
il s'agit de
s vraisem-
avec le sé-
âtreté in-
s hommes
le sort en
rs de cer-
le permet,
nécessité

compro-
; mais il
ugsbourg,
idemment
ses faux
messes. Il
Rome, et
s, ou du
s devans :
étendu le
qu'à être
n ne tra-
mbre de
Rome ne
du des-
près de
ral Stau-
ecrétaire
bité sans
envoyer
en Saxe
lifier les
hérésie;
r qu'on
se ré-
; que de

très-habiles gens de plusieurs universités ne croyaient pas sa doctrine impie, ni hérétique, quoiqu'elle ne favorisât point les maximes de ses persécuteurs ; enfin, que, loin de fléchir devant ces prétendus d'une autorité arbitraire, il ne priverait point ses États et son université d'un homme qui lui était doublement cher, et comme son sujet naturel, et comme un professeur des plus propres à faire fleurir les sciences qu'il se croyait tenu de protéger. Ainsi l'électeur, au lieu de chasser Luther, ou de l'envoyer à Rome, prit pour lui ce degré d'attachement qui ne l'entraîna pas seulement dans le schisme et l'hérésie, mais qui contribua infiniment à la perversion de toute l'Allemagne.

L'hérésiarque, se sentant appuyé, et prévoyant néanmoins qu'il serait condamné à Rome, où le légat mandait à l'électeur que cette cause allait se juger, nonobstant son appel au pape et toutes ses protestations de soumission à l'autorité pontificale, produisit un acte nouveau, où, disant que le pape Léon n'était pas plus infallible que saint Pierre qui avait été repris par saint Paul, il appelait de tout ce que Rome pourrait faire contre lui, au concile général, qui est, ajoutait-il, au-dessus du pape.

La mort de l'empereur Maximilien, arrivée quelque temps après, le douzième jour de l'année 1519, facilita beaucoup les manœuvres de l'hérésiarque : prince fameux surtout par son caractère rempli de contradiction, laborieux et négligent, opiniâtre et léger, entreprenant et irrésolu, le plus avide et le plus prodigue des hommes. Maximilien avait toutefois un attachement à toute épreuve pour la foi de ses pères, et beaucoup de zèle pour l'honneur du Siège apostolique. Le moment où il manqua fut d'autant plus funeste à la religion, que le grand protecteur de Luther, en sa qualité d'électeur de Saxe, vicaire né de l'Empire, devenait l'arbitre du gouvernement germanique. C'est ce qui servit principalement à former le parti du novateur et à l'étendre si rapidement. Bientôt on parla de lui dans toutes les contrées de l'Allemagne, comme d'un apôtre suscité de Dieu pour remédier aux abus qui infectaient l'Église, pour rétablir les fidèles dans la pureté et la sainte liberté de l'Évangile. Il en devint si fier, qu'il voulut à peine entendre le nonce Miltitz, noble Saxon, commis par le pape dont il était camérier, pour présenter par honneur la rose d'or au duc Frédéric, et le prier d'exclure de sa protection un hérétique enfin déclaré. Non-seulement le duc persévéra dans un attachement si peu raisonnable, mais il reçut le présent du pape avec une indifférence qui tenait du mépris. Ce sectaire, qui n'avait pas toujours eu en recommandation la pureté de l'Évangile, conservait une secrète rancune

contre le pape Léon, de qui son fils naturel n'avait pu obtenir des bulles gratuites pour un bénéfice¹.

Quant à la conférence du nonce et de Luther, Miltitz, y prenant tout le contre-pied du cardinal Cajétan qu'on accusait de dureté, montra qu'un excès ne se redresse jamais par l'excès contraire, et que l'on gagne encore moins l'esprit orgueilleux des hérétiques par la flatterie que par la fermeté et la rigueur même. Il le loua bassement, et le traita d'une manière tout-à-fait indigne de son caractère. Il poussa les choses jusqu'à lui sacrifier le dominicain Tetzl, qui avait du moins le mérite d'avoir le premier fait tête à l'hérésiarque : en reprochant à ce religieux les abus et les troubles auxquels il avait donné occasion, il lui tint des propos si mortifiants, et même si outrageans, qu'il le plongea dans un chagrin qui lui causa la mort, et qui fit pitié à Luther même. Le nonce n'avança rien sans doute par cette politique : tout ce qu'il put gagner, ce fut que Luther écrivit au pape une lettre de soumission, ou plutôt de civilité, qui, après avoir exalté la puissance pontificale par-dessus toute chose, excepté Dieu seul, finissait par déclarer en termes formels qu'il ne se rétracterait jamais. Le nonce ayant encore engagé le chapitre général des Augustins d'Allemagne, qui se tenait en Saxe, à solliciter un frère égaré de revenir au sein de l'Eglise, cette voie de prière et de déférence ne servit qu'à faire croire au sectaire qu'on le craignait. Il en résulta une seconde lettre au pape, qu'il traitait d'égal à égal, et presque d'inférieur; voulant bien lui accorder la paix, à condition qu'on ne lui parlerait plus à lui-même de rien rétracter de ce qu'il avait dit ou écrit, ni de reconnaître d'autre autorité que la parole de Dieu, « qui nous a laissé, disait-il, une liberté parfaite, à laquelle la tyrannie seule peut attenter. »

L'empire vacant avait pour compétiteurs les rois de France et d'Espagne, qui ne se cachèrent point l'un à l'autre leurs prétentions opposées, et qui les soutinrent avec une noblesse de sentiment, ou du moins de procédés, qui ne laissa rien à désirer avant la décision. François I^{er}, avec la probité et la franchise qui lui étaient naturelles, s'ouvrit de son dessein à Charles V son concurrent : il lui représenta, qu'aspirant tous deux à un sceptre possédé en des temps divers par leurs ancêtres respectifs, et administré par les uns et les autres pour le bien des peuples, leurs fils ne devaient y parvenir que pour les mêmes fins, et ne pas tenir à injure une concurrence permise, ni relâcher pour cela les nœuds de l'amitié qui les unissait ensemble. Dans

¹ Pallavic. t. 1, c. 13.

la position dangereuse où se trouvait l'Allemagne, agitée au dedans par les factions, menacée au dehors par les Turcs, François avait bien des choses qui parlaient en sa faveur, son courage et ses succès militaires, sa bonne fortune, et même la conduite sage qu'il avait tenue jusque là; mais ce furent ces considérations-là mêmes qui donnèrent lieu à la plus forte opposition. On craignait qu'il ne devînt trop puissant, et ne subjuguât l'Allemagne. Charles au contraire, jeune prince de vingt ans, naturellement sérieux et caché, passait alors pour un génie médiocre, de peu de courage et par conséquent beaucoup moins redoutable. Il avait encore l'avantage d'être de race allemande, et d'avoir des Etats dans la Basse-Allemagne. Cependant Léon X, qui dut naturellement s'ingérer dans ces affaires de premier ordre, s'efforçait d'écarter de l'empire l'un et l'autre de ces grands compétiteurs, dans la crainte que leur puissance ne vînt à troubler l'Italie, où Charles possédait le royaume de Naples et François le duché de Milan.

La couronne impériale, suivant Erasme¹, fut offerte au duc Frédéric de Saxe par tous les autres électeurs; et ce prince, tout enclin qu'il était à l'hérésie, la refusa généreusement, et proposa le roi d'Espagne comme le plus propre à la porter avec gloire. Charles V fut en effet élu empereur à Francfort, le 28 juin 1519, et couronné à Aix-la-Chapelle, le 23 octobre de l'année suivante. En reconnaissance, il fit présenter à Frédéric trente mille florins d'or, que ce prince eut encore la générosité de refuser. Et comme on le supplia de permettre au moins d'en distribuer dix mille à ses gens: « Ils sont maîtres de les recevoir, répondit-il; mais ceux qui recevront seulement un florin ne seront pas demain à mon service. » Il partit aussitôt après cette réponse, pour ne pas être importuné davantage. Telles sont, dans le patron de Luther, les qualités précieuses auxquelles nous rendons volontiers justice, et qu'un fantôme de réforme réussit à dépraver.

Les grands et les savans tombèrent également dans ce piège. Philippe Mélanchton, parmi ceux-ci, fut surpris le premier, et tint à l'illusion avec le plus de constance, malgré toutes ses perplexités et tous ses remords. Ce jeune homme, né en 1497 dans le palatinat du Rhin, et nouvellement appelé par le duc Frédéric pour enseigner le grec à Wittemberg, doux, modéré, grand humaniste, et fort appliqué à l'étude des langues savantes, était peu versé dans les antiquités ecclésiastiques et la solide théologie; enclin cependant à creuser dans les spéculations abstraites de la

¹ Erasme, 13, epist. 4.

religion, et depuis quelque temps tourmenté par les contradictions apparentes qu'il avait trouvées dans la lecture superficielle des saints Pères. Du temps de Mélanchton, plusieurs prédicateurs ne prêchaient que les indulgences, les pèlerinages, les aumônes faites aux monastères, et les autres pratiques fructueuses pour ces ministres intéressés, qui semblaient réduire à cela toute la religion. Luther au contraire attribuait tout à Jésus-Christ, comme il est juste; mais non pas selon l'enseignement de l'Eglise, qui, sans ôter tout absolument à l'homme, regarde comme un effet de la grâce tout ce que l'homme a de bon dans l'ordre du salut, jusqu'au bon usage de son libre arbitre. Luther, orateur le plus véhément de son siècle, donnait à ses pensées neuves les tours les plus frappans, les revêtait de sentences et de figures éblouissantes, de tous les ornemens de sa langue naturelle, et s'attirait les applaudissemens de tout le monde. Ce fut là comme un charme invincible pour Mélanchton qui était simple et crédule, comme le sont la plupart des beaux-esprits. Luther lui parut le plus grand de tous les hommes, un homme suscité de Dieu, un véritable prophète. L'hérésiarque avait mené jusque là une vie régulière. Il avait le langage de la dévotion, qu'il paraît avoir cultivé d'assez bonne foi dans le cloître. Son chagrin jaloux et superbe, son audace et son obstination indomptée se cachaient encore sous le masque du zèle. S'il avançait des dogmes étonnans, il se soumettait au pape; il avait réclamé le concile que toute la chrétienté, selon lui, réclamait depuis des siècles entiers.

Pour sentir enfin tout le péril de la tentation à laquelle succombèrent tant de gens de lettres après Mélanchton, et plus encore pour nous tenir en garde contre ces sortes de dangers qui se renouvellent dans tous les siècles, rappelons-nous les commencemens des doctrines jansénistes, prosrites par l'Eglise : ne se couvraient-elles pas, comme le luthéranisme et l'impiété naissante des Sacramentaires, du voile spécieux de la régularité, de la justice chrétienne, de la charité pure, du goût même des lettres et de l'élégance de la diction? Que de travaux, que de soucis et de circonspection, que de persévérance n'a-t-il pas fallu cependant pour dissiper, ou du moins pour discréditer cette prétention inouïe, qu'on peut avoir la foi sans la soumission aux décisions du siège apostolique, dont l'autorité doit se perpétuer sans interruption jusqu'à la consommation des siècles!

Mélanchton, à la vérité, éprouvait des agitations continuelles, en voyant les excès auxquels s'emportait Luther, et comme il s'en exprimait, la colère de cet implacable Achille, la fougue ef-

traditions
 officielle des
 prédicateurs
 s'aumônes
 euses pour
 a toute la
 s-Christ,
 de l'Eglise,
 comme un
 l'ordre du
 prateur le
 veuves les
 le figures
 naturelle,
 e fut là
 it simple
 . Luther
 ame sus-
 it mené
 évotion,
 tre. Son
 tion in-
 avançait
 réclamé
 depuis

le suc-
 plus en-
 ers qui
 s com-
 se : ne
 é nais-
 té, de
 lettres
 acis et
 ndan.
 ntion
 sions
 s in-
 elles,
 d s'en
 e ef-

froyable de ce nouveau Marius. Il voyait tous les fidèles se soulever contre cet étrange réformateur, sans en excepter ceux qui prétendaient avec lui redresser l'Eglise. Il voyait le ministère ecclésiastique s'anéantir, la tyrannie, l'anarchie plus funeste encore lui succéder, toute la discipline tomber en ruine, le sacerdoce asservi à la magistrature, mille sectes impies fourmiller sous l'étendard de la réforme, la discorde se déchaîner, la révolte forger ses armes, les partis et les guerres civiles ravager tout le monde chrétien. Cette seule perspective lui déchirait les entrailles¹. Par la suite, on lui entendit invoquer la mort à chaque instant. Ses larmes ne tarirent point durant le long cours de trente années, « et l'Elbe avec tous ses flots, nous dit-il lui-même², n'aurait pu lui fournir assez d'eau pour pleurer tant de » malheurs. » Mais son génie subjugué rampait devant Luther. Luther, qu'il ne pouvait, ni excuser, ni supporter, était toujours son idole : tant il importe, en matière de foi, de tenir son âme libre de prévention à l'égard des maîtres les plus vantés pour leur savoir, et même pour leur vertu.

Luther, dès le commencement de sa révolte contre l'Eglise, s'attacha aussi André Bodenstein, appelé communément Carlostad, du lieu de sa naissance en Franconie. Chanoine, archidiaque, professeur de théologie à Wittemberg, et même doyen de cette université, où il avait donné le bonnet de docteur à Luther, il était néanmoins d'une ignorance ou d'une extravagance qui allait jusqu'au défaut de sens commun. Il n'en faut point d'autre preuve que la manière dont il expliquait les paroles de la consécration, et dont nous aurons lieu de faire sen tir l'absurdité par la suite³. Du reste, il était insolent et grossier, d'un emportement brutal, artificieux néanmoins, inquiet et brouillon, sans piété, sans humanité, et plutôt juif que chrétien, suivant Mélanchton, homme naturellement modéré. Il lia amitié avec Luther, dès qu'il l'eut entendu prêcher contre les indulgences.

Dans le même temps, et à la même occasion de la publication des indulgences, Ulric ou Uldaric Zuingle jeta dans la Suisse sa patrie les fondemens de la secte des Sacramentaires. Jeune homme dissipé et entreprenant, qui, après avoir porté quelque temps les armes, avait embrassé l'état ecclésiastique, et qui s'était bientôt repenti de s'être engagé au célibat, dont il ne pouvait s'accommoder, comme il le dit effrontément dans ses ouvrages. Aussi, dès qu'il entendit parler de la liberté évangélique prêchée par Luther, il embrassa de tout son cœur cette doctrine commode, sans

¹ Lib. 4, epist. 240. — ² Lib. 2, epist. 202. — ³ Zuingle, c. 1. ed Mith. Alber.

néanmoins encore se déclarer ouvertement. Il ne le fit qu'à Zurich, lorsqu'une sorte d'éloquence qu'il avait reçue de la nature, et qui consistait à s'énoncer avec aisance et avec netteté, le fit appeler d'une cure de campagne à la cure principale de cette ville. Alors il débita publiquement les nouvelles erreurs, et conseilla la lecture des écrits de Luther. Il devint par la suite un de ses plus grands adversaires, parce qu'il prit une route toute contraire à celle de cet hérésiarque, afin de se tirer du rang subalterne, et de figurer lui-même en chef de parti. Il n'anéantit pas seulement le dogme de la présence réelle et tout ce que Luther avait conservé du culte chrétien; mais il poussa la défense du libre arbitre jusqu'au pélagianisme et plaça dans le ciel, à côté de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge, Hercule, Thésée, Socrate, Numa père de l'idolâtrie romaine, Scipion épicurien, Caton suicide, avec une foule d'adorateurs et d'imitateurs des faux dieux. Zuingle, qui pour la véhémence parut parmi les siens un autre Luther, avait besoin d'un Mélanchton, et il le trouva dans OEcolampade.

Erasme avait trop de talens et de célébrité, pour n'être pas recherché à son tour par ces chefs artificieux de parti. Ce Hollandais, le plus bel esprit et le plus savant homme de son siècle, à qui l'on doit principalement la renaissance des belles-lettres, l'art de la critique, le goût de l'antiquité, et l'un des premiers qui traitèrent les matières de la religion avec la dignité convenable, était natif de Rotterdam; il embrassa presque malgré lui la vie religieuse parmi les chanoines réguliers de Stein, puis fut ordonné prêtre par l'évêque d'Utrecht. Il parcourut ensuite les plus célèbres écoles de France, d'Angleterre, d'Italie, où il contracta des liaisons avec tous les savans de l'Europe, et gagna l'estime des grands les plus estimables. Il obtint du pape Jules II la dispense de ses vœux, et Paul III conçut le dessein de le faire cardinal; mais Erasme, passionné uniquement pour les lettres, ne voulut faire aucune démarche pour parvenir à cette dignité. Il avait si peu d'ambition, qu'il refusa les grands avantages que le roi François I^{er}, si libéral envers les savans, lui offrit pour le fixer en France. Revêtu par Charles-Quint du titre de conseiller d'état, avec une pension de deux cents florins, il se fixa dans la ville de Bâle, où il passa depuis la plus grande partie de ses jours. Sa naissance était si obscure, qu'on ne le connaît guère que sous son nom de baptême de Didier ou Désiré, qu'à la façon des savans de son temps il rendit en grec par le mot Erasme. C'est ainsi que Mélanchton changea son nom allemand de Schwartzerd, qui signifie terre noire.

Un homme du mérite et de la réputation d'Erasmus était un renfort précieux pour Luther, qui n'omit ni invitations ni témoignages d'estime pour l'attirer dans son parti. Erasmus lui répondit avec égards, mais sans contracter aucun engagement. Il lui fit même des leçons de modestie, de charité et de modération, en l'exhortant néanmoins à ne pas donner dans l'ignorance et les préjugés de plusieurs prédicateurs de son temps : ce qui pouvait paraître suspect dans les circonstances et souleva effectivement beaucoup de catholiques zélés contre lui. On lui avait déjà reproché bien des plaisanteries peu religieuses, des censures fort libres contre les Pères, et des notes équivoques sur l'Écriture sainte ; au point qu'il passait pour chancelant dans la foi, pour avoir même fourni à Luther les matériaux de son hérésie : on disait parmi le peuple, ou que Luther était érasmien, ou qu'Erasmus était luthérien. Celui-ci s'en défendait néanmoins, et se plaignait d'être déchiré par les Allemands, comme ennemi de la faction luthérienne, tandis qu'il était travesti en luthérien par le parti catholique¹. Destinée commune à tous ceux qui veulent se ménager entre deux partis contraires, quand la neutralité est aussi blâmable que la foi est assurée de prévaloir enfin sur l'erreur. Erasmus suivit d'abord ce plan vicieux, et favorisa le novateur, sans vouloir néanmoins quitter l'Église. Sollicité plusieurs fois d'écrire contre l'hérésie naissante, la célébrité de ses talens ne lui en faisait-elle pas seule une obligation ? il s'en défendit par d'assez mauvaises raisons. Il craignait, disait-il, d'irriter un homme violent, appuyé de plusieurs souverains. Il n'en connaissait pas assez les écrits, où l'impiété cependant révoltait à chaque page. On l'accuserait d'un faux amour de la gloire et de sentimens lâches, s'il combattait un ennemi déjà terrassé. Et lorsque cet ennemi de la religion était déjà terrassé en effet, déjà flétri canoniquement, ses ouvrages ayant été condamnés au feu, le scrupuleux Erasmus écrivait qu'il n'osait encore ni le blâmer, ni le défendre ; il trouvait dans ses ouvrages des avis précieux, et lui reprochait simplement de les donner d'une manière trop dure, d'enfreindre plutôt les lois de la prudence que celles de la piété².

Cependant quand il vit le schisme absolument déclaré, il écrivit contre son auteur, mais long-temps encore avec timidité et une lâche politique. Il s'exprimait avec plus d'énergie, quand il en traitait familièrement avec les catholiques, dans la communion desquels il eut toujours soin de se maintenir, et dont plusieurs le comblèrent d'éloges magnifiques. Mais il y en eut un grand nombre

¹ Erasm. 1, ep. 1. — ² *Ibid.* ep. 2.

qui conservèrent des préventions contre lui, et qui n'attribuèrent qu'à l'amour de la gloire la vigueur avec laquelle enfin il se déclara contre Luther et ses sectateurs : jugement ou préjugé qui fut long-temps l'opinion dominante des plus pieux et des plus vénérables personnages. Voilà tout ce que l'on gagne par ces ménagemens excessifs pour les coryphées de secte et de parti. Le temps, dont la vraie foi soutient seule les épreuves, dessille les yeux de la postérité; le masque de l'hypocrisie tombe, l'hérésie se montre avec tous ses attributs; et en retour de l'estime éphémère dont on a joui parmi ceux qui en étaient entachés, on encourt une flétrissure éternelle, ou l'on se fait du moins une réputation équivoque pour des siècles entiers.

Jean d'Eck, appelé communément Eckius, moins célèbre qu'Erasmus dans les belles-lettres, mais excellent théologien, rempli d'érudition, de sagacité, de facilité à s'énoncer, et surtout d'un zèle magnanime qui ne se démentit jamais, a laissé une réputation toute différente¹. Carlostad, encore très-attaché à Luther dont Eckius combattit les premières thèses, prit la défense de ses assertions scandaleuses, et, dans cette apologie, demanda au docteur orthodoxe une conférence publique. Le défi fut accepté, et la ville de Leipsick choisie pour le lieu de la lice. L'évêque de Mersbourg, en qualité de diocésain, voulait empêcher une dispute où l'on exposait en quelque sorte la cause de la religion au jugement du peuple; mais le prince Georges de Saxe, cousin germain de l'électeur et seigneur de Leipsick, la désirant avec des intentions droites, on crut pouvoir sans péril faire exception à la règle générale et communément très-fondée. Cette espérance ne fut pas trompeuse. Cependant Luther, soit qu'il ne crût point la partie égale entre Carlostad et le docte Eckius, soit que son orgueil ne voulût point de triomphe dont il ne fût le héros, se rendit au combat accompagné de Mélanchton et de quelques autres admirateurs. Sa présomption n'eut pas lieu de s'en applaudir.

Carlostad fut d'abord vaincu; et revenu trois fois à la charge, trois fois il vit confirmer sa défaite et aggraver son opprobre. Il avait pris le franc arbitre pour sujet de la dispute : il fut poussé jusqu'à soutenir que cette faculté, depuis la chute du premier homme, ne pouvait plus faire que le mal sans la grâce, non-seulement sans cette grâce qu'on nomme actuelle, mais encore sans l'habitude de la charité ou de la grâce sanctifiante, d'où on le réduisait à conclure que tout homme qui n'est pas en état de grâce ne peut que pécher ou, comme ses interprètes modernes l'ont

¹ Cochl. de act. et script. Luther. an. 1519.

rendu depuis, que toutes les œuvres et les prières même du pécheur sont de nouveaux péchés. Quant à la pratique du bien, on le mena, de conséquence en conséquence, jusqu'à dire en termes formels que la volonté n'y contribue en rien autre chose qu'en recevant la grâce qui l'opère toute seule dans l'homme, et de telle sorte encore qu'il n'en est aucun, quelque juste et quelque saint qu'il puisse être, qui ne pèche même dans ces bonnes actions que Dieu fait en lui. Comme on était convenu de part et d'autre de ne rien avancer qui fût contraire à la doctrine de l'Église catholique, il ne fut pas difficile à Eckius de confondre le novateur, par la confrontation de ses nouveautés inouïes avec l'enseignement de toutes les écoles et de toutes les Églises (1519).

Nonobstant la défaite et la honte de Carlostad, Luther, qui présumait si avantageusement de lui-même, ne balança point à le remplacer dans l'arène, où en effet il montra infiniment d'esprit et de savoir. Mais que peuvent tous les talens humains contre la vérité catholique, quand elle est présentée dans tout son jour et avec toute sa force? Cette seconde dispute, qui dura dix jours, roula sur le purgatoire, que Luther soutint ne pouvoir se prouver par l'Écriture; sur les indulgences, qu'il dit inutiles; sur la rémission de la peine, qu'il prétendit inséparable de celle de la culpé; sur la pénitence, qu'il assurait fautive et damnable, en cas qu'elle eût commencé par la crainte; enfin et principalement sur la primauté du pape, qu'il disait de droit humain seulement, et nullement de droit divin. On eut beau montrer à l'hérésiarque superbe qu'il contredisait sur tous ces chefs la foi constante de l'Église: il n'en fut pas moins obstiné à les soutenir, ni à s'attribuer la victoire sur celui qui le mit en contradiction avec la doctrine de toutes les Églises et de tous les siècles. Mais la vérité triompha si visiblement, aux yeux mêmes des plus simples fidèles, que le prince Georges demeura plus ferme dans l'ancienne croyance, où il persévéra sans jamais hésiter jusqu'à la fin de ses jours. Dès-lors les universités de Cologne et de Louvain condamnèrent les propositions du novateur; et celle de Paris, qu'il avait acceptée expressément pour juge de cette conférence, porta le même jugement, quand elle fut instruite avec exactitude de ce qui s'y était passé.

Luther soutenant encore son respect simulé pour le pape, et les Augustins assemblés en chapitre le pressant de se soumettre à son autorité, le novateur écrivit au souverain pontife par déférence pour ses confrères, et lui dédia même un livre qu'il mettait au jour, sous le titre de Liberté chrétienne; mais cette satisfaction et cet hommage apparent n'étaient qu'une nouvelle injure.

Toute la satisfaction qu'il offrait dans sa lettre, c'était de garder le silence si ses ennemis, c'est-à-dire les défenseurs de la croyance catholique, le gardaient de leur côté¹. Mais si on l'attaquait, il était bien résolu à ne pas demeurer sans réplique; et pour ce qui était des rétractations, « Que personne, disait-il, ne se flatte de m'entendre chanter la palinodie. Votre Sainteté, ajoutait-il cependant, peut finir toutes ces contestations par un seul mot, en évoquant l'affaire à elle, et en imposant silence aux deux parties. » Quant au livre qu'il avait le front de dédier au chef de l'Église, c'était un amas de nouveaux paradoxes, concernant surtout son étrange système de la justification opérée par la foi seule sans le secours des bonnes œuvres, qu'il allait jusqu'à déclarer inutiles au salut. Il publia dans le même temps deux autres écrits également scandaleux; l'un sur la confession, adressé à l'électeur de Saxe; l'autre sur les vœux : dans l'un et l'autre, il posait tous les principes de l'horrible doctrine qu'il ne fit que développer pendant le reste de sa vie.

Il n'y avait plus à balancer sur la dernière condamnation que méritait ce novateur audacieux. Déjà l'on murmurait des lenteurs employées par la cour romaine dans un si grand péril de la religion, et de tous côtés on ne parlait qu'avec alarme des progrès que faisait l'erreur à la faveur de l'inaction et de la négligence. Les Dominicains d'Allemagne, les Augustins même soulevés contre leur indocile et hérétique confrère, écrivirent au pape Léon que, si c'était une faute en politique, c'était un crime en matière de foi, de ne point arrêter le mal à sa source; que la rapidité de ses progrès devait se comparer à celle des incendies; que l'arianisme n'avait été d'abord qu'une étincelle, qu'on eût éteint sans peine dans la ville d'Alexandrie où elle s'était allumée, et que, pour y avoir été négligée, elle avait depuis embrasé tout le monde chrétien; que Jean Hus et Jérôme de Prague auraient causé les mêmes ravages, sans la prompte et sage sévérité du concile de Constance². Le docte Eckius fit de son côté le voyage de Rome, où il fut reçu avec l'accueil que méritaient son zèle et ses lumières, et où il fit sentir combien il fallait se hâter pour sauver la religion en ces la Germanie. Comme il était beaucoup mieux instruit que les autres théologiens des sentimens de Luther, qu'il avait observé de si près, il servit principalement à dresser la censure qu'on résolut de porter contre l'hérésiarque.

Après cela, le pape, ému du danger de l'Allemagne, et de la comparaison que tout le monde faisait des troubles excités par Lu-

¹ Epist. Luth. ad Leon X, t. 2, fol. 82. — ² Sleidan. Comment. l. 2, p. 50. Cochl. de act. in script. Luth. ad an. 1520.

ther avec ceux que l'arianisme avait causés dans l'ancien Empire, en avait instruit Charles-Quint, qu'il pressait d'envoyer d'Espagne des ordres pour arrêter ce turbulent novateur. Le péril augmentait de moment en moment : ce n'était plus le seul électeur de Saxe qui soutenait le prédicateur de la licence, préconisée sous le nom de liberté chrétienne, quantité de seigneurs; des militaires entrepreneurs et des capitaines renommés, la noblesse avide de recouvrer les beaux domaines que ses ancêtres avaient donnés à l'Eglise, entendaient avec transport tout ce que le prédicant débitait contre la puissance abusive, le faste et la corruption du clergé. L'empereur répondit néanmoins qu'en Allemagne on n'arrêtait pas les personnes aussi aisément qu'en Italie; que d'ailleurs il n'avait pas encore reçu la couronne impériale, et qu'avant cette cérémonie, il ne pouvait exercer aucune juridiction dans l'empire; qu'après son couronnement il convoquerait une diète générale à laquelle il manderait Luther, et qu'après que celui-ci aurait été reconnu coupable par les seigneurs, on le livrerait, selon les lois, aux officiers de Sa Sainteté : réponse plus spécieuse que solide, comme le sont toutes ces défaites politiques. L'observation littérale des règles doit avoir lieu dans les cas ordinaires; mais dans ces momens de crise, où différer c'est manquer l'occasion, n'est-ce pas l'esprit de la loi plutôt que la lettre qui doit servir de guide? Sans inculper cependant les intentions de Charles-Quint, nous nous bornons à constater combien sa démarche était fautive, comme une expérience funeste à ses peuples et à sa propre grandeur l'en convainquit si bien lui-même par la suite. Qui sait en effet si tous les projets de sa noble ambition, sans les sectes et les factions qu'elles enfantèrent durant tout son règne, ne se seraient pas réalisés au moyen de l'or du Mexique et du Pérou, qui dans l'espace d'environ trente ans, à commencer avec les hérésies du Nord, furent réunis à la couronne d'Espagne?

Dans l'année même que les sectaires de la Germanie, après avoir épuisé l'art de la feinte et de l'imposture, rompirent les nœuds apparens qui les attachaient encore à l'Eglise; dans le cours de l'année 1519, le vaste empire du Mexique, environné de mers immenses que l'aigle romaine n'avait jamais franchies, s'ouvrit aux armes de l'empereur chrétien, et au règne plus heureux de Jésus-Christ. Au milieu des hordes sauvages et isolées de l'Amérique, dans une terre fort saine et féconde en grains comme en or, il s'était formé en moins de cent trente ans, selon les relations castillanes¹, un Etat puissant, dont la longueur du nord au midi était de cinq à six cents lieues, la largeur d'environ deux cents, et

¹ Cong. de Mexic. par Aut. de Salis.

[An 1519]
le garder le
la croyance
attaquait, il
pour ce qui
tte de m'en-
ependant,
n évoquant
ies. » Quant
e, c'était un
son étrange
s le secours
es au salut.
ement scan-
axe; l'autre
rincipes de
t le reste de

anation que
les lenteurs
l de la reli-
progrès que
ce. Les Do-
contre leur
éon que, si
rière de foi,
de ses pro-
anisme n'a
peine dans
r y avoir été
rétien; que
es ravages,
stance². Le

ut reçu avec
il fit sentir
la Germa-
autres théo-
e si près, il
t de porter

ne, et de la
tés par Lu-

la population telle, que les armées y montaient à plus de cinq cent mille combattans. Les Espagnols, déjà répandus de la grande île de Saint-Domingue dans celle de Cuba, plus grande et plus riche encore, eurent pour la première fois connaissance de cette nation nombreuse, comme ils tentaient de nouvelles aventures dans le fleuve de Tabasco, sous la conduite de Jean de Grijalva. Mais Grijalva, sans manquer de bravoure ni d'intelligence, n'avait ni les vues assez grandes ni l'âme assez forte pour suivre la carrière qui s'ouvrait devant lui. Tout l'usage qu'il fit de la fortune qui lui riait, ce fut, sans oser prendre sur lui d'interpréter les termes de sa commission, de rapporter la nouvelle de sa découverte au gouverneur de Cuba, Diègue de Vélasquez, qui lui même improuva les scrupules de cette subordination à contre-temps.

Il fallait pour cette expédition un tout autre chef, et l'un de ces hommes rares qui sont le phénomène unique d'une suite de siècles. Après qu'on eut hésité entre plusieurs aspirans, le choix, par un de ces décrets suprêmes qui font le sort des empires, tomba sur Fernand ou Ferdinand Cortès, né de race noble et ancienne, à Médelin, ville d'Estramadure. Ame haute et pleine d'énergie, d'un courage et d'une activité à l'épreuve de tous les travaux et de tous les périls, d'une constance que les obstacles ne faisaient qu'affermir, sans opiniâtreté néanmoins et sans témérité, n'abandonnant rien au hasard de tout ce qui était du ressort de la prudence, à laquelle suppléait alors cet instinct martial qui est un guide encore plus sûr. Toujours il prenait conseil, et jamais il ne se piqua de faire prévaloir son avis, à moins qu'il ne fût en effet le meilleur. Du reste, il était d'un caractère doux, ouvert, affable, d'une générosité qui captivait la confiance et lui enchaînait tous les cœurs, plein de gaieté dans le commerce ordinaire de la vie, insinuant et persuasif dans les conférences et les négociations, fertile en expédiens, prompt à trouver des ressources; enfin, rempli d'honneur, de probité, de droiture, et plus encore de foi et de religion. Cortès fut en un mot tout ce que devait être le héros destiné à fonder et à cimenter le double empire d'une nouvelle Espagne et d'une nouvelle Eglise dans le Nouveau-Monde. Quelque vive que fût sa passion pour la gloire, à laquelle la soif de l'or, si contagieuse de son temps, ne parut jamais rien ôter, il témoigna beaucoup plus d'ardeur encore pour établir le règne de Jésus-Christ.

On ne trouve qu'un vice à reprendre dans son entreprise, vice de l'esprit et non pas du cœur, tache de son siècle plutôt que de sa personne. Les princes de l'Europe, et particulièrement ceux d'Espagne, s'étaient persuadés qu'ils pouvaient envahir les terres

des infidèles sans blesser le droit des gens, pourvu qu'ils y établissent les lois du christianisme, et le pape Alexandre VI, en leur partageant, à cette condition et à leur demande, les Indes orientales et occidentales, ne les avait pu laisser douter que le zèle pour la foi ne formât un titre légitime. Telle fut la maxime fondamentale de la conduite de Cortès : conviction à laquelle se joignit l'horreur que lui inspirèrent les tyrannies exécrables du Mexique, où la nature humaine se trouvait dégradée de la manière la plus outrageante. Ce fut la cause de la nature et de son auteur, du Dieu créateur et père de tous les hommes, que Cortès prétendit venger, quand il les vit immolés comme des brutes, et de préférence aux brutes, sur les autels des démons; divinités homicides, qui, en pleine liberté, prenaient leurs délices à s'abreuver de sang humain, dans les ténèbres d'une superstition au milieu desquelles ils régnaient presque aussi absolument que dans celles de l'enfer.

Avant de pénétrer dans la ville de Mexico, Cortès fut cent fois témoin de ces horribles sacrifices : lorsqu'il se fut rendu maître de cette capitale, il découvrit dans des réduits souterrains d'énormes amas de cadavres d'hommes, de femmes, d'enfans arrachés du sein de leurs mères, de têtes amoncelées jusqu'aux voûtes. Plusieurs présentaient encore, dans leurs traits affreux et la contraction de leurs membres, les convulsions du désespoir avec lequel ils avaient expiré. La manière ordinaire de les faire mourir consistait à les étendre par terre sous de pesantes entraves qui les tenaient à demi suffoqués, tandis qu'on leur ouvrait la poitrine pour en arracher le cœur, et le présenter tout palpitant à l'idole placée sur son trône, en face de la victime. Les idolâtres étaient persuadés que rien ne lui était plus agréable que les convulsions de la mort et les hurlemens du désespoir.

Afin de ne pas laisser un moment l'ennemi du genre humain sans ce cruel plaisir, il y avait dans le temple quantité de troncs d'arbres en file, assez près l'un de l'autre, et traversés de plusieurs broches au moyen desquelles on avait enfilé par les tempes des têtes d'hommes, dont la multitude ne pouvait se compter. Quand les premières étaient trop vieilles, les sacrificateurs avaient soin de leur en substituer de plus fraîches, pour en tenir toujours le nombre complet : effroyable spectacle que ces idolâtres contemplaient sans remords, l'inhumanité s'étant travestie en piété, et l'habitude de la superstition ayant étouffé jusqu'aux premiers sentimens de la nature. La seule entrée du temple, où des faisceaux de serpens, suspendus au portail, tenaient lieu de trophées avait de quoi faire frémir et exciter l'horreur. Du reste, les Mexicains avaient épuisé toute la magnificence de leur architecture

dans ce temple principal, dédié au dieu de la guerre, et si spacieux, que huit à dix mille idolâtres y dansaient à leur aise dans leurs fêtes. Du centre de l'édifice s'élevait une pyramide prodigieuse qui surpassait en hauteur toutes les tours de la ville, et qui se terminait, malgré les justes proportions du décroissement, par une plate-forme de quarante pieds en carré. Il y avait sept autres temples à peu près de même grandeur dans la seule ville de Mexico, et jusqu'à deux mille d'un ordre inférieur. A peine y avait-il une rue sans son oratoire et son dieu tutélaire. C'était la même chose à proportion pour les observances et les barbaries idolâtriques dans le reste de l'empire. On estime que cette boucherie sacrilège coûtait annuellement la vie à plus de vingt mille personnes; et au meurtre, l'on ajoutait toute la brutalité de l'anthropophage. Les chairs de ces affreuses victimes se partageaient entre les idolâtres, qui se croyaient sanctifiés par des excès inconnus aux bêtes féroces.

Cortès était transporté hors de lui-même, et se sentait animé d'une force plus qu'humaine, quand il se regardait comme l'instrument choisi par le Ciel pour briser le joug de l'enfer, et en rétablir les esclaves dans la liberté des enfans de Dieu. Cinq cents hommes de pied, avec une vingtaine de cavaliers, lui parurent une armée suffisante pour commencer à remplir sa destination. Sa troupe doubla tout au plus par la suite, tant au moyen des renforts qu'il reçut d'Espagne, que par la victoire qu'il remporta sur les gens que Vélasquez, jaloux de son propre ouvrage, envoya pour lui ravir la gloire qu'il avait d'abord fait luire à ses yeux. Car ce grand homme eut à lutter tout à la fois, et contre des barbares sans nombre, et contre des compatriotes aguerris, qui mirent sa constance, aussi bien que sa valeur et son habileté, aux plus rudes épreuves. Mais, convaincu de la vérité d'une mission que la fermeté de son courage lui confirmait sans cesse, il ne vit dans la multiplication des obstacles qu'un surcroît de splendeur pour sa couronne.

Il partit de la Havane au mois de février 1519, et alla descendre près la côte orientale du Mexique, dans l'île de Cozumel, où il mit en recommandation le nom castillan, par les témoignages d'humanité et de bienveillance qu'il donna aux insulaires, très-humains eux-mêmes, et qu'il s'attacha solidement. Il avait fait comprendre à ses troupes combien il importait au bien de l'Etat et de la religion, qu'on se proposait de servir, de se faire une bonne réputation dès le début de leur carrière. Sa religion fut bientôt affligée par le spectacle des plus déplorables superstitions; mais il n'employa pour les arrêter que la bonté même du naturel de

ces idolâtres, et l'affection qu'il s'était conciliée de leur part, grâce à sa douceur et à sa bonne conduite. Il y avait à Cozumel une célèbre idole dont l'île même prenait son nom, et qui était en vénération jusqu'au sein de la terre-ferme, d'où elle attirait continuellement des troupes nombreuses de pèlerins de toute langue et de toute nation. C'est pourquoi ces insulaires, accoutumés au commerce des étrangers, furent beaucoup moins étonnés que d'autres de l'arrivée des Espagnols. Un jour que le concours de ces pèlerins était des plus nombreux, et qu'un prêtre de l'idole, debout et prêchant au milieu de la multitude, exaltait fort sa puissance, Cortès s'approcha du prince ou cacique, et lui dit que, pour maintenir la sincère amitié qu'ils avaient contractée ensemble, il était nécessaire qu'ils n'eussent qu'une même religion qui est le seul nœud durable des cœurs. Et le tirant à part, avec son interprète, il lui représenta, du mieux qu'il lui fut possible, l'absurdité de l'idolâtrie et la vérité du christianisme. Le cacique avait un jugement sain, et le moment du Seigneur était venu pour lui : il fut ravi d'admiration, et parut connaître au moins l'égaré dans lequel il avait vécu jusqu'alors. Il demanda cependant à conférer avec les principaux de la nation, et surtout avec les prêtres, à qui, par un effet de sa droiture naturelle, il laissait l'autorité suprême en matière de religion.

A la seule proposition d'abandonner leurs dieux, les prêtres alarmés protestèrent, au nom du Ciel, que si quelqu'un, quel qu'il fût, osait porter la moindre atteinte à leur culte, on verrait sur-le-champ cet attentat puni de la manière la plus effrayante. Cortès, reconnaissant que le triomphe de la foi n'était plus arrêté que par une vaine terreur, laissa voir sa détermination à ses soldats accoutumés à lire sur son front ; à l'instant, ils s'élançèrent contre l'idole, qu'ils firent tomber de l'autel par morceaux. Le premier sujet d'étonnement pour les idolâtres fut cette destruction-là même, qu'ils réputaient impossible. Mais après quelques momens, quand ils virent le ciel sans foudres et leurs dieux sans vengeance, leur crainte se convertit en mépris, et ils commencèrent à rougir d'avoir prodigué leurs adorations à des dieux si impuissans. C'est ainsi que les lumières de la foi trouvèrent entrée dans le cœur de ces bons habitans qui, pour la plupart, se convertirent en peu de temps. Ils s'affectionnèrent si bien au christianisme, qu'il a toujours subsisté depuis dans cette île, quoique les naturels du pays en soient demeurés les maîtres. Cependant les Chrétiens, répandus par troupes, abattirent tous les temples qui s'y trouvaient en grand nombre. Sur les ruines du principal, et de ses débris, ils s'empressèrent de construire une chapelle, où ils placèrent une

image de la Sainte-Vierge, et élevèrent une grande croix à l'entrée. Dès que la chapelle fut achevée, un des deux prêtres qui accompagnaient Cortès dans son expédition, y célébra la messe, à laquelle assistèrent le cacique et un bon nombre d'Indiens mêlés aux Espagnols, avec une révérence que semblait déjà leur inspirer, autant la vertu des divins mystères, que l'admiration naturelle pour nos augustes cérémonies.

Cortès montra la même religion dans toutes les rencontres. Faisait-il alliance avec une nation, il témoignait plus d'empressement encore pour lui faire embrasser le joug de l'Évangile, que pour la soumettre aux lois de l'Espagne. En réduisait-il une autre par la force des armes, le trophée le plus glorieux qu'il croyait pouvoir ériger, c'était, suivant l'importance de la victoire, ou une église, ou une chapelle qu'il bâtissait sur le champ de bataille. C'est ce qui lui fit construire à Tabasco, où il alla de Cozumel, une église sous le titre de Notre-Dame-de-la-Victoire, après avoir pris de vive force cette ville ou peuplade fortifiée à la manière des Indiens, et avoir défait ceux-ci en bataille rangée au nombre de quarante mille, avec la poignée de monde qu'il avait amenée de Cuba, et qui n'avait point encore d'auxiliaires¹ : succès qui paraîtrait fabuleux, si l'on ne faisait observer que ce fut la première bataille livrée par les Européens dans ces parages écartés, où la mousqueterie, le canon, et surtout les combattans à cheval, que ces barbares prenaient pour des divinités semblables aux Centaures de la mythologie, déconcertèrent toute la bravoure et la constance même avec laquelle ils vinrent plusieurs fois à la charge.

Quand ils eurent eu le temps et les occasions de se convaincre que les Espagnols n'étaient pas des dieux, ou que la vie de ces dieux n'était pas à l'épreuve des flèches, de la fronde et de la massue, Cortès, doué de talens propres à toutes les situations, ne commit plus rien à la valeur sans le concours de la plus sage politique. Il commença par fonder un nouvel établissement, indépendant du gouverneur de Cuba, et sous l'obéissance immédiate du roi d'Espagne. Le siège de ce gouvernement nouveau fut nommé Villarina, à cause de l'or qui abonde dans le pays, et l'on y ajouta le nom de Vera-Cruz, parce qu'on y avait pris terre le vendredi saint. Quand on eut créé des officiers publics, Cortès se démit du pouvoir qui lui avait été confié et qui avait été révoqué depuis par Vélasquez, puis fut élu par ces magistrats, au nom de toute la colonie, pour gouverner sous

¹ Sol. l. 1, c. 19.

la seule autorité du roi. Cette cérémonie, tout irrégulière qu'elle était, imposa aux Espagnols de sa suite, et parut même le rendre plus vénérable aux Indiens. Ce fut au moins dans ces circonstances que le prince de Zempala, chef d'une nation vantée dans le voisinage, rechercha son amitié. Cortès s'en rapporta à ses succès à venir, du soin de justifier sa conduite en Espagne; mais il fit aussitôt alliance avec cette importante nation, limitrophe et grande ennemie des Mexicains, dont elle avait souvent à souffrir. Ce furent les premiers auxiliaires qu'il se procura; et sitôt qu'il se les fut attachés, il brûla ses vaisseaux pour mettre ses gens dans la nécessité de vaincre ou de mourir.

Il n'avait pu cependant amener les Zempaliens au christianisme. Tout ce qu'il gagna d'abord sur leur esprit, après avoir détruit une idole à laquelle ils venaient de sacrifier un homme, ce fut de leur faire connaître, comme aux habitans de Cozumel, qu'on insultait impunément à leurs faibles divinités, et que les Chrétiens étaient plus puissans que les dieux de l'Inde, puisqu'ils disposaient sans risque de leur sort. On se contenta pour le moment de réveiller en eux les lumières de la raison, et de préparer la voie aux opérations de la grâce, en éloignant les obstacles qui en affaiblissaient les impressions. A la place de l'idole détruite, on érigea un autel, et on y plaça une image de la Vierge, après avoir purifié le temple, où l'on s'attacha surtout à effacer les taches de sang humain, que les idolâtres en regardaient comme les plus saints ornemens. On ne doit pas ici passer sous silence la résolution pieuse et magnanime d'un soldat blanchi sous les armes, nommé Jean de Torrès, et natif de Cordoue. Désormais inhabile aux marches forcées et à tous les autres travaux d'une expédition si pénible, il offrit de rester seul au milieu des Zempaliens, nation à demi soumise, pour y consacrer sa vieillesse à veiller au culte de la sainte image qu'on y laissait, au respect du lieu saint où elle était exposée : action digne également d'un héros et d'un chrétien, puisqu'elle ne suppose pas moins d'intrépidité que de religion¹.

L'esprit de foi avait passé du général dans toute son armée, et souvent les deux missionnaires qui l'accompagnaient crurent devoir s'opposer à l'ardeur trop impétueuse de leur zèle. C'est ainsi que le Père Barthelemi d'Olmédo, de l'ordre de la Merci, empêcha de renverser les idoles de Tlascalte, comme on avait abattu celles de Zempala². Outre l'imprudence qu'il y avait à en agir ainsi dans cette puissante et fière république, il représenta

¹ Sol. l. 2 c. 12 — ² *Ibid* 3, c. 3.

que la violence n'était pas moins contraire à l'Évangile qu'à la prudence; qu'elle n'aboutirait après tout qu'à bannir les idoles des temples, sans les arracher des cœurs; que l'établissement de l'Évangile était l'ouvrage de la persuasion, de la douceur, de la patience; et que, pour faire cesser l'erreur, c'était un moyen très-mauvais de rendre la vérité odieuse. On suivit ces sages maximes à Tlascala, et nous allons voir qu'on eut tout sujet de s'en applaudir. C'est à cette alliance que les Espagnols durent principalement la conquête du Mexique.

Cet Etat belliqueux, et très-jaloux de sa liberté, mais surtout de ne pas tomber sous la domination des Mexicains, était plus respectable par le caractère plein d'énergie de ses habitans, que par son étendue qui n'avait guère plus de cinquante lieues de circuit : pays montueux et d'accès difficile, hérissé de forteresses bâties sur la cime des montagnes, coupé de vallées extrêmement fertiles, si sain et si peuplé qu'on y tenait continuellement sur pied une armée de quarante mille hommes. Les Tlascalien en pouvaient rassembler au besoin un nombre beaucoup plus considérable, au moyen des alliances qu'ils avaient contractées avec la plupart de leurs voisins, aux dépens même des empereurs du Mexique auxquels ils avaient soustrait des provinces et des nations entières. Depuis long-temps ils étaient sans cesse en guerre avec ces despotes formidables, et ils se trouvaient alors au plus haut point de leur puissance, parce que la tyrannie de Montézuma, qui régnait dans cet empire, augmentait de jour en jour le nombre des transfuges et de leurs confédérés.

Instruit de l'état florissant de cette république par les Zempaliens ses alliés, Cortès n'omit rien pour entrer aussi en confédération avec elle; mais cette puissance aristocratique et ombreuse était trop jalouse de sa liberté, pour courir le moindre risque d'y voir donner atteinte. Sans faire de réponse précise à des hérauts Zempaliens qu'on lui envoya, et qu'elle retint sous des prétextes détournés, elle fit sortir sa milice régulière de quarante mille hommes, qu'on chargea secrètement de combattre les Espagnols : on se proposait de la désavouer, si elle était battue par ces étrangers, qu'on regardait au moins comme des hommes extraordinaires; et si elle remportait la victoire, il paraissait peu difficile de se réconcilier avec les Zempaliens qui les accompagnaient en qualité d'auxiliaires. Il se donna, dans l'espace de quelques jours, jusqu'à deux batailles rangées; et l'armée tlascalienne se trouva même plus forte de dix mille hommes à la seconde qu'à la première; mais Cortès sut tirer parti de ses alliés, et remporta, non sans de grands efforts de courage et de

angile qu'à la
 unir les idoles
 établissement
 douceur, de
 tait un moyen
 ivit ces sages
 tout sujet de
 agnols durent

mais surtout
 ns, était plus
 habitants, que
 nte lieues de
 de forteresses
 extrêmement
 uellement sur
 Flascaliens en
 oup plus con-
 ntractées avec
 empereurs du
 ces et des na-
 esse en guerre
 alors au plus
 ie de Monté-
 jour en jour

ur les Zempa
 i en confédé-
 ue et ombra-
 r le moindre
 onse précise
 le retint sous
 régulière de
 de combattre
 elle était bat-
 comme des
 etoire, il pa-
 aliens qui les
 a, dans l'es-
 gées; et l'ar-
 tille hommes
 parti de ses
 ourage et de

génie, deux victoires complètes. La paix se fit ensuite, et fut d'autant plus solide, qu'elle reposait sur l'estime qu'on professait pour la valeur, dans une nation qui la regardait comme la première des vertus. D'ailleurs Cortès et ses gens se comportèrent à Tlascaltepec avec une sagesse et une modération qui adoucirent jusqu'à leur zèle, avec une équité et une générosité qui leur gagnèrent tous les cœurs. Il ne fut plus question que de pénétrer au Mexique.

Cortès en avait déjà sondé les abords. Il s'était entretenu, sur la frontière, avec différens vassaux de l'empereur. Tous murmuraient secrètement; tous les cœurs étaient déjà révoltés contre Montézuma, « monstre d'orgueil et de férocité, dit entre autres à Cortès le prince de Quibislan, monstre qui, peu content de former ses trésors de nos calamités, fait encore de l'honneur de ses vassaux la matière de sa tyrannie, nous ravit nos filles et nos femmes avec la violence la plus outrageante¹, et après les avoir fait servir à ses plaisirs infâmes, fait ruisseler leur sang sur l'autel de ses dieux, dont il se dit le plus grand et se montre le plus cruel. » Mais la crainte étouffait les plaintes en public, et les malheureux qui ne les proféraient que dans les réduits les plus sourds, tremblaient que les voûtes qui retentissaient de leurs gémissemens ne vinssent à les déceler. Tandis que le cacique s'entretenait avec Cortès, on vint lui dire que six commissaires de Montézuma, chargés du recouvrement des tributs, avaient paru tout-à-coup dans le voisinage, et n'étaient plus qu'à quelques pas de distance. Il pâlit à l'instant; et sans finir le mot qu'il avait commencé, s'éloigna à grands pas, ne se donnant pas le temps d'en dire la raison. Il ne gagna rien par cette circonspection servile : les ministres de l'oppression le citèrent avec les autres caciques de la contrée, leur firent un crime d'avoir reçu dans leur district des étrangers suspects, et pour punition leur demandèrent vingt de leurs sujets, outre ceux qu'ils fournissaient régulièrement, pour être immolés aux dieux en expiation de leur imprudence.

Cortès était trop habile pour ne pas faire son profit de ces vexations insupportables, aussi bien que de la haine générale qu'elles excitaient. Il fit rappeler les caciques, et leur dit de ne rien craindre; qu'il regardait comme une injure faite à sa personne l'ordre barbare qu'on leur avait intimé; que ce n'était plus le temps d'exercer de pareilles tyrannies, surtout à sa vue, et sur un peuple qui n'était coupable que pour lui avoir montré

¹ Lib. 2, c. 9.

de la bienveillance. Afin de relever leur courage, il prit la résolution hardie d'arrêter et d'emprisonner les commissaires de Montézuma. Il les traita d'ailleurs avec beaucoup d'humanité; leur fit entendre qu'il ne se saisissait de leur personne que pour les dérober aux attentats des mécontents; et enfin les remit en liberté, après les avoir si bien convaincus qu'ils lui devaient la conservation de leurs jours, qu'ils lui demandèrent une escorte pour les conduire jusqu'à ce qu'ils fussent hors des terres où ils avaient cru leur vie en péril. Il fit ensuite valoir ce bon office auprès de Montézuma, en demandant avec instance la permission de se présenter à lui en qualité d'ambassadeur du plus puissant prince de l'Orient. L'honneur de recevoir cette ambassade, que Cortès faisait infiniment valoir, ne flattait nullement Montézuma, qui tenta l'impossible pour l'éviter, sans oser néanmoins employer la force ouverte contre ces étrangers inquiétans. Il s'était répandu parmi les Mexicains, extrêmement superstitieux, une infinité d'oracles et de prédictions qui annonçaient l'arrivée de troupes invincibles venues des climats où naissait l'aurore, et qu'on n'irriterait que pour la ruine de l'empire. Ce fut là ce qui lia les mains à Montézuma, lui ravit le conseil aussi bien que la force, et rendit en quelque sorte possible aux Espagnols leurs succès prodigieux, dans lesquels l'on ne peut toutefois méconnaître cette impulsion extraordinaire que le moteur suprême donne aux causes secondes, lorsqu'il veut changer le sort des empires. Ce prince, abandonné à la terreur et à la superstition, n'eut plus d'autres ressources que celles des âmes faibles, les explications et les détours, les ambassades multipliées, les négociations prolongées, l'appât des présens, les artifices et les stratagèmes, en un mot, tous les expédiens d'une politique lâche, qui n'a qu'une marche incertaine et rompue, sans but comme sans suite. Si la force du génie fait celle des empires, un Etat régi par de pareilles mains devait naturellement tomber sous celles de Cortès, quelque disproportion qu'il y eût entre les moyens de la défense et ceux de l'attaque.

Les barrières du Mexique étant levées enfin par la persévérance du Castillan, il partit de Tlascaltepec, après avoir fait dresser une grande croix sur une éminence, et l'avoir instamment recommandée aux magistrats. Prédication muette, qui répandit insensiblement la semence de l'Evangile dans cette terre sauvage, où, au bout de quatre ans, elle produisit des fruits avec la plus grande abondance. Les historiens du temps assurent que le Ciel veilla lui-même à l'honneur de l'instrument de notre salut, et que, durant ces quatre années, on vit continuellement, le jour et la nuit, une nuée brillante arrêtée perpendiculairement en forme de co

il prit la résolution de commissaires de p d'humanité; onne que pour in les remit en lui devaient la ent une escorte les terres où ils r ce bon office e la permission u plus puissant ambassade, que ent Montézuma, moins employer s'était répandu ne infinité d'oe de troupes in- et qu'on n'irri- qui lia les mains force, et rendit cès prodigieux, cette impulsion causes secondes, nce, abandonné tres ressources les détours, les ées, l'appât des ot, tous les ex- rche incertaine u génie fait celle evait naturelle oportion qu'il y ttaque.

par la persév- oir fait dresser amment recom- répandit insen- re sauvage, où, e la plus grande e le Ciel veilla lut, et que, du- jour et la nuit. n forme de co

bonne au-dessus de cette croix. Si l'on peut contester ce prodige, il est au moins incontestable que cette croix ne subsista pas seulement durant tout ce temps-là, mais que les Indiens mêmes les plus distingués ne cessèrent de la vénérer, en fléchissant le genou devant elle, comme ils l'avaient vu faire aux Espagnols, et en y venant faire leurs prières, au préjudice de leurs temples, qui furent infiniment moins fréquentés qu'auparavant. Ils pensaient ne pouvoir mieux faire que d'imiter ces hôtes extraordinaires, qu'ils croyaient en commerce avec le Ciel dont ils se disaient les envoyés.

L'armée espagnole fut à peine en marche, qu'elle se vit suivie par une grande multitude de Tlascaliers et de leurs alliés divers, rassemblés par les ordres du sénat pour secourir leurs amis. Différens auteurs en portent le nombre jusqu'à cent mille hommes. Cortès, flatté sans doute d'une amitié si généreuse, leur représenta néanmoins qu'entrant au Mexique comme ambassadeur, il ne convenait pas qu'il y parût avec d'aussi grandes forces : il ne retint que quelques détachemens d'élite avec leurs chefs. Ils consistaient, suivant la relation même de Cortès, en six mille hommes, qu'il réduisit à quelques centaines seulement quand il approcha de la ville du Mexique¹; mais tous les autres demeurèrent en réserve, pour marcher à son secours en cas de besoin. A Cholula, ville mexicaine qui le reçut la première et qui comptait vingt mille familles, il s'applaudit d'avoir encore avec lui les six mille braves de Tlascalte. Après y avoir été introduit avec des réjouissances et des honneurs extraordinaires, il y découvrit une conjuration si bien ménagée par les ordres de Montézuma, que toute sa valeur aurait été insuffisante si elle n'avait pas été secondée par ses généreux auxiliaires. Après avoir puni cette trahison, qu'il feignit de n'attribuer qu'aux habitans du lieu, il continua sa route; et, pour ne pas faire d'un traître peureux et réservé un ennemi furieux, il affecta pour la personne de Montézuma d'autant plus de confiance qu'il avait moins lieu d'en avoir. Après qu'on lui eut encore tendu sans succès différentes embûches sur le reste de la route, il parut enfin avec les Espagnols à la vue de Mexico.

Cette ville est située au milieu d'une vaste plaine, environnée de hautes montagnes, d'où se précipitent une infinité de ruisseaux, qui forment dans la vallée différens lacs ou étangs; et, sur le terrain le plus bas, deux lacs principaux, bordés et entourés de plus de cinquante grosses peuplades, dont plusieurs équivalaient à des villes considérables². Tezucuo, où arrivèrent

¹ Sol. 1. 3, c. 5. — ² *Ibid.* c. 3.

d'abord les Espagnols, à l'orient du grand lac, avait, selon quelques auteurs de cette nation, deux fois autant d'étendue que Séville. Istapalape, un peu plus avancée vers le midi du lac, comptait encore dix mille maisons à deux et trois étages. Cette petite mer pouvait avoir trente lieues de tour, et les deux lacs qui la formaient, l'un d'eau douce et l'autre d'eau salée, étaient séparés par une bonne digue de maçonnerie, de peur qu'ils ne vissent à se confondre, parce qu'on tirait de l'un une eau très-saine pour s'abreuver, et que l'autre fournissait un sel excellent qui enrichissait le pays. Au milieu du lac d'eau douce, sous la zone torride, mais tempérée par la fraîcheur du sol et le souffle d'un zéphir continu, s'élevait la grande ville du Mexique, qui, par la multitude de ses palais, la hauteur de ses tours et de ses édifices publics, annonçait son empire sur tant d'autres villes, rangées autour d'elle comme pour lui faire hommage. On y comptait soixante-dix mille familles, la plupart fort nombreuses à cause de la pluralité des femmes extraordinairement fécondes en ce pays-là. Elle comprenait deux quartiers principaux et comme deux villes, l'une habitée par le commun du peuple, sous le nom particulier de Tlateluco, et l'autre nommée simplement Mexico, où résidaient la cour et la noblesse. On n'y parvenait que par trois chaussées, bâties au milieu des eaux avec une dépense incroyable, et coupées de distance en distance par des ponts-levis ; la première de deux lieues de longueur, du côté du midi, par où les Espagnols firent leur entrée ; la seconde, au nord, longue d'une lieue ; et la troisième un peu moins, du côté de l'occident. Ce fut dans cette espèce de prison que le magnanime Cortès ne balança point à s'engager avec quatre cent cinquante Espagnols et six cents Indiens : mais rien ne le servit mieux que cette héroïque témérité, qui ne permit pas de croire qu'un tel héros ne fût qu'un homme.

Le Mexicain, révérend comme le plus puissant des dieux, lui prodigua les honneurs qu'il ne rendait point à ses divinités domestiques. Peu content d'avoir envoyé au-devant de lui les plus grands seigneurs, et des princes même de son sang, il y vint lui-même assez loin hors de la ville, accompagné de toute sa cour, où il se trouvait jusqu'à douze cents nobles, marchant sur deux lignes, les pieds nus, les yeux baissés, et dans un silence aussi respectueux que s'ils eussent assisté à une cérémonie de religion. Il descendit lui-même de sa litière, et fit quelques pas en avant du côté de Cortès, qui était sauté de cheval à son approche, et marchait à sa rencontre. L'Espagnol s'inclina profondément, et l'empereur baissa la main jusqu'à terre, puis la reporta sur ses lèvres, marque d'honneur inouïe de la part de ces princes, et

ait, selon quel-
 endue que Sé-
 du lac, comp-
 s. Cette petite
 ux lacs qui la
 étaient séparés
 ils ne vissent
 rès-saine pour
 llement qui enri-
 us la zone tor-
 e souffle d'un
 tique, qui, par
 et de ses édi-
 res villes, ran-
 On y comptait
 es à cause de la
 cepays-là. Elle
 ux villes, l'une
 particulier de
 où résidaient
 rois chaussées,
 ayable, et cou-
 la première de
 les Espagnols
 ne lieu; et la
 fut dans cette
 lança point à
 t six cents In-
 tique témérité,
 qu'un homme.
 les dieux, lui
 divinités do-
 e lui les plus
 , il y vint lui-
 toute sa cour,
 nant sur deux
 silence aussi
 e de religion.
 pas en avant
 on approche,
 rofondément,
 eporta sur ses
 es princes, et

surtout de Montézuma, pour qui l'orgueil était la première des vertus, et qui à peine inclinait la tête devant ses idoles. Ce premier accueil releva prodigieusement l'idée que les Indiens avaient déjà conçue des Espagnols. Le même jour, Montézuma rendit visite à Cortès, dans celui des palais impériaux qu'il lui avait donné pour logement, et où le premier prince du sang avait été chargé de le conduire. C'était une espèce de fort ou château, assez vaste pour loger toute l'armée espagnole, bâti en pierres de taille, et flanqué de tours qui pouvaient en faire une place d'armes. Le premier soin de Cortès fut d'en reconnaître tous les appartemens, d'y distribuer ses gardes, d'y monter ses canons, et de s'y mettre en état de soutenir un siège en cas de besoin.

Dès la première visite que lui rendit Montézuma, le héros chrétien, après l'avoir remercié d'une faveur si particulière, n'eut rien plus à cœur que de faire luire à ses yeux les premiers rayons de la vérité. Il lui dit qu'il paraissait à sa cour comme ambassadeur du plus puissant prince dont le soleil éclairât les terres depuis le lieu de sa naissance : « Prince, poursuivit-il, aussi » généreux que puissant, et qui n'aime à signaler son pouvoir que » par ses bienfaits; s'il veut ouvrir le commerce et former une » étroite alliance entre les deux monarchies, c'est pour vous faire » part de ses biens, et du plus précieux de tous, qui est la vérité. » Il vous déclare par ma bouche, à vous et à tous vos sujets, que » vous vivez dans la plus funeste des erreurs, en adorant des » dieux insensibles, qui sont l'ouvrage de vos mains et de votre » imagination. Il n'est qu'un Dieu véritable, principe éternel de » toute chose. C'est sa toute-puissance infinie qui forma de rien » les cieux qui roulent sur nos têtes, la terre qui nous soutient, » et le premier homme dont nous provenons tous, avec une égale » obligation, pour le Mexique et l'Espagne, pour le monarque et » le sujet, d'adorer ce premier auteur de notre être, sous peine » d'être précipités dans des brasiers éternels, dont vos plus affreux » volcans ne sont qu'une faible image. Et le spectacle ravissant » de la nature, la voix de la raison, le sentiment de la conscience » ne vous ont-ils pas dit avant nous ce que le grand monarque » de l'Orient, touché de votre insensibilité et de votre infortune, » me charge de vous répéter, comme ce qui l'intéresse le plus? » Voilà ce qu'il vous propose, comme le moyen le plus efficace » pour établir une amitié durable et une confédération solide entre » les deux couronnes. Les cœurs ne s'unissent qu'imparfaitement » quand les esprits sont divisés, et l'union ne peut subsister entre » les esprits, à moins que la religion n'en forme les nœuds ¹. »

¹ Sol. I. 3. c. 11.

Ces paroles trouvèrent peu d'accès dans l'esprit du Mexicain. Il répondit en deux mots que tous les dieux étaient bons, et que celui des Chrétiens pouvait être tout ce qu'ils disaient, sans préjudicier aux siens. Et tranchant court sur cette matière : « Re-
 » posez-vous à présent, leur dit-il, vous êtes chez vous ; vous serez
 » traités avec tous les égards qu'on doit à votre valeur et à la di-
 » gnité du prince qui vous envoie. » Comme il avait reçu d'eux à
 leur arrivée quelques ouvrages de verre, d'émail, et d'autres ba-
 gatelles d'Europe, regardées au Mexique comme des merveilles
 inestimables, et qu'il craignait sur toute chose de se laisser
 vaincre en libéralité, il leur fit à son tour des présens magnifiques
 en or et en bijoux ; après quoi, il se retira dans son palais.

Le lendemain, l'ambassadeur demanda son audience solennelle, et l'obtint si promptement, que la réponse lui fut apportée par les maîtres des cérémonies, chargés de l'introduire à l'heure même. Il trouva sur son chemin bien des sujets d'admiration, en parcourant une ville qui contrastait d'une manière si frappante avec les habitations des hordes sauvages qui environnaient cet empire. Outre la grandeur des édifices publics, il vit avec étonnement les maisons des nobles, c'est-à-dire la plus grande partie de cette capitale, toutes en pierres, agréables à la vue, et bâties solidement. Celles du peuple étaient moins vastes, moins élevées, et d'une hauteur inégale ; mais les unes et les autres, ou étaient rangées en ligne droite, ou formaient du moins des rues bien percées, et de distance en distance, de belles et grandes places. En beaucoup d'endroits, des canaux tirés du lac tenaient lieu de rues, et sur les bords on avait conservé des terre-pleins pour l'usage des gens de pied. Ces canaux étaient couverts d'une infinité de barques et de gondoles, dont on fait monter le nombre à cinquante mille. Mais ce qui ravit les Espagnols hors d'eux-mêmes, ce fut le premier aspect du palais impérial : édifice dont la hauteur paraît presque supposée chez une nation qui n'avait pas l'usage de nos machines, et d'une étendue si prodigieuse, qu'on y entrait par trente portes correspondantes à autant de rues. La façade principale, qui occupait le fond d'une place immense, était tout entière de différens jaspes, rouges, noirs et blancs, entremêlés avec goût, très-bien polis et ornés de sculptures. Un griffon, tenant un tigre dans ses griffes, couronnait la grande porte : c'étaient les armes de l'empire ¹.

Après avoir traversé une enfilade presque infinie de salles et de salons étincelans d'or, tendus d'étoffes de coton et de poil de

¹ Sol. I. 3, c. 11.

lapon, les seules que l'on comâta au Mexique, ou de tissus de plumes d'une finesse inimitable et d'une vivacité de couleurs encore plus merveilleuse, sous des lambris de cèdres, de cyprès et d'autres bois odoriférans, Cortès, avec les principaux officiers de sa suite, fut présenté à l'empereur. Il revint encore sur l'article de la religion, ou du moins de la loi naturelle, soutenue de la foi, et si impuissante sans elle. Cette seconde exhortation ne fut pas tout-à-fait inutile. Il fit honte à Montézuma, comme d'une brutalité contre nature, de sacrifier des hommes, et de se repaître de leur chair. Le barbare bannit dès-lors de sa table ces mets horribles, sans oser néanmoins les interdire encore à ses vassaux, et permit aux Espagnols l'exercice public de leur religion. Des ingénieurs et un grand nombre d'ouvriers furent commandés, afin de convertir aussitôt en église, comme le demandait Cortès, une des pièces principales du palais où il était logé. Quelque temps après, l'empereur défendit généralement de sacrifier des hommes et de manger de la chair humaine; mais alors il était, quoiqu'au milieu de sa capitale, sous la puissance du petit nombre d'Espagnols qu'il y avait admis en premier lieu : révolution, et si unanimement attestée, et si éloignée du cours ordinaire des événemens, qu'il serait aussi déraisonnable d'en combattre la vérité que d'y chercher de la vraisemblance.

Comme après un accueil si flatteur tout annonçait au contraire la défiance et l'embarras dans l'empereur et les grands du Mexique, il arriva auprès de Cortès deux Tlascalien fidèles, déguisés en Mexicains, et porteurs d'une lettre qu'ils lui remirent secrètement. Elle était envoyée de la Vera-Cruz, et lui apprenait que Jean d'Escalante, qu'il y avait laissé pour commandant, avait été attaqué par un général de Montézuma, et qu'après une victoire signalée, il était mort néanmoins de plusieurs blessures reçues dans le combat. Sept autres Espagnols avaient péri de même, et l'un d'entre eux était resté au pouvoir des ennemis, qui lui avaient coupé la tête et l'avaient envoyée à la cour. Ce récit était confirmé par les rapports de quelques Indiens, du nombre des auxiliaires de Cortès, amis zélés, qui, répandus adroitement parmi les Mexicains dont ils entendaient la langue, avaient ouï dire que depuis quelques jours on avait présenté à Montézuma la tête d'un Espagnol, et qu'après l'avoir considérée avec une complaisance mêlée d'effroi, il avait ordonné de la cacher soigneusement. Ils avaient encore entendu bien des propos suspects, tels que celui-ci : *Il n'est rien de si facile que de leur couper le retour, en rompant nos ponts.* Tous ces indices rapprochés parurent plus que suffisans pour

se prémunir contre la trahison par les voies les plus efficaces et les plus extrêmes.

On tint conseil, et Cortès, dont la grandeur d'âme ne se développait jamais mieux que dans les grands périls, fut d'avis de se rendre maître de la personne de Montézuma. Malgré les difficultés effrayantes d'une pareille entreprise, tous ses gens cédèrent, tant à cet ascendant naturel qu'ont les âmes supérieures sur ce qui n'est fait que pour obéir, qu'au souvenir de tant d'expériences passées dans lesquelles ils avaient vu ce noble désespoir couronné par les plus glorieux succès. Il ne manqua pas non plus de leur donner cette audace plus qu'humaine, pour une inspiration du Ciel, qui ne les avait pas engagés dans la carrière, pour les abandonner au besoin. En un mot, ce fut le péril même de l'entreprise qui la fit goûter, et la hardiesse inimaginable de l'exécution qui la fit réussir. L'empereur du Mexique, à la première proposition que lui fit Cortès de venir avec lui se loger parmi les Espagnols, entra pâle et tremblant dans une telle stupeur, qu'il parut que le Ciel, comme à bien d'autres potentats idolâtres, lui avait ravi le courage et le jugement. Cortès, lui motiva de son mieux sa détermination, en lui protestant qu'il serait traité par les Espagnols, avec plus de respects encore que par ses sujets naturels. Le faible empereur se contenta de se récrier sur l'opprobre qu'une pareille démarche imprimerait à la dignité impériale. Comme ses plaintes, auxquelles Cortès, naturellement éloquent, s'efforçait de satisfaire, se prolongeaient trop long-temps au gré des autres officiers espagnols entrés avec leur chef et bien armés, selon leur coutume, un d'entre eux dit avec impatience : « A quoi bon tant de discours ? Prenons-le, ou mettons-le à mort. » Montézuma, qui le vit parler, demanda à l'interprète ce que disait cet homme irrité. « Seigneur, répondit l'interprète, vous risquez tout, si vous ne cédez sur-le-champ aux instances de ces étrangers. Vous connaissez leur audace et la force supérieure qui les soutient. Si vous allez avec eux, vous serez traité avec tout le respect qui vous est dû ; mais si vous résistez plus long-temps, votre vie, je ne vous le dissimule pas, est en péril. » Le saisissement que lui causa ce peu de paroles, fut décisif. A l'instant, il se leva de son siège, et dit aux Espagnols : « Je vous remets ma personne avec confiance, allons à votre logement : ainsi le veulent les dieux, puisque je m'y détermine. »

Il fit sur-le-champ préparer ses litières, avertit ses ministres, et les chargea de publier qu'il allait de sa pleine volonté, et pour des raisons d'état dont il avait conféré avec ses dieux, passer quelques jours dans le quartier des Espagnols ; puis il partit avec

is efficaces et

âme ne se dé- fut d'avis de malgré les diffi- gens cédè- périeures sur e tant d'expé- ble désespoir nqua pas non , pour une in- ans la carrière, le péril même imimaginable de que, à la pre- e lui se loger une telle stu- tres potentats Cortès, lui mo- tant qu'il serait encore que par ca de se récrier ait à la dignité naturellement rop long-temps ur chef et bien e impatience : ons-le à mort.» ète ce que di- ète, vous ris- stances de ces rce supérieure rez traité avec stez plus long- t en péril.» Le décisif. A l'in- s : « Je vous re- ogement : ainsi es ministres, et onté, et pour dieux, passer s il partit avec

eux, c'est-à-dire avec six officiers, y compris Cortès et trente soldats d'une bravoure éprouvée. Il y eut dans le trajet un concours prodigieux de peuple attiré par un événement dont ils doutaient encore en le voyant de leurs propres yeux; mais il n'y eut pas le moindre désordre. L'empereur disait de sa litière, que, pour satisfaire son inclination, il allait passer quelques jours avec les illustres étrangers ses amis, et il avait ordonné à ses ministres de punir de mort ceux qui donneraient occasion à l'ombre du trouble. D'un autre côté, Cortès avait posté sur la route des escouades bien armées à tous les carrefours; des sentinelles étaient avancées dans les rues voisines de son palais, et toutes les gardes doublées dans l'intérieur. Au moyen de cette vigilance dont le temps ne fit rien relâcher, et des égards infinis qu'on eut constamment pour le monarque, à qui l'on fit presque aimer sa prison déguisée, la tranquillité publique se maintint jusqu'à ce que Cortès fût obligé de sortir du Mexique, pour aller combattre les troupes envoyées contre lui par le gouverneur de Cuba. Le commandant qu'il établit en sa place, ne la remplit qu'imparfaitement. Eh! qui pouvait remplacer cet homme unique? Les Mexicains se mutinèrent, s'attroupèrent, se révoltèrent ouvertement, quand cet ange tutélaire de l'Espagne ne parut plus à la tête de ses drapeaux : quand, vainqueur des troupes envoyées de Cuba, il fut de retour à Mexico, tout y était dans le désordre et la confusion. Les barbares, en son absence, avaient expérimenté que les Espagnols n'étaient pas invincibles, ou du moins qu'ils n'étaient pas immortels. Des nuées de traits et de pierres avaient fait couler le sang de ceux qu'ils prenaient pour des dieux, et avaient éteint la foudre dans leurs mains.

Cortès fit tous ses efforts pour rétablir le calme et l'ordre public; mais le mal n'était plus susceptible de remède, et la vigueur guère plus efficace que la persuasion, quoiqu'il eût amené un renfort de deux mille hommes de Tlascalte, presque aussi formidables au Mexique que les Espagnols dont ils commençaient à prendre la discipline. L'excès de la peur parmi les Mexicains avait dégénéré en désespoir, et le désespoir en une fureur qui leur tenait lieu de bravoure. Montézuma, craignant tout, et des Espagnols irrités contre ses sujets, et de ses sujets acharnés contre les Espagnols avec lesquels ils pouvaient le confondre, parut sur une terrasse aux yeux des rebelles, et fit le dernier essai de son autorité pour les ramener au devoir. Un reste de ce respect, qu'ils avaient porté jusqu'à l'idolâtrie, suspendit quelques momens la fureur; mais bientôt, plus emportés qu'auparavant, soit qu'ils eussent déjà élu un nouvel empereur, soit

qu'ils fussent déterminés à l'élire, ils lui crièrent avec outrage que le lâche prisonnier des Espagnols n'était pas leur roi, qu'il eût à quitter sur-le-champ le sceptre et la couronne. En même temps une pierre lancée d'une main sûre, au milieu d'une infinité de flèches, lui fit à la tête une plaie si profonde, qu'il en mourut peu après. Ce forfait commis, il n'y eut plus d'espoir pour les Espagnols que dans la retraite; mais la retraite était elle-même une fortune inespérée.

Les Espagnols se trouvaient logés dans le centre d'une ville immense, et environnés d'une multitude innombrable, en qui l'excès de la peur avait cédé la place à une aveugle et brutale intrépidité. S'ils avaient le bonheur de gagner une porte de la ville, ils ne se trouvaient par là qu'à l'entrée du défilé le plus périlleux, c'est-à-dire à l'une de ces étroites et longues chaussées qui en étaient les seules issues, que les eaux du lac bordaient de part et d'autre, dont les Mexicains sentaient l'avantage, et où ils s'étaient réservé de déployer leur valeur. Comme il y avait trois chaussées, sans en compter quelques autres moins praticables, mais qui pouvaient absolument servir au besoin, ils ne voulurent se montrer en armes que quand l'ennemi aurait fait son choix, afin de le charger ensemble dans la position qui lui serait la plus désavantageuse, sans perdre aucun moment pour se rassembler. Ainsi l'obscurité d'une nuit pluvieuse, que les Espagnols avaient choisie pour s'échapper de la ville, servit moins à protéger leur fuite que le plan d'attaque concerté par leurs ennemis. Cortés avait distribué ses troupes de la manière suivante : l'avant-garde comprenait jusqu'à deux cents Espagnols, avec les meilleurs soldats de Tlascalte, et quarante chevaux ; l'arrière-garde était un peu moindre, le reste de l'armée formait le corps de bataille, où, avec les prisonniers et le bagage, se trouvait l'artillerie ainsi qu'une réserve de cent braves pour la garde du général, et pour les besoins auxquels il faudrait faire face¹. On traversa la ville dans cet ordre, sans être insulté ni entendre le moindre tumulte. On s'avança de même sur la chaussée jusqu'à la première coupure, dont on trouva sans surprise le pont-levis rompu. On s'y était attendu, et l'avant-garde s'était munie d'un pont portatif, qui fut jeté en quelques moments. On prétendait en faire le même usage pour les deux coupures qui restaient encore à passer; mais le poids des chevaux et du canon l'enfonça tellement entre les pierres des deux massifs sur lesquels il portait, qu'il ne fut pas possible de l'en dégager; on n'eut pas même le loisir de tenter ce travail.

¹ Sol. lib. 4, c. 18.

avec outrage
leur roi, qu'il
ne. En même
ieu d'une infi-
onde, qu'il en
d'espoir pour
ite était elle-

d'une ville im-
le, en qui l'ex-
brutale intré-
e de la ville, ils
plus périlleux,
chaussées qui eu-
aient de part et
où ils s'étaient
trois chaussées,
s, mais qui pou-
ent se montrer
afinde le char-
désavantageuse,
insi l'obscurité
hoisie pour s'é-
que le plan d'at-
tribués estroupes
it jusqu'à deux
lascale, et qua-
dre, le reste de
risonniers et le
de cent braves
quels il faudrait
ans être insulté
e même sur la
rouva sans sur-
et l'avant-garde
n quelques mo-
r les deux cou-
s des chevaux et
es deux massifs
de l'en dégager;

C'était là que les barbares guettaient leur proie. Au moment du plus grand embarras des Espagnols, une infinité de barques et de canots armés, qui s'étaient approchés des deux côtés à la faveur de la nuit et du silence, attaquèrent si brusquement, qu'on fut accablé d'une grêle de flèches au même instant qu'on entendit leur tumulte et leurs clameurs effrayantes. Toute l'armée espagnole eût infailliblement péri, si les Indiens, dans la mêlée, eussent observé l'ordre convenu parmi eux pour l'attaque; mais la discipline était pour eux un état violent; et bientôt leur courage effréné ne servit qu'à les mettre dans un plus grand désordre. Ils se portèrent sur l'ennemi avec tant de tumulte et de confusion, que les premiers canots se brisèrent à la chaussée; et ceux qui les suivaient, au lieu de les défendre, en accéléraient la ruine. Le canon et la mousqueterie firent un ravage épouvantable dans cette multitude en désordre et à demi nue; mais les Espagnols, ou plutôt les forces humaines ne suffisaient point à sabrer tout ce qui abordait. Les Indiens les plus éloignés, ne pouvant se faire jour parmi ceux qui les devançaient, et ne pouvant plus souffrir la lenteur des rames, se jetèrent à la nage, puis, au moyen de leur agilité naturelle et de leurs armes fichées en terre, grimpèrent à la chaussée, mais en si grand nombre, que ce qui semblait devoir assurer leur succès, consumma leur défaite. Le combat s'étant extrêmement ralenti sur les bords du lac embarrassés de hauts tas de cadavres, il ne fut presque plus question que de faire face en avant, sur un terre-plein découvert et peu large. Ainsi la supériorité du nombre devint inutile aux Indiens, et la nature du champ de bataille, auparavant si nuisible aux Espagnols, tourna entièrement à leur avantage. Quelques pièces de canon, pointées en ligne droite sur la direction de la chaussée, la jonchèrent tellement de morts en quelques instans, que, selon différens auteurs, on n'eut besoin de rien autre chose pour en mettre la seconde coupure ou fossé de niveau avec son plain-pied. Le dernier fossé avoisinant les terres, et ayant peu de profondeur, les troupes le passèrent à gué, et gagnèrent paisiblement la plaine, où elles eurent le bonheur de ne trouver aucuns Mexicains qui en défendissent l'accès, tant leur dernière perte les avait déconcertés. C'était là néanmoins que ces barbares auraient dû se promettre le plus d'avantage sur des ennemis blessés pour la plupart, tous exténués de fatigue, et ayant l'eau au-dessus de la ceinture. L'armée chrétienne regarda cette inadvertance, ou ce vertige des infidèles, comme un trait tout particulier de la providence du Seigneur sur son peuple. Ainsi abordèrent heureusement l'avant-garde et le corps de bataille. Après quoi le héros généreux, qui ne les avait point quittés au fort du

péril, retourna au-devant de l'arrière-garde, qui fut beaucoup moins heureuse, mais presque uniquement par sa faute, c'est-à-dire pour avoir cédé à la cupidité et à l'amour du butin. Une bonne partie de cette division, surchargée d'or et d'argent, ne parvint à la première coupure de la chaussée qu'après que les Mexicains en eurent détruit le pont, et resta seule à leur merci. Cortès en recueillit les restes et rejoignit le gros de l'armée, comme le jour commençait à luire.

Pour être hors du Mexico, et vainqueur des Mexicains, on n'était pas à beaucoup près hors de danger. Cette grande nation soulevée de toutes parts, la capitale remise de son étonnement, les contrées voisines, les provinces éloignées, tout s'attroupa, tout se mit à la poursuite des étrangers, et conjura de les exterminer jusqu'au dernier, avant qu'ils eussent quitté les limites de l'Empire. Cortès eut cependant le bonheur de gagner Tlascaltepec, mais en épuisant tout l'art des marches, et après avoir été réduit à se mesurer en bataille rangée avec deux cent mille barbares, dont le courage ou l'acharnement égala le nombre. Toute la bravoure européenne ne suffisait pas à les rompre, ou du moins à les empêcher de revenir sans cesse à la charge, quand ce grand homme, voyant que cette persévérance ne pouvait manquer de ruiner à la longue sa petite armée, prit sur-le-champ une de ces résolutions qui ne naissent que dans l'âme des héros. A la vue de l'étendard impérial des Mexicains qui attachaient à sa conservation le salut de l'Empire, il appelle ses meilleurs officiers, fait signe aux braves de sa garde; tous, poussant leurs chevaux, plus formidables aux yeux des barbares que le canon même, rompent les bataillons, et, sans leur donner le temps de se rallier, vont droit à l'étendard qui était arboré sur la litière du général en chef. Le général espagnol fond, la lance en arrêt, sur le Mexicain, le renverse baigné dans son sein, et s'empare du drapeau. A ce coup, tout fut décidé : les Mexicains abattirent tous leurs autres étendards, jetèrent leurs armes mêmes pour mieux fuir, et ce ne fut plus qu'une déroute, qui en peu de momens ne laissa de vivant sur le champ de bataille que les Espagnols et leurs alliés¹.

Dès-lors, ils gagnèrent sans peine le pays de Tlascaltepec, où ils concertèrent à loisir les moyens de subjuguier le Mexique. On mit en action toutes les forces de cette république, on y joignit ses anciens alliés et ceux qu'on fit de nouveau, on ménagea des intelligences dans les provinces mêmes du Mexique, qu'on arma les unes contre les autres; et, en assez peu de temps, Cortès se vit à

¹ Sol. lib. 4, c. 20.

son tour suivi d'armées comparables en nombre à celles de l'ennemi. Il y eut néanmoins encore bien des combats à livrer, et bien des prodiges de valeur à opérer contre le nouvel empereur qu'éclairèrent les Mexicains, et qui se montra infiniment plus digne que Montézuma de les commander. Nous ne pousserons pas plus loin le détail de ces opérations, purement militaires, et, sous ce point de vue, étrangères à notre sujet. On eût même beaucoup plus abrégé cette matière, toute brillante qu'elle est, s'il eût été possible, sans quelque développement, de faire apercevoir la conduite de la Providence à l'égard de ce conquérant, le plus extraordinaire du Nouveau-Monde; mais ce grand tableau tiendra lieu de vingt autres, qu'il eût au moins fallu ébaucher pour atteindre au même but.

En moins de deux ans, Cortès disposa son plan et consumma son entreprise. Le 8 de novembre 1519, il fit sa première entrée à Mexico en ambassadeur ou plutôt en aventurier, et il entra dans cette capitale, en conquérant et en triomphateur, le 13 d'août 1521. Aussitôt après, il apprit à Charles-Quint qu'il venait de lui conquérir une nouvelle Espagne, plus étendue et beaucoup plus riche que l'ancienne. Les premiers tributs de ces terres d'or qu'il envoyait en même temps, rendirent croyable ce qu'on eût sans cela rangé au nombre des fables ou des songes. Alliant, comme il le faisait en toute rencontre, les sentimens de la religion à ceux de l'héroïsme, il ne manqua point de lui apprendre encore que l'Évangile produisait des fruits admirables dans ces terres infidèles, que le prince d'Ysucan, que le roi de Tescuco, que les deux premiers sénateurs de la fidèle et belliqueuse république de Tlascalte avaient déjà reçu le baptême; qu'en ce dernier pays surtout, la moisson évangélique touchait à sa maturité, et n'attendait que des ouvriers laborieux qui la recueillissent.

Dans le cours de l'année 1519, les terres antarctiques furent encore découvertes, au nom de Charles-Quint, par Ferdinand Magellan, capitaine portugais, qui avait quitté le service de son souverain naturel, parce qu'on avait refusé d'augmenter sa paie de six écus par année¹. Piqué d'émulation aussi bien que de ressentiment, il tenta vers les Indes une route contraire à celle que tenaient les Portugais. Avec cinq vaisseaux, il vogua bien au-delà de la ligne équinoxiale, sur des mers encore pleinement inconnues, où il eut à lutter, non pas seulement contre les tourmentes, mais contre des monts de glace et des hivers éternels. Il parvint au détroit qui porte son nom, et, par ce passage, pénétra dans la

¹ Osor. l. 2. Maff. l. 8.

mer du Sud. Il y périt dans une île qu'il avait soumise ; mais les compagnons de sa fortune poursuivirent leur route, et arrivèrent aux Moluques, déjà connues des Portugais : ce qui occasiona entre les deux couronnes de Castille et de Portugal cet étrange procès, que la bulle, donnée pour le prévenir, ne fit qu'animer. Charles, ainsi favorisé de la fortune, prit, comme roi d'Espagne, un titre assorti à l'accroissement de sa puissance. Ce fut alors qu'à la qualité d'Altesse dont les rois de Castille s'étaient contentés avant lui, il fit succéder celle de Majesté, réservée jusque là aux rois de France et d'Angleterre.

Tandis que la domination de Charles d'Autriche s'étendait ainsi dans toutes les contrées qu'éclaire le soleil, l'esprit de secte et de rébellion, pour n'avoir pas été réprimé à propos, fit l'éclat funeste qui ébranla jusque dans ses fondemens l'Empire de Germanie, et qui sépara de l'Eglise tant d'autres nations. Le pape, n'ayant pu engager l'empereur à faire arrêter le perturbateur hérétique de l'Allemagne, et usant enfin des derniers remèdes pour empêcher au moins les progrès de la séduction, publia, le 15 de juin 1520, une bulle dressée avec toute la circonspection possible ; en y condamnant jusques à quarante-et-un chefs d'erreurs, il avait encore le ménagement d'épargner la personne de l'hérésiarque. On lui laissait soixante jours pour venir à résipiscence ; après cela, s'il n'avait point satisfait, il devait encourir les censures et les peines portées contre les hérétiques¹.

Il est à propos de faire connaître d'abord les principaux articles qu'on jugea devoir condamner expressément dans l'amas énorme des dogmes de Luther. Les voici en substance : « C'est une hérésie » assez commune, de soutenir que les sacremens de la loi nouvelle » confèrent la grâce sanctifiante à ceux qui n'y mettent point » d'obstacle. C'est fouler aux pieds S. Paul et Jésus-Christ même, » de croire un enfant sans péché, après qu'il a reçu le baptême. Le » foyer du péché, sans aucun péché actuel, suffit pour empêcher » une âme d'entrer dans le ciel, à la sortie du corps. La contrition, » qui s'acquiert par la considération des peines de l'enfer et de la » perte du ciel qu'on encourt par le péché, ne sert qu'à rendre » l'homme hypoerite et plus grand pécheur. En recevant l'absolu- » tion, croyez que vous êtes absous, et vous l'êtes véritablement, » quoi qu'il en soit de votre contrition : le prêtre vous eût-il même » absous peu sérieusement, et par pure dérision. La meilleure et » la souveraine pénitence consiste à mener une vie nouvelle et à » ne plus faire ce qu'on faisait. Quand il ne se trouve point de

¹ Bul, t. 1, Leon. X, Const. 40.

mise ; mais les
e, et arrivèrent
occasiona en-
et étrange pro-
à'animer. Char-
d'Espagne, un
alors qu'à la
contentés avant
que là aux rois

s'étendait ainsi
t de secte et de
t l'éclat funeste
e Germanie, et
n'ayant pu en-
rétique de l'Al-
r empêcher au
juin 1520, une
en y condam-
t encore le mé-
On lui laissait
la, s'il n'avait
peines portées

principaux articles
l'amas énorme
est une hérésie
la loi nouvelle
mettent point
-Christ même,
le baptême. Le
pour empêcher
La contrition,
l'enfer et de la
rt qu'à rendre
evant l'absolu-
véritablement,
us eût-il même
a meilleure et
nouvelle et à
ouve point de

» prêtre pour absoudre, chaque fidèle, une femme même ou un
» enfant peuvent exercer cette fonction. La foi seule, dans ceux
» qui s'approchent de l'eucharistie avec une entière confiance d'y
» recevoir la grâce, les rend purs et dignes de participer à ce sacre-
» ment. C'est s'abuser, que de croire les indulgences utiles au sa-
» lut : ce sont de pieuses tromperies, qui dispensent les fidèles de
» faire de bonnes œuvres. Il faut enseigner à aimer les excommu-
» nications, plutôt qu'à les craindre. Jésus-Christ n'a pas établi le
» pape pour son vicaire dans toutes les Eglises. Ni le pape, ni l'E-
» glise n'ont le pouvoir d'établir, soit des articles de foi, soit des
» lois concernant les mœurs et les bonnes œuvres. Il est une voie
» pour juger des actes des conciles, et les contredire librement.
» Quelques-uns des articles condamnés dans Jean Hus par le con-
» cile de Constance, sont très-vrais, très-orthodoxes, et tout-à-fait
» évangeliques. On ne saurait prouver le purgatoire par un livre
» de l'Écriture qui soit canonique. Le juste même pèche dans tou-
» tes ses œuvres, quelque bien faites qu'elles soient. Le libre ar-
» bitre n'est plus qu'un vain nom depuis le péché. C'est aller con-
» tre l'ordre de la Providence, que de combattre contre les Turcs,
» dont elle se sert pour punir les iniquités de son peuple. »

S'il y eut jamais matière à condamnation, ce fut certainement dans cet assemblage monstrueux de propositions hérétiques, scandaleuses, blasphématoires, tendant à la subversion de tout le christianisme, substituant même à la plus juste politique un fanatisme imbécile, qui eût fait du peuple chrétien le jouet des Infidèles. Cependant, dès que la bulle fut parvenue à la connaissance de l'auteur, et surtout quand, après un délai triple de celui qu'on lui avait donné pour se reconnaître, on eut condamné sa personne aussi bien que ses écrits, ce ne fut plus ce vieux prêtre, cet humble religieux, ce fidèle soumis qui ne désirait que s'instruire ; ce fut un frénétique, un énergumène irrité de l'exorcisme, si l'on peut s'exprimer ainsi, une bête féroce révoltée contre le flambeau qui luit sur son repaire. Un déluge d'écrits, pleins de sarcasmes et d'insultes, partit de sa plume détrempeée dans le fiel et la fange la plus infecte. Il qualifia la bulle qui le condamnait d'exécrable production de l'antéchrist. Passant de l'injure à l'attentat : « De » même qu'ils m'excommunient, dit-il érigé dans son délire en » pontife suprême, je les excommunie à mon tour. » Et, comme on brûla ses écrits à Rome, il fit brûler la bulle et toutes les décrétales à Wittemberg, en disant qu'il serait à souhaiter qu'on en fit autant du pape même, ou du moins de la chaire pontificale. « Si l'on ne met le pape à la raison, poursuit-il, c'en est fait » de la chrétienté : ou qu'on écrase sur-le-champ le brigand de

» Rome, ou fuie qui peut dans les montagnes. C'est un loup animé
 » par un démon ; il faut, sans attendre ni sentence de juge ni auto-
 » rité de concile, s'assembler de tous les bourgs et de tous les vil-
 » lages, et fondre sur lui, sans lui donner le temps de se reconnaître.
 » N'importe que les rois et les césars prennent les armes pour sa dé-
 » fense ; celui qui fait la guerre sous un voleur doit la voir, comme
 » lui, tourner à sa perte¹. » En un mot, qui en eût cru cet impos-
 » teur eût tout mis en feu, et n'eût fait qu'un vaste bûcher, dans le-
 » quel le pape et tous les princes qui le soutenaient eussent été con-
 » fondus. Et ce qu'on doit observer, pour se tenir en garde contre
 » les séductions de la nouveauté, c'est que tous les excès qu'on
 » vient de voir étaient autant de thèses théologiques que Luther
 » soutenait comme des principes de foi. Ce n'était pas un déclama-
 » teur qui, dans la chaleur de ses invectives, s'échappât en pro-
 » pos hasardés : c'était un docteur qui semblait disserter de sang-
 » froid, et qui érigeait en maximes jusqu'à ses fureurs. Le plus
 » violent des ouvrages qu'il mit alors au jour fut son livre de la
 » Captivité de Babylone, où il représenta l'Eglise opprimée par les
 » papes, comme autrefois la nation juive par les Babylo niens.

Cependant il ne pouvait se faire que ce malheureux, élevé et
 » nourri long-temps dans les bons principes, fût sitôt tranquille
 » dans son apostasie. Les agitations de l'orgueil d'une part, et de
 » l'autre les restes de la foi, lui déchiraient cruellement le cœur.
 » L'autorité de l'Eglise principalement faisait sur lui une impres-
 » sion dont la peinture, tracée par lui-même, excite je ne sais quel
 » sentiment mêlé d'horreur et de pitié. « Après que j'eus surmonté,
 » dit-il², tous les autres argumens, il en restait un dernier dont
 » je ne pus triompher qu'avec une peine extrême et de cruelles
 » angoisses : c'est qu'il fallait écouter l'Eglise. » A la fin il l'em-
 » porta sur la grâce, qui abandonnait, pour ainsi dire, à regret cet
 » endurci. Pour comble d'aveuglement, il regarda cet abandon
 » comme une bénédiction des plus précieuses, et attribua formel-
 » lement à la main de Jésus-Christ la force de résister à son Eglise.
 » Après cette pénible victoire, il s'écrie dans la joie de son funeste
 » triomphe³ : *Rompons leurs liens, et secouons leur joug* ; usant
 » ainsi des paroles mêmes que le psalmiste met dans la bouche des
 » impies conjurés contre le Seigneur et contre son Christ. Sous
 » un maître sans frein, les disciples n'eurent point de retenue. Les
 » excès qui devaient les rebuter excitèrent leur admiration, l'ému-
 » lation la plus vive. On entra dans ses transports en l'écoutant ;
 » l'erreur et l'enthousiasme se communiquèrent au loin, et bientôt

¹ Bossuet, Variat. l. 1, n. 25, etc. Luth. t. 1, p. 46, 88, 91, 407, etc. — ² Præf. Oper. Luth. t. 1. fol. 49. — ³ *Ibid.* fol. 63.

st un loup animé
de juge ni auto-
t de tous les vil-
e se reconnaître.
rmes pour sa dé-
t la voir, comme
t cru cet impos-
bûcher, dans le-
eussent été con-
en garde contre
les excès qu'on
ues que Luther
t pas un déclac-
chappât en pro-
sserter de sang-
ureurs. Le plus
son livre de la
pprimée par les
abyloniens.

oureux, élevé et
sitôt tranquille
une part, et de
ement le cœur.
ui une impres-
je ne sais quel
eus surmonté,
n dernier dont
et de cruelles
la fin il l'em-
re, à regret cet
cet abandon
tribua formel-
r à son Eglise.
de son funeste
r *joug*; usant
la bouche des
Christ. Sous
e retenue. Les
ration, l'ému-
en l'écoutant;
oin, et bientôt

, etc. — ¹ Præf.

des peuples entiers le regardèrent comme un prophète suscité pour la réformation du genre humain.

Alors il s'attribua une vocation divine et immédiate. Dans une lettre qu'il adressa aux évêques, appelés, disait-il ¹, faussement ainsi, il se nomma : « Martin Luther, par la grâce de Dieu, ecclésiaste de Wittemberg, et plein du même mépris pour les évêques que pour Satan. Titre, poursuivait-il, reçu non des hommes, mais par le don de Dieu, et par la révélation de Jésus-Christ ; titre substitué au caractère de la bête, que tant de bulles et d'anathèmes ont effacé en moi ; titre encore trop modeste, puisque je pourrais à aussi juste raison m'appeler évangéliste par la grâce de Dieu, et que Jésus-Christ me tient infailliblement pour tel. » En vertu de cette mission, ce nouveau Paul, appelé, comme il l'affirme encore, aussi immédiatement et aussi extraordinairement que l'apôtre, se mit à ordonner tout dans l'Eglise. Il visitait les villes, corrigeait, supprimait la plupart des cérémonies, en adoptait quelques-unes, instituait ou destituait les ministres. Il osa, lui simple prêtre, je ne dis pas conférer le sacerdoce, ce qui seul eût été un attentat inouï jusqu'alors, mais ordonner un évêque. La secte séditeuse ayant envahi l'évêché de Naumbourg, le nouvel ecclésiaste se transporta dans cette ville ; et, par une consécration solennelle, en institua évêque Nicolas Amsdorf, qu'il avait déjà établi pasteur de Magdebourg ². C'est ainsi que ce nouvel évangéliste, que cet étrange apôtre, en vertu de sa mission extraordinaire, qui avait pour tout garant sa conduite désordonnée, conférait, non pas la simple mission de pasteur qu'Amsdorf avait déjà, mais le caractère suréminent et sacré que lui-même n'avait pas.

On avait droit sans doute de lui demander des signes de son apostolat, et les miracles de premier ordre étaient seuls des indices assortis à la sublimité d'un titre immédiatement émané de Dieu. Il reconnaissait lui-même, suivant les principes dans lesquels il avait été élevé, et auxquels il revenait souvent comme malgré lui, que c'était par de tels signes que Dieu se déclarait quand il voulait changer quelque chose à la forme ordinaire de la mission ³. Aussi les titres et les miracles ne lui manquaient pas, soit pour établir sa fanatique vocation, soit pour justifier même sa désertion du cloître, qu'il prétendait pareillement autorisée par Jésus-Christ. Mais quels étaient-ils, ces signes et ces miracles ? C'étaient la hardiesse et le succès inespéré de son entreprise ; c'était, comme il s'en exprimait dans sa frénésie, qu'un petit moine eût

¹ Præf. t. 2, fol. 305. — ² Sleid. l. 14, p. 220. — ³ Sleid. ep. 5, p. 69.

osé affronter le pape, et qu'il parût intrépide devant toutes les puissances, qu'il osât pénétrer dans leurs forts et leurs châteaux, au risque d'y trouver autant de diables que de tuiles sur les toits. Il se glorifiait d'avoir fait lui seul plus de mal au pape que n'en aurait pu faire le plus puissant potentat avec toutes les forces de son empire; d'avoir, sans le secours du fer ni du feu, ravagé presque tous les monastères, par la vertu de sa plume ou de sa parole. Modération qu'il réputait parfaitement évangélique, et dont il franchit encore si souvent les bornes. Quand on lui dit d'obéir à la citation de la cour romaine, au moins pour mettre ses ennemis dans tout leur tort : « J'attends, répondit-il, pour y » comparaître, que je sois suivi de vingt mille hommes de pied » et de cinq mille chevaux; alors je saurai me faire croire ! » Faut-il s'étonner des séditions, des brigandages, des guerres barbares et de tous les excès qui furent les fruits de ce nouvel évangile? L'hérésiarque et ses plus célèbres disciples après lui disaient nettement qu'il fallait du sang pour l'établir². Aussi voyait-on, dit Erasme³, ce peuple évangélique aussi propre à combattre qu'à disputer, et toujours prêt à courir aux armes. L'air seul de ces hommes, au sortir de leurs prêches, leur air farouche et leurs regards menaçans annonçaient l'invective et la sédition qu'ils exhalaient.

Oserait-on rapporter les bouffonneries aussi basses qu'insultantes dont cet hérésiarque effronté remplissait ses écrits et ses discours? Il avait continuellement à la bouche les noms du pape et du diable mêlés ensemble, et ses saillies de carrefours étaient assaisonnées d'équivoques misérables, de quolibets fades, grossiers, sales et dégoûtans, tels en un mot qu'ils sortent de la bouche de la plus vile populace. « Le pape, disait-il⁴, est si plein » de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche, qu'il en... » n'achevons pas, et rougissons pour un réformateur qui a répété jusqu'à trente fois ce que nous n'oserions préférer. Passons, s'il est possible, à une matière plus supportable. Mais après le nom du diable, ceux d'âne ou d'ânon étaient les plus doux qu'il donnât au premier pontife. « Mon petit pape, mon petit ânon, disait-il dans » ses momens de sérénité, allez doucement, la route est glissante, » vous vous rompiez une jambe, vous vous gâteriez au moins, et » l'on dirait : Que diable est ceci? C'est un papelin tout crotté. Un » âne sait qu'il est âne, poursuivait-il en se complaisant dans les » grâces de son génie, une pierre sait qu'elle est pierre; mais ces » ânes de papelins ignorent qu'ils sont ânes. » Puis, changeant de style, et donnant carrière à la finesse de son goût et de ses jeux

² Adv. Antech. t. 2, f. 9. — ³ De Scriv. Arbit. f. 431. — ⁴ Erasm. epist. 5, 2053. — ⁵ Adven. Pap. t. 7, fol. 451 et seq.

rant toutes les
eurs châteaux,
es sur les toits,
pape que n'en
utes les forces
du feu, ravagé
plume ou de sa
évangélique, et
and on lui dit
is pour mettre
ndit-il, pour y
ommes de pied
faire croire¹.
es guerres bar-
ce nouvel évan-
près lui disaient
ussi voyait-on,
combattre qu'à
eul de ces hom-
et leurs regards
ils exhalaient.
asses qu'insul-
t ses écrits et
ne les noms du
s de carrefours
quolibets fades,
ils sortent de la
il⁴, est si plein
l en... » n'ache-
répété jusqu'à
ons, s'il est pos-
le nom du dia-
qu'il donnât au
h, disait-il dans
e est glissante,
ez au moins, et
tout crotté. Un
aisant dans les
erre; mais ces
changeant de
et de ses jeux

de mots, au lieu des termes *caelestissimus* et *sanctissimus*, qui sont de style pour signifier l'élévation de la dignité pontificale, il qualifiait le pape de très-scélérat et de très-satanique, *scelestissimus* et *satanissimus*. Concluant enfin par le comble de l'extravagance et de l'impiété : « Si j'étais le maître de l'Empire, s'écriait-il, je ferais un même paquet du pape et des cardinaux, pour les jeter tous ensemble dans ce petit fossé qu'on appelle mer de Toscane. Ce bain lui serait salutaire, j'en donne pour garant... » Achèverons-nous? oui, puisque rien ne confond mieux l'impie que les productions de son impiété : *J'en donne pour garant Jésus-Christ.*

Faut-il s'étonner après cela que ce frénétique ait prophétisé la ruine entière de la papauté, qu'il ne lui ait plus donné que deux ans d'existence? A ce moment, le règne de l'antéchrist, qu'il ne distinguait plus du pape, devait tomber tout-à-coup par le souffle de Jésus-Christ, c'est-à-dire par la prédication de son nouvel apôtre, qui en dirigeait à son gré le souffle terrible, et dont la prière, comme il s'exprimait encore, n'était pas le foudre vain de Salomoné; et que les plus puissans princes ne pouvaient braver qu'à leur irréremédiable préjudice. Luther, infatué de son savoir et de la grandeur de son génie, qu'on peut néanmoins apprécier d'après ce que nous venons d'en produire, fronçait le témoignage unanime des Pères et de toute l'antiquité, quand il se trouvait contraire à ses assertions. « Fiez-vous encore, dit-il du ton de l'ironie et du blasphème, dans son traité du Serf arbitre¹, fiez-vous encore aux anciens Pères, après les avoir vus tous ensemble négli-ger saint Paul, et, plongés dans le sens charnel, se soustraire, comme de dessein formé, aux traits lumineux de cet astre du matin. » Ces excès de Luther, tout énormes qu'ils paraissent, ne sont néanmoins que la faible esquisse d'un tableau que la dignité de l'histoire, autant que notre tendre compassion pour des frères séduits, se refuse à présenter dans toute sa laideur. Que ne nous eût-il encore été possible de leur épargner cette légère humiliation! Mais les maux se guérissent par leurs contraires, et il est peu de remèdes efficaces sans quelque amertume. Pour nous, reconnaissons que notre foi est le fruit de la grâce, et bénissons à jamais le Seigneur de nous avoir préservés des égaremens qui ont eu et qui ont encore, pour des peuples entiers, pour des génies de premier ordre, tous les charmes de la séduction.

La puissance ecclésiastique ayant prononcé contre l'hérésie et contre l'hérésiarque², il restait à la puissance temporelle de faire mettre ce jugement à exécution. Comme on tenait à Worms la

¹ Luth. t. 2, fol. 480. — ² Cochl. in Script. et Act. Luth. ad ann. 1521. A. t. Worm. cjud. au.

diète impériale qu'avait assemblée Charles-Quint, enfin couronné empereur, Jérôme Aléandre, nonce du pape, représenta vivement la nécessité de s'opposer aux progrès de l'erreur, qui de jour en jour devenaient plus rapides et menaçaient de bouleverser bientôt tout l'empire. Les sectaires ayant répandu de tous côtés que la sentence pontificale n'était portée que dans l'intérêt du pape et de la cour romaine, le nonce montra, par un précis exact des écrits de Luther, que sa doctrine attaquait la religion dans ce qu'elle avait de plus essentiel, et qu'elle n'était pas moins contraire à la tranquillité des états, qu'à l'ordre et aux droits divins de la hiérarchie. Sur ce rapport fait avec autant d'éloquence que de précision, les princes et les électeurs effrayés allaient sur-le-champ prononcer contre Luther, quand son constant protecteur, Frédéric, électeur de Saxe, convint artificieusement du droit avec les autres, mais détourna le coup en les arrêtant sur le fait. Il dit que, puisqu'il s'agissait de proscrire avec cette affreuse doctrine le docteur Luther qu'on en disait l'auteur, il était de l'équité de l'en convaincre avant de passer outre; que les écrits dont on avait extrait ces erreurs n'étaient peut-être pas de lui; que s'ils émanaient de sa plume, les erreurs pouvaient y avoir été insérées par des ennemis artificieux; que, dans tous les cas, on ne pouvait se dispenser d'entendre Luther avant de le condamner.

Quoi que pût dire de contraire le nonce Aléandre, qui craignait avec raison que Luther, par ses subtilités et la chaleur de son éloquence, ne surprît des gens peu versés dans les controverses, l'avis du duc Frédéric, qui espérait beaucoup par cette raison-là même, prévalut auprès de l'empereur qu'il avait principalement contribué à faire élire. Mais Charles-Quint, voulant aussi contenter le nonce, promit que Luther ne serait entendu que pour savoir de sa propre bouche s'il refusait de rétracter ses erreurs, et pour rendre ainsi la justice de sa condamnation plus sensible. Il lui écrivit de se rendre à Worms, et lui fit passer un sauf-conduit, qu'il signa et eut la faiblesse de faire signer pour plus grande sûreté, à tous les membres de la diète (1551). On y mettait pour condition que l'accusé ne dogmatiserait point en route : mais à peine fut-il à Erford, où il avait déjà, comme en bien d'autres villes, une multitude de partisans, qu'il y prêcha le dimanche de Quasimodo et y déclama avec sa violence ordinaire contre les décrets des papes, contre toutes les lois humaines, et contre la doctrine du saint Siège. Il continua sa route avec un équipage magnifique, accompagné, comme il était parti, d'un gros de cavaliers bien armés, pour faire voir qu'il ne manquerait pas de défenseurs au besoin. On s'en tint toutefois à ce que l'empereur avait réglé touchant

enfin couronné
senta vivement
de jour en jour
everser bientôt
us côtés que la
t du pape et de
exact des écrits
dans ce qu'elle
s contraire à la
vins de la hié-
e que de précé-
sur-le-champ
protecteur, Fré-
droit avec les
r le fait. Il dit
reuse doctrine
de l'équité de
s dont on avait
que s'ils éma-
té insérées par
ne pouvait se
r.

e, qui craignait
chaleur de son
s controverses,
cette raison-là
principalement
t aussi conten-
ue pour savoir
reurs, et pour
ensible. Il lui
sauf-conduit,
us grande sù-
ttait pour con-
: mais à peine
tres villes, une
de Quasimodo
crets des pa-
etrine du saint
ifique, accom-
s bien armés,
rs au besoin.
égé touchant

l'interrogatoire du coupable, qui ne laissa pas que de tenter bien des fois, mais toujours en vain, de déployer son éloquence séditeuse. Après qu'il eut été convaincu par ses propres aveux et son orgueilleuse franchise, qu'il était l'auteur et des ouvrages condamnés, et des erreurs qui avaient attiré la condamnation, il ne lui restait plus qu'à se rétracter ou à essayer la flétrissure due à son obstination. Mais l'hérésiarque superbe eût plutôt souscrit à son propre anéantissement qu'à aucune espèce de rétractation. Des médiateurs augustes, savoir l'électeur de Brandebourg, le pieux duc Georges de Saxe, l'évêque d'Augsbourg, et surtout l'archevêque de Trèves, lui représentèrent avec bonté l'abîme de malheurs où il se précipitait, en désobéissant aux conciles généraux, ainsi qu'aux souverains pontifes. Il répondit froidement que ces conciles pouvaient se tromper, et que celui de Constance en particulier avait contredit les divines Écritures, en prononçant contre Jean Hus que l'Église n'est pas composée des prédestinés seuls.

L'empereur, informé de cet aveuglement monstrueux, lui fit faire commandement de sortir de Worms, avec le même sauf-conduit qu'il avait eu pour y venir. Délibérant ensuite, avec les électeurs et les princes, sur les moyens de soustraire aux fureurs d'un moine apostat la religion qu'il tenait des empereurs et des rois ses ancêtres, il résolut de rendre un édit dont la rigueur fût proportionnée aux excès dont on se proposait d'arrêter le cours. Il fut dressé le 6 mai 1521 : il signale dans le préambule le danger imminent qui menaçait l'Église d'Allemagne, toutes les recherches paternelles employées par le saint Père avant d'user de sévérité, et enfin l'indulgence dont l'empereur avait usé lui-même pour écarter j. qu'à la chicane, en écoutant un hérétique déjà condamné avant de procéder à l'exécution du jugement pontifical rendu contre lui. « Et peut-être, ajoute-t-il avec raison, n'était-il pas à propos d'entendre un homme jugé par le saint Siège; mais on ne l'a écouté que pour le ramener au devoir par des exhortations pressantes, et non pas pour juger ni connaître de la foi, ce qui n'appartient qu'à la puissance apostolique. » Il déclare ensuite, du conseil et du consentement des électeurs, princes et états de l'empire, en exécution de la sentence du souverain pontife, qu'il tient Martin Luther pour schismatique et hérétique obstiné, notoire et séparé de l'Église. Il commande à chacun de le tenir pour tel, et le met au ban de l'empire, avec ordre à tous les princes et magistrats de l'appréhender au corps et emprisonner après le terme de vingt-et-un jours, qui était celui du sauf conduit. Défense à qui que ce soit, sous peine de crime de lèse majesté, de le retirer et de le protéger, de retenir aucun de ses livres, ni de ces images où le pape et les prélats

sont représentés d'une manière injurieuse. Permis à tout le monde de courir sus à lui, à ses complices, adhérens et protecteurs; de les dépouiller de tous leurs biens, meubles et immeubles, abandonnés à quiconque s'en pourra saisir. A la fin est une défense générale d'imprimer le moindre livre en matière de foi, sans l'approbation de l'ordinaire ou de l'université voisine.

Ces ordres sévères auraient sans doute étouffé l'hérésie, s'ils avaient été rendus aussitôt que le pape les avait demandés; mais l'hérésiarque avait eu tout le loisir de fasciner et de s'attacher inviolablement de puissans fauteurs, qui, loin d'en procurer l'exécution, n'usèrent de leur puissance que pour les éluder. L'électeur de Saxe, qui avait concerté sa conduite avec Luther, le fit enlever à son retour de Worms, par deux cavaliers masqués, et avec toutes les autres circonstances qui pouvaient donner le change sur l'auteur et les ministres de l'enlèvement. Ils l'attaquèrent dans une forêt, entre Eysenach et Wittenberg, le jetèrent par terre, comme des ennemis qui en voulaient à sa personne, et le conduisirent au château de Westberg, situé sur une montagne, dans un coin de la Saxe.

Ce plan fut exécuté avec tant de secret et de dextérité, que le prisonnier, bien traité et bien nourri, y demeura neuf mois entiers sans qu'on sût où il était. L'électeur lui-même, par ce genre de respect qu'a pour la vérité l'esprit de secte et d'hypocrisie, n'avait pas voulu le savoir, afin de pouvoir protester de son ignorance à l'empereur, qu'il importait encore de ne pas irriter. Fidèles aux mêmes principes de conscience, les partisans du protégé captif publièrent de tous côtés que les émissaires de l'antéchrist romain l'avaient assassiné, ou du moins le tenaient enfermé contre la foi publique. Quelques-uns affirmèrent qu'ils avaient trouvé dans une mine d'argent son corps criblé de coups, ce qui exposa le nonce Aléandre et Caraccioli son collègue, au danger de périr dans une sédition. Mais ce qui empêcha surtout l'exécution de l'édit impérial, ce fut l'obligation où se trouva l'empereur, après la diète de Worms, de s'en retourner en Espagne, pour apaiser les troubles qui s'y étaient élevés pendant son absence. La principale autorité en Allemagne passait par là dans les mains des deux vicaires de l'empire, le duc Frédéric de Saxe, et Louis comte palatin, qui n'était pas moins favorable à Luther que le Saxon.

Ainsi, bien en sûreté dans sa retraite, le violent novateur fit sortir de la nouvelle Patmos, comme il la nomma lui-même en s'assimilant au plus sublime des évangélistes, un nouveau déluge d'erreurs et d'impiétés, qui allèrent infecter au loin tous les ordres de l'Etat et

tout le monde
ecteurs; de les
es, abandonnés
fense générale
l'approbation

l'hérésie, s'ils
emandés; mais
e s'attacher in-
procurer l'exé-
éluder. L'élec-
e Luther, le fit
ers masqués, et
onner le change
taquèrent dans
rent par terre,
e, et le condui-
tagne, dans un

extérité, que le
euf mois entiers
ar ce genre de
hypocrisie, n'a-
er de son igno-
pas irriter. Fi-
sans du protégé
s de l'antéchrist
enfermé contre
avaient trouvé
s, ce qui exposa
danger de périr
l'exécution de
mpereur, après
e, pour apaiser
osence. La prin-
mains des deux
Louis comte pa-
e le Saxon.

ovateur fit sortir
ême en s'assimi-
léluge d'erreurs
rdres de l'Etat et

de la hiérarchie¹. C'est là qu'il écrivit et son *Traité contre la confession secrète*, qu'il nomme la cruelle invention des papes et le bourreau des consciences; et la *Réponse du docteur Latomus*, où il soutient, plus affirmativement que jamais, que Dieu commande aux hommes ce qui leur est absolument impossible, et que, dans le bien même qu'il cyère en eux, ils ne contribuent en rien autre chose que par le péché qu'ils commettent en toutes sortes de bonnes œuvres; et ses *Traites* contre le célibat des clercs et des moines, qui commencèrent aussitôt à rompre les barrières des cloîtres, et qui, sous le nom de mariage, introduisirent dans le sanctuaire le scandale de l'impudicité, de l'apostasie, de l'inceste et du sacrilège. Ce fut aussi dans cette nouvelle Patmos, que Luther, instruit par le prince des ténèbres, comme il s'en glorifie dans l'étourdissement de son fanatisme, composa contre les messes privées un ouvrage qui enchérit encore sur ce qu'il avait touché de ces matières dans son livre de la *Captivité de Babylone*. Il n'affirma pas seulement que la messe n'est pas un sacrifice, qu'elle ne sert de rien pour les morts, qu'il n'y a point de purgatoire, que la transsubstantiation est une chimère: mais qu'il n'est aucune différence réelle entre les prêtres et les laïques; que chacun dans l'Eglise a le même pouvoir, tant de consacrer que d'administrer les sacremens et d'enseigner; que pour l'ordre seulement ou la bienséance, on en commet l'exercice aux anciens, qui, conformément à la vérité aussi bien qu'à l'étymologie, sont les prêtres et les évêques². Tous ces écarts d'un cerveau blessé par les effervescences de l'orgueil étaient reçus comme des oracles. Se fondant sur cette autorité qui entraîna les docteurs de Wittemberg, l'électeur de Saxe, de leur avis, fit sur-le-champ abolir les messes privées dans cette ville, et bientôt après dans tous ses Etats.

Tout ne souriait pas cependant au solitaire de Patmos. Si la puissance de ses augustes protecteurs le mettait à l'abri des châtimens décernés dans l'édit impérial, il en résultait toujours une flétrissure sensible à son orgueil, et très-contraire aux progrès de sa doctrine. Mais ce qui lui donna peut-être encore plus de chagrin, ce fut la condamnation portée contre lui sur ces entre-faites par l'université de Paris, qu'il exaltait par-dessus toutes les sociétés savantes, et qu'il avait même proposée pour juge de ses différends avec le saint Siège. La censure était foudroyante (1521): elle proscrivait, en plus de cent propositions, la doctrine de ce novateur, comme exécration, hérétique, schismatique, impie et blasphématoire³. Et ces notes infamantes n'étaient pas de

¹ Luth. t. 2. — ² *Ibid.* t. 7, fol. 286, etc. — ³ D'Argentr. Collect. jud. p. 365, et seq.

grands mots proférés au hasard : elles portaient sur un exact et profond examen, sur des citations précises, sur un développement plein de sagacité, sur un enchaînement de preuves et de raisons sans réplique. On montrait encore, avec autant de justesse que d'érudition, que ce nouvel évangéliste n'était que le copiste impudent des hérétiques les plus décriés ; qu'il renouvelait les erreurs et les blasphèmes des Hussites, des Wicléfistes, des Vaudois, des Bégards, des Albigeois, des Manichéens même et des anciens Gnostiques ; que ses productions enfin fourmillaient de tant d'impiétés, qu'on ne pouvait les bien comparer qu'à l'Alcoran.

A la nouvelle de cette censure, toutes les louanges prodiguées jusque là par Luther à l'université de Paris firent place à des torrens d'injures qui révoltèrent, entre ses partisans mêmes, tous ceux qu'il n'avait pas infatués au point d'arracher de leur âme tout sentiment honnête. Ce ne fut plus, à l'entendre désormais, cette école dépositaire et dispensatrice des vrais trésors de la théologie, mais des brigands revêtus du nom de docteurs, des corrupteurs sacrilèges des sciences sacrées, les plus ignorans et les plus stupides de tous les hommes, dénués de discernement, de sens commun, de tout genre d'esprit, « tels en un mot, » concluait-il, qu'il ne daignait pas les réfuter lui-même. » Philippe Mélanchton fut chargé de cette réponse, et ministre servile des fureurs qui lui causaient les plus cruelles inquiétudes, il ne laissa pas que de l'intituler : *Apologie pour Luther, contre le décret furieux des petits théologiens de Paris*. Par le style du titre, on peut juger l'ouvrage, qui ne le dément pas. Luther donna ensuite un écrit, où, feignant de réfuter celui de Mélanchton au nom des docteurs français, il leur faisait dire toutes sortes de pauvretés, afin de les tourner en ridicule. Naturellement, il n'était pas plus propre au manège de la fourberie, que Mélanchton aux emportemens de la fureur ; mais c'est le propre de l'esprit de secte, de dépraver jusqu'aux naturels.

Il était difficile d'encherir sur les injures vomies contre les docteurs parisiens, et il n'y avait que l'âme de Luther qui recélât un fonds de fiel et d'amertume suffisant pour cela. C'est ce qu'il fit presque dans le même temps contre une tête auguste et ceinte de l'un des premiers diadèmes. L'horreur pour ses impiétés était si générale parmi tous les fidèles qui tenaient tant soit peu à la religion de leurs pères, que Henri VIII, à qui nous en verrons bientôt saper les fondemens dans la Grande-Bretagne, porta l'ardeur éphémère de son zèle jusqu'à écrire contre lui, après avoir demandé religieusement au pape la permission

un exact et
n développe-
preuvs et de
nt de justesse
que le copiste
renouvelait les
stes, des Vau-
même et des
urmillaient de
er qu'à l'Alco-

ges prodiguées
nt place à des
ns mêmes, tous
r de leur âme
dre désormais,
s trésors de la
e docteurs, des
plus ignorans
és de discerne-
tels en un mot,
ême. » Philippe
stre servile des
ades, il ne laissa
tre le décret fu-
u titre, on peut
donna ensuite
ton au nom des
es de pauvreté,
n'était pas plus
on aux empor-
bit de secte, de

mies contre les
Luther qui re-
pour cela. C'est
ne tête auguste
ur pour ses im-
ui tenaient tant
VIII, à qui nous
la Grande-Bre-
à écrire contre
de la permission

de lire les livres défendus qu'il voulait réfuter¹. Qui n'eût tout espéré d'un début si exemplaire? Il n'eût pourtant point d'autre effet durable, que le titre de *défenseur de la foi*, qui fut accordé en récompense à Henri par le vicaire de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ lui-même parut vouloir laisser en témoignage contre ce prince et ses successeurs, qui le conservent après avoir abandonné la foi même dont il fut le prix. Si auparavant Luther avait montré de l'emportement, après qu'il eut été qualifié par le roi d'Angleterre d'hérétique et d'impie, ce fut moins un esprit vindicatif qui s'oublie, qu'un frénétique, qu'un homme atteint d'une espèce de rage, dont les accès lui mirent dans la bouche tout ce que la brutalité et l'impudence ont de plus désordonné.

Posant en principe qu'on ne doit pas plus d'égards aux têtes couronnées qu'à la plus vile populace, et réduisant aussitôt en pratique cette séditieuse maxime, il salit presque toutes ses pages d'injures atroces, d'ironies bouffonnes, de démentis outrageux; puis se prévalant de ces raisons triomphantes: « Commencez-vous à rougir, dit-il au monarque, vous Henri, vous non plus roi, mais sacrilège²? » Se jouant ensuite de la religion aussi bien que du dieu, il reprend ce qu'il avait dit de la transsubstantiation qu'il avait jusque là réputée indifférente, et abandonnée au caprice de ses sectateurs. « A présent, poursuit-il, je transsubstantie mon opinion, et je soutiens que c'est une impiété, que c'est un blasphème, d'avancer que le pain est transsubstantié dans l'eucharistie: en dépit des papistes, je veux croire que le pain et le vin y demeurent. » Parmi les variations continuelles qu'on reproche à cette réforme destructive, et qui, indépendamment du motif, lui impriment seules le caractère de la subversion, il en est une infinité qui eurent ainsi pour tout principe le dépit et la boutade, le plaisir de faire pièce au pape et aux catholiques.

La chose alla si loin, dans le seul démêlé de Luther avec Henri VIII, qu'Erasme, l'athétique ou politique Erasme, ne put s'en taire à Mélancthon. « Ce que je ne puis voir sans être choqué, lui écrivit-il³, c'est que tout ce que Luther entend de soutenir, il le pousse à l'extrémité: si on l'en avertit, loin de s'adoucir, il se porte à de nouveaux excès, et semble n'avoir d'autre dessein que de passer à des excès plus grands encore. Je connais par ses écrits les capricieuses saillies de son humeur, autant que si je vivais avec lui. Le pinceau d'Homère ne représente pas mieux la colère de l'implacable Achille. »

La guerre qui s'alluma dans ces conjonctures entre l'empereur

¹ Erasme. l. 19, ep. 3. — ² Contr. reg. Angl. t. 7. — ³ Erasme. l. 19, ep. 3.

Charles V et le roi François I^{er} pour durer presque autant que leur règne, au grand dommage de leur puissance respective et de leur commune religion, fit diversion à la défense de l'Eglise, et, en procurant l'impunité à l'insolence de l'hérésiarque, facilita prodigieusement la propagation de son hérésie. Le père commun prit tant d'intérêt à l'issue de cette querelle, qu'ayant appris, dit-on, le succès extraordinaire de la ligue impériale dans laquelle il s'était engagé contre les Français, la joie de cette nouvelle lui causa une telle révolution, qu'il en eut la fièvre dont il mourut peu après. D'autres prétendent qu'il avait été empoisonné. Quoiqu'il en soit, il mourut presque subitement, le 1^{er} décembre 1521, âgé de quarante-quatre ans seulement. Il avait occupé la chaire de saint Pierre huit ans huit mois et vingt jours. Léon X, selon Paul Jove, conserva des mœurs intactes depuis l'enfance jusqu'au pontificat; mais lorsqu'il fut pape¹, suivant le même historien et quelques autres, son naturel complaisant et facile, livré à des courtisans qui ne lui proposaient que des parties de plaisir, son propre penchant au luxe et à la dépense, son attrait même pour les lettres, et surtout pour les fictions profanes et les images amollissantes de la poésie, l'engagèrent dans des démarches équivoques qui ternirent au moins la pureté de sa réputation précédente. Quant à la renaissance des lettres qu'on lui attribue généralement, on lui reproche encore d'avoir fait plus de cas des arts d'agrément et de l'érudition profane, que des sciences ecclésiastiques, et même d'avoir quelquefois oublié en ceci la gravité pontificale.

Il eut pour successeur le cardinal Adrien Florent, évêque de Tortose en Catalogne, où il était fort tranquille lorsqu'il fut élu : ce qui fit regarder son élection comme une œuvre miraculeuse et dirigée par le Ciel; mais l'influence et les puissantes recommandations de Charles-Quint, dont Adrien avait été précepteur, furent les ressorts dont se servit la Providence pour la procurer. Ce prince, après avoir promis sa protection à l'ambitieux cardinal de Volsey, primat et ministre d'Angleterre, dans le dessein de mieux cacher son jeu, fit agir si secrètement et si efficacement dans le conclave, qu'Adrien, absent, étranger, sans naissance et sans grande habileté, eut le 9 de janvier 1522 les deux tiers des voix du plus nombreux conclave qu'on eût encore vu : il s'y trouvait trente-neuf cardinaux. Adrien était né à Utrecht, de parents obscurs, et si peu fortunés, qu'il ne put faire ses études qu'au moyen d'une fondation établie à Louvain pour de pauvres écoliers. Il par-

¹ Guich. Onuph. Vict. Ciacon.

vint ensuite à une chaire de théologie dans cette université, à la dignité de vice-chancelier, et au doyenné de l'église de Saint-Pierre. C'est ce même doyen de Louvain qui avait été adjoint au cardinal Ximenès pour la régence de Castille, poste dans lequel cet homme supérieur réduisit son collègue à n'être que l'exécuteur subalterne de ses volontés. Après la mort de Ximenès, il était demeuré seul vice-roi de ce royaume. Aussitôt qu'il eut appris la nouvelle de son élection, il prit les habits pontificaux, et se fit nommer Adrien VI, contre un usage très-ancien parmi ses prédécesseurs, qui depuis plus de cinq cents ans avaient tous changé leurs noms. Il s'embarqua pour l'Italie le 2 d'août de cette même année 1522, et eut un vent si favorable, que le 30 il fit son entrée au Vatican : le lendemain il fut couronné dans l'église de Saint-Pierre.

Adrien n'avait pas les qualités brillantes de son prédécesseur ; mais il montra que le chef même de l'Eglise, au moyen d'un sens droit et des dons surnaturels de l'esprit de Dieu, pouvait la servir plus avantageusement que les génies beaucoup mieux pourvus de talens humains. Léon X avait autorisé la vénalité des charges et des offices de la cour romaine : dans le peu de temps qu'Adrien gouverna l'Eglise, intervalle qui ne fut guère que d'une année, à compter depuis son intronisation jusqu'à sa mort, il supprima cette vénalité, modéra les taxes de la daterie, abolit les coadjutoreries et les regrès¹, et fit en sorte que les bénéfices ne fussent conférés qu'à des ecclésiastiques vertueux et capables. Sollicité en faveur de son propre neveu par des personnes de distinction, il refusa de lui donner un second bénéfice, parce qu'il en avait un de soixante-dix écus d'or. Et comme on lui représentait que ce revenu était peu de chose pour le neveu d'un pape : « Les hommes, » répondit-il, sont pour les bénéfices, et non pas les bénéfices pour les hommes. » Il s'efforça de remédier aux abus de la prédication et de la multiplication des indulgences, accordées même pour la construction de l'église de Saint-Pierre. Il s'appliqua surtout à réformer la discipline et les mœurs du clergé ; et pour cela il prit si bien ses mesures, qu'un règne plus long eût infailliblement conduit cette grande œuvre à son terme. Il s'était associé dans cette entreprise deux hommes excellents, et justement révéérés, savoir Jean-Pierre Caraffe, archevêque de Théate, et Marcel Gaétan de Thienne. Cette sollicitude apostolique ne l'empêcha pas de veiller aux intérêts temporels de l'Eglise romaine, à laquelle il fit restituer, même par la force des armes, des principautés entières qu'on avait usurpées sur elle ; en cela néan-

¹ Ciacon. t. 3, p. 426. Rain. an. 1522, n. 19.

moins il signala constamment sa modération, et le désintéressement rare qui fut une de ses premières vertus.

Avant l'exaltation de ce pontife, Luther, ennuyé de sa retraite, était retourné à Wittemberg, contre le gré de l'électeur de Saxe, qu'il paya d'un genre de raisons qu'il savait accommoder parfaitement au génie borné de ce prince; son vrai motif était son ressentiment contre Carlostad, qui, durant cette absence, avait renversé les images à Wittemberg, supprimé l'élevation du saint Sacrement, et fait plusieurs innovations semblables : non que ces changemens tinsent fort au cœur à Luther, qui en accusait l'auteur de faire consister le christianisme dans des choses de néant; mais il ne lui pardonnait pas, comme il le dit nettement, d'avoir méprisé son autorité; et de s'être érigé, à son préjudice, en chef de parti. Il lui reprocha, aveuglement inconcevable! d'avoir agi sans mission, comme si la sienne eût été beaucoup mieux établie. Et rappelant en passant le genre de miracles sur lequel il la fondait : « C'est la parole, dit-il avec son éloquence de taverne¹, qui, » pendant que je buvais paisiblement ma bière avec Amsdorf et » mon cher Mélancton, a tellement ébranlé la papauté, que ja- » mais potentat n'en a fait autant. » Puis joignant à ces idées basses les sentimens impies : « Si vous prétendez continuer ainsi, » reprend-il, je me dédirai, sans balancer, de tout ce que j'ai dit » et enseigné jusqu'à présent; j'en ferai ma rétractation, et vous » laisserai dans les lacs. Tenez-vous pour bien averti; et, après » tout, quel mal vous fera la messe papale? » Est-ce un homme en délire, est-ce un véritable athée qui se joue ainsi de la religion? Au sujet de la communion sous les deux espèces, que Luther comptait aussi parmi les choses de néant établies par Carlostad, voici comment il insultait à l'autorité la plus sacrée pour les fidèles : « Si un concile ordonnait les deux espèces, dit il, » en dépit de ce décret nous n'en prendrions qu'une, ou point du » tout, et nous maudirions ceux qui les prendraient en vertu » d'une pareille ordonnance². »

Il y avait toutefois, dans la querelle de ces deux novateurs, un point de controverse plus important, au jugement de Luther, savoir, le dogme de la présence réelle. On lui eût fait grand plaisir, à ce qu'il assure lui-même³, de lui fournir quelque bon moyen pour la nier, parce que rien ne lui eût été meilleur, poursuit-il, dans le dessein qu'il avait de nuire à la papauté : mais là-dessus l'Écriture lui parut si claire et si formelle, qu'il ne trouva aucun moyen de s'opposer à cette vérité, sans vouloir s'aveugler lui-même par

¹ T. 7, fol. 273 et 275. — ² Inform. miss. t. 2, f. 384 et 386. — ³ T. 7, f. 501.

une malice qui n'était susceptible d'aucun palliatif. Il demeura invinciblement frappé de la force et de la simplicité de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang ; ce corps livré pour vous, ce sang de la nouvelle alliance, répandu pour la rémission de vos péchés*. Il faut même lui rendre justice, ou plutôt faire hommage à cette main invisible et toute-puissante qui met un frein aux impies les plus emportés, et ne leur permet pas de causer à l'Église tout le mal qu'ils se proposent. Ce fut principalement pour l'erreur contraire à ce point de foi qu'il poussa Carlostad sans aucun ménagement, et qu'il le contraignit de se retirer de Wittemberg à Orlemonde, ville de Thuringe encore soumise à l'électeur de Saxe. Mais, tout en soutenant la présence réelle, Luther rejetait la transsubstantiation, et conservait dans l'eucharistie la substance du pain. « Je crois avec Wiclef, disait-il, que le pain y demeure ; et avec les sophistes (c'est ainsi qu'il appelait nos théologiens), que le corps du Seigneur y est aussi. » Tel fut son monstrueux système de l'impanation. Suivant les explications grossières qu'il en donnait, le corps de Jésus-Christ était avec le pain, comme le feu est avec le fer brûlant, ou comme le vin est dans le tonneau. Ses disciples, et surtout Oziandre, poussaient l'absurdité jusqu'à soutenir que cette union du corps et du pain se faisait de la même manière que l'union hypostatique du Verbe et de l'homme s'était opérée dans l'incarnation ; en sorte qu'on pouvait dire : Ce pain est le corps du Seigneur, ce vin est son sang ; et par un renversement entier du langage et du sens commun : Ce pain est Dieu : extravagance impie qu'adoptait Oziandre, mais sans être approuvée par Luther, dont nous ne cherchons point à charger le tableau. C'est bien assez qu'il ait donné lieu à cet excès.

Carlostad fomentant à Orlemonde la rébellion des paysans, que le livre de la Liberté chrétienne et toutes les déclamations de Luther contre les lois et les législateurs avaient enfin soulevés contre leurs souverains, quoique protecteurs du nouvel Évangile, l'électeur y envoya son évêquiste, afin de calmer les esprits. Luther, par les intrigues de Carlostad, fut reçu à grands coups de pierres, et presque étouffé sous la boue dont on le couvrit. Le reste de la scène n'eut pas plus de dignité. Les deux antagonistes, pour le lieu de leur conférence, choisirent l'auberge de l'Ourse noire¹. Luther fit aisément grâce à Carlostad, à cause du mariage sacrilège dont celui-ci avait donné depuis peu le premier exemple aux ecclésiastiques. Comme il avait envie de l'imiter bientôt, il

¹T. 7, f. 501.

¹Hospin. Sacram. part. 2, f. 32.

n'en témoigna que de la satisfaction, et pria le ciel de fortifier ceux qui ouvraient cette route pour faire cesser le libertinage papistique : prière si efficace, que toute cette grande réforme, comme le dit plaisamment Erasme ¹, parut bientôt se borner à défroncer des moines et à marier des prêtres; en sorte que, dans cette tragédie pompeuse, le mariage, comme dans la comédie, formait toujours le dénoûment. Mais adresser des vœux au Ciel pour une passion qui n'a que trop de puissance pour corrompre le cœur humain, quel délire et quelle impiété! Luther traita plus sérieusement l'affaire des paysans, ou de la rébellion. Carlostad, après s'être assez mal défendu, mit Luther à son tour sur la défensive, attaqua fortement son opinion touchant la présence réelle, et le menaça de la combattre par écrit. Luther, avec un regard dédaigneux, le défia d'écrire, et tirant de sa poche un florin d'or, il le lui abandonne s'il soutient le défi. Carlostad le met dans la sienne. On se touche réciproquement dans la main, on se promet bonne guerre, et l'acte se confirme à la façon du pays. Luther boit à la santé de Carlostad et du bel ouvrage qu'il va mettre au jour; Carlostad fuit raison en avalant le verre plein : après quoi on se sépare en se faisant des adieux analogues au reste de la pièce. « Puissé-je te voir sur la roue ! dit Carlostad à Luther. — » Puisses-tu, répondit Luther à Carlostad, te rompre le cou avant » de sortir de la ville ² ! » Disons-le encore une fois avec le grand évêque de Meaux : « Voilà le nouvel Evangile, voilà les actes des » nouveaux apôtres ³. »

Pour revenir le moins qu'il se peut sur des choses dont le récit est à peine autorisé par la nécessité d'en lever le scandale, nous ajouterons ici, en anticipant sur le cours des années, que, banni de tous les Etats du duc Frédéric de Saxe, Carlostad se réfugia auprès de Zuingle, à Zurich en Suisse. Sa manière de penser sur les sacremens le fit bien accueillir d'abord par ce luthérien devenu sacramentaire; mais ensuite Zuingle, craignant de partager la gloire d'avoir enfanté cette hérésie nouvelle, dont il est en effet le père, abandonna Carlostad, qui tomba dans une misère extrême. Il fut contraint de recourir à son ancien maître, et d'en fléchir l'orgueil à force de bassesses. Luther, en lui obtenant la permission de revenir à Wittemberg, ne paraît qu'avoir voulu mieux jouir du spectacle de son humiliation. Carlostad y fut si méprisé, si abandonné de tout le monde, que, réduit au travail des plus pauvres paysans, on le vit porter du bois à vendre de rue en rue, jusqu'à ce que, ne pouvant plus soutenir le contraste de ce qu'il

¹ Lib. 19, ep. 3. — ² Lu h. t. 7, f. 509. — ³ Hist. Variat. 1. 2, n. 11.

ciel de fortifier
le libertinage
grande réforme,
Et se borner à
sorte que, dans
la comédie,
vœux au Ciel
pour corrompre
Luther traita plus
Carlostad,
pour sur la dé-
présence réelle,
avec un regard
un florin d'or,
le met dans la
on se promet
pays. Luther
il va mettre au
in : après quoi
au reste de la
ad à Luther. —
re le cou avant
s avec le grand
là les actes des

es dont le récit
scandale, nous
es, que, banni
stad se réfugia
de penser sur
hérien devenu
de partager la
t il est en effet
misère extrême.
et d'en fléchir
nant la permis-
r voulu mieux
fut si méprisé,
travail des plus
de rue en rue,
ste de ce qu'il

était et de ce qu'il avait été, il alla reprendre à BALE le métier de prédicateur et de brouillon. C'est là qu'il mourut si odieux au parti luthérien, que plusieurs de ses écrivains n'ont pas rougi de conter qu'il avait été étranglé par le diable à l'issue d'un prêche. Il laissa un fils nommé Jean, qui eut le bonheur de rentrer dans le sein de l'Eglise, et se fit gloire d'adhérer au concile de Trente.

Luther, ayant ainsi écrasé son rival, devint plus absolu et plus arrogant qu'il n'avait encore été. C'est alors qu'il publia le livre qui a pour titre : *Contre l'état faussement nommé ecclésiastique*, c'est-à-dire qu'il sonna le plus violent tocsin contre les évêques, qu'il y ordonne d'exterminer sans rémission. La bulle de réformation qu'il opposa dans la même rencontre à la bulle *In cœnâ Domini*, porte que tous ceux qui emploieront leurs forces et leurs biens pour ravager les évêchés, et pour abolir le ministère épiscopal, sont les véritables enfans de Dieu, et que ceux qui les défendent ou leur obéissent sont les suppôts de Satan. Tout cela était prouvé, à sa manière, par plusieurs passages de l'Écriture sainte. Il voulait qu'après qu'on aurait exterminé les évêques, les abbés et les moines, tous les fonds et tous les biens des évêchés, des abbayes et des monastères, fussent à la disposition des puissances séculières dans la domination desquelles ils se trouvaient. Tel est le fonds de son livre intitulé *Du fisc commun*, qui, légitimant la cupidité des princes et des magistrats, aide principalement à la fortune de sa réforme. Pour qu'on trouvât plus facilement des preuves de ces paradoxes dans les divines Écritures, il publia vers le même temps sa Traduction de la Bible, faite avec toute l'élégance et toutes les finesses dont la langue allemande est susceptible. Luther, qui possédait parfaitement cette langue, parut se surpasser lui-même dans un ouvrage où l'espoir d'opérer de plus grands fruits de séduction aiguillonnait plus vivement le talent du séducteur. La correction, la propreté, la beauté des éditions répondait à celle de l'expression. On n'omit aucune des recherches familières en pareil cas aux éditeurs des livres de parti.

Mais des théologiens profonds, et non moins versés dans l'art d'écrire, relevèrent et firent toucher au doigt jusqu'à mille altérations criantes du texte sacré dans la seule Version du Nouveau Testament. Entre tous les autres, Jérôme Emser, conseiller du prince Georges de Saxe, aussi distingué par son esprit que par son rang et sa naissance, très-habile dans les sciences divines et humaines, et joignant un zèle d'apôtre à tant de qualités brillantes, suivit pas à pas le faussaire, et le réduisit à un tel désespoir, que cette bouche cynique parut négliger tous ses autres adversaires pour mieux accabler celui-ci d'injures. Emser, se dévouant avec

d'autant plus de générosité pour la cause commune de la religion, et ne craignant pas d'attirer sur lui toute la fureur de la cabale luthérienne, opposa à la Version qui en était l'idole une Traduction qui rendait avec autant de précision que de fidélité le texte de la Vulgate, et qui faisait sauter aux yeux toutes les falsifications de l'hérésiarque. Cet ouvrage engagea plusieurs princes ecclésiastiques et laïques, entre autres l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur, le duc de Bavière et le prince Georges de Saxe, à proscrire par des édits rigoureux la Version de Luther, à la faire brûler publiquement, et à contraindre tous leurs sujets, sous peine de châtimement rigoureux, d'en rapporter aux officiers préposés à cet effet tous les exemplaires qu'ils en pouvaient avoir : ce qui mit Luther en une telle furie, qu'il publia contre ces princes un libelle d'une insolence insensée¹. Il les y traite de tyrans impies, et, par le pouvoir suprême dont il avait dépouillé le pape pour s'en revêtir, il défend de livrer Jésus-Christ entre les mains d'Hérode : c'étaient les images sous lesquelles il se mettait en contraste avec les têtes les plus augustes. Il osait tout, et son parti se fortifiait par les excès même les plus capables de le décrier et de le ruiner.

Le temps était arrivé où il était donné à l'homme ennemi de dévaster le champ du père de famille, et même de lui en ravir les parties les plus privilégiées. L'île de Rhodes, où les deux glaives se trouvaient réunis dans la main de la religion, tomba pour lors au pouvoir des ennemis éternels du nom chrétien. Le sultan Soliman II, enorgueilli de la prise de Belgrade, dont il s'était emparé l'année précédente, se flatta d'emporter de même le boulevard contre lequel avaient échoué jusque là les efforts de ses plus formidables prédécesseurs. Il regardait comme un opprobre pour l'empire du croissant un repaire de pirates et de larrons ; c'est ainsi qu'il nommait Rhodes, qui alarmait sans cesse ses ports, ses îles, ses meilleures places, et ravageait impunément toutes ses provinces maritimes. D'ailleurs il s'était fortement persuadé, d'après les avis trouvés dans les Mémoires de Selim son père, que, pour se bien affermir dans ses Etats, il devait subjuguier Rhodes après Belgrade. Le moment de l'entreprise lui semblait arrivé, et l'exécution facile, puisqu'il n'avait rien à craindre des princes chrétiens les plus puissans, l'empereur et le roi de France soutenant à peine le poids de la guerre qu'ils se faisaient avec tant d'animosité, et devant peu s'intéresser à ce qui se passerait aux extrémités du Levant.

En effet, le grand-maître, instruit des projets du sultan, fit

¹ Luth. lib. de sæcular. potest.

de la religion,
de la cabale lu-
eine Traduction
é le texte de la
falsifications de
ecclésiastiques
de l'empereur,
à proscrire par
rôler publique-
e de châtement
et effet tous les
Luther en une
lle d'une inso-
et, par le pou-
s'en revêtir, il
rode : c'étaient
e avec les têtes
ortifiait par les
e ruiner.

me ennemi de
lui en ravir les
es deux glaives
mba pour lors
. Le sultan So-
t il s'était em-
pême le boule-
efforts de ses
e un opprobre
et de larrons ;
cesse ses ports,
pément toutes
ment persuadé,
son père, que,
juger Rhodes
blait arrivé, et
re des princes
France soute-
ient avec tant
passerait aux
du sultan, fit

partir en vain des chevaliers pour réclamer l'assistance de toutes les cours de l'Europe. Ces envoyés ne s'étaient pas acquittés de leur mission, que le grand-maître se vit investi dans son île par une flotte de quatre cents voiles, galères ou autres vaisseaux, et par cent quarante mille hommes de débarquement. La valeur eût encore suffi contre la multitude, si la perfidie n'eût trouvé accès dans le sein même de la religion. Villiers de l'Île-Adam, élu grand-maître de Rhodes l'année précédente, avait eu pour compétiteur André d'Amaral, qui en était chancelier. L'ambition est capable de tout. Les noirceurs de la trahison ne firent pas horreur à d'Amaral. D'abord il encouragea le sultan à venir assiéger Rhodes. Par l'entremise d'un Turc prisonnier de guerre, il l'instruisit exactement de l'état où se trouvait l'île, des endroits les plus faibles de la place, et du petit nombre des combattans qui s'y rencontraient. D'Amaral était secondé par un médecin juif, qui servait habituellement d'espion au grand seigneur, et qui lui donnait des avis presque journaliers, par l'entremise d'un juif de Scio, chargé de les faire parvenir à Constantinople. Cependant les chevaliers se défendirent avec leur courage ordinaire pendant près de six mois que dura le siège, et avec des succès qui tournèrent quelquefois la fureur du sultan contre Mustapha son beau-frère, dont il avait principalement suivi les conseils dans cette entreprise : il faillit un jour le tuer de sa propre main. Quand même il fut revenu de son emportement, il fit défendre à Mustapha de jamais paraître devant lui, et l'envoya aux extrémités de l'empire gouverner l'Égypte, après lui avoir substitué Achmet-Bacha dans le commandement du siège.

Cette disgrâce fut la suite d'un assaut général, donné depuis l'arrivée du sultan, qui, pour relever le courage abattu de l'armée, était venu en personne au siège, avec un renfort de quinze mille hommes, les meilleures troupes de tout l'empire. Quoiqu'une artillerie formidable eût déjà foudroyé la place un mois durant, sans interruption, ni le jour ni la nuit, les Rhodiens, attaqués aussitôt après par quatre endroits différens, firent partout des prodiges de valeur, dont le moindre résultat au préjudice des Turcs fut le massacre d'un nombre de ces infidèles plus considérable que le renfort amené par Soliman. Leurs meilleurs capitaines y périrent, et toute leur armée parut découragée d'une manière plus irrémédiable qu'avant l'arrivée du sultan. Dans la place, au contraire, tout était devenu soldat, et les soldats autant de héros. Les prêtres, les religieux, les vieillards, les enfans même et les femmes voulaient avoir part au péril du combat, moindre en effet que celui de l'inaction, ou de l'invasion qui en eût été la

suite. La foi, l'enthousiasme, le désespoir, les faiblesses même de l'amour converties en fureur, les élevaient au-dessus de la nature, et semblaient en faire plus que des hommes. Une Grecque, passionnée pour un capitaine de la même nation, ayant appris qu'il avait été tué, embrassa ses enfans avec tendresse, fit sur eux le signe de la croix, prit un poignard, et leur dit : « Chers » et malheureux enfans, il vaut mieux mourir, que de devenir le » jouet d'impurs infidèles. » Elle les égorge à l'instant, se revêt aussitôt des habits encore sanglans de leur père; et prenant pour toute arme un bâton ferré, fond tête baissée sur les barbares, qu'elle ne cesse d'immoler, jusqu'à ce que, criblée de coups et épuisée de sang, elle tombe elle-même sans vie. Voilà ce que put faire une femme abandonnée à une passion coupable : que ne firent point tant de personnages héroïques, dont les exploits, aussi prodigieux qu'innombrables, ne sauraient trouver place dans les bornes qui nous sont prescrites ?

Cependant les succès mêmes des Rhodiens leur devenaient funestes. Leurs victoires multipliées diminaient leur petit nombre de jour en jour, et les anéantissaient insensiblement. Après l'assaut général dont nous venons de parler, et qui avait été précédé de plusieurs autres, Rhodes se trouva presque sans défenseurs et sans chefs. Le grand-maître d'artillerie, le général des galères, le grand gonfalonier étaient tués, sans compter une infinité de chevaliers. Parmi ceux qui survivaient, il y en avait peu qui ne fussent blessés de manière à ne pouvoir continuer leurs services; la plupart des soldats étaient hors de combat. Le secret seul pouvait sauver la place; et pendant quelque temps il fut en effet assez bien gardé pour que Soliman désespérât de la prendre et se déterminât à lever le siège. Déjà il se disposait à plier bagage, lorsqu'un misérable transfuge, Albanais de naissance, gagna le camp des Turcs, et avertit le grand-seigneur de l'état désespéré où se trouvait la ville. Ceci, ne portant que sur le témoignage intéressé d'un aventurier, n'eût peut-être rien changé à la disposition du sultan, s'il n'eût reçu en même temps une lettre du chancelier d'Amaral, qui confirmait de point en point le rapport de l'Albanais. Cette nouvelle répandue dans le camp ranima le courage des Turcs, à qui Soliman, pour les soutenir et les animer de plus en plus, promit le pillage de la ville, s'ils l'emportaient d'assaut. Dès-lors il se résolut à la prendre ou à périr sous ses murs.

Alors aussi la trahison du chancelier fut découverte, assez tôt pour lui faire subir le supplice et l'infamie qu'il méritait, mais trop tard pour sauver une place qu'il suffisait désormais d'attaquer pour la réduire. D'Amaral fut convaincu d'avoir jeté dans

blesses même de dessus de la nas. Une Grecque, on, ayant appris tendresse, fit sur leur dit : « Chers que de devenir le instant, se revêt et prenant pour ur les barbares, plée de coups et Voilà ce que put upable : que ne ont les exploits, t trouver place

r devenaient fu- ur petit nombre ment. Après l'as- avait été précédé ns défenseurs et al des galères, le e infinité de che- u qui ne fussent services; la plu- ret seul pouvait effet assez bien dre et se déter- agage, lorsqu'un gna le camp des péré où se trou- ye intéressé d'un ition du sultan, celier d'Amaral, Albanais. Cette ge des Turcs, à us en plus, pro- aut. Dès-lors il

verte, assez tôt méritait, mais ésormais d'atta- avoir jeté dans

le camp des Turcs plusieurs lettres attachées à des traits d'arbalète, et le serviteur de confiance qu'il avait employé à ce manège, ayant été pris sur le fait, confessa lui-même ce crime, qui fut encore attesté par un chapelain grec, témoin de l'un de ces traits lancés avec un papier attaché au milieu. Sur ces dispositions, et quantité d'indices, presque aussi concluans, le domestique fut condamné à être pendu; et le chevalier, malgré son obstination à ne rien avouer, eut la tête tranchée publiquement, sans vouloir demander pardon à Dieu, ni donner aucun signe de religion. Son corps fut ensuite écartelé, et sur quatre bastions exposé à la vue des Turcs.

Cependant le nouveau général de l'armée ottomane, Achmet-Bacha, ingénieur habile, usa de précautions négligées par Mustapha son prédécesseur, mit sagement en usage la sape et la mine, fit bâtir au-devant de la tranchée un rempart comparable à ceux de la ville, et prit toutes les mesures propres à épargner le sang de ses troupes. Un assaut donné après cela fut encore inutile aux infidèles, qui trouvèrent de nouveaux retranchemens bordés d'artillerie. Ils y essayèrent des pertes nouvelles, et les Rhodiens y firent de nouveaux prodiges de valeur : mais le noble bresçan Gabriel Martinengue, qui était accouru généreusement de Candie au secours de Rhodes, et qui en faisait la meilleure défense par son habileté incomparable dans le génie, reçut une blessure qui le tint trente-quatre jours dans l'impossibilité d'agir. Durant tout ce temps-là, le grand-maître demeura dans un retranchement, sans prendre de repos ni le jour ni la nuit. A son exemple, les chevaliers sacrifiaient de même leurs forces ou leur vie languissante, par un héroïsme plus généreux que celui des combats, qui ne leur semblèrent par intervalle que de courts délassemens. Ils attendaient quelques secours des chevaliers français qui avaient armé deux vaisseaux à Marseille : mais l'un fut englouti par la tempête, après qu'il eut à peine quitté la côte de France; et l'autre, après avoir résisté plus long-temps, alla échouer sur les côtes de Sardaigne. Achmet, procédant toujours avec sa circonspection et son intelligence accoutumées, avait ruiné la plupart des bastions, pénétré par la mine jusque sous les nouveaux retranchemens des assiégés, et conduit sa tranchée plus de deux cents pas dans la ville, sur une largeur de soixante-dix.

Soliman néanmoins, tremblant toujours pour le succès, fit proposer à plusieurs reprises des conditions, qui furent toutes rejetées par le grand-maître avec tant de grandeur d'âme, qu'ayant enfin refusé d'entendre ces propositions, il fit recevoir à coups de mousquets les agens qu'on s'obstinait encore à lui envoyer. Le

courage des citoyens ne se soutint pas avec la même persévérance. Comparant enfin les offres du sultan aux horreurs de leur ville emportée d'assaut, ne voyant plus que leurs foyers et leurs églises même inondés de sang, leurs filles et leurs femmes abandonnées à la brutalité des infidèles, ils crièrent unanimement que, si le grand-maître ne capitulait pas, ils feraient leur traité à part. Forcé d'assembler le conseil, comme il opposait encore à la pluralité des voix la juste défiance qu'il disait avoir de la foi des Turcs, on lui remit une lettre de Soliman, qui offrait pour la dernière fois des conditions honorables, et qui, en cas de refus, menaçait des extrémités les plus affreuses. Les conditions furent acceptées et exécutées de bonne foi. Elles portaient en substance que les églises ne seraient ni profanées, ni pillées; que les Chrétiens, soit Latins, soit Grecs, conserveraient le libre exercice de leur religion; qu'on ne lèverait point sur eux le tribut d'enfans pour la recrue des janissaires; que les habitans seraient exempts des impôts et de toute charge pendant cinq ans; qu'ils auraient pendant trois ans la liberté de se retirer, et d'emporter leurs effets avec eux; que le grand-seigneur fournirait les vaisseaux suffisans aux chevaliers et aux officiers de l'ordre, pour les transporter sous bonne escorte dans l'île de Candie; qu'ils auraient douze jours depuis la signature du traité, pour embarquer les reliques des saints, les vases et les ornemens sacrés, leurs propres effets, meubles, titres, et tout le canon qu'ils avaient coutume d'employer à l'armement de leurs galères. On tint si fidèlement la main à l'exécution de ces articles que, quelques janissaires ayant fait du tumulte et commencé à piller, le général Achmet fit dire à l'aga que sa tête répondrait pour ses gens, et le désordre cessa aussitôt¹.

Ce général témoigna aussi à L'Île-Adam que le grand-seigneur le verrait avec plaisir. Le grand-maître se rendit dès le lendemain à la tente de Soliman, où, après qu'on l'eut revêtu d'une veste superbe, ainsi que les chevaliers qui l'accompagnaient, on l'introduisit à l'audience. Soliman le combla d'honneurs, lui dit, pour le consoler, que la perte et la conquête des empires n'étaient que des jeux de la fortune, et tenta par de magnifiques promesses de le détacher des puissances chrétiennes qui l'avaient abandonné si lâchement, et de l'attacher à un prince plus juste appréciateur de la valeur et de la grandeur d'âme. L'Île-Adam, après l'avoir remercié, dit que si la fortune était l'arbitre de la victoire, loin de l'accuser de caprice, il devait lui savoir gré de l'avoir accordée à un

¹ Jacq. de Bourb. Hist. de Rhod. n. 681.

persévérance.
de leur ville
t leurs églises
bandonnées à
e, si le grand-
t. Forcé d'as-
pluralité des
es Turcs, on
dernière fois
menaçait des
acceptées et
ance que les
es Chrétiens,
rvice de leur
but d'enfans
aient exempts
u'ils auraient
porter leurs
les vaisseaux
pour les tran-
u'ils auraient
marquer les
leurs propres
ent coutume
si fidèlement
es janissaires
al Achmet fit
et le désordre

rand-seigneur
le lendemain
une veste su-
at, on l'intro-
lui dit, pour
n'étaient que
promesses de
abandonné si
éciateur de la
l'avoir remer-
, loin de l'ac-
accordée à un

prince qu'il était plus honorable que honteux d'avoir pour vainqueur : quant à son service, qu'il ne pouvait s'y attacher sans trahir la religion chrétienne, ce qui serait une lâcheté qui lui attirerait son propre mépris : confession noble et si digne de l'estime du sultan même, qu'il lui donna sur-le-champ sa main à baiser. Deux jours après, Soliman, faisant son entrée dans sa conquête, rendit visite au grand-maître encore logé dans son palais, l'honora jusqu'à le nommer son père, l'exhorta tendrement à ne point céder au chagrin, à user de son grand courage pour mépriser les caprices de la fortune¹. On ajoute qu'il entra dans le palais sans gardes, et avec un seul valet de chambre, disant qu'il avait la meilleure de toutes les escortes, dans la foi et la magnanimité de cet illustre malheureux. Quand il eut rejoint Achmet : « C'est » avec douleur, ajoute-t-il, que je réduis ce vénérable vieillard à » sortir de sa maison. » C'est ainsi que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem perdirent l'île de Rhodes, dans les derniers jours de l'an 1522. Le commencement de l'année suivante ne fut pas moins funeste à l'Église, qui vit alors établir d'une manière légale une secte à la vérité plus réservée, mais au fond plus impie, beaucoup plus artificieuse, aussi entreprenante, et presque aussi téméraire que le luthéranisme qui en était la souche.

¹ *Ibid.* p. 682.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE L'HÉRÉSIE DE ZUINGLE EN 1523,
JUSQU'AU SCHISME D'ANGLETERRE EN 1531.

L'établissement de la secte des Sacramentaires, la production plus monstrueuse encore de celle des Anabaptistes, le luthéranisme placé sur les trônes de Suède et de Danemark, d'où il bannit la foi catholique, les hérésies du Nord se montrant à face découverte au milieu de la France : voilà les scandales qui, dans le cours d'une seule année, firent l'effroi du monde chrétien. Dès le 29 janvier de cette année 1523, Zuingle, plus modéré que Luther, ayant acquis par ses insinuations artificieuses tout le crédit nécessaire à ses vues, fit assembler le sénat de Zurich, pour délibérer sur les disputes de la religion qui agitaient toutes les nations germaniques, et pour juger souverainement en faveur de la doctrine qu'on trouverait la plus conforme à la parole de Dieu. A cette nouvelle, l'évêque de Constance, se persuadant à peine ce qu'on lui disait de cette ville de son diocèse, y envoya Jean Faber, son vicaire-général, afin d'empêcher qu'on passât outre, et de représenter que c'était une chose inouïe, qu'une assemblée de laïques s'arrogeât l'autorité des conciles pour prononcer en matière de foi. La séduction avait prévalu parmi le grand nombre : ils répondirent qu'ayant plus d'intérêt que personne à leur salut, ils avaient aussi plus de droit à rechercher la vérité. Sur cela la délibération se poursuivit, et il fut statué, en présence du grand-vicaire, que la doctrine de Zuingle serait reçue dans tout le canton de Zurich, avec défense à tout prédicateur et à tout pasteur d'y en enseigner une autre, ainsi que d'accuser d'hérésie Zuingle et ses sectateurs¹.

Cette doctrine était comprise en soixante-sept propositions, dont voici la substance : • L'évangile est la seule règle de notre foi, et toutes les traditions doivent être rejetées. Jésus-Christ est le seul chef de l'Église, qui n'est elle-même que la communion des saints, ou l'assemblée des élus. La puissance du pape et des évêques n'est pas fondée sur l'Écriture, et ne provient que de leur

¹ Sleid. Comment. lib. 3, sub fin.

orgueil. Il n'y a point d'autres évêques ni d'autres prêtres que ceux qui annoncent la parole de Dieu. Dieu seul pouvant remettre les péchés, la confession n'est qu'une simple consultation. Les œuvres satisfactoires ne sont que de tradition humaine. Le purgatoire n'existe pas, ou du moins n'est pas prouvé par l'Écriture. Il ne faut point d'autre intercesseur que Jésus-Christ. On peut manger en tout temps toutes sortes de viandes. Le mariage est permis aux prêtres et aux religieux comme à tous les autres hommes. L'habit monastique n'est que le voile de l'hypocrisie. Il n'y a qu'un seul sacrifice, qui est celui de la croix; et la messe n'en est qu'une simple commémoration. » Jusqu'ici, la doctrine de Zuingle se conciliait aisément avec celle de Luther; trois ans après, las de s'entendre appeler luthérien, et jaloux de figurer en chef, il combattit tout à la fois, et la présence réelle que retenait Luther, et la manière insensée dont la rejetait Carlostad, en soutenant que Jésus-Christ par ces paroles, *Ceci est mon corps*, se désignait simplement lui-même à ses disciples; ce qui n'eût signifié, dans la bouche de la Sagesse éternelle, que cette absurdité à peine concevable dans l'esprit d'un homme : Mon corps est mon corps. Zuingle prétendait au contraire, d'abord avec OÉcolampade, puis avec Bucser et Capiton, prédicans de Strasbourg, que dans ces paroles, *Ceci est mon corps*, le mot *est* tient lieu du mot *signifie*; en sorte que le sens de cette phrase, *Ceci est mon corps*, ne diffère pas du sens de celle-ci, *Ceci figure ou signifie mon corps*, *Ceci est le signe ou la figure de mon corps*. Suivant cette explication, il n'y avait plus ni miracle ni mystère, rien que d'intelligible et de très-ordinaire dans l'eucharistie. La fraction du pain représentait le corps immolé; et la consommation du vin, le sang répandu. Tout ce qu'il y avait de spirituel, c'était la foi, qui sous ces signes visibles agissait intérieurement dans les âmes¹.

Comme Luther avait ses démons familiers pour guides, Zuingle prétendit avoir pour maîtres des spectres et des fantômes. L'un d'entre eux, noir ou blanc, car il dit lui-même qu'il en ignorait la couleur², lui fournit la preuve du sens figuré. Un jour qu'il se trouvait fort embarrassé pour soutenir cette invention, le spectre de couleur ambiguë lui apparut tout-à-coup, et lui dit : « Ignorant, que ne donnes-tu pour exemple ce qui est écrit dans l'Exode : » *L'agneau est la pâque* ? » Quoi qu'il en soit de la vision, la preuve qu'elle semblait fournir à Zuingle était manifestement une imagination de visionnaire. Ces paroles, *L'agneau est la pâque*, signifient si peu que l'agneau soit la figure de la pâque ou du passage, que

¹ Zuingl. subsid. de Euchar. p. 216. — ² *Ibid.* Hosp. part. X, p. 25 et 26.

l'Écriture, suppléant plus bas le mot sous-entendu dans ce genre d'hébraïsme très-familier aux écrivains sacrés, dit tout au long que *L'agneau est la victime du passage*. Au reste, les sectaires ne furent pas plus satisfaits que les catholiques de ces figures et de ces explications, qui firent naître la mésintelligence et allumèrent la discorde dans la nouvelle réforme.

Du sein de ce monstre fécond, il sortait chaque jour des productions plus monstrueuses encore. Deux des principaux disciples de Luther, Thomas Muncer et Nicolas Storck abandonnèrent leur maître, par suite des mêmes principes et sous les mêmes prétextes qui l'avaient détaché du corps de l'Église. Ils ne trouvaient pas sa doctrine assez parfaite, et comme il n'admettait pour guide que l'Écriture sainte interprétée à sa fantaisie, ils prétendaient ne devoir se conduire que par les lumières qu'ils recevaient du Père céleste dans l'oraison. D'après cette maxime de conduite, on présume aisément à quel excès dut se porter leur fanatisme. A la faveur d'un extérieur dévot et mortifié, d'une longue barbe, d'une taciturnité chagrine, d'une casaque d'étoffe grossière et d'une malpropreté dégoûtante, ils inspiraient un souverain mépris pour toutes les lois, tant politiques qu'ecclésiastiques, une aversion déçidée pour les magistrats, pour la noblesse, pour toutes les puissances et pour tout genre de supériorité. Ils voulaient que tous les biens fussent communs, tous les hommes libres et indépendans, et promettaient un empire où ils régneraient seuls dans une félicité parfaite, après avoir exterminé tous les impies, c'est-à-dire tous ceux qui n'auraient point embrassé leur piété meurtrière. Pour les sacremens et tout le culte extérieur de la religion, ils les foulaient aux pieds, condamnaient surtout le baptême reçu dans l'enfance, et rebaptisaient tous ceux qui entraient dans leur société; d'où leur vint le nom d'anabaptistes ou rebaptisans¹.

Cette secte commença dans Wittemberg même, et Lutner ne manqua point de s'élever contre elle, avec toute la hauteur d'un orgueilleux bravé, et la violence d'un sectaire persécuteur : seul moyen de défense qui en effet lui restât. D'abord il eut recours aux bons principes, qu'il ne put jamais oublier entièrement, et auxquels la force de la vérité le ramena souvent malgré lui : il avait posé pour maxime, qu'on ne devait point discuter le fond de la doctrine avec les docteurs de nouveautés, ni les recevoir à prouver la vérité de leurs sentimens par les Écritures; qu'il ne fallait qu'on leur demandât de qui ils avaient reçu la charge d'en-

¹ Hist. Anabapt. l. I, Sleid. l. IV et V. Chvtr. Sax. l. II.

seigner. « S'ils répondent, poursuivait-il, que c'est de Dieu, qu'ils le prouvent par des miracles manifestes; puisque c'est par là que Dieu se déclare, quand il veut changer quelque chose dans la forme de la mission¹. » Insensé, qui se condamnait par ses propres principes! Cependant il persécutait à toute outrance les complices de son usurpation, tandis qu'il criait à la persécution contre les défenseurs légitimes et les plus modérés d'une possession dont il établissait la justice. Peu content de faire bannir Storck et Muncer, il excita les princes à exterminer par les armes tous les partisans de ces perturbateurs, à n'user de miséricorde envers aucun d'eux, à ne pas pardonner même à ceux que la multitude aurait entraînés dans quelque émeute passagère². De là vint, au moins en partie, la guerre des anabaptistes, qui, sous le nom de guerre des paysans, coûta tant de sang à l'Allemagne.

Muncer, chassé de Saxe, avec Storck dont il n'est plus question après cela, parcourut l'Allemagne, alla jusqu'en Suisse, distribua dans tous les cantons ses disciples les plus entreprenans, et répandit partout l'esprit de fanatisme et de révolte. Il exhortait à chasser les moines, à s'emparer des monastères et des abbayes, à ne plus souffrir les injustices des magistrats ni les oppressions des souverains, c'est-à-dire l'exercice d'aucune puissance. Grâce au principe de la communauté des biens et de l'égalité des conditions sans nulle dépendance, il se faisait écouter des peuples comme un oracle. A Mulhausen en Thuringe, où il établit principalement sa résidence, il fit déposer par le peuple les magistrats qui ne lui étaient pas favorables, et se rendit presque seul maître du gouvernement. Là, il se disait inspiré dans tout ce qu'il prêchait, par l'archange S. Michel. Et que prêchait-il, qu'écrivait-il de toutes parts? Qu'il était destiné à fonder avec le glaive de Gédéon un nouvel empire à Jésus-Christ; que Dieu ne voulait plus que son peuple gémit sous la tyrannie des princes et des magistrats que le temps était venu, où le Dieu très-grand et très-saint lui avait commandé d'exterminer tous ces monstres, pour établir en leur place le règne de la probité et de la vertu. L'année suivante, on vit les fruits de cet enseignement, et des autres semences de rébellion qu'il avait répandues par ses disciples dans tous les Etats germaniques.

Les paysans de Souabe furent les premiers qui se soulevèrent en faveur de ce qu'ils appelaient après Luther la liberté chrétienne. Leur exemple fut suivi par leurs voisins, et gagna si rapidement de contrée en contrée et de peuple en peuple, qu'il infecta la

¹ Seld. l. 5, p. 69. — ² *Ibid.* p. 76.

même année le canton de Zurich au fond de la Suisse, où peu s'en fallut que cette secte violente ne s'établît sur les ruines de la réforme qu'on y avait si solennellement adoptée. Après bien des désastres, ils y furent enfin réprimés, au moins pour un temps; mais dans tous les cercles de l'empire, le mal s'accrut tellement, que ces fanatiques formèrent bientôt une armée de quarante mille hommes. Les uns se proposaient d'établir le nouveau royaume de Jésus-Christ dont les flattait Muncer; les autres, échappés aux prisons et à l'échafaud, ne tendaient qu'à continuer impunément la vie criminelle qui les leur avait mérités; tous voulaient être déchargés d'impôts, de redevances, de lois même et de toute soumission. Pfeiffer, moine apostat de l'ordre de Prémontré, leur disait que Dieu lui avait spécialement révélé d'exterminer la noblesse. Il servait de lieutenant à Muncer, qui paraissait à leur tête, sous le titre de serviteur du maître suprême contre les impies, et il les assurait qu'aucun d'eux ne serait blessé; que sans l'être lui-même, il recevrait seul dans ses manches toutes les balles de la mousqueterie.

Ils partagèrent leur armée en trois corps, tinrent audacieusement la campagne, s'emparèrent de villes considérables, telles que Wurtzbourg et Vimperg en Franconie, ou ils firent main-basse sur tous les nobles, sans épargner le comte Louis de Helfestein qu'ils firent passer par les piques d'une manière barbare. Ils s'avancèrent vers Constance en Suisse, passèrent le Rhin, traversèrent l'Alsace, en laissant partout des vestiges affreux de leur brigandage. Ils allaient faire la même chose dans les provinces limitrophes de France, quand le duc de Lorraine, et le comte de Guise, son frère, qui commandait en Champagne, vinrent à leur rencontre avec six mille hommes. Quoiqu'ils fussent plus de trente mille, il en périt les deux tiers, soit taillés en pièces, soit brûlés dans les maisons où la peur et l'indiscipline les avaient dispersés. En Allemagne, ils ne furent pas plus ménagés par différens princes de l'empire. On les dissipa enfin à la bataille de Franckenhausen, en Thuringe, après laquelle Muncer leur chef et l'apostat Pfeiffer, faits prisonniers avec les principaux auteurs de la rébellion, expièrent sur l'échafaud les crimes et les désordres dont ils étaient les auteurs (1525). Néanmoins la secte ne fut pas éteinte avec la révolte, mais bannie seulement des provinces du Haut-Rhin, d'où elle reflua dans la Basse Allemagne, particulièrement dans la Westphalie, la Hollande et les contrées voisines.

Aux extrémités du Nord, l'hérésie se porta sur les trônes de Suède et de Danemark, dans le cours fatal de cette même an-

[An 1523]

, où peu
ruines de
près bien
pour un
accru tel-
armés de
établir le
ances; les
aient qu'à
avait mé-
ances, de
apostat de
écialement
à Muncer,
du maître
d'eux ne
à dans ses

audacieu-
sidérables,
u ils firent
omte Louis
ne manière
, passèrent
des vestiges
même chose
duc de Lor-
it en Cham-
mes. Quoi-
x tiers, soit
peur et l'in-
e furent pas
les dissipa-
ge, après la-
onnières avec
r l'échafaud
eurs (1525).
mais bannie
flua dans la
alie, la Hol-

es trônes de
e même an-

[An 1523]

née 1523. Christiern II s'étant rendu aussi odieux aux Danois, ses sujets, qu'aux Suédois, ses ennemis, par le massacre effroyable du sénat de Stockholm, ajouté à une longue suite de tyrannies presque aussi exécrables, le peuple et les grands se soulevèrent enfin contre ce prince, l'un des plus méchans qui aient porté la couronne, et la déférèrent à son oncle Frédéric I^{er}, duc de Hols- tein. Comme Frédéric faisait profession du luthéranisme, il laissa d'abord à ses sujets la liberté de changer de religion, et aux pré- dicans luthériens, dont fourmillait l'Allemagne, celle de prêcher leur doctrine : il donna même pour cela un édit en forme, sous prétexte de ne point gêner les consciences et de prévenir les troubles. Quand il eut acquis le surnom de pacifique, et qu'il jugea son autorité suffisamment établie, il obligea tous ses sujets à embrasser la nouvelle réforme ¹.

Un faux pacificateur fit apostasier le Danemark, et la Suède fut pervertie par Gustave, premier du nom, regardé pourtant comme le libérateur de sa patrie et l'honneur de sa race, dans laquelle il rendit le trône héréditaire. Ceux qui parlent toujours avec enthousiasme des hommes à révolution, surtout de ceux qui ont nu à la religion catholique, ont exalté ce prince, et l'ont présenté comme un héros ². Gustave, entraîné dès l'enfance dans le tumulte des camps et les troubles d'Etat, n'avait en matière de religion que ce degré de connaissances à qui toute doctrine est assez indifférente. D'un autre côté, les papes, quoique toujours affectionnés au royaume de Suède, mais justement mécontents de ce qu'on n'y payait plus le denier de S. Pierre, imposé autrefois par le roi Olaüs, se montraient beaucoup plus favorables aux rois de Danemark, qui prétendaient toujours à la souveraineté de la Scandinavie. Récemment encore, le légat Arcemboldi avait laissé paraître une véritable partialité en faveur de Christiern. Le clergé de Suède lui-même avait de l'inclination pour le joug danois, et son primat était communément vice-roi pour le roi de Danemark. Dans ces conjonctures, les aumônes recueillies en Suède pour Saint-Pierre de Rome, avec les mêmes abus qu'en Allemagne, fournirent les mêmes armes aux émissaires nombreux que la réforme germanique répandait jusque sous les pôles. On prétend qu'Arcemboldi, à l'insu du pape, avait traité en fermier pour le produit des indulgences qu'il avait avancé à la chambre apostolique; qu'il avait ensuite sous-fermé son droit à des prédicateurs et à des quêteurs subalternes, sans s'inquiéter d'autre chose que du mérite de leurs offres et de la sûreté de ses

¹ Chytr. Sax. lib. 10. — ² *Ibid.* l. I et seq. J. Magn. Florim. de Raymond. Rayn. an. 1523.

deniers; qu'il trafiquait ainsi, pour la permission même de manger de la viande aux jours défendus. On ajoute qu'il acquit par ce moyen un million de florins, tant en Suède qu'en Danemark, où il eut néanmoins le chagrin d'en être dépouillé par Christiern même. Il y a vraisemblablement de l'hyperbole dans ces imputations; mais il est vraisemblable aussi qu'il n'y eut que trop de matière au scandale.

Le cœur des Suédois s'aigrit contre le pape même, à l'occasion des troubles survenus dans l'Eglise d'Upsal. L'archevêque Gustave Troll ayant refusé de prêter serment à Sténon, cet administrateur l'assiégea dans son château de Stêke, qui fut démolí comme servant principalement aux desseins hostiles du prélat, auquel cette forteresse appartenait. Léon X se borna à charger l'archevêque de Lunden, primat de Danemark, d'informer et de prononcer sur ces troubles survenus dans l'Eglise d'Upsal. D'après cette commission, le délégué excommunia, l'an 1517, l'administrateur comme chef de rebelles et comme tyran du clergé. Sténon et le sénat, qui ne voulaient pas consentir au rétablissement de l'archevêque d'Upsal, après avoir obligé Gustave Troll à se démettre ¹, étaient condamnés à une amende de cent mille ducats envers l'archevêque, et à faire rebâtir la forteresse de Stêke.

Le roi de Danemark, se trouvant chargé de l'exécution de la sentence, fit entrer une armée puissante en Suède; les Suédois surpris furent défaits, et l'administrateur de ce royaume mourut des blessures qu'il avait reçues dans le combat. L'archevêque déposé d'Upsal rentra aussitôt dans son diocèse, et convoqua les états généraux, en sa qualité de premier sénateur, après que les évêques de Strégnez et de Lincoping eurent parcouru toutes les provinces pour gagner la noblesse, et représenter ce dernier malheur aux peuples comme la punition de leur désobéissance envers l'Eglise. L'assemblée n'en fut pas plus nombreuse: il ne s'y trouva, outre les évêques, que trois sénateurs et quelques seigneurs intimidés par l'armée danoise, voisine de leurs terres. Du côté des Danois, le général victorieux y parut, accompagné de ses principaux officiers. Les résolutions ne pouvaient manquer d'être conformes aux vœux du roi de Danemark; il ne fut pas seulement reconnu souverain de la Suède, mais tous les Suédois présents montrèrent tant d'attachement à ses intérêts, que le général n'eut de peine qu'à modérer un zèle propre uniquement à faire passer le traité pour l'ouvrage de la félonie ou de la contrainte. Chris-

¹ Vert. Révol. de Suéd. an 1518.

Christiern, le plus tôt qu'il lui fut possible, vint en Suède se faire couronner roi (1520).

Tout annonça d'abord la joie, la confiance et le rétablissement parfait de la concorde. Le roi, en recevant le serment de fidélité, jura, sur les Évangiles et sur les reliques des saints, qu'il conserverait inviolablement les lois, les privilèges et les coutumes du royaume; puis il invita tous les seigneurs à une fête magnifique dans le château de Stockholm. Le sénat en corps, et ce qu'il y avait de plus distingué dans la noblesse, ne manquèrent pas de s'y rendre. Ce ne furent pendant les deux premiers jours que festins, que jeux et plaisirs. Christiern affectait des manières pleines de bonté et de familiarité. Tout le monde s'abandonnait à la joie dans une sécurité profonde. Il semblait qu'on eût arraché du fond des cœurs, jusqu'au dernier germe de la haine et de l'aversion que les deux nations avaient si long-temps montrées l'une pour l'autre : mais le troisième jour, la scène changea d'une manière affreuse. Christiern n'avait si bien inspiré la confiance, que pour attirer ses victimes en plus grand nombre dans le piège qu'il avait médité à loisir. Immuablement résolu à exterminer le sénat et la noblesse de Suède, il n'avait délibéré que sur les moyens d'exécution, et s'était arrêté aux expédients de l'hypocrisie, digne coopératrice de l'atrocité. Peu catholique dans l'âme, applaudissant même aux progrès de Luther, et n'ayant de religion que ce qu'on peut en avoir sans l'humanité, il était convenu, avec les ministres de sa barbarie, qu'il exploiterait au profit de ses intérêts l'affaire de l'archevêque d'Upsal, tout en ne laissant paraître aux yeux du public qu'un grand zèle à exécuter la sentence fulminée contre les ennemis de ce prélat¹.

L'archevêque vint en pleine assemblée lui demander justice contre les sénateurs et les autres seigneurs qui, l'ayant forcé à se démettre, avaient attenté dans sa personne aux droits sacrés de l'épiscopat. Christiern se défendit en apparence de connaître d'une affaire qui regardait les commissaires apostoliques, protestant qu'en sa qualité de prince séculier, il ne devait et ne voulait que faire exécuter le jugement ecclésiastique, conformément aux intentions du saint Père. L'archevêque de Lunden, chef de la commission, était d'un rang et d'une fortune également méprisables, élevé de la fonction de barbier du prince à la dignité d'archevêque, par le crédit d'une maîtresse, ou plutôt d'une furie nommée Sigebrite, qui s'était rendue souveraine des volontés et de toutes les pensées de Christiern. Ce vil prélat n'avait même

¹ Vert. Hist. de Suéd. t. 1, p. 229, etc.

pour mérite auprès d'eux, que le talent de l'espionnage, avec l'art d'assaisonner les affreux plaisirs de ses amours atroces. Il fit d'abord comparaître la veuve du dernier administrateur, quoi qu'elle pût alléguer pour se défendre de répondre sur des affaires de politique étrangères à son sexe, et jugées d'ailleurs par le sénat et les états du royaume, comme les registres publics en faisaient foi. Sur cette réponse, on apporta les registres, et on lut publiquement la sentence de l'archevêque d'Upsal, avec les noms de tous ceux qui l'avaient signée. Christiern sortit alors de l'assemblée, où sur-le-champ il fut remplacé par une troupe de soldats, qui arrêterent, avec la veuve de l'administrateur, les sénateurs, les seigneurs, les évêques même, et tout ce qu'il se trouvait de gentilshommes suédois dans le château. Les évêques danois, commissaires du pape, se mettant en devoir d'instruire le procès, comme en lieu d'inquisition contre les hérétiques, le barbare Christiern, dans la crainte qu'un soulèvement ne lui dérobât ses victimes, coupa court à toute formalité en leur envoyant des bourreaux.

A l'instant, toute la garnison se trouvant déjà sous les armes, des trompettes sonnèrent d'une manière lugubre, et des hérauts, de la part du roi, défendirent à toute personne de sortir de la ville sous peine de la vie. Les corps de garde étaient doublés aux portes et à tous les carrefours. Le canon, prêt à tirer dans la grande place, avait la bouche tournée vers les principales rues. Tout le monde était dans la consternation, et dans l'incertitude cruelle de ce que chacun avait à se promettre, lorsque vers midi on vit ouvrir les portes du château, et à travers deux rangs de soldats marcher ces illustres prisonniers revêtus encore des marques de leur dignité, et suivis de leurs bourreaux. Sitôt qu'ils furent arrivés au lieu marqué pour leur supplice, un officier danois leur lut à voix haute la sentence, et ajouta que, dans le châtimement des coupables, le roi ne faisait rien que par l'ordre des commissaires pontificaux. On poussa l'impiété jusqu'à leur refuser des confesseurs, comme à des gens dignes en tout d'être confondus avec les hérétiques. L'attachement que les évêques et spécialement ceux de Scara et de Strégnez avaient montré pour le gouvernement danois, ne les put soustraire à la mort. On n'épargna que celui de Lincoping, parce qu'en signant la condamnation de l'archevêque Troll, il avait inséré sous la cire de son cachet un billet de protestation contre la violence et les menaces qu'on lui avait faites pour le contraindre de signer (1520).

Après les évêques, on exécuta les sénateurs séculiers, en commençant par Eric-Vasa, père du prince Gustave. Ensuite les

magistrats de Stockholm, et quatre-vingt-quatorze seigneurs, pris aussi dans le château, eurent de même la tête tranchée. Il en restait quelques autres, même de ceux que le tyran avait nominativement proscrits. La crainte qu'ils ne lui échappassent, lui fit confondre les innocens avec les coupables, et abandonner la ville, où il les croyait cachés, à la fureur de ses troupes. Les soldats se jetèrent d'abord sur le peuple accouru aux premiers cris, frappant et massacrant sans distinction tous ceux qui se rencontraient sur leur chemin. Ils pénétrèrent ensuite dans les meilleures maisons, poignardèrent les citoyens jusque dans les bras de leurs femmes, dépouillèrent, déshonorèrent avec brutalité les femmes et les filles, pillèrent et dévastèrent comme dans une ville prise d'assaut; rien n'était épargné que la laideur et l'indigence. C'était à qui d'entre eux l'emporterait par des excès plus grands, assurés qu'ils étaient de plaire au prince barbare, à proportion de leurs noirceurs et de leur férocité. Un gentilhomme suédois, pour avoir, dans l'excès de sa douleur, déploré le malheur de sa patrie, fut attaché à un poteau par ordre du prince, et mutilé honteusement; après quoi on lui fendit le ventre, et on lui arracha le cœur. Le corps de l'administrateur défunt fut déterré, comme indigne, à cause de l'excommunication, de la sépulture chrétienne. On le jeta sur la place publique, parmi les cadavres de tous les seigneurs massacrés, et le tyran y descendit pour se repaître de ce spectacle barbare. Il défendit, sous peine de mort, qu'on les enterrât, et il n'y eut que l'excès de l'infection qui le réduisit à les faire enlever, pour les brûler hors de la ville. La veuve de l'administrateur, et les autres dames dont les maris venaient d'être massacrés, et parmi lesquelles on n'oublia point la mère ni les sœurs de Gustave, furent transportées en Danemark, comme des otages de la fidélité de leurs enfans, et jetées en différentes prisons où elles eurent à souffrir des traitemens bien moins supportables que la mort. On en fit même périr plusieurs, en particulier la mère et les sœurs de Vasa. Christiern, furieux contre ce dernier, quand il le sut armé pour venger sa patrie, les fit jeter à la mer enfermées dans un sac.

Ce fut par sa vigilance même à se prémunir contre le grand courage de Gustave Vasa, et par le pressentiment qu'il parut avoir de la destinée de ce prince, qu'il lui donna lieu de la remplir, ou du moins d'échapper au massacre de Stockholm. Il l'avait enlevé auparavant en Danemark, par une infraction criante à la foi publique et à la loi sacrée des otages. Mais nonobstant toutes les précautions de ce tyran ombrageux, son prisonnier avait trouvé moyen de s'enfuir, travesti en paysan, et à travers des périls infinis

avait gagné la Suède. Il s'y tenait caché dans la province de Sudermanje, lorsqu'il apprit la mort de son père et des sénateurs massacrés à Stockholm. La douleur, l'indignation, l'amour de sa malheureuse patrie, déployèrent toute l'énergie de son caractère : il veut, ou affranchir la Suède, ou s'ensevelir sous ses ruines. Il pénètre dans les montagnes sauvages de la Dalécarlie, en soulève les habitans féroces, recueille tous les Suédois proscrits, ou impatiens du joug danois; et en assez peu de temps, se voit une armée de quinze mille hommes, tous résolus à venger leur patrie, ou à s'ensevelir sous ses ruines. Ses succès furent si rapides, que dès la première campagne, il fit rétablir la dignité d'administrateur, qu'on ne manqua point de lui décerner, comme au libérateur de la nation. Dans la suivante, il délivra tout le royaume, à l'exception de quelques places de Finlande et de Stockholm qu'il ne voulut réduire qu'après avoir fixé le cœur des peuples, en se faisant proclamer roi la troisième année de la guerre (1523).

Gustave, bien qu'il eût accru son autorité, n'avait pas augmenté sa fortune. Il avait à sa disposition les troupes et les forces de l'Etat; mais il se voyait sans fonds pour soutenir sa puissance. Les domaines étaient usurpés ou aliénés; on avait fondu jusqu'à l'argenterie de la couronne, pour la convertir en monnaie et payer les troupes; l'usage des impôts passait pour tyrannique; la noblesse était épuisée par la durée des troubles et des guerres intestines, et le peuple réduit à une misère extrême. Dans une situation si embarrassante, on lui suggéra que le clergé, à la faveur de ses immunités et de ses privilèges, jouissait de l'abondance au milieu de l'épuisement public; que les évêques s'étaient rendus maîtres des principales forteresses, d'une grande partie du domaine et des droits mêmes de la couronne; qu'ils ne tenaient ces biens que de l'indiscrete libéralité des rois ses prédécesseurs, ou des seigneurs trompés, sous prétexte de religion, par les prêtres et les moines en faveur desquels ils avaient dépouillé leur postérité de leurs meilleurs héritages; qu'on regardait ces biens comme consacrés à Dieu, mais qu'ils n'étaient consacrés en effet qu'à l'oisiveté et à la licence de gens toujours prêts à sacrifier l'Etat à leur intérêt propre, et qui pour cela s'étaient invariablement montrés les auteurs de la tyrannie danoise et des intrigues romaines.

On ne saurait méconnaître, dans la violence et l'aigreur de ces reproches, les clameurs de la turbulente réforme de Luther, et la fermentation qu'elle avait déjà portée dans la Scandinavie. Les deux frères Laurent et Olaüs Pétri, Suédois de naissance, avaient été dans leur patrie les premiers apôtres du luthéranisme. Tous deux avaient étudié sous l'hérésiarque, dans l'université de Wit

[An t
temb
et la
veut
quest
mérit
tumu
frère
de la
chain
la pu
buait
ecclesi
publi
il éta
dispu
les tr
pour

Le
moin
reté
rent
ses q
jours
la pl
firent
décor
dans
térêt.
dans
en ch
ques
de la
cesse
si co
d'en
Au
dans
magn
la vé
ment
spéci
et to
Le

temberg : ils rapportèrent en Suède sa doctrine avec ses écrits, et la publièrent avec l'empressement qu'on a pour les nouveautés qui donnent un air de sagacité et d'érudition. Mais les questions obscures et subtiles de la grâce, de la justification, du mérite ou du démérite, trouvant peu d'accès dans une nation tumultueuse et presque sans culture, Olaüs, plus hardi que son frère, et doué du talent de l'éloquence ou de la véhémence et de la volubilité, se mit à invectiver contre la hiérarchie. Il se déchaîna surtout contre la corruption de la cour romaine, contre la puissance excessive des évêques à qui le préjugé public attribuait déjà tous les malheurs de la Suède, contre l'abus que les ecclésiastiques et les moines faisaient de leurs richesses. Il prêcha publiquement cette doctrine dans la cathédrale de Strégnez, dont il était chanoine, fit des conférences, afficha des thèses à Upsal, disputa continuellement dans l'université de cette ville, durant les troubles et le bouleversement de l'Etat, toujours si dangereux pour la religion.

Les évêques qui survivaient au massacre de Stockholm, moins attentifs à la conservation du sacré dépôt qu'à leur sûreté personnelle et aux révolutions qui se préparaient, négligèrent des guerres d'école qu'ils croyaient infiniment moins sérieuses que les dangers de l'Etat. La jeunesse, imprudente et toujours avide de nouveautés, les embrassa d'abord. Elles infectèrent la plupart des écoliers, et gagnèrent bientôt les professeurs, qui firent gloire de ne pas se montrer les derniers instruits de ces découvertes. Les disputes passèrent insensiblement de l'école dans le sein des familles, où l'on se plaignit, au moins par intérêt, des abus que l'avarice du clergé avait, disait-on, introduits dans la dispensation des choses saintes. Gustave, de son côté, en chrétien superficiel et en sage mondain, regardait toutes ces questions comme les productions indifférentes de l'oisiveté ou de la suffisance, et ne se mettait nullement en peine de les faire cesser. Déjà peut-être il n'était pas fâché qu'au sein du clergé, si contraire à ses vues, il se formât un parti qui fit profession d'en condamner la puissance temporelle et les grandes richesses. Au moins est-il constant que le luthéranisme s'était déjà glissé dans son armée par les troupes auxiliaires qu'il avait tirées d'Allemagne, et particulièrement de la ville anséatique de Lubeck. A la vérité, les soldats dogmatisaient peu ; mais ils bravaient hautement la foi romaine par la licence dans laquelle ils vivaient, et spécialement par le mépris qu'ils affichaient pour les religieux et tout l'ordre ecclésiastique.

Le roi Gustave avait élevé à la dignité de chancelier, Lardz-

Anderson, homme de naissance obscure, mais aussi avide d'argent que de pouvoir, hardi dans le conseil, fertile en expédiens, et d'autant plus habile à lever les obstacles, qu'il avait moins de ménagement pour la religion. Déserteur de l'état clérical où son ambition très-vive l'avait d'abord fait entrer, et plein d'aigreur contre le clergé pour avoir été exclu de l'évêché de Strégnéz dont il était archidiacre, il avait embrassé des premiers les nouveautés de Luther. A l'aide de cette doctrine, qui dégénéra dans son esprit en indifférence philosophique, il justifia sans peine aux yeux du roi les projets que ce prince méditait contre le clergé. Il ne restait d'autre difficulté que le danger de l'exécution, et les nouvelles doctrines la levèrent encore : le chancelier présenta au roi le prétexte de la réforme qui avait déjà fait beaucoup de progrès dans le royaume, comme un expédient sûr pour empêcher le peuple de traiter son entreprise d'attentat à la religion.

Et prenant les choses par ordre, il lui fit comprendre que le gros du peuple, prévenu par les docteurs luthériens, verrait avec plaisir dépouiller les prêtres et les moines de leurs grands biens, surtout si l'on diminuait en même temps les charges et les impôts; qu'il n'était question, pour gagner la noblesse, que de rendre aux fils les héritages distraits par les fondations de leurs ancêtres; que ce premier ordre de l'Etat ne serait pas tenté de s'opposer à une doctrine qui lui ferait recouvrer tant de belles terres; que les moines eux-mêmes tenaient peu à leurs monastères, qui, tout superbes qu'ils étaient, ne leur paraissaient pas moins des prisons fâcheuses; que les ecclésiastiques du second ordre, dispensés du célibat, changeraient volontiers un concubinage flétrissant en un mariage honoré. « Il n'y a donc que les évêques, » conclut-il, qui pourraient s'opposer à ce changement, comme y » étant les plus intéressés; mais c'est justement ce qui me paraît » plus à désirer qu'à craindre. En se mariant comme les autres, » ils pourraient ériger leurs évêchés en principautés séculières, » et nous priver du fruit principal que nous prétendons tirer de » la religion nouvelle; au lieu qu'en persévérant avec obstination » dans l'ancienne, il sera facile, après qu'elle aura été proscrite à » la pluralité des voix dans une assemblée de la nation; de leur » en faire un crime d'Etat, et de les bannir du royaume avec tous » ceux qui paraîtront le plus attachés à ce parti. Jamais les con- » jonctures ne furent si favorables pour se défaire de ces des- » postes bizarres, vils esclaves de Rome, et superbes tyrans des » rois. Ils sont réduits à un petit nombre, à une situation moins » redoutable encore; et les temps sont passés où les évêques en

• Suède pouvaient impunément faire la guerre au monarque. •
 Gustave goûta sans peine des conseils qui développaient le dessein qu'il avait déjà conçu d'une manière moins précise : il se persuada qu'ils étaient favorables au bien de l'Etat, et s'embarassa peu des intérêts de la religion. Il abandonna lâchement la foi de ses pères, et dès-lors il descendit aux manéges de la feinte et de la fourberie, à de basses chicanes, à une partialité odieuse, à des oppressions manifestes, en un mot, à une longue suite de manœuvres indignes d'une probité même vulgaire. C'est de ce prince dégradé et hypocrite que l'on a prétendu faire un héros ! Au titre de libérateur de la Suède seront éternellement joints, dans la personne de Gustave-Vasa, ceux d'apostat et de suborneur. Jugeant que le changement de religion devait commencer par le peuple, afin que le prince ne parût changer ensuite que par condescendance, il cacha avec soin sa manière de penser sur les nouveautés qui avaient cours, chargea le chancelier Anderson de protéger, comme à son insu, les deux frères Pétri, avec les autres prédicans luthériens, et d'en attirer de nouveaux d'Allemagne, afin de répandre plus vite le luthéranisme dans la Suède.

Pendant que ces faux docteurs prêchaient avec tout l'avantage que leur donnaient une science distinguée pour la Suède, et un certain air de régularité que prennent tous les novateurs, Gustave de son côté s'appliquait, sous mille prétextes différens, à ruiner la puissance et les droits du clergé. Il attaqua d'abord les ecclésiastiques du second ordre, comme les moins à craindre, et rendit successivement contre les curés un grand nombre de déclarations qui ne semblaient avoir toutes en vue que la défense et les intérêts du peuple (1525). Il entreprit ensuite les évêques, restreignit la juridiction des officialités en certains points, l'anéantit en d'autres, attaqua jusqu'à l'usage des censures, supprima des droits utiles et des droits honorifiques, statua contre les privilèges les plus anciens, et, par voie de fait, mit ses troupes en quartier sur les terres épiscopales; ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais tenté. Il logea sa cavalerie dans les monastères, et à cette occasion l'on put même apercevoir dans Gustave Vasa une vengeance qui accusait toutes les petites gens d'une âme commune. Dans le temps qu'il était poursuivi comme rebelle par le roi de Danemark, possesseur de la Suède, les chartreux de Griphysholm avaient refusé de le réfugier chez eux, dans la crainte d'attirer sur tout leur ordre la fureur du barbare Christiern : Gustave réunit à son domaine les biens de ce riche monastère fondé par ses ancêtres, et chassa même les religieux de leur maison, sous prétexte qu'elle était bâtie sur ses terres. Maître de lui même cependant et habile

politique, il n'avançait qu'avec mesure et méthode, réglant tous ses pas sur les progrès que faisaient les docteurs de la nouveauté.

Le mal fut enfin porté à son comble, par la publication qu'Olaüs Pétri fit d'une version du Nouveau Testament, qui n'était qu'une traduction de celle de Luther. En vain les évêques, justement alarmés, demandèrent justice au roi, qui dissimulait encore. Il répondit qu'il ne pouvait condamner un accusé, dont tout le monde lui vantait la conduite et les mœurs, sans qu'il eût été convaincu. Sous prétexte de convaincre Olaüs, on tint une conférence qui fut un nouveau triomphe pour le sectaire protégé secrètement. Après la conférence néanmoins, le roi, avec un air d'intérêt, dit aux évêques de faire une autre traduction, afin de la confronter avec celle d'Olaüs. Il ajouta qu'il la lirait avec plaisir, qu'il n'avait rien plus à cœur que de conserver la religion dans toute sa pureté, et qu'il ne souffrirait jamais qu'on lui donnât la plus légère atteinte dans le royaume. Il assaisonna ces propos avec les manières aimables qui lui étaient naturelles, et même de caresses qui éblouirent quelques-uns de ces prélats; au point que l'évêque de Lincoping leur reprocha quelque temps après, dans une de leurs assemblées, de perdre la religion par l'excès de leur complaisance pour la cour. Cependant le venin de l'erreur se répandit par toute la Suède, presque aussi rapidement que la traduction d'Olaüs. Les savans, parmi ce peuple demi barbare, c'est-à-dire ceux qui savaient lire, voulurent juger par eux-mêmes des matières controversées, et sans songer à révoquer en doute la fidélité de la traduction, n'y virent que la confirmation faite par l'Écriture, de la nouvelle doctrine qu'on leur prêchait. Pour l'autoriser ensuite par les moyens ordinaires à ces rigoristes libertins, Olaüs, quoiqu'il fût prêtre, se maria publiquement.

Gustave crut alors qu'il était temps de lever le masque. Il convoqua les états généraux, et ne fit plus mystère de ses projets. Ils faillirent cependant échouer par la fermeté des évêques, qui avaient encore pour eux des personnes de haute considération; et s'il ne se fût pas trouvé de faux-frères parmi eux, la meilleure partie de la nation eût vraisemblablement conservé la foi nationale. Mais les plaies les plus mortelles de l'Église lui sont ordinairement faites par les ecclésiastiques, et par ceux d'entre eux qui lui doivent davantage. L'évêque de Vesteras, et plus encore celui de Strégnez, se vendirent à la cour, et lui vendirent avec eux la religion. Jean Magnus, au contraire, renvoyé d'abord de Rome dans la Suède sa patrie avec le caractère de légat, puis substitué sur le siège d'Upsal à l'archevêque Gustave Troll, résista généreusement au roi qui s'était intéressé à son élection

réglant tous
 nouveauté.
 tion qu'Olaüs
 était qu'une
 es, justement
 it encore. Il
 dont tout le
 qu'il eût été
 t une confé-
 rotégé secrè-
 e un air d'in-
 n, afin de la
 avec plaisir,
 religion dans
 n lui donnât
 a ces propos
 et même de
 au point que
 s après, dans
 excès de leur
 e l'erreur se
 ment que la
 emi barbare,
 r eux-mêmes
 uer en doute
 confirmation
 eur prêchait.
 ces rigoristes
 liquement.
 sque. Il con-
 ses projets.
 évêques, qui
 nsidération ;
 la meilleure
 la foi natio-
 ni sont ordi-
 t d'entre eux
 plus encore
 ent avec eux
 d'abord de
 e légat, puis
 stave Troll,
 son électio

dans l'espérance de le gagner, et persévéra inviolablement dans la foi catholique. Banni du royaume sous le prétexte d'une ambassade honorable, il alla porter à Rome la nouvelle de l'apostasie de sa nation, qui l'y fit mourir de chagrin. Ce fut le zèle éloquent de l'évêque de Lincoping, qui fit presque échouer dans l'assemblée des états toute l'habileté du chancelier Anderson, et qui eût absolument ruiné le projet de Gustave, sans la perfidie de l'évêque de Strégnez. Quand ce prélat vit le triste sort de sa patrie absolument décidé, il alla chercher sa consolation parmi les catholiques de Pologne. Nous ne parlerons point de l'évêque de Scara, qu'un zèle réprouvé par la foi qu'il professait, engagea dans la révolte avec le grand-maréchal de la couronne. Les autres prélats se soumièrent à toutes les volontés de Gustave comme le reste du clergé et de la nation.

L'assemblée des états (1527,) enhardie par l'évêque de Strégnez, ordonna par un acte solennel que les évêques remettraient incessamment leurs forteresses au roi, et congédieraient leurs troupes; qu'afin de mieux vaquer aux fonctions saintes, ils ne seraient plus admis au sénat; qu'une partie des cloches et de l'argenterie des églises serait convertie en monnaie, pour payer les dettes de l'État; qu'on réunirait au domaine du prince tous les biens ecclésiastiques, acquis par des fondations depuis les défenses anciennes faites à ce sujet; que la noblesse pourrait retirer les biens qu'elle avait engagés à l'Église, en lui remettant le prix de l'engagement ancien; que les deux tiers des dîmes dont jouissaient les évêques ou les abbés, seraient mis en séquestre pour servir à de meilleurs usages; généralement, que le roi disposerait, selon son bon plaisir, de tous les privilèges du clergé; et, ce qui est plus fort encore, qu'on établirait dans toutes les églises considérables des hommes savans et vertueux qui expliqueraient au peuple la parole de Dieu: ce qui signifiait, dans le langage de ces temps-là, l'établissement du luthéranisme.

Gustave ne commit qu'à lui-même l'exécution de cet acte important. Il parcourut toutes les provinces du royaume, à la tête d'un corps de cavalerie, accompagné d'Olaüs et de plusieurs autres docteurs luthériens, qu'il faisait prêcher en sa présence dans les principales églises. Il examinait ensuite les titres des biens ecclésiastiques, qu'il réunissait sur-le-champ à son domaine, ou restituait aux héritiers des anciens propriétaires. Il dépouilla par ce moyen le clergé et les religieux de plus des deux tiers de leurs revenus. On compte jusqu'à treize mille terres ou fermes considérables dont il s'empara et dont il employa une partie, soit à se faire de nouvelles créatures, soit à s'attacher de plus en plus

les officiers de son armée. En même temps il tira de si grandes sommes de l'argenterie des églises, qu'il en remplit le trésor public.

Cette expédition acheva de ruiner la religion catholique en Suède. La guerre se faisant ouvertement au clergé, et plus encore aux moines, la plupart de ceux-ci abandonnèrent leurs couvens, les uns par libertinage, les autres parce qu'ils n'y trouvaient plus de subsistance. Ceux qui persévérèrent dans la foi se retirèrent chez les paysans de la Dalécarlie, qui, n'ayant rien à perdre, ne craignirent point de résister au roi; mais ils furent bientôt soumis par ce prince aussi habile que belliqueux. La plupart des curés et des autres bénéficiers professèrent publiquement le luthéranisme, pour conserver au moins leurs maisons et quelque partie modique de leurs biens. Il ne leur en coûtait que de se prêter à la cérémonie facile d'un mariage et de faire l'office en langue vulgaire; ce qui était comme l'essence de la réforme. Le roi, voyant que la plus grande partie des Suédois avait embrassé le luthéranisme, en fit profession sans garder désormais aucun ménagement (1527). Il établit Olaüs Pétri pasteur à Stockholm, et Laurent Pétri, son frère, fut institué archevêque d'Upsal. Comme celui-ci n'était pas encore marié, le roi, avilissant son propre sang pour honorer sa secte, lui fit épouser une princesse de ses parentes, afin que la splendeur de cette alliance en couvrît, autant qu'il se pouvait, le scandale.

Le roi, pour confirmer ensuite par quelque forme ecclésiastique la nouvelle religion, assembla une espèce de concile national à OËrébro, capitale de la Néricie¹. Tout pliait aveuglément sous ses volontés. Les évêques qui restaient, les docteurs, les pasteurs des principales Eglises renoncèrent solennellement à l'obéissance qu'ils devaient au successeur de S. Pierre et proscrivirent entièrement le culte de l'Eglise romaine; mais surtout ils ne manquèrent pas de légitimer le mariage des prêtres, de condamner le célibat de la cléricature et les vœux de religion (1529). Ils confirmèrent encore le règlement des derniers états généraux, qui les avaient dépouillés de leurs privilèges et de la plupart de leurs biens. Les ecclésiastiques qui dressèrent ces statuts étaient néanmoins les mêmes, à un petit nombre près, qui un an auparavant avaient presque déconcerté par leur fermeté toutes les résolutions de Gustave: tant il est peu d'âmes assez fortes, dans les nations même les plus courageuses, pour résister tout à la fois à la crainte et à l'espérance! Laissons enfin ces tristes matières. On a vu d'une manière assez détaillée l'histoire du changement de religion

¹ Locc. l. VI, p. 276. Baz. Hist. Eccl. Succ. ad an. 1529.

I AN
en S
aura
Etat
D
gne.
cette
lanc
fend
Luth
qui
cont
tout
de l'
exha
fure
terro
ce q
« Ne
» con
» rép
» tur
» vio
» n'y
» qu'
pein
opini
avoir
Au
de sa
luthé
l'imp
quel
bour
de M
offrin
débit
brisé
ont é
On es
scène
Clerc

¹ Bz

en Suède : qu'on change les noms et peu de circonstances, et l'on aura lu pareillement l'apostasie du Danemark et de bien d'autres Etats du Nord.

Des scandales si voisins n'infectèrent pas cependant la Pologne. Sigismond I^{er}, prince le plus accompli, dit-on, qui ait porté cette couronne, usa contre l'hérésie d'une fermeté et d'une vigilance égales à la grandeur du péril. Par un édit solennel, il défendit, sous peine de mort, et de lire et de garder les ouvrages de Luther (1523). Il fit ensuite assembler les évêques du royaume, qui confirmèrent en concile cet édit et les bulles des papes contre les nouvelles erreurs¹. Le zèle se réveilla de même dans toutes les nations solidement chrétiennes. Deux anciens confrères de l'hérésiarque Augustin, nommés Jean et Henri, eurent à peine exhalé dans les Pays-Bas le souffle impur du luthéranisme, qu'ils furent arrêtés à Bruxelles, et emprisonnés étroitement. On les interrogea sur leur croyance : ils répondirent qu'ils croyaient tout ce qui est contenu dans l'Écriture et dans le Symbole des apôtres. « Ne croyez-vous pas aussi, continua l'inquisiteur, aux décrets des conciles et à l'autorité des saints Pères? — Nous y ajoutons foi, » répondirent-ils, pourvu qu'ils soient conformes aux divines Écritures. — Mais encore, reprit-on, croyez-vous qu'on pêche en violent les décrets des Pères et des souverains pontifes? — Il n'y a, dirent-ils, que la transgression des commandemens de Dieu qu'on doive taxer de péché. » A ces réponses, on reconnut sans peine les disciples de Luther ; on les reconnut mieux encore à leur opiniâtreté invincible, qui leur coûta la vie. Ils furent brûlés, après avoir été dégradés selon l'usage².

Au sein du plus chrétien des royaumes, et presque aux portes de sa capitale, un vil artisan, l'un des premiers ministres que le luthéranisme ait eus en France, Jean le Clerc, cardeur de laine, eut l'impudence de publier au milieu de Meaux, lieu de sa naissance, que le pape était l'antéchrist. Il fut arrêté, fouetté par la main du bourreau, et banni du royaume (1523). Il se réfugia dans la ville de Metz, qui n'appartenait pas encore à la France, et qui lui parut offrir moins de péril. Il se trouva étrangement trompé ; après avoir débité quelque temps ses invectives impies, il fut brûlé pour avoir brisé les images. C'est ce personnage que les oracles de la secte ont érigé depuis en restaurateur des Églises de Metz et de Meaux³. On est surpris avec raison de voir, dans une nation distinguée, la scène de la réforme ouverte par un pareil acteur ; mais Jean le Clerc, si l'on peut user de cette expression, n'était à Meaux qu'un

¹ Bzov. an. 1522. Rayn. n. 8. — ² Sleid. l. 4, p. 190 — ³ Bèze in Icon.

enfant perdu du parti, mis en avant comme pour sonder le terrain, tandis que les chefs se tenaient prudemment à couvert. Quatre maîtres ès-arts, Guillaume Farel, Jacques le Fèvre, Arnaud et Gérard Roussel, fort décorés aux yeux de l'évêque Guillaume Briçonnet par quelque étalage de grec et d'hébreu, à l'instar des nouveaux docteurs d'Allemagne, avaient entièrement gagné l'esprit de ce prélat, moins savant qu'admirateur de la science. Il les tenait auprès de lui, pour l'aider à gouverner son diocèse, et ils y répandirent l'hérésie, sous prétexte de le purger des superstitions que l'ignorance populaire y avait introduites.

Le mal venait de plus loin : François I^{er}, en exécution du projet qu'il avait formé de rétablir l'honneur des lettres dans son royaume, y attirait de toutes parts les étrangers dont on lui vantait les talens et les connaissances. Luther, profitant d'une disposition si favorable à ses vues, y applaudit par une lettre fort artificieuse qu'il adressa au monarque, et se fit appuyer par d'autres lettres de l'électeur de Saxe, qui ne lui refusait rien. Il protestait que toutes ses démarches et toutes ses pensées ne tendaient qu'à rendre à l'Eglise le lustre qu'on lui ravissait par des relâchemens et des abus visibles : il envoya au roi quelques-uns de ses livres qui resentaient le plus la piété, et fit partir en même temps pour la France plusieurs de ses disciples, qu'il choisit, de concert avec Mélanchton, parmi ceux qui excellaient principalement dans la littérature, la connaissance des langues, et l'art de la dialectique ou l'art de la dispute. Zuingle, de son côté, ne manqua point de faire les mêmes tentatives en faveur de son parti ; il eut même le front de dédier au roi son livre pernicieux de la Vraie et de la Fausse religion. Le rendez-vous de tous ces émissaires différens, peu d'accord entre eux, mais toujours de bonne intelligence pour nuire à l'Eglise, était à Strasbourg, auprès de Capiton et de l'apostat Martin Bucer, autre fois frère prêcheur, et alors dogmatiseur équivoque, moitié zuinglien et moitié luthérien. Cet habile caméléon, qui ne prenait pas seulement la couleur des objets qui l'environnaient, mais qui savait la communiquer à tout ce qui l'approchait ensuite, mania si bien l'esprit de ses hôtes divers, que, pour ne pas se ruiner les uns les autres par la diversité de leurs dogmes, ils se firent eux-mêmes luthéro-zuingliens, en se tenant cependant cachés avec beaucoup d'artifice sous l'apparence et le nom de catholiques.

C'est ainsi qu'en peu de temps le venin des nouveautés étrangères pénétra dans le sein de la plus illustre des universités chrétiennes, d'où il se répandit successivement en plusieurs endroits du royaume. Ces étrangers, à la faveur du grec et d'un peu d'hébreu, passèrent pour des prodiges de doctrine, prirent un ton

d'oracles, interprétèrent d'une manière toute nouvelle le vieux et le nouveau Testament; ils leur donnaient adroitement le sens favorable à leurs erreurs, et disaient ce sens conforme au texte grec ou hébraïque, qu'ils avaient perpétuellement à la bouche, au lieu de la Vulgate qu'ils affectaient de mépriser. Ils s'insinuèrent chez les personnes de haut rang qui, à l'exemple du prince, faisaient grand cas des savans, et particulièrement de la beauté du style et du langage, de la correction, de l'élégance, de tous les charmes de la diction; talens dans lesquels l'hérésie maligne s'est toujours étudiée à exceller. Cependant la Faculté de théologie, animée de zèle contre les nouveautés suspectes, députa d'abord vers le monarque, pour lui faire entendre combien il était à craindre que des grammairiens, venus d'un pays infecté de l'hérésie, n'en apportassent la contagion dans le royaume, en s'ingérant à expliquer l'Écriture sainte comme il leur plaisait, à la faveur de l'habileté qu'ils s'attribuaient dans les langues grecque et hébraïque. Préoccupé de sa passion pour les sciences et les savans, le roi, tout attaché qu'il était à la foi de ses pères, regarda ces craintes comme excessives, et ne voulut point qu'on inquiétât ceux qui en étaient l'objet, de peur que les talens ne cessassent d'aborder en France ¹. Il ne fallut rien moins que le scandale survenu dans la ville de Meaux, pour ouvrir les yeux à la puissance publique.

Alors le premier parlement du royaume commença à donner, tant à la religion qu'au trône dont elle est l'appui, ces marques de zèle qui le signalèrent contre les hérésies du seizième siècle, et qui compensent les tristes écarts dans lesquels il tomba d'ailleurs. Le bruit des impiétés commises à quelques lieues de la capitale n'eut pas plus tôt frappé les oreilles de ces magistrats, qu'ils envoyèrent des commissaires sur les lieux, pour informer soigneusement contre tous les auteurs et les complices de l'attentat. Cette vigueur inattendue fut un coup de foudre pour les premiers suppôts de l'hérésie, qui, renonçant à la gloire d'en être aussi les premiers martyrs, s'enfuirent précipitamment en Allemagne. L'évêque, qui n'avait à se reprocher qu'une confiance indiscrete, reconnut sa faute, assembla son synode (1523), condamna les livres de Luther, en défendit sévèrement la lecture, et publia des statuts précis pour maintenir dans son diocèse les observances du culte ancien. La cour n'en ordonna pas moins que le prélat serait interrogé par deux conseillers ², comme si un évêque devait répondre à d'autres qu'à des évêques; et Guillaume Bricconnet eut le tort de se soumettre à cet interrogatoire. Il est certain que ce prélat, coupable de faiblesse, se justifia de

¹ Flor. de Raim. l. 7. — ² Preuv. des libert. de l'Église Gall. c. 35.

l'hérésie, à laquelle il n'accorda jamais son adhésion ni sa protection. Si sa mémoire en est demeurée flétrie, c'est que la première tache imprimée à l'intégrité de la foi d'un évêque, est en quelque sorte ineffaçable. Dans le rang élevé qu'ils occupent, les juges de la foi ne doivent pas même donner lieu au soupçon.

Pour arrêter le poison à sa source, le parlement rendit un second arrêt, à l'effet de brûler les écrits de Luther, comme renfermant une foule d'hérésies manifestes et déjà condamnées, avec défense à toutes personnes, de quelque état et distinction qu'elles fussent, de retenir ou citer ces écrits ou leur doctrine. Il leur est ordonné de les rapporter au greffe dans trois jours au plus tard, sous peine de confiscation de leurs biens, et de bannissement de leurs personnes hors du royaume. Enjoint à tous les juges et officiers d'arrêter, constituer prisonniers et remettre entre les mains des ordinaires, comme suspects d'hérésie, tous ceux qu'ils trouveront soutenant ou alléguant la doctrine de Luther, et conservant ses livres. On défendit pareillement de soutenir ou alléguer la doctrine contenue dans les livres de Mélanchton, et de garder ces livres, sous peine de cent marcs d'argent, et d'amende plus forte encore suivant l'exigence des cas. Mais comme Mélanchton était plus réservé et moins décrié que Luther, la cour, avant de passer outre, voulut avoir le jugement de la Faculté de théologie. Les théologiens s'assemblèrent en conséquence, et après un mûr examen, prononcèrent que ces ouvrages étaient contraires au sentiment des docteurs catholiques, aux saints conciles et à la doctrine de l'Eglise universelle, pleins de propositions schismatiques, hérétiques, formellement condamnées, et plus dangereux encore que ceux de Luther, par les déguisemens de l'auteur et la politesse artificieuse de son discours.

Louis Berquin, gentilhomme d'Artois, que les préventions contre les moines et les théologiens scolastiques avaient rendu fauteur des nouveaux évangélistes, fut un des premiers objets de cette juste sévérité. Son état, fort étranger à l'école, ne l'avait pas empêché de dogmatiser, même par écrit : ses livres furent censurés par les docteurs ; il fut arrêté et remis entre les mains de l'officialité. Le roi évoqua l'affaire à son conseil, mais uniquement pour la faire juger par son chancelier, qui contraignit l'accusé d'abjurer quelques propositions vraiment hérétiques. Cet homme inquiet et changeant fut dans la suite brûlé, comme relaps. Tant de vigilance dans la justice entrava pour quelque temps les progrès sensibles de l'erreur ; mais la contagion, déjà répandue jusque dans les conditions les moins lettrées, forma sourdement une infinité de dog-

Le roi était alors fort occupé de ses grands projets sur l'Italie, où il ne se proposait rien moins que de reconquérir le royaume de Naples, aussi bien que le Milanais, sans faire attention aux ennemis sans nombre que la crainte et la jalousie allaient ajouter à ceux qu'il avait déjà. En effet, la plupart des Etats d'Italie, sans excepter les Vénitiens, anciens alliés de la France, formèrent contre lui une ligue avec l'empereur, qui n'eut pas de peine à y faire entrer le pape Adrien, tout enclin qu'il était à tenir les princes chrétiens unis contre les ennemis de la religion¹ : tâche bien forte dans les circonstances, pour le génie de ce pontife, plus homme de bien qu'habile homme, et peu propre au maniement des affaires ou des esprits². Adrien, bien différent de ses deux prédécesseurs Jules II et Léon X, au lieu de faire servir les princes à ses desseins, servait lui-même, sans le savoir, à leurs vues ambitieuses et souvent injustes. Moins de deux mois après s'être engagé dans la guerre contre les Français, il mourut le 14 septembre 1523, révééré partout pour ses vertus, et très-haï des Romains. Ils lui reprochaient la dureté, l'épargne sordide, et la bassesse de sentiment; ce qui ne signifiait dans leur bouche que la régularité, la frugalité et la modestie³. Il fut enterré avec cette épitaphe : *Ci-gît Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander*. Il ne créa qu'un seul cardinal durant tout son pontificat, et ne voulut en cela déferer à la coutume, que quand il se vit au lit de la mort. Etant professeur de théologie à Louvain, il avait soutenu dans un ouvrage donné au public, non point que le pape n'est pas infallible dans ses décisions solennelles ou dans ses décrets acceptés par le corps des évêques, mais qu'il ne l'est pas dans ses opinions particulières⁴. On réimprima ce livre, sans y rien changer, lorsqu'il fut à la tête du monde chrétien, mais sans sa participation. Le cardinal Jules de Médicis fut élu pour lui succéder, le 19 novembre 1523, et prit le nom de Clément VII, sans avoir égard au pontife d'Avignon qui avait porté ce nom, et qu'on tenait à Rome pour un antipape.

Tout plein de ses projets et de ses conquêtes, François I^{er}, qui ne faisait affronter à ses généraux que les hasards qu'il ne pouvait courir lui-même, ne balança point à partir pour l'Italie. Mais quelle que fût son ardeur, la défection du connétable de Bourbon, en faveur des ennemis de sa patrie et de sa race auguste, força le monarque à rétrograder, dans l'appréhension de ce qu'on pourrait tramer en son absence. Son malheureux complaisant, l'amiral de Bonnivet, eut la conduite de l'armée.

¹ Guich. lib. 23 et 15. — ² Dan. Hist. de Fr. — ³ Guich. l. 15. Onuphr. Ciacon. Paul Jove. — ⁴ Hist. de la Papauté, 2^e édit. t. 2 p. 200.

Elle fit d'abord des progrès considérables, puisqu'ils furent proportionnés à l'imprudence inconcevable de l'entreprise : les ennemis avaient négligé de fortifier les places du Milanais, n'imaginant pas qu'un prince accablé d'assaillans chez lui s'avisât de porter la guerre au loin. Cependant ils se rassemblèrent de toutes parts, et en assez grand nombre pour empêcher Bonnivet de tenir plus long-temps la campagne : ils le resserrèrent pied à pied, et avec tant de persévérance, qu'il se vit enfin comme assiégé dans son camp (1524). La crainte d'y être bientôt affamé l'en ayant fait sortir, les confédérés, après quelques marches dérobées qui lui réussirent assez bien, atteignirent enfin son arrière-garde où il se trouvait ; et dès la première charge, ayant eu le bras percé d'un coup de feu, il remit le commandement de l'armée au chevalier Bayard, comme à l'officier qu'il en jugeait le plus digne.

Pierre du Terrail, si fameux sous le nom de chevalier Bayard, qu'il tirait d'une terre appartenant à sa famille, porta les armes dès l'âge de dix-sept ans, et mourut au comble de la gloire à l'âge de quarante-huit. Si la cour ne lui commit jamais les fonctions de général en chef, on ne doit l'attribuer qu'au caractère de ce grand homme, tout occupé à mériter les honneurs, sans jamais les briguer. Dans les commandemens particuliers qui lui furent confiés, il montra constamment une intrépidité, une fermeté de courage, une sagesse et une supériorité de génie, qui élevèrent cet illustre subalterne au-dessus des chefs les plus décorés. Sa noble franchise, sa probité antique, sa libéralité, la bonté de son cœur qui s'oubliait lui-même pour obliger tout le monde, officiers et soldats, amis et ennemis, ajoutèrent encore à sa gloire, qu'elles ont à jamais consacrée dans la mémoire des Français tant soit peu dignes de leurs pères. Quoique ce chevalier sans reproche ne fût pas un chrétien sans défaut, et qu'il eût même quelques-unes des faiblesses trop communes aux hommes de son état, il se préserva de la plupart de leurs vices, et fit constamment admirer en lui des vertus vraiment chrétiennes.

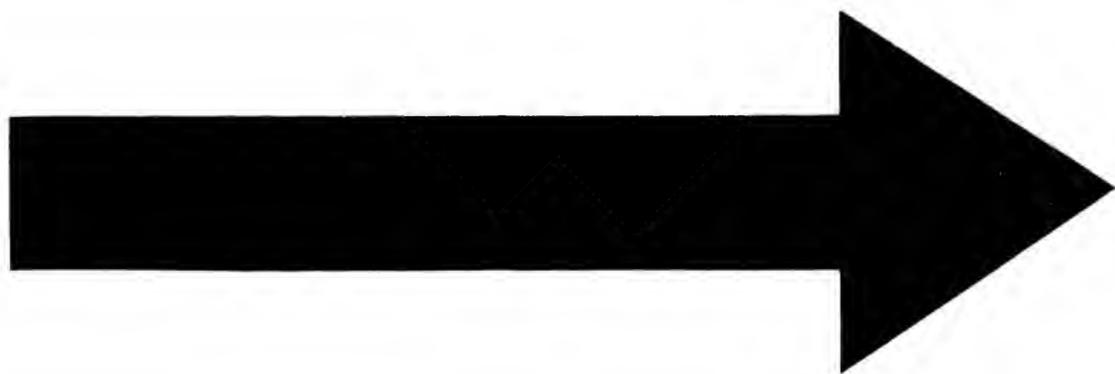
Il ne jurait jamais, quelque accréditée que fût de son temps l'habitude contraire, et il ne souffrait point qu'on jurât en sa présence. A cet égard, il semblait oublier la douceur de mœurs et l'aménité de naturel qui le faisaient rechercher de tout le monde. Ayant un jour entendu deux pages qui profanaient le nom de Dieu, il leur fit une réprimande si forte, qu'un autre officier lui dit que c'était là peu de chose pour tant de sévérité. « Appelez-vous, peu de chose ? reprit Bayard. Non certes, ce n'est pas peu de chose qu'une telle habitude à cet âge ¹. » Il était plein de respect

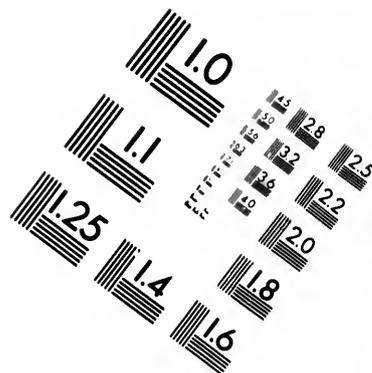
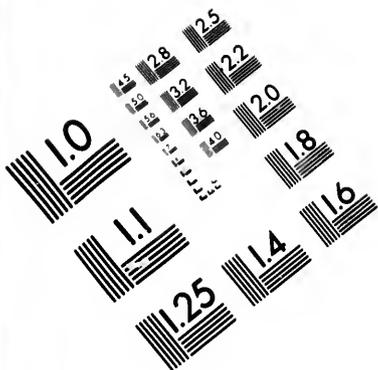
¹ Vie de Bayard, fol. 71 et seq.

pour tout ce qui concernait la religion. Il empêchait de tout son pouvoir qu'on ne profanât les églises, qu'on n'insultât les prêtres et les religieux. En commençant une expédition, il ne manquait jamais d'implorer le secours du Ciel : après la victoire, ou il se mettait à genoux sur le champ de bataille, ou il se transportait incontinent à l'église, pour remercier Dieu. Dans la chaleur même du combat, il exhortait les ennemis blessés à concevoir des sentimens de repentir avant d'expirer. Après un rude et périlleux combat contre un seigneur espagnol, nommé Alonze de Soto-Mayor, qu'il renversa enfin d'un coup de lance : « Sire, lui dit-il au même instant, criez merci à Dieu votre créateur et rédempteur, et demandez-miséricorde pour vos péchés ! » La religion et la bonté d'âme se signalaient principalement à l'égard des soldats, mais sans nulle ostentation, et souvent même en changeant d'habits, afin qu'on ne le reconnût pas, quand il faisait ses aumônes, les plus considérables. Il usait principalement de ce pieux artifice et de toute l'étendue de sa générosité, en faveur de ceux qu'un nom connu et une misère ignorée rendaient plus sensibles à la honte de l'indigence.

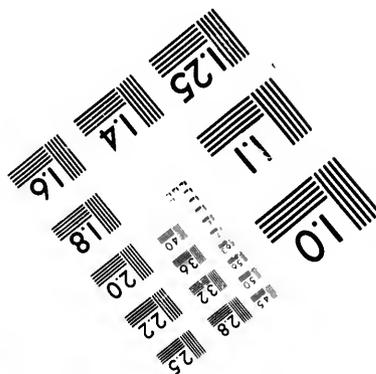
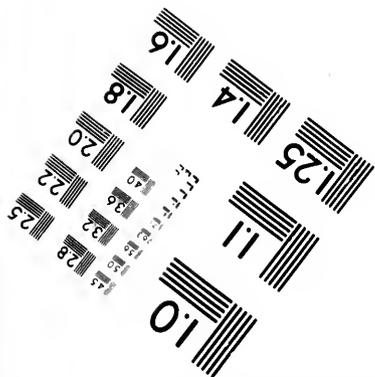
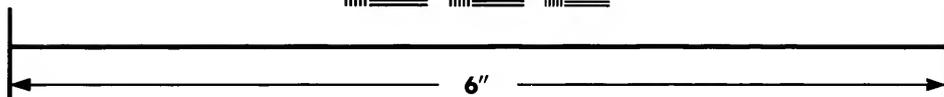
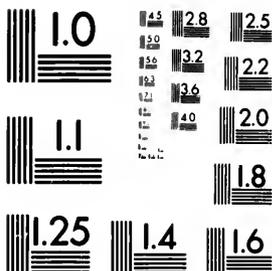
Jusque dans ses égaremens, il fit de ces actes héroïques de charité qui attirent le plus fortement la grâce de conversion, et qui sont les présages d'une bonne mort. Dans un moment de faiblesse, un de ces lâches domestiques, qui ne sont jamais plus attentifs que lorsqu'il s'agit de servir les passions de leurs maîtres, lui amena une jeune personne très belle, et jusque là très-vertueuse. C'était une mère désespérée qui la livrait de force à ce commerce infâme, afin de subvenir à l'excès de la misère qui avait épuisé sa constance. Quand cette victime infortunée se vit seule avec Bayard, elle fit connaître par un déluge de larmes son malheur et sa vertu, le conjurant de ne point l'obliger à commettre un crime qu'elle abhorrait. Aussitôt le bon chevalier lui dit, en pleurant presque lui-même : « Ne craignez rien, je ne suis pas » assez méchant homme pour vous ravir une vertu qui vous est si » chère ; » et sur-le-champ, il la fit conduire chez une dame de ses parentes pour y passer la nuit, après lui avoir donné un manteau, afin qu'on ne la reconnût pas sur le chemin. Le lendemain il fit appeler la mère, et lui reprocha sa conduite : après quoi, voulant obvier, à ce qu'elle ne retombât pas dans le même écart, il lui demanda quelle dot il faudrait pour marier sa fille. Elle répondit qu'on voulait pour cela six cents florins, et que pour toute fortune elle n'avait pas la moitié de cette somme. Bayard, tirant une bourse, lui donna trois cents écus, en lui disant : « Tenez, voilà deux cents » écus pour la dot ; ils valent six cents florins et davantage ; le reste

¹ Vie de Bayard, p. 393 et seq.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 28 2.5
19 32
22
20
8

10
5

» servira à habiller la mariée. » Il fit encore une seconde aumône de cent écus, pour les besoins de la mère, et veilla si bien à l'exécution de tous ces arrangemens, que le mariage fut célébré trois jours après.

Ce héros chrétien touchait au moment de recevoir la récompense de tant d'œuvres, qui ne pouvaient être le fruit que de la grâce, quand Bonnivet lui remit l'honneur de commander ou plutôt de s'immoler avec éclat pour la défense de sa patrie. Bayard lui dit, avec sa franchise ordinaire, qu'on avait trop attendu ; que le mal était sans remède, qu'il allait toutefois répondre de son mieux à son estime, et la justifier, s'il le fallait, aux dépens de sa vie. Il soutint les efforts de l'ennemi avec beaucoup de vigueur, et le repoussa même si vivement, que Bonnivet eut tout le temps de regagner la tête de l'armée française, et de se dérober au ressentiment du connétable de Bourbon, son ennemi personnel, entre les mains duquel il appréhendait de tomber. Enfin, l'intrépide Bayard, déterminé à sauver l'armée ou à périr avec elle, fut blessé à mort d'un coup d'arquebuse qui lui cassa les vertèbres ; mais après avoir relevé le courage des Français, qui se retirèrent en bon ordre et gagnèrent les frontières du royaume, en perdant néanmoins leurs équipages et leur artillerie : ce qu'ils estimèrent peu de chose, en comparaison de la perte du chevalier sans peur et sans reproche, comme ils le nommèrent.

Dès qu'il se sentit blessé à mort, il réclama le nom du Sauveur des hommes, et, prenant la garde de son épée pour représenter la croix, il la baisa dévotement, en récitant quelques versets du *Miserere*. Bientôt il ne fut plus en état de se tenir à cheval : il se fit descendre par son écuyer, s'assit par terre, le dos appuyé contre un arbre, et le visage tourné vers l'ennemi. Il y avait encore autour de lui plusieurs officiers qui ne voulaient pas le quitter ; mais il les conjura de se réserver pour le bien de la patrie, et de ne pas augmenter l'avantage de l'ennemi, en se laissant faire prisonniers. Il ne resta pour l'assister que son écuyer seul, auquel il se confessa pour suppléer par l'humilité à la grâce du sacrement qu'il ne pouvait recevoir. Ce jeune homme fondant en larmes auprès d'un maître si justement cher, le héros s'oublia lui-même pour le consoler, en lui disant : « C'est Dieu qui abrège » mes jours, et je n'en ai point de regret. Toute ma douleur est de » n'avoir pas vécu aussi bien que je le devais. Je me proposais » toujours de m'amender ; mais puisqu'il faut mourir, je supplie » mon Créateur d'user de sa clémence, et j'espère qu'il ne me jugera pas dans la rigueur de sa justice ¹. »

¹ 2 Vie, p. 385.

reconde au-
illa si bien
fut célébré

la récom-
t que de la
mander ou
rie. Bayard
tendu ; que
dre de son
épens de sa
le vigueur,
ut le temps
ber au res-
personnel,
fin, l'intré-
ec elle, fut
vertèbres ;
e retirèrent
en perdant
estimèrent
r. sans peur

du Sauveur
représenter
versets du
cheval : il
dos appuyé
y avait en-
ient pas le
n de la pa-
n se laissant
cuyer seul,
la grâce du
fondant en
oublia lui-
qui abrège
leur est de
e proposais
je supplie
ne me ju-

Cependant les Impériaux qui poursuivaient l'armée française arrivèrent à l'endroit où était Bayard ; et au lieu de le traiter en ennemi, lui donnèrent tous les témoignages d'affection qu'il aurait pu recevoir des Français. La plupart des chefs le voulurent voir, et l'arrosèrent de leurs pleurs. Le marquis de Pescaire surtout plaignait ce grand capitaine, et ne trouvait point d'expressions assez fortes pour exalter sa valeur et tout son mérite. Il lui fit dresser une tente et un lit dans le champ où Bayard se trouvait, et d'où son extrême faiblesse ne permettait pas de le transporter. Durant les quatre heures qu'il vécut encore, ce général lui rendit tous les devoirs qu'il eût pu attendre du meilleur de ses amis. Le connétable de Bourbon vint aussi lui témoigner sa sensibilité, avec les marques les plus expressives d'attendrissement, et s'efforça de relever ses espérances, en lui offrant les plus habiles chirurgiens. « Il n'est plus temps, lui répondit Bayard, de recourir aux » médecins du corps, mais à ceux de l'âme. Je sens qu'il n'y a » plus de remède, et qu'il faut mourir ; mais je bénis Dieu, de ce » qu'il me fait la grâce de le reconnaître à la fin de ma vie, et de » détester mes péchés. Je prends la mort en gré, et n'ai aucun » regret à la vie, hors que je ne puis plus rendre aucun service » au roi mon souverain, et qu'il me le faut abandonner en ses » plus cruelles détresses. Plaise au Ciel qu'après mon trépas il ait » des serviteurs tels que je voudrais être ! » Comme le connétable, continuant à le plaindre, lui dit qu'il avait grand pitié, de lui : « Monsieur, répliqua-t-il, je ne suis pas un objet de pitié, car je » meurs en homme de bien : mais j'ai pitié de vous, qui portez » les armes contre votre souverain, contre votre patrie et contre » votre serment. » Et tranchant court : « Laissez-moi, je vous sup- » plie, pleurer mes péchés, et implorer mon Rédempteur, car je » suis près de lui rendre mon esprit ¹. »

Il vécut néanmoins encore assez pour faire sa confession à un prêtre. Après quoi, toujours occupé de sentimens de componction et d'une foi vive : « Mon Créateur, dit-il, qui m'as mis par » faveur gratuite au nombre des chrétiens, qui as envoyé ton Fils » pour prendre nature humaine au sein virginal, souffrir mort et » passion, puis ressusciter et monter aux cieus ; par cette salutaire » passion, je te supplie et conjure d'avoir pitié de moi, et de me » pardonner mes innombrables péchés, dont je me repens de tout » mon cœur. Hélas ! mon Dieu, créateur et rédempteur, je recon- » nais que, quand je serais au désert mille ans au pain et à l'eau, » encore ne mériterais-je pas mon pardon. Mais tu as dit à celui

¹ Mém. du Bellai, p. 39.

» qui de bon cœur retourne vers toi, que tu es toujours prêt à
» le recevoir. Mon Père et mon Sauveur, je suis assuré que ta mi-
» séricorde est plus grande que tous les péchés du monde. Par-
» tant, Seigneur, en tes mains je recommande mon âme.» En
proférant ces paroles, il rendit le dernier soupir. Les ennemis
remirent son corps aux Français, et prirent soin de le faire trans-
porter en Dauphiné, pays de sa naissance, après l'avoir embaumé.
Ce fut un deuil public pour cette province, où toutes les com-
pagnies, tant séculières qu'ecclésiastiques, assistèrent à ses funé-
railles. On célébra le service dans la cathédrale de Grenoble, et
l'enterrement se fit à une demi-lieue de la ville, dans le couvent
des Minimes, fondé par l'évêque Laurent d'Allemand, oncle ma-
ternal de Bayard (1524).

La mort de ce héros leva tous les obstacles qui s'opposaient
aux progrès des ennemis du royaume. L'armée française ayant
repassé les monts, celle des Impériaux, sous la conduite du con-
nétable peu touché des reproches de Bayard expirant, les franchit
sur leurs traces, pénétra au sein de la Provence, et forma le siège
de Marseille. L'ennemi se flattait d'y trouver peu de résistance ;
mais après quarante jours de tranchée ouverte, qui avaient don-
né au roi le temps d'arriver avec une armée de secours, il fut
obligé de lever le siège, et de rentrer en Italie, pour y entendre
cette pasquinade romaine : « Bourbon, jadis prince français, s'est
» rendu serf allemand, pour aller faire en Provence une rodo-
» montade espagnole. » La valeur immodérée de François I^{er} as-
pira malheureusement à de plus grands triomphes. Il poursuivit
les Impériaux en Lombardie, et reprit sans peine la ville de Milan,
qui n'était qu'un vaste cimetière depuis l'affreuse tatalité qui
en deux mois y avait emporté plus de cinquante mille personnes.
Trompé, tant par la grandeur de ses vues un peu romanesques,
que par la beauté de son armée composée de plus de quarante
mille hommes de pied, et de la plus belle cavalerie que la France
eût équipée depuis long-temps, il en envoya une partie à la con-
quête du royaume de Naples, et avec le reste alla former le
siège de Pavie. Ce qui ne contribua pas médiocrement à l'engager
dans cette démarche fatale, ce fut un traité négocié fort secrète-
ment entre lui et le pape Clément VII, qui avait excité Fran-
çois I^{er} à la conquête de Naples, en l'avertissant que ce royaume
était entièrement dépourvu de gens de guerre. Il s'obligeait en
même temps à donner le passage sur les terres de l'Eglise aux
troupes françaises, à leur fournir des vivres, et à ne plus prê-
ter aucun secours aux Impériaux. Le roi de son côté s'engageait à
protéger le saint Siège, la maison de Médicis et tout l'Etat de Flo-

urs prêt à
que ta mi-
onde. Par-
âme. » En
es ennemis
faire trans-
embaumé.
les com-
à ses funé-
renoble, et
le couvent
oncle ma-

pposaient
aise ayant
te du con-
es franchit
na le siège
résistance ;
aient don-
ours, il fut
entendre
çais, s'est
une rodo-
ois 1^{er} as-
poursuivit
de Milan,
talité qui
personnes.
anesques,
e quarante
la France
à la con-
former le
l'engager
t secrète-
té Fran-
royaume
lligeait en
Eglise aux
plus pré-
ngageait à
at de Flo-

rence. On verra par la suite à quels excès le ressentiment porta Charles-Quint contre Clément VII. Les malheurs de François 1^{er} furent moins différés, et Pavie même en devint le théâtre.

Ce fut à la bataille livrée dans ces champs funestes (1525), que la France reçut un des deux affronts les plus sanglans qu'elle ait essuyés depuis l'origine de la monarchie, la plus ancienne de la chrétienté. L'artillerie française, qui emportait des bataillons entiers, devint inutile à cause de la valeur précipitée du roi, qui les mit à couvert en venant les charger. Les auxiliaires, ou plutôt les mercenaires, trop nombreux pour être contenus, se débandèrent lâchement; le nerf de l'infanterie française, les bandes noires si justement fameuses, tout inébranlables qu'elles étaient, ne purent par leur constance que se faire hacher : François de Lorraine, le duc de Suffolk, d'Aubigni, Chabanes, la Palice, la Trémouille, Bonnivet qui ne fut plaint de personne, la plus florissante noblesse du royaume, furent tellement ensevelis sous les tas de morts vulgaires, qu'on en put à peine discerner quelques-uns pour leur donner une autre sépulture. Le nombre des prisonniers non moins distingués qu'on fit ensuite, fut encore beaucoup plus considérable. Le roi, résolu à tout perdre hormis l'honneur, tomba de son cheval qu'on avait tué sous lui, et, continuant à combattre moins en roi qu'en soldat, fut pris le sabre à la main. Mais, conservant dans sa chute toute la hauteur de son courage, et frémissant d'indignation, à la seule vue du connétable qui se présenta pour le recevoir prisonnier, il protesta qu'il aimait mieux périr que de remettre son épée à un traître. Il la remit ensuite au marquis de Lanoy, vice-roi de Naples, qui la reçut à genoux, et lui donna aussitôt la sienne, en lui baisant la main, et en rendant hommage, avec une éloquence délicate, autant à sa valeur qu'à sa majesté. François fut peu après transporté à Madrid, pour y renouveler le spectacle que le roi Jean avait donné à Londres près de deux siècles auparavant.

Ce qui intéressait Clément VII aux mouvemens de l'Italie, c'était la grandeur de la maison de Médicis, qui avait beaucoup plus à espérer de la candeur généreuse de François 1^{er}, que de la politique circonspecte de Charles-Quint ¹. Clément était fils posthume de Julien de Médicis qui avait péri dans la conjuration des Pazzi, et d'une jeune personne, nommée Florette, épouse équivoque; ce qui le fit passer pour un enfant naturel, jusqu'à ce que Léon X son cousin l'eût déclaré légitime, sur des preuves, ou du moins sur des présomptions plausibles d'un ma-

¹ Ciacon. l. 3, p. 445.

riage secret entre le père et la mère. Il entra d'abord dans l'ordre des chevaliers de Rhodes, qu'il aima et protégea toujours ; mais Leon X, immédiatement après son élection, lui fit embrasser l'état ecclésiastique, le promut à l'archevêché de Florence le jour même de son couronnement, et quelques mois après le nomma cardinal et chancelier de l'Église romaine. Il avait des inclinations pacifiques, et d'abord il s'appliqua sincèrement à rétablir la concorde et la bonne intelligence entre les princes chrétiens, afin de les tourner ensuite contre les ennemis de la religion. Ce ne fut qu'après bien des efforts inutiles pour engager l'empereur à se réconcilier avec le roi de France, qu'il conclut son alliance avec celui-ci. Mais si les commencemens de son pontificat furent paisibles, la suite en devint si orageuse, que l'Église, depuis son origine, n'essuya jamais, sous le règne d'un seul pape, autant de pertes, autant de scandales, autant de révolutions et de catastrophes que sous celui-ci.

La première année de son exaltation, les Allemands devant tenir une diète à Nuremberg, il tenta de guérir l'esprit malade de cette nation, qui, agitée par la fermentation du schisme et de l'hérésie, avait fait parvenir à Rome jusqu'à cent chefs de plainte contre les désordres et les vexations prétendues du gouvernement hiérarchique. Il commit cette légation au cardinal Campége, le plus habile des cardinaux dans le maniement des affaires, infiniment recommandable d'ailleurs par sa doctrine et par sa vertu, par toutes les qualités propres à assurer le succès, si le mal eût été susceptible de guérison. Campége se rendit en peu de jours à Nuremberg (1524). Tous les princes, à la suite de l'archiduc Ferdinand qui les présidait en l'absence de l'empereur, vinrent au-devant du légat hors de la ville, moins toutefois dans la vue d'honorer son mérite, que par la crainte de compromettre sa dignité, s'il en portait les marques en faisant son entrée au milieu d'un peuple presque tout luthérien. Il entra donc avec ses habits de voyage, sans croix et sans clergé. L'issue fut telle que l'annonçait ce prélude. Malgré toute son habileté et plusieurs discours remplis d'éloquence, il n'eut pas même le crédit de faire justice de quelques prêtres qui, selon le nouvel évangile, s'étaient mariés publiquement dans le diocèse de Strasbourg, et qui, poursuivis par l'évêque, avaient porté leur affaire à la diète. Tout le résultat des délibérations fut un décret portant que le pape, du consentement de l'empereur, convoquerait au plus tôt un concile libre en Allemagne, et qu'après que les princes auraient fait examiner chacun chez eux la doctrine de Luther, on s'assemblerait de nouveau à Spire pour fixer ce qu'on devait pratiquer jusqu'à

la décision du concile. On ajoutait néanmoins que tous les libelles diffamatoires publiés contre la cour romaine seraient supprimés, aussi bien que les peintures et les images faites en dérision du pape et des évêques.

Jamais édit n'eut plus de contradicteurs. Le légat, qui avait inutilement fait tous ses efforts pour l'empêcher, alla tenir à Ratisbonne une assemblée nouvelle, qui ordonna, mais aussi vainement, l'exécution du décret contraire, rendu précédemment à Worms. Sitôt que le pape eut été informé de celui de Nuremberg, il s'en plaignit avec amertume et avec le plus grand éclat. L'empereur, qui le reçut au fond de l'Espagne, s'en montra d'autant plus irrité, que les affaires d'Italie se trouvaient alors dans un état qui forçait d'user des plus grands ménagemens avec Clément VII. Il qualifia d'attentat la hardiesse avec laquelle on avait réduit à la suppression des libelles et des tableaux outrageans, la défense générale qu'intimait son édit de Worms de lire et de garder les ouvrages de Luther, défendit l'assemblée des états convoquée à Spire, et menaça de mettre au ban de l'empire quiconque y assisterait, même par procureur. Luther fut très-mécontent lui-même de l'édit de Nuremberg, tout favorable qu'il lui était, parce qu'on y avait dit, quoique simplement pour la forme, que les princes feraient observer l'édit de Worms autant qu'il se pourrait. Ces derniers mots, qui annullaient à peu près l'obligation que les premiers semblaient imposer, laissaient un cours fort libre aux progrès de l'hérésie; mais la seule apparence d'une opposition offensait l'orgueil de l'hérésiarque. Il publia un écrit sanglant contre les princes, et les mit en contradiction avec eux-mêmes : « Car si l'édit de Worms, qui me condamne comme hérétique, disait-il, doit être observé, pourquoi celui de Nuremberg » enjoit-il d'examiner si ce qu'enseignent mes livres est bon ou » mauvais? et s'il ordonne de faire cet examen, pourquoi veut-il » qu'on me condamne? » Il était difficile en effet de répondre à ce dilemme; et tel est toujours le fruit des faux ménagemens observés à l'égard des sectaires.

OEcoulampade publia dans le même temps son traité sur ces paroles sacramentelles, *Ceci est mon corps*, où il anéantit le mystère adorable de nos autels, et le réduit, avec Zuingle, à une figure sans autre objet que celui qu'y place la foi. Ce fut néanmoins OEcoulampade, bien plus savant et plus modéré que Zuingle, qui fit la fortune de la secte des Sacramentaires; ainsi que Mélancton son ami particulier et son fidèle portrait, fit celle du luthéranisme¹. Mais sa chute est encore plus effrayante que celle

¹ Bossuet, Variat. l. 2, n. 24.

de Mélanchton. Rempli dès sa première jeunesse d'une piété aussi éclairée qu'affectueuse, OEcolumpade, du pied d'un crucifix où il n'interrompait qu'à regret sa prière, écrivait à Érasme¹, l'an 1517, des choses si tendres et en même temps si bien dites sur les douceurs ineffables de ses entretiens avec Jésus-Christ, qu'on ne saurait les lire sans se sentir encore pénétré des mêmes sentimens. Trois ans après, avec beaucoup de courage et de réflexion, il se fit religieux de sainte Brigitte, au monastère de Saint-Laurent près Augsburg. Il y parut encore assez long-temps fort affectionné à l'état qu'il avait choisi, y goûta Dieu paisiblement, et y vécut très-éloigné, tant des nouveautés que des vanités profanes. Mais enfin (terrible jugement du Seigneur sur les âmes religieuses qui s'abandonnent à une présomptueuse curiosité!) il ouvrit l'oreille aux nouvelles doctrines, et bientôt ce religieux fervent ne fut qu'un moine libertin, qui franchit les barrières du cloître, prêcha la réforme hérétique, et s'en fit le ministre à Bâle. Il céda aux attraits d'une jeune personne, dont il fit sa femme; et pour étouffer ses remords, plus vifs que ceux des apostats communs, il renchérit sur leur audace, contre la chaste et sainte religion qu'il n'avait plus le courage de pratiquer, en donnant son traité contre la présence réelle, écrit avec tant de politesse et d'aménité, avec un raisonnement si spécieux et une éloquence si douce, qu'il y avait, dit Érasme, de quoi séduire les élus mêmes, s'il était possible. Mais Dieu, qui les mettait à cette épreuve, les soutint par les efforts de leurs propres ennemis, qui divisèrent la réforme en deux partis contraires, l'un défenseur de l'impanation, l'autre du sens figuré, et non moins opposés l'un à l'autre qu'aux catholiques. Érasme fait observer encore² que, depuis qu'OEcolumpade son ami eut quitté avec l'Eglise sa tendre dévotion, pour embrasser l'aigre et sèche réforme, il ne fut plus reconnaissable, et qu'au lieu de sa première candeur, il ne montra plus qu'artifice et dissimulation.

Mélanchton lui-même écrivit à Érasme³, que, parmi les sectateurs de Luther, il y en avait qui, oubliant l'humilité et la religion, excitaient des troubles par leurs prédications séditieuses, qui ne cherchaient qu'à établir leur tyrannie sur le renversement de l'ordre civil, et sur la ruine même des lettres. Cependant, toujours fasciné par son amitié ou ses préventions, il s'efforce en cette rencontre d'excuser Luther, dont il blâme en tant d'autres endroits les emportemens inconcevables, toujours croissant avec les années qui ont coutume de les amortir. Ici au con-

¹ Erasim. Epist. l. 7, 13, passim. — ² *Ibid.* l. 18, ep. 9. — ³ *Ibid.* l. 19, op. 2

traire, Mélanchton, génie sans caractère et sans forme, ou plutôt tiré de son caractère et comme dénaturé par l'esprit d'erreur et de vertige, prétend que Luther a une conduite bien différente de ses disciples brouillons; qu'il déplore leurs excès, sans croire pour cela devoir abandonner les intérêts du pur Évangile. Il ose même souhaiter à Erasme plus de penchant que celui-ci n'en montrait pour la réforme, lui proteste que la doctrine de Luther est véritable, et cependant ne trouve pas mauvais qu'on écrive pour la défense du libre arbitre, comme il lui était revenu qu'Erasme le devait faire. Est-ce là un apôtre qui défend l'intégrité du saint dépôt, ou un suborneur qui recrute sa secte aux dépens de ses dogmes arbitraires ?

Erasme répondit d'une manière encore bien éloignée d'une catholicité parfaite. « Je ne veux point, dit-il ¹, juger des motifs de » Luther, ni vous obliger à changer de sentiment; mais j'aurais » souhaité qu'ayant un esprit si propre aux lettres, vous vous y » fussiez uniquement appliqué, sans vous mêler de ces querelles » de religion. » Quelles expressions pour un catholique, après que toute l'Église s'était déclarée contre le luthéranisme, et qu'il avait mis tout le Nord en feu ! « Si vous voyiez, répondit-il néanmoins, » ce qui se passe dans ces contrées, vous avoueriez bien mieux en- » core que je me plains justement de ceux qui abusent du nom » d'évangile; eh ! quelles raisons n'a pas Luther de blâmer des gens » qui déshonorent entièrement son parti ! Mais lui-même, dès » qu'il avance une chose, la soutient avec une chaleur effrénée. » Il prend tout de travers, outre tout, et quand il est averti, » pousse encore plus loin. En voulant réformer des abus, il excite » des séditions et des révoltes. Combien la modération n'eût-elle » pas été plus propre à faire entrer les évêques et les princes dans » la réforme ! Hédion, Pélican, OEcologne l'ont embrassée; mais » ils croient avoir beaucoup fait quand ils ont défroqué quelques » moines, ou marié quelques prêtres. Et Luther fait-il une chose » plus conforme à la piété chrétienne, quand il prêche au peuple » que le pape est l'antéchrist, que les prêtres et les évêques sont » de vains simulacres, que la confession est une peste, que les lois » humaines sont des hérésies, et que parler de bonnes œuvres, de » mérites, d'efforts pour le salut, c'est être hérétique; enfin, qu'il » n'y a point de liberté, que tout arrive par nécessité, et qu'il im- » porte peu de quelle nature soient nos œuvres ? En un mot, l'É- » vangile ancien avait rendu les hommes meilleurs, et le nouveau » ne fait que les corrompre. »

Erasmus écrivit, la même année 1524, au pape Clément VII, pour l'assurer que ni les sollicitations des princes, ni ses liaisons avec les savans, ni la haine des moines et des théologiens n'avaient pu l'induire à prendre le parti de Luther, et à conspirer contre le saint Siège; que s'il y avoit quelque chose qu'on prit en mauvasse part dans les ouvrages qu'il avoit composés avant les éclats de Luther, il ne l'aurait point écrit, s'il avoit prévu ce qui est arrivé; qu'il avoit changé ces endroits dans les dernières éditions, et qu'il étoit prêt à réformer le reste sur les avis charitables qu'on voudrait bien lui donner; qu'il avoit toujours été soumis au jugement de l'Eglise romaine, et qu'il ne lui désobéirait jamais, quand même elle ne lui serait pas favorable; mais qu'il espérait de son équité, qu'elle ne permettrait pas qu'il devint la victime du petit nombre de ses ennemis.

Quelque temps après, Erasmus, à la sollicitation du roi d'Angleterre dont il étoit fort estimé, publia son savant et éloquent *Traité du libre arbitre*. C'étoit attaquer dans le point capital la doctrine de Luther, qui le reconnut lui-même de bonne foi. Le docte hollandais, sans se permettre aucunes personnalités, fit sentir l'horreur de ce principe fondamental de la réforme, qui renversait toute morale, toute vertu, toute piété, tout ordre social, et qui, sous prétexte de relever la grâce de Jésus-Christ, changeait le Père des miséricordes en un tyran cruel, que ses malheureuses créatures ne pouvaient plus que blasphémer. Luther, qu'un premier écart entraînoit toujours en des écarts plus grands, fit paraître alors un libelle intitulé *Du serf arbitre* (1526). C'est dans cet ouvrage du dépit et de l'emportement, qu'il dit, en termes formels, que le franc arbitre est un titre vain; que Dieu fait en nous le mal comme le bien; que le secret de la foi est de croire que Dieu est juste, encore bien que par sa volonté il nous rende si nécessairement damnables, qu'il semble se plaire aux tourmens des damnés; et que, s'il nous plaît en couronnant des indignes, il ne doit pas nous déplaire en damnant des innocens. Il ajoute enfin qu'il disoit ces choses, non en examinant, mais en déterminant; qu'il ne les soumettait au jugement de personne, mais que tout le monde devoit s'y soumettre¹.

Voici comment l'hérésiarque expliquoit son système. Dans les choses qui ont rapport au salut ou à la damnation, l'homme est serf, assujetti, ou à la volonté de Dieu, ou à la volonté de Satan, de telle manière qu'il ne lui reste aucune liberté de vouloir au-

¹ Luth. t. 2, fol. 426, etc.

trement qu'on ne le fait vouloir, non pas toutefois par une coaction violente, mais bien par une immuable nécessité : il veut par sa propension de gré, non de force, mais en aimant ce qui lui plaît. En effet, comme une masse inanimée ne peut recevoir le mouvement qu'on lui imprime, sans qu'elle se meuve ; de même, et à plus forte raison, la volonté ne peut recevoir le vouloir par la grâce, sans qu'elle veuille effectivement le bien que la grâce lui fait vouloir. L'hérésie de Luther ne consiste donc pas à dépouiller la volonté de toute action, puisqu'il dit expressément qu'elle agit sans contrainte ; mais elle consiste précisément à la faire vouloir par une vraie nécessité, et sans qu'il lui soit libre de ne pas vouloir, ou de vouloir autrement, dans la conjoncture précise où elle se trouve, c'est-à-dire sous l'impression actuelle de la grâce. Car lui accorder la liberté en paroles, ou la puissance illusoire de résister lorsqu'il n'est pas question de le faire, ce n'est qu'un misérable palliatif qu'a dédaigné Luther, et qui ne change rien à l'essence de son dogme. Ainsi quiconque soutient que la grâce, ou la concupiscence nécessite la volonté, c'est-à-dire, que la volonté n'a pas un pouvoir libre et prochain de résister aux impulsions actuelles, soit de la concupiscence, soit de la grâce, professe véritablement le luthéranisme, de quelque manière qu'il s'énonce.

Luther, celui de tous les novateurs qui tient le moins compte des Pères, se glorifiait cependant de ce que S. Augustin était pour lui, quoiqu'il n'y ait rien de mieux exprimé en mille endroits de ce saint docteur que la liberté et le franc arbitre de l'homme, avec la grâce et sous l'action de la grâce qui le prévient et le fortifie ; mais c'est que la destinée du plus illustre des Pères, ainsi que de l'apôtre par excellence, fut toujours d'être exposé aux fausses interprétations des visionnaires et des hérétiques. L'hérésiarque, sentant néanmoins que ni l'autorité ni la force du raisonnement ne militaient en sa faveur, se servit assez heureusement des armes de la plaisanterie contre un athlète qui avait tant d'autres avantages sur son antagoniste. Erasme s'étant plaint de ce qu'on l'accusait d'être pour Luther, le sectaire à bons mots répliqua que c'était là une calomnie dont il voulait le défendre ; que partout il certifierait qu'Erasme n'était nullement luthérien, mais érasmien, c'est-à-dire un spéculateur qui parlait avec tant d'incertitude, en termes si ambigus, et quelquefois si étrangement, sur les points capitaux de la religion, qu'on ne savait trop ce qu'il en pensait¹. Erasme avait malheureusement donné prise ;

¹ Luth. t. 2, ep. ad Nic. Amsdorf.

et, malgré tous ses ménagemens et ses témoignages d'estime précédens, l'arrogant sectaire ne l'épargna pas.

Erasmus sentit vivement ces insultes, et se plaignit amèrement de se voir réduit, malgré sa douceur et toute sa circonspection, à combattre dans sa vieillesse contre un animal farouche, contre un sanglier furieux. S'efforçant ensuite de prendre à son tour le ton de la plaisanterie : « Je me suis bien trompé, dit-il ¹, en imaginant que le mariage l'aurait humanisé. » Cette marque de faiblesse, pour ne rien dire de plus, était toute récente dans Luther, dans ce chef d'une secte qui le vantait surtout pour la grandeur de son courage; elle humiliait tous les sectaires, en qui le fanatisme n'avait pas encore effacé tous les sentimens du respect antique pour les mœurs sacerdotales. Mélanchton, le plus sensible d'entre eux, n'eut rien de mieux à faire valoir, pour justifier son maître, que le penchant impérieux qu'il lui connaissait pour un genre de vie, bas et commun à la vérité, mais que l'Écriture après tout qualifie d'honorable. L'effronté Luther n'usa pas de tant de réserve, et s'exprima d'une manière que la pudeur nous oblige de passer sous silence ². Il n'avait jamais osé conclure ce mariage du vivant de l'électeur Frédéric, qui le prenait pour un saint, et qui n'acceptait pas un point de réforme si grossièrement contraire à la discipline révéree dans tous les siècles. Avant la mort de ce prince, Luther s'était pris de passion pour une religieuse, noble allemande qui n'avait rien de la fierté de sa naissance; il la fit enlever de son couvent avec huit autres religieuses également faciles, et ce chef-d'œuvre de réforme s'exécuta le jour même du vendredi saint (1525) : circonstance qui donna lieu au ravisseur sacrilège de comparer son rapt à la délivrance des âmes que Jésus-Christ tira des limbes le même jour. Aussitôt que le prince eut fermé les yeux, tandis qu'on pleurait sa mort dans toute la Saxe, comme le nouvel électeur Jean, son frère, était encore plus infatué que lui de son suborneur, il n'y eut plus de considération qui pût empêcher celui-ci de satisfaire sa passion effrénée. C'est ainsi que Martin Luther, moine apostat, âgé de quarante-cinq ans, épousa publiquement Catherine de Bore, religieuse apostate. Il paraît néanmoins que la honte de ce mariage nuisit un peu à l'éclat des noces. Le pasteur, un avocat et un peintre furent les seuls convives de l'époux, qui donna son festin à l'heure du souper, sans en prévenir ses amis. Mais il avait un front qui ne rougissait pas long-temps. Bientôt, exhortant tous les ecclésiastiques et les moines à imiter son exemple, il partagea son in-

¹ Lib. 18, ep. 12. — ² Lib. 4, ep. 24

famie entre tant de personnes, qu'elle ne fut plus pour lui qu'un sujet de triomphe¹.

Il eut l'impudence de s'adresser même au cardinal Albert de Brandebourg, archevêque de Magdebourg et de Mayence, le même qui s'était déclaré des premiers contre le nouvel évangile, et qui se montrait toujours également zélé pour la foi catholique. Il lui écrivit une lettre extravagante, dans laquelle il entreprenait sérieusement de prouver, et toujours par les divines Ecritures, que la volonté de Dieu était que tout homme eût, dans une compagnie semblable à lui, un aide indispensablement nécessaire; que vivre seul, ou sans femme, c'était tellement tenter le Seigneur, qu'à moins d'un miracle qui transformât l'homme en ange, on ne pouvait dans cette privation que tomber et se perdre. Le sage prélat ne répondit à l'apologiste de l'incontinence que par le silence et le mépris; mais son parent, nommé aussi Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre teutonique, se prêta mieux à ces leçons de libertinage. Il avait déjà soixante-neuf ans, et ce coupable vieillard, violant la chasteté religieuse qu'il avait vouée solennellement, épousa Dorothée de Holstein. Après avoir renversé tous les privilèges de son ordre, il s'attribua la meilleure partie du trésor des chevaliers, partagea la Prusse, qui leur appartenait, avec les Polonais, se mit sous leur protection, et se rendit leur tributaire pour la partie qu'il en conservait, à condition qu'il la posséderait désormais à titre de duché, et qu'elle passerait en qualité de fief à ses héritiers. Il vécut encore trente ans depuis ce mariage.

Dans la même année 1526, Luther acquit de plus le landgrave Philippe de Hesse, surnommé le Magnanime : titre qu'il mérita parfaitement, si la magnanimité consiste tout entière dans la bravoure, l'activité, le mépris des travaux, des périls et des revers; si la détermination à tout oser, et l'audace qui s'opiniâtre au risque de tout perdre, ou de tout brouiller, ne sont pas des taches dans une grande âme. Il eut au moins tout ce qui peut former un patron de secte des plus mémorables. Il ne put être retenu dans la foi de ses pères, ni par les tendres exhortations de sa mère Anne de Meckelbourg, princesse d'une rare vertu et d'une constance égale dans son attachement à l'Église; ni par l'exemple de son beau-père, le prince Georges de Saxe, qui tout récemment encore venait de répondre en ces termes aux nouvelles invitations de l'évangéliste de Wittemberg : « Gardez votre évangile, avec toutes ses productions empestées. C'est par les fruits que le Sei-

¹ Vit. Luth. per Melch. Adam.

» gneur nous apprend à connaître l'arbre : et quels sont les fruits
 » de l'évangile de Luther? Toute l'Allemagne les connaît à son pré-
 » judice. Quant à nous, avec le secours de la grâce que nous ne
 » cessons d'implorer, nous persévérons inébranlablement dans
 » l'Évangile de Jésus-Christ, tel que l'Église catholique l'a reçu et le
 » conserve. Fermez, fermez vous-même l'oreille au langage impie
 » des flatteurs qui érigent un hérésiarque en prophète, et pensez,
 » il en est bien temps, à réparer autant qu'il est possible les maux
 » affreux que vous avez causés.» Le landgrave se rendit insensible aux
 exemples et à toutes les remontrances de ses proches, pour céder
 aux persuasions de son dangereux ami, l'électeur de Saxe. Bientôt
 son génie tranchant régît celui-ci d'une manière absolue, qui
 aboutit enfin à lui faire perdre ses États et sa dignité d'électeur.
 Philippe de Hesse eut perpétuellement les armes à la main contre
 la religion qu'il avait désertée, ou contre ses défenseurs; et après
 avoir bouleversé toute l'Église d'Allemagne, fauteur universel
 des schismes et des factions, il envoya des troupes aux huguenots
 de France pour mettre le comble aux maux de ce royaume.

Luther, si honteusement repoussé par Georges de Saxe, osa
 faire de nouvelles tentatives auprès du roi d'Angleterre, qu'il
 avait insulté avec tant d'audace, et qu'il se flattait encore d'attirer
 dans son parti. Il se radoucissait dans cette seconde lettre, jusqu'à
 faire excuse de ses premiers emportemens, et offrir de se dédire
 de tout ce qu'il avait écrit contre ce prince. Il fut mal récom-
 pensé d'un sacrifice qui avait dû coûter infiniment à son orgueil.
 Henri lui reprocha l'extravagance de ses pensées, l'impiété de sa
 doctrine, les excès à peine croyables qu'il avait commis contre
 toutes les puissances ecclésiastiques et séculières, contre les choses
 les plus saintes, et surtout son infâme et sacrilège mariage : « Crime
 » abominable, lui dit-il, pour lequel, si tu eusses vécu dans un État
 » administré seulement par de sages païens, on eût enterré tout
 » vif l'objet de ta sale passion; et pour toi, on t'eût déchiré de
 » verges, jusqu'à ce que tu eusses expiré sous les coups. Mais, ce
 » qui est encore plus abominable, tu t'es marié publiquement, en
 » violant à la face de l'univers indigné les vœux solennels de la
 » religion; et pendant que la confusion devrait te réduire à l'a-
 » néantissement, ton impudence te tient lieu de repentir : bien loin
 » de te ménager une route au pardon, tu animes tous les moines
 » et tous les prêtres à partager ton infamie¹. » Comme Luther, pour
 faciliter au roi le désaveu qu'il en espérait, avait avancé dans sa
 lettre, ce qui était vraisemblable, que le traité des sacrements

¹ Cochl. an. 1526, p. 136. Ap. Ruff. episc. una cum lib. Henri VIII. de Sacram.

publié par Henri VIII était supposé sous le nom de ce prince, le roi reconnut hautement ce traité pour être son ouvrage propre : « Et je le crois d'autant plus chrétien, ajouta-t-il, qu'il te déplaît davantage. » Le fougueux Luther ne demeura pas sans réplique; et l'on imagine assez, sans que nous en souillions nos pages, tout ce que sa fureur put lui faire écrire.

Il avait cependant de quoi se consoler par l'acquisition qu'il avait faite à son parti, tant du bouillant électeur de Saxe que de l'opiniâtre landgrave de Hesse, sans compter la séduction des duchés de Lunebourg, de Meckelbourg, de Brunswick, de Poméranie, des archevêchés de Magdebourg et de Brême, des villes d'Hambourg, et de tous les bords de la mer Baltique jusqu'en Livonie¹. L'empereur, qui se retrouvait en Espagne, ayant ordonné de tenir une nouvelle diète à Spire (1526), l'électeur et le landgrave ne se proposèrent rien moins que d'obtenir le libre exercice de leur religion; et au lieu que dans ces assemblées on avait au moins évité jusque là de rien faire qui parût fronder les observances catholiques, ils affectèrent de faire servir de la viande sur leurs tables tous les vendredis et samedis. Tandis même que les évêques et les autres princes assistaient au service divin dans la cathédrale, ceux-ci faisaient faire publiquement le prêche, et célébrer l'office à la luthérienne dans leur palais, où le peuple accourait en foule, attiré par le plaisir malin qu'il prenait à entendre déclamer contre le pape et les évêques. On avait eu soin de répandre une quantité de petits livres qui ne respiraient que l'insolence et la nouveauté. L'archiduc Ferdinand, qui présidait pour l'empereur son frère, n'osait s'opposer à tant de désordres, de peur d'occasioner un soulèvement, ou du moins la rupture de la diète, qui eût cependant mieux valu que sa conclusion. Car tout ce qu'on arrêta, fut que l'empereur serait supplié de procurer un concile, et qu'en attendant chaque prince, dans ses États, se comporterait de manière à pouvoir rendre compte à Dieu de sa conduite. C'était là donner assez clairement la liberté de conscience aux sectaires, qui surent parfaitement s'en prévaloir. Ainsi ils avançaient pied à pied en Allemagne, ajoutant de jour en jour à leurs premières usurpations, sans jamais en rien relâcher.

En Suisse au contraire, et presque dans le même temps, ils essayèrent un affront, qui à la vérité ne les fit pas tomber dans un discrédit suffisant pour guérir la partie gangrenée de cette nation, mais qui les mit hors d'état d'en corrompre le reste². Les cantons encore sains, effrayés des affreux succès de Zuingle, qui

¹ Cochl. an 1526. Steid. I. 6. — ² Cochl. in act. et script. Luth. p. 151.

venait enfin de faire abolir solennellement la messe à Zurich par une ordonnance du sénat (1526); unirent leurs soins et leurs efforts pour repousser l'impiété qui s'insinuaient chez eux de toutes parts. Ils prirent jour pour une conférence entre les théologiens les plus renommés des deux partis, et choisirent, pour le lieu de l'assemblée, la ville de Bade, comme une place neutre où chacun pouvait se promettre un égal avantage et une pleine liberté. Le docteur Eckius fut le plus célèbre qui se présenta pour les catholiques; et pour les sacramentaires, ce fut OEcoulampade, commis par Zuingle, qui ne voulut jamais s'y trouver, quelques gages de sûreté qu'on pût lui offrir. La dispute dura plusieurs jours, pendant lesquels Eckius établit que le vrai corps et le vrai sang du Sauveur sont substantiellement présens dans le sacrement de nos autels; qu'ils sont vraiment offerts dans le sacrifice de la messe, tant pour les morts que pour les vivans; qu'il y a un purgatoire après cette vie; que nous devons invoquer la Vierge et les saints, et qu'il ne faut point abolir leurs images, ni à plus forte raison celles de Jésus-Christ. Le docteur catholique prouva ces vérités d'une manière si convaincante, que l'assemblée fit un décret contre la doctrine de Zuingle et de Luther tout ensemble : on défendit de rien innover dans le sacrifice de la messe, dans l'administration des sacremens, dans les cérémonies et les autres pratiques de l'Eglise; et l'on ordonna d'établir dans tous les cantons des surveillans chargés de seconder les magistrats et les officiers publics contre toutes les innovations, de dénoncer les prévaricateurs et de les faire punir. Ce fut en cette rencontre qu'on reconnut, avec le plus d'étonnement, à quel point s'était dépravé le beau naturel d'OEcoulampade, dans les écrits duquel Jean Faber, l'un des théologiens catholiques, signala plus de cent cinquante falsifications tout-à-fait indignes d'une âme honnête (1526).

Au milieu de tant de désordres et de scandales, le Seigneur n'avait pas les yeux fermés sur les besoins de son Eglise. L'ordre de saint François, qui lui avait été si utile, étant tombé dans le relâchement, Dieu suscita un de ses religieux nommé Matthieu de Baschi, pour y rétablir, avec la ferveur primitive, la pauvreté apostolique et tout l'esprit de l'apostolat. ¹ Baschi, déplorant un jour dans l'oraison la décadence de son ordre, crut entendre une voix du ciel qui lui commandait d'observer à la lettre la règle de S. François. Aussitôt il prit un habit étroit et grossier avec un capuchon pointu, semblable à celui dont était revêtu le saint fondateur, qu'il assura lui avoir apparu plusieurs

¹ Florim. de Remond. l. 7, c. 5. Annal. Capuc. t. 1, p. 44, etc.

fois. Sous ce vêtement fort extraordinaire, il sortit secrètement du couvent de Montefalcone, situé au diocèse d'Urbain, et se rendit à Rome, après avoir essuyé bien des insultes, que sa patience et sa piété firent changer en témoignages de vénération. Arrivé à Rome, il marcha droit au Vatican, monta dans les appartemens sans se faire annoncer, et s'avança jusqu'au cabinet de Clément VII. Le pape surpris lui demanda ce qu'il désirait :

« Saint Père, répondit Matthieu, je suis un prêtre de l'ordre des frères mineurs, qui n'aspire qu'à observer la règle de mon père S. François avec toute la fidélité dont je suis capable, et à imiter sa vie sainte, telle que les anciens monumens de l'ordre nous la représentent. Il est constant que S. François et nos premiers pères ne portaient qu'un habit vil, avec un capuchon sans scapulaire, tout pareil à celui que vous me voyez. Après bien des prières et des larmes, j'ai reconnu que telle était la volonté du Ciel, et elle est, saint Père, la seule cause qui m'amène aux pieds de Votre sainteté : toute mon ambition est que, sous cet habit et sous votre protection, je puisse observer ma règle à la lettre, en prêchant la parole de Dieu, et en travaillant au salut des pécheurs les plus abandonnés. »

Le pontife, persuadé par ce ton de vérité que donnent la droiture d'intention et le désintéressement parfait, lui accorda, pour lui et pour tous ceux qui voudraient l'imiter, le pouvoir non pas d'établir une congrégation nouvelle, ce que Matthieu lui-même ne demandait pas; mais seulement d'observer sa règle dans toute sa perfection, sous l'habit qu'il portait, à charge encore de se présenter tous les ans à son provincial, dans le chapitre des frères mineurs, en quelque endroit qu'il se tint. Ensuite il lui donna la bénédiction pontificale, lui fit une exhortation pour l'encourager à exécuter son dessein, et lui promit un bref d'approbation, qui fut expédié en effet le 18 de mai 1526. Mais avant l'expédition du bref, et depuis encore, les supérieurs ordinaires, sous des prétextes et par des motifs spécieux, croyant sans doute avoir à protéger les véritables intérêts de leur ordre, persécutèrent vivement Matthieu et ses compagnons, qui furent quelquefois emprisonnés comme des apostats. Ce ne fut qu'avec beaucoup de temps et de courage que la réforme des capucins parvint au point de consistance, qui lui permit depuis de rendre tant de services aux bourgs et aux campagnes, portion si considérable de l'Église, et si peu considérée avant ces humbles et laborieux ministres.

La congrégation des Théatins avait été instituée peu auparavant, dans le dessein de ramener le clergé à l'état de sa première perfection, sur le modèle de la vie des apôtres. Ce nouvel ordre

de clercs prit son nom de l'archevêque de Théate, Jean-Pierre Caraffe, qui depuis fut pape sous le nom de Paul IV, et qui seconda Gaëtan de Thienne, avec Paul Gonsiglieri et Boniface de Colle, pour former le plan de cet institut sublime, et le mettre à exécution¹. Comménçant tous les quatre par donner l'exemple, ils remirent leurs bénéfices et tous leurs emplois au pape Clément, qui eut beaucoup de peine à recevoir leurs démissions, et particulièrement celle de l'archevêque; mais il fallut céder à la force de ses raisons ou de ses instances. Les cardinaux élevèrent des difficultés plus grandes encore, à l'égard de l'institut même qui obligeait tous ses membres, non-seulement à demeurer sans fonds et sans revenus, comme les religieux de Saint-François, mais à ne point quêter, et à subsister uniquement de ce que la piété des fidèles viendrait leur offrir; mais Caraffe et Gaëtan insistèrent avec tant de force sur la nécessité de rappeler parmi les clercs tout l'héroïsme du détachement apostolique, dans les tristes conjonctures auxquelles le vice contraire avait réduit l'Eglise, qu'en se reposant sur une providence qui ne met d'autres bornes à ses dons que celles de notre foi, le consistoire saisi d'admiration leur accorda l'approbation qu'ils demandaient. Par la bulle approbative, datée du 24 juin 1524, le chef de l'Eglise les admet à faire les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; à vivre en communauté, vêtus néanmoins comme les autres clercs; à jouir des mêmes privilèges que les chanoines de Saint-Jean-de-Latran; à dresser des constitutions et des règles pour le maintien de la discipline; à se choisir, sous le nom de prévôt, un supérieur qui serait changé tous les trois ans, et à recevoir enfin tous les sujets qui se présenteraient pour embrasser leur manière de vivre. Les quatre instituteurs prononcèrent leurs vœux le 14 de septembre de cette même année, après quoi ils élurent Caraffe pour le premier prévôt, et se retirèrent au champ de Mars, dans une maison qui appartenait à Boniface de Colle. Ces clercs réguliers, c'est le nom que leur donne la bulle, partageaient leur temps entre les exercices de l'oraison et les fonctions de l'apostolat.

Quoique Paul IV, ou Jean-Pierre Caraffe, ait donné aux Théatins le nom de son évêché de Chiéti, en latin *Theate*, S. Gaëtan, de la noble et ancienne maison de Thienne, est néanmoins le premier auteur et le fondateur véritable de cette pieuse congrégation. Il en fut le second prévôt, ou supérieur général après Caraffe, dès que celui-ci eut rempli le premier les fonctions de la supériorité, qui était triennale. Gaëtan s'acquitta de sa charge avec toute la prudence d'un sage et toute l'édification qu'on pouvait attendre d'un

¹ Annal. Clerg. Reg. Aubert. Mir. de Orig. Clerg. Reg.

Jean-Pierre
 , et qui se-
 oniface de
 t le mettre
 l'exemple,
 e Clément,
 s, et parti-
 la force de
 nt des diffi-
 ne qui obli-
 ns fonds et
 , mais à ne
 piété des
 insistent
 i les clercs
 tristes con-
 glise, qu'en
 ornes à ses
 ration leur
 e approba-
 met à faire
 ; à vivre en
 cs ; à jouir
 de-Latran ;
 nten de la
 périer qui
 s les sujets
 e vivre. Les
 septembre
 our le pre-
 ine maison
 ers, c'est le
 s entre les.

aux Théa-
 Gaëtan, de
 le premier
 égation. Il
 fe, dès que
 riorité, qui
 te la pru-
 endre d'un

saint. Il alla ensuite fonder une maison nouvelle dans l'église paroissiale de Saint-Paul de Naples, où, après avoir fait éclater sa vertu par une infinité d'actions merveilleuses, il rendit son âme à Dieu le 7 août 1547. Le pape Clément X l'a mis au nombre des saints.

L'Église réparait aussi, dans le Nouveau-Monde, les pertes que l'hérésie lui faisait essuyer dans l'ancien. Depuis les premiers missionnaires entrés au Mexique avec le grand Cortès, Clément VII y avait envoyé un homme vraiment apostolique, nommé Martin de Valence, avec douze frères mineurs, dignes de lui être associés. Cortès, qui était encore dans le pays, n'avait rien négligé pour rendre leur ministère respectable ; et, sous la protection de ce héros chrétien, qui les comblait d'honneur, et qui en toute circonstance se trouvait le premier à leurs instructions, les Mexicains se rendaient fort assidus à les écouter, et quittaient par troupes le culte des idoles. En un mot, l'Évangile fit des progrès si considérables dans ce centre de la barbarie et de l'idolâtrie la plus monstrueuse, qu'en assez peu de temps l'Église put y déployer toute la majesté de ses cérémonies et de ses assemblées les plus augustes. Dans la ville de Mexique, encore tout idolâtre, encore antropophage en 1521, on célébra, l'an 1524, un synode en forme de concile, auquel présida Martin de Valence, en sa qualité de légat du souverain pontife ; et chez un peuple dont la brutalité outrageait jusqu'à la nature, on établit les règles les plus pures de la chasteté chrétienne¹. La polygamie, qui eût à peine semblé mériter quelque attention parmi les monstrueux excès des Mexicains, fut supprimée canoniquement, avec tous leurs autres désordres ; et l'on ordonna que ceux qui se présenteraient au baptême abandonneraient toutes leurs femmes, à l'exception d'une seule, qu'ils épouseraient selon les cérémonies du christianisme. On fit plusieurs autres réglemens remplis de sagesse, pour disposer les néophytes au baptême, et pour entretenir dans la foi ceux qui étaient baptisés. Cortès donna ordre aux gouverneurs de les faire exécuter ponctuellement, tant dans les provinces que dans la capitale. Cet homme extraordinaire avait déjà mis la Nouvelle-Espagne à l'abri de toute révolution ; peu satisfait de tant de prodiges, il partit pour en tenter de nouveaux.

Dans la même année le Ciel ouvrit, jusque dans les contrées les plus sauvages de l'Amérique septentrionale, un asile à la foi presque entièrement abandonnée dès-lors par les nations schismatiques de la Scandinavie et de la dernière Germanie. Jean Vézazani, italien de naissance, découvrit sous le pavillon français

¹ Rayn. an. 1524, n. 12 et 13.

l'île qu'il nomma Royale, et la plupart des îles du golfe Saint-Laurent, la terre de Labrador plus avancée vers le pôle, tout le cours du fleuve Saint-Laurent, et la partie septentrionale du Mississipi, avec les rivières qui s'y déchargent. C'est ce qu'on appela Canada et Nouvelle-France, où nous verrons bientôt passer la foi chrétienne dans toute son intégrité, telle que les fils aînés de l'Eglise l'ont inviolablement conservée depuis qu'ils l'ont reçue. Vêrazani prit possession de ces découvertes, au nom de François I^{er}; mais ayant voulu pousser plus loin dans une autre expédition, il devint la proie des antropophages, avec plusieurs compagnons de ses aventures.

Cependant le pape Clément VII, pontife qui eut les vues plus grandes que le génie, fécond en projets, faible dans l'exécution, irrésolu, et, comme il arrive de là, ne se décidant enfin qu'au hasard, suivant la bizarrerie des circonstances et des contre-temps; Clément, faute de consistance, se précipita lui et son peuple dans un tel abîme de calamités, que Rome, abandonnée successivement à la fureur de tous les barbares, n'eut rien de plus affreux à souffrir de la part des plus féroces. Tantôt ligué par crainte avec Charles-Quint, et tantôt par estime avec François I^{er}, il fit enfin trembler toute l'Italie pour sa liberté, quand Charles y eut pris cet ascendant prodigieux qui fut la suite inévitable de la bataille de Pavie. Le roi d'Angleterre lui-même craignit pour l'équilibre général de l'Europe, et à sa persuasion, le pape, changeant encore une fois, se ligua contre les Impériaux, avec les Français, les Anglais, les Vénitiens, les Florentins, les Suisses et le duc de Milan François Sforce, rétabli par l'empereur¹. Cette ligue fut signée le 11 juin 1526, à Cognac en Angoumois, comme François I^{er}, sorti de sa prison d'Espagne, était en route pour retourner à sa capitale. On la nomma d'abord ligue sainte, parce que le pape était à la tête; mais ce qu'il en eut à souffrir la fit mieux nommer par la suite *ligue funeste à sa Sainteté*.

Le pape et les Vénitiens mirent d'abord leurs troupes en campagne, comptant que le roi de France enverrait bientôt une armée nombreuse, et que le roi d'Angleterre ferait une puissante diversion du côté des Pays-Bas, ou fournirait au moins de l'argent avec sa facilité ordinaire. François avait compté lui-même sur cette ressource, la seule qui lui restât dans l'épuisement entier de ses finances et de ses peuples; mais Henri, qui avait consommé les épargnes de son père, et qui ne pouvait obtenir de subsides de son parlement qu'avec beaucoup de peine, n'était

¹ Guich. 1. 17.

pas d'humeur à faire les plus grands frais pour une entreprise à laquelle il était le moins intéressé. Ainsi le roi de France, réduit à ses propres facultés, n'envoya guère en Italie que six mille de ses sujets, qui furent joints par dix mille Suisses : du reste, il prodigua les promesses pour soutenir le courage de ses alliés. Le fardeau principal de l'entreprise demeurait ainsi à la charge du pape, dont l'inclination se trouvait diamétralement opposée à celle des Médicis ses ancêtres, qui tous, sans en excepter aucun, avaient aimé la dépense, et vécu avec une magnificence toute royale, dans le rang même de simples citoyens. Ce fut ce goût surprenant de Clément VII pour l'économie, qui causa principalement ses revers. Il avait à payer, sur terre et sur mer, des troupes nombreuses d'étrangers, qui ne servaient qu'avec répugnance sous les généraux ecclésiastiques, et qui menaçaient de passer dans l'armée impériale quand elles ne recevaient pas leur solde à point nommé. Après avoir bien balancé sur le parti qu'il devait prendre, il prit de tous le plus mauvais : il ne fit ni la paix ni la guerre, mais seulement une trêve de huit mois, qu'il conclut avec le marquis de Lanoy, vice-roi de Naples pour l'empereur. Pour comble d'imprudence, il rappela aussitôt sa flotte des côtes de Naples, où elle avait déjà pris plusieurs places très-fortes, désarma ses navires et licencia ses troupes, à l'exception de deux mille hommes d'infanterie et de cent cavaliers. Il ignorait encore les dispositions de l'armée impériale à l'égard de cet accommodement ; ou du moins il n'en avait d'autre sûreté que la parole du vice-roi, dont le général en chef ne dépendait nullement.

Le connétable de Bourbon avait succédé dans cette place importante au marquis de Pescaire, mort à l'âge de trente-six ans, fort suspect à son maître, qu'on osa soupçonner de l'avoir fait empoisonner, et qui, pour mieux s'attacher le connétable, lui promit la dépouille du duc de Milan, accusé de félonie. Bourbon, après avoir témoigné d'abord qu'il ne consentirait jamais à la trêve, montra des sentimens plus pacifiques quand on lui offrit, de la part du pape, de payer ses troupes qui manquaient de tout : d'après cette faible démonstration, Clément, abandonné à son penchant aveugle pour l'épargne, acheva de ruiner son parti, en licenciant jusqu'aux deux mille hommes qu'il avait réservés. Alors le chef de l'Église, le siège de la puissance pontificale et tout l'Etat ecclésiastique se trouvèrent sans défense à la merci de deux ennemis, moins formidables encore par la mission qu'ils avaient à remplir que par leur caractère ; l'un traître à son souverain, et l'autre apostat fanatique de sa religion.

George, comte de Fronsberg, agissait de concert avec le con-

nétable de Bourbon, et avait le premier conçu le dessein de saccager Rome. Fougueux zéléteur du nouvel Evangile qu'il avait embrassé, outre le secours que l'archiduc Ferdinand envoyait d'Allemagne sous sa conduite à l'armée impériale d'Italie, il avait enrôlé lui-même jusqu'à dix-huit mille hommes, qui, animés de son esprit et de toute sa fureur, s'étaient contentés d'un écu par tête, dans l'espérance de piller la capitale du monde chrétien. Fameux par la bataille de Pavie, où il avait eu beaucoup de part à la victoire, entreprenant, intrépide, habile, d'une impétuosité et d'une opiniâtreté que les obstacles ne faisaient qu'accroître, Fronsberg, en un mot, était un de ces héros funestes que Dieu choisit pour être les instrumens mémorables de sa vengeance. Ayant débouché par le Tyrol dans les plaines de Lombardie, en évitant ou en forçant tout ce qu'on lui avait opposé, il pénétra dans le Boulonnais, et s'abandonna partout, mais de préférence sur les terres de l'Eglise, à des emportemens qu'il est impossible de bien retracer. Pour s'en former quelque idée, qu'on juge de ses œuvres par ses dispositions à l'égard de la personne même du souverain Pontife. Selon quelques auteurs¹, il faisait porter avec ses drapeaux un cordon tissu d'or et de soie, qu'il destinait, disait-il dans son enjouement impie, à étrangler le pape avec le même honneur qu'on fait en Turquie aux scélérats illustres. Ce témoignage, tout paradoxal qu'il paraît, devient plus que vraisemblable, par tous les excès que les suppôts de ce furieux ne commirent que trop réellement dans Rome. Pour lui, il n'eut pas le plaisir d'y assouvir sa rage. La divine justice, qui doit des exemples de terreur à l'impiété de certain ordre, l'arrêta sur la frontière de la Romagne, où il fut frappé d'apoplexie, et peu après de mort (1527).

Le connétable, ayant recueilli les gens de ce malheureux, dont le sort ne diminua point l'attrait qu'avait pour eux le sacrilège. Autant que le pillage, vit à ses ordres une armée de près de quarante mille hommes, à qui Rome n'avait guère à opposer que les valets d'auberge et les estafiers de la cour pontificale. Après un coup de foudre, qui brisa les armes du pape sur la porte de son palais, et sembla présager son humiliation profonde, Rome fut escaladée, inondée de sang, pillée, dévastée, presque anéantie². Mais Bourbon expia sur-le-champ un crime qui ouvrait la porte à tant d'autres. Comme il vit un moment où l'ardeur de ses troupes se ralentissait, saisi d'un effroi courageux, qui ne lui peignit que la honte de reculer, il sauta de son cheval, et, à la faveur de

¹ Paul. Jov. in clog. ad an. 1527. — ² Caes. Glorier. Hist. expugn. Urb.

sa haute stature et du grand panache qui flottait sur son casque, rassembla autour de lui la noblesse et la gendarmerie, qui mit de même pied à terre. Il se range parmi les fantassins, s'enfonce à travers ceux qui reculaient, arrache à un soldat son échelle, et va la planter au pied du rempart, en criant : *A moi, braves Impériaux !* Déjà il avait mis le pied sur l'échelle, quand une balle d'arquebuse lui pénètre dans l'aine au défaut de la cuirasse, et le renverse dans le fossé. Il mourut quelques momens après, à l'âge de trente-huit ans ; mais le prince d'Orange, qui lui succéda dans le commandement de l'armée, couvrit son corps avec tant de dextérité, que les troupes n'eurent connaissance de sa mort qu'après la prise de Rome : cette nouvelle ne servit qu'à redoubler leur fureur.

Elle tomba d'abord sur un gros de Romains, à la tête desquels se trouvait le général Rencio Ceri, fanfaron confiant avant l'attaque de la place dont il avait répondu, et, à la première apparence du danger, infâme poltron, qui, à la vue de quelques Espagnols entrés par une embrasure, se mit à crier *sauve qui peut*, et donna l'exemple de la fuite, en courant de toutes ses forces vers le château Saint-Ange. Les flots d'Impériaux, entrant sans résistance par la partie des remparts qu'on abandonnait ainsi, et par les portes voisines, donnèrent tête baissée sur cet amas de fuyards qui s'embarrassaient les uns les autres, et en massacrèrent près de trois mille. La garde suisse, qui voulut résister devant le palais, fut taillée en pièces. Le pape, au lieu de gagner la campagne, et de se réfugier dans quelque bonne place de l'Etat ecclésiastique, comme il le pouvait aisément avec sa garde à cheval, alla s'emprisonner lui-même dans le château Saint-Ange, avec une partie des cardinaux et des ambassadeurs, laissant toute la ville sans gardes et sans protecteurs. Il n'y resta de personnages notables que ceux qui étaient attachés à l'empereur, avec ceux des citoyens qui conservaient encore en grand nombre l'esprit antipatriotique de l'ancienne faction des Gibelins. Sans prendre aucune part à la défense de la ville, ceux-ci s'étaient renfermés dans leurs maisons, où ils se flattaient d'un traitement favorable : mais Rome éprouva, sans nulle distinction, tout ce que peut une soldatesque furieuse à qui on laisse une pleine liberté.

Nous ne dirons point que les maisons furent pillées, les citoyens égorgés, les femmes et les filles violées, sans distinctions d'état, de rang, d'âge, de parti : Rome avait éprouvé autrefois ces calamités de la part des Goths et des Vandales ; mais ce que ces barbares avaient épargné, les choses les plus saintes, les chefs sacrés de saint Pierre et de saint Paul, nos redoutables mystères de-

vinrent le jouet de ces fanatiques, chez lesquels le nouvel Evangile s'annonçait par le blasphème et le sacrilège. Eh! combien n'eurent-ils pas d'imitateurs parmi les soldats de la nation même qui se tenait honorée du nom de catholique? Après les palais des cardinaux, des ambassadeurs, de tous les grands, et de préférence à ces dépouilles profanes, tous les temples, tous les monastères de l'un et de l'autre sexe furent forcés et dévastés. Les dames romaines qui, avec les vierges consacrées à Dieu, avaient cherché dans les lieux saints un asile à leur pudicité, n'y trouvèrent que le sacrilège ajouté à leur fétrissure¹. Dans la basilique du Prince des apôtres, où ils se plurent surtout à déployer leur rage contre la papauté et contre l'Eglise, les sauvages vainqueurs fouillèrent jusque dans les tombeaux des souverains pontifes, pour les outrager même après leur mort : ils tirèrent les corps des saints hors de leurs châsses, et les foulèrent aux pieds; ils changèrent la chapelle pontificale en écurie, et jetèrent les bulles des papes sous leurs chevaux, pour leur tenir lieu de litière; ils firent servir aux plus sales usages les vases du saint sacrifice, se revêtirent des ornemens sacrés; travestis en prêtres, en évêques, en cardinaux, ils montèrent sur des ânes, et firent des processions par les rues, qui ne retentissaient que d'infamies et de blasphèmes². Enfin, rassemblés dans une des chapelles du Vatican, et revêtus des chapes des cardinaux, ils déposèrent Clément VII; puis procédant à l'élection d'un nouveau pontife, et parodiant toutes les observances du conclave, chacun donna son suffrage à Luther, qui fut proclamé pape d'une voix unanime (1527).

Les pillards avaient sauvé la vie à plusieurs personnes illustres ou fortunées, prélats, officiers, magistrats, banquiers, gros marchands, dans l'espérance d'en tirer de riches rançons. Après leur avoir ravi dans leurs maisons tout ce qu'ils possédaient, on n'exigea pas moins d'eux les rançons impossibles qu'une avarice insensée attendait encore. Ils furent pendus par les pieds, brûlés à petit feu, tenaillés, déchirés à grands coups d'étrivières, mutilés d'une manière aussi cruelle que honteuse, contraints, ou de manger leurs propres oreilles que l'on coupait et qu'on leur mettait dans la bouche, ou de fournir les sommes excessives dont ils n'avaient pas la première obole; en sorte que, désespérés, poussés d'une espèce de rage, plusieurs s'arrachèrent des mains des satellites, et se précipitèrent par les fenêtres, recourant à un criminel suicide comme au seul remède que leur indiquât ce délire. Le pil-

¹ Guich. I. 18. Pontan. I. 3. Glorier. de Dirept. Urb. — ² Cochl. in act. et script. Luth. p. 167.

le nouvel
Eh! com-
e la nation
Après les
nds, et de
s, tous les
et dévastés.
es à Dieu,
adicité, n'y
¹. Dans la
rtout à dé-
es sauvages
souverains
ils tirèrent
lèrent aux
et jetèrent
nir lieu de
es du saint
en prêtres,
, et firent
d'infamies
appelles du
sèrent Clé-
ontife, et
cun donna
voix una-

es illustres
gros mar-
Après leur
t, on n'exi-
avarice in-
nds, brûlés
es, mutilés
u de man-
ur mettait
ont ils n'a-
s, poussés
des satel-
n criminel
ire. Le pil-
ct. et script.

lage, après avoir duré deux mois entiers dans la ville (ce qui était encore sans exemple), s'étendit avec les mêmes violences dans tout le pays d'alestour. Quelques historiens assurent que les autres saccagemens de Rome, pris ensemble, ne lui ravirent pas tant de richesses que celui-ci tout seul : il est du moins constant que les temples et les autres monumens de religion, plus riches qu'ils n'avaient jamais été, abandonnés à une secte qui érigeait en piété la ruine du saint culte, n'éprouvèrent jamais de pertes si prodigieuses. Mais si l'enfer tira ce parti d'un funeste simulacre de réforme, la sagesse suprême, tournant à ses fins les armes de l'enfer, avança par cette catastrophe la réforme légitime et sainte que les sages du siècle différaient encore : toutes les pertes temporelles de Rome furent abondamment compensées par le rétablissement de l'ordre primitif auquel on verra bientôt procéder.

Quand l'empereur eut appris les calamités de la capitale du monde chrétien et du chef de l'Église, il éprouva le chagrin le plus sensible, arrêta les réjouissances qu'il avait déjà ordonnées pour la naissance du prince Philippe son fils, prit un habit de deuil, fit faire des prières publiques et des processions pour implorer l'assistance du ciel contre de si grands désastres : cependant, quoi qu'il eût envoyé des ordres exprès pour l'élargissement du pape, on retint Clément VII en prison six mois entiers¹. Guichardin, qui a calomnié Charles, prétend² qu'il voulut faire amener le pontife à Madrid, et que le désir orgueilleux d'y montrer un pape prisonnier, après un roi de France, ne céda qu'à la crainte de se rendre odieux à tous les peuples de son royaume, aussi bien qu'à tous ses évêques, qui détestaient la seule pensée de faire un pareil outrage au vicaire de Jésus-Christ.

Clément, demeuré prisonnier dans le château Saint-Ange, y souffrit tout ce que la peste, qui désolait Rome et qui commençait à pénétrer dans son funeste asile, put ajouter au dénuement cruel des choses les plus nécessaires à la vie. Il était si sévèrement défendu de lui rien fournir, qu'une femme, touchée de compassion, ayant mis quelques laitues dans un panier descendu par une corde le long des murs du château, le commandant des troupes espagnoles la fit pendre sur la place, à la vue du pape, qui pendant six jours en fut comme hors de lui-même³. Il fallut enfin qu'il se rendit, et qu'il souscrivît à toutes les conditions qu'il plut aux vainqueurs de lui imposer. Une des plus supportables, mais que le funeste goût de Clément pour l'épargne ne lui fit pas envisager ainsi, ce fut de payer en deux mois la somme

¹ Pallav. Hist. Concil. Trid. l. 2, c. 14. — ² Histor. l. 18. — ³ Paul. Jov. Hist. l. 20.

énorme de quatre cent mille ducats, dont cent mille comptant. Quand tous les articles eurent été signés, le pape, craignant encore ses dangereux libérateurs, se sauva de Rome déguisé en marchand, alla se jeter entre les bras des Français, que leur roi, aidé enfin par celui d'Angleterre, avait de nouveau envoyés en Italie; ensuite il se retira dans la ville d'Orviette, où il ne parut tiré d'un mauvais pas que pour retomber dans un autre, bien différent du premier, mais non moins périlleux dans son genre. Ce fut alors qu'il s'agit pour la première fois de la fatale exigence de Henri VIII qui, après des sollicitations, des consultations, des agitations sans nombre, aboutit enfin à séparer de l'unité et de la foi romaine, le roi, le parlement et l'Eglise d'Angleterre.

Avant que ce scandale éclatât, et tandis que les défenseurs de l'ancienne croyance se déchiraient pour des intérêts purement terrestres, les partisans du nouvel Evangile, Luthériens, Zuingliens, Anabaptistes, visionnaires et sacrilèges de toute espèce, disputaient avec fureur, tant sur les objets les plus sacrés du culte chrétien que sur le sens de l'Écriture sainte, que tous disaient la règle unique de la foi, et que chacun se croyait en droit d'interpréter à sa fantaisie. Ils publiaient les uns contre les autres des écrits sanglans; se faisaient une guerre moins soutenue à la vérité, mais souvent plus vive qu'aux catholiques; portèrent eux-mêmes les coups les plus mortels à leurs inconciliables sectes. Ils se discréditèrent dans l'esprit de tout le monde, qui les entendait crier sans fin l'un à l'autre que tout était clair dans l'Écriture, et qu'il ne fallait qu'ouvrir les yeux pour l'entendre. D'après cette évidence prétendue, Luther ne trouvait rien de plus audacieux et de plus impie dans Zuingle, que de rejeter le sens littéral des paroles de la consécration. Zuingle de son côté regardait l'attachement que montrait Luther pour ce sens littéral, comme le propre d'un esprit grossier et le comble de l'absurdité. « O vous! leur disait cependant Erasme¹, qui en appelez tous à la pure parole de Dieu, accordez-vous au moins ensemble, avant de faire la loi à l'univers. » Luther faisait bonne contenance; mais la fierté qu'il témoignait au dehors ne l'empêchait pas d'éprouver dans le cœur, et devant ses amis, un véritable chagrin dont Mélanchton nous dit qu'il ne pouvait être témoin sans pitié.

Toutefois, avançant à son ordinaire avec d'autant plus d'emportement qu'il rencontrait plus d'obstacles, loin d'abandonner son dogme monstrueux du pain et du vin incorporés dans l'eucharistie avec la chair et le sang du Fils de Dieu, ou d'un pain

¹ Erasme. lib. 19, epist. 3; lib. 31, epist. 59.

charnel et d'un vin sanglant, comme il disait depuis peu, il avança le dogme plus monstrueux encore de l'ubiquité, et tenta sérieusement de le prouver par des sophismes puérils¹. « L'humanité de Jésus-Christ, disait-il², est unie à la divinité : donc cette humanité est partout où se trouve la divinité. Jésus-Christ, comme homme, est assis à la droite de Dieu; or, la droite de Dieu est partout, donc Jésus-Christ est partout, comme homme. » Et tirant les conséquences avec sa raideur accoutumée : « Le Rédempteur, concluait-il, était dans les cieux avant d'y être monté, et il était encore dans le tombeau quand les anges dirent qu'il n'y était plus. » Ces délirantes conséquences furent néanmoins adoptées aussitôt par plusieurs disciples d'un maître qui subjuguait jusqu'à leurs opinions et leur jugement. Mélancthon gémissait de ces erreurs, et détesta invariablement l'ubiquité, mais sans oser s'en expliquer du vivant de Luther. Cependant elle acquit une telle faveur, qu'en quelques années elle domina sans contradiction dans la secte luthérienne. Tel est le sort de la vérité même, entre les mains des intrus qui s'en font les défenseurs. Luther, pour défendre le mystère de l'eucharistie, soutint que Jésus-Christ comme homme n'y était pas présent d'une autre manière que dans le bois, la pierre et toute la nature matérielle.

Les Sacramentaires, se voyant si durement repoussés par les Luthériens, n'en eurent que plus d'ardeur pour grossir leur secte, et acquérir par le nombre la considération qu'on refusait à leur doctrine. Les Suisses du canton de Berne qu'ils avaient gagnés, voulant à leur tour en attirer d'autres, indiquèrent une conférence, à laquelle ils invitèrent, avec tous les cantons, les évêques de Bâle, de Constance, de Lausanne et de Sion. Quoiqu'on eût sommé ces prélats de s'y trouver sous peine de perdre les biens qu'ils possédaient dans le canton de Berne, tous refusèrent de paraître dans une assemblée où l'on proposait de mettre en délibération les points les plus constans de la foi, de les soumettre au jugement de la puissance politique, et même de ne prendre pour règle des décisions que la seule Ecriture, sans nul égard à la tradition.

Cette espèce nouvelle de concile eut l'issue qu'on devait en attendre (1528) : on y défendit de s'adresser désormais aux évêques; on abolit la messe, les autels, les images, les prières pour les morts, toutes les cérémonies et les observances de l'Église catholique; et comme le mariage ou le libertinage était de l'essence de toutes ces comédies sacrilèges, on permit légalement aux prêtres, aux moines et aux religieuses de se marier : ce qui eut lieu à la sol-

¹ Mel. lib. 4, ep. 76. — ² Boss. Variat. t. 1, lib. 2, n. 41.

licitation d'un moine fugitif, nommé Blaurer, réclamé par l'abbé d'Alberspach, puis apostat déclaré, et qui est érigé en personnage illustre par Calvin, pour avoir perverti Constance. Outre cette ville, celles de Lindau, de Strasbourg, d'Augsbourg, d'Ulm et d'Éna prirent part aux résolutions de Berne, avec les cantons de Bâle, de Schaffhouse, de Zurich et quelques députés d'Appenzel, sans compter les ligues de Saint-Gall, de Mulhausen et des Grisons. Ceux des Suisses au contraire, qui, par leurs premiers exploits pour la liberté, avaient donné leur nom à toute la nation mettant la même grandeur d'âme à persévérer dans la religion de leurs pères, avec les cantons de Lucerne, de Soleure, de Fribourg, d'Underwald, d'Uri, de Zug, et celui même de Glaris, qui n'avait pas encore apostasié, écrivirent à leurs compatriotes séduits une lettre fort touchante, pour les conjurer de ne pas ternir en un moment le plus beau lustre de la patrie, en faisant succéder au titre de défenseurs de l'Église, qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres, celui de ses ennemis et de ses lâches déserteurs. Tout ce que produisirent ces remontrances, ce fut de faire apposer à la religion nouvelle la marque visible de sa fausseté, par ceux mêmes qui l'embrassaient. Ils déclarèrent qu'ils n'admettaient cette doctrine, qu'en se réservant la liberté d'y ajouter ou d'en retrancher certains points plus à loisir. Preuve sensible de l'incertitude de leur foi, et par conséquent de sa corruption.

La France, voyant ainsi la contagion à sa porte, redoubla ses efforts pour l'empêcher d'y pénétrer. L'Université de Paris ne cessait de proscrire tout ce qui ressentait les nouveautés hérétiques, soit dans les productions clandestines de mille auteurs sans nom et sans retenue, soit dans les ouvrages des savans les plus connus et les plus renommés, tant soit peu suspects. Le nom même d'Érasme, regardé comme le prodige de son siècle, ne lui imposa point. A la sollicitation de Noël Beda, syndic de la Faculté de théologie, elle porta contre cet illustre étranger une censure raisonnée très-étendue et si sévère, que certains modernes l'accusent d'une partialité de cabale. Nous conviendrons avec eux qu'Érasme parut toujours cher aux papes, aux princes les plus catholiques, à la plupart des savans, et qu'il s'en rapporta expressément, pour l'interprétation de l'Écriture sainte, à l'autorité de l'Église, *qui me fait recevoir*, dit-il ¹, avec S. Augustin, *l'Écriture même, et sans laquelle, disait-il encore, tous les raisonnemens et toutes les disputes ne finiront jamais rien*. Mais il faut convenir aussi qu'il eut au moins pendant très-long-temps, pour les sectaires notoires, des

¹ Erasmi. Epist. ad Bibald.

[An 1528]
ar l'abbé
person-
ce. Outre
rg, d'Ulm
s cantons
d'Appen-
en et der
emiers ex-
la nation
eligion de
Fribourg,
qui n'avait
éduits une
rnir en un
succéder au
leurs ancé-
Tout ce que
er à la reli-
eux mêmes
t cette doc-
retrancher
certitude de

redoubla ses
Paris ne ces-
hérétiques,
rs sans nom
plus connus
n même d'E-
lui imposa
ulté de théo-
sure raison-
es l'accusent
x qu'Erasme
catholiques,
sément, pour
l'Eglise, qui
même, et sans
outes les dis-
ussi qu'il eut
notoires, des

[An 1528]

DE L'ÉGLISE. — LIV. LIX.

115

égards, des liaisons, des mélangemens, quelquefois même un langage équivoque, en un mot des procédés infiniment éloignés de ceux qu'ordonne Jésus-Christ en ces termes : *Celui qui n'est pas pour moi, est contre moi.* Il est même difficile, en lisant de suite la censure, que sa longueur ne nous permet pas de rapporter, et en voyant toutes les propositions d'Erasme rapprochées les unes des autres ; il est bien difficile de n'y pas trouver un luthéranisme mitigé, qui pouvait ne pas s'imputer personnellement à l'auteur, mais que ses censeurs n'étaient pas moins en droit de proscrire, comme résultant du sens naturel de ses expressions. Ne serait-ce pas l'attachement à ce demi-luthéranisme, ressuscité sous un autre nom, beaucoup plus que l'intérêt d'Erasme, qui lui aurait procuré de si vifs apologistes ? Quant à ses illustres protecteurs, n'est-il pas sûr encore qu'avec une grande renommée on peut échapper à l'animadversion des puissances, gênées par la crainte d'un plus grand mal ? Mais on ne se soustrait point aux arrêts désintéressés et terribles de la postérité. François I^{er}, guidé par la bienveillance dont il honorait les sciences et les savans, tempéra la vivacité des docteurs de Paris, réprimanda fortement le syndic, et pour témoigner à Erasme l'estime singulière qu'il avait pour lui, le fit inviter à venir s'établir en France, où il lui offrait tous les avantages capables de l'y attirer ; ce que toutefois celui-ci n'accepta point.

Le roi, prouvant qu'il n'en agissait ainsi que parce que la doctrine d'Erasme ne lui était pas suspecte, publia plusieurs édits très-sévères contre les nouveautés hérétiques. Mais ce qui fit mieux connaître encore l'ardeur d'un zèle qu'avaient suspendu les troubles de l'Etat et le besoin de ménager certaines personnes, ce fut l'attentat de quelques Luthériens iconoclastes, qui dans Paris même, au coin de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs, brisèrent, après mille outrages, la statue de la Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras (1528). Le roi ordonna qu'on en fit la justice la plus exemplaire, promit mille écus à celui qui découvrirait les sacrilèges, et voulant réparer lui-même l'injure faite dans sa capitale à la Mère de Dieu, commanda une statue d'argent de la grandeur de celle qui avait été mutilée, rassembla tous les corps ecclésiastiques et civils, les princes du sang, les ambassadeurs des princes, les grands officiers de la couronne, et, suivi d'un peuple innombrable, alla processionnellement la replacer de ses propres mains, après l'avoir baisée respectueusement et arrosée de ses larmes. Il voulut encore fermer lui-même le treillis de fer, qu'il avait commandé pour mettre ce saint dépôt à l'abri de nouvelles insultes. Le parlement et toutes les cours de justice, secondant la piété du

monarque, redoublèrent leur vigilance et leur sévérité contre la secte impie qui s'abandonnait à de pareils attentats.

Le chancelier du Prat, archevêque de Sens depuis trois ans, et depuis un an cardinal, tint la même année 1528, dans l'église des Grands-Augustins de Paris, le concile de sa province, l'un des plus mémorables de l'Eglise de France¹. C'est en donner la plus haute et la plus juste idée, que de dire en deux mots qu'il prépara, tant sur la foi que sur les mœurs, la plupart des décisions qui furent publiées depuis au concile de Trente. Avec le métropolitain, tous les suffragans y assistèrent en personne, excepté l'évêque d'Orléans, Jean de Longueville, petit-fils du fameux comte de Dunois, qui était en même temps archevêque de Toulouse, et qui fut créé cardinal quelques années après. Parce qu'il avait le premier rang dans cette province, il ne voulut pas siéger à Paris comme simple évêque, et y envoya son grand-vicaire. L'évêque de Troyes était Guillaume Petit, mémorable pour le zèle de la foi qu'il chercha toujours à inspirer à François I^{er} dont il était confesseur. L'évêque de Meaux était encore Guillaume Briçonnet, mais bien revenu de son estime prématurée pour les nouveaux savans. Charles Guillard, évêque de Chartres, avait fait ses preuves contre Clément Marot, sans craindre le ressentiment ni les risées d'un homme regardé comme le plus bel esprit de son siècle. Ce fut de là que Marot, poursuivi à l'officialité comme suspect d'hérésie, et déjà décrété de prise de corps, se réfugia auprès de la reine de Navarre. Ce n'était pas la dernière scène que devait donner ce poète libertin et dogmatiseur. Parmi tous les théologiens qui aidèrent les Peres du concile dans leurs délibérations, le célèbre Clichtoue, Flamand de nation, mais docteur de Paris, ne se distingua pas moins par son zèle pour la discipline que par l'intégrité de sa foi et la profondeur de son érudition.

Le concile dura près de huit mois, depuis le 3 février jusqu'au 9 d'octobre; et jamais temps ne fut mieux employé. On parcourut le chaos immense des opinions, des fictions, des variations arbitraires, des corruptions impudentes, des suppressions et des additions sacrilèges, en un mot, de toutes les chimères et les impiétés que les nouveaux évangélistes donnaient pour la pure parole de Dieu; on les réduisit à seize chefs, qu'on ne mit pas seulement en poudre, mais qu'on remplaça par une exposition noble et simple de la vraie doctrine de l'Eglise sur chaque article. Rien de plus propre que cet exposé, à faire sentir et comme toucher au doigt la perpétuité invariable de la foi chrétienne dans tous les

¹ Conc. t. 14, p. 452.

s ans, et
 glise des
 des plus
 us haute
 ara, tant
 qui firent
 tain, tous
 que d'Or-
 e Dunois,
 ni fut créé
 mier rang
 mme sim-
 de Troyes
 qu'il cher-
 onfesseur.
 , mais bien
 ux savans.
 reuves con-
 risées d'un
 . Ce fut de
 l'hérésie, et
 eine de Na-
 her ce poete
 qui aidèrent
 e Clichoué,
 stingua pas
 ité de sa foi

ier jusqu'au
 n parcourut
 ations arbi-
 s et des ad-
 et les impié-
 pure parole
 t pas seule-
 sition noble
 article. Rien
 e toucher au
 dans tons les

temps et dans tous les lieux. C'est là que, sans art et sans effort, la vérité, en se montrant simplement à découvert, comme le soleil à son midi, fait rentrer à l'instant tous les fantômes de l'erreur dans les ombres profondes d'où ils étaient sortis. Qu'on juge de tous ces décrets lumineux, par l'exposition des vérités générales qui forment la base de toutes les autres, et qui seules peuvent ici trouver place.

Sur l'unité et l'infailibilité de l'Eglise, voici en substance comment s'exprima le concile : « L'Eglise étant l'épouse de Jésus-Christ et la colonne de la vérité, il ne peut se faire qu'elle soit jamais séparée de cet époux tout puissant, ni qu'elle succombe à l'effort des tempêtes, qui ne s'élèvent contre elle que pour son triomphe. Essentiellement une, sainte, infailible, elle ne peut s'écarter de la foi orthodoxe ; et quiconque l'abandonne pour chercher d'autres maîtres dans le dogme et dans les mœurs, ne peut éviter le naufrage qui engloutit tout ce qui est hors de l'arche. Etant juge de toutes les controverses en matière de religion, elle ne peut être invisible, ni couverte d'aucun nuage. Et comment un tribunal qui ne se voit point, qui ne se trouve point, pourrait-il être entendu et terminer les différends ? Comment l'apôtre aurait-il averti les prêtres et les évêques de régir le troupeau de Jésus-Christ, si le troupeau ne tombe pas sous les sens ? Comment ne voit-on pas, qu'en ôtant au christianisme toute autorité visible, on n'établit pas une hérésie particulière, mais on pose le fondement de toutes les hérésies ? Certes, l'Eglise chrétienne n'est pas moins privilégiée que la synagogue, qui eut un tribunal établi de Dieu pour décider les difficultés de la loi. On ne peut donc refuser l'infailibilité à ces assemblées augustes, qui, sous le nom de conciles œcuméniques, représentent l'Eglise universelle. C'est par leur autorité suprême que les dogmes se conservent, que s'extirpent les hérésies, que les mœurs se maintiennent ou se rétablissent, et que les anciens Pères ont dévoué toutes les impiétés à une horreur éternelle. Se soulever contre ce pouvoir, c'est ressusciter l'arianisme, le nestorianisme, le pélagianisme même, et tant d'autres monstres étouffés depuis plus de dix siècles : il n'y a que les ennemis de toute foi chrétienne qui refusent leurs hommages à ces divines assemblées. »

Le concile descendant ensuite dans le détail des objets auxquels s'étend le pouvoir de l'Eglise : « L'autorité de l'Écriture sainte, dit-il, est sans doute infiniment respectable, puisque ces écrits vains ont été inspirés par le Saint-Esprit ; mais il n'appartient pas à tout le monde de juger de l'inspiration des écrivains et

» du sens de l'Écriture. Ce pouvoir regarde l'Église, qui peut seule
 » terminer d'une manière infallible toute controverse à ce sujet,
 » soit en distinguant les livres canoniques des suppositions apo-
 » cryphes, soit en prenant le sens orthodoxe et rejetant celui qui
 » est contraire à la vérité. Ainsi, quiconque n'admet pas le canon
 » des livres saints tel qu'il est donné par l'Église, ou bien ose les in-
 » terpréter selon son sens particulier et sans égard aux explica-
 » tions des Pères, doit être traité comme un schismatique dont la
 » témérité n'est propre qu'à fomenter toutes les erreurs. C'est une
 » témérité non moins pernicieuse, de ne vouloir admettre que ce
 » qui est contenu dans l'Écriture. Il est certain que Jésus-Christ
 » a donné aux apôtres bien des instructions qui ne furent point
 » écrites, et que S. Paul enseigne aux fidèles d'observer les tradi-
 » tions qu'ils ont reçues tant de vive voix que par écrit. Telles sont
 » entre autres les différentes cérémonies du baptême, l'onction qui
 » se fait en donnant la confirmation, la manière d'administrer et
 » de recevoir l'eucharistie, le mélange de l'eau avec le vin destiné
 » au sacrifice, l'usage où sont les fidèles de faire le signe de la croix,
 » et même le Symbole des apôtres qui ne se trouve pas dans l'Écri-
 » ture. Il peut se faire que plusieurs de ces choses n'aient pas été
 » instituées par Jésus-Christ en personne; mais les apôtres ayant
 » été inspirés par l'Esprit saint, ce qu'ils ont établi doit se rece-
 » voir comme les traditions mêmes du Seigneur. » Le concile pas-
 » sant de là aux lois ecclésiastiques, rejetées par les novateurs
 » comme n'étant pas contenues dans l'Écriture : « De quel front,
 » dit-il, ose-t-on mépriser les décrets des conciles et des souve-
 » rains pontifes, tout en reconnaissant que dans le judaïsme c'était
 » un crime digne de mort de contredire les ordres du grand-prê-
 » tre? Jésus-Christ n'a-t-il pas ordonné d'obéir aux pasteurs de
 » son Église? Cette puissance n'est-elle pas dans la classe de celles
 » qui sont établies de Dieu? Les apôtres ne prétendaient-ils pas
 » être obéis, quand ils disaient aux premiers chrétiens de s'abste-
 » nir du sang, des viandes suffoquées, et des victimes présentées
 » aux idoles? Il faut donc observer les décrets des anciens, et
 » traiter les contempteurs des lois de l'Église, comme des viola-
 » teurs de la loi divine. » C'est avec la même force et la même net-
 » teté, que le concile réprovoe tous les articles particuliers des nou-
 » veautés hérétiques.

En conséquence, tous leurs sectateurs sont déclarés soumis à
 l'anathème, avec tous leurs fauteurs et leurs défenseurs. Il est en-
 joint aux fidèles d'éviter tous ceux qui sont suspects d'hérésie,
 ou notés à ce sujet. Ceux qui seront condamnés comme hérétiques,
 quand bien même ils témoigneraient vouloir retourner à l'unité,

demeureront justiciables du for ecclésiastique, et passeront le reste de leurs jours en prison, pour y faire pénitence au pain et à l'eau. Les laïques qui ne voudront pas abjurer seront remis incontinent entre les mains du juge séculier, ainsi que les ecclésiastiques, après avoir été dégradés de leurs ordres : mais afin que cette dégradation puisse avoir lieu sans délai, l'évêque diocésain, sans attendre le nombre d'évêques indiqué dans les canons, y pourra procéder, accompagné d'abbés et de quelques supérieurs ecclésiastiques. Les relaps, et l'on comprend sous ce nom, tant ceux qui retombent dans l'hérésie après l'avoir rétractée en jugement, que ceux qui, ayant été simplement accusés et contraints d'abjurer, donnent lieu à de nouveaux soupçons ; tous ces relaps seront retranchés du corps de l'Église, et sans autre forme de procès, livrés au bras séculier. On proscrie encore tous les écrits et toutes les assemblées des sectaires, avec ordre aux évêques de se transporter aux lieux suspects, d'obliger les habitans du canton à révéler les coupables, et d'empêcher par toutes sortes de moyens les progrès de l'erreur.

Le concile ne donna pas moins d'attention au rétablissement des mœurs et de la discipline, qu'au maintien de la foi, au renversement de laquelle il voyait que les sectaires faisaient principalement servir les relâchemens de l'ordre clérical, et les autres abus dont on demandait la réforme depuis plus d'un siècle. On reconnaît encore ici les prémices de la bénédiction que l'Esprit saint, touché enfin des gémissemens de son Église, se disposait à répandre avec tant d'abondance sur le saint concile de Trente. Le désintéressement dans l'administration des choses saintes, et surtout des sacremens ; le choix des sujets présentés pour les saints ordres ; l'examen sévère de leurs mœurs, de leur capacité, et même d'un titre clérical qui les préserve d'une manière de vivre indécente et sordide ; la résidence personnelle et laborieuse des pasteurs ; le soin de l'instruction, et l'indication des matières les plus importantes qui doivent former l'objet de leur enseignement ; la réforme de mille abus dans la multiplication des chapelles domestiques ; l'assistance des chanoines au chœur ; l'établissement des distributions manuelles ; le temps de l'office où l'entrée au chœur n'empêche pas qu'on ne soit réputé absent ; la manière de chanter ou de psalmodier ; la suppression des légendes apocryphes, et remplies de miracles incertains ; la modestie dans les vêtemens ; l'éloignement du négoce, de la chasse, de toute mondanité ; la régularité et la simplicité dans la vie des moines ; la réunion des petits prieurés champêtres aux maisons nombreuses où la règle est mieux observée ; la vigilance épiscopale sur la clôture des religieuses, comme la sauve-garde nécessaire des mœurs et de la

régularité; enfin la défense d'imprimer aucun livre sur la religion sans la permission de l'évêque; de prêcher, confesser, placer de nouvelles images dans les églises, sans la même permission, et de contracter ou favoriser les mariages clandestins: ce sont là autant de réglemens qui préludèrent, dans le concile de Sens ou de Paris, au rétablissement admirable que nous verrons consommer à Trente.

D'abord ils servirent de modèle aux différens conciles qui se tinrent pour les mêmes fins dans les autres métropoles de France. On en a du moins une preuve claire, pour le concile de Lyon, dans la lettre de l'archevêque François de Rohan, à l'évêque de Mâcon, qu'il commettait pour y présider en sa place, ne pouvant s'y rendre en personne pour cause de maladie. Il lui envoya un abrégé des actes du concile de Sens, pour le soulager, lui disait-il, dans la charge qu'il exerçait en son nom. Les actes assez étendus que nous avons du concile de Bourges (1528), indiquent aussi une exacte conformité entre cette assemblée et celle de Sens¹. On trouve encore des vestiges des conciles célébrés la même année à Tours, à Reims, à Rouen; et l'on ne doute point qu'il n'y en ait eu de semblables dans les autres provinces². Ces premiers conciles s'assemblèrent à l'occasion d'un fait qui intéressait tout le clergé du royaume. Il s'agissait de fournir des subsides, pour aider à payer la rançon de François I^{er}: en cela l'Eglise de France montra une générosité que le monarque pensa ne pouvoir mieux reconnaître qu'en la favorisant de toute sa protection contre les attaques de l'impiété.

Les diètes se multipliaient sans fin et sans fruit en Allemagne. Dans celle que la crainte des Turcs fit assembler à Spire l'an 1529, avant de rien résoudre contre l'ennemi commun des chrétiens, on traita des différends qui les partageaient en matière de religion. Les hérétiques, en partie Luthériens, en partie Sacramentaires, ne s'accordèrent pas mieux entre eux qu'avec les catholiques, quoi que pût faire le landgrave de Hesse pour étouffer une division qui suffisait pour donner tant de supériorité à leurs communs antagonistes. Ainsi les catholiques, se trouvant les plus forts, n'eurent à essuyer que des contestations sans conséquence; après quoi l'on fit, à la pluralité des voix, un décret qui affaiblissait au moins celui que les sectaires avaient extorqué à la première assemblée de Spire. Il y est statué que, dans les lieux où l'on a reçu l'édit de Worms, il ne sera permis à personne de changer de croyance; que dans ceux où l'on s'est déclaré pour

¹ Anecd. t. 4, p. 598. — ² Jean Maan. Hist. Eccl. Tuton. p. 190.

la religion
 , placer de
 sion, et de
 nt là autant
 ou de Paris,
 osommer à

viles qui se
 de France.
 e de Lyon,
 l'évêque de
 ne pouvant
 envoya un
 ger, lui di-
 actes assez
 , indiquent
 e de Sens¹.
 même an-
 t qu'il n'y
 s premiers
 ressait tout
 ides, pour
 de France
 voir miéux
 contre les

Allemagne.
 l'an 1529,
 chrétiens,
 re de reli-
 Sacramen-
 les catho-
 r étouffer
 ité à leurs
 nt les plus
 séquence;
 i affaiblis-
 à la pre-
 s lieux où
 rsonne de
 laré pour

le luthéranisme, on pourra le tolérer, en attendant le concile général, si l'on ne peut y rétablir le catholicisme sans un danger évident de sédition; qu'on n'y pourra cependant abolir la messe, ni ôter aux catholiques le libre exercice de leur religion, pas même permettre qu'aucun d'eux se fasse luthérien; qu'on ne pourra nulle part prêcher l'Évangile que selon le sens reçu dans l'Église; enfin, que les Sacramentaires seront bannis de l'empire, et les Anabaptistes punis de mort. Quelque modéré que fût cet édit par rapport aux novateurs d'Allemagne, puisqu'à la réserve du dogme de Luther sur la cène, il leur accordait la liberté de conscience jusqu'au concile général, il ne laissa pas que de trouver parmi eux beaucoup de contradicteurs. L'électeur de Saxe, le marquis Georges de Brandebourg, bien différent de l'électeur Joachim qui demeurait sincèrement attaché à la religion de ses pères, le landgrave de Hesse, le duc Ernest François de Lunebourg, Volphang, prince d'Anhalt, s'y opposèrent sur-le-champ; et deux jours après, quatorze villes impériales, Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Reutlingue, Windsheim, Memingue, Lindau, Kempten, Heilbron, Iéna, Wissembourg, Norlingue et Saint-Gall firent la protestation fameuse qui a donné le nom de *protestans* aux premiers sectateurs de Luther: nom au moyen duquel les huguenots, issus de la même souche, ont tâché dans la suite de couvrir l'opprobre d'une dénomination qui les choquait davantage¹. L'archiduc Ferdinand, sorti avant cette protestation de la diète à laquelle il présidait, voulut en contenter les auteurs, pour les engager à tourner leurs forces contre les Turcs: il se relâcha jusqu'à ne leur imposer que l'obligation vague, et déjà si bien reconnue abusive, de vivre de manière à pouvoir rendre compte de leurs actions à Dieu et à l'empereur². Sa condescendance lui profita peu.

Le royaume de Hongrie, depuis trois ans, était presque tout entier en proie aux brigandages des Ottomans³. Pendant qu'on tentait en vain d'intéresser au malheureux sort des Hongrois les sectaires impitoyables de l'Allemagne, le sultan Soliman II était entré dans la Hongrie avec une armée innombrable, que l'inexpérience du jeune roi Louis II lui fit attaquer dans les plaines de Mohasz, avec trente mille hommes seulement. Les Hongrois, accablés par le nombre, furent défaits en moins de trois quarts-d'heure. Le roi, dans la fuite, fut emporté par son cheval au milieu d'un marais où il périt à l'âge de vingt ans (1526). La fleur de la noblesse fut taillée en pièces sur le champ de bataille, et quinze

¹ Sleid. l. 6, p. 198. — ² Cochl. Act. et Script. Luth. p. 98. — ³ Paul Jov. Brod.

cents gentilshommes faits prisonniers furent encore décapités le lendemain par ordre du sultan. Bude, abandonnée par ses habitants, fut livrée au pillage, et brûlée ensuite. Quantité d'autres places tombèrent sous le joug du vainqueur, qui poussa ses conquêtes jusqu'en Croatie. Pour comble de désolation, deux puissans rivaux, Ferdinand d'Autriche, frère de l'empereur, et Zapolski, vayvode de Transilvanie, appuyé du sultan, prétendirent à la dépouille du roi Louis, mort sans postérité. Tel fut l'intérêt personnel qui engagea Ferdinand à ménager tous les princes assemblés à Spire, afin de tourner leurs forces contre le Turc. Mais au bruit de leurs nouvelles divisions, Soliman rentra dans la Hongrie avec une nouvelle audace; s'empara une seconde fois de Bude que Ferdinand avait trouvé moyen de recouvrer; et voulant porter la guerre au sein de l'Autriche, emporta d'assaut la ville d'Altembourg, la seule qui eût osé lui résister. Sans trouver d'autre obstacle à son passage, il alla mettre le siège devant Vienne, avec une armée de deux cent cinquante mille hommes (1529). Heureusement la saison était avancée, et d'après les avis reçus du Bacha Ibrahim, avec qui l'on entretenait des intelligences, on avait bien muni la place. Pourvue d'une garnison de vingt mille hommes de pied et de deux mille chevaux, elle avait un moyen de défense plus sûr encore dans la personne du prince palatin, Frédéric le Magnanime, qu'ils voyaient à leur tête. En vingt jours, elle soutint vingt assauts, qui furent tous vigoureusement repoussés. Enfin, les froids commençant à devenir insupportables, Soliman, après trente jours de siège, se retira désespéré, avec une armée en très-mauvais ordre, et diminuée de quatre-vingt mille hommes.

Dans la nécessité alarmante de faire tout ensemble face aux Turcs et aux factions luthériennes, l'empereur comprit enfin qu'en voulant trop se prévaloir de ses avantages sur la France, il s'exposait au hasard de n'en tirer aucun fruit, et qu'un traité conclu à des conditions supportables valait beaucoup mieux que des conventions forcées, qui sont presque toujours sans exécution. C'est pourquoi il reforma les traités de Rome et de Madrid, passés avec le pape et le roi François I^{er}, et leur substitua ceux de Barcelone et de Cambrai, qui rétablirent, au moins pour un temps, la bonne harmonie entre ces trois premières têtes couronnées du monde chrétien. Charles-Quint se transporta aussitôt après d'Espagne en Italie, pour conférer avec le pape, et de là passer en Allemagne, afin de mettre ordre aux affaires de l'empire et de la religion. Comme il était à Plaisance, il reçut une députation des princes luthériens, qui lui faisaient présenter la protestation de Spire. Il la rejeta comme une œuvre de faction, et dit, avec

beaucoup de fermeté, que si l'on n'obéissait de bonne grâce au décret de Worms, rendu à la pluralité des voix, suivant les lois inviolables de l'empire, et nécessaire pour arrêter la licence impie qui introduisait, de jour en jour, dans l'Etat des nouveautés¹ très pernicieuses à la religion, il saurait bien soumettre les récalcitraires. Il ajouta, qu'après s'être concerté avec le pape, il ne manquerait pas d'aller, suivi de toutes ses forces, mettre fin aux désordres de l'Allemagne. Les députés ayant osé répliquer, et faire une protestation nouvelle, l'empereur les fit emprisonner : il ne les relâcha que pour les renvoyer honteusement.

Tant de vigueur dans le chef de l'empire intimida les princes protestans, mais sans les décourager. Le landgrave de Hesse n'en conçut que mieux la nécessité d'unir étroitement les différentes branches de la secte, afin d'opposer une résistance plus grande à la puissance impériale. A cet effet, il ménagea une conférence entre les Luthériens et les Sacramentaires à Marpourg, ville située dans ses Etats¹. On y vit, d'une part, Luther, Mélanchton et Oziandre ; de l'autre, Zuingle, O'Ecolampade et Bucer, alors plus attaché aux Sacramentaires qu'aux Luthériens. La dispute dura trois jours, principalement entre Zuingle et Luther. Zuingle, qui désirait passionnément d'être admis à l'honneur de fraterniser avec un parti beaucoup plus nombreux et moins diffamé que le sien, se relâcha d'abord, du moins en apparence, sur plusieurs de ses dogmes, en particulier sur le péché originel, qu'il avait nié jusqu'alors en vrai pélagien ; car ces novateurs, sans principes et sans cohérence, alliaient ensemble l'anéantissement du libre arbitre le plus inséparable de la nature humaine, et le naturalisme le plus outré et le plus antichrétien. C'est ainsi que, dans une profession de foi insolemment adressée au roi François I^{er}, le chef des Sacramentaires flattait ce prince, au moyen de l'apostasie, de se trouver en paradis avec les patriarches, les prophètes, le saint précurseur, la Sainte-Vierge, Jésus-Christ le saint des saints² ; et en même temps avec Hercule, Thésée, Socrate, Numa, père de l'idolâtrie romaine, Caton, meurtrier de lui-même, les deux Scipions, et une infinité d'autres idolâtres. Il ne manquait au dénombrement de cette compagnie céleste, que Bacchus, dieu de l'ivrognerie, et Jupiter, dieu de l'adultère et de l'inceste. N'importe, on se passa tout ce qui n'intéressait que la religion, et l'on s'accorda à l'amiable sur tous les points de controverse, à la réserve de la manière dont Jésus-Christ est présent dans l'eucharistie.

¹ Sleid. l. 6, p. 201. Cochl. ann. 1529, p. 196. Hosp. in coll. Mapurg. Melanct. l. 4, epist. 88. — ² Zuingl. fid. clara expos. p. 27.

En reconnaissance de tant de sacrifices faits à la paix par les Zuingliens, Luther, l'intraitable Luther en fit de son côté sur cet article-là même. Il ne confondit pas seulement, selon son bizarre système, la substance du pain et du vin avec le corps et le sang adorable de Jésus-Christ; mais il restreignit la présence réelle au moment de la manducation, hors duquel ce fut dans la suite une idolâtrie pour les Luthériens d'adorer le sacrement, comme font les catholiques devant les tabernacles et dans les processions. Or, ils avaient si peu regardé jusque là comme un dogme cette présence momentanée, qu'à la fameuse diète d'Augsbourg qui se tint l'année suivante, et où l'empereur demanda que tous les princes assistassent à la procession du Saint-Sacrement, ils répondirent encore, non pas comme ils dirent depuis, qu'ils n'y croyaient Jésus-Christ présent que dans l'usage ou la manducation, mais simplement qu'on ne portait dans cette cérémonie que la moitié du sacrement, tronqué par une de ces traditions humaines qui sont condamnées dans l'Évangile.

Mais enfin on eut beau se sacrifier de part et d'autre quelques parties du dogme sacré : il s'agissait de sa substance même; c'est-à-dire de la présence, soit réelle et véritable, soit en figure seulement et très-improprement dite; et l'on ne put jamais s'accorder sur ce point capital. Luther était trop impérieux, pour ne pas exiger que tout se soumit du moins au fond de sa doctrine, après les modifications qu'il y avait daigné faire. Jaloux de figurer en chef de parti, Zuingle ne pouvait s'y soumettre, sans jouer désormais le rôle d'un présomptueux mis à la raison. Il s'humilia cependant devant son ancien maître, et le conjura de ne pas rompre l'union des évangéliques pour un seul point de doctrine, mais de l'admettre en considération de tant d'autres déférences au nombre de ses frères. « Quelle fraternité! reprit Luther. C'est trahir votre » foi que de demander pour frères ceux qui la rejettent. » Comme le landgrave interposait sa médiation, pour les porter à la charité et à vivre tous en paix : « C'est assez pour eux, dit Luther, de la charité qu'on doit à des ennemis; quant à la charité particulière qui » doit régner entre les fidèles d'une même communion, ils n'ont » aucun titre pour y prétendre. » Les sollicitations redoublant dans les médiateurs, la bile de Luther s'enflamma davantage; il ne vit plus qu'un piège dans la proposition de fraternité, et reprenant contre cette espèce de frères toute l'énergie du style qui lui était le plus familier : « Satan, dit il, règne tellement en eux, qu'il n'est » plus en leur pouvoir que de tramer la fourbe et de proférer le » mensonge ¹. »

¹ Luth. epist. ad Jac. Præpos. Brem. Hosp. ad an. 1529.

paix par les
côté sur cet
son bizarre
ps et le sang
nce réelle au
la suite une
comme font
cessions. Or,
ne cette pré-
rg qui se tint
s les princes
répondirent
croyaient Jé-
on, mais sim-
la moitié du
nes qui sont

tre quelques
même; c'est-
figure seule-
s s'accorder-
pour ne pas
ctrine, après
e figurer en
jouer désor-
s'humilia ce-
pas rompre
rine, mais de
es au nombre
trahir votre
nt. » Con me
r à la charité
er, de la cha-
rticulière qui
on, ils n'ont
oublant dans
ge; il ne vit
et reprenant
qui lui était
x, qu'il n'est
e proférer le

Le landgrave ne se rebuta point du peu de succès de cette première tentative; dans une seconde conférence où il rassembla ces discordans sectaires, à Sultzbac dans le Palatinat, il se flatta de les rapprocher par la considération de l'intérêt qu'ils avaient mutuellement à cimenter une amitié sans laquelle ils ne pourraient se soutenir long-temps. Il fut étrangement trompé dans ses espérances: les Luthériens, inébranlables dans la croyance de la présence réelle, se montrèrent disposés à courir les risques d'une ruine entière, plutôt que de recevoir les Sacramentaires dans leur communion; et ceux-ci, loin de rien céder sur ce point capital de leur système, se rétractèrent sur tous les articles dont ils s'étaient départis à Marbourg. Tous parurent aimer mieux retourner à la communion catholique, que de se faire réciproquement d'autres concessions sur aucun de leurs dogmes. Ils se mirent à invectiver et à écrire les uns contre les autres avec plus d'emportement qu'ils n'avaient encore fait. Depuis cette époque, les Luthériens, plus ennemis des Sacramentaires que de l'Eglise romaine, les ont constamment repoussés de leur communion, quelques efforts que les Calvinistes, dignes rejetons des Zuingliens, aient tentés en mille rencontres pour y être admis.

Charles-Quint alla conférer à Bologne avec le pape, qui s'y était rendu sur l'invitation de ce prince, et qui n'épargna rien pour cimenter la bonne intelligence rétablie entre eux (1530). Charles fit jusqu'à sept visites au Saint-Père, qui lui en rendit trois; et dans ces fréquentes entrevues, la plupart très-longues, on agita plusieurs affaires de première importance. De ce nombre fut sans doute le projet d'un concile œcuménique, dont tout le monde jugeait la nécessité si pressante dans le péril où se trouvait la foi, et qui cependant n'eut pas encore lieu. Le pape convainquit l'empereur que les désordres de l'Allemagne demandaient un remède plus prompt; que, sous prétexte d'un concile, les sectaires ne cherchaient qu'à se maintenir dans leurs erreurs, et qu'à mieux s'étayer de jour en jour, jusqu'au temps de sa célébration; qu'aussitôt qu'ils seraient condamnés, comme ils s'y attendaient bien, ils feraient valoir d'autres moyens en faveur de leur obstination. Clément VII fit juger à Charles-Quint de la disposition des protestans par la conduite des hérétiques de tous les siècles; et l'empereur se rendit à ces raisons, en convenant néanmoins que, si les soins qu'il allait se donner en Allemagne ne réussissaient pas, on en viendrait au concile. Clément ne laissa pas que d'engager encore l'empereur à ne pas quitter l'Italie, sans avoir rétabli les Médicis à Florence. Ainsi, après avoir été couronné roi de Lombardie à Bologne même, le 22 février 1530, et empereur des Romains le 24 (ce qui formait

le second objet de son voyage d'Italie), Charles-Quint convoqua l'assemblée des états de l'empire à Augsbourg pour le 8 d'avril, et resta jusqu'au 22 mars à Bologne, afin de contraindre les Florentins de se soumettre d'une manière authentique et stable à l'autorité souveraine de la maison de Médicis. Telle est l'origine de la puissance absolue des grands-ducs de Toscane, qui la dût ainsi à Jules de Médicis, devenu pape sous le nom de Clément VII, et à l'empereur Charles-Quint. Alexandre de Médicis, fils naturel de Laurent II, en jouit le premier depuis cette nouvelle sanction.

Dans le même temps, le vingt-quatrième jour de mars, Charles-Quint fonda ou rétablit une seconde puissance, que sa noblesse et son héroïsme firent justement ranger, malgré les bornes étroites de sa souveraineté, parmi les premières couronnes du monde chrétien. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, depuis la belle et malheureuse défense de l'île de Rhodes, très-bien accueillis par le pape et différens princes chrétiens, n'avaient cependant encore trouvé nulle part un asile fixe et digne de leur ancienne grandeur. A la prière du grand-maître Philippe de l'He-Adam, le pape Clément VII, qui avait été élevé parmi eux, et qui conserva toujours à leur égard des sentimens fraternels, leur obtint de l'empereur l'île de Malte, située entre l'Afrique et la Sicile. Ce prince politique ne se fit pas beaucoup prier : en abandonnant des terres arides et presque inhabitées d'environ sept lieues de longueur sur quatre de large, il mettait la Sicile à couvert de l'invasion des pirates, et préparait à l'Italie entière un boulevard contre toutes les entreprises des infidèles. Les chevaliers, de leur côté, au moyen des rapports et des riches commanderies qu'ils conservaient dans toute la chrétienté, voyaient le moyen de faire de ce rocher une place imprenable, de multiplier la population, et de fertiliser le sol par l'assiduité de la culture. Aussi, au lieu de douze mille habitans qu'on y comptait tout au plus quand ils en prirent possession, on en compta depuis cinquante mille; et au lieu d'une méchante bourgade qui en était la capitale, et où le grand-maître, en débarquant, eut peine à trouver une cabane propre à le loger, on y vit une grande et belle ville remplie d'édifices magnifiques; et dans tout le contour de l'île on construisit des forts sans nombre qui n'en formèrent qu'une seule forteresse, dont les défenses réciproques firent la meilleure place de guerre de tout l'occident.

L'empereur donna aux chevaliers l'île de Malte et celle de Goze, qui n'en est séparée que par un trajet de quatre milles, avec tout droit de propriété, seigneurie et souveraineté de justice, à charge de les tenir en fief de Charles et de ses successeurs en leur qua-

ité de rois des Deux-Siciles, sous la simple redevance d'un faucon, que les chevaliers présenteraient chaque année au vice-roi ou gouverneur de ce royaume. Ce fut en cette circonstance que toutes les redevances annuelles du royaume des Deux-Siciles envers les papes furent réduites d'une manière stable et précise à la haquenée blanche.

Aussitôt après l'expédition de ces affaires, l'empereur partit pour l'Allemagne : en passant à Mantoue, où il fut reçu magnifiquement par le marquis Frédéric de Gonzague, il érigea ce marquisat en duché, et prorogea jusqu'au 20 juin la diète qui avait été convoquée à Augsbourg pour le 8 avril. Ce délai ne déplut pas aux Luthériens, qui en profitèrent pour donner toute la perfection qui leur fut possible à leur fameuse confession d'Augsbourg : objet le plus important de cette assemblée, comme l'article de l'eucharistie fut le plus important de toutes les confessions en forme, qui furent alors publiées pour la première fois au nom de chaque parti¹. Celle des Luthériens défenseurs du sens littéral, rédigée avec une adresse infinie par Mélancton, le plus éloquent et le plus poli d'entr'eux, fut présentée à l'empereur, souscrite par l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, cinq autres princes, et six villes impériales, dont Nuremberg était la principale. Quatre autres villes de l'empire, Strasbourg, Memingue, Lindau et Constance, qui tenaient alors pour le sens figuré, donnèrent séparément la leur, qu'on nomma la confession de Strasbourg ou des quatre villes. Elle avait été dressée par Bucer, qui n'était pas seulement estimé pour la souplesse de son esprit, habile à se plier dans les sens les plus contraires, fécond en équivoques et en déclamations pompeuses, surpassant en subtilités et en distinctions les scolastiques les plus raffinés ; mais qui était bien autrement recommandable dans le parti à raison de son zèle pratique pour le mariage. Afin de confondre par des exemples hardis la superstition romaine, et en même temps celle de l'Eglise de tous les siècles, qui constamment exclu les bigames du sacerdoce, ce réformateur généreux, prêtre et dominicain profès, peu satisfait d'un premier mariage, avait épousé une seconde femme après la mort de la première, et après la seconde, une troisième. Cependant, nonobstant toutes ses équivoques, Bucer et ses partisans ne purent alors s'unir à ceux de Luther : en Allemagne même, la réforme forma deux corps séparés visiblement par des confessions différentes. Il y eut dans cette assemblée d'Augsbourg une troisième confession, envoyée par Zuingle et tous les Suisses, quoiqu'ils n'appartinssent pas au corps germanique. Celle-ci avait du moins le mérite de

¹ Sleid. Cochl. Chrystr. Cœlest.

s'expliquer franchement : Zuingle, son auteur, y dit en termes exprès, que le corps de Jésus-Christ depuis l'Ascension n'est plus que dans le ciel; qu'à la vérité il est comme présent dans la cène par la contemplation de la foi, mais non pas réellement, ni par son essence; que ses adversaires y veulent un corps naturel et substantiel, et que lui n'y reconnaît qu'un corps sacramental.

Il ne faut que parcourir ces différentes confessions de foi, ou, pour mieux dire, ces équivoques et captieuses professions de l'hérésie, telles que sont au moins celles de Bucér et de Mélanchton, pour reconnaître les artifices et l'instabilité de l'esprit humain d'où elles procédaient. Et d'abord, la confession de Bucér ou des quatre villes, sans user des mêmes paroles que Mélanchton pour expliquer la présence réelle, affecte de ne rien dire qui lui soit formellement contraire¹, et même d'employer des expressions assez ambiguës pour pouvoir être interprétées dans ce sens. Les Luthériens disaient que dans l'eucharistie le corps et le sang du Seigneur nous sont vraiment et substantiellement donnés avec le pain et le vin; et Bucér dit que le vrai corps et le vrai sang du Seigneur nous sont donnés à manger et à boire véritablement pour la nourriture de nos âmes. On voit que la différence consiste dans l'omission que fait Bucér du terme de substance; mais il ne dit rien de contraire, rien absolument dont un Luthérien, et même un catholique ne puisse convenir. Il se renferme dans des expressions générales qui, loin de rien ôter au dogme, le proposent jusqu'à un certain point. De plus, en disant que nous mangeons et que nous buvons véritablement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, il semble exclure le manger et le boire par la foi, qui n'est après tout qu'un boire et un manger métaphorique: tant cette acception purement spirituelle paraissait offensante pour les oreilles chrétiennes. Comme Bucér sentait parfaitement le vice de son omission, pour aller au-devant des reproches, il ajoute que, s'éloignant de toute chose humaine et de toutes curiosités superflues, il se contente de rappeler les esprits à la seule chose qui profite, et que le Seigneur ait envisagée dans la consécration de ce mystère; c'est-à-dire, qu'étant nourris de lui, nous vivons en lui et par lui. A la faveur de ce lieu commun, après un long circuit de paroles, Bucér finit, comme il avait commencé, sans rien dire de précis sur la matière dont il était question, dans une confession de foi, où l'on ne devait que proposer nettement ce qu'on pensait des opinions controversées. Aussi des quatre villes unies par cette confession louche, trois, savoir Strasbourg, Me-

¹ Hist. variat. l. 3, n. 12.

raingue et Lindau, adoptèrent peu après la présence réelle de Luther, contre celles qui s'étaient liguées.

La confession même de Luther, ou de Mélanchton qui travaillait sous sa main, n'est pas beaucoup plus à l'abri du reproche d'ambiguïté, de duplicité, ou du moins de l'instabilité et de l'incertitude qui caractérisent l'esprit humain abandonné à lui-même. Dans ce symbole de foi, le plus solennel des protestans, et auquel tous les autres depuis n'ont cessé de se référer, les Luthériens, bien éloignés de tenir un langage uniforme, proposent en quatre manières différentes le seul article de la présence réelle, sans qu'on puisse trop discerner quelle est la plus authentique, puisqu'elles se trouvent consignées toutes les quatre dans des éditions revêtues de l'autorité publique. La première de ces quatre versions se lit en ces termes dans l'édition de Wittemberg, ville où Luther et Mélanchton étaient présens : *Avec le pain et le vin, le corps et le sang de Jésus-Christ sont vraiment donnés à ceux qui mangent la cène.* La seconde se trouve dans le Recueil de Genève, qui la dit telle qu'elle avait été imprimée à Wittemberg; cependant elle ne parle pas du pain, mais elle se contente de dire, que *le corps et le sang sont vraiment distribués à ceux qui mangent.* Première variation, qui certainement n'est pas indifférente, puisque la dernière de ces formules s'accorde avec le dogme de la transsubstantiation, et que l'autre au contraire semble mise exprès pour le combattre. Toutefois les Luthériens ne s'en tiennent pas là : dans le livre de la *Concorde*, de si grand poids parmi eux, la présence réelle est encore proposée en deux manières nouvelles, et toutes différentes. On dit en premier lieu, que *le corps et le sang de Jésus-Christ sont vraiment et substantiellement présens dans la cène, et qu'ils sont vraiment donnés avec le pain et le vin à ceux qui reçoivent le sacrement. Le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, dit-on en second lieu, sont vraiment présens, distribués et reçus dans la cène, sous l'espèce du pain et du vin, et l'on improuve ceux qui enseignent le contraire.* Cette quatrième façon, comme il est visible, est si différente de toutes les autres, que les catholiques y souscriraient sans difficulté. Mais de ces quatre versions quelle est donc l'originale? Nous n'entreprendrons pas de répondre à une question dans laquelle les Luthériens ne voient pas plus clair que nous : il nous suffit d'avoir mis sous les yeux leurs étranges variations sur un point de doctrine assez notable, à leur jugement même, pour qu'ils rejetassent avec horreur la fraternité des Sacramentaires. Ce sont les mêmes variations et les mêmes incertitudes sur les autres articles que nous passons sous silence.

L'empereur et tous les princes catholiques, particulièrement Joachiin, électeur de Brandebourg, firent tous leurs efforts pour ramener les princes luthériens et les autres membres de la diète à la religion qu'ils abandonnaient, sous prétexte d'une réforme qui la renversait de fond en comble, et qui avec la religion mettait l'empire dans le plus grand péril. Le savant Eckius, Jean Cochlée, Jean Faber, tous les plus habiles et les plus sages des théologiens orthodoxes réfutèrent la confession luthérienne article par article, après s'être assurés qu'on n'avait rien à leur objecter de plus; et, par déférence pour les préjugés de leurs adversaires, ils établirent principalement leurs preuves sur l'Écriture sainte. La réfutation étant faite, on en retrancha toutes les expressions tant soit peu dures, tous les reproches mortifiants, jusqu'à ceux qui tombaient sur des variations et des bigarrures si concluantes contre un symbole de foi. On n'omit rien enfin de ce que pouvait demander la modération la plus scrupuleuse, au point que bien des orthodoxes accusèrent Charles-Quint d'avoir été au-delà des bornes. Ils le blâmèrent, en premier lieu, d'avoir reçu des confessions de foi d'hérétiques notoires, qu'il n'était plus question d'examiner, surtout dans une assemblée séculière, mais uniquement de réprimer. En second lieu, on blâma ce prince de n'avoir point fait arrêter Luther, qui à la vérité ne parut point à la diète d'Augsbourg, mais qui s'en tenait à peu de distance, dans le fort de Cobourg, d'où il régissait despotiquement les protestans de l'assemblée, et lançait sans cesse des libelles remplis d'insolence contre l'empereur lui-même. Comme l'hérésiarque était proscrit de l'empire, et dépourvu de sauf-conduit, l'empereur pouvait obliger l'électeur de Saxe qu'il avait sous sa main, et à qui appartenait Cobourg, à lui livrer, avec son protégé, le tison de la discorde : le soin de sa propre gloire, autant que l'intérêt de la religion, semblait le demander; mais le salut de la religion ne devait pas être l'ouvrage de la puissance politique.

Après bien des conférences aussi inutiles que les sollicitations, l'empereur, décidé à user de tout son pouvoir, de rigueur même et de toutes ses forces militaires, s'il en était besoin, fit publier un second édit impérial, beaucoup plus fort que celui de Worms. Il y est ordonné, dans un grand détail, que toutes les choses changées dans la religion catholique seront rétablies en leur premier état, et qu'elle seule sera exercée dans toute l'étendue de l'empire, sous peine de punition corporelle et de confiscation de biens. S'il est quelque chose à réformer parmi les pratiques reçues, on doit attendre pour cela le jugement du concile général, que le pape sera requis de convoquer dans six mois, afin qu'il

culièrement
efforts pour
de la diète à
réforme qui
gion mettait
an Cochlée,
théologiens
e par article,
de plus; et,
ls établirent
a réfutation
ant soit peu
ni tombaient
ntre un sym-
demander la
n des ortho-
des bornes.
onfessions de
n d'examiner,
ement de ré-
oir point fait
diète d'Augs-
de fort de Co-
s de l'assem-
plence contre
serit de l'em-
vait obliger
i appartenait
a discorde : le
religion, sem-
evait pas être
sollicitations,
gueur même
n, fit publier
i de Worms.
choses chan-
leur premier
due de l'em-
nfiscation de
ratiques re-
ncile général,
ois, afin qu'il

s'ouvre du moins dans le cours de l'année. On déposa dans la même assemblée le grand-maître de l'ordre teutonique, Albert de Brandebourg, qui avait embrassé le luthéranisme; on lui ôta le duché de Prusse qu'il s'était approprié, et on lui choisit pour successeur le chevalier de Cromberg. Cela eut lieu du consentement unanime des princes, soit protestans, soit catholiques : tant l'esprit même de nouveauté est forcé de rendre hommage à certains principes de religion ! L'empereur après cela déclara qu'il emploierait toute la puissance que Dieu lui avait donnée, et qu'il était résolu à sacrifier sa vie même, pour maintenir dans toute sa vigueur un édit qui regardait la conservation de la foi et de l'Eglise. Et faisant voir qu'il ne prétendait plus commander en vain, il prit ouvertement ses mesures, tant pour attaquer s'il en était besoin, que pour se mettre en défense, lui et les États catholiques de l'empire, avec lesquels il s'unit étroitement.

Les protestans, de leur côté, voyant l'empereur dans la résolution de les soumettre par la force des armes, s'ils ne voulaient pas céder autrement, allèrent se rassembler à Smalkalde, théâtre ordinaire de leurs conventicules, et y formèrent une ligue entre eux, pour s'opposer à main armée au chef de l'empire. On vit alors bien sensiblement que la vertu dans les sectes n'est pas moins variable que la foi. Jusque là Luther avait enseigné constamment qu'il ne fallait pas employer les armes dans l'affaire de l'Évangile, quand bien même il s'agirait de résister à l'oppression. Il voulait donner d'abord à sa nouvelle Eglise ce beau trait de ressemblance avec l'Eglise primitive, et il répéta long-temps qu'on ne devait pas user de la force extérieure contre les puissances catholiques, pas même contre celle des papes, ajoutant qu'il suffisait de la force de sa parole et du souffle seul de ses lèvres pour anéantir celle-ci. Mais quand il vit qu'elle ne paraissait nullement devoir tomber sitôt, et que les souverains se disposaient au contraire à en terrasser les ennemis, il oublia toutes les maximes de la patience évangélique, si vantée dans ses premiers ouvrages : chantant la palinodie dans une consultation publique, il déclara par écrit qu'il y avait des extrémités si fâcheuses, que la conscience obligeait alors les fidèles à prendre les armes, et à se liguier contre tous ceux qui voudraient leur faire la guerre, même contre l'empereur¹. Quant à la honte de se contredire ainsi lui-même, après avoir toujours enseigné qu'il n'est jamais permis de résister aux puissances légitimes, il s'en affranchit en disant qu'il avait ignoré d'abord les maximes contraires des jurisconsultes. Cette consulta-

¹ St id. l. 8, p. 117.

tion mit toute l'Allemagne en feu, et le faible Mélanchton ne put s'empêcher de s'écrier dans sa première surprise : « Fallait-il ainsi sonner le tocsin, pour exciter toutes les villes au soulèvement ? » Ne vaudrait-il pas mieux tout souffrir, que de prendre les armes pour la cause de l'Évangile ? »

Cependant les choses ne furent pas encore poussées aux extrémités qu'on avait lieu de craindre. L'empereur avait sur les bras deux affaires qui l'obligeaient à beaucoup de ménagemens, savoir, l'élection de son frère Ferdinand pour roi des Romains, et la guerre contre le Turc, qui se disposait à venger l'affront que ses armes avaient essuyé en Autriche. Les princes luthériens, fort opposés à l'élection de Ferdinand, qui ne laissa pas que de se faire le 5 de janvier 1531, implorèrent, sous prétexte des libertés germaniques, le secours des rois de France et d'Angleterre, qu'ils savaient ne pas aimer Charles-Quint. Henri VIII, qui se flattait alors de faire déclarer nul son mariage, ne voulut rien conclure qui pût aigrir le pape ou l'empereur, et se contenta d'adresser aux princes protestans une réponse remplie de civilités vagues, qui ne l'engageaient d'aucune façon. François I^{er}, au contraire, leur écrivit, et leur fit dire par son ambassadeur Guillaume du Bellai, qu'il les aiderait puissamment, afin d'empêcher qu'on ne blessât les droits et les privilèges de l'empire. Mais signalant en même temps son attachement à la foi et aux principes de l'honneur, il eut soin de ne donner aucune atteinte au traité de Cambrai, et plus encore de n'avoir pas même un faux air d'appuyer l'erreur. Il fit d'abord exhorter les princes à rentrer dans l'ancienne religion, en promettant de leur procurer un concile libre, tel qu'ils le demandaient. Dans le traité qu'il conclut ensuite avec eux, il voulut que leur ligue fût simplement défensive pour la conservation de leur liberté si on l'attaquait, et fit stipuler, en termes formels, que sa liaison avec les princes et les villes libres du corps germanique n'avait lieu que pour maintenir les privilèges des dix cercles de l'empire dans l'état où ils se trouvaient alors. Quant à la somme de cent mille écus, qu'il fournissait pour être employée quand il serait besoin, il eut la délicatesse de ne pas la remettre entre les mains des princes protestans ; le duc de Bavière l'eut en dépôt, en garantissant par écrit qu'elle ne serait employée que pour la liberté de l'empire, et seulement en cas que les princes en fussent attaqués.

Tandis que les Luthériens se fortifiaient ainsi en Allemagne, les Sacramentaires en Suisse se mirent à deux doigts de leur ruine, en voulant procurer celle de leurs compatriotes catholiques. Ces panégyristes éternels de la tolérance et de la concorde entrepri-

hton ne put
allait-il ainsi
ulèvement ?
re les armes

es aux extré-
sur les bras
mens, savoir,
mains, et la
ront que ses
ens, fort op-
e de se faire
libertés ger-
re, qu'ils sa-
flattait alors
en conclure
adresser aux
vagues, qui
a contraire,
Guillaume du
ner qu'on ne
signalant en
es de l'hon-
aité de Cam-
ir d'appuyer
er dans l'an-
concile libre,
ensuite avec
sive pour la
stipuler, en
s villes libres
bir les privi-
e trouvaient
rnissait pour
sse de ne pas
e duc de Ba-
lle ne serait
nt en cas que

Allemagne, les
leur ruine,
coliques. Ces
de entrepri-

rent d'abord d'affamer les cantons qui retenaient la foi de leurs pères communs, et se saisirent des passages, afin de leur couper les vivres¹. Ils en voulaient surtout aux cantons de Lucerne, de Switz, de Zug, d'Uri et d'Underwald, qui se montraient extrêmement attachés à l'ancienne croyance, et qui, ne formant qu'environ le quart de la nation, semblaient pouvoir être opprimés sans peine. Ceux de Soleure, de Fribourg, de Glaris et d'Appenzel, avec le roi de France, ayant interposé sans fruit leur médiation, les cinq petits cantons, qui se voyaient réduits à une disette insupportable, s'armèrent sans bruit au nombre de huit mille ; et suppléant par leur célérité à la médiocrité de leurs forces, arrivèrent à la montagne de Zurich, avant que l'ennemi les sût en campagne. Ils tombèrent aussitôt sur un corps de mille à douze cents hommes qui se trouvait sur cette frontière, et qui fut dissipé en quelques momens. Mais comme on était peu éloigné de Zurich, il en sortit jusqu'à vingt mille hommes, commandés par Zuingle en personne, qui voulut faire tout ensemble l'office de pasteur et celui de général, malgré les sages conseils de ses amis qui usèrent de toute leur éloquence pour l'en détourner. Les catholiques, n'osant se commettre en pleine campagne avec un nombre d'adversaires si disproportionné, s'établirent dans un défilé, où, les ennemis ne pouvant passer que l'un après l'autre, la plus grande partie d'entre eux tomba sous le tranchant des armes, et le reste fut mis en déroute. Zuingle, combattant avec une bravoure désespérée à la tête d'un bataillon, resta parmi les morts, à l'âge d'environ quarante-quatre ans : les vainqueurs recherchèrent son cadavre, le mirent en pièces et le réduisirent en cendres.

Les Sacramentaires prétendent qu'OEcoulampade ne put survivre à son ami Zuingle, et qu'il mourut peu après de douleur, le 1^{er} décembre de cette même année 1531, à l'âge de quarante-neuf ans. Pour Luther qui met des diables partout, il le fait mourir sous les coups de l'esprit malin. Peut-être se borne-t-il à raconter à sa façon ce qu'on lit ailleurs de ce sectaire, savoir qu'il périt de la main d'une femme qu'il entretenait, et dont il avait eu trois enfans.

La mort de ces deux apôtres de l'impiété sacramentaire ne rétablit pas l'union parmi les Suisses qu'ils avaient divisés. Ceux de Zurich au contraire, pour venger cette injure, allèrent, plus furieux que la première fois, attaquer les catholiques, qui les mirent de nouveau en déroute. Sept à huit cents hérétiques demeurèrent sur la place, un nombre à peu près égal se noya dans une rivière

voisine, et le reste, pris dans les bois où ces malheureux s'étaient réfugiés, n'eut la vie sauve qu'en promettant de retourner à la communion romaine. Les Sacramentaires revinrent à la charge avec une si grande impétuosité, que les cinq premiers bataillons des catholiques furent entièrement défaits; mais les autres, ayant repris la place sans donner le moindre accès au désordre ni à l'effroi, rompirent à leur tour ceux des Zuingliens, et les mirent en fuite après leur avoir tué six mille hommes. Peu de jours après, les vaincus, ranimés encore par des troupes auxiliaires que leur envoyaient les villes impériales leurs alliées, revinrent sur les vainqueurs, qui leur tuèrent de nouveau cinq mille hommes et firent trois mille prisonniers. Toute autre chaleur que celle du fanatisme eût sans doute été amortie pour long-temps; mais au moment même où les vainqueurs allaient en procession rendre grâces à Dieu de leur victoire, dans une église voisine, les Zuingliens ramassèrent ce qui leur restait de troupes, et s'avancèrent, tant pour abattre l'église, que pour assommer les catholiques. Ils furent eux-mêmes défaits pour la cinquième fois, avec une perte de plus de cinq mille hommes, et abandonnèrent aux vainqueurs les quatre bannières qui avaient servi à convoquer le ban de Berne, de Bâle, de Schaffhouse et de Mulhausen.

Dans l'impuissance de lever une sixième armée, les Zuingliens suisses employèrent la médiation des villes impériales, pour traiter de paix avec les cantons catholiques, et ceux-ci montrèrent une modération si grande, qu'on leur en fit un crime de politique et même de religion, puisqu'il ne s'agissait presque plus que d'entrer dans les villes protestantes, et d'y rétablir les observances romaines. Ils répondirent qu'ils craignaient de fatiguer la fortune toujours inconstante, qu'une seule victoire, gagnée par un ennemi furieux, consumerait leur ruine, et celle de la religion en Suisse; au lieu qu'en usant de douceur, il y avait tout lieu d'espérer, surtout après la mort des deux auteurs de la séduction, que leurs frères séduits retourneraient à la foi de leurs pères. On convint donc de s'abstenir mutuellement de toutes les voies de contrainte par rapport à l'exercice de la religion, et de renoncer à toutes les ligues formées dans les vues contraires.



LIVRE SOIXANTIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME D'ANGLETERRE EN 1531,
JUSQU'À L'HÉRÉSIE DE CALVIN EN 1534.

On ne se rappelle qu'avec effroi la facilité que trouva le roi Henri VIII à séparer de l'unité catholique ces îles fameuses où la semence de l'Évangile avait si heureusement fructifié, qu'on n'avait pas cru pouvoir les nommer mieux que la terre des saints. Dès le premier pas néanmoins que firent les Anglais dans la route du schisme, on dut prévoir jusqu'où se porterait le caractère extrême de cette nation. Le clergé de la première Eglise du royaume, par suite des intrigues de quelques émissaires de la cour, accorda au roi, presque sans difficulté, le titre de chef souverain de l'Eglise et des ecclésiastiques de ses Etats. Telle fut la démarche fatale, après laquelle on n'alla plus que de précipice en précipice. Mais reprenons les choses de plus haut encore, afin d'en observer toutes les gradations, non moins instructives qu'elles sont déplorables. Depuis quatre ans que ce prince avait entrepris de faire déclarer nul son mariage avec la reine Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, il n'avait pu obtenir aucune décision qui le nût à l'abri de la note d'adultère. Dans le temps que le pape Clément VII avait le plus à se plaindre des Impériaux, qui le tenaient si indignement prisonnier dans le château Saint-Ange, et plus encore après la délivrance de Clément qui en avait obligation au roi d'Angleterre, les ambassadeurs de ce prince avaient agi vivement à la cour romaine, pour obtenir une bulle qui déclarât nul ce triste mariage ; mais le pape, sans combattre ouvertement les désirs du roi, avait toujours cherché à traîner en longueur. Enfin il fallut en venir au dénoûment d'une affaire qu'une passion aussi violente que celle de Henri VIII pour Anne de Boulen, lui fit poursuivre avec toute la chaleur et l'opiniâtreté de l'incontinence irritée par les contradictions.

Henri, après vingt ans de mariage avec une princesse à laquelle il ne refusa jamais son estime, et dont il avait eu trois enfans, était devenu éperdument amoureux d'une fille de sa suite, qui n'avait

pour tout mérite que sa figure et ses intrigues¹. On la verra bientôt accusée d'adultère, d'inceste, d'un libertinage si monstrueux, qu'il n'aurait aucune vraisemblance, si la mort, qui fut la peine juridique de cette reine infidèle à l'égard du roi son époux, n'en formait une présomption irrécusable. Le cardinal de Wolsey, archevêque d'Yorck, et premier ministre, était alors au plus haut point de son crédit. La grandeur de son génie avait réparé la bassesse de sa naissance, qu'il avait reçue d'un boucher d'Ipswich; mais il eût été digne de sa fortune, si, à des mœurs équivoques, il n'eût joint une ambition sans bornes, un faste révoltant, et quelque chose de cette dureté qui accompagne presque toujours la grandeur tirée de la poussière. Il pouvait tout sur les peuples, et sur le roi même. C'était lui qui, par tant de légèretés déshonorantes, avait tourné Henri VIII, tantôt contre François I^{er} pour Charles-Quint, et tantôt contre Charles pour François. Son ambition ne s'était proposé pour terme de ses vœux que la papauté; et Charles-Quint, tirant parti de son faible, l'amusa long-temps de cette chimère. Mais quand cet empereur eut fait élever au pontificat son ancien précepteur Adrien VI, et qu'après la mort d'Adrien même, il n'eut pas été question de Wolsey pour le remplacer, ce fier et vindicatif ministre ne garda plus que les mesures convenables pour se venger avec plus de succès. Il ne ménagea plus rien, quand l'empereur, exalté par ses victoires contre les Français, changea de style avec lui, et qu'au lieu de signer comme auparavant, *votre fils* ou *votre cousin Charles*, ce prince ne le distingua plus de la foule de ses correspondans. Wolsey fit d'abord entendre à son maître que la politique voulait qu'il s'unît à la France contre un souverain qui affectait la monarchie universelle, et qui s'y avançait à grands pas : puis conduit par cette querelle d'Etat à épouser des divisions de famille, et personnellement offensantes, le cardinal entra lâchement dans les vues de Henri qui songeait à se séparer de la reine, tante de l'empereur, et lui suggéra peut-être des moyens spécieux de le faire légitimement.

Wolsey se croyait encore le maître du cœur de son roi. S'il avait découvert son penchant pour Anne de Boulen, il n'en connaissait pas toute la force, et n'imaginait pas que ce prince fier pût s'avilir jusqu'à faire asseoir sur son trône et substituer à la reine une de ses suivantes. C'est pourquoi il lui proposa, dit-on encore, pour nouvelle épouse la duchesse douairière d'Alençon, princesse du sang de France, et il poussa l'affaire jusqu'à passer dans ce royaume pour la demander en mariage; mais Henri, qui avait ses vues pour se prêter d'abord à cette feinte, ne tarda point à la désavouer,

¹ Le Grand. Hist. du Div. Sander. de schism. Angl. t. 1.

a verra bien-
 nonstrueux,
 fut la peine
 époux, n'en
 de Wolsey,
 ou plus haut
 préparé la bas-
 r d'Ipswich;
 quivoques, il
 ant, et quel-
 toujours la
 s peuples, et
 déshonoran-
 ois 1^{er} pour
 ois. Son am-
 la papauté;
 ng-temps de
 ver au ponti-
 ort d'Adrien
 emplacer, ce
 res convena-
 ea plus rien,
 les Français,
 me aupara-
 le distingua
 rd entendre
 rance contre
 qui s'y avan-
 at à épouser
 tes, le cardie-
 ait à se sé-
 eut-être des

ol. S'il avait
 connaissait
 pût s'avilir
 eine une de
 core, pour
 rincesse du
 ce royaume
 s vues pour
 désavouer,

quoi que Wolsey pût lui représenter. La passion du roi était mon-
 tée à un tel point d'étourdissement, qu'il ne pensait plus qu'à l'as-
 souvir. Le ministre, jusqu'alors tout puissant, ne tira d'autre fruit
 de son zèle que la haine de l'impure favorite, qui ne lui pardonna
 jamais de l'avoir contrariée.

Cependant le pape, continuellement pressé par le roi d'Angle-
 terre, lui nomma deux commissaires apostoliques : le premier fut
 Wolsey lui-même qui se trouvait tout porté sur les lieux, et l'au-
 tre le cardinal Campége, savant et vertueux prélat, que l'on con-
 traignit de s'y transporter de Rome. Si le pontife, par reconnais-
 sance pour les services passés et par des vues légitimes d'intérêt
 pour l'avenir, n'avait pas assez brusquement détruit jusque là les
 espérances de Henri VIII, il usa d'une tout autre réserve, quand
 il vit que ses vagues réponses et ses lenteurs ne l'avaient point tiré
 d'embarras. Il tint un consistoire où, en présence des ambassadeurs
 d'Angleterre, le sacré collège en corps et les plus habiles théolo-
 giens examinèrent avec toute la maturité possible la cause étrange
 dont le roi poursuivait le jugement, et dont voici l'état. Henri VIII
 voulait qu'on déclarât nul son mariage avec Catherine d'Aragon,
 qui avait été mariée en premier lieu au prince Arthur, frère aîné
 de Henri, et qui était restée veuve peu après ce premier mariage,
 sans l'avoir consommé. Jules II avait accordé la dispense conve-
 nable (1509), après de longues et sérieuses délibérations, sans que
 personne en Angleterre ni ailleurs réclamat ou témoignât le moi-
 dre scrupule ; et Henri avait eu de Catherine plusieurs enfans,
 dont il restait une fille appelée Marie, si bien tenue pour légitime,
 que son père l'avait déclarée princesse de Galles, comme héritière
 présomptive de la couronne. Le roi, après une union si bien rati-
 fiée, se dégoûta d'une épouse irréprochable, soit parce qu'elle était
 plus âgée que lui de cinq ans, soit parce qu'il désirait avoir des
 enfans mâles, et qu'il n'en espérait plus d'une femme de quarante
 ans, soit bien plutôt par une longue habitude du libertinage, et
 surtout par l'emportement de sa passion pour celle qui en était l'ob-
 jet nouveau et qui, malgré sa réputation équivoque, protestait
 qu'elle ne livrerait son cœur qu'à un époux légitime. Tous les théo-
 logiens consultés, et généralement toutes les personnes désintéres-
 sées présentes au consistoire, prononcèrent d'une voix unanime
 que le mariage de Henri avec Catherine n'était pas contraire au
 droit divin, et conséquemment qu'il était indissoluble. Ils ajoutè-
 rent même que dans une cause aussi claire on ne devait point nom-
 mer de commissaires pontificaux, principalement pour la juger sur
 les lieux, où l'on se trouverait sous la puissance du roi (1529).

Les ambassadeurs d'Angleterre avaient répondu que, si ce ma-

riage n'était pas en soi contraire à la loi divine, le roi pouvait d'ailleurs en prouver la nullité par des vices essentiels qui se rencontraient dans la dispense du pape Jules, et qu'il se faisait fort de démontrer. Sur cela Clément fit partir le cardinal Campége, au moins par considération pour un prince qui avait bien mérité du saint Siège et de toute l'Eglise catholique; mais il défendit à ce légat de rendre aucune sentence pour la nullité, sans un nouvel ordre expédié de Rome, en bonne forme, à moins que, la dispense de Jules ne se trouvant en effet defectueuse, on n'eût de plus engagé la reine à se désister, et à se retirer dans un monastère. Campége était encore porteur d'une bulle de Clément VII, qu'il ne devait montrer qu'au roi d'Angleterre et au cardinal de Wolsey, et qu'il devait brûler aussitôt après la leur avoir montrée. Les écrivains de tous les partis font grand bruit au sujet de cette bulle mystérieuse, et chacun l'explique d'après ses préoccupations; mais ils n'allèguent rien qui permette de porter un jugement tant soit peu solide, si ce n'est que le pape y confirmait encore la défense faite à ses commissaires de rendre aucune sentence définitive sans un nouvel ordre de sa part. Or, ce point-là précisément tendrait à prouver que, dans ce dédale inextricable, le chef de l'Eglise ne se trouva point en contradiction avec lui-même.

Comme il fut impossible de réconcilier les deux augustes époux, ainsi que les commissaires étaient principalement chargés de s'y appliquer, ni d'infirmer la dispense accordée pour leur mariage par le pape Jules, encore moins d'engager la reine à quitter la couronne pour prendre le voile, cette princesse ayant au contraire interjeté à Rome un appel juridique, et récusé pour juges, tant Wolsey, ministre du roi, que Campége, pourvu de l'évêché de Salisburi dans le royaume : comme celui-ci voyait que les difficultés, au lieu de s'aplanir, renaissaient plus fortes et en plus grand nombre les unes des autres : fidèle à ses instructions, ce cardinal écrivit au pape, de concert avec Wolsey, qu'il était au-dessus d'eux de prononcer sur la canonicité des bulles ou brefs des souverains pontifes; qu'au moins ils ne pouvaient juger qu'avec une peine extrême, dans un procès où l'on mettait en question si les papes avaient le pouvoir de dispenser en certains cas; enfin que leur opinion était que Sa Sainteté ferait bien d'évoquer la cause en cour de Rome¹. Ils conjuraient ensuite le pontife de relâcher tout ce qu'il était possible de la rigueur des lois; lui peignaient des plus fortes couleurs les dangers que la religion courait en Angleterre, où la parfaite union du pape et du roi pouvait seule empê-

¹ Burnet. Réform. d'Angl. t. 1, p. 207. Le Graud, t. 1, p. 126.

, le roi pouvait
 tiels qui se ren-
 il se faisait fort
 rdinal Campége,
 avait bien mérité
 il défendit à ce
 , sans un nou-
 oins que, la dis-
 ise, on n'eût de
 dans un monas-
 e Clément VII,
 au cardinal de
 avoir montrée.
 u sujet de cette
 ses préoccupa-
 porter un juge-
 confirmait en-
 ucune sentence
 point-là précé-
 nextricable, le
 ction avec lui-

gustes époux,
 chargés de s'y
 leur mariage
 e à quitter la
 ayant au con-
 sé pour juges,
 de l'évêché de
 e les difficul-
 n plus grand
 s, ce cardinal
 nit au-dessus
 refs des sou-
 qu'avec une
 uestion si les
 s; enfin que
 r la cause en
 relâcher tout
 gnaient des
 it en Angle-
 seule empê-

cher le débordement des nouveautés hérétiques, qui avaient déjà infecté une infinité de personnes; en un mot, lui représentaient l'autorité du saint Siège comme entièrement ruinée en Angleterre, et le royaume ainsi que le monarque enlevés à l'Eglise, si l'on n'usait de la plus grande indulgence. Depuis cette lettre, les deux commissaires ne cherchèrent plus qu'à gagner du temps au moyen de délais multipliés qui ne furent d'abord que suspects au roi, mais dont il comprit parfaitement le motif, quand le pape, d'un autre côté, sollicité vivement par l'empereur, évoqua la cause à Rome, et y cita le roi avec la reine (1529).

Tout le poids de la colère du monarque tomba presque aussitôt sur Wolsey. Henri s'étant retiré d'abord à Grafton, pour charmer ses ennuis avec l'objet de sa passion dissolue, cette furie, qui n'avait jamais pu souffrir le cardinal, et qui le regardait enfin comme un ennemi digne de sa vengeance, ne chercha qu'à aigrir le prince, empoisonna toutes les actions du prélat, et finit par s'écrier : « Si » le duc de Suffolck, si le vicomte de Rochefort mon père, en » avait fait autant, il n'aurait déjà plus la tête sur les épaules. » Henri craignit cependant, non pas de prendre les impressions d'une femme irritée, mais uniquement de sembler les prendre. Depuis, il vit une fois le cardinal, et témoigna vouloir encore lui parler le lendemain; mais quand le favori réprouvé se présenta, on lui dit sèchement que Sa Majesté ne voulait point le voir. Tous les courtisans dès-lors, et les créatures de Wolsey les premières, s'éloignèrent avec empressement de la tête que menaçait la foudre : ceux même qui lui avaient été le plus attachés, au lieu d'un malheureux, ne virent en lui qu'un coupable.

On l'attaqua juridiquement : le procureur du roi le dénonça comme le violateur d'un statut qui avait été porté sous le règne de Richard II, et qui défendait de tirer des bulles ou provisions bénéficiaires de Rome, sous peine de perdre les bénéfices, et d'être destitué de la protection du roi. Huit jours après, le roi lui retira le grand sceau, qu'il lui avait néanmoins donné pour toute sa vie. Cela ne fut pas plus tôt exécuté, que le procureur général lui intenta de nouvelles accusations, d'après lesquelles il lui fut enjoint de sortir de son palais d'Yorck, qu'on saisit avec ses riches ameublements, et l'on fit l'inventaire de tous ses biens, qui étaient immenses. Bientôt il survint un premier jugement, qui le déclarait déchu de la protection du roi, confisquait tous ses biens, et abandonnait sa personne au parlement¹. La chambre haute fit dresser contre lui quarante-quatre articles d'accusation, parmi lesquels on observe qu'il ne fut question ni de bulles ni de commissions re-

¹ Burn. t. 1, p. 126. Le Grand, t. 1, p. 162.

ques de Rome : tant la notoriété publique proclamait qu'il en avait eu la permission du roi, dont on rougit d'adopter la chicane qui ne reposait que sur le statut suranné de Richard II. Mais le cardinal fut accusé d'abus et de tyrannie dans l'exercice des pouvoirs de légat, de chancelier, de premier ministre et de favori du roi. L'affaire ne laissa pas que d'éprouver des délais assez longs, durant lesquels néanmoins il essayait chaque jour de nouveaux déboires, qui lui causèrent enfin une maladie considérable. Le roi ne put s'empêcher d'en être ému sensiblement, et parut pendant quelques momens reprendre sa première affection pour son ancien favori; mais ce fut là précisément ce qui acheva de perdre Wolsey. Alors tous ses ennemis, tels en nombre et en noirceur que le sont ceux d'un favori disgracié, le peignirent au prince comme un sujet pernicieux, coupable de trahison et capable de tout. Henri, se livrant aussitôt à ce génie ombrageux et tyrannique, qui parut s'accroître en lui à mesure qu'il s'éloigna de la foi romaine, fit sur-le-champ arrêter le cardinal comme coupable de haute trahison, et donna ordre de le conduire sous bonne garde à la tour de Londres.

D'Yorck, où le cardinal était exilé et languissant, il vint à petites journées jusqu'à Leicester, où une fièvre violente le contraignit de s'arrêter, et le conduisit en quelques jours au tombeau. Quelques heures avant qu'il expirât, le lieutenant de la tour, qui le conduisait, monta dans sa chambre pour le consoler, l'assura que le roi l'aimait toujours, et que sa première entrevue avec Sa Majesté confondrait tous ses calomniateurs. Wolsey, peu sensible à ce vain espoir, répondit qu'il avait à se reprocher, non pas d'avoir manqué à son souverain, mais d'avoir négligé le service de Dieu pour celui du prince. « Hélas! poursuivit-il en poussant un profond soupir, Dieu ne m'abandonnerait pas ainsi dans ma vieillesse, » si je lui avais été aussi fidèle qu'au roi. Mais le Seigneur est juste, » et je ne puis qu'adorer la main qui me frappe. Fasse le Ciel que » le roi me rende justice à son tour! Puisse-t-il au moins se tenir » en garde contre l'hérésie qui ne cherche qu'à s'introduire dans » ses États, et qui ne manquera pas d'y causer les plus tristes révolutions! » Peu après ces dernières paroles, Wolsey expira dans la soixante-unième année de son âge (1530). Quelques mois auparavant, il avait fait une retraite dans la chartreuse de Richemont, et avait vécu depuis ce temps-là d'une manière très-édifiante¹.

La mort de Wolsey causa quelques changemens dans la conduite de l'Etat, et de bien plus grands dans celle du prince qui ne tarda point à laisser apercevoir le vide que ce ministre laissait

¹ Hist. du Div. t. 1, p. 210 et seq.

dans le conseil. Quoiqu'il eût ses défauts et mêmes ses vices, très-exagérés néanmoins par l'historien catholique Sandère, tandis que l'anglican Godevin lui rend plus de justice¹, on ne saurait méconnaître tout ce que lui dut Henri VIII. Tant que Wolsey tint les rênes de l'Etat, Henri fut respecté et redouté même des souverains les plus puissans de l'Europe, dont il se trouva long-temps l'arbitre; sitôt qu'elles furent tirées de ses mains, elles ne parurent plus que flotter au hasard, au gré du caprice, de l'emportement, des cruelles boutades, de toutes les passions et de tous les goûts des tyrans. Si Wolsey, avec la vie et le ministère, eût conservé son ascendant sur le prince féroce qu'il avait eu l'art de subjuguier, il y a tout lieu de croire qu'au moins Henri n'eût point abjuré la religion de ses pères, qu'il n'eût pas fait mourir deux de ses femmes, qu'il n'en eût pas répudié deux autres, qu'il n'eût pas horriblement dévasté le patrimoine de l'Eglise, qu'il n'eût pas fait monter sur l'échafaud des milliers de saints et d'illustres personnages pour la seule cause de la religion.

Les ecclésiastiques, très-opposés pour la plupart à une déclaration de nullité, en Angleterre même, partagèrent les premiers la disgrâce de Wolsey. Ce cardinal ayant été accusé d'exercer l'office de légat contre les lois du royaume, l'accusation retomba sur ceux qui avaient eu recours à lui et sur ceux qui avaient simplement reconnu son autorité. Au moyen de cette chicane, méprisée, comme on l'a vu, par le parlement même, tous les membres du clergé se trouvèrent criminels : on les vexa de toute manière pour les obliger d'avoir recours à la protection du roi, et pour changer en aversion leur attachement à l'Eglise romaine. Ce fut alors que le clergé de la première Eglise d'Angleterre, c'est-à-dire de Cantorbéri, s'assembla pour délibérer sur une situation si inquiétante. L'assemblée fut nombreuse : il s'y trouva neuf évêques, cinquante-deux abbés, et la plus grande partie des députés qui composaient la chambre basse. On crut regagner l'affection du roi par les moyens pécuniaires, communément les plus efficaces en ces rencontres ; et l'on dressa un acte en bonne forme, par lequel on lui offrait un don de cent mille livres sterling. Mais ceux qui le rédigèrent étaient d'intelligence avec la cour, qui portait ses vues beaucoup plus loin. Ils y insérèrent le titre de *chef suprême de l'Eglise et des ecclésiastiques d'Angleterre*, qui fut ainsi accordé au roi Henri VIII, l'an 1531, époque à laquelle nous rentrons dans le cours des temps, après avoir rapproché les faits pour l'éclaircissement de la matière et la commodité du lecteur.

¹ Sand. de Schism. l. 1, God. de Pres. Ang. in Arc. Ebor. n. 57.

L'insertion d'un titre si étrange dans un acte où il ne s'agissait que de donner de l'argent au roi, montra clairement au clergé qu'on avait eu dessein de le surprendre et excita d'abord des réclamations si vives, que l'assemblée se sépara. Mais dès le lendemain, par les intrigues des émissaires de la cour, qui corrompirent ou intimidèrent la plupart des députés, l'acte passa tel qu'il avait été conçu. Quelques-uns proposèrent, mais en vain, d'y ajouter cette restriction : Autant que la loi de Dieu peut le permettre. Comme on leur répliqua que la moindre clause irriterait le roi, plus jaloux de leur soumission qu'avidé de leur argent, la multitude céda sans plus résister, et l'on porta l'acte pur et simple au prince, qui parut en effet plus content de son nouveau titre que du présent qui l'accompagnait. A l'exemple de la première province de l'Eglise anglicane, celle d'Yorck accorda peu après le même titre au monarque avec un don de dix-huit mille huit cent quarante livres sterling.

Le pape, instruit de ce qui s'était passé en Angleterre, se trouva cruellement peiné : et c'est peut-être tout ce que prétendait alors Henri VIII, qui fit encore depuis plusieurs tentatives pour amener Clément à ses fins. Ce pontife, dans la crainte que l'Eglise d'Angleterre ne rompît ouvertement avec Rome en jugeant la cause du mariage qu'on voulait faire déclarer nul, fit expédier un bref, adressé au primat de ce royaume, Guillaume Warham, archevêque de Cantorbéri, vénérable vieillard, l'un des plus dignes prélats qu'ait jamais eus l'Angleterre. Il s'était opposé de tout son pouvoir à la sanction du titre schismatique que prenait le roi ; et le chagrin de voir la religion catholique se détruire dans sa patrie, comme tout s'y disposait, le conduisit peu de temps après au tombeau. Le souverain pontife, après toutes les exhortations capables de soutenir et d'animer le courage de l'archevêque, lui défendait expressément, ainsi qu'à tous autres prélats et juges, non-seulement de juger, mais de connaître de l'affaire du mariage. On ne tint nul compte de ce bref en Angleterre. Aussitôt qu'il y eut été affiché, on présenta au parlement des avis tout contraires, mendiés, extorqués, achetés de différens docteurs. Le pape, indigné, ne voulait pas traiter avec les ambassadeurs que Henri maintenait cependant toujours à Rome. Toutefois le cardinal de Grammont adoucit le saint Père, l'affaire fut remise en négociation, et l'on engagea le monarque à envoyer au pape un ministre, nommé *excusateur*, pour lui faire quelque sorte de réparation. Ce prince passionné, se pliant à cette démarche, en fit même de nouvelles auprès de la reine, pour lui faire agréer, à force de promesses qu'on déclarât nul le mariage qui formait le principal ob-

il ne s'agissait
 ment au clergé
 a d'abord des
 mais dès le len-
 r, qui corrom-
 acte passa tel
 mais en vain,
 e Dieu peut le
 lause irriterait
 leur argent, la
 e pur et simple
 nouveau titre
 de la première
 rda peu après
 uit mille huit

erre, se trouva
 étendait alors
 es pour ame-
 e que l'Eglise
 en jugeant la
 t expédier un
 Warham, ar-
 es plus dignes
 posé de tout
 ue prenait le
 détruire dans
 peu de temps
 es les exhor-
 e de l'arche-
 autres prélats
 e de l'affaire
 n Angleterre.
 ment des avis
 ens docteurs.
 ssadeurs que
 is le cardinal
 e en négocia-
 un ministre,
 e réparation.
 fit même de
 , à force de
 principal ob-

stacle à sa passion. Mais cette princesse, qui avait beaucoup de grandeur et de force d'âme, méprisa tous les avantages, et en même temps tous les mépris qu'entraînait son refus. Le roi la relégua aussitôt après dans un château écarté, et se sépara d'elle à jamais. Elle partit en disant qu'en quelque lieu qu'elle demeurât, elle serait toujours reine et femme du roi.

Ces querelles d'Etat et de religion, aliment si convenable aux sectes, donnèrent de grandes espérances aux hérétiques d'Allemagne, déjà répandus en grand nombre par toute l'Angleterre, mais réduits, par un prince terrible sur l'article de l'hérésie qu'il avait combattue avec éclat, à épier en silence les momens propres à faire usage des armes de la séduction. Dès qu'ils virent la cour et une partie des peuples prendre en aversion les ecclésiastiques attachés au souverain pontife, ils s'observèrent beaucoup moins qu'auparavant, disputèrent plus fréquemment sur la religion, et se hasardèrent enfin à dogmatiser publiquement. Mais Henri, voulant faire entendre qu'en se séparant même de la communion du pape, son dessein n'était pas de porter atteinte à la foi catholique, ordonna que les lois contre l'hérésie fussent exécutées en toute rigueur. En conséquence, trois protestans, pour faire peur aux autres, furent d'abord condamnés au dernier supplice.

Les Zuingliens, dans le même temps, réussissaient beaucoup mieux à Genève. La malheureuse alliance de cette ville avec les Suisses du canton de Berne y causa la ruine de la religion, à laquelle elle était sincèrement attachée depuis plus de treize cents ans¹. L'ennui de la soumission et la licence des mœurs firent d'abord goûter le nouvel évangile à la jeunesse imprudente : la politique le fit adopter ensuite aux citoyens graves, qui, de la crainte qu'ils avaient du duc de Savoie, passèrent à la haine de sa religion. Farel, né à Gap en Dauphiné, et déjà ministre à Berne, fut l'apôtre de Genève; et ses premiers exploits, après quelques jours de prédication dans cette ville, où il avait accompagné les troupes auxiliaires de ses nouveaux alliés, consistèrent à abattre les croix, à briser les images, à jeter les reliques dans les boues, à rompre les ciboires et à fouler aux pieds les saintes hosties. Toutefois ces énormes sacrilèges ne purent se commettre sans exciter l'horreur des âmes fidèles, que Dieu s'était réservées jusque dans cette Babylone. La ville se divisa en deux partis animés, qui se firent une guerre atroce dans l'enceinte de leurs murailles, et inondèrent de sang leurs propres foyers.

¹ Spon. Hist. Genev. t. 1, lib. 2.

Dans le cours malheureux de cette même année 1531, Michel Servet, qui devait encore ajouter à la triste célébrité de Genève, mit au jour ses livres affreux sur la Trinité¹. Cet impie, plus païen qu'hérétique, né à Tarragone en Espagne, imbu des nouveautés frauduleusement importées de l'Allemagne à Paris où il professa long-temps la médecine, avait ensuite voyagé en Afrique, pour enrichir des dogmes de l'Alcoran son monstrueux système de religion. Il y mit la dernière main dans l'Allemagne, qu'il parcourut à son retour d'Afrique, et où il ne manqua point de recueillir les rêveries séditeuses des Anabaptistes. Il rejetait avec eux toute autorité ecclésiastique et civile, le baptême des enfans qu'il disait uniquement établi par les papes; et enseignait même généralement que personne n'est damné pour le péché originel, parce que le serpent dans le Paradis terrestre ne s'était emparé que du corps, et que l'âme demeurée libre ne pouvait pécher avant qu'on eût atteint l'âge de vingt ans. Quant à l'eucharistie, il soutenait, avec les Sacramentaires, que ce n'était qu'un signe. Comme les Musulmans enfin, il traitait la Trinité de pure fiction, de fable idolâtrique, de Cerbère à trois têtes. Il répétait sans fin que le Fils de Dieu n'était pas une personne divine, mais l'homme Christ, et qu'il avait été fait tout entier avec l'homme; que le Saint-Esprit n'était pas simplement Dieu, mais quelque émanation de la divinité, un souffle de l'essence divine, qui n'avait commencé qu'à la création du monde. L'homme lui-même, selon ce rêveur impie, était, quant à l'âme, de la substance de Dieu. Il ajoutait que les hommes ne pouvaient être justifiés et sauvés sans la connaissance du Christ, et que les Turcs, par leurs prières qu'il nomme saintes, pouvaient obtenir l'effet des promesses divines. Il n'est personne qui ne puisse ici reconnaître sans guide les précipices où conduisent le mépris de l'autorité ecclésiastique, et la liberté laissée à chacun d'entendre dans son sens particulier les divines Ecritures. On voit que les dogmes de l'Alcoran même ne sont pas les plus impies que professât Servet.

Dans ces jours de trouble et de calamité, l'Eglise, mère tendre des fidèles, reçut quelque consolation d'un noble Vénitien, nommé Jérôme Emiliani, qui établit une congrégation de clercs réguliers, pour prendre soin des orphelins sans nombre dont la famine et les maladies contagieuses avaient enlevé les parens dans le cours de l'année 1528, l'une des plus meurtrières pour l'Italie². Emiliani avait d'abord embrassé la profession des armes, où il se distingua par sa valeur. Le gouverneur de Castelnuovo,

¹ Sander. Haer. 227. Sandius, Bibliot. des Antiq. p. 3. — ² Hol. Hist. des Ord. mon. t. 4, c. 33 et 36.

assiégé par les Allemands, s'étant évadé, Emiliani prit le commandement et la défense de la place, qui, après une vigoureuse résistance, fut néanmoins forcée. On passa toute la garnison au fil de l'épée, et le gouverneur, chargé de chaînes, fut jeté dans une obscure prison, d'où il s'échappa par un concours de circonstances qui tenait du miracle. Castelnovo étant rentré dans la suite sous la domination de Venise, cette généreuse république, en récompense de la valeur d'Emiliani, lui accorda la jouissance de ce domaine pour trente ans, avec la qualité de chef de la justice; mais il abandonna bientôt cet emploi, pour faire sur ses neveux, demeurés orphelins, l'essai des fonctions de charité auxquelles il était appelé par le Ciel. Les ravages de la contagion étant survenus, il vendit jusqu'à ses meubles pour soulager les misérables. Enfin il rassembla une multitude d'orphelins dans un même lieu, où il les assista avec une affection, une activité et un succès qui firent l'admiration de toute la ville de Venise. Il établit ensuite en différentes villes des maisons pareilles, avec le secours de quelques personnes vertueuses qui s'associèrent à lui; et pour perpétuer une œuvre de si grande utilité, institua la congrégation des Somasques, ainsi appelée de son chef-lieu situé entre Bergame et Milan. Dans la suite on en nomma les membres clercs réguliers de Saint-Maycul, d'une église de Pavie qui était dédiée à ce saint, et que leur donna S. Charles Borromée, avec la direction d'un collège célèbre. Cet ordre, qui suit la règle de S. Augustin, ne s'étend pas hors de l'Italie et des cantons Suisses. Il est divisé en trois provinces, de Venise, de Lombardie et de Rome.

L'année suivante (1532), le saint Siège approuva la congrégation de l'étroite observance des religieux de S. François, qu'on a depuis nommés récollets, parce qu'ils souhaitaient vivre d'une manière plus régulière et plus recueillie que les autres¹. Léon X, pour obvier aux contestations qui renaissaient sans fin entre ceux qui voulaient observer la règle primitive dans toute sa pureté, et ceux qui prétendaient user des adoucissements accordés par quelques papes, avait réuni toutes les réformes particulières à celle de la régulière observance, et par là tout l'ordre se trouvait partagé en observantins et en conventuels. Mais Clément VII, considérant que les couvens réformés n'en avaient pas moins persévéré dans la réforme, particulièrement en Espagne et en Portugal, permit à deux religieux espagnols, Etienne Molina et Martin de Gusman, favorisés d'ailleurs par leur général, François des Anges, de l'introduire en Italie avec de nouveaux statuts pour la main-

¹ Bullar. t. 2. Clem. VII, const. 35. Rayn. an. 1532, n. 37.

tenir. Il enjoignit même aux supérieurs de l'ordre de leur céder des maisons en nombre suffisant, et ils se sont tellement multipliés, qu'ils ont jusqu'à vingt-cinq provinces dans l'Italie seule, où on les nomme frères réformés. Ils en comptent douze en Espagne et en Portugal, où ils portent le nom de frères déchaussés. Les rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV les favorisèrent en France, jusqu'à leur faire céder par les observantins un si grand nombre d'établissmens, qu'ils formèrent dix provinces tant en France qu'en Flandre, sans la custodie de Lorraine, et quelques maisons dans le Canada. Leur zèle et leurs services répondirent à ces faveurs, surtout dans leurs missions militaires, qui engagèrent le pape Innocent XI à leur permettre de monter à cheval, et d'user pour la même fin de toutes les commodités compatibles avec les devoirs de leur état. Les frères déchaussés d'Espagne, antérieurs à cette réforme, passèrent dès l'an 1521 dans le Mexique, dont Jean de Zumarraga, l'un d'entre eux, fut le premier archevêque. Il y en eut plusieurs qui endurèrent avec beaucoup de courage la mort pour la foi.

L'Allemagne était bien éloignée de participer à ces fruits de bénédiction : tout s'y acheminait au contraire vers l'entière subversion de l'empire aussi bien que de la religion. Soliman, prêt enfin à prendre sa revanche sur les Autrichiens ses vainqueurs, s'avancait à grandes journées à la tête de trois cent mille hommes, afin de les accabler dans l'isolement où les laissaient les princes luthériens, déterminés à sacrifier la patrie au fanatisme et à la vengeance. En vain l'empereur les avait invités à joindre leurs forces aux siennes contre l'ennemi commun. Dans une première assemblée, tenue depuis cette invitation à Schwinfurt en Francoinie, ils exigèrent, et que Ferdinand cessât de se porter pour roi des Romains, et que, sans nul égard aux décrets impériaux de Worms ni d'Augsbourg, on cessât d'inquiéter les Luthériens pour cause de religion ; que l'empereur envoyât incessamment à la chambre impériale des ordres formels de ne plus faire aucune poursuite à ce sujet, et même de laisser sans exécution les sentences déjà rendues ; en un mot, que les protestans, dans toute l'Allemagne, jouissent de la même liberté et des mêmes privilèges que les catholiques. Une seconde assemblée, qui se tint à Nuremberg, ne relâcha rien de ces conditions exorbitantes, que l'empereur subit enfin dans toute leur étendue, au moins pour ce qui était de la religion.

Le traité, ayant été conclu à Nuremberg, et signé tant par les princes luthériens au nombre de sept, que par les députés des villes impériales, fut aussitôt envoyé à Ratisbonne, où l'empereur

la leur céder
ement multi-
l'Italie seule,
ouze en Espa-
déchaussés.
vorisèrent en
s un si grand
inces tant en
, et quelques
s répondirent
, qui engagè-
à cheval, et
compatibles
Espagne, an-
dans le Mexi-
e premier ar-
beaucoup de

ces fruits de
l'entière sub-
Soliman, prêt
s vainqueurs,
mille hommes,
nt les princes
atisme et à la
joindre leurs
une première
rt en Franco-
r pour roi des
ux de Worms
ns pour cause
à la chambre
e poursuite à
nces déjà ren-
l'Allemagne,
es que les ca-
ureimberg, ne
mpereur subit
ui était de la
é tant par les
députés des
e, où l'empereur

reur l'attendait avec impatience (1532). Il y était dit qu'on n'inquiéterait personne au sujet de sa croyance, jusqu'à la tenue du concile, que le chef de l'empire promettait de faire convoquer dans six mois, et célébrer une année après; que si ce concile n'avait pu avoir lieu, la même liberté durerait jusqu'à ce que les Etats germaniques eussent trouvé moyen de concilier les différends¹: terme vague et illusoire, qui laissait à l'hérésie un avantage dont elle s'empressa de profiter. Charles-Quint s'efforça de justifier sa condescendance, par la loi suprême de la politique ou de la nécessité, par l'impossibilité de résister aux Turcs sans les contributions des cercles de l'empire. Il avait tant d'ardeur à sortir de cette affaire, qu'en recevant le traité de la main du secrétaire qui n'avait pas encore ouvert le paquet: *Les Luthériens sont-ils contents?* demanda-t-il; *tout est-il signé?* Comme on lui répondit qu'oui: *Qu'on me donne la plume,* reprit-il avec impatience, et sur-le-champ il signa sans avoir lu.

Les protestans, se piquant de générosité, et voyant d'ailleurs combien il leur importait à tout événement d'aguerrir leurs troupes, parurent l'emporter en zèle sur les catholiques mêmes. Cette émulation, quel qu'en fût le principe, produisit un si bon effet, que l'empereur se vit en peu de temps à la tête d'une armée plus belle, que de mémoire d'homme il n'y en avait eu en Allemagne. Elle était composée de trente mille hommes de cavalerie, et de plus de quatre-vingt mille d'infanterie, sans compter les forces particulières des Etats d'Autriche. De Belgrade où se trouvait Soliman, ce sultan audacieux avait déjà fait pénétrer en Styrie quinze mille chevaux, qui ravagèrent toutes ces contrées, et s'avancèrent jusqu'à Lintz, du côté de Vienne. Tous ces pillards furent taillés en pièces par la cavalerie impériale, et le général qui les commandait resta parmi les morts; mais ce fut là tout ce que Charles-Quint fit de remarquable avec sa brillante armée. Le sultan s'était avancé en personne jusqu'à Gratz, entre Vienne et l'armée impériale qui était à Lintz: l'empereur ayant assemblé le conseil de guerre, on n'y jugea point à propos de livrer une bataille qui mit au hasard le sort de l'empire, et l'on prit le parti d'aller se poster avantageusement près Vienne, pour régler de là les opérations sur celles de l'ennemi. Soliman, de son côté, n'osa point hasarder l'attaque. Après avoir fait de grands dégâts dans le pays, il reprit sur la fin de la campagne la route de Constantinople. Alors plusieurs princes opinèrent à poursuivre les Turcs, et à les charger dans leur retraite; mais l'avis contraire

¹ Sleid. in Comm. l. 8, p. 256, etc. Paul. Jov. l. 3

prévalut encore. Ainsi, après avoir licencié une grande partie des troupes, distribué le reste dans les places de défense, et pris quelques mesures pour le gouvernement de l'empire en son absence, Charles-Quint s'empessa d'aller se remontrer en Italie, où il ne lut sur tous les visages qu'une morne surprise, et des reproches tacites de ce qu'il avait fait si peu de chose avec de si grandes forces. L'opinion publique, trompée par les apparences, ne lui tenait pas compte de la mauvaise volonté des princes dissidens qui paralysait son zèle sincère pour la religion. Cependant il renouvela ses instances auprès du pape, pour la convocation d'un concile¹. En conséquence, on examina plus particulièrement qu'on ne l'avait encore fait, le lieu, la matière et toutes les autres circonstances qui concernaient cette importante assemblée. Mais combien les plans les mieux digérés ne devaient-ils pas encore éprouver d'obstacles avant de parvenir au terme désiré de l'exécution!

Les guerres presque continuelles entre les princes chrétiens étaient la cause interminable de ces délais. Tandis que l'empereur avait tout à craindre, et de l'armement du Turc, et du dépit séditieux des princes luthériens, les rois de France et d'Angleterre avaient eu une entrevue à Calais, où, s'unissant d'une amitié toujours plus étroite, ils s'engagèrent à mettre conjointement sur pied une armée de quatre-vingt mille hommes. On fit courir le bruit que c'était pour s'opposer aux progrès des Turcs; mais les politiques ne doutèrent point que François I^{er} ne voulût profiter des embarras de Charles-Quint pour reprendre le Milanais, et que Henri VIII n'eût en vue de contrarier auprès du pape les sollicitations de Charles en faveur de la reine Catherine; Henri se plaignait amèrement au roi, son ami, de la faiblesse du pape et de la partialité de la cour romaine. Il ne pouvait digérer qu'on y eût évoqué la cause de son mariage, et qu'on voulût le contraindre à s'y présenter lui même, ou à y envoyer quelqu'un chargé de sa procuration, pour y recevoir le jugement du pontife. Il prétendait que cette rigueur était sans exemple; que toutes les fois qu'il s'était élevé de pareils différends entre les têtes couronnées, on leur avait donné des juges sur les lieux. Passant de là aux exactions et aux injustices prétendues de la cour pontificale, il sollicita François I^{er} de se joindre à lui, et d'interjeter de concert un appel au concile, afin qu'on y recherchât les abus que les papes faisaient de leur autorité. François ne vit dans tous ces propos qu'un esprit aigri, qu'il était bien éloigné de seconder. Il s'efforça de l'adoucir, en lui promettant de ménager ses intérêts auprès du pape, avec tout le zèle de l'amitié.

¹ Guich. I 10. Archiv. Vatic. de instruc. ad Conc. Trid.

Henri ne répliqua point; mais, n'écoutant plus que sa passion, qui rompit dès-lors tous les freins, il se résolut au dernier excès. Il ne fut pas plus tôt de retour en Angleterre que, tranchant le nœud de la difficulté au lieu d'en attendre la solution, et concluant par voie de fait sans s'inquiéter du droit, il épousa Anne de Boulen, toutefois en coupable timide et dissimulé, ou plutôt en fourbe et lâche sacrilège. Il fit venir fort secrètement, et avant le jour, un prêtre nommé Roland Lée, qui, pour prix de sa crédule complaisance, eut peu après l'évêché de Coventri. Comme Roland se disposait à dire la messe, qui avait servi de prétexte pour le mander si matin, le roi lui dit qu'il avait gagné son procès à Rome, et que le pape, en déclarant nul son premier mariage, lui avait permis d'épouser une autre femme, mais sans nul appareil, de peur du scandale. Lée, se persuadant qu'un roi n'était pas capable d'en imposer dans une affaire de cette nature, se contenta de lui demander s'il était porteur de la sentence pontificale. Le roi lui fit signe qu'il l'avait, et Lée acheva de se préparer pour la messe. Néanmoins, au moment de la commencer, il eut quelque appréhension sur la démarche qu'il allait faire, et dit au roi : « Sire, pour faire hommage aux saints canons, il serait à propos de lire la sentence de Rome en présence de quelques témoins. » Henri lui répondit que le bref était resté dans une cassette dont lui seul avait la clef, et qu'il n'y avait pas moyen, surtout pendant la nuit, de l'aller chercher au point où l'on en était, mais qu'il pouvait se fier à sa parole. Là-dessus le faible prêtre dit la messe, et fit la cérémonie du mariage (1532). Quelques mois après, comme la nouvelle épouse de Henri paraissait enceinte, ce prince ne garda plus aucune mesure avec le souverain pontife, ayant soin néanmoins de n'avancer que par degrés, de colorer toutes ses entreprises, et de faire entendre qu'il s'arrêterait quand on ne contrarierait point sa passion.

C'est ainsi qu'il procéda sourdement à chagriner et à dépouiller le clergé de son royaume, qui n'entraît pas dans ses vues autant qu'il le souhaitait¹. Il faisait agir le parlement contre les privilégiés et les droits les plus constans des ecclésiastiques; puis il arrêtait les poursuites au moment de l'exécution, afin de mieux triompher de la constance, attaquée tout à la fois par l'espérance et par la crainte. Il usa des mêmes manœuvres pour ôter aux papes, non-seulement le denier de S. Pierre, mais le droit des annates ou des premiers fruits, le prix des expéditions et de toutes les redevances apostoliques. Le parlement statua que, si en conséquence de cette suppression le pape refusait des bulles pour les évêchés,

¹ Hist. du Div. t. 1, p. 291. Burn. l. 2, p. 187.

les évêques seraient sacrés par quelque archevêque, ceux-ci par deux évêques au choix du roi; et cette consécration, disaient les magistrats transformés en théologiens, aura la même force que si le pape l'avait ordonnée. Le même statut déclarait nulles les censures que le saint Siège pourrait lancer contre le roi et contre ses sujets, défendait à tout ecclésiastique de les publier, et décidait que les prêtres, nonobstant tout interdit, pourraient en sûreté de conscience célébrer le service divin, et remplir toutes leurs fonctions comme auparavant. Henri, suivant toujours son plan de duplicité, fit difficulté d'approuver ce statut, et ne permit pas d'abord qu'on le publiât. Quelques jours après, le parlement ne laissa point que de supprimer encore le serment d'usage que les nouveaux évêques prêtaient au pape, et lui en substitua un autre, par lequel ils renonçaient à toutes clauses, paroles, sentences et concessions du souverain pontife, comme préjudiciables aux intérêts du roi, à qui seul ils reconnaissaient devoir leurs évêchés. Par un statut nouveau, il fut défendu expressément d'interjeter aucun appel à Rome, sous peine de déchoir de la protection du roi, c'est-à-dire d'être traité en criminel de lèse-majesté; et ces appels, poursuivait-on, ainsi que les bulles et toutes les défenses des papes, ne suffiront pas pour empêcher l'exécution des sentences prononcées par les juges ordinaires. La raison qu'on en rend, c'est que, le royaume ne reconnaissant plus de puissance étrangère, ni dans le spirituel, ni dans le temporel, toutes les affaires ecclésiastiques doivent y être jugées en dernier ressort par les archevêques de chaque province.

La nouvelle de ces entreprises causa au pape toutes les agitations sur lesquelles comptait Henri VIII. Clément lui écrivit qu'il voyait avec une douleur extrême une reine vertueuse supplantée enfin par une femme de sa suite; que ce scandale était d'autant plus criant, qu'on le donnait avant toute sentence du siège apostolique, et contre ses défenses expresses; que cependant le père commun des peuples et des rois, ayant égard aux grands services de celui d'Angleterre, à ses qualités éminentes, à la gloire de tant d'années qui allait s'éclipser tout d'un coup, se bornait encore à le conjurer de rappeler l'épouse légitime, d'éloigner sa rivale, et de réparer le scandale énorme qu'au mépris de toutes les lois il venait de donner au monde chrétien. En cas de désobéissance, il le somma de comparaître à la cour pontificale avec Anne de Boulen, pour y répondre sur le commerce scandaleux que la voix publique leur imputait. « Ce n'est pas sans me » faire violence, dit le pape, en finissant son bref, que j'en viens » à ces tristes extrémités. Plût à Dieu qu'il ne s'agît plus que de

ceux-ci par
disaient les
ne force que
ulles les cen-
et contre ses
r, et décidait
en sûreté de
s leurs fonc
a plan de du-
t pas d'abord
ne laissa point
es nouveaux
autre, par le-
ances et con-
aux intérêts
échés. Par un
ter aucun ap-
du roi, c'est-à-
appels, pour-
es des papes,
ances pronon-
l, c'est que, le
ere, ni dans le
cclesiastiques
chevêques de
les agitations
it qu'il voyait
plantée enfin
d'autant plus
siège aposto-
dant le père
t grands ser-
s, à la gloire
oup, se bor-
itime, d'éloi-
au mépris de
n. En cas de
ur pontificale
erce scanda-
pas sans me
ue j'en viens
plus que de

• mes intérêts temporels! vous en seriez bientôt l'arbitre absolu.
• Mais il y va de la gloire de Dieu, de l'édification de l'Église, de
• mon propre sort pour l'éternité, et je suis contraint malgré moi
• d'appliquer le fer à une plaie qu'on ne peut plus guérir au-
• trement. »

Henri VIII répondit injurieusement au pape, que ses brefs four-
millaient d'erreurs contre le droit divin et le droit humain tout
ensemble; qu'elles pouvaient bien être rejetées sur ses conseillers,
également dépourvus de science et de sagesse, mais que le premier
pasteur était inexcusable de suivre leurs conseils pernicieux¹. Il
ajoutait qu'on ne trouvait plus dans la chaire de S. Pierre cette
doctrine et cette capacité lumineuse qu'on y voyait briller autre-
fois, et qu'on était toujours en droit de chercher dans ceux qui y
étaient assis; que Clément lui-même avait confessé son ignorance,
en déclarant dans l'affaire présente qu'il ne parlait que par la bouche
des autres: organes trompeurs, poursuivait-il, contredits par tout
ce qu'il y a de docte dans les universités d'Angleterre, de France,
d'Allemagne, et même d'Italie. C'est ainsi que Henri VIII se préva-
lait des suffrages mendés dans toutes les régions. Il protestait en-
suite qu'il n'avait cédé à personne en vénération pour le saint
Siège; et qu'en cette rencontre il eût de bon cœur gardé le silence,
si sa soumission n'eût pas été une infraction de la loi divine, et
son premier mariage un scandale, qui, selon le jugement des plus
grands docteurs, passait pour un outrage fait à la nature. Il disait
enfin à Clément, qu'ayant déjà appris aux princes à ramener l'au-
torité des papes dans ses justes bornes, il n'irait pas plus avant, à
moins qu'on ne l'y forçât; mais aussi, qu'il l'avertissait de bien
faire son devoir, et de se régler sur les sentimens d'un si grand
nombre de personnes habiles.

Quoique le pape ressentit vivement l'injure faite à son siège
autant qu'à sa personne, et comprît que Henri VIII était déterminé
aux derniers excès, il ne voulut pas faire éclater un ressentiment
qui ne pouvait que précipiter ce prince dans l'abîme où il
avait le pied. Il se contenta de se plaindre aux ambassadeurs que
Henri avait encore à Rome. Il fit même examiner en plein consis-
toire, nonobstant la vive opposition des agens de l'empereur,
la demande nouvelle que formait le roi d'Angleterre de ne point
comparaître à Rome et d'être jugé dans son royaume, quoiqu'il la
présentât d'une manière tout-à-fait inusitée et par un ministre qui
n'avait ni lettres de créance, ni procuration de son maître. Cette
affaire ne laissa pas que d'être agitée durant cinq mois, au bout
desquels on se borna à prier le roi d'envoyer une procuration à

¹ Burn. p. 185.

cet agent; ce que Henri ne voulut point accorder. Comme le délai fixé pour comparaître ou pour envoyer la procuration allait expirer, le pape fit encore des tentatives pour fléchir le prince, et lui adressa en même temps ces nouvelles propositions : premièrement, que si le roi voulait assigner un lieu neutre, le pape y enverrait un légat avec deux auditeurs de rote, et qu'ensuite le souverain pontife prononcerait la sentence; secondement, que si les princes chrétiens faisaient une trêve de trois ou quatre ans, il convoquerait un concile général, et qu'on y jugerait cette affaire épineuse d'une manière à ne plus laisser d'incertitude.

Le roi répondit que l'expédient du concile lui paraissait impossible dans les conjonctures où se trouvaient l'empereur et tous les princes du Nord; qu'il avait d'ailleurs les droits de sa couronne à maintenir; que les lois britanniques ne permettaient pas qu'aucun procès fût jugé dans une cour étrangère; que les canons mêmes ordonnaient expressément que les causes matrimoniales fussent décidées dans les lieux où résidaient les parties¹. A ces subterfuges, il ajouta une protestation en forme, où il déclarait qu'il n'était pas obligé de comparaître à Rome, pas même par procureur. Il y joignit encore les décisions nouvelles de quelques universités, qu'il consultait sans fin pour imposer au public, et pour s'étourdir lui-même. Cependant il faisait au pape quelques propositions spécieuses, mais dont l'artifice ne se dérobaient pas même aux yeux les moins clairvoyans. La première consistait à renvoyer à l'archevêque de Cantorbéri le jugement de l'affaire du mariage, qu'il représentait toujours comme dévolue aux juges nationaux par les lois fondamentales du royaume. Or cet archevêché vaquait enfin par la mort de Guillaume Warham, attaché jusqu'au dernier soupir à tous les principes de l'unité catholique; et le roi, pour lui donner un successeur, avait déjà porté ses vues sur un homme de caractère bien différent. La seconde proposition consistait à commettre le jugement à quatre arbitres, dont le premier serait nommé par le roi d'Angleterre, le second par la reine, le troisième par le roi de France, dont Henri ne se croyait pas moins assuré que de lui-même; l'archevêque de Cantorbéri devait être le quatrième. Henri demandait en troisième lieu que, l'affaire étant jugée, soit par l'archevêque, soit par les arbitres, si la reine voulait appeler de la sentence, l'appel fût porté devant trois juges, qui seraient nommés, l'un par le pape, l'autre par le roi de France, le troisième par le roi d'Angleterre, et qui tous trois s'assembleraient dans un lieu neutre : clause in-

¹ Burn. p. 185.

conséquente, par laquelle Henri VIII se trahissait lui-même, oubliant son droit prétendu de n'être point jugé hors de son royaume, dès qu'il voyait moyen de l'être sans risque pour sa honteuse passion. Clément VII éventa sans doute un piège si mal couvert, et n'ent garde d'accepter ces propositions insidieuses. Il accéda néanmoins à l'indication du lieu neutre, et proposa quelque temps après d'envoyer des commissaires à Cambrai; mais Henri ne voulait point d'autre accommodement que la ratification du commerce adultère auquel il s'était déjà abandonné. Il prit enfin la résolution de faire juger dans son royaume la cause de son mariage et de rompre avec Rome d'une manière irrémédiable.

Comme François I^{er} lui avait promis d'y agir de nouveau en sa faveur, avec tout le zèle de l'amitié qui les unissait, Henri lui envoya le vicomte de Rochefort, frère d'Anne de Boulen, pour lui faire part de son union et le prier de se désister de ses sollicitations auprès du pape. Cette proposition causa une étrange surprise à François I^{er}, qui dit nettement à Rochefort, qu'ayant demandé à Sa Sainteté une entrevue du consentement de Henri, et qu'ayant déjà fait proposer au pape le temps et le lieu, il ne pouvait revenir sur ses pas sans manquer aux lois de l'honneur et de la probité. Il fit aussitôt dresser un mémoire, qu'il lut au vicomte, en le priant de le porter à son maître. Mais l'ambassadeur s'en excusa, disant que sa commission ne s'étendait point à cet objet. Il n'ignorait pas les dispositions de Henri, déterminé à ne plus garder de mesures, et à mépriser désormais tout ce que pourrait faire le pape. Cependant ce prince sans retenue avait besoin d'un prelat sans conscience pour exécuter ses résolutions: il le trouva dans Thomas Cranmer, qu'il nomma dans ce dessein archevêque de Cantorbéri.

Les auteurs divers n'ont jamais été moins d'accord que dans les portraits qu'ils nous ont laissés de Cranmer¹. A n'écouter que les protestans, c'était un homme pieux, éclairé, modéré même et d'un détachement exemplaire, d'une prudence consommée, en un mot, d'une si grande vertu et d'un mérite si rare, que jamais peut-être prélat de l'Eglise (ce sont les expressions de l'historien Burnet) n'a eu plus d'excellentes qualités et moins de défauts que cet archevêque. Il est vrai, comme le fait observer l'illustre auteur de l'Histoire des Variations, qu'il faut médiocrement compter sur les éloges donnés par cet écrivain, qui eût laissé une idée trop désavantageuse de la réforme, si, après avoir abandonné Henri VIII,

¹ Hist. des Variat. liv. 7, n. 6 et seq.

pour ses infamies et ses cruautés, il en eût fait autant de Cranmer, qu'il regarde comme l'auteur de la réforme anglicane. Au jugement tout contraire des écrivains catholiques, jamais homme n'eut moins de religion ni de probité que Cranmer; et le supplice infâme qu'il subit n'égalait point ses crimes.

Thomas Cranmer, né à Nottingham, ou de famille obscure, ou de parens illustres, suivant les prétentions opposées des protestans et des catholiques, fit dans sa jeunesse quelques progrès dans les lettres, prit l'habit ecclésiastique, et fut professeur dans l'Université de Cambridge, d'où on le chassa pour s'être marié scandaleusement au mépris de son état. Il vint à Londres, après que le roi se fut passionné pour Anne de Boulen; entra, comme prêtre chapelain, au service du comte de Wilsuire, père de cette femme ambitieuse; fut un des premiers à se déclarer pour les prétentions du roi, et composa un livre contre la validité du mariage de la reine Catherine. On peut juger, par la violence de la passion du prince, de la rapidité avec laquelle celui qui la flattait dut s'avancer dans sa faveur: bientôt la cour le regarda comme le sujet destiné à succéder au crédit du cardinal de Wolsey. La conformité de ses sentimens avec ceux de la maîtresse du roi, par rapport à la doctrine de Luther, n'avait pas peu contribué à lui acquérir cette protectrice, et par conséquent à l'avancer dans les bonnes grâces du roi, qu'ils jouaient ainsi tous deux de concert, en le faisant servir, par leurs trames cachées, à l'établissement de l'hérésie qu'il avait si vivement combattue jusqu'alors, et qu'il avait toujours dessein d'exterminer¹.

Il fallait au nouveau favori une adresse extrême pour dissimuler sur un point si délicat; mais il montra bientôt que ce chef-d'œuvre de fourberie ne surpassait pas son talent. Ayant été envoyé à Rome pour l'affaire du mariage, tout Luthérien qu'il était dans l'âme, il poussa si loin la dissimulation, que Clément VII le fit son pénitencier (ce qui prouve qu'il était prêtre), et il accepta cet office sans témoigner le moindre scrupule². Il passa immédiatement après en Allemagne, pour y ménager les protestans ses amis, à qui néanmoins on prétend qu'il fit injure en séduisant la sœur d'Osiandre, l'un des principaux d'entre eux, et il fut contraint de l'épouser. Si toutes ces circonstances de temps ne sont pas incontestables, au moins est-il certain qu'il contracta ce mariage étant prêtre, et après celui qui l'avait fait chasser du collège de Cambridge. Ainsi il foulait aux pieds tous les canons, ajoutant au crime de l'incontinence la tache de la bigamie, qui

¹ Burn. t. 1, liv. 1, p. 123, etc. — ² *Ibid.* 36, etc.

l'excluait seule de la prêtrise, quand bien même il eût contracté ce second mariage avant la réception du sacerdoce. Mais les réformateurs prétendus se jouaient dans leur cœur, et des saints canons, et des vœux les plus sacrés. Il n'en était pas ainsi de Henri VIII, auprès duquel il fallait employer tous les stratagèmes de la fourberie pour lui tenir caché ce que ce prince regardait, avec toute l'Église, comme le comble de la dissolution et l'indice de l'impiété.

Quand Cranmer fut institué archevêque, il fit, avant qu'on procédât à l'ordination, le serment de fidélité qu'on avait coutume de prêter au pape depuis quelques siècles. Ce ne fut pas sans scrupule, à ce que dit son vain apologiste; mais le scrupule n'alla pas loin. Cranmer sauva tout, en protestant que, par ce serment, il ne prétendait se dispenser en rien des devoirs envers sa conscience, envers son roi et envers sa patrie : *verbiage menteur*, ou pur pléonasme, puisqu'il n'ajoute et n'ôte rien à un serment qui ne préjudicie à aucun des devoirs, et qui réserve même les droits de celui qui le fait, par cette clause expresse, *salvo ordine meo*. Mais enfin, ou le serment de Cranmer fut un parjure, ou il l'obligeait à reconnaître la puissance toute spirituelle du pape. Or il n'y croyait pas, tandis qu'il la confessait dans les termes reçus, et qu'il n'éludait le sens naturel de sa confession que par des restrictions inintelligibles et mensongères. Où serait le parjure, si une pareille protestation pouvait le faire disparaître? Mais Cranmer, qui fut sacré avec toutes les cérémonies du Pontifical, ne protesta pas même contre tant d'autres engagements qu'il impose : comme de recevoir avec soumission les traditions des Pères et les constitutions du siège apostolique; de rendre, suivant le droit canonique, obéissance à S. Pierre en la personne du pape et de ses successeurs; de garder la chasteté, c'est-à-dire le célibat et la continence parfaite, selon qu'il est expressément déclaré par l'Église, dès l'ordination du sous-diaconat. Il lui aurait fallu protester encore contre la messe, qu'à son sacre il célébra, selon la coutume, avec son consacrant; contre toutes les messes qu'il dit depuis, au moins durant trente ans que vécut encore Henri VIII; contre toutes les ordinations qu'il fit durant les mêmes années, selon les termes du Pontifical, Henri n'y changeant rien, non plus qu'à la messe; contre le pouvoir qu'il croyait conférer aux prêtres, d'idolâtrer et de perpétuer l'idolâtrie, *en changeant par leur sainte bénédiction le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et en offrant le sacrifice, tant pour les vivans que pour les morts*. Pourquoi protester contre l'obligation d'obéir au pape, et non pas contre tant d'autres actes plus con-

traires au luthéranisme? C'est qu'on flattait Henri VIII, en attaquant la primauté du pape, et qu'on ne pouvait paraître luthérien sans armer son indignation. Cranmer fut donc tout ensemble luthérien, prêtre bigame, époux affectant la pureté des vierges, évêque selon le Pontifical romain, soumis au pape dont il abhorrait la puissance, disant et donnant le pouvoir de dire la messe qu'il regardait comme une abomination. Voilà néanmoins le chef qu'une Eglise, autrefois si florissante, égale aux Athanase, aux Basile, aux Ambroise, aux Augustin. Quand plaira-t-il au Ciel de lever un bandeau qui forme des ténèbres si incompréhensibles?

Cranmer, hérétique et schismatique dans l'âme, ne laissa pas que de demander des bulles au pape, d'après l'avis du roi qui alors ne voulait pas rompre tout-à-fait avec Rome; et le pontife, qui ne pressentait que trop ce qu'on pouvait attendre de cet épiscopat funeste, les accorda, dans la crainte qu'un refus ne portât le mal à l'extrémité, ou n'en accélérât le dernier période. Clément, procédant même dans la forme la plus gracieuse, envoya les bulles à Cranmer, sans exiger les annates, et y joignit le pallium, dont il chargea l'archevêque d'York et l'évêque de Londres de le revêtir. Ce sont les dernières bulles qui aient paru en Angleterre : elles sont datées du 22 février 1533.

Aussitôt que Cranmer se vit primat du royaume, ce servile et indigne prélat travailla dans le parlement à légitimer un concubinage que la politique ne permettait plus de céler. La passion de Henri VIII pour Anne de Boulen n'ayant pu s'astreindre aux lenteurs des formes, le faux mariage avait été fait et consommé avant toute sentence; et comme cette seconde épouse était grosse, on ne pouvait plus différer, sans imprimer au fruit adultérin qu'elle portait, sa flétrissure naturelle. Le primat, qui n'avait rien ignoré de tous ces honteux secrets, en prit occasion de signaler son zèle d'une manière assez inattendue. Donnant à l'adulation l'air de la sollicitude et de la vigueur épiscopale, il adressa au roi un avertissement plein de gravité, touchant son mariage avec Catherine d'Aragon, qu'il qualifiait d'incestueux : « Mariage, ajoutait-il du ton » d'un nouveau Jean-Baptiste, qui donnait à tout le monde chrétien un scandale que son caractère de pasteur ne lui permettait » pas de souffrir davantage¹. » Là-dessus il cite le roi et la reine par-devant lui; on procède en forme; et la reine n'ayant pas comparu, le rigide prélat prononce la contumace, et déclare le mariage nul dès son principe. Il ne manqua point dans sa sentence de se qualifier, suivant la coutume de ses prédécesseurs, légat du

¹ Burn. t. 1, l. 1, p. 193 et seq.

VIII, en atta-
 ntre luthérien
 ensemble lu-
 vierges; évê-
 il abhorrait
 a messe qu'il
 e chef qu'une
 x Basile, aux
 de lever un
 s?

ne laissa pas
 roi qui alors
 ntife, qui ne
 et épiscopat
 portât le mal
 ment, procé-
 les bulles à
 lium, dont il
 le le revêtir.
 orte : elles

, ce servile
 ner un con-
 La passion.
 reindre aux
 consommé
 était grosse,
 térin qu'elle
 rien ignoré
 ler son zèle
 n l'air de la
 un avertis-
 herine d'A-
 t-il du ton
 onde chré-
 permettait
 et la reine
 nt pas com-
 lare le ma-
 entence de
 s, légat du

saint Siège, et cela, comme l'insinue son apologiste, pour donner plus de force à son jugement¹. L'erreur ou l'iniquité peut-elle se prendre plus grossièrement dans ses propres filets? Un archevêque qui, sans reconnaître le pape ni le saint Siège, leur rend hommage, est pleinement justifié dès là que cet hommage menteur sert à autoriser les plaisirs honteux de son roi. Cinq jours après qu'il eut déclaré nul le mariage de la reine, l'union précocée de sa rivale fut approuvée par le prélat rigoriste.

Avant que Henri VIII en fût venu à ces extrémités², mais tout étant déjà disposé pour qu'il y arrivât, ce prince, très-décidé de son naturel, et néanmoins fort agité par la perspective du précipice où il s'engageait, écrivit à François I^{er} qu'il le pria de lui envoyer un homme de confiance, par le moyen duquel il pût lui communiquer bien des choses qu'on ne pouvait déposer que dans le sein d'un ami. Sur-le-champ François fit partir le seigneur de Langey, et, pour encourager Henri, lui parla d'une entrevue prochaine qu'il devait avoir à Marseille avec le pape Clément, lequel ne man-querait pas d'écouter favorablement un roi de France, dans une circonstance où celui-ci allait accepter, pour épouse de l'un de ses fils, une petite-nièce du pontife. François ajoutait qu'il convenait fort que Henri se trouvât lui-même à cette entrevue; que sa présence servirait infiniment plus à sa cause que toute l'habileté de ses repré-sentans; du reste, qu'il n'y avait point de difficultés pour le voyage, puisqu'il ne s'agissait que de traverser la France, où ce prince ne serait assurément pas moins révééré que dans son propre royaume. L'ambassadeur français s'acquitta fidèlement de sa commission; mais il ne put rien gagner. Henri lui déclara qu'attendu l'obstination de Clément à ne point lui donner des juges en Angleterre, il avait épousé Anne de Boulen, et qu'il allait faire déclarer nul son pre-mier mariage par l'archevêque de Cantorbéri; que le second de-meurerait néanmoins secret jusqu'à l'entrevue du roi de France avec le pape, afin de ne pas nuire au succès de la négociation. Il croyait alors que cette entrevue aurait lieu dans le mois de mai; mais comme elle fut remise au mois d'octobre, ou il n'eut pas la patience d'attendre jusque là, ou Anne de Boulen, qui ne pou-vait plus cacher sa grossesse, ne lui permit pas de le faire. Ce fut dans cet intervalle qu'il rendit public son second mariage, et qu'il fit ensuite couronner avec beaucoup de pompe sa nouvelle épouse (1533).

Depuis deux ans, on parlait du mariage d'un fils de France avec une nièce de Clément VII; mais tous les politiques le re-

¹ Burn. p. 195. — ² Mém. du Bellai, l. 4, p. 150, etc.

gardaient comme une chimère¹. La grandeur des Médicis était si récente, qu'on ne pouvait se persuader que l'auguste sang de France fût si près de se mêler au leur. Charles-Quint, consulté par le pape, ne le contraria point d'abord dans un projet qui ne lui paraissait qu'un jeu ; mais quand il s'aperçut que la négociation devenait sérieuse, il n'était plus temps de parer le coup. Le recouvrement du Milanais, depuis si long-temps objet de la passion de nos rois ; et que Clément VII promettait de réunir à d'autres grands domaines en faveur de l'époux futur de sa nièce, compensa dans l'estime de François I^{er} tous les désavantages d'une alliance si disproportionnée. Ainsi l'affaire ne fut pas plus tôt résolue, que le pontife partit avec sa nièce Catherine, âgée seulement de treize ans, pour se rendre auprès du roi à Marseille. Les galères de France étaient allées le prendre à Pise avec toute sa cour, qui était fort nombreuse. Il entra dans le port, au bruit de trois cents pièces de canon. Dès le lendemain, il fit son entrée solennelle. Les rues étaient ornées de riches tapisseries ; tous les corps ecclésiastiques et séculiers précédaient en bon ordre, avec tous les officiers de la cour pontificale, et la plupart de ceux du roi. Venait ensuite la sainte eucharistie, portée sur un cheval d'une blancheur extraordinaire, que deux hommes vêtus magnifiquement conduisaient par des rênes de soie. Immédiatement après, on voyait, dans une chaise ouverte, le pape revêtu de tous les ornemens pontificaux, à l'exception de la tiare, qu'il avait quittée par respect pour le saint Sacrement. Il était accompagné des ducs d'Orléans et d'Angoulême, fils du roi, suivi de quatorze cardinaux montés sur des mules, et de cinquante à soixante évêques ou archevêques. A quelque distance de là, paraissait la jeune Catherine de Médicis, entourée d'un brillant cortège de dames et de noblesse. On alla descendre à la cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum*, et le souverain pontife donna la bénédiction².

Le jour suivant, deux cardinaux, avec la qualité de légats, allèrent, suivis de tout le sacré collège, le doyen à la tête, saluer le roi de la part du pape ; et, après lui avoir tous baisé la main, le conduisirent à l'audience de Sa Sainteté. Voici l'ordre du cérémonial, tel qu'il fut dressé dans le temps même par le maître des cérémonies du palais pontifical. On voyait en premier lieu cent massiers avec leurs uniformes ; après eux, les gentilshommes de la garde du roi, les seigneurs des deux cours, le grand-maître de France et le maître des cérémonies du pape, marchant l'un et l'autre sur la même ligne. Paraissaient ensuite les ducs d'Orléans

¹ Du Bellai, l. 4. — ² Hist. de Marseil. p. 319. Rain. an. 1533, n. 78 et seq.

et d'Angoulême, puis les cardinaux, évêques, prêtres et diacres; enfin, le roi s'avantait entre les deux plus anciens prélats de ce troisième ordre, et la marche était fermée par les prélats ordinaires et les gens de robe. Le monarque entra au consistoire avec les deux ducs ses fils et quelques-uns des principaux seigneurs de sa cour. Il baisa les pieds, la main et la joue du Saint Père, ses deux fils baisèrent les pieds et la main, et les seigneurs ne baisèrent que les pieds. Il y eut un consistoire particulier pour la réception du dauphin, qui fut traité à l'audience avec autant de distinction que le roi même. Il y en eut aussi pour la reine Eléonore et pour les princesses filles du roi. Les festins, les tournois, les spectacles de toute espèce, et les présens, se firent avec la même magnificence que tout le reste de la cérémonie. Le roi porta la libéralité jusqu'à donner des pensions à tous les cardinaux, excepté le seul cardinal de Médicis, qui, en sa qualité de neveu du pape, crut n'en devoir point accepter. Le pape reçut une superbe tapisserie toute tissée d'or et de soie, représentant la cène de Notre Seigneur. Elle subsiste encore à Rome, et l'on n'y voit pas sans admiration le progrès qu'avaient déjà fait les arts. Le pontife, à son tour, donna au roi une corne de rhinocéros, montée sur un pied d'or, et qui passait pour une merveille des plus singulières. Il fit ensuite quatre cardinaux français, du nombre desquels fut Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, alors âgé de dix-sept ans seulement, et depuis si-fameux par l'apostasie à laquelle l'entraînèrent l'ennui du célibat et l'exemple de l'amiral de Coligni, son frère. Ce qui ajoute beaucoup au mérite de cette promotion, c'est qu'auparavant il y avait déjà six cardinaux français, dont le nombre fut ainsi porté jusqu'à dix, malgré les vieilles appréhensions de la politique italienne.

Comme l'objet direct de la conférence était le mariage de Catherine de Médicis avec Henri, duc d'Orléans, on commença par cette affaire, qui, étant toute résolue, ne tarda point à être consommée. Le pape fit lui-même la cérémonie du mariage; après quoi il fut question du concile général, mais sans rien résoudre, parce qu'on ne put s'accorder sur le lieu de l'assemblée. Pour écarter cependant les périls auxquels les manœuvres de l'hérésie exposaient sans fin l'Église de France, le pape publia une bulle foudroyante, non-seulement contre les hérétiques, mais contre tous ceux qui les favoriseraient en quelque manière que ce pût être. Il s'en fallait bien, comme on s'en convaincra par la suite, que le remède fût proportionné au mal. Profitant de la bonne intelligence où il se trouvait avec Clément VII, François 1^{er}, ami si généreux, n'oublia point les intérêts du roi d'Angleterre. Il fit extrêmement

valoir les moindres démarches que ce prince faisait pour terminer le différend à l'amiable; donna des couleurs favorables aux procédés équivoques; pallia ou affaiblit les torts manifestes; fit agir de nouveau à la cour de Londres; en un mot, s'entremît si bien auprès de Clément et auprès de Henri, que si celui-ci n'eût pris à tâche, pour ainsi dire, d'indisposer le pape et de traverser les bons offices du roi son ami, ou l'on eût fait un accommodement, ou l'on eût du moins usé d'une lenteur qui eût prévenu les derniers scandales. Déjà le pape, ignorant encore ce qui s'était passé en Angleterre, avait promis de juger cette cause dans un consistoire d'où les cardinaux du parti de l'empereur seraient exclus.

François I^{er}, étant venu à bout d'engager Henri à envoyer des ambassadeurs au pape, crut avoir tout gagné en les voyant arriver à Marseille; mais il se trouva que le chef de cette ambassade, Gardiner, évêque de Winchester, homme d'ailleurs d'un génie dur et sans souplesse, n'était pas muni des pouvoirs convenables. L'Anglais ombrageux ne s'était proposé en cela que d'avoir à Marseille des affidés, soit pour examiner, soit pour aiguillonner le zèle du monarque français à le servir. François I^{er} néanmoins, n'écoutant que sa candeur et la bonté de son cœur, pria le pape d'attendre le retour d'un courrier qu'il envoyait en Angleterre, afin de faire autoriser les ambassadeurs à conclure. Mais, loin d'acquiescer aux vœux d'un ami si zélé, Henri envoya ordre à ses ministres de signifier au pape qu'on ne le reconnaissait plus pour juge en Angleterre, et qu'on y appelait au futur concile de tout ce qu'il avait fait et pourrait fuire à l'avenir. Aussitôt ces ambassadeurs demandèrent audience, et signifièrent cet appel au pape en personne. Clément, sans éclater, dit qu'il donnerait sa réponse après avoir consulté les cardinaux. Quand il eut conféré avec eux, il fit rappeler les ambassadeurs, et leur dit paisiblement que leur appel n'était pas recevable. Ceux-ci, bien loin de se concerter, firent une seconde signification de leur appel, tant au nom du roi qu'en celui du primat d'Angleterre : ce qui offensa si fortement le pape, qu'au lieu d'écouter les sollicitations que renouvelait encore François I^{er}, il s'efforça, mais en vain, de le détacher des intérêts de Henri VIII. Il partit peu après de Marseille, fort piqué de l'insulte qu'il y avait reçue.

François I^{er}, tout mécontent qu'il était lui-même, ne laissa pas que de renvoyer à Londres pour y faire de fortes remontrances. Il choisit, pour cette commission, Jean du Bellay, évêque de Paris, très-agréable au roi d'Angleterre, doué de toute la dextérité convenable pour manier un esprit aussi pointilleux qu'extrême

it pour ter-
s favorables
manifestes;
t, s'entremet
e si celui-ci
pape et de
t fait un ac-
lenteur qui
ignorant en-
mis de juger
du parti de

envoyer des
voyant arri-
e ambassade,
s d'un genie
convenables.
ue d'avoir à
aiguillonner
r néanmoins,
pria le pape
Angleterre,
e. Mais, loin
a ordre à ses
ait plus pour
eile de tout
itôt ces ami-
et appel au
donnerait sa
eut conféré
paisiblement
in de se dé-
appel, tant au
ui offensa si
ons que re-
in, de le dé-
e Marseille,

ne laissa pas
montrances.
ue de Paris,
la dextérité
qu'extrême

et fantasque. Cet évêque agit en effet avec tant d'habileté, que Henri VIII, flouant sans cesse entre sa conscience et sa malheureuse passion, consentit à renouer encore les négociations avec le pape. Et, comme il fallait pour cela un agent à toute épreuve, Henri crut ne pouvoir mieux faire que d'employer du Bellay lui-même, qui repassa aussitôt en France, et partit incontinent pour l'Italie, nonobstant toutes les incommodités d'un hiver rigoureux. Ou Henri ne réglait plus ses démarches que sur l'impression du moment, ou il agissait de propos délibéré en fourbe et en faussaire¹. Du Bellay s'éloignait à peine de cette cour, qu'on y déclara que la puissance des papes n'était fondée sur aucun principe de droit ni d'équité; qu'elle n'était qu'une suite d'exactions et de tyrannies, accablantes surtout pour les Îles Britanniques, qui ne la pouvaient plus supporter; que tous les efforts tentés depuis trois cents ans pour la ramener à une juste modération ayant été inutiles, il ne restait plus qu'à l'abolir entièrement; qu'ainsi le pape ne serait plus reconnu que comme évêque de Rome, et qu'on ne lui attribuerait aucun pouvoir hors de ce diocèse particulier. Peu de temps après, il fut encore déclaré qu'on n'irait plus à Rome pour aucune affaire; que toutes les causes dont on avait coutume d'appeler au pape seraient jugées en dernier ressort par le roi et son conseil; que les évêques ne pourraient plus s'assembler que par son ordre, et que leurs statuts ou canons n'auraient aucune force qu'il ne les eût approuvés. On fit ensuite prêcher au peuple que l'évêque de Rome n'avait pas plus de pouvoir en Angleterre que tout autre évêque étranger.

Henri VIII ne reconnut tous les bons offices de François I^{er} lui-même, qu'en se plaignant amèrement de la conduite de cet ami, trop ardent peut-être, de ses rapports avec le pape, des honneurs rendus à Clément en France, de la vénération que l'Église gallicane conservait pour le saint Siège. Il eût exigé que François I^{er} sacrifîât à l'amitié sa conscience et sa religion; mais, également incapable de trahir sa foi ou ses amis, le monarque très-chrétien répondit à toutes les séductions en ces termes, si dignes du fils aîné de l'Église: « En toute autre chose, j'aurai toujours pour Henri l'attachement d'un frère; mais, dans ce qui est contraire à la religion, je n'ai société avec personne. » Voilà où en était le schisme du roi et du royaume d'Angleterre vers la fin de l'année 1533, qui, d'un autre côté, ouvrit la porte à l'Évangile dans le vaste et riche empire du Pérou. Mais que

¹ Burn. I. 2, p. 210, etc.

de crimes et d'horreurs devaient précéder l'exécution des desseins de miséricorde que le Ciel avait conçus en faveur de ces malheureuses contrées!

Un aventurier sans naissance¹, sans éducation, sans foi, sans mœurs, sans humanité, qui n'avait de la religion que le nom de chrétien, fit la conquête de cet empire. François Pizarre, c'est le nom de cet affreux conquérant, était Espagnol, fils naturel d'un gentilhomme d'Estramadure. Abandonné dès sa première enfance, il n'apprit pas même à lire, et fut réduit à garder les pourceaux. Son caractère, plein d'énergie ou d'une barbare dureté, joint à un tempérament robuste, ne commença pas plus tôt à se développer, qu'il prit, au sujet du Nouveau-Monde, le goût d'aventures qui était répandu en Espagne jusque dans la lie de la nation. Il s'embarqua pour les colonies déjà fondées, où l'ambition et la soif de l'or, égale en lui à la férocité, lui firent bientôt choisir de préférence les expéditions les plus hasardeuses. Partout il se distingua par son intrépidité, par ses conseils hardis, par une activité sans relâche; il fit oublier le vice de sa naissance, et acquit les connaissances nécessaires pour agir en chef. Ayant alors entendu parler d'une nouvelle terre où l'or amoncelé étincelait sous la première sa face, et ne concevant rien au-dessus de ses forces, il forma le projet d'envahir le Pérou. Il s'associa Diègue Almagro, aussi déterminé que lui, et d'une naissance encore plus obscure. Pizarre devait commander les brigands qu'ils avaient d'abord attroupés au nombre d'environ deux cents, avec quelques chevaux, tandis qu'Almagro continuerait à former les attroupemens pour amener des renforts et fournir des secours selon les besoins. Tel fut le plan de l'attaque, et voici quel en était l'objet.

Depuis quatre cents ans seulement, ce qui est peu vraisemblable, nonobstant le grand nombre de relations, toutes espagnoles; depuis quatre cents ans, Manco-Capac, descendu, suivant les auteurs de ces relations, de quelques navigateurs d'Europe jetés par la tempête sur les côtes d'Amérique, avait fondé l'empire des Incas, où néanmoins on ne retrouve aucun vestige, ni de nos arts les plus usuels, ni de notre religion, pas même de notre écriture, puisque les signes vagues des Péruviens étaient encore plus imparfaits que les hiéroglyphes grossiers du Mexique. Toutefois cet empire, long de six cents lieues et large de trois cents, mais surtout sa civilisation, n'en dut pas moins paraître une merveille, en comparaison des peuplades sauvages qui l'entournaient. Des lois simples comme l'esprit de ce peuple, le manéger de l'or et de

¹ In coll. Ramon de lat. Franc. Xercs. Marian. 1. 20. p. 3,

l'argent qui naissaient sous ses pas, l'inutilité de la monnaie dont il ne connaissait pas même l'usage, l'ignorance du luxe et du commerce; sa position entre la vaste mer du Sud et la chaîne inaccessible des montagnes Cordilières, qui le mettait à l'abri de la contagion, des rapports et des vices étrangers; la culture assidue d'une terre fertile, possédée et dépouillée en commun; son respect religieux pour un souverain qu'il croyait fils du soleil, c'est-à-dire du plus grand de ses dieux; un gouvernement paternel que le prince partageait avec les chefs de famille, comptables solidairement avec leurs pupilles de l'inobservance des lois: tant de précautions et d'heureux événemens avaient fait prospérer l'Etat sous onze empereurs, durant quatre siècles d'un âge d'or, au bout desquels, si l'on veut encore s'en rapporter aux observateurs castillans, la discorde et le fratricide l'agitèrent pour la première fois.

L'inca Huana-Capac, s'étant emparé du royaume de Quito, épousa l'unique héritière du roi détrôné, et en eut un fils nommé Atahualpa ou Atabalipa. Ce jeune prince, après la mort de son père, devait régner sur l'héritage de sa mère; mais l'inca Huascar, son frère aîné, voulut l'en dépouiller, ou du moins lui imposer tribut. Atabalipa feignit de se soumettre à l'hommage, et sous prétexte de le rendre avec plus de pompe, prit pour cortège tous les meilleurs soldats de son apanage. Il s'avança vers Cusco, alors capitale de l'empire. Huascar surpris fut vaincu sans peine, fait prisonnier, mis à mort; et le vainqueur, moins favorisé que flatté par la fortune, se trouva maître de toutes les provinces. Ce furent les troubles excités par des crimes auxquels ce peuple était si peu façonné, qui donnèrent lieu à l'invasion de l'empire. Ces troubles n'étaient pas à beaucoup près calmés, lorsque les Espagnols y débarquèrent en 1533. Dans la confusion où tout se trouvait encore dans l'Etat, ni le prince ni les officiers ne songèrent à s'opposer à la marche de Pizarre, qui arriva sans le moindre obstacle à la maison royale de Cascomalca.

On dit que c'était une tradition transmise d'âge en âge au Pérou, depuis le fondateur européen de cet empire, qu'un jour il viendrait par mer des hommes barbus, avec des armes si supérieures à celles du pays, que rien ne pourrait leur résister. Si quelque chose peut faire adopter cette opinion, c'est la conduite que tint Atabalipa à l'égard de cette poignée de brigands. Il avait des villes de guerre, et des armées, qui étaient peu de chose à la vérité en comparaison de celles de l'Europe, mais qui eussent suffi, et au-delà, au moins à cause de leur nombre, pour exterminer quelques bandits presque aussi mal disciplinés que ses

propres troupes. Le Pérou d'ailleurs, parfaitement inconnu pour lors aux Espagnols, est un pays très difficile, partout hérissé de dunes mouvantes ou de montagnes escarpées, coupé de rivières et de torrens, de gorges et de défilés, où quelques centaines d'hommes, avec tant soit peu de résolution, feraient périr les armées les plus nombreuses et les plus aguerries. Sans se prévaloir d'aucun de ces avantages, Atabalipa tout au contraire ne s'étudia qu'à bien accueillir des hôtes si dangereux : il s'empressa de leur envoyer des fruits, des grains, et ce qu'il savait leur être beaucoup plus agréable, des vases d'or et d'argent, dont plusieurs étaient pleins d'émeraudes. Il ne laissait pas que de sentir l'injure que causait à sa couronne la brusque apparition de ces étrangers au milieu de ses Etats ; il ne dissimula point le désir qu'il avait de les en voir sortir, et déclara qu'il irait le lendemain s'aboucher à cet effet avec leur chef.

A cette nouvelle Pizarre prit aussitôt sa résolution, et prépara tout pour combattre, mais sans laisser apercevoir le moindre appareil de guerre. Il rangea ce qu'il avait de cavalerie dans les jardins du palais, où elle ne pouvait être aperçue ; l'infanterie fut postée de part et d'autre dans la cour, et l'artillerie au centre, tournée vers la porte par où l'empereur devait entrer. Atabalipa vint avec confiance au rendez-vous, accompagné cependant de douze à quinze mille hommes, tant de son cortège que de sa garde ordinaire. Il était porté sur un trône d'or, et ce métal séduisant brillait de même sur les armes de ses troupes. Comme il allait mettre le pied dans le piège tendu par ses assassins, il se tourna vers ses principaux officiers, et leur dit : « Ces étrangers » sont les envoyés des dieux, gardez-vous de les offenser. » A la porte du palais où restait Pizarre, un Espagnol zélé s'approche du prince idolâtre, lui expose, par la voie d'un interprète, les principaux articles du christianisme, le presse de l'embrasser, et lui propose en même temps de se soumettre au roi d'Espagne, à qui le chef de cette religion divine avait donné le Pérou. L'empereur, qui l'avait écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit qu'il voulait bien être l'ami du roi d'Espagne, mais non pas son tributaire, et que le grand-prêtre des Chrétiens était injuste en donnant ce qui n'était pas à lui. « Quant à ma religion, ajouta-t-il, je suis » encore moins disposé à la quitter pour la vôtre. Vous adorez un » Dieu mort sur un gibet, et j'adore le soleil qui nous anime tous. » Ensuite il demanda où l'on avait pris tout ce qu'on venait de lui dire ; et comme on lui répondit, en lui présentant l'Evangile, que c'était dans ce livre, le Péruvien, qui n'avait pas la première notion de la lecture ni de l'écriture, prit le livre avec

connu pour
hérissé de
rivières et
d'hommes,
nés les plus
d'aucun de
à qu'à bien
leur envoyer
aucoup plus
aient pleins
que causait
s au milieu
it de lies en
er à cet effet

, et prépara
le moindre
alerie dans
ue; l'infan-
t l'artillerie
evait entrer.
agné cepen-
rté que de
et ce métal
pes. Comme
assassins, il se
es étrangers
r.» A la porte
approche du
e, les princi-
r, et lui pro-
gne, à qui le
L'empereur,
pondit qu'il
as son tribu-
aste en don-
ta-t-il, je suis
as adorez un
anime tous.»
on venait de
ant l'Evan-
avait pas la
e livre avec

étonnement, le regarda de tous les côtés, puis le jeta en souriant, et en disant que ce livre ne lui avait rien dit de tout ce qu'on alléguait.

Voilà tout le crime du malheureux inca, ou plutôt ce fut l'or qui étincelait sous ses pieds et dans les mains de ses sujets. On le traita aussitôt, lui et toute sa suite, de blasphémateurs, d'impies qui foulait aux pieds l'Évangile, et qui, méprisant la lumière que la clémence divine faisait luire à leurs yeux, ne méritaient plus que d'être précipités sans rémission dans les ténèbres éternelles. Tous les genres d'armes à la fois furent mis en usage; et qu'on se figure, s'il est possible, l'effroi, le désordre, les ravages que causèrent, dans cette multitude surprise et serrée, les chevaux qui les écrasaient sous leurs pieds, le bruit et les projectiles de la mousqueterie ou du canon qu'ils prenaient pour la foudre, et qui terrassait jusque dans les derniers rangs ceux mêmes qui n'en étaient pas atteints. En un moment, ils furent tous renversés les uns sur les autres; et les derniers, tombés sous le sabre et la pique, étouffaient de leur poids ceux qui avaient pu conserver un souffle de vie au milieu de ces tas de cadavres. On en fit un carnage effroyable, en employant tous les moyens que la convoitise put suggérer à la cruauté. Pizarre marcha lui-même vers l'empereur; ses assassins les plus habiles massacraient tout ce qui entourait le trône; il s'empara de la personne du monarque prisonnier, et poursuivit le reste de la journée ce qui avait pu fuir du champ de bataille. Une foule de princes du sang royal, les ministres, la fleur de la noblesse, tout ce qui composait la cour de l'empereur, fut sacrifié à la sûreté du tyran. On ne fit point grâce à une multitude éplorée de femmes, de vieillards, d'enfants, que la curiosité seule avait attirés des environs.

Pizarre après cela, pour assouvir sans obstacle toute sa cupidité, ne songea plus qu'à se défaire de son prisonnier; et mettant le comble à la scélératesse qu'il prétendait pallier, revêtit des formes du droit l'assassinat du monarque. On fit au malheureux inca son procès en règle. On l'accusa d'avoir voulu soulever ses sujets contre les Espagnols; et sur cette imputation, aussi dénuée de preuves qu'inique en elle-même, il fut condamné et mis à mort. Après cette exécution, Pizarre entra dans Cusco, où des trésors, plus considérables que tous ceux que possédait l'Europe entière avant la découverte du Nouveau-Monde, devinrent la proie de deux cents misérables, sans contenter leur avarice. L'ivresse, au contraire, se fit qu'augmenter leur soif. Après avoir dépouillé les maisons des particuliers, aussi bien que les temples et les édifices publics, d'une extrémité du royaume à l'autre, ils exercèrent

toutes sortes de violences contre les Péruviens, leurs femmes et leurs filles, afin de leur arracher les trésors qu'ils supposaient encore cachés.

Les peuples, poussés au désespoir, prirent les armes de tous côtés, et assiégèrent tout à la fois plusieurs places ; mais leurs faibles armes ne purent défaire en bien des combats que six cents de leurs ennemis, qui, recevant sans cesse des renforts attirés par l'appât toujours croissant qui avait amené les premiers, finirent par être victorieux dans toutes les provinces (1535). En assez peu de temps, les Espagnols se trouvèrent dans le Pérou au nombre de trois mille arquebusiers, sans compter les piquiers, les arbalétriers et la cavalerie. L'oppression des Péruviens n'eut plus dès lors d'autre règle que le caprice de leurs oppresseurs, qui toutefois n'avaient point à prétexter, comme dans le Mexique, les droits du ciel et de la nature qu'on avait à cœur d'y venger. Ces peuples humains et paisibles ne sacrifiaient point les hommes à leurs dieux, et n'entendaient parler qu'avec horreur des anthropophages. L'adultère chez eux était puni sévèrement dans les deux sexes. La polygamie était généralement défendue. L'inca seul avait des concubines, parce que l'on croyait ne pouvoir trop multiplier la race du soleil. Les vieillards et les infirmes, communément abandonnés et quelquefois mis à mort par les autres barbares, étaient nourris au Pérou ; à charge néanmoins, parce qu'on n'y souffrait point l'oisiveté, d'écarter les oiseaux des semailles et des moissons. Mais si ce bon peuple ne put se venger, ses tyrans eux-mêmes se détruisirent de leurs propres mains.

Almagro, qui se trouvait à Panama lors de la victoire et du pillage de Pizarre son associé, accourut avec de nouveaux pillards, pour partager le butin. Il ne se trouva point assez d'or au Pérou pour satisfaire l'avidité de deux hommes. Ils se brouillèrent : chacun avait son parti ; on en vint aux armes. La victoire se déclara pour le plus coupable, c'est-à-dire pour Pizarre, qui n'avait pas craint de contrevenir à l'égalité du partage, loi sacrée parmi les brigands mêmes. Almagro, vaincu et fait prisonnier par le frère de Pizarre, fut chargé de chaînes, et immolé juridiquement au repos de son rival, qui le qualifia de perturbateur du repos public. Pizarre, à son tour, éprouva les caprices du sort, ou pour mieux dire, les coups inévitables d'une providence qui doit en quelque sorte purger la terre de pareils monstres. Mais il fallut des années en assez grand nombre, pour qu'on immolât tant de grandes victimes.

L'odieux Almagro avait laissé un fils aussi entreprenant et plus habile que son père. Ce jeune homme se mit à la tête des

partisans de sa faction, et tous usèrent d'une circonspection, d'une persévérance et d'un secret inconnus à toute autre nation que les Espagnols. Le complot ayant été tramé dans ces ténèbres impénétrables, avec une prévoyance à laquelle rien n'avait échappé, au jour marqué pour la mort de Pizarre, jurée d'une voix unanime, les conjurés tous ensemble levèrent le masque en plein midi; afin de donner à leur attentat l'air d'une exécution légitime. Ils traversèrent en armes les rues de Lima, sans que personne se mit en devoir de leur résister; et au milieu de cette nouvelle capitale, fondée par Pizarre, ils immolèrent, après mille outrages, cette victime de leur vengeance, ou plutôt de la vengeance divine. Il ne servit de rien aux parens, aux amis, aux créatures, aux soldats du tyran, d'être demeurés tranquilles : ils avaient eu part à ses forfaits; ils en partagèrent le châtement. Durant tout le temps qui s'écoula sans qu'on pût recevoir d'Espagne les secours nécessaires, on vit, dans Lima et en bien d'autres lieux du Pérou, non pas seulement les excès et les horreurs des places emportées d'assaut par des barbares, mais tout ce que des brigands exclus du butin peuvent exercer de fureur sur les compagnons infidèles de leurs brigandages.

Le remède vint enfin de la métropole, et les nouveaux gouverneurs envoyés d'Espagne montrèrent, par leur fidélité à remplir leur mission, que si la cour avouait la conquête du Pérou, elle voulait au moins en bannir la tyrannie. Il fut déclaré que les terres envahies par les conquérans ne passeraient point à leur postérité; que les Péruviens réduits en servitude seraient mis en liberté; qu'on ne pourrait plus les forcer à s'enterrer dans les mines, ni exiger d'eux aucun autre travail, sans les payer; en un mot, on leur imposa un tribut déterminé, et on les affranchit de toute exaction tyrannique¹. Si ces lois furent mal observées, ce fut à cause de l'éloignement de la souveraine puissance, jamais à cause de sa connivence à l'injustice. Le jeune Almagro, qui osa lui résister, périt sur un échafaud. Un nouveau Pizarre, nommé Gonzale, eut le même sort, après avoir osé combattre l'armée royale, et s'être flatté de se former du Pérou un état indépendant. Carvajal son complice, monstre qui faisait gloire d'avoir égorgé lui seul vingt mille Indiens, fut écartelé. Tous les autres scélérats, que l'on put saisir et convaincre, éprouvèrent une sévérité proportionnée à leurs attentats; ce qui n'apporta néanmoins à un mal extrême qu'un remède, ou plutôt un palliatif, éphémère. Du fond de l'Espagne ou même de l'Allemagne, Charles Quint ne pouvait surveil-

¹ Ulloa In Vit. Carl. V, l. 3 et 5.

ler qu'imparfaitement les vice-rois du Nouveau-Monde, surtout pendant les troubles que les sectes et les factions multipliaient de jour en jour dans l'ancien Empire, dont il réunissait le sceptre à celui de Castille.

Dans la même année qu'on envahit le Pérou au nom de ce prince, le fanatisme des Anabaptistes, qu'on a vu presque éteint par la guerre des paysans, renaquit de sa cendre, et fit craindre des excès plus grands encore que ceux qui avaient armé la vengeance publique, et causé leur première chute¹. Les Luthériens, introduits à main armée dans la ville de Munster, capitale de la Westphalie, s'étaient fait céder six églises pour y prêcher publiquement leur nouvelle doctrine. Les Anabaptistes, fondés comme eux sur l'Écriture interprétée à leur fantaisie, avaient le même droit, prétendirent aux mêmes privilèges, et usèrent des mêmes voies pour s'en mettre en possession. Leurs principaux docteurs, Jean Matthieu, boulanger de profession, et Jean Becold, tailleur d'habits, pénétrèrent dans la ville, et s'y logèrent d'abord si secrètement, que les magistrats n'en eurent aucune connaissance. Ils y formèrent des assemblées nocturnes, où, après avoir enseigné leur doctrine, il rebaptisèrent tous ceux qui la voulurent embrasser.

Le boulanger dogmatiseur, peu théologien sans doute, mais très-confiant et très-artificieux, avait eu la précaution, avant d'entrer dans Munster, de se créer une infinité de partisans dans le voisinage, et de repandre la séduction dans toute l'étendue de la basse Allemagne. Peu content du titre d'évêque, dont il remplissait l'office parmi les anabaptistes d'Emden, il prit le nom d'Enoch, puis celui de Moïse; et assemblant un synode, souffla sur ceux qui le composaient, pour leur donner son esprit. Il en choisit douze, qu'il fit partir, avec le nom d'apôtres, pour aller prêcher sa doctrine dans toutes les contrées. Ces douze donnèrent la mission à douze autres, et la troupe se distribua non-seulement dans la Westphalie, mais dans la Frise, dans la Belgique et jusqu'au fond de la Hollande. Comme ces hérétiques tendaient principalement à exterminer les princes et les magistrats, suivant les maximes de leur chef qui avait composé à cet effet son livre du *Rétablissement*, ils se firent autant de sectateurs qu'il y avait de misérables ennemis de l'ordre.

Quand Matthieu eut formé son complot dans Munster, il en fit partir les plus actifs de ses disciples pour les villes et villages circonvoisins, avec des annonces emphatiques, portant qu'il était

¹ Sleid. l. 10, p. 308. Meshov. l. 3 et 4.

arrivé dans cette ville privilégiée un grand prophète, envoyé de Dieu pour enseigner aux hommes le chemin direct du ciel. On vit aussitôt affluer un déluge de serfs, de paysans, de populace, de bandits coupables des plus grands crimes, qui prétendaient se blanchir par un second baptême, et se soustraire à toute autorité. Matthieu, Becold et quelques autres enthousiastes se mirent à leur tête, et coururent par la ville comme des furieux, en criant de toutes leurs forces : « Faites pénitence, et recevez le vrai baptême ; sinon le bras du Seigneur, et il est déjà levé, s'appesantira sur vous. » Les magistrats, justement alarmés, ordonnèrent aux chefs de la secte d'évacuer la ville. Il n'en était plus temps : ils répondirent que Dieu leur commandait de rester, et de travailler constamment à rétablir la saine doctrine. Il fallut traiter avec eux, et leur procurer une conférence avec les Luthériens qui excitaient principalement leur jalousie et leur animosité. Mais après la conférence, où l'on n'avança rien, parce que les deux partis ne se fondaient que sur l'Écriture entendue dans le sens particulier que chacun lui donnait, les Anabaptistes négligeant la persuasion, et usant de contrainte, chassèrent les Luthériens des églises qu'on leur avait cédées (1533).

Les voies de fait leur réussissant, l'un des plus fanatiques, nommé Kult, feignit tout-à-coup d'être inspiré de Dieu, et se mit à courir par les rues, en criant : « Faites pénitence, impies, ou fuyez de la ville ; le bras du Seigneur enfin se déploie. » Kult fut suivi d'une foule de forcenés, qui grossissait de rue en rue par la jonction de ceux qu'ils baptisaient sur la route, et qui les suivaient en proférant les mêmes menaces. Ils entraînent ainsi une foule de gens simples, ou intimidés, et le reste des Anabaptistes s'y étant réuni, tous ensemble prirent les armes, s'emparèrent de la place publique, et prononcèrent la mort de tous ceux qui avaient rejeté leur baptême. Les habitans, qui ne se sentaient pas assez forts pour arrêter ce torrent, se retirèrent dans un autre quartier de la ville, où ils se retranchèrent, et se mirent en défense comme pour soutenir un siège. On fut de part et d'autre trois jours sous les armes ; enfin Matthieu, ne voyant pas moyen de forcer le retranchement, et suppléant à la force par l'artifice, proposa un accommodement, qui fut conclu à condition que chacun professerait sa religion sans être inquiété, et qu'on vivrait paisiblement ensemble sous l'obéissance des magistrats. Les Anabaptistes, au lieu d'observer ce traité, ne travaillèrent qu'à le rompre avec avantage, en continuant d'attirer des lieux voisins tous les gens propres à les seconder.

Dans le même temps, et par les mêmes moyens, les Sacramentaires

mièrent la ville de Genève à deux doigts de sa ruine ¹. Farel, dont on a déjà parlé, et Antoine Saunier, autre sectaire non moins remuant, ayant été contraints d'en sortir par arrêt du conseil épiscopal qui subsistait encore; Froment, disciple de Farel, n'en voulut pas moins soutenir la cause de son maître. Pour le faire avec succès, ce charlatan fit afficher à tous les carrefours, qu'il enseignait à lire et à écrire parfaitement dans l'espace d'un mois. On le crut, on lui envoya la jeunesse en foule, et il injecta jusqu'à la moelle cet âge innocent, dont il captivait la confiance avec un art tout particulier. Ses succès ne se bornèrent point là : dans une ville où le levain de l'erreur fermentait de tous côtés, le maître d'école fut bientôt métamorphosé en prédicateur incomparable, qu'on allait d'abord entendre dans une salle écartée, et que ses admirateurs nombreux portèrent enfin dans la place du Molard, en criant avec enthousiasme : « Prêchez-nous publiquement la pure parole de Dieu. » Ce coup de théâtre, joint aux sermons hérétiques prêchés dans le même temps par le cordelier Christophe Bouquet, et aux entreprises du bonnetier Jean Guérin, qui osa le premier distribuer la cène dans un jardin hors de la ville; tant d'éclats excitèrent des rumeurs qui furent portées jusqu'à Fribourg, dont le religieux canton écrivit en corps aux habitans de Genève, que, s'ils recevaient l'hérésie, il romprait l'alliance qu'il avait contractée avec eux. Le canton de Berne, d'un autre côté, menaça de rompre avec Genève, si l'on y gênait la prédication de la nouvelle doctrine (1533).

Dans ce conflit de prétentions, le conseil demeurant indécis, les deux partis contraires coururent aux armes, les catholiques pour maintenir la religion de leurs pères dans son ancienne possession, et les protestans pour faire prévaloir leurs nouveautés. Les premières démonstrations coûtèrent la vie à une quantité de personnes, et tout présageait la plus horrible catastrophe. L'air retentissait des cris menaçans du soldat, des gémissemens des femmes et des vieillards qui conjuraient leurs enfans et leurs époux, ou de s'épargner les uns les autres, ou de les égorger les premiers. On avait fermé les portes de la ville. Les catholiques, maîtres de l'artillerie, la tenaient braquée contre une maison où s'étaient retranchés plus de deux cents protestans résolus à périr plutôt que de se soumettre. On n'osait parler en leur faveur, tant on craignait de rendre sa foi suspecte. Enfin, par la médiation de quelques Fribourgeois, on en vint à un accommodement : on donna des otages de part et d'autre, et le lendemain le conseil fit

¹ Spon, Hist. de Genève, t. 1, l. 2.

publier que, toute inimitié cessant, on laisserait chacun vivre en liberté; que personne cependant ne parlerait contre les sacrements de l'Église; qu'on observerait l'abstinence de la viande le vendredi et le samedi, et qu'on ne prêcherait point sans la permission des supérieurs. Les deux partis firent serment d'observer ces conditions; mais la religion se trouvait à Genève dans un état tel que les conventions de meilleure foi ne pouvaient qu'y suspendre sa ruine. Dès l'année suivante on reprit les armes, et les Bernois, interposant leur crédit, après que la violence eut été portée jusqu'à tuer un chanoine et blesser le syndic de la ville, firent ordonner la liberté de conscience jusqu'à l'arrivée de l'évêque. Ce prélat ne parut, quelques mois après, que pour disparaître aussitôt et aller se ranger avec le duc de Savoie contre cette ville infidèle, qui, abandonnée à son malheureux sort, devint dès-lors comme l'égoût de toutes les sectes.

Le dix-huitième de février de cette année 1533, le pape Clément VII donna sa bulle d'approbation pour la congrégation des clercs réguliers de S. Paul, instituée depuis trois ans à Milan par trois gentilshommes, Antoine-Marie Zacharie, Barthélemi Ferrari, et Jacques Morigia¹. La fin de ces religieux, appelés communément Barnabites, de l'église de Saint-Barnabé qu'ils obtinrent d'abord à Milan, est spécialement de faire des missions, puis d'enseigner la jeunesse, de diriger les séminaires et de remplir généralement toutes les fonctions ecclésiastiques auxquelles les évêques veulent bien les employer: aussi leur habit n'est-il pas différent de celui que les prêtres séculiers portaient dans le seizième siècle. Outre les trois vœux ordinaires, qu'ils ne firent solennellement que sous le pontificat de Paul III, ils s'engagent à ne briguer aucune charge dans la congrégation, et à ne point accepter de dignités au dehors sans la permission du souverain pontife, qui les a exemptés de la juridiction des ordinaires. D'Italie où ils forment quatre provinces, ils se sont étendus en Savoie et en Allemagne, et sont curés de l'empereur à Vienne. Il s'en était formé une cinquième province en France, où les appela Henri IV. Dans le Milanais il y a des religieuses du même ordre, que l'on nomme Angéliques, et qui sont sous la direction des Barnabites, comme instituées par les mêmes fondateurs, et soumises à la même règle.

Cette congrégation est le troisième ordre des clercs réguliers, qu'on a déjà vus s'établir dans le seizième siècle. Après les Théatins, les Somasques et les Barnabites, on institua aussi les clercs

¹ Bullar. t. 1. Clem. VII const. 37.

réguliers du bon Jésus, de la Mère de Dieu, de la bonne mort, sans compter ceux qui sont plus connus sous le nom de Jésuites, et quelques autres moins célèbres ou qui ne se lient par aucuns vœux. Les clercs réguliers des écoles pieuses furent encore institués avec plusieurs autres, dès le commencement du siècle suivant. Ainsi la Providence ménageait à l'Eglise des renforts proportionnés au nombre de ses ennemis, qui jamais ne se multiplièrent davantage et ne l'attaquèrent avec plus de fureur que durant ce déchaînement épouvantable de tant d'hérétiques et d'impies couverts du nom de protestans. Comme tous ces novateurs, conjurés principalement contre le culte et les observances catholiques, ne pouvaient souffrir les moines autrefois si révévés du monde chrétien, les combattans nouveaux, qui devaient les vaincre en les gagnant, et non pas en les détruisant, ne prirent de la vie religieuse que la régularité propre à inspirer l'estime, et laissèrent un habit qui eût excité l'aversion. Le Seigneur ayant ainsi pré-muni son Eglise, ou du moins établi des auxiliaires tout prêts à se porter là où le besoin serait le plus pressant, on vit enfin paraître au sein de son plus florissant apanage le fils de perdition par excellence, celui qui, instruit par les fautes mêmes de ses précurseurs, et animé de l'espoir le plus orgueilleux, ne se proposait pas moins que d'anéantir la foi chrétienne dans le plus chrétien des royaumes.

Calvin est le nom à jamais exécration de cet ennemi de sa patrie et de sa religion. Jean Cauvin ou Calvin, fils d'un habitant obscur de Noyon, après avoir fait ses humanités et sa philosophie à Paris, étudié le droit à Orléans et à Bourges, et pris dans ses voyages quelque teinture des langues et des nouveautés qui flattaient son orgueil, revint dans la capitale, et fit l'essai de sa plume, en publiant un Commentaire du traité de Sénèque sur la clémence¹. Ce fut dans cet ouvrage latin dédié à Claude d'Hangest, abbé de Saint-Eloi de Noyon, que, suivant l'inflexion latine, il changea son nom de Cauvin en celui de Calvin qui lui est demeuré (1532). Ce novateur inquiet et entreprenant, n'étant que simple étudiant en droit à Bourges, avait déjà fait des prêches dans les campagnes et quelques villes du Berri, qui fut ainsi le berceau du calvinisme, et comme le foyer de l'embrasement qui ne tarda point à ravager la France.

Cette province avait été donnée en apanage par le roi François I^{er} à sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon, puis reine de Navarre; princesse digne de toute la tendresse du roi son frère, qu'elle était allée consoler dans sa prison de Madrid, au risque d'y

¹ Vie de Calv. par Bèze.

bonne mort, de Jésuites, et aucuns vœux. Institué avec suivant. Ainsi proportionnés érent davan- urant ce dé- impies cou- urs, conjurés hologiques, ne monde chré- incire en les e la vie reli- et laissèrent nt ainsi pré- out prêts à se nfin paraître on par excel- précurseurs, nit pas moins es royaumes. i de sa patrie itant obscur pphie à Paris, ses voyages flattaient sou- lume, en pu- lérence¹. Ce bbé de Saint- gea son nou- 532). Ce no- étudiant en campagnes et u calvinisme, point à ra-

le roi Fran- puis reine de roi son frère, au risque d'y

être elle-même détenue; bienfaisante envers tout le monde, sans ostentation, simple et modeste comme le sont les grandes âmes, ayant l'esprit aussi bon que le cœur, capable de soutenir le faix des affaires et les résolutions même de l'héroïsme; non moins zélée que le monarque pour le progrès des lettres, qu'elle cultiva non sans succès, dans le genre qui ne demandait que des grâces et de l'aménité. Mais ayant voulu pénétrer aussi dans les profondeurs terribles de la religion, sa témérité lui donna de l'attrait pour les nouvelles doctrines, de la présomption, quelque opiniâtreté: faibles dont un essaim de novateurs, de toutes parts attentifs à épier les personnes de son rang, ne manquèrent pas de s'apercevoir, et se prévalurent aussitôt. A la faveur de quelques livres proprement reliés et glissés dans sa maison par des zélatrices de sa suite; sous les noms spécieux de pur évangile, d'adoration en esprit et en vérité, d'une foi dégagée de superstition et des traditions humaines, on réussit à lui inspirer de l'aversion, non-seulement pour la puissance du pape, à qui l'on imputait, avec le dépouillement des rois de Navarre, celui de sa famille, mais pour l'Eglise romaine et ses communes observances. On lui inspira même d'étranges préventions contre les dogmes sacrés et l'enseignement public, ou du moins un intérêt si vif pour les personnes soupçonnées de les combattre, qu'elle utilisa tout ce qu'elle avait de crédit pour les protéger et les dérober dans l'occasion à la sévérité des lois. Elle porta d'abord sa confiance en eux jusqu'à faire traduire ses Heures en français, par une nouveauté inouïe jusque là, et très-scandaleuse dans les circonstances, afin de ne prier, suivant leurs principes, qu'en langue vulgaire. Gérard Roussel, qui avait été chassé de Meaux pour cause d'hérésie, n'était cependant, à proprement parler, ni luthérien ni zuinglien, ni même luthéro-zuinglien, mais simplement renégat hypocrite et sans caractère tranché; elle le recueillit comme un saint, le choisit pour son directeur, et le fit abbé de Clérac, puis évêque d'Oleron en Béarn. C'est ainsi que Marguerite de Valois, princesse presque sans reproche, sans être hérétique, et par suite d'un travers joint à sa bonté et à sa facilité naturelle, favorisa le progrès de l'hérésie dans la France, et y exposa la religion aux derniers dangers. Le Ciel jugea dans sa miséricorde cette âme sensible, généreuse et abusée, pour ainsi dire, par le seul excès de sa charité; car quelles que soient les invectives que différens auteurs se soient permises contre sa mémoire, il est certain qu'elle revint de ses égaremens, qu'elle rompit dans ses dernières années toutes ses liaisons pernicieuses, et qu'elle mourut avec tous les sentimens d'une âme catholique et pénitente.

Pour en revenir à Calvin, tandis qu'il étudiait la jurisprudence

à Bourges, et long-temps encore après, les sectateurs des nouvelles doctrines y abordaient de jour en jour, et y étaient favorablement accueillis. Ce fut là que Melchior Wolmar, entre autres, lui apprit à penser et à parler librement de la religion. De retour à Paris, sans avoir jamais été fait prêtre, quoiqu'il ait été pourvu tant d'une chapelle dans la cathédrale de Noyon¹, que des cures de Marteville et de Pont-l'Evêque dans ce diocèse; sans avoir jamais étudié en théologie, il s'ingéra dans les questions de controverse les plus épineuses, composa un sermon artificieux, et engagea le recteur de l'université, Nicolas Cop, qu'il avait séduit, à le prêcher publiquement le jour de la Toussaint. Comme le roi avait ordonné la plus grande vigilance pour la conservation de la foi, le lieutenant criminel, Jean Morin, qui répondait parfaitement aux intentions du monarque, agit avec sa vigueur accoutumée, et le prédicateur s'enfuit à Bâle, d'où il était originaire². Instruit de toute la trame, Morin, bien accompagné, se transporta au collège de Fortet, où logeait Calvin; mais ce lâche instigateur, loin de se livrer lui-même, fut si attentif au danger, qu'en arrivant chez lui, on reconnut qu'il s'était déjà évadé par la fenêtre, au moyen de ses draps qui s'y trouvèrent attachés.

Ici commence l'hégire ou huguenotisme, ou l'ère calvinienne. Le nouveau prophète choisit pour son lieu de refuge la ville d'Angoulême, et pour abri la maison de Louis du Tillet, chanoine de cette cathédrale, et alors disciple favori de l'imposteur. Mais un sang trop pur et trop chrétien coulait dans les veines de Louis, pour qu'il fût long-temps le jouet de l'imposture et de l'impiété. Jean son frère, greffier en chef du parlement de Paris, le rappela de ses égaremens, et porta le zèle jusqu'à l'aller chercher en Allemagne, où il ne se donna point de repos qu'il ne lui eût fait rompre à jamais toutes ses liaisons avec les ennemis de la foi. Les enseignemens du pédagogue hérétique prirent si peu dans cette vertueuse famille, qu'un autre du Tillet, frère des deux premiers, fut dans la suite un des plus pieux évêques de Meaux. Tout ce que Calvin put faire à Angoulême, ce fut d'ébaucher, sous le titre d'*Institution chrétienne*, le livre ténébreux dont nous verrons bientôt les conséquences sanglantes lui donner un trait nouveau de ressemblance avec le prophète de la Mecque.

¹ Le Vasseur, *Annal. de l'Eglise de Noyon.* — ² Duboul. t. 6, p. 238. Florim. de Rem. p. 883.

LIVRE SOIXANTE-UNIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'HÉRÉSIE DE CALVIN EN 1534
JUSQU'À LA DERNIÈRE CONDAMNATION DE HENRI VIII
EN 1538.

Tout le monde chrétien soupirait depuis trop long-temps après la conclusion de l'affaire scandaleuse du roi Henri VIII, pour qu'il pût encore paraître expédient de la différer. On la demandait vivement en Espagne, où l'on comptait beaucoup sur tous les amis que Charles V et Catherine sa tante avaient dans le sacré collège. On ne la désirait pas moins en France et en Angleterre, où, sur les avis récents de l'évêque de Paris, ambassadeur à Rome, on se flattait d'avoir pour soi le plus grand nombre des suffrages. Enfin, le 23 de mars 1534, le pape assembla son consistoire, qui se trouva composé de vingt-deux cardinaux. L'affaire étant instruite, et la téméraire décision de l'archevêque de Cantorbéry à ce sujet ayant même déjà été condamnée, on ne tarda point à recueillir les voix : trois seulement furent pour Henri, et toutes les autres contre la nullité de son mariage. Le pape fit aussitôt dresser la sentence qui réprouvait l'union de ce prince avec Anne de Boulen, et qui lui ordonnait, sous peine de censure, de reprendre Catherine d'Aragon comme son unique et légitime épouse. On y mit ensuite le dernier sceau, en la publiant avec les solennités ordinaires¹. Ainsi les pontifes romains continuaient à se montrer les gardiens de la morale, et ils faisaient planer la règle des mœurs sur la tête des princes comme sur celle des particuliers.

Nous ne dissimulons pas néanmoins que le Saint-Siège est accusé de partialité et de précipitation par le torrent des auteurs ou des copistes : car après tout, la plupart des écrivains, sur ce point d'histoire, ne font que copier la relation du seigneur Martin du Bellay. Suivant cet auteur contemporain, et même frère de l'évêque de Paris, qui eut tant de part à ces négociations, l'évêque, étant arrivé à Rome, fut d'abord admis au consistoire, et y fit, pour Henri VIII, des propositions que la cour romaine parut trouver

¹ Mém. du Bell. l. 4.

raisonnables. Comme il fallait cependant une dernière réponse du roi d'Angleterre, l'évêque demanda un délai suffisant pour la faire venir; on le lui accorda, en désignant un terme très-précis, au-delà duquel on n'entendrait plus rien. Le roi d'Angleterre fit en effet expédier des lettres qui pouvaient aplanir beaucoup de difficultés; mais le courrier ne paraissant point au terme fatal, le pape et les cardinaux se rassemblèrent pour juger la cause, sans que toute l'éloquence du prélat français eût pu obtenir un sursis de six jours, qu'il se bornait à demander. Ce jour-là même, contre la règle qui voulait qu'on agitât la chose durant trois consistoires, on prononça le décret définitif. Le courrier étant arrivé deux jours après, avec toutes les dépêches qu'on avait demandées, on parut se repentir, on chercha des remèdes, on n'en trouva point, et le décret subsista. Tel est en substance le récit de Martin du Bellay.

Mais dans les lettres écrites à François I^{er}, immédiatement après la condamnation de Henri VIII, les deux agens qui les écrivaient, savoir, l'évêque de Paris, et son associé l'évêque de Mâcon, ne disent pas un mot, ni du courrier dépêché en Angleterre, ni des sollicitations pour le faire attendre quelques jours au-delà du délai accordé, ni de la précipitation contraire aux usages romains et aux règles même de la justice¹. Ces ministres paraissent néanmoins très-piqués du décret: ils en exposent toutes les parties et les circonstances, en prévoient les suites funestes, disent que le pape lui-même semble très-étonné de cette issue, et qu'avec plusieurs membres de son conseil, il cherche les moyens de remédier aux inconvéniens de sa bulle. Mais sur l'anecdote du courrier et ses différentes circonstances, pas un mot; pas le moindre trait qui établisse, qui insinue en aucune manière, le fait capital. Si cependant ce fait eût été réel, eussent-ils rien eu de plus pressé que d'en instruire le roi leur maître? On voit, par les mêmes lettres, qu'ils avaient peu auparavant envoyé au roi une grande liste des cardinaux qu'ils croyaient favorables au parti de France et d'Angleterre. « Nous vous présentions, disent-ils, les opinions des cardinaux bien différentes de ce qu'elles étaient réellement; c'est » que nous ajoutions foi à leurs paroles, sans pénétrer le fond caché » de leurs cœurs. » Là-dessus ne doit-on pas présumer au moins, non-seulement que nos deux évêques se trompèrent dans l'idée qu'ils se formaient sur les sentimens du saint Siège à l'égard de Henri VIII, mais que la vraie cause du jugement rigoureux rendu enfin contre ce prince fut le scandale qu'il donnait en tout genre

¹ Hist. du Div. t. 3, p. 631

ère réponse
ant pour la
très-précis,
ngleterre fit
aucoup de
me fatal, le
cause, sans
ir un sursis
ême, contre
consistoires,
arrivé deux
demandées,
n'en trouva
it de Martin

ement après
s écrivaient,
Lâcon, ne di-
erre, ni des
au-delà du
ages romains
ussent néan-
les parties et
disent que le
qu'avec plu-
de remédier
u courrier et
noindre trait
apital. Si ce-
e plus pressé
êmes lettres,
nde liste des
nce et d'An-
ions des car-
ement; c'est
de fond caché
u moins, non-
s l'idée qu'ils
l'égard de
oureux rendu
n tout genre

depuis pres de sept ans, et qu'il aggravait de jour en jour? Tandis même que les évêques français négociaient pour lui à Rome, il travaillait en Angleterre à ruiner entièrement l'autorité du saint Siége. Ce fut alors précisément qu'il établit la coutume de faire monter chaque jour un prélat en chaire, pour publier dans la cathédrale de Londres que l'évêque de Rome n'avait pas plus de pouvoir sur les Anglais que tout autre évêque hors de son diocèse¹.

Après tout, pouvait-on violer, ne devait-on pas défendre, les droits d'une reine rejetée, dégradée par le seul motif d'une passion honteuse? Et quand cette princesse, ennuyée de l'oppression, ou cédant aux importunités, aurait consenti à se renfermer dans un monastère; ce nœud sacré du mariage, que Dieu forme lui-même, et qu'aucun homme n'a le pouvoir de dissoudre, en aurait-il moins subsisté? Si quelques ministres de la cour pontificale eurent le dessein de le déclarer nul, ce fut un trait sensible de providence à l'égard de l'Eglise romaine, de lui sauver, par l'inexécution, la honte ineffaçable d'avoir varié dans ses principes, et même d'avoir attenté sur le droit divin. Car enfin la validité du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon reposait sur des preuves si solides, et si généralement regardées comme telles, qu'en le déclarant nul on eût scandalisé toute la chrétienté. Il n'est pas de notre ressort d'exposer la longue suite de ces preuves, et moins encore tout le faible des consultations mendrées par l'époux infidèle, afin de légitimer son adultère. Peu de mots suffiront pour remplir ici la juste attente du lecteur.

Pour se convaincre évidemment qu'il n'est pas contre le droit naturel qu'un homme épouse la veuve de son frère, il ne faut que se rappeler l'endroit du Deutéronome, où Dieu ordonne qu'un Israélite, dont le frère sera mort sans enfans, suscite des enfans à ce frère en prenant sa veuve pour épouse. Du reste, le droit divin, consigné dans l'Évangile, comme dans les autres écrits apostoliques, n'a rien établi de contraire. Jésus-Christ lui-même, qui a déclaré aux Juifs qu'on n'avait accordé le divorce qu'à la dureté de leurs cœurs, ne dit rien de semblable aux Saducéens touchant le texte qu'on vient de citer, alors même qu'ils lui proposaient des questions relatives à ce passage. De plus, Catherine affirma constamment que son mariage avec le frère de Henri n'avait pas été consommé; et dès le commencement du procès, elle soutint au roi qu'il l'avait trouvée vierge, sans que ce prince eût osé la contredire.

Les docteurs de Henri, de leur côté, alléguaient ce passage du

¹ Burn ad an. 1534.

Lévitique : « Si un homme épouse la femme de son frère, il fait » une chose que Dieu défend, et tous deux porteront la peine de » leur péché. » C'est de là, disaient-ils, que l'incontinence d'Hérode, repris par S. Jean-Baptiste, tirait sa malice, aussi bien que le crime de l'incestueux de Corinthe, parce que cette loi n'avait jamais été révoquée par Jésus-Christ, ni par les apôtres. Ainsi ils tâchaient de faire illusion, en confondant ensemble des choses dont la dissemblance n'échappe à personne. Qu'était-il besoin du Lévitique pour condamner deux débauchés infâmes, dont l'un s'était rendu manifestement coupable d'inceste et d'adultère en épousant la femme de son frère encore vivant; et l'autre, en abusant de sa belle-mère, avait commis une impudicité, telle, suivant les expressions de S. Paul, qu'il ne s'en trouvait point de pareille parmi les païens? Il est défendu sans doute, c'est l'explication de S. Augustin sur cet endroit du Lévitique¹, il est absolument défendu d'épouser la femme de son frère, si ce frère vit encore, ou s'il l'a répudiée avant de mourir, ou s'il en a laissé des enfans. Hors de ces cas, il est encore défendu d'épouser sa belle-sœur, quoique veuve; mais de telle manière que l'Eglise, en certains cas particuliers, puisse dispenser de cette loi générale. Il en est de cette défense comme de celle que Dieu fait de ne pas tuer, et qui n'est pas incompatible avec le droit de vie et de mort qu'il donne aux souverains.

Mais à quoi bon combattre des consultations intéressées, qui, dans le temps même qu'on les négociait, ne purent imposer aux âmes droites les moins défiantes? En Angleterre même, où alors le clergé avait encore le schisme en horreur, la plupart des docteurs frémissaient à la seule proposition qu'on leur fit de décider en faveur de la nullité. Il y eut de longs troubles à ce sujet dans l'université d'Oxford. Après bien des promesses et des menaces inutiles, il fallut en venir à la violence ouverte. Le duc de Suffolck fit emprisonner quelques docteurs; d'autres furent très-mal traités; on en chassa un bien plus grand nombre; et, dans ce qui restait, on choisit trente-trois tant bacheliers que docteurs, à qui l'on remit tout le soin de la décision. Ceux-ci ne pouvant encore s'accorder entre eux, huit des plus violens s'assemblèrent de nuit, et rompirent, dit-on, la porte du greffe, pour enlever les sceaux qu'ils apposèrent à leur consultation furtive. La même chose se passa à peu près dans l'université de Cambridge. Tout ce que les commissaires du roi y purent obtenir, ce fut qu'on nommerait vingt-neuf docteurs ou bacheliers qui leur fussent dévoués, pour pro

¹ Quest. 61, in Lev.

noncer au nom de toute l'université, sans qu'on en délibérât davantage. Encore y eut-il beaucoup de troubles et d'altercations parmi ce petit nombre, avant que la pluralité se déclarât pour l'opinion qui menait à la fortune¹.

Il y eut encore beaucoup plus de difficultés en France, où la conscience, artificieusement timorée, du prince adultère, voulut aussi faire convertir son crime en vertu². L'université de Paris, par respect pour le siège apostolique, ne voulait pas même délibérer sur une affaire évoquée à ce tribunal : il n'y eut que le danger de nuire aux affaires de François I^{er}, alors souverainement intéressé à se tenir uni avec le roi d'Angleterre, qui pût surmonter la répugnance des docteurs, après qu'on les eut encore bien assurés que l'union de ces deux princes ne tendait nullement à faire transgresser la loi divine. Mais bientôt cette parole fut démentie par les sollicitations des agens d'Angleterre, par les cabales, par les promesses et par les présens. L'affaire éprouva néanmoins de grandes contradictions et des alternatives étonnantes. Dans une congrégation préliminaire, cinquante-six docteurs furent pour Henri, et sept seulement contre. Dans la suivante, trente-six lui furent contraires, et vingt-deux seulement favorables. Enfin, dans l'assemblée définitive, il y eut cinquante-trois voix pour le roi d'Angleterre, quarante-deux absolument contre, et cinq encore pour renvoyer l'affaire au saint Siège. C'est ainsi qu'il fut décidé que le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon n'avait pu se contracter valablement au moyen même de la dispense du pape, parce que le droit divin et naturel défend généralement et absolument d'épouser la veuve de son frère. Le syndic de la faculté et quantité de docteurs, après avoir fait sans succès tous leurs efforts pour retirer cette conclusion, dressèrent un acte qui lui était tout contraire, et le déposèrent dans les archives. Pour les docteurs en droit, ils décidèrent hardiment que le pape n'avait pu donner de dispense dans le cas proposé.

A l'égard de plusieurs autres universités du royaume, dont on sollicita aussi les décisions, les sentimens y furent très-partagés³. La faculté de théologie d'Angers prononça contre Henri VIII, et la faculté de droit fut pour lui. A Bourges au contraire, où Rebuffe et Alciat rendaient la jurisprudence très-florissante, cette faculté donna une décision si bien motivée contre Henri, que ses partisans ne s'étudièrent qu'à la supprimer, et celle de théologie prononça en faveur du prince. On n'eut connaissance à Orléans que de la consultation des jurisconsultes qui furent tous pour

¹ Wood. de Antiq. Oxon. p. 228. Sand. de Schism. l. 1, p. 225. — ² Hist. du Div. t. 3, p. 421, etc. — ³ D'Argentr. l. 2, c. 10 et suiv.

Henri, et que les facultés de Toulouse imitèrent. Les universités étrangères de Bologne, de Pavie, de Padoue et de Ferrare se laissèrent aussi corrompre par les solliciteurs munis d'argent, que les scrupules de Henri VIII ne l'empêchaient pas de répandre en tout lieu. Le docteur Krouk, envoyé en Italie, dans un compte fait pour le roi, et certifié sur les lieux par Pierre Ghinacci, dit avoir payé trois écus aux religieux servites, après qu'ils eurent signé, à ceux de l'Observance, deux écus; au franciscain Jean Marino, qui avait écrit pour la nullité, vingt écus; quinze pour le même sujet au prieur de Saint-Jean et Saint-Paul, et quatre à son couvent; trente au nommé Jean Maria, tant pour lui que pour les docteurs que ce corrupteur en sous-ordre était allé séduire à Venise¹. En un mot, cette manœuvre hontense excita tant d'indignation, que Charles Du Moulin, qu'on ne soupçonnera point de partialité en faveur des papes, publia que les *angelots*, monnaie d'Angleterre, furent les moyens lumineux qui décidèrent tous les docteurs consultants. Les partisans même de Henri VIII passèrent condamnation sur cet article, au moins pendant très-long-temps.

En Espagne, en Flandre et dans toute l'Allemagne, aucune des universités n'opina pour ce prince, quoiqu'on eût fait briller aussi les *angelots* à leurs yeux. Le mépris éclatant que témoigna, entre autres, l'université de Cologne pour ces moyens de séduction, lui fit dédier, avec de grands éloges, par le docteur Pierre de Leyde, un commentaire sur le maître des sentences. « Comme rien ne peut faire brèche à votre intégrité, dit-il à ses membres, il n'est rien non plus qui puisse porter atteinte à votre autorité. Un puissant roi, qui avait asservi la doctrine même à la fortune, a cru par cette voie pouvoir aussi captiver vos suffrages; mais par le mépris courageux que vous avez fait de son or, ils ont acquis un si haut degré de prépondérance, que tous les autres sans eux sont plus qu'inutiles. »

Les protestans mêmes ne furent pas favorables au roi d'Angleterre, quelque intérêt qu'ils eussent à le ménager, particulièrement dans les conjonctures où ils se trouvaient. En présence des ambassadeurs qu'il avait envoyés en Allemagne pour se joindre à la ligue protestante, Mélanchton décida ainsi, au nom des docteurs luthériens : « Nous ne pouvons être de votre avis, parce que nous sommes persuadés que la loi de ne pas épouser la femme de son frère est susceptible de dispense, sans croire ce pendant qu'elle soit abolie. » Bucer avait déjà donné la même décision, et d'après le même principe, qui était précisément celui qui

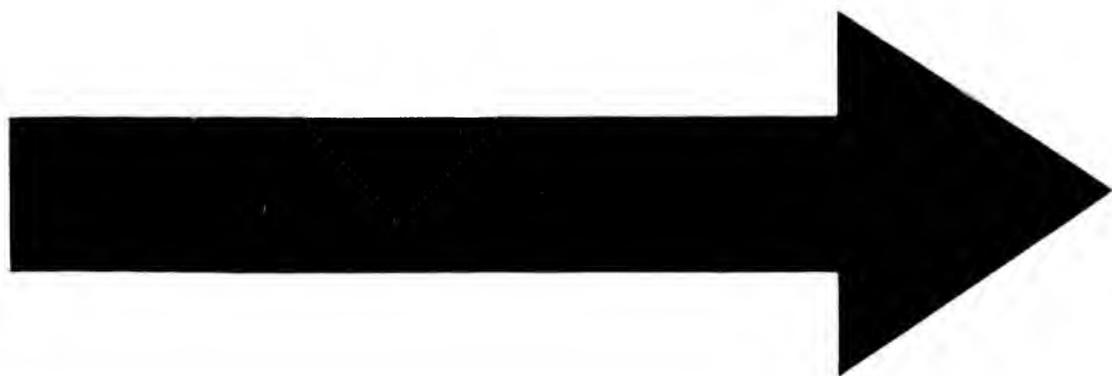
¹ Burn. Hist. de la Réf.

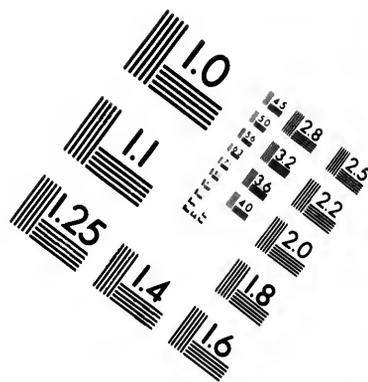
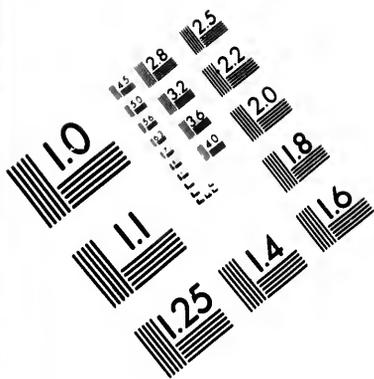
avait dirigé Clément VII dans sa sentence définitive. Il n'y eut guère que Calvin, qui, voulant à tout prix introduire en Angleterre sa secte naissante et peu considérable encore, se déclara pour Henri VIII : mais quel fond pouvait-on raisonnablement faire sur la décision d'un homme qui n'avait pas vingt-deux ans, qui d'ailleurs n'avait jamais étudié en théologie? Calvin même parut en quelque sorte rougir de son propre avis, qu'il affaiblit autant qu'il le put sans choquer le prince, ajoutant que, parmi les choses fondées sur des raisons probables, il s'en trouvait beaucoup qu'il n'était pas expédient de mettre en pratique¹.

On doit être convaincu, par tout ce qu'on vient de lire, que la sentence de Clément VII était juste en soi, ou conforme aux vrais principes. Mais fut-elle expédient? ou fut-elle pas trop précipitée, quoique différée depuis si long-temps? N'eût-il pas mieux valu attendre encore, et chercher ailleurs dans les ressources qui manquent rarement de s'offrir à la sagesse, à l'unanimité et aux ménagemens de la prudence? Ce n'est pas à nous de prononcer sur cette grande question : nous aurons rempli toute notre tâche quand nous aurons encore fait observer que les dispositions des peuples et des princes à l'égard des usages romains, et que ces usages eux-mêmes, ou l'exercice du pouvoir pontifical, étaient bien différens alors de ce qu'ils sont aujourd'hui. Au reste, ce qui a le plus contribué à faire accuser Clément VII de précipitation, c'est la mort prématurée de la reine Catherine, arrivée moins de deux ans après la sentence du pape. Mais dans un siècle qui se pique autant que le nôtre de philosophie et de raison, oublierait-on qu'on ne doit point juger les hommes sur des événemens fortuits, et même tout-à-fait inespérés? D'ailleurs le parlement d'Angleterre avait fait, dès le 14 mars, une défense sévère de reconnaître le saint siège : or l'excommunication que le pape, au témoignage même de Voltaire, ne put se dispenser de fulminer, ne fut portée que le 24. Elle suivit donc, plutôt qu'elle ne précéda, l'un des plus odieux schismes qui aient désolé l'Église catholique. Ainsi tombent les reproches d'imprudence et de précipitation que des auteurs mal instruits ont adressés à la mémoire de Clément VII².

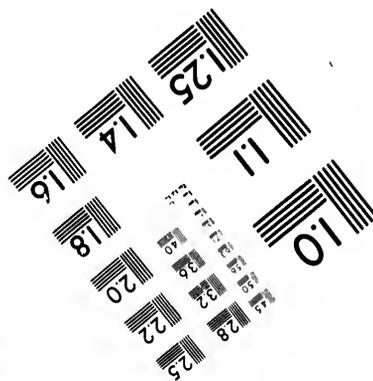
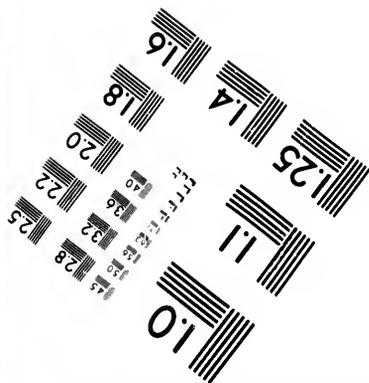
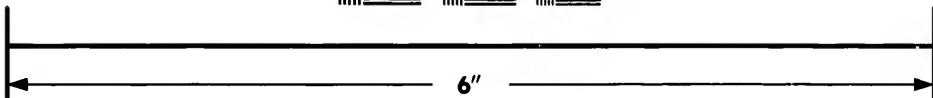
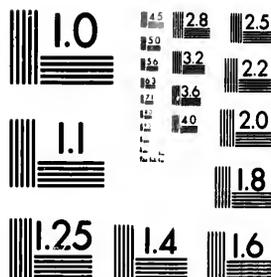
La conduite du roi condamné fut celle d'un coupable qui cherche à étouffer ses remords, en multipliant les excès qui les rendent plus vifs. Henri, ayant su ce qui venait de se conclure à Rome, acheva de rompre toute correspondance avec le siège apostolique, en abolit entièrement la puissance dans l'Angleterre,

¹ Burn. t. 2, p. 143. — ² Hist. de la Papauté, 2^e édit. t. 2, p. 265.



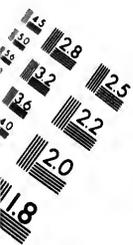


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



et se mit à exercer dans toute son étendue son nouvel office de chef souverain de l'Eglise anglicane. Il avait fait confirmer par son parlement la suppression des annates, du denier de S. Pierre, et généralement de toute redevance, ainsi que de toutes les expéditions de bulles, délégations, procurations et dispenses émanées de la cour romaine. L'archevêque de Cantorbéry était autorisé à donner les dispenses, à charge de verser dans le trésor royal une partie de l'argent qu'elles produiraient. Il avait été aussi déclaré que le pape n'aurait aucune part à l'institution des évêques¹. Cependant, par une inconséquence qui suffit pour confondre l'auteur de ces attentats, on confirmait toutes les expéditions tirées de Rome jusque là. En même temps, des commissaires envoyés de toutes parts exigèrent la signature du serment, par lequel on protestait que le roi était le chef suprême de l'Eglise d'Angleterre, que l'évêque de Rome n'avait pas plus d'autorité que les autres évêques, qu'on renonçait à son obéissance, et qu'on n'aurait aucun égard à ses censures. Comme la plupart des Anglais avaient autant de vénération pour la reine Catherine et la princesse Marie, sa fille, que de mépris pour Anne de Boulen et sa race ambitieuse, Henri fit reconnaître par le même serment la loi ou plutôt la subversion d'hérédité qu'il venait d'établir². Furieux de la magnanimité de Catherine, qu'on ne put jamais contraindre de souscrire à sa dégradation, et qui, au sein même de l'oppression, ne voulut souffrir aucun domestique qui ne la traitât de reine, il avait étouffé les sentimens de la nature et violé la majesté du trône jusqu'à maltraiter la jeune princesse Marie, lui défendre de voir sa mère, la déclarer incapable de succéder à la couronne, et transporter son droit aux enfans de l'adultère.

La mort de Clément VII, arrivée dans ces conjonctures, le 26 de septembre 1534, et les grandes qualités du cardinal Alexandre Farnèse, qui lui succéda le treizième du mois suivant, sous le nom de Paul III, ne ralentirent point les progrès du schisme. Le parlement, rassemblé le 23 novembre, confirma au roi d'Angleterre la suprématie que le clergé avait reconnue, et la formule du serment qui la rendait inviolable. Mais, frustrant aussitôt l'espoir des prévaricateurs, il adjugea au roi les prémices et les annates, dont ils avaient cru s'affranchir en connivant à l'attentat qui en dépouillait le pape. Le parlement alla plus loin : outre ces annates et les premiers fruits, il attribua au nouveau chef du clergé anglican la dixième partie du revenu de tous les bénéfices.

¹ Burn. 1. 2, p. 200. Act. publ. Angl. t. 14, p. 487 et seq. — ² Hist. du Div. t. 1, p. 263

Par un autre acte, il déclara traîtres, criminels de lèse-majesté et déchus du droit d'asile, tous ceux qui oseraient écrire ou seulement parler contre le droit nouveau. Le roi lui-même donna une déclaration qui défendait de nommer pape l'évêque de Rome, avec ordre d'effacer ce nom de tous les monumens où il se trouvait, afin d'en anéantir jusqu'à la mémoire, s'il était possible. Ce sol édit fut exécuté avec tant de rigueur, qu'on punissait de mort, tout Anglais à qui l'on surprenait quelque livre où l'on n'avait pas effacé le mot *pape*; de sorte que dans toute l'Angleterre les ouvrages des Pères, des saints docteurs, des scholastiques, des jurisconsultes, les tables même et les calendriers furent tous barbouillés de ces ratures ridicules. On contraignit même d'indiquer, au commencement des œuvres de S. Léon et de S. Grégoire, papes, que s'il y avait quelque passage ou quelque mot qui établît leur primauté, on renonçait à ce mot, à ce passage, et que sur cet article on abandonnait tous les Pères et les docteurs. On défendit encore, sous peine de la vie, tout rapport avec le pape et avec ses adhérens, de quelque nation qu'ils fussent. Enfin, dans les prières publiques et privées, à l'oraison qui se disait pour le souverain pontife, on substitua cette imprécation : *Délivrez-nous, Seigneur, de l'évêque de Rome et de ses excès détestables* ¹.

En ouvrant ainsi la porte au fanatisme et à l'irrégion, Henri ne laissait pas que de témoigner une extrême aversion pour l'hérésie; et le parlement déclara, en termes formels, que ni le roi ni ses sujets ne prétendaient s'éloigner de la foi catholique. On avait changé la forme des poursuites usitées contre l'hérésie, afin d'humilier les évêques; mais, en subordonnant ces jugemens au nouveau chef de l'Eglise anglicane, on n'avait pas rendu le sort des accusés moins dur. Henri, qui se piquait d'être théologien, essaya d'abord de la dispute pour en soumettre quelques-uns : comme ils se trouvèrent plus habiles que lui, il abrégéa la dispute en leur proposant l'alternative, ou de se rétracter, ou d'être brûlés. Ainsi la scène, d'abord tout-à-fait comique, devint tragique et sanglante. Quantité de personnes reconnues pour hérétiques, entre autres Hitton, vicaire de Maidstone, Bilney et Richard Bifield, subirent le dernier supplice. Celui-ci commença par abjurer; mais étant revenu à Londres, et dogmatisant de nouveau, il fut condamné au feu. Jacques Binham, dénoncé de même comme relaps, après une abjuration publique, éprouva la même sévérité. Le zèle odieux de Henri n'épargnait pas même les cen-

¹ Scander.I. 1, p. 108

dres des morts. Guillaume Traci, de la province de Worcester, ayant mis dans son testament qu'il ne léguait rien à l'Eglise, parce qu'il ne demandait point de prières pour son âme, et qu'il mettait uniquement sa confiance en Jésus-Christ sans rechercher l'intercession des saints, on déterra son corps, et on le fit brûler¹. Le duc de Norfolk, Gardiner, évêque de Winchester, Longland, évêque de Lincoln, et presque tous les ecclésiastiques qui avaient encore accès à la cour, ne cessaient d'inculquer au roi que, pour justifier sa conduite à l'égard du pape, il devait paraître plus attaché que jamais à la foi catholique. Ennemis jurés de la nouvelle réforme, malgré leur lâche complaisance au sujet de l'affaire du mariage et de la suprématie, ces courtisans accordaient aux réclamations de leur conscience tout ce que leur permettait leur lâcheté, et s'opposaient fortement aux réformateurs hérétiques, en tout ce qui ne touchait point à l'article délicat de la primauté romaine.

Les sectaires, de leur côté, appuyés par un parti qui était sans doute fort gêné par la catholicité d'apparat de Henri VIII, mais qui dans le fond était le plus puissant; Schaxton et Latimer, en faveur auprès d'Anne de Boulen, et parvenus aux évêchés de Salisbury et de Worcester; Cranmer, archevêque de Cantorbéry; Thomas Cromwel, ministre, dont l'ascendant égalait déjà celui de Wolsey, dans la maison duquel il avait servi; Anne de Boulen elle-même, d'une foi aussi équivoque dans tous les temps que l'étaient ses mœurs : tous ces grands acteurs, secondés chacun par une foule d'intrigans subalternes, travaillaient de concert à établir l'hérésie dans l'Eglise anglicane. Il fallait ménager à l'égard de la catholicité schismatique du roi; mais on n'avait plus à se plaindre que le point où confinent le schisme et l'hérésie : le succès répondit à toute leur attente.

Les novateurs s'efforçaient en même temps d'établir leur doctrine en France, et il y avait déjà dans la capitale même plusieurs personnes qui l'avaient embrassée. Le religieux et vigilant monarque, ayant appris qu'elle se glissait jusque dans la faculté de théologie, avertit cette compagnie respectable de se tenir en garde contre des membres gangrenés, capables au moins, s'ils n'infestaient le corps, de ternir la gloire qu'il s'était acquise par une foi jusque là incorruptible². Le parlement donna les mêmes ordres; et la faculté, par la promptitude et la rigueur de ses recherches, réalisa tout ce qu'on espérait d'elle. Un bachelier bénédictin, nommé Jérôme Saligans, fut contraint de rétracter deux

¹ Burn. l. 2, sur la fin — ² D'Argentré. ib. ind. p. 2.

Worcester, l'Église, parce qu'il mettait à l'index l'infâme hérétique, Longland, qui avaient dit que, pour être plus attaché à la nouvelle doctrine de l'affaire, ils venaient à l'aide des hérétiques, la primauté

qui était sans doute III, mais qui, en faveur de Salisbury et de Wolsey, elle-même, ils étaient ses par une foule à blâmer l'hérésie sur la catholique, et il répondit à

pour leur doctrine plusieurs fois, et il acquiesça par les mêmes raisons de ses recherches à rétracter deux

propositions malsonnantes qu'il avait avancées dans un exercice public, sur la prière vocale et l'institution des sacrements. On alla plus loin contre le docteur Jean Morand, attaché à l'Église d'Amiens, où il était chanoine de la cathédrale et vicaire général de l'évêque. On avait trouvé chez lui les ouvrages de Luther, que la bulle de Léon X défendait de lire et de garder, et on l'accusait d'avoir enseigné l'erreur¹. Il fut mis dans les prisons de la Conciergerie du Palais, jusqu'à ce que les propositions qu'on lui reprochait au nombre de cent eussent été examinées. Elles furent censurées comme renfermant en effet la doctrine du luthéranisme sur la justification par la foi seule, sur la justice imputative dont Morand faisait une sorte d'impeccabilité pour les élus, et sur toutes les conséquences qu'on tirait de là contre l'invocation des saints et contre les autres observances catholiques. Le dogmatiseur n'en fut pas quitte pour se rétracter : on le fit passer de la prison dans un monastère, où, pendant une année, on ne lui laissa pour vivre qu'une modique pension sur son bénéfice (1534).

C'est ainsi que la réforme opiniâtre et non moins artificieuse allait par degrés à son but, sans s'étonner beaucoup des censures et des peines ecclésiastiques, pas même de quelques arrêts de mort que l'énormité du scandale faisait rendre de loin en loin. Un religieux de Saint-Dominique, passé du libertinage à l'hérésie, ayant porté l'impudence jusqu'à épouser deux femmes, et n'en montrant que plus d'audace à prêcher la doctrine qu'il pratiquait si bien, fut pris à Lyon, et condamné à être brûlé vif. Il en appela au parlement de Paris, qui confirma la sentence et le fit exécuter sur la place Maubert, après que le coupable eut été dégradé du sacerdoce, sermoné publiquement, et livré aux insultes de la populace. Au moment de l'exécution, il voulut parler aux assistans ; on le lui permit, et il commença d'une manière édifiante : mais cette bouche impure vomissant bientôt des impiétés contre la divine eucharistie, on s'empressa de les étouffer avec lui dans les flammes.

Cette sévérité imposa si peu à la secte, que sur ces entre-faites elle fit imprimer des placards remplis d'horribles blasphèmes contre nos saints mystères, d'invectives cruelles contre le clergé, et de menaces contre la personne sacrée du roi. Elle les fit afficher dans la ville de Blois où se trouvait la cour, et dans la capitale du royaume, non-seulement aux carrefours, sur les places publiques et aux églises, mais jusqu'aux portes du Louvre et de la chambre même du monarque. Aussitôt le parlement se livra à de

¹ D'Argentré, t. 2, p. 102, etc.

severes perquisitions : on arrêta plusieurs hérétiques ; et des observations qu'on recueillit, il résulta qu'il s'était formé une conjuration, à l'effet d'égorger les catholiques tandis qu'ils assisteraient au service divin. Tels étaient le génie de cette secte presque à son origine, et les forces qu'elle avait déjà dans le royaume. Le roi, revenu de Blois à Paris au bruit de cette nouvelle, et beaucoup plus indigné de l'injure faite à la majesté divine que des outrages faits à sa propre personne, publia un édit formidable contre tous les hérétiques. Et pour désavouer d'une manière éclatante leurs sacrilèges excès, il ordonna une procession des plus solennelles, où le dauphin, les deux princes ses frères et le duc de Vendôme soutenaient les quatre coins du dais, sous lequel était porté le Saint-Sacrement : le roi et la reine, les princesses leurs filles, tous les princes et les seigneurs de la cour, avec cinq cardinaux et un grand nombre d'évêques, suivaient pénétrés de componction, et tenant chacun un flambeau à la main. On alla ainsi, depuis Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du Louvre, jusqu'à Notre-Dame (1535).

Après la cérémonie, le roi, dans une salle de l'évêché, prononça, en présence des princes, des prélats, des principaux magistrats et de tous ceux qui purent trouver place, un discours qui attendrit les assistans jusqu'aux larmes. « Vous me voyez, leur dit-il ¹, bien » différent sans doute de ce que j'ai paru toutes les fois qu'il s'est » agi de soutenir la majesté du trône. Je me souvenais alors de la » qualité de maître et de monarque, et j'en déployais l'appareil » aux yeux de mes sujets : aujourd'hui qu'il est question de la ma- » jesté du Roi des rois, je me regarde moi-même comme un sujet » et un serviteur qui partage avec vous les témoignages de notre » commune dépendance. Cet arbitre suprême des couronnes a » toujours protégé visiblement l'empire français ; et si quelque- » fois il nous a frappés, on a reconnu la main d'un père qui ne » voulait que rendre ses enfans plus dignes de lui. Au moins ne » nous a-t-il jamais abandonnés à l'irréligion, qui est le comble du » malheur pour un empire. La France, terre unique où il ne soit » point né de monstre funeste à l'Eglise, porte encore justement le » titre glorieux de royaume très-chrétien. Jaloux d'une distinc- » tion si précieuse, tremblons qu'enfin on ne nous la ravisse ; et » empressons-nous d'étouffer à leur naissance ces monstres d'im- » piété, conjurés contre un sacrement qui est le gage des plus » grandes faveurs de Dieu à l'égard de son peuple, qui est le Fils » de Dieu lui-même, mort en croix pour nos crimes, ressuscité

¹ Duboul. t. 6, p. 242.

» pour nous rendre la vie, monté au ciel pour nous y préparer des
 » trônes. J'ai voulu d'abord, aux yeux de l'univers attentif en ce
 » moment à toutes nos démarches, faire le désaveu d'un attentat
 » qui n'a été commis, j'en prends le Ciel à témoin, ni par ma faute
 » personnelle, ni par le manquement des personnes dépositaires
 » de mon autorité. J'ordonne, après cela, que les coupables soient
 » punis avec une rigueur qui empêche à jamais, non pas seulement
 » d'imiter leurs exemples, mais d'embrasser leurs opinions. Je con-
 » jure tous ceux qui m'écoutent, je recommande généralement à
 » tous mes sujets, de veiller si bien sur eux-mêmes, sur leurs en-
 » fans, sur tous leurs proches, que personne ne s'écarte de la doc-
 » trine de l'Église, dans le sein de laquelle ils me voient persévérer
 » si hautement avec tous les grands de mon royaume. Oui, moi-
 » même, moi qui suis votre roi et votre seigneur, si je croyais un
 » de mes membres infecté du poison détestable de l'hérésie, je
 » vous le donnerais à couper ! Que dis-je ? Si je savais qu'un de
 » mes enfans en fût entaché, je le sacrifierais à la vengeance et à
 » l'exécration publique ! »

Telle fut l'horreur sincère de François I^{er} pour les nouveautés
 hérétiques. Mais que les rois, avec les meilleures dispositions, ont
 de périls à courir, au milieu de ces tentateurs aguerris qui re-
 viennent sans cesse à la charge ! Ils prirent ce bon prince par son
 amour même pour l'Église, et lui persuadèrent que rien n'était
 plus propre à lui rendre la paix, que de conférer paisiblement
 en France avec Philippe Mélanchton, le plus habile homme de
 l'Europe, lui disaient-ils, et d'une vertu égale à ses lumières, mo-
 deste, poli, modéré ; qui n'a rien du génie violent de Luther et
 de Zuingle ; qui tout au contraire s'est toujours efforcé de les
 accorder entre eux, et avec les catholiques ; qui à la vérité n'ap-
 prouve pas certains abus qu'on voit manifestement dans la disci-
 pline des derniers siècles, mais qui déteste le schisme formé à cette
 occasion en Allemagne, d'où, ajoutait-on, il peut s'étendre aisé-
 ment en France, pour y causer les mêmes ravages.

Déjà Mélanchton avait fait passer en France un mémoire arti-
 ficieux, où la doctrine luthérienne se trouvait expliquée, modifiée,
 déguisée de manière à faire illusion à des personnes même plus
 instruites que les gens de cour. D'un autre côté, les organes de la
 secte, après avoir rapproché dans son intérêt la reine de Navarre
 et la duchesse d'Etampes, c'est-à-dire la protectrice du parti et la
 maîtresse du roi, obtinrent qu'elles engageassent ce prince à aller
 entendre le curé de Saint Eustache, nommé Le Coq, qui prêchait

¹ Florim. de Rem. p. 861.

avec un grand concours de peuple, entraîné sur les pas de tout ce qui aspirait au titre de savant et de bel-esprit. Ce novateur applaudi poussa les choses plus loin que Luther même, et parlant en zuinglien sur l'eucharistie, cita d'une manière assez originale ces paroles de la préface de la messe, *Sursùm corda* : il dit qu'il ne fallait point s'arrêter à ce qui était sur l'autel, mais s'élever jusqu'au ciel par la foi, pour y trouver le Fils de Dieu. Le roi n'aperçut pas trop le venin caché sous ce détour artificieux ; mais les cardinaux de Lorraine et de Tournon entreprirent le prédicateur, et le poussèrent si habilement, qu'ils le réduisirent à confesser son erreur. Il fut contraint de la rétracter en chaire, aussi publiquement qu'il l'avait annoncée.

Cependant le projet de faire venir Mélanchton en France subsistait toujours, et la cabale eut encore assez d'ascendant pour faire inviter le sectaire par le monarque, qui lui offrit des passeports, et des otages même, pour garans de sa sûreté durant tout son séjour dans le royaume. L'adroit Mélanchton avait accepté ces offres flatteuses ; et déjà toute la secte triomphait, quand le cardinal de Tournon, indigné que la candeur de son roi fût ainsi le jouet de la fourbe hérétique, imagina, dit-on ¹, le stratagème suivant pour la faire échouer. Il se présenta chez le prince, tenant à la main les œuvres de S. Irénée. François I^{er} ne manqua point de lui témoigner de la surprise, et lui demanda quel était ce beau livre, dont tant d'autres objets ne pouvaient le distraire. « Sire, lui répondit le » cardinal, c'est véritablement un beau livre ; c'est l'ouvrage de l'un » des premiers apôtres de votre royaume, de l'illustre docteur et » martyr S. Irénée, qui gouvernait dans le second siècle mon Eglise » de Lyon. Or je lisais le bel endroit où il est rapporté que les apô- » tres ne voulaient pas avoir le moindre commerce avec les héré- » tiques ; jusque là que S. Jean, le disciple bien-aimé du Seigneur, » s'étant rencontré dans un bain public avec l'hérétique Cérinthe, » sortit avec précipitation en criant aux fidèles : « Fuyons d'ici, » mes chers enfans, de peur que nous ne soyons écrasés sous les » murs qui recèlent cet ennemi de Dieu. » Vous néanmoins, Sire, » vous le fils aîné de l'Eglise et son premier protecteur, vous » appelez auprès de vous le plus fidèle disciple de l'hérésiarque » Luther, ennemi le plus dangereux de l'Eglise catholique, à qui, » par sa douceur perfide, il a causé plus de dommage que toute la » fureur de son maître. » Le roi, extrêmement frappé de ce discours, révoqua sur-le-champ les passeports et les ordres qu'il avait donnés, et fit serment de se tenir inviolablement attaché à la croyance de l'Eglise.

¹ Florin. de Beaum. p. 55

Tout ceci n'est que la relation d'un auteur particulier, presque contemporain cependant. Pour les esprits qui traiteraient la belle conduite du cardinal de coup de théâtre, peu conforme au goût déjà épuré du siècle où on le place, voici des faits tirés d'actes authentiques, qui toutefois ne détruisent pas ce qu'on vient de lire¹. François I^{er}, préoccupé du bon effet que pourraient produire des conférences entre Mélanchton et les théologiens catholiques, invita la faculté de Paris à nommer des députés propres à bien remplir cet office. Les docteurs assemblés à ce sujet firent représenter au roi que ce qu'il proposait, avec des vues pures pour le bien de la religion, la mettait au contraire dans le plus grand péril; que la voie des disputes avec les hérétiques, outre ses dangers, était peu convenable, d'une longueur infinie, et qu'elle avait toujours été parfaitement inutile; qu'on semblerait par là remettre en question ce qui avait été décidé formellement par l'Eglise; que les Allemands, dans leurs mémoires, ne faisaient que trop d'injure à ses décisions, puisqu'ils demandaient qu'on se relâchât de part et d'autre: ce qui n'était pas chercher à rentrer dans l'Eglise, mais vouloir entraîner les catholiques dans leurs erreurs. Les docteurs parcouraient ensuite les différens articles du dogme et de la discipline ancienne, que les médiateurs du parti proposaient plus ou moins clairement d'infirmer; suivait une espèce de formulaire, qui devait être envoyé à Mélanchton et à ses partisans, afin de juger si leur projet de réunion était sincère. On leur demandait, par cette sorte de préliminaire, s'ils voulaient reconnaître que l'Eglise militante, établie sur le droit divin, ne peut errer ni dans la foi ni dans les mœurs; que S. Pierre a été le chef de cette Eglise sous Jésus-Christ, et que le pape son successeur l'est encore; que tous les Chrétiens sont obligés d'obéir à la même Eglise, et de s'en tenir, comme des enfans dociles et de fidèles sujets, à ce qu'elle enseignera ou décidera.

Une marche si conforme à la vraie catholicité, que le religieux monarque ne manqua point d'y reconnaître, renversa l'espoir et toutes les manœuvres de la secte. Dès-lors¹ il ne fut plus question d'attirer Mélanchton en France. Il est vrai que l'électeur de Saxe s'opposa aussi à ce voyage; mais Luther lui-même ne laissait pas que de le désirer, et Mélanchton déférait si peu à la volonté de son souverain, qu'il avait projeté de s'avancer sous d'autres prétextes jusqu'à Francfort, pour saisir la première occasion de se jeter en France. Ainsi la cause de son changement fut celui des dispositions de François I^{er}. Mais l'affront qu'il essayait demeura du moins

¹ D'Argentré, t. 1, p. 385 et seq. — ² *Ibid.* t. 2, p. 121

assez couvert pour lui laisser, comme à bien d'autres amis prétendus des princes dont ils ne sont que les corrupteurs, la gloire entière d'une invitation qui avait été rétractée. Cependant le monarque, indigné du manège et de l'audace des sectaires, les fit poursuivre par le magistrat. Six d'entre eux, auteurs des blasphèmes affichés contre le saint Sacrement, furent d'abord condamnés à périr dans les flammes ; et pour inspirer plus de terreur, on imagina une façon toute particulière de les tourmenter. On attachait le criminel au-dessus du bûcher, dans un siège suspendu qu'on descendait et qu'on relevait à plusieurs reprises, jusqu'à ce que le coupable suffoqué et demi-brûlé rendit l'esprit, et alors on le laissait tomber dans les brasiers pour y être consumé¹. Dix-huit personnes, complices des six premières, subirent le même supplice. On fait observer que tous étaient Français ; tant il importe aux chefs des nations les plus saines, de fermer la première entrée à la contagion du dehors.

Le piège tendu à la candeur de François I^{er} ayant manqué, comme on vient de le voir, on tenta aussitôt d'induire le roi dans un autre d'autant plus dangereux, qu'il ne s'agissait plus de faire intervenir des étrangers suspects, mais de le séduire par le moyen d'un de ses sujets. Jusque là tous les corrupteurs de la religion avaient passé en France pour les sectateurs de l'hérésiarque allemand, et l'on ne s'était point aperçu qu'aucun Français eût dogmatisé en chef. Calvin, à la vérité, avait donné quelque scandale à Paris ; obligé de quitter cette capitale, il avait séduit quelques personnes dans les provinces : mais ces œuvres de ténèbres ne lui donnaient aucune préséance sur les sectaires communs, parmi lesquels il demeurait toujours au rang de subalterne. Il voulut enfin figurer en hérésiarque, dans une nation qui se glorifiait de n'avoir point encore enfanté de pareil monstre. Mais il n'acquiesça même cette renommée honteuse, qu'en réchauffant les conceptions brutes, les historiettes calomnieuses, les bouffonneries insultantes, toutes les rapsodies des Allemands, et plus encore les blasphèmes des Sacramentaires suisses. Ainsi nous verrons dans la suite le Français, admirateur précipité des productions étrangères, accréditer et naturaliser en France les erreurs de la Belgique. Calvin, par la publication de son *Institution chrétienne*, s'annonça enfin comme un hérésiarque. Cet ouvrage, ébauché dans l'Angoumois, fut imprimé pour la première fois à Bâle (1535), presque informe encore, ou du moins fort éloigné de l'état où il est aujourd'hui ; dès-lors cependant il fut dédié à François I^{er}, en langue française, comme il avait été composé. L'auteur le tra-

¹ Mém. du Bell. t. 4, p. 283.

duisit bientôt après en latin, avec une élégance et une pureté de diction dignes de l'ancienne Rome. On en fit ensuite des éditions sans nombre, avec tous les soins et toutes les recherches d'usage dans la bibliographie de parti.

La préface qui s'adresse au roi est citée comme un chef-d'œuvre. Elle ne mérite pas moins cette qualité par son artifice que par son éloquence. Les voies de rigueur continuant d'être employées en France contre les hérétiques, c'est à combattre ces moyens que leur nouveau chef consacre toutes les ressources de l'art oratoire; puis il tombe sur le gouvernement de l'Église romaine, qu'il s'étudie encore davantage à rendre odieux. Mais croirait-on, si ce monument ne subsistait pas, qu'un homme si vanté pour ses talens y prétend que, depuis la déposition d'Eugène IV au concile de Bâle, il n'y eut que de faux pasteurs dans l'Église, parce que ce pape et ses cardinaux, y ayant été déposés, n'avaient pu mettre en place que des schismatiques, qui à leur tour n'ont pu que perpétuer le schisme? Calvin pouvait-il ignorer l'état de solitude et de décri universel où se trouvait le concile de Bâle lorsqu'il déposa Eugène? Ignorait-il que l'antipape même, Auctée, dit Félix, s'était soumis au pape Nicolas successeur d'Eugène; que toutes les censures avaient été révoquées de part et d'autre, et Nicolas reconnu de l'Église universelle pour seul et vrai pontife? Est-ce à l'ignorance ou à une odieuse duplicité qu'on doit rapporter un écart dans lequel ne tomberait pas le plus mince théologien?

Le plan de l'Institution fut dressé sur le Symbole des apôtres, qui est de toutes les confessions de foi, et la plus courte et la plus respectable. Ainsi, comme il y a quatre parties dans le Symbole, la première qui traite de Dieu le Père et de la création; la seconde, de Dieu le Fils et de la rédemption; la troisième, du Saint-Esprit, auteur de notre sanctification; la quatrième, de l'Église et des biens qui sont en sa possession; l'Institution a de même quatre livres, dont chacun répond à chacune des parties de ce Symbole. Ce n'est pas une controverse, ni même une analyse suivie que nous prétendons faire. Après tout ce qu'on a vu des erreurs de Luther et de Zuingle, il suffit de donner la première idée de l'Institution de Calvin qui en est le complément, et de relever les traits qui donnent à cet ouvrage un caractère particulier.

Calvin, dans son premier livre¹, prétend, comme Luther, que l'Église n'est pas juge des Écritures; qu'il ne lui appartient, ni de décider de leur authenticité, ni d'en déterminer le sens, parce que tout cela est enseigné dans nos cœurs par le témoignage de l'es-

¹ Instit. Calv. edit. 1667, l. I. p. 12.

prit de Dieu. Il y attaque de même le culte des images, sous prétexte que ceux qui les honorent leur attribuent toujours quelque puissance divine, et qu'il y a par conséquent de la superstition dans tous ces cultes. Quant au témoignage des Ecritures, il en étend la nécessité jusqu'à la notion d'un Dieu créateur; « ce que l'homme, dit-il, ne peut acquérir, ni par le spectacle admirable de l'univers, ni par toutes ses lumières naturelles, qui sont obscurcies par son ignorance et sa dépravation. Sans les divines Ecritures, ajoute-t-il¹, en oubliant Job et les autres justes qui n'ont pas vécu sous la loi, personne ne peut avoir le goût de la saine doctrine. » Sur la Trinité, il dit que le Fils de Dieu a son essence par lui-même; ce qui n'est ici qu'une expression inexacte. Mais on lui reproche très-justement d'avoir dit ailleurs que le Fils n'est pas *Dieu de Dieu*, et d'avoir blâmé cette expression du saint concile de Nicée; ce qui fait que bien des auteurs ont regardé cet hérésiarque comme pensant mal du premier de nos mystères.

Dans le second livre, il déclare nettement qu'il ne reconnaît point de liberté dans l'homme coupable du péché d'origine, et qu'il ne saurait souffrir qu'on donne le nom de libre arbitre à aussi peu de chose que l'exemption de contrainte, reste unique de cette faculté². « Il n'y a plus dans l'homme, ajoute-t-il en termes exprès³, qu'aveuglement et que corruption. La volonté subsiste encore; mais elle est entraînée nécessairement, et néanmoins sans contrainte : car ce sera toujours la volonté qui péchera, quoiqu'elle ne puisse s'abstenir de pécher, de même que le démon fait le mal volontairement, quoiqu'il ne puisse faire autre chose que le mal. » En expliquant ces mots : *Jésus-Christ est descendu aux enfers*, le scandaleux novateur ose dire que cet Homme-Dieu a souffert dans sa passion la peine des damnés, et que ce fut dans ce sentiment qu'il s'écria sur la croix : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* Voilà ce que l'esprit particulier peut suggérer à ceux qui l'ont mis en vogue, c'est-à-dire le blasphème, la plus énorme impiété, le scandale affreux qui attribue au Fils de Dieu lui-même les sentimens de désespoir et de haine de Dieu qu'emporte nécessairement la peine des damnés.

Le troisième livre traite du Saint-Esprit et de ses dons; et le premier de ses dons, selon Calvin, est l'assurance inébranlable qu'ont de leur salut tous les vrais fidèles, qui, à son sens, ne sont autres que les prédestinés : car la foi, dont il tient que cette assurance est inséparable, n'est jamais le partage des réprouvés. « Ils croient l'avoir quelquefois, poursuit-il; mais ils n'en ont jamais

¹ Lib. 1, p. 10. — ² Lib. 2, p. 63. — ³ *Ibid.* p. 70 et 71

, sous pré-
rs quelque
uperstition
ures, il en
; « ce que
admirable
i sont obs-
vines Écri-
qui n'ont
de la saine
on essence
te. Mais on
ils n'est pas
aint concile
lé cet héré-
eres.

onnaît point
, et qu'il ne
à aussi peu
ue de cette
nes exprès¹,
ste encore;
s sans con-
quoiqu'elle
n fait le mal
que le mal. »
aux enfers,
eu a souffert
dans ce sen-
eu, *pourquoi*
ticulier peut
e blasphème,
tribue au Fils
aine de Dieu

s dons; et le
inébranlable
sens, ne sont
ue cette assu-
prouvés. « Ils
n ont jamais

que l'ombre et l'apparence. C'est la foi, dit-il encore avec Luther¹, qui opère la justification dans l'homme, en le faisant participer à la justice de Jésus-Christ, que cette foi lui fait imputer. Et, renchérissant sur le séducteur de l'Allemagne : « Cette semence de vie, ajoute-t-il, est tellement enracinée dans nos cœurs, qu'elle ne se perd et ne s'altère jamais. » Voilà bien clairement l'inamissibilité de la justice : dogme abominable, qui dispense l'homme de toutes les bonnes œuvres, de tout devoir, de toute attention à son salut et au bien de la société. Le dogmatiseur se permet ensuite une longue tirade contre le sacrement de pénitence, contre les satisfactions, les indulgences, le purgatoire et la prière pour les morts; répondant, d'un ton d'ironie et de blasphème, à l'exemple de S^{te} Monique et à l'autorité de S. Augustin. Il traite, à la fin, de la prédestination, qu'il attribue à la seule volonté de Dieu, même pour la réprobation des hommes; et il en parle avec une dureté qui l'a fait regarder par les théologiens comme antilapsaire: c'est-à-dire qu'indépendamment de la chute du premier homme, il admettait tant une réprobation qu'une prédestination absolue, et anéantissait le libre arbitre dans l'état même d'innocence².

Ces erreurs sont encore peu de chose en comparaison de celles qu'il a rassemblées dans le quatrième livre, où il prétend expliquer la nature de l'Eglise, ses attributs caractéristiques, son régime, l'autorité de ses pasteurs, et ses sacremens. Les caractères distinctifs de l'Eglise, selon lui³, sont la vraie prédication de l'Évangile, et la bonne administration des sacremens : indications manifestement absurdes, puisque ces deux objets sont beaucoup plus difficiles à distinguer que l'Eglise même qu'ils doivent servir à faire reconnaître. Calvin, tournant ensuite ses machines contre l'Eglise romaine, dit qu'elle n'est plus qu'une école d'idolâtrie et d'impiété, que l'essence même de la doctrine évangélique y est anéantie⁴; en cela l'inconséquent novateur renversait sa propre Eglise, établie si long-temps après la destruction supposée de la vraie Eglise de Jésus Christ. Aussi la prétendue réforme a-t-elle été réduite sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, à démentir son oracle. Il s'élève avec la même aigreur contre la primauté du pape, contre les ordres divers de la hiérarchie et de la cléricature, contre l'autorité des conciles, les lois et les cérémonies ecclésiastiques, le célibat des prêtres, les vœux de religion, les sacremens, à la réserve seule du baptême et de la cène, enfin contre la messe et l'adoration de l'eucharistie. Quant à la présence réelle, il mit la dernière main à l'hérésie de Zuingle, et consumma si bien cette

¹ Lib. 3, p. 142 et 143. — ² *Ibid.* p. 251, 2534. — ³ Lib. 4, p. 275. — ⁴ *Ibid.* 4, p. 278.

œuvre d'iniquité, qu'il a passé depuis pour le chef et, en bien des endroits, pour l'auteur des Sacramentaires. Il dit cependant que le vrai corps et le vrai sang du Seigneur nous sont donnés dans l'eucharistie, et même qu'ils sont donnés aux indignes aussi véritablement qu'aux fidèles et aux élus; qu'il s'en fait une manducation substantielle, et que les âmes en sont intérieurement nourries¹. Il fait tous ses efforts pour prendre un milieu entre la présence réelle de Luther, avec qui il retient le pain et le vin après la consécration, et l'intrépide Zuingle, qui n'admettait qu'une simple figure de la chair et du sang de Jésus-Christ. Mais, comme il n'y a point de milieu entre deux choses aussi contradictoirement opposées que la présence réelle d'un corps et la simple représentation de ce corps réellement éloigné, Calvin, avec tous ses grands mots de participation substantielle par la foi, et d'objets séparés conjoints par la vertu du Saint-Esprit, n'a pu faire entrer dans l'esprit de ses disciples que la doctrine de Zuingle, à laquelle en effet nous les voyons aujourd'hui absolument bornés.

Il ne paraît pas que l'éloquence de Calvin ait rien changé aux dispositions de François I^{er} à l'égard des novateurs. Le parlement de Paris continua contre eux toute la rigueur de ses poursuites, et signala particulièrement son zèle après la publication de l'*Institution chrétienne*. Un docteur de l'ordre de Saint-Benoît, nommé Jean-Michel, avait perverti la ville de Sancerre, qui fut depuis un des boulevardiers de la secte. Il vint ensuite à Bourges, où les partisans de l'erreur ne manquèrent pas de lui procurer un auditoire nombreux. Un jour qu'il devait prêcher dans une église paroissiale, le clergé vint y chanter l'office des morts. Le levain des nouveautés avait déjà fermenté parmi les habitans : ils renversèrent les livres, et chassèrent les ecclésiastiques. Le prédicant, paraissant ensuite, commença fièrement son discours, supprima l'*Ave Maria* à la fin de l'exorde, et, au lieu de cette prière d'usage, récita l'Oraison dominicale en français. Un magistrat de Paris, qui se trouvait présent, se leva aussitôt, et d'une voix distincte commença l'*Ave Maria*; mais on ne le laissa point achever : les auditeurs s'ameutèrent, et les femmes surtout s'abandonnèrent à un tel emportement, qu'elles l'eussent assommé à coups de chaises s'il n'eût pris promptement la fuite. On se mit en devoir de punir ce scandale, on procéda contre les coupables, et ils eurent encore assez de crédit pour empêcher long-temps les poursuites. Enfin, le prédicant séditieux fut arrêté, et puni du dernier supplice par le parlement de Paris².

¹ Lib. 16 et seq. — ² Théod. de Bèze, Hist. eccl. l. 1.

Les autres parlemens montrèrent le même attachement à la foi nationale; celui de Bordeaux en particulier fit faire des informations dans toute l'étendue de son ressort, et ce fut à cette occasion qu'on inquiéta le célèbre Jules Scaliger, qui professait la médecine dans la ville d'Agen, l'une des plus suspectes du ressort. On l'accusa d'avoir chez lui des livres condamnés, et de s'être exprimé en hérétique touchant l'eucharistie et le jeûne du carême. Il eut besoin des amis qu'il avait dans le parlement de Bordeaux pour se soustraire à la peine que des expressions peu mesurées auraient pu lui faire subir. Du reste, il s'empressa de donner des preuves de sa soumission sincère à l'Eglise; au moins est-il constant qu'il mourut catholique¹. On assure que les traits erronés qui se trouvent dans ses ouvrages y ont été insérés par des hérétiques faussaires. Il n'en est pas ainsi de son fils Joseph, doué de moins de génie, de plus de mémoire, également docte, également satirique, également altier et admirateur de ses propres lumières. Son attachement au calvinisme lui fit abandonner sa patrie pour se fixer en Hollande. Il témoigna, au lit de la mort, regretter sa patrie et désirer d'être enterré dans le tombeau de son père. Alors on lui demanda s'il ne voulait pas mourir aussi dans sa religion paternelle; et il ne put répondre que par des larmes. Parmi les travers de Jules Scaliger, ou Lescale, les plus ridicules furent la prétention qu'il avait de descendre des anciens seigneurs de l'Escale, princes de Vérone, et son déchaînement satirique contre Erasme.

Au milieu de tant de scandales, il s'élevait une société que Dieu semble avoir destinée à essuyer les larmes qu'ils faisaient répandre à l'Eglise; spécialement à procurer, du moins en partie, la décadence des sectes qui, en détruisant la liberté de l'homme et la vertu des sacremens, sapient la base des mœurs; à réparer, principalement au moyen des apôtres du Nouveau-Monde, les pertes que l'Eglise avait faites en Europe; à former, par le rétablissement de l'éducation publique, une génération nouvelle qui pût soutenir toutes ces œuvres de salut.

L'an 1534, au temps précis où le venin du luthéranisme et celui du calvinisme réunis ensemble firent leur première éruption en France au moyen des blasphèmes affichés publiquement dans la capitale de ce royaume, Ignace de Loyola forma sa compagnie, et, quoique Espagnol de naissance, comme la plupart de ses premiers disciples, choisit cette capitale pour en être le berceau. Il était né dans la Biscaye espagnole, ancienne dépendance du royaume

¹ Possev. in Appar.

de Navarre, et il avait suivi jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans la profession des armes, dans laquelle il signala sa rare intelligence et la fermeté de son courage¹. Ayant eu la jambe toute fracassée au siège de Pampelune, et les pansemens traînant en longueur, il demanda quelque roman pour se désennuyer. Quoique les livres de chevalerie fussent alors très-communs, surtout en Espagne, il ne s'en trouva point dans ce moment au château de Loyola, où le malade avait été transporté : au lieu d'un roman, on lui apporta la Vie de Jésus-Christ et des Saints. Il les lut comme forcément, et d'abord sans goût ; mais la grâce agissant bientôt, il trouva dans ces exemples quelque chose de plus grand que dans tout l'héroïsme fabuleux dont il avait l'imagination remplie. Après quelques momens d'incertitude et de combat entre la chair et l'esprit, il prit la résolution désormais inébranlable de les imiter. Nous ne le suivrons point à Notre-Dame-de-Mont-Serrat, à la caverne de Manrèze, dans les universités d'Espagne, et en plusieurs autres endroits, où, travesti en pauvre, accusé d'illusion, de séduction et même d'hérésie, il étonna le monde par tous les spectacles que peut donner la sainte folie de la croix. Mais si le début des saints et celui des hommes qui n'ont qu'une piété ou qu'un enthousiasme éphémère présentent quelquefois de l'analogie, la suite et les résultats les font contraster.

En peu de temps, Ignace manifesta le caractère de sa vocation par plusieurs de ces grandes œuvres qui annoncent presque toujours un saint. Telle fut, entre autres, la conversion qu'il fit à Barcelone d'un monastère de filles qui vivaient moins en religieuses qu'en courtisanes, et que la bonne odeur de ses vertus et l'onction de ses paroles engagèrent à rompre sur-le-champ toutes leurs liaisons dangereuses. Il convertit de même à Alcalá un ecclésiastique dont la débauche scandalisait toute l'Eglise d'Espagne, dans laquelle il occupait une des premières dignités. Ayant été dépouillé à Paris du peu qu'il avait par un ami perfide, et apprenant ensuite que le voleur, tombé malade à Rouen, y était réduit à une misère extrême, il partit sur-le-champ pour y aller subvenir, et mit à soulager son ennemi tout l'empressement qu'il semblait ne devoir employer qu'à recouvrer son bien. Un homme de sa connaissance avait un mauvais commerce avec une femme qui habitait une campagne auprès de Paris. Ignace, après bien des remontrances inutiles, alla, malgré la rigueur de la saison, l'attendre sur la route, au bord d'un étang. Il s'enfonça jusqu'au cou dans l'eau à demi glacée, et quand il le vit proche : « Allez, lui » dit-il, vous repaître de vos infâmes plaisirs : pendant ce temps-là,

¹ Orland. Hist. Societ. 1. 1. Maff. 1. 1. Bouth. Vie de S. Ignac

[An 1535]
la profes-
ence et la
éau siège
l demanda
de cheva-
il ne s'en
où le ma-
apporta la
forcément,
, il trouva
dans tout
plie. Après
la chair et
e les imiter.
rat, à la ca-
en plusieurs
n, de séduc-
spectacles
e début des
un enthou-
e, la suite et

ctère de sa
annoncent
conversion
avaient moins
de ses vertus
champs toutes
cala un ecclé-
e d'Espagne,
és. Ayant été
de, et appre-
y était réduit
aller subvenir,
qu'il semblait
homme de sa
ne femme qui
près bien des
la saison, l'at-
a jusqu'au cou
e : « Allez, lui
nt ce temps-là,
c

« je souffrirai pour vous, afin de suspendre le glaive de la divine justice prêt à s'appesantir sur votre tête. » L'impudique ne put tenir contre une vérité si étonnante, et retourna sur ses pas, la componction dans l'âme. Le saint convertit encore un religieux revêtu du sacerdoce, appliqué au ministère de la confession, et néanmoins dissolu dans ses mœurs : il alla se confesser à lui, avec des sentimens si vifs de repentir, qu'il les fit passer tout entiers dans le cœur de ce méchant prêtre. Tels furent les essais du zèle d'Ignace, qui n'était alors que simple écolier.

Après qu'il eut dévoré l'ennui de ses classes, recommencées à trente ans, plus enflammé que jamais du zèle de la gloire de Dieu et du salut du prochain, il délibéra sur les moyens d'y travailler avec plus de succès, et conclut à établir une compagnie d'hommes apostoliques, qu'il choisit dans l'université de Paris. Il s'en associa d'abord six, sans beaucoup de peine, à l'exception de François Xavier, qui, devant produire les plus grands fruits, fut aussi le plus difficile à gagner. Comme la naissance illustre de Xavier, la beauté de son esprit, le succès de ses études, lui enflaient le cœur, nonobstant le mauvais état des affaires de sa maison, il prétendait corriger sa fortune, et s'avancer dans le monde par la voie des dignités ecclésiastiques : genre d'ambition d'autant plus inaccessible aux impressions de la grâce, qu'il est plus aisé de le confondre avec l'émulation et la noblesse de sentiment. Mais le Ciel mit dans la bouche d'Ignace des paroles de feu qui triomphèrent en quelques momens de tous les artifices de la vanité. « Que sert à l'homme, dit-il à Xavier, de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ! » A ces mots, semblables dans leur résultat au trait lumineux dont Paul fut terrassé, toute la fierté de Xavier céda, et il demanda, comme Paul, ce que le Ciel voulait de lui. Quand Ignace l'eut bien affermi dans sa résolution avec ses autres disciples, tous ensemble convinrent de se prémunir sans délai par des vœux contre l'inconstance de l'esprit humain.

A la vue de Paris, et du pied de son enceinte, s'élève une montagne consacrée par le sang de ses premiers apôtres, comme pour rappeler sans cesse aux Français le prix de la foi qu'ils leur ont transmise. Ce fut sur cette montagne, appelée le Mont-des-Martyrs, monument vénérable dans tous les âges au fidèle sincère, et sur le tombeau même de ces généreux témoins de Jésus-Christ, qu'Ignace, le jour de l'Assomption glorieuse de la Mère de Dieu (1534), conduisit ses compagnons pour y donner naissance à une compagnie, qui, sous les auspices de la Mère, devait braver les persécutions et prodiguer son sang pour la gloire du Fils. Dans la chapelle souterraine de Montmartre, où l'on croit que l'apôtre de la

France, S. Denis, fut décapité, et qui est en effet nommée dans les anciens titres l'Oratoire du saint martyr, ils reçurent la communion de la main de Pierre le Fèvre, le premier d'entre eux qui eût été fait prêtre : après quoi, d'une voix haute et distincte, ils firent tous vœu d'aller en Palestine, pour s'employer à la conversion des infidèles du Levant ; et s'ils ne pouvaient y passer, ou s'y établir, d'aller offrir leurs services au vicaire de Jésus-Christ pour exercer le ministère évangélique en tel pays de la terre qu'il lui plairait de les envoyer. Ils s'obligèrent en même temps à quitter tout ce qu'ils possédaient au monde, et même à n'exiger rien pour les fonctions du saint ministère, tant afin d'être plus libres dans ces fonctions sublimes qu'afin de fermer la bouche aux sectaires, si virulens dans leurs invectives contre la cupidité des ecclésiastiques. Dès qu'ils eurent achevé leurs études, ils se transportèrent en Italie pour l'exécution de leurs promesses.

Pendant que la France préparait ce secours à la religion, l'hérésie se portait en Allemagne à des excès qui demandaient, pour être arrêtés, non plus les soins pacifiques de ministres vertueux et savans, mais toute la force et la vigueur de la puissance coactive. De ces spéculations oiseuses et long-temps indifférentes aux yeux d'une courte politique, parce qu'elles n'occupaient que des femmes et des hommes sans lettres, naquirent les violences, les séditions, la révolte ouverte, le renversement de tout ordre public. C'est ce que prouvèrent principalement les désordres affreux que les Anabaptistes, tolérés à Munster, y commirent presque aussitôt qu'ils y eurent été reçus. Les deux forcenés qu'ils avaient à leur tête, Jean Matthieu, et Jean Bécold, appelé aussi Jean de Leyde, du lieu de sa naissance, ne purent d'abord s'emparer que de la moitié de la ville, tandis que l'autre demeurait au pouvoir des magistrats ; mais la discorde, ainsi ajoutée au fanatisme, n'en rendit le sort de Munster que plus horrible. Cependant on ménagea un accommodement, et l'on convint de la liberté de conscience pour les trois partis qui divisaient la ville, savoir : les Catholiques, les Luthériens et les Anabaptistes ; mais cet accord était devenu impossible. Déjà les derniers venus, c'est-à-dire les Anabaptistes, ne mettaient plus de bornes à leurs prétentions. Ils invitèrent les troupes d'illuminés dont ils avaient rempli la Westphalie, à se rendre incessamment à Munster, avec l'assurance d'être bien payées de leurs peines. En peu de temps la ville fut inondée d'une infinité de misérables, sans état, sans espoir que dans le désordre, sans nuls principes ; et tous les bons bourgeois, regardant le pillage comme le moindre danger qui les menaçât, se retirèrent précipitamment avec leurs effets. Les magistrats eux-mêmes, ne se sentant pas assez forts

pour étouffer la révolte, se saisirent des papiers de la maison de ville, et s'enfuirent avec les chanoines, tous les ecclésiastiques et la plupart des catholiques romains. Les Luthériens, demeurés avec le reste de la bourgeoisie, entreprirent d'abord de résister; mais les flots de brigands affluant de jour en jour avec plus d'abondance, les zélateurs du luthéranisme se virent contraints de lâcher prise à leur tour; et les Anabaptistes demeurèrent seuls maîtres de la place¹.

François de Waldeck, évêque et prince de Munster, eut alors recours aux Etats de l'empire; et cependant, avec quelques secours provisoires, vint mettre le siège devant la ville. Dès que Jean Matthieu se vit investi, il entra dans ses convulsions prophétiques, et ordonna que chacun eût à lui apporter tout ce qu'il avait d'or, d'argent, de pierreries et de bijoux de toute espèce, déclarant, de la part de Dieu, que quiconque y manquerait, serait sur-le-champ puni de mort. Soit crédulité, soit crainte, il fut ponctuellement obéi. Encouragé par cet essai, il ajouta que Dieu commandait encore de brûler tous les livres, excepté l'Écriture sainte. A l'instant chacun s'empressa de les porter sur la place publique, où ils furent brûlés si généralement, qu'après la réduction de la ville, on n'en retrouva pas un seul, quelque exacte recherche que l'on en fit. Un des spectateurs ayant laissé échapper à ce sujet quelque mot de raillerie, Matthieu le manda, et, sans autre formalité, lui passa au travers du corps la hallebarde qu'il portait partout. Il promulgua des lois, qu'il feignait lui avoir été dictées par le Saint-Esprit, et les fit graver sur des tables qu'on exposa aux portes de la ville. Législateur et général tout ensemble, il mena au combat ses farouches partisans, dont la première fougue lui fit remporter quelque avantage sur les assiégés étonnés; mais dans une seconde sortie, où il avait promis de la part de Dieu que tous ses ennemis seraient taillés en pièces, il fut tué à la première charge, et de tous ceux qui l'accompagnaient, à peine en échappa-t-il quelques-uns pour porter dans la ville la nouvelle de leur défaite¹.

Jean de Leyde prit aussitôt sa place, en assurant que la mort de son prédécesseur lui avait été révélée, et que Dieu lui avait commandé d'en épouser la veuve. Le siège de Munster ayant été converti en blocus, et lui donnant le loisir d'établir son autorité, il commença par feindre une extase qui dura trois jours. Après quoi, feignant encore de ne pouvoir parler, il fit signe qu'on lui donnât une plume et du papier, et il écrivit que la volonté de

¹ La Bizard. Hist. Gestor. mirab. p. 100. Cochl. ad an 1534, p. 269. — ² Meshon. 1 5 et 6.

Dieu était que son peuple fût gouverné par douze patriarches, comme l'avaient été les Israélites. Sur-le-champ, il nomma les douze suppôts qui lui étaient le plus aveuglément dévoués, les fit reconnaître pour juges absolus, et ne se laissa voir à personne, qu'ils ne fussent en possession de l'autorité. Ayant été surpris en adultère, il prononça au nom de Dieu, que le mariage n'attachait pas tellement un homme à une femme, qu'il n'en pût avoir en même temps plusieurs. Aussitôt après il en épousa deux, sans compter la veuve de Jean Matthieu, épouse principale, destinée seule à la royauté, comme ayant appartenu au premier prophète. Il en eut par la suite jusqu'à dix-sept. Cette loi, comme toutes les autres, fut reçue avec un applaudissement général. Un seul membre de l'assemblée ayant osé dire qu'on s'écartait des saintes Ecritures, on fit à l'instant cesser l'opposition, en tranchant la tête à l'opposant. Une conjuration que formèrent les Anabaptistes les moins insensés n'eut pas une issue plus heureuse. Comme ils prenaient leurs mesures pour remettre la ville sous l'autorité légitime que l'excès de la tyrannie faisait enfin regretter, ils furent découverts et tous mis à mort par différens supplices. Le sanguinaire prophète ayant promis les premières places dans le ciel à ceux qui leur serviraient de bourreaux, on vit ses satellites se disputer à qui en remplirait le premier l'office.

L'autorité du tyran étant établie, il ne s'agissait plus que d'un prétexte pour colorer sa royauté, car son ambition aspirait à ce titre. Il choisit un orfèvre nommé Tuschocierer, qu'il avait mis dans ses intérêts, et qu'il instruisit en peu de temps à faire le prophète. Deux mois seulement après avoir institué le gouvernement des juges, il leur fit déclarer par ce nouveau prophète, que, comme le Seigneur avait autrefois établi les rois sur Israël à la place des juges, il substituait de même Jean de Leyde en qualité de roi, aux juges de la nouvelle Sion. Les juges découvrant sans peine la source de la prophétie, et faisant quelque difficulté de se soumettre, Becold, continuant sa comédie sacrilège, protesta que Dieu lui avait déjà révélé la même chose qu'à Tuschocierer, mais qu'aspirant plutôt au dernier rang qu'à la royauté, il s'était tu sur un choix qui l'y élevait malgré lui; que le Seigneur ayant parlé néanmoins à un second prophète, il était forcé d'obéir, et ne pouvait plus se défendre de monter sur le trône où le portait l'ordre du Très-Haut. Ce discours fini, il commanda aux juges d'abdiquer et de le reconnaître pour roi. Ils répondirent qu'il n'appartenait qu'au peuple de donner la royauté. « Hé bien! reprit Becold en montrant son orfèvre, voilà le prophète, qu'il se fasse entendre. » A ces mots, l'orfèvre se tourne vers les juges, et leur

riarches,
mma les
és, les fit
ersonne,
rpris en
attachait
en même
mppter la
ule à la
Il en eut
es autres,
embre de
critures,
à l'oppo-
s moins
renaient
time que
écouverts
prophète
qui leur
ter à qui

que d'un
irait à ce
t mis dans
prophète.
ement des
e, comme
a la place
qualité de
rant sans
ficulté de
, protesta
thocierer,
é, si s'était
eur ayant
d'obéir, et
le portait
aux juges
irent qu'il
ien! reprit
il se fasse
ges, et leur

[An 1535]
dit : « De la part du Dieu tout puissant, qu'on assemble la multi-
tude sur la place du marché : là, il rendra ses oracles. » Cet ordre
ayant été exécuté sur-le-champ : « Ecoute, Israël, s'écria le pro-
phète, voici ce qu'ordonne le Seigneur ton Dieu : On déposera
les juges, aussi bien que l'évêque et ses ministres, et l'on choisira
douze personnes sans lettres, pour annoncer ma parole aux na-
tions. Et toi, dit-il à Jean de Leyde, en lui présentant une épée
nue, reçois le glaive que te commet le Roi du ciel : il t'établit roi
justicier de toute la terre, pour étendre l'empire de Sion jus-
qu'aux quatre coins du monde. » A l'instant Jean de Leyde fut
proclamé roi avec de grands signes d'allégresse : il prit les mar-
ques de la royauté, puis se fit couronner solennellement le vingt-
quatrième de juin 1534¹.

A peine ce vil tailleur fut-il reconnu roi, qu'il affecta une
magnificence, un faste, une hauteur, un empire et un despotisme
jusqu'à alors sans exemple. Il fit battre quantité de monnaie, sur la-
quelle il y avait d'un côté deux épées en sautoir, avec cette inscrip-
tion : *Dans toute l'étendue du royaume de Dieu, une seule foi, un
seul baptême ; et de l'autre côté : Si quelqu'un ne renait de l'eau
et de l'esprit, il n'entrera point dans le royaume de Dieu.* C'était
là comme un arrêt de mort contre tous ceux qui refuseraient
d'entrer dans l'absurde secte. Un des premiers soins du nouveau
roi fut d'envoyer de toutes parts ses évangélistes, dont il porta le
nombre jusqu'à vingt-six, autant pour se procurer des renforts
que pour mettre en honneur son nouvel évangile. Ils partirent
après qu'on eut remis à chacun d'eux une pièce de monnaie ; et
ils n'eurent pas plus tôt le pied dans le lieu de leur mission, qu'ils
se mirent à courir comme des frénétiques, en criant d'une voix
alarmante : « Convertissez-vous. » Ils furent tous arrêtés et punis
de mort, à la réserve d'un nommé Hilversum, qui fut remis à
l'évêque de Munster, et qui obtint sa grâce au prix d'une intelli-
gence qu'il promit de ménager contre les rebelles.

Hilversum retourna vers le roi de Munster, qui, d'une voix ter-
rible, lui demanda comment il osait revenir seul sans avoir rien
souffert pour l'évangile, et déclara son crime inexpiable autre-
ment que par la mort. Hilversum, tournant l'inposture contre l'im-
posteur, lui répondit qu'il revenait par ordre exprès du Seigneur,
qui l'avait tiré de prison d'une manière miraculeuse. « Et l'ange
qui m'en a délivré, ajouta-t-il, m'a ordonné de vous dire que Dieu
vous livrait trois puissantes villes, Amsterdam, Deventer et Wesel.
Il ne faut qu'y envoyer des évangélistes ; les habitans rece-

¹ Steid. l. 10, p. 313.

« vront l'évangile sans opposition, et se rangeront de leur plein gré sous votre obéissance. » Le roi combla d'honneurs et de bienfaits cet utile prophète, et ne songea qu'à recueillir les avantages qu'il lui annonçait. Par ce moyen, Jacob de Campen, Matthieu de Middelbourg, avec plusieurs autres fanatiques des plus dangereux, furent tirés de Munster. Becold entreprit cependant d'en faire lever entièrement le siège; il rassembla quatre à cinq mille déterminés, et leur donna un grand festin avant de les conduire à l'ennemi. Le roi et la reine, avec leurs courtisans, servirent cet amas de brigands; le repas fini, le roi prit du pain qu'il distribua aux conviés, en disant : « Prenez, mangez et annoncez la mort du Seigneur. » La reine ensuite prit du vin, qu'elle distribua de même, en disant : « Buvez et annoncez la mort du Seigneur. » Comme ensuite le roi et son cortège se régalaient à leur tour, on vint lui annoncer qu'un officier des assiégés avait été fait prisonnier. Il quitta le banquet pour aller lui-même lui trancher la tête, revint ensuite se mettre à table, et s'applaudit de cette exécution de bourreau, comme d'un exploit héroïque ¹.

Il commit, peu après, une atrocité beaucoup plus révoltante encore. Malgré tous ses efforts et ses stratagèmes contre les assiégés, la ville, plus serrée de jour en jour, fut réduite à une si cruelle disette, que les habitans par troupes y mouraient de faim. Une de ses femmes, emportée par la commisération, dit qu'elle ne pouvait croire que le Ciel eût condamné tant de personnes à périr de misère, tandis que tout abondait dans la maison du roi, non-seulement pour subvenir à ses besoins, mais pour lui procurer des délices. Le tyran fit traîner cette épouse, avec toute sa famille, sur la place publique, la fit mettre à genoux, lui reprocha sa faute; puis tirant son sabre, lui abattit la tête. Il ordonne ensuite que sa mémoire soit en exécration; prenant ses autres femmes par la main il se met à danser, et exhorte le peuple, qui n'avait que du pain et du sel pour tout régal, à faire la même chose. A l'instant tous se mirent à danser et à chanter ensemble, en rendant grâces au Père éternel ². Becold avait prophétisé qu'avant Pâques la ville serait infailliblement délivrée : cette fête étant arrivée sans nulle apparence de soulagement, l'imposteur contrefit le malade pendant six jours. Il parut ensuite dans la place publique, monté sur un âne aveugle, et dit au peuple que tous péchés avaient été transportés sur lui par le Père céleste, et que telle était la délivrance, incomparablement plus désirable, qu'il avait promise (1535.)

¹ Cochl. p. 277. — ² Sleid. l. 10, p. 310.

Un aveuglement si effroyable n'était pas difficile à confondre, au moins pour les catholiques, à qui les premiers élémens de leur croyance suffisaient pour qu'ils en fissent toucher au doigt le délire et toute l'horreur. Les Luthériens, Luther lui-même, crurent ne devoir pas garder le silence. Cet hérésiarque fit parvenir à Munster une diatribe violente, où, substituant les injures aux raisons que démentait sa propre conduite, il dit aux Anabaptistes, dans son style accoutumé, qu'ils sont possédés de tous les démons ensemble. Il s'efforce ensuite de faire sentir que tous les articles de leur doctrine, qu'il parcourt successivement, sont contraires à l'Écriture. Mais les Anabaptistes, instruits par lui-même à donner au texte sacré le sens que chaque particulier jugeait à propos, virent avec autant de mépris que d'indignation l'inconséquence d'un maître perfide, qui leur faisait un crime de suivre la voie qu'il leur avait enseignée. C'est pourquoi, dans le livre du Rétablissement qui acquit toute sa célébrité pendant le temps du siège de Munster, ils maltraitent les Luthériens beaucoup plus que les catholiques. Ils y disent en termes formels que le pape et Luther sont deux faux prophètes, mais que le second est pire que le premier¹. L'évangéliste de Leyde, aussi bien que celui de Vittemberg, ne manqua point de s'attribuer une mission extraordinaire, reçue immédiatement de Dieu. Il était, à l'entendre, un autre Jean-Baptiste, venu pour aplanir la voie, mais d'une manière aussi nouvelle, que le second avènement du Sauveur était différent du premier. Jean-Baptiste, selon ses principes, était venu pour annoncer la pénitence aux pécheurs ; et Jean de Leyde, pour exterminer les pécheurs dans toute l'étendue de la terre : après quoi Jésus-Christ viendrait, avant le jugement dernier, régner en ce monde pendant mille ans avec ses élus. Quoique les apôtres n'eussent aucune juridiction en matière temporelle, les ministres de l'Église anabaptiste, toujours en vertu de leur mission extraordinaire, s'attribuaient le droit de porter les armes et de verser le sang, jusqu'à ce qu'ils eussent fait de tous les Etats de l'univers une seule république entièrement composée de vrais chrétiens, c'est-à-dire, de gens qui ne possédassent rien en propre, et qui véussent dans une communauté parfaite.

L'ébauche de cette république imaginaire touchait cependant à sa ruine entière. Le corps germanique avait pris en considération les justes demandes de l'évêque de Munster et de tous les Etats voisins. Dans une diète tenue à Worms (1535), on accorda pour cinq mois à ce prélat des secours proportionnés au besoin où il se

¹ Sleic. in Comm. l. 10, p. 914

trouvait, et il s'empressa d'en faire usage. Il donna le commandement de l'armée au comte d'Orbestein, lui remit ses propres troupes, et pressa si vivement l'expédition, que les rebelles, à la veille de mourir de faim, eurent bientôt des alarmes encore plus pressantes, exposés qu'ils se voyaient à tomber prochainement au pouvoir du vainqueur. Il y en eut plusieurs qui passèrent dans le camp ennemi, pâles et si décharnés, qu'ils excitèrent la compassion du soldat le plus impitoyable. Plus touché que personne de la misère de son troupeau, l'évêque fit jeter des billets dans la place, pour avertir les habitans qu'on leur ferait grâce, pourvu qu'ils livrassent Jean de Leyde et quelques autres furieux, auteurs principaux de la calamité publique. Le tyran, qui surprit quelques-uns de ces billets, para ce coup, et apostâ des gardes pour empêcher qu'à l'avenir aucun des citoyens affamés n'allât chercher du pain dans le camp catholique. On ne laissa pas que de tramer une conspiration que toute sa vigilance ne put découvrir.

Il y avait dans Munster un déserteur des troupes de l'évêque, qui, pour mériter son amnistie, conçut le dessein de les introduire dans la place, à la faveur de la consternation générale des assiégés. Il sonda un fossé de la ville, le passa sans danger, et vint trouver le prélat, auquel il rendit compte de sa découverte, s'offrant à marcher à la tête de l'expédition, en preuve de l'infaillibilité du succès. L'évêque, persuadé, fit encore par pitié sommer les rebelles de se rendre : sur leur refus, il marcha sur les onze heures du soir vers le lieu marqué, avec le transfuge et l'élite de ses troupes, que suivit d'assez près le gros de l'armée. Tout réussit, comme on le lui avait fait espérer, avec de grands dangers néanmoins pour cinq cents braves, entrés les premiers dans la place après avoir égorgé les gardes d'un bastion. La garnison accourut en tumulte, les chargea avec furie, et d'abord avec assez d'avantage pour leur couper la communication avec le reste de leur parti. Mais enfin ils firent de si grands efforts, qu'ils se saisirent d'une porte, par où tous les assiégeans purent entrer. Les rebelles osant encore résister, et soutenant un second siège à l'hôtel-de-ville, le carnage fut affreux, jusqu'à ce que, l'amour du hutin succédant à la fureur de la vengeance, les vainqueurs se débandassent pour le pillage, qui s'étendit à tous les quartiers de la ville. Jean de Leyde, ayant échappé au massacre, fut fait prisonnier avec les principaux auteurs de son imposture¹. Ainsi finit le règne des Anabaptistes à Munster, après avoir duré seize mois. Deux jours avant cette catastrophe, l'arrogant fanatique, au lieu d'accepter la paix qu'on

¹ Hist. des Anabapt. n. 1 et 2.

lui offrait encore à des conditions raisonnables, avait au contraire menacé de ne faire quartier qu'à ceux qui mettraient bas les armes pour venir lui demander pardon.

Afin de confondre son orgueil, on le promena de cercle en cercle dans toute l'Allemagne; et après avoir offert partout le spectacle d'une impudence exaltée par le fanatisme, après avoir souffert tous les outrages qu'elle provoquait, il fut attaché comme un misérable à la queue d'un cheval, puis renfermé dans un château près Munster. Il avait néanmoins proposé, si on voulait lui faire grâce, de ramener à l'obéissance de l'Eglise et des magistrats une infinité d'Anabaptistes cachés dans la Hollande, dans la Frise, dans le Brabant et dans l'Angleterre : son crime parut trop énorme, pour que l'on crût pouvoir se dispenser d'une sévérité capable d'imprimer l'effroi. L'évêque de Munster le voulut interroger, et le prisonnier parut sous les fers avec autant de fierté que s'il eût encore été sur son trône. Le prélat lui ayant demandé de quel droit et par quelle autorité il s'était emparé de Munster; au lieu de répondre, il demanda lui-même à l'évêque par quelle autorité il prétendait que cette ville lui appartint. L'évêque, sans paraître offensé, lui dit que son chapitre l'avait élu, et que le peuple l'avait accepté. « Et moi, reprit le fanatique, c'est Dieu qui m'a choisi pour commander à toute la terre, et j'ai été reconnu en cette qualité par tout ce qu'il y a de vrais fidèles. » L'évêque lui reprochant ensuite qu'il lui avait causé des dommages irréparables, ne fût-ce que par l'embrasement des édifices, des livres et des ornemens consacrés au culte divin : « Enfermez-moi, répondit-il, dans une cage de fer couverte d'un cuir, et promenez-moi partout en n'exigeant qu'un liard de chaque personne qui souhaitera me voir : par là vous amasserez plus d'argent que je ne vous ai causé de perte, et que ne vous a coûté ma défaite. » L'évêque, rehté de son insolence, le laissa, et il fut condamné à mort.

On l'attacha à un poteau, où deux bourreaux, avec des tenailles ardentes, lui mirent le corps tout en plaies durant une heure entière. Que le Seigneur, dans l'effusion de ses miséricordes surtout, paraît élevé au-dessus de l'homme! Pendant cet horrible et désespérant supplice, le coupable, abandonné peu auparavant à la perversité de son cœur jusqu'au délire du fanatisme et au renversement presque entier de la raison, fut tout-à-coup touché de repentir, témoigna une patience admirable, et demanda pardon à Dieu, avec les sentimens les plus vifs de la piété et de la componction. Comme on ne pouvait plus user de la tenaille sans ténailier ses plaies mêmes, et sans aigrir ses douleurs d'une manière barbare, on craignit de changer ses sentimens de religion en désespoir, et d'un

coup d'épée on lui perça le cœur. Ses principaux complices, qui furent exécutés avec lui, loin d'entrer dans les dispositions chrétiennes qu'il témoigna jusqu'au dernier soupir, ne parurent que s'endurcir davantage à ce spectacle, et moururent sans reconnaître aucun de leurs égaremens, ni rétracter aucune de leurs erreurs.

Jean de Géléen, que Jean de Leyde avant sa chute avait chargé de lui soumettre Amsterdam, forma dans ce but un puissant parti composé des Anabaptistes de Frise et de Hollande, qui devaient éclater tous ensemble à un jour marqué, et au premier moment que sonnerait la cloche de l'hôtel-de-ville. La conspiration fut découverte, mais seulement le jour de l'exécution ; en sorte que la ville fut toute en trouble, et dans le dernier péril. Les magistrats et les bourgeois les plus considérables se défendirent avec beaucoup de valeur, il y eut un grand carnage de part et d'autre. Les fanatiques plièrent enfin ; et ne pouvant s'échapper, parce qu'on les chargeait de toutes parts, ils se jetèrent dans la maison de ville, où ils furent encore forcés. Jean de Géléen monta dans une tour, et tira l'échelle après lui : mais comme il se montrait pour animer ses gens qui soutenaient un reste de combat, il reçut un coup de mousquet qui le précipita de la tour sur la place du marché ; après quoi ce ne fut plus qu'une boucherie de tous les fanatiques, qu'on assomma dans toutes les rues, comme autant de bêtes féroces ¹.

Les magistrats s'appliquèrent ensuite à la recherche de Campen, créé par Jean de Leyde évêque d'Amsterdam, et capable de rallumer seul l'incendie qui fumait encore : il se tint caché avec tant de soin, qu'on fut plus de six mois sans le découvrir. Il fut enfin trouvé dans un amas de tourbe, d'où on le traîna en prison. Après une sentence en règle, on l'exposa pendant plus d'une heure sur l'échafaud, une mitre de papier en tête, afin de servir de jouet à la populace ; puis on lui coupa la langue et la main droite, organes du blasphème et du sacrilège ; enfin on l'attacha sur un banc, où avec une hache on lui sépara la tête du corps. Le corps fut jeté au feu, la tête et la main restèrent exposées pour l'exemple sur une broche élevée. Ainsi furent exterminés les Anabaptistes de Munster et des Pays-Bas. Mais l'asile qu'une fausse compassion ouvrit à quelques-uns d'eux en Angleterre, où la haine du nom romain irritait tout, fut infiniment dommageable à ce royaume, qui n'était déjà que trop en butte aux divisions intestines.

La suprématie adoptée presque unanimement par le parlement et

¹ Hist. des Anabapt. imprimée à Amst. en 1700, n. 33.

le clergé, était l'effet de la crainte, beaucoup plus que de la persuasion. Après les premières impressions de la terreur, la voix de la conscience se fit entendre, et il s'éleva beaucoup de contradicteurs. Henri VIII commença alors le personnage de persécuteur, pour ne plus le quitter tout le temps qu'il vécut encore. D'abord différens religieux anglais, les plus zélés comme ayant le moins à perdre, furent immolés à son ressentiment. Après quelques-uns de ces essais faciles sur des victimes communes, il en attaqua de plus distinguées. Thomas Morus, qui avait abdiqué la charge de grand chancelier, et Jean Fischer, évêque de Rochester, étaient regardés comme les plus grands hommes de l'Angleterre en savoir et en probité. Fischer avait néanmoins prêté d'abord le serment de suprématie, sans en bien connaître le crime, et en y ajoutant ce correctif, *sauf l'obéissance due aux lois de Dieu*. Mais il s'en était repenti bientôt après; et en plein conseil, lui-même et Morus avaient refusé de souscrire à l'acte légal qui établissait cette primauté. Tout ce qu'ils alléguèrent pour se défendre de signer, fut que leur conscience et le soin de leur salut ne leur permettaient pas de le faire. Comme on leur répliqua qu'ils devaient réformer leur conscience trompeuse, sur l'avis du grand conseil du royaume, tout autrement éclairé : « Si j'étais » seul contre le parlement, reprit Morus, assurément je me défiera » rais de moi-même; mais si le grand conseil d'Angleterre est » contre moi, j'ai pour moi le grand conseil de la chrétienté, » qui est l'Eglise catholique ¹. » Fischer répondit la même chose en d'autres termes. Le roi, outré de dépit, les envoya tous deux à la tour, leur fit ôter plume et papier, priva l'évêque de tous ses revenus, et à peine lui laissa-t-on quelques méchans habits pour se défendre du froid; en sorte que ce vénérable vieillard, âgé de quatre-vingts ans, fit prier le ministre de lui procurer de quoi se couvrir, et l'on doute qu'il l'ait obtenu.

Cette prison rigoureuse qui dura une année ne suffisait point aux vues du roi, il résolut de faire mourir ces deux grands personnages, afin d'intimider tous ceux qui pouvaient apporter le même obstacle à la séduction. Cependant l'évêque de Rochester fut créé cardinal dans sa prison. Paul III se proposait d'inspirer par là plus de vénération pour cet illustre prisonnier, et d'empêcher au moins qu'on n'attentât à sa vie. Cette démarche au contraire ne servit qu'à redoubler les ombrages du prince, qui ordonna de rechercher si le prélat avait sollicité cet honneur, ou même s'il en avait eu préalablement connaissance. Le saint vieillard ré-

¹ Burn. lib. 2, p. 227. Sander. l. 1, p. 105.

qu'il pût encore vivre : « Pour le moins vingt ans, répondit-elle, et peut-être bien trente. — Vingt ou trente ans, reprit ce grand homme, qu'est-ce donc que cet intervalle, et tout espace fini, en comparaison de l'éternité? » Quand on vit sa persévérance inébranlable, on porta la persécution jusqu'à lui enlever ses livres qui faisaient sa consolation, jusqu'à lui ôter plume et papier, afin qu'il n'eût plus de commerce avec personne. Depuis ce moment, il tint ses fenêtres jour et nuit fermées, pour s'entretenir continuellement avec Dieu. Son geôlier lui ayant demandé pourquoi il se condamnait lui-même à ces ténèbres affligeantes : « Il faut fermer l'atelier, répondit-il, quand tous les instrumens sont serrés ¹. »

Ses commissaires l'ayant interrogé de nouveau sur ce qu'il pensait du statut qui établissait le roi chef de l'Eglise anglicane : « Que demandez-vous, dit-il en premier lieu, que demandez-vous à un homme traité en Angleterre comme un étranger, comme un ennemi public, à un membre retranché de l'Etat? » Comme on le pressait de s'expliquer, le confesseur, se voyant presque assuré du martyre, s'exprima ainsi ² : « Par la grâce de Dieu, j'ai toujours fait profession de la religion catholique, romaine. Ayant ouï néanmoins répéter souvent que la puissance du pape n'était que de droit humain, j'ai voulu approfondir cette question, sans jamais cependant donner atteinte à ma croyance. Pendant sept ans entiers, je me suis appliqué à cette étude, j'ai creusé dans les sources, et j'ai remonté jusqu'à la première origine des choses. Enfin j'ai trouvé que la puissance pontificale, qu'on vient d'abroger témérairement, pour ne rien dire de plus, est non-seulement utile, mais nécessaire, mais strictement légitime, et de droit divin. C'est là ma croyance, dans laquelle, avec la grâce du Seigneur, j'espère mourir. »

Ses juges l'accusèrent de révolte, de trahison ; et le duc de Norfolk lui dit que la haine qu'il portait au roi se montrait à découvert. « C'est à moi, reprit Morus, de rendre compte à Dieu de ma fidélité. Pût-il m'être aussi favorable, que j'ai toujours été fidèle et affectionné à mon prince! » Thomas Andley, courtisan sans conscience, et qui pour cela lui avait succédé dans la dignité de chancelier, lui demanda s'il se croyait plus homme de bien et plus éclairé que tant d'évêques, d'abbés, d'ecclésiastiques de tous les ordres, que tant de juges, que toute la noblesse d'Angleterre, que le parlement, enfin que tout le royaume. « A un évêque de votre parti, répliqua Morus, j'en ai cent à opposer, dont la foi

¹ Epist. Card. Schomb. t. 3, epist. princip. — ² Sander. l. 1, p. 127.

» est déjà couronnée dans le ciel ; et la noblesse d'Angleterre, » pour le nombre même, entre-t-elle en comparaison avec les » martyrs et les confesseurs innombrables qui ont rendu témoi- » gnage à mon sentiment ? Pour ce qui est du parlement, lequel » n'a pas même été libre en cette circonstance, son autorité le dis- » putera-t-elle aux conciles généraux tenus depuis des milliers » d'années ? Enfin toute l'Angleterre, dites-vous, favorise votre opi- » nion ; mais la France, l'Espagne, l'Italie et tout le reste de la » chrétienté, l'oracle de tous les chrétiens, l'Eglise catholique » l'abhorre et la réprouve. » Les juges craignirent de lui en laisser dire davantage en présence du peuple : on lui notifia sa sen- tence de mort, et on le conduisit en prison.

Une de ses filles, nommée Marguerite, sujet rare, à qui entre autres choses il avait appris les langues grecque et latine, et qui lui était singulièrement attachée, le joignit sur le chemin pour lui faire ses derniers adieux. Morus l'enbrassa tendrement, et lui donna sa bénédiction, sans qu'on vît dans le père rien qui démentît la générosité de leur commun sacrifice ¹. La veille du supplice, qui fut différé de quelques jours, Morus écrivit encore à cette fille chérie, au moyen d'un charbon et de quelque lambeau de papier qui lui était tombé entre les mains, que bientôt il ne serait plus à charge à personne ; qu'il brûlait du désir de voir son Dieu, et de mourir le lendemain. C'était le jour de l'octave du saint apôtre dont il défendait la primauté, et tout à la fois de la translation de S. Thomas de Cantorbéry, pour qui il avait une dévotion particulière. Dieu lui accorda une consolation si chrétienne. A ce moment désiré, comme il se trouvait au pied de l'échafaud, dont l'échelle n'était pas commode, il dit à un valet du bourreau : « Donnez-moi la main pour monter, je n'en aurai pas be- » soin pour descendre. » Après avoir fait la prière accoutumée avec beaucoup de sang-froid, et chanté le psaume *Miserere*, il prit le peuple à témoin qu'il mourait dans la profession de la foi catholique, apostolique, romaine. Ensuite il mit la tête sur le billot, sans que tous ces apprêts lui causassent aucune émotion, et il endura la mort, non-seulement avec la constance, mais avec la sainte joie des plus généreux martyrs. Toute l'Angleterre gémit à ce spectacle, et les vrais Chrétiens crurent avoir tout perdu dans la personne de cet illustre défenseur de la religion. La crainte d'offenser le roi, quoiqu'elle eût empêché de rendre à Fischer les honneurs de la sépulture, ne fit aucune impression sur la fille de Morus. Elle remplit avec intrépidité ces derniers devoirs à l'égard

¹ Stapet. vit. Mor. Sander. l. 2, p. 130.

d'un père si chéri, le fit ensevelir avec de grands honneurs ; et la piété filiale imposa à la tyrannie même, qui n'entreprit jamais de l'inquiéter. L'historien Burnet ne peut s'empêcher de convenir que la mort de Fischer et celle de Morus sont des taches dans la vie de Henri VIII¹.

Ce prince, dès qu'il se fut teint d'un sang si précieux, parut insatiable de carnage. Il avait régné plus de vingt ans, sans faire mourir pour crime d'Etat plus de deux personnes, dont le supplice ne peut lui être reproché : dans les douze dernières années de sa vie, c'est-à-dire quand son rôle usurpé de chef de l'Eglise eut dépravé jusqu'à son naturel, et ne lui eut laissé pour guide que son sens réprouvé, il devint l'un des tyrans les plus sanguinaires, et ne garda plus de mesures dans la rigueur de ses exécutions : excès d'autant plus injuste, qu'il en revêtit l'injustice des formes et de tout l'appareil du droit. Il fit des lois expresses pour condamner les accusés sans les entendre, et pour leur tendre des pièges dans les formalités de la justice². Il s'était persuadé que tous ses sujets étaient obligés de régler leur foi sur ses décisions. En un mot, la primauté ecclésiastique, que lui avaient déférée ses peuples, l'engagea dans un labyrinthe de forfaitures et de tyrannies si odieuses, qu'un honnête homme, selon les propres expressions du protestant Burnet, ne saurait l'en excuser. Est-ce là le caractère d'un réformateur à suivre, ou celui d'un suborneur atroce que la divine justice abandonne à la perversité de son cœur, et qui se voue lui-même à l'infamie³ ?

Peu de temps avant la mort de Fischer et de Morus, Henri, pour le même sujet, avait fait traîner sur la claie un docteur de l'abbaye de Sion, trois chartreux et un prêtre séculier. Après le supplice de la corde, on leur avait ouvert le ventre, pour leur arracher le cœur et les entrailles, et on avait partagé leur corps en quartiers. C'est ce procédé de boucher qui parut plaire davantage au tyran, et qui devint le traitement ordinaire des fidèles défenseurs de l'unité catholique. Depuis ce temps-là, la terreur et une morne tristesse se répandirent par toute l'Angleterre, où il n'y avait aucun homme de bien qui n'eût à trembler pour sa vie. Un des plus illustres d'entre eux, Renaud Polus ou Pool, proche parent du roi, eut tout à craindre des fureurs personnelles de ce prince, qui, après avoir porté plusieurs fois la main à son épée pour le tuer, le réduisit enfin à se bannir volontairement du royaume⁴. Par d'excellentes études commencées en Angleterre, perfectionnées dans les académies et dans le commerce des savans

¹ Burn. t. 1, p. 199. — ² Burn. in præfat. — ³ Boss. Hist. Var. I, 7, n. 16. —

⁴ Dudith. in edit. card. Quercin t. 1, p. 7.

les plus renommés de toute l'Europe, Polus avait acquis de vastes connaissances, de l'éloquence, l'art d'écrire et de penser noblement ; et les sciences, trop souvent funestes à la modestie, n'avaient servi qu'à mieux faire éclater la sienne. Henri VIII, qui appréciait tant de vertus et de talens, en voulut faire usage pour gagner les docteurs de Paris, quand il fit consulter dans cette université l'affaire du mariage. Mais Polus, s'étant excusé, sous quelque autre prétexte néanmoins, de prendre la moindre part à une entreprise qu'il détesta constamment, vit dès-lors se refroidir les bonnes grâces dont le roi l'honorait. Il est sûr aussi, nonobstant les allégations contraires de différens écrivains respectables d'ailleurs, qu'il ne voulut point assister à l'assemblée du clergé qui donna au roi le titre de chef de l'Eglise anglicane. C'est Polus lui-même qui nous le dit formellement ; et ce témoignage, comme émanant de l'écrivain le mieux instruit, doit tenir lieu de démonstration ¹. Le mensonge, si l'on en pouvait soupçonner sa candeur, n'aurait servi qu'à le couvrir de plus d'opprobre, dans un temps où ses complices, tous ou presque tous vivans encore, n'auraient pas manqué de le démentir. La fureur de Henri contre Polus se porta jusqu'à mettre sa tête à prix.

Mais le premier acte qu'il fit de sa primauté, consista à donner à Cromwel, nom voué dès ce siècle à l'exécration publique, la qualité, tant de son vicaire-général au spirituel, que de visiteur des couvens et de tous les privilégiés d'Angleterre. Fils d'un forgeron de Pulney, méchant artiste lui-même, soldat ensuite, puis domestique du cardinal de Wolsey, Cromwel, avec de l'application, quelque intelligence et beaucoup d'intrigue, s'était lié d'intérêt avec Anne de Boulen par rapport aux nouvelles doctrines, et flatta si bien les inclinations du roi, que ce prince le nommacoup sur coup baron d'Oukam, garde des chartres royales, secrétaire d'État, chancelier de l'ordre de la Jarretière, comte d'Essex, grand-chambellan, premier ministre, et enfin son vice-gérant pour les affaires spirituelles, avec pouvoir de présider aux assemblées du clergé, et de connaître de toutes les matières ecclésiastiques. Il remplit cet office comme on devait l'attendre d'un homme qui joignait à l'ignorance toutes les préventions qui en sont presque inséparables, et les grossières passions des gens de sa sphère. On l'a peint en deux mots, lorsqu'on a dit qu'il ruina partout, et n'édifia nulle part.

Un des premiers conseils qu'il donna au roi, fut de supprimer les monastères ². Cromwel regardait cette suppression comme un coup décisif pour établir le luthéranisme dans le royaume : le

¹ Dudit. in edit. card. Querin. t. 1, p. 248, 249. — ² Sander. l. 1, p. 133.

roi y applaudit, comme à un moyen détourné de satisfaire sa cupidité, et d'assouvir sa haine contre les religieux, qu'il regardait comme les plus fermes partisans de la primauté romaine¹. Cependant, quand il eut sondé les dispositions des esprits, il reconnut qu'il ne pouvait supprimer en même temps toutes les maisons religieuses sans aliéner la plus grande partie de ses sujets, et il procéda par degrés en se couvrant encore du zèle de la règle ou de la réforme. A cet effet, il ordonna une visite générale des monastères, dans laquelle l'on informerait de l'état des biens, du nombre des religieux, et de la manière dont chacun pratiquait les observances de son ordre. Les visiteurs ne manquèrent pas de trouver ce que le roi désirait, c'est-à-dire les dérèglemens vrais ou faux qui devaient justifier son entreprise, et qu'on rendit publics, afin de décrier les victimes de la persécution avant de les immoler. Ils les resserraient dans leurs monastères comme dans autant de prisons, aggravaient le joug de la règle par mille ordonnances arbitraires, faisaient retentir sans cesse à leurs oreilles les noms effrayans du roi et des lois ; et après les avoir épouvantées par toutes les voies imaginables, leur insinuaient que, pour couvrir leurs fautes et se préserver du châtement, le moyen sûr était de donner elles-mêmes leurs maisons au prince, qui pourvoit libéralement à la subsistance de chaque particulier. Ce manège fit céder un certain nombre de prieurs, avec le consentement de leurs communautés, ou d'une bonne partie d'entre elles. En conséquence, survint un mandement du roi, qui, en sa qualité de chef souverain de l'Église anglicane, déliait de leurs vœux tous les moines qui les avaient prononcés avant l'âge de vingt-quatre ans, et donnait encore aux autres la liberté de vivre en séculiers hors de leurs monastères. Avant cela, tous les titulaires avaient déjà été absous des sermens faits au pape, et obligés d'effacer son nom de leurs titres.

Ce moyen de séduction ne produisit cependant pas grand effet. Soit par conscience, soit par habitude, la plupart des religieux, au moins parmi les anciens, aimèrent mieux demeurer dans leur premier état, que d'aller reprendre dans le siècle un personnage qui leur était devenu étranger. Henri, qui n'en était pas venu jusque là pour s'arrêter, se plaignit au parlement de ce que le grand nombre des monastères était à charge à l'État, et le pressa de remédier à ce désordre². Les pairs, ou plutôt les serfs de la cour, entendirent parfaitement ce langage. On fit d'abord un acte qui supprimait tous les petits monastères, c'est-à-dire ceux dont le revenu était au-dessous de deux cents livres sterling³. Par une autre loi,

¹ Burn. t. 1, l. 3, p. 246. — ² Burn. Hist. de la Réf. l. 3, p. 262. — ³ Act. publ. angl. t. 14, p. 575.

qui suivit de près la première, on donna au roi toutes ces maisons, au nombre de trois cent soixante-seize, avec les églises, les terres, et généralement tous les biens qui en dépendaient (1536). En même temps on lui alloua les monastères supprimés, ou évacués en premier lieu. La couronne acquit par là un revenu de trente-deux mille livres sterling, et un capital de plus de cent mille, provenu de la vente du mobilier, de l'argenterie et des ornemens d'église. On démolit ensuite les maisons, et jusqu'aux églises, pour vendre encore les matériaux au profit du roi. Tous les moines de ces communautés qui voulurent retourner au siècle reçurent la dispense anglicane, et les autres furent transférés, pour assez peu de temps, dans les grands monastères. Dès l'année suivante on supprima ces maisons, et généralement tous les couvens et toutes les abbayes, soit d'hommes, soit de filles, dans toute l'étendue du royaume¹. L'ordre même de Malte, parce qu'il était attaché particulièrement au saint Siège, et qu'il reconnaissait le pape pour premier supérieur, ne put se soustraire à la persécution². Toutefois, comme il était sur le plus grand pied en Angleterre, où le prieur de Saint-Jean de Londres avait le titre de premier baron et séance au parlement, la proscription des chevaliers fut différée plus long-temps; mais leur traitement n'en fut pas plus avantageux. La somme de toutes les pensions, tant pour le prieur que pour les chevaliers, c'est-à-dire pour la fleur de la noblesse d'Angleterre et d'Irlande, ne monta qu'à trois mille livres sterling. Ils n'y étaient cependant ni moins nombreux ni moins opulens que dans les autres Etats chrétiens, et ils y avaient recueilli, comme en France, les riches débris des Templiers.

On ne voit pas que Henri VIII se soit enrichi par ces déprédations sacrilèges. Jamais, au contraire, il ne surchargea plus ses sujets d'impôts que depuis ce pillage. C'est qu'il lui importait de partager ses larcins avec ses recéleurs: son vice-régant entre autres, mais non sans exciter des murmures dangereux, s'accommoda des plus belles commanderies voisines de ses terres. La plupart des monastères furent donnés de même, ou vendus à vil prix aux seigneurs voisins, afin d'empêcher les effets du mécontentement et de l'indignation publique; ce à quoi pourtant on ne put réussir. Il ne resta guère au roi qu'un appât irritant pour sa cupidité, avec la réputation honteuse de ne s'être fait chef de l'Eglise que pour la dépouiller. Il ne réussit pas même à écarter les troubles et les soulèvemens dont la crainte avait été le motif de ses largesses intéressées. Quelques seigneurs et quantité de nobles, qui n'y

¹ Burn. Hist. de la Réf. p. 321. — ² *Ibid.* p. 377. Hist. de Malt. l. 10.

avaient point eu de part dans la province de Lincoln, improuvèrent sans ménagement l'invasion des monastères qui avaient été fondés par les ancêtres des uns, que les autres regardaient comme un asile pour leurs enfans quand ils en avaient un trop grand nombre, où les uns et les autres trouvaient l'hospitalité dans leurs voyages et jusque dans leurs parties de plaisir. Les pauvres murmuraient bien plus fortement encore, privés des aumônes qu'ils étaient habitués à recevoir dans ces maisons, ou du moins d'un travail journalier qui fournissait principalement à la subsistance de leur famille¹. On tâcha d'arrêter les plaintes, en publiant les désordres qu'on prétendait avoir découverts dans ces communautés : mais ces apologies de l'avarice parurent avec raison fabriquées par la calomnie ; avec plus de raison encore, on y répondit qu'il fallait réformer les abus, s'il y en avait, et non pas détruire la chose. Enfin on prit les armes dans cette province, puis dans celle d'Yorck, et l'on vit en corps d'armée jusqu'à quarante mille rebelles, qui réduisirent leur souverain à capituler avec eux : Henri tint ses promesses jusqu'à ce qu'il pût les violer sans péril².

Pendant ces convulsions de l'Église et de la monarchie anglicane, mourut la reine Catherine (1536), illustre par sa piété, dit l'historien protestant d'Angleterre³, et par son attachement aux choses du ciel, vivant dans l'austérité et la mortification, travaillant de ses propres mains, et songeant même, au milieu de sa grandeur, à tenir ses femmes dans l'occupation et dans le travail. Le même écrivain lui accorde les qualités du naturel, aussi bien que les vertus chrétiennes. Elle était si pénétrée des sentimens d'une pleine résignation aux ordres de la Providence, qu'au sein de ses adversités, elle fit un traité de dévotion contre les plaintes des pécheurs. Anne de Boulen, qui prenait un lâche plaisir à la chagriner par toutes les voies imaginables, fit emprisonner son confesseur, seule consolation qu'elle trouvât dans les hommes. Catherine, bien loin de s'abattre, écrivit à ce religieux avec une force toute chrétienne, afin de l'encourager, et parut ne plus sentir le coup qui l'accablait, quand elle eut appris par la réponse le saint usage que faisait de l'adversité son pieux directeur.

Dès que le roi la sut dangereusement malade, ce prince, qui ne pouvait s'empêcher de respecter sa vertu, tout dépravé qu'il était, lui fit témoigner son déplaisir : ce qui engagea la princesse à lui écrire une lettre touchante, non pas pour regagner un cœur qui ne pouvait plus que lui échapper avec tous les objets terrestres, mais pour remplir jusqu'au dernier moment les devoirs de la foi con-

¹ Raitz. ad ann. 1537, n. 48. — ² Burn. t. 1, l. 3, p. 216 et suiv. — ³ *Ibid.* p. 261.

jugale, en s'efforçant encore de le tirer des lacs où l'avaient engagé ses honteux penchans. « Mon seigneur et mon roi, lui disait-elle ¹, » époux inviolablement cher à mon cœur, l'heure de ma mort » est enfin arrivée; et à ce moment décisif, l'amour que j'ai tous » jours eu pour vous m'oblige à vous conjurer en peu de mots, » puisqu'à peine je respire, de penser enfin à la grande affaire de » votre salut : affaire infiniment préférable à toutes les grandeurs » de la terre, et à tous vos plaisirs, qui m'ont coûté tant de larmes » et de sanglots, et à vous-même tant de travaux et de soucis » amers. Mais pardons-en jusqu'à la mémoire, et daigne le Seigneur vous les pardonner aussi pleinement que je l'en supplie! » Du reste, je vous recommande la jeune Marie, notre fille commune, et vous conjure de lui accorder toute la tendresse à laquelle autrefois son infortunée mère a prétendu. Je vous prie » encore de prendre soin des femmes de ma maison, charge légère, » puisqu'elles ne sont que trois, et d'accorder à mes pauvres » domestiques un an de leurs gages au-delà du courant. Exprimez » enfin notre disposition dernière : mes yeux vous désirent » plus que tout autre objet mortel; et si je pouvais avoir du » regret à la vie, ce serait de mourir sans vous avoir vu. »

La vertueuse reine, ne négligeant aucune précaution pour que ses gens fussent traités comme elle le désirait, fit tirer une copie de sa lettre et l'envoya à l'ambassadeur de l'empereur en Angleterre, afin que ce prince les payât lui-même, si Henri négligeait de le faire. La précaution était inutile : le roi, en lisant la lettre de son épouse mourante, ne put retenir ses larmes, et parut extraordinairement touché. Il pria l'ambassadeur de Charles V d'aller promptement trouver la princesse, de la saluer tendrement de sa part, et de ne rien épargner pour calmer ses inquiétudes. Quelque diligence que pût faire ce ministre, il n'arriva à Kinbolton, où était la reine, qu'après qu'elle eut expiré. Elle fut enterrée honorablement dans l'abbaye de Péterboroug, que Henri convertit par la suite en évêché. Ce prince commanda à toute sa maison de prendre le deuil; ordre auquel l'adultère impudente, Anne de Boulen, déféra si peu, qu'elle et ses femmes parurent alors en couleurs plus gaies que de coutume. Et comme de vils adulateurs la félicitaient sur la mort de son ennemie : « J'ai cependant un chagrin, répondit-elle; c'est qu'une pareille mort lui est trop glorieuse. »

Sa joie barbare ne dura pas long-temps. Henri, qui lui avait sacrifié Catherine, la sacrifia elle-même à Jeanne de Seymour, quelques mois seulement après la mort de Catherine; et dès le

¹ Polyd. Virg. l. 27. Sander. l. 1.

lendemain de la mort de l'adultère, il épousa sa rivale. Mais Catherine d'Aragon, en perdant les honnes grâces du roi son époux, conserva du moins son estime jusqu'au dernier soupir; au lieu qu'Anne mourut sur l'échafaud, pour les causes les plus infamantes. Elle fut dénoncée, comme se prostituant à son propre frère, le comte de Rochefort, à trois autres seigneurs et à un musicien du roi. La sévérité de ce prince, aussi extrême dans ses aversions que dans ses inclinations fougueuses, est sans doute justement suspecte; mais quand on justifierait par là cette concubine couronnée, des infamies révoltantes dont ses favoris la chargèrent jusque sur l'échafaud, l'excusera-t-on d'avoir souffert, de s'être attiré, d'avoir entretenu avec complaisance, des galanteries équivoques, de vraies privautés? d'avoir écouté les discours d'hommes de tout rang, et même du plus bas étage? d'avoir pris avec eux le ton d'une impudente agacerie? de n'avoir pas rougi de dire à un jeune seigneur, l'un de ses soupirans, qu'elle voyait bien qu'il différerait de semarier, dans l'espérance de l'épouser quand la mort du roi la laisserait libre? Ce sont là autant de faits avoués par la coupable, et dont certainement aucun n'était propre à lui mériter de l'indulgence¹.

Il n'en est pas ainsi du mariage qu'elle confessa, contre toute vérité et toute vraisemblance, avoir contracté avec lord Percy, avant d'épouser le roi². La crainte du feu auquel elle avait été condamnée, et que le roi pouvait convertir, comme il le fit, en un moindre supplice, lui arracha manifestement ce second aveu. La seule envie d'adoucir son tourment l'emporta sur tous les intérêts de sa fille Elisabeth, qu'elle faisait par là déclarer illégitime et indigne du trône. Henri, de son côté, poussait en cela sa passion jusqu'à tomber en contradiction avec lui-même. Il faisait prononcer deux sentences, dont l'une condamnait Anne à la mort, comme ayant souillé la couche royale par ses adultères; et l'autre déclarait qu'Anne, femme de Percy vivant, n'avait pu devenir l'épouse du roi. Cranmer cependant, Cranmer, l'arc-boutant vanté de la réforme anglicane et son plus grand lustre, prêtait son organe à ces sentences d'iniquité, ne songeait qu'à complaire aux reines postiches qui montaient tour à tour sur le trône, et provoquait l'indignation de tous les gens de bien par son ingratitude envers celles qui en descendaient. Mais fut-il plus fidèle à sa religion qu'aux protectrices libertines de la réforme? On va s'en instruire. Henri, exerçant enfin son droit de suprématie dans toute son étendue, entreprit de régler la foi aussi bien que la

¹ Burnet. t. 1, l. 3, p. 266, 268, 271, 282. — ² Hist. des Variat. l. 7, n. 22, etc.

discipline. Il confirma la transsubstantiation, la communion sous une seule espèce, le célibat des prêtres, l'obligation de garder les vœux, l'usage des messes privées, la nécessité de la confession auriculaire; et ces points de doctrine les plus opposés aux nouvelles erreurs étaient commandés sous les peines prescrites contre les hérétiques. Toutefois Cranmer, zuinglien, ainsi que son ami Cromwel, ou tout au moins luthérien, ne fit aucune difficulté de les approuver, de les accréditer par son exemple, d'adorer Jésus-Christ dans les saints mystères, et de les célébrer lui-même. Or si Cranmer et ses adhérens approuvaient de bonne foi ces articles, en quoi donc étaient-ils luthériens? et si leur attachement au luthéranisme les leur faisait condamner dans leur cœur, l'approbation qu'ils leur donnaient extérieurement était-elle autre chose qu'une indigne prostitution de leur conscience? Voilà les vertus des saints de parti.

Oserait-on les mettre en parallèle, au moins pour la droiture incorruptible et pour le détachement héroïque des grandeurs terrestres, avec le célèbre Polus, qui, après Morus et Fischer, retraçait encore dans l'Eglise britannique les heureux vestiges de son ancienne splendeur? Henri VIII, qui se fût justifié en quelque sorte en mettant dans ses intérêts un personnage dont le mérite était si généralement reconnu, fit des tentatives sans nombre pour le rapprocher de lui. Polus, après bien des excuses qu'on ne prit avec raison que pour des défaites, écrivit enfin nettement qu'il n'approuvait pas ce qui avait été fait dans la cause du mariage et dans la rupture avec l'Eglise romaine¹. Henri sut contraindre son caractère emporté, et lui envoya une apologie par un de ses adulateurs schismatiques. Le docte Polus mit aisément en poudre tous les vains argumens qu'elle contenait, fit à ce sujet un Traité de l'union ecclésiastique, où la force des expressions répondait à celle des raisonnemens, l'adressa au roi même, et peu de temps après le fit imprimer, pour empêcher les progrès du scandale, qui de jour en jour devenaient plus rapides. Henri, vivement piqué sans doute, ne laissa pas que de dissimuler encore, et écrivit de nouveau à Polus de se rendre à Londres pour l'éclairer sur quelques endroits du Traité de l'union qu'il témoignait estimer beaucoup, mais dans lequel il trouvait quelques difficultés dont il voudrait avoir la solution de sa propre bouche. Polus ne donna point dans le piège; et le roi, voyant ses artifices inutiles, revint à sa férocité naturelle, le dépouilla de ses dignités, de tous ses bénéfices, et resolut irrévocablement sa perte. Le pape, pour dédommager en

¹ Sander. l. 1, p. 70 et seq.

quelque sorte Polus, le créa cardinal le 22 décembre de cette année 1536.

Dans la même promotion il donna la pourpre à dix autres sujets, presque tous également dignes de cet honneur ¹. C'est ainsi qu'on doit à coup sûr regarder Jean-Pierre Caraffe, ce pieux archevêque de Théate ou Chieti, qui fit tant d'honneur à l'ordre des Théatins, qu'on leur a donné le nom de son siège; et Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, théologien, philosophe, orateur, poète, écrivain qui de tous ceux de son temps a le plus approché de la diction des anciens, et qui ne s'est pas moins signalé par toutes les vertus épiscopales, sociales et chrétiennes.

Si le célèbre Erasme n'eut point de part à cette promotion, son indifférence pour les grandeurs, jointe à ses infirmités et à son grand âge, en fut vraisemblablement la cause. Dès l'année précédente, Paul III, ayant résolu de faire une promotion qui honorât le sacré collège par le choix des sujets, désigna parmi eux ce savant renommé. C'est au moins ce qu'attestent l'illustre cardinal Bembo et l'éditeur des œuvres d'Erasme, dans une lettre adressée à Charles V même, en les lui dédiant ². Erasme ne témoigna pas plus d'ardeur pour cette grande dignité, qu'il n'en avait marqué pour la prévôté de Deventer, qui lui avait été offerte par le même pape quelque temps auparavant, et qu'il avait refusée, quoique très-sensible, comme il le témoigna par lettres, à la bienveillance du souverain pontife, et à l'opinion trop avantageuse que Sa Sainteté avait conçue de lui. Quelques auteurs ont prétendu qu'on lui fit ces offres, moins avec l'intention de les réaliser que pour le tenir attaché par l'espérance à la religion catholique; mais si Erasme avait mérité autrefois d'être jugé avec cette rigueur, il nous paraît que le temps et les excès multipliés des sectaires lui avaient enfin ouvert entièrement les yeux. Peu de temps avant sa mort, arrivée à l'âge d'environ cinquante-neuf ans, en 1536 ou 1537, il témoigna publiquement le regret qu'il ressentait d'avoir si souvent préconisé la liberté d'esprit. « Eh quoi de » plus misérable, disait-il ³, qu'une liberté qui consiste à ne point » jeûner, et à ne point réciter l'office divin! » Il s'en expliqua tout particulièrement, et de la manière la plus touchante, avec un chartreux tenté d'apostasie, en le conjurant de préférer son état et son âme à tous les biens terrestres. Dès l'année 1523, suivant Florimond de Rémon, qui à la vérité n'est pas toujours bon chronologiste, Erasme ayant vu Calvin en Allemagne, conçut pour lui une telle aversion, qu'il s'écria : « Quelle peste affreuse je » vois prête à ravager l'Église! »

¹ Ciac. in vit. Pontif. t. 3, p. 600, etc. — ² Lib. 6. — ³ Erasm. epist. lib. 27.

Peu après la promotion de Polus (1537), Paul III l'ayant envoyé légat en France, le roi d'Angleterre fit prier instamment le monarque français de se saisir du légat, et de le lui livrer. François I^{er} se tint insulté de la seule pensée qu'il fût capable de cette trahison; mais il n'éclata point, dans la crainte de rompre avec ce dangereux ami, et prit le parti de congédier le cardinal, qui passa dans la Flandre où s'étendait aussi sa légation. La fureur de Henri l'y suivit bientôt. A Cambrai, où d'abord il s'était rendu, Polus apprit qu'en Angleterre on l'avait déclaré criminel de lèse-majesté; que le roi avait mis sa tête à prix, et promis jusqu'à cinquante mille écus à celui qui la lui apporterait. Il songeait à se retirer, quand le cardinal de la Marck, évêque de Liège, lui offrit avec magnanimité sa capitale pour asile, et lui protesta que sa personne n'y serait pas moins en sûreté que la sienne propre. Henri ne laissa pas que de tenter le conseil de Flandre, afin de se faire livrer le légat: pour prix de cette manœuvre infâme, il offrit de quitter le parti de la France, et de fournir à l'empereur un corps de quatre mille hommes, dont il avancerait la paie pour dix mois. Le généreux évêque de Liège, qui était président du conseil de Flandre, fit encore échouer cette tentative; et l'odieux tyran n'en recueillit que la honte d'un assassinat tenté sans succès¹.

Pendant l'espace d'environ deux mois que Polus fut à Liège, il édifia tous les ordres des citoyens, par sa douceur, par sa modestie, par sa piété, par toutes les vertus. Voici, d'après l'un de ses commensaux, quel était, au sein du péril et des contretemps de toute espèce, l'ordre journalier de la vie de ce légat apostolique et de sa maison². « Nous demeurons dans nos » chambres, dit ce commensal, jusque vers une heure et demie » avant le dîner. Alors nous nous rendons à la chapelle du palais, » où nous récitons tous ensemble les heures canoniales. L'office » étant fini, on entend la messe, et quelque temps après on va » dîner. Pendant une partie du repas, on lit S. Bernard, et le reste » du temps on s'entretient familièrement de choses édifiantes. » Au sortir de table, on lit ordinairement un chapitre de la Dé- » monstration évangélique d'Eusèbe; après quoi on reprend la » conversation, qui dure une à deux heures. Chacun se retire » ensuite chez soi. Une heure et demie avant le souper, on dit » vêpres et complies; ce qui est suivi d'une explication de l'Ecri- » ture, que notre pieux maître nous fait lui-même: eh! qui expri- » mera le respect, l'humilité, la sagesse toute céleste qu'il respire!

¹ Sander. de Schism. 1. 1, p. 162 et seq. — ² Vie de Pol. par le card. Quer. t. 2, Disc. prélim. p. 104 et 105.

I l'ayant
 tantment
 ni livrer.
 capable de
 rompre
 cardinal,
 La fureur
 it rendu,
 minel de
 s jusqu'à
 geait à se
 lui offrit
 ta que sa
 e propre.
 afin de se
 l offrit de
 un corps
 dix mois.
 onseil de
 tyran n'en
 t. à Liège,
 r, par sa
 après l'un
 s contre-
 e ce légat
 dans nos
 et demie
 du palais,
 s. L'office
 rès on va
 et le reste
 édifiantes.
 de la Dé-
 prend la
 se retire
 er, on dit
 de l'Ecclé-
 qui expri-
 l respire!

. Quer. t. 2,

• On soupe à la fin de cet exercice, puis l'on va se promener auprès
 • de la rivière, ou dans les jardins; et partout, la conversation est
 • digne des autres exercices. Quelquefois le pieux cardinal nous
 • dit ce mot de Virgile, *Deus nobis hæc otia fecit*. Est-il en effet
 • un présent plus divin qu'un pareil loisir! • Polus, poursuivi à
 mort par un roi terrible, était néanmoins si tranquille, qu'appre-
 nant toute la fureur qui agitait son tyran: • Qu'il est bien trompé,
 • dit-il, s'il regarde la mort comme un grand mal pour moi! C'est
 • là au contraire le terme désiré de mes travaux; et n'ôter la vie,
 • c'est dépouiller un homme fatigué des vêtemens qui retardent
 • son sommeil¹. • Le pape, craignant toutefois pour une vie si pré-
 cieuse, rappela son légat à Rome, lui donna des gardes; et par
 reconnaissance pour l'évêque de Liège, il le substitua à Polus
 dans la légation de Flandre.

Henri, furieux de voir échapper sa victime, déchargea sa ven-
 geance sur les parens et les amis de Polus, dans la famille duquel
 il se rencontra néanmoins un monstre. Sur la dénonciation du
 chevalier Geoffroi de La Pole, du même sang que le cardinal,
 Henri de La Pole, ou lord Montaigu, le marquis d'Excester
 petit-fils d'Edouard IV, le chevalier Edouard Newil, Carew, grand
 écuyer et chevalier de la Jarretière, furent arrêtés comme étant
 en correspondance avec le saint cardinal, et tous furent exécutés
 à mort avec barbarie². Mais ce qui mit le comble à l'horreur et
 à l'exécration publique, ce fut le supplice de la comtesse de Salis-
 bury, mère de Polus. Cette dame, respectable par le sang des
 Plantagenets qui coulait dans ses veines, par son âge de soixante-
 dix ans tous employés à la bienfaisance chrétienne, par une piété,
 une sainteté qui était un objet de vénération pour tout le
 royaume, eut la tête tranchée, précisément pour avoir reçu des
 lettres de son fils³. Ainsi se posaient les fondemens de la réforme
 anglicane.

Les réformés d'Allemagne désiraient toujours ardemment de
 se réunir avec les Sacramentaires, tant pour mettre fin à une di-
 vision qui décriait toute la réforme, que pour combattre les ca-
 tholiques avec plus de concert et d'avantage⁴. Bucer, qui savait
 donner aux objets les plus différens des formes et des couleurs
 toutes semblables, fut principalement employé à cette négocia-
 tion, où il s'agissait de concilier deux choses aussi contraires que
 la présence en réalité et la présence en esprit seulement, c'est-à-
 dire qu'un corps présent en effet et la simple pensée de ce corps.

¹ *Ibid.* p. 45 et 46. — ² Sander. l. 1. — ³ Burn. cont. Sander. t. 1. — ⁴ Hospin.
 an 1536, part. 2 Chytr. l. 4.

Chacune des deux sectes devait franchir une partie du long intervalle qui les séparait; et Luther, l'intraitable Luther voulut bien adoucir et modifier par des variations attrayantes ses rigides confessions de foi, ou du moins les envelopper de termes obscurs et généraux que chacun pût tirer à son propre sens. La foi déliée et flexible de Bucser n'en demanda pas davantage pour les adopter, et les Sacramentaires de la haute Allemagne suivirent son exemple; mais les Suisses, plus simples et beaucoup moins plians, au premier aspect de la formule d'union, la traitèrent d'ambiguë, de captieuse, et refusèrent nettement de la souscrire. En vain dans une assemblée des cantons convoqués à Bâle (1536), l'accommodant Bucser s'efforça de leur persuader que cette doctrine ne différait en rien de la leur. Bien loin d'admettre ses subtilités, ils publièrent une déclaration plus formelle que jamais contre la présence réelle. On ne laissa point que de les rechercher encore; et ce qui est plus étonnant, c'est que l'accord des deux partis se conclut enfin, sans nulle harmonie dans leurs opinions, sans que l'un se départit d'une croyance qui détruisait celle de l'autre. Les Suisses voulurent bien supporter Luther dans leurs sentimens; et Luther, sans expliquer les siens davantage, félicita les Suisses sur le feint sacrifice qu'ils faisaient de leur croyance à la concorde¹. Tout ce qu'il ajouta, fut qu'il y avait encore parmi eux des gens qui lui étaient suspects, mais qu'il les tolérait par égard pour le corps de la nation avec lequel il voulait bien vivre. Voilà toute la paix et la communion des disciples de Luther avec ceux de Calvin ou de Zuingle: paix dans laquelle la foi fut sacrifiée de part et d'autre, et qui fut encore très-mal observée, comme on le verra par la suite.

Les Zuingliens s'unirent peu après, et dans le même sens, avec le reste des Vaudois cantonnés depuis près de deux cents ans dans les défilés sauvages des Alpes². Ces grossiers sectaires, ennemis du pape, des évêques et de toute puissance, prévenus encore contre les cérémonies de l'Eglise, le culte des saints, des reliques et des images, les indulgences et le purgatoire, professaient cependant, du moins alors, la même foi que les catholiques sur les sacremens, la transsubstantiation même, et le saint sacrifice des autels. S'ils rejetaient la messe, ce n'était que pour les cérémonies, ou parce qu'ils la réduisaient uniquement aux paroles de la consécration récitées en langue vulgaire. Cet éloignement prodigieux où ils étaient de la foi zuinglienne ne fut pas un obstacle à l'union qu'ils conclurent d'abord avec l'Eglise de Genève, par l'entremise de Farel, à condition seulement qu'ils conserveraient leurs ministres.

¹ Luther. Epist. 4 maii 1538 — ² Pierre Gilles Hist. des Vaudois, c. 5.

Calvin dominait alors dans cette ville, qui va désormais figurer d'une manière bien étrange pour sa médiocrité, c'est-à-dire comme le boulevard du calvinisme et l'arsenal qui mit la foi à deux doigts de sa perte dans le premier des États chrétiens. Après que l'évêque de Genève eut abandonné ses diocésains, et se fut uni contre eux avec le duc de Savoie, ceux-ci, nommés dès-lors *eignots*, et par corruption *huguenots*, du mot allemand qui signifie alliés, parce qu'ils s'allièrent avec les Suisses pour défendre leur liberté; ces *Huguenots* ou *eignots*, encore en partie catholiques et en partie zuingliens, se firent pendant quelques années une espèce de guerre civile, jusqu'à ce que la faction zuinglienne, par le secours du canton de Berne, se fût rendue incomparablement la plus forte¹. On voit en passant l'origine la plus vraisemblable du nom de huguenots donné aux Calvinistes. Celui de *ministre*, que portent leurs pasteurs, leur vient de l'école de droit nommé *ministrierie* à Poitiers, où l'un de leurs plus chauds prédicants, professeur de cette faculté, quitta son emploi pour aller dogmatiser de ville en ville. Quand les huguenots furent les plus forts à Genève, ils ne gardèrent plus de mesures : la populace, avec la jeunesse effrénée, Farel à leur tête, les capitaines mêmes de la ville avec leurs compagnies, tambour battant et drapeaux déployés, allèrent en plein midi, d'église en église, abattre les croix et les images, renverser les autels et les tabernacles. Le conseil indiqua ensuite une assemblée générale, pour délibérer sur le sort de l'ancienne religion, dont la perte était résolue et presque consommée déjà. Le cordelier Jacques Bernard, gardien du couvent de Rive et apostat dans l'âme, harangua dans l'assemblée contre la présence réelle, le sacrifice de la messe, l'invocation des saints, le culte des images, le purgatoire et les vœux monastiques. Comme le duc de Savoie et l'évêque de Genève avaient défendu à leurs sujets d'y assister, et qu'en effet il n'y parut que deux docteurs catholiques, ou réputés l'être; le conseil, par un ménagement pharisaïque, fit présenter en abrégé les actes écrits de la dispute aux religieux augustins, aux dominicains, et même aux cordeliers qui détestaient l'apostasie de leur supérieur, puis leur demanda leur sentiment. Ils répondirent, sans hésiter, qu'ils tenaient cette doctrine pour hérétique, et qu'ils n'avaient garde de mettre en question ce qui avait été reçu de tout temps par les Pères, et confirmé depuis par les décisions de l'Église catholique.

Cela ne fit rien changer à la résolution des magistrats. Le conseil des deux cents, bourgeois, ouvriers, marchands, ou tout au

¹ Spon. hist. de Genev. l. 2.

plus légistes, qui n'avaient étudié ni conciles ni docteurs, qui ne savaient autre chose que leur négoce ou leur métier, prononça que les observances catholiques n'étaient que des superstitions ou des traditions humaines contraires à l'Écriture, porta un décret qui abolissait entièrement l'ancienne religion, et enjoignit à tous les citoyens de suivre celle des protestans. Et pour laisser un monument éternel de leur révolte, tant contre l'Église que contre leur évêque, qu'ils n'ont plus reconnu depuis, les Gènévois érigèrent à l'hôtel-de-ville une table d'airain, où on lisait ces paroles en lettres d'or : *En mémoire de la grâce que Dieu nous a faite de secouer le joug de l'Antechrist romain, et d'en abolir les superstitions.* Après ce décret, il fallut que ce qui restait de catholiques à Genève, que les ecclésiastiques surtout, les religieux et les religieuses claristes, les seules qu'eût cette ville, en sortissent sans retour.

Le gardien Bernard, pour professer d'une manière authentique la réforme évangélique, mit bas son froc en présence de tout le monde ; et, découvrant peu de jours après le principe de sa conversion à la foi nouvelle, épousa publiquement une beauté facile, fille d'un imprimeur du lieu, à laquelle il apporta pour douaire tout ce qu'il put voler à son couvent. Farel usa de tout son zèle et de toute son éloquence, pour faire goûter la même morale aux chastes filles de Sainte-Claire, qui n'entendirent qu'avec horreur ces prêches impudens, à l'exception d'une seule, dont la docilité libertine fut pour toutes les autres la plus sensible de leurs peines. Cependant le magistrat touché, et ne pouvant refuser sa vénération à leur vertu, les fit conduire avec honneur et sous bonne escorte, pour les mettre à couvert de toute insulte, jusqu'aux approches d'Anecy, où le duc de Savoie leur avait préparé un monastère.

Jusque là Calvin n'avait point encore paru dans la digne Église de Genève, dont Farel est regardé comme le premier fondateur. Mais la destinée de Calvin, qui n'avait pas le génie de l'invention, était d'entrer dans les moissons d'autrui au moment de la récolte, et de faire en quelque sorte changer de nature aux choses, par les formes neuves qu'il excellait à leur donner. Voyant l'échafaud dressé de toutes parts contre lui dans sa patrie, il avait passé au-delà des Alpes, à la cour de Ferrare, pour enlever au luthéranisme la duchesse Renée de France, déjà fort attachée à ce parti. Il y fit peu de séjour, parce qu'il craignait l'inquisition ultramontaine, dont il n'ignorait pas les poursuites ; mais il ne laissa pas que de couler subtilement son venin dans l'âme de cette princesse, et le poète Marot, qui remplissait auprès d'elle les fonctions de secrétaire, acheva si bien de la corrompre ensuite, qu'il n'y a point d'apparence qu'à la mort même elle ait renoncé à

l'hérésie. La duchesse de Ferrare, durant ses dernières années, était retirée en France où son château servait de refuge à tout ce qu'elle pouvait recéler de huguenots proscrits; on dit qu'elle en nourrissait chaque jour jusqu'à trois cents.

Calvin, voulant passer de Ferrare à Bâle, ville infectée de la doctrine d'Oecolampade, prit sa route par Genève, où, sur la réputation dont il jouissait déjà parmi les novateurs français, Farel lui proposa de s'associer à son apostolat. Il ne cherchait que la célébrité, se laissa persuader sans peine, et les deux apôtres se partagèrent fraternellement le ministère (1536). Farel, qui avait en partage la volubilité de la langue et la force des poumons, continua les prêches; Calvin, qui n'avait ni force ni grâce à parler en public, se chargea d'enseigner ce qu'il avait appris de théologie dans sa vie errante et fugitive. Il ne tarda point cependant à prendre assez d'empire, pour obtenir que le peuple et le magistrat jurassent d'adopter le formulaire de croyance qu'il lui plut de dresser; mais passant ensuite des points de discipline conservés par les Bernois, tels que la consécration du pain sans levain, l'usage des fonts baptismaux, et la célébration des fêtes, il fut banni avec son ami Farel, comme perturbateurs du repos de l'Etat. Il céda au temps, mais sans renoncer à une Eglise trop digne de ce pasteur pour ne pas se fixer enfin sous ses lois. Farel se retira à Neuchâtel, où il fut reçu pour ministre en chef; et Calvin à Strasbourg, où Bucer lui obtint la permission d'établir une église pour les Français réfugiés. Ce fut là qu'humanisant son rigorisme sauvage, à l'exemple de tous ces réformateurs indulgens en pareille matière, il s'attacha par les liens du mariage Idelette Burie, dépouille surannée d'un anabaptiste dont elle était veuve. Calvin n'en eut qu'un fils, qui mourut avant son père.

Tant de batteries dressées de toutes parts contre l'Eglise engagèrent le pape et l'empereur à s'occuper sérieusement de sa défense, et surtout du concile œcuménique, comme le moyen le plus propre à étouffer les troubles qui désolaient le chrétienté. L'empereur venait de signaler ses armes et sa valeur en Afrique, où il avait défait en bataille rangée une armée double de la sienne, commandée par le fameux Barberousse. Il avait ensuite pris d'assaut la Goulette et Tunis, et rétabli, à la place de l'usurpateur de ce royaume, le roi légitime dont ce corsaire turc avait envahi le trône. Charles, après avoir réglé en passant les affaires de Naples et de Sicile, puis reçu à Rome les félicitations et tous les honneurs dus à ses exploits, représenta au pape, qu'avant de faire la guerre aux sectaires d'Allemagne, il

convenait de leur montrer, par la convocation d'un concile, qu'on avait épuisé tous les moyens pacifiques de les mettre à la raison. Paul III sentait la force de ce motif, et ne désirait pas moins que l'empereur la tenue d'un concile que l'on différerait depuis si longtemps; mais les obstacles demeuraient toujours les mêmes, soit pour le choix d'un lieu que voulussent agréer tous les partis, soit pour la pacification des puissances catholiques, sans le concert desquelles il était impossible de s'assembler en assez grand nombre pour représenter l'Eglise universelle. Il convoqua néanmoins cette grande assemblée, d'abord à Mantoue, qui avait son prince particulier, puis à Vicence dans l'Etat de Venise, sans qu'on pût faire accepter ni l'une ni l'autre de ces villes aux protestans enorgueillis de se voir recherchés. Ils répondirent avec insulte que l'Italie tout entière était remplie des partisans du pape, et que la prudence les obligeait à s'en tenir à l'Allemagne, où l'on ne savait pas, comme au-delà des monts, l'art de se défaire sans bruit des gens incommodes. Ils ajoutèrent d'ailleurs tout ce qui pouvait faire comprendre qu'un concile, quel qu'il pût être, serait tenu parmi eux pour illégitime, dès là qu'il ne confirmerait pas leur doctrine¹. Ainsi l'on sut d'eux-mêmes à quoi s'en tenir sur leurs recours perpétuels à l'autorité du concile.

L'empereur, qui le désirait plus sincèrement, n'y mettait cependant guère moins d'obstacles, par des procédés qui rendaient la paix impossible. Pressé à Rome par les ambassadeurs de France de remplir sa promesse tant réitérée de restituer le Milanais, il leur répondit qu'ils pouvaient le suivre chez le pape, et que là il les instruirait enfin de ses intentions. Le souverain pontife avait assemblé ce jour-là un consistoire extraordinaire, où, avec les cardinaux, se trouvaient les autres prélats distingués, les ambassadeurs des princes divers, les seigneurs et les officiers les plus considérables de la cour impériale. En présence de cette auguste et nombreuse assemblée, l'empereur, après quelques mots sur la convocation du concile général, et le désir qu'il témoignait de pacifier l'Europe, afin de le célébrer, fit un long récit de tous les griefs qu'il reprochait au roi François I^{er}; et son imagination, exaltée sans doute par ses beaux faits d'Afrique, lui faisant démentir sa réputation de sagesse, il conclut en paladin par offrir un duel, où les deux souverains en chemise, l'épée ou le poignard à la main, soit dans une île, soit sur un pont, soit dans un bateau, videraient leur querelle seul à seul, afin d'épargner le sang de leurs sujets. Que si le duel venait à manquer, la guerre

¹ Sleid. Comm. I, II, p. 347. Pallav. I, 4, c. 42.

se poursuivrait à toute outrance entre les deux princes, jusqu'à ce que l'un eût réduit l'autre à l'état de simple gentilhomme. Charles ne manquait pas d'ajouter que tout l'assurait de la victoire, le bon état de ses affaires, l'heureuse disposition de ses sujets, le courage de ses soldats, l'expérience et la valeur de ses capitaines; au lieu que les affaires de François étaient ruinées, selon lui, ses sujets malintentionnés, ses troupes misérables, et ses officiers si dépourvus de capacité, que, si les siens ne valaient pas mieux, il irait la corde au cou se jeter aux pieds de son ennemi, pour tâcher d'en obtenir miséricorde¹.

Le pape, les cardinaux et tous les seigneurs se regardaient avec étonnement les uns les autres, comme doutant encore que ce qu'ils entendaient dire au prince sortît en effet de sa bouche. Les ambassadeurs de France, aussi étonnés et moins réservés, reprochèrent à l'empereur, en termes exprès, qu'il violait sa parole. Ils allaient poursuivre, quand Charles les interrompit brusquement, et ajouta qu'il leur communiquerait son discours, pour y répondre de sang-froid; puis il se retira, sans plus rien entendre. Dès que le prince fut sorti, le pape leur dit avec intérêt que, s'il avait prévu ce qui venait d'arriver, il aurait pris des moyens efficaces pour le prévenir. Ensuite il s'empressa de leur procurer une audience, où l'empereur, revenu de la vivacité qui lui avait arraché ses premières paroles, tenta de corriger ce qui n'était guère susceptible de palliatif, mais persista invinciblement dans son refus de rendre le Milanais. Ainsi les ambassadeurs écrivirent au roi que, s'il ne voulait pas absolument passer sur cet article, il ne devait plus songer qu'à la guerre². Ils ne manquèrent pas non plus de le divertir par le récit des rodomontades du monarque espagnol. Le vainqueur de Marignan, qui était assurément aussi brave chevalier que celui de Tunis et de la Goulette, répondit en plaisantant qu'il ne trouvait pas son honneur intéressé au défi de l'empereur; qu'aussi bien leurs épées étaient trop courtes pour se mesurer de si loin : mais que, s'ils en venaient à une guerre moins romanesque, il se montrerait de si près à Charles que celui-ci pourrait prendre tel genre de satisfaction qu'il désirerait; et que lui-même ferait voir à tout le monde si c'était la gloire ou le danger qu'il envisageait dans le combat.

On en vint bientôt à une guerre violente; et grâce à la connivence du marquis de Saluces, Charles V, avec une armée nombreuse, fit une irruption en Provence (1536). Pour comble d'affliction, le roi, sur ces entrefaites, apprit la mort du dauphin em-

¹ Paul. Jov. l. 31. Belcar. Comment. ad an. 1536. — ² Duplex, t. 3, p. 408.

poisonné par Montécuculi, son échanton, qui, avant d'être écartelé, dit avoir été sollicité à ce forfait par deux généraux de l'empereur. Mais ce fut à l'insu de ce prince, qui, de ce ton de vérité que l'on contrefait difficilement, protesta qu'il aurait mieux aimé perdre tous ses Etats, que de participer en rien à cette noirceur exécrationnelle. A ce coup accablant, le roi poussant un profond soupir, et levant les mains au ciel : « Mon Dieu, s'écria-t-il, je dois sans doute souffrir patiemment tout ce qui vient de votre main toute puissante; mais aussi de qui dois-je attendre, sinon de vous-même, le courage qui m'est nécessaire pour ne pas succomber? Déjà vous aviez permis qu'on déchirât ma réputation, de tous les biens le plus estimable; il vous a plu d'ajouter à cette épreuve la mort de mon fils : que vous reste-t-il à faire, sinon de m'anéantir absolument aux yeux des hommes? O vous, qui êtes assez puissant pour fortifier la faiblesse même, donnez moi du moins la force d'adorer sans murmure vos arrêts terribles². » Le Seigneur accorda au pieux monarque plus qu'il ne demandait. Les Impériaux, après bien des tentatives sur Marseille et sur quelques autres places fortes de Provence, ne purent s'emparer d'aucune; et l'empereur, avec une armée ruinée par une disette qui fit quelquefois manquer le pain sur sa propre table, par des maladies contagieuses qui emportaient des centaines de soldats par jour, par la vigoureuse résistance des garnisons, et par le zèle des paysans mêmes qui assommaient tout ce qui s'écartait du gros de l'armée, fut contraint d'évacuer le pays et de s'embarquer précipitamment pour Nice.

Cet échec rendit Charles V beaucoup plus traitable qu'auparavant, et le pape profita de la circonstance pour ménager une réconciliation entre les deux rivaux. Paul III, nonobstant son grand âge de plus de soixante-dix ans, se rendit sur la frontière de France, où les vents contraires retinrent l'empereur assez longtemps, et traita séparément avec les deux princes, dans la crainte que leur entrevue ne réveillât des animosités qui n'étaient qu'assoupies. Il ne put leur faire conclure une paix absolue; mais en les faisant consentir à une trêve de dix ans, il obtint ce qui produisait à peu près, pour la célébration du concile, le même effet que la paix. Ce fut encore dans cette conférence de Nice, que Paul III confirma, ou plutôt renouvela, la grâce expectative accordée autrefois, sous le nom d'indult, par Eugène IV, tant au chancelier de France qu'aux magistrats du parlement de Paris, et demeurée presque sans effet depuis Eugène, à cause des dispositions contraires de la

² Du Bell. l. 6 in fin. et l. 7. in Franc. 1

pragmatique-sanction. François I^{er} déclara que les indultaires seraient préférés aux gradués, même nommés, et que les cardinaux seraient sujets à l'indult comme les autres prélats¹.

Comme on ne parlait de toutes parts de réforme et de concile, Herman de Weidon, archevêque de Cologne, assembla dans cette ville les évêques de sa province (1536), avec beaucoup d'autres docteurs habiles, et publia un grand nombre d'excellens statuts, qui n'annonçaient guère le scandale que son apostasie donna dans la suite². Ils sont divisés en quatorze parties, et chaque partie en un nombre encore plus grand de chapitres. On y traite des dogmes et des cérémonies de la religion, de la discipline cléricale et monastique, du règlement des mœurs, des devoirs de chaque état, en un mot de presque tout ce qui a rapport au bon gouvernement de l'Église. Cependant le pieux et docte Sadolet, en applaudissant par lettres aux vues de l'archevêque, ou à son ouvrage, le reprend de n'avoir rien dit du purgatoire dans le chapitre de la Satisfaction, où il était si naturel d'en parler. Ce silence, dont les hérétiques ne pouvaient manquer de se prévaloir, est d'autant plus suspect de la part d'un concile qui entre d'ailleurs dans les plus grands détails, que le purgatoire et les indulgences étaient le premier écueil contre lequel s'était brisée la foi de ces réformateurs audacieux.

Henri VIII, arbitre de l'Etat et de la hiérarchie, ne se crut pas moins en droit que ces perturbateurs de prescrire des lois aux conciles³. Il adressa aux princes chrétiens, contre la convocation des prélats, tant à Vicence qu'à Mantoue, un manifeste qui reposait sur les mêmes principes que les refus des protestans; et sa doctrine en effet ne différait point de la leur, dans un point où le schisme et l'hérésie se confondent. Le concile projeté, et par conséquent tout concile, lui paraissait illégitime, parce que le pape y devait présider, que les évêques dépendans du pape y auraient seuls voix décisives, et que les mêmes personnes seraient juges et parties. Tout ce que le vicaire de Jésus-Christ employait pour retirer ce prince de l'abîme, ne servait qu'à l'y enfoncer davantage.

Ce fut alors qu'une infinité de religieux de l'ordre de S. François, qui se signala particulièrement dans cette persécution, furent tirés des cachots où ils languissaient depuis long-temps, pour être mis à mort. Antoine Brorbey fut étranglé sur-le-champ. Thomas Cortus, de naissance illustre, mourut dans son cachot, on ne sait de quelle manière. On y fit mourir de faim Thomas Bel-

¹ Libert. Gallic. t. 2, p. 175. — ² Conc. t. 14, p. 484 et seq. — ³ Pallav. l. 4, c. 7.

chiam. On en tira trente-deux autres, qu'on traîna chargés de chaînes en des lieux éloignés, pour s'en défaire avec moins d'éclat. Le crédit de Thomas Urisley, conseiller d'Etat, sauva la vie à plusieurs; mais Henri, ne se rendant pas moins odieux par ses grâces que par ses fureurs, dit qu'il eût bien voulu les perdre tous, et que la seule crainte du blâme l'en empêchait. Cependant, ni cette crainte, ni le souvenir des dernières paroles de la reine Catherine mourante, ne purent soustraire aux raffinemens de sa cruauté, Jean Forest, religieux du même ordre, et ancien confesseur de Catherine. On éleva le martyr en l'air, dans une place de Londres; et après l'avoir attaché par les bras à deux fourches, on alluma sous ses pieds un feu lent, qu'on entretenit jusqu'à ce que tous ses membres fussent consumés successivement. Le tyran traita les plus grands seigneurs comme ces humbles religieux. Léonard Gray, vice-roi d'Irlande, fut décapité pour le même attachement qu'eux à la foi de ses pères, ainsi que Nicolas Carcy, général de la cavalerie et chevalier de la Jarretière¹.

L'orgueil et la férocité étaient devenus le mobile de toutes les résolutions de Henri, dont les hérétiques, aussi bien que les catholiques, devenaient indistinctement les victimes, sitôt qu'ils contrariaient ses caprices. Un certain Lambert lui ayant été déferé comme sacramentaire, il convoqua une grande assemblée dans le palais de Westminster, et voulut disputer lui-même contre l'accusé. L'argumentation fatigua bientôt l'impatient monarque, qui proposa à son antagoniste, comme il avait déjà fait dans une pareille joute, ou de se confesser vaincu, ou d'être brûlé vif. Lambert choisit la mort : on le suspendit au-dessus d'un feu qui ne lui brûla d'abord que les jambes et les cuisses; après quoi deux officiers l'enlevèrent sur leurs halberdes, vivant et parlant encore, puis le laissèrent tomber dans le brasier, où il fut réduit en cendres² (1538).

Cependant le vicaire zuinglien du pape anglican, Cromwel, travaillant pour sa secte, tout en affectant de seconder son chef, brisait les images de la Sainte Vierge et des saints, pillait les tombeaux des martyrs, et profanait leurs reliques. Henri, qui avait conçu une aversion de frénétique contre S. Thomas de Cantorbéry, défenseur tout particulier de l'autorité de l'Eglise et de son vrai chef, poussa le délire de la fureur jusqu'à vouloir flétrir les palmes célestes dont il était couronné. Il envoya d'abord piller son tombeau, et tous les trésors de l'Eglise où ce saint avait siégé : vingt-six chariots destinés à ce brigandage sacrilège purent à peine

¹ Sander. l. 1, p. 188. — ² *Ibid* p. 170. Burn. t. 1, l. 3, p. 346.

contenir les dons précieux consacrés au culte de cet illustre martyr par les vœux des princes et des peuples. L'or seul qui couvrait sa châsse remplit deux coffres sous le poids desquels succombaient huit hommes robustes. Ensuite le tyran, par une extravagance qui fit mettre en doute s'il était plus impie qu'insensé, ajourna le saint devant son tribunal, et ne comparâta sa châsse, le condamna comme criminel de lèse-majesté, et ordonna qu'il fût rayé du catalogue des saints (1558). En conséquence il défendit à tous ses sujets, sous peine de mort, de célébrer désormais le jour de sa fête, de réclamer son intercession, de visiter le lieu où avait été son tombeau, d'avoir même sur soi, ni calendrier, ni almanach où se trouvât son nom. Enfin on brûla ce qui restait de son corps dans la châsse, et l'on jeta les cendres au vent¹. Cette indignité révolta si fort les esprits qui avaient encore quelque reste de religion ou de sens droit, en Angleterre, que l'on compara Henri à tout ce qu'il y avait jamais eu de plus odieux tyrans : ces clamours retentirent jusqu'à Rome.

Paul III, outré de tant d'excès, crut que tout ménagement ne pouvait désormais qu'augmenter le scandale. Depuis trois ans, il avait porté la dernière sentence contre ce prince corrupteur de son peuple; mais par suite des sollicitations réitérées de quelques souverains et de plusieurs autres personnages considérables, il avait toujours sursis à la publication. A cette bulle, il en joignit une nouvelle en date du 17 décembre 1538 : toutes deux furent aussitôt publiées à Rome, et quelque temps après affichées dans les Etats limitrophes de l'Angleterre : à Tournai et à Dunkerque, villes de la domination d'Espagne; à Calais et à Boulogne, villes de France; à Carlisle et à Saint-André en Ecosse².

Du temps de Henri VIII, les sectes protestantes n'étant pas encore légalement reconnues par les souverains, les divers Etats de la chrétienté continuaient à former une grande famille dont le chef veillait au maintien de la foi, de la discipline, des mœurs; et tous les princes, à l'exception de Henri, tenaient à honneur d'être unis au centre de la catholicité. Appelé à conduire les membres de la société chrétienne vers leur fin essentielle, qui est le salut; ayant en conséquence action pour le bien sur les rois comme sur les peuples, ainsi que le proclamait un droit public qui n'a changé que depuis que les pouvoirs sociaux ont été différemment reconnus; le pape, dès qu'il s'apercevait qu'un roi mettait obstacle, par le scandale de sa vie publique ou par l'iniquité de ses lois, au salut de ses sujets, constatait que ce prince, devenu par le fait indigne

¹ Burn. l. 3, p. 335. Le Grand, def. de Sander. t. 1, p. 296. Godiw. et Sleid. ad ann. 1538. — ² Coustit. Pont. t. 1, Paul III, const. 2.

le régner, s'était placé en dehors de la famille chrétienne. La sentence pontificale équivalait à une simple déclaration d'indignité, laquelle, à cette époque, emportait la déchéance; car le droit des princes, ne venant ni de leurs sujets ni de Dieu pour le mal, cessait d'exister, et n'était plus que la force qui pouvait être combattue par la force. Paul III, investi comme souverain pontife de l'autorité nécessaire pour prononcer ainsi l'indignité, et par suite la déchéance des princes rebelles à la loi de Dieu, ne pouvait en faire usage dans une occasion plus solennelle. Se conformant donc à une jurisprudence qui n'était pas encore changée, malgré les violentes agitations que les sectes protestantes avaient introduites dans l'Eglise, et rassemblant dans sa constitution les formules les plus terribles de ses prédécesseurs, il prononça que, si Henri ne comparaisait à Rome dans trois ans, il ne demeurerait pas seulement sous l'anathème, mais qu'il serait déchu de son royaume, ses complices de tous leurs biens, lui et eux réputés infâmes, incapables de tester et de porter témoignage, les enfans qu'il pouvait avoir eus d'Anne de Boulen inhabiles à toute dignité, ses vassaux et ceux de ses adhérens dispensés de tout serment et de tout engagement à son égard. On allait jusqu'à exciter sa noblesse et tous ses sujets, ainsi que toutes les nations catholiques, à prendre les armes pour le chasser de son royaume.

Le schisme était consommé avant Paul III; Henri n'éprouva donc aucune résistance, quand il invita presque tous les évêques à se déclarer contre le saint Siège à l'occasion de la bulle. Il en rassembla promptement un certain nombre avec des abbés, et tous, ayant posé pour principe que Jésus-Christ avait défendu à ses apôtres de s'attribuer la puissance du glaive, ou l'autorité des rois, conclurent que le pape était un tyran qui renversait le royaume de Jésus-Christ. En conséquence, ils firent un serment exprès de se soustraire à l'autorité des papes comme à un droit usurpé. Cette résolution fut signée d'abord par dix-neuf évêques et vingt-cinq docteurs, qui en attirèrent bientôt une infinité d'autres. Revêtu ainsi de son dernier sceau, le schisme à son tour introduisit en Angleterre l'hérésie, sa compagne presque inséparable, et toutes les sectes les plus détestées même de l'aveugle monarchie.



LIVRE SOIXANTE-DEUXIÈME.

DEPUIS LA DERNIÈRE CONDAMNATION DU ROI HENRI VIII EN 1538,
JUSQU'À L'OUVERTURE DU CONCILE DE TRENTE EN 1545.

Les nouveaux athlètes que le Seigneur avait suscités pour voler de toutes parts au secours de son Eglise, étaient près d'entrer en lice, mais ignoraient encore la grandeur de leur destination. Ignace de Loyola, et sa petite compagnie de dix hommes seulement, y compris les quatre qui avaient été admis depuis leur association primitive, ne songeaient, d'après les idées du temps, qu'à passer dans la Terre sainte, pour faire refleurir le christianisme dans le lieu de son origine¹. Quand ils eurent tous achevé leurs études à Paris, ils se rendirent à Rome, pour obtenir l'aveu et la bénédiction du souverain pontife, reçurent l'ordre de la prêtrise, puis allèrent attendre à Venise l'occasion de s'embarquer pour le Levant. Mais les vues profondes du Ciel sur ce séminaire d'apôtres ne se renfermaient pas dans les bornes étroites de la Palestine. La guerre, qui s'éleva dans ces conjonctures entre les Vénitiens et les Turcs, rendit les mers du Levant impraticables aux Chrétiens. C'est pourquoi, après avoir attendu pendant une année, selon les termes de leur premier engagement, sans trouver aucun moyen de s'embarquer, Ignace et ses compagnons, accomplissant l'autre partie de leur vœu, allèrent offrir leurs services au vicaire de Jésus-Christ, pour porter l'Évangile en tel pays de la terre qu'il lui plairait de lui indiquer.

Comme leur association et leur manière de vivre attiraient déjà tous les regards, et qu'on leur demandait souvent quel était leur institut, le saint instituteur, qui ne cherchait qu'à faire oublier sa personne, leur dit qu'étant associés pour combattre les ennemis de la religion sous l'étendard de Jésus-Christ, leur société ne devait point avoir d'autre nom que celui de Compagnie de Jésus. On croit que Dieu le lui avait révélé, en lui donnant comme le plan général de son ordre, dès le temps de sa retraite à Man-

¹ Orlandin. l. 1. Bouh. l. 1 et 2. Ribad. J. Peter. Maff.

rèze. Mais ce qui lui arriva aux approches de Rome (1537), ne lui permit plus de douter que ce nom ne vint du Ciel. Jésus Christ lui ayant apparu chargé de sa croix, et l'ayant pris avec ses disciples sous sa protection spéciale, en lui adressant ces paroles : *Je vous serai propice à Rome*, il se fit un devoir indispensable de donner à sa Compagnie le nom de son divin protecteur. Cet encouragement céleste, qu'Ignace, génie du premier ordre et si versé dans le discernement des esprits, communiqua sur-le-champ à ses compagnons de voyage, ne peut être suspect, qu'autant qu'on imputerait à un saint placé sur nos autels une imposture sacrilège dans laquelle il aurait persévéré jusqu'au dernier soupir. Du reste, il n'était pas sans exemple qu'une institution religieuse eût été nommée Compagnie de Jésus : ce nom ayant été donné en 1549 par le pape Pie II à un nouvel ordre militaire, Paul III, tant d'autres papes ses successeurs, et le concile œcuménique de Trente ont pu de même l'attribuer à un ordre suscité pour combattre les hérésies et les vices, ennemis plus funestes à l'Eglise que le fer des infidèles.

Mais le régime et la manière de se conduire importaient beaucoup plus que les titres. Ignace, ne jugeant pas tous ses disciples nécessaires à Rome, et craignant d'y tenir leur zèle oisif tandis qu'il y ménageait la protection du pape pour son institut, ne retint avec lui que Pierre Le Fèvre et Jacques Laynez : il répartit les autres dans les plus fameuses universités d'Italie, tant pour inspirer la piété aux étudiants, que pour associer ceux d'entre eux que la Providence leur destinait pour frères. Avant de se séparer, ils convinrent d'une manière de vie uniforme, et arrêtaient qu'ils logeraient dans les hôpitaux, et ne vivraient même que d'aumônes cherchées au dehors, pour n'être point à charge à ces maisons ; que ceux qui habiteraient ensemble seraient supérieurs tour à tour pendant une semaine, afin de prévenir les indiscretions de la ferveur et les dangers d'une conduite arbitraire ; qu'ils enseigneraient aux enfans la doctrine chrétienne et les principes des bonnes mœurs ; qu'ils prêcheraient partout où on leur permettrait de le faire, toujours sur les vérités solides de l'Evangile, et sans les vains ornemens d'une éloquence profane ; qu'ils ne prendraient point de rétribution pour le ministère, et chercheraient uniquement le salut des âmes dans toutes leurs fonctions. Déjà ils s'étaient concilié l'estime et la vénération des peuples, dans toutes les bonnes villes des Vénitiens, pendant l'année qu'ils avaient passée sur les terres de cette république : après leur dispersion et leurs travaux apostoliques dans toutes les contrées de l'Italie, on ne parla plus d'eux

qu'avec admiration, comme de modèles parfaits de la vie sacerdotale, envoyés pour fermer la bouche à la malignité la plus envenimée des sectaires, et pour fournir à l'Église des secours proportionnés aux besoins qu'elle éprouvait.

Les grands et les princes, comme le peuple, devinrent leurs admirateurs et leurs disciples. Ils les allaient chercher jusque dans les humbles hospices, où ils se tenaient cachés après avoir rempli leurs fonctions publiques. La mission de Ferrare était échue en partage à Simon Rodriguez et à Claude le Jay. La marquise de Pescaire, se trouvant dans cette ville, rencontra par hasard l'un de ces deux missionnaires, qu'elle reconnut à l'air de piété qu'il respirait, et apprit de lui qu'il logeait à l'hôpital. Elle y alla le même jour, et avant de les voir ni l'un ni l'autre, s'informa de quelle manière ils vivaient. On lui dit que c'étaient des saints; qu'ils s'occupaient tout le jour du salut des âmes, sans vouloir aucune récompense en ce monde; qu'ils passaient en oraison la plus grande partie de la nuit; qu'ils ne vivaient que de pain mendié dans la ville, ne voulant pas se nourrir aux dépens des pauvres; et tout mal vêtus qu'ils étaient, qu'ils ne s'approchaient point du feu, quelque froid qu'il fit. La marquise, qui avait beaucoup de piété, bénit le Ciel de lui avoir fait trouver les directeurs qui lui convenaient, se mit sous leur conduite, et engagea le duc Hercule d'Est à mettre de même sa conscience entre leurs mains.

Ignace, avec Le Fèvre et Laynez, ne donnait pas moins d'édification au milieu de Rome. Dès les premiers jours de leur arrivée en cette ville, ils avaient été admis à l'audience du souverain pontife, qui reçut leurs offres avec joie, et s'empressa d'employer ces excellens ouvriers. Comme ils n'avaient pas moins de capacité que de piété, Paul III, protecteur des sciences et savant lui-même, appliqua Le Fèvre et Laynez à l'enseignement de la théologie dans le collège de la Sapience. Ignace, faisant usage du don particulier qu'il avait reçu d'en haut, entreprit, sous l'autorité du vicaire de Jésus Christ, de réformer les mœurs et de ranimer la piété par la voie des exercices spirituels.

Ce talent inestimable lui avait été confié dès le commencement de sa conversion à Manrèze, dans les circonstances où les autres pénitens se dégagent à peine des liens de l'iniquité: et c'était par l'usage fidèle qu'il en avait fait avec une prudence toute céleste, qu'il avait converti les prêtres et les religieux libertins, les épouses infidèles de Jésus-Christ, les confesseurs débauchés, les corrupteurs de la jeunesse commise à leurs soins; qu'il avait renouvelé les mœurs des maîtres et des disciples dans les académies les plus célèbres, et attiré enfin à sa suite cette troupe

choisie de coopérateurs qui reproduisaient de tous côtés les mêmes merveilles. Avant Ignace, sans doute, on avait médité sur les dernières fins de l'homme et sur les autres grandes vérités de la religion; l'on avait donné des recueils de méditations et de prières, pour aider à s'entretenir avec Dieu et avec sa propre conscience : mais depuis bien des siècles de trouble et de confusion, restes de la barbarie d'où les nations modernes tiraient leur origine, les hommes, devenus presque étrangers à l'exercice des fonctions intellectuelles et peu propres à méditer, s'en tenaient pour la plupart à l'usage des prières vocales, et des offices singulièrement multipliés dans l'âge précédent. Au moins ne leur avait-on point encore donné une suite de méditations qui se fortifiasent successivement les unes les autres, et qui, avec le secours de la grâce attachée à ces exercices de foi, formassent une méthode sûre pour la réformation des mœurs ¹. Entre les recueils de méditations connus avant S. Ignace et son livre des Exercices, il n'y a pas moins de différence qu'il n'en existe entre un amas confus de médicamens de toute espèce et le grand art de les appliquer suivant leurs propriétés, la nature des maladies, et la constitution des malades. On en peut juger d'après la simple notion qui suit.

Ces Exercices commencent par la méditation de notre fin dernière, qui est la base de toutes les considérations chrétiennes, et même de l'économie entière du salut. Si l'homme est sur la terre, non pas pour s'y attacher à des biens qui passent, mais pour mériter une éternelle félicité en servant le Seigneur, il ne doit user ni juger même des créatures, richesse ou pauvreté, gloire ou humiliations, peines ou plaisirs, que par rapport au but pour lequel elles doivent lui servir de moyens. Quelle foule de conclusions pratiques et palpables, sans nous étendre davantage, ne sort point de là? et combien cette vérité approfondie n'est-elle pas capable de remuer un esprit tant soit peu logique? Après s'être bien pénétré de ce principe fondamental, on doit considérer ce qui nous écarte de notre fin; et pour cela, suit immédiatement la méditation du péché, des châtimens épouvantables des anges rebelles et du premier homme, de la difformité du péché considéré en lui-même, et des peines destinées pour l'éternité au pécheur impénitent. Ces premières méditations tendent à purger le cœur des passions qui le corrompent; et comme il n'est pas moins difficile de s'en défaire que des méchantes humeurs qui ont croupi long-temps dans le corps, on réitère le remède en revenant plusieurs fois à la même méditation. Le dé-

¹ Bouh. Vie de S. Ignace, l. I.

règlement des passions étant corrigé, et l'âme disposée à s'avancer dans la voie du ciel, on lui propose le Sauveur comme un roi plein d'attraits et de majesté, qui l'invite à suivre ses traces pour avoir part à sa gloire; et là commence la méditation des vertus évangéliques dont le Sauveur a donné l'exemple. Mais parce que les résolutions générales sont insuffisantes, on le considère en particulier dans son incarnation, dans sa nativité, dans sa circoncision, dans sa présentation au temple, dans sa fuite en Egypte et toute sa vie cachée, comme un modèle d'humilité, de pauvreté et de détachement, de mortification et de pénitence, de piété et de résignation, de retraite et de modestie. Ce n'est pas assez d'imiter Jésus-Christ, si l'on n'en fait une profession éclatante qui lui attire de nouveaux imitateurs; et c'est à quoi tend la méditation de sa vie publique, en commençant par son baptême, et poursuivant jusqu'à sa passion. Cette partie des Exercices finit par la méditation sur le choix d'un état ou d'une forme de vie; et sur un article si important pour la persévérance et pour toute l'affaire du salut, Ignace donne des règles d'une telle sagesse, qu'étant observées comme elles le furent par les disciples qui s'associèrent à lui selon cette méthode, il est sans exemple qu'elles aient donné lieu à un juste repentir. Les méditations qui suivent ont pour objet les souffrances et les humiliations du Sauveur durant le cours de sa passion, afin d'inspirer le courage et la force nécessaires pour soutenir les épreuves qui ne manquent jamais aux vrais serviteurs de Dieu. Par la même raison, ou pour enflammer l'âme de cet amour à qui tout est facile, on médite enfin les mystères glorieux de la résurrection, des apparitions et de l'ascension du Fils de Dieu; puis des bienfaits et des perfections infinies de cet Être suprême qui veut nous rendre semblables à lui, et nous faire participer à son propre bonheur.

Les lectures, les considérations, les austérités et toutes les bonnes œuvres doivent encore tendre au même objet que les méditations de chaque jour. Il faut s'abstenir de réflexions subtiles et curieuses, des résolutions vagues, mais descendre dans les détails pratiques, donner beaucoup plus aux sentimens du cœur qu'aux réflexions de l'esprit, et fortifier les bons propos par des prières ardentes, que le saint nomme colloques, et qu'on adresse au Père éternel, à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge et aux saints, principalement sur la fin de la méditation, dont elles font la plus grande vertu. On trouve encore dans le livre des Exercices l'institution de l'examen particulier de la conscience, qui consiste à combattre principalement le vice ou le défaut auquel on est le plus sujet, sans passer à un autre que le premier ne soit

tout-à-fait détruit, ou n'ait du moins cessé de domner dans l'âme. Pour l'examen général, qui était plus connu qu'usité, Ignace le perfectionna et le rendit plus fréquent, ainsi que l'usage de la confession et de la communion, dont la fréquentation n'est pas moins la mesure que le principe des progrès de la piété dans l'Eglise.

Le livre des Exercices, attaqué partout comme une batterie des plus formidables à l'enfer, mais partout aussi honorablement justifié, ne manqua point d'acquérir à Rome une célébrité que le souverain pontife autorisa peu après par une approbation authentique. Auparavant même, et sitôt qu'Ignace jouit de quelque loisir dans cette ville, les personnes pieuses de la plus haute distinction voulurent suivre, sous sa direction, le cours de ces pieux exercices. Tel fut entre autres le cardinal Gaspard Contarini, un des plus savans hommes et des plus beaux esprits de son siècle, qui disait avoir enfin rencontré un directeur tel qu'il le souhaitait depuis long-temps. Il fit tant de cas du livre des Exercices, qu'il l'écrivit tout entier de sa main. Le docteur Ortiz, théologien célèbre, et négociateur assez habile pour avoir été chargé par Charles V de la défense de Catherine d'Aragon à la cour romaine, voulut faire aussi les exercices sous la conduite d'Ignace, et dit, après les avoir faits, que tout ce qu'il avait appris auparavant n'entrait pas en comparaison avec les lumières qu'il avait puisées dans cette école¹.

Dieu donna cependant à Ignace des notions plus distinctes sur l'institut dont il devait être le fondateur, et lui inspira une forte pensée de l'établir sans délai. Il en conféra d'abord avec Le Fèvre et Laynez, puis manda ses autres disciples, qui, au premier ordre, se rendirent à Rome. Ils se logèrent tous ensemble chez un noble Romain qu'Ignace avait gagné à Dieu, et de qui il accepta l'hospitalité pour traiter plus commodément avec ses compagnons. Il eut bientôt fait goûter à des hommes tout remplis de l'esprit de Dieu, des vœux que Dieu même lui avait données : il n'était plus question que d'obtenir l'approbation du chef de l'Eglise, lorsque le pontife s'éloigna de Rome pour aller ménager la réconciliation de l'empereur et du roi très-chrétien. Le Ciel voulait que durant cet intervalle les Romains fussent témoins oculaires des grandes œuvres que la renommée attribuait à tous ces ouvriers évangéliques. Ignace, ayant obtenu du cardinal légat la permission de prêcher partout, distribua ses disciples dans les églises des divers quartiers de la ville, et prêcha lui-même, non pas avec une

¹ Bul. 1. 3.

éloquence recherchée, mais avec une simplicité noble qui conservait à la parole de Dieu toute sa majesté et toute sa force. Dès qu'on les eut entendus, les habitudes les plus invétérées changèrent, le luxe et l'immodestie disparurent des vêtemens, on n'entendait plus de juremens ni de faux sermens, plusieurs courtisanes se convertirent et consacrèrent le reste de leurs jours à une retraite absolue, ou au service des hôpitaux. Après fort peu de temps, les mœurs et la piété eurent pris une face toute nouvelle. La fréquentation des sacremens en particulier, quoique auparavant presque tombée, reparaisait telle qu'aux plus beaux jours du christianisme. C'est depuis ce temps-là qu'elle s'est introduite dans toute la chrétienté, aussi bien que l'usage régulier de faire le catéchisme aux enfans, et même de faire des sermons au peuple les dimanches et les fêtes.

Occupés tout le jour des fonctions du ministère, ces laborieux ouvriers se rassembloient la nuit pour traiter du projet de leur institution. Dans une de ces conférences, ils résolurent, sur la proposition qu'en fit leur saint chef, non-seulement de joindre le vœu d'obéissance à ceux de pauvreté et de chasteté qu'ils avaient déjà faits à Venise, mais de s'engager par un quatrième vœu à obéir au pape, pour aller, même en demandant l'aumône s'il le jugeait à propos, travailler au salut des âmes partout où il les voudrait envoyer. Alors aussi on arrêta que les profès ne posséderaient rien, même en commun, mais que les collèges, ou maisons d'étude, pourraient avoir des rentes et des fonds. Ignace, en voulant conserver dans sa Compagnie une image de la vie apostolique, n'oubliait pas combien une mendicité moins restreinte pouvait nuire à un ordre dans lequel les sciences ne devaient pas moins fleurir que les vertus. Cependant l'esprit d'erreur et de mensonge, voyant tout ce qu'il avait à craindre d'une entreprise qui ne tendait qu'à augmenter le royaume de Jésus-Christ, mit tout en œuvre pour la ruiner. Il suscita au milieu de Rome un moine augustin, qui, à la faveur d'un rigorisme hypocrite et de l'absence du pape, osa prêcher publiquement la doctrine de Luther. Ignace, ne voulant pas croire d'abord ce que les clameurs publiques lui apprenaient, exigea que Laynez et Salmeron, théologiens habiles et bien au fait des secrets de la réforme, allassent entendre le prédicateur, et l'entendissent plusieurs fois. Convaincu à la fin par leurs rapports que c'était un hérétique manifeste, et qu'il donnait le plus dur luthéranisme pour la saine morale et la doctrine pure de la primitive Église, il le fit avertir en secret, et avec tous les ménagemens de la charité, que ses sermons causaient du scandale. Le prédicant démasqué, imaginant que la meilleure façon de

se défendre était d'attaquer lui-même avec les armes familières à la réforme, fit, en calomniateur habile, retomber sur Ignace le soupçon d'hérésie, corrompit trois témoins, et un délateur qui affirma devant le gouverneur de Rome, qu'Ignace était un hérétique coupable de maléfice, qui avait été brûlé en effigie à Alcalá, à Paris et à Venise. L'imputation, toute grossière qu'elle était, produisit, à raison de sa gravité et des artifices de l'imposteur, tant d'impression dans Rome, qu'Ignace et ses compagnons y tombèrent tout-à-coup dans un discrédit aussi grand, et presque aussi général qu'avait été d'abord l'admiration inspirée par leur mérite. Le Ciel, au défaut des hommes, voulait apaiser lui-même la tempête, et cela par un concours de circonstances, si étonnant qu'on ne pût méconnaître la main qui les avait ménagées. Les trois juges qui avaient justifié Ignace à Alcalá, à Paris et à Venise, villes où les faussaires soutenaient qu'on l'avait condamné au feu, se trouvèrent en même temps à Rome, amenés par des affaires aussi différentes que leurs patries, et mirent la calomnie dans le plus grand degré d'évidence qu'on pût désirer. Le délateur fut banni à perpétuité : il eût été puni plus rigoureusement, si le saint n'eût intercédé pour lui. Ses trois complices se dédirent, en présence du gouverneur de Rome et du cardinal légat, et l'auteur de l'imposture s'enfuit à Genève, où il professa hautement l'hérésie. Il tomba dans la suite entre les mains de l'inquisition qui le fit brûler.

Ignace, ainsi justifié, voulut avoir un témoignage juridique et permanent de sa justification. Il disait qu'avec le temps on perdrait le souvenir de ce qui s'était passé, et qu'aucun acte public n'existant en sa faveur, on pourrait le soupçonner d'avoir arrêté par intrigue le cours de la procédure, dans la crainte d'une issue fâcheuse. S'il n'eût été question que des intérêts de sa personne, cet homme avide d'humiliations et d'opprobres se fût estimé heureux d'avoir cette occasion de souffrir pour le nom de Jésus-Christ; mais tolérer qu'on ravît à des ministres de l'Évangile une chose aussi nécessaire que la bonne renommée, et surtout qu'on les rendît suspects en matière de foi, c'est ce qu'il crut ne devoir jamais constituer une œuvre d'humilité chrétienne, et ne pouvoir même se faire sans trahir la religion. Le gouverneur néanmoins, homme équitable, mais faible, n'était pas d'humeur à pousser l'affaire si loin, et, sans s'y refuser ouvertement, ne cherchait qu'à traîner en longueur. Sur ces entrefaites, le pape revint à Rome. Ignace, sans introducteur ni patron, alla le trouver, et lui parla si bien, que le saint Père ordonna sur-le-champ au gouverneur de faire ce qu'on lui demandait. Le gouverneur obéit et fit examiner le livre

des Exercices, que les ennemis d'Ignace nommaient le mystère d'iniquité et l'instrument ténébreux qui servait à distiller le venin de sa doctrine. Il rendit ensuite une sentence en bonne forme, pour la pleine justification des accusés qu'on y comblait d'éloges (1538).

Peu de temps après, Ignace, reprenant son affaire capitale, présenta au pape, par l'entremise du pieux cardinal Contarini, un abrégé de l'institut dont il demandait l'approbation. Le pape reçut cet écrit avec bonté, et le remit aussitôt au maître du sacré palais, afin qu'il l'examinât et lui en fit son rapport. Cet officier le retint deux mois, après lesquels il le rendit à Sa Sainteté, en lui protestant qu'il n'y avait rien trouvé qui ne respirât l'esprit de Dieu. On dit que le pape voulut encore le lire lui-même, et s'écria tout en lisant : « Le doigt de Dieu est ici. Si j'en augure bien, ajouta-t-il, » cette société ne contribuera pas médiocrement à essuyer les » larmes de l'Église, dans l'état de désolation où elle se trouve. » La compagnie de Jésus fut dès-lors approuvée verbalement, le 3 septembre de l'année 1539, qui est proprement celle de son institution. Elle fut confirmée l'année suivante par une bulle solennelle.

Cependant Paul III, à la prière des princes, des évêques et d'autres personnes illustres, employa quelques-uns de ses prêtres célèbres aux besoins pressans des Églises diverses. François Xavier et Simon Rodriguez, demandés pour les Indes par le roi de Portugal, se rendirent à Lisbonne. Claude le Jay fut envoyé à Bresse, pour extirper l'hérésie que d'intrigans novateurs y avaient semée sourdement. Pasquier Broüet alla réformer à Sienne un monastère de religieuses qui donnaient beaucoup de scandale. Nicolas Bobadille fut envoyé comme un ange de paix à l'île d'Ischia sur les côtes de Naples, pour réconcilier les principaux du pays qui se haïssaient et se poursuivaient à mort. Le cardinal de Saint-Ange emmena Le Fèvre et Laynez dans sa légation de Parme, où resta Le Fèvre ; et Laynez, après quelque séjour à Plaisance, accompagna le docteur Ortiz, rappelé en Allemagne par l'empereur, pour des affaires délicates qui devaient se traiter entre les catholiques et les protestans.

On revenait toujours au projet chimérique de concilier des doctrines essentiellement inconciliables, et nulle expérience du passé n'ouvrait les yeux à une politique imprudente, sur l'inutilité et les périls de ces tentatives. Après toutes les diètes et les conférences déjà tenues sans fruit à ce sujet, on en tint encore six en moins de six ans, à Francfort, à Haguenau, à Worms, à Ratisbonne, et par deux fois à Spire. Le livre de la Concorde,

dont on croit que Jean Gropper, archidiacre de Cologne, fut l'auteur, et qu'on vantait comme un expédient merveilleux pour accorder les deux partis, déplut à l'un et à l'autre. Les catholiques le rejetèrent comme contenant quelques articles suspects; et il fut encore moins du goût des protestans, parce qu'ils y en trouvèrent un bien plus grand nombre qui leur étaient opposés. On s'accorda cependant sur quelques points, mais au préjudice de la religion, qui eut toujours à perdre dans ces congrès étrangers à la hiérarchie¹. Malgré toutes les réclamations du cardinal Contarini, légat du saint Siège, les poursuites, ordonnées autrefois contre les sectaires par la diète d'Augsbourg, furent suspendues par l'empereur, jusqu'à ce que les points contestés eussent été décidés dans un concile national, au défaut du général, et même au défaut de tout concile, dans une assemblée des états de l'Empire. L'Eglise eut encore plus à se plaindre de la seconde assemblée de Spire: on n'y prorogea pas seulement la suspension de l'édit d'Augsbourg; mais l'empereur ordonna que la chambre impériale serait à l'avenir mi-partie, c'est-à-dire, composée par moitié de juges catholiques et de juges luthériens².

Tous les genres de calamités fondaient à la fois sur l'Eglise de Germanie, qui perdit, au mois d'avril 1539, un de ses plus généreux et de ses plus respectables défenseurs, par la mort du prince George de Saxe, souverain de la Thuringe et de la Misnie³: événement d'autant plus déplorable, que ce prince religieux et sage, amateur de l'ordre et de la justice, ferme, vigilant, chéri pour sa haute probité et sa bienfaisance, ne laissait point de successeurs nés de lui, ni qui lui ressemblassent. Henri son frère était luthérien, ainsi que Maurice et Auguste ses neveux. C'est pourquoi, en leur laissant ses Etats par testament, il mit pour condition qu'ils ne changeraient point la religion catholique qu'il y avait maintenue; et en cas qu'ils l'entreprissent, il transmettait son héritage à l'empereur Charles et au roi Ferdinand, jusqu'à ce que quelqu'un de ses héritiers naturels remplit la clause du testament. Henri était agrégé à la ligue protestante de Smalcalde, et à ce titre il pouvait entreprendre, à tort et à droit, tout ce qui favorisait le parti. Il se saisit de Dresde et des autres villes, sitôt que Georges eut les yeux fermés, et y appela Luther, qui, profitant de la surprise et de l'inconstance des peuples, changea par un seul sermon tout l'état de la religion dans la ville de Leipsick. Il fit successivement des ravages à peu près aussi rapides dans les autres lieux.

¹ Sleid. l. 14, p. 44. Belc. l. 22. n. 53.—² *Ibid.* l. 15. n. 515.—³ *Ibid.* l. 12, p. 595.

Le jeune Joachim, électeur de Brandebourg, qui, à l'exemple de son père Joachim I^{er}, avait toujours fait profession de la foi catholique, et qui demeura même constamment attaché au parti de l'empereur, se laissa néanmoins entraîner au torrent de l'apostasie, dont le christianisme superficiel du Nord ne pouvait soutenir le choc¹. Ses sujets déjà pervertis lui promettant de payer ses dettes s'il voulait abandonner la foi de ses pères, l'espoir de rétablir ses finances couvrit à ses yeux l'infamie de sa désertion. Il acquit de plus par ce lâche trafic les grands biens des évêchés de Brandebourg, d'Havelberg et de Lebus. Le cardinal de Mayence, oncle de Joachim, tout zélé qu'il paraissait pour la foi catholique, ne résista point lui-même aux sollicitations des diocèses de Magdebourg et d'Alberstad, qui voulurent embrasser, à l'exemple de leurs voisins, la confession d'Augsbourg.

L'amour effréné de la liberté, la cupidité, la débauche et l'incontinence, toutes les passions de l'homme et toutes les puissances de l'enfer conjuraient ensemble contre l'œuvre de Dieu et le règne de son Christ. Mais le Seigneur, du haut des cieux, se jouait des vains frémissemens des princes et de leurs faux sages, qu'il lui plut enfin de confondre par les moyens mêmes qu'ils tournaient contre lui. C'est ainsi qu'à l'occasion du landgrave de Hesse, il montra que le grand attrait de leur religion était la facilité qu'ils y trouvaient pour satisfaire leurs plus sales penchans. Ce prince, vanté par-dessus tous ceux de la réforme dont il était le principal appui, avait deux faibles assez bizarrement associés, l'incontinence et le scrupule et à la faveur de l'un, il prétendit se guérir de l'autre². Une seule femme lui suffisait si peu, que son intempérance lui avait causé une maladie qui mit sa vie dans le plus grand danger. A la vue de la mort, il eut des peines de conscience : il entreprit de les dissiper, sans néanmoins pouvoir ni vouloir, selon ses propres paroles, renoncer à ses habitudes. L'expédient qu'il imagina pour calmer sa conscience, fut d'avoir une seconde femme avec la princesse son épouse; se persuadant que la nature de sa complexion, et la bonne chère qu'on faisait dans les assemblées fréquentes où il était obligé de se trouver, sans pouvoir, disait-il, traîner partout une femme du rang de la landgrave, le dispensaient de la rigueur de l'Évangile. En un mot, il se crut permis d'avoir deux femmes en même temps; ce qui était encore sans exemple parmi les chrétiens.

Il fit néanmoins valoir auprès de ses docteurs des raisons d'une

¹ Sleid, l. 12, p. 396. — ² Hist. des Variat. l. 6, n. 1 et suiv.

tout autre vertu, pour obtenir leur approbation, et lever la seule peine qui lui restât : ce qui lui donna encore plus de scrupule, c'était la nouveauté de cette pratique, un peu capable en effet d'effaroucher une conscience timorée ; mais l'autorité des nouveaux évangélistes devait le rassurer pleinement. Après leur avoir déclaré avec beaucoup de candeur que la bigamie était le remède unique à ses inclinations désordonnées et à ses remords, et qu'il ne pouvait ni ne voulait en employer d'autres, il leur témoigna qu'il tremblait de rester plus long-temps dans les lacs du démon, et les conjura, au nom de Dieu, de lui rendre promptement la paix par une décision conforme à ses désirs, afin qu'il pût gaîment vivre et mourir pour la cause de l'Évangile. « Je ferai de mon côté, ajouta-t-il habilement, tout ce qu'exige la reconnaissance, soit que vous me demandiez les biens des monastères, ou d'autres choses semblables. » Et les prenant par un endroit plus délicat encore, lui qui les connaissait parfaitement : « Si contre ma pensée, poursuivait-il, je vous trouvais inexorables, il me roule dans l'esprit plusieurs desseins, entre autres de m'adresser à l'empereur pour cette dispense. Je sens bien que l'empereur ne me l'accordera pas sans la permission du pape, dont je ne me soucie guère ; mais pour celle de l'empereur, je ne dois pas la mépriser, puisque je ne la crois pas contraire à la loi de Dieu. Cependant, tout attaché que je suis à la cause de l'Évangile, je crains que les Impériaux ne m'engagent à quelque chose qui ne serait pas favorable à ses intérêts, et j'aime beaucoup mieux devoir mon repos à votre autorité qu'à toute puissance humaine. C'est pourquoi je vous demande ce secours, de peur que je ne l'aie chercher dans quelque lieu qui entraînerait plus d'inconvéniens. » Le consultant, afin d'enhardir ses docteurs, disait encore dans son mémoire que les catholiques avaient déjà tant d'aversion pour les protestans, qu'une différence de plus ou de moins dans la doctrine ne formerait pas un changement digne d'attention. Il s'autorisait aussi de leur indulgence pour Henri VIII ; et révélant un secret qu'on eût ignoré sans cela, il déclarait savoir que Luther et Mélanchton avaient conseillé au roi d'Angleterre de ne point rompre son mariage avec la reine sa femme, mais d'en épouser une autre avec elle.

Bucer, ce docteur facile et fécond en expédiens, fut gagné le premier par le landgrave, et chargé du mémoire pour le communiquer à Luther et à Mélanchton. Ces coryphées du parti, avec quelques autres de ses plus célèbres théologiens, tinrent une assemblée à Wittemberg (1539). Ils sentirent d'abord que le landgrave ne voulait pas être refusé : les noms du pape et de l'empereur, qu'il n'avait pas glissés sans dessein dans son mémoire,

suffirent pour les faire trembler. Ils eussent bien voulu pouvoir au moins temporiser dans une affaire si embarrassante ; mais on voulait une réponse aussi prompte que décisive. Il fallut donc s'expliquer, et rien n'est plus ridicule que le long et tortueux discours qu'ils adressent au landgrave à cette occasion. Après avoir confessé que Jésus-Christ avait aboli expressément la polygamie dans l'Évangile, ils prétendent ensuite que la loi qui permettait aux Juifs, à cause de la dureté de leurs cœurs, d'avoir plusieurs femmes, n'a point été abolie dans le Nouveau-Testament. En conséquence, ils donnèrent une consultation en forme, dont l'original fut écrit en allemand, du style et de la main de Mélanchton. Elle permettait en termes formels à Philippe, landgrave de Hesse, d'épouser une autre femme avec la sienne, et cela *selon l'Évangile* : c'est encore une de leurs clauses ; car il n'y avait rien qui ne se fit sous ce nom dans la réforme. On rougit néanmoins de faire passer cette pratique en loi générale, et la permission fut accordée par forme de dispense, pour cas de nécessité ; mais on ne rougissait pas de trouver des nécessités contre l'Évangile. Eh ! jusqu'où Luther n'étendait-il pas ces nécessités insurmontables à son sens, et insurmontables en effet à des gens qui rejetaient la pénitence et les bonnes œuvres ? Que n'aurions-nous pas à dire sur ce sujet, si nous pouvions, sans offenser la pudeur, relever la morale infâme qu'il osa prêcher publiquement dans son église de Wittenberg, pour la réformation du mariage ? Bornons-nous à ce qui suffit pour faire apprécier, en matière de mœurs, et ce réformateur prétendu de la corruption romaine, et la corruption réelle de sa réforme. « Si elles sont revêches, s'écriait-il en parlant des femmes, que leurs maris leur disent : Si vous ne le voulez pas, une autre le voudra : si la maîtresse refuse, que la servante approche. » Puis érigeant ces infamies en canons et en dogmes : « Que le mari, reprend-il, amène auparavant sa femme devant l'église, et lui fasse deux ou trois monitions ; qu'il la répudie ensuite, » et prenne Esther au lieu de Vasthi. » On voit que le landgrave ne s'abusait pas dans ce qu'il attendait de ses casuistes.

Toutes les précautions se réduisirent à tendre un voile impénétrable sur ce nouveau mariage, afin d'en soustraire les fauteurs à l'anathème des peuples, qui les eussent rangés, comme ils le disaient eux-mêmes, parmi les Mahométans ou parmi les Anabaptistes plus dissolus encore. Il ne devait y avoir qu'un très-petit nombre de témoins, qu'on obligerait au secret sous le sceau de la confession ; ce sont les termes de cette consultation inexplicable sous tous les rapports. Cette pièce, si déshonorante pour le nouvel évangile, fut en effet tenue si secrète, que le président de Thou,

dix-sept ans après, tout instruit qu'il était des affaires étrangères, dit n'en savoir autre chose sinon que le landgrave, par le conseil de ses pasteurs ¹, avait une concubine avec sa femme. C'était le rôle qu'on était convenu de lui attribuer : on aimait mieux ce scandale dans la maison du prince, que la honte d'une approbation qui renversait l'Évangile et l'observance invariable de toutes les Églises chrétiennes. Le mystère d'iniquité ne fut dévoilé que long-temps après sa consommation, lorsque les heureux enfans des princes abusés par ces corrupteurs, en particulier dans la maison palatine et dans celle de Hesse, ont commencé à revenir au sein de l'Église, pour le triomphe de laquelle ils ont cru devoir révéler cette infamie à tout le monde chrétien. C'est par là qu'on sait indubitablement que le landgrave Philippe de Hesse, du vivant et du consentement de sa femme Christine de Saxe, épousa dans les formes Marguerite de Saal, fille orpheline d'un simple gentilhomme. Le prince en fut quitte pour déclarer qu'il ne prenait cette seconde femme que par d'inévitables nécessités de corps et de conscience, qu'il les avait exposées à beaucoup de prédicateurs, savans circonspects, chrétiens pieux, et qu'ils lui avaient conseillé de mettre sa conscience en repos par cet expédient. Au reste, l'acte de ce mariage, daté du 4 mars 1540, la consultation qui l'approuve, et toute la suite de cette sale intrigue ont été publiés en forme si authentique, qu'il n'y a pas moyen de les révoquer en doute.

Luther ne rabattit rien de sa fierté, ni de son insolence. Peu après il répandit en langue vulgaire, touchant l'Église et les conciles, un ouvrage qui en anéantissait presque toute l'autorité. Il veut qu'ils jugent uniquement de la foi, sur la seule règle de l'Écriture sainte, contre les nouvelles doctrines et les cérémonies superstitieuses ; qu'on leur refuse le droit, non-seulement d'établir de nouveaux articles de foi, mais de gêner les consciences par de nouvelles pratiques ou cérémonies, c'est-à-dire, qu'ils n'aient pas le pouvoir de faire des lois même ecclésiastiques ². Voilà où en était venu cet imposteur, après tous ses appels au futur concile. Il ne manqua point ici, comme dans toutes ses productions, de tomber sur le pape, « qui doit être condamné irrémisiblement, » dit-il, et contraint de remettre les choses dans leur premier état, « attendu qu'il a tellement égaré les fidèles par ses enseignemens insensés et pervers, que la postérité aura peine à le croire. » Mais ce ne sont là que des fleurs, en comparaison de ce qu'il dit, quelques années après, sur le même sujet, dans son livre de la Papauté

¹ Thuan. l. 4, ad an. 1557. — ² Cochl. ad ann. 1539, p. 294.

romaine, que nous indiquerons ici, pour ne pas revenir si souvent sur ces extravagances révoltantes. Sa frénésie, au lieu de s'amortir, empirant avec les années, se déploya tout entière dès le début de ce livre dégoûtant, qui rapporte l'institution de la papauté au prince des enfers. Au frontispice était une estampe, où l'on voyait le pape assis sur un trône élevé, revêtu de ses habits pontificaux, ayant les mains jointes et des oreilles d'âne. Il y avait tout autour de lui des troupes de démons et de figures grotesques et monstrueuses : les uns lui mettaient la tiare sur la tête, après l'avoir remplie d'ordures ; les autres le descendaient aux enfers avec des cordes, et quelques-uns lui soutenaient les pieds, afin qu'il descendit plus commodément ; d'autres encore, en très-grand nombre, apportaient du bois pour le brûler ¹. On peut, d'après ce prélude, juger du corps de l'ouvrage, dont sans doute on nous dispense volontiers de rendre un compte plus étendu.

Henri VIII, d'un autre côté, offrait des spectacles aussi scandaleux et beaucoup plus tragiques. Il fit d'abord ratifier par son parlement la doctrine qu'il avait prescrite à son Eglise, afin de persuader qu'il ne changeait pas le fond de la religion. Elle était réduite à six articles précis, qui devaient être comme les points fixes d'où l'on partirait pour procéder contre les délinquans. Ainsi il était enjoint de croire et de professer que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ ; que ce corps et ce sang sont tout entiers sous chaque espèce, et qu'on ne doit pas donner au peuple la communion sous les deux ; qu'on doit retenir l'usage des messes privées, comme étant très-utile ; que la loi divine interdit le mariage aux prêtres ; que ceux et celles qui ont fait librement le vœu de chasteté sont obligés de même à le garder ; que la confession auriculaire est utile, nécessaire, et fondée sur la loi de Dieu. Cet édit, juste et respectable en soi, devint si odieux par suite de la rigueur avec laquelle on l'exécuta, qu'il fut nommé le statut du sang. Le peine du feu et la confiscation de toute espèce de biens étaient ordonnées contre les violateurs du premier article, sans qu'ils pussent même être admis à l'abjuration. On devait punir de la corde tous ceux qui prêcheraient hautement, ou qui disputeraient avec opiniâtreté contre les autres articles. Quant aux prêtres qui avaient commerce avec des femmes, sans même qu'ils s'émancipassent à dogmatiser là-dessus, on ordonnait, contre eux et contre ces malheureuses victimes de la séduction, la confiscation des biens avec la prison pour la première faute, et la peine de mort en cas de récidive. On traitait de même

¹ Cochl. in act. et script. Luther, p. 311.

ceux qui méprisaient la confession et la communion, ou qui négli-geaient seulement de se confesser et de communier dans le temps prescrit ¹.

On prétend que l'évêque de Winchester, catholique dans l'âme et lâche approbateur du schisme, voulant étourdir sa conscience, porta principalement Henri à publier ces lois favorables à la foi de l'Eglise, en lui faisant entendre qu'aucune personne sensée ne le croirait hérétique, tant qu'il soutiendrait des vérités qui distinguaient essentiellement les vrais catholiques de tous les novateurs. Mais le tyran avait un autre motif qui n'était pas moins puissant : cette loi une fois ajoutée à celles qu'il avait déjà faites contre les partisans du saint Siège, il n'y avait presque plus aucun de ses sujets qu'il ne pût rechercher et poursuivre : catholiques et protestans, tous demeuraient à sa merci. En fort peu de temps, il y eut pour ce sujet plus de cinq cents personnes emprisonnées dans la seule ville de Londres ; et si l'on n'eût craint les mouvemens qu'une pareille perquisition menaçait d'exciter dans le reste du royaume, on y eût vu convertir la moitié des villes en prisons. Il fallut donc surseoir à l'exécution du statut ; on relâcha même les prisonniers de la capitale : mais la loi subsistant toujours, et le roi pouvant en faire usage quand il le jugerait à propos, chacun trembla pour sa personne dans les deux partis, qui parurent se disputer à qui signalerait plus lâchement sa complaisance pour le prince.

Cranmer, luthérien et marié, tout archevêque de Cantorbéry qu'il était, n'avait vu qu'avec une répugnance extrême statuer en faveur du célibat des prêtres ; il avait réclamé d'abord, mais il s'était enfin rangé à l'avis commun avec sa souplesse et sa dissimulation accoutumées. Deux hérétiques moins fourbes, Schaxton, évêque de Salisbury, et Latimer de Worcester, espérèrent en vain se tirer d'affaire en quittant leurs évêchés : ils furent envoyés à la tour, où Latimer resta prisonnier jusqu'à la mort du roi. Schaxton, en se rétractant, recouvra sa liberté, mais sans pouvoir rentrer dans son bénéfice. Cependant Cranmer, prenant à son tour le roi par son faible, lui persuada de révoquer la défense qu'il avait intimée à ses sujets d'avoir la Bible dans leurs maisons, lui suggérant que rien n'était plus propre à les convaincre que l'autorité du pape n'était pas fondée sur la parole de Dieu. C'est ainsi que ce prince, avec toute la dureté de son humeur impérieuse, était tour à tour le jouet de ses adulateurs et de ses propres éga-remens. Gardiner, qui sentait combien cette liberté favorisait la

¹ Burn. l. 3, p. 351.

propagation des nouvelles erreurs, mit tout en usage pour l'empêcher; il ne fit que de vains efforts contre la prévention de Henri.

En même temps Cromwel, cherchant à étayer sa secte et sa fortune, proposa au roi une nouvelle épouse, à la place de Jeanne de Seymour, morte en donnant la vie au prince Edouard, qui fut roi après Henri. Comme Jeanne était dans les douleurs d'un enfantement cruel, on vint dire au roi qu'il fallait se résoudre à perdre la mère ou l'enfant. La passion de Henri pour cette nouvelle épouse était déjà satisfaite : « Allez, répondit-il sans balancer, » et sauvez l'enfant; il est assez de femmes dans le monde, mais » on n'a pas un fils quand on veut. » Cromwel jeta les yeux sur Anne de Clèves, qui faisait profession du luthéranisme, mais qu'il peignit au prince comme ayant toutes les qualités propres à lui plaire. D'après ce faux portrait, le roi ne témoigna que de l'impatience de la voir arriver, et bientôt elle fut en route. Il alla au-devant d'elle jusqu'à Rochester, sans néanmoins se faire connaître, afin de l'observer plus à son aise : mais sitôt qu'il l'eut vue si différente de ce qu'on la lui avait représentée, il conçut pour elle une si grande aversion, qu'il ne fut pas le maître de la dissimuler, et la témoigna par des paroles que la bienséance défend de recueillir de la bouche même d'un roi. Cependant, l'état de ses affaires l'obligeant à ménager les alliés puissans de la maison de Clèves, il sacrifia son goût à sa politique. Au moins accepta-t-il cette quatrième épouse (1540), jusqu'à ce qu'il eût trouvé le moment favorable pour lui en substituer une cinquième.

Ce délai ne fut que de sept mois : aussitôt que Henri eut consommé son mariage, il ne s'occupa plus qu'à le rompre. Il avait jeté les yeux sur Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk; et ce seigneur prétendait faire servir ce mariage à perdre Cromwel qu'il détestait. On ne pouvait plus méconnaître que ce ministre, vice-gérant de la suprématie, ne fût un des principaux auteurs du luthéranisme; et qu'au lieu de seconder le roi dans la poursuite des hérétiques, il n'autorisât ceux mêmes qui prêchaient contre le fameux statut des six articles. Le duc fit entendre au roi que telle était la source des mécontentemens publics, qu'on ne devait plus dissimuler à Sa Majesté; qu'il était à craindre que la haine ne s'étendît insensiblement du ministre au souverain. « Et quand on ne » prouverait pas, poursuivait-il, tant d'autres malversations dont » ce ministre odieux est accusé par les peuples, c'est bien assez » qu'il ait fait perdre à Votre Majesté l'affection d'une bonne partie » de ses sujets, pour qu'elle ne recule pas devant un sacrifice qui » importe si fort au repos public. » Ces motifs, ajoutés au senti-

ment conçu contre l'auteur d'un lien détesté, firent sur le-champ résoudre la perte de Cromwel, qui trouva ainsi son malheur dans le mariage dont il avait attendu son soutien et celui de sa secte. Le duc de Norfolk l'accusa de haute trahison devant le conseil, et reçut ordre de le conduire à la tour fatale ¹.

On chercha cependant un prétexte pour faire déclarer nul le mariage du roi devant son parlement et son clergé. Ces deux corps n'étaient pas difficiles, et l'archevêque de Cantorbéry, qui devait prononcer, possédait au degré suprême les deux grandes vertus que voulait Henri, la complaisance et le savoir-faire. On alléguait qu'avant le mariage du roi avec Arne de Clèves, il y avait eu un engagement entre cette princesse et le duc de Lorraine, tous deux en bas âge : engagement, il est vrai, qui n'avait pas été confirmé par les parties parvenues à l'âge convenable, et qui ne fut pas même prouvé ; mais on ajouta que le roi n'avait épousé qu'à regret la princesse allemande, et que l'Angleterre avait intérêt qu'il eût beaucoup d'enfans : ce qu'on ne pouvait attendre d'une pareille union ². La sentence de nullité fut donc prononcée, signée ensuite par tous les ecclésiastiques des deux chambres, scellée du sceau des deux archevêques du royaume, et confirmée par le parlement en corps. La princesse, qui n'aimait pas plus le roi qu'elle n'en était aimée, donna son consentement de bonne grâce, devint, au lieu d'épouse, la sœur adoptive de cet oppresseur reconnaissant, et aima même mieux rester en Angleterre que de retourner à la petite cour de Clèves, où elle craignait d'ailleurs que la pension de quatre mille livres sterling que lui faisait Henri ne fût pas si bien payée. Elle écrivit encore au duc son frère, que tout s'était fait de son gré, et le pria de vivre en bonne intelligence avec le roi d'Angleterre. Aussitôt après, Henri épousa secrètement Catherine, et prit son temps pour la déclarer reine.

Les mariages de Henri VIII devaient tous être accompagnés d'incidents funestes. Cromwel, emprisonné depuis près de six semaines, s'était en vain flatté, durant cet intervalle, que le roi lui ferait grâce. Il fut la victime de sa propre cruauté, qui, pour s'aplanir tous les obstacles, lui avait fait établir la loi barbare par laquelle les sentences rendues contre les criminels de lèse-majesté, quoique absens et non défendus, seraient de pareille force que s'ils avaient été condamnés après les défenses et toutes les procédures ordinaires. Le roi, aussitôt après son mariage, expédia un ordre pour lui faire trancher la tête sur la place qui est devant la tour. Comme il laissait un fils qu'il aimait beaucoup, Cromwel

¹ Burn. l. 2, p. 387. — ² Act. publ. Angl. t. 14, p. 719.

s'abstint de toutes plaintes qui pussent lui nuire, pria Dieu sur l'échafaud pour la prospérité du roi, et déclara qu'il mourait dans la religion catholique : confession que les sectaires ont interprétée en leur faveur, et qui, dans ce cas, ne serait qu'une équivoque lâche et parjure. Ses biens n'en furent pas moins confisqués ; après quoi le roi donna la liberté à ses domestiques, en leur disant de chercher un meilleur maître ¹.

Le sang de Cromwel ne fut pas le seul qui coula à l'occasion de ce mariage de Henri. La reine Catherine et le duc de Norfolk son oncle étaient contraires aux protestans, qui essayèrent une persécution assez vive pour ne point épargner le docteur Robert Barnes. Il s'était néanmoins rendu très-agréable au prince dans l'affaire du premier mariage, pour lequel il avait été conféré avec les théologiens protestans, afin d'en obtenir une consultation favorable. On l'avait encore envoyé plusieurs fois depuis vers les princes allemands, pour des négociations importantes. Tout fut oublié, tant à cause de son audace à prêcher le luthéranisme, que de la liberté avec laquelle il s'efforça d'empêcher la disgrâce d'Anne de Clèves. Il fut condamné au feu, avec deux autres prêtres presque aussi fameux parmi les martyrs de l'apostasie. Les catholiques ne manquèrent point d'avoir leur part dans les sanglans sacrifices de ces noces barbares. L'un d'eux fut mis à mort, pour avoir soutenu l'autorité du pape ; trois autres, pour avoir nié la suprématie du roi ; et un cinquième, simplement pour avoir correspondu avec le cardinal Polus.

Henri, irritant ainsi tous les partis sans distinction, conçut enfin quelque inquiétude, surtout pour ses provinces du Nord, où les mécontents paraissaient en plus grand nombre. Il craignait que le roi d'Ecosse, Jacques V, fortement attaché au saint Siège, ne fournît des secours aux mécontents, et que ce prince, qui, bien que son neveu, avait été peu ménagé lui-même en plusieurs rencontres, ne se liguât contre lui avec le pape et l'empereur. C'est pourquoi il fit tous ses efforts pour le gagner, et l'engager à rompre avec la cour romaine. Il n'y réussit point : le roi d'Ecosse eut même la générosité de refuser une entrevue que Henri lui avait proposée, sans craindre la rupture que ce refus ne manqua point d'occasionner peu après entre les deux royaumes. Jacques V voulait fermer toute entrée à l'erreur dans ses Etats ; il poursuivait tous les novateurs sans exception, et n'épargna pas même l'ancien précepteur du prince son fils, Georges Buchanan, bon historien, bon poète, et l'un des plus beaux esprits de son siècle. Mais Bu-

¹ Sander. l. 1, p. 196. Sleid. l. 13, p. 322.

chanaan avait pris goût aux nouvelles doctrines, dans ses fréquens voyages, et dans ses relations habituelles avec les novateurs vantés pour leur élégance. Il se rendit suspect par de violentes invectives contre les religieux, et fut emprisonné sur l'ordre du roi. Sa propre conscience l'avertissant de tout ce qu'il risquait, il s'échappa par la fenêtre de sa prison, tandis que ses gardes dormaient, et se déroba ainsi à la peine du feu, que subirent quelques autres sectaires arrêtés avec lui. On doit peu s'étonner après cela de tous les contes calomnieux qu'on trouve dans son Histoire d'Écosse, surtout quant aux faits des derniers temps. Dès qu'il est question de dogme et d'Église, dans tous les ouvrages de Buchanan en général, il faut se souvenir, d'après le portrait qu'en trace Générard, l'un des plus grands prélats du même temps, qu'on lit les bouffonneries et les impostures d'un cordelier défroqué, d'un farceur de tripot et d'un poète athée¹.

Pour achever ce qui regarde Henri VIII dans la période que nous parcourons, son cinquième mariage ne lui réussit pas mieux que les précédens. Au moment où il paraissait le plus content de sa nouvelle épouse, l'archevêque de Cantorbéry vint empoisonner sa joie, par le tableau qu'il lui fit des mœurs de cette princesse. On ne l'accusait pas seulement d'avoir mené une vie dissolue avant son mariage, mais de l'avoir continuée depuis qu'elle était reine : on dénonça des coupables, dont l'un était entré dans la chambre de la princesse à onze heures du soir, et n'en était sorti qu'à quatre du matin. Deux autres étaient encore plus positivement soupçonnés d'un commerce honteux avec elle. On produisit différens témoins oculaires ; on interrogea les coupables, qui en dirent plus qu'on n'en voulait savoir ; et la reine elle-même convint de son inconduite avant son mariage, en protestant néanmoins qu'elle avait toujours bien vécu depuis qu'elle était femme du roi. Le parlement s'assembla ; et sur le rapport des commissaires, qui déclarèrent les accusations suffisamment prouvées, la sentence capitale fut prononcée contre la reine et ses complices, puis confirmée par le roi, et enfin exécutée sur la place de la tour, où Catherine eut la tête tranchée publiquement (1542). Après Catherine Howard, Henri prit encore pour épouse l'intrépide Catherine Parr, veuve de Newil Latimer, femme d'esprit et de bonne conduite, mais fort encline aux nouveautés en matière de religion, ce qui faillit lui attirer le même sort qu'à celles qui l'avaient précédée en si grand nombre sur ce trône glissant. Cependant, comme elle était fort douce, insinuante, remplie d'at-

¹ Spond. ad an. 1539, n. 7.

tentions, et d'une flexibilité de caractère qui la faisait aussitôt revenir sur ses pas quand elle s'était trop avancée, si elle chancela souvent au bord du précipice, elle eut au moins le bonheur de voir mourir le tyran avant qu'il fût parvenu à ce point de dégoût, où tous les charmes et tout l'art de sa sixième épouse n'auraient pu la sauver.

Ce n'était pas seulement en Angleterre que les crimes se multipliaient avec les erreurs : il ne paraissait presque plus de vestiges de l'ancienne religion dans l'Allemagne, où les Luthériens et les Anabaptistes, divisés en plusieurs sectes contraires, ne s'accordaient que pour combattre la foi catholique. La Suisse, le Piémont, la Savoie et tous les pays circonvoisins étaient infectés des erreurs de Zuingle et d'OEcoulampade jointes à celle des Vaudois. La contagion de Genève pénétrait plus avant de jour en jour dans les provinces de France. Il n'y avait pas jusqu'à l'Italie où le venin ne se répandit, depuis que Calvin l'avait porté à la cour de Ferrare. Le vicaire de Jésus-Christ, dans ces tristes conjonctures, sentit le besoin que l'Eglise avait d'un secours extraordinaire. Il apprit en même temps que les disciples d'Ignace, déjà employés dans les meilleures villes en vertu d'une approbation verbale, veillaient partout le premier esprit du christianisme. Deux d'entre eux, sur les instances pressantes de Jean III, roi de Portugal, s'étaient rendus en ce royaume, d'où ils devaient aller jusqu'aux extrémités des Indes, pour y étendre le royaume de Jésus-Christ. Leurs travaux, dès les premiers jours, leur avaient acquis à Lisbonne le surnom d'apôtres, qu'y ont long-temps conservé leurs successeurs ; et on les y trouvait si utiles, que les serviteurs de la foi crurent faire aux Indiens un sacrifice assez généreux, en partageant ces deux apôtres entre l'Inde et le Portugal. En conséquence, Simon Rodriguez fut retenu dans ce royaume, et François Xavier partit pour l'Orient (1541).

Cependant la confirmation, ou l'approbation authentique et solennelle du nouvel institut éprouvait de grandes difficultés. Paul III, tout porté qu'il était à lui donner une existence légale et fixe, n'avait rien voulu prendre sur lui personnellement, et avait chargé trois cardinaux d'examiner cet institut. Le premier, nommé Barthélemy Guidiccioni, grand théologien, grand canoniste, et de si grand mérite, que, quand il mourut, le pape dit que son successeur était mort avant lui, avait tant d'éloignement pour les nouvelles institutions religieuses, qu'il conseillait d'éteindre quelques-unes des anciennes, et de les réduire toutes à quatre. Il déclara d'abord que, de quelque nature que fût l'institut dont il s'agissait, l'Eglise n'en avait que faire. Son autorité entraîna ses deux collègues.

Lui-même fut assez long-temps sans daigner seulement lire le mémoire qu'on lui avait remis. L'ayant lu enfin, il éprouva un changement si subit, qu'il en fut étonné lui-même, et ne douta point que Dieu n'en fût l'auteur. Il répéta que son sentiment était toujours, en général, qu'on ne devait point instituer de nouveaux ordres ; mais il ajouta que celui qui se présentait lui semblait nécessaire pour remédier aux maux pressans de la chrétienté, et spécialement pour arrêter le cours des hérésies qui se répandaient dans toute l'Europe. Les deux autres cardinaux revinrent à son avis, et le souverain pontife, par une bulle du 27 septembre 1540, approuva ce nouvel ordre, sous le titre d'institut des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus¹. Il permettait par la même bulle aux jésuites de dresser les constitutions qu'ils jugeraient les plus propres à procurer leur perfection particulière, le salut du prochain et la gloire de Dieu. Il restreignit cependant le nombre des profès à soixante, mais leva cette restriction deux ans après ; et ce fut l'intérêt du monde chrétien, comme cette seconde bulle le déclare, qui l'obligea à en user ainsi. La même année, Paul III approuva aussi l'hôpital des Orphelins et des Repenties, fondé à Bergame par Jérôme Emiliani, sénateur de Venise, d'une éminente piété. Bientôt on en bâtit plusieurs autres sur ce modèle ; et le pape, après leur avoir fait élire un supérieur, leur accorda beaucoup de privilèges.

Dès que l'institution de la Compagnie de Jésus eut été confirmée par le saint Siège, on en élut supérieur général le saint instituteur, malgré toute la résistance que put opposer sa modestie ; puis les premiers jésuites firent, avec leur chef, leur profession solennelle (1541). Outre les vœux ordinaires de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, ils promirent d'obéir spécialement au souverain pontife par rapport aux missions, d'enseigner aux enfans la doctrine chrétienne. Ignace dressa peu après les constitutions de sa compagnie, suivant l'esprit de la bulle qui la confirmait.

Comme le religieux de cet ordre a pour fin, non-seulement de vaquer au salut et à la perfection de son âme, mais encore de s'employer de toutes ses forces au salut et à la perfection du prochain, Ignace choisit, parmi les exercices de la vie contemplative et de la vie active, ce que l'une et l'autre avaient de meilleur, et s'efforça de combiner ces élémens dans une proportion si juste, qu'au lieu de se nuire, ils s'aidassent mutuellement. Il prit de la première l'oraison mentale, l'examen fréquent de la conscience, l'usage

¹ Bouh. l. 3

habituel des retraites, la lecture des saintes Lettres, la fréquentation des sacremens, le silence et le recueillement, l'exercice de la présence de Dieu, en un mot, toutes les pratiques les plus propres à former les hommes les plus intérieurs. De la vie active ou apostolique, il prit les sermons et les exhortations, les catéchismes, les missions parmi les chrétiens et les infidèles, la controverse avec les hérétiques, les entretiens de dévotion avec les gens du monde, la visite des hôpitaux et des prisons, la direction des consciences et particulièrement l'instruction de la jeunesse, comme le moyen le plus efficace pour rétablir les mœurs, en faisant succéder une génération pure aux races corrompues par le malheur des temps, et endurcies par une longue habitude. Afin d'attirer un plus grand concours aux écoles de la Compagnie, il statua, qu'avec les règles de la piété, on y enseignerait gratuitement les sciences ordinaires.

Ayant ainsi à traiter avec toutes sortes de personnes, souvent même avec les impies et les hérétiques pour qui l'habit religieux était un objet de risée, il ne donna point d'autre habit que celui des ecclésiastiques à ses religieux, qui n'étaient au fond que des prêtres ou des clercs réguliers. Il ordonna seulement que le vêtement serait convenable, selon l'usage du pays, mais partout conforme à la modestie religieuse. En tout le reste, il choisit de même une vie commune, sur le modèle de celle de Jésus-Christ. Le logement, l'ameublement, la nourriture, tout fut réglé, comme le vêtement, d'après les lois tant de la bienséance que de la modestie. Le principe qui avait dirigé Ignace dans le règlement de ces choses extérieures le détermina aussi à ne prescrire aucune austérité d'obligation. D'ailleurs il considérait sagement que, quand les macérations sont de règle, il faut recourir à la dispense en faveur de bien des personnes, et que la dispense, quelque légitime qu'elle soit, nuit presque toujours à la règle. Il sentait aussi que bien des pratiques saintement établies en différens ordres pouvaient être des obstacles aux fonctions apostoliques du sien. C'est pourquoi, en exhortant aux austérités dont il ne fait pas une obligation précise et générale, il prétend que le supérieur soit l'arbitre de tout ce que les particuliers pratiqueraient, et qu'il fasse garder un sage milieu entre le relâchement qui nuit à l'âme, et la ferveur indiscrete qui ruine la santé. Avec la même sagesse, il n'assujettit point ses disciples au chœur, dont l'exercice lui parut incompatible avec les fonctions de son institut : ce qui eût encore forcé de recourir sans fin à des dispenses nécessaires, puisque dans les ordres les plus réguliers on ne croit pas devoir les refuser aux maîtres de théologie, aux prédicateurs et aux missionnaires. Il avait pour exemple les ordres militaires, et ceux qui sont dévoués aux œuvres

de miséricorde, les uns et les autres vraiment religieux, quoique exempts du chœur.

Des fonctions aussi relevées et aussi délicates que celles de l'apostolat, demandaient qu'on choisît avec soin les sujets destinés à les remplir. Ignace indique avec précision les qualités principales qu'ils doivent avoir, telles qu'un beau naturel et un air honnête, un bon esprit, une santé forte, une naissance même de certain ordre, comme propre à soutenir les intérêts de l'Eglise; mais il veut qu'elle soit jointe aux talens et à la vertu : hors de là, il compte la noblesse pour rien, aussi bien que tous les avantages de la fortune. Il exclut ceux qui, étant nés dans la religion, auraient abjuré la foi parmi les infidèles, ou tenu publiquement des opinions hérétiques; de plus les gens infâmes, convaincus de crimes énormes, ou nés de conjonctions illégitimes; les personnes sujettes à des égaremens de raison, ou à des faiblesses d'esprit; ceux mêmes qui auraient porté l'habit monastique, comme suspects d'inconstance ou prêtant à la dérision. Il veut encore qu'on examine soigneusement les dispositions et la vocation des sujets; et si quelque'un de la Compagnie les y a attirés, même avec une intention droite, il exige qu'on les fasse délibérer de nouveau devant Dieu pendant un temps raisonnable. On doit leur proposer tout ce que la vie religieuse a de plus pénible, et leur demander en particulier s'ils consentent à ce que ceux qui apprendront leurs défauts par une autre voie que la confession, en avertissent le supérieur afin qu'il les en corrige.

Le choix des sujets étant fait, on doit éprouver leur vertu, et perfectionner leur talent de la manière suivante. Avant de leur donner l'habit, on leur fait faire les exercices spirituels, puis on les met au noviciat qui est de deux ans, une seule année n'ayant pas été jugée suffisante pour disposer à une vie tout apostolique, et qui a besoin d'un très-grand fonds de vertu. Dans le noviciat, on ne fera aucune étude, à la réserve de quelque exercice pour la mémoire qui se perdrait faute de culture; mais on servira les malades dans les hôpitaux, et on enseignera la doctrine chrétienne aux enfans, afin de s'accoutumer de bonne heure à ces premières œuvres de l'apostolat : pour se façonner même à toute la rigueur de la pauvreté apostolique, on fera un pèlerinage annuel, sans autre moyen de subsistance que l'aumône. Après ce premier approvisionnement de vertus, il faut acquérir les sciences, qui ne sont pas moins nécessaires aux fonctions évangéliques. Les langues savantes, les belles-lettres, la philosophie, la théologie, l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, tout ce qui peut servir à l'avancement de la religion, est du ressort de cet ordre savant, selon

l'âge et le talent de chacun néanmoins; en sorte que les esprits capables de tout soient exercés dans toutes les sciences, et que ceux qui n'ont pas le génie universel excellent au moins dans quelque une. Il faut cependant étudier avec ordre; et l'on ne passera point d'une science à une autre, sans bien posséder la première, sans avoir subi un examen rigoureux qui empêche de substituer le chaos de la confusion, ou l'enflure de la présomption, à la vraie capacité. Le peu de méthode qu'Ignace livré à lui seul dans le cours de ses études y avait observé, et qui avait long-temps arrêté ses progrès, engagea à prendre ces précautions. Se souvenant encore des inconvéniens d'une charité et d'une dévotion mal entendues, il ordonna que les écoliers de sa Compagnie ne seraient point employés au dehors, que le temps de leurs prières serait déterminé, et qu'ils ne recevraient même que sur la fin de leurs études les ordres qui obligent au Bréviaire.

Il prit aussi le plus grand soin de la santé des jeunes gens, ordonna qu'ils ne pussent pas l'application trop loin, qu'ils n'étudiassent point durant les heures du sommeil, pas même au milieu du jour, pendant les heures incommodes; et ce qui paraît assez extraordinaire dans un état tout dévoué aux sciences, qu'ils ne continuassent point leur travail plus de deux heures de suite sans quelque interruption. Il établit en leur faveur des jours de relâche, et leur procura des maisons de campagne, où ils pussent un jour de la semaine respirer le grand air et se délasser l'esprit. Quelque amour qu'il eût pour la pauvreté absolue de l'Évangile, il ne crut pas devoir obliger les étudiants à vivre d'aumônes, et voulut que ses colléges eussent des revenus assurés.

Mais craignant que l'étude ne desséchât et n'affaiblît peu à peu la dévotion, il prescrivit diverses pratiques pour l'entretenir. Les principales consistent à s'approcher des sacremens tous les jours de fêtes et de dimanches, à examiner sa conscience deux fois par jour, à faire tous les ans les exercices spirituels, à renouveler ses vœux deux fois l'an, après avoir fait trois jours de retraite, et une révision générale de l'état de sa conscience. Enfin le cours des études se terminait par une pratique aussi utile qu'extraordinaire, c'est-à-dire par une troisième année de noviciat faite dans un âge mûr, et avec tous les avantages qu'on devait attendre d'une maturité confirmée par tant d'épreuves.

L'intention d'Ignace était de former des hommes éminens en sciences et en vertu, et il n'épargnait rien pour atteindre une fin si sublime. Il comprit cependant que tout ce qui tend à la perfection n'y arrive pas, et en même temps que ce qui n'est point

parfait ne laisse pas que d'être utile; que la médiocrité même, quand elle est bien ménagée, peut servir à de grandes choses. Prévoyant ainsi que, dans le grand nombre des sujets, quelques-uns, faute de talens naturels ou de qualités acquises, ne parviendraient pas au comble de perfection que demandait son institut, il établit dans sa société deux degrés différens, l'un de profès et l'autre de coadjuteur. Ceux-ci faisaient en public les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; et ceux-là, outre la profession, non-seulement publique, mais solennelle, des mêmes vœux, vouaient encore une obéissance spéciale au chef de l'Eglise, à l'égard des missions, tant parmi les chrétiens que parmi les infidèles. Et afin de conserver l'ordre dans un état florissant en y retenant les bons sujets, ces profès ne s'engageaient pas seulement à ne briguer aucune prélature, mais encore à n'en point accepter, à moins d'un commandement exprès et rigoureux du souverain pontife. Un troisième degré, sans compter les frères lais, est celui des écoliers qu'on nomme approuvés, comme faisant partie de la Compagnie, quoiqu'ils soient sur le chemin seulement pendant leurs études, et non pas encore au but. Ceux-ci ne s'engageaient que par des vœux simples, avec promesse de faire par la suite les vœux de profès ou de coadjuteurs, et la Compagnie avait le pouvoir de dispenser de ce premier engagement pour de justes causes. L'exemple de tant d'ordres où les profès mécontents ne sont que des objets de troubles et de scandales, engagea le sage instituteur des jésuites à leur laisser toute la longue durée de leurs études, sans contracter un engagement irrévocable. Par là, il purgeait son ordre de ces pestes domestiques, et y rendait inutiles les moyens de contrainte.

Quant au général de l'ordre, le fondateur arrêta qu'il serait perpétuel, attendu la difficulté de trouver un grand nombre de personnes capables d'une charge si importante. Il considérait qu'un chef amovible tente rarement de grandes choses, et que la perpétuité surtout sert à lui concilier le respect et la soumission de ses inférieurs. Car dans son plan, où tout tend au bien général du corps, il voulait du nerf dans le gouvernement, de la promptitude dans l'exécution, et dans le chef par conséquent l'autorité la plus absolue et la plus étendue. Ce général était maître de tout : c'était lui qui créait les provinciaux, les supérieurs des maisons professes, les recteurs des collèges et des noviciats. Mais afin qu'il n'abusât pas de ce grand pouvoir, il avait des assistans choisis dans les nations diverses par la congrégation générale de l'ordre; et quoique ces assistans fussent habituellement comme ses ministres, chargés de le soulager dans ses travaux, ils étaient

en même temps les inspecteurs de sa conduite, avec pouvoir, si le cas le requérait, d'assembler malgré lui la congrégation pour le déposer dans les formes. Que si le mal pressait, ils avaient droit de le déposer eux-mêmes, après avoir pris par lettres les suffrages des provinces. Pour les cas ordinaires, le général avait auprès de lui, comme les supérieurs locaux, un admoniteur élu de même par la Compagnie assemblée, et chargé de lui représenter ce que lui ou les assistans auraient remarqué d'irrégulier, soit dans son administration, soit dans sa conduite. C'est pour la même fin que les congrégations provinciales, qui se tenaient tous les trois ans, devaient commencer par délibérer s'il était nécessaire d'assembler la congrégation générale. Les députés, envoyés ensuite des provinces à Rome, devaient délibérer les uns avec les autres sur ce point délicat, sans la participation du général; et dans l'assemblée qui se tenait pour cela, on opinait par scrutin, afin que rien ne pût gêner la liberté des suffrages.

Fixé dans la capitale du monde chrétien, le général, pour pouvoir connaître tant de sujets répandus dans toutes les nations, recevait de leurs supérieurs respectifs un compte annuel. De plus, on lui envoyait de chaque province, tous les trois ans, un catalogue où l'on indiquait l'âge de chacun, ses forces, ses talens, son avancement dans les lettres et dans la vertu, en un mot, toutes ses qualités bonnes et mauvaises : un député de la province le portait à Rome, afin de suppléer encore de vive voix à l'insuffisance de l'écrit. Quand il s'agissait d'admettre quelqu'un, soit aux degrés différens de profès ou de coadjuteur, soit aux supériorités de la compagnie, il se faisait de nouvelles informations de sa vie et de sa capacité par quatre personnes qui ne se connaissaient point, et qui les envoyaient au général avec un secret impénétrable. Pour entretenir l'harmonie convenable entre le chef et les membres, les provinciaux et les recteurs lui écrivaient encore au moins tous les mois; les consultants, qui formaient le plus grand nombre des profès, devaient lui écrire deux fois l'an; et tous les particuliers enfin, profès ou non, jeunes ou vieux, pouvaient s'adresser à lui quand il leur plaisait, avec toute la liberté et la familiarité respectueuse qu'ont des enfans avec leur père. Quoique les assistans, qui portaient le nom des pays dont ils étaient originaires, et qui avaient ordinairement la confiance de leurs compatriotes, fussent le canal ordinaire par lequel ceux-ci arrivaient au général, pour peu qu'ils devinssent suspects, ou pour toute autre raison, on pouvait s'adresser à lui immédiatement. Tel est en substance l'institut de S. Ignace, dont les *Constitutions* ont fait dire au cardinal de Richelieu, qu'avec des principes sûrs, des

vues si bien dirigées, on gouvernerait un empire égal au monde¹.

Bornée d'abord à soixante profès, cette Compagnie, bientôt après innombrable, fleurit dans toutes les contrées de l'un et de l'autre hémisphère, surtout en Espagne, où ses premiers pères étaient nés, en Portugal et jusqu'aux extrémités des Indes, dans toutes les contrées de l'Italie, dans les meilleures villes d'Allemagne, et même dans les royaumes hérétiques du Nord. De tous les pays catholiques, la France, qui était son berceau, fut cependant le royaume où ses progrès furent plus lents, parce que la guerre, qui se poussait avec animosité entre Charles V et François I^{er}, empêchait d'y voir d'un œil une Société dont le chef et les membres principaux étaient Espagnols naturels. Alcalá, Valence, Gandie, Cologne, Louvain et Padoue furent les premières villes où elle eut des établissemens fixes. L'exemple de ces cités excita si bien l'émulation, qu'en seize ans qu'Ignace survécut à la confirmation de son institut, cet ordre, qui avait commencé par soixante profès, se répandit dans tous les climats qu'éclaire le soleil, et se trouva l'un des plus nombreux de l'Eglise.

Avant cette multiplication étonnante, et tandis que les premiers coopérateurs d'Ignace, animés de son esprit, suppléaient à leur petit nombre par la grandeur de leurs travaux, il faisait lui-même dans Rome des œuvres d'édification sans exemple avant lui, et toutes marquées au coin de sa haute sagesse, aussi bien que de son zèle apostolique. Général d'un ordre vanté chez toutes les nations et recherché par tous les souverains, il ne dédaignait pas d'aller servir les malades dans les hôpitaux, et de faire aux enfans des catéchismes publics, auquel accoururent bientôt les pères et les mères, une foule d'hommes et de femmes de haut rang, d'habiles théologiens, des savans en tout genre. On se retirait de ses instructions en silence, les larmes aux yeux, et la componction si vivement empreinte dans le cœur, que plusieurs, voulant se confesser sur-le-champ, pouvaient à peine proférer quelques paroles qu'entrecoupaient leurs sanglots. C'est à son exemple que les supérieurs de la Compagnie prirent la coutume de faire quarante jours le catéchisme quand ils entraient en charge. Voyant dans les hôpitaux que la plupart des malades ne se confessaient qu'à ces derniers momens où la pénitence est presque inutile, Ignace engagea le pape à défendre aux médecins, d'après une ordonnance ancienne et tombée en désuétude, de faire avant la confession plus de deux visites aux malades; ce qui s'observe encore très-exactement en Italie et en Autriche.

¹ Feller, ART. IGNACE (Saint).

Les pécheurs les plus endurcis se convertissant en foule, et les Juifs même ouvrant les yeux à la vérité, le père Ignace, afin que la crainte de la misère ne les empêchât point de se déclarer, leur fournit d'abord un asile dans sa maison. Leur nombre croissant de jour en jour par suite de l'exemple des premiers de la synagogue qui désabusaient les autres, il établit, avec le secours des âmes pieuses, une maison pour instruire les Juifs qui demandaient le baptême. Cet homme puissant en paroles fit encore statuer, contre un abus assez étonnant sous le gouvernement pontifical, que les enfans juifs qui embrasseraient le christianisme, malgré leurs parens, en hériteraient, comme s'ils n'avaient point changé de religion. Non moins difficiles à convertir que les Juifs, les filles et les femmes débauchées devinrent à leur tour l'objet de son zèle. A la vérité, il y avait déjà un monastère de repenties établi à Rome sous le titre de Sainte-Magdeleine; mais comme on n'y recevait que celes qui voulaient être religieuses, et que les pénitentes mêmes ne sont pas toutes appelées à cet état, sans compter celles qui sont engagées dans le mariage, Ignace forma le dessein d'un établissement où des filles séculières et des femmes mariées pussent être indistinctement admises. Il s'en ouvrit à différens seigneurs, qui tous applaudirent à son dessein; mais personne ne voulait mettre le premier la main à l'œuvre. On avait détérré les ruines de quelques palais antiques, sur une place qui appartenait à la maison professe. Ignace en vendit pour cent ducats, qu'il mit à part; et allant retrouver les seigneurs qui n'osaient commencer l'œuvre critique : « Voilà, leur dit-il en souriant, le premier pas fait; qu'on suive à présent, et qu'on me seconde. » Ils contribuèrent tous libéralement, et en peu de mois on eut bâti un vaste monastère sous le nom de Sainte-Marthe. Comme on disait encore au saint qu'il perdait son temps, et qu'on ne pouvait jamais compter sur la conversion de ces malheureuses : « Ne leur eussé-je épargné qu'une nuit de crimes, répondit il, je me croirais trop bien récompensé de mes peines. »

Il prit le même soin des jeunes personnes du sexe, qui, faute de bien ou d'éducation, se trouvaient en danger; et fit établir pour elles un autre monastère sous le nom de Sainte-Catherine. Ensuite il s'occupa de la subsistance des orphelins, et trouva moyen de leur fonder à Rome deux maisons, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Tous ces établissemens furent si bien conçus, qu'ils ont toujours subsisté depuis et qu'ils ont passé de Rome dans la plupart des nations chrétiennes. La conduite que le saint tenait à l'égard de ces institutions n'était pas moins édifiante que l'institution même. Il y intéressait des personnes pieuses

et puissantes, engageait quelque vertueux cardinal à s'en rendre le protecteur, prenait des mesures sages pour l'administration tant spirituelle que temporelle; et quand la machine bien montée pouvait aller d'elle-même, il avait la coutume de se retirer, afin que ceux à qui sa modestie cédait la gloire de la bonne œuvre y prissent un intérêt plus vif.

Tandis qu'il dressait ses constitutions, il reçut la visite du fameux Bernardin Ochin ou Oxini, vicaire-général de la réforme introduite, comme on l'a vu, dans l'ordre de Saint-François, dès l'année 1525, d'abord sous le nom d'ermite mineurs, auquel succéda celui de capucins, à cause de la forme extraordinaire de leurs capuchons. Ochin ne l'embrassa que neuf ans après; et c'est contre toute vraisemblance, c'est uniquement pour se prévaloir de la flétrissure imaginaire d'un ordre spécialement attaché à la foi romaine, que différens imposteurs en attribuent l'institution à cet apostat. Il est de fait, et avéré par tous les monumens, que Matthieu Baschi, frère mineur de l'observance, voulant exercer une pauvreté plus étroite, obtint de Clément VII la permission de se retirer à part, de prendre un habit particulier, et de recevoir en sa compagnie tous ceux qui se présenteraient, toutefois encore sous la dépendance du supérieur général de tout l'ordre de Saint-François. Ce ne fut que sous le pontificat de Paul V, que leur vicaire obtint ce titre et le pouvoir de général; et alors cette congrégation commença tellement à se multiplier, qu'elle est divisée aujourd'hui en plus de cinquante provinces, où l'on a compté jusqu'à vingt-cinq mille religieux. Tout ce qu'on peut présumer d'Ochin, relativement à cette institution, c'est qu'il seconda Baschi¹.

Austère, éloquent, hardi, Ochin vanta beaucoup à Ignace les macérations dont il donnait l'exemple aux nouveaux mineurs, et le pressa fortement d'en établir de pareilles dans sa Compagnie. Son habit rude, sa barbe qui lui descendait au-dessous de la poitrine, ses bras décharnés qu'il avait soin de découvrir, un air de langueur affecté avec beaucoup d'art pour annoncer la pénitence et l'épuisement de ses forces, sa réputation d'éloquence telle qu'aucun homme ne prêcha jamais avec plus de concours et d'applaudissement, la préoccupation générale, qui le faisait regarder comme un saint et un homme extraordinaire: tout cet appareil éblouissant n'imposa point à Ignace, qui frémit à la seule pensée d'une vertu ternie par l'ostentation. Il l'avertit de se tenir en garde contre l'esprit d'enflure et de vanité, qu'il lui désigna

¹ Bover. *Annal. Capuc.*

figurément sous le nom de démon du midi. Les effets ne tardèrent point à vérifier les appréhensions de l'homme de Dieu. L'orgueil est ami de l'extraordinaire et de la nouveauté. Les fréquens rapports d'Ochin avec l'Espagnol Jean Valdès, arrivé depuis peu d'Allemagne à Naples, lui donnèrent du goût pour le nouvel évangile. Le dépit de n'avoir point été élevé au cardinalat auquel il aspirait, ne lui permit pas de se contenir. Il prêcha l'erreur avec son assurance accoutumée (1542); et cité à Rome, sur la rumeur publique, il aurait eu l'audace de s'y présenter, s'il n'avait rencontré en chemin le fameux hérétique Pierre Martyr qui l'en détourna. Ils se retirèrent tous deux en pays de sûreté; Martyr en Suisse, et Ochin à Genève, avec une fille de Lucques, qu'il commença par débaucher sur sa route, et dont il fit sa femme¹.

Ce misérable causa bientôt de l'horreur aux hérétiques mêmes, qui ne purent le supporter. Il fut réduit à errer en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, d'où il se fit chasser, pour avoir, entre autres erreurs, enseigné la polygamie. Réfugié en Pologne, il y donna dans les impiétés du socinianisme, et s'en étant encore fait chasser, il alla mourir en Moravie, âgé de plus de quatre-vingts ans, dans la plus affreuse misère, et abandonné généralement de tous les hommes, lui que les grands et les princes avaient autrefois tenu à honneur de loger dans leurs palais. Les protestans, aussi bien que les catholiques, ne parlent d'Ochin qu'en détestant sa mémoire. Les annales des capucins portent qu'il mourut pénitent et martyr à Genève; mais le savant évêque d'Amélie, Gratiani, qui l'avait connu, et qui nous a fourni ce qu'on vient d'en lire, paraît beaucoup plus croyable.

Peu après ce scandale, Herman, archevêque de Cologne, de l'illustre maison des comtes de Weidon, donna l'exemple d'une apostasie presque aussi étonnante. Ce prélat de mœurs jusque là irrépréhensibles, zélé même pour l'ancienne foi, mais peu savant et très-facile à conduire, se laissa persuader, par quelques Luthériens introduits à sa cour, que la réforme demandée par tous les fidèles devait s'entendre aussi bien de certains dogmes que de certains usages, et de ce qu'on appelait traditions humaines contraires à la parole de Dieu. Il fit aussitôt venir Martin Bucer, et l'établit prédicateur dans la ville de Bonn. Ensuite il appela Mélanchton, Pistorius et quelques autres ministres protestans non moins décriés. Le clergé et l'université de Cologne, excités par le docte et vertueux Gropper, s'y opposèrent avec beaucoup de zèle, et d'abord par des remontrances touchantes, qui furent inutiles. L'ar-

¹ Bzov. ad ann. 1542 Thom. Cost. Supplem. ad Munstrin.

chevêque, assez mou naturellement, mais animé par les sectaires, alla jusqu'à proposer dans une assemblée publique le changement de l'ancienne religion et nomma des ministres pour dresser les articles de doctrine qu'il prétendait y substituer. Le clergé demanda au contraire qu'il renvoyât Bucer et ses consorts; sur le refus du prélat, le chapitre de la métropole interjeta un appel en forme au souverain pontife et à l'empereur comme protecteur de l'Eglise (1543).

La perte de la foi est toujours, ou la cause, ou l'effet de celle des mœurs. Le mariage eut pour l'archevêque Herman le même attrait que pour tous les réformateurs. Ce prélat égaré, faute de lumières, s'obstina dans son égarement, afin de couvrir du nom de mariage le dégoût que l'erreur lui avait donné pour la continence. Il se maria en effet, après un vain étalage de réforme et quelque temps de dissimulation; mais tout son clergé, à la réserve du doyen et de cinq chanoines de la cathédrale, persévérant avec un courage invincible dans la pureté de la foi, n'eut point de repos qu'il ne l'eût fait excommunier et déposer par le pape¹. L'empereur lui-même, après quelques délais commandés par la politique, fit intimier ses ordres aux états de la province pour l'exécution de ce jugement². La noblesse et les députés des villes ne se montrant pas aussi bien disposés que les ecclésiastiques, l'affaire était encore en balance, quand l'archevêque, qui n'avait pas la fermeté en partage, et qui craignait beaucoup les suites de la guerre prête à s'allumer dans ses Etats, prit le parti de se démettre volontairement, dispensa lui-même ses sujets du serment de fidélité, et reconnut pour son successeur le coadjuteur qu'il s'était donné quelque temps auparavant dans la personne d'Adolphe de Schwambourg. Ensuite il se retira dans son comté de Weïdon, où il mourut dans son hérésie, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, sort trop ordinaire à ces génies bornés, aussi incapables de retrouver le bon chemin, qu'il est facile de les en faire dévier.

Les résolutions cependant ne variaient pas moins à Genève que les opinions, Calvin, qui en avait été chassé honteusement, y fut rappelé avec honneur par tous les syndics et le conseil (1541). Le peuple et les magistrats applaudirent avec transport à son arrivée, et lui donnèrent dès ce jour-là un pouvoir absolu de régler leur Eglise comme il le jugerait à propos. L'impérieux sectaire usa de cette autorité dans toute son étendue. Il régla la forme des prêches et des prières, la manière de célébrer la cène, de baptiser et d'enterrer. Il donna un catéchisme latin et français beau-

¹ Sleid. l. 15 et 16. — ² *Ibid.* l. 18.

coup plus ample que les premiers; établit une juridiction consistoriale, à laquelle il attribua de prononcer des peines canoniques, des censures et l'excommunication même; institua les consistoires, les synodes, les colloques, les ordres d'anciens, de diacres et de surveillans. En un mot il ordonna la discipline telle à peu près qu'on la voit encore aujourd'hui dans les Eglises prétendues réformées¹. Il y eut néanmoins des mécontents, et quelquefois du désordre dans la ville; mais le flegme orgueilleux de l'hérésiarque et l'amertume de ses réponses à ceux qui osaient le contredire, triomphèrent de toutes les oppositions. Enfin les nouveaux canons passèrent en forme de loi dans une assemblée de tout le peuple, et la sévérité soupçonneuse de ce tyran des consciences étouffa jusqu'aux remords de ses esclaves².

Muni dans Genève de cette autorité despotique, il s'empressa d'y attirer un grand nombre d'étrangers, et surtout des Français inquiétés pour cause de religion, qui venaient y chercher la licence qu'ils ne trouvaient pas dans leur patrie. Ils s'attachaient tous à Calvin, comme à celui qui était le plus intéressé à les servir; et Calvin, de son côté, ne manquait pas de les traiter d'une manière qui accrût, avec les transfuges, la multitude rampante de ses créatures. Pour arrêter le cours de ce désordre, François I^{er}, parfaitement instruit enfin des vues de l'hérésie, renouvela la rigueur des édits précédens, et enjoignit aux magistrats de faire la recherche la plus rigoureuse des novateurs. La faculté de théologie de Paris, secondant les intentions du prince, dressa dans une assemblée publique, par forme de profession de foi, une suite d'articles qui traitaient de toutes les matières débattues, et déterminaient ce qu'il fallait croire. On indiquait aux prédicateurs et aux docteurs ce qu'ils devaient prêcher et enseigner. Les licenciés et les bacheliers étaient tenus de jurer ces articles, et l'on obligeait jusqu'aux simples écoliers à faire la même chose avant de commencer leurs cours de théologie. Voici la teneur de ce formulaire, du moins en substance, et avec une étendue suffisante pour nous faire connaître tant la grandeur de la brèche faite à la foi catholique par ces réformes ruineuses, que l'invariable perpétuité de cette foi dans l'enseignement public (1542).

On y jure que l'on croit d'une foi certaine que le baptême est nécessaire aux enfans pour obtenir le salut, et qu'il confère la grâce du Saint-Esprit; que l'homme a son libre arbitre, avec lequel il peut faire le bien et le mal, et par lequel, quand il serait en péché mortel, il peut obtenir la grâce avec la coopération de Dieu;

¹ Beze, in vit. Calv. ad ann. 1542. ² Hist. vérité. du Calvin. p. 119.

que les adultes, après avoir commis un péché mortel, ont besoin de la pénitence, qui consiste dans la contrition, dans la confession sacramentale qui doit se faire à un prêtre, et dans la satisfaction; que le pécheur n'est pas justifié par la seule foi, mais encore par les bonnes œuvres, qui sont si nécessaires, que sans elles aucun adulte ne peut obtenir la vie éternelle; que le vrai corps de Notre-Seigneur, le même qui est né de la S^{te} Vierge et qui a souffert sur la croix, est contenu dans le sacrement de l'Eucharistie; que, par la consécration sacramentale, il se fait une transsubstantiation du pain au vrai corps de Jésus-Christ, et du vin en son vrai sang; que le sacrifice de la messe a été institué par le Sauveur, et qu'il est salutaire tant aux morts qu'aux vivans; que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire aux laïques pour le salut, et que l'Eglise a sagement ordonné de ne la leur donner que sous une seule; que le Fils de Dieu a conféré aux prêtres, ordonnés selon le rit de l'Eglise, la puissance de consacrer son vrai corps, et d'absoudre des péchés dans le sacrement de pénitence; que, bien qu'ils soient méchans et en péché mortel, ils consacrent le vrai corps du Seigneur, s'ils ont intention de le faire; que la confirmation, l'extrême-onction et le mariage sont de vrais sacremens institués par le Fils de Dieu, et qu'ils confèrent la grâce du Saint-Esprit; que c'est une chose pieuse et très-agréable à Dieu, de prier les saints qui sont dans le ciel, afin qu'ils intercèdent pour nous; qu'on ne doit pas seulement les imiter, mais qu'il est encore bon de les honorer, eux et leurs images, aussi bien que celles du crucifix et de la S^{te} Vierge; qu'il y a un purgatoire, où les âmes des défunts reçoivent du soulagement par le moyen des prières, des jeûnes, des aumônes et des autres bonnes œuvres des fidèles; qu'il y a sur la terre une Eglise catholique, visible, infaillible en ce qui regarde la foi et les mœurs, et que tous les fidèles sont obligés de lui obéir; qu'il appartient à cette Eglise de définir et de décider toutes les questions qui s'élèvent touchant l'Ecriture sainte; qu'on doit croire plusieurs choses qui ne sont pas spécialement dans l'Ecriture, et qu'on tient de la tradition; que la puissance d'excommunier a été accordée à l'Eglise immédiatement par Jésus-Christ, et qu'on doit en conséquence beaucoup craindre les censures ecclésiastiques; que le concile général, légitimement assemblé, représente toute l'Eglise, et ne peut se tromper dans les décisions qui concernent la foi et les mœurs; que le souverain pontife est de droit divin dans l'Eglise militante, que tous les fidèles sont obligés de lui obéir, et qu'il a le pouvoir d'accorder des indulgences; que les décrets ecclésiastiques touchant le jeûne, l'abstinence et les autres observances légales, obligent véritable-

ment en conscience; que les vœux obligent de même, eussent-ils pour objet la continence perpétuelle, et les autres devoirs contractés dans les cloîtres¹.

En indiquant ainsi le bon chemin, la faculté crut peu faire, si elle ne réprimait en même temps les guides pervers qui par des sentiers détournés conduisaient aux précipices. C'est pourquoi elle ne se contenta point de proscrire les ouvrages manifestement hérétiques, tels que les Institutions de Calvin, la Bible de Genève, les écrits de jour en jour plus nombreux de Luther, de Mélancton, de Bucer, de Brennus et de tant d'autres suborneurs; mais elle en flétrit une infinité dont le genre et les titres n'annonçaient rien de suspect, et d'où le venin distillait d'une manière imperceptible. Tels étaient entre autres les Heures des pénitens, le Chevalier chrétien, la Méthode d'Erasmus pour la confession, les Dimanches de Le Fèvre d'Étaples, les Epigrammes de Dolet, de Canton, de Crispian; les trente premiers psaumes de Marot, les autres d'Oecolampade, et quelques-uns de Mélancton, sans nom d'auteurs; enfin jusqu'aux notes de Pélican, sur un ouvrage aussi étranger à la foi que les Commentaires de César. Toutes ces ruses, à jamais renouvelées par les sectaires de tous les siècles, ne purent se dérober à la vigilance et à l'activité infatigable de nos docteurs, qui, en deux mois seulement de l'année 1543, examinèrent soixante-trois ouvrages différens. Non moins ardent qu'eux pour la défense de la religion, le parlement condamna au feu les livres censurés, avec défense à tous imprimeurs et libraires de les faire imprimer ou de les exposer en vente; et à toutes personnes, de quelque rang et qualité qu'elles fussent, d'en acquérir ou d'en garder en leur possession, sous peine d'être punies comme hérétiques; ce qui ne signifiait rien moins alors que la peine du feu².

Non-seulement les livres et les ouvrages suivis qui enseignaient l'erreur, mais un sermon peu exact, une seule proposition mal sonnante dans un sermon, une omission affectée, suffisait pour alarmer le zèle des docteurs. Le corps sain n'épargnait pas ses membres gangrenés, et les poursuivait même avec une rigueur particulière. Ainsi on vit en quelques mois l'Augustin Jean Bernardi, le docteur Claude d'Espence et Landry, curé de Sainte-Croix de la cité, admonestés, dénoncés, interrogés et contraints de se rétracter publiquement. Landry, ayant d'abord fait difficulté de répondre, fut poursuivi dans les formes, et mis en prison. La faculté en donna aussitôt avis au roi, qui ne dédaigna point de faire lui-même comparaître en sa présence le mauvais pasteur: on ne le mit en li-

¹ D'Argentr. Collect. Jud. t. 1, p. 113 et t. 2, p. 133. — ² *Ibid.* t. 1, in append. p. 131, t. 2, p. 133.

berté qu'après qu'il eut été conduit à l'église cathédrale, où il rétracta de la manière la plus précise tout ce qu'il avait avancé de contraire à la doctrine de l'Eglise catholique¹.

Mais la France travaillait en vain à épurer son propre sang : la contagion, qu'elle repoussait, s'accumulait à ses portes, et bientôt reflua dans son sein plus abondante et plus infecte qu'auparavant. Pour un novateur réduit par la crainte au silence ou à la fuite, Genève d'un côté, et l'Allemagne de l'autre, lui renvoyaient des essaims entiers de corrupteurs et de suborneurs. Depuis que les nouveaux évangélistes avaient appris au peuple à interpréter la parole de Dieu selon les caprices et les idées de chaque particulier, du sein d'une école si féconde en monstres, il sortait continuellement de nouvelles chimères et de nouvelles impiétés, en comparaison desquelles la doctrine de ses premiers instituteurs pouvait sembler supportable. Instruits d'abord par ces réformateurs, deux hommes d'une condition obscure, Chopin et Quintin, voulurent, comme tant d'autres, dogmatiser en chef. Non contents d'invectiver contre le pasteur et le siège romain, style usé dans la réforme, ils prêchèrent que Jésus-Christ était Satan; que l'Evangile était une fable; que c'était une sottise de mourir pour la religion; qu'il n'y a dans l'univers qu'un seul esprit qui est Dieu; que tout le mal et le bien sont indistinctement de Dieu comme unique agent; que l'état d'innocence n'est rien autre chose que l'ignorance absolue de la distinction entre le bien et le mal; qu'ainsi on ne peut rien condamner, ni punir, ni régler, ni prévoir, et que toute notre affaire est de vivre tranquillement au gré de nos désirs, sans crainte et sans espoir. Et toutes ces abominables maximes, ils les établissaient sur l'Écriture, qu'ils tournaient dans tous les sens que leur suggérerait leur imagination dépravée. On conçoit quelle put être leur conduite, conforme en tout à leur croyance. Ils n'attendaient ni résurrection ni jugement, vivaient en épicuriens et en athées; n'acquiescèrent d'autre nom que celui de libertins, et cette dénomination parut encore peu expressive².

Ce fut un déshonneur et une peine infiniment sensible pour Calvin, de voir sortir de la réforme une religion si monstrueuse. Il écrivit fustement contre ses auteurs, et c'est principalement son ouvrage qui nous les a fait connaître³. Malgré sa fureur contre la papauté, il avoua dans son chagrin qu'elle était beaucoup moins détestable qu'eux. « Après tout, disait-il, le pape con- » serve au moins une forme de religion, ne retranche pas l'espe- » rance de la vie future, enseigne qu'il faut craindre Dieu,

¹ D'Argentr. *Ibid.* Sleid. 25, p. 489. — ² Florim. de Raim. Orig. heres. t. 1, c. 16. Bellarm. de stat. peccat. l. 2. — ³ Calvin, t. 8, p. 374 et seq.

« discerne entre le bien et le mal, confesse que Jésus-Christ est
 « vrai Dieu et vrai homme, et respecte encore les divines Ecri-
 » tures. » Comment le pape, après ces aveux, était-il encore l'An-
 techrist, dont Calvin lui donne partout le nom ? Quintin, Picard
 de naissance et tailleur d'habits, dogmatisa d'abord en Flandre,
 d'où ses partisans se répandirent en plusieurs provinces de
 France. On en vit jusqu'à Rouen et à Paris. Mais plusieurs an-
 nées avant cette propagation de la secte, il fut arrêté, avec Chopin
 son collègue, dans la ville de Tournai, où ils subirent l'un et l'au-
 tre le châtement dû à leur impiété.

David Georges, né à Deift en Hollande, publiait en même temps
 dans la Frise des maximes aussi abominables que celles des liber-
 tins. A l'exemple des Saducéens, il niait la résurrection des morts
 et la vie éternelle. Il réprouvait le mariage, et admettait la com-
 munité des femmes, ainsi que les Adamites. Avec les Mani-
 chéens, il prétendait que l'âme ne pouvait contracter la tache du
 péché, et qu'il n'y avait que le corps qui en fût souillé. Les infi-
 dèles, selon lui, devaient parvenir au salut, et les apôtres encourir
 la damnation. Comme Quintin, il se moquait des martyrs qui
 avaient préféré la mort à l'apostasie. Il se donnait pour un troi-
 sième David, fils ou petit-fils de Dieu, pour le vrai Messie chargé
 de racheter Israël, mais par les douceurs de la grâce, et non au
 prix du sang, comme Jésus-Christ ¹. Aussitôt que l'empereur fut
 informé de ce nouveau brigandage, il envoya des ordres terribles
 pour l'arrêter par le fer et le feu. David, qui n'avait nullement le
 goût du martyre, prit la fuite avec quelques-uns de ses compa-
 gnons. Il trouva un asile inviolable dans l'Eglise réformée de Bâle,
 où il vécut paisiblement jusqu'à sa mort, qui n'arriva que bien des
 années après.

Les Vaudois, presque uniquement schismatiques depuis le trei-
 zième siècle jusqu'au seizième, et dans ce dernier âge entraînés
 dans l'hérésie par l'exemple et le commerce des protestans, Lu-
 thériens, Zuingliens et Calvinistes, en avaient pris, avec la doc-
 trine, l'inquiétude hautaine, l'audace, l'esprit de faction et de
 révoite ². De leurs montagnes et de leurs défilés sauvages, ils
 s'étaient répandus en Dauphiné, en Provence et jusque sur les
 terres ecclésiastiques du comtat Venaissin, où ils avaient converti
 en armes le fer qui jusque là n'avait servi dans leurs mains qu'à
 féconder le sol ingrat de leurs anciennes retraites. Les villes ou
 bourgades de Mérindol et de Cabrières, appartenant, celle-ci au
 pape, et l'autre au roi très-chrétien, étaient les plus entrepre-

l'on comptait dix mille maisons vaudoises, tant en Provence que dans le comtat Venaissin. Pour empêcher la contagion de se propager davantage, le parlement d'Aix rendit un arrêt foudroyant, qui, ne se bornant point à proscrire les hérétiques convaincus, enjoignait la destruction totale de Mérindol, comme du repaire principal de l'hérésie (1540). Les intercessions des puissances protestantes, à qui François I^{er} répondit cependant qu'elles n'étaient pas plus autorisées à se mêler de ses affaires que lui à se mêler des leurs, la douceur naturelle du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras dans le voisinage, et dont la vertu éclairée ne goûtait que les voies de l'instruction et de la patience, enfin la difficulté de l'exécution contre des gens qui paraissaient en armes tandis que les troupes du royaume étaient occupées ailleurs : toutes ces considérations tinrent l'affaire en suspens, durant un assez long délai qu'on leur accorda pour se faire instruire et abjurer l'erreur. Mais cette indulgence, en quelque sorte forcée, ne servit qu'à faire éclater leur audace.

Ils coururent le pays en armes, profanèrent les églises, brûlèrent les images, détruisirent les autels ; atroupés enfin au nombre de seize mille, ils formèrent le dessein de surprendre Marseille, si l'on en croit le baron d'Oppède, alors premier président et commandant de Provence, qui s'empressa d'en écrire à la cour. D'après cet avis, dicté par un zèle trop ardent, et dès-lors suspect, le roi, qui ne pouvait juger de si loin que sur le rapport de ses officiers, donna main-levée du sursis accordé aux Vaudois, et envoya ordre à tous les gens de guerre qui se trouvaient dans ces cantons, d'exécuter, par une terrible représaille, ce que leur commanderait d'Oppède. Le vice-légat d'Avignon leur joignit les troupes qu'il entretenait dans le comtat ; ils furent encore renforcés par un petit corps d'armée française, qui sur ces entrefaites arriva de Piémont, sous la conduite du terrible baron de La Garde. D'Oppède, se voyant en état d'agir, fit annoncer en plein parlement l'exécution de l'arrêt que les excès indignes des sectaires, avaient arraché aux catholiques et la proscription irrévoicable de tous les Vaudois obstinés dans l'hérésie. En conséquence, quatre commissaires furent nommés pour faire obéir à justice, et les gens de guerre marchèrent sans délai contre les rebelles (1545).

Les villages et les bourgs furent pillés et brûlés. Le feu dévorant jusqu'aux moissons et aux arbres fruitiers, les habitans fuyaient, avec leurs femmes et leurs enfans, dans les bois et les montagnes. On voyait marcher précipitamment des vieillards décrépits, les mères emporter leurs plus jeunes enfans, ou enveloppés dans leur berceau, ou tout nus sur leur sein ; et le soldat im-

pitoyable égorgeait, éventrait tout ce qu'il pouvait atteindre, sans nulle attention à la faiblesse du sexe ou de l'âge. Cette armée se partagea en plusieurs corps, pour porter en plus d'endroits le carnage et la désolation. Ici l'on surprenait un village, où l'on fouillait tous les réduits pour égorger jusqu'à la dernière personne. Là on mettait le feu aux quatre coins de l'habitation, et l'on consumait tous les habitans ensemble. Dans les défilés ou les précipices où il n'était pas sûr de s'engager, on investissait ceux qui s'y étaient retirés; on leur coupait toutes les issues, on les resserrait comme des bêtes sauvages dans leurs halliers; on défendait, sous peine de la vie, de leur fournir aucun aliment, et on les réduisait, ou à périr de faim, ou à devenir la proie des loups et des ours¹.

A Mérindol, lieu dévoué proprement à l'anathème et bien informé du châtement qui l'attendait, on ne trouva pas une seule personne. On mit le feu à la bourgade, et de deux cents maisons qui la composaient, il n'en resta pas une seule. Dans la campagne, on se saisit d'un jeune homme que les soldats attachèrent à un arbre pour le faire passer par les armes. Quelques-uns cependant voulaient qu'on lui fit grâce; mais l'avocat général Guérin, l'un des commissaires du parlement, ordonna de tirer, et l'on obéit. Ce fut cette atrocité, si digne en effet d'une punition exemplaire, qu'on reprocha le plus à Guérin, dans le procès criminel qui lui fit par la suite expier sur l'échafaud son zèle barbare. De Mérindol, où le premier président ne manqua pas de se trouver avec l'avocat général, on se rendit à Cabrières: il n'y était resté que soixante hommes et trente femmes, qui se mirent en devoir de se défendre. On composa, pour n'être point retardé; on leur promit la vie sauve; mais aussitôt après, on les chargea tous de chaînes. Les hommes furent conduits dans une prairie voisine, et tous étranglés sans distinction d'âge. On enferma les femmes dans une grange pleine de paille, puis on y mit le feu; et lorsqu'elles se présentaient aux fenêtres pour se jeter en bas, on les repoussait avec des fourches, ou on les recevait sur la pointe des halberdes. On usa de la même atrocité et des mêmes parjures contre la petite ville de la Côte, qui était assez bien murée, et munie d'un château. Après avoir promis aux habitans qu'on ne leur causerait aucun dommage, pourvu qu'ils déposassent leurs armes dans le château, et qu'ils abattissent les murs de la ville en quatre endroits, on entra par les brèches que la crédulité de ce malheureux peuple lui avait aussitôt fait faire, et l'on tailla tous les

¹ Steid. I. 15. De Thou, Hist. I. 6.

hommes en pièces, sans qu'il en restât un seul. Les femmes et les filles, qui, pour se dérober au premier emportement du soldat, s'étaient retirées dans un jardin près le château, furent toutes si brutalement outragées, que plusieurs expirèrent sur la place. Voilà comme les passions des individus déshonoraient la cause qu'ils étaient chargés de venger; la religion, qui réprovoie de pareilles infractions aux lois de l'humanité, peut bien avouer le zèle, mais elle flétrira toujours les écarts de ses défenseurs.

Il y eut vingt-deux villages ou bourgs saccagés et brûlés. On fit périr trois mille personnes environ. Plusieurs catholiques, qui se trouvèrent mêlés avec les Vaudois, éprouvèrent les mêmes cruautés que les hérétiques. Après le massacre, plus de sept cents personnes furent condamnées aux galères, et d'autres à d'énormes amendes. A peine quelques-uns furent-ils absous, après avoir abjuré, en aussi petit nombre qu'on pouvait l'attendre de pareils apôtres, dont plusieurs pillèrent eux-mêmes les églises, et profanèrent les vases sacrés. Les paysans du voisinage, accourant pour avoir part au butin, ne commettaient pas moins de désordres que le soldat (1545).

Ces barbaries soulevèrent toute la France. Le bruit en parvint à la cour, où l'on eut l'adresse de les justifier pour un temps; mais on assure que François I^{er}, mieux informé enfin, et ne pouvant au lit de mort calmer sa conscience, ordonna au dauphin qui allait lui succéder, de soumettre cette affaire à un examen plus sérieux et de faire une justice exemplaire. Au moins est-il constant que le roi Henri II comit le parlement de Paris pour reprendre l'affaire, et qu'après cinquante audiences, où l'on n'omit rien pour l'éclaircir, l'avocat général Guérin, accusé en outre de concussions, eut la tête tranchée. Le baron de La Garde en fut quitte pour quelques mois de prison, et le président d'Oppède ne subit aucun châtement: ce qui nous confirme dans la pensée que les chefs avaient dû prendre sans doute des mesures générales de rigueur, mais que les cruautés étaient le fait de subalternes désavoués par leurs supérieurs.

Tandis que la plaie faite à l'Eglise s'envenimait en Europe, un homme vraiment apostolique s'efforçait, aux extrémités de l'Asie, de rendre à ce grand corps toute sa vigueur. François Xavier, l'un des premiers disciples d'Ignace de Loyola, n'avait pas encore évangélisé trois ans dans les Indes, et déjà la foi romaine y était professée dans des régions beaucoup plus vastes que celles d'où l'hérésie et l'impiété l'avaient bannie en Europe¹. Au Mozambic

¹ Tursel. Vit. S. Xaver. l. 2, c. 2, 3, etc. Bouh. l. 2 et 3.

bique, à Mélinde, à Socotora, sur toutes les côtes orientales d'Afrique, où aborda la flotte qui le portait, il avait jeté cette semence évangélique qui ne fut presque jamais stérile sous sa main. Arrivé à Goa, capitale des Indes portugaises et le centre du commerce de tout l'Orient, le premier objet qui attira son attention, fut l'état déplorable du christianisme parmi les serviteurs de la foi. Qu'on se représente un peuple vainqueur, errant de mer en mer, portant des fers de plage en plage, asservissant tout sur sa route par un nouveau genre d'armes et de combats, et mettant moins de gloire encore à donner des lois qu'à n'en point suivre ; comme ces guerriers ne trouvaient point de frein contre la violence, la licence et le débordement des mœurs, le mépris de l'équité, la soif de l'or et tous les vices, ils n'y mettaient point de bornes. Entre tous les moyens de s'enrichir, l'usure était un des moins odieux. Le concubinage public était le libertinage le plus excusable, quoique les Mahométans et les Chrétiens eussent un nombre de femmes à peu près égal. On faisait un trafic infâme de ces malheureuses, après qu'elles avaient assouvi la brutale passion de leurs premiers ravisseurs. Les hommes s'enlevaient comme les bêtes et se vendaient à plus vil prix. Les assassinats se commettaient en plein jour ; et les assassins, loin de disparaître, faisaient trophée de leurs crimes. La justice se vendait dans les tribunaux ; et pourvu que le coupable eût de quoi corrompre ses juges, le crime était sûr de l'impunité. La religion même, qui avait servi de prétexte à l'invasion des terres infidèles, s'y trouvait gémissante, et opprimée dans bien des endroits. Le culte public des idoles était permis jusque dans la capitale. Non-seulement on souffrait que les princes tributaires persécutassent les Chrétiens ; mais les infidèles, mais les prêtres idolâtres acquéraient à prix d'argent les charges publiques.

Xavier comprit aisément qu'il s'efforceraient en vain d'amener les Indiens à la foi, tant que ces scandales ne cesseraient de les en éloigner. Il gémit devant Dieu, affligea sa chair par le jeûne et les macérations les plus effrayantes, alla se loger à l'hôpital, tout revêtu qu'il était du caractère de légat apostolique, et si particulièrement cher au roi de Portugal. Il rendait aux malades les services les plus bas et les plus pénibles, allait de porte en porte leur chercher des aumônes, passait des hôpitaux aux prisons, où il exerçait la même charité, parcourait toutes les rues la clochette à la main, en conjurant les pères de famille d'envoyer leurs enfans à l'instruction, puis revenait vers le soir, et d'une voix élevée recommandait aux fidèles de prier pour la conversion de ceux qui étaient en péché mortel. Les citoyens, frappés d'une vie si sainte

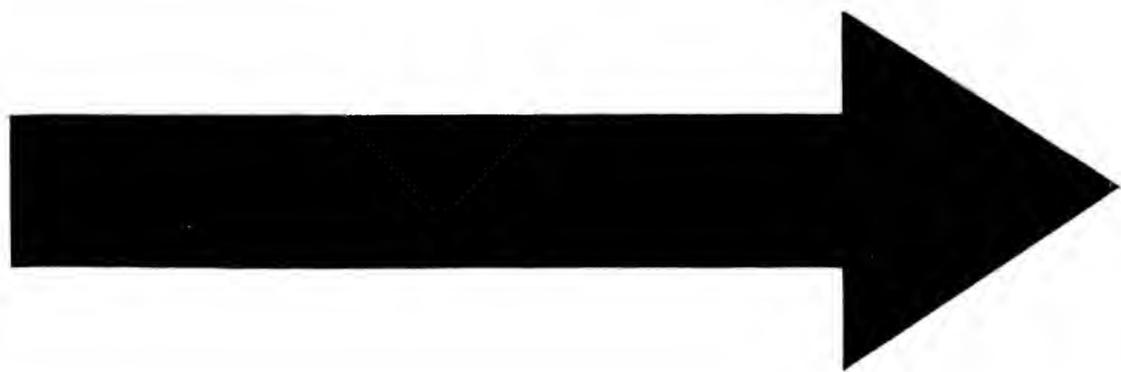
et d'une méthode si nouvelle, revinrent insensiblement de l'oubli de Dieu à la considération des vérités éternelles et du malheureux état de leurs consciences. Les enfans, plantes jeunes et flexibles, reçurent d'abord les impressions que le saint avait entrepris de leur donner. De pieux cantiques succédèrent dans leur bouche aux chants obscènes qu'on leur apprenait dès qu'ils savaient parler. Ils rapportaient à la maison paternelle la modestie, l'usage de la prière, l'horreur du vice et la crainte des jugemens de Dieu. Cependant les pères rougirent de recevoir l'exemple de ceux à qui ils devaient l'offrir. L'apôtre commence alors des prédications publiques, tonne contre le crime, et fait sentir tout le danger de l'impénitence. Les pécheurs les plus scandaleux, touchés le plus vivement, sont les plus pressés à demander miséricorde. Ils sont suivis de la multitude, et en peu de temps Goa, Malaca, toutes les villes où le saint a paru, ont changé de face.

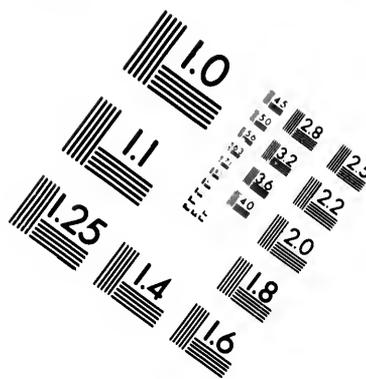
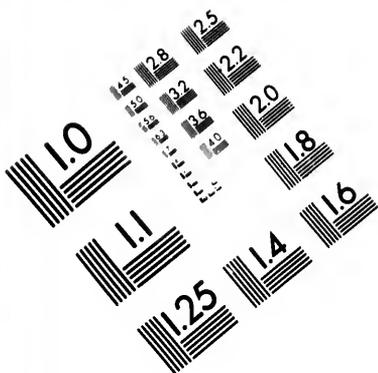
Ce qu'il n'avait point consommé en chaire, il l'emportait par ses pieuses industries et par les charmes irrésistibles de sa conversation. Sachant, comme Paul, se faire tout à tous, et à l'exemple de Jésus-Christ ne craignant pas qu'on lui reprochât le commerce des pécheurs, souvent il leur rendait visite, s'asseyait quelquefois à leur table; et là, d'un air gai, avec un visage ouvert, et par un mot échappé comme sans dessein, mais dit à propos, il attachait le cœur de l'époux à sa femme légitime, et le détachait de toutes ses concubines. Il affectait quelquefois de ne parler que de choses indifférentes, sans dire un seul mot qui sentît le reproche; et ce silence énergique faisant craindre aux pécheurs un abandon sans retour, et une mort prochaine dans leur péché, ils se jetaient à ses pieds en demandant pénitence. De là capitale, il se transporta dans les forts, dans toutes les habitations et dans tous les navires. Il veut bannir le vice de la dernière chaloupe. La vie d'un soldat, l'âme d'un matelot est aussi précieuse à ses yeux que celle d'un officier de premier rang. Il est tel soldat dont la conversion lui a coûté plusieurs semaines consécutives d'assiduité, de familiarité, de complaisance, de grossièretés souffertes, avec une douceur toujours plus engageante. Il en est un autre au jeu même duquel il eut la condescendance de s'intéresser, afin de suspendre les emportemens d'un désespoir tout prêt à le faire périr de sa propre épée, ou à le précipiter dans la mer, après quoi Xavier lui inspira une componction si sincère, que le pénitent, donnant l'exemple du changement le plus rare peut-être de tous, fit et tint la résolution de s'abstenir à jamais des jeux de hasard. Ces conversions subites ne furent pas néanmoins

comme les ferveurs passagères qui n'ont point de suite. La piété s'établit solidement partout : ceux qui se confessaient à peine une fois l'année, le firent chaque mois régulièrement ; et dans Goa au moins les familles furent si bien réglées, qu'elles semblaient une colonie nouvellement transportée d'ailleurs.

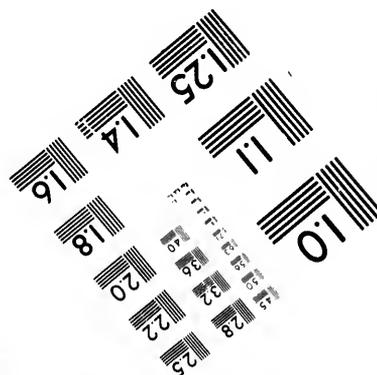
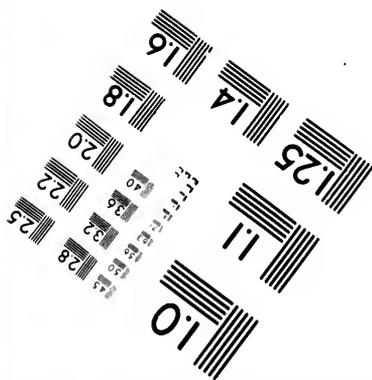
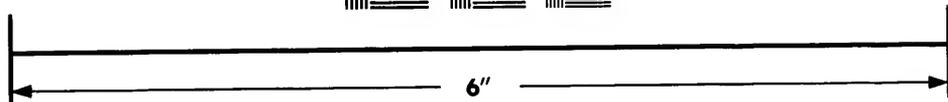
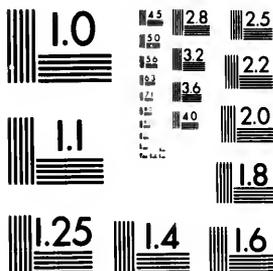
Quand l'homme de Dieu eut ainsi épuré les mœurs des Chrétiens, il crut pouvoir s'employer avec succès à la conversion des infidèles. Sur la côte orientale de la presqu'île en-deçà du Gange, depuis son cap le plus méridional, dit de Comorin, jusqu'à l'île de Manar, s'étend une terre brûlée par les ardeurs du soleil, si stérile et si dépourvue des commodités de la vie, qu'aucun étranger ne voulait s'y établir. Elle n'est habitée que par des peuplades indigentes, nommées Paravas ou pécheries, qui passent leur vie dans le sein de la mer, pour y pêcher les poissons au profit de marchands avides, dont ils reçoivent à peine en échange de quoi fournir à leur strict nécessaire. Cette peinture faite à Xavier de la côte de la Pêcherie, fut pour sa charité l'invitation la plus engageante. Joignant l'humilité à l'amour des souffrances, il alla demander la bénédiction de l'évêque de Goa, auquel il déclara, prosterné à ses pieds, qu'il ne prétendait user qu'avec son agrément des pouvoirs de légat qu'il tenait du souverain pontife.

Ayant débarqué au cap de Comorin, qui est éloigné de Goa d'environ deux cents lieues, il rencontra d'abord un village tout idolâtre, et ne voulut point passer outre sans avoir annoncé le nom de Jésus-Christ. Ses paroles produisirent peu d'effet. Il fallut des prodiges semblables à ceux des apôtres, pour opérer des œuvres non moins étonnantes que les leurs. Une femme du village, cruellement tourmentée depuis trois jours par les douleurs de l'enfantement, était au moment d'expirer. Le saint l'alla voir, l'exhorta à prendre confiance au Dieu des Chrétiens, et lui expliqua les principes du christianisme. La malade demanda le baptême, en disant qu'elle croyait de tout son cœur. Xavier lut un Évangile sur elle, et la baptisa. Elle accoucha sur-le-champ, et aussitôt se trouva parfaitement rétablie. Cette merveille remplit la maison d'étonnement. Toute la famille se jeta aux pieds du saint, et il n'y eut pas une personne qui ne reçut le baptême, après l'instruction convenable. La nouvelle s'en répandit dans tout le village et les habitations voisines. Un officier, commis pour recevoir le tribut au nom du prince du canton, fut si frappé lui-même, qu'il rendit témoignage à l'excellence de la foi chrétienne ; après cela ces peuples, tenus sous la dépendance la plus servile, et arrêtés jusque là par la crainte, accoururent tous avec empressement pour recevoir le baptême. Le concours était si





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
3.2 2.5
3.6 2.2
2.0
8

10
57

grand, que souvent Xavier, à force de baptiser, ne pouvait plus lever le bras, et que la voix lui manquait à force de répéter les prières. Les seuls enfans morts peu après leur baptême montèrent au nombre de plus de mille.

Ses succès furent encore plus abondans dans le royaume de Travancor, sur la côte occidentale, où le missionnaire infatigable alla par terre, en traversant la presqu'île dans toute sa largeur. On voit dans ses lettres qu'il y baptisa en un mois dix mille idolâtres, et que souvent il baptisait en un seul jour un village entier et très-peuplé. Aussi fut-ce là que le don des langues, le don de prophétie, le don de guérir toutes les maladies et de ressusciter les morts, la vertu de terrasser d'un mot ou d'un geste une armée de barbares conjurés contre ses chers néophytes, commencèrent à lui être communiqués, avec cette plénitude qui l'a rendu semblable aux premiers apôtres. Le roi de Travancor, si miraculeusement délivré de l'irruption des Badages venus pour ravager ses Etats, voulut voir le thaumaturge, l'embrassa comme son libérateur et son père, en lui disant devant tout le monde : *Je me nomme le grand roi, et l'on vous nommera désormais le grand père.* Il fit aussitôt publier, tout idolâtre qu'il était, qu'on eût à obéir au grand père comme à sa propre personne, et que quiconque voudrait être chrétien, le fût sans rien craindre. A l'exception du roi, moins attaché à ses dieux qu'à ses plaisirs, ce royaume, l'un des plus considérables de la presqu'île, fut chrétien en quelques mois. Et qu'on juge de ces conversions par celles qui se firent en même temps à Manar par un disciple de Xavier. Le roi de cette île, idolâtre bien différent de celui de Travancor, et implacable ennemi de la religion chrétienne, ordonna de mettre à mort tous ceux de ses sujets qui l'avaient embrassée, sans épargner son fils aîné qui était du nombre, avec plusieurs seigneurs de la cour. Entre six à sept cents qui furent pris, il n'y en eut pas un seul qui n'aimât mieux être égorgé que de renoncer sa religion.

Ces triomphes de l'Évangile se répandirent dans toutes les Indes, et le Dieu des Chrétiens y devint si vénérable, que les peuples les plus infatués de leurs idoles envoyaient prier le saint homme de les venir baptiser. Ce fut alors qu'affligé de ne plus suffire à une moisson si abondante, et de ne pouvoir attirer assez d'ouvriers en écrivant de tous côtés, il fut saisi des transports extraordinaires qui lui font dire dans l'une de ses lettres : « Il me vient en pensée de parcourir les académies de l'Europe, surtout la florissante université de Paris, et d'y crier de toutes mes forces :

¹ Xaver. ep. 9.

[An
 • A
 • va
 • Cl
 • en
 des
 don
 du
 resp
 C
 sant
 de p
 mièr
 extr
 plor
 pren
 para
 d'un
 ruine
 gens
 raier
 dans
 qui l
 de M
 Ce q
 moim
 vertu
 qui a
 tion
 qu'il
 Aprè
 chose
 ticuli
 parfa
 terres
 semée
 fourn
 Il r
 glise ;
 d'état
 avait
 mand

• Ma

• Ah ! combien d'âmes perdent le ciel par votre faute, tandis qu'une vaine ombre de gloire vous fait oublier les intérêts de Jésus-Christ, et le traitement effroyable réservé à ceux qui auront enfoui le talent qu'il leur a confié. » Il écrivit en effet, du fond des Indes en Sorbonne, une lettre dont l'original s'est perdu, mais dont plusieurs savans, et en particulier Jean de Rada, compatriote du saint, tirèrent copie, en admirant la charité apostolique qu'elle respirait à chaque ligne.

Ces pensées enflammant toujours davantage son zèle, et le pressant de remplir sa destination dans toute son étendue, il résolut de passer à la presque île d'au-delà du Gange, et de porter la lumière évangélique, d'île en île, de royaume en royaume, jusqu'aux extrémités de l'Asie. Il eut la dévotion d'aller auparavant implorer le secours du Ciel sur le tombeau de l'apôtre S. Thomas, premier instituteur de la chrétienté des Indes. Vingt-six ans auparavant, les Portugais avaient trouvé, en 1523, quelques restes d'un corps humain, avec la pointe d'une lance, au milieu des ruines de l'ancienne ville de Méliapour, dans une chapelle que les gens du pays disaient avoir été bâtie par le saint apôtre. Ils assuraient encore que cette lance était celle dont il avait été percé dans son martyre. Cette tradition, jointe à quelques inscriptions qui la confirmaient, engagea le roi de Portugal à rebâtir la ville de Méliapour, et à lui donner le nom portugais de San Thomé¹. Ce qui prouve mieux encore, sinon la vérité de la tradition, au moins la sincérité de la persuasion où l'on était, c'est l'air de vertu qui s'exhalait, pour ainsi dire, de ces monumens sacrés, et qui avait si bien préservé cette colonie portugaise de la corruption générale des autres, que Xavier, après l'avoir reconnue, dit qu'il n'avait pas vu dans toutes les Indes une ville si chrétienne. Après avoir satisfait sa propre dévotion, il n'y eut guère autre chose à faire, que de tirer de la mollesse orientale quelques particuliers en petit nombre, et de porter les autres aux observances parfaites de l'Évangile. Il partit ensuite pour Malaca et pour les terres plus reculées encore vers l'Orient : carrière tout autrement semée de travaux que l'Inde et le Gange, mais qu'on lui verra fournir avec le même succès.

Il ne suffisait pas cependant de remplacer les déserteurs de l'Église ; il fallait encore leur imprimer une flétrissure qui les mit hors d'état d'étendre davantage les progrès de la séduction. Le Ciel avait entendu les gémissemens de tous les vrais fidèles qui demandaient le concile œcuménique, comme la seule digue suffi-

¹ Maff. Hist. Ind. l. 8. Kircher. Chin. illustr. p. 91. Baill. t. 3, p. 270.

sante contre ce débordement de toutes les erreurs et de tous les scandales. La paix s'était faite entre Charles V et François I^{er}, dociles enfin aux instances paternelles du souverain pontife ; et dans le monde chrétien, bouleversé, depuis si long-temps, par leurs animosités réciproques, on pouvait désormais assigner un lieu tranquille et sûr pour l'assemblée des prélats. On s'était convaincu de la mauvaise foi des sectaires, qui, après avoir demandé les premiers le concile, annonçaient clairement, par leurs chicanes inépuisables, qu'ils n'en adopteraient aucun, à moins qu'on n'y défigurât la doctrine de l'Eglise en même temps qu'on y renverserait l'ordre antique et invariable prescrit par l'Esprit saint pour les assemblées qu'il veut régir lui-même. Alors le pape Paul III, après avoir encore pressenti les dispositions des princes, donna la bulle de convocation, en date du 19 de mars 1544, et indiqua le concile à Trente, sur la frontière du Tyrol, entre l'Italie et l'Allemagne, pour le quinzième de mars de l'année suivante. Cependant il survint encore différens obstacles, principalement de la part de Charles-Quint, qui avait demandé le concile avec le plus d'ardeur ; ce qui en fit différer l'ouverture jusqu'au troisième dimanche de l'Avent, qui, cette année 1545, tombait le 13 de décembre. Telles furent les contradictions que cette œuvre de Dieu devait éprouver en proportion de son excellence. Mais que la peine fut avantageusement compensée par les fruits qu'on recueillit enfin !

II
doig
de T
jusq
cult
avai
gage
lait p
à leu
texte
fure
à Ro
quel
seco
nière
parti
posa
suspe
le tra
pensi
tunit
il con
cond
tière
réfor
tions
l'Egli
d'ouv
forme

LIVRE SOIXANTE-TROISIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU CONCILE DE TRENTE EN 1545, JUSQU'À
SA SECONDE OUVERTURE EN 1551.

Il faudrait s'aveugler soi-même, pour ne point apercevoir le doigt de Dieu dans la conduite admirable du saint et sage concile de Trente. Depuis l'ouverture de sa longue et pénible carrière jusqu'à son dernier terme, il se rencontra à chaque pas des difficultés à vaincre et des écueils à éviter. L'empereur Charles V, qui avait demandé ce concile avec le plus d'instance, changea de langage dès qu'il le vit près de commencer. Alors il dit qu'il ne fallait point irriter les protestans; qu'on ne procéderait pas plus tôt à leur condamnation, qu'on les verrait courir aux armes, sous prétexte de prévenir celles des catholiques; qu'ils porteraient leurs fureurs, non-seulement à Trente, mais jusqu'en Italie, et surtout à Rome qu'ils avaient en exécration; que le pape eût donc à voir quelles forces il avait à leur opposer, puisqu'on n'avait point de secours à espérer de l'empire, épuisé comme il l'était par les dernières guerres. Le pape, comprenant que l'empereur avait ses vues particulières pour ne pas indisposer les princes protestans, lui proposa l'alternative, ou d'ouvrir le concile sans plus tarder, ou de le suspendre pour un temps; et si cela ne lui plaisait pas encore, de le transférer en Italie. Charles V répondit qu'il ne voulait ni suspension ni translation, et continua ses objections touchant l'opportunité de l'ouverture jusque vers la fin de l'année. A cette époque il consentit enfin à ce qu'elle eût lieu; en mettant encore pour condition qu'on n'y traiterait point de dogme ni d'aucune matière relative aux erreurs des Luthériens, mais uniquement de la réformation demandée par tous les partis. Sans égard à des conditions qui eussent donné gain de cause aux sectaires, le chef de l'Eglise envoya ordre à ses légats, impatiens d'être oisifs à Trente, d'ouvrir le concile sans différer, de procéder en tout dans les formes canoniques et avec une entière liberté

Ce ne fut pas seulement à l'ouverture du concile que la conduite de Charles V parut une énigme : en continuant de tenir les Pères assemblés à Trente, et en convenant que les hérésies ne tendaient pas moins à détruire l'autorité du diadème que celle de la tiare, il souffrait toujours avec impatience qu'on fit des décrets sur le dogme. Quand il eut pris les armes, conjointement avec le pape, pour soumettre au concile les princes de la ligue de Smalcade, il déclara que cette guerre n'était pas un démêlé de religion. Lors même qu'il remportait des victoires signalées, et que les factieux abattus venaient en foule implorer sa clémence, il voulait que dans le concile on eût pour eux des ménagemens qui eussent en quelque sorte justifié leur croyance : inconséquences apparentes, dont les politiques du temps ont cru découvrir le ressort caché. On a prétendu, sans que nous veuillions toutefois accueillir cette injurieuse interprétation, que Charles V voulait empêcher les séctaires, non pas de professer leurs erreurs, mais de troubler sa domination; les tenir soumis, et non pas les écraser, ni trop les aliéner; qu'il se proposait de les réunir avec lui contre la France, par cet esprit de haine ou de rivalité qui n'expira qu'avec lui, et qui fut la cause principale du progrès des hérésies du seizième siècle.

François I^{er}, de son côté, ne se montrait pas fort prévenu en faveur d'un concile où tous les honneurs et toutes les attentions étaient pour son rival. Quoiqu'il eût prouvé, disait-il, sa déférence pour le saint Siège dans l'affaire de la pragmatique-sanction; quoiqu'il réprimât avec tant de zèle les novateurs qui dogmatisaient en France, tandis que Charles V, après le pillage de Rome et l'emprisonnement de Clément VII, comblait de grâces les séctaires d'Allemagne; on se conformait aux désirs de cet empereur pour les arrangemens du concile, on avait attendu son consentement pour le temps de l'ouverture, et Charles prétendait encore prescrire l'ordre dans lequel les matières y seraient traitées. En un mot, l'empereur paraissait l'âme et le mobile de tout ce qui se faisait ou devait se faire à Trente; et l'on ne distinguait presque pas du commun des fidèles un prince dont la dignité n'avait point d'égal parmi tous les rois chrétiens. C'était froisser vivement François I^{er}, à qui son amour-propre faisait oublier la haute prépondérance que le génie et la puissance de Charles-Quint lui assuraient en Europe.

Du côté même de la cour romaine il y avait de grands obstacles à surmonter pour la célébration du concile, après tout ce qui s'était passé dans ceux de Bâle et de Constance. On en trouve

une preuve sensible, jusque dans le titre qu'il fut question de donner au concile qui s'ouvrait : il fut d'abord conçu en ces termes simples : *Le saint et sacré concile œcuménique et général de Trente*. Plusieurs évêques demandèrent qu'on y ajoutât ces mots, *représentant de l'Eglise universelle*, comme cela s'était pratiqué à Constance et à Bâle. Mais c'étaient précisément ces exemples qui engageaient les Romains à tenir une marche contraire. Ils craignaient, comme ils l'écrivirent confidemment au cardinal Farnèse, neveu du pape, que de cette formule, mise en usage pour la première fois à Constance, on ne passât aussi à la supériorité du concile sur le pape¹. Sans gêner cependant la liberté du concile, qu'atteste toute la suite de ses actes, ils n'employèrent que la voie de persuasion, pour détourner ce qui pouvait nuire à la bonne intelligence entre les Pères et le chef de l'Eglise. Ils insistèrent beaucoup sur les anciens conciles, qui avaient tous ignoré cette invention moderne, et sur ce qu'elle avait de repoussant pour les protestans même, qui se croiraient condamnés par le titre seul du concile.

Il n'y avait pas jusqu'au lieu de l'assemblée qui ne devînt en chaque rencontre l'occasion de grandes difficultés, surtout parce qu'il s'agissait de la célébration d'un concile qui ne se termina qu'en dix-huit ans. De toutes les villes qu'on eût pu choisir, Trente était l'une des plus incommodes. On y respirait un si mauvais air, que la peste ne tarda point à s'y faire craindre ; on y était mal logé, et fort étroitement ; les vivres y coûtaient si cher, que, sans les abondantes largesses du pape, quantité de docteurs et d'évêques même eussent été dans une impossibilité absolue de s'y soutenir, du moins aussi long-temps que durèrent les assemblées. La situation seule de Trente, sur les confins de l'Allemagne presque tout en feu, causait des alarmes continuelles ; et en cas que la guerre vînt à s'allumer, on était exposé aux périls les plus prochains. La guerre s'alluma en effet, la peste se déclara, les princes se jalouèrent, se disputèrent la préséance avec chaleur, et menacèrent de tout rompre. Les membres de la hiérarchie ecclésiastique eurent eux-mêmes leurs délicatesses, leurs ombres et leurs mésintelligences. L'aversion de plusieurs pour la réforme, pour la résidence, pour l'abdication des bénéfices multipliés, des évêchés qui s'accumulaient sans règle et sans nombre sur une même tête, s'étendait au concile qui devait corriger ces abus. Cependant à travers tant d'obstacles, formés par la nature,

¹ Legat. epist. 5, januar. 1546.

par la politique, par le choc de toutes les passions humaines, l'œuvre de Dieu marcha d'un pas sûr à son but. Si elle éprouva plusieurs interruptions assez longues, la succession des agens divers qu'on y vit employés ne fit que mieux connaître l'immuable sagesse de la main qui les dirigeait.

Le souverain pontife avait choisi, pour présider de sa part au concile, trois légats qui pussent justifier le nom d'anges de paix qu'il leur donnait dans la bulle de légation. C'étaient les cardinaux Jean-Marie del Monte ou du Mont, et Marcel Cervin, qui tous deux devinrent papes (l'un sous le nom de Jules III, l'autre sous celui de Marcel II), et le troisième, qui fut sur le point d'occuper le siège apostolique, était l'illustre cardinal Renaud Polus. Ils étaient tous trois éminens en savoir et en piété; mais le premier, chargé spécialement de représenter en chef, se distinguait par son habileté dans le maniement des affaires, et par la connaissance des matières canoniques; le second, profond théologien, devait préparer les définitions du concile; et le troisième, distingué par le mérite des belles-lettres et le talent de la parole, ajoutait à cet avantage celui de sa haute naissance et de sa rare vertu. A ces légats, le pape avait adjoint trois évêques, Thomas Campège, évêque de Feltri; Thomas de Saint-Félix, évêque de Cave, et l'évêque de Bitunte, Cornicille Musso, tiré de l'ordre de Saint-François.

Les légats, étant arrivés dès le mois de mars à Trente, excepté Polus, qui s'y rendit un peu plus tard et avec moins d'éclat, parce qu'il craignit les pièges de Henri VIII, s'empressèrent d'ouvrir le concile aussitôt que le pape leur en eut laissé la liberté. Ainsi le troisième dimanche de l'Avent, qui cette année 1545 tombait au treizième de décembre, et auquel on commence la messe par ces paroles, *Réjouissez-vous*, commença le concile qui devait en effet sécher les larmes et fermer les plaies de l'Eglise. Tandis que les fidèles, excités par un jubilé qui leur ouvrait tous les trésors de la grâce et de la clémence divine, imploraient à Rome et dans tout le monde chrétien les lumières du Saint-Esprit pour les Pères assemblés à Trente, ceux-ci, au nombre de trente, arrivés les premiers, savoir, quatre cardinaux, quatre archevêques et vingt-deux évêques, suivis de cinq généraux d'ordres, mineurs conventuels, observantins, augustins, carmes et servites, avec une multitude de docteurs tant séculiers que réguliers, le clergé du pays, la noblesse et un grand concours de peuple, se rendirent à l'église de la Trinité, d'où les prélats, s'étant revêtus de leurs habits pon-

1 Labb. Conc. t. 14, p. 732. Pallav. Hist. Conc. Trid. t. 1, l. 5, c. 17, n. 8.

[An
tifica
drale
Après
comm
Pères
pusse
prem
On le
légats
On d
voir,
des m
tiens
gocia
comm
auprè
suiva
le sai
diren
plaisi
jour
Deum

Il r
celui
deme
qu'on
n'étai
d'abo
vait a
pour
leur
ture
princ
que l
narq
quait
surp
disai
son c
seule
avait

1 P

tificaux, se transportèrent processionnellement à l'église cathédrale, dédiée à S. Vigile, martyr, et ancien évêque du lieu. Après la messe du Saint-Esprit que célébra le cardinal du Mont¹, comme premier légat, l'éloquent évêque de Bitunte exhorta les Pères à une pureté de vie et à une élévation de sentiment, qui pussent leur faire dire aussi dignement qu'aux apôtres tenant le premier concile : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous.* On lut ensuite la bulle de convocation, celle qui instituait les légats, et une troisième concernant le jour de l'ouverture. On déclara que l'objet du concile comprenait trois chefs, savoir, l'extirpation des hérésies régnantes, le rétablissement des mœurs et de la discipline, et la paix entre les princes chrétiens ; mais comme cette paix était plutôt une affaire de négociation politique qu'un objet de délibération doctrinale, on la commit par la suite aux bons offices du pape et de ses nonces auprès des princes. Enfin le premier légat demanda aux Pères, suivant la coutume, s'il leur plaisait d'arrêter et de déclarer que le saint concile général de Trente était commencé. Tous répondirent : *Il nous plaît ainsi.* Après quoi le légat, sous le même bon plaisir des Pères, annonça la seconde session pour le septième jour du mois suivant, et l'on termina celle-ci par le chant du *Te Deum.*

Il n'y avait point encore d'autres ambassadeurs à Trente, que celui du roi des Romains, celui de l'empereur son frère étant demeuré malade à Venise. Ceux de France, nommés aussitôt qu'on y avait reçu la première indication du jour de l'ouverture, n'étaient toutefois pas encore en route ; non que le roi manquât d'abord d'empressement pour la célébration du concile : il trouvait au contraire que l'espace de quatre mois donnés aux évêques pour s'assembler était trop long, et il eût souhaité qu'on ne leur en accordât que trois. Mais les retards apportés à l'ouverture par l'empereur Charles V, et les ménagemens infinis de ce prince pour les protestans, qui lui étaient peu nécessaires en cas que la paix avec la France fût durable, faisaient craindre au monarque français que cette paix, de la part d'un rival dont il révoquait la délicatesse en doute, ne fût qu'un jeu pour le mieux surprendre. Ces inquiétudes jointes au peu d'égard qu'on avait, disait-il, pour lui dans l'administration du concile, en comparaison de ceux qu'on témoignait à l'empereur, ne l'empêchèrent pas seulement d'envoyer à Trente le grand nombre de prélats qu'il avait résolu, mais lui firent rappeler les quatre évêques qui s'y

¹ Pallav. Hist. Conc. Trid. l. 5 c. 7.

trouvaient déjà. Deux d'entre eux, savoir, l'évêque de Clermont et l'évêque de Rennes, se retirèrent en effet, au grand regret de concile, et avec son agrément néanmoins, en lui promettant d'aller ménager le consentement du roi pour y laisser leurs collègues. Avant qu'ils fussent arrivés, le roi avait déjà repris des dispositions favorables pour le concile : de son propre mouvement, il trouva bon que l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Agde restassent à Trente, et même que l'évêque de Clermont les y allât rejoindre.

Le 18 de décembre (1546), dans la première des congrégations ou conférences, tant générales que particulières, qu'on établit pour préparer le travail des sessions, l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Agde assurèrent qu'aussitôt qu'on saurait en France l'ouverture du concile, les prélats s'empresseraient d'y venir en bien plus grand nombre : ils prièrent en conséquence d'en suspendre jusque là les délibérations. Les légats répondirent que les choses dont on allait traiter n'étaient que des préliminaires indifférens à une nation particulière, et qu'on userait de tous les tempéramens convenables pour les résolutions tant soit peu intéressantes. Cette réponse ne satisfit point les deux prélats ; mais elle fut approuvée de tous les autres, et confirmée deux jours après dans une seconde congrégation. On demanda d'abord aux Français s'ils avaient du roi leur maître quelque instruction contraire à ce procédé ; et comme ils ne purent rien produire par écrit, on continua ces conférences préliminaires. On y régla tout ce qui concernait le service et le bon ordre du concile, la bonne intelligence et la célérité dans l'expédition des affaires.

On dut s'occuper, en premier lieu, de créer les officiers du concile : mais comme les légats représentèrent que ces sortes de sujets étaient beaucoup mieux connus à Rome d'où l'on avait coutume de les tirer, que partout ailleurs, il fut décidé que la nomination en serait renvoyée au pape, de telle manière, cependant, qu'il se bornerait à les proposer, sans priver les Pères du droit de les élire. Ainsi fut choisi pour avocat consistorial Achille de Grassis, Ange Massarel pour secrétaire, et pour abrégiateur Hugues Boncompagnon. On commit ensuite trois prélats pour viser les titres et les procurations des évêques, pour marquer leurs places et celles des ambassadeurs, sans toutefois qu'ils pussent décider en cas de dispute : l'affaire devait alors être renvoyée aux Pères par une congrégation. Un article beaucoup plus important était l'attribution du droit de suffrage, et surtout la manière de recueillir les voix. Quant au premier point, on convint à Trente d'accorder voix délibérative et décisive aux généraux d'ordres et aux abbés, comme admis depuis long-

temps à cette prérogative ; mais pour le second chef, les suites fâcheuses de la méthode introduite à Constance d'opiner par nations, engagèrent les légats à prendre l'avis du souverain pontife. Avant de répondre à cette question importante, on tint un consistoire à Rome ; et après une même délibération, le pape écrivit à ses légats qu'il fallait observer l'ordre qu'on avait suivi dans le dernier concile de Latran, à l'exemple des anciens conciles, où chaque prélat opinait librement de son chef, pour former ensuite la décision sur la pluralité des voix. Le pape répondit en même temps à quelques autres questions qui lui avaient été proposées avec celle-ci, en particulier qu'on devait se borner à condamner la mauvaise doctrine sans toucher aux personnes qui la soutenaient. Le concile suivit cet avis. Pour tout ce qui était de l'ordre des matières, le pontife avait dit d'une manière formelle qu'on ne devait traiter de la réformation qu'après tous les dogmes ; mais le cardinal del Monte, son représentant, proposa de joindre ces deux matières, en sorte que dans chaque session on fit des canons pour condamner les erreurs, et des réglemens pour corriger les abus : cet avis fut encore suivi, et Paul III, quoique peu satisfait, au moins à la première nouvelle, n'interposa point son autorité, parce que l'avis, émanant de son légat, émanait ainsi du siège apostolique.

Le lendemain de l'Épiphanie ayant été désigné pour la seconde session, on s'y prépara par une congrégation qui se tint la veille de cette fête. On y revint sur le droit de suffrage qui avait été accordé aux réguliers¹. Pierre Pacheco de Villena, évêque de Jaën, fait depuis peu cardinal, demanda, non pas que tous les réguliers fussent exclus de ce droit, mais simplement qu'on en privât les abbés dont le nombre serait trop grand. Il venait d'en arriver trois de la seule congrégation du Mont-Cassin, que le pape envoyait lui-même au concile ; ce qui n'empêcha point qu'ils n'éprouvassent de vives oppositions. Il fut enfin réglé qu'ils conserveraient le droit de suffrage, mais que la voix des trois ne serait comptée que pour une, lorsqu'ils penseraient de même, ainsi qu'il se pratiquait au sujet des autres religieux dont le général opinait pour tous. On refusa aussi de les admettre en crosse et en mitre : cette distinction fut réservée aux seuls évêques. Claude Le Jay, l'un des dix premiers religieux de la compagnie de Jésus, s'étant présenté avec la procuration du cardinal évêque d'Augsbourg, on mit en question s'il aurait voix délibérative. Le pape, en refusant ce droit aux procureurs des évêques en général, afin de les obliger à venir

¹ Pallav. t. 2, li. 6, n. 1 et seq.

en personne, avait excepté les évêques d'Allemagne. Celui d'Augsbourg en particulier avait les raisons les plus légitimes de ne pas s'éloigner de son diocèse, où l'on craignait à chaque instant l'invasion des hérétiques. Mais les légats appréhendèrent de leur côté que cette inégalité dans les procédés, tout équitable qu'elle était, ne leur fit imputer une partialité odieuse, et le pape approuva leur conduite. C'était par le même principe qu'on avait refusé aux évêques français de nommer expressément le roi très-chrétien dans le décret qui ordonnait des prières pour tous les princes, cette distinction inusitée d'un seul rendant l'omission des autres injurieuse. Le procureur du cardinal d'Augsbourg, quoique privé du droit de suffrage, eut néanmoins un rang distingué au concile, même entre ses confrères Laynez et Salmeron, que le pape y avait envoyés en qualité de théologiens du saint Siège. On voit Le Jay dans les sessions immédiatement après les évêques, avant tous les abbés et les généraux d'ordres.

Il y eut encore dans la congrégation du 5 janvier, et dans bien d'autres circonstances, des contestations nouvelles sur le titre du concile. Plusieurs voulaient absolument qu'on y ajoutât ces mots, *représentant de l'Eglise universelle*; d'autres, avec autant de chaleur, demandaient qu'on en retranchât ceux-ci, *les légats apostoliques y présidant*, qu'ils disaient n'avoir été employés par aucun des conciles, à la seule réserve de celui de Constance. Il était vrai que la première au moins de ces clauses avait le concile de Constance pour auteur; mais on regardait celle qui faisait mention des légats, comme nécessaire pour exprimer l'union du concile avec le pape son chef, contre les folles prétentions des Luthériens, qui demandaient un concile détaché du pape. On abandonna au contraire la première clause, comme n'ajoutant rien au titre de *concile œcuménique*, qui exprime suffisamment la représentation de toute l'Eglise, et bien plus encore comme autorisant les sectaires à prétendre que l'ordre hiérarchique ne représentait pas suffisamment l'Eglise universelle qui comprend aussi les laïques, et que ceux-ci en conséquence devaient, comme les autres, avoir le droit de juger et de décider dans le concile. Ainsi, malgré toutes ces fermentations, reste peu surprenant des anciennes idées de Bâle, le titre du concile, à la pluralité des voix, demeura toujours conçu en ces termes : *Le saint et sacré concile œcuménique et général de Trente, assemblé légitimement sous la conduite du Saint-Esprit, les légats apostoliques y présidant*. La manière d'opiner, non plus par nations, mais en donnant chacun sa voix en particulier, fut aussi confirmée dans cette congrégation. Et pour que tout se fit avec ordre et sans aucun trouble, on établit, à l'exem-

ple du dernier concile de Latran, trois députations ou bureaux pour traiter des différentes matières. Elles y étaient examinées à fond, on nommait des personnes habiles pour former les décrets, on les portait en cet état à une congrégation générale, où les légats se contentaient de proposer les questions sans donner leur avis, afin de laisser aux autres prélats plus de liberté : ils n'opinaient que dans les sessions, où l'affaire était portée ensuite, et les décrets ratifiés. Comme ces trois bureaux se tenaient chez chacun des légats, il leur était plus facile, parmi les Pères, ainsi partagés, de prévenir les cabales et d'empêcher que les prélats d'un esprit turbulent, ou capables d'imposer par leur éloquence, n'entraînaient les autres dans quelque résolution dangereuse.

Tout étant ainsi préparé, la seconde session, et la suivante qui se tint près d'un mois après, le 3 de février, furent d'autant plus paisibles, que leurs objets prêtaient moins à la contention. Les décrets, assez improprement dits, de ces deux assemblées solennelles, ne comprenaient guère autre chose qu'une exhortation à une vie vraiment sacerdotale; l'on y ajouta la lecture du Symbole qui se dit à la messe dans toutes les Églises catholiques. Outre le redoublement général de ferveur dans la prière, et l'augmentation des aumônes, on recommandait spécialement à chaque prêtre de dire la messe au moins chaque dimanche, et de jeûner tous les vendredis tant que durerait le concile¹. On avertissait les Pères de s'abstenir de paroles peu mesurées en donnant leurs voix, du ton de hauteur ou d'aigreur, des contestations opiniâtres, et de cette vaine montre d'esprit qui ne peut qu'égarer le jugement. Pour les tranquilliser aussi sur le point de la préséance, on ordonnait que, si quelqu'un par hasard n'occupait pas le rang qui lui était dû, la chose ne tirerait point à conséquence pour l'avenir, ni à son désavantage, ni en faveur de son concurrent. Quant à la lecture du Symbole, quelques évêques objectèrent qu'une session dans laquelle l'on n'aurait fait que réciter la formule de foi reçue depuis douze cents ans et adoptée de tous les partis, était inutile, et pouvait même exciter à la dérision : mais le grand nombre jugea qu'à l'exemple des anciens conciles, il fallait commencer par établir les principes incontestables d'où devaient émaner toutes les décisions; ce qui plut fort aux légats, lesquels ne voulaient rien entreprendre de litigieux avant la réunion des Pères qui survenaient de jour en jour, et qui se mettaient en mouvement dans toutes les nations. Ce fut pour la même cause que la quatrième session fut différée jusqu'au huitième d'avril. Ainsi les trois premières ne furent, à pro-

¹ Labb. Conc. t. 14, p. 741.

prement parler, que des préliminaires du concile. Cependant, afin de ne pas perdre un temps précieux, on continua l'examen et la discussion des matières sur lesquelles on aurait à prononcer dans la suite, et l'on prit la coutume de tenir régulièrement deux congrégations par semaine, le lundi et le vendredi, sans compter celles qu'on assemblait extraordinairement, selon les circonstances qui le demandaient.

Tandis que l'Eglise rassemblait ainsi toutes ses forces, avant les hostilités sérieuses, pour ainsi dire, et durant les préludes du combat, son chef invisible et tout puissant fit par lui-même justice de l'hérésarque superbe qui causait tous ces mouvemens dans le monde chrétien. Luther, qui n'avait jamais paru plus fort ni plus triomphant, fut frappé de mort subite dans la ville même d'Eisleben sa patrie, la nuit du 17 au 18 février 1546. On raconte fort diversement les circonstances de son trépas, suivant la diversité des partis qu'ont embrassés les écrivains. Quelques-uns prétendent que peu de momens avant d'expirer, voyant par la fenêtre un ciel pur et bien étoilé, il dit en soupirant : « C'en est donc fait, beau ciel ! je ne » te verrai plus. » Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il fut prié par les comtes de Mansfeld, enfans apostats du vieux comte, mort bon catholique, de venir terminer quelques différends qu'ils avaient pour leur partage. Il arriva comme en triomphe, traînant avec lui dans le même carrosse la religieuse effrontée qui lui tenait toujours lieu d'épouse, et les trois malheureux fils qui provenaient de cet inceste sacrilège. Il fut reçu comme un prophète, ou plutôt comme un puissant prince, avec un faste insolent, environné d'une garde nombreuse et superbement montée, que les comtes avaient envoyée au-devant de lui : il entra, au bruit du canon, de la mousqueterie et de toutes les cloches de la ville. Il prêcha dès le lendemain, et encore trois ou quatre fois depuis, exhalant partout les fureurs d'un énergomène contre le concile occupé à foudroyer sa réforme impie. De la chaire, il passait à la table, où, splendidement servi, il se trouvait deux fois chaque jour ; et dans ses longs soupers surtout il se livrait à l'humeur bouffonne qui faisait diversion aux accès de sa bile. Il se trouva bien d'une vie si conforme au nouvel évangile, jusqu'à ce que le 17 de février, après avoir encore soupé largement, il se plaignit d'un grand mal d'estomac. On le transporta sur un lit, et il y dormit un peu ; mais après minuit, le mal ayant tout-à-coup empiré, on courut aux médecins. Ils lui étaient désormais inutiles. Comme ils se mettaient en devoir de le soulager, il tomba dans une seconde syncope que l'on prit pour un repos, mais qui était le sommeil de la mort. Ainsi mourut dans sa soixante-troisième année le corrupteur

[AN
d'une
Il
mière
niâtre
domi
moin
le plu
malig
haïssa
surpa
d'être
jactan
lui le
destie
loin d
se reg
de l'é
jaloux
nait t
quelle
laquel
plus d
sonne
l'art d
Lut
lies, p
lement
était p
style,
ils exc
dans s
santes
volupt
ou plu
la rend
ples et
diction
que pa
bouffo
fou, de
cela il

d'une moitié de l'Europe, et le perturbateur de tout le reste.

Il fut secondé puissamment par Calvin, qui prit alors la première place dans l'arène : Calvin, aussi entreprenant et aussi opiniâtre que Luther, aussi sensible à ces attraits enchanteurs de la domination qui ont fait tous les hérésiarques ; moins emporté, moins arrogant, mais plus orgueilleux, infiniment plus artificieux, le plus fier et le plus séditieux des réformateurs ; rempli d'une malignité profonde et d'une amertume tranquille, mille fois plus haïssables que tout l'emportement et l'insolence de Luther. Il le surpassait d'autant plus en ostentation, qu'il se piquait davantage d'être modeste : au lieu que Luther s'abandonnait sans gêne à sa jactance. Les louanges que se donnait Calvin forçaient malgré lui les barrières que sa fausse modération avait posées, et sa modestie même fut souvent la matière de son ostentation. Luther, loin de vanter son éloquence qui entraînait les peuples après lui, se regardait comme un moine obscur, nourri dans la poussière de l'école, et peu fait à l'art de discourir : Calvin, au contraire, jaloux par-dessus toute chose de la réputation d'éloquence, prenait tout le monde à témoin de la vigueur incomparable avec laquelle il pressait un argument, et de l'heureuse brièveté avec laquelle il écrivait, c'est-à-dire qu'il se glorifiait de raisonner avec plus de force, et de s'énoncer avec plus de précision que personne ; ce qui comprend en deux mots toute la perfection de l'art de bien dire ou de bien écrire.

Luther avait cependant plus de génie que Calvin, plus de saillies, plus d'imagination ; il était plus original, plus vif, naturellement plus orateur. Mais Calvin, qui paraît avoir plus étudié, était plus écrivain, plus exact, plus poli, au moins en latin : son style, quoique plus sombre, est plus suivi et plus châtié. Au reste, ils excellaient l'un et l'autre dans la langue de leur pays. Luther dans sa vie privée aimait la plaisanterie, les compagnies amusantes, la bonne chère et les parties de plaisir : Calvin, moins voluptueux de son naturel et plus faible de santé, plus politique ou plus artificieux, sacrifiait les délices de la vie à la passion de la renommée. Tous deux ont eu des peuples entiers pour disciples et pour admirateurs, et tous deux, impatiens de la contradiction, n'ont jamais plus signalé la fécondité de leur éloquence que par les injures. Le beau style de Calvin, comme les tirades bouffonnes de Luther, est souillé à chaque page par les noms de fou, de fripon, d'ivrogne, d'enragé, d'âne et de pourceau¹. Après cela il vante encore son sang-froid, et prétend que la seule indi-

¹Def, in Westph. opus. p. 179.

gnité des sujets lui a suggéré toute la dureté de ces expressions, sans qu'il y ait eu de sa part la moindre amertume. Tous deux enfin, s'attaquant aux Pères de la sainte antiquité aussi bien qu'aux docteurs de leur temps, traitaient ces organes du Ciel, et le corps même de ces garans sacrés de la tradition, d'écoliers, de bonnes gens, d'esclaves de la routine, asservis sans discernement à des coutumes introduites sans raison. Luther avait ébauché la réforme, ou plutôt suscité l'orage qui tendait à tout bouleverser; Calvin le prolongea, le rendit plus terrible et infiniment difficile à calmer. Mais s'il put détruire, il n'édifia rien, et le vice de l'œuvre ne servit qu'à diffamer l'ouvrier.

Luther, observé à part, et avec tous les talens funestes que nous ne prétendons pas lui disputer, eut, avec du génie, beaucoup d'éloquence ou de véhémence, un savoir peu commun de son temps, et un ascendant prodigieux sur l'esprit des personnes avec lesquelles il avait à traiter. Mais il y eut tout à la fois tant de défauts dans son humeur, dans sa conduite, dans ses écrits même, où, sans parler davantage de mille choses extravagantes et honteuses, on ne trouve jamais rien d'achevé, qu'on ne peut guère attribuer sa célébrité qu'à son audace et aux circonstances qui l'ont déployée. Si Luther n'avait pas troublé, comme il l'a fait, tout le monde chrétien, il serait demeuré à jamais enseveli dans la foule obscure des hommes pernicieux, qui heureusement naissent en bien plus grand nombre que les occasions propres à les signaler.

Quelques semaines seulement avant sa mort, il s'était montré plus furieux que jamais contre les docteurs de Louvain, qui avaient publié trente-deux articles de doctrine contre ses paradoxes hérétiques¹. Ses disciples eux-mêmes ne purent voir sans honte les égaremens à peine croyables de son esprit. Les bouffonneries les plus plates, les plus misérables équivoques, comme *vacultas* au lieu de *facultas*, *ecclesia cacolyca* au lieu de *catholica*; tels sont les ornemens de son ouvrage, parce que ces barbarismes font quelque allusion aux vaches et aux loups. Pour tourner en ridicule les docteurs qu'on avait coutume d'appeler *nos maîtres*, il les nomme au contraire, et dix fois de suite, *nostrolli magistrulli, magistrolla bruta*. Il ajoute qu'ils substituent à la parole de Dieu tout ce qu'ils vomissent, tout ce qu'ils..... mais notre langue se refuse à ces expressions : *quidquid ructant, vomunt et cacant*². C'est ainsi que cet homme sans front et sans jugement s'embarrassait peu de se dévouer lui-même au mépris

¹ Cochl. Act. et Script. Luther. ad ann. 445, p. 311. Hosp. p. 199. — ² Luther. c. art. Lov. Thes. 27.

public, pourvu qu'il outrageât ses antagonistes. Dans le même temps, malgré ses réconciliations plâtrées avec les Zuingliens, il les traitait pas mieux que les docteurs catholiques. « Entre toutes les béatitudes, disait-il, je me borne à celle du psalmiste : » Heureux l'homme qui n'a point participé au conseil impie des » Sacramentaires, et qui ne s'est point assis dans la chaire empestée de Zurich ! »

Cependant toutes ces fureurs, tous ces écarts honteux du chef de la réforme n'en ralentissaient point les progrès. Les princes protestans s'assemblèrent à Francfort, presque aussitôt que le concile eut été ouvert à Trente, prièrent des mesures pour empêcher ses résultats, resserrèrent les nœuds de leur confédération, convinrent des contributions à fournir et des armemens à faire en cas de besoin, et prièrent néanmoins l'empereur de pacifier les affaires de la religion.

Charles V avait, dit-on, retardé l'ouverture du concile afin d'obtenir ce qu'il prétendait des Etats de l'empire assemblés à Worms¹ : dans la même vue, il voulut qu'on tint la conférence de Ratisbonne, ordonnée dans la dernière assemblée des Etats. Il y envoya quatre docteurs catholiques, à la tête desquels était le célèbre Cochlée, si ardent pour la défense de la foi, qu'il se transportait partout où luisait quelque apparence de bien, souvent même sans prendre de sauf-conduit, et ne semblant qu'aspirer au martyre. Il y vint un pareil nombre de théologiens protestans des plus fameux du parti, savoir, Bucer, Brentius, Erard, Schnef et Georges Major. L'évêque d'Eichstet et le comte de Furstemberg, assistés de huit auditeurs mi-partis, étaient commis pour présider. Ainsi l'égalité se trouvait parfaite entre la foi constante de l'Eglise et la nouveauté déjà frappée d'anathème ; l'arbitrage était également partagé entre l'ordre ecclésiastique et le séculier. Mais le Ciel ne permit pas qu'il arrivât d'autre scandale. A peine avait-on agité la première question, que l'empereur ayant envoyé l'évêque de Naumbourg pour troisième président, et l'électeur de Saxe ayant rappelé ses théologiens, tous ceux du parti se retirèrent, et la lutte finit faute de champions. Cet affront, qui fut très-sensible à Charles V, ne l'empêcha pas de tenir, quelques mois après, une diète au même lieu, où il se rendit en personne aussitôt qu'il fut guéri d'un accès de goutte qui ne lui avait pas permis d'arriver plus tôt. Présent ou absent, il put également sentir la nécessité de prendre une autre méthode. On fit si peu d'honneur à sa présence, qu'il ne vint presque à la diète, de la part des pro-

¹ Cochl. ad an. 1545. Sleid. comm. l. 16, p. 555.

testans déclarés, que les ambassadeurs du comte palatin, avec les députés de quatre ou cinq villes impériales. Charles sentit enfin qu'il fallait agir avec plus de vigueur, et parut en prendre dès-lors la ferme résolution.

Frédéric II, électeur palatin, surnommé le Sage; mais que signifie ce titre dans le langage du siècle? Frédéric, dit encore le Valeureux et le Magnanime, pour s'être dévoué à la défense du nom chrétien, et avoir sauvé la ville de Vienne près de tomber sous le joug ottoman, envahit, l'an 1544, l'électorat sur ses neveux, et, moins de deux ans après, eut entièrement établi sa belle réforme. Dès le 10 de janvier 1546, les moines étant défroqués, les religieuses prostituées ou vagabondes, le libertinage des prêtres couvert du nom de mariage, l'électeur substitua dans les églises d'Heidelberg les prières tudesques à la majesté du divin office, et la cène hérétique au sacrifice adorable de nos autels. Il reçut des félicitations pompeuses des autres protestans, auxquels il répondit par la promesse de renchérir sur tout ce qu'il avait pu faire jusque là¹.

Le calvinisme faisait dans le même temps des progrès encore plus considérables en France². Ce fut alors que cette secte, la plus inquiète des Sacramentaires, et qui bientôt les engloba toutes, établit une espèce d'Eglise jusque dans la capitale de ce royaume. Un noble campagnard du Maine, nommé La Ferrière, à qui l'enthousiasme tenait lieu de science, et qui craignait la recherche qu'on faisait avec beaucoup de rigueur contre les hérétiques de sa province, se retira dans cette grande ville où il comptait se cacher plus facilement. Sa femme, qu'il avait amenée avec lui, y étant acouchée, il ne voulut jamais que l'enfant reçût le baptême par les mains des catholiques, et surtout avec les cérémonies accoutumées, qu'il traitait d'impiétés abominables, sans pouvoir en donner aucune raison. Ne voulant pas cependant laisser mourir son enfant sans baptême, il pria quelqu'un de sa secte de venir le lui administrer. Elle n'était point encore en état de remuer à Paris, ni même de s'y mettre en défense; on fit des difficultés proportionnées au péril auquel l'on s'exposait; La Ferrière fit des instances plus vives encore, et obtint ce qu'il demandait. Cet essai ayant réussi, on institua un ministre à qui les réformés pussent avoir recours, tant pour l'administration du baptême que pour les autres fonctions du ministère; après quoi on dressa quelques réglemens, on établit une espèce de consistoire, et l'on pourvut à la sûreté par la voie du secret, jusqu'à ce que l'on fût en état de le

¹ Sleid. p. 552. — ² Bèze, Hist. eccl. t. 2, p. 97.

faire par la force et la rébellion. Ce pasteur mémorable, comme institué le premier à Paris, fut un laïque de vingt-deux ans, nommé La Rivière.

L'hérésie cherchait en même temps à s'établir en Italie, et déjà quelques membres du clergé de Mantoue s'en trouvaient infectés au point d'oser attaquer les vérités catholiques dans les cercles et les écoles. Le cardinal de Mantoue, par sa vigilance autorisée d'un bref du pape, qui soumettait les religieux mêmes à sa sévérité, arrêta le mal à sa naissance¹. Le pontife, par un autre bref, exhorta le duc de Ferrare à réprimer un séducteur nommé Valentin, qui procédait avec beaucoup d'artifice dans la ville de Modène. Docile à la voix du chef de l'Église, le duc, en prince catholique et sage, coupa court à toutes les alarmes, en renfermant sans délai le perturbateur dans une étroite prison.

A Trente, de fréquentes et savantes conférences avaient mis les Pères en état de vider les plus importantes questions. On crut devoir traiter avant toute chose de la canonicité des livres saints, qui sont les premiers fondemens de la foi chrétienne, et dont les novateurs accusaient les prélats catholiques de savoir à peine les noms. On convint d'abord unanimement qu'il fallait approuver tous les livres de l'Écriture sainte, qui sont admis depuis si longtemps dans toutes les Églises; mais il y eut partage d'avis entre les cardinaux mêmes sur la manière dont cette approbation aurait lieu. Les cardinaux del Monte et de Villena ou Pacheco étaient d'avis qu'on les approuvât, précisément parce qu'ils étaient reçus de l'Église, et sans nul autre examen. « Les anciens conciles, disaient-ils, ont suffisamment examiné cette matière, et ce serait leur faire injure que de la soumettre à des discussions nouvelles. » Et à quelle autre fin pourraient-elles servir? A faire imaginer qu'à Trente on aurait douté des Écritures sur lesquelles se fonde l'Église pour combattre les hérétiques, et à rendre les anciens conciles suspects d'imprudence et d'erreur. L'examen a pour but la connaissance de la vérité, et il devient inutile quand la vérité est connue. »

Les trois autres cardinaux, Cervin, Polus et Madruce, évêque de Trente, répliquèrent que la discussion ne servait pas seulement à découvrir la vérité, mais à la confirmer et à l'autoriser de plus en plus; que les Pères ne devaient pas se nourrir eux seuls de la doctrine céleste, mais en repaître les fidèles, les pasteurs même, et de plus confondre la fausse et superbe suffisance des hérétiques; enfin que le respect qu'on témoignait à la vénérable anti-

Brev. Paul III, an. 14, p. 413.

quité, en disant qu'on lui devait déférer sans examen, pourrait se regarder comme un faux-fuyant de la paresse, ou comme le voile de l'ignorance. Ce dernier motif surtout fut efficace dans la bouche du docte cardinal Cervin, l'un des principaux organes qu'ait employés le Saint-Esprit, pour manifester que le concile de Trente réunissait à toutes les qualités saintes celle de savant et lumineux. Il était digne de la sagesse suprême de donner encore à une si vénérable assemblée ce genre d'ascendant sur la secte qui a présumé davantage de sa capacité, spécialement dans l'intelligence des Ecritures, règle unique de sa croyance arbitraire. La voix de Cervin ayant prévalu, on nomma des commissaires pour examiner les endroits qui pouvaient avoir été altérés, soit dans le texte original, soit dans les traductions diverses de l'Écriture; pour comparer ces versions ensemble et les confronter avec les originaux; pour indiquer enfin la version la plus digne d'être adoptée par l'Église. Différens Pères parlèrent fortement en faveur des originaux, sur lesquels ils souhaitaient que le concile, comme assuré de l'infailibilité, fit une version qu'on pût, sans nulle réserve, nommer authentique; mais cet ouvrage, indépendamment des autres difficultés, parut trop long pour se faire dans un concile. La proposition ne laissa pas que de fournir une idée précieuse, par rapport à la Vulgate latine, pour laquelle on opina, comme étant la plus répandue dans l'Église depuis un millier d'années: ce fut de prier le souverain pontife de la faire corriger par des hommes d'une habileté reconnue, de la faire imprimer en cet état, et d'en envoyer des exemplaires à chaque siège épiscopal; ce qui s'exécuta dans la suite. On prit aussi la résolution d'interdire, quant aux citations publiques de l'Écriture, le grand nombre des autres versions qui ne pouvaient que causer de la confusion et de l'incertitude. Ainsi la Vulgate fut seule reçue comme authentique: non pas toutefois qu'on la prétendit conforme au texte original dans toutes ses expressions; mais on garantit qu'elle ne contient rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs, et qu'on peut y puiser en toute sûreté les vérités de la religion. Il y eut encore plusieurs observations également savantes et sages, sur le sens et les interprétations de l'Écriture, sur les éditions et les impressions qui s'en faisaient, sur les applications forcées, bizarres, profanes et superstitieuses du texte sacré: détail trop étendu et trop sec pour trouver place dans l'histoire. Mais la seule exposition du décret suffira pour montrer que rien n'a échappé à la circonspection et à la sagesse visiblement divine du concile de Trente.

Des livres de l'Écriture sainte, les congrégations passèrent à l'examen de la tradition, c'est-à-dire de la doctrine de Jésus-

[AN
Chris
niqu
trouv
eccle
lier d
à l'es
gnag
mieu
mett
chré
trop
com
jama
moin
gné.
Suéd
avait
tres,
du c
en e
son
CH
évéq
tradi
men
moin
et le
lieux
qu'il
depu
doct
en u
mém
gust
geait
Mais
tion
C
Il d
gag
prou

• F

Christ et des apôtres qui n'est pas consignée dans les livres canoniques, mais qui nous est venue de bouche en bouche, ou qui se trouve dans les ouvrages des Pères et dans les autres monumens ecclésiastiques. Il paraît que le concile prit un soin tout particulier de choisir, parmi les différentes nations, les évêques préposés à l'examen de cette partie du saint dépôt, pour avoir le témoignage des différentes Eglises qui en sont depositaires, et pour mieux confondre la téméraire singularité des novateurs qui n'admettaient point cette précieuse partie du fondement de la foi chrétienne. On choisit entre autres l'archevêque d'Armagh, métropolitain de toute d'Irlande, à qui les apostats, dont il fuyait la communion, ont voulu faire un crime ou un ridicule de n'avoir jamais vu son Eglise, tandis que la tyrannie de Henri VIII, non moins sanguinaire en Irlande qu'en Angleterre, l'en tenait éloigné. Ils ont attaqué de même l'archevêque d'Upsal, primat de Suède, qu'ils appellent évêque factice; comme si le pape ne lui avait attribué l'épiscopat, comme ils le feignent de plusieurs autres, qu'afin de grossir par une vaine enflure le nombre des Pères du concile. Ce prélat, nommé Olaüs le Grand ou Magnus, et grand en effet tant par ses vertus que par ses écrits, avait été chassé de son Eglise par un roi suborneur de son royaume.

Claude Le Jay, de la Compagnie de Jésus, procureur du cardinal évêque d'Augsbourg, fit observer judicieusement qu'il y avait des traditions d'espèce différente, et qui demandaient à être différemment traitées : les unes concernant la foi et les principes non moins invariables des mœurs; les autres ne regardant que les rites et les observances, qui ont varié en partie, selon les temps et les lieux. Ce qui donna occasion au cardinal Cervin de représenter qu'il ne fallait recevoir généralement que les traditions transmises depuis les apôtres jusqu'au temps où l'en vivait. Vincent Lunelle, docteur de l'ordre de S. François, dit que les traditions n'étaient en usage que par l'autorité de l'Eglise, et que, les livres saints eux-mêmes recevant d'elle toute leur autorité, selon ce que dit S. Augustin, qu'il ne croirait point à l'Évangile si l'Eglise ne l'y obligeait, il fallait traiter de l'Eglise avant de toucher à la tradition. Mais cet avis, qui, tout en rendant hommage à l'autorité des traditions, en reculait l'examen, fut mal accueilli ¹.

Celui du carme Antoine Marinier causa une sorte de scandale. Il dit nettement qu'il était inutile de parler de traditions, s'engagea dans une longue suite de subtilités et de sophismes, pour prouver qu'on ne devait pas distinguer deux sortes d'articles de

¹ Fra-P. Hist. Conc. Trid. l. 2, p. 188.

foi, les uns laissés par écrit, et les autres transmis de bouche en bouche ; puis conclut qu'à l'exemple des SS. Pères il ne fallait parler de la tradition qu'avec une réserve extrême, et en se gardant bien de l'égaliser à l'Écriture. Le cardinal Polus, quelle que fût la douceur de son caractère, ne put entendre ce langage sans la plus vive émotion. « Cet avis étrange, dit-il, convient beaucoup » mieux à ces colloques d'Allemagne où l'on sacrifie la vérité à un vain espoir de conciliation, qu'à un concile œcuménique où l'on » ne doit avoir en vue que la conservation de la foi. Il n'y a point » de paix à faire avec les hérétiques, à moins qu'ils ne reçoivent » la doctrine de l'Église dans toute son étendue. La matière des » traditions, à ne consulter que la prudence de frère Marinier, est » une mer toute remplie d'écueils ; mais le plus dangereux de » tous les écueils, c'est à mon sens le raisonnement scandaleux que » nous venons d'entendre, et dont il ne reste plus qu'à conclure » qu'il n'y a point de traditions dans l'Église. » Les subtilités du docteur carme, ainsi combattues, loin d'imposer à personne, ne servirent qu'à répandre sur sa foi des ombrages qu'il eut encore l'étourderie d'augmenter par la suite. On continua les conférences touchant la matière de la tradition aussi bien que sur l'Écriture, on entendit le rapport des commissaires, on dressa les décrets, et l'on y mit la dernière main dans une congrégation générale qui se tint le 7 avril.

Le lendemain, jour indiqué pour la quatrième session, les Pères, dont le nombre augmentait de jour en jour, s'assemblèrent à l'ordinaire dans l'église cathédrale. Outre les cardinaux présidens, on y vit ce jour-là le cardinal Madruce et le cardinal Pacheco, neuf archevêques et quarante-deux évêques, sans compter les généraux d'ordres, les abbés et les docteurs tant réguliers que séculiers. On y vit aussi un ambassadeur de l'empereur, savoir don François de Tolède, qui avait été associé à don Diègue de Mendoza devenu infirme, et qui fut placé après les légats, de telle manière que la préséance demeurât indécise entre lui et le premier des cardinaux qui ne présidaient point. C'était le tempérament qu'on avait pris pour ne point offenser le sacré collège, et pour satisfaire en même temps la hauteur castillane qui ne voulait céder le pas qu'aux seuls représentans du souverain pontife. Il n'était aucun genre d'entraves qui ne dût gêner le concile, et bien souvent par le fait de ses protecteurs naturels.

Quelques jours avant la session, Pierre-Paul Vergerio, évêque de Capo-d'Istria, se présenta, pour y avoir place. Il avait voyagé en Allemagne, et y avait puisé tant de goût pour les nouvelles doctrines, qu'à son retour en Italie il entraîna vers ces nouveautes

son frère Jean-Baptiste Vergerio, évêque de Pola. Il voulut aussi corrompre son peuple, en usant néanmoins de voies détournées, et en se couvrant des voiles les plus spécieux; ce qui n'empêcha point qu'il ne se rendit suspect de luthéranisme, et qu'il ne fût même déferé secrètement à Rome. Il se flatta d'effacer ces impressions en venant au concile, où l'on désirait fort de voir augmenter le nombre des Pères; mais cette considération ne balançait point dans l'esprit des légats celle de la tache qu'on imprimerait à cette sainte assemblée en plaçant un hérétique parmi les juges de la foi. On se fût même saisi de sa personne, si l'on n'eût craint de porter atteinte à la liberté du concile. Les légats lui refusèrent toute entrée jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant le pape. Il parut se soumettre, demanda et obtint des lettres de recommandation, à l'effet d'être renvoyé par-devant ses juges naturels, savoir le légat et le patriarche de Venise: mais envisageant bientôt les suites d'un procès dont sa conscience lui annonçait le danger, il quitta l'Italie, et se réfugia chez les Grisons, où il professa ouvertement le luthéranisme.

On commença la quatrième session, comme toutes les autres, par une messe solennelle du Saint-Esprit, que célébra l'archevêque de Sassari en Sardaigne. Augustin Bonnuccio, général de l'ordre des servites, fit le sermon en langue latine. On chanta les litanies, le *Veni Creator* et toutes les prières accoutumées; après quoi l'archevêque officiant lut d'une voix haute et distincte toutes les décisions, demandant après chacune si on l'approuvait: ce qui ne pouvait plus souffrir de difficulté, après tant de conférences, de discussions et les précautions de toute espèce pour les dresser et les rédiger. Elles étaient conçues en ces termes:

« Le saint et sacré concile de Trente œcuménique et général, » légitimement assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, et présidé par les légats du siège apostolique, considérant que les » vérités de la foi et les règles des mœurs sont contenues dans » les livres écrits, et sans écrit dans les traditions, qui, reçues de » la bouche de Jésus-Christ par les apôtres, ou des apôtres à qui » le Saint-Esprit les avait dictées, nous sont parvenues comme de » main en main: le saint concile, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les livres, tant de l'ancien que du nouveau » Testament, et aussi les traditions concernant soit la foi, soit les » mœurs, comme sorties de la bouche de Jésus-Christ ou dictées » par le Saint-Esprit, et conservées dans l'Eglise par une succession continue, et les embrasse avec le même respect et la même » piété. Et afin que personne ne puisse douter quels sont les livres saints que reçoit le concile, il a voulu que le catalogue en

» fût inséré dans ce décret. » Suit la liste de tous les livres canoniques du vieux et du nouveau Testament, tels qu'ils sont imprimés de suite dans la Vulgate. Après quoi : « Si quelqu'un, reprend » le concile, ne reçoit pas, comme sacrés et canoniques, ces livres » entiers, avec toutes leurs parties, ou s'il méprise avec connaissance et délibération les traditions susdites, qu'il soit anathème. »

Le second décret regarde l'édition et l'usage des livres sacrés. Le concile y déclare et statue, que l'ancienne édition, nommée Vulgate, et approuvée dans l'Eglise par l'usage de tant de siècles, doit être tenue pour authentique dans les leçons publiques, les disputes, les prédications et les explications; et que personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, n'ait l'audace ou la présomption de la rejeter. De plus, pour contenir les esprits inquiets, il ordonne que, dans les choses de la foi et de la morale, qui ont rapport au maintien de la doctrine chrétienne, qui que ce soit n'ait assez de confiance en son propre jugement, pour détourner les livres saints à son sens particulier, contre l'interprétation que lui a donnée et que lui donne notre mère la sainte Eglise, à qui il appartient de juger du vrai sens et de la véritable interprétation des saintes Ecritures, ou contre le sentiment unanime des Pères, et quand bien même ces interprétations ne devraient jamais être mises en lumière. Les contrevenans seront déclarés par les ordinaires, et soumis aux peines de droit. -

« Voulant aussi, continue ce décret, mettre un frein à la licence des imprimeurs, qui se croient tout gain permis, le saint concile décerne et statue qu'à l'avenir la sainte Ecriture, et surtout cette ancienne édition de la Vulgate, soit imprimée le plus correctement qu'il sera possible, et qu'il ne soit permis à personne d'imprimer ou de faire imprimer aucuns livres traitant des choses saintes, sans le nom de l'auteur, ni même de les vendre ou de les garder chez soi, s'ils n'ont été examinés auparavant et approuvés par l'ordinaire, sous peine d'anathème, et de l'amende pécuniaire portée dans les canons du dernier concile de Latran. Et si ce sont des réguliers, outre cet examen et cette approbation, ils seront obligés d'obtenir encore la permission de leurs supérieurs, qui examineront ces livres suivant la forme de leurs statuts. Ceux qui les débiteront ou les feront courir en manuscrits, sans avoir été auparavant examinés et approuvés, seront sujets aux mêmes peines que les imprimeurs; et ceux qui les auront chez eux, et qui les liront, s'ils n'en déclarent les auteurs, seront traités comme le seraient les auteurs eux-mêmes. » Or, ces approbations et ces examens se feront d'une manière

» entièrement gratuite, dans la seule vue d'autoriser ou de faire
» tomber ce qui le méritera. »

Le saint concile, voulant encore réprimer la témérité avec laquelle on emploie les paroles et les sentences de l'Écriture sainte à toutes sortes d'usages profanes, à des plaisanteries, des médisances, des libelles diffamatoires, et même à des superstitions, des charmes impies et diaboliques, des divinations, des sortilèges enjoint et commande, afin d'abolir cette irrévérence et ce mépris des paroles sacrées, et afin que personne à l'avenir n'ose en faire de pareils abus, que les évêques punissent tous ces coupables par les peines de droit et par d'autres châtimens arbitraires, les considérant comme des corrupteurs et des profanateurs de la parole de Dieu. La lecture des décrets étant finie, le prélat qui l'avait faite annonça la session suivante pour le jeudi après la Pentecôte, 17 juin de la même année 1546.

Dans les congrégations qui se tinrent à l'ordinaire afin de rendre cette cinquième session paisible, il y eut des contestations très-vives principalement sur les privilèges des réguliers. L'évêque de Fiésolo, surtout, les combattit si vivement, que le cardinal del Monte, qui leur était favorable, comme la plupart des évêques italiens, écrivit à Rome, afin d'interdire l'entrée du concile à cet évêque, aussi bien qu'à celui de Chiozza qui n'était pas plus pacifique ; mais le pape ne goûta point ce conseil. Il répondit qu'il fallait ménager ces deux évêques, et se contenter de leur faire quelques réprimandes en particulier¹, afin de ne pas donner lieu de croire que les Pères n'avaient pas la liberté de s'expliquer. On trouve la même réserve dans une autre réponse en forme de bulle faite par Paul III à ses légats qui le consultaient souvent sur la conduite qu'ils devaient tenir à Trente. « Quoique le concile, » porte-t-elle au sujet de la réforme qu'on lui proposait de quelques droits ou privilèges abusifs², quoique le concile ait été légitimement convoqué, et que les légats y président avec une » pleine puissance; néanmoins, pour donner plus de force à ce » qui sera statué contre le droit commun et les concessions apostoliques, en ce qui regarde l'application du premier bénéfice vacant en chaque Eglise à l'établissement d'un lecteur de théologie, » comme en tout ce qui s'ordonnera contre les quêteurs, les prédicateurs, les réguliers, les curés et les autres personnes exemptes par privilège; il a supplié le pape d'y vouloir consentir et de l'autoriser. C'est pourquoi Sa Sainteté approuve et confirme » tout ce que le concile ordonnera sur ces objets. » Il est vrai que

¹ Legator. epist. ad card. Farn. 11 et 15 maii 1546. — ² Rayn. an. 1546.

les légats avaient fait quelque changement dans cette bulle, à cause de certains termes qui pouvaient sembler déroger à l'autorité du concile, et occasioner des disputes hors de saison ; mais le pape, en leur laissant cette liberté, montrait bien qu'il ne prétendait pas tyranniser les Pères. L'évêque de Fiésole ne laissa pas que d'ajouter qu'il n'admettait la bulle qu'autant qu'elle ne porterait point de préjudice à l'autorité universelle du concile. Elle fut approuvée simplement et unanimement par tous les autres.

Il en fut de même des décrets, qui, après plusieurs débats, passèrent enfin presque unanimement ; en sorte que le jour de la session, il ne s'agit plus que d'en faire la lecture, pour leur donner leur sanction authentique. L'empereur, par ménagement pour les Luthériens, avait encore demandé qu'on ne touchât point au dogme ; mais le pape ayant écrit aux légats qu'une pareille conduite, dont l'empereur ne sentait pas la conséquence, ne pouvait que nuire au concile et à l'Eglise, ils avaient aussitôt proposé la question du péché originel, pour établir les vérités catholiques dans le même ordre qu'elles étaient attaquées par les novateurs. C'est pour la même raison que le décret dogmatique, prononcé à ce sujet, est divisé en cinq anathèmes ou articles, dont les quatre premiers suivent pas à pas Zuingle, et le cinquième est contre Luther.

I. Si quelqu'un ne confesse pas qu'Adam le premier homme, après avoir transgressé dans le paradis le commandement de Dieu, perdit aussitôt la sainteté et la justice dans lesquelles il avait été établi, et que, par ce péché de désobéissance, il encourut la colère et l'indignation de Dieu, et en conséquence la mort dont Dieu l'avait menacé auparavant, et avec la mort, la captivité sous la puissance de celui qui eut ensuite l'empire de la mort, c'est-à-dire du démon, et que par cette prévarication Adam, selon le corps et l'âme, a été changé en un pire état : qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un soutient que la prévarication d'Adam n'a ni qu'à lui seul, et non pas à sa postérité ; et que ce n'a été que pour lui, et non pas aussi pour nous, qu'il a perdu la justice et la sainteté qu'il avait reçues de Dieu ; ou qu'étant souillé personnellement par le péché de désobéissance, il n'a transmis à tout le genre humain que la mort et les peines du corps, et non pas le péché qui est la mort de l'âme : qu'il soit anathème, puisqu'il contredit l'apôtre qui dit que *le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché ; et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes, tous ayant péché dans un seul.*

III. Si quelqu'un soutient que ce péché d'Adam, qui est un dans sa source, et qui, étant transmis à tous par propagation et

[AN 1546]
non p
par le
les m
ciliés
sancti
rites
fans,
l'Eglis
tre non
qui a
voilà
tisés,

IV.

de leu
besoin
sés vé
rent d
par l'e
suivra
chés
puisq
répan
Le pé
le pé
ayant
vant l
encor
baptis
efface
tion ;
entrer
liberté
point
et les
tin, co
à vari
d'autr
domin
en un
Les co
raient
concil
V.

non par imitation, devient propre à chacun, peut être effacé ou par les forces de la nature humaine, ou par d'autres remèdes que les mérites de Jésus-Christ, l'unique médiateur qui nous a réconciliés avec Dieu par son sang, étant devenu notre justice, notre sanctification et notre rédemption; ou s'il nie que les mêmes mérites de Jésus-Christ soient appliqués, tant aux adultes qu'aux enfans, par le sacrement du baptême conféré selon la forme de l'Eglise: qu'il soit anathème; parce qu'il n'est pas sous le ciel un autre nom donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés. Ce qui a donné lieu aux paroles suivantes: *Voilà l'agneau de Dieu, voilà celui qui ôte les péchés du monde; vous tous qui avez été baptisés, vous avez été revêtus de Jésus-Christ.*

IV. Si quelqu'un nie que les enfans nouvellement sortis du sein de leurs mères, même ceux qui sont nés de parens baptisés, aient besoin de recevoir aussi le baptême; ou s'il dit qu'ils sont baptisés véritablement pour la rémission des péchés, mais qu'ils ne tirent d'Adam aucune faute originelle qui ait besoin d'être expiée par l'eau de la régénération pour obtenir la vie éternelle; d'où il suivrait qu'en eux la forme du baptême pour la rémission des péchés serait fausse, et nullement véritable: qu'il soit anathème, puisqu'on ne doit pas entendre, autrement que l'Eglise catholique répandue partout n'a toujours entendu, ces paroles de l'apôtre: *Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché; et la mort est ainsi passée dans tous les hommes, tous ayant péché dans un seul.* C'est en vertu de cette règle de foi, suivant la tradition des apôtres, que les petits enfans même qui n'ont encore pu commettre aucun péché personnel, sont véritablement baptisés pour la rémission des péchés, afin que la régénération efface en eux ce qu'ils ont contracté de souillure par la génération; car *quiconque ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* On laissa néanmoins aux écoles la liberté de croire que les enfans morts sans baptême ne souffrent point la peine du feu, pourvu qu'on les crût exclus de la béatitude, et les Pères mêmes parurent pencher vers ce sentiment. S. Augustin, comme nous l'avons montré en rendant compte de ses œuvres, à varié dans cette opinion, suivie constamment par beaucoup d'autres saints docteurs et par le torrent des scolastiques. Les dominicains voulaient que ces enfans restassent dans les limbes, en un souterrain ténébreux, mais sans souffrir la peine du feu. Les cordeliers prétendaient qu'ils seraient sur la terre, et jouiraient de la lumière. Cette dispute ne parut point assez grave au concile pour qu'il prononçât.

V. Si quelqu'un nie que par la grâce de Jésus-Christ,

conférée dans le baptême, l'offense du péché originel soit remise; ou soutient que tout ce qu'il y a proprement et véritablement de péché, n'est pas ôté, mais est seulement comme rasé, ou n'est pas imputé : qu'il soit anathème; car Dieu ne hait rien dans ceux qui sont régénérés, parce qu'il *n'y a point de condamnation pour ceux qui sont véritablement ensevelis avec Jésus-Christ par le baptême contre la mort; qui ne marchent point selon la chair, mais qui, dépouillant le vieil homme et se revêtant du nouveau, créé selon Dieu, sont devenus innocens, sans tache, héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ*, en sorte qu'il n'est plus rien qui fasse obstacle à leur entrée dans le ciel. Le saint concile reconnaît toutefois et confesse que la concupiscence, ou le foyer du péché, reste dans les personnes baptisées; laquelle, ayant été laissée pour être combattue, ne peut nuire à ceux qui ne donnent pas leur consentement, mais qui résistent courageusement par la grâce de Jésus-Christ. *Celui-là au contraire sera couronné, qui aura légitimement combattu*. Le saint concile déclare que cette concupiscence, appelée quelquefois péché par l'apôtre, n'a jamais été regardée par l'Eglise catholique comme un véritable péché, à proprement parler, dans ceux qui sont régénérés; mais qu'elle n'a été appelée ainsi que parce qu'elle est un effet du péché et qu'elle porte au péché. Si quelqu'un est de sentiment contraire, qu'il soit anathème.

On a remarqué sans doute que ces décrets instructifs reposent immédiatement sur des passages clairs et précis des livres sacrés, entendus constamment ainsi par toutes les Eglises. On ne peut voir qu'avec la même satisfaction la prudence et les précautions infinies des Pères, quand il fut question de donner la dernière forme à ces décisions et d'y mettre l'attache du concile. Il faudrait pour cela suivre d'un bout à l'autre la congrégation générale qui se tint à cet effet le huitième de juin; mais comme ces grands détails ne pourraient trouver place que dans une Histoire particulière du concile de Trente, nous n'en présenterons que peu de traits, d'après lesquels on pourra juger des autres. En parlant de la chute du premier homme, on avait d'abord dit qu'il avait perdu la sainteté dans laquelle il avait été créé. Ce dernier mot fut changé, et l'on mit en sa place *établi*, parce qu'on pouvait disputer si Adam avait été en cette sainteté dès le premier moment de sa création. Deux termes même qui paraissaient synonymes, ceux de *baptisés* et de *régénérés*, furent jugés très-différens par le concile, dans l'application qu'il s'agissait d'en faire aux personnes en qui Dieu ne voit plus rien qu'il déteste; parce qu'il peut se faire qu'un homme reçoive le baptême et demeure ennemi

de Dieu; au lieu que le terme de *régénération* exprime le fruit même du sacrement reçu avec les dispositions convenables. Le concile poussa la délicatesse jusqu'à rejeter ces mots, *le matériel et le formel du péché*, parce que les SS. Pères ne s'en étaient pas servis, et qu'il ne voulut pas appuyer l'autorité de l'Eglise sur des termes de l'école qui lui paraissaient obscurs. Quelle est donc l'impudence des sectaires, qui, après cela, nomment ce sage concile un amas de scolastiques pointilleux et de vains sophistes!

A la fin du décret dogmatique, le concile ajoute que, dans ce qu'il a décidé touchant le péché originel, que tous les hommes apportent en naissant, son intention n'a pas été de comprendre la bienheureuse et immaculée vierge Marie, mère de Dieu, mais qu'il entend qu'à ce sujet les constitutions du pape Sixte IV d'heureuse mémoire soient observées, sous les peines qu'elles portent, et qu'il renouvelle. Par les termes seuls de cette clause, et plus encore par le zèle des Pères à maintenir la pieuse persuasion des fidèles touchant la conception immaculée, on vit sensiblement quel était à ce sujet le sentiment commun de l'Eglise; mais comme elle était assemblée pour proscrire les nouvelles hérésies, et non pas ce qui pouvait encore faire question entre les catholiques, le concile ne voulut pas donner là-dessus une décision formelle. C'est dans les mêmes vues d'une prudente économie qu'il se fit un principe général de ne condamner aucune des opinions établies dans toute école catholique de quelque célébrité. Dans mille autres procédés du saint concile de Trente, on remarquera cette marche sage et majestueuse du corps de l'Eglise, toute différente des prétentions partiales et des rivalités contentieuses de l'école. On avait résolu aussi de faire marcher d'un pas égal l'objet de la réformation avec celui du dogme, pour apaiser enfin les plaintes qui s'élevaient depuis si long-temps contre le dessein prétendu de l'é luder encore à force de délais. Le pape, entrant lui-même dans les vues des Pères, après en avoir reconnu la droiture, avait envoyé un projet de réforme dressé depuis quelques années. Ainsi le concile joignit au décret du péché originel deux chapitres de réformation.

Il est statué par le premier que, dans les Eglises où il se trouve quelque prébende ou quelque autre revenu fondé pour un théologal ou maître en théologie, les ordinaires des lieux obligent, même par la soustraction des fruits, ceux qui possèdent ces biens à faire des leçons par eux-mêmes s'ils en sont capables, sinon par quelque habile homme que choisira l'évêque; et qu'à l'avenir ces sortes de bénéfices ne soient donnés qu'à des sujets capables de s'acquitter personnellement de cet emploi, à peine de nullité des

provisions. Dans les églises cathédrales et dans les collégiales considérables, où il n'y aurait point encore de pareilles prébendes, la première qui viendra à vaquer de quelque manière que ce soit, excepté par résignation, et qui ne sera point chargée de fonctions incompatibles avec celle-ci, y sera dès-lors affectée pour toujours. S'il n'y a point de ces prébendes libres, on prendra en sa place un bénéfice dont on fera acquitter les charges par les autres bénéficiers du diocèse. Quant aux Eglises peu considérables, au lieu d'un lecteur de théologie, il y aura du moins un maître de grammaire, pour disposer les sujets à l'étude des saintes lettres. Il y aura pareillement des leçons d'écriture sainte dans les monastères; et si les abbés usent en cela de négligence, les évêques, comme délégués du saint Siège, les contraindront. Le concile exhorte les princes chrétiens à fonder jusque dans les collèges des leçons semblables, si nécessaires, attendu le malheur des temps, à la conservation de la saine doctrine. Et pour ne pas donner lieu à l'impiété par les moyens mêmes qui sont établis pour la combattre, il ordonne que ces maîtres soient examinés scrupuleusement par les évêques sur leur foi, sur leur capacité et sur leur bonne vie.

Dans le second chapitre, comme la fonction principale des évêques, disent les Pères, est de prêcher l'Évangile, le saint concile déclare et ordonne que tous les évêques, archevêques, primats et tous autres préposés à la conduite des Eglises, seront tenus de prêcher eux-mêmes, à moins qu'ils n'en soient légitimement empêchés; et s'il arrive qu'ils le soient véritablement, ils seront obligés de se faire suppléer par des personnes qui puissent remplir dignement ce ministère de salut : autrement, qu'ils s'attendent à être traités en rigueur. Les archiprêtres, les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes, auront soin, au moins tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles, de pourvoir par eux-mêmes, ou par d'autres personnes capables, s'ils en sont légitimement empêchés, à la nourriture spirituelle de leurs peuples, selon la portée de chacun. Que s'ils négligent de s'en acquitter, quand ils prétendraient même, pour quelque raison que ce fût, être exempts eux ou leurs églises de la juridiction épiscopale, il suffit que ces églises soient dans le diocèse pour que l'évêque puisse et doive y étendre sa vigilance. Si donc, après avoir été avertis par l'évêque, ils manquent pendant trois mois à s'acquitter de ce devoir, ils y seront contraints par les censures ecclésiastiques ou par d'autres voies, tellement que, si l'évêque le juge à propos, il sera pris sur le revenu du bénéfice une rétribution honnête pour celui qu'on chargera d'en remplir les fonctions à la place du titulaire. S'il se trouvait

[An
quel
qui n
contr
les p
cutio
le co
posit
Le
de le
s'être
leur
ordre
celle
ses, s
que
dans
obsta
agirai
saint
ainsi
ne son
pouv
prêch
privile
plaigr
mieux
e fair
On
qualit
Le ca
qu'on
teur d
de po
soume
agir le
en son
autres
chez t
aux d
pouva
missio

quelques églises paroissiales réellement soumises à des monastères qui ne fussent d'aucun diocèse, les prélats réguliers en seront contraints, s'ils usent de négligence, par les métropolitains dans les provinces desquels ces monastères seront situés, sans que l'exécution puisse être empêchée, ni suspendue, sous aucun prétexte de coutume contraire, d'exemption, d'appel, d'évocation et d'opposition quelconque.

Les prédicateurs réguliers ne pourront prêcher dans les églises de leur ordre, sans la permission de leurs supérieurs, et sans s'être présentés en personne aux évêques pour leur demander leur bénédiction. Quant aux églises qui ne sont point de leur ordre, ils seront tenus d'avoir la permission de l'évêque, avec celle de leurs supérieurs. Dans les unes et les autres de ces églises, si quelque prédicateur répand une mauvaise doctrine, l'évêque lui interdira la prédication, et procédera même contre lui dans les formes du droit, s'il est question d'hérésie; et cela, nonobstant tout privilège général ou particulier, auquel cas l'évêque agirait en vertu de l'autorité apostolique, et comme délégué du saint Siège. A l'égard des réguliers qui vivent hors du cloître, ainsi qu'à l'égard des prêtres séculiers dont la vie et la doctrine ne sont pas éprouvées: de quelques privilèges qu'ils se prétendent pourvus, les évêques auront grand soin de ne pas les admettre à prêcher, sans avoir consulté le saint Siège, pour savoir si ces privilèges n'ont pas été surpris. Enfin les quêteurs dont on se plaignait depuis si long-temps, et qui s'ingéraient à prêcher pour mieux attirer les aumônes, sont déclarés absolument inhabiles à le faire, tant par substitut que par eux-mêmes.

On a dû remarquer dans ce premier décret de réformation la qualité insolite de *délégués du saint Siège* donnée aux évêques¹. Le cardinal Pallavicin dit lui-même que c'est la première fois qu'on les a qualifiés ainsi. Cela eut lieu par l'avis de Pighin, auditeur de rote, qui, voyant combien le cardinal del Monte craignait de porter atteinte à l'autorité pontificale sur les réguliers, en les soumettant à la correction de l'ordinaire, lui suggéra de faire agir les évêques en cette matière par l'autorité du pape et comme en son nom: expédient qui fut d'un grand usage, pour plusieurs autres objets, dans toute la suite du concile; mais il ne réussit pas chez toutes les nations. On le regarda en France comme contraire aux droits du prince; parce que personne en ce royaume ne pouvait alors exercer le pouvoir de délégué du pape, sans la permission expresse du monarque enregistrée dans ses cours de

¹ Hist. Conc. Trid. l. 7, c. 11, n. 5.

justice. On y désapprouva aussi l'autorité que ce décret attribue au juge ecclésiastique, à l'effet de contraindre les transgresseurs par la soustraction des fruits de leurs bénéfices; ce qui ne se faisait dans le royaume, à l'égard des gros fruits, que par les tribunaux séculiers. Voilà un des prétextes pour lesquels le concile de Trente ne fut pas reçu en France quant à la discipline. Après la lecture de ces décrets, on annonça la sixième session pour le 29 de juillet. Elle fut ensuite prorogée jusqu'au 13 janvier de l'année suivante.

L'empereur s'était enfin lassé de ses ménagemens à l'égard des protestans. Convaincu par tant d'expériences passées qu'il ne les réduirait à la soumission que par la force des armes, il avait ordonné des levées nombreuses d'infanterie et de cavalerie; s'était assuré des princes et des villes catholiques de l'empire; avait même gagné quelques puissances protestantes, en leur déclarant qu'il n'en voulait point à leur religion, et qu'il n'avait point d'autre dessein que de châtier quelques séditieux qui tendaient à bouleverser l'empire¹. Il fit cependant une ligue avec le pape, qui lui fournit douze mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, payés pour six mois; de plus une somme de deux cent mille écus d'or, sans compter la jouissance qu'il lui accordait pour une année des revenus de tous les biens ecclésiastiques d'Espagne, avec la permission de en pouvoir aliéner encore pour cinq cent mille écus, mais sous garantie de restitution. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, toute la ligue de Smalcade extrêmement alarmée, prièrent l'empereur de s'expliquer sur le but qu'il se proposait dans ces préparatifs effrayans. Il fit répondre qu'il voulait rétablir la bonne harmonie entre les États, et le bon ordre dans l'empire; que ceux qui obeitraient à leur chef pouvaient compter sur sa bienveillance, mais qu'il userait de toute sa puissance contre ceux qui n'aimaient que le trouble et le désordre. Les sectaires, quittant aussitôt le masque et le ton de la douceur évangélique, écrivirent insolemment à l'empereur qu'on voyait clairement qu'il était poussé à cette guerre par l'Antechrist romain et la conjuration sacrilège de Trente, afin d'anéantir tout ensemble la liberté de l'Allemagne et la doctrine de l'Évangile. Ils armèrent avec tant de fureur et de célérité, qu'ils se trouvèrent en quelques mois plus forts que l'empereur. Leur armée était de quatre-vingt mille hommes de pied et de plus de dix mille chevaux, avec cent trente pièces de canon: ce qui leur inspira tant d'audace, qu'ils parlaient déjà de faire un empereur luthérien, et de bannir la foi catholique de tout l'empire².

¹ Sleid. Comm. l. 17, p. 582 et seq. — ² *Ibid.* p. 599.

Ces armemens de l'Allemagne portèrent bientôt la terreur à Trente, où la nouvelle se répandit que le duc de Vittemberg, après avoir pris Chiusa, s'avancait à grands pas avec ses bataillons fanatiques pour assiéger Inspruck, capitale du Tirol. Comme on était assemblé en congrégation générale pour dresser les décrets qui devaient se publier dans quinze jours, l'archevêque de Corfou dit qu'on devait bien plutôt penser à sortir d'un lieu où la proximité des ennemis forcenés du nom catholique mettait le concile dans le danger le plus imminent; quant à lui-même, qu'il ne voulait pas de gaîté de cœur affronter le martyr. L'archevêque de Sienne renchérit encore sur ce propos, et l'effroi se répandit de toutes parts. Les légats eux-mêmes, quoiqu'ils fissent meilleure contenance, n'étaient pas sans alarmes. La mission brillante qu'ils remplissaient à Trente avait si peu de charmes pour eux, qu'au bout d'un an de séjour en cette ville, ils avaient sollicité vivement leur rappel auprès du pape, qui les engagea de son mieux à continuer les services importans qu'ils rendaient à la religion. Depuis les derniers bruits de guerre, et même avant que l'effroi se fût répandu à Trente, ils en avaient écrit au cardinal Farnèse, ministre et neveu de Sa Sainteté; et dès lors ils lui avaient demandé avec instances d'engager le pape à transférer le concile: ce que le pontife improuva fortement, non pas seulement pour ménager l'empereur qui ne voulait entendre parler ni de translation ni d'interruption, mais pour ne pas décréditer la ligue qu'il avait faite avec ce prince, et n'en pas décourager les troupes. Il fut donc résolu que le concile se continuerait; et comme toutes ces incertitudes avaient consumé une partie du temps nécessaire à l'examen de la grande question de la justification qu'on avait commencé à traiter, on prorogea la session.

Il y avait sur cette matière jusqu'à vingt-cinq chefs d'erreur à examiner dans la doctrine de Luther qu'on suivait pas à pas, ainsi qu'elle était rédigée dans la confession d'Augsbourg; l'ordre naturel exigeant d'ailleurs qu'après la condamnation des hérésies sur le péché originel, on traitât de la grâce qui est le remède du péché. C'est pour la même raison qu'on s'attacha dans la session septième à la doctrine des sacremens, qui sont comme les canaux ordinaires par lesquels la grâce nous est communiquée. L'article de la justification, très-épineux en soi, demandait d'autant plus de travail de la part des Pères et des docteurs, qu'il y avait peu d'anciens théologiens qui l'eussent traité. Aussi mit-on près de six mois à le discuter dans une multitude de congrégations et de conférences, où l'on déploya tant d'érudition, de profondeur, de sagacité, qu'indépendamment du sceau d'infailibilité attaché au concile,

elles formeraient presque seules une preuve infaillible de la vérité. C'est l'Esprit saint sans doute qui est proprement le gardien du sacré dépôt confié à l'Eglise; mais les prophètes ou voyans, les pasteurs, les docteurs, doués de science et de sagesse, n'en sont pas moins les instrumens qu'il emploie pour conserver ce dépôt.

Il arriva cependant un scandale, donné par l'un de ces oints du Seigneur, qui ne sont placés au premier rang que pour servir de modèle à tous les autres. L'évêque de Cava, au royaume de Naples, ayant usé fort imprudemment de la liberté qui régnait dans le concile, pour attribuer la justification à la foi seule, voulut soutenir une opinion qui scandalisait tous les Pères. Au sortir de la congrégation, qui s'était passée tout entière en vives disputes sur cet article, l'évêque de Chiron, de l'ordre des frères mineurs et Grec de naissance, dit à quelques prélats qu'il était impossible de ne pas taxer ce sentiment d'ignorance ou d'effronterie, et promit de le réfuter avec la force convenable dans la congrégation prochaine. Le bouillant Napolitain, qui s'était aperçu qu'on parlait contre lui, sans avoir entendu distinctement le propos, s'approcha brusquement du Grec, et lui demanda ce qu'il avait osé dire. Celui-ci, piqué à son tour, lui répéta tout ce qu'il avait dit. A ce dur aveu, l'évêque de Cava, oubliant ce qu'il devait à la religion, à la majesté de l'assemblée, à sa propre personne, n'accabla pas seulement d'injures son adversaire, mais s'emporta jusqu'à le frapper. Un trouble, une indignation générale, une espèce de consternation saisit tous les spectateurs. On se rapproche, on confère, et l'on ordonne pour le jour même une assemblée nouvelle, à l'effet d'étouffer à sa naissance un pareil scandale. Il y fut arrêté provisionnellement que le coupable, comme excommunié par le seul fait, n'aurait commerce avec personne, et serait renfermé dans le monastère des franciscains. Aussitôt après, on déféra l'affaire au pape, qui en parut extrêmement affligé, et fit écrire aux légats de la juger en toute rigueur. En conséquence l'évêque de Cava, après les informations et toutes les formalités d'usage, fut condamné par sentence du concile à en être chassé sans retour, et à aller se jeter aux pieds du souverain pontife, afin d'obtenir l'absolution des censures qu'il avait encourues. Le pape, touché alors de commisération, et voulant faire quelque sorte de grâce au coupable repentant, donna pouvoir à ses légats de l'absoudre, et de le renvoyer à son évêché. L'évêque de Belcastro le remplaça dans le concile.

Ce fut vers le même temps, le 26 de juin 1546, qu'y arrivèrent aussi les ambassadeurs de France. C'étaient les mêmes qui avaient été nommés quinze mois auparavant, savoir Claude d'Urfé, chambellan du roi, Jacques de Linières, président au parlement de

Paris, et Pierre Danez, alors prévôt de Sézanne, et peu après évêque de Lavaur. Ce fut un jour de triomphe et d'allégresse publique pour tout le concile, qui acquérait par cette arrivée l'adhésion et la protection puissante du roi très-chrétien. Mais quand il fut question du rang qu'occuperaient les ambassadeurs de France, il y eut trois ou quatre voix pour ne les placer qu'après ceux du roi des Romains, sous prétexte que ce prince, désigné pour l'empire, devait précéder tous les rois. Cette seule ombre de doute pensa faire retourner les Français sur leurs pas; et pour les retenir, il fallut que les légats témoignassent publiquement leur blâme. Il fut donc réglé d'un consentement unanime, quoique sans acte juridique, que les ministres du roi très-chrétien, dans les congrégations aussi bien que dans les sessions, seraient placés immédiatement après ceux de l'empereur, et avant tous les autres. Leur réception eut lieu sur ce pied-là dans la congrégation du 8 juillet; et pour leur faire honneur, Mendoza lui-même, le premier des ambassadeurs impériaux, tout malade qu'il était, parut à l'assemblée.

On lut d'abord leur commission; Danez, chargé de la parole, fit ensuite un discours dont on admira l'éloquence. On s'était récrié jusque sur la manière élégante dont l'acte de leur commission était écrit. Danez releva ingénieusement le titre de catholique, donné par saint Grégoire le Grand au roi Childebert; titre, poursuivit-il, dignement et constamment porté par tous les monarques français, qui depuis plus de mille ans ont maintenu la vraie religion dans leurs Etats, et qui, bien loin d'y laisser introduire ou le schisme ou l'hérésie, ont procuré de tout leur pouvoir la conversion des hérétiques et des infidèles étrangers. Il passa de là au zèle et à la munificence de nos rois à l'égard de l'Eglise romaine pour la défense et l'exaltation de laquelle ils avaient bravé tous les travaux, tous les périls, dévoué, pour ainsi dire, tout leur royaume, qui fut dans tous les temps l'asile ordinaire des pontifes romains. L'éloquent ambassadeur ajouta que le roi François I^{er} se montrait particulièrement le digne héritier de la piété de ses prédécesseurs : ce qu'il prouva, et par la sévérité dont ce prince usait, malgré la douceur de son naturel, pour fermer l'entrée de son royaume à une hérésie qui avait entraîné tant d'autres nations, et par le sacrifice qu'il avait fait de l'amitié d'un voisin puissant, c'est à-dire de Henri VIII, plutôt que de participer à son schisme. Enfin, il déclara que le roi ne demandait rien aux Pères, dont il promettait de faire exécuter ponctuellement les décisions, sinon de proposer la foi que tout chrétien doit tenir, et de rétablir les bonnes mœurs dans le clergé, en conservant toutefois les privilèges accordés par les souverains pontifes aux rois ses

ancêtres, et en maintenant les Eglises de France dans la possession de leurs droits et de leurs immunités. Le premier légat, dans la réponse qu'il fit à ce discours, n'omit rien de tout ce qui pouvait exprimer la reconnaissance du concile et sa disposition à satisfaire le monarque.

Depuis la réception des ambassadeurs de France jusqu'à la sixième session qu'on avait cru d'abord devoir se tenir quelques semaines après, il s'écoula encore près de six-mois, pendant lesquels les Pères et les docteurs continuèrent leurs travaux théologiques pour l'éclaircissement de la matière épineuse sur laquelle on devait prononcer. Durant le même délai, les avantages considérables que les armes de Charles V remportèrent sur les hérétiques révoltés ne diminuèrent ni ses ménagemens excessifs à leur égard, ni la gêne qu'il faisait éprouver au concile par rapport à l'ordre des matières qu'on avait résolu d'y traiter; mais on suivit cet ordre, malgré toutes les importunités du prince. On s'assembla au terme précis de la prorogation, quelque résistance que fissent les ambassadeurs impériaux, qui portèrent le dépit jusqu'à refuser d'assister à cette session, et qui reçurent même de leur maître l'ordre de sortir de Trente. Les ambassadeurs français ne voulurent pas non plus s'y trouver, sous prétexte de ne point offenser l'empereur, avec qui l'on voulait, disait-on, entretenir la paix. La cour romaine pensa que Charles V était bien moins l'objet de leur politique que les Etats protestans de l'Allemagne, avec qui François I^{er} négociait une alliance.

Quoi qu'il en soit, le 13 de janvier 1547, le concile, montrant qu'il n'était asservi ni aux vues politiques, ni aux caprices des princes, s'assembla pour la sixième session, à laquelle assistèrent les cardinaux del Monte, Cervin et Pacheco, dix archevêques, quarante-cinq évêques, avec les abbés, les généraux d'ordres et les théologiens. Polus, toujours malade à Trente, avait été obligé de retourner à Rome, et Madruce était occupé de négociations entre le pape et l'empereur.

Après le sermon et les prières, on publia le décret important de la justification, qui comprend jusqu'à seize chapitres et trente-trois canons. Comme on attaquait ici le fondement de tout l'édifice du luthéranisme, que les novateurs avaient pris soin de cimenter par l'abus le plus artificieux du raisonnement et de l'autorité des livres saints, le concile fit précéder ses canons et ses anathèmes par des chapitres raisonnés, qui, en posant et développant les principes sur lesquels ils s'appuyaient, devaient servir tant à instruire la piété catholique qu'à confondre et à renverser l'hérésie. Que ne pouvons-nous ici, pour la consolation des fidèles, placer

[An
tout
guci
tant
qui
ou p
I.
de va
lumi
grâc
II
Chri
men
le li
qu'a
II
Sain
tes
faut
thém
IV
en d
ne c
de la
le ve
du t
V.
de l'
un ti
dans
V.
rend
œuv
pern
la tr
voca
V
justi
vrais
un H
vem
V
reco
dou

tout entier ce riche monument de l'érudition et de la divine sagacité des Pères de Trente! Mais on ne peut que choisir entre tant de trésors presque également précieux. Vuilleurs les canons, qui sont en si grand nombre, suffisant pour atteindre notre but ou pour diriger la foi, c'est un devoir pour nous de nous y borner.

I. Si quelqu'un, portent-ils, dit qu'un homme peut être justifié devant Dieu par ses propres œuvres, faites seulement selon les lumières de la nature, ou selon les préceptes de la loi, sans la grâce de Dieu méritée par Jésus-Christ; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que la grâce de Dieu méritée par Jésus-Christ est donnée seulement afin que l'homme puisse plus aisément vivre dans la justice et mériter la vie éternelle, comme si par le libre arbitre sans la grâce il pouvait faire l'un et l'autre, bien qu'avec peine et difficulté; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que, sans l'inspiration prévenante du Saint-Esprit, et sans son secours, un homme peut faire des actes de foi, d'espérance, de charité et de repentir, tels qu'il les faut faire pour obtenir la grâce de la justification; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que le libre arbitre, mu et excité de Dieu, en donnant son consentement à Dieu qui l'excite et qui l'appelle, ne coopère en rien à se préparer et à se disposer à obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut refuser son consentement, s'il le veut; mais que, semblable à une chose inanimée, il ne fait rien du tout et demeure purement passif; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que depuis le péché d'Adam le libre arbitre de l'homme est éteint et perdu, ou que c'est un être de raison et un titre sans réalité, et enfin une fiction que le démon a introduite dans l'Église; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre ses voies mauvaises, mais que Dieu opère les mauvaises œuvres aussi bien que les bonnes, non-seulement en tant qu'il les permet, mais si proprement et si véritablement par lui même, que la trahison de Judas n'est pas moins son propre ouvrage que la vocation de S. Paul; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que toutes les œuvres qui se font avant la justification, de quelque manière qu'elles soient faites, sont de vrais péchés, ou qu'elles méritent la haine de Dieu; ou que plus un homme s'efforce de se disposer à la grâce, plus il pèche grièvement; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que la crainte de l'enfer, qui nous fait recourir à la miséricorde de Dieu, et qui est accompagnée de la douleur de nos péchés, ou qui nous fait abstenir de pécher, est

elle-même un péché, ou qu'elle rend les pécheurs encore pires, qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que l'impie est justifié par la seule foi, en sorte qu'il entende par là que pour obtenir la grâce de la justification on n'a besoin de rien autre chose qui coopère, et qu'il n'est nécessaire en aucune manière qu'on s'y prépare et qu'on s'y dispose par le mouvement de sa volonté; qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que les hommes sont justes sans la justice de Jésus-Christ par laquelle il nous a mérité d'être justifiés, ou que c'est par elle-même qu'ils sont formellement justes; qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés, ou par la seule imputation de la justice de Jésus-Christ, ou par la seule rémission des péchés, en excluant la grâce et la charité qui est répandue dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et qui leur est inhérente, ou bien que la grâce par laquelle nous sommes justifiés n'est autre chose que la faveur de Dieu; qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que la grâce justifiante n'est autre chose que la confiance en la divine miséricorde qui remet les péchés à cause de Jésus-Christ, ou que c'est par cette seule confiance que nous sommes justifiés; qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit qu'il est nécessaire à tout homme, pour obtenir la rémission de ses péchés, de croire certainement, et sans hésiter aucunement sur sa propre faiblesse et son indisposition; qu'il soit anathème.

XIV. Si quelqu'un dit qu'un homme est absous de ses péchés et justifié, parce qu'il croit certainement être absous et justifié; ou que personne n'est véritablement justifié que celui qui croit être justifié; et que c'est par cette seule foi que l'absolution et la justification s'accomplissent; qu'il soit anathème.

XV. Si quelqu'un dit qu'un homme régénéré et justifié est obligé, selon la foi, de croire qu'il est assurément au nombre des prédestinés; qu'il soit anathème.

XVI. Si quelqu'un soutient, comme une chose de certitude absolue et infaillible, qu'il aura sûrement le grand don de la persévérance finale, à moins qu'il ne l'ait appris par une révélation particulière; qu'il soit anathème.

XVII. Si quelqu'un dit que la grâce de la justification n'est que pour ceux qui sont prédestinés à la vie, et que tous les autres qui sont appelés, sont appelés, il est vrai, mais ne reçoivent point la grâce, comme étant prédestinés au mal par la puissance divine; qu'il soit anathème.

XVIII. Si quelqu'un dit que les commandemens de Dieu sont

[An
impo
de la
X
pré
ni co
les d
anat
X
qu'il
men
l'Eva
la vi
qu'il
X
nom
sent
quel
X
cour
ou q
X
plus
le pe
l'hon
mém
c'est
qu'il
X
cons
que
mar
men
X
le ju
port
nell
c'est
soit
X
fait
com
Chr
gar

impossibles à garder, même à celui qui est justifié et dans l'attente de la grâce; qu'il soit anathème.

XIX. Si quelqu'un dit que dans l'Évangile la foi seule est le précepte; que toutes les autres choses sont indifférentes, n'étant ni commandées ni défendues, mais laissées à la liberté; ou que les dix commandemens ne regardent pas les Chrétiens; qu'il soit anathème.

XX. Si quelqu'un dit qu'un homme justifié, quelque parfait qu'il puisse être, n'est pas obligé à l'observation des commandemens de Dieu et de l'Église, mais seulement à croire; comme si l'Évangile ne consistait qu'en une simple et absolue promesse de la vie éternelle, sans la condition d'observer les commandemens; qu'il soit anathème.

XXI. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ a été donné de Dieu aux hommes, en qualité seulement de rédempteur dans lequel ils misent leur confiance, et non pas aussi en qualité de législateur auquel ils obéissent; qu'il soit anathème.

XXII. Si quelqu'un dit que l'homme justifié peut sans un secours particulier de Dieu persévérer dans la justice qu'il a reçue, ou qu'il ne le peut avec ce secours; qu'il soit anathème.

XXIII. Si quelqu'un dit que l'homme une fois justifié ne peut plus pécher, ni perdre la grâce, et qu'ainsi celui qui tombe dans le péché n'a jamais été vraiment justifié; ou au contraire, que l'homme justifié peut durant toute sa vie éviter tous les péchés, même véniels, si ce n'est par un privilège spécial de Dieu, comme c'est le sentiment de l'Église à l'égard de la bienheureuse Vierge; qu'il soit anathème.

XXIV. Si quelqu'un dit que la justice qui a été reçue n'est pas conservée et augmentée devant Dieu par les bonnes œuvres, mais que ces œuvres sont simplement les fruits de la justification et les marques qu'on l'a reçue, non pas toutefois une cause qui l'augmente; qu'il soit anathème.

XXV. Si quelqu'un dit qu'en quelque bonne œuvre que ce soit le juste pèche au moins véniellement; ou, ce qui est plus insupportable, qu'il pèche mortellement et mérite ainsi les peines éternelles; et que la seule raison pour laquelle il n'est pas damné, c'est que Dieu ne lui impute pas ces œuvres à condamnation; qu'il soit anathème.

XXVI. Si quelqu'un dit que les justes, pour les bonnes œuvres faites en Dieu, ne doivent point attendre ni espérer de lui la récompense éternelle, par sa miséricorde et les mérites de Jésus-Christ, quoiqu'ils persévèrent jusqu'à la fin en faisant bien et en gardant ses commandemens; qu'il soit anathème.

XXVII. Si quelqu'un dit qu'il n'y a point d'autre péché mortel que celui d'infidélité, ou que la grâce qu'on a une fois reçue ne se perd par aucun autre péché; qu'il soit anathème.

XXVIII. Si quelqu'un dit qu'on perd toujours la foi en perdant la grâce par le péché; ou que la foi qui reste n'est pas une véritable foi, quoiqu'elle ne soit pas vive; ou que celui qui a la foi sans la charité, n'est pas chrétien; qu'il soit anathème.

XXIX. Si quelqu'un dit que celui qui est tombé dans le péché depuis le baptême, ne peut se relever par la grâce de Dieu; ou qu'il peut à la vérité recouvrer la grâce qu'il avait perdue, mais que c'est par la seule foi, et sans le secours du sacrement de pénitence, contre ce que l'Eglise romaine et universelle, instruite par Jésus-Christ et ses apôtres, a jusqu'ici cru, tenu et enseigné; qu'il soit anathème.

XXX. Si quelqu'un dit qu'à tout pécheur pénitent qui a reçu la grâce de la justification, l'offense est tellement remise, et que pour lui la condamnation à la peine éternelle est tellement effacée, qu'il ne lui reste aucune peine temporelle à subir, soit en cette vie, soit en l'autre dans le purgatoire, avant que l'entrée du royaume des cieux lui puisse être ouverte; qu'il soit anathème.

XXXI. Si quelqu'un dit que l'homme justifié pèche lorsqu'il fait de bonnes œuvres en vue de la récompense éternelle; ou'il soit anathème.

XXXII. Si quelqu'un dit que les bonnes œuvres de l'homme justifié sont tellement les dons de Dieu, qu'elles ne soient pas aussi les mérites de cet homme justifié; ou que, par ces bonnes œuvres qu'il fait par le secours de la grâce de Dieu, et par les mérites de Jésus-Christ dont il est un membre vivant, il ne mérite pas véritablement une augmentation de la grâce, la vie éternelle, et la possession de cette même vie pourvu qu'il meure en grâce, et même encore une augmentation de gloire; qu'il soit anathème.

XXXIII. Si quelqu'un dit que, par cette doctrine catholique de la justification, exposée par le saint concile de Trente dans le présent décret, on déroge en quelque chose à la gloire de Dieu, ou aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au lieu de reconnaître qu'en effet la vérité de notre foi y est éclaircie, et que la gloire de Dieu et de Jésus-Christ y est rendue plus éclatante; qu'il soit anathème.

Cette longue exposition, qu'on voit n'être susceptible d'aucun abrégé, était nécessaire dans toute son étendue, tant pour instruire avec précision sur cette matière délicate, que pour montrer les écarts où conduit la manie d'innover, couverte du manteau

[An
de la
ces e
forma
que
l'anti
naître
bonne
comm
et de
dient
partie
Trent
d'ent
sieur

Ap
tique
dont
dame
tous
confé
vives
quels
putai
trans
de ca
conn
 indép
prété
Espa
nique
suite
rent
contr
de dr
avis
impos
donn
fier le
encor
des é
même

l'Pa

de la réforme. On a pu trouver fort extraordinaire plusieurs de ces canons ; que sont donc les assertions contraires de ces réformateurs, ou plutôt de ces corrupteurs, que le concile ne fait que suivre dans ces décrets ? Que serait-ce du venin même, si l'antidote en paraît si étrange ? Mais on en a vu assez, pour reconnaître que tout y tendait à l'anéantissement de la pénitence, des bonnes œuvres, de la soumission aux commandemens de Dieu comme à ceux de l'Eglise, au renversement entier de la morale et des fondemens de toute société. Il était donc encore expédient de consigner ici les règles d'où nous verrons dans la suite partir nos pasteurs, afin de condamner, à l'exemple de ceux de Trente, des propositions trop semblables à celles qu'on vient d'entendre anathématiser, pour qu'on n'y en ait pas reconnu plusieurs.

Après la lecture des canons, c'est-à-dire du décret dogmatique, on lut celui de la réformation, compris en cinq chapitres, dont le premier concerne la résidence des évêques. Ce point fondamental de la discipline ecclésiastique, sur lequel reposent presque tous les devoirs de la sollicitude pastorale, donna lieu dans les conférences préliminaires à des discussions et à des disputes très-vives : non pas que la chose même éprouvât des contradictions, quels que fussent le relâchement et l'abus contraire ; mais on disputait sur le genre d'obligation qu'elle imposait. Parce que la transgression semblait portée à son comble, on ne trouvait point de caractère si sacré dont on ne voulût revêtir la loi. Qu'on reconnaisse du moins, à ce sujet, que l'enseignement de l'Eglise est indépendant des mœurs du clergé. La plupart des théologiens prétendaient que l'obligation de résider était de droit divin. Les Espagnols, et particulièrement les deux frères prêcheurs, Dominique de Soto et Barthélemy de Caranza, qui fut élevé dans la suite sur le grand siège de Tolède où il fit tant de bruit, soutinrent ce sentiment avec beaucoup de force. Les évêques italiens, au contraire, appuyés des jurisconsultes, voulaient qu'elle ne fût que de droit ecclésiastique. Les légats ne manquèrent point de donner avis de ce différend au saint Père, qui leur manda que le point important et capital du concile était de réformer les abus, d'ordonner les peines qui les pouvaient arrêter, et non pas de spécifier le genre de droit contre lequel ils péchaient¹. Il avertissait encore les légats de veiller à ce que les cardinaux qui possédaient des évêchés ne fussent pas soumis, du moins nommément, aux mêmes peines que les autres évêques qui ne résidaient pas. Le

¹ Pallav. t. 8, c. 18, n. 1

pape avait sans doute en vue de conserver, ou plutôt de mettre à l'abri de contestations nouvelles, le droit qu'il a d'exiger des évêques certains services qui les éloignent de leurs diocèses pour un temps; mais il soutenait tout à la fois le droit des souverains sur les services de leurs sujets de toute condition, pour le bien de l'Etat. On s'en tint pour lors à l'avis du pape. Ainsi, quoiqu'il n'y eût presque aucune difficulté, quant à la partie doctrinale ou à la théorie, pour décider que la résidence fût de droit divin, les inconvéniens qui pouvaient se rencontrer dans la pratique firent abandonner cette résolution. Quant au ménagement que le pape demandait pour les évêques revêtus du cardinalat, on consentit, par égard pour leur dignité, à ne pas les désigner nommément dans le décret; bien que les termes généraux dont on usa semblaissent les comprendre aussi bien que les autres évêques. C'est ainsi qu'après avoir exhorté tous ceux qui, *sous quelque nom et quelque titre que ce soit*, sont préposés à la conduite des Eglises patriarcales, primatiales, métropolitaines et cathédrales quelconques, le concile renouvelle, contre ceux d'entre eux qui ne résident pas, les anciens canons qui par suite du désordre des temps et des persounes se trouvaient presque hors d'usage.

C'eût été peu faire, tant que les mêmes désordres subsistaient, de ne leur opposer que la digue impuissante des mêmes lois qu'ils avaient renversées. On établit donc, contre les transgresseurs, des lois pénales, sévères et précises. Le prélat qui sans juste cause demeurera six mois hors de son diocèse, de quelque dignité, grade et prééminence qu'il soit revêtu, doit être privé de la quatrième partie de son revenu annuel, laquelle sera appliquée par son supérieur ecclésiastique à la fabrique et aux pauvres du lieu. S'il continue cette absence pendant six autres mois, il sera privé d'un autre quart de son revenu. Que si la contumace va plus loin, le métropolitain à l'égard des suffragans, et le plus ancien des suffragans à l'égard du métropolitain, seront tenus sous peine d'interdit d'en donner avis sous trois mois au souverain pontife, qui procédera selon l'exigence de la faute, et qui, s'il le juge expédient, poussera la rigueur jusqu'à la déposition.

Pour les ecclésiastiques du second ordre, pourvus de quelque bénéfice que ce soit qui demande résidence de droit ou de coutume, les ordinaires les y contraindront par toutes les voies de droit qu'ils jugeront à propos d'employer, sans qu'on puisse les arrêter par aucun indult ou privilège contraire, en faveur de qui que ce puisse être. Dans le cas même d'une dispense légitime accordée pour un temps, il appartiendra à l'évêque, comme délégué du saint Siège à cet effet, de pourvoir au soin des âmes, en com-

mettant de bons vicaires auxquels il assignera une honnête portion du revenu. On peut voir ici de quel usage était la qualité de délégués du saint Siège dans les évêques, pour écarter les obstacles qui perpétuaient les abus. Elle servit encore pour autoriser les évêques à corriger les moines, qui vivaient peu régulièrement hors de leurs cloîtres, sous prétexte de privilèges supposés ou surpris. Les ordinaires sont chargés de les réprimer et de les punir, aussi bien que les clercs séculiers. C'est la matière du second chapitre de la réformation. Le quatrième donne à l'évêque, nonobstant toute exemption, coutume, jugement, serment et concordat, le droit de visite et de correction, tant sur les chapitres des cathédrales et des autres églises, que sur chacun des particuliers qui les composent. Enfin, par le cinquième chapitre il est défendu à tout évêque, sous peine de *suspensio*, quelque privilège qu'il puisse alléguer, d'exercer les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque, sans avoir obtenu sa permission formelle. Après la lecture de ces décrets, ou annonça la septième session pour le troisième de mars.

On se remit promptement au travail, et l'on y apporta tant d'application, qu'on fut en état pour le jour désigné de prononcer sur la vaste matière, non-seulement des sacremens en général, mais encore de ceux du baptême et de la confirmation. C'est que l'examen des dogmes précédens avait fourni pour ceux-ci beaucoup de facilité et de lumières. On vit à cette septième session trois cardinaux, Pacheco avec les deux légats del Monte et Cervin, neuf archevêques, cinquante trois évêques, deux procureurs d'absens, deux abbés et cinq généraux d'ordre, sans compter les docteurs théologiens et juriconsultes. Les canons dogmatiques, qu'on lut après les prières accoutumées, sont divisés en trois parties : la première, touchant les sacremens en général, en contient treize ; la seconde en a quatorze sur le baptême ; la confirmation, qui est l'objet de la troisième, n'en renferme que trois. Ils sont tous précédés d'une espèce de préface, ou d'une introduction dans laquelle le concile, indiquant l'ordre de sa marche, dit qu'afin de donner le dernier éclaircissement à la doctrine de la justification, il a jugé à propos de faire suivre sans intervalle celle des sacremens, et de prononcer d'abord les décisions suivantes, en attendant qu'on publie de même, avec le secours du Saint-Esprit, celles qu'il reste à faire.

I. Si quelqu'un dit que les sacremens de la loi nouvelle n'ont pas tous été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou qu'il y en a plus ou moins de sept, savoir, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordreet le mariage :

ou que quelqu'un de ces sept n'est pas proprement et véritablement un sacrement; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que ces sacremens de la loi nouvelle ne sont différens des sacremens de la loi ancienne, qu'en ce que les cérémonies et les pratiques extérieures sont différentes; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que ces sept sacremens sont tellement égaux entre eux, qu'il n'y en a aucun plus digne que l'autre en quelque manière que ce soit; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que les sacremens de la loi nouvelle ne sont pas nécessaires au salut, mais qu'ils sont superflus, et que, sans eux et sans le désir de les recevoir, les hommes par la seule foi peuvent obtenir la grâce de la justification; encore bien qu'il soit vrai de dire que tous ne sont pas nécessaires à chacun; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que ces sacremens n'ont été institués que pour nourrir la foi; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que les sacremens de la loi nouvelle ne contiennent pas la grâce qu'ils signifient, ou qu'ils ne confèrent pas la grâce même à ceux qui n'y mettent point d'obstacles; comme s'ils n'étaient que des signes extérieurs de la justice ou de la grâce qui a été reçue par la foi, et quelques marques nouvelles de la profession du christianisme, par lesquelles on distingue dans le monde les fidèles d'avec les infidèles; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que la grâce, pour ce qui est de la part de Dieu, n'est pas donnée toujours à tous par ces sacremens, encore bien qu'ils soient reçus avec toutes les dispositions requises; mais que cette grâce n'est donnée que quelquefois et à quelques-uns; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que par les mêmes sacremens de la loi nouvelle la grâce n'est pas conférée comme un effet de leur propre vertu, mais que la seule foi aux promesses de Dieu suffit pour obtenir la grâce; qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que, par les trois sacremens du baptême, de la confirmation et de l'ordre, il ne s'imprime pas dans l'âme un caractère, c'est-à-dire, un certain signe spirituel et ineffaçable, qui fait que ces sacremens ne peuvent se réitérer; qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que tous les chrétiens ont le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu, et d'administrer les sacremens; qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que l'intention, au moins celle de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas requise dans les ministres du

sacrement, lorsqu'ils le font et qu'ils le confèrent; qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que le ministre du sacrement qui se trouve en péché mortel, quoiqu'il observe d'ailleurs toutes les choses essentielles pour faire ou conférer ce sacrement, ne le fait ou ne le confère pas; qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit que les cérémonies reçues et approuvées dans l'Eglise catholique, et qui sont en usage dans l'administration solennelle des sacremens, peuvent être, sans péché, ou méprisées ou omises, selon qu'il plaît aux ministres; ou changées en d'autres par tout pasteur, quel qu'il soit; qu'il soit anathème.

Les canons touchant le baptême sont conçus ainsi :

I. Si quelqu'un dit que le baptême de S. Jean avait la même force que celui de Jésus-Christ; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas de nécessité pour le sacrement de baptême, et pour ce sujet, détourne à quelque explication métaphorique ces paroles de Jésus-Christ : *Si l'homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit saint*; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que l'Eglise romaine, qui est la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, ne tient pas la vraie doctrine du sacrement de baptême; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que le baptême donné même par les hérétiques au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, avec intention de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas un vrai baptême; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que le baptême est libre, c'est-à-dire, qu'il n'est pas nécessaire pour le salut; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit qu'un homme baptisé ne peut, quand il le voudrait, perdre la grâce, quelque péché qu'il commette, à moins de ne vouloir pas croire; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés ne contractent par le baptême que l'obligation à la foi seule, et non pas celle d'observer aussi toute la loi de Jésus-Christ; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que ceux qui sont baptisés demeurent exempts de tous les préceptes de la sainte Eglise, soit qu'ils soient écrits, soit qu'ils viennent de la tradition, de telle manière qu'ils ne sont point obligés à les observer, à moins qu'ils n'aient d'eux-mêmes voulu s'y soumettre; qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit qu'il faut rappeler aux hommes le souvenir du baptême qu'ils ont reçu, de telle façon qu'ils comprennent que tous les vœux qui se font depuis, sont nuls en vertu de la

promesse faite antérieurement dans le baptême ; comme si par ces vœux on dérogeait et à la foi qu'on a embrassée, et au baptême lui-même ; qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit que, par le seul souvenir et la foi du baptême qu'on a reçu, tous les péchés qui se commettent depuis, ou sont remis, ou deviennent vériels ; qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que le vrai baptême, bien et dûment conféré, doit se réitérer en la personne de celui qui, ayant renoncé à la foi de Jésus-Christ chez les infidèles, revient à pénitence ; qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que personne ne doit être baptisé qu'à l'âge où l'a été Jésus-Christ, ou bien à l'article de la mort ; qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit que les enfans, après leur baptême, ne doivent point être au nombre des fidèles, parce qu'ils ne sont pas en état de faire des actes de foi ; et que pour cela ils doivent être rebaptisés lorsqu'ils ont atteint l'âge de discernement ; ou qu'il vaut mieux ne les point baptiser du tout, que de les baptiser dans la seule foi de l'Eglise, avant qu'ils produisent eux-mêmes un acte de foi ; qu'il soit anathème.

XIV. Si quelqu'un dit que les petits enfans ainsi baptisés doivent, quand ils sont grands, être interrogés s'ils veulent ratifier ce que leurs parrains ont promis en leur nom tandis qu'on les baptisait ; et que, s'ils répondent que non, il faut les laisser à leur liberté, sans les contraindre de vivre en chrétiens par aucune autre peine que la privation de l'eucharistie et des autres sacremens, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence ; qu'il soit anathème.

Enfin les canons sur la confirmation furent publiés en ces termes :

I. Si que'qu'un dit que la confirmation, dans ceux qui sont baptisés, n'est qu'une vaine cérémonie, et non pas un sacrement véritable et proprement dit ; ou qu'autrefois ce n'était qu'une sorte de catéchisme, où ceux qui approchaient de l'adolescence rendaient compte de leur foi en présence de l'Eglise ; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que ceux qui attribuent quelque vertu au saint chrême de la confirmation, font injure au Saint-Esprit ; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que l'évêque seul n'est pas le ministre ordinaire de la sainte confirmation, mais que tout simple prêtre l'est aussi ; qu'il soit anathème.

[An
C
atte
reçu
tre
nist
au s
pou
cré
seul
mini
D
cles
poin
casie
cer. l
aussi
plus
qu'o
joûte
diffé
le no
qui l
fût d
lait p
jamai
ne m
que
tous
distin
surpl
plus
faites
du be
bonn
toute
prop
beng
véni
espag
entre
empê

Ce troisième canon offre un exemple remarquable de la sage attention du concile de Trente à ne flétrir aucun des sentimens reçus par les théologiens catholiques. Comme plusieurs d'entre eux pensaient que les simples prêtres avaient autrefois administré la confirmation, et que le concile de Florence attribue au souverain pontife le pouvoir de les commettre à cet effet pour des causes graves, pourvu qu'ils se servent du chrême consacré par l'évêque; on prononça, non pas simplement que l'évêque seul est le ministre de la confirmation, mais qu'il en est le seul ministre ordinaire.

Dans cette session, aussi bien que dans la précédente, les articles de réformation souffrirent de tout autres difficultés que les points de dogme, qui sont invariables dans l'Eglise, et qui n'y occasionent de contestations que quant à la manière de les énoncer. Les Pères s'étant proposé pour objet de réforme une matière aussi délicate que la pluralité des bénéfices, laquelle entraînait de plus l'obligation de la résidence absolument impossible tant qu'on possède plusieurs bénéfices qui la requièrent, il y eut une joute fort longue, et par moment très-animée, entre les légats et différens évêques, principalement espagnols, qui comptaient sur le nom imposant de leur souverain. Il y eut même plusieurs Italiens qui les secondèrent avec force. Quelques évêques ayant opiné qu'il fût défendu à tout prélat d'avoir plus de bénéfices qu'il n'en fallait pour produire un revenu de deux cents ducats d'or, et d'en avoir jamais plus de trois, quand bien même le produit de trois ensemble ne monterait point à cette somme, l'évêque de Vérone demanda que cette règle eût son effet sur-le-champ, de manière à ce que tous les prélats qui possédaient plus de trois bénéfices, sans nulle distinction de leurs qualités, fussent contraints de se défaire du surplus dans six mois s'ils étaient en Italie, et dans neuf s'ils étaient plus éloignés¹. L'évêque de Feltri, distinguant entre les unions faites pour le bien de l'Eglise et celles qui ne sont qu'en faveur du bénéficiaire, proposa de maintenir les premières comme étant bonnes, et de réformer les autres; mais l'évêque de Larciano rejeta toutes les distinctions comme autant de palliatifs uniquement propres à sauver la cupidité et à faire tomber la loi. L'évêque d'Albenga, au pays de Gènes, ayant simplement représenté les inconvéniens des lois auxquelles on attache un effet rétroactif, l'évêque espagnol de Calahorra se leva, plus animé que personne, et dit entre autres choses que l'Eglise de Vicence, par l'abus dont on empêchait la réforme, était tombée dans un état si déplorable,

¹ Pallav. l. 9, c. 10.

qu'un apôtre pourrait à peine y remédier¹. Il attaqua par là le cardinal Rodulfi qui possédait cet évêché avec quantité d'autres bénéfices, où jamais il n'avait mis le pied, et dont il ne connaissait que le produit pécuniaire. Les Espagnols allèrent encore plus loin; l'évêque de Badajoz, avec plusieurs autres, alla jusqu'à demander qu'on refusât au pape le pouvoir de dispenser dans cette matière.

À l'occasion de la sortie de l'évêque de Calahorra contre le cardinal Rodulfi, le premier des légats avertit d'abord les Pères de ne censurer les abus qu'en général, sans se livrer aux transports d'un zèle qui dégénérerait en personnalités et en invectives. Il écrivit ensuite au pape, afin d'empêcher ce cardinal d'autoriser en quelque sorte par sa conduite les plaintes et les censures des Pères. Mais ce n'était pas là pour Rome le plus grand sujet de souci. Déjà le pape, procédant lui-même à la réforme de sa cour, avait porté un décret qui ordonnait aux cardinaux possesseurs de plusieurs évêchés de n'en conserver qu'un seul, et de se défaire des autres, dans six mois, s'ils étaient à sa nomination, et, dans un an, s'ils n'y étaient pas². Cependant le concile allait toujours en avant, et voulait que ces premiers prélats fussent nommés dans ces décrets de réforme, tant parce qu'au jugement des canonistes ils ne sont jamais censés compris sous une expression générale, que pour lier les mains au pape par rapport aux dispenses. Toutes ces contradictions, dont les légats ne manquaient pas d'informer le Saint-Père, lui firent prendre le parti d'évoquer à Rome l'affaire de la réformation : il en dressa la bulle et la fit passer aux légats, qui, avant d'en faire usage, prirent la sage précaution de sonder les esprits. Ils eurent bientôt reconnu qu'elle n'était pas de saison, et ils ne jugèrent point à propos de la produire. Ils écrivirent de nouveau au pape qu'il y avait de graves inconvénients à ce que le siège apostolique se saisît de toute l'affaire de la réformation; qu'on pourrait tout au plus la partager, en lui laissant l'article des dispenses, avec ce qui concernait les cardinaux, ou la cour pontificale, dont la réforme semblait naturellement le regarder. Cependant ils ne rendirent aucune réponse satisfaisante au concile.

Les évêques espagnols, voyant l'affaire languir, s'assemblèrent avec quelques autres de leur parti au nombre de vingt, le cardinal Pacheco à la tête. Ils se plaignirent de ce que les plus fortes raisons s'affaiblissaient dans la bouche des légats, ou n'étaient qu'embrouillées à force de disputes; et changeant la manière or-

¹ Pal'av 1. 9, c. 10, n. 9. — ² *Ibid.* c. 2

dinaire d'opiner, ils convinrent de produire désormais leurs demandes par écrit. Passant aussitôt à l'exécution, ils dressèrent un mémoire qui comprenait jusqu'à onze demandes, les plus embarrassantes qu'on pût former sur cette matière. Ils le remirent avec le même empressement aux légats, que cette méthode et ce concert inquiétèrent beaucoup plus que le fond même des choses. Les légats prirent du temps pour répondre, à raison de l'importance de l'objet, et envoyèrent sans délai au pape copie du mémoire, en y joignant leurs réflexions. Ils lui représentaient que, les évêques prenant de jour en jour plus de liberté, parlant des cardinaux sans aucune retenue, et n'épargnant pas le souverain pontife lui-même, qu'ils disaient hautement ne donner que des paroles et leurrer les fidèles par un vain espoir de réforme, il fallait tenir ferme, pour leur ôter la confiance d'emporter par la force ce qu'on ne leur accordait pas de bon gré; qu'autrement on se mettait à leur discrétion, et qu'à l'avenir il serait impossible de les contenir, surtout depuis qu'ils avaient pris la méthode de former entre eux des assemblées particulières. Ils ajoutaient que, si, avant la session, ils ne pouvaient, comme il y avait tout lieu de le craindre, réduire cette faction, il faudrait bien en venir aux voix; mais que, puisqu'elles se comptaient et ne se pesaient point, il ne restait que la ressource de s'appliquer à se procurer la pluralité, en rappelant à Trente, par les voies les plus efficaces et les plus expéditives, les évêques vénitiens, qui étaient allés la plupart dans leurs pays, avec intention peut-être de n'en plus revenir¹. Ce conseil, au premier abord, présente un cachet peu canonique d'intrigue et de manœuvre; mais on vient de faire observer que les Espagnols cabalaient véritablement entre eux, et même qu'ils intervertissaient la marche naturelle du concile, auquel l'avis des légats ne tendait qu'à rendre et son intégrité et son mode légitime d'agir. Si leurs antagonistes avaient en leur faveur le zèle imposant de la réforme et du plus grand bien, il faut convenir, d'un autre côté, qu'ils portaient la rigueur beaucoup trop loin.

Le pape assembla un consistoire pour examiner le mémoire des évêques espagnols. On y trouva sans doute le parti proposé à ce sujet par les légats le plus convenable à la dignité du saint Siège, s'il réussissait; mais il parut aussi d'un danger extrême, s'il en arrivait autrement. Paul III n'avait jamais prétendu régir despotiquement le concile, et jamais il ne le prouva mieux qu'en cette circonstance. Mais s'il était mal de tout refuser à la ligue des prélats d'Espagne, il ne convenait pas non plus de lui accorder tout.

¹ Fra-Paolo, Hist. Conc. Trid. l. 3.

Il prit le parti de céder absolument sur quelques points, sur les autres avec différentes modifications, et il commit à la prudence de ses légats la détermination de ces articles divers, leur recommandant de se régler d'après les circonstances du temps et la disposition des esprits¹. Il n'oublia point de rappeler à Trente les évêques vénitiens, par le moyen du nonce qu'il avait à Venise. On leur représenta que les statuts les plus essentiels de la réformation devaient se dresser dans la session prochaine; et on leur fit si bien entendre que leur présence importait à l'honneur et au bon ordre du concile, qu'ils regardèrent comme un devoir capital d'obéir aux avertissemens du chef de l'Eglise. Par ce moyen, les décrets, tels à peu près que les avaient d'abord conçus les légats, furent dressés en quinze chapitres, proposés ensuite dans une congrégation générale, et reçus enfin à la pluralité des voix. On y laissa même cette clause, *sauf toujours et en toutes choses l'autorité du Siège apostolique*, quoique les Espagnols eussent prétendu qu'elle anéantissait tout l'ouvrage de la réformation, par la pleine liberté qu'elle assurait au pape par rapport aux dispenses². Mais on fit comprendre qu'il n'en est pas des lois ecclésiastiques comme des lois strictement naturelles, dans lesquelles la rigueur et l'équité ne sont qu'une même chose; au lieu qu'à l'égard des premières, l'équité même exige qu'on en limite l'universalité, pour bien des cas qu'il est impossible de prévoir³. Et comme il n'y a pas toujours des conciles auxquels on puisse recourir, l'autorité du pape est nécessaire pour une infinité de ces cas singuliers, qu'un concile ne peut d'ailleurs régler. Voici en substance ce long décret :

CHAP. I. Aucun sujet ne sera élevé au gouvernement des Eglises cathédrales, qu'il ne soit né d'un légitime mariage, qu'il ne soit d'un âge mûr, grave, de bonnes mœurs et habile dans les lettres. En France, les évêques, selon l'ordonnance de Blois, dûrent avoir au moins vingt-sept ans, avec le grade de docteur ou de licencié dans quelque université⁴.

II Personne aussi, de quelque dignité, grade et prééminence qu'il puisse être, ne présuamera d'accepter ou de garder tout à la fois plusieurs Eglises métropolitaines ou cathédrales, soit en titre, soit en commende, ou de quelque autre manière que ce soit. Et pour ceux qui en possèdent actuellement plusieurs, ils garderont celle qu'il leur plaira et se déferont des autres dans six mois, si

Fra-Paolo, Hist. Conc. Trid. l. 3, p. 239. — ² *Ibid.* p. 242. — ³ Pallav. l. 9, c. 1, n. 2. — ⁴ D'après l'art. 16 de la loi du 8 avril 1802, dont plusieurs dispositions ont été improuvées par le saint Siège, on ne peut être aujourd'hui nommé évêque en France avant l'âge de trente ans et si l'on n'est originaire français.

elles sont à l'entière disposition du Siège apostolique, et dans un an si elles n'y sont point; autrement ces Eglises seront censées vacantes dès ce moment-là, à l'exception seulement de celle qui aura été obtenue la dernière.

III. Les autres bénéfices inférieurs, principalement s'ils ont charge d'âmes, seront conférés à des sujets dignes et capables, qui puissent résider sur les lieux, et remplir eux-mêmes leurs fonctions.

Le concile ajouta, par la suite, que nul ne serait promu à une dignité quelconque avec charge d'âmes, qu'il n'eût au moins vingt-cinq ans; qu'il n'eût passé quelque temps dans l'ordre cléricale; et qu'il serait tenu, dans les deux premiers mois de sa possession, de faire entre les mains de l'évêque une profession publique de sa foi. On statua aussi qu'il faudrait avoir vingt et un ans accomplis pour tenir quelque dignité dans une église cathédrale ou collégiale. Quant aux simples canonicats ou prébendes, les règles de la chancellerie exigent quatorze ans pour les cathédrales, et dix ans pour les collégiales, à peine de nullité des provisions, s'il n'y a dispense spéciale. Il est statué par les mêmes règles que personne ne peut être curé, s'il n'entend et ne parle la langue du lieu.

IV. Quiconque à l'avenir présuamera d'accepter ou de garder ensemble plusieurs cures ou autres bénéfices incompatibles, soit par voie d'union pendant sa vie, soit en commende perpétuelle, ou sous quelque autre titre que ce soit contre les saints canons, sera, même de droit, privé de ces bénéfices.

V. Pour ceux qui prétextent des dispenses à ce sujet, les ordinaires des lieux les obligeront rigoureusement à les montrer; faute de quoi ils procéderont contre eux, et ces bénéfices seront conférés par les collateurs ordinaires à des sujets capables. Dans le cas même de dispense légitime, l'ordinaire est chargé de pourvoir, par l'institution de vicaires capables, et par l'attribution d'une partie convenable du revenu, à ce que le soin des âmes et tous les autres devoirs ne soient aucunement négligés.

Le seul nom de dispense a quelque chose de surprenant en cette matière: on n'est pas moins étonné que cette loi soit précisément pour l'avenir, sans obliger sur-le-champ les envahisseurs de bénéfices incompatibles à n'en garder qu'un seul. C'est ce qui fait voir à quel point l'abus était monté. La plupart des chapitres avaient obtenu de ces sortes de privilèges pendant le schisme et le règne des anti-papes d'Avignon. Le clergé, même en France, et long-temps encore après le concile de Trente, obtint des édits qui permettaient de tenir ensemble des cures et des prébendes, du moins à l'égard de ceux qui s'en trouvaient pourvus. Il y avait

donc des ménagemens à garder du côté même de la puissance temporelle, et la réforme radicale ne pouvait être l'ouvrage que de la discrétion et de la longanimité. Enfin il passa en principe, et surtout en France, nonobstant toute ancienne coutume, qu'un chanoine pourvu d'une cure opérerait entre les deux bénéfices, et qu'autrement ils seraient tous deux impétrables.

VI. Les unions de bénéfices à perpétuité, faites depuis quarante ans, seront examinées par les ordinaires comme délégués du Siège apostolique; et celles qui se trouveront subreptices ou obreptices seront déclarées nulles. Or on doit présumer subreptices toutes celles qui, accordées depuis le temps susdit, n'ont pas encore eu leur effet au moins en partie, aussi bien que toutes celles qui s'accorderont à l'avenir, à l'instance de qui que ce soit, s'il n'est constant qu'elles aient été faites pour des causes raisonnables et légitimes, vérifiées par-devant l'ordinaire du lieu, après y avoir appelé les parties intéressées.

VII. Les bénéfices-cures, joints et unis de tout temps à des Eglises cathédrales, collégiales ou autres, ou à des monastères, bénéfices, collèges et autres lieux de dévotion quels qu'ils puissent être, seront visités tous les ans par les ordinaires des lieux, qui pourvoiront avec un soin particulier au salut des âmes, par l'institution de vicaires capables, et même perpétuels, avec application d'environ le tiers du revenu pour leur entretien.

Pour les monastères qui étaient cures dans leur première institution, le concile permit ensuite aux réguliers d'y exercer les fonctions curiales, et y laissa simplement à l'évêque le droit de visite et de correction. On ne faisait pas cette distinction en France, où tous les religieux, à la réserve des chanoines réguliers comme destinés aux fonctions apostoliques, étaient obligés de nommer à l'évêque un prêtre séculier qui reçût de lui la conduite des âmes.

VIII. Les ordinaires des lieux seront tenus de visiter par autorité apostolique toutes les églises, chaque année, de quelque nature qu'elles soient, et de quelque exemption qu'elles jouissent. Ils sont encore autorisés à pourvoir, par les voies de droit qu'ils jugeront convenables, à ce qu'on fasse les réparations, et qu'on ne manque à rien en ce qui concerne tant le soin des âmes, que les autres fonctions et obligations propres de chaque lieu. Le concile déclare non recevables à cet égard tous privilèges, coutumes et prescriptions même de temps immémorial.

IX. Ceux qui seront élevés à la conduite des Eglises majeures se feront sacrer dans le temps prescrit par le droit, sans que les délais accordés au-delà de six mois puissent valoir en faveur de qui que ce soit.

On ne trouve point ici de peine portée contre les transgresseurs; mais la session vingt-troisième y suppléa, en ordonnant que ceux qui auront été préposés au gouvernement des Eglises cathédrales, quand même ils seraient cardinaux, seront tenus à la restitution des fruits perçus, s'ils ne se font sacrer dans trois mois; et s'ils négligent encore de le faire pendant trois autres mois, ils seront par le seul fait privés de leurs Eglises. On vit néanmoins encore des évêques, de nom seulement, occuper jusqu'à la mort les sièges les plus distingués, sans avoir jamais reçu le caractère de l'épiscopat, ni même du sacerdoce; et cela parmi des peuples qui avaient adopté la discipline de Trente, tandis que les Français, sans l'avoir reçue dans les formes, la pratiquèrent d'une manière irréprochable, au moins quant à ces lois essentielles de la hiérarchie.

X. Pendant la vacance des évêchés, les chapitres, dans le cours de la première année, ne pourront accorder la permission de conférer les ordres, ni donner des lettres dimissoriales, même en vertu de quelque prérogative ou coutume particulière, si ce n'est en faveur de quelque sujet pressé à l'occasion d'un bénéfice qu'il aurait obtenu, ou qu'il serait près d'obtenir. Autrement le chapitre qui aura contrevenu, sera soumis à l'interdit ecclésiastique; et ceux qui auront été ordonnés de la sorte, s'ils ont reçu les ordres mineurs, ne jouiront d'aucun privilège de la cléricature; s'ils ont reçu les ordres majeurs, ils seront de droit suspens des fonctions de leurs ordres, tant qu'il plaira au prélat qui sera élevé sur ce siège.

XI. Les facultés ou permissions pour être promu aux ordres par un prélat quelconque, ne pourront servir qu'à ceux qui auront une raison légitime, exprimée dans les lettres de permission, pour ne pas recevoir les ordres de leurs propres évêques; et dans ce cas ils ne seront ordonnés que par l'évêque du diocèse où ils iront, ou par celui qui exercera en sa place, et après un soigneux examen.

XII. Toute dispense pour les ordres ne pourra valoir au-delà d'une année, excepté pour les cas exprimés dans le droit canonique.

XIII. Ceux qui seront présentés, élus et nommés à quelques bénéfices que ce soit, et par quelques personnes ecclésiastiques que ce puisse être, même par les nonces du siège apostolique, ne pourront être institués, confirmés, mis en possession, quelque privilège ou coutume, même de temps immémorial, qu'ils prétendent, s'ils n'ont été auparavant examinés et trouvés capables par les ordinaires des lieux. Personne ne pourra se soustraire à cet examen par voie d'appel, excepté néanmoins ceux qui sont

présentés, élus ou nommés par les universités ou collèges de plein exercice pour toutes les sciences.

Les deux derniers chapitres de la réformation concernent la connaissance des causes civiles des exempts et la juridiction sur les hôpitaux, que le concile attribue aux ordinaires des lieux.

Ces décrets furent le dernier fruit qu'on retira de la première assemblée du concile de Trente. On avait indiqué la huitième session pour le 21 du mois d'avril, et l'on comptait y terminer ce qui regardait le reste des sacremens. Deux jours après la session septième, on tint en effet une congrégation, où l'on commença par examiner la matière de l'eucharistie; mais l'examen ne fut pas long. L'alarme reprit tout-à-coup parmi les prélats, à l'occasion de la mort presque subite de plusieurs évêques. On crut apercevoir des pronostics de peste; on consulta deux des plus habiles médecins de l'Italie qui accompagnaient le concile : ils décidèrent que la maladie qui régnait à Trente avait en effet quelque chose de pestilentiel, et qu'elle pouvait avoir les suites les plus fâcheuses. Ce mot prononcé, il ne fut plus possible de calmer les esprits : à la réserve des Espagnols, appuyés de quelques autres évêques qui craignaient également d'offenser l'empereur en se retirant, les vœux de tout le monde eurent pour unique objet la translation du concile. Le pape, instruit par les légats, leur donna, par une bulle qui se trouve datée du 21 février, plein pouvoir de faire cette translation, s'ils la jugeaient convenable. Il y eut à ce sujet plusieurs conférences, dans lesquelles la faction d'Espagne soutint toujours la négative avec beaucoup de chaleur. Cependant, la terreur augmentant de jour en jour, plusieurs évêques, sans attendre de permission, prirent le parti de la retraite. De ce nombre fut l'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, qui ne laissait ainsi pour représentant de la nation française, que l'évêque d'Agde, Claude de La Guiche, transféré depuis peu au siège de Mirepoix : celui-ci, figurant seul pour toute la nation, résolut sagement de paraître indécis, et n'opina ni pour ni contre la translation du concile. Car la chose fut mise en délibération dans une session solennelle, qui est comptée pour la huitième, et qui se tint le 11 de mars, près de six semaines avant le jour indiqué en premier lieu. Les légats avaient choisi la ville de Bologne pour le lieu de la translation; le décret était tout dressé, et l'on en fit la lecture, pour l'approuver ou le rejeter à la pluralité des voix. Le cardinal Pacheco, à la tête de quinze évêques, combattit fortement le dessein de quitter Trente, et plus encore de se rassembler à Bologne, ville de l'Etat ecclésiastique; prétendant que, dans le cas même d'une translation nécessaire, ce serait une ville

[An 1
d'All
y en
dres.
Pères
ce re
prop
Ainsi
qui é
à-dir
seul
Pa
il eu
sait s
de de
tées p
tinue
semb
l'anci
syno
d'étu
suite
logne
d'Ital
plutô
Guic
rare,
Tous
Père
et de
jour
2 de
un jo
brer
d'aut
Da
aucu
Fran
ouve
la si
publ
sept

'Fr

d'Allemagne qu'il faudrait choisir¹ : mais à ces seize évêques, il y en eut d'abord trente-cinq d'opposés, avec trois généraux d'ordres. L'évêque de Sinigaille ayant proposé ensuite d'obliger les Pères à revenir à Trente, dès que le pape et le concile croiraient ce retour avantageux à l'Église, et les légats applaudissant à cette proposition, le nombre de suffrages s'accrut encore de trois voix. Ainsi, quand on les recueillit en règle, de cinquante-cinq Pères qui étaient présens, trente-huit furent pour la translation, c'est-à-dire la totalité, à l'exception de seize du parti autrichien, et du seul évêque français qui n'avait pas voulu opiner.

Paul III cependant n'était pas sans inquiétude, surtout quand il eut appris que l'empereur, mécontent de tout ce qui se faisait sans lui dans le concile, avait enjoint aux évêques ses sujets de demeurer à Trente. Ils obéirent, nonobstant les censures portées par la bulle de translation contre ceux qui prétendraient continuer à Trente la célébration du concile; en sorte que tout semblait se préparer à renouveler le spectacle scandaleux de l'ancienne scission de Bâle. Toutefois ils ne firent aucune action synodale, dans la crainte de causer un schisme : ils se contentèrent d'étudier les points de doctrine qui devaient se traiter dans la suite, en cas que l'on continuât. D'un autre côté, il n'y avait à Bologne, ni évêques, ni ambassadeurs d'aucuns princes, excepté ceux d'Italie; ce qui pouvait faire passer ce concile pour particulier, plutôt que pour œcuménique. L'évêque français, Claude de La Guiche, avec les ambassadeurs de sa nation, s'était retiré à Ferrare, pour y attendre de nouveaux ordres du roi son maître. Tous ces contre-temps déterminèrent le pape à ordonner aux Pères de Bologne de ne faire aucun décret dans ces conjonctures, et de proroger seulement la session. Elle se tint néanmoins au jour indiqué, 21 d'avril; mais ce ne fut que pour la remettre au 2 de juin suivant, où elle fut prorogée de nouveau, et même à un jour indéterminé. Voilà tout ce qu'on put faire à Bologne, célébrer deux sessions, la neuvième et la dixième, où il ne s'agit d'autre chose que de s'ajourner pour agir.

Dans l'embarras où il se trouvait, ne pouvant faire goûter aucune raison à l'empereur, le pape se retourna du côté de la France, afin de se ménager un appui dans le cas d'une rupture ouverte. Déjà l'Université de Paris avait applaudi aux décrets de la sixième session, et le roi François I^{er} voulait qu'ils fussent publiés dans son royaume. Il en eût été de même de ceux de la septième et de tous les autres, sans en excepter celui de la trans-

¹ Fra-Paolo, l. 2, p. 250. Palav. l. 9, c. 15.

lation, si ce prince eût vécu plus long-temps. Mais dès que la maladie dont il mourut l'eut éloigné des affaires, les cardinaux qui étaient jusqu'à douze en France, sans compter Charles de Vendôme et Charles de Guise, qui obtinrent encore la pourpre peu de temps après, firent changer, par rapport au concile, les dispositions de la cour où dominaient trois ou quatre d'entre eux, et où la plupart étaient employés dans les conseils. La réformation commencée à Trente, et déjà étendue au défaut de résidence, ainsi qu'à la pluralité des bénéfices, ne fut pour eux qu'un sujet d'alarmes. Ils étaient presque tous infiniment répréhensibles sur ces deux points; et tel parmi eux, possesseur de dix évêchés et de dix abbayes, traînait de toutes parts à la suite de la cour son activité intrigante ou sa fastueuse inutilité, et se fixait partout ailleurs que dans aucune de ses Eglises. Ce fut là principalement ce qui empêcha que la translation du concile de Trente à Bologne ne fût approuvée en France du vivant de François I^{er}.

Ce prince, attaqué d'une fièvre lente qui parut d'abord peu sérieuse, mais qui nourrissait une mélancolie profonde dans laquelle l'avait plongé depuis deux mois la mort du roi d'Angleterre à peu près du même âge que lui, était tourmenté d'ailleurs par un ulcère. Contraint de s'arrêter à Rambouillet, il y mourut, après avoir rempli avec beaucoup de piété les derniers devoirs du chrétien, le 31 mars de l'année 1547, la cinquante-troisième de son âge, et de son règne la trente-troisième. Parmi les avis qu'il donna au dauphin avant d'expirer, il lui recommanda surtout de ne pas imiter ses défauts : ce qui se rapportait principalement à son incontinence; car, du reste, pour être le premier prince de son temps, il ne lui manqua que d'être heureux. Et même chez un prince qui comptait pour peu de chose la perte de tous les biens, à la réserve de l'honneur, les revers ne servirent qu'à déployer toute sa grandeur d'âme. Nous ne dirons que trois ou quatre mots d'un monarque célébré par tant d'éloges, et mieux encore par ses œuvres. Une valeur qu'on ne peut accuser que d'excès, un génie qui lui a fait partager avec Léon X l'honneur d'avoir ressuscité les sciences et les arts, une générosité telle qu'on n'en vit peut-être jamais sur le trône, et rarement dans les conditions privées, et ce qui a un rapport plus direct à notre objet, une constance invariable à seroïdir chez lui contre les nouveautés en matière de religion : ce sont là les quatre traits qui distingueront à jamais François I^{er} dans la foule même des princes à qui l'on a donné le nom de grands. Pour rétablir les lettres et polir les mœurs, son génie créateur mit le premier, si l'on peut s'exprimer ainsi, les deux sexes à contribution, aussi bien que tous les ordres de l'Etat. Ce

fut sous son règne que les femmes commencèrent à paraître avec éclat à la cour, ainsi que les cardinaux et les évêques distingués¹. Quand on porta le corps du roi défunt à Saint Denis, la pompe fut si magnifique², que l'on compta parmi les différens seigneurs jusqu'à onze cardinaux, et plus de quarante autres prélats : cortège bien dû sans doute à cet excellent prince. Par malheur, François I^{er}, en rendant la cour plus brillante, la rendit aussi plus voluptueuse. C'est à la galanterie de ce règne que bien des observateurs attribuent la première décadence des mœurs nationales : on prétendait les polir, et on les amollit.

Le fameux roi d'Angleterre, Henri VIII, était mort la nuit du 28 au 29 janvier de cette année, la cinquante-sixième de son âge, et la trente-neuvième de son effroyable règne. On compte, parmi les victimes immolées à la brutalité de ses passions, deux reines, sans parler de deux autres qui furent rejetées, deux cardinaux, vingt-et-un tant évêques qu'archevêques, treize abbés, cinq cents moines ou prêtres, plus de cent chanoines et docteurs, quarante-et-un ducs, marquis, comtes ou autres personnages de haut rang, avec les fils de plusieurs, plus de trois cents nobles moins distingués, cent dix femmes de condition, et un nombre proportionné de simples citoyens. Tous ces infortunés, à l'exception des deux reines, furent mis à mort pour avoir désapprouvé le schisme et les infamies du tyran, qui, peu content de leur ôter la vie, s'efforça bien souvent encore de leur ravir l'honneur en leur imputant de faux crimes. Ce goût du sang l'accompagna jusqu'au tombeau. Dix jours avant sa mort, il fit décapiter le comte de Surrey, qui n'avait à se reprocher d'autre crime que son attachement à la religion catholique. Le duc de Norfolk, son père, devait périr pour la même cause, dix jours après la mort de son fils; et l'ordre en était déjà donné au lieu-nant de la tour, quand la mort du roi, survenue la nuit précédente, lui sauva la vie. Henri VIII avait néanmoins reçu de la nature des inclinations heureuses, de l'équité, de l'humanité, de la bonne foi; et ces qualités brillèrent en lui jusqu'à ce qu'elles fussent étouffées, avec sa conscience et sa religion, par son incontinence. Il ne fut plus alors que le simulacre de lui-même : il ne retint, de ses premières vertus, que ces formes de justice qui mettaient le comble à la tyrannie en la rendant légale, et qui donnaient à la barbarie même l'air de l'équité. Ce fut l'intempérance, compagne ordinaire de la luxure, qui le précipita dans le tombeau. Il était devenu si monstrueusement gras, que son âme, déjà comme ensevelie et perdue dans la matière, loin de lui donner de

¹ Abrégé Chron. de l'Hist. de France, an. 1547. — ² De Thou, l. 3, n. 2.

l'énergie, paraissait incapable de la préserver désormais de la corruption. On dit néanmoins qu'il prit des sentimens de pénitence, et mourut catholique. D'autres veulent qu'il se soit encore plus endurci dans le schisme, et qu'il ait expiré dans le désespoir. Il y a toute apparence que ces sentimens contraires ont partagé le cœur d'un homme, qui, comme tous les impies, sut détruire en matière de religion, ne sut ni réédifier, ni se fixer, et mourut sans savoir ce qu'il était, ni trop bien peut-être ce qu'il avait été. C'est là du moins ce qu'on doit inférer d'une lettre de Luther, qui contient une anecdote surprenante¹. Il y assure qu'en même temps que Henri VIII écrivait contre lui, il l'exhortait sous main à continuer ses entreprises, et le félicitait de ses avantages. Quelle fut donc, si l'on peut s'en rapporter à ce témoignage, quelle fut la religion d'un prince qui encourageait l'hérésie, tandis qu'il se tenait honoré du titre de défenseur de la foi? titre au reste acquis par un livre, dont il n'était pas et voulait être cru l'auteur. Cette dernière accusation paraît complètement fondée.

Henri ne laissa de toutes ses femmes que trois enfans, Edouard, Marie et Elisabeth, qui régnèrent tous trois, quoiqu'il eût déshérité d'abord les deux filles; ce qu'il corrigea depuis par son testament. Edouard, sixième du nom, âgé de neuf ans, fut son successeur immédiat, sous la conduite d'Edouard de Seymour, son oncle maternel, qui, déjà luthérien, pervertit son pupille, et ajouta l'hérésie au schisme de l'Angleterre. En fort peu de temps, le bizarre édifice de la religion de Henri VIII, c'est-à-dire la chimère d'une religion schismatique et catholique tout ensemble, disparut, comme il ne pouvait manquer d'arriver, pour faire place à toutes les erreurs et à toutes les rêveries de l'impiété.

La mort des rois de France et d'Angleterre délivra l'empereur de la cruelle incertitude où le tenaient les dispositions de ces deux princes à l'égard de la guerre qu'il poussait avec vivacité contre la ligue de Smalcalde, sans que les princes ligués eussent paru jusque là fort alarmés de ses progrès et de ses conquêtes. Il ne put néanmoins refuser des éloges à François I^{er}, qu'il dit avec transport avoir été doué de qualités si éminentes, que toutes les facultés de la nature ne pourraient de long-temps reproduire un prince semblable. François I^{er} était le seul prince qui, avec Henri VIII, pût fournir des secours suffisans à l'électeur de Saxe, menacé principalement par l'empereur. Après la mort de ces deux monarques, Charles V, n'ayant plus affaire qu'aux troupes nombreuses, mais indisciplinées, des princes protestans, et s'étant déjà

¹ Hen. Abrégé de l'Hist. de France.

rendu maître de Dillingue, de Donnawert, d'Ulm et de plusieurs autres places, détacha de la ligue le duc de Wittemberg, aussi bien que l'électeur palatin, engagea dans son parti l'électeur de Brandebourg, qui était demeuré neutre jusque là; et après avoir gagné ou dissipé la plus grande partie des forces de la ligue, poursuivit au-delà de l'Elbe le prince saxon qui tenait encore la campagne. Mais comme ses Etats étaient en proie à toute la fureur de la dissension civile et fraternelle, Frédéric n'en tira presque plus de troupes, et n'avait à sa suite que les débris de l'armée des confédérés, aussi misérable qu'elle avait été brillante. L'empereur, ayant mis au ban de l'empire cet électeur avec le landgrave de Hesse, comme chefs de la révolte, avait donné l'investiture de l'électorat au prince Maurice, cousin germain du premier, quoique infecté comme lui des erreurs de Luther; et celui-ci¹, contre l'évidence, persuadé par l'intérêt que l'entreprise de Charles V n'était pas une guerre de religion, s'était emparé de la meilleure partie de la Saxe, et y avait répandu partout le ravage et les calamités.

L'empereur, après avoir long-temps suivi l'électeur Frédéric de ville en ville et de poste en poste, le surprit enfin près le château de Mulberg en Misnie, tandis que les fuyards croyaient les Impériaux encore fort éloignés. Quoique l'électeur commandât des gens déterminés, et qu'il fût lui-même plein de courage; comme il n'avait pas eu le loisir de les disposer au combat, et que les ennemis agirent avec toute la chaleur que pouvait leur inspirer la crainte de laisser échapper une occasion si long-temps recherchée, son armée fut entièrement rompue, et il resta lui-même parmi les prisonniers avec le duc Ernest de Brunswick. Cette bataille décisive, qui prit le nom du château près lequel on la livra, fut donnée le 22 avril 1547. L'électeur prisonnier et blessé fut conduit à cheval vers l'empereur, et voulut descendre dès qu'il l'aperçut; mais l'empereur par humanité l'en empêcha, sans néanmoins lui montrer aucune bienveillance. Le vaincu lui ayant dit, en ôtant son chapeau : « Puissant et clément empereur, je me rends votre prisonnier, puisque la fortune en ordonne ainsi. » Charles V lui répondit par ce reproche d'assez mauvaise grâce : « Vous me traitez donc à présent d'empereur ? » et moi je vous traiterai selon vos mérites². Il est vrai que l'électeur avait porté l'insulte jusqu'à le nommer, dans plusieurs écrits, *Charles de Gand, soi-disant empereur*. L'électeur de Saxe

¹ Sleid. l. 18, p. 633, etc. De Thou, l. 2. Belcar. l. 24. — ² Ant. de Vera Hist. Carl. V, p. 257 et seq.

et le duc de Brunswick furent mis dans un lieu sûr jusqu'à nouvel ordre.

Charles V, à la faveur de sa victoire, voulait emporter la ville très-forte de Wittemberg, que le nouvel électeur Maurice n'avait pu réduire, et où le fils aîné de Frédéric, ainsi que sa femme et ses autres enfans, s'étaient réfugiés. Il la fit enfin sommer de se rendre; et comme le siège avait ses dangers, prit le parti de la bloquer, en attendant le succès d'une manœuvre plus sûre. Afin de contraindre la femme et les enfans de l'électeur prisonnier de recourir à la clémence impériale, il résolut de faire juger ce prince. Ce fut l'ouvrage de peu de jours : on instruisit le procès, on assembla le conseil de guerre, on recueillit les voix : Frédéric fut condamné à avoir la tête tranchée, pour la cause de félonie et de rébellion contenue dans le ban de l'empire qui avait été publié contre lui. Aussitôt après, le secrétaire du conseil alla lui lire la sentence, en lui déclarant qu'elle serait exécutée le lendemain. L'électeur écouta froidement cette lecture, et dit ensuite : « A quoi bon tout ce manège ? Ce n'est pas ma vie, c'est Wittemberg qu'on demande; et plutôt à Dieu que ma femme et mes enfans envisageassent mon sort du même œil que moi ! Pour un vieillard languissant, pour un prince qui a déjà un pied dans le tombeau, c'est un mince avantage que le petit nombre de jours amers et honteux que la commiseration peut lui laisser. S'il m'était parfaitement libre d'opter, j'aimerais beaucoup mieux, par une mort prompte, assurer à mes enfans le peu qui leur reste, que de leur tout ravir en vivant plus long-temps. Mais je sens bien qu'il faut céder à la tendresse et à la piété filiale. Puissent-ils au moins ne pas tant songer à moi, qu'ils s'oublient eux-mêmes ! » Il affecta ensuite, en se livrant à une partie d'échecs, une gaieté qui, si ses jours eussent été vraiment compromis, devrait être qualifiée de brutale indifférence.

Cependant la femme de l'électeur, extrêmement alarmée, communiqua ses terreurs au duc de Clèves son frère, à l'électeur de Brandebourg, et à d'autres princes attachés à l'empereur. Pendant quatre jours, ces médiateurs ne firent autre chose qu'aller et venir de la tente de l'empereur à celle du proscrit, pour trouver quelque voie d'accommodement. Charles V consentit à faire grâce de la vie au criminel, mais à des conditions telles qu'on est surpris de les voir accepter par Frédéric, après ses bravades et le prétendu mépris de la mort qu'il vient d'exprimer. Wittemberg ne fut pas seulement rendu; mais Frédéric renonça, tant en son nom qu'en celui de ses enfans, à la dignité électorale, dont il trouva bon que l'empereur disposât à sa volonté. Il renonça de même à

ses droits sur Magdebourg, sur Alberstadt, sur Hall, sur presque tout ce que son parti tenait encore, et se réduisit pour lui et ses héritiers à figurer désormais comme simple prince de Gotha, à charge encore de démolir les fortifications de cette ville, et de n'y en jamais faire de nouvelles. A ce médiocre apanage, on ajouta cinquante mille écus de pension annuelle, à prendre à perpétuité sur l'électorat et les autres domaines cédés au duc Maurice, qui fut ainsi confirmé électeur.

La joie d'un triomphe si complet pour Charles V fut un peu troublée par la nouvelle qu'il reçut, à Wittemberg même, d'une sédition arrivée dans le royaume de Naples (1547), à l'occasion de l'inquisition qu'on voulait y établir. Avec sa permission, on avait déclaré, dans une assemblée de tous les ordres de l'Etat, que, pour empêcher l'hérésie de s'introduire à Naples, le pape et l'empereur avaient jugé nécessaire d'y créer un tribunal du saint office. Les cours de justice représentèrent le danger, l'inutilité même de cette institution, dans un pays où il n'y avait que des catholiques : comme si le but de l'établissement n'était pas précisément de maintenir cette intégrité de la foi, en fermant, avec plus de vigilance que jamais, l'accès du royaume à l'hérésie, dans un moment où elle s'agitait avec audace. Le vice-roi don Pèdre de Tolède, et l'archevêque Renaud Farnèse, neveu du pape, agissant de concert, on n'eut point d'égard à ces observations, et l'on publia l'édit d'établissement, qu'on afficha même à la porte de l'église cathédrale. A la vue de cette affiche, toute la ville se souleva. Une multitude innombrable et furieuse courut à l'église, déchira l'édit, et peu s'en fallut que le palais archiépiscopal ne fût brûlé. Le vice-roi ne put calmer la plus grande émotion, qu'en promettant que le tribunal n'aurait pas lieu ; ce qui causa tant de joie, qu'on fit dans tous les quartiers des feux et des illuminations qui durèrent trois jours. Cependant le peuple demeurait toujours armé, et prêt à se porter aux dernières violences, en attendant la réponse que ferait l'empereur aux députés qu'on avait envoyés vers lui. La sédition recommença même à plusieurs reprises, plus ou moins violente, selon les bruits divers qui coururent touchant le succès ou l'inutilité des représentations. Charles V voulut d'abord sévir, et parla durement à ceux des députés qui étaient chargés de la cause des rebelles. Mais, la politique prenant ensuite la place de la hauteur, il consentit à supprimer le nouveau tribunal, et donna une amnistie générale aux séditeux, excepté un certain nombre des plus coupables : il en désigna d'abord cent, qui furent ensuite réduits à vingt-quatre, puis à trois seulement. Il crut encore devoir supprimer l'amende de cent mille écus, à laquelle

il avait condamné la ville dans le premier mouvement de son indignation. Il craignait surtout que ce peuple inconstant n'appelât les Français, et ne se mît sous la protection de leur nouveau roi Henri II.

Ce prince, parvenu au trône à l'âge de vingt-neuf ans, montrait une grande fermeté de courage, de l'application aux affaires, de l'attention à diriger ses ministres, beaucoup d'intelligence, de la modération, un peu trop de facilité cependant à prendre les impressions qu'on lui donnait, mais une élévation de sentimens qui le déterminait à maintenir en Europe toute la prééminence de sa couronne¹. Ce qui intriguait le plus Charles V par rapport à ce prince, c'était le bruit d'une alliance entre le pape et la France, et d'une négociation déjà commencée pour le mariage de Diane, fille naturelle du roi, avec Horace Farnèse, petit-fils du pontife. Horace, en faveur de ce mariage, devait obtenir le duché de Parme, dont l'empereur prétendait disposer tout différemment, sans compter la restitution du Milanais que le roi avait en vue dans cette alliance, très-propre en effet à la lui faire obtenir. Henri II, après avoir reçu de Rome une légation distinguée, y renvoya le seigneur de Gié, François de Rohan, en qualité de négociateur plénipotentiaire. Il était déjà parti de la même cour jusqu'à sept prélats français, revêtus de la pourpre romaine; mais la mission qu'on leur avait donnée de pousser vivement les intérêts de la France à Rome, n'était qu'une ruse du gouvernement pour les écarter². On savait en France que, malgré les dispositions personnelles de Paul III, extrêmement vieux, les sentimens auriachiens dominaient tellement à sa cour, qu'on n'y pouvait rien conclure de solide³.

Peu de temps après, on ne laissa pas que d'y envoyer encore, mais par un motif tout différent, l'archevêque de Reims, Charles de Guise, fait depuis peu cardinal. Il était neveu du cardinal de Lorraine, dont il prit le nom après la mort de son oncle, et frère du fameux duc de Guise, le libérateur de Metz et le héros de la France. Depuis le commencement du nouveau règne, il jouissait, comme toute sa maison, d'une faveur sans bornes, et qui n'eût jamais été mieux méritée, si à toutes les qualités des grands hommes ces princes n'eussent joint une égale ambition. Le jeune cardinal de Lorraine, revêtu de la pourpre à l'âge de vingt-trois ans, et déjà archevêque depuis près de neuf, par un abus trop commun dans son siècle, eut du moins, au milieu des grandeurs et des plaisirs, avec tous les avantages de la figure, le mérite de

¹ De Thou, lib. 3. -- ² Sleid. l. 19, p. 677. -- ³ Ribier, t. 2, p. 18.

montrer constamment des mœurs honnêtes, de cultiver les lettres comme un particulier dont elles eussent été la ressource unique, et de conserver un attachement inviolable pour la religion. Il fut envoyé par honneur à Rome, comme un ministre plus illustre et plus en faveur que tous ceux qui l'y avaient précédé, afin de témoigner au pape l'intérêt sincère que prenait le roi, tant aux affaires personnelles du pontife qu'à celles du concile. Aussi fut-il reçu de Paul III avec une distinction sans exemple, tellement que Sa Sainteté le logea dans son palais, et lui fit occuper un appartement qui communiquait au sien¹.

La politique fière de Henri II était de ne pas laisser plus longtemps Charles V arbitre absolu de toutes les grandes affaires de la république chrétienne; de lui faire sentir qu'il trouverait dans le successeur de François I^{er} une résistance pour le moins aussi ferme que dans cet ancien rival. L'empereur voulait rétablir d'autorité le concile à Trente, et son ambassadeur menaçait à Rome de protester contre le concile qui se continuait à Bologne. Le cardinal de Guise, au nom du roi, témoigna tout au contraire les dispositions les plus favorables à l'égard de cette dernière assemblée. Les effets même avaient déjà précédé cette déclaration : l'ordre était donné à Claude d'Urfé, nommé ambassadeur de France auprès du concile, à Michel de l'Hôpital qui lui était associé, ainsi que l'archevêque d'Aix et l'évêque de Mirepoix, et à plusieurs autres évêques jusqu'à la concurrence de treize, de se rendre au concile œcuménique tenant à Bologne, ce qui demeura néanmoins sans exécution : les ménagemens que Paul III crut devoir observer, en qualité de frère commun, et les obstacles suscités par l'obstination impérieuse de Charles V, se perpétuèrent jusqu'à la mort de ce pontife.

Henri II n'en servit pas moins utilement l'Eglise dans toute l'étendue de ses Etats : tout le temps que dura sa vie, malheureusement trop courte, il se montra invariablement attaché à la foi catholique. Un de ses premiers édits fut contre le blasphème, dont il attribua la punition, aussi bien que celle de l'assassinat, aux prévôts des maréchaux de France, avec droit de juger sans appel. Il fit défense à toutes personnes non lettrées de disputer sur la religion. Défense plus sévère encore d'imprimer et de vendre des livres qui venaient d'Allemagne et des autres lieux suspects, à moins qu'ils n'eussent été approuvés par la faculté de théologie de Paris. Le célèbre Robert Etienne avait donné, sous le dernier règne, des éditions latines de la Bible et y avait inséré

une version dont il ne nommait pas l'auteur, mais qu'on sait être de Léon de Juda, zuinglien déclaré. Il y avait ajouté des notes de Vatable, le restaurateur de la langue hébraïque en France, et l'un des premiers professeurs de cette science au Collège royal. Cet établissement avait été fondé par François I^{er}, à la persuasion de Budé, autre savant plus estimable encore, le vrai créateur de la littérature française, Fégal ou du moins le plus digne émule d'Erasmus, c'est-à-dire du premier homme de son siècle. Il n'était pas moins recommandable par sa droiture et sa probité, par son désintéressement au sein de la faveur, par son généreux patriotisme, et son attachement inviolable à la religion de ses pères, quoique sa femme et deux de ses nombreux enfans se soient retirés à Genève après sa mort, et y aient embrassé le calvinisme¹. Les notes de Vatable, telles au moins qu'elles furent publiées par Robert Etienne, qui les altéra véritablement et leur donna toute l'impreinte des nouveautés en faveur desquelles il était prévenu, méritèrent la censure des théologiens de Paris, à qui Henri II réitéra les ordres qu'ils avaient déjà reçus à ce sujet du roi son père². On alla jusqu'à supprimer toutes les éditions des Livres saints faites par Etienne, et on les mit au nombre des livres défendus (1548) : mesure sage, car les bonnes choses qu'elles contenaient auraient fait passer les mauvaises ; on craignait alors jusqu'aux apparences de l'impiété, et l'on soupçonnait raisonnablement des intentions blâmables à un homme évidemment coupable sur plusieurs autres chefs. Robert Etienne justifia lui-même la sévérité du traitement qu'il subissait, en affichant hautement le calvinisme et l'apostasie. Il prit la route ordinaire des hérétiques démasqués en France, et publia, peu après son arrivée à Genève, un libelle des plus injurieux contre la religion catholique.

Ce fut sans doute une vraie perte pour le royaume, et pour la religion même très-intéressée au progrès des sciences, que la désertion d'un citoyen si élevé, par son savoir et par ses sentimens, au-dessus de sa profession. Mais l'intérêt des sciences ne doit-il pas fléchir devant l'intérêt de la foi ? Pourvu d'une fortune assez médiocre relativement à sa célébrité, il attirait et entretenait chez lui des lettrés de toute langue et de tout climat. Ces étrangers ne sachant pas le français, le latin était chez Etienne la langue domestique. Sa femme, ses enfans et ses ouvriers se familiarisaient avec Cicéron, Térence, Horace, Virgile, avec tous les auteurs de la belle antiquité. Après que ses ouvrages avaient passé par toutes ces mains habiles, il en exposait encore les dernières épreuves sur

¹ Hist. de l'Egl. Gallic. t. 18. p. 341. — ² D'Argent de nov. error. t. 2, p. 144

les places publiques, avec promesse de récompense pour quiconque y trouverait la moindre faute. Aussi ne peut-on voir encore aujourd'hui, sans être saisi d'admiration, les chefs-d'œuvre sortis de cet atelier des Muses, en particulier les deux éditions hébraïques du Vieux Testament, surtout quand on pense au siècle qui les a produits. Henri Etienne, fils de Robert, qu'il égala en érudition, et Paul son petit-fils, persévérèrent dans le calvinisme. Ce ne fut qu'après trois générations, qu'Antoine, arrière-petit-fils de Robert Etienne, retourna à la foi primitive de ses ancêtres. Il répara, autant qu'il fut en lui, par l'impression d'une multitude de bons ouvrages, le scandale des œuvres de ténèbres que sa famille, durant son éclipse, avait produites contre l'Eglise.

Henri II ordonna aussi de poursuivre Jacques Spifame, évêque de Nevers, que le libertinage avait entraîné dans l'hérésie¹. Ce malheureux, qui ne manquait pas de talens, et qui avait été choisi parmi les évêques du royaume pour assister au concile de Bologne, conçut de la passion pour une jeune personne qu'il voyait trop assidûment. Il passa de la familiarité au crime; de ce honteux commerce à un mariage sinon plus honteux, au moins plus scandaleux; enfin à l'hérésie qui justifiait tous ces débordemens, et qui traitait de puérités les remords qu'ils faisaient naître. Mais le roi et les magistrats zélés de la capitale ne pensaient pas ainsi. Le sacrilège mariage de l'évêque n'avait pu se faire si secrètement, que leur vigilance n'eût pénétré une passion qui perce tous les voiles; et le premier acte d'animadversion fut un décret de prise de corps contre le prélat dissolu, qui ne jugea point à propos d'en attendre d'autres. Il leva le masque, abandonna son Eglise, préférant sa femme à sa fortune même qui était brillante, et s'enfuit avec elle à Genève, où l'épouse d'un évêque fut un grand sujet de triomphe pour l'impudente réforme. On reçut les deux époux avec de grands honneurs, et on fit l'effort de placer l'évêque parmi les bourgeois sénateurs. Le goût de la religion ou de l'épiscopat revint dans la suite à Spifame, qui songea, dit-on, à rentrer dans l'Eglise catholique, ou à obtenir un second évêché. Au moins en fut-il soupçonné par les Genevois, qui commencèrent à surveiller sa conduite avec autant d'activité qu'ils y avaient jusque là paru indifférens. Un homme qui sacrifie sa croyance à une première passion, s'arrête rarement dans cette route du crime. On découvrit que durant trois ans Spifame avait entretenu une femme étrangère, du vivant de son mari, et qu'à l'égard de celle qu'il avait amenée de Nevers, il avait antidaté le contrat de mariage, et y avait

¹ De Thou, lib. 22. Gall. Christ. eccl. Nivern.

apposé de faux sceaux, en faveur d'un enfant qu'il avait eu avant de se marier. On l'arrêta, on l'interrogea; il avoua tout, et fut décapité publiquement. Il mourut, dit l'historien protestant de Genève¹, avec un grand repentir de ses fautes: heureux s'il l'éten-dit à son apostasie aussi bien qu'à ses autres forfaits; ce qu'on ne saurait conclure du témoignage d'un pareil auteur.

Plusieurs hérétiques français, dès les premières années du nouveau règne, éprouvèrent dans leur patrie même la rigueur des lois. Peu après l'entrée solennelle de Henri dans sa capitale, il y en eut un assez grand nombre qui subirent la peine du feu (1549). Le roi voulut que leur supplice fût précédé d'une procession générale, comme d'un désaveu, fait par le corps de la nation; de l'obstination impie de quelques-uns de ses mem-bres. On porta le Saint-Sacrement comme en triomphe, avec les reliques les plus insignes, de l'église de Saint-Paul à celle de Notre-Dame: toutes les communautés ecclésiastiques et régu-lières, toutes les compagnies de justice, le roi même, la reine, les princes du sang et les grands officiers de la couronne suivaient respectueusement avec un peuple innombrable². Après l'office, tous les corps allèrent au palais archiépiscopal remercier le mo-narque, et lui témoigner la sincérité des sentimens religieux qu'il supposait à son peuple. *Un Dieu et un roi, une foi et une loi*, dit entre autres le prévôt des marchands; *c'est là, Sire, la devise de votre bonne ville de Paris, et le sentiment qu'on n'en arrachera qu'avec les cœurs*. Les hérétiques furent exécutés sur le soir en divers quartiers de la ville, et le roi en vit brûler quelques-uns en retournant à son palais; ce qui n'eut pas l'ap-probation de tout le monde. Quoique le monarque ne se proposât que de témoigner et d'inspirer l'horreur de l'hérésie, on jugea qu'il ne convenait point à la majesté des rois, images de Dieu sur la terre, de le représenter en personne autrement que par la clémence et la bienfaisance.

Mais tout Paris, qui n'avait alors que de l'aversion pour l'er-reur et l'impiété, applaudit aux ordonnances que ce prince re-nouvella contre les nouvelles doctrines. Henri commanda expres-sément de punir de mort, sans nulle exception, les hérétiques obstinés ou relaps, avec tous ceux qui auraient dogmatisé, pro-fané les choses saintes, ou fait des assemblées. Et pour s'assurer à cet effet des cours de justice, il ordonna de plus qu'on ne rece-vrait aucun magistrat dans les tribunaux ni aucun maître dans les écoles, sans qu'il eût produit des témoignages certains de

¹ Spon. t. 2, p. 48. — ² Hist. de Paris, p. 32 et seq.

catholicité. Les évêques s'étant plaints de ce qu'on laissait les causes d'hérésie aux magistrats séculiers, d'où il arrivait que les informations avaient lieu avec négligence, le roi ordonna qu'à l'avenir les juges laïques seraient seulement les procédures, et que le tribunal ecclésiastique rendrait le jugement. Mais la digue nouvelle qu'on prétendait opposer à l'erreur parut bientôt plus faible que la première. Comme la peine de mort n'est pas du ressort de l'Église, il s'ensuivait que les sectaires en étaient quittes pour quelques peines canoniques, qui ne suffisaient pas à beaucoup près pour les réprimer, qui n'étaient pas même proportionnées, soit à l'énormité de leurs sacrilèges, soit aux troubles et aux désordres qu'ils excitaient dans l'Etat. C'est ce qui obligea le même monarque à remettre le jugement du crime d'hérésie aux ministres de la justice royale. Il prit par la suite un nouveau tempérament, qui fut d'attribuer au clergé la connaissance de l'hérésie, en laissant au tribunal séculier le droit de juger et de punir tout attentat public en cette matière. Henri II étendit son zèle pour la foi jusqu'en Ecosse, dont la reine Marie, âgée seulement de six ans, avait été mariée au dauphin. Tandis qu'on élevait la jeune reine en France, Marie de Guise, sa mère, gouvernait l'Ecosse en qualité de régente, soutenue par un corps de troupes françaises; et de concert avec les prélats écossais encore catholiques, s'opposait de tout son pouvoir aux débordemens de l'erreur, dont l'Angleterre, malheureusement trop voisine, était déjà inondée. Les sectaires, à Edimbourg, se voyaient traités presque avec la même rigueur qu'à Paris.

Les entreprises de Charles V prospéraient toujours en Allemagne. Après la chute de l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, autre colonne du luthéranisme, ne put se soutenir. Il ne fut question pour l'empereur que de prévenir ce genre de péril qui peut résulter du désespoir d'un ennemi poussé à bout. Ce fut là en effet tout ce que lui représentèrent des médiateurs qui interposèrent alors leurs bons offices en faveur du landgrave¹. L'empereur, par sa réponse, fit bien sentir qu'il connaissait tout son avantage. Il accorda le pardon au landgrave : mais ce prince n'était pas seulement contraint de renoncer à la confédération de Smalcalde, et à toute alliance dans laquelle ne serait pas compris l'empereur; il devait encore lui donner passage sur toutes ses terres, démolir toutes ses forteresses et châteaux, excepté le lieu de sa résidence, en faire passer toutes les garnisons au service de l'empereur, lui livrer toute son artillerie et tout son atti-

¹ Sleid. l. 19, p. 674. De Thou, l. 4.

rail de guerre, et après avoir souscrit à la dureté de ces conditions et d'une infinité d'autres, venir en personne lui demander pardon en public et à genoux. Ce qui s'exécuta ponctuellement, au pied du trône sur lequel l'empereur était assis, en présence des princes, des ambassadeurs et des seigneurs sans nombre qui étaient à sa suite : posture où on laissa si long-temps le landgrave, qu'il prit enfin sur lui de se relever sans ordre.

On avait, dit-on, promis à ce prince qu'on n'entreprendrait pas sur sa liberté, et il fut arrêté le jour même de la cérémonie humiliante à laquelle il venait de se soumettre. Ses médiateurs surpris, après avoir porté leurs plaintes à l'empereur, qui ne leur fit qu'une réponse énigmatique, allèrent s'expliquer avec les ministres : ceux-ci leur produisirent l'exemplaire du traité signé par le landgrave, et leur firent apercevoir que la peine de prison, et même de prison perpétuelle, y était véritablement énoncée. Telle est la version d'auteurs de différentes nations qui prétendent que, par le changement frauduleux de la lettre *n* en la lettre *w*, on avait donné à cet article un sens tout contraire à celui qui avait été convenu : au mot allemand *enige* qui veut dire *aucune*, on aurait substitué *ewige* qui veut dire *perpétuelle*, et qui, joint à prison, signifiait *prison perpétuelle*, au lieu d'*aucune prison*. Mais les auteurs sujets de Charles V se récrient fortement contre cette allégation, que les sentimens religieux de l'empereur, et même le seul sentiment de sa dignité personnelle, empêchent d'admettre comme vraisemblable. Le landgravé demeura prisonnier six années entières, au bout desquelles il fallut une ligue nouvelle et de nouveaux armemens des princes d'Allemagne, soutenus de la France, pour forcer Charles V à le mettre en liberté. Aussi tout l'éclat des victoires de cet empereur, qui déconcerta pour un temps la faction protestante, avança peu les affaires de la religion. On ne put jamais gagner sur les princes vaincus, dans le temps même de leur plus grand désastre, qu'ils se soumissent au concile oecuménique.

Mais le contre-coup de ces tristes secousses de l'empire se fit sentir jusqu'aux extrémités des domaines immenses de Charles V, jusqu'au sein de la Nouvelle-Espagne, située dans l'autre hémisphère. L'évêque de Chiappa¹, au Mexique, étant venu en Europe pour se plaindre de la tyrannie barbare que les Espagnols exerçaient sur ces peuples infortunés, et plus encore des obstacles insurmontables qu'elle mettait aux progrès de l'Évangile, l'empereur en parut touché jusqu'au fond du cœur, publia des ordon-

¹ Sandov. Hist. Car. V, ad an. 1548.

nances très-bien conçues en faveur des Indiens, et voulut qu'on punit avec la dernière sévérité ceux qui y contreviendraient. Mais ce prince ayant convoqué aussitôt après une diète à Ausgbourg, dans l'espérance d'achever par la persuasion ce qu'il croyait avoir beaucoup avancé par les armes, toute son attention fut absorbée par cette nouvelle sollicitude; et les ordres donnés pour les Indes demeurèrent sans exécution. Les cruautés et les injustices des Espagnols y furent au moins tolérées avec tant de dommage pour la religion, que l'évêque de Chiappa, qui depuis quarante ans y travaillait avec un zèle infatigable, se démit de son évêché, et quitta une mission où il désespérait de faire à l'avenir aucun fruit.

On voit néanmoins que, par les ressources de la Providence, plus fortes que tous les obstacles, l'œuvre de Dieu prospéra tellement dans ces régions destituées de presque tout secours humain, que l'Eglise du Mexique prit vers ce même temps toute la splendeur des plus augustes Eglises de l'Europe. Le souverain pontife, en considération du grand Cortés, et à la prière de l'empereur, érigea le siège de Mexico en archevêché (1547), et lui donna pour suffragans jusqu'à onze évêchés, soit établis de nouveau, soit plus anciens, et par conséquent retirés de la juridiction de Séville, avec le consentement de son archevêque, qui avait été jusque là métropolitain de toutes les Indes-Occidentales. Le seul archevêché de Mexico avait cent trente lieues d'étendue du nord au midi, et soixante d'orient en occident. Le héros qui avait acquis ce bel apanage à l'Eglise ne parut réservé jusqu'à cette époque que pour avoir la consolation d'y faire établir toute la majesté du culte chrétien. Il mourut quelques mois après, le 2 de décembre 1547, à Castilleja, près Séville ¹.

Charles V cependant s'occupait des moyens de pacifier l'Allemagne, où plutôt du dessein chimérique de concilier deux choses aussi incompatibles que la foi et l'hérésie. Après avoir protesté en forme contre le concile de Bologne sans pouvoir le ramener à Trente, ni intimider le pape, il se mit en tête d'établir une formule de foi, qui fit règle pour les catholiques et les Luthériens tout ensemble, jusqu'à la décision solennelle d'un concile œcuménique. C'est ce qu'on appela l'*Interim* d'Augsbourg, parce que l'acte en fut dressé dans cette ville, pendant la diète de 1548, pour servir par *interim*, c'est-à-dire en attendant le jugement définitif du concile ². Projet absurde, injurieux aux Pères de Trente qui avaient déjà prononcé sur bien des articles, et déshonorant pour toute

¹ Acosta, l. 7. Aviedo, l. 17. — ² Sleid. l. 20, p. 271 et seq.

l'Eglise dont il faisait croire la foi versatile, ou tellement obscure sur les points essentiels attaqués par les novateurs, que les fidèles ne pouvaient plus savoir à quoi s'en tenir. Pour fabriquer ce monstrueux symbole, qui contient vingt-six articles, l'empereur nomma deux docteurs catholiques, et l'hérétique Jean Agricola, le même qui avait travaillé avec Mélanchton à la première confession d'Augsbourg, et qui s'était fait depuis chef des Antino-meens, ou de ces Luthériens durs et sans retenue qui n'avaient jusqu'à la nécessité des bonnes œuvres prescrites par la loi évangélique.

Il provint de cette association bizarre tout ce qu'on en devait attendre. Sans rejeter les décisions déjà rendues par le concile général, elle les revêtit d'expressions toutes différentes. Pour les matières qu'il n'avait pas encore définies, elle employa des phrases entortillées, des termes vagues et ambigus, auxquels chaque parti pouvait attacher le sens dont il était prévenu, ou qu'au moins les sectaires, façonnés à ce jargon perfide, ne devaient pas manquer d'interpréter en leur faveur. Quant au principal attrait qu'avait la réforme pour ces docteurs libertins, c'est-à-dire le mariage des prêtres, on le permettait nettement, aussi bien que la communion sous les deux espèces : on affecta d'ignorer que les changements mêmes qui dépendent du pouvoir de l'Eglise ne sont pas du ressort de la puissance impériale. Les catholiques, comme on devait bien le prévoir, s'élevèrent contre cette production scandaleuse, qu'ils comparèrent à l'Hénotique de Zénon, à l'Ecthèse d'Héraclius, au Type de Constant, à tous ces correctifs prétendus des impiétés qu'ils accréditent¹. En peu de temps on vit paraître contre l'*Interim* une foule d'ouvrages qui n'en ménageaient pas plus l'auteur que les copérateurs. Les Luthériens, qui conservaient quelque droiture, protestèrent hautement qu'ils ne le recevraient point ; et quelques-uns d'entre eux, plutôt que de l'adopter, abandonnèrent les chaires qu'ils occupaient dans les villes de l'empire, pour se retirer chez les Sacramentaires de Suisse. Ce ne fut qu'à force de menaces ou d'importunités que l'empereur réussit à le faire recevoir par quelques-unes de ces villes, et dans les provinces où il avait le plus de crédit².

L'*Interim* ne laissa pas que de causer une division nouvelle parmi les Luthériens, dont les uns ne voulurent pas souffrir qu'on fit le moindre changement à la doctrine de Luther ; et les autres, à qui l'on donna le nom d'*adiaphoristes* ou indifférens, et d'*interimistes*, soutinrent que les constitutions légitimes de l'Eglise et

¹ Pallav. l. 11. 1. c. - ² De Thou, n. 5.

Les conciles, le jeûne, les prières et les cérémonies accoutumées étaient telles, qu'on pouvait s'y soumettre pour le bien de la paix. De ce nombre furent, entre autres, les ministres de Wittemberg, sans excepter Mélancton, qui, à force d'hésiter, de tâtonner, de prendre et d'abandonner ses résolutions, ne savait plus trop ce qu'il croyait. Ceux-ci corrigèrent, retranchèrent, modifièrent, et comme les autres leur en firent le reproche, défigurèrent tout à la fois, et la première confession d'Augsbourg, et l'*Interim* qu'ils y joignaient forcément. De cet accouplement bizarre, résulta un parti mitoyen, ou plutôt monstrueux, qui, voulant être catholique et luthérien tout ensemble, ne fut plus ni l'un ni l'autre.

Aux points dogmatiques de l'*Interim* était joint un décret de réformation en vingt-deux articles, touchant les devoirs des évêques et des ordres divers de la cléricature, la conduite des monastères de l'un et de l'autre sexe, les collèges et les hôpitaux, l'administration des sacremens, les rites, les cérémonies, et la conduite même des simples fidèles. Ces réglemens de mœurs ne souffrirent pas les mêmes contradictions que ceux de la croyance : ils furent adoptés dans plusieurs synodes diocésains et dans quelques conciles provinciaux qui se tinrent alors dans les trois électors ecclésiastiques et à Augsbourg. Mais on y fut très-attentif, surtout à Cologne, où l'aspotaspie du dernier archevêque avait inspiré plus de circonspection, à limiter, par forme d'explication, l'article du décret impérial qui permettait le mariage aux prêtres. On prononça qu'il ne pouvait regarder que les Luthériens; et pour les mariages qu'oseraient contracter les Catholiques, on déclara qu'ils étaient nuls, entachés d'inceste, et que les enfans qui en proviendraient seraient traités en bâtards.

A la porte de l'Allemagne, la république de Venise proscrivit l'*Interim* avec tant de rigueur, qu'on défendit sous peine de punition corporelle d'en avoir aucun exemplaire¹. On le regardait comme un moyen propre uniquement à introduire l'hérésie, qu'elle rapprochait tellement de la saine doctrine, que, si la vérité sainte ne perdait point par là tout le respect qui lui est dû, au moins l'impiété n'excitait plus le degré d'horreur qu'elle mérite. Ces considérations, jointes à ce qui était arrivé depuis deux ans à Vicence, ranimèrent toute la vigilance et toute la sévérité du sénat. Quarante personnes des plus distinguées de cette ville avaient institué une espèce d'académie, pour y conférer ensemble sur les matières controversées de la religion². La présomption dégénéra bientôt en témérité, en incrédulité, en une impiété qui savait tout

¹ Steid. l. 21, p. 729. — ² Bibliot. Antitvin. p. 18. De Thou, l. 5.

l'édifice du christianisme, et niait jusqu'à la divinité de Jésus-Christ, en lui conservant néanmoins la qualité de médiateur, et en retenant le dogme luthérien de la justice imputative, comme le cachet auquel on devait reconnaître son origine. Ces mystères d'iniquité ne purent être couverts d'un voile si épais que le sénat n'en fût informé. Les initiés furent décrétés de prise de corps; et deux d'entre eux, Jules Trévisan et François de Rugo, ayant été saisis, furent condamnés, comme des monstres, à être étouffés. Tous les autres, parmi lesquels on cite les noms à jamais détestés de Lélío-Socin, d'Okin, de Gentilis et de l'abbé Léonard, se réfugièrent, les uns chez les Suisses, et les autres chez les Turcs. La république renouela ensuite l'édit publié dès le commencement du luthéranisme contre toute personne suspecte d'hérésie, et ordonna une recherche aussi rigoureuse que s'ils agissaient d'empoisonneurs. Il fut enjoint à tous ceux qui avaient des livres hérétiques, de les rapporter sous huit jours; après quoi il s'en ferait une exacte perquisition, et les coupables seraient traités avec la dernière rigueur. Afin de les découvrir plus facilement, on promettait de récompenser largement les accusateurs, sans jamais les déceler. En un mot, cette sage république traitait en tout ces turbulens ennemis de la religion, comme ceux de l'Etat, persuadée que les uns et les autres sont également nuisibles au repos public. Mais elle voulut que les évêques et les inquisiteurs, en jugeant du crime d'hérésie, eussent pour assesseurs les gouverneurs et les juges des lieux. Par ce moyen, la foi et la tranquillité furent pareillement maintenues dans l'Etat de Venise.

Il n'en fut pas ainsi de la Pologne, après la mort du grand Sigismond, qui avait gouverné ce royaume en sage, en héros, en chrétien, pendant quarante-deux ans, au bout desquels il le laissa dans une paix profonde et dans la profession unanime de la foi catholique¹. Sigismond-Auguste, son fils, qui lui succéda la même année 1548, prince borné dans ses vues et d'un naturel indolent, permit aux nobles Polonais d'envoyer leurs enfans dans les collèges infectés d'Allemagne, et négligea beaucoup d'autres précautions employées par le roi son père, afin de préserver le royaume de la contagion de l'hérésie. Un mariage peu sortable pour lequel il s'entêta, l'engagea, dit-on², dans cette fausse démarche. Il voulut épouser Barbe Radziwill, jeune et belle personne, fille du châtelain de Wilna, malgré presque toute la noblesse de son royaume, qui prétendait qu'un roi, en créant une reine, devait beaucoup moins consulter sa passion que la majesté de la

¹ Florim. de Orig. Rar. l. 4, c. 8 — ² Lub. Hist. eccl. Pol. l. 5.

couronne et le vœu du sénat. Ceux des Polonais au contraire qui inclinaient pour les nouvelles doctrines, comptant pour peu de chose l'honneur de la royauté en comparaison de la bienveillance du roi et de l'intérêt qu'avait le parti à l'obtenir, montrèrent toute la complaisance qui pouvait les conduire à leurs fins. Leurs enfans, répandus dans les universités d'Allemagne, n'en rapportèrent pas seulement la doctrine et les confessions luthériennes, mais toutes les erreurs et les impiétés qui avaient submergé ce triste apanage de l'Eglise, depuis que la digue de son autorité y avait été une fois rompue.

Les efforts des évêques et l'improbation du faible roi lui-même, qui du moins n'abandonna jamais la religion de ses pères, ne purent empêcher que sous le manteau de la réforme on ne vît renaître jusqu'au monstre de l'arianisme, depuis si long-temps étouffé. Gentilis, échappé aux bûchers de Vicence, et quelques autres antechrists ses complices, le rendirent assez puissant pour lutter à face découverte contre la réforme même qui lui avait donné naissance. De là les scandales, les énormes blasphèmes, le renversement de tout ordre public, les attentats et les scélératesses de toutes les sortes, qui ne désolèrent pas seulement la Pologne, mais la Lithuanie, la Transylvanie, toutes les contrées voisines.

L'Angleterre, par rapport à la religion, était dans un état pire que la Pologne¹. Sous un roi enfant, et un protecteur ou régent hérétique, Cranmer, primat du royaume, et ses suppôts audacieux purent tout entreprendre. Outre les prédicans anglais qui furent comblés de biens et de distinctions, la perspective de leur fortune attira de tous les pays un déluge de novateurs, qui eurent bientôt fait disparaître ce qui restait de l'ancienne religion. Martin Bucer, Vermilli ou Pierre Martyr, le fameux apostat Ochin et une infinité d'autres dogmatisèrent chacun de leur côté. Les uns prêchaient le pur luthéranisme, dont Cranmer faisait profession; les autres adoptaient, avec le protecteur, la doctrine de Zuingle; et plusieurs même, les impiétés des Anabaptistes, qui ne manquèrent pas d'accourir dans un pays où la haine du nom romain tenait lieu de religion. On les persécuta d'abord; mais avec le temps ils se rendirent plus nombreux, et servirent de précurseurs aux fanatiques nommés Trembleurs ou Quakers. Cette bigarrure cependant parut dangereuse; mais pour contenter tout le monde, en gardant quelque unité, le parlement prit de chaque secte un certain nombre de dogmes et d'observances, dont il fabriqua la

¹ Sander. l. 2, p. 267 et seq.

religion anglicane (1548). Le calvinisme, qui commençait à être à la mode, et dont l'auteur plein de fiel écrivit au protecteur une lettre violente contre les catholiques, ne fut pas oublié¹. Bientôt même il triompha du luthéranisme, dans des conférences tenues par autorité publique à Oxford et à Cambridge : la présence figurée de Jésus-Christ dans l'eucharistie fut préférée à la présence réelle et corporelle qu'enseignait Luther. Mais on s'étudia surtout à autoriser le mariage des prêtres et des moines; on abolit la messe et une grande partie des observances de l'Eglise; on défendit sévèrement la récitation du chapelet; on établit l'usage de la langue vulgaire dans les prières publiques, et l'on enleva les images des églises. Ces ordonnances, rendues par le parlement et portées ensuite au clergé, passèrent tellement à la pluralité des voix, que de seize mille ecclésiastiques qu'on comptait alors en Angleterre, les trois quarts renoncèrent au célibat sous le règne d'Edouard qui ne dura pas six ans.

Il y eut toutefois neuf évêques qui rejetèrent l'édit avec beaucoup de vigueur et de constance, entre autres Edmond Bonner de Londres, le célèbre Gardiner de Winchester, Tonstal de Durham et Nicolas Helt de Worcester. Ils furent déposés et constitués prisonniers, avec plusieurs autres ecclésiastiques. Le plus grand nombre fut de ceux qui s'exilèrent volontairement. Depuis qu'ils avaient cédé à la première attaque de Henri VIII, ils avaient reconnu jusqu'où les avait conduits cette lâcheté, et pris de meilleurs conseils. L'exemple de la princesse Marie, fille de ce prince et de Catherine d'Aragon, ne servit pas médiocrement à relever leur courage. On voulut inquiéter cette princesse, parce qu'elle continuait, malgré la défense générale, à faire dire la messe dans son palais : elle se plaignit fièrement de la hardiesse des ministres; déclara qu'elle ne se reconnaissait sujette à aucun d'eux, et à nulle personne pour ce qui était de sa conscience, qu'elle n'obéirait point à leurs lois; puis elle dépêcha un courrier à l'empereur, afin d'empêcher qu'on ne fit violence à sa religion. L'archevêque de Cantorbéry et l'insidieux Bucer lui rendirent en vain plusieurs visites, afin de la fléchir. Le roi son frère lui-même ne gagna pas davantage : toute la réponse qu'on put tirer d'elle, c'est qu'ayant été nourrie dans la foi catholique par ordre du roi son père, et la voix du devoir se trouvant d'accord avec celle de l'éducation, rien ne serait capable de la faire changer. Elle continua toujours à faire dire la messe chez elle, et l'on y vit même un plus grand concours qu'auparavant. La persécution fut

¹ Burn. t. 2, l. 1, p. 186.

[An 15
d'autar
trône;
cipaler
étouffe
jusqu'à
Mai
acquér
maient
tagne
dans la
passa
tuels,
mahor
leur s
pas, n
rait p
se tro
lant d
toute-
surrec
l'effro
le dor
se fai
une s
don c
fond
sous
de T
d'aut
bien
toute
à vai
fidéli
dige
Lors
rend
avait
consi
trer
Ulat
ture

d'autant plus vive contre toutes les personnes moins proches du trône; ce qui occasiona des révoltes en plusieurs provinces, principalement dans le Devonshire et le Cornouaille. La rébellion fut étouffée, non sans beaucoup de peine, et la séduction continua jusqu'à l'entière perversion du royaume.

Mais pour une île que perdait l'Église, l'apôtre des Indes lui en acquérait dans le même temps une infinité, dont plusieurs ne formaient pas des États moins puissans en Asie¹, que la Grande-Bretagne en Europe. Xavier, après avoir fait reflourir le christianisme dans la presqu'île d'au-delà du Gange, comme il avait fait en-deçà, passa dans les îles voisines les plus dépourvues de secours spirituels, et convertit une multitude innombrable d'idolâtres, de mahométans, de juifs même, et quelques rabbins fort entêtés de leur savoir : les plus opiniâtres, que son éloquence ne réduisait pas, ne pouvaient résister à la force des miracles que le Ciel opérerait par sa main. Ce fut alors que, cet homme tout apostolique se trouvant au point le plus pénible aussi bien que le plus brillant de sa carrière, le Ciel le fit en quelque sorte dépositaire de sa toute-puissance. La guérison des maladies de toute espèce, la résurrection des morts, le calme soudain des vents et des tempêtes, l'effroi jeté d'un mot parmi des armées innombrables d'idolâtres, le don des langues quand l'apôtre n'avait point d'autre moyen de se faire entendre, celui même de se rendre intelligible en parlant une seule langue à des multitudes rassemblées de tout pays, le don de prophétie, la connaissance des événemens éloignés et du fond des cœurs : tels sont les moyens victorieux qui firent plier sous le joug de Jésus-Christ les peuples d'Amboine, de Ternate, de Tydor, de Machian, de toutes les Moluques, et d'une infinité d'autres îles moins connues. Il arracha les rois barbares, aussi bien que leurs sujets, à la mollesse asiatique, à la polygamie, à toute la corruption de leurs penchans, infiniment plus difficiles à vaincre que les préjugés de la naissance et les argumens de l'infidélité. Le roi d'Ulate, entre autres, ne put tenir contre un prodige qui sauva sa capitale, et en même temps sa vie et son empire. Lorsque le saint y aborda, ce prince y était assiégé, et près de se rendre, désespéré par le tarissement des fontaines que l'ennemi avait coupées, et par une sécheresse brûlante qui achevait de consumer les hommes et les chevaux. Xavier trouva moyen d'entrer dans la place, se présente au roi, lui promet d'ouvrir sur Ulate les sources du ciel, s'il veut se confier au maître de la nature, qui est le Dieu des chrétiens. Avec le consentement du

¹ Maff. l. 13. Tursell. l. 2 et 3. Boul. l. 3 et 4.

prince, il plante une croix dans le lieu le plus élevé de la ville, et se met en prières, à la vue de tout un peuple si intéressé à ce qu'on lui annonçait. Le ciel se couvrit à l'instant; et dès que la prière fut achevée, il tomba de la nue des torrens entiers, qui durèrent jusqu'à ce qu'on eût fait des provisions abondantes. Les assiégeans, n'attendant plus rien du stratagème qui avait formé tout leur espoir, levèrent aussitôt le siège, et le roi demanda le baptême avec tout son peuple. Il voulut aussi que les autres îles qui relevaient de sa couronne embrassassent le christianisme, et engagea l'homme de Dieu à y aller établir.

Quelque temps après, Xavier entendit parler des îles du More, plus avancées qu'Ulata à l'Orient, et situées à environ soixante lieues au-delà des Moluques. La peinture qu'on en faisait était aussi effrayante que conforme à la vérité. Terre maudite en quelque façon de la nature, également affreuse et stérile, et moins propre à des hommes qu'aux reptiles venimeux qu'on y rencontrait à chaque pas. L'air y était si grossier et si corrompu, que souvent les étrangers tombaient morts, ou du moins évanouis, en y débarquant. La terre y tremblait presque sans cesse, s'entr'ouvrant quelquefois sous les pas des voyageurs; et les montagnes, de leurs flancs rompus, vomissaient des tourbillons de flamme et de fumée si abondans, si continuels, et avec des mugissemens si horribles, que ces volcans semblaient autant de soupiraux de l'enfer. Le caractère des habitans, les plus cruels et les plus perfides de tous les barbares, atroces empoisonneurs, anthropophages jusqu'à se régaler les uns les autres de la chair de leurs proches devenus vieux, répondait à la malignité du climat. Ce qui eût été pour tout autre un objet d'effroi, ou du moins d'aversion et d'exécration, eut un attrait tout particulier pour Xavier. « Les nations » plus traitables et plus opulentes, dit-il à ses amis qui faisaient » les derniers efforts pour l'arrêter, ne manqueront point de pré- » dicateurs; mais celle-ci est pour moi, puisque personne n'en » veut. Si elle avait des bois odoriférans et des mines d'or, ou » braverait tous les périls pour aller les lui enlever: faut-il donc » que les marchands soient plus intrépides que les missionnaires? » Ces peuples infortunés seront-ils exclus tout seuls du bienfait » de la rédemption? Ils sont très-barbares et très-brutaux, j'en » conviens: mais qu'ils le soient encore davantage; celui qui fait » fleurir les troncs arides, et convertit, quand il lui plaît, les pie- » res en enfans d'Abraham, n'est-il pas assez puissant pour flechir » leurs cœurs? Ne dussé-je de tout cas procurer le salut que d'un » seul d'entre eux, je me serois trop bien récompensé de tous » les travaux et de tous les périls dont on prétend me faire peur. »

On prévoit les fruits de bénédiction que devait produire un missionnaire animé de cet esprit. Ils surpassèrent encore ce qu'on en avait espéré. Tout farouches, tout brutaux qu'étaient ces insulaires, ils ne purent tenir contre tant de vertu. Tolo, chef-lieu de l'île principale, et qui comptait vingt-cinq mille habitans, fut entièrement converti. Les autres habitations suivirent cet exemple, et les îles abhorrées du More changèrent d'une manière si éloignée de toutes les conjectures humaines, que le saint apôtre les nomma depuis îles de la divine espérance. L'admiration qu'inspirait son courage, jointe aux charmes de sa charité compatissante et de sa douceur, fut ce qui le rendit absolument maître de ces peuples. Un jour qu'il célébrait le saint sacrifice, la terre fut tout-à-coup agitée de si violentes secousses, que tout le monde s'enfuit de l'église en désordre. Il resta seul à l'autel, sans donner le premier signe d'effroi ou de distraction ; et les barbares se persuadèrent qu'un homme qui demeurait immobile, tandis que les rochers tremblaient, était quelque chose de plus qu'un mortel.

Qu'on juge, par cette mission de Xavier, de mille autres semblables que nous ne pouvons qu'indiquer, et des fruits admirables que l'Eglise en dut recueillir. Toute l'immensité des plages et des îles comprises sous le nom des Indes fut le théâtre de ses travaux apostoliques ; et dans l'espace de dix ans, il y établit et y fit fleurir la foi avec toutes les vertus évangéliques. Il subvenait en même temps aux besoins de vingt peuples divers, volait au secours de ceux-ci, envoyait à ceux-là des prédicateurs remplis de sa charité, allait corriger un abus naissant, ou tracer les règles d'un culte parfait, revenait affermir une peuplade chancelante, se transportait d'un endroit à l'autre avec la rapidité de l'éclair. On eût dit qu'il se trouvait partout à la fois, et qu'il se multipliait par son activité. Il était allé des rives de l'Inde à Malaca, bien au-delà du Gange, de Malaca aux Moluques, en parcourant, en convertissant des peuples et des îles sans nombre, des archipels entiers ; il s'était avancé jusqu'aux lieux de commerce fréquentés par les Japonais, peuples renommés par-dessus tous les Indiens, et qu'il pensa dès-lors à ranger sous l'étendard de Jésus-Christ. Des Moluques, il revint à Malaca qu'il délivra, comme en passant, de la tyrannie des Achémois près de s'en emparer ; puis se rendit à Goa (1548), pour y recevoir de nouveaux renforts envoyés d'Europe contre les puissances infernales, et pour y former, dans l'établissement de séminaire de Sainte-Foi, un arsenal muni contre elles d'armes toujours prêtes et à toute épreuve. Il reprit pour la troisième fois cette route immense, et plus laborieuse encore, puisque sa moindre fatigue était de voyager, évangélisant par-

tout et sans nul relâche, sans faire attention à aucun péril; bravant les écueils et les tempêtes, le naufrage même contre lequel il lutta trois jours et trois nuits consécutives, sur une planche exposée à toute la fureur des vents et des vagues. Ces formidables typhons des mers japonaises, ces ouragans subits qui surprennent un navire, et après l'avoir fait tourner quelque temps sur lui-même, l'engloutissent tout entier dans le sein de l'abîme; Xavier ne fit qu'en rire, quand ses amis lui en tracèrent ce tableau, afin de le détourner au moins de son entreprise du Japon, après celle des îles du More. Et comme ils ne s'étudièrent qu'à le contrarier dans l'exécution, il n'hésita point à s'embarquer sur le vaisseau d'un pirate idolâtre (1549), s'applaudissant au contraire de faire servir en quelque sorte le pavillon de l'enfer à porter la guerre dans son empire.

La Compagnie de Xavier ou d'Ignace de Loyola¹ ne s'occupait en Europe, aussi bien qu'en Asie, qu'à cultiver la vigne du Seigneur. Le Jai, célèbre en Allemagne par tous ses travaux pour la conversion des hérétiques, à Ingolstad, à Ratisbonne, à Nuremberg, et par la manière dont il avait représenté au concile de Trente pour le cardinal évêque d'Augsbourg, avait été nommé à l'évêché de Trieste par l'archiduc Ferdinand. Ce prince, ne pouvant vaincre sa modestie, pria instamment le chef de l'Eglise de lui commander d'accepter, comme au pasteur le plus propre à préserver ce diocèse des erreurs de l'Allemagne, auquel il était si exposé par sa situation. Le Jai se défendit avec tant de constance, et se fit si bien seconder par son saint général, que le pape se désista des poursuites qu'il avait d'abord commencées vivement. Se laissant ensuite persuader que l'élévation de ces premiers jésuites aux dignités ecclésiastiques ne serait pas moins dommageable au saint Siège, qui les avait sous sa main toujours prêts à voler d'un pôle à l'autre au premier signe de sa volonté, qu'à la Compagnie même qu'elle ruinerait à sa naissance en lui enlevant ses meilleurs sujets, il trouva bon qu'elle exécutât le dessein déjà formé par son fondateur de s'engager par vœu à ne jamais rechercher, à n'accepter jamais aucune dignité ecclésiastique, à moins qu'on n'y fût obligé sous péché par le vicaire de Jésus-Christ. Ignace fut bientôt confirmé dans ce qu'il avait prévu et si sagement prévenu : en peu d'années, on voulut encore ravir à sa Compagnie le docte Laynez et le saint Père François de Borgia, auparavant duc de Gandie, pour les faire cardinaux. Le lien qu'ils avaient contracté suffit à peine pour les soustraire à un fardeau que tout son éclat

¹ Bouth. Vie de S. Ignace, l. 4.

ne leur faisait pas regarder comme moins pesant. Ignace, avec l'approbation du souverain pontife, affranchit aussi ses disciples du gouvernement des religieuses¹ : c'est qu'il y avait encore à cette époque un assez grand nombre de prêtres réguliers et même séculiers pour remplir cet office, sans que la Compagnie naissante des jésuites, dont l'activité et les efforts avaient tant d'autres objets, fût obligée de s'appliquer à celui-ci. Il n'en était pas de ce premier temps de son existence comme de l'époque actuelle où les ressources pour le gouvernement des religieuses ont cessé d'être aussi abondantes.

Le duc de Borgia, dégoûté du monde à la vue du cadavre hideux de l'impératrice Isabelle de Portugal, qui avait été l'une des plus belles personnes de son temps, avait fait vœu d'entrer en religion s'il survivait à la duchesse sa femme; et depuis ce moment, il pratiquait ce qu'il y a de plus saint et de plus austère dans la vie religieuse². Quand la duchesse fut morte, il fit, encore revêtu des marques de sa grandeur, les vœux solennels de la Compagnie de Jésus, dans la chapelle de son palais, en présence de peu de personnes (1548). Le souverain pontife lui avait permis de conserver ses dignités et ses biens, jusqu'à ce qu'il eût terminé ses arrangemens domestiques; ce qui ne put se consommer qu'en trois ans : mais dès son premier engagement, il devint un des plus humbles et des plus dociles disciples d'Ignace, qui n'eut qu'à modérer les ardeurs de sa dévotion et les rigueurs de sa pénitence. François penchait naturellement vers la vie retirée et solitaire; mais le livre des Exercices d'Ignace, qui dans ces conjonctures fut approuvé authentiquement du saint siège, tourna tout-à-coup ses vues du côté de la Compagnie, et lui fit concevoir qu'il n'y avait rien de plus saint que de sacrifier son repos et ses goûts au salut des âmes. Le collège qu'il fonda dans sa ville de Gandie, et qui fut le premier ouvert en Europe à ses confrères, leur acquit beaucoup de célébrité dans les lettres, et les fit rechercher de toutes parts pour l'éducation publique.

Comme le duc de Ferrare faisait de même bâtir un collège dans sa capitale, le père Le Jai y passa en attendant du concile de Bologne³. Le refus qu'il avait fait de l'évêché de Trieste avait rendu son nom célèbre dans tout le canton. Le duc l'y retint, comme un homme ménagé par la Providence pour procurer la splendeur du nouveau collège, qu'il remit entre les mains de la Compagnie. Il songea sérieusement à se réformer lui-même fit les exercices spirituels sous la conduite de ce père, et aussitôt

¹ Ribad. Vit. S. Ign. l. 3, c. 14. — ² Orland. l. 7 et 8. — ³ *Ibid.* l. 7, n. 14.

après donna l'exemple de toutes les vertus qui annoncent un prince solidement chrétien. Le Jai, fidèle aux leçons d'Ignace, et peu sensible aux distinctions de la cour, choisit sa demeure dans un hôpital, où il consacrait au soulagement des malheureux tous les momens que n'absorbaient pas les fonctions sacrées du ministère. C'est ainsi qu'on l'avait vu se comporter, au concile de Trente, avec Laynez et Salmeron. Au sortir des assemblées où l'on appréciait tant leur savoir, que, Laynez en particulier étant travaillé d'une fièvre intermittente, les congrégations ne se tenaient point le jour de son indisposition, on les voyait retourner aux hôpitaux, catéchiser les enfans, rendre aux malades les services les plus abjects, demander l'aumône dans les rues, non-seulement pour les pauvres, mais pour leur propre subsistance, qu'ils ne voulaient obtenir eux-mêmes qu'à titre de pauvreté¹. L'amour de cette vertu évangélique était peint jusque dans leurs vêtemens tout usés, et il était si bien empreint dans leur cœur, que, les légats leur ayant fait faire des robes neuves afin qu'ils parussent plus décemment au concile, ils reprenaient les vieilles dès que les séances étaient finies. En Allemagne, le duc Guillaume de Bavière, l'un des principaux appuis de l'ancienne religion dans l'empire, voulant avoir des théologiens capables de confondre la suffisance hérétique, obtint d'Ignace, outre Salmeron et Le Jai, que le duc de Ferrare ne céda pour un temps qu'avec beaucoup de peine, le père Pierre Canisius, nom que ce jésuite et son neveu Henri ont rendu à jamais cher aux catholiques d'Allemagne, et vénérable à tous les justes appréciateurs du savoir ecclésiastique.

Les affaires du concile général demeurant toujours dans le même état de langueur, depuis quatre ans qu'il avait été transféré à Bologne, Paul III, âgé de quatre-vingt-deux ans, et qui craignait des troubles pour l'élection de son successeur, s'il venait à mourir, prit enfin le parti de dissoudre l'assemblée de Bologne, si obstinément contrecarrée par l'empereur : cette mesure fut notifiée aux Pères par le premier légat, le 17 de septembre 1549. Il ne mourut néanmoins que le 10 de novembre de cette année : encore sa carrière eût-elle été poussée vraisemblablement plus loin, sans le chagrin que lui causa son petit-fils Octave, qui se retourna du côté de l'empereur, pour obtenir à tout prix le duché de Parme que le pape, si faible jusque là pour sa famille, avait enfin résolu de réunir au domaine de l'Eglise. On croit que, si ce pontife avait vécu plus long-temps, il se serait déclaré ouvertement pour la France, qu'il affectionna toujours, et qui avait été constamment

¹ Bouh. Vie de S. Ignace, t. 1, p. 375.

favorable au concile de Bologne. Aussi quand Charles V apprit la mort du pape *Je suis assuré*, dit-il, *que si l'on ouvrait son corps, on y trouverait les fleurs de lis gravées sur le cœur*. Paul III, quoi qu'en aient dit une foule de censeurs jaloux ou hétérodoxes, passera, d'après le témoignage bien plus certain de ses œuvres, pour un pontife éclairé dans ses conseils et plein de force dans ses résolutions, égal dans tous les événemens, noble dans ses goûts, humain dans sa conduite, ami des lettres qu'il cultiva même avec succès, toujours prêt à récompenser le mérite. Et ce qui l'honore spécialement, entre tant de pontifes même des plus illustres, il fut le premier qui fit célébrer le concile désiré depuis si long-temps, et il en respecta la liberté, jusqu'à lui sacrifier ses idées propres. Il eut à se reprocher et il se reprocha en effet sa tendresse excessive pour ses proches, avec d'autant plus d'amertume, que leur ingratitude précipita sa fin. A ce dernier moment, il répétait sans cesse, après l'exemple également tardif de plusieurs autres papes : « Si je ne m'étais laissé dominer par mes proches, je serais maintenant sans tache; au moins serais-je exempt de » ma plus grande faute¹. »

Le conclave tenu pour lui choisir un successeur dura près de trois mois, par suite des intrigues de deux factions presque également puissantes, l'une des cardinaux français, et l'autre des autrichiens. Le choix parut d'abord ne pouvoir tomber que sur le cardinal Polus, qui n'en était pas moins digne par la prééminence de ses talens et de ses vertus, que par la splendeur auguste de sa naissance, et qui était d'ailleurs porté par Charles V, comme ayant été constamment attaché à la reine d'Angleterre Catherine d'Aragon, et ne demeurant pas moins fidèle à la princesse Marie sa fille. Mais autant Polus était digne du pontificat, autant il témoigna d'indifférence. Il ne lui manquait plus que deux voix pour en avoir les deux tiers, et déjà les cardinaux s'empressaient de lui faire la cour comme au pape certain, quand il avertit ces prélats de ne rien précipiter dans une affaire de si grande importance pour la gloire de Dieu et l'intérêt de l'Eglise. Une autre fois son conclaviste le réveilla pour lui dire que les cardinaux étaient à sa porte, et qu'ils venaient sans doute pour consommer son élection : il reprit d'abord son officier, puis représenta aux cardinaux que le temps de la nuit n'était pas convenable pour une affaire de cette nature, et leur persuada de la différer au lendemain. L'occasion manquée, le succès manqua sans retour, comme l'héroïque modestie du prélat l'avait apparemment pre-

¹ De Thou. l. 10.

tendu. La jalousie de ses compétiteurs prit un degré tout nouveau d'activité, ce qu'il devait naturellement prévoir; mais ce qu'on ne voit qu'avec un étonnement mêlé d'indignation, c'est qu'on ait tenté de flétrir jusqu'à ses mœurs angéliques, et de répandre des ombres sur la foi d'un confesseur long-temps recherché à mort, et alors même banni de sa patrie.

Le choix, ayant ensuite paru se fixer successivement sur plusieurs cardinaux, s'arrêta enfin sur le cardinal Jean-Marie del Monte, premier légat au concile de Trente. Son vrai nom était Giocchi, famille obscure de la petite ville de Monte-Sansavino en Toscane, d'où son oncle Antoine, fut cardinal par Jules II, avait pris avant lui le nom del Monte. Il fut élu le huitième de février 1550, et se fit nommer Jules III, en mémoire du pape qui avait tiré sa famille de l'obscurité. Il s'était acquis de la réputation dans ses premiers emplois, montrant beaucoup d'application aux affaires, un esprit ferme que les difficultés ne rebutaient pas, et même une force d'âme que Charles V ne put subjuguier pendant la célébration ni à la translation du concile¹. On a dit que Jules III était un de ces génies qui brillent au second rang et s'éclipsent au premier : âme de trémpé saine, mais de sphère étroite, née pour exécuter, et non pour commander. Légat du saint Siège, il en avait soutenu les droits avec intrépidité contre l'empereur; on prétend que, pape, il plia devant ce prince, au risque d'aliéner les autres couronnes, et au préjudice du concile général, contre lequel il suscita les préventions de la France, jusque là si favorablement disposée. Nous ne saurions admettre les reproches adressés à Jules III par une critique légère et souvent passionnée. On a, en effet, poussé l'injustice jusqu'à soutenir que, lorsque ce pontife eut été placé sur la chaire de saint Pierre, ses mœurs même parurent s'altérer et son amour pour la justice diminua. A ces accusations, on reconnaît aisément le langage de ces écrivains que la gloire du saint Siège importune, et qui, pour décréditer la papauté, cherchent par tous les moyens à avilir les hommes en qui elle se personnifie. Nous aimons mieux croire que Jean-Marie Del Monte, cardinal laborieux et retiré, fut, sous le nom de Jules III, un pape appliqué et régulier, qui, au témoignage des meilleurs auteurs, n'avait d'autres plaisirs que ceux qu'il trouvait dans les affaires et dans le maintien de l'ordre public.

Le pape Jules III eut le mérite de continuer le concile auquel il avait présidé en qualité de légat; il s'y porta même de son

¹ Onuphr. in Jul. III. Ciac. t. 3, p. 741.

plein gré sans doute quelque semblée d'eût au me chrétien. tre les Fr l'empereu publia la au 1^{er} m tous les so sage const dant ferme qu'on ne n déjà rendu clause qui conciles.

L'emper à ses décre dans leque examen, a assistaient suivant leur tout ce que ses victoire peu de succ de ses sujet lique. Ce d semblables meur, et su dans l'édit. chands étra danger d'un gouvernant à qui elle p d'inquisiti cet édit, do reur fit en l sourds; jus dard de la r rais et ses b le joug de l

¹ Pallav. l.

plein gré, avant toutes les sollicitations étrangères : plus louable sans doute, si, pour complaire à Charles V, il n'eût pas justifié en quelque sorte les procédés impérieux de ce prince contre l'assemblée de Bologne, et si, en rétablissant le concile de Trente, il eût au moins observé les ménagemens d'usage envers le roi très-chrétien. Il unit au contraire ses armes avec celles de Charles contre les Français, au sujet du duché de Parme. En un mot, s'êtr de l'empereur, il ne demanda rien de plus ; et, le 14 novembre 1550, publia la bulle de convocation qui fixait la reprise du concile au 1^{er} mai suivant¹. L'empereur seul y était nommé, entre tous les souverains dont on ne parlait qu'en général, malgré l'usage constant au moins par rapport à la France. Jules tint cependant ferme contre les instances de Charles V, qui voulait de plus qu'on ne mît rien dans la bulle qui indiquât la validité des décrets déjà rendus à Trente ; le pape ne voulut jamais souscrire à une clause qui eût semblé révoquer en doute l'autorité divine des conciles.

L'empereur avait fait bien des efforts inutiles pour soumettre à ses décrets ses vassaux hérétiques, qui demandaient un concile dans lequel les premières décisions fussent l'objet d'un nouvel examen, auquel les théologiens de la confession d'Augsbourg assistassent avec pouvoir de juger et de décider, et auquel le pape, suivant leur insolente et opiniâtre prétention, ne présidât point. C'est tout ce que l'empereur put tirer d'eux dans une diète tenue après ses victoires. Ce fut dans les mêmes circonstances, et avec aussi peu de succès, qu'il fit publier un édit rigoureux contre tous ceux de ses sujets qui professeraient une autre religion que la catholique. Ce coup d'autorité, portant établissement de tribunaux semblables à ceux de l'inquisition, mit toute l'Allemagne en émoi, et surtout les Pays-Bas qu'on avait particulièrement visés dans l'édit. L'interruption du commerce, la désertion des marchands étrangers, anglais et allemands, le désordre enfin et le danger d'une révolte ouverte furent tels, que la reine de Hongrie, gouvernante de ces provinces, alla trouver l'empereur son frère, à qui elle persuada de supprimer au moins les formes et le terme d'inquisition, qui soulevaient principalement les peuples². Depuis cet édit, dont les dispositions principales furent maintenues, l'erreur fit en Belgique des progrès moins rapides, ou du moins plus sourds ; jusqu'à ce que, se trouvant assez forte pour lever l'étendard de la rébellion, dans la partie la mieux couverte par ses murs et ses bras de mer, elle fit secouer tout à la fois aux peuples le joug de l'Eglise et celui de l'Empire (1550).

¹ Pallav. l. 2, c. 2. — ² Sleid. Comment. l. 22, p. 784.

Dans la Prusse déjà pervertie, Osiandre mit le comble à la perversion, en établissant le monstrueux système par lequel il voulut renchérir sur la justification luthérienne. Il soutenait que l'homme est justifié, non par la foi, mais par la justice substantielle de Jésus-Christ, par la justice dont Dieu est juste, et qui est Dieu même; en sorte que l'homme justifié est chrétien par nature, et non par grâce¹. Osiandre, comme tant d'autres fanatiques en sous-ordre, avait été disciple de Luther. Obligé de quitter la Bavière sa patrie, où son impiété le mettait en péril, il se flatta de trouver la fortune en Angleterre, sous la protection de l'archevêque de Cantorbéry, le fameux Cranmer, qui avait épousé N. Hosen, propre sœur du Bavarois transfuge; car tel était son vrai nom de famille, qu'il avait changé en celui d'Osiandre, plus noble à son sens que le mot, ou la signification du mot allemand *Hosen*. Il erra successivement en plusieurs autres contrées, où son humeur chagrine, acariâtre, emportée, indépendamment de ses paradoxes impies, le rendit généralement insupportable. Il insultait principalement aux théologiens de Wittemberg, à qui il avait emprunté les premiers élémens de sa doctrine; mais il eut de violens démêlés avec tous les dogmatiseurs de quelque réputation. Calvin le représente comme un blasphémateur débauché, et plutôt athée qu'hérétique. Selon ce témoignage, Osiandre, le verre à la main, dans ces tripots crapuleux où l'on se disputait surtout l'honneur de bien boire, faisait servir les passages les plus saints de l'Écriture à toutes sortes d'allusions sacrilèges. Et quand il trouvait le vin bon, versant à plein bord, puis élevant son verre: *Voilà*, disait-il, *le vrai fils du Dieu vivant*. Telle était la majesté de ces religions nouvelles, telles étaient les abominations auxquelles conduisaient toutes ces réformes. Le grand-maître de Prusse, Albert de Brandebourg, ne sachant plus que croire depuis qu'il avait embrassé le nouvel Évangile, ne laissa pas que de se déclarer pour Osiandre, et fit sortir de ses États tous les docteurs qui lui étaient contraires. Mais le triomphe du dogmatiseur favori ne fut pas de longue durée: attaqué d'épilepsie en Prusse, il mourut en moins de deux ans, comme il n'en avait que cinquante-quatre.

L'année même qu'il porta ses erreurs dans cette province, S. Jean de Dieu, fondateur de l'ordre de la Charité, fit, le 8 de mars 1550, une mort bien différente aux yeux du Seigneur, devant qui l'avaient devancé des œuvres de miséricorde, que n'aurait pu produire qu'avec peine l'opulence des rois². Il était ce-

¹ Burn. Comment. l. 22, p. 80°. — ² Baill. l. 1, au 6 mars.

pendant né dans la misère, au diocèse d'Evora en Portugal. Tiré de la chaumière paternelle dès l'âge de huit à neuf ans, puis abandonné en Espagne, il se mit au service d'un maître qui lui confia le soin de ses troupeaux. Jean, qui avait reçu dans la pauvreté des principes de religion, mena une vie si régulière, remplit si bien les devoirs de son humble condition, employant d'ailleurs les momens qui lui restaient à toutes sortes de bonnes œuvres, que son maître lui donna sa confiance, l'établit ensuite son économiste général, et enfin lui offrit sa fille en mariage. Mais le pieux jeune homme, par attachement à la chasteté parfaite, refusa cette fortune; et pour se dérober à de nouvelles instances, résolut de quitter son maître. Jean, avec son innocence et sa piété, avait une âme forte et naturellement courageuse. Il entendit parler de guerre, et vit lever des troupes dans son voisinage. Sans expérience et sans conseil, il s'enrôla et partit pour l'armée, où il eut bientôt flétri la fleur de la vertu dont il ne connaissait pas la délicatesse. Les remords ne tardèrent point à naître dans une âme moins corrompue qu'entraînée par le torrent de la corruption. Il fit des retours sur lui-même, conçut un vif repentir, quitta même pour un temps le métier des armes. Mais son humeur guerrière, coouverte à ses yeux du voile de la religion, l'emporta une seconde fois. Il reprit le mousquet contre les infidèles, alla jusqu'en Hongrie, et servit contre les Turcs, jusqu'à ce que, cette expédition finie, on licenciait les troupes espagnoles. Il revint alors dans son pays où son père et sa mère étaient morts, repassa quelque temps après en Espagne, âgé de plus de quarante ans, se mit à travailler pour subsister, et reprit toutes les saintes pratiques de sa jeunesse.

Mais ce qui le rendit un homme tout nouveau, et le transforma presque aussitôt en un saint éminent, ce fut l'abondance de l'onction divine, qui l'inonda tout-à-coup, comme il entendait à Grenade un sermon prêché par le célèbre maître Jean d'Avila, surnommé si justement l'apôtre d'Andalousie. Il fut si touché, que, fondant en larmes, se frappant la poitrine en public et détestant sa vie passée, il se mit à crier miséricorde, les yeux levés au ciel, et remplit toute l'église de ses gémissemens. Chacun le prit pour un insensé, sans qu'il se mît en devoir de détromper personne. Il s'applaudissait au contraire des mépris universels, des insultes de la populace et de tous les traitemens ignominieux qu'il eut assez long-temps à souffrir. Cependant le pieux orateur, qui lui avait inspiré cette haute abnégation de soi-même, crut devoir encore la diriger. Il alla le trouver à l'hôpital, où on le traitait comme un cerveau blessé, l'avertit qu'il devait mettre fin à cette folie volontaire et s'appliquer à des œuvres dans

lesquelles, sans se borner à son propre salut, il se rendit également utile au prochain. Le disciple docile reparut aussitôt dans tout son bon sens; et les administrateurs de l'hôpital d'abord, puis toute la ville changèrent leurs mépris en une admiration proportionnée à un genre de vertu si éloigné des idées communes.

Il fit vœu de servir Dieu dans les pauvres, et commença aussitôt à en nourrir quelques-uns du faible gain tiré de quelques charges de bois qu'il apportait et vendait dans la ville. En peu de temps, il reçut des aumônes assez abondantes, et qui, administrées avec une économie, une activité et une intelligence qu'on prit en lui pour des dons divins, le mirent en état de faire face à tous les besoins connus et secrets. Il soulageait tous les pauvres malades, détournait et entretenait les pauvres honteux, fournissait du travail aux ouvriers qui n'en avaient point, prenait un soin tout particulier des jeunes personnes dont l'indigence mettait la pudeur en péril, allait jusque dans les lieux publics pour en retirer les femmes débauchées; et dans une œuvre si critique, se conduisit toujours avec tant de sagesse et de circonspection, qu'il ne donna jamais lieu au moindre scandale, pas même à la plaisanterie. Consacré principalement au service des pauvres malades, et n'ayant rien en propre, il avait loué une maison pour les retirer; mais, du sein de la pauvreté, on vit sortir le magnifique hôpital qui a servi de modèle à tant d'autres en Espagne, en Portugal, en Italie, en France, partout où l'esprit de secte ne fit pas dédaigner des avantages aussi précieux à la société qu'à la religion. Comme le saint instituteur ajoutait à ses travaux continuels les plus rigoureuses macérations, quoiqu'il fût d'un tempérament très-robuste, il se trouva bientôt épuisé, et mourut à l'âge de cinquante-cinq ans. Il n'avait point laissé d'autre règle à ses disciples que son exemple; et ce fut le saint pape Pie V qui leur donna celle de saint Augustin, avec leurs constitutions pratiques. Jean leur répétait si souvent ces paroles, *Faites bien, mes frères*, qu'elles passèrent en devise parmi eux; en sorte que les Italiens appellent encore les frères de la charité, *Fate ben, fratelli*. Il a été mis au nombre des saints par Alexandre VIII.

Jules III, ne voulant pas demeurer en retard pour le concile rétabli à Trente, tint, deux mois avant le temps désigné pour l'ouverture, un consistoire où il nomma, pour y présider en son nom, le cardinal Marcel Crescenzi, qui, à une profonde érudition, joignait beaucoup de prudence et d'habileté¹. Il ne jugea point à propos de lui donner des collègues; mais il lui adjoignit,

¹ Rayn. an 1551, n. 4, etc. Pallav. l. 11, c. 13.

[AN 1550]
avec la
ponte,
Véron
copat
présid
naux.
liers à
mettai
et de
nombr
ques p
présid
rivère

avec la qualité de nonces, l'archevêque de Manfredonia ou Siponte, nommé Sébastien Pighin, et Louis Lipoman, évêque de Vérone : il choisit exprès deux évêques, afin d'honorer l'épiscopat et de faire cesser les plaintes formées contre le choix des présidens de la première assemblée, qui tous trois étaient cardinaux. Après les avoir exhortés dans plusieurs entretiens particuliers à justifier aux yeux de toute l'Église l'entière confiance qu'il mettait en leur sagesse, il leur ordonna de partir incessamment et de commencer les sessions au jour indiqué, en quelque petit nombre que se trouvassent les prélats. On fit des prières publiques pour le succès d'une affaire si importante à la religion; les présidens se mirent en route avec quelques autres prélats, et arrivèrent à Trente le 29 avril 1551.

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

DEPUIS LA SECONDE OUVERTURE DU CONCILE DE TRENTE EN 1551,
JUSQU'À SA TROISIÈME CONVOCATION EN 1560.

La onzième session du concile de Trente, qui fut la première du pontificat de Jules III, se tint ponctuellement, suivant l'ordre exprès de ce pontife, au jour indiqué, 1^{er} de mai 1551, nonobstant le petit nombre de prélats qui se trouvèrent alors dans cette ville¹. Aussi n'y fit-on guère autre chose que la cérémonie de l'ouverture, où l'on adopta le même ordre de séance que sous le pontificat précédent. Il n'y eut de particulier que le rang du cardinal Madruce, relativement aux deux évêques revêtus de la qualité de nonces, et donnés pour adjoints au légat apostolique. Le pape fut consulté, et regta que ce cardinal précéderait les nonces dans toutes les fonctions qui ne regarderaient pas le concile; mais que, dans les sessions, congrégations et autres concours semblables, les trois présidens occuperaient les premières places, comme s'ils étaient tous cardinaux. Il assigna cependant à Madruce une place particulière, distinguée de celle des autres évêques. On lut la bulle de convocation; on demanda aux Pères s'ils trouvaient bon que, selon sa forme et teneur, on poursuivît les opérations du concile; et après qu'ils eurent répondu *placet* (nous le trouvons bon), on indiqua la session prochaine, sous la même approbation, pour le 1^{er} septembre.

Quoique ce délai fût de quatre mois, on ne fit encore aucun décret dans la session douzième, qui se tint au jour précis de l'expiration. Les deux électeurs archevêques de Trèves et de Mayence étaient néanmoins arrivés avec plusieurs autres prélats d'Allemagne; mais on attendait encore l'électeur de Cologne avec un bien plus grand nombre d'évêques de la même nation, dont les intérêts occupaient spécialement le concile. L'exemple des trois prélats les plus qualifiés de l'Empire devait encore attirer une multitude d'évêques, non-seulement de cette nation, mais de toute la chrétienté. On présuma néanmoins, dès cette session, que la

¹ Psal. Act. Conc. Trid. p. 22, etc. Pallav. l. 11, c. 14. Fra-Paol, Raya.

France prendrait peu de part à toutes celles qui se tiendraient sous Jules III. La guerre dans laquelle ce pontife s'était engagé avec Charles V, contre le duc de Parme, protégé de la France, avait tellement irrité cette couronne, que le roi Henri II, tout zélé qu'il était pour l'extirpation de l'hérésie, empêcha ses évêques de partir pour Trente; son ambassadeur à la cour romaine fit même contre ce concile une protestation formelle, qui fut notifiée aux Pères de Trente par le célèbre Amyot, abbé de Bellozane. Le monarque prétendait ne devoir point regarder comme œcuménique un concile auquel le pape, qui l'avait convoqué, empêchait par ses hostilités, par les difficultés et les périls dont il semait, disait-on, le voyage, que l'Église de France, une des plus notables parties de l'Église universelle, pût assister. Il menaça d'assembler le concile national de son royaume, où l'on ne manquait pas, écrivait-il, de prélats assez éclairés et assez vertueux pour y régler seuls les affaires de la religion. Il défendit encore tout transport d'argent à Rome; ce qui s'observa jusqu'à la réconciliation des deux cours. Du reste, cette querelle, plus politique au fond qu'ecclésiastique, n'eut guère d'autre effet que d'empêcher les évêques de France d'assister à la seconde célébration du concile de Trente.

Dès le lendemain de la douzième session, les prélats et les théologiens se trouvant en assez grand nombre pour achever d'éclaircir les matières que les Pères de Bologne, sans faire de décrets, avaient déjà discutées mûrement, on tint une congrégation générale où l'on proposa les articles qui restaient à décider touchant l'eucharistie. On se rassembla sept jours après, pour examiner les travaux et recueillir les avis des théologiens. Ils furent ensuite communiqués aux Pères, dans deux congrégations nouvelles, afin de préparer les décisions. C'est alors que, sur les remontrances du légat, qui en avait l'ordre formel du souverain pontife, le saint concile de Trente prit avec le plus d'éclat cette marche autant remplie de sagesse que de dignité, exempte également de partialité et de prévention, par rapport aux sentimens divers de l'école, auxquels il crut ne devoir ni s'asservir, ni porter atteinte¹. Il était également de la prudence, et de ne point susciter de nouveaux troubles dans l'Église, et de tenir toutes ses forces réunies contre l'erreur : attention qui fit tellement choisir, peser, compasser les termes, que les définitions parurent rédigées avec une sorte de scrupule, et en même temps avec tant de sagacité, que partout l'hérésie est mise en poudre sans imprimer la moindre fêlure à aucune des opinions adoptées par tant

¹ Pallav. l. 4, c. 1.

d'écoles orthodoxes qui se trouvaient partagées entre elles. C'est ce qu'on remarquera principalement dans les décisions prononcées sur le sacrement de pénitence à la session quatorzième.

Quand les canons sur l'eucharistie eurent été dressés avec tous les soins imaginables, on tint encore, pour les présenter aux Pères du concile, deux congrégations nouvelles où chacun donna son avis, excepté les rédacteurs, qui ne devaient que répondre à ce qu'on leur objectait. Il y eut en effet bien des incidens formés sur des pièces, où l'ombre d'une équivoque, où le choix entre deux termes presque entièrement synonymes ne paraissait pas indifférent; où d'ailleurs chaque théologien, nonobstant la sage maxime du corps de l'Eglise, penchait, sans même le vouloir, vers les opinions de son école¹. On proposa aussi de faire précéder les canons par des chapitres de doctrine, comme cela s'était pratiqué sous Paul III pour la matière de la justification, quoique dans les sessions suivantes on se fût départi de cette méthode; mais on repréenta que ce changement ne s'était fait que parce qu'on y avait été forcé pour un temps par des considérations particulières, et que ce qui s'était fait en premier lieu par raison devait prévaloir sur ce qu'on n'avait fait depuis que par nécessité; qu'il ne fallait pas se contenter de proscrire l'erreur sans enseigner la vérité; en un mot, qu'on ne pouvait mieux faire que d'imiter les anciens conciles, qui tous avaient exposé la croyance catholique avant d'anathématiser l'hérésie. Ces raisons parurent péremptoires, et il ne s'agit plus que de nommer des Pères pour composer les chapitres de la doctrine. En même temps qu'on traitait du dogme, il y avait, pour les points de discipline et de réforme, d'autres congrégations où l'intérêt des parties, autant que la délicatesse des matières, fit procéder avec une égale maturité. Quand tous les actes furent en état et que le légat eut encore réclamé sur quelques points épineux les lumières du chef de l'Eglise, on s'assembla au jour désigné, onzième d'octobre 1551, pour la treizième session.

Cette assemblée, des plus pompeuses et des plus augustes, sans être encore des plus nombreuses, était composée, outre les trois présidens, du cardinal de Trente, de neuf archevêques, dont trois puissans princes électeurs de l'Empire, de trente-quatre évêques, de trois abbés, d'un général d'ordre et de différens ambassadeurs, parmi lesquels se trouvaient ceux d'un prince protestant, Joachim II, électeur de Brandebourg. Les décrets dressés, examinés, retouchés, et tout prêts à recevoir la sanction du concile, fu-

¹ Pallav. l. 12, c. 2.

rent lus par l'archevêque de Sassari en Sardaigne, qui avait prononcé selon l'usage le sermon latin. Ils contenaient en premier lieu les chapitres de doctrine, au nombre de huit, où se trouvait exposée clairement et simplement la foi invariable de l'Église, touchant le sacrement adorable de l'eucharistie, savoir, la présence réelle de Jésus-Christ dans ce mystère d'amour, la divine institution de ce sacrement, son excellence au-dessus de tous les autres, le culte et l'adoration qui lui sont dus, la coutume immémoriale de le tenir en réserve et de le porter aux malades, les préparations nécessaires pour le recevoir dignement, en particulier l'obligation, imposée par les apôtres, de se confesser auparavant, si l'on se reconnaît coupable de péché mortel : ce qui n'avait pas encore été défini d'une manière aussi précise et aussi formelle; enfin l'usage de la divine eucharistie, que les uns ne reçoivent que sacramentellement, d'autres que spirituellement, et qu'on peut recevoir aussi sacramentellement et spirituellement tout ensemble. Après l'exposition de ces points de doctrine, suivent onze canons conçus en ces termes :

I. Si quelqu'un nie que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec son âme et sa divinité, et par conséquent Jésus-Christ tout entier, soit contenu véritablement, réellement et substantiellement dans le sacrement de la très-sainte eucharistie; et s'il dit au contraire qu'il y est seulement comme dans un signe, ou bien en figure, ou en vertu; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que la substance du pain et du vin reste au très-saint sacrement de l'eucharistie avec le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il nie ce changement admirable et singulier de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang du Seigneur, en sorte qu'il ne reste du pain et du vin que les espèces : changement que l'Église catholique appelle du nom très-propre de transsubstantiation; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un nie que dans l'adorable sacrement de l'eucharistie Jésus-Christ tout entier soit contenu sous chaque espèce, et sous chacune des parties de chaque espèce, après la séparation; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit qu'après la consécration le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas dans l'admirable sacrement de l'eucharistie; mais qu'il y est seulement dans l'usage, lorsqu'on le reçoit, et non auparavant ni après; et que, dans les hosties, ou parcelles consacrées que l'on réserve, ou qui restent après la communion, le vrai corps du Seigneur ne demeure pas; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit, ou que le principal fruit de l'eucharistie est la rémission des péchés, ou qu'elle ne produit point d'autres effets; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, ne doit pas être adoré au saint sacrement de l'eucharistie du culte de latrerie même extérieur; et que par conséquent on ne doit pas non plus l'honorer par une fête solennelle et particulière, ni le porter solennellement en procession, selon la louable coutume et l'usage universel de la sainte Eglise; ou qu'il ne faut pas l'exposer publiquement au peuple pour être adoré, et que ceux qui l'adorent sont idolâtres; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas permis de conserver la sainte eucharistie dans un vase sacré; mais qu'aussitôt après la consécration, il faut nécessairement la distribuer aux assistants, ou qu'il n'est pas permis de la porter avec honneur aux malades; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ présenté dans l'eucharistie n'est mangé que spirituellement, et qu'il ne l'est pas aussi sacramentellement et réellement; qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un nie que tous et chacun des fidèles chrétiens, de l'un et de l'autre sexe, lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion, soient obligés de communier tous les ans, au moins à Pâques, suivant le précepte de notre mère la sainte Eglise; qu'il soit anathème.

X. Si quelqu'un dit qu'il n'est pas permis au prêtre qui célèbre de se communier lui-même; qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que la foi seule est une préparation suffisante pour recevoir le sacrement de la très-sainte eucharistie; qu'il soit anathème. Et de peur qu'un si grand sacrement ne soit reçu d'une manière indigne, et par conséquent pour la mort et la condamnation, le saint concile ordonne et déclare que ceux qui se sentent la conscience chargée de quelque péché mortel, quelque contrition qu'ils pensent avoir, sont absolument obligés, s'ils peuvent avoir un confesseur, de faire précéder la confession sacramentale. Que si quelqu'un a la témérité d'enseigner, ou de prêcher, ou d'assurer opiniâtement le contraire, soit même de le soutenir en dispute publique; qu'il soit dès là même excommunié.

Ces canons sont suivis du décret de réformation, qui est partagé en huit chapitres, et qui concerne presque tout entier l'exercice de la juridiction épiscopale, alors extrêmement gênée par l'abus des appels. C'est pourquoi le concile ordonne que, dans les causes qui regardent la visite et la correction, la capacité ou l'in-

[An 1
capac
puiss
l'ordi
ne pu
moye
d'app
pellat
de con
raison
chemi
c'était
l'évêq
tous l
pièces
et ce j
Au re
ment
elles.
chapit
Le c
et à la
cela u
et les
cutive
l'assist
vicaire
vêtu d
par de
ecclési
Dan
légué
tenues
crimes
peines
ne ser
bleme
foi.
Le
épisco
contre
accusa
crainte
donna

capacité des sujets, ainsi que dans les causes criminelles, on ne puisse appeler d'aucun grief, ni des sentences interlocutoires de l'ordinaire, avant la sentence définitive, à moins que ce grief ne puisse être réparé par la sentence définitive ou qu'il n'y ait pas moyen d'appeler de cette même sentence. Quand il y aura lieu d'appeler de la sentence épiscopale, en matière criminelle, les appellations seront portées par-devant le métropolitain, si elles sont de commission apostolique. Dans le cas où le métropolitain serait raisonnablement suspect, ou éloigné de plus de deux journées de chemin, ce qui au terme du droit signifie vingt lieues; ou bien si c'était de lui-même qu'on eût appelé, ces causes se porteront à l'évêque le plus proche, et jamais à des juges inférieurs. Dans tous les cas, l'appelant sera inévitablement obligé de produire les pièces de la première instance devant le juge auquel il appellera, et ce juge ne pourra procéder à l'absolution sans les avoir vues. Au reste, le juge du premier ressort est tenu de fournir gratuitement ces pièces sous trente jours, autrement on passera outre sans elles. Tels sont en substance les réglemens des trois premiers chapitres.

Le quatrième concerne la manière de procéder à la déposition et à la dégradation des ecclésiastiques. Auparavant, il fallait pour cela un certain nombre d'évêques; ce qui multipliait les formes et les difficultés, au préjudice du bon ordre et de la justice exécutive. Le concile ordonne qu'à l'avenir l'évêque diocésain, sans l'assistance d'autres évêques, pourra par lui-même, ou par son vicaire-général, déposer et dégrader solennellement un clerc revêtu des ordres sacrés, même de la prêtrise, en se faisant assister par des abbés, ou par d'autres personnes constituées en dignités ecclésiastiques.

Dans le cinquième chapitre, on autorise l'évêque, comme délégué du saint Siège, à connaître dans son diocèse des grâces obtenues par subreption ou par obreption pour l'absolution des crimes publics dont il aurait informé, ou pour la rémission des peines auxquelles il aurait condamné le coupable; et ces grâces ne seront point admises, quand elles auront été obtenues véritablement sur de faux exposés, ou sur une réticence de mauvaise foi.

Le saint et sage concile, considérant ensuite que la sévérité épiscopale, quelque juste qu'elle fût, pouvait irriter les coupables contre les évêques, occasioner des récriminations et même des accusations fausses, au grand dommage de la discipline que la crainte de ces sortes de vengeances empêcherait de maintenir, ordonna qu'un évêque attaqué juridiquement en matière ecclésiast-

tique, encore bien que la procédure eût lieu par voie d'enquête, de dénonciation, ou de toute manière qui tendît à le faire comparaître en personne, ne serait cependant point cité ni assigné, à moins que la cause ne fût de nature à le faire déposer, ou priver de ses fonctions. La seule crainte d'avilir la dignité épiscopale, en exposant les évêques accusés à courir ainsi de tribunaux en tribunaux, demandait qu'on les mît à l'abri de ces recherches humiliantes, qui eussent d'ailleurs été si nuisibles à la résidence. Par les mêmes raisons, le concile, dans le chapitre suivant, ordonne de n'admettre contre un évêque, dans les causes les plus graves, que des témoins au-dessus de tout reproche, et parfaitement conformes entre eux. Et s'il se trouve qu'ils aient déposé quoi que ce soit par vengeance ou par emportement, il veut qu'ils soient punis en toute rigueur. Il ordonne enfin, dans le huitième chapitre, que les causes des évêques, quand elles seront de nature à les faire comparaître, soient portées devant le souverain pontife, et terminées par lui-même.

Il avait été question aussi, dans les congrégations, de l'usage de la coupe pour la communion des laïques, et du saint sacrifice de la messe : mais le comte de Montfort, l'un des ambassadeurs impériaux, ayant représenté que, si l'on se pressait de prononcer sur des points si délicats pour les protestans, et surtout si l'usage du calice auquel ils étaient le plus attachés avait une fois été réglé d'une façon contraire à leurs désirs, il fallait perdre toute espérance de les ramener jamais; on fit un décret pour renvoyer la décision de ces articles à la quinzième session qui ne devait se tenir que le 25 janvier de l'année suivante, et à laquelle ils pourraient commodément se trouver. Cependant on indiqua la session quatorzième pour le 25 novembre de l'année courante, et l'on déclara qu'on y prononcerait sur les sacrements de pénitence et d'extrême-onction.

On expédia ensuite un sauf-conduit en faveur des protestans qui voudraient assister au concile; mais il était bien différent de ce qu'ils avaient espéré, ou plutôt prétendu. Ils ne s'y trouvèrent pas suffisamment désignés; parurent s'effaroucher de certaines expressions qui n'étaient que de forme et de style; élevèrent mille autres difficultés vétilleuses; se permirent bien des ironies insultantes, indépendamment des demandes qui tendaient à s'assujettir le concile, bien loin de se soumettre à ses décisions. Il arriva cependant des ambassadeurs de leur part. Sans compter ceux de l'électeur de Brandebourg, qu'on soupçonna justement de n'avoir eu pour fin que de rendre le pape favorable au prince Frédéric son fils, élu archevêque de Magdebourg; l'électeur de Saxe,

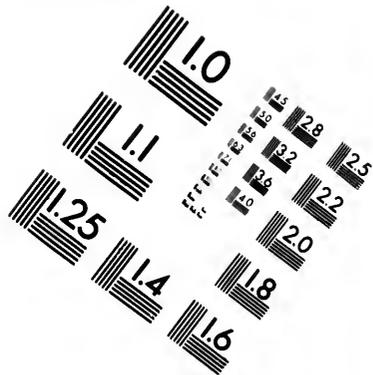
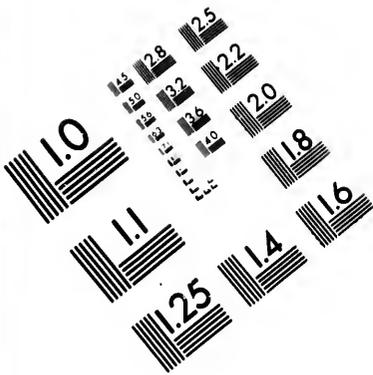
[AN 1551]
le prin
envoy
qui de
tous le
li sûre
cendar
ter d'a
rer à c
l'honne
concor
ment p
des cla
Consta
seuleme
fois que
novateu
deurs pa
rent da
plutôt c
stance n
reur Sig
Quoi
gociateu
les satis
osèrent
articles
jugemen
faillibili
en passa
ne doive
évêques
ture fût
que l'on
la chaîn
doctrine
particuli
tures. Ce
d'envoyé
donnée,
maîtres,
Déjà mê

le prince de Wittemberg, et un bon nombre de villes impériales envoyèrent aussi les leurs. Ces ministres spécifièrent au concile ce qui déplaisait à leurs maîtres dans le sauf-conduit, et l'on y fit tous les changemens, toutes les suppressions et les additions que la sûreté capitale du sacré dépôt pouvait permettre. La condescendance fut portée si loin, que les Pères crurent devoir protester d'avance que tout ce qu'ils allaient accorder ne pourrait tirer à conséquence pour l'avenir, ni préjudicier aux droits ou à l'honneur du concile, qui n'avait tendu qu'à rétablir la paix et la concorde dans l'Église, par des voies insolites, quoique absolument permises¹. Ici l'on peut reconnaître en passant l'injustice des clameurs formées de si long-temps contre le concile de Constance, au sujet de la mort qu'y subit Jean Hus. Non-seulement les Pères ne s'avancèrent et répétèrent plusieurs fois que ceux de Constance n'étaient point engagés envers ces novateurs, sans qu'ils fussent jamais démentis par les ambassadeurs protestans ; mais la raison sur laquelle ces ministres insistèrent davantage pour avoir le sauf-conduit de la main du concile plutôt que des princes catholiques, c'était que les Pères de Constance ne s'étaient pas crus liés par le sauf-conduit que l'empereur Sigismond avait donné à Jean Hus.

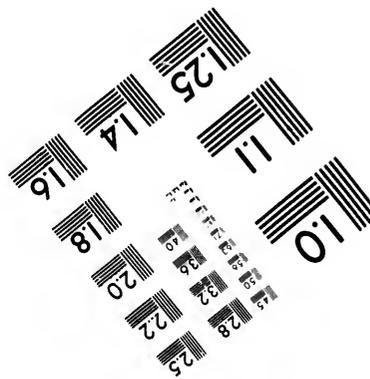
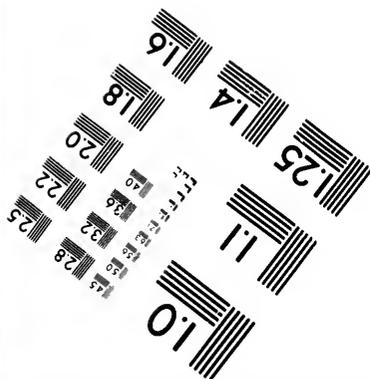
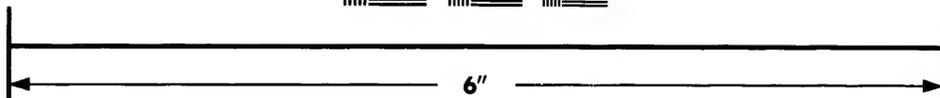
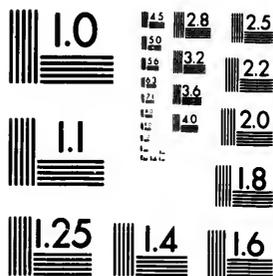
Quoi que l'indulgence des Pères de Trente pût accorder aux négociateurs de la confession d'Augsbourg, il n'y eut pas moyen de les satisfaire². Ces hérétiques déterminés voulaient toujours, et osèrent demander derechef qu'on soumît à un nouvel examen les articles déjà décidés, c'est-à-dire, que le concile flétrît ses propres jugemens, et se dépouillât de sa plus divine prérogative, de l'infailibilité ; que le souverain pontife se dégradât de sa primauté en passant du rang de premier pasteur parmi des ouailles qui ne doivent que se laisser conduire, et même qu'il dispensât les évêques de l'obéissance qu'ils lui avaient jurée ; enfin que l'Écriture fût seule juge de toutes les controverses, et par conséquent que l'on abandonnât les saints Pères, les anciens conciles, toute la chaîne de la tradition, ou pour mieux dire, qu'on abjurât toute doctrine qui ne cadrerait point avec celle que les écarts du sens particulier faisaient voir à ces faux docteurs dans les divines Écritures. Cependant les ambassadeurs des Etats protestans promirent d'envoyer le sauf-conduit dans la dernière forme qu'on lui avait donnée, de s'employer de leur mieux pour le faire agréer à leurs maîtres, et laissèrent espérer que leurs théologiens arriveraient. Déjà même les docteurs de Saxe, accompagnés de Mélanchton

¹ Fra-Paol. I. 4, p. 352, etc. — ² Nic. Psal. Act. Trid. p. 318 et seq.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8 2.5
1.8 2.2
2.0
1.8

10
5
5

toujours flottant au gré de ses incertitudes, étaient à Nuremberg, où ils avaient ordre d'attendre qu'on leur envoyât le sauf-conduit. Mais ils y furent à peine, qu'ils reçurent de l'électeur un nouvel ordre de ne point passer outre. La division surgissait entre Maurice et Charles V qui avait procuré sa fortune. L'esprit de parti fit oublier au nouvel électeur tous les motifs de la reconnaissance, comme l'empereur aurait bien dû s'y attendre. Le sectaire favorisé se ligua contre son bienfaiteur catholique, avec les autres princes de la secte : la guerre s'alluma tout-à-coup, et eut de telles suites pour le concile, qu'il y fut bientôt question, non pas de ménager et de rassurer d'ombrageux zélateurs, mais de chercher sa sûreté propre dans une retraite précipitée.

Cependant la quatorzième session, composée des mêmes personnes que la précédente, à l'exception de Macaire d'Héraclée qui s'y trouva au nom du patriarche de Constantinople, se tint au jour indiqué, 25 de novembre 1551. Quoiqu'il n'y eût pas six semaines d'écoulées depuis la dernière session, comme le travail avait été plus assidu que de coutume, toutes les matières se trouvèrent pleinement éclaircies, et rédigées en bon ordre. Les congrégations s'étaient tenues deux fois le jour, le matin, depuis six heures jusqu'à onze, et l'après-midi, depuis deux jusqu'à cinq : l'on avait dressé douze chapitres de doctrine, neuf sur le sacrement de pénitence, et trois sur celui de l'extrême-onction. La nécessité et l'institution du premier de ces deux sacremens, sa différence d'avec le baptême, sa forme et sa vertu, qui consistent principalement dans l'absolution, les actes du pénitent qui en sont comme la matière, savoir la contrition, la confession et la satisfaction, le ministre de ce sacrement, la nécessité de la juridiction et les cas réservés : telle est l'abondante matière de ces chapitres, où la doctrine de l'Eglise est clairement exposée sur chaque article.

Au sujet de la contrition ou de l'attrition, c'est-à-dire de la douleur du péché conçue pour sa laideur, ou par une crainte servile qui exclue néanmoins la volonté de pécher, et qui donne la douleur des péchés commis, le concile montra d'une manière bien sensible sa délicatesse, et fit voir combien il restait scrupuleusement fidèle à la maxime qu'il s'était faite de ne consacrer et de ne flétrir aucune des opinions libres dans les écoles catholiques. Le décret avait d'abord été conçu en ces termes : *Cette attrition suffit pour établir le sacrement de pénitence* ; mais différens Pères soutinrent assez vivement que ce sentiment était faux, ou qu'au moins les docteurs étaient fort partagés à ce sujet, et qu'un très-grand nombre parmi eux exigeaient, outre la crainte, un commencement d'amour de Dieu. Il n'en fallut pas davantage pour faire réformer

[An
le de
l'attr
péni
de Lu
dans
Il se
opini
avec
bon c
piété
des co
l'Egli
sincèr
tentic
tante.
Dan
de ce
on do
Les
çus da
I. S
n'est p
Notre
toutes
qu'il s
II. S
tème l
sacren
qu'on
qu'il s
S. G
SS. Pè
pas ét
concil
III.
Saint-
mettre
doiver
les pé
lique l
contre

le décret : sans prononcer sur la suffisance ou l'insuffisance de l'attrition, on mit simplement qu'elle dispose au sacrement de pénitence. Le concile n'avait en vue que de condamner l'erreur de Luther, qui avait avancé que la crainte, loin de pouvoir entrer dans la contrition, rend l'homme hypocrite et plus grand pécheur. Il se borna donc à décider l'utilité de la crainte, sans toucher aux opinions des théologiens, qui tiennent ou qui nient qu'elle suffise avec l'absolution pour obtenir la rémission du péché. Il est encore bon de faire observer, quant à la confession, que l'on qualifie d'impie le sentiment de Luther, qui la nomme la gêne et la torture des consciences ; et cela parce qu'il est constant, dit le concile, que l'Eglise n'exige rien autre chose du pénitent, qu'une accusation sincère des péchés dont il se souvient, après les recherches et l'attention qu'il est raisonnable d'employer dans une affaire importante.

Dans les chapitres de l'extrême-onction, on traite de l'institution de ce sacrement, de ses effets, de son ministre, et du temps auquel on doit le recevoir.

Les canons, au nombre de quinze sur la pénitence, sont conçus dans les termes suivans :

I. Si quelqu'un dit que la pénitence, dans l'Eglise catholique, n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour réconcilier à Dieu les fidèles, toutes les fois qu'ils tombent dans le péché depuis le baptême ; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un, confondant les sacremens, dit que le baptême lui-même est le sacrement de pénitence, comme si ces deux sacremens n'étaient pas distingués, et qu'ainsi c'est mal à propos qu'on appelle la pénitence la seconde planche après le naufrage ; qu'il soit anathème.

S. Grégoire de Nazianze et S. Jean Damascène, entre autres SS. Pères, s'étaient servis de cette comparaison¹, et elle n'avait pas été pour cela plus à l'abri de l'insolence hérétique que le concile anathématise.

III. Si quelqu'un dit que ces paroles du Sauveur, *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*, ne doivent point s'entendre de la puissance de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de pénitence, comme l'Eglise catholique les a toujours entendues dès le commencement, et que, contre l'institution de ce sacrement, il détourne le sens de ces

¹ Greg. Naz. Orat. 30. S. Joann. Damasc. lib. 4. De fid. c. 10.

paroles, pour l'appliquer au pouvoir de prêcher l'Évangile; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un nie que, pour l'entière et parfaite rémission des péchés, trois actes, qui sont comme la matière du sacrement de pénitence, soient requis dans le pénitent, savoir la contrition, la confession et la satisfaction, qu'on appelle les trois parties de la pénitence; ou s'il dit que la pénitence n'a que deux parties, savoir les terreurs d'une conscience agitée à la vue de son péché, et la foi conçue par l'Évangile ou par l'absolution, et qui nous fait croire que nos péchés nous sont remis par Jésus-Christ; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que la contrition, qu'on acquiert par la recherche, le rapprochement et la détestation de ses péchés, quand, en examinant le passé dans l'amertume de son cœur, et avec résolution de mener une meilleure vie, on pèse la grièveté, la multitude, la laideur de ses péchés, le danger de perdre la vie éternelle et d'encourir la damnation: s'il dit qu'une telle contrition n'est pas une douleur véritable et utile, qu'elle ne prépare point à la grâce, mais qu'elle rend l'homme hypocrite et plus grand pécheur; enfin que c'est une douleur forcée, et non pas libre ni volontaire; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un nie que la confession sacramentale soit, de droit divin, ou instituée, ou nécessaire pour le salut; ou bien s'il dit que la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, laquelle est observée, et l'a toujours été dès le commencement par l'Église catholique, n'est pas conforme à l'institution et au précepte de Jésus-Christ, mais que c'est une institution humaine; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que dans le sacrement de pénitence il n'est pas nécessaire, de droit divin, pour la rémission de ses péchés, de confesser tous et chacun des péchés mortels dont on peut se souvenir, après y avoir dûment et soigneusement pensé, même les péchés secrets, et ceux qui sont contre les deux derniers préceptes du décalogue, et les circonstances qui changent l'espèce du péché; mais qu'une telle confession est seulement utile pour l'instruction et la consolation du pénitent, et qu'autrefois elle n'était en usage qu'afin d'imposer une pénitence canonique: ou si quelqu'un dit que ceux qui s'attachent à confesser tous leurs péchés ne veulent rien laisser à la divine miséricorde à pardonner; ou qu'enfin il n'est pas permis de confesser les péchés véniels; qu'il soit anathème.

Il est bon de faire observer que, par l'article de ce canon où le concile n'oblige formellement à confesser que les circonstances

qui changent l'espèce du péché, on ne doit pas se croire absolument dispensé d'accuser les circonstances qu'on nomme aggravantes. De ce qu'on est tenu de confesser chaque péché mortel, et par conséquent le nombre des péchés commis dans la même espèce, plusieurs théologiens ont conclu qu'on doit déclarer aussi les circonstances qui en peuvent augmenter la gravité. Mais, le saint concile de Trente ayant laissé la question indécise, il ne nous appartient pas de suppléer à son silence en la tranchant. Nous conviendrons volontiers qu'il est bon, dans la pratique, de déclarer les circonstances aggravantes; toutefois, nous n'irons pas jusqu'à condamner l'opinion opposée. Simple historien, nous ne devons pas nous engager dans une controverse, et moins encore prétendre décider un point que nous abandonnons aux lumières des théologiens : il nous a suffi d'indiquer le parti qui nous semble le plus sage.

VIII. Si quelqu'un dit que la confession de tous ses péchés, telle que l'observe l'Église, est impossible, et n'est qu'une tradition humaine que les gens de bien doivent abolir, ou bien que tous et chacun des fidèles n'y sont pas obligés une fois l'an, conformément à la constitution du grand concile de Latran, et que pour cela il faut dissuader les fidèles de se confesser dans le temps du carême; qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que l'absolution sacramentale du prêtre n'est pas un acte judiciaire, mais un simple ministère, qui ne consiste qu'à déclarer à celui qui se confesse que ses péchés lui sont remis, pourvu seulement qu'il se croie absous, encore bien que le prêtre ne l'absolve pas sérieusement, mais par manière de jeu; ou s'il dit que la confession du pénitent n'est pas requise, afin que le prêtre le puisse absoudre; qu'il soit anathème.

La nécessité de l'absolution, et par conséquent de la pénitence sacramentale, est telle au jugement du concile, que, quoiqu'il arrive quelquefois, comme il s'en explique dans le quatrième chapitre de doctrine, qu'une contrition parfaite réconcilie l'homme à Dieu avant la réception actuelle du sacrement de pénitence; il ne faut pas cependant attribuer cette réconciliation à la contrition seule, indépendamment de la volonté de recevoir le sacrement, laquelle y est renfermée.

X. Si quelqu'un dit que les prêtres qui sont en péché mortel n'ont pas la puissance de lier et de délier, ou que les prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution, mais que c'est à tous les fidèles et à chacun d'eux que sont adressées ces paroles : *Tout ce que vous lierez sur la terre etc. Ceux dont vous aurez remis*

les péchés, etc., de sorte qu'en vertu de ces paroles chacun puisse absoudre des péchés publics, par la correction seulement, si celui qui est repris y défère; et des péchés secrets, par la confession volontaire; qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que les évêques n'ont pas le droit de se réserver des cas, si ce n'est quant à la police extérieure, et qu'ainsi cette réserve n'empêche pas que le prêtre ne puisse absoudre véritablement des cas réservés; qu'il soit anathème.

Plusieurs théologiens, pendant qu'on discutait les matières de ce décret, avaient pensé qu'il y aurait trop de rigueur à le publier sous peine d'anathème. Ils alléguaient que l'usage des cas réservés était nouveau, qu'on ne le trouvait établi dans aucun Père, et même qu'aucun auteur ancien ne parlait de réserve, excepté pour les péchés publics, et pour les censures réservées au pape. Le concile ne laissa point que de passer outre, ne doutant pas que les successeurs des apôtres n'eussent tout pouvoir pour bien conduire le troupeau de Jésus-Christ, selon la diversité des temps et des besoins. Telle est une des raisons, qui, en réprimant la témérité des censeurs de toute discipline moderne, nous apprend à distinguer entre la discipline strictement évangélique et celle que l'Eglise a établie avec sagesse en certains temps, mais que la même sagesse lui fait changer quand la différence des temps et des mœurs le requiert.

XII. Si quelqu'un dit que Dieu remet toujours toute la peine avec la coulpe, et que la satisfaction des pénitens n'est autre chose que la foi, par laquelle ils conçoivent que Jésus-Christ a satisfait pour eux; qu'il soit anathème.

XIII. Si quelqu'un dit qu'on ne satisfait nullement à Dieu pour ses péchés, quant à la peine temporelle, en vertu des mérites de Jésus-Christ, par les peines que le Seigneur envoie et qu'on prend en patience, ou par celles que le prêtre enjoint, ni par celles qu'on s'impose à soi-même volontairement, comme sont les jeûnes, les prières, les aumônes, ni par aucunes autres œuvres de piété; et qu'ainsi la bonne et véritable pénitence est seulement l'amendement de la vie; qu'il soit anathème.

XIV. Si quelqu'un dit que les satisfactions par lesquelles les pénitens rachètent leurs péchés par Jésus-Christ, n'entrent pas dans le culte de Dieu, mais sont des traditions humaines, qui obscurcissent la doctrine de la grâce, le vrai culte de Dieu et le bienfait de la mort de Jésus-Christ; qu'il soit anathème.

XV. Si quelqu'un dit que les clefs n'ont été données à l'Eglise que pour délier, et non pas aussi pour lier; et que pour cela les prêtres agissent contre la destination des clefs, et contre l'insti-

[An 1
tution
qui se
peine
relle
Le
I.
prop
Chris
qu'un
qu'il
II.
lades
lage
ce n'
soit a
III.
oncti
de l'a
les C
IV.
exho
tres
en ag
nistr
anath
Pa
artic
dég
rien
gnite
tout
expr
ou p
et da
pût é
main
sion
le fre
simp
dans
ciers
conq
sans

tution de Jésus-Christ, lorsqu'ils imposent des peines à ceux qui se confessent; et que c'est une fiction de dire qu'après que la peine éternelle a été remise en vertu des clefs, la peine temporelle reste encore le plus souvent à expier; qu'il soit anathème.

Les canons sur l'extrême-onction sont les quatre suivans :

I. Si quelqu'un dit que l'extrême-onction n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ et promulgué par l'apôtre S. Jacques, mais que ce n'est qu'une cérémonie reçue des Pères, ou une invention humaine; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que l'onction sacrée qu'on donne aux malades ne confère pas la grâce, ne remet pas les péchés, et ne soulage pas ces malades; et qu'à présent elle doit cesser, comme si ce n'avait été autrefois que le don de guérir les maladies; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que la pratique et l'usage de l'extrême-onction, tel que l'observe l'Église romaine, répugne au sentiment de l'apôtre S. Jacques; que pour cela il faut le changer, et que les Chrétiens peuvent sans péché le mépriser; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que les prêtres de l'Église, que S. Jacques exhorte à faire venir pour oindre le malade, ne sont pas les prêtres ordonnés par l'évêque, mais que ce sont les hommes avancés en âge dans chaque communauté; et que pour cela le propre ministre de l'extrême-onction n'est pas le seul prêtre; qu'il soit anathème.

Par le décret de réformation, ou de discipline, divisé en treize articles qui regardent presque tous la juridiction épiscopale, on dégagea cette puissance sacrée de bien des entraves. Comme rien n'importe plus au bon gouvernement d'un diocèse que la dignité des sujets chargés du saint ministère, le concile annula d'abord toutes les permissions qu'on pourrait obtenir, contre la volonté expresse de l'évêque, pour se faire promouvoir aux ordres sacrés, ou pour se faire rétablir dans les fonctions des ordres déjà reçus, et dans quelques grades, dignités et honneurs ecclésiastiques que ce pût être. Quoique cet article regardât principalement la cour romaine, elle consentit généreusement à ne plus accorder ces permissions, dès qu'on lui en eut fait connaître les abus qu'avait entraînés le fréquent exercice de son droit. Les présidens du concile exigèrent simplement pour l'honneur du siège apostolique, qu'on ne nommât dans le décret, ni le pape, ni le grand pénitencier, ni les autres officiers pontificaux. On interdit encore le ministère des autels à quiconque se ferait ordonner par tout autre évêque que le sien propre, sans en avoir obtenu la permission de celui-ci, après un soigneux

examen. Il y avait des évêques *in partibus*, qui, faute de troupeau propre, voulant s'en faire un des brebis d'autrui, allaient s'établir en quelque lieu qui ne fût réputé d'aucun diocèse, et là conféraient les ordres à tous ceux indistinctement qui venaient les leur demander sans lettres d'attestation de leur ordinaire. Il fut statué qu'aucun de ces évêques sans évêché et purement titulaires, en quelque lieu vague, et même exempt, et dans quelque monastère qu'il fit sa résidence, ne pourrait donner les ordres, pas même la première tonsure, aux sujets d'un autre évêque sans lettres dimissoires, en vertu même d'un privilège qui lui aurait été accordé, et quand ces sujets seraient ses domestiques ou ses commensaux.

Il y avait aussi des prélats, tout autrement distingués, qui portaient à leur manière le désordre dans la moisson d'autrui. Des cardinaux et des évêques de haut parage, pour se mettre en crédit dans les lieux qu'ils habitaient de préférence, obtenaient de Rome le pouvoir d'y exercer la correction sur les ecclésiastiques; ce qui ne pouvait qu'avilir l'autorité de l'ordinaire, et faire succéder la négligence, avec le dégoût, à la vigilance pastorale. On statua donc que les prélats munis de ces privilèges ne pourraient procéder en conséquence, sans l'intervention de l'évêque diocésain s'il résidait dans son Eglise; et en cas d'absence, sans quelque personne commise de sa part. Quant au droit naturel de la correction, le concile déclare que nul ecclésiastique, sous prétexte de quelque privilège que ce soit, n'en est à couvert de telle sorte, qu'il ne puisse être visité, repris et châtié par le prélat auquel il est naturellement soumis. Et ce prélat, hors même du temps de la visite, pourra, comme délégué du saint Siège, corriger et châtier, pour les excès et les délits personnels, tous les ecclésiastiques de sa dépendance, en quelque manière qu'ils se prétendent exempts. Auparavant, les évêques avaient les mains liées en mille circonstances: dès qu'ils voulaient punir un clerc scandaleux, le coupable alléguait quelque privilège d'exemption, appelait de la sentence; et l'appellation suspendait toute exécution, tandis que le scandale ne faisait qu'empirer: le concile, en voulant que ces appels soient simplement dévolutifs et jamais suspensifs, obvie également au désordre et à l'oppression.

On réforma aussi l'abus des lettres de conservation, en ordonnant que les protecteurs, institués par ces lettres en faveur de certains ecclésiastiques, ne pourraient les garantir d'être accusés et poursuivis par-devant leur évêque ou autre supérieur ordinaire. Les homicides, quoique le fait ne soit pas connu, sont déclarés exclus à jamais de tout ordre, bénéfice et office ecclésiastique,

à moins que le meurtre n'ait été commis par accident, ou en repoussant la force par la force, pour se défendre soi-même de la mort. Dans ce dernier cas, la cause sera portée à l'ordinaire, qui n'accordera la dispense qu'après avoir vérifié les allégations. Il est strictement enjoint à tous ceux qui sont dans les ordres sacrés ou qui possèdent des dignités, offices ou bénéfices ecclésiastiques, de porter l'habit clérical, tel qu'il convient à leur ordre ou dignité : s'ils ne le font pas, ils seront d'abord avertis par leur évêque ; puis contraints, en cas de résistance, par la suspension de leurs ordres et la soustraction des fruits de leurs bénéfices. S'ils retombent, après avoir été une fois repris, ils seront privés de leurs offices et bénéfices.

Après les réglemens qui concernent les bénéficiers, le concile traita des bénéfices mêmes. Et d'abord, expliquant le décret qu'il avait déjà rendu sur les unions, il défendit d'unir à perpétuité les bénéfices d'un diocèse à ceux d'un autre, pas même à un monastère, à un collège, ou à tout autre lieu de dévotion, et pour quelques raisons que ce pût être ; ces raisons ne pouvant, à son sens, compenser l'inconvénient qu'il y a à ce qu'une Église ou un peuple soit soumis en même temps à deux évêques. Les bénéfices réguliers ne doivent se conférer, même sur résignation, qu'à des religieux profès du même ordre, ou qu'à des personnes qui soient absolument obligées d'en prendre l'habit, et d'y faire profession. Les séculiers peuvent néanmoins tenir des bénéfices réguliers en commende, à la réserve des monastères qui sont chefs d'ordre, dans lesquels le concile ordonna par la suite que ceux qui les tenaient fissent profession dans six mois, sans quoi ces commendes vaueraient de plein droit. Les réguliers peuvent aussi tenir avec dispense les bénéfices séculiers. Comme les réguliers qui passaient d'un ordre à un autre obtenaient facilement de leur nouveau supérieur la permission de demeurer hors du monastère, ce qui ne servait qu'à multiplier les moines vagabonds, peu différens tôt ou tard des apostats ; il est défendu à tout supérieur et prélat d'admettre, en vertu de quelque pouvoir et faculté qu'il allègue, aucun sujet à l'habit et à la profession, autrement que pour vivre dans le cloître, sous l'obéissance des supérieurs réguliers. Ces transfuges sont déclarés incapables de tout bénéfice séculier, et nommément de cures.

Sur le droit de patronage, il est statué que personne, de quelque dignité ecclésiastique ou séculière qu'elle puisse être, ne pourra l'obtenir qu'en fondant de nouveau quelque église, ou qu'en dotant de ses biens patrimoniaux une église ruinée : dans ces cas-là même l'institution est toujours réservée à l'évêque. Il est

encore enjoint, sous peine de nullité, à tout patron, pour les bénéfices de son patronage, de présenter au seul évêque ordinaire du lieu, à qui l'on déclare que la provision ou institution, tout privilège cessant, appartiendra de droit. Cet article est encore un de ceux que Rome relâcha, pour le plus grand bien de l'Église; puisqu'il suivait de là que tous les sujets élus, nommés et présentés à un bénéfice, même par les nonces du pape, n'y pourraient être institués sans avoir été examinés et trouvés capables par l'ordinaire. Il n'y avait d'exempts que ceux qui étaient présentés par les universités, et dont la capacité, mise à de longues épreuves, n'était pas douteuse.

Après la lecture de tous les décrets de dogme et de discipline, on déclara que dans la session prochaine, ordonnée pour le 25 de janvier (1552), outre le sacrifice de la messe et les autres matières déjà indiquées, on examinerait encore le sacrement de l'ordre, et qu'on poursuivrait la réformation. La quinzième session se tint en effet au jour indiqué, mais précisément pour être prorogée au 19 du mois de mars suivant, selon la demande des protestans, qui se montraient encore disposés à s'y rendre. Elle fut prorogée de nouveau jusqu'au premier du mois de mai, tant à cause du départ soudain des trois archevêques électeurs, qu'à cause de nouvelles espérances que donna l'empereur, touchant l'arrivée des théologiens protestans. Mais bientôt, loin de se leurrer de prorogations nouvelles et d'espérances trompeuses, il fut question d'anticiper le jour même de la première prorogation. Les princes de la confession d'Augsbourg, ligués avec la France et puissamment armés, avaient tout-à-coup répandu contre l'empereur une foule de manifestes violens, qui avaient pénétré chez toutes les nations. Le pape, qui avait fait sa paix avec la France, et qui ne déferait plus avec sa condescendance accoutumée aux demandes de Charles V, ne voulut pas, pour lui complaire, compromettre la dignité et la sûreté du concile.

Jules était encore enhardi par l'indignation générale qu'avait excitée contre le nom autrichien l'assassinat du cardinal Martinusius, commis par les ordres de Ferdinand, frère de l'empereur et roi des Romains. Georges Martinusius, d'une famille illustre de Hongrie, d'abord moine de la congrégation du Mont-Olivet, puis évêque de Varadin, ensuite archevêque de Strigonie, honoré enfin de la pourpre à la vive sollicitation de la maison d'Autriche, eut d'abord toute la confiance de Ferdinand, à qui il avait rendu les plus importans services en Hongrie. Son mérite supérieur lui avait fait déferer la régence du royaume, et le rendait tout puissant parmi ces peuples difficiles qu'il avait trouvé l'art de

fléchir à son gré ¹. Le marquis de Castaldo, général de Ferdinand, conçut contre ce prélat cette lâche et cruelle passion qui du mérite d'autrui fait sa propre torture. Pour parvenir à la satisfaire, il prit une voie qui réussit toujours auprès de ces princes ombreux à qui la délation, en fait de crimes d'état, tient ordinairement lieu de preuve. Après quelques lettres écrites à Ferdinand avec beaucoup d'artifice, pour le préparer aux dernières calomnies, il lui manda enfin que ce moine superbe portait ses prétentions bien au-delà du chapeau rouge : « Décoration, poursuivait-il, que Martinusius n'avait reçue qu'avec un sourire dédaigneux et une indifférence méprisante. » Castaldo ajouta « qu'il entretenait d'étroites liaisons avec les infidèles; qu'on était certain de bien des conférences secrètes qu'il avait eues avec un envoyé du grand-seigneur; et que si l'on ne prenait des mesures efficaces et les plus promptes, on apprendrait bientôt que le général et les troupes autrichiennes auraient été massacrés par la trahison de cet ambitieux. » Le calomniateur ne manqua pas non plus d'exagérer les richesses du cardinal-régent; faisant naître dans l'esprit de Ferdinand, outre la crainte de perdre une couronne, l'espoir de recueillir un trésor. Le roi envoya sur-le-champ son grand-écuyer à Castaldo, puis le comte d'Arcos, et de jour en jour d'autres personnes, pour lui dire d'expédier au plus tôt ce sujet perfide. Il l'exhorta à se bien tenir sur ses gardes, et à user d'autant de prudence que de courage, puisqu'il se reposait entièrement sur lui pour un service d'une si grande importance. Castaldo, tout en exagérant fort le péril et les difficultés de sa mission, promit néanmoins de se dévouer s'il était nécessaire, pour le salut de l'État, et de ne pas perdre de vue le cardinal, qu'il ne le vit mort à ses pieds. Il tint parole. Le cardinal partant pour une maison de plaisance qu'il avait à Winitz, Castaldo saisit cette occasion, et n'eut pas horreur de devenir son hôte pour parvenir à être son assassin. Il l'accompagna, comme pour lui faire honneur, et conférer à cœur ouvert avec lui. Il avait eu la précaution de se faire appuyer sous main d'un gros détachement de troupes espagnoles, qu'il avait obtenues en montrant l'ordre du roi des Romains au comte Sforce Pallavicini qui les commandait, et qui lui envoya quatre capitaines, quatre soldats déterminés, et vingt-quatre de ses meilleurs arquebusiers. Tout étant préparé, un secrétaire de Castaldo, des papiers à la main, entra chez le cardinal qui venait de se lever, et qui récitait son Bréviaire. Il lui présenta une dépêche; et au moment où le prélat, après avoir lu, se baissait sur sa table pour

¹ Ciacon. Vit. Pont. p. 761. Thuan. l. 9 et 10.

signer, le secrétaire lui porta un coup de poignard dans le sein. *Ah ! Vierge Marie !* s'écria le cardinal en se relevant : et comme il était plein de courage, d'un coup de poing il jeta l'assassin par terre. A ce bruit, Pallavicini entra le sabre à la main, et du tranchant fendit la tête au cardinal, qui cependant se tenait encore debout, en invoquant les noms de Jésus et de Marie. Alors les quatre soldats lui lâchèrent à bout portant leurs arquebuses dans le corps, et, chacun des conjurés se piquant d'une émulation exécrationnable, ils percèrent de mille coups ce vieillard vénérable et plus que septuagénaire. Son corps demeura soixante-dix jours sur le plancher de sa chambre, dans l'état où il avait été massacré ; après quoi il fut remis à ses tristes compatriotes, qui le transportèrent à Vissembourg avec de grands honneurs, l'enterrèrent à côté du fameux Huniade, et lui érigèrent un mausolée pareil à celui de ce héros. Ferdinand s'était flatté d'acquérir par ce forfait des trésors plus que suffisans pour chasser les Turcs de Hongrie : on ne trouva qu'une somme très-disproportionnée même à la dignité du défunt ; encore devint-elle la proie de ses assassins. Ferdinand n'eut pour sa part qu'une oreille du mort, que le barbare Castaldo coupa lui-même, et lui envoya comme un gage précieux de son dévouement. Dans l'inventaire qu'on fit aussi des papiers du vice-roi, on ne put rien découvrir contre sa fidélité, ni contre la probité la plus scrupuleuse. D'un autre côté, cette mort, loin d'avancer les affaires du roi des Romains en Hongrie, ne servit qu'à replonger ce royaume dans le trouble et les calamités (1551).

Il fallut faire un monstre de Martinusius, pour disculper ceux qui s'étaient couverts de son sang. Mais Jules III, ému d'indignation, confondit ces apologistes, par les éloges que Ferdinand même lui avait faits depuis peu de Martinusius pour lui obtenir le chapeau. Ce prince le lui avait représenté comme un homme d'un génie transcendant, d'un courage magnanime, d'une probité à toute épreuve, comme un homme essentiel à toute la chrétienté ; et tout-à-coup on en faisait le plus abominable des scélérats. En un mot, ce forfait parut si noir au pape, qu'il crut ne pouvoir le laisser impuni, sans scandaliser, sans révolter tout le monde chrétien. L'excommunication majeure, avec toutes les cérémonies les plus frappantes, fut fulminée contre Ferdinand, qui crut ne pouvoir mieux faire que de s'y soumettre, et contre tous ses complices (1552). Charles V lui-même supplia, négocia, et obtint une suspension d'abord, puis une révocation de la censure. Mais la sentence d'absolution fut prononcée comme une grâce, et non pas comme un acte de justice ; il demeura constant que la

mort
détest

Ava
légats
et les
toire,
des ca
aussit
qu'ils
comp
ne pas
pereu
dans
même
du pa
mettr
légat
que t
assist
la sus
à l'ex
le cor
nière
conci
prolo
suspe
cile,
inter
28 av
ficiat
vant
faire
l'emp
et sa
Bie
cond
ne re
suffir
vité.
mend
s'ava
renco
pereu

mort de Martinusius était l'œuvre d'une iniquité et d'une atrocité détestables.

Avant que cette affaire fût terminée, le pape Jules reçut des légats du concile des lettres qui lui peignaient vivement les alarmes et les incertitudes où l'on était à Trente. Il assembla le consistoire, et mit en délibération ce qu'on lui avait mandé. La plupart des cardinaux ayant opiné à suspendre le concile, la bulle en fut aussitôt dressée et envoyée aux légats, pour en faire usage de qu'ils verraient la sûreté ou la dignité du concile véritablement compromises, à charge néanmoins de se borner à le suspendre, et de ne pas le rompre tout-à-fait. Retenus par la crainte d'offenser l'empereur, les légats n'osaient encore prendre leur parti, lorsque, dans une congrégation générale tenue le 24 d'avril, le cardinal même de Trente, sujet de l'empereur, et quelques autres évêques du parti autrichien, voyant que chacun ne pensait plus qu'à se mettre en sûreté par la retraite, opinèrent pour la suspension. Le légat Crescenzi étant attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, les deux nonces, qu'on lui avait donnés pour assistans, fixèrent la seizième session au 28 du même mois; et la suspension y fut résolue du consentement de tous les Pères, à l'exception de douze Espagnols seulement. Le décret portait que le concile serait interrompu pendant deux années : de telle manière toutefois que, si le calme se rétablissait avant ce terme, le concile reprendrait de même qu'auparavant; et si les troubles se prolongeaient au-delà de deux ans, qu'aussitôt qu'ils finiraient, la suspension serait tenue pour levée, et l'autorité pour rendue au concile, sans qu'il fût besoin d'une nouvelle convocation. Ainsi fut interrompu pour la seconde fois le laborieux concile de Trente, le 28 avril 1552, à la seizième session, qui fut la dernière du pontificat de Jules III. Rien n'ébranla les douze Espagnols, qui, ne pouvant empêcher l'effet de la résolution générale, prirent le parti de faire une protestation qu'on n'écouta point. Ils prétendaient que, l'empereur n'étant qu'à quelques journées de Trente, sa sagesse et sa valeur étaient une sauve-garde assurée pour le concile.

Bientôt ils tinrent un autre langage, ou du moins une autre conduite, réduits à fuir, comme la multitude, un danger qu'ils ne reconnurent que trop réel. La valeur et la sagesse de Charles V suffirent à peine pour soustraire sa propre personne à la captivité. Les protestans ligués, depuis la Souabe où ils avaient commencé à déployer leurs forces et s'étaient emparés d'Augsbourg, s'avancèrent comme un torrent, et emportèrent tout ce qui se rencontra sur leur route, jusqu'au voisinage des Alpes où l'empereur languissait dans une sorte d'inertie dont il est difficile de

rendre raison. Peut-être se flattait-il qu'un feu si brusquement allumé s'éteindrait de même, ou qu'au moins l'incendie ne parviendrait pas jusqu'aux défilés des montagnes qui lui servaient d'asile. Pendant qu'il se rassurait par ces motifs de sécurité, ou qu'il se reposait peut-être uniquement sur l'impression de terreur qu'il croyait attachée à son nom, les princes confédérés volaient à Inspruck où il languissait dans sa léthargie, et plaisantant déjà sur le traitement qu'ils lui faisaient subir, demandaient entre eux ce qu'on faisait de l'oiseau quand il serait pris. L'électeur de Saxe, ayant répondu qu'il n'avait point de cage assez grande, *Prenons toujours l'oiseau*, dit Albert de Brandebourg, *les cages ne nous manqueront point*. Ils pénétrèrent dans les Alpes, culbutèrent les Impériaux à Reuth, forcèrent le château d'Eremberg, où ils firent trois mille prisonniers, et s'avancèrent sur Inspruck.

L'empereur, concevant alors tout le danger qu'il courait dans cette ville, assez mal fortifiée, avec une garnison très-faible, si même on peut donner ce nom à quelques centaines de gardes ou de serviteurs mal aguerris, s'enfuit à la faveur des ténèbres avec tant de précipitation et si peu de présence d'esprit, qu'en voulant s'armer, il mit son baudrier sans épée. Pour comble de contre-temps, il se trouva si tourmenté de la goutte, qu'il ne put supporter le cheval : il se fit porter, comme il put, en litière, et cependant ne s'arrêta point, qu'il n'eût gagné Villach, place de Carinthie sur la Drave, où il se tint encore caché durant quelques jours. Il fallut enfin traiter avec les confédérés. On conclut d'abord une trêve à Lintz, puis, le 15 août 1552, à Passau, une transaction par laquelle Charles abolit *l'Interim*, laissa une entière liberté de conscience jusqu'à la prochaine diète, et consentit à ce que les assesseurs de la chambre impériale de Spire fussent tirés des deux communions. Ce traité de Passau était si avantageux aux sectes factieuses de l'Empire, qu'il fut désormais la base permanente de leurs prétentions contre les catholiques. Henri II, au moyen de cette ligue, s'empara aussi de trois villes impériales, Metz, Toul et Verdun. Dans l'année même de cette conquête, c'est-à-dire en 1552, Charles V, piqué jusqu'au vif, vint assiéger Metz, avec près de cent mille hommes d'infanterie, douze mille de cavalerie et cent quatorze pièces de canon. La place, dont les fortifications n'étaient alors que l'ombre de ce qu'elles sont aujourd'hui, fut battue avec fureur pendant quarante-cinq jours; mais le courage et le génie transcendant du fameux duc François de Guise lui tinrent lieu de tous les chefs-d'œuvre de l'art inventés depuis. Après soixante-cinq jours d'investissement, l'empereur au désespoir fut contraint de décamper avec des troupes

réduites à un état pitoyable, et diminuées de plus de trente mille hommes. Il alla s'en venger sur Téroüane, dont il n'épargna ni les églises, ni les monastères, ni les hôpitaux, qu'il rasa de telle manière qu'on distingue à peine aujourd'hui la place où elle a été. Ce diocèse ancien et fort étendu fut partagé depuis entre ceux d'Ypres, de Saint-Omer et de Boulogne.

Dans le même temps, la reine Elisabeth de Hongrie, veuve de Jean Zapolski, concurrent de Ferdinand d'Autriche, donna par les conseils de son confident Pétrowitz, luthérien très-artificieux, l'édit de Torga, qui permettait l'exercice du luthéranisme dans toutes les terres de sa domination, et qui en accrédita les impiétés surtout en Transylvanie où Elisabeth régnait sous la protection du Turc¹. Les sectaires, qui n'avaient demandé que la tolérance, exercèrent aussitôt une violente persécution. On vit les évêques insultés publiquement, les prêtres dépouillés de leurs biens, chassés de leurs églises, et les religieux de leurs monastères; en un mot, le désordre alla si loin, que Soliman, tout infatué qu'il était du mahométisme, fut indigné et scandalisé de ce renversement. Il écrivit à la reine d'étouffer au plus tôt des nouveautés qui entraîneraient infailliblement la ruine de la religion et celle du royaume. Il lui dit qu'elle avait devant les yeux les meurtres, les brigandages, les séditions et les guerres civiles que cette secte pernicieuse causait en Allemagne; que si elle n'arrêtait pas ces attentats, en rétablissant au plus tôt la religion de ses pères, non seulement il la priverait de sa protection, mais se déclarerait son ennemi. La reine, fort surprise, et non moins épouvantée, accorda par crainte ce que la voix du devoir n'avait point obtenu : elle révoqua l'édit de Torga, et lui en substitua un tout contraire. Mais déjà le mal était incurable.

Pendant que les anciens domaines de l'Église gémissaient ainsi dans le trouble et la dévastation, l'Évangile, par des moyens employés à son établissement primitif, continuait à se propager, d'une manière aussi rapide qu'inattendue, aux extrémités les plus reculées de l'Asie. François Xavier, sans forces, sans fortune, doué du seul don de la parole, ou plutôt de la vertu de Dieu qui se réservait de le mettre au besoin dans sa bouche, jeté par un corsaire parmi les Japonais idolâtres, comme une brebis au milieu des loups, Xavier, armé seulement de la croix et d'un tableau de la Mère de Dieu, ayant pour toute escorte deux de ses confrères et trois Japonais qu'il avait convertis aux Indes, alla au palais du roi de Saxuma, après s'y être fait annoncer par

¹ Rayn. a l'ann 1552.

un de ses compagnons né dans ce royaume (1549). A la vue du portrait de la Vierge Marie tenant son fils entre ses bras, et présenté en premier lieu par le précurseur du saint apôtre, le roi, la reine sa mère et toute leur suite, y trouvant quelque chose de céleste, furent pénétrés d'un tel respect, qu'ils tombèrent à ses pieds pour lui rendre hommage. Le saint, vivement désiré, parut ensuite. La réputation de sa vertu et de ses œuvres merveilleuses dans les Indes l'avait devancé : on ne le vit qu'avec admiration; le roi et la reine le reçurent avec des honneurs inusités, lui donnèrent les témoignages les plus extraordinaires de leur affection, lui parlèrent avec tant d'intérêt, que l'entretien fut poussé bien avant dans la nuit. Le roi, naturellement curieux, comme la plupart des Japonais, l'interrogea beaucoup sur les Indes, sur les différentes religions qu'on y professait, et principalement sur le culte qu'on y rendait au Dieu né d'une vierge. Le saint satisfit à tout avec l'onction d'un apôtre. Mais rien ne causa plus d'émotion au roi et à sa cour, que la pensée que cet homme était venu d'un autre monde, à travers tant de mers orageuses, non pour recueillir l'or du Japon, mais uniquement pour enseigner aux Japonais le chemin du ciel. On ne lui accorda pas seulement la permission qu'il demandait de prêcher le christianisme, mais on fit expédier des lettres-patentes, en vertu desquelles tous les Saxumains pouvaient sans crainte embrasser une religion si pure¹.

Xavier, voyant la porte si avantageusement ouverte à l'Évangile, s'appliqua de tout son pouvoir à se mettre en état de prêcher en japonais. Il savait déjà quelque chose de cette langue, par la communication qu'il avait depuis un assez long temps avec les trois Japonais qui l'avaient accompagné; mais il ne la possédait pas de manière à s'énoncer facilement. Quoique Dieu lui eût communiqué plusieurs fois le don des langues, l'humble missionnaire aurait cru le tenter, en s'attendant à ces faveurs éloignées de l'ordre commun : il étudia le japonais, comme s'il n'avait pu l'apprendre que par sa propre industrie; mais le Ciel bénit tellement son travail, qu'en moins de quarante jours il fut en état de traduire l'Explication du Symbole des apôtres qu'il avait composée aux Indes, et de commencer le cours brillant de son nouvel apostolat. Tel fut, en bien des circonstances, le fruit merveilleux de son étude, peu différent du don permanent des langues. Bientôt on l'entendit prêcher en japonais, si facilement et si naturellement, qu'on avait peine à le croire étranger. Bien plus, sans qu'il eût jamais étudié le chinois, il prêcha dans le même

¹ Maff. Hist. Ind. Orlad. Tursel. Bouh. l. 5 et 6.

temps en cette langue aux marchands de la Chine qui trafiquaient en grand nombre au Japon; et ce qui est plus merveilleux encore, il satisfit au moyen d'une seule réponse une multitude de personnes qui l'interrogeaient en même temps sur des matières toutes différentes et souvent tout opposées. Ce prodige, rare même dans l'ordre des miracles, est consigné dans le procès de la canonisation du saint. Sans jamais compter cependant sur des faveurs que Dieu accorde ou refuse comme il lui plaît; se disposant au saint ministère par des œuvres de piété, de pénitence et d'édification publique; attendu surtout que les bonzes, prêtres ou moines du pays, et grands hypocrites, vantaient leurs austérités dont ils n'observaient que les apparences, il s'abstint constamment de chair et de poisson, et n'usa pour toute nourriture que de racines amères, ou de légumes insipides amollis dans l'eau. Le Ciel veilla si bien à la conservation de son serviteur, que cette abstinence excessive ne lui ôta rien de ses forces (1550).

Tandis qu'il se disposait ainsi au ministère apostolique, son compagnon japonais, qui depuis sa conversion avait changé son nom d'Auger en celui de Paul de Sainte-Foi, convertissait lui-même sa famille. Sa mère, sa femme, sa fille et plusieurs autres de ses proches embrassèrent le christianisme avec beaucoup de ferveur, et le saint vint les baptiser tous. Après ces heureuses prémices, Xavier prêcha dans la ville de Cangoxima où il les avait recueillies, et convertit aussitôt un assez bon nombre de personnes, parmi lesquelles furent deux bonzes, dont l'exemple accrédita beaucoup l'Évangile. Mais comme Xavier décriait leur profession, tous ces imposteurs avides, qui s'enrichissaient de la superstition de leurs peuples, résolurent entre eux la ruine des prédicateurs de la nouvelle religion : après quelques tentatives inutiles pour leur attirer la haine ou le mépris public, ils agirent si fortement auprès du roi, qu'ils lui firent révoquer son premier édit, et défendre sous peine de mort de quitter désormais la religion japonaise pour embrasser celle des bonzes d'Europe. Si ce péril n'ébranla point les néophytes, qui au contraire se montrèrent tous disposés à souffrir l'exil et la mort pour Jésus-Christ, il empêcha les idolâtres d'avoir aucun commerce avec les missionnaires; ce qui les obligea à aller chercher des peuples dont ceux-ci pussent au moins se faire entendre. Après avoir pris toutes les mesures possibles pour confirmer et régler l'Église naissante de Cangoxima, l'apôtre en sortit, portant sur son dos, selon sa coutume, ce qui était nécessaire au sacrifice de la messe, et passa chez le roi de Firando, dont le nouveau commerce avec les négocians portugais avait excité la jalousie du roi de Saxuma. C'est une des

plus grandes merveilles, dans la vie même de notre saint thau-maturge, que ces néophytes à peine baptisés, laissés sans prêtres à leur propre ferveur, se soient maintenus au milieu de l'idolâtrie et de la persécution, sans qu'un seul ait jamais chancelé dans la foi. Leur vie édifiante gagna au contraire un si grand nombre d'idolâtres, qu'en peu de temps celui des Chrétiens fut plus que triplé, et que le roi, changé de nouveau, parce qu'il ne se voyait point de sujets plus vertueux ni plus fidèles, demanda des missionnaires au vice-roi portugais des Indes, pour prêcher une loi si utile dans tout son royaume.

Sur la route de Firando, Xavier rencontra une forteresse qui appartenait à un prince particulier nommé Ekandono, et dont la situation attirait les regards de tous les passans. Elle était bâtie au sommet d'une montagne, ou plutôt d'un vaste rocher, dont les dehors présentaient de toutes parts un aspect affreux, et l'intérieur formait un séjour enchanté. Tout consistait presque uniquement en un palais seul, mais d'une grandeur immense, avec des portiques, des galeries et des appartemens variés à l'infini, tous taillés dans la pierre vive, et travaillés si régulièrement, qu'on les eût moins crus faits au ciseau, que tirés du moule et coulés d'un jet. Des habitans du château, qui avaient entendu parler avec admiration du bonze d'Europe, l'invitèrent à venir saluer leur prince, à qui la vue d'un étranger si célèbre ne pouvait qu'être agréable. L'apôtre n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion de publier l'Évangile. Dès la première entrevue, qui fut très-gracieuse, il annonça le Dieu suprême et son fils Jésus-Christ. Les serviteurs du prince et les soldats de la garnison, qui se trouvaient présens, furent si frappés de la lumière qui luisait pour la première fois à leurs yeux, que dix-sept d'entre eux demandèrent sur-le-champ le baptême. Le Père, après les avoir bien instruits, avoir dissipé quelques doutes qu'ils lui proposèrent, les baptisa tous en présence d'Ekandono. Les autres pensaient à les suivre, et l'eussent fait dès lors, si le prince ne les en eût empêchés par politique, de peur d'encourir la disgrâce du roi de Saxuma dont il dépendait. Dans le fond de son cœur, il reconnut si bien la vérité, qu'il permit de baptiser secrètement sa femme et l'aîné de ses fils. Il promit de se faire baptiser lui-même, et de se déclarer chrétien aussitôt qu'il le pourrait sans risque.

Parmi ceux qui avaient embrassé la foi, on comptait l'intendant d'Ekandono, homme avancé en âge, d'une probité et d'une sagesse à l'épreuve. Xavier lui donna le soin de cette chrétienté nouvelle, lui laissa par écrit les prières ordinaires de l'Église, avec une suite d'instructions faciles, et indiqua dans le palais un lieu

[An 1
prop
tenda
aux a
tienne
dredis
ponct
que le
qu'inn
prière
même
cèrent
gulièr
Un de
lui cor
» hard
» sois f
» vice;
» sant
» tout
» chrét
lâtre, a
qui lui
Le r
mission
à sorti
la con
l'Evan
par la
tisa pl
goxima
commi
prit la
d'où re
diverse
aiséme
lèbre p
nation,
produi
que ce
serve p
comme
gneur.
est élo

propre pour l'assemblée des fidèles. Il recommanda au pieux intendant d'y donner un accès libre aux païens, de lire aux uns et aux autres chaque dimanche quelque partie de la doctrine chrétienne, d'y faire chanter les psaumes de la pénitence tous les vendredis, et les litanies des saints tous les jours. Tout s'exécuta ponctuellement ; et ces semences de piété fructifièrent si bien, que les fidèles ne s'accrurent pas seulement en grand nombre, mais qu'innocens dans leurs mœurs, modestes au dehors, assidus à la prière, charitables et tendres envers les autres, sévères à eux-mêmes jusqu'à user des macérations réservées au cloître, ils retracèrent dans leur société toute la ferveur d'une communauté régulière, ou mieux encore, toute la perfection de l'Eglise primitive. Un de ces néophytes, interrogé sur ce qu'il répondrait au roi, s'il lui commandait de renoncer au christianisme : « Je lui répondrais » hardiment, dit-il : Seigneur, vous voulez sans doute que je vous » sois fidèle, prêt à exposer ma fortune et ma vie pour votre service ; qu'à l'égard de mes égaux je sois modéré, doux et bienfaisant envers mes inférieurs, soumis à mes maîtres, équitable envers » tout le monde ; ordonnez-moi donc de demeurer chrétien, car le » chrétien seul est tout cela. » Ekandono, quoique toujours idolâtre, assistait à ces pieuses assemblées, et voulut que deux enfans qui lui naquirent encore reçussent le baptême.

Le roi de Firando, ami des Portugais, reçut d'autant mieux les missionnaires, que le roi de Saxuma son ennemi les avait réduits à sortir de ses États ; et comme rien ne les satisfaisait mieux que la conquête des âmes, il leur donna un plein pouvoir d'annoncer l'Évangile dans tout son royaume. Ils allèrent aussitôt prêcher par la ville, et firent tant de fruits, qu'en vingt jours Xavier baptisa plus d'infidèles qu'il n'avait fait en toute une année à Cangoxina. L'apôtre, qui ne respirait que les croix et les travaux, commit cette moisson facile à Torrez, l'un de ses compagnons, et prit la résolution d'aller à Méaco, siège de tout l'empire japonais, d'où relevaient les rois nombreux qui en régissaient les contrées diverses, et d'où le nom de Jésus-Christ pourrait se répandre plus aisément par tout le Japon. En passant par Amanguchi, ville célèbre par ses mines d'argent qui attiraient des étrangers de toute nation, il y répandit les premières semences de l'Évangile. Elles produisirent peu de fruit pour lors ; mais le saint, bien instruit que ce germe divin, pour être plus lent à se développer, n'en conserve pas moins de vertu, attendit avec foi dans cette occasion, comme en beaucoup d'autres, les momens marqués par le Seigneur. C'est pourquoi, depuis Amanguchi jusqu'à Méaco, qui en est éloigné de quinze jours de chemin il annonça constamment

Jésus-Christ par les villes et les villages, sans jamais se rebuter des mépris, des insultes, des mauvais traitemens, des emportemens de fureur, qui allèrent un jour jusqu'à le traîner hors de la ville pour le lapider. Déjà les meurtriers avaient les pierres en main, quand le ciel, se déclarant pour son ministre, fit gronder et fondre en même temps un orage épouvantable qui les dissipa.

Le voyage seul lui fit d'ailleurs souffrir des peines et des périls qu'un Européen ne peut qu'imparfaitement se figurer. Au cœur de l'hiver, qui est horrible au Japon, les ouragans ne sont guère moins dangereux en quelques terres élevées que sur la mer ; la neige tombe en telle abondance, que les habitans des villes et des villages n'ont de communication entre eux que par des souterrains ou des galeries couvertes ; dans les intervalles, ce ne sont que forêts affreuses, hérissées d'énormes glaçons qui pendent aux arbres, et menacent à toute heure d'écraser les passans, que montagnes escarpées, que torrens impétueux qui se précipitent dans les vallées, et submergent au loin les plaines. Xavier et ses trois compagnons, mal vêtus contre un froid insupportable, marchaient ordinairement nu-pieds afin de passer les ruisseaux et les ravins, chargés de leur petit bagage, et sans autre provision pour vivre qu'un peu de riz grillé. Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est qu'un Japonais converti, qui leur servait de guide, s'égarait à tout moment ; en sorte qu'ils étaient souvent réduits à errer sans chemin sur les neiges, à traverser des torrens rapides, à gravir des roches bordées d'affreux précipices, sans qu'aucun de ces périls fût capable d'ébranler leur constance. Telle est la valeur des âmes aux yeux des apôtres, et tel est le prix de la foi que nous estimons si peu ! Xavier, dans son plus grand embarras, et ne sachant plus quel chemin tenir, rencontra un Japonais à cheval qui allait du côté de Méaco : il s'offrit à porter sa valise, s'il voulait lui permettre de le suivre. Le dur Japonais accepta l'offre dans tous ses points, continua sa route comme s'il eût été seul, et alla toujours si vite, que le saint fut obligé de courir presque tout le jour. Il n'y eut que l'héroïsme de Xavier soutenu de la grâce qui pût ainsi l'élever au-dessus de la nature. Ses compagnons ne suivirent que de fort loin ; et quand ils se furent réunis à lui, ils lui trouvèrent les pieds tout déchirés, et les jambes si enflées, qu'elles se crevèrent en plusieurs endroits. Il fut toutefois le premier à les exhorter à la patience, et se remit à marcher, comme s'il n'eût rien souffert.

Les fruits qu'il recueillit par lui-même à Méaco n'eussent pas eu de quoi le dédommager de ce qu'il lui en avait coûté pour y arriver, s'il n'eût regardé la souffrance même comme un vrai gain,

surtout en cultivant la vigne du Seigneur, où elle est le principe le plus efficace de la fécondité. Méaco, dans le trouble et la confusion, au milieu de tous les rois ses voisins ligués contre son cubosama ou empereur, était bien éloigné d'ouvrir l'oreille à la parole du salut. En quinze jours qu'y passa le saint, il ne put seulement parvenir à voir aucun chef de l'empire ni de la religion. Il s'en consola par la pensée qu'il avait au moins porté le nom de Jésus-Christ dans la ville du monde la plus idolâtre, et par la connaissance prophétique des fruits qu'y recueilleraient bientôt les prédicateurs auxquels il en frayait la route. Il repartit par mer pour Amanguchi ; et du navire, retournant sans fin les yeux sur la superbe ville de Méaco, nom qui signifie *digne d'être vu*, il gémissait sur sa grandeur passée et son insensibilité présente, en conjurant le ciel d'accélérer le moment de ses miséricordes.

Déjà elles étaient descendues sur Amanguchi : l'homme de Dieu n'y eut pas plus tôt reparu, qu'il fut investi d'une foule de personnes qui ne demandaient qu'à connaître la vérité. En peu de temps le nombre des fidèles y monta à plus de trois mille, parmi lesquels on comptait beaucoup de grands et de lettrés, qui ne se rendaient qu'après une conviction parfaite. La douceur inaltérable de Xavier et de ses compagnons ne faisait pas moins d'impression sur les cœurs, que ses fréquens miracles. Fernandez, un de ses coopérateurs, instruisant dans un des lieux de la ville les plus fréquentés, un homme de la lie du peuple s'approcha comme pour l'interroger, et lui cracha au visage. Le missionnaire, sans dire un seul mot, sans donner le premier signe d'altération, s'essuya, et continua son discours. Les Japonais, naturellement réfléchis, et très-bons juges en fait de grandeur d'âme, conçurent qu'une religion qui élevait ainsi l'homme au-dessus de lui-même ne pouvait venir que du ciel. Tel fut au moins le raisonnement de l'un des principaux de l'assemblée, du savant le plus renommé d'Amanguchi, qui demanda sur-le-champ le baptême. Cet exemple eut toutes les suites qu'on en pouvait attendre. La désertion se mit jusque parmi les bonzes, dont les plus jeunes au moins, qui avaient encore des restes de pudeur et de droiture, abandonnaient leur honteuse profession, et couraient découvrir au saint les mystères abominables de leur secte. Les autres, enracinés dans le crime, en devinrent plus furieux, et dans Amanguchi, comme par tout le Japon, opposèrent aux progrès de l'Évangile la fourbe, l'emportement, les complots homicides et séditieux, la violence et la révolte ouverte, en un mot tous les moyens qui en devaient naturellement triompher, et dont l'impuissance ne servit qu'à prouver plus clairement la prééminence divine de la vérité.

Malgré les fictions et toutes les calomnies des bonzes, maîtres incomparables dans l'art de dénigrer un ennemi, la réputation de Xavier s'était répandue dans tous les royaumes voisins, où ce qu'on apprenait du grand bonze d'Europe piquait la curiosité de tout le monde. Dans le royaume de Bungo, dont la capitale, nommée Funai, est éloignée d'Amanguchi d'environ cinquante lieues, régnait un jeune prince du plus beau naturel, plein d'esprit et de pénétration, d'une sagesse fort au-dessus de son âge, extrêmement généreux, bienfaisant, affable et poli. Informé de ces dispositions, Xavier apprit encore qu'un vaisseau portugais mouillait à une lieue de Funai, au port de Figen. Il saisit avec empressement une occasion si favorable d'étendre le royaume de Dieu, et partit pour cette nouvelle conquête, après avoir recommandé les Chrétiens d'Amanguchi au Père de Torrez. Le jour de l'arrivée de Xavier fut pour les Portugais de Figen un jour de fête et d'allégresse. Ils le reçurent comme en triomphe, en déployant tous leurs pavillons, et en faisant quatre décharges consécutives de toute leur artillerie. Le bruit étant parvenu au palais, le roi dépêcha un de ses courtisans pour en savoir la raison. Il apprit que tous ces honneurs se rendaient à un homme qui n'avait rien que de pauvre en sa personne, et que les Portugais néanmoins se croyaient plus heureux de le posséder, que si leur navire eût été rempli de lingots d'or. C'était là une énigme inexplicable dans les idées communes des Japonais, qui regardent la pauvreté comme le plus honteux des vices ; mais le roi raisonna et s'en expliqua bien différemment. « En vérité, s'écria-t-il comme hors de » lui-même, il faut que le Dieu de ces étrangers soit bien grand, » puisqu'il rend respectable dans un de ses amis ce que les autres » hommes n'envisagent qu'avec horreur. Et dans le fond, les Por- » tugais en jugent mieux que nous. Non, la pauvreté volontaire » n'est pas méprisable, et même, à parler proprement, elle n'est » pas pauvreté. On ne saurait appeler pauvre, celui à qui ces ri- » ches conquérans donneraient de leurs trésors tout ce qu'il en » désirerait, et qui ne manque de richesses que parce qu'il les » méprise. » Le prince finit par inviter le saint en termes affectueux, respectueux même et soumis, à l'honorer de la présence d'un ami du ciel, dont la vue ne lui serait pas moins agréable que le premier sourire d'un enfant ne l'est à sa mère, ou qu'une pluie douce ne l'est aux fleurs altérées par la sécheresse du midi ; ajoutant que tout jusqu'aux murs du palais tressaillerait d'allégresse à son entrée.

Pendant, les Portugais ayant délibéré sur la manière dont se ferait cette visite, tous opinèrent à ce qu'elle fût magnifique,

[An
afin
soun
fond
gnan
pour
com
senti
des
surp
sup
port
Port
com
satin
dama
syml
ainsi
nom
rega
lui s
cont
d'eu
d'usa
Japo
que
ciel
O
une
d'ab
de l'
gagn
jour
sorte
ne p
enco
cipal
forc
blem
caira
coup
au f
reco
géné

afin de confirmer que c'était véritablement par choix qu'un personnage si révérend paraissait pour l'ordinaire en pauvre. La profonde modestie de Xavier lui fit d'abord éprouver une vive répugnance : mais concevant ensuite que ces honneurs seraient moins pour lui que pour le Dieu dont il était l'ambassadeur ; et sachant, comme le premier apôtre des gentils, se faire tout à tous, il consentit à tout ce qui pouvait accréditer la parole du salut. Au bruit des trompettes et des autres instrumens de guerre, il partit en surplis et en étole, accompagné de trente Portugais de distinction superbement vêtus, et suivi d'un gros d'esclaves ou de valets, qui portaient des chaînes d'or enrichies de pierreries. Cinq autres Portugais, les plus considérables du navire, entouraient l'apôtre comme les premiers officiers, portant un livre d'Évangile dans un satin blanc, un tableau de la Vierge suspendu à une écharpe de damas violet, un bâton pastoral tout revêtu d'or, et les autres symboles de l'apostolat, non moins magnifiques. Ils traversèrent ainsi les principales rues de la ville, au milieu d'un peuple innombrable, qui se serrait par respect à l'approche de l'apôtre, qu'ils regardaient comme descendu du ciel. Le roi envoya au-devant de lui six cents hommes choisis dans toute sa garde, et qui à sa rencontre se partagèrent en deux rangs, pour le placer au milieu d'eux. Le roi lui rendit d'ailleurs tous les honneurs, non-seulement d'usage à l'égard des princes, mais si extraordinaires, surtout au Japon où l'orgueil du diadème oriental est à son degré suprême, que les peuples ne doutèrent plus que ce ne fût un envoyé du ciel annoncé à leur roi.

On imagine assez combien la moisson dut être abondante dans une terre si bien préparée. Une multitude prodigieuse renonça d'abord aux idoles, et confessa Jésus-Christ. Les discours publics de l'apôtre entraînaient la foule, et ses conversations particulières gagnaient les personnages de premier ordre. Il passait ensuite les journées entières à baptiser, ou à instruire les néophytes ; en sorte que les Portugais, dont il faisait la plus douce consolation, ne pouvaient le posséder qu'à certains momens de la nuit. Il avait encore à disputer avec les bonzes, qui formaient partout le principal obstacle à la conversion des peuples. Mais la victoire, que la force de ses paroles, ou plutôt de l'Esprit saint qui s'énonçait visiblement par sa bouche, remporta publiquement sur le bonze Sa-caïran, coryphée de la secte dans le royaume de Bungo, y porta le coup mortel au règne de l'imposture et de l'idolâtrie. L'infidèle, au fort de la dispute, eut le bonheur presque sans exemple de reconnaître la vérité ; et, ce qui est plus merveilleux encore, la générosité de la confesser. Terrassé par les traits de la grâce qui

pénétrèrent son cœur, il tombe à genoux; et les mains levées au ciel, les yeux inondés de larmes : « Jésus, fils unique du Dieu suprême, s'écria-t-il, je me rends à vous; je confesse de cœur et de bouche votre grandeur éternelle, et prie tous ceux qui m'écou- tent de me pardonner les fables et les impiétés contraires que je leur ai enseignées si long-temps. » Une conversion si étonnante produisit tant d'effet sur les assistans, qu'il ne tint qu'au missionnaire de baptiser sur-le-champ cinq cents personnes.

Telle n'était pas la méthode de Xavier, à qui la soif du salut des âmes, tout dévoré qu'il en était, ne fit jamais rien omettre de ce que prescrivait la prudence et la circonspection la plus scrupuleuse, afin de s'assurer de la persévérance. Il voulait instruire à fond chacun de ses prosélytes, avant de les baptiser, les fortifiait contre la rechute, et partout où il en était besoin, les mettait en état de confondre les sophistes idolâtres, ou du moins de mépriser leurs sophismes avec un discernement éclairé. Il ne faut que se rappeler la solidité de ces conversions, quoique innombrables, pour se convaincre qu'elles furent à la vérité rapides, mais nullement précipitées. De toutes les villes, de toutes les provinces, de tous les royaumes et les régions qu'il soumit au joug de l'Évangile, on ne voit que la seule ville de Tolo, qui, pendant que subsista la génération convertie, soit retombée dans le paganisme; encore se releva-t-elle assez peu de temps après. Des néophytes au contraire, qui depuis quinze ans n'avaient pas vu un prêtre, tout exposés qu'ils étaient aux artifices de l'imposture et aux violences de la persécution, ont été retrouvés aussi fermes et aussi fervens que le jour de leur baptême. Et sans sortir du Japon, l'histoire fameuse des martyrs de cette île de sang, leur constance à toute épreuve, leur assurance et leur présence d'esprit devant les tribunaux, leur sérénité, leur joie, leur empressement à la vue des supplices dont la seule image excite les frémissemens, nous fournissent une preuve sans réplique du sincère et solide christianisme de cette nation.

Le roi de Bungo lui-même eût été baptisé des premiers, si l'apôtre n'eût craint qu'une conversion si prompte ne fût pas également solide. Dès leur première entrevue, Xavier, avec cette éloquence facile et cette affabilité ravissante qui subjuguèrent tous les cœurs, lui ayant parlé du bonheur infini qui est réservé aux serviteurs du vrai Dieu, le prince répondit qu'il ne souhaitait rien tant que de s'en rendre digne; *mais à condition*, ajouta-t-il, *que dans le paradis nous ne serons jamais séparés l'un de l'autre.* Il n'était pas seulement question d'élever les idées de ce prince, mais il fallait l'arracher à ces excès de volupté, consacrés en

[An
quel
comm
cende
vies
des l
duite
nêtet
eût e
core
quitt
de pa
» ter
» vers
» lieu
» dre,
» tien
celui
ce no
cet en
avec
prince
s'être
duit p
royal
du Jap
Xav
grand
résolu
des C
haute
parfai
certes
confir
tout l
avait
visiter
des be
le con
les m
désert
avait
mœur
tunes

quelque sorte par les souverains asiatiques, qui les regardent comme une partie de leur grandeur. Xavier profita si bien de l'ascendant qu'il avait sur son esprit, pour lui inspirer l'horreur des vices honteux dans lesquels il vivait sans scrupule sur la parole des bonzes, que le roi, commençant aussitôt à changer de conduite, abolit plusieurs cérémonies païennes qui blessaient l'honnêteté, et supprima par édit quantité d'autres abus. Mais quoiqu'il eût en exécution les infamies qui outragent la nature, il était encore attaché aux autres voluptés des sens, quand le saint, prêt à quitter le Japon, vint lui faire ses adieux, qui furent très-tendres de part et d'autre. « Daigne le Ciel, dit l'apôtre en finissant, écouter les prières que je lui adresserai nuit et jour pour votre conversion ! Je ne souhaite rien avec plus d'ardeur ; et en quelque lieu que je sois, la plus agréable nouvelle que je puisse apprendre, c'est que le roi de Bungo est chrétien, ou plutôt vit en chrétien. » Vœux efficaces, qui après quelques années firent de celui qui en était l'objet non-seulement un chrétien digne de ce nom, mais un protecteur généreux pour tous les chrétiens de cet empire. Ses sentimens passèrent dans le cœur de son frère, avec d'autant plus d'avantage pour la religion, que ce jeune prince fut élu pour succéder au roi d'Amanguchi, qui, après s'être déclaré contre l'Évangile pour plaire aux bonzes, fut réduit par les bonzes révoltés à se tuer lui-même. Ainsi le sang royal de Bungo devint de toutes parts l'appui principal de l'Église du Japon.

Xavier, après deux ans et quatre mois de travaux dans cette grande île, en partit sur la fin de l'année 1551. Il y avait pris la résolution de porter la foi dans la Chine, persuadé que l'exemple des Chinois, regardés comme des modèles de sagesse par toute la haute Asie, et surtout par le Japon, entraînerait la conversion parfaite de tous ces peuples. Il retourna aux Indes, tant pour concerter les moyens de cette entreprise difficile que pour visiter et confirmer dans la foi les nouvelles Églises. Il n'eut presque en tout lieu que des sujets de consolation. Les missionnaires, qu'il avait dispersés avant son départ, vinrent, des lieux qu'il n'avait pu visiter en personne, lui rendre compte à Goa de leurs travaux et des bénédictions du Seigneur. Il apprit qu'à Ormus, où se faisait le commerce d'une moitié de l'Afrique et de l'Asie, les idolâtres, les mahométans et les juifs couraient à l'envi au baptême ; qu'on désertait par troupes les mosquées et les synagogues, et qu'il y avait déjà plusieurs temples d'idoles convertis en églises ; que les mœurs florissaient à l'égal de la religion, et qu'une infinité de coutumes perverses avaient été abolies. Le sang du père Antoine Cri-

minal, martyrisé à la côte de la Pêcherie, n'avait servi qu'à y multiplier les chrétiens. Ils y montaient à plus de cinq cent mille, tous fervens, et n'aspirant qu'à mourir eux-mêmes pour leur foi. Il en était de même à Cochin, à Coulan, à Bazin, à Méliapour, et jusque dans les îles du More, si abhorrées auparavant. A Goa et dans son district, tout acte d'idolâtrie avait cessé ; et parmi les Portugais naturels le changement était si merveilleux, que, pour tout dire en un mot, autant les concubines avaient été communes, autant elles étaient rares.

Les rois voisins édifiés ne parlaient qu'avec respect d'une loi si pure. En peu de temps on vit celui de Tanor sur la côte de Malabar, et celui de Trichenamal dans l'île de Ceylan, passer de l'admiration à la profession publique du christianisme, en bravant tous les périls auxquels ils exposaient leur couronne et leur vie. Un troisième souverain, chassé du royaume des Maldives par des sujets révoltés, et réfugié chez les Portugais où il avait reconnu la divinité du christianisme, délibérait encore dans la crainte d'irriter davantage ses peuples s'il l'embrassait, lorsque le saint apôtre arriva du Japon. Il vit le prince infidèle, gagna toute sa confiance, lui parla si dignement du royaume de Dieu auquel il préférait une ombre de royauté, que, malgré toutes les suggestions de la politique, il le réduisit sous l'obéissance de la foi. L'ayant ensuite instruit tout de nouveau, afin de l'établir d'une manière inébranlable dans la confession de nos saints mystères, il lui administra le baptême avec les solennités les plus éclatantes.

Cependant ces grandes œuvres n'étaient qu'une sorte de délassement, ou tout au plus l'exercice passager du loisir d'un apôtre. Le but auquel il aspirait avec passion, et qu'il avait continuellement à l'esprit, était le grand empire de la Chine, qu'il voulait soumettre à Jésus-Christ, avec tous ses tributaires et tous ses admirateurs. Il envoya de nouveaux ouvriers dans la plupart des missions où les anciens ne suffisaient plus ; en choisit d'autres, tant pour le remplacer au Japon que pour l'accompagner à la Chine ; puis se mit en route avec eux pour Malaca, dans le dessein de prendre ses derniers arrangemens, comme dans la ville des Portugais qui avait le plus de commerce avec les Chinois. Tout avait été parfaitement concerté, et le succès paraissait inmanquable, quand le Ciel, content le plus souvent de la bonne volonté, permit que l'œuvre échouât par l'obstination d'un seul homme. Le saint missionnaire comptait pénétrer dans un empire inaccessible aux étrangers sans caractère public, à la faveur d'une ambassade portugaise envoyée à la cour de Pékin et le vice-roi des Indes

[An 1652]
avait
verne
loux
sans
sur le
tres
perpe
Le
qu'un
débar
qu'il
rins
hom
de les
priso
cachu
porta
du ec
march
dans
que e
de l'e
Chine
qui av
et con
versa
nut p
Chine
il rép
ô mo
de la
vage
chan
saison
ces p
confi
Il
à la
qu'un
cinq
tend
de sa
proc

avait instamment recommandé l'exécution de ce projet au gouverneur de Malaca : mais ce subalterne indocile, audacieux et jaloux de l'ambassadeur nommé par le vice-roi, fit tout manquer, sans nul respect pour Dieu ni les hommes. Il ferma les yeux jusque sur les suites terribles de sa désobéissance, qui, jointe à ses autres méfaits, fut punie, avec la dernière rigueur, par une prison perpétuelle et par la confiscation de tous ses biens.

Le saint apôtre cependant, loin de perdre courage, ne sentit qu'un redoublement d'ardeur et de constance. Il résolut de se faire débarquer secrètement sur les côtes de la Chine, ne doutant guère qu'il n'y fût arrêté : mais imaginant en même temps que, les mandarins et peut-être l'empereur lui-même ayant la curiosité de voir un homme qui publierait une doctrine si nouvelle, il aurait occasion de leur annoncer Jésus-Christ ; que s'il était mis sur-le-champ en prison, il prêcherait du moins la foi aux prisonniers, et que des cachots la lumière du salut percerait dans l'empire. Il se transporta donc à l'île de Sancian, qui n'est éloignée que de six lieues du continent de la Chine, et là convint à prix d'argent, avec un marchand chinois, de se faire jeter de nuit sur une plage écartée, dans la province de Canton. Dieu n'exigeait plus de son serviteur que ce dévouement, pour un sacrifice qui ne devait pas être suivi de l'effet. Le marchand, qui s'était engagé à l'introduire dans la Chine, ne reparut point au temps marqué ; un interprète chinois, qui avait de même offert ses services à Xavier, manqua de parole ; et comme il espérait encore, malgré tous les contre-temps qui renversaient ses espérances, il fut attaqué d'une maladie dont il connut presque aussitôt qu'il ne relèverait point. A la vue de la Chine, comme un autre Moïse à la vue de la terre de promesse, il répétait sans cesse dans la ferveur de sa prière : *Et les Chinois, ô mon Dieu, et les malheureux Chinois, qui les tirera des ombres de la mort ?* Enfin, après douze jours de langueur, tant sur le rivage où soufflait un vent de nord très-piquant, que dans une méchante cabane qui ne le garantissait guère mieux des injures de la saison, il expira, dépourvu de tout secours humain, en proférant ces paroles du psalmiste : *C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis ma confiance ; je ne serai pas confondu.*

Il était âgé de quarante-six ans, et en avait employé dix et demi à la conversion des Indes : intervalle bien court, n'eût-il soumis qu'une nation au joug de l'Évangile ! Mais s'il a établi la foi dans cinquante-deux royaumes plus ou moins étendus, s'il a arboré l'étendard de la croix dans trois mille lieues de pays, s'il a baptisé de sa main près d'un million tant de Sarrasins que d'idolâtres, s'il a procuré à l'Église plus de nouveaux sujets que les fameux héré-

siarques de son siècle n'ont fait de déserteurs et d'apostats; ne peut-on pas dire que la rapidité des conquérans les plus mémorables n'égala point la sienne, et que, s'il eût rempli la mesure commune de la vie humaine, le monde entier, pour son zèle, plutôt que pour leur valeur, eût été un champ trop étroit? Et dans la vérité, tout ce qu'il a fait de plus étonnant n'est rien en comparaison de ce qu'il prétendait faire. Il se proposait, comme ses écrits nous l'apprennent, après qu'il aurait soumis la Chine à l'Évangile, de le porter dans l'immense étendue de la Tartarie; puis se repliant sur le nord de l'Europe, d'en réduire les hérétiques; et se transportant ensuite au cœur de l'Afrique, d'y chercher jusqu'au dernier des Ethiopiens épars dans leurs sables brûlans; enfin de rentrer en Asie, et de pousser aussi loin que s'étendent la terre et l'onde, pour n'échapper aucune des âmes rachetées du sang de Jésus-Christ. Mais laissons les projets, pour n'insister que sur les œuvres qui les justifient si bien, et qui reposent elles-mêmes sur toutes les preuves dont les faits soient susceptibles.

Ce ne sont pas les seuls écrivains du même ordre que François Xavier qui attestent le succès de ses travaux, aussi bien que le nombre et l'éclat de ses miracles. Cette allégation, malignement émanée d'auteurs obscurs, est confondue par la bulle de canonisation du saint, qui, d'après les discussions les plus rigoureuses faites sur les lieux, porte qu'il a engendré à Jésus Christ les peuples et les nations; qu'il a vu ses enfans multipliés à l'égal des étoiles du ciel et des sables de la mer; qu'il a reçu la plénitude de bénédiction accordée au patriarche Abraham. Enfin l'Église lui a décerné le titre d'apôtre des Indes; ce qui exprime seul tout le reste ensemble. Apostolat, poursuit la bulle, qui, avec la perfection de toutes les vertus évangéliques, a été revêtu de tous les signes de la vertu d'en haut, du don de prophétie, du don des langues, du don des miracles de toute espèce; puis elle rapporte presque tous les miracles qu'on lit dans les auteurs confrères du saint, et spécialement les morts qu'il a ressuscités en si grand nombre. Est-il des témoignages qui fassent plus d'impression sur les détracteurs de l'un des saints les plus illustres du dernier âge de l'Église? Qu'ils entendent les voyageurs et les écrivains de la secte dont ils prennent le ton, les protestans Baldée, Haklwit, Tavernier, qui, témoins de la vénération religieuse des Indiens même idolâtres et mahométans pour Xavier, et pleinement instruits de tout ce qui pouvait servir à l'examen des faits, le qualifient de digne ambassadeur de Jésus-Christ, de nouveau Paul, de véritable apôtre des Indes; qui rendent enfin un témoignage formel à l'éclat

[An 15
de se
Ma
de no
testab
On l'a
ses os
reliqu
digne
retira
et ven
s'emp
et mé
coupe
Les h
enter
mit le
des p
détru
ce sai
sa tra
ouver
en ch
moign
Indes
ocula
Franç
tipliés
De
l'Asie
surto
qui s'
chrét
eusse
triarc
avait
romm
d'une
pour
en sa
et rec
son c

de ses miracles, et aux fruits prodigieux de son apostolat¹.

Mais le Ciel ne lui a-t-il pas rendu, et ne lui rend il pas encore de nos jours un témoignage suffisant, par la conservation si incontestablement miraculeuse de son corps avec toutes ses chairs ? On l'avait enterré dans la chaux vive, à dessein de recueillir plus tôt ses os, qu'on avait incontinent après sa mort regardés comme des reliques insignes, que la capitale des Indes portugaises était seule digne de posséder. Après deux mois et demi, on l'exhuma : on retira d'abord la chaux de dessus le visage, et on le trouva frais et vermeil, comme celui d'un homme qui eût été endormi. On s'empressa de visiter tout le corps, qui parut parfaitement sain, et même plein de suc. La curiosité ayant été poussée jusques à couper un peu de chair à la cuisse droite, il en jaillit un sang vif. Les habits sacerdotaux avec lesquels le saint ministre avait été enterré n'étaient pas plus endommagés que son corps ; et ce qui mit le comble à l'admiration, il s'en exhalait une odeur dont celle des parfums les plus exquis n'approchait pas. Or, le temps, qui détruit tout, n'a servi qu'à rendre plus vénérable le tombeau de ce saint thaumaturge. Après deux siècles presque révolus depuis sa translation à Goa, la châsse précieuse qui le contient ayant été ouverte en 1744, à la demande du roi de Portugal, il fut retrouvé en chair et en os, aussi entier qu'il y avait été mis. Tel est le témoignage authentique, rendu en ce temps-là par le vice-roi des Indes, le marquis de Castel-Nuovo, qui en avait été le témoin oculaire, avec une infinité de personnes. Les miracles de saint François Xavier, déjà innombrables durant sa vie, se sont multipliés à l'infini depuis sa mort.

De son vivant, la foi romaine, presque éteinte autrefois dans l'Asie citérieure par les grandes hérésies des premiers siècles, et surtout par celle de Nestorius, se ranima dans les vastes contrées qui s'étendent depuis l'Euphrate jusqu'aux rives de l'Inde. Les chrétiens de ces cantons², toujours nommés Nestoriens quoiqu'ils eussent plusieurs fois renoncé à ces erreurs, s'étant choisi un patriarche, après un abus de cent ans pendant lesquels cette dignité avait été héréditaire dans la même famille ; ce nouveau pasteur, nommé Sulaka, versé dans les saintes lettres, bon catholique, et d'une telle vertu qu'on eut beaucoup de peine à lui faire quitter pour le siège patriarcal le monastère où il ne pensait qu'à vivre en saint religieux, vint à Rome pour faire confirmer son élection, et reconnaître, tant en son nom qu'en celui de ses peuples et de son clergé, la primauté de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de

¹ Bahk. Hist. Ind. Hakl. Voyag. Angl. 2 vol. 2 part. — ² Ciacon. t. 3, p. 744. Rain. an. 1553, n. 44.

toutes les autres (1553). Ses lettres de créance, données par ses évêques et les principaux d'entre les fidèles, prodiguaient au souverain pontife les éloges et les titres d'honneur, avec toute l'emphase du style oriental; mais on y reconnaissait clairement les divines prérogatives du siège de Pierre. Le pape y était nommé le souverain des pasteurs, le père du peuple chrétien, et le père des pères, le lien de toute la confédération chrétienne, le lieutenant de Jésus-Christ, le dépositaire des clefs du ciel, à qui le Seigneur a dit de sa bouche : *Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera pareillement lié ou délié dans le ciel.* On l'appelait encore le fondement de l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer jusqu'aux générations les plus reculées n'auront aucun pouvoir; la fontaine des eaux vives qui ne tariront jamais; le flambeau qui ne s'éteint pas, qui dissipe toutes les erreurs de Satan, qui est élevé sur le grand chandelier, afin que tous les êtres doués de raison en découvrent et en suivent la lumière. Après ces éloges et beaucoup d'autres, ces Orientaux prient le pape de confirmer et de sacrer leur patriarcat; *parce que le sacerdoce, ajoutent-ils, vient de Rome qui est le siège de Pierre, et qu'il en est toujours venu.*

Le prélat asiatique présenta de même au pape une confession de foi qui, en treize articles, comprenait non-seulement tout ce qui mettait la foi de ces Orientaux à l'abri du soupçon touchant leurs anciennes erreurs, mais ce qui démontrait, nonobstant la distance des temps et des lieux, l'unanimité de la foi chrétienne contre les innovations des sectaires de l'Europe¹. Outre les décisions de Nicée, d'Ephèse, de Calcédoine, et généralement de tous les conciles reconnus par l'Eglise romaine, ils confessaient les sept sacrements, leur matière, leur forme, leur ministre et l'intention qu'il doit avoir de faire ce que prétend l'Eglise; le purgatoire, et l'utilité dont le sacrifice de la messe, les prières et les aumônes sont aux morts; le canon des livres saints, tel absolument que nous l'avons aujourd'hui, excepté qu'il n'y est pas fait mention du livre d'Esther; enfin la primauté du pape, comme successeur de S. Pierre et vrai vicaire de Jésus-Christ, avec obligation à tous les fidèles d'obéir à celui qui est élevé sur le saint siège apostolique.

Jules III accueillit cet étranger respectable avec honneur et avec beaucoup de bonté, confirma son élection, le sacra lui-même, lui donna le *pallium* en plein consistoire, le combla de présens à son départ, et le fit accompagner de quelques religieux qui sa-

¹ Onuphr. in Jul. III.

[An 15
vaient
Orient
rien e
sance
de la
voyé,
prima
ralités
langu

La
ques;
reine
questi
ture,
jures,
les. M
land, t
comm
ce mo
au mo
cette-
fille d
du du
héritie
die do
agé de
même
point
celier
duc d
près d
ses de
Marie
grand
dévou
tira p
tint ca
Elle s
thum
Norvi

¹ Onu
init.

vaient le syriaque et qui eurent mission pour étendre la foi en Orient. Le pape reçut presque en même temps un jacobite assyrien envoyé par le patriarche d'Antioche, afin de rendre obéissance au siège apostolique, et de faire une profession éclatante de la foi romaine¹. Ce fut à la prière et avec le secours de cet envoyé, nommé Marden, et fort habile dans sa langue, qu'on imprima pour la première fois, à Vienne en Autriche, par les libéralités de Ferdinand, roi des Romains, le Nouveau-Testament en langue et en caractères syriaques.

La religion parut aussi vouloir res fleurir dans les îles britanniques; et elle y eût en effet recouvré son ancien lustre sous une reine aussi zélée que Marie pour la foi de ses pères, s'il n'eût été question que de convertir des peuples sans lumière et sans culture, et non pas des hérétiques, des apostats, de sacrilèges parjures, infiniment plus éloignés du royaume de Dieu que les infidèles. Marie, exclue du trône par les trames du duc de Northumberland, tout puissant sur l'esprit du jeune roi Edouard, y fut placée comme par la main de la Providence, qui voulait encore fournir ce moyen de salut aux habitans dégénérés de la terre des saints: au moment où tout semblait désespéré, le Ciel fit pencher pour cette princesse le cœur des peuples et des grands. Jeanne Gray, fille d'une sœur du roi Henri VIII, avait été, à la sollicitation du duc de Northumberland, qui lui fit épouser son fils, instituée héritière de la couronne par le roi Edouard, attaqué d'une maladie dont il désespérait de relever. Edouard était mort peu après, âgé de seize ans seulement, le 6 juillet 1553, le même mois et le même jour du mois où Henri son père, comme on ne manqua point de l'observer, avait fait endurer le martyre à l'illustre chancelier Thomas Morus². Avant que le jeune roi rendit l'esprit, le duc de Northumberland fit prier la princesse Marie de venir auprès du roi son frère, sous le prétexte perfide de lui procurer dans ses derniers momens la plus douce consolation qu'il pût recevoir. Marie, ne consultant que la bonté de son naturel, avançait à grands pas vers Londres, quand elle fut avertie par des serviteurs dévoués qu'on ne tendait qu'à se saisir de sa personne. Elle se retira précipitamment à son château de Kennings-Hall, où elle se tint cachée jusqu'à ce qu'elle eût été informée de la mort du roi. Elle se rendit ensuite dans la province de Suffolck, où Northumberland était particulièrement haï, se fit proclamer reine à Norvick, où il ne l'était pas moins, puis écrivit une lettre circu-

¹ Onuphr. in Jul. III. — ² Sleid. Comment. lib. 25, pag. 922. Thuan. lib. 13, init.

laire à toute la noblesse de son royaume, pour l'engager dans ses intérêts¹.

Dans la capitale, cependant, on proclama reine Jeanne Gray, que l'on contraignit de se prêter à un personnage dont elle sentait le péril aussi bien que le ridicule². Agée de seize ans seulement, elle avait déjà une solidité de raison et une culture d'esprit qui se trouvent rarement dans l'âge même de la maturité. Versée dans les langues française, latine et grecque, comme dans sa langue naturelle, habile en littérature et en philosophie, et dans cette philosophie saine qui forme également le cœur et l'esprit, douée au même degré des grâces de son sexe, elle réunissait toutes les qualités qui font une femme accomplie, et qui eussent pu faire un homme peu commun. Elle eut au moins beaucoup plus de sens et le coup-d'œil infiniment plus juste que son ambitieux beau-père, le duc de Northumberland. En un mot, elle eût été digne du trône, si les talens pouvaient jamais tenir lieu du droit et de la naissance. A la première proposition qu'on lui fit d'y monter, elle témoigna une surprise extrême, tourna la chose en dérision; puis la traitant avec plus de sérieux : « C'est un attentat, » répondit-elle, de bouleverser l'ordre dans la succession des rois. « La couronne appartient en premier lieu à la princesse Marie, » puis à la princesse Elisabeth, à moi après seulement; et me préserve le Ciel de prévenir mon rang ! » Mais que ceux qui ordonnent de la liberté des peuples sont peu libres eux-mêmes ! Victime vouée à l'ambition de sa famille, Jeanne fut contrainte de céder et de monter sur le trône, comme sur l'autel de son sacrifice. Vaincue par les importunités, et n'envisageant plus que le danger de sa résistance, elle se laissa couronner reine à Londres : elle en reçut les honneurs de si bonne grâce, qu'on ne pouvait s'empêcher de souhaiter qu'elle y eût plus de droit. On n'aperçut toutefois sur le visage des peuples accourus en très-grand nombre qu'une morne surprise de se voir tout-à-coup une reine à laquelle ils n'avaient pas même pensé.

Si le beau-père de Jeanne avait été aussi cher qu'elle à la capitale, Marie aurait eu tout à craindre; mais les ambitieux ne sont jamais aimés, parce qu'on n'a que de la haine pour la dureté et l'insolence. L'usurpation même dont le duc de Northumberland était l'auteur mit le comble à l'exécration publique, en le faisant accuser d'être le parricide de son roi. Tout le monde jugeait qu'il lui en avait dû coûter peu de ravir la vie à Edouard, après avoir formé

¹ Burn. I. 1, p. 342, Sander. I. 2, p. 299. — ² D'Orl. Rév. d'Anglet. p. 174, l. 8.

le dessein de prostituer sa couronne. Les provinces de Suffolck et de Norfolck fournirent d'abord des troupes à Marie : quantité de seigneurs et de gentilshommes lui en amenèrent de toutes parts. Bientôt elle se vit en état de tenir la campagne, et marcha du côté de Londres. Quelque activité qu'eût le duc de Northumberland, il ne pouvait se multiplier, et risquait tout à se faire suppléer. Haï généralement, il ne se fiait à personne. Il était nécessaire dans la capitale, afin de la tenir en respect ; il fallait en même temps aller combattre Marie dont l'armée augmentait de jour en jour, ou s'attendre à être accablé dans peu : le duc, courant au plus pressé, s'avança jusqu'à Cambridge ; mais il fut à peine sorti de Londres, que cette capitale se déclara pour la reine légitime. Le duc de Suffolck, demeuré, pour garder la tour, avec la reine Jeanne sa fille, qui ne voyait plus de sûreté en tout autre lieu, fut sommé de remettre cette forteresse, et Jeanne de renoncer au titre de reine. Rien ne résista au nom de Marie, dont tout Londres retentissait. Il fut bientôt porté dans les lieux circonvoisins, parvint à Cambridge, et mit la désertion, ou plutôt une espèce nouvelle de déroute parmi les troupes de Northumberland. En quelques heures, il se trouva presque seul ; et ne voyant plus d'espoir que dans la soumission, il courut à la grande place de la ville de Cambridge, et cria plus fort que personne : *Vive la reine Marie !* Il ne laissa pas que d'être arrêté avec ses trois fils et ses principaux complices, et l'on vit alors combien l'orgueil est rampant dans les revers. Cet arbitre superbe de l'héritage des rois se jeta aux pieds du comte d'Arondel, et le supplia dans les termes les plus soumis d'avoir pitié de son sort, mais sans pouvoir éviter d'être conduit à la tour.

Il serait à souhaiter que Marie eût plutôt suivi l'esprit de l'Evangile que le génie de sa nation ; et que, laissant à l'erreur, que ne soutient pas la grâce, les violences et les exécutions sanglantes, elle n'eût employé que les voies de douceur et de persuasion pour rétablir la vraie foi. Mais, fille de Henri VIII, en se préservant des vices de son père, elle avait retenu quelque chose de sa dureté naturelle. Elle en usa d'abord contre ceux qui avaient entrepris de lui ravir la couronne. Le duc de Northumberland en premier lieu, son fils aîné, mari de Jeanne Gray, et ses deux autres fils, l'infortunée Jeanne elle-même, nonobstant sa jeunesse, ses grâces et toutes ses qualités estimables, nonobstant encore l'espèce de contrainte qui l'avait portée sur le trône, périrent sur l'échafaud avec beaucoup d'autres seigneurs des plus illustres du royaume. Le duc de Northumberland retourna publiquement à la religion catholique, et assura que l'intérêt seul lui avait fait pro-

fesser l'hérésie contre les réclamations perpétuelles de sa conscience. Cet aveu fit honneur à la foi qu'il reprenait, sans lui sauver la vie. On craignit que l'ambition qui l'avait transformé en hérétique rebelle, n'en fit par la suite un relaps et un traître. La reine, après avoir exterminé les perturbateurs de l'État, usa d'une rigueur à peu près semblable contre les ennemis de la foi.

Elle commença par rétablir d'une manière légale la religion catholique. Le parlement, assemblé, cassa les lois publiées sous le dernier règne en faveur des hérétiques, reconnut la validité du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et déclara leur union légitime. Les hérétiques étrangers furent chassés du royaume, et en sortirent, dit-on, au nombre de trente mille. On emprisonna Cranmer, Latimer, plusieurs autres évêques et un grand nombre de prédicans de la nation, qui avaient le plus contribué à corrompre leurs compatriotes. On rétablit sur leurs sièges les prélats emprisonnés, ou bannis pour avoir combattu l'erreur; et Gardiner de Winchester fut revêtu de la dignité de grand-chancelier. Le cardinal Polus, déclaré par Henri VIII coupable de lèse-majesté, incapable d'hériter et de tester, recouvra l'exercice de tous ses droits, et parut bientôt après en Angleterre avec la qualité de légat apostolique. On rétablit les cérémonies anciennes, et l'on proscrivit toutes les nouveautés introduites dans l'office divin. On défendit, même sous peine de félonie, de tenir des assemblées dans le dessein de quitter une religion ainsi confirmée par autorité publique. Défense encore de profaner le sacrement de l'eucharistie, de renverser les autels et d'abattre les croix. En un mot, l'ancienne religion fut entièrement rétablie, à la seule réserve de la soumission au saint Siège; article délicat qui demandait encore des ménagemens ou des préparatifs avant qu'on en vînt à l'exécution. Pendant l'assemblée du parlement, le clergé, qui tenait pareillement ses séances selon la coutume, agit avec la vigueur qui était de sa compétence, contre les innovations de l'hérésie.

En France, on ne montrait pas moins de zèle pour la foi. Henri II, quoique engagé dans la guerre des princes protestans d'Allemagne, alla au parlement avant son départ pour l'armée, afin d'engager les magistrats à redoubler pendant son absence leur zèle contre l'erreur, et leur sévérité contre ceux qui la répandaient dans le royaume avec la discorde et les troubles. Il fut ponctuellement obéi. A Lyon, peu éloigné de Genève et des cantons hérétiques de la Suisse, on surprit une quantité d'émissaires du parti, envoyés pour faire des prosélytes en France; on prit à tâche d'user contre eux d'une rigueur qui pût effrayer leurs semblables. A Paris, où

ils accouraient de toutes parts, et ambitionnaient surtout d'acquiescer de l'importance, c'étaient presque tous les jours des exécutions sanglantes, et des feux allumés contre leurs sacrilèges, sans qu'on pût cependant les détruire, ni même les empêcher de tenir quelquefois des assemblées assez nombreuses, au moins dans les campagnes voisines; déjà l'on y voyait des Français distingués, des officiers et même des personnes de premier rang. Jamais l'Université de Paris n'eut plus à exercer son zèle et sa vigilance laborieuse. En quelques mois, elle eut à censurer jusqu'à dix ouvrages considérables, où les nouveautés impies se reproduisaient sous des formes toujours nouvelles, plus ou moins insidieuses¹.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que, dans les poursuites qu'on dirigea alors contre l'impiété, le grand panégyriste de la tolérance et de la liberté d'esprit, Calvin s'unit aux Catholiques, et se montra plus inexorable qu'eux. C'est ce qu'on vit du moins à Vienne en Dauphiné à l'occasion de Michel Servet, dont il avait résolu la perte. Servet y faisant imprimer fort secrètement son livre intitulé *Rétablissement du christianisme*, et Calvin, à force de manœuvres, ayant trouvé moyen d'avoir les feuilles à mesure qu'elles s'imprimaient, écrivit en France sous un nom emprunte, et joignit les premières de ces feuilles à sa lettre, qui en dénonçait l'auteur comme un hérétique abominable. En conséquence, Servet fut arrêté à Vienne, et on lui fit son procès. Il ne fut pas difficile de le convaincre; mais il eut l'adresse de s'échapper de sa prison, et l'on ne put exécuter le jugement que sur son effigie, qui fut brûlée à petit feu avec ses ouvrages. Il chercha sa sûreté dans le lieu même d'où l'envie et l'animosité le poursuivaient en France, c'est-à-dire à Genève. Calvin, ayant ainsi ramené sa proie dans ses filets, en avertit le magistrat, et Servet fut arrêté sur-le-champ. Cependant, comme il était d'usage à Genève que l'accusateur se soumit à la prison avec l'accusé, Calvin ne jugea point à propos de se porter pour accusateur; et selon sa prudence accoutumée, au lieu de hasarder sa personne, il commit la délation à quelqu'un de ses protégés serviles. Il fut encore moins difficile à Genève qu'à Vienne de prononcer contre un homme proscrit en quelque sorte avant d'être jugé. On fit néanmoins une procédure très-longue, et l'on articula jusqu'à quarante chefs d'accusation. L'accusé fut entendu, convaincu d'impiété, enfin condamné à être brûlé vif, et publiquement exécuté, malgré les instances de bien des personnes, qui tentèrent même de l'enlever de prison (1553).

¹ Thuan. ad an. 1553. Sleid. l. 25, p. 933

Ce n'est pas qu'il y eût à se récrier sur l'insuffisance des charges ou des preuves. Servet n'avait pas seulement soutenu les erreurs des Luthériens, des Sacramentaires, des Anabaptistes; mais les impiétés de Paul de Samosate, de Sabellius, d'Arius, de tous les hérétiques anciens et modernes les plus pervers, et des plus audacieux blasphémateurs. Après tout néanmoins, Servet n'était qu'un hérétique, fondé, comme Luther et Calvin lui-même, sur les Ecritures entendues à sa manière. Aussi le bon sens et l'équité naturelle ont-ils fait dire à Grotius ¹ que ce procédé autorisait les tribunaux de France à traiter de même les Calvinistes, sans que ceux-ci eussent aucun droit de s'en plaindre. Bèze, dans la *Vie de Calvin*, a prétendu justifier cet hérésiarque, par le motif que Servet était un impie, et non pas simplement un hérétique. Mais toute hérésie n'est-elle pas une impiété, en ce qu'elle s'attaque à Dieu et aux choses saintes? Et sans parler de bien des articles dans lesquels Calvin erre sur la Divinité même, fut-il jamais hérésie plus féconde que le calvinisme en impiétés, en blasphèmes, en sacrilèges, en attentats énormes contre les mystères les plus révévés dans tous les âges de l'Eglise?

La reine d'Angleterre avait rétabli dans son royaume, sans beaucoup de peine, la profession de la vraie foi; mais, quelle que fût son ardeur pour éteindre le schisme aussi bien que l'hérésie, ou pour remettre la nation sous l'obéissance du chef unique de l'Eglise, elle crut devoir attendre que son autorité fût affermie par le mariage qu'elle méditait de contracter avec un puissant prince. Enfin, le 25 juillet de l'an 1554, elle épousa le fils unique de l'empereur, qui régna bientôt après en Espagne sous le nom de Philippe II: alliance très-nuisible, disait-on, à l'Angleterre qu'elle exposait à n'être plus qu'une province de la monarchie d'Espagne, et peut-être de cette monarchie universelle que des critiques, mal fondés à notre sens, prétendent avoir été la chimère de Charles V. Aussi vit-on s'élever à ce sujet une émeute considérable; mais la sédition n'eut point d'autres suites que le supplice des séditieux. Des politiques à idées plus saines, loin de blâmer cette alliance, la considèrent comme éminemment utile, parce qu'elle devait avoir pour résultat le triomphe définitif de la religion catholique en Angleterre: toutes les autres considérations ne s'évanouissent-elles pas devant la nécessité de procurer le salut des peuples? Et quel mal, au surplus, qu'une monarchie universelle s'établît, si elle avait dû faire prévaloir dans toutes les régions et protéger contre le schisme et l'hérésie la religion sainte hors de laquelle il n'y a point de salut?

¹ Grot. in voto pro pace Eccles.

Avant le mariage de la reine, le cardinal Polus était parti pour l'Angleterre, avec la qualité de légat apostolique. Ce prélat vertueux, et si maltraité par sa patrie, n'avait rien perdu de son attachement pour elle. N'envisageant point la question sous un véritable point de vue, il n'approuvait pas le dessein qu'avait sa souveraine d'épouser le prince d'Espagne. Comme il était en grande vénération auprès de cette princesse, qui la lui avait déjà témoignée par lettres, la politique de Charles V, au sujet du mariage de son fils, conçut de vives alarmes sur le prompt départ de ce cardinal pour Londres. Il le fit donc arrêter à son passage par l'Allemagne, sans témoigner en apparence plus d'égards pour le droit public que pour la dignité du saint Siège, qui semblaient également violés dans la personne d'un légat apostolique, muni de sauf-conduits en bonne forme. Néanmoins, sur les remontrances de Dominique Soto, son ancien confesseur, Charles, par considération pour la dignité de Polus, le fit venir à sa cour, où il le retint jusqu'à ce que le mariage de Philippe avec Marie eût été célébré. Alors on lui laissa continuer sa route pour l'Angleterre, où il fut reçu avec beaucoup d'honneur : il n'y entra point cependant avec les marques de sa légation, par ménagement pour ceux des Anglais qui n'étaient pas encore suffisamment disposés¹.

Le chancelier du royaume, avec une députation des plus grands seigneurs, alla le recevoir au sortir du vaisseau. Le roi, qui était à table, se leva pour aller au-devant de lui, et la reine vint à sa rencontre jusqu'à l'escalier, où elle lui exprima sa joie de la manière la plus honorable. Polus leur communiqua ses pouvoirs, et tous ensemble conférèrent fort au long sur les moyens les plus convenables pour ramener la nation à l'unité catholique. Peu de temps après, le cardinal parut en plein parlement, les deux chambres assemblées, en présence du roi et de la reine. Il y exposa le sujet de sa mission, « dont le but unique, dit-il avec son éloquence engageante, était de ramener au bercail de Jésus-Christ tant de brebis égarées, mais toujours chères au premier pasteur, qui tient sur terre la place du Fils de Dieu, et qui en partage les sentiments de tendresse pour ce troupeau désolé. » Trois jours après, les deux chambres encore assemblées présentèrent une requête dans laquelle, après avoir témoigné un grand repentir de leur schisme et de leur révolte contre l'Église, elles demandaient instamment l'absolution de leurs fautes, s'engageant à révoquer toutes les lois faites contre l'autorité pontificale. Dès le lendemain, jour de Saint-André, 30 novembre 1554, le légat, introduit au parle-

¹ Ciacon. t. 3, p. 331. Pallav. l. 13, c. 8, n. 5 et 6.

ment par le grand-maitre de la maison du roi, par quatre chevaliers de la Jarretière et autant d'évêques, sur la demande réitérée du grand-chancelier, prononça l'absolution, que tout le monde reçut à genoux, le roi et la reine donnant l'exemple. Tous allèrent ensuite à la chapelle du palais pour y chanter le *Te Deum*. Le jour suivant, à la prière du magistrat, le légat fit son entrée solennelle dans la capitale, avec les ornemens accoutumés en pareilles cérémonies, et avec beaucoup de magnificence. Le roi et la reine s'empressèrent encore d'envoyer une ambassade pompeuse au souverain pontife, comme au vicaire de Jésus-Christ, pour lui rendre obéissance, tant en leur nom qu'en celui de tout le royaume. On abolit à loisir pendant le reste de l'année toutes les lois qui avaient été faites depuis vingt ans, c'est-à-dire depuis le commencement du schisme, contre la vraie religion et l'autorité du saint Siège. A la première nouvelle d'un triomphe si complet, il y eut à Rome des réjouissances extraordinaires : on fit des processions publiques, on n'épargna rien pour rendre au Ciel de dignes actions de grâces, et le pape accorda un jubilé universel¹.

Jules III ne jouit pas long-temps du contentement que lui donna cette heureuse révolution. Il mourut après cinq ans de pontificat, le 23 mars de l'année suivante 1555. Après dix-sept jours de vacance, on lui donna pour successeur le cardinal de Sainte-Croix, Marcel Cervin, qui avait présidé avec lui à la première assemblée du concile de Trente. Le nouveau pontife ne voulut pas changer son nom sur le Saint siège, et se fit appeler Marcel II : pontife de la plus haute espérance, ennemi du faste, de l'ostentation même en matière de bienfaisance, de toutes ces libéralités indiscrettes qui ne s'obtiennent qu'aux dépens du peuple, et le plus souvent au préjudice du vrai mérite. Il s'était si bien prémuni contre le népotisme, qu'il ne voulut jamais permettre qu'aucun de ses parens, pas même son frère ni ses neveux, parussent à Rome depuis son exaltation. Mais ce qui le fit regretter avec plus de justice, ce fut son zèle pratique pour la réformation et les idées saines qu'il avait sur cet objet, aussi bien que sur la véritable splendeur de la dignité pontificale. « Mes derniers prédécesseurs, disait-il, ont craint » que la réforme ne portât atteinte à leur autorité, et moi, je tiens » que c'est l'unique moyen de la conserver, et en même temps de » faire tomber la plupart des controverses élevées sur la religion. » Marcel II avait pour maxime de dire peu, de ne point promettre et de beaucoup faire, ou de ne promettre que pour s'imposer la nécessité de bien faire par la honte de se démentir. Mais l'âge de

¹ Burn. t. 2, p. 437. Sleid. l. 25, p. 953.

fer dans lequel il eut à vivre n'était pas digne de cet excellent pontife. Il ne fut, pour ainsi dire, que montré à l'Église. Elu le 9 d'avril, il mourut d'apoplexie le 30 du même mois, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Le cardinal Jean-Pierre Caraffe, co-instituteur des Théatins, lui succéda le 23 du mois suivant, et prit le nom de Paul IV, en reconnaissance de ce que le cardinal Farnèse, neveu de Paul III, avait principalement servi à l'élever sur le saint Siège. Agé de plus de quatre-vingts ans, ce nouveau pape, annonça, dès le commencement de son pontificat, une vigueur qui ne tenait en rien de son âge. Porté d'inclination pour la France, il fit une ligue avec elle à l'effet de conquérir le royaume de Naples sur la maison d'Autriche, et montra plus de vivacité que les Français même dans la poursuite de cette entreprise, qui néanmoins ne fut pas suivie du succès. Il menaça d'excommunication l'empereur Charles V et le roi des Romains son frère, à l'occasion d'une diète qui se tint à Augsburg, et qui permit de nouveau la liberté de conscience aux sectaires de l'Empire qui professaient le luthéranisme. Cette démarche du pape ne fut pas inefficace; car le roi des Romains, en l'absence de l'empereur, fit stipuler alors, au grand regret des protestans, une clause en vertu de laquelle tout bénéficiaire catholique qui embrasserait la nouvelle religion perdrait son bénéfice, qui retournerait à la disposition du collateur. C'est ce qu'on nomma *réserve ecclésiastique*. Paul IV improuva d'une manière si formelle la démission de l'empire faite par Charles en faveur de Ferdinand sans la participation du saint Siège, que le nouvel empereur et tous ses successeurs, à son exemple, ne sont plus allés à Rome pour s'y faire couronner.

Charles V, après tant d'autres spectacles, avait enfin donné celui d'une abdication absolue de tous ses Etats. Le 25 octobre 1555, dans une grande assemblée tenue à Bruxelles, il céda les Pays-Bas au roi d'Angleterre son fils. Le 5 de février de l'année suivante, il se démit de tous ses royaumes en faveur du même prince; et quelques mois après, le 7 de septembre, il envoya le sceptre et la couronne impériale, avec l'acte de sa renonciation, à Ferdinand son frère, qu'il n'avait pu faire consentir à ce que Philippe fût élu roi des Romains. Sans attendre le retour de ses ambassadeurs, il s'embarqua pour l'Espagne. Tout le cours de sa navigation fut heureux; mais à peine eut-il pris terre à Loreda, en Biscaye, qu'un ouragan soudain dispersa la flotte et fit couler à fond le vaisseau même qu'il avait monté. Dès qu'il fut sur le rivage, il se mit à genoux, baisa la terre avec respect, en disant qu'il rendait hommage à la mère de tous les hommes, et qu'étant

sorti nu du sein de sa propre mère, il voulait retourner, dépouillé de tout, dans le sein de la mère commune des mortels. Des critiques, qui se sont constitués les ennemis de ce prince, parce qu'ils ne comprennent pas de quoi la religion peut rendre capable le cœur humain, prétendent que cette religieuse philosophie se soutint mal, quand, auprès de Burgos et des autres villes situées sur son passage, il vit un assez petit nombre de ses anciens courtisans venir à sa rencontre; et plus encore, quand on le fit attendre après les cent mille ducats qu'il s'était réservés de pension. Il se retira au monastère des Hiéronymites de Saint-Juste en Estramadure, où il s'était fait construire six chambres basses de plain-pied, avec un jardin propre à exercer son loisir dans la solitude.

Là, il assistait aux divins offices, qu'il faisait souvent célébrer en musique. Il entendait ordinairement la grand'messe, et bien souvent il y communiait : quelquefois même il prenait la discipline avec les religieux. Il s'occupait pendant quelques heures du travail des mains, cultivait des plantes, greffait des arbres, et surtout s'amusa à l'horlogerie. C'était là, avant même qu'il eût quitté l'empire, son travail d'inclination, pour se délasser de ses occupations trop sérieuses; on l'avait trouvé bien des fois entouré de montres et d'horloges, qu'il remontait sans fin. Il imagina aussi de faire célébrer l'office de ses propres funérailles, et réitéra plusieurs fois cette cérémonie, afin de se pénétrer vivement de la pensée qu'il était mort au monde. On dressait le cercueil au milieu de l'église, on allumait les cierges, ses gens prenaient des habits de deuil, lui-même couché par terre était couvert d'un drap noir, et mêlait sa voix lugubre à celle des religieux qui chantaient les prières qu'on a coutume de faire aux enterremens. Il vécut encore deux ans dans sa retraite, et entra sans retour dans le tombeau, le 21 de septembre 1558, à l'âge de cinquante huit ans sept mois moins trois jours. Sa mort, comme tout le temps de sa retraite, fut exemplaire. Il pouvait sans doute édifier et se sanctifier lui-même, sans toutes les singularités de sa dévotion : mais la grâce veut bien se prêter au fonds sur lequel elle travaille; et le génie de Charles V, avec de l'élévation et beaucoup de profondeur, plus d'étendue que de suite ou de justesse, et peut-être aussi plus d'enflure que de vraie grandeur, eut toujours quelque chose d'exalte et d'un peu romanesque. Ses historiens espagnols l'ont comparé à Salomon pour la sagesse, à Jules-César pour le courage, et à Auguste pour le bonheur; mais pour bien juger du caractère et des actions de Charles-Quint, il ne faut point s'en tenir aux Espagnols qui en ont fait un homme surnaturel, ni aux protestans qui le

regardent comme leur premier ennemi, ni aux Français qui, humiliés par les défaites et la prison de François I^{er}, ont cru devoir rabaisser, autant qu'il leur était possible, la gloire de son vainqueur.

Après tout ce que la reine d'Angleterre avait déjà fait pour le rétablissement de l'Eglise britannique, sa conscience n'était pas encore tranquille. Henri VIII, en usurpant la suprématie, avait réuni à sa couronne les premiers fruits des bénéfices, et la dixième partie de leurs revenus annuels, afin de soutenir cette dignité schismatique. Marie se désista de cette prétention, avec l'approbation de son conseil, et fit ensuite confirmer sa résolution par le parlement, où il y eut néanmoins bien des avis contraires parmi les communes; mais enfin l'affaire passa, à la pluralité de cent quatre-vingt-treize voix contre cent vingt-six. Ainsi on dressa un acte, avec force de loi, pour abolir les annates et les décimes, et pour restituer à l'Eglise les dîmes inféodées. La reine fit de plus une recherche exacte de ceux qui avaient pillé les églises et les monastères, particulièrement dans la visite qui avait été ordonnée par le roi son père. Les usurpateurs furent au moins obligés de venir à composition, et d'acheter leur repos par des sommes considérables. Par ce moyen, on vit les églises rétablies et embellies, une infinité de monastères de tous les ordres se relever de leurs ruines, de nouveaux collèges fondés avec d'amples revenus, les universités florissantes autant que la brièveté du temps put le permettre, et la saine doctrine reflourir de même dans tous les lieux publics d'étude.

Cranmer avait été le principal instrument dont Henri VIII s'était servi pour cimenter son schisme. Un pareil évêque ne pouvait demeurer à la tête de l'Eglise d'Angleterre, sans y perpétuer le scandale, à moins qu'il ne s'offrit lui-même à le réparer d'une manière éclatante. D'ailleurs il était convaincu d'avoir publié des libelles séditieux, et même de s'être formellement rendu coupable du crime de lèse-majesté, en suivant le parti de Jeanne Gray contre la reine légitime. Déjà il était emprisonné, et déclaré soumis à l'anathème, pour avoir persévéré dans l'hérésie, après avoir été confondu avec les plus savans de son parti dans une conférence publique qu'on avait eu la condescendance de leur accorder pour les retirer de leur égarement. Dès-lors, sans déclarer l'archevêché de Cantorbéry vacant pour certaines raisons d'état et de politique, on avait mis les revenus en séquestre, et peu après on avait conféré l'ordre de la prêtrise au cardinal Polus qui n'était que diacre, et à qui l'on destinait ce premier siège de l'Eglise anglicane. Ce prélat exact ne voulut point encore être ordonné archevêque,

parce que le titulaire n'était pas déposé dans les formes : il ne prit possession de l'archevêché qu'après quatre mois, quand Cranmer ne fut plus en vie.

On procéda juridiquement contre ce prélat hérétique, par-devant l'évêque de Gloucester, délégué du saint Siège, et adjoint à deux commissaires de la reine. En approchant du tribunal, Cranmer fit une profonde révérence aux juges royaux, et ne regarda point le délégué du pape; ne croyant pas, comme il s'en expliqua, devoir du respect à l'évêque de Rome, dont il ne reconnaissait point la puissance ¹. Cette audace ne dura pas long-temps. On lui reprocha ses erreurs et ses scandaleux mariages; on lui dit qu'il avait eu secrètement une femme sous le règne de Henri, et ouvertement sous celui d'Edouard; qu'il avait combattu la présence réelle du Seigneur dans l'eucharistie, et publié plusieurs ouvrages contre l'ancienne religion. Il avoua tous ces faits, et protesta néanmoins qu'il n'avait jamais contraint personne de suivre ses sentimens; ce qui était d'une fausseté notoire, après la bassesse indigne avec laquelle il avait flatté et souvent animé la fureur de Henri VIII. On procéda donc à sa dégradation.

Il fut amené devant ses juges; on lui mit une mitre sur la tête, et une croix à la main; on le revêtit d'habits pontificaux faits d'une toile grossière; puis on lui en ôta les pièces l'une après l'autre. Dans le dessein de gagner du temps, il demanda à aller soutenir sa doctrine devant le pape dont il ne reconnaissait pas l'autorité; et du pape au nom duquel on procédait, il appela au concile général qu'il ne révérait pas davantage. Comme il ne gagnait rien par ses bravades, et qu'on différerait néanmoins de le condamner à la mort, afin de lui laisser le temps de rentrer en lui-même, il parut sensible au redoublement de douceur avec laquelle on le traita durant ce délai, et feignit d'être fort touché d'une lettre éloquentة que lui écrivit le cardinal Polus pour l'exhorter à faire pénitence. Toutes ces circonstances sauvant sa vanité, et couvrant la crainte de la mort qu'il se flattait d'éviter, il consentit à signer une abjuration formelle et des plus satisfaisantes. Il y condamnait les erreurs, tant de Luther que de Zuingle, reconnaissait distinctement, avec la présence réelle, tous les autres points de la foi catholique, et s'exprimait dans les termes les plus propres à indiquer une vive douleur de s'être laissé séduire. Il exhortait, avec la même force d'expressions, toutes les personnes que ses leçons ou ses exemples avaient trompées, à s'empresser de retourner à l'unité catholique. A la fin, il affirmait qu'il avait signé

¹ Sander. de Schim. Angl. l. 2.

cette abjuration avec une pleine liberté, et pour la seule décharge de sa conscience. Elle fut telle, en un mot, que tous les protestans en parurent consternés ¹.

La reine n'en fut ni touchée ni surprise : sans fouiller dans ce cœur faux et façonné depuis si long-temps à la feinte, elle jugea que le corrupteur de tout un royaume, fût-il rentré dans la voie du salut, n'en devait pas moins à ce monde un exemple de terreur. Il fut donc condamné sans rémission à la peine des suborneurs hérétiques, c'est-à-dire au feu. Il parut aussitôt que la reine, dans toutes les suppositions, avait bien ordonné du sort de Cranmer. Lorsqu'il vit que son abjuration ne lui avait point obtenu sa grâce, il revint à ses premières erreurs ; mais cette âme aussi lâche que fausse, concevant peu après de nouvelles espérances, quoique très-faibles, remit au net sa première abjuration, et la signa de nouveau. Voulant cependant, de manière ou d'autre, tirer profit de ses professions de foi, soit pour éviter la mort, soit pour s'en faire gloire si elle était inévitable, il écrivit en même temps la confession de sa vraie croyance, et la garda secrètement sur lui, jusqu'à ce que son sort parût irrévocablement décidé ². Ainsi il professait tout à la fois le luthéranisme et la catholicité ; catholique si on lui accordait la vie, et luthérien si on lui donnait la mort. Martyr de l'hérésie, ou plutôt de l'orgueil et de l'ostentation, quand il n'eut plus ce dernier mobile, sa foi ne fut que le jouet du hasard.

Cranmer, jugé sans miséricorde, fut exécuté de même dans la ville d'Oxford. On le conduisit publiquement au lieu de son supplice, on l'éleva sur un échafaud, afin qu'il fût aperçu de tout le monde, on loua sa conversion, on fit luire à ses yeux la couronne de l'immortalité, et on lui promit de prier dans toutes les églises de la ville pour le repos de son âme. Ce n'était pas là ce qu'il attendait. Désespéré de n'avoir pu sauver sa vie par ses confessions parjures de catholicité, il abjura ses abjurations, protesta qu'il avait sacrifié la vérité à l'amour de la vie, que sa main avait trahi sa conscience en signant le mensonge, et que, pour l'en punir, dès qu'il serait au bûcher, il la ferait servir de prémices à son holocauste. Il se mit ensuite à invectiver contre le pape, qu'il traita d'antechrist et d'ennemi de la religion. Mais on coupa court à son enthousiasme séditionnaire, en le conduisant promptement au bûcher, qu'on alluma sitôt qu'il y fut. Il ne perdit rien d'une audace qu'animaient l'orgueil et le désespoir montés à leur point extrême. Il porta sa main droite à l'endroit où le feu avait le plus d'ardeur,

¹ Burn. l. 1, part. 2, p. 497. — ² Burn. *ibid.* p. 499.

et la tint étendue jusqu'à ce qu'elle n'eût plus forme de ce qu'elle avait été; après quoi, on le vit encore se frapper la poitrine avec la main gauche : gagné enfin de tous côtés par les flammes, il tomba dans le brasier, et rendit l'esprit ¹. Tel fut l'héroïsme du martyr le plus vanté de la réforme anglicane : après s'être fait catholique pour sauver sa vie, il mourut protestant par dépit de n'avoir pu se soustraire à la mort.

La sévérité de la reine d'Angleterre contre les hérétiques ne s'borna point, comme il eût été à désirer, au supplice de Cranmer. Le prêtre Thomas Virtlile, un gentilhomme nommé Bertlet Gréen, trois artisans et deux femmes furent brûlés sur la place de Smithfield à Londres. A Cantorbéry, un homme et quatre femmes subirent le même supplice peu de jours après. Deux femmes furent encore brûlées à Ipswick, trois artisans à Salisbury, six autres à Gloucester, et quelques-uns aussi à Rochester. On étendit jusqu'aux morts d'une certaine célébrité, la punition de l'hérésie. Au moins déterra-t-on le prédicant Fagius, et le fameux Bucer qui était mort en Angleterre, après avoir porté la séduction en tant d'autres endroits. On fit le procès à leurs cadavres, on leur prononça la sentence, puis on les brûla avec beaucoup de livres hérétiques. On traita de la même manière la femme de Pierre Martyr enterrée depuis quatre ans.

Nous conviendrons volontiers que le zèle de Marie n'était pas assez éclairé : on nous accordera, en retour, que Henri VIII et Edouard VI avaient dû aigrir les catholiques, en inondant l'Angleterre de leur sang. Linguet, dans une très-mauvaise continuation de *l'Histoire universelle* de Hardion, peint Marie avec des couleurs affreuses, tandis qu'il prodigue les éloges à Elisabeth, persécutrice impitoyable des orthodoxes. Telle est la justice des prétendus philosophes. A leurs yeux, les rigueurs exercées contre les sectaires sont des crimes abominables, mais le massacre des catholiques fait les héros. Voltaire, de son côté, a exagéré le nombre des hérétiques qui périrent sous Marie, en disant que 800 personnes furent livrées aux flammes. Houced, auteur anglais, n'en compte que 277, et Rapin Thoiras 284.

Le jour même que mourut Cranmer, le cardinal Polus fut sacré archevêque de Cantorbéry (1555); ce qui a fait accuser ce saint prélat d'avoir pressé la mort de son prédécesseur, afin de se mettre en possession de sa dépouille. Imputation manifestement calomnieuse, puisque l'exécution de Cranmer, loin d'avoir été précipitée, n'eut lieu que près d'un mois après sa condamnation.

¹ Burn. p. 408. Thuan. l. 17, p. 511.

Et quel besoin Polus avait-il de la mort de Cranmer, pour monter sur son siège, qui était vacant depuis cette sentence, pour lequel il avait été élu canoniquement par le clergé d'Angleterre, puis confirmé par le pape? Ainsi le porte expressément l'ordre donné pour lui restituer les revenus qui avaient été mis en séquestre. Polus au contraire avait fait tous ses efforts pour ne point accepter l'épiscopat, dont il différa, tant qu'il lui fut possible, de recevoir l'ordination. Pour ce qui est de la peine de mort et des voies de rigueur employées contre les sectaires, il les approuvait si peu, qu'il se déclara quelquefois assez vivement contre le chancelier Gardiner, qui voulait au moins que par le supplice des plus obstinés on imprimât la terreur aux autres. Polus soutint constamment que la violence n'était propre qu'à aigrir le mal, ou tout au plus à faire des hypocrites; que les pasteurs devaient avoir des entrailles de pères, et regarder leurs ouailles abusées comme des enfans malades, qu'il était question de guérir et non pas d'égorger. Il désirait qu'on donnât aux peuples le temps de se défaire peu à peu de leurs préventions. Le meilleur moyen qu'il trouvait pour cela, c'était de réformer le clergé, dont le dérèglement avait donné naissance à l'indocilité et à l'hérésie. « La plupart des chrétiens, disait-il, croupissant dans une ignorance grossière, ou ne s'occupant que d'affaires temporelles, n'opinent en matière de religion que d'après des préjugés généraux; et les apparences de la vertu l'emportant sur la vérité, c'est ordinairement la vie scandaleuse des docteurs orthodoxes qui fait préférer à leur enseignement celui des réformateurs hérétiques. »

Conformément à ces principes, il tint (1556), en qualité de légat apostolique, un synode à Lambeth, pour la réformation du clergé¹. Rien de plus propre que les décrets simples qu'on y fit, au nombre de douze seulement, pour ramener à la règle des Pères et des canons, suivant les termes de la préface, l'Église d'Angleterre, entièrement défigurée dans sa doctrine et dans ses mœurs par les effets déplorables de son schisme. Tout y tend à la réforme des ecclésiastiques, selon les idées saines de Polus, intimement convaincu que de la vie sainte ou scandaleuse du prêtre dépend celle du peuple. Il est commandé, sous les peines les plus sévères, aux évêques de résider dans leurs diocèses; aux curés, aux chanoines, à tous les bénéficiers, de résider dans leurs bénéfices. On condanne sans nulle exception la pluralité des bénéfices à charge d'âmes; de telle manière que ceux qui en possédaient plusieurs, étaient obligés de se réduire à un seul dans l'espace de

¹ Decreta Reformationis Regni. Pol. ap. Labb. t. 14, p. 1733.

deux mois, sous peine de les perdre tous. Sans se borner à une résidence stérile, on enjoit aux évêques de paître en effet leurs troupeaux, spécialement de prêcher tous les dimanches et tous les jours de fête, à moins qu'ils n'en soient légitimement empêchés, et alors ils doivent le faire par d'autres. On oblige encore à envoyer des prédicateurs de paroisse en paroisse, afin de suppléer aux besoins pressans des églises abandonnées. On veut que, pour fournir à tant de fonctions capitales, les évêques s'abstiennent absolument de la gestion des affaires temporelles. Et afin d'accréditer leur ministère, on les charge de prêcher surtout d'exemple, de renoncer à la vanité et aux pompes du siècle, aux riches ameublemens, à la magnificence de leur train, de leur domestique, du vêtement, pour lequel on va jusqu'à leur interdire toute étoffe de soie. La même simplicité doit régner sur leur table, où l'on ne permet de servir que trois ou quatre plats; encore dit-on qu'on approuve moins cette abondance, qu'on ne la tolère par ménagement pour la délicatesse du siècle. Ces règles devaient s'étendre, dans les proportions convenables, aux ecclésiastiques du second ordre. La visite du diocèse est encore ordonnée comme un devoir des plus essentiels de l'épiscopat : elle doit se faire en chaque lieu, tous les trois ans, par l'évêque en personne; ou, s'il en est absolument empêché, par des vicaires édifiants et capables.

Ce qui parut ensuite le plus important, ce fut la collation des ordres et des bénéfices; à ce sujet, l'on avertit l'évêque de ne point imaginer qu'il a rempli son ministère, en se contentant d'imposer les mains, et laissant à d'autres l'examen des sujets. Il doit tout faire en ceci, ou du moins présider à tout par lui-même, prendre long-temps avant l'ordination le nom de chaque ordinand, s'informer avec le plus grand soin de ses mœurs et de sa capacité, l'examiner lui-même avec la plus grande attention, se faire aider, s'il est nécessaire, dans cet examen, mais ne s'en décharger jamais sur les personnes mêmes qu'il juge les plus dignes de sa confiance. Quant à la collation des bénéfices à charge d'âmes, outre un examen tout nouveau des sujets, de leur foi, de leurs mœurs, de leur savoir, de leur naturel, de leur maturité, de leur goût pour la résidence, on autorise encore l'ordinaire à exiger d'eux le serment sur la résidence effective, comme le point le plus important pour le bon ordre des églises. On trouve aussi dans ces décrets un plan très-bien conçu pour les séminaires, alors presque ignorés; ce qui fait voir que Polus avait reçu véritablement d'en-haut le don de régir la maison de Dieu, et de rétablir en particulier l'Eglise d'Angleterre. Ces points de réforme, qu'il publia d'abord en vertu de la seule autorité attachée à son caractère de légat, furent mis

à exécution aussitôt qu'il se vit chef ordinaire de la hiérarchie britannique.

L'erreux, ainsi combattue en Angleterre, et dans bien d'autres Etats de l'Europe, chercha jusque dans le Nouveau-Monde un lieu d'asile, où les sectaires inquiétés dans leur patrie pussent non-seulement se réfugier, mais se multiplier en assurance¹. Calvin, dans la vue d'augmenter sa domination avec sa religion séditieuse, ne manqua point d'exalter ce projet, comme une imitation du zèle des apôtres, et le justifia par l'endroit de l'Évangile où il est dit : *Quand on vous persécute en un lieu, fuyez dans un autre*. Il fallait, pour l'exécution de cette entreprise, employer auprès de quelque souverain la fraude, le mensonge, l'abus de confiance, afin de détourner de leur destination légitime les revenus et les forces de l'Etat; mais ce ne fut jamais là un obstacle pour le zèle de secte et de parti. On s'adressa au roi de France, et il ne fut pas difficile à l'amiral de Coligny, déjà très-zélé pour l'erreur, de faire entendre à Henri II, jaloux de la puissance autrichienne, que, l'or de l'Amérique étant pour les Espagnols le vrai nerf de la guerre, on ne pouvait opérer une diversion plus efficace qu'en tarissant ou en détournant au moins la source où ils avaient jusque là puisé sans gêne. On feignit de vouloir grossir les trésors du roi, et l'on se proposait d'établir à ses dépens, hors de sa portée, l'hérésie qu'il poursuivait de son pouvoir. Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, d'une ancienne maison de la province de Brie, et vice-amiral des côtes de Bretagne, fut mis à la tête d'une expédition, dont sa valeur à toute épreuve, son habileté et ses rares connaissances faisaient tout espérer. Coligny lui obtint d'abord trois vaisseaux du roi, avec la permission de porter les armes de France dans le Nouveau-Monde. On chargea cette flotte de Calvinistes cachés, auxquels on mêla quelques catholiques afin de mieux se couvrir (1555).

Ils partirent du Havre-de-Grâce, et après une tempête qui les contraignit de mettre à terre les moins déterminés de la troupe, ils continuèrent heureusement leur route jusqu'à la rivière de Janeiro sur la côte du Brésil. Ils remontèrent ce fleuve, descendirent dans une petite île déserte, et y bâtirent un fort qu'ils nommèrent Coligny, pour honorer leur protecteur. Ce seigneur n'y fut pas insensible : il leur renvoya trois autres vaisseaux parfaitement équipés et chargés d'un plus grand nombre de Calvinistes que la première fois, avec un essaim de prédicants, à la tête desquels Guillaume Chartier et le carme apostat Pierre Richer furent pla-

¹ Thuan. l. 16, n. 9. Bèze, Hist. eccl. l. 2.

ces par Calvin, sur une lettre de l'amiral qui lui déferait ce choix.

Aussitôt qu'ils furent arrivés, on établit une église à la genevoise, et l'on fit la cène, à laquelle Villegagnon assista. Ce ne fut pas sans opposition de la part des catholiques, très-surpris et non moins irrités de la manœuvre à laquelle on les faisait servir. La division se mit parmi les Calvinistes mêmes, d'abord au sujet de la matière du sacrement, comme il était arrivé à Genève lorsqu'on en avait chassé Calvin, les uns voulant user de pain levé, et les autres d'azymes. Une querelle en attirant une autre, chacun voulut expliquer à sa façon ce texte fameux par l'abus qu'en font les Sacramentaires : *La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie*. Le carme Richer avança, avec l'impudence d'un apostat, que la chair de Jésus-Christ, de quelque manière qu'on la crût dans la communion, n'était d'aucune utilité au communiant. Et, poussant l'impiété plus loin qu'elle n'avait encore été poussée dans la secte, il soutint opiniâtrément, contre les paroles de l'Écriture où le Père éternel ordonne à ses anges d'adorer le Verbe fait chair, qu'on ne devait ni l'adorer ni l'invoquer dans cet état. Enfin la dispute devint telle, qu'il fallut renvoyer Chartier pour consulter Calvin.

Cependant Villegagnon, qui avec un sens naturellement droit avait des connaissances fort au-dessus de sa profession, sentit l'insuffisance et l'abus du sens particulier que Calvin présentait comme la règle des décisions en matière de dogme. Il voyait cette règle si fautive, qu'on était réduit à recourir contre elle à celui même qui l'avait établie. Il combattit Richer en plein sermon, se déclara publiquement catholique, ouvrit les yeux à tous ceux qui conservaient quelque bonne foi, et chassa les obstinés, qui furent réduits à se hasarder sur un méchant navire pour repasser en Europe. Pendant treize ans qu'il vécut encore, il persévéra si bien dans la foi de l'Église, qu'il consacra ses talens peu communs à écrire contre le calvinisme. Mais sa conversion ayant d'abord choqué l'amiral qui ne lui envoya plus de secours, il lui fut impossible de résister tant aux Portugais qu'aux sauvages, et il abandonna son établissement pour revenir en France. C'est là une tentative des plus remarquables en ce genre de la part des sectaires, et l'un des traits sans nombre qui nous font reconnaître, qu'entre les œuvres divines l'apostolat est ce qu'il y a de plus inimitable pour l'esprit de mensonge.

Ce n'est pas ainsi que fut conçue et conduite la célèbre mission d'Éthiopie ou d'Abyssinie, qui s'exécuta dans le même temps, c'est-à-dire au commencement du pontificat de Paul IV. Si les fruits n'en furent pas aussi abondans qu'on avait lieu de l'espérer, il n'y eut au moins rien à reprocher aux ouvriers employés pour

les recueillir. Les peuples d'Ethiopie, qu'on nomme aujourd'hui Abyssins, avaient reçu la foi dès les premiers temps de l'Eglise, et suivant leurs traditions, par les soins de l'apôtre S. Matthieu, et de l'eunuque de la reine de Candace ; mais le cours des siècles et la difficulté de communiquer avec le centre du christianisme avaient tellement altéré leur religion, qu'on ne savait plus trop quel nom lui convenait¹. Ils étaient tout à la fois baptisés et circoncis ; ils avaient pris de même différentes observances des Mahométans et des idolâtres dont ils étaient environnés ; et ce qui les éloignait peut-être encore davantage de l'unité sainte, ils reconnaissaient pour chef de l'Eglise le patriarche d'Alexandrie, qui, engagé dans le schisme et l'hérésie d'Eutychès, leur inspirait la plus grande aversion du nom latin. Des aventuriers portugais, s'étant mis en tête de découvrir le fameux Prêtre-Jean, qui passait pour un puissant monarque chrétien établi au milieu des idolâtres, et ayant pénétré par la mer des Indes dans l'empire d'Abyssinie, en confondirent le souverain avec cet ancien monarque tartare, dont le christianisme informe pouvait se comparer en effet à celui des Abyssins. Ils l'entretinrent des mystères de la foi ; et comme ce prince, nommé David, était vertueux et fort sensé, il goûta si bien leurs principes, qu'il ne voulut plus reconnaître le patriarche d'Alexandrie, et rendit obéissance au pape par une ambassade solennelle².

Après la mort de David, Claude, son fils et son successeur, élevé dans la religion romaine, et allié du roi de Portugal, dont il avait reçu des secours essentiels dans une occasion où il s'agissait de sa couronne, le pria de lui procurer pareillement des hommes habiles à combattre les ennemis du salut. Le roi de Portugal, de concert avec le souverain pontife, jugea que, pour établir solidement cette Eglise, il fallait lui donner un patriarche, et quelques évêques au moins pour les principaux sièges ; il crut aussi ne pouvoir mieux s'adresser qu'au fondateur de la fervente Compagnie de Jésus. Au seul nom de patriarche et d'évêque, Ignace trembla comme au plus grand danger que pût courir son ordre naissant ; mais réfléchissant ensuite qu'un patriarcat et des évêchés pareils étaient moins des dignités que des croix, il accorda ce que le prince demandait, et lui nomma trois sujets d'une capacité et d'une vertu éminentes. Nugnez était indiqué le premier, comme celui qu'Ignace désirait qu'on fit patriarche, sans que le saint le dît néanmoins d'une manière explicite. Il avait travaillé long-temps en Afrique, tant à la délivrance des esclaves qu'à la conversion des

¹ Bouth. l. 5, p. 403. — ² Maff. l. 16. Orland. lib. 15, n. 105.

renégats, et il se trouvait à Lisbonne, où les intérêts de sa mission l'avaient obligé de faire un voyage. Les deux évêques désignés dans l'intention de leur général, étaient Oviédo et Carnéro. Tous les trois parurent encore plus alarmés que le saint fondateur, quand on leur parla de mitre et de pallium. Nugnez écrivit à Rome qu'il aimerait mieux passer le reste de ses jours à la chaîne avec les esclaves de Barbarie, que de siéger au premier rang dans la maison du Seigneur. Ils refusèrent unanimement et invinciblement, jusqu'à ce que le vicaire de Jésus-Christ leur eût fait un commandement absolu d'accepter.

Oviédo et Carnéro allèrent d'Italie rejoindre Nugnez à Lisbonne, où ils furent tous trois ordonnés évêques. Le pape nomma celui-ci patriarche, et lui envoya le pallium, avec des pouvoirs illimités, tant pour l'Éthiopie que pour les régions voisines. Il fit Oviédo évêque de Nicée, Carnéro évêque d'Hiérapolis; et pour les événements qui pouvaient survenir, les déclara l'un et l'autre successeurs du patriarche. Ignace joignit aux trois prélats dix coopérateurs choisis pour travailler sous leurs ordres, et leur donna une lettre aussi touchante qu'instructive pour le roi des Abyssins. Elle lui recommandait la troupe apostolique, formée sur le modèle de la société de Jésus-Christ et des apôtres, d'un chef et de douze disciples, tous disposés à sacrifier jusqu'à leur vie pour le salut du prince et des sujets. Du reste, elle exposait les preuves les plus solides et les plus sensibles, tant de l'unité catholique que de la primauté du successeur de Pierre, qui est le centre de cette unité, d'où dérive la pure doctrine de la foi chrétienne.

Les missionnaires s'embarquèrent à Lisbonne (1555), et allèrent directement aux Indes, afin de s'informer de l'état où la religion se trouvait pour le moment en Éthiopie. La précaution ne pouvait être plus opportune : ils apprirent que le roi Claude, autrement Asnasaghez, s'était laissé regagner par les Cophtes ou Eutychiens, et qu'il n'était nullement disposé à recevoir la foi catholique. On ne jugea point à propos d'exposer la personne du patriarche. On envoya Oviédo, avec quelques autres de ses compagnons, qui ne purent rien gagner sur l'esprit du prince pendant le peu de temps qu'il lui restait à vivre, et qui cherchèrent leur consolation parmi ceux de ses sujets qui avaient conservé des dispositions plus favorables à la prédication de la vraie foi. Asnasaghez ayant été tué dans une irruption des Mahométans ses ennemis, son successeur Adamas se déclara ouvertement contre les ouvriers apostoliques, et fut un des plus cruels persécuteurs des vrais Chrétiens. Cependant le patriarche Nugnez, ne voulant pas laisser inutile la grâce de sa consécration tourna ses regards vers la Chine, où il eut le

bonheur d'ouvrir la porte à l'Évangile. Il y entra suivi de marchands portugais, sous prétexte de racheter quelques esclaves de cette nation. Les Chinois parurent très-curieux d'entendre la nouvelle doctrine qu'il prêchait, mais si peu disposés à la suivre, qu'il prit le parti d'aller cultiver au Japon les chrétientés florissantes qu'y avait établies S. François Xavier, après avoir néanmoins répandu dans la Chine les premiers germes de foi, qui fructifièrent dans leur temps.

La petite Compagnie d'Ignace embrassait tout à la fois l'immense étendue de l'Asie, les côtes orientales et occidentales de l'Afrique, particulièrement le royaume de Congo, qu'elle fournissait alors d'excellens ouvriers; et dans l'autre hémisphère, elle cultivait déjà les vastes contrées du Brésil, où elle fit, en peu de temps, de si grands progrès, qu'il fallut y établir un provincial à part.

Le saint instituteur, qui était l'âme et le mobile de toutes ces grandes œuvres, et qui portait en quelque sorte la charge répartie entre tant d'ouvriers occupés de ce qu'il y avait de plus laborieux dans les quatre parties du monde, sentit enfin ses forces seconder imparfaitement son courage, et bientôt succomber sous le faix. Réduit bien souvent à garder le lit, sans quitter encore le timon du gouvernement, et voyant de jour en jour les affaires se multiplier à proportion de l'accroissement de sa Compagnie, il fit choisir, par les pères qui étaient à Rome, un vicaire général, pour se décharger d'un travail auquel il ne pouvait plus suffire. Cependant il voulait toujours qu'on lui rendît compte, au moins des œuvres d'édification que ses enfans faisaient à Rome et dans les contrées voisines. Il apprit qu'à Macérata dans la Marche d'Ancone, où l'on avait préparé pour le carnaval des divertissemens peu chrétiens, quelques pères qui s'y trouvaient en mission avaient exposé le Saint-Sacrement avec une grande solennité; qu'on y avait fait des prières et des instructions touchantes pendant les trois jours qui précèdent le mercredi des cendres, et que le peuple, attiré par la pompe et la nouveauté de la cérémonie, avait tout quitté pour y assister. Cette dévotion plut tant au saint général, qu'il voulut qu'on la pratiquât chaque année dans toutes les maisons de son ordre. C'est ainsi qu'a commencé la dévotion des quarante heures, établie partout ensuite avec tant de succès, afin de faire diversion aux débauches et aux folies profanes du carnaval (1556).

Sentant enfin que sa dernière heure approchait, il ne pensa plus qu'à se préparer en paix à la mort. Il avait souhaité trois choses avant de quitter la vie : que son livre des Exercices fût approuvé par le saint Siège, que sa Compagnie fût confirmée par les

souverains pontifes, et que les constitutions en fussent publiées dans tous les lieux où elle était établie. Ses vœux étant accomplis, il disait qu'il n'avait plus rien à désirer en ce monde, et ne soupirait qu'après la dissolution de son corps, afin d'aller se réunir à son Dieu. Quelques-uns des pères, lui entendant parler de mort prochaine, sans qu'il leur parût sérieusement malade, osèrent lui dire qu'il avait de vaines terreurs. Il ne les contredit point; mais obéissant dans le silence à une voix plus sûre, il se confessa et reçut le corps de Notre-Seigneur avec des sentimens extraordinaires de piété. Deux jours après, il fit appeler sur le soir le père Polanque, son secrétaire, et lui dit d'aller demander au pape la bénédiction apostolique et l'indulgence pour l'article de la mort. Polanque avec les autres pères et les médecins même, ne voyant rien qui pressât, remit la commission au lendemain. A peine fut-il jour, que différens pères, étant allés voir comment le saint avait passé la nuit, le trouvèrent presque agonisant. Polanque courut alors au pape, en s'accusant de peu de foi, et n'eut que le temps de remplir sa pieuse et triste commission. Tous les autres s'empresèrent en foule vers le malade, persuadés néanmoins que ce n'était pas encore sa dernière heure, mais seulement une faiblesse dont ils espéraient le rappeler en lui faisant prendre quelque chose. Il leur dit d'une voix mourante : *Je n'ai besoin de rien, tout est inutile*; puis joignant les mains, levant les yeux au ciel, et prononçant le nom de Jésus, il expira doucement le dernier jour de juillet 1556.

Il avait soixante-cinq ans : il y en avait trente-cinq qu'il s'était converti, et seize que sa Compagnie était confirmée. Il la vit répandue dans tout le monde, et divisée en douze provinces, qui comptaient au moins cent collèges. Vingt ans après sa mort, on fit état de trente-cinq provinces avec deux vice-provinces, de plus de cinq cents collèges, de trente-trois maisons professes et quarante-huit noviciats, sans compter les séminaires, les résidences et les missions; en tout plus de dix-sept mille religieux, dont sept à huit mille prêtres. Mais le saint fondateur n'eut pas plus tôt rendu l'esprit, qu'on entendit ces mots retentir dans tous les quartiers de Rome : *Le saint est mort, le saint nous est enlevé*. Les peuples accoururent en foule au lieu où il était exposé, et l'on s'estimait heureux de lui baiser les mains, de toucher ses vêtemens, et surtout d'en ravir quelques petites parties, qu'on vénérât comme des reliques précieuses. Les suffrages des hommes distingués ne furent pas moins expressifs que la voix du peuple : parmi les prélats, les savans et les plus vertueux personnages, le pieux instituteur de la congrégation de l'Oratoire, Philippe Néri lui-même,

[An
par
que
jour
pan
dans
une
sanc
men
dépo
n'y e
larim
La
dévo
d'un
de m
d'étr
tant
plus
rent
insér
form
fesse
sainte
catho
jusqu
par la
tel es
fidèle
S. Jér
œuvr
lustre
distin
S. Igr
S.
l'anne
et à l
norer
de To
sité d
qu'il e
des lo

par la suite honoré d'un culte public, s'exprima plus fortement que personne en faisant l'éloge du saint, de qui il s'applaudit toujours d'avoir appris à faire oraison. L'odeur de sa sainteté se répandit rapidement de Rome parmi toutes les nations, surtout dans l'Espagne sa patrie. Le château de Loyola devint aussitôt une espèce de temple, et la chambre où il s'était converti fut un sanctuaire qui inspirait l'horreur du péché, et imprimait spécialement le remords aux âmes impures. Pour la caverne de Manrèze, dépositaire de ses communications intimes avec Dieu, le peuple n'y entrait qu'à genoux, en baisant la terre baignée du sang et des larmes d'un pénitent qui en a suscité tant d'autres.

La voix du Ciel ou des miracles confirmait de jour en jour la dévotion des peuples. Il s'en opéra une infinité par l'attouchement d'un cilice du saint, qui était resté à Barcelone, et qu'on portait de maison en maison aux malades, dont la foi ne manquait pas d'être suivie de la guérison. Ils se multiplièrent tellement et en tant de manières, que les actes de sa canonisation en rapportent plus de deux cents bien attestés. Six cent soixante témoins déposèrent de même en faveur de ses vertus héroïques. Clément VIII, en insérant le nom de ce saint dans le martyrologe, usa de cette formule, qu'il voulut dresser lui-même : *A Rome, S. Ignace, confesseur, fondateur de la Compagnie de Jésus, illustre pour sa sainteté, pour ses miracles, et pour son zèle à étendre la religion catholique par tout le monde.* Une haute sagesse qui était peinte jusque sur son front, un courage invincible, portés l'un et l'autre par la grâce à un point de perfection dont il est peu d'exemples : tel est en deux mots le portrait d'un saint, vénérable à tous les fidèles vertueux, à tous les ecclésiastiques zélés; et, ce que S. Jérôme trouvait plus honorable encore, haï, du moins dans ses œuvres, par tous les hérétiques¹. Le père Jacques Laynez, illustré par l'office de théologien du pape, qu'il avait exercé avec distinction au concile de Trente, fut le successeur immédiat de S. Ignace dans la charge de général des jésuites.

S. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, était mort l'année précédente, après avoir donné successivement au cloître et à l'épiscopat l'exemple de toutes les vertus qui peuvent honorer des états si différens. Il était né dans un village du diocèse de Tolède : il fit ses études de théologie dans la florissante université d'Alcala, où il acquit tant de réputation par son seul mérite, qu'il en fut choisi professeur dans une grande jeunesse. Le poison des louanges et l'appât de la fortune n'altérant point sa piété, il

¹ Epist. 80, ad S. Aug.

entra dans l'ordre des Augustins à l'âge de trente ans, afin de s'appliquer uniquement, sous les yeux de Dieu seul, à la méditation des choses éternelles et à l'acquisition de la perfection évangélique¹. Mais on ne permit nulle part à cette vive lumière de demeurer sous le boisseau. Il fut contraint d'accepter successivement la supériorité des couvens de Valladolid, de Salamanque, de Burgos, puis de toute la province de Castille. D'un autre côté, l'empereur Charles V et l'impératrice Isabelle sa femme, informés de sa piété et de l'onction qui régnait dans ses discours, le choisirent pour leur prédicateur ordinaire. L'empereur conçut tant d'estime pour sa vertu, sa doctrine et son éloquence, qu'il craignit de faire tort à l'Eglise, en laissant dans l'obscurité du cloître un talent si propre à honorer le premier ordre de la hiérarchie. C'est pourquoi le grand siège de Grenade étant venu à vaquer, il ne différa point d'en nommer Thomas archevêque; mais l'humble religieux refusa d'une manière qui ôta tout espoir de vaincre jamais sa résistance. La Providence voulait lui donner des marques particulières de la vocation divine.

Peu de temps après, l'archevêché de Valence étant venu aussi à vaquer, l'empereur, qui ne se flattait plus d'obtenir le consentement de son saint prédicateur, y nomma un religieux de l'ordre de Saint-Jérôme. Cependant, le secrétaire ayant mis par méprise le nom de Thomas dans le brevet, le prince regarda ce hasard apparent comme un ordre exprès du Ciel, et se rendit désormais sourd à toutes les remontrances et à tous les gémissens de la modestie alarmée. Les supérieurs de Thomas joignant leurs prières et leur autorité aux ordres de l'empereur, il craignit de résister à Dieu même, et obéit (1544). Sa vie dans l'épiscopat fut telle qu'a coutume de l'être la vie de ceux qui le refusent. Sans entrer dans le détail inépuisable de ses vertus pastorales, ni même de sa charité pour les pauvres, qui le caractérisa particulièrement, on peut dire en deux mots qu'elle retraça fidèlement, dans les temps les plus malheureux, l'antique et merveilleux tableau de S. Jean l'Aumônier. Avant de mourir, il leur fit distribuer tout ce qu'il avait, ou, pour mieux dire, le peu qui lui restait, à la seule exception du méchant lit sur lequel il était couché; encore ne fut-il pas tranquille qu'il n'eût fait venir le geôlier des prisons épiscopales, auquel il en fit don, en le priant de le lui prêter pour le peu de temps qu'il lui restait à vivre : délicatesse aussi respectable d'après les principes de la foi, qu'elle semblera minutieuse aux yeux des faux sages. S. Thomas de Villeneuve fut béatifié par

¹ Rayn. ad an. 1555, n. 66. Baill. Vie des saints.

Paul V en 1618, et canonisé quarante ans après par Alexandre VII.

Le Seigneur fournissait à son Église des saints éminens, à proposition des calomnies sacrilèges et des blasphèmes injurieux des réformateurs hérétiques. Dans le temps des Thomas de Ville-neuve, des Ignace de Loyola, des François Xavier, des Philippe Néri, des Gaétan de Thienne, florissait encore S. Pierre d'Alcantara, contemporain lui-même de sainte Thérèse, qu'il dirigea si heureusement dans les voies les plus sublimes de la vie intérieure, de S. François de Borgia, et de S. Charles Borromée, sans compter une infinité d'autres saints dont les œuvres furent moins éclatantes, ou plutôt moins liées avec les affaires générales de l'Église. S. Pierre d'Alcantara prêcha la réforme, et l'établit en Espagne dans l'ordre de Saint-François dont il était religieux; mais en le ramenant d'abord à la pureté approuvée par le siège apostolique, en faisant confirmer encore cette restauration en 1555 par le pape Jules III, en prenant une route entièrement opposée à celle des réformateurs pharisaïques, contens d'imposer le fardeau, sans le supporter du doigt seulement. On peut dire au contraire que tout ce que prescrit la règle de S. François, quelque austère qu'elle soit, n'est presque rien en comparaison de ce que pratiquait le saint réformateur.

Il lui était assez ordinaire de ne manger que de trois en trois jours; et durant les contemplations où ce chérubin mortel paraissait déjà tout dégagé des sens, il passait quelquefois huit jours entiers sans rien prendre. Toujours il marchait nu-pieds, ne se couvrait pas même de son capuce, quelque violente que fût la pluie, ou quelque brûlant que fût le soleil; et sur un affreux cilice de lames de fer-blanc il ne portait qu'un habit fort étroit, ou plutôt qu'un sac de bure, avec un manteau de même étoffe. Tout son soulagement dans les froids extraordinaires consistait à passer d'un plus grand mal à un moindre, au moyen de l'expédient, qu'il avait imaginé, de quitter quelque temps son manteau, d'ouvrir sa porte et sa fenêtre, puis de les fermer et de se recouvrir. Sa cellule, si l'on peut nommer ainsi ce qui n'équivalait pas à un tombeau, n'avait que quatre pieds et demi de longueur; en sorte qu'il ne pouvait se coucher pour dormir. Il était continuellement debout, ou à genoux, excepté le peu de temps qu'il accordait au sommeil: alors il était assis, et appuyait simplement sa tête contre un morceau de bois scellé dans le mur. Aussi passa-t-il quarante ans sans dormir plus d'une heure et demie dans toute la nuit et le jour: austérité qu'il avoua lui-même lui avoir coûté dans les commencemens plus qu'aucune autre, et qu'on ne propose qu'à l'admiration des fidèles, plutôt encore pour la

confusion des réformateurs, ou calomniateurs de la foi manifestée par de telles œuvres.

La solidité et la pénétration de son esprit égalaient son austérité, et la simplicité de sa foi égalait ses lumières; quoiqu'aux connaissances acquises, les plus nettes et les plus étendues, il joignit, pour ainsi dire, la claire perception des choses surnaturelles dévoilées sans cesse à la sublimité de ses contemplations, et tant d'expérience dans les voies intérieures, qu'il fut en ce genre l'oracle même de S^{te} Thérèse. Le dépouillement des choses terrestres était presque excessif en lui, et la garde des sens si rigoureuse, qu'il passa trois ans dans un monastère de son ordre, sans en connaître aucun religieux, sinon à la voix. Jamais il ne levait les yeux sur ce qui l'entourait: ce n'était qu'en suivant les autres, qu'il pouvait se rendre aux exercices du cloître, ou fournir sa route dans les voyages. Il passa un grand nombre d'années sans voir aucune femme; et s'il en vit par la suite, c'était comme s'il ne les voyait pas, ou comme s'il n'en voyait que les ombres. Une pénitence si austère dura quarante-sept années entières. Aussi dans sa vieillesse était-il si atténué, si décharné, que sa peau ressemblait moins à celle d'un corps vivant qu'à une écorce d'arbre desséchée. Il ne laissa pas que de vivre soixante-trois ans en travaillant sans relâche. Sa piété ne le rendit pas farouche. Il parlait peu; mais comme il avait l'esprit excellent, il s'expliquait toujours à propos, avec un sens exquis, avec une sérénité et une vivacité douce qui rendaient son entretien des plus agréables. C'est de S^{te} Thérèse, qui avait eu avec lui les plus étroites liaisons, qui d'ailleurs n'avait pas le tact moins sûr en fait d'esprit qu'en matière de vertu, que nous tenons ces particularités¹.

Le pape Paul IV (1557), qui malgré son grand âge montrait la vigueur et quelquefois la vivacité d'un jeune homme, s'était brouillé avec le nouveau roi d'Espagne Philippe II, et avait engagé les Français dans sa querelle, nonobstant la trêve dont ceux-ci étaient convenus avec les Espagnols. Le succès n'accompagna, au moins en Italie, ni les armes de France, ni celles du saint Siège; le pape conclut la paix avec la même précipitation qu'il avait commencé la guerre, et à des conditions si peu honorables, qu'on dressa deux exemplaires du traité, dont l'un devait se publier, et l'autre demeurer secret. La reine d'Angleterre s'était liguée avec les Espagnols, et Paul IV supposait Polus tout-puissant sur son esprit. Il conçut des préventions contre ce cardinal, dont il accusa la sage douceur envers les hérétiques, de connivence à l'hé-

¹ Vie de sainte Thérèse, ch. 27.

resie, et qu'il destitua aussitôt de la légation d'Angleterre (1557). La reine, sensiblement affligée, écrivit au pape, qu'en révoquant Polus, il renversait le plus ferme appui de l'Église d'Angleterre, où tout après cela ne pouvait plus aller qu'en désordre; cependant elle se saisit du bref et le fit garder secrètement, sans même le décacheter. Mais quelque soin qu'elle eût pris de tenir la chose cachée à Polus, il en eut connaissance, quitta volontairement les marques de sa légation, et envoya vers le pape pour justifier sa conduite. On ajoute¹ qu'ayant d'abord composé son apologie, et y trouvant ensuite quelques saillies trop vives contre ce pontife, il la jeta au feu, en s'appliquant cette sentence de la Genèse : *Vous ne découvrirez point l'ignominie de votre père*. Cet acte de soumission adoucit un peu l'esprit du vieux pape; et sa paix ayant été conclue sur ces entrefaites avec le roi d'Espagne, l'orage fut presque aussitôt dissipé.

Paul IV soupçonna aussi le cardinal Moron d'avoir entretenu des intelligences avec les sectaires d'Allemagne, et le fit jeter dans les prisons du saint office. Ce cardinal se justifia parfaitement, et le pape l'autorisa à sortir de prison. Moron n'en voulut rien faire, à moins qu'on ne rendit publiquement justice à son innocence; ce qui fit traîner cette affaire jusqu'au pontificat suivant. Paul, fort zélé pour l'inquisition, étendit beaucoup la compétence et l'autorité de ce tribunal, sur le modèle de celui d'Espagne, nomma un grand-inquisiteur, et rendit cette charge perpétuelle, comme celle du grand-pénitencier : tous ces réglemens ne furent observés que pendant la vie de leur auteur. Il n'en fut pas ainsi de l'*index*, qui est encore l'ouvrage de Paul IV. C'est un catalogue des livres mauvais, ou suspects, avec défense de les lire, non-seulement sous peine d'excommunication et de privation des bénéfices, mais sous peine d'incapacité de toutes charges, et d'infamie perpétuelle, dont Paul IV se réservait à lui seul le pouvoir de relever.

L'année suivante 1558, le pape et l'Église universelle furent plongés dans la désolation, dans une consternation subite, par le renversement simultané des deux colonnes de la religion en Angleterre. Déjà le chancelier Gardiner, compté pour la troisième, n'était plus du nombre des vivans. La reine Marie, naturellement mélancolique et très-sensible, exposée depuis si long-temps à des mortifications qui ne finissaient point, nouvellement affligée par l'indifférence que le roi son époux, moins âgé qu'elle de treize ans, ne lui laissait que trop apercevoir, et accablée enfin par la

¹ Ciacon. Vit. Pont. t. 3, p. 636.

perte de Calais que lui valurent ses liaisons avec l'Espagne contre la France, s'abandonna si fort au chagrin qu'elle ne pouvait plus souffrir la vue que d'un petit nombre de personnes, et contracta une enflure qui se convertit bientôt en une hydropisie sans remède. Elle y succomba le 17 de novembre, à l'âge de quarante-trois ans : elle en avait régné cinq et quatre mois. Le cardinal Polus, dernier appui de la foi, ne survécut à la reine que seize heures, étant mort d'une fièvre double-quarte, la nuit du 17 au 18 du même mois, à l'âge de cinquante-neuf ans. Quand on vint lui annoncer la mort de la reine, il demanda son crucifix, dit en l'embrassant : *Seigneur, sauvez-nous, sauvez votre Eglise, nous périssons*, tomba dans l'agonie, et expira peu après (1558)¹.

Tous les auteurs, orthodoxes et protestans, ont indistinctement exalté son esprit, son savoir, sa prudence, sa modération et son désintéressement. La noblesse de son âme, égale à celle de son extraction, dédaignait les voies basses qui conduisent les âmes vulgaires à la fortune. Sa douceur tout évangélique lui faisait détester l'usage du fer et du feu contre des malheureux entraînés à l'erreur par des préventions nationales : il méprisait autant les clameurs d'un faux zèle que la témérité des soupçons conçus contre sa propre foi ; et, si l'on avait mieux suivi ses maximes, on aurait vraisemblablement donné plus de consistance au rétablissement de l'Eglise britannique. Son corps fut transporté à la chapelle de Saint-Thomas, qu'il avait fait bâtir à Cantorbéry ; et la modestie l'accompagnant jusqu'à la sépulture, il n'y voulut que ces mots pour toute inscription : *Tombeau du cardinal Polus*. Les ouvrages qui nous restent de cet illustre prélat, sur les conciles, sur l'unité de l'Eglise, sur la puissance et les devoirs du souverain pontife confirment tout ce qu'on a dit de son érudition, et plus encore de sa rare éloquence. Il faut néanmoins convenir qu'on n'y trouve pas toute la belle latinité de Bembo et de Sadolet.

Ce qui alarmait surtout le pape, était le caractère de la princesse qui avait le plus d'espérance de succéder à la reine d'Angleterre. Elisabeth, née du même père que Marie et de la fameuse Anne de Boulen, avait en sa faveur l'une des dispositions de Henri VIII, faite en conséquence d'un acte du parlement, qui lui avait donné pouvoir de régler, comme il le jugerait à propos, le rang de ses successeurs : on s'en tint là pour éviter un labyrinthe de difficultés, dans lesquelles toutes les contradictions de ce prince et l'exacte discussion des droits eussent engagé, non sans de grands

¹ Godwn. de Præsul. Angl. in Archiep. Cant Thuan. l. 20, p. 623.

périls pour l'Etat. Quoique Elisabeth ne se fût pas encore déclarée hautement sur la religion, on n'ignorait pas qu'elle était protestante dans l'âme : son penchant pour les nouvelles doctrines avait percé en mille occasions. C'est pourquoi la reine sa sœur l'avait tenue long-temps prisonnière. Dans le temps même du décès de Marie, Elisabeth résidait à deux journées de Londres, dans un château qui passait pour une retraite de son choix, et qui n'était au fond qu'un exil. Le parlement l'ayant proclamée reine, elle partit pour Londres, et attira dans tous les lieux où elle passait des troupes innombrables qui faisaient monter leurs acclamations jusqu'au ciel¹. Son voyage ne fut qu'un triomphe sans interruption ; mais elle quitta son équipage pour arriver à cheval au palais des rois. Agée de vingt-cinq ans, parée de ses grâces plus encore que de ses vêtemens superbes, et avec cette affabilité hypocrite qui gagne autant l'amour que le respect, elle parlait aux uns, souriait aux autres, regardait tout le monde avec un air d'intérêt et de bienveillance, et n'omettait rien pour obtenir l'affection de son peuple. Elle put dès-lors pressentir que son pouvoir n'aurait point d'autres bornes que celles qu'il ne lui plairait pas de franchir.

Elle s'étudia aussi à tromper d'abord les catholiques. Le clergé étant venu au-devant d'elle en procession avec la croix, elle le suivit à la chapelle de la tour, où elle descendit en premier lieu, y entendit le *Te Deum* à genoux, et donna beaucoup de signes de dévotion. Peu de temps après, elle assista aux services funèbres de la reine sa sœur, avec les mêmes apparences de religion et de catholicité. Elle se fit même couronner par un prélat catholique, suivant les rites de l'Eglise romaine, le 15 janvier 1559, jurant alors de maintenir la religion catholique, et de conserver l'Eglise avec ses privilèges et ses libertés. Mais une semblable promesse faite à Dieu aux yeux de tout un peuple n'était qu'un jeu pour elle, comme la suite de sa conduite le fit voir. En recevant l'onction sainte, elle dit aux dames d'honneur qui l'accompagnaient : *Ne m'approchez pas, car la puanteur de cette mauvaise huile pourrait vous incommoder.* Ce fut par ce trait irréligieux qu'elle sortit de la profonde dissimulation dont elle avait usé sous le règne précédent par rapport à la religion. Bientôt elle leva entièrement le masque. Persuadée que Rome ne la maintiendrait pas sur le trône, elle se déclara hautement pour la religion prétendue réformée, la favorisa de tout son pouvoir et ne cessa de persécuter les catholiques². Parmi les souverains principaux de l'Europe, à qui elle fit annon-

¹ Burn. de Reform. t. 2, l. 5, p. 154. — ² Art de Vérif. les dates.

cer son avènement à la couronne, elle n'omit cependant point le pape, et l'assura qu'elle n'inquiéterait personne au sujet de la religion. Paul IV répondit que l'Angleterre était un fief du siège apostolique, et qu'Elisabeth n'avait pu légitimement monter sur ce trône, surtout à cause du vice de sa naissance; que si cependant elle lui remettait la décision de son sort, il tâcherait de lui donner des marques de son affection¹. Cette conduite du pape est justifiée par la certitude où il était de l'attachement d'Elisabeth à l'hérésie, sans laquelle sa mère ne pouvait passer que pour une adultère, et elle-même que pour une bâtarde. Il ne faut pas oublier du reste que Paul vivait dans un temps où, les sectes, qui déchiraient la société chrétienne, n'étant pas encore légalement reconnues, il fallait être catholique pour gouverner des catholiques; et tant que ces sectes, alors en lutte et même soutenues par quelques succès, n'étaient pas légalement établies dans la grande société, elles se trouvaient en état de révolte contre les deux autorités spirituelle et temporelle. Dans cette position, en agissant comme il le faisait à l'égard de l'hérétique Elisabeth, afin d'arracher l'Angleterre à l'hérésie, Paul se conformait au droit en vigueur.

Elisabeth ne fut pas plus tôt informée de la réponse du pape, qu'elle rappela son ambassadeur, et dit : *Le pape veut apparemment tout perdre, et me faire tout gagner*; ce qui donnerait lieu de penser que la complaisance du pontife eût fait une hypocrite au lieu d'une persécutrice. Il importait peu à Elisabeth, décidée avant toute chose à régner, quelle religion elle professât, pourvu qu'elle fût reine; si ce n'est que la science dont elle se piquait, et le caractère de ses mœurs s'accommodaient beaucoup mieux de la liberté que donnaient les sectes, que du joug salutaire que la foi catholique impose à l'esprit et au cœur. Mais ce qui lui fit prendre son parti, fut l'impossibilité dans laquelle la fermeté de Paul IV la mettait de passer pour fille légitime de Henri VIII, et pour juste héritière de ses Etats, en professant la foi romaine. Ainsi, n'ayant pu surprendre le pape, elle s'en déclara l'ennemie, et embrassa hautement l'hérésie. Par le même principe, indépendamment de ses goûts et de ses autres motifs, elle n'eut garde d'agréer la proposition que le roi d'Espagne son beau-frère lui fit de l'épouser, avec la dispense qu'il se faisait fort d'obtenir du saint Siège. En usant de cette dispense, elle eût reconnu la validité du mariage du roi son père, contracté en vertu d'une dispense pareille avec Catherine d'Aragon, et par conséquent l'adultère de sa mère Anne

¹ Spond. an. 1559, n. 5. Pallav. l. 14, c. 3.

de Boulen, aussi bien que l'illégitimité de sa propre naissance. Toutefois, comme elle avait intérêt à ménager le monarque espagnol, elle prit, sans s'expliquer si nettement, le parti de l'amuser avec la foule de ses autres soupirans, dont elle sut faire servir les rivalités à établir solidement sa puissance. Pour expliquer, du reste, la résolution qu'Élisabeth avait prise de ne jamais se donner un époux, il nous suffit de rappeler qu'elle n'avait garde de consentir à partager son trône : cette princesse était trop jalouse du souverain pouvoir, pour le communiquer à personne. Afin de se délivrer d'abord des poursuites de Philippe II, elle se hâta d'établir la nouvelle réforme en Angleterre, persuadée qu'après cet éclat, le roi catholique, au moins par honneur, cesserait de l'importuner.

Elle assembla le parlement qui, représentant les trois ordres du royaume, commença par reconnaître la légitimité de sa naissance, et établit son droit à la couronne par un acte authentique. Cependant on ne cassa point la sentence de nullité prononcée entre Henri VIII et Anne de Boulen, ni l'acte qui avait été passé en conséquence, et qui déclarait Elisabeth illégitime. Cette affaire fut d'abord mise en délibération : mais le garde du grand sceau, Nicolas Bacon, substitué dans cette charge à l'archevêque d'Yorck, représenta sensément que des recherches trop approfondies nuiraient plus au droit de la reine qu'elles ne le constateraient ; que, sans perdre le temps à révoquer des lois ou des sentences particulières, il suffirait de prononcer, par un édit suprême et général, qu'elle était parvenue légitimement à la couronne ; qu'au reste, la majesté d'un diadème effaçait toutes les taches, et couvrait tous les défauts¹. D'après cet avis, les deux chambres prononcèrent qu'Élisabeth était leur véritable reine, qu'elle descendait légitimement et en droite ligne des rois d'Angleterre, et que la couronne lui appartenait sans aucune ambiguité.

Après les intérêts de la reine, on s'occupa de ceux de la religion qui en formaient le fondement. Matthieu Parker, qu'Anne de Boulen avait chargé en mourant de l'instruction d'Élisabeth, et qui fut peu après archevêque de Cantorbéry, avait été nommé par la cour, avec quelques autres théologiens de son espèce, pour revoir la liturgie d'Édouard VI, qu'on nommait *le Livre des communes prières*. La reine trouvait que la réforme y était outrée en quatre points, celui des cérémonies, celui des images, celui de l'eucharistie et celui de la primauté anglicane. Il y avait bien d'autres oppositions de la part d'un grand nombre de seigneurs,

¹ Cam. in Annal. Vit. Elisabeth. Burn. t. 2, lib. 3.

et surtout des évêques qui résistèrent, sans en excepter un seul, avec la plus grande fermeté. Ce fut en cette occasion qu'Elisabeth eut besoin de tous ses artifices, pour donner, tantôt au comte d'Arondel, tantôt au duc de Norfolk, l'espérance de l'épouser; et pour gagner d'autres suffrages par d'autres marques de faveur, par des promesses pompeuses, par la profusion des bienfaits. Malgré toutes ses manœuvres, le parti des sectaires ne l'emporta que de trois voix sur les catholiques (1558).

Quoique la reine aimât l'éclat et la pompe dans la religion comme en tout le reste, et qu'elle reprochât aux ministres d'Edouard de l'avoir réduite, par le retranchement des cérémonies et des ornemens extérieurs, à une nudité qui l'avilissait, qui lui ôtait la plus grande partie de sa vertu sur l'esprit des peuples; elle sacrifia presque entièrement son goût à sa politique, à l'envie d'élever entre elle et Rome un mur éternel de division, à l'espoir de s'attacher inséparablement les sectes qui formaient l'appui de son empire. Les nouveaux iconoclastes prévalurent si bien sur sa propre façon de penser, qui lui représentait les saintes images comme un puissant moyen pour exciter la dévotion, qu'elle ne les fit pas seulement enlever des églises, mais qu'elle défendit à tous ses sujets d'en garder dans leurs maisons. Il n'y eut que le crucifix de conservé; encore ne fut-ce d'abord que dans la chapelle royale, d'où l'on ne put jamais l'engager à l'ôter. Elle fut plus ferme sur l'article de l'eucharistie. En conservant le fond de la liturgie d'Edouard, elle en retrancha ce qui contrariait manifestement le dogme de la présence réelle; en particulier, l'endroit où il était déclaré, qu'en recevant la communion à genoux, on ne prétendait rendre aucune adoration à la présence corporelle de la chair et du sang de Jésus-Christ, parce qu'ils n'étaient point ailleurs que dans le ciel. Elle fit même remettre dans cette liturgie ces paroles qui en avaient été supprimées : *Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ garde ton corps et ton âme pour la vie éternelle.* Mais en même temps elle adopta cette formule : *Prends ceci en mémoire de ce que Jésus Christ est mort pour toi, en te repaissant de lui par la foi.* C'est-à-dire qu'Elisabeth, subordonnant sa dévotion à sa politique, voulait contenter tous les partis. En un mot, son dessein était que le mystère de l'eucharistie fût exprimé par des paroles un peu vagues, et si bien ménagées, que tous ses sujets pussent s'en accommoder, et qu'ainsi les catholiques et les hérétiques, les sectes les plus multipliées et les plus discordantes ne formassent tous qu'une seule et même Eglise.

Quant à l'article de la suprématie, la qualité de la personne qui s'en trouvait investie aussi bien que de la royauté, et qui par son

sexé était radicalement incapable de la puissance pastorale, ce ridicule, plus efficace que la religion, fit ouvrir les yeux sur les excès auxquels l'on s'était porté. Il n'y avait pas jusqu'aux sectaires les moins raisonnables, qui n'eussent honte de reconnaître une femme pour pasteur, pour chef souverain de l'Église. Elisabeth, douée plus que personne de sens et de raison, sentit toute la bizarrerie du personnage qu'il lui fallut jouer. Elle rougit, balança, ne vainquit ses répugnances que par la crainte plus grande de voir échapper de ses mains une occasion si belle de se rendre absolue. Elle chercha des expédients; et connaissant les hommes beaucoup plus choqués des noms que des choses, rejeta le titre de *chef de l'Église*, et prit celui de *gouvernante souveraine en toutes sortes de causes séculières et ecclésiastiques* (1559). Elle fit encore déclarer par le parlement, que c'était à la couronne qu'était attachée la primauté ecclésiastique; et au lieu d'un vice-gérant, tel que Henri VIII l'avait établi, elle créa un tribunal qu'on nomma la cour de la grande commission, et qui fut composé d'un certain nombre de juges, revêtus en commun du pouvoir que Henri avait commis à un seul. Plan d'ailleurs très-conforme au goût d'Elisabeth, en ce que, partageant l'autorité entre plusieurs, il en conférait peu à chacun, et la laissait tout entière sous la main d'une femme qui en était si jalouse¹.

Elle s'attribua ainsi toute juridiction dans les causes et les affaires ecclésiastiques, c'est-à-dire le droit de visite, de correction et de réformation sur le clergé; toute autorité pour créer et destituer les évêques, convoquer les synodes et y présider, dresser des lois et des constitutions, connaître les erreurs, des hérésies, des schismes, des abus, et en ordonner la punition; enfin pour employer et substituer, dans la gestion de toutes ces affaires, telles personnes, mêmes simples laïques, qu'il plairait à la reine de choisir, sans nulle autre considération pour les évêques que celle qu'il lui semblerait bon d'avoir; tellement qu'elle pouvait même les suspendre de leurs fonctions, toutes les fois qu'elle le jugerait à propos. En sa qualité de chef ou de gouvernante souveraine de l'Église, elle s'appliqua aussi les décimes et les prémices ou revenus de la première année de chaque bénéfice. Pour les biens des abbayes, des couvens, de toutes les communautés qui avaient été restituées à la religion sous le règne de Marie, elle les réunit en partie au fisc, et les distribua en partie à la noblesse. Elle abolit le sacrifice de la messe, avec tous les anciens rites concernant et les divins offices, et les prières communes, et l'administration des

¹ Burn. t. 2, l. 3, p. 558 et 371.

sacremens ; puis leur substitua de nouvelles cérémonies et de nouvelles observances, en particulier l'usage de la langue vulgaire dans les offices publics, à l'imitation des Luthériens principalement, quoique la foi calvinienne fût plus du goût des auteurs ou coopérateurs de cette législation.

Cependant, comme les évêques unanimement, un assez bon nombre de seigneurs du premier ordre, et la plus grande partie de la noblesse du second rang, avec une multitude infinie de peuple, toujours attachés à l'ancienne religion, criaient hautement qu'on prenait à tâche de la détruire ; pour les satisfaire en quelque chose, ou plutôt pour leur faire illusion, on indiqua par ordre de la reine une conférence à Westminster, où l'on promettait de justifier par de solides raisons tous les changemens qu'on avait ordonnés. L'assemblée se tint en effet, mais avec le tumulte qu'il n'était pas difficile de prévoir, et qui suffit non-seulement pour éluder toutes les demandes, mais pour qualifier encore les plaintes de sédition. Peu de temps après la conférence, la persécution commença, pour durer autant que le règne d'Elisabeth. On décréta de grosses amendes contre ceux qui célébreraient ou qui entendraient simplement la messe, qui exerceraient ou donneraient lieu d'exercer aucun office ecclésiastique selon les anciens rites. La première transgression était punie par une amende de deux cents sterlings, ou par six mois de prison ; la seconde, par une amende ou une prison double des premières ; et la troisième, par la prison perpétuelle et la confiscation de tous les biens. Ce premier acte de tyrannie suffit pour faire cesser, au jour marqué, l'exercice public de l'ancienne religion dans toute l'Angleterre. Le sang des innocens et des justes fut répandu peu après avec une horrible profusion.

Mais d'abord, les évêques résistant à l'impiété, et refusant en particulier d'approuver avec serment, comme il avait été enjoint, le titre de gouvernante souveraine en matière ecclésiastique, tous ceux qui ne sacrifièrent point leur conscience à leur fortune furent déposés et bannis, ou renfermés en différentes prisons, dans lesquelles ils périrent pour la plupart de misère et de chagrin. On compte parmi ces prélats dignes d'une éternelle mémoire, Nicolas Heath, archevêque d'Yorck, qui avait été grand chancelier ; Edmon Bonner, évêque de Londres, illustré par les ambassades les plus importantes et les mieux remplies ; Tonstal de Durham, célèbre aussi par les négociations, et par son éminente capacité dans la bonne littérature ; With de Winchester, qui avait un talent remarquable pour la poésie ; Waston de Lincoln, excellent théologien ; Baine de Lichtfield autrefois distingué dans

[An
la cl
avait
la r
Pool
Gole
Rom
sain
C
part
les f
sant
doct
sex
autr
de l
deho
se co
Quan
tête,
jour
paro
plus
dire
braie
Souv
mun
prêtr
euch
a cè
tous
néfic
viro
qu'à
ques
gious
La
sa se
des C
la dis
conf
riens
tres
mais

la chaire hébraïque du collège royal de Paris ; Thurlbei d'Éli, qui avait été chargé de rendre obéissance au saint Siège, de la part de la reine Marie ; enfin Bourn de Bath, Turberville d'Excester, Pool de Peterborough, Scot de Chester, Ogltorp de Carlile, et Golduell d'Asaph, qui, s'étant retiré auparavant d'Angleterre à Rome, y vécut encore long-temps avec édification, et y mourut saintement.

Ces grands exemples furent imités d'abord par la meilleure partie des ecclésiastiques du second ordre, qui furent jetés dans les fers, ou réduits à traîner hors de leur patrie une vie languissante et fugitive, ainsi que les religieux des ordres divers, les docteurs des universités, les nobles laïques de l'un et de l'autre sexe. Les autres, par la crainte de perdre leurs bénéfices ou leurs autres biens, cédèrent au temps ; et renfermant leur foi au dedans de leurs cœurs, tâchèrent de se persuader qu'ils pouvaient au dehors se conformer aux volontés de la reine, et que le péché qui se commettait en cela ne serait imputé qu'à elle ou à ses officiers. Quand on eut imposé au peuple une amende de douze sous par tête, et qui augmenta considérablement par la suite, pour chaque jour de fête où on ne se trouvait pas comme auparavant dans sa paroisse prostituée à l'hérésie, la lâcheté et la défection n'eurent plus de bornes : de telle manière cependant que plusieurs faisaient dire la messe dans leurs maisons par les mêmes prêtres qui célébraient publiquement dans les temples les offices hérétiques. Souvent il arrivait qu'ils participaient en un même jour à la communion catholique et à la cène calvinienne. Quelquefois aussi les prêtres, après avoir célébré dans les deux rites, portaient la sainte eucharistie aux fidèles orthodoxes, et distribuaient en même temps la cène aux catholiques moins attachés à leur foi. A la fin, presque tous se pervertirent avec le clergé. De neuf mille quatre cents bénéficiers que l'on comptait dans le royaume, il n'en resta qu'environ soixante-dix, qui aimèrent mieux renoncer à leurs bénéfices qu'à leur religion, et leurs places furent remplies par des hérétiques. Plusieurs moines retournèrent au siècle, et quelques religieuses se retirèrent en des pays étrangers (1559).

La papesse d'Angleterre, ayant créé des évêques et des cures de sa secte, ne suivit pas cependant les errements des Zuingliens ou des Calvinistes, ni dans la forme du régime qu'elle établit, ni dans la distribution des grades et des titres ecclésiastiques. Elle ne se conforma pas non plus fort exactement à la pratique des Luthériens, auxquels toutefois elle aimait mieux ressembler qu'aux autres sectaires, non-seulement pour les observances extérieures, mais aussi pour la croyance. Par là elle soutenait cet air de modé-

ration qu'elle affectait en toute rencontre, et se dérobaît au ridicule d'avoir entièrement et tout-à-coup abandonné la religion catholique, moins différente du luthéranisme que du calvinisme, et dont Elisabeth avait d'abord fait parade en montant sur le trône. Ainsi elle n'établit, ni ce tribunal séditieux qu'on nomme consistoire, ni les grades ou offices d'anciens, de ministres, ni tous les vains simulacres de la hiérarchie genevoise. Attentive à la gloire de la prélature souveraine qu'elle s'arrogeait, ainsi qu'à la splendeur temporelle de la royauté, et même à la stabilité de sa secte, elle voulut que son clergé, comme dans l'ancienne Eglise, demeurât composé d'archevêques, d'évêques, de prêtres et de diacres, sans néanmoins admettre aucun ordre inférieur au diaconat. Dans les cathédrales et les collégiales, on conserva de même les titres de prévôt, de doyen, d'archidiaque, de chanoine, et de tous les rangs de cette nature, conformément à l'usage de chaque Eglise. La reine ne leur laissa pas seulement les domaines de l'ancien clergé, mais presque tous ses privilèges dans l'ordre tant civil qu'ecclésiastique. Elle voulut qu'ils parussent dans les églises en chapes et en surplis, que partout ailleurs ils portassent l'habit clérical, et que les évêques eussent le rochet. Elle retint encore avec les croix l'usage du chant et des orgues, des cloches, des cierges, et la plupart des fêtes, du nombre desquelles toutefois on ne manqua point de supprimer celle du saint Sacrement et celles de la Vierge. On conserva les jeûnes du carême, et presque tous les autres, avec l'abstinence du vendredi et du samedi. Dans une île abondante en poissons, et remplie de pêcheurs qu'on eût ruinés en diminuant ce genre de consommation, Elisabeth n'aurait eu garde de supprimer les jeûnes; sa politique lui faisait d'ailleurs comprendre qu'il fallait, par des motifs d'économie politique, ménager les animaux qui fournissent à la boucherie, dans un royaume isolé et privé des traites journalières du continent.

Tous ces rites anglicans ne furent pas, à beaucoup près, du goût des sectaires fugitifs d'Allemagne, de France, de Suisse, qui, alléchés par les bénéfices et les dignités ravies aux catholiques, arrivaient de jour en jour par troupes nombreuses: mais la reine, en vertu de sa suprématie sans bornes et sans exception de matière, voulut que tout plût; et ceux qui résistèrent furent privés de leurs rangs et de leurs bénéfices. Enfin presque tous se soumirent aveuglément. Pour se concilier tant ceux qui résistaient encore que ceux qui survenaient sans fin, les complaisans leur procurèrent à Londres quelques églises, où ils pussent prier à part, et vaquer aux autres observances; ce qui devint une source de disputes, puis d'altercations si violentes, qu'il fallut chasser

[An
quel
cran
nism
nati
quel
pour
Les
garè
lectu
pays
conv
beth
mais
L'
ne ta
tiens
quel
gieu
voile
admi
sœur
Jacq
sa fi
ness
natis
étaie
déjà
blées
affer
ticul
me
nter
l'arch
cont
émeu
bour
tait,
voni
fana
Pe
leurs
' Bu

quelques ministres venus de France. Il y eut même différens Sacramentaires condamnés à mort. Bientôt, sous prétexte de calvinisme, la lie la plus impure de toutes les sectes et de toutes les nations s'épancha dans la malheureuse Angleterre, où après quelque temps on connut à peine à quels principes on tenait, tant pour l'ordre politique et social que pour la profession de la foi. Les intelligences, ayant une fois dévié de la ligne de la vérité, s'égarèrent dans les systèmes les plus monstrueux; l'anarchie intellectuelle et le fanatisme de l'erreur furent à leur comble dans un pays qui, pour s'être détaché de l'unité catholique, tomba, de convulsions en convulsions, jusque dans les derniers excès. Élisabeth couvrit sous la cendre le feu qu'elle avait allumé dans l'État; mais il devait faire, sous ses successeurs, une affreuse éruption.

L'Écosse, où le diadème ne reposait pas sur une tête aussi mâle, ne tarda pas si long-temps à ressentir les effets des doctrines séditionnaires, qui parurent vouloir s'y dédommager de la contrainte à laquelle elles étaient réduites en Angleterre. De ce voisinage contagieux, leur premier abri, elles s'étaient glissées en Écosse, puis dévoilées avec insolence, à la faveur d'une minorité, et d'une régence administrée par une femme de nation française. Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise tout-puissant en France, et veuve du roi Jacques V, gouvernait ce royaume au nom de la jeune reine Marie sa fille, qu'elle avait fait passer en France dès sa première jeunesse, afin de la soustraire aux attentats de la discorde et du fanatisme déchaînés tout à la fois contre l'Écosse. Les prédicans s'y étaient introduits d'Angleterre en si grand nombre, et avaient déjà fait tant de prosélytes, qu'on y tenait hautement des assemblées hérétiques. La reine douairière, dont la régence était mal affermie, croyant devoir fermer les yeux sur les premiers conventicules, donna lieu au parti de s'accréditer et de s'accroître avec une rapidité prodigieuse. Cette princesse passant ensuite et sans intervalle d'une extrême douceur à une fermeté impérieuse, et l'archevêque de Saint-André ayant procédé en toute rigueur contre un vieux prêtre hérétique qui fut brûlé vif, il y eut une émeute si violente dans une procession qui se faisait à Edimbourg, que les sectaires se jetèrent sur les reliques qu'on y portait, les renversèrent dans la boue, et dissipèrent le clergé en vomissant mille blasphèmes, et en exerçant toutes sortes de profanations ¹.

Pour s'assurer ensuite l'impunité, et multiplier sans risque leurs attentats, quelques-uns de leurs chefs et des fauteurs qu'ils

¹ Buchan. Hist. Scot ad an. 1558. De Thou, l. 21, sub fin.

avaient parmi la noblesse, se dispersèrent dans les provinces, exhortèrent les peuples à se déclarer pour la réforme, et formèrent enfin une confédération. C'est la première qui se soit faite pour la défense de l'hérésie en Ecosse, où elles ne cessèrent plus, qu'elles n'y eussent entièrement ruiné l'Etat et la religion. La perspective des suites de cette révolte fit trembler la régente. Elle écouta les demandes que lui adressèrent les rebelles, et de prime-abord leur permit d'user de la langue vulgaire dans les prières publiques, dans l'administration des sacremens, et généralement dans toutes les cérémonies; ce que les évêques improuvèrent fortement : ils résolurent au contraire de ne rien relâcher de la première rigueur contre les ennemis de la foi. Sur ces entrefaites, on conclut par le traité de Cateau-Cambresis une paix générale entre la plupart des princes de l'Europe; les principaux contractans furent d'une part le roi de France, et de l'autre le roi d'Espagne avec la reine Elisabeth. En conséquence, il y eut un traité particulier entre l'Angleterre et l'Ecosse (1559).

La régente, devenue plus hardie par l'éloignement des ennemis étrangers, songea sérieusement à réduire ceux qui bouleversaient l'intérieur du royaume. Elle se résolut à les en bannir; et pour le faire d'une manière plus imposante, elle fit citer tous les ministres de la réforme dans une assemblée qu'elle avait convoquée à Stirling. La secte, déjà très-multipliée, prétendit donner la loi, ou du moins ne se soumettre qu'à ce qu'elle trouverait bon. Cependant les ministres obéirent à la citation; mais ils vinrent accompagnés d'une telle multitude de peuple, qu'il ne fut plus question que de les calmer, en leur promettant qu'on n'ordonnerait rien contre eux. Ils se retirèrent après cette promesse, arrachée par la force : dès qu'ils eurent disparu, on procéda comme s'ils eussent refusé de comparaître, et on les bannit comme contumaces. On n'eut pas plus tôt repris le cours de la justice, interrompu par la violence, que la populace devint furieuse, et que la régente se vit trahie par bien des seigneurs qui lui avaient paru fort attachés jusqu'alors. Tels furent entre autres le comte d'Argyle, l'un des plus puissans seigneurs du royaume, et le prieur de Saint-André, fils naturel du roi Jacques V, nommé lui-même Jacques Stuart, comte de Murray : nom à jamais détestable, qui ne rappelle qu'un homme de sang et de rapine, l'un de ces monstres sans âme et sans conscience, qui ne s'acquièrent de célébrité qu'autant qu'ils ne répugnent à aucun forfait. C'est néanmoins le héros privilégié de Buchanan : prédilection qui nous fait apprécier tout à la fois et le héros et le panégyriste.

Le comte de Murray fut secondé dans ses attentats, ou plutôt

Il fut préparé par le calviniste Jean Knox, prédicant furieux que Théodore de Bèze qualifie d'apôtre de l'Ecosse¹. Prêtre et moine apostat, accusé par quelques historiens d'un commerce infâme avec sa belle-mère et avec une multitude de femmes abusées, accusé même des plus abominables pratiques de la magie, poussé de la fureur qu'inspire une conscience bourrelée par le crime et les remords, il communiqua sa frénésie aux peuples et aux nobles, qu'il entraînait à sa suite, au moyen de ses prêches forcenés et de ses calomnieux blasphèmes. Il renversa les églises et les monastères, chassa les prêtres et les évêques, pillâ les biens consacrés à Dieu, commit contre les catholiques et les choses saintes les profanations et les cruautés les plus inouïes. Passant du mépris de la religion à celui du diadème, il fit abroger l'autorité de la reine régente, et la transféra aux chefs du parti qu'on décora du titre de conseillers, et principalement au barbare comte de Murray, qui, sous prétexte de zèle contre l'idolâtrie papistique, n'aspirait qu'à ravir le trône à la jeune Marie sa sœur. Knox prêcha publiquement que les sujets de cette princesse étaient absous du serment de fidélité; qu'il n'était pas seulement en leur pouvoir de la déposer, mais que par le droit humain et divin il était permis à tout particulier, comme au corps de l'Etat, de tuer les tyrans. C'est-à-dire, dans le style de la secte, les souverains qui s'opposent au renversement de la religion. Cependant Calvin², du milieu de Genève où il exigeait une soumission sans réserve, écrivit à Knox une lettre de félicitation sur la rapidité de ses succès, c'est-à-dire sur les progrès de la révolte, l'exhortant à la persévérance, et priant le Ciel de le combler de ses faveurs.

Les hérétiques en effet levèrent hautement l'étendard de la rébellion, tinrent la campagne avec des troupes bien armées, firent tête à celles de la régente, et s'emparèrent de plusieurs places fortifiées. Telles furent entre autres Perth, Scone, Stirling et Linnach, où ils abattirent les monastères, commirent toutes sortes d'excès dans les églises catholiques, changèrent entièrement la forme du service divin, et établirent leurs ministres. Les mêmes désordres furent commis à Cupre et à Saint-André par les habitans même des lieux, qui se déclarèrent protestans à la face de leur archevêque, qu'ils voyaient cependant à la tête d'une grosse troupe de cavalerie. La reine douairière invoqua le secours de la France, qui faisait cause commune avec l'Ecosse, au moins contre le comte de Murray, armé, sous prétexte de la religion, qui l'intéressait peu, pour enlever la couronne à la jeune reine,

¹ Camer. de Sect. Pict. l. 4, c. 2. — ² Calv. ep. 185.

et par consequent au dauphin, qu'elle avait épousé. Henri II, avant de rien entendre, voulut s'instruire des vrais motifs de Murray, et envoya dans cette vue en Ecosse, résolu, s'il ne s'agissait que de différends en matière de religion, de ne point s'en mêler, tant qu'il aurait si fort à faire pour la même cause dans son propre royaume. L'envoyé ne revint en France qu'après la mort du roi; ce qui changea tout le système des affaires et laissa l'Ecosse abandonnée à son malheureux sort. La liberté entière de conscience qu'on fut obligé d'y accorder aux novateurs, ne les rendit paisibles que jusqu'à ce qu'ils vissent moyen de la ravir eux-mêmes aux catholiques.

Leurs prétentions n'étaient guère différentes en Allemagne, comme ils le firent connaître à l'empereur Ferdinand I^{er} pendant la diète qui se tint à Augsbourg l'an 1559. Dans une autre assemblée tenue au même lieu quelques années auparavant, on avait sursis aux anciennes ordonnances rendues contre eux, et l'on était convenu d'une manière vague que tout resterait en suspens jusqu'à ce que les différends entre les deux partis se pussent terminer d'une façon définitive. Les sectaires, enhardis par cette condescendance, voulurent s'en faire un droit et changer leur possession précaire en un état fixe. En vain l'empereur proposa-t-il la voie du concile pour tout régler définitivement : ils ne voulurent d'autre concile que celui où la parole de Dieu serait la seule règle des décisions; où par conséquent, selon le sens accoutumé de ce langage, les saintes Ecritures ne seraient entendues ni suivant la tradition des Pères ni suivant l'interprétation du vicaire de Jésus-Christ et des autres successeurs des apôtres, mais selon qu'il plairait à leurs théologiens, c'est-à-dire aux coupables mis en cause, de les expliquer. Et ils le prirent sur un ton si haut, que Ferdinand, dans la crainte d'ébranler de nouveau la tranquillité de l'Empire, consentit à leur laisser le libre exercice de leur religion¹.

A l'égard des peuples mêmes de ses Etats héréditaires, il fut obligé vers le même temps de leur permettre la communion sous les deux espèces; encore cette indulgence ne les satisfit-elle point, et l'on se retira mécontent de part et d'autre, sans avoir rien terminé². Il en fut de même en Bavière, où le duc Albert, pour obtenir les subsides dont il avait besoin, permit à ses sujets l'usage de la coupe et celui de la viande aux jours défendus, en protestant néanmoins qu'il était bien éloigné d'abandonner la religion de ses pères³. La défection augmentait de toutes parts dans l'Eglise

¹ De Thou, l. 22, n. 4. — ² Seid. l. 26. De Thou, l. 17. — ³ Seid. l. 26, ad an. 1556. De Thou, l. 17, n. 8.

germanique. Le duc Albert de Prusse, entraîné par le duc de Mecklembourg son gendre, déclara dans le même temps, par un écrit public, qu'il embrassait la confession d'Augsbourg, et ordonna de l'enseigner dans les terres de sa dépendance. Cette doctrine fut encore reçue à Spire par l'autorité du conseil, et embrassée par le marquis Charles de Bade, qui des pays voisins fit venir des ministres pour établir des temples chez lui ¹.

Pendant la guerre que Philippe II fit avec avantage à la France dès la seconde année de son règne, les hérétiques jouirent dans ce royaume d'une liberté qu'ils n'auraient pas obtenue en des temps plus calmes. Quoique leurs assemblées eussent été défendues sous peine de la vie, et qu'on eût en effet condamné au feu un assez bon nombre de contrevenans, ils ne laissèrent pas que de s'assembler encore dans plusieurs provinces, au milieu même de la capitale, principalement à la place Maubert et à la rue Saint-Jacques, près le collège du Plessis. Malgré tous les autres soucis du gouvernement, plusieurs de ces turbulens sectaires, hommes et femmes de tout état, professeurs, avocats, médecins, furent pris et brûlés, mais encore sans trop épouvanter les autres. Le peuple les accusait cependant de crimes atroces et d'infamies que la pudeur ne nous permet pas de rapporter ².

Leur sécurité provenait des puissans appuis qu'ils avaient parmi les grands du royaume, principalement de la part des seigneurs de Châtillon-Coligny, distingués par la noblesse de leur race, par leurs grandes alliances, particulièrement avec la maison de Montmorenci, par les dignités importantes dont ils étaient revêtus, et plus encore par les talens supérieurs avec lesquels ils les remplissaient. Pour tout dire en un mot, le crédit de cette famille était tel à la cour et dans tout le royaume, qu'il balançait celui des Guise; et la rivalité entre ces deux maisons était aussi vive que leurs prétentions respectives étaient inconciliables. Comme le connétable Anne de Montmorenci et l'amiral de Coligny son neveu étaient prisonniers de guerre, et que d'Andelot, frère de Coligny, pouvait seul disputer aux Guise la faveur du monarque, Granvelle, évêque d'Arras, en qui le roi d'Espagne avait une entière confiance, eut une entrevue à Péronne avec le cardinal de Guise, et l'excita vivement à ménager entre les deux cours une paix aussi nécessaire à la religion, que les divisions des princes, à la faveur desquelles l'erreur se répandait de toutes parts, lui étaient funestes ³. Il ajouta que la France y avait un intérêt tout particulier; que bien des seigneurs, et spécialement les fiers Coligny,

¹ Sleid. et Thuan. ut supr. — ² De Thou, l. 19. — ³ *Ibid.* l. 20. La Popcl. l. 5, Hist. des Egl. Réf. l. 3.

si jaloux de l'auguste maison de Lorraine, étaient entièrement infectés des nouvelles doctrines; que la Providence fournissait la plus belle occasion contre eux en procurant l'absence de l'amiral et du connétable son oncle; que le colonel-général d'Andelot, las de s'observer, ne daignait plus ménager ses termes, et parlait indignement de la religion; qu'on l'avait entendu déclamer avec scandale contre la messe, et qu'il entraînait chaque jour un grand nombre de soldats et d'officiers dans l'impiété. Pour mieux convaincre le cardinal, il lui produisit une lettre que d'Andelot avait écrite à l'amiral son frère, prisonnier en Flandre, en lui envoyant quelques livres de Genève. Il lui tint beaucoup d'autres propos demeurés plus secrets, et qu'on présume avoir été la source des grandes liaisons de l'Espagne avec la maison de Guise. Le cardinal et l'évêque se séparèrent ensuite très-bons amis, sans qu'on sût alors autre chose de leur entrevue, sinon qu'ils avaient traité de la paix.

Le cardinal de Guise, étant allé rejoindre le roi au château de Monceau en Brie, lui rapporta la conversation qu'il avait eue avec l'évêque d'Arras: il lui dit que le roi d'Espagne, malgré la prise de Saint-Quentin et ses autres succès, souhaitait de finir une guerre dont les hérétiques de Flandre, aussi bien que ceux de France, ne demandaient que la prolongation, afin de répandre sans gêne la contagion qu'ils respiraient; qu'elle avait déjà gagné une infinité de grands dans le royaume; que, selon Granvelle, d'Andelot en particulier blasphémait hautement contre le saint sacrifice de la messe. Ce rapport fit sur l'esprit du roi toute l'impression que devaient produire deux motifs aussi puissans que le désir de terminer une guerre ruineuse avec l'étranger, et la crainte d'un soulèvement intérieur de la part des hérétiques. Sur-le-champ il manda d'Andelot, dont on lui avait déjà parlé comme d'un catholique très-équivoque, et le fit avertir de bien s'observer dans ce qu'il répondrait aux questions qu'on avait à lui faire.

D'Andelot vint avec assurance. Le roi, qui l'aimait et qui prisait sa valeur, lui témoigna beaucoup de bonté, et lui parla d'abord avantageusement de ses services et de ceux de ses proches. Il dit ensuite qu'il entendait avec un vrai chagrin ce qu'on lui rapportait de toutes parts de ses sentimens en matière de religion, et lui ordonna de déclarer avec précision ce qu'il pensait de la messe. D'Andelot, naturellement brusque et hautain, répondit avec impudence qu'il la regardait comme une abomination, et ajouta incontinent que son corps était au pouvoir du roi, qu'il en pouvait disposer à son gré; mais que son âme n'était sujette qu'à Dieu, à qui seul il devait obéir en pareille matière. Le roi, quoi-

que peu colère de son naturel, fut si indigné, qu'il faillit s'emporter aux dernières violences. Il se contint cependant, le chassa honteusement de sa présence, puis ordonna de le mener sur-le-champ prisonnier à Meaux, d'où d'Andelot fut peu après transféré au château de Melun. Il en sortit dans la suite après avoir consenti qu'on célébrât la messe en sa présence, c'est-à-dire après avoir participé en lâche hypocrite à ce qu'il regardait comme une idolâtrie abominable¹; car ce héros de secte ne changea point de sentiment, et fut jusqu'à la mort le plus terrible fléau des catholiques.

Les hérétiques en troupe ne portaient pas l'audace moins loin que leurs chefs. Prenant avantage des malheurs de l'Etat, et des alarmes publiques qui refroidissaient la vigilance à leur égard, ils ne se contentaient plus comme auparavant de s'assembler à la faveur de la nuit et du silence. En plein jour, et en très-grand nombre, ils se rendirent hors du faubourg Saint-Germain, dans une promenade publique, appelée le Pré-aux-Clercs, et y chantèrent hautement et long-temps les psaumes traduits en français par Clément Marot et Théodore de Bèze (1558). La nouveauté du spectacle n'ayant servi qu'à leur attirer beaucoup de spectateurs, ils ne manquèrent point de se rassembler les jours suivans et on vit alors confondus avec les fanatiques vulgaires, le roi Antoine de Navarre et la reine Jeanne son épouse : levée de boucliers qui fortifia étonnamment le parti, et lui inspira une confiance capable de tout oser. Henri II, averti de ces congrès insolens, ordonna d'informer contre les auteurs, et publia un nouvel édit, portant défense à tous les juges de mitiger la peine de mort et de confiscation, décernée contre ceux qui seraient convaincus, soit d'hérésie, soit simplement d'avoir introduit dans le royaume les mauvais livres de Genève et d'Allemagne. Les assemblées et les chants hérétiques furent défendus sous les mêmes peines. Ils cessèrent pendant quelque temps; mais la multitude des déserteurs de la foi, et la qualité de leurs fauteurs ou protecteurs, jointes aux sollicitations des princes d'Allemagne et des autres alliés, si nécessaires au roi dans les conjonctures difficiles où il se trouvait, refroidirent insensiblement la chaleur des poursuites, et firent traiter ces turbulens novateurs avec beaucoup moins de sévérité jusqu'à la paix.

Cependant Calvin criait que les menaces, que les supplices ne devaient point arrêter les défenseurs du pur Evangile. De Genève, où il n'avait rien à risquer, il soufflait le feu par ses lettres sédi-

¹ Hist. des Egl. Réf. 1. 2.

tieuses, et trouvait toujours que ses athlètes ne montraient point assez de courage contre les périls auxquels il aimait beaucoup mieux exposer les autres que lui-même. Il écrivit à Paris que c'était une lâcheté honteuse de s'abstenir du chant des cantiques sacrés, et d'interrompre les louanges de Dieu, au commandement d'un homme. Il avait enfin réussi à faire conclure une alliance perpétuelle entre le puissant canton de Berne et la ville de Genève; et enlé de ce succès, il n'était rien qu'il ne se permit pour la gloire de la réforme. Tous ses suppôts, peu d'accord au fond, pliaient devant lui, contre leur propre façon de penser; ou si quelqu'un osait le contredire, il était assuré de sa perte.

Dans l'Eglise de Genève, il y avait une agrégation particulière, composée de plusieurs familles italiennes qui avaient quitté leur patrie pour professer l'erreur en liberté. La démangeaison de subtiliser dans l'explication de l'Écriture y devint si grande, surtout après l'arrivée de Valentin Gentilis, déjà fameux par les conférences ariennes de Vicence, qu'on y professait moins la doctrine de Calvin que celle d'Arius, et qu'on émit même quelques écrits conformes aux anciens principes de Michel Servet. Gentilis, comme Servet, fut dénoncé, mis dans les fers, contraint de se rétracter une première et une seconde fois. Et comme les parjures lui réussaient aussi mal qu'ils lui coûtaient peu, Calvin ayant autant de persévérance à les dévoiler que Gentilis à les faire, il prit le parti de sortir furtivement de Genève, seul moyen qui lui restât d'échapper au bûcher (1558). Il erra dans le pays de Gex, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie, et osa passer dans le canton de Berne, où il fut reconnu et mis en prison. Il trouva moyen de s'évader encore, et s'enfuit en Pologne, vers Georges Blandrat et Jean-Paul Alciat, qui travaillaient à y semer l'arianisme. Contraint d'en sortir encore par un édit de bannissement rendu contre ces blasphémateurs étrangers, il passa en Moravie, puis en Autriche, d'où il retourna dans le canton de Berne après la mort de Calvin. Indépendamment de son persécuteur, le Ciel avait prononcé son arrêt. Il fut pris et condamné à perdre la tête, pour avoir opiniâtrément, et contre ses sermens, combattu le mystère de la Trinité. Il mourut avec une impiété encore sans exemple, en se glorifiant d'effacer tous les martyrs, qui n'étaient morts, disait-il, que pour le Fils de Dieu, que pour un Dieu créé, au lieu qu'il sacrifiait sa vie à la gloire de Dieu le Père et le seul éternel ¹.

La paix générale ayant été conclue entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et l'Empire, Henri II prit une résolution fixe d'ex-

¹ Bèze et Adam. in Vit. Calv. Aret. Hist. Val. Gentil. n. 1, p. 45.

terminer l'hérésie dans ses Etats, et porta le terrible édit d'Ecouen, qui ordonnait la peine de mort contre tous les Luthériens, avec défense à tous les parlemens, où il fut vérifié sans limitation, de mitiger cette rigueur, comme quelques-uns l'avaient fait¹. Ce prince voyait l'erreur se propager jusque dans le premier ordre de sa noblesse, et l'insolence de la multitude portée à un point tel que, pour peu qu'on différât d'user de rigueur envers les particuliers, il faudrait lever des armées comme au temps des Albigeois, et faire combattre la moitié du royaume contre l'autre. Pendant qu'il s'occupait de ces pensées, les magistrats les plus zélés de la capitale, Gilles le Maître, premier président, les présidens Jean de Saint-André et Antoine Minard, avec Gilles Bourdin, procureur général, vinrent encore lui représenter que c'était peu d'avoir établi la paix au dehors, si une guerre beaucoup plus à craindre que celle des étrangers venait à s'allumer au dedans, comme en ne devait plus dissimuler que tout s'y disposait; que les progrès de la contagion provenaient de ce que la rigueur des lois ne s'était étendue jusque là qu'aux classes inférieures des citoyens, ce qui avait rendu les juges odieux, sans rendre les coupables plus rares; qu'il fallait commencer par les juges eux-mêmes, dont quelques-uns étaient vraiment coupables d'hérésie, et d'autres en bien plus grand nombre en étaient les fauteurs; que telle était la source du mal, auquel on n'appliquerait que de vains palliatifs, tant qu'on n'en extirperait pas la racine.

Henri II, très-décidé à protéger la religion, ordonna d'intimer ses intentions à tous les membres du parlement, dans la mercuriale qui devait se faire peu de jours après. C'était une assemblée de toutes les chambres, instituée par le roi Charles VIII pour la correction des abus qui se commettaient dans l'administration de la justice. Elle se tenait d'abord au moins une fois le mois, puis tous les trois mois seulement, suivant l'ordonnance de François I^{er}, et pour l'ordinaire le mercredi, d'où était venu le nom de mercuriale. Henri, s'étant consulté ensuite avec les princes de Guise et quelques-uns de ses principaux officiers les plus attachés à la doctrine catholique, se rendit en personne au parlement, comme il était déjà assemblé, et sans lui avoir annoncé sa visite (1559). Aussitôt qu'il fut monté sur le tribunal, il dit en peu de mots, qu'après avoir mis fin aux hostilités étrangères, il n'avait pas moins à cœur d'étouffer les divisions intestines que les nouveautés hérétiques produisaient dans son royaume; qu'il venait pour s'instruire à fond des dispositions de son parlement

¹ Belcar. Comment. l. 28. De Thou, l. 22.

à cet égard; qu'il ne pouvait dissimuler les justes soupçons qu'il avait conçus en conséquence de quelques faits scandaleux, tels que l'élargissement tout nouveau de quatre personnes convaincues d'hérésie. Le roi ayant cessé de parler, le cardinal Bertrand, garde-des-sceaux et vice-chancelier, ordonna au parlement, de la part du monarque, de délibérer à l'instant sur la manière de procéder à l'exécution de ses volontés.

Les partisans des nouvelles doctrines, en donnant leurs avis, se trahirent eux-mêmes. Ils ne prirent conseil que de leur aveugle chaleur, se mirent à déclamer contre la cour romaine, et lui imputèrent tous les troubles qui agitaient l'Eglise. Et pour avoir l'air de dire quelque chose de précis, en faisant illusion, ils demandèrent qu'on accélérât la célébration du concile œcuménique; puis conclurent à suspendre jusque là tous les jugemens de rigueur. Le président du Ferrier, qui ouvrit cette opinion, fut suivi par les conseillers Fumée, de Foix, Duval, La Porte, Viole, du Laur et du Bourg, conseiller clerc, revêtu de l'ordre de diacre, et même de la prêtrise, selon quelques auteurs. Mais bien loin que son caractère lui imprimât la réserve qu'on avait droit de s'en promettre, ce fut ce faux frère qui montra le plus de malignité, et trahit sans pudeur les intérêts de son état. Il fit entre les sectaires et les catholiques un parallèle insultant à ceux-ci, qu'il représentait comme des gens abandonnés sans frein à la débauche, au parjure, au blasphème; tandis que tous les crimes des autres, si recherchés et si cruellement traités, n'étaient, selon lui, que d'avoir décelé, à la faveur du flambeau des divines Ecritures, l'opprobre et la corruption de la cour romaine, et d'en avoir demandé la réformation¹. Il conclut ensuite, comme ses consorts, à la suspension des édits jusqu'à la célébration du concile. Les principaux magistrats qui se signalèrent pour la bonne cause, outre ceux qu'on a déjà nommés, furent les présidens de Harlay et Seguier.

Quand tous eurent opiné, le roi se fit présenter la liste, et la parcourut pendant quelques momens. Après quoi prenant la parole : « A présent, dit-il, me voilà convaincu de ce que j'avais encore peine à croire, malgré les justes cris du public. Je vois de mes propres yeux qu'il est des sujets parmi vous qui méprisent l'autorité du vicaire de Jésus-Christ et celle de leur roi. Heureusement ce n'est pas le grand nombre; mais la honte ne laisse pas que d'en rejaillir sur le corps entier. Je veux donc faire un exemple qui efface jusqu'aux moindres vestiges d'une

¹ De Thou, l. 22.

« tache si honteuse, et qui empêche à jamais de la renouveler. » En proférant ces derniers mots, Henri se lève, et commande qu'on arrête les conseillers du Bourg et du Faur, les deux qui avaient parlé avec le moins de retenue. L'ordre fut exécuté sur-le-champ, et les deux prisonniers conduits à la Bastille. Le même jour, on arrêta Fumée, de Foix et La Porte. On rechercha du Ferrer, du Val et Violle, qui se déroberent aux poursuites. Le peuple de Paris si cordialement chrétien, gémissant avant cela de voir l'impiété se déborder jusque dans ses foyers, fit alors monter aux cieux ses cris d'allégresse, et les bénédictions qu'il donnait de toutes parts à son religieux monarque.

Quelques jours après, le roi, pour faire le procès aux cinq magistrats prisonniers, établit une commission, composée du président de Saint-André, de Jean-Jacques de Mesmes, maître des requêtes, des conseillers Gayant et Boëtte, adjoints à l'évêque diocésain et à l'inquisiteur. Anne du Bourg, qui savait tous les détours de la chicane, refusa ses juges, se récria contre leur incompétence; et quand il fut condamné, interjeta successivement quatre ou cinq appels, pour traîner en longueur, afin que ses factieux consorts pussent forcer sa prison et le délivrer. Cependant il fut contraint par un édit du conseil de subir l'interrogatoire par-devant les commissaires nommés. Dès qu'il eut commencé à rendre compte, de sa foi, on reconnut qu'elle n'était qu'un mélange des erreurs de Zuingle et de Luther. Peu après, il se réduisit à la confession de la seule doctrine de Genève. L'évêque de Paris prononça le jugement canonique; le métropolitain et le primat, à qui le rusé temporisateur en avait appelé, le confirmèrent : en conséquence il fut dégradé, pour être livré ensuite au bras séculier. Pendant la cérémonie de la dégradation, il ne fit que blasphémer contre les saints ordres, qu'il appelait le caractère de la bête, dont on lui faisait plaisir, disait-il, de le dépouiller, parce que dorénavant il n'aurait plus rien de commun avec l'Antechrist romain.

Comme le temps qu'avait gagné le coupable par tous ses subterfuges était presque épuisé, il eut lieu de croire qu'il en allait enfin recueillir le fruit, à cause de la mort soudaine du roi. Henri venait de marier la princesse Elisabeth, sa fille aînée, avec le roi d'Espagne, et sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie. Pour que la magnificence de la fête répondît à l'importance de son objet, il ordonna un tournoi de trois jours, et voulut être lui-même du nombre des combattans. Il était vaillant et robuste, amateur de tout ce qui lui retraçait l'image des combats, d'une adresse unique dans le maniement des armes, d'ailleurs très-bien

fait de sa personne, et jaloux de faire avec grâce tous ces exercices. Il fit assaut, devant les seigneurs espagnols, contre les plus forts et les plus adroits de sa cour, et en désarçonna le plus grand nombre. Il restait Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, qui passait pour un des plus habiles, et le monarque le contraignit en quelque sorte de rompre au moins une lance avec lui. La reine, comme par un pressentiment de ce qui devait arriver, pria instamment son auguste époux de s'en tenir à tant de triomphes déjà remportés; elle l'en fit encore prier par le duc de Savoie. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut la promesse, malheureusement trop bien gardée, de ne plus combattre que cette fois. En fonçant l'un sur l'autre, les champions se choquèrent si rudement, que, les deux lances volant en éclats, il y en eut un qui se porta dans l'œil du monarque, par la visière de son casque, et qui pénétra jusque dans le cerveau. Il tomba sans parole et sans connaissance, et ne les recouvra plus pendant onze jours qu'il vécut encore. Ainsi périt Henri II, dans la quarante-unième année de son âge, le 10 de juillet 1559.

Cet événement fit mieux sentir que toutes les défenses canoniques, la tendresse éclairée de l'Eglise qui interdisait à ses enfans ces amusemens meurtriers: car, quoiqu'on eût soin d'émousser les lances et les cimenterres qui s'employaient dans les tournois, il ne laissait pas que d'en arriver mille accidens funestes, sur lesquels la destinée déplorable d'un roi si justement cher fit enfin ouvrir les yeux. Il fut pleuré de tous ses sujets, à la réserve des protestans, pour qui sa mort fut au contraire un sujet de triomphe, comme ils le firent aussitôt paraître par l'indignité de leurs discours et de leurs libelles. Henri II fut sans contredit un prince d'excellent naturel, d'une rare bonté, doux, libéral, affable à tout le monde, aimant les lettres, la gloire, et plus encore la justice. Son attachement à la vraie religion est assez prouvé par toute la suite de son règne. Quant à sa capacité pour la guerre, il suffit de se rappeler qu'il eut à combattre les forces de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Empire unies toutes ensemble contre la France, et que, loin de laisser entamer le royaume, il l'augmenta de plusieurs conquêtes, en particulier des places importantes de Metz, Toul et Verdun. On ne peut guère reprocher à ce prince que sa facilité à se laisser conduire, et l'inapplication qui en fut le principe; ce qui à la vérité priva souvent ses peuples du fruit de ses vertus, et les rendit victimes de ses vicieux favoris.

Il nous reste quelques ordonnances du roi Henri II. Il fit défense aux enfans de famille de se marier sans le consentement de leurs

[AN 1559]
 père
 de tr
 rien
 ce qu
 forme
 reté
 gros
 mour
 aussi
 La
 cées
 que, s
 derait
 ques,
 stance
 envoy
 sans u
 ment.
 tué d'
 était r
 magist
 ce jou
 indiqu
 un inc
 avait
 de ses
 conser
 trame,
 qu'il a
 ils osè
 ger le
 Cet
 ne ser
 son cac
 à être
 le feu.
 et nev
 çois I^{er}
 de fleg
 l'innoc
 menson

¹ De T

père et mère, et donna pouvoir à ceux-ci de les déshériter en cas de transgression, et même de révoquer les donations qu'ils pourraient leur avoir faites avant ces mariages. Il annula de plus tout ce qui aurait été stipulé dans le contrat par ces enfans, fût-il conforme aux lois et aux coutumes du royaume. Il pourvut à la sûreté des enfans illégitimes, en obligeant la mère à déclarer sa grossesse, sous peine de mort, si l'enfant lui-même venait à mourir, même par tout autre fait que celui de sa mère. Il ordonna aussi la résidence épiscopale, en qualité de protecteur des canons.

La mort du roi ralentit les procédures si vivement commencées contre les prisonniers hérétiques, et tout le parti se flatta que, sous son fils François II, jeune roi de quinze ans, on se garderait bien de l'irriter davantage. Dans ces circonstances critiques, l'électeur palatin ayant encore sollicité avec de fortes instances la grâce de du Bourg, et demandant même qu'on le lui envoyât dans ses Etats, il y a toute apparence qu'il l'eût obtenue, sans un nouvel attentat qui réveilla l'indignation du gouvernement. Le président Minard, revenant du palais sur le soir, fut tué d'un coup de pistolet, et l'on sut depuis que le même sort était réservé aux présidens Le Maître et Saint-André, si ces deux magistrats pareillement zélés pour la saine doctrine avaient été ce jour-là au palais¹. On ne put découvrir les assassins; mais tout indiquait le complot d'où le coup partait. On avait en particulier un indice bien fort contre la personne de du Bourg, parce qu'il avait osé dire à Minard, que, s'il ne se désistait volontairement de ses poursuites, il pourrait y être forcé à son dam. Le public conserva si peu de doute touchant les auteurs de cette noire trame, que l'épithaphe du magistrat qui en fut la victime portait qu'il avait été assassiné par les huguenots. Peu de temps après, ils osèrent encore menacer le cardinal de Lorraine de lui infliger le même traitement qu'au président Minard.

Cet attentat cependant, loin de rendre leur fortune meilleure, ne servit qu'à presser le supplice d'un prisonnier qui du fond de son cachot suscitait des assassins contre ses juges. Il fut condamné à être brûlé vif; mais on l'étrangla avant de jeter son corps dans le feu. Il était âgé de trente-huit ans, natif de Riom en Auvergne, et neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François I^{er}. Au moment du supplice, le condamné affecta beaucoup de flegme et même cette assurance froide compagne ordinaire de l'innocence. Mais combien de formes ne prend pas l'esprit de mensonge et de séduction! Ce martyr de l'erreur, pour fléchir ses

¹ De Thou, l. 23.

juges, avait offert de rentrer dans la communion de l'Eglise : il ne revint sur ses pas qu'à la persuasion du carme apostat Jean Mallon, qui trouva moyen de se couler auprès du confesseur inconstant, et de l'exhorter à ne point céder en courage à tant de personnes de la lie du peuple, qui avaient montré plus de persévérance¹. Les quatre autres conseillers, arrêtés avec du Bourg, furent jugés moins rigoureusement, en partie d'après les sollicitations de leurs pasteurs, en partie à l'aide de quelque rétractation équivoque. On condamna de Foix et du Faur à demeurer quelque temps interdits des fonctions de la magistrature. La Porte et Fumée recouvrèrent leur liberté sans condition.

Le débordement des nouvelles doctrines était général en Europe, sans excepter l'Espagne, où toute la sévérité de l'inquisition put à peine les empêcher de prendre racine². Philippe II, depuis la conclusion de la paix, y était arrivé de Flandre, après avoir essuyé une horrible tempête, dont il croyait ne s'être sauvé que par miracle. Pour témoigner à Dieu sa reconnaissance, il prit la résolution d'exterminer entièrement l'hérésie dans son royaume. Il se rendit aussitôt à Séville, où il avait appris qu'elle faisait le plus de ravage. On arrêta tous ceux dont la foi était suspecte, et l'on en condamna treize à être brûlés. A leur tête était don Jean Ponce de Léon, luthérien opiniâtre, que la noblesse de son extraction ne put soustraire au bûcher. Il en fut de même de trois femmes de haut rang, parmi lesquelles Isabelle de Vœnia qui était sa maison pour les conventicules. Cette dame fut mise à mort, et la maison rasée. On ne pardonna pas même à la mémoire de Constantin Ponce, qui avait été prédicateur de Charles V, et qui, étant mort en prison, fut brûlé en effigie³.

A Valladolid, Philippe fit brûler en sa présence vingt-huit gentilshommes des premières maisons du pays, tous bien convaincus de luthéranisme. Afin de prévenir les importunités de leurs proches et de leurs amis, il avait protesté publiquement que, si Charles, son fils unique, embrassait le luthéranisme, lui-même porterait le bois pour lui dresser un bûcher. Le zèle de Philippe n'épargna pas même le premier prélat d'Espagne, Barthélemy de Caranza, dominicain élevé pour son rare mérite sur le siège de Tolède. Il fut arrêté à Valladolid, dans le cours de sa visite pastorale, par l'archevêque de Séville, Ferdinand de Valdès, qui était grand inquisiteur. On le conduisit à Rome où il avait appelé : il y fut mis en prison, et y souffrit beaucoup pendant près de dix ans. Enfin l'inquisition prononça qu'il n'y avait point de preuve cer-

¹ Hist. de Fr. II, in-4°, p. 357. l. 23 n. 7. — ² Strad. de Bell. Belg. l. 2, init. — ³ Belar. Comment. l. 23, n. 39. Thuan. l. 23, ad an. 1559.

An
tain
que
était
Saint
intre
Alle
Phil
cine:
laur
qu'n
sins,
pour
Al
les m
nom
la fo
pléni
alors
brai,
en ar
treize
mètre
Saint
vers,
enfin
Des
comm
plus
Omen
alors
gant
nière
faisai
d'Arr
sous
vêque
rectio
aussi
de Lis
tropo
qu'il e

taine qu'il fût hérétique, et le condamna, pour les soupçons auxquels il avait donné lieu, à faire abjuration des erreurs qui lui étaient imputées, puis le reléqua dans une maison de l'ordre de Saint-Dominique¹, où il mourut la même année. L'hérésie s'était introduite en Espagne, par le commerce de cette nation avec les Allemands sous Charles V, et avec les Anglais sous Philippe II. Philippe s'empressa d'extirper le mal avant qu'il eût jeté des racines profondes, et ne crut point user d'inhumanité, en immolant une poignée de perturbateurs, autant à la tranquillité de l'État qu'au salut de la religion. Il était effrayé par l'exemple de ses voisins, chez qui le procédé contraire fit couler des fleuves de sang, pour quelques gouttes impures qu'on en avait d'abord épargnées.

Afin de prémunir les Pays-Bas aussi bien que l'Espagne contre les nouveautés hérétiques, il y fit augmenter considérablement le nombre des premiers pasteurs, c'est-à-dire des juges naturels de la foi, des surveillans revêtus de la grâce du sacerdoce dans sa plénitude pour la garde du troupeau de Jésus-Christ. Il n'y avait alors dans toutes ces provinces que quatre évêchés, Arras, Cambrai, Tournay et Utrecht. On érigea d'abord Utrecht et Cambrai en archevêchés; on établit un archevêché nouveau à Malines, et treize évêchés en différentes villes, qu'on répartit sous ces trois métropoles dans l'ordre suivant : Cambrai eut pour suffragans Saint-Omer, Arras, Tournay et Namur. On soumit à Malines Anvers, Gand, Beuges, Bois-le-Duc, Ypres et Ruremonde; à Utrecht enfin, Harlem, Deventer, Middelbourg, Leuwarden et Groningue. Des revenus de l'évêché de Téroüane, ville entièrement ruinée, comme on l'a vu, par Charles V, et qui avait été l'un des sièges les plus considérables, le pape appliqua les deux tiers tant à Saint-Omer qu'à Ypres, et assigna le reste à l'Église de Boulogne, qui alors fut aussi érigée pour la France en un siège épiscopal suffragant de Reims : ce qui n'empêcha point l'archevêque de cette dernière ville et son souverain de se plaindre de la soustraction qu'on faisait de haute lutte à l'Église de France, des sièges de Cambrai, d'Arras et même de Tournay, demeurés invariablement jusque là sous sa dépendance. Cinq ans après, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, protesta encore qu'il n'avait jamais consenti à l'érection de Cambrai en métropole. La même année 1559, Paul IV tira aussi le siège de Goa, dans les Indes portugaises, de la dépendance de Lisbonne, à cause de l'éloignement des lieux, et en fit une métropole, à laquelle il donna pour suffragans les sièges épiscopaux qu'il établit en même temps à Malaca et à Cochin.

¹ Thuan. l. 26, ad an. 1560. Pallav. l. 14, c. 11.

Ce fut aussi dans le cours de cette année que commencèrent à paraître les Centuries de Magdebourg, dont la publication successive eut lieu durant quinze ans. A la tête de la société luthérienne qui entreprit cet ouvrage, était Mathias Flaccius, l'un des plus savans disciples de Luther et de Mélanchton : il fut principalement aidé par Jean Wigand, Matthieu Judex, Basile Faber et Marc Wagner. L'office de ce dernier était de compulser les bibliothèques, qu'il visita de tous côtés, jusqu'au fond du Danemark, montrant en cela une diligence et une habileté toute particulière; mais comme tous les hommes préoccupés de systèmes, surtout en matière de religion, il ne vit partout que ce qui favorisait ses préjugés. Les Centuries, ainsi nommées de la division de cette sorte d'histoire ecclésiastique par siècles ou périodes de cent ans, sont au nombre de treize, qui forment autant de volumes, et chaque centurie est divisée en seize chapitres, qui renferment toutes les choses remarquables de chaque siècle. Le premier chapitre n'est ordinairement qu'un sommaire de ce qu'on va lire; les autres traitent du lieu et de l'étendue de l'Eglise, de la persécution ou de la paix, de la doctrine, des hérésies, des cérémonies et des rites, du régime, du schisme, des synodes, des évêques, des grands sièges, des hérétiques, des martyrs, des miracles, des Juifs, des autres religions séparées de l'Eglise, enfin des mouvemens et des révolutions politiques. Ce furent les Centuries de Magdebourg, faites à dessein de dénigrer l'Eglise romaine, qui donnèrent lieu à son docte vengeur, le cardinal Baronius, d'entreprendre ses Annales ecclésiastiques : mais il ne prit conseil, pour l'exécution, que de son jugement sain; et suivant son titre, il ne chercha point d'autre ordre que celui des faits et des temps.

L'hérésie multipliant ses excès en tous lieux, et particulièrement en France, Paul IV tenta d'y établir l'inquisition, telle qu'on l'exerçait en Italie et en Espagne. N'ayant pu y réussir, il renouvela par une bulle rigoureuse toutes les censures et les peines portées contre les hérétiques, qu'il déclara, de quelque rang et condition qu'ils fussent, incapables et privés, sans autre forme de procès, de leurs bénéfices, dignités, seigneuries, même souveraines, les donnant aux premiers catholiques. Il voulut que les inquisiteurs italiens, sans se borner à poursuivre l'hérésie, connussent encore de bien d'autres crimes. *Réformation, réformation*, criait-il sans cesse; *nous n'avancerons rien que par la réformation.* *Oui, très-saint Père*, repartit un jour le cardinal Pacheco; *mais c'est par nous-mêmes qu'il la faut commencer*¹. Le pontife comprit

¹ Pallav. l. 14, c. 7.

[AN
ce qu
sur la
l'Eta
étend
en qu
fianc
gea a
de FL
never
porta
les m
que b
pela
Pau
du sa
dést
prono
pleine
été. Il
jours,
raffe
charg
son fr
de gé
Galèse
qu'il a
fendu
sans r
ayant
et défe
gistrat
fit met
son ins
Que
près d
ce pap
à l'égar
nait m
lement
d'affais
ler, la

¹ Pallav.

ce que voulait dire ce prélat. Il avait commencé à ouvrir les yeux sur la mauvaise conduite de ses proches, qui faisaient gémir tout l'Etat ecclésiastique, et une bonne partie du reste de l'Italie où ils étendaient leur brigandage. Un pieux théatin, nommé Jérémie, en qui le pape, à raison de l'ancienne confraternité, avait une confiance particulière, fortifia ces premières dispositions, et l'engagea au moins à observer les Caraffe. Sur ces entrefaites, le duc de Florence fit parvenir au pape, malgré toutes les intrigues de ses neveux pour l'en empêcher, des plaintes amères contre d'insupportables impôts qu'ils mettaient en Toscane sur le clergé, sur les monastères et sur les hôpitaux mêmes. L'avertissement, quoique bien vague, de Pacheco, survenant après tant d'autres, les rappela tous au pape, et leur fit produire leur effet.

Paul, s'élevant alors au-dessus des impressions de la chair et du sang, assembla un consistoire extraordinairement nombreux, détesta, les larmes aux yeux, la vie déréglée de ses proches, puis prononça lui-même un décret, qu'on put regarder comme une pleine réparation de sa faiblesse précédente, quelle qu'elle eût été. Il était commandé à ses neveux de sortir de Rome sous douze jours, avec toute leur famille, femmes et enfans. Le cardinal Caraffe était privé de la légation de Bologne, de toutes ses autres charges et dignités, et exilé à Lavinia. On ôta au duc de Palliano, son frère, le commandement de l'armée ecclésiastique, la charge de général des galères, et on le reléguait dans son château de Galèse. Le marquis de Montebello était envoyé dans les terres qu'il avait en Romagne. A tous en général il était étroitement défendu de sortir des lieux de leur exil, avec menace de les traiter sans miséricorde en cas de transgression. Quelques cardinaux ayant voulu excuser les coupables, le pontife leur imposa silence, et défendit de lui parler jamais en leur faveur. Il ôta aussi les magistratures à ceux qui en avaient été pourvus par ses neveux, en fit mettre plusieurs en prison, et abolit différens impôts établis à son insu¹.

Quelques mois après cette vigueur exemplaire, Paul IV, âgé de près de quatre-vingt-neuf ans, mourut le 18 d'août 1559. Si donc ce pape montra quelque temps de la faiblesse ou de la négligence à l'égard de ses proches, la réparation fit connaître que la faute tenait moins à son caractère qu'à sa décrépitude. Cette âme naturellement forte, mais presque épuisée, après bien des alternatives d'affaissement et de vigueur, reprit tout-à-coup, avant de s'exhaler, la juste mesure de son énergie naturelle; et tel fut le fruit de

¹ Pallav. *Ibid.* Ciacon. t. 3, p. 812. De Thou, l. 22.

la droiture habituelle de ses intentions. On ne peut nier que ce pontife n'ait eu beaucoup de noblesse dans l'âme, une délicatesse de probité peu commune dans les grandes places, un zèle extraordinaire pour conserver la foi catholique dans toute sa pureté; enfin, trait digne lui seul d'une éternelle mémoire! il est notoire que sa vie sur le trône a été aussi réglée que dans la congrégation dont il fut le co-instituteur. Cependant, aussitôt après sa mort, le peuple se déchaîna contre lui d'une manière effroyable, en haine de l'inquisition et des nouveaux pouvoirs qu'il lui avait attribués. On mit le feu aux prisons de ce tribunal, après en avoir tiré tous les prisonniers; on brûla de même la maison du commissaire, qui fut presque assommé; à peine empêcha-t-on les incendiaires d'en faire autant au couvent des dominicains, ministres du saint-office. On brisa au Capitole une excellente statue que le sénat avait élevée au pape, et la tête servit de jouet à la populace, qui la roula pendant trois jours dans toutes les rues et les boues de la ville, puis la jeta dans le Tibre. Pour soustraire à la fureur publique le cadavre même du pontife, il fallut le porter précipitamment et sans pompe à l'église du Vatican, et y tenir des gardes armés, jusqu'à ce qu'il fût dans un tombeau de briques muré solidement.

Cette violente émeute, jointe aux intrigues du conclave, qui fut prolongé surtout par les cabales de Vargas, ambassadeur d'Espagne, firent vaquer le saint Siège pendant quatre mois. Les Français intriguèrent aussi, pour faire déférer la tiare au cardinal de Tournon, qu'on n'en trouvait pas moins digne que l'avait paru autrefois le cardinal d'Amboise, et qui ne fut pas plus heureux. Enfin le lendemain de Noël, durant la nuit du 25 au 26 décembre 1559, on élut le cardinal Jean-Ange de Médicis, ou plutôt Médichino, qui prit le nom de Pie IV. On prétend qu'il n'était pas de la maison des Médicis de Florence, et que ce fut uniquement la splendeur du pontificat qui engagea Côme, grand-duc de Toscane, à reconnaître Pie IV pour son parent ¹. Il était fils de Bernardin Médicis ou Midichin, qui avait tenu les fermes ducales du Milanais, et ce fut la fortune de son frère aîné, devenu marquis de Marignan, qui fit penser à son élévation. Il avait néanmoins pour mère une Serbelloni, et sa sœur Marguerite avait épousé un seigneur de la maison de Borromée, incontestablement illustre dans le Milanais. C'est de ce mariage que naquit S. Charles Borromée, qui fit le plus d'honneur au pontificat de son oncle, et que nous verrons se rendre lui-même si célèbre par la suite. Un mois après l'exaltation de Pie IV, Borromée fut créé cardinal avec Jean-Antoine Serbelloni et le second fils du grand-duc, le prince Jean, à peine sorti de sa seizième année.

¹ Ciacon. t. 3, p. 867. Du Chesne, Vie des papes.

Le nouveau pape ne fut pas plus tôt sur le trône, qu'il annonça un esprit de paix et de concorde. Sans égard à la querelle de Paul IV avec Ferdinand, qui avait pris le titre d'empereur avant d'être couronné selon l'usage ancien, et que ce pape en conséquence n'avait jamais voulu reconnaître, Pie fit d'abord savoir à Ferdinand qu'il approuvait son élévation à l'empire, puis lui rendit, en la personne de son ambassadeur le comte d'Arcos, tous les honneurs qui étaient dus à sa dignité. Il s'empessa aussi de rétablir la tranquillité dans Rome, et pardonna au peuple tous les désordres commis à la mort de son prédécesseur. Il cassa tout ce que ce pontife avait ordonné de trop sévère, établit un ordre moins rigoureux, fit réviser une infinité de procès, annula la plupart des édits extraordinaires, et ramena insensiblement la justice à sa marche accoutumée. Il tira même de prison ceux que Paul IV y avait détenus sur la seule suspicion d'hérésie, toutefois après avoir fait examiner ces causes avec soin. Cependant, sur les instances de plusieurs personnes qui avaient éprouvé les injustices des Caraffe, il ne s'en tint pas à ce que le pape leur oncle avait ordonné contre eux; et, quoiqu'ils n'eussent pas peu contribué à l'élever sur le trône pontifical, il les fit arrêter honteusement. On informa de leurs malversations, on les jugea dans les formes, et les plus coupables furent punis de mort. Comme on conduisait en prison le cardinal Charles Caraffe (1560) : *C'est bien justement, dit-il, qu'on traite ainsi des Caraffe, qui d'un Médichino ont fait un souverain pontife.* Mais le plus grand soin de Pie IV, comme son plus beau droit à la gloire, ce fut d'avoir principalement tourné son ardeur vers le saint concile, auquel il eut l'honneur de mettre la dernière main. Quatre jours après son couronnement, le 10 janvier, il tint une congrégation très-nombreuse, dans laquelle il ordonna aux cardinaux de rechercher les abus qu'il fallait réformer, et de penser au lieu, au temps, et à tous les préparatifs pour la continuation du concile; promettant de montrer un zèle si pur et si désintéressé, qu'il préviendrait, ou confondrait au moins les reproches faits aux deux assemblées précédentes. Dès-lors on reconnut dans les œuvres de l'oncle l'esprit du neveu, ou du cardinal Borromée.

Le projet d'assembler un concile national en France affermit encore Pie IV dans la résolution d'accélérer le concile œcuménique. Cette nation, en butte à tous les traits de l'hérésie et de la discorde, sa compagne inséparable, saisissait, au défaut des remèdes véritables, les palliatifs qui lui paraissaient devoir suspendre au moins le cours de ses maux. On avait découvert une affreuse conspiration tramée à la Ferté-sous-Jouarre, où, en vertu de la

décision doctorale des ministres, des professeurs, des avocats protestans d'Allemagne, de France et de Genève, il avait été résolu de prendre les armes pour perdre les princes de Guise, et en même temps la religion catholique en France, sous prétexte d'y faire cesser les châtimens ordonnés pour cause de religion. Le roi même et toute la famille royale, selon quelques auteurs, étaient enveloppés dans cette conjuration, et le grand nombre des conjurés avaient opiné à ne pas les épargner plus que les autres protecteurs de la foi¹. Inculpation néanmoins qui tombe principalement sur les ministres, dont l'orgueilleux et féroce enthousiasme s'irritait surtout contre la supériorité de rang et de puissance. Les princes au contraire, et les autres personnages illustres demandèrent, sans qu'on sache néanmoins s'ils l'obtinrent, que toute l'assemblée promît de ne pas verser le sang royal. A ceia près, tout le reste fut réputé légitime, pourvu qu'un prince du sang, qui dans le cas présent, assurait-on, était le vrai magistrat, voulût être le chef de l'entreprise.

La secte déféra ce titre au roi de Navarre, Antoine de Bourbon, prince affable, bienfaisant et magnanime, payant bien de sa personne un jour de combat, mais peu propre au cabinet qu'il craignait beaucoup plus que le champ de bataille, et trop ami tant de son repos que de ses plaisirs, pour accepter un honneur si hasardeux. Le prince de Condé son frère, qui avait plus d'énergie et moins de prudence, se résolut à remplir ce personnage, à condition pourtant qu'il ne se déclarerait que quand l'entreprise aurait pris un bon cours sous la conduite d'un lieutenant qu'on lui donnerait pour les premières tentatives. On commit cet office à Geoffroi de La Renaudie, noble périgourdin, perdu de bien et d'honneur pour un crime de faux qui le fit emprisonner à Dijon. Mais il avait trouvé moyen de s'évader, s'était réfugié à Berne, puis à Genève, où il embrassa le nouvel Evangile, et de faussaire en devint le héros. Pour remplir sa mission, il parcourut les provinces de France, encouragea les conjurés dont on lui avait donné la liste, en fit de nouveaux; et après avoir débauché le plus de monde qu'il lui fut possible, leur donna rendez-vous à Nantes, comme dans un coin du royaume où ils seraient peu observés. Tous se licèrent d'abord par les plus terribles sermens : l'assemblée prit le titre imposant ou ridicule d'états-généraux de la nation, délibéra sur la manière, le temps, le lieu de l'exécution, et ordonna de tout avec une autorité absolue. Il fut arrêté entre autres choses, que cinq cents cavaliers et mille hommes de pied, sous trente chefs qu'on leur nomma,

¹ Davil. l. 1, p. 31. Bez. Hist. eccl. l. 1 p. 246. De Thou, Brantôme.

se rendraient par différentes routes à Blois où se trouvait la cour, pour y exécuter le projet (1560).

Les Guise ne manquèrent pas d'être avertis d'un secret communiqué à tant de personnes. On leur écrivit même de Flandre et d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, où il avait pénétré ; mais la chose était si éloignée de toute vraisemblance, qu'ils la regardaient comme une chimère, enfantée par une terreur panique. Cependant La Renaudie étant venu prendre à Paris ses dernières mesures avec le prince de Condé et le ministre de Chandieu, et ayant divulgué son secret à l'avocat Avenelle chez qui il était logé, Avenelle, qui était honnête homme, quoique zélé, du moins en apparence, pour le calvinisme, se rendit promptement à Blois, et révéla au duc de Guise tout ce qu'il savait de la conjuration. Il ne put dire si les Châtillon étaient du nombre des conjurés ; mais la reine-mère, les ayant mandés sans délai, en leur donnant de grands témoignages de confiance, usa de l'adresse dont elle était abondamment pourvue, et les retourna si bien, qu'elle se convainquit entièrement de leur complicité. Sans éclater encore, la cour se transporta de Blois à Amboise, ville plus facile à défendre, comme beaucoup moins étendue, et munie d'ailleurs d'un très-bon château. On rassembla beaucoup de noblesse, on tint la gendarmerie prête, on mit des gardes partout, on dépêcha dans les provinces pour y faire prendre les armes, et pour arrêter prisonniers tous les gens sans aveu qu'on surprendrait sur la route d'Amboise. Le prince de Condé, étant alors arrivé dans cette ville, afin de se déclarer, comme il l'avait promis, quand il en serait temps, fut contraint d'y rester, soit par la honte d'abandonner ceux qui s'exposaient pour lui, soit par la crainte de changer en certitude le simple soupçon auquel il imaginait qu'on en était encore sur sa personne.

Il ne fut pas bien difficile de dissiper une conjuration évanouie. La plupart des gens de La Renaudie furent arrêtés, soit aux rendez-vous qu'il leur avait assignés au voisinage d'Amboise, soit dans les forêts qu'ils traversaient par pelotons pour s'y rendre. Lui-même fut attaqué dans la forêt de Château-Renaud par son cousin Pardaillan, tout dévoué à la maison de Guise. Il prévint Pardaillan, et le tua d'un coup d'épée ; mais un valet de Pardaillan lâcha aussitôt un coup d'arquebuse à La Renaudie, et lui passa la balle au travers du corps. On le rapporta dans la ville, on le pendit à un gibet dressé sur le pont ; et quand il eut servi assez long-temps de spectacle au peuple, il fut écartelé, et ses membres attachés à différens poteaux autour de la ville. Son secrétaire, nommé La Bigne, fut pris vif, et appliqué à la question ; ce qui

fournit beaucoup de renseignemens très-importans pour la suite. On n'en tira pas moins de Castelnau, de Mazères et de Raunay, principaux officiers de La Renaudie, qui furent aussi faits prisonniers. Après avoir fait justice des premiers conjurés pris en route, et qu'on avait ramenés comme en triomphe attachés à la queue des chevaux, puis pendus tout bottés aux créneaux des remparts, on fit grâce à la multitude, qu'on regarda comme composée de gens moins enclins qu'entraînés au crime, et on les obligea seulement à retourner chez eux dans vingt-quatre heures, sans marcher plus de deux ou trois ensemble. Mais sur ces entrefaites un de leurs capitaines, nommé La Mothe, ayant encore osé tenter de surprendre Amboise, et les conjurés s'étant attroupés avec une nouvelle audace, il fut ordonné de prendre morts ou vifs tous ceux qu'on pourrait découvrir, sans épargner ceux qui s'en retournaient chez eux. Il y eut alors une exécution nouvelle : une infinité furent pendus aux murs de la ville et du château ; il y en eut un plus grand nombre encore de précipités dans la Loire. Sévère, mais juste et indispensable châtiment d'une révolte dont le résultat, si elle avait réussi, aurait été de plonger la France dans toutes les horreurs de l'anarchie.

Cette conspiration, qui devait perdre les Guise, les éleva plus haut qu'ils n'étaient jamais montés. Sous le titre de lieutenant ou gouverneur général du royaume en l'absence et en la présence du roi, le duc de Guise obtint le pouvoir le plus absolu qu'aucun particulier eût exercé depuis les anciens maires du palais. Pour comble d'honneur, le parlement lui donna le nom de conservateur de la patrie. Du reste on dissimula, contre son avis, à l'égard des premiers et véritables chefs de la conjuration, savoir les Coligny et le prince de Condé, qui ne fut arrêté que par la suite, condamné à mort pour la forme, et aussitôt relâché. Comme la politique de Catherine de Médicis fut constamment de maintenir une sorte d'équilibre entre le pouvoir des Guise et celui des chefs du calvinisme, elle laissa retourner librement ceux-ci dans les provinces, où ils étaient plus puissans que le roi. Toute la justification du prince de Condé contre le soupçon véhément dont il était l'objet, consista dans un défi de paladin à quiconque oserait avouer ce soupçon. Ainsi, les chefs de la faction se trouvant autant en mesure qu'en disposition de la relever, elle parut bientôt aussi fière qu'avant les exécutions d'Amboise.

Charles du Puis-Montbrun, en Dauphine, et Paul de Mouvans, en Provence, firent ouvertement la guerre au roi, s'emparèrent de plusieurs villes, et commirent d'effroyables ravages, jusqu'à ce que les commandans eussent rassemblé des troupes suffisantes

pour dissiper ces bandits. Le cardinal de Tournon, oncle de Montbrun, ayant accommodé l'affaire de son neveu, ce violent sectaire ne laissa point que de tremper encore peu après dans l'entreprise de Maligny sur Lyon même, dont le cardinal était archevêque. En Normandie, la hauteur de l'amiral inspirait tant d'audace au parti, qu'on faisait publiquement le prêche dans les meilleures villes. A l'autre extrémité du royaume, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, huguenote forcenée, ne se bornait point à couvrir l'erreur dans ses États propres ; mais elle en répandait la contagion dans toute l'étendue de la Guienne.

Alarmé de cet affreux débordement, le cardinal de Lorraine proposa au conseil d'établir l'inquisition, non pas précisément cette recherche des hérétiques faite par quelques docteurs adjoints aux juges séculiers, comme sous le règne précédent ; mais une inquisition proprement dite, telle que le roi d'Espagne venait de l'employer avec succès dans son royaume. Le chancelier L'Hôpital convint que ce remède pouvait être d'usage, et même souverain, dans un État où l'hérésie commençait à se couler ; que Philippe II avait heureusement détruit l'erreur en Espagne, par le supplice de quarante-huit personnes. « Mais en France, ajouta-t-il, c'est par milliers que les bourgeois et les nobles en sont infectés, et je ne vois pas qu'on puisse user d'une sévérité si rigoureuse, sans mettre l'État en peril. » Cet avis fut suivi. En conséquence L'Hôpital dressa le fameux édit de Romorantin, qui prend son nom de la ville où il fut dressé à huit lieues de Blois, dans la Sologne. Sur le modèle de l'ancienne inquisition, tout épiscopale, il attribue la connaissance du crime propre d'hérésie aux seuls évêques, a condition néanmoins qu'ils presideront avec exactitude. Et pour empêcher les troubles, ou le renversement de l'ordre établi, on ordonne que ceux qui afficheront l'hérésie dans leurs discours publics ou particuliers, qui tiendront des assemblées illicites, qui prêcheront sans la permission des évêques, qui feront des libelles en faveur des nouvelles doctrines, ou qui les imprimeront, seront jugés sans appel par les juges séculiers, et punis selon la rigueur des lois, comme criminels de lèse-majesté divine et humaine. L'emportement des sectaires contre un édit plutôt indulgent que rigoureux, et qu'ils ne laissèrent pas que de traiter d'inquisition ultramontaine, dut faire comprendre jusqu'où ils portaient leurs prétentions.

Ils agirent avec autant de licence que de sécurité sous la protection de leurs chefs ; et le gouvernement montra tant d'incertitude, que la publication de l'édit fut à peu près inutile. On eut recours à de nouveaux projets, à de nouvelles délibérations, à

cette multiplication de lois, d'ordonnances, de conseils et d'assemblées qui caractérise tous les gouvernemens faibles, et qui ne sert qu'à les faire mépriser davantage. On tint à Fontainebleau une assemblée des notables, c'est-à-dire des principaux membres de l'Etat, le roi à la tête, avec les princes du sang et les grands officiers de la couronne. C'est là que Jean de Montluc, évêque de Valence, et Charles de Marillac, archevêque de Vienne, commencèrent à rendre leur foi suspecte par l'aigreur de leurs invectives contre l'ordre hiérarchique, sans épargner le souverain pontife, et par des plans de réforme analogues aux maximes des protestans. Montluc demanda la convocation du concile œcuménique; mais pour en venir au concile national, où l'on devait, dit-il, recevoir ceux qui seraient réputés théologiens parmi les Calvinistes, afin qu'on pût disputer contre eux des points de religion controversés¹. Pour Marillac, il ne rougit pas de dire que, les intérêts humains se glissant toujours dans les conciles œcuméniques, et en rendant le succès presque impossible, on devait se contenter du concile national. L'amiral Coligny, beaucoup plus audacieux encore, osa demander non seulement qu'on suspendît la rigueur des ordonnances contre les Calvinistes, mais qu'on leur permit les assemblées publiques, et qu'on leur accordât des temples. Et, faisant trophée de la puissance du parti, il ajouta que c'était le vœu de plus de cinquante mille hommes de la province de Normandie, sans parler des milliers qui se comptaient par centaines dans le reste du royaume².

Le cardinal de Lorraine répliqua que, si l'amiral avait cinquante mille sectaires à ses ordres, le roi avait des millions de catholiques bons sujets à leur opposer³. Quant à la demande de temples et de la profession libre du calvinisme, il soutint qu'il n'y avait rien de plus pernicieux à l'Etat que les nouveautés en fait de religion; que ceux qui les professaient ne se servaient du nom d'évangile, que pour exciter des troubles et des révoltes; qu'il fallait observer avec la plus grande vigilance, et punir en toute rigueur, ces perturbateurs déguisés; qu'il était néanmoins d'avis qu'on usât d'indulgence envers ceux qui s'assemblaient sans armes, et qui, trompés par le masque de la religion, avaient plutôt besoin d'instructions et d'exhortations charitables, qu'ils n'étaient dignes de châtimens. La plupart des seigneurs se déclarèrent de même sentiment; et pour conclusion, il y eut un nouvel édit, portant convocation des états-généraux, afin de disposer les évêques au concile national, en cas que le pape, par un retard

¹ De Thou, l. 25. — ² Bez. Hist. eccl. l. 3, p. 284. — ³ De Thou, l. 25. La Popel l. 7, p. 204.

trop long, fit manquer les avantages qu'on espérait du concile œcuménique : on statua cependant qu'on n'inquiéterait personne pour le seul fait de la religion ; que les supplices seraient suspendus, sans toutefois épargner ceux qui auraient pris les armes, ou sollicité les peuples à la révolte. Cet édit, procuré par le cardinal de Lorraine, fit paraître tout-à-coup une multitude prodigieuse de Calvinistes déclarés ; ce qui n'alarma personne plus que les princes de cette maison.

La situation critique de l'Eglise de France formant alors le grand objet de la sollicitude pontificale, le dessein où l'on y était de tenir un concile national détermina Pie IV à convoquer sans délai le concile œcuménique. Après avoir pressenti les dispositions des princes divers, qui témoignèrent presque tous le souhaiter avec ardeur, il fit dresser aussitôt la bulle de convocation, qui fut publiée le 29 de novembre 1560, et qui indiquait l'ouverture à Trente pour le jour de Pâques 6 d'avril de l'année suivante. On y évita le terme de *continuation*, d'après les remontrances de quelques princes, qui craignaient de heurter de front les préventions des novateurs qu'on espérait encore ramener ; mais on usa de termes équivalens, en disant qu'il s'était fait plusieurs décrets à Trente, d'abord sous Paul III, puis au rétablissement de ce concile sous Jules III, et qu'ensuite il était arrivé une suspension, qu'on levait enfin. C'était déclarer assez clairement qu'on attribuait aux décrets déjà portés toute la force et la vigueur que pouvaient avoir ceux d'un concile toujours subsistant depuis sa première ouverture. Cependant le roi d'Espagne, qui trouvait Pie IV trop indulgent envers le roi titulaire de Navarre, incidenta long-temps sur cet énoncé, et représenta comme un déguisement pernicieux ce qui n'était qu'un ménagement sage, et dans le fond sans conséquence.

LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME.

DEPUIS LA TROISIÈME CONVOCATION DU CONCILE DE TRENTE EN 1560,
JUSQU'À SA CONCLUSION EN 1563.

Sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, le calvinisme, encore dans son enfance, pour ainsi dire, était sans forces, sans vues, sans chefs, sans concert, et ne se défendait qu'au hasard contre les efforts suivis qu'on employait pour le réprimer. De même cependant qu'un orage funeste, long-temps resserré dans le sein de la nue, s'enflamme par sa compression même, et dès qu'il trouve une issue, porte de tous côtés le ravage et la désolation; ainsi, le parti calviniste ayant passé tout-à-coup sous François II de la contrainte extrême à l'extrémité opposée, l'explosion fut d'autant plus terrible, que cette faction s'accrut de l'une de deux autres, dont la division éclata pour lors à la cour. Deux maisons qui suivaient immédiatement la maison régnante, et qui précédaient sans contredit toutes les autres, partageaient entre elles la faveur, les honneurs, les grandes places, le crédit et l'autorité, savoir la maison de Guise et celle de Montmorenci.

Le chef de celle-ci était Anne de Montmorenci, connétable de France et grand-maître de la maison du roi, fameux sous les deux règnes passés, et qui le fut encore sous les deux suivans; homme sage et d'une expérience consommée, grand homme de guerre, quoiqu'un peu plus soldat que général, grand homme de cabinet, très-intelligent même dans les finances, grand travailleur; doué d'une mémoire singulière et d'un bon jugement, d'une fermeté à l'épreuve de toutes les vicissitudes de la fortune, et d'une égalité qui ne se décourageait pas plus d'une défaite, qu'il ne s'enorgueillissait de la victoire. Il était également rempli de probité et de droiture, inviolablement attaché à l'Etat et à la religion, dont toutes les cabales et les intérêts de famille ne purent jamais le détacher; si fidèle aux observances catholiques, et même à ses dévotions accoutumées, que tout le tumulte des camps n'était pas capable de les lui faire omettre, ou seulement différer.

Grand amateur de l'ordre, et rigide conservateur de la discipline, on le vit quelquefois, récitant ses prières dans la campagne, s'arrêter tout-à-coup, et dire : *Qu'on me pendre ce maraudeur au premier arbre : brûlez-moi ce village qui ose prendre les armes contre le roi.* Après quoi, il continuait à prier sans qu'il parût avoir été distrait. Son caractère, naturellement peu flexible, avait encore été durci par une éducation sévère, qui lui laissa pour maxime capitale, qu'on ne sait rien quand on ne sait pas souffrir. Aussi était-il redouté par les personnes de tout état, qu'il traitait, à la première faute, sans le moindre ménagement. C'est là tout ce qu'on peut reprocher à ce vénérable personnage, avec un peu trop d'attachement peut-être aux biens de la fortune, sans préjudice néanmoins de son inviolable probité.

Son parti était encore puissant, tant par les qualités de ses cinq fils, tous dignes de leur nom, que par les trois Châtillon, fils de sa sœur, tous trois parfaitement unis entre eux, et singulièrement estimés des troupes. L'amiral de Coligny, l'aîné des deux autres, était un zéléateur qui marchait d'un pas raide à son but, d'autant plus ardent qu'il rencontrait plus de difficultés, et incapable de revenir jamais sur ses pas. Il avait été l'ami du duc de Guise; mais une fois devenu son ennemi, la réconciliation fut désormais impossible. Comme il était naturellement sombre et taciturne, il eût peut-être assez mal réussi à la tête des Calvinistes, tout farouches qu'ils étaient eux-mêmes, sans d'Andelot son frère, colonel-général de l'infanterie française, et guerrier entrépide, non moins réservé que l'amiral, mais d'un génie plus souple et plus insinuant. C'était néanmoins d'Andelot qui lui avait inspiré le goût des nouvelles doctrines, dont il avait puisé les premières notions dans les livres des novateurs qu'il avait lus étant prisonnier de guerre chez l'étranger, et vraisemblablement encore avant cela dans les preventions de sa mère Louise de Montmorenci, huguenote déterminée. Ce qu'ont avancé quelques historiens, que les Châtillon ne furent calvinistes que parce que les Guise leurs rivaux étaient catholiques, n'est qu'une de ces phrases où l'on sacrifie le fond des choses à l'antithèse et à une convenance imaginaire. Mais ce qui contribua sûrement et très-considérablement à grossir la faction des Coligny, ce fut le caractère du cardinal Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, le troisième de ces frères, prélat frivole et voluptueux, doux, insinuant, courtisan délié, et très-habile négociateur. Soit par l'ascendant du génie, soit par le hasard des circonstances, ce parti acquit tant d'empire à la cour, qu'il entraîna les princes du sang; non pas seulement le légitime et si facile roi de Na-

varre, Antoine de Bourbon, mais le prince de Condé son frère, à qui l'on ne peut refuser les vertus militaires, au défaut des solides vertus du chrétien. Le roi de Navarre, séduit le premier par un moine apostat nommé Pierre David, avait engagé dans l'erreur, non sans beaucoup de peine et d'importunité, la reine Jeanne d'Albret, sa femme, *qui dans sa jeunesse, dit Brantôme, entendait malaisément à la réforme, et goûtait beaucoup mieux un bal qu'un sermon.* Mais quand par la suite, le roi parut chanceler entre les deux religions, la reine lui reprocha son incertitude d'une manière piquante; et ne voulut jamais l'imiter lorsqu'il fut retourné à la foi catholique, dans laquelle il eut le bonheur de mourir¹.

On n'ignore point sur quoi reposait la puissance du parti contraire aux Châtillon, ou du parti des princes lorrains. Outre l'honneur d'être les oncles du roi François II, depuis son mariage avec la reine Marie d'Ecosse, fille de leur sœur, le cardinal Charles de Lorraine, nommé en premier lieu cardinal de Guise, et surtout le duc François de Guise, son frère, avaient dans leurs qualités personnelles tout ce qui pouvait justifier la prédilection du roi à leur égard, et cimenter leur puissance. Pour tout dire en un mot, le duc de Guise, au jugement de ses ennemis même, était le plus grand capitaine et le prince le plus accompli de son temps. Aux qualités d'un héros, il joignait encore celles d'un honnête homme, la franchise, la générosité, un attachement inviolable à ses amis; et à l'égard de ses ennemis même, s'il les poursuivait sans relâche jusqu'à ce qu'ils fussent abattus, c'était moins pour les écraser que pour les enchaîner à sa fortune. Aussi lui et l'habile cardinal son frère se firent-ils un nombre prodigieux de créatures, et afin de les conserver ils n'épargnaient ni peines ni profusions. Il n'était rien qu'ils ne pussent dans l'Etat, dont ils avaient tout le gouvernement entre les mains : le roi avait commis au duc le ministère de la guerre, celui des finances au cardinal, et à tous les deux en commun la direction des affaires politiques, sous la surintendance de la reine mère, qui n'en eut que le titre durant tout ce règne, et qui parut s'en contenter. Ils étaient puissamment secondés dans leurs vues par la religion qui demeurerait profondément imprimée dans le cœur des Français, et à laquelle ils se montrèrent toujours sincèrement attachés eux-mêmes.

Entre le parti des Châtillon et celui des Guise, et par conséquent entre l'hérésie et la catholicité, planait, si l'on peut s'ex-

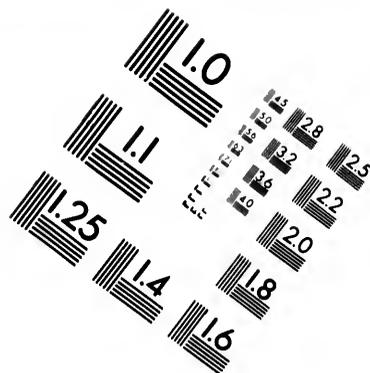
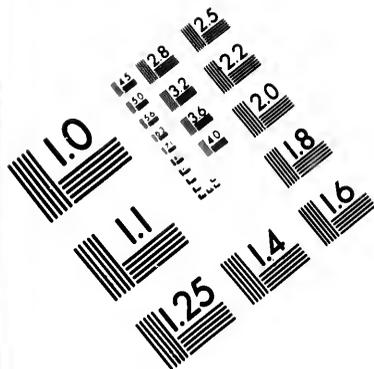
¹ Vie de Coligny, t. 4, p. 271.

primer ainsi, la reine-mère, Catherine de Médicis, Italienne plus rusée qu'habile, toujours entraînée par les circonstances, mais féconde en ressources, bonne et méchante sans principe, et aussi mal peinte par les auteurs qui en font un monstre, que par les fades adulateurs qui en font une merveille. En un mot, elle n'eut rien de fixe que l'envie de dominer, ou de tenir les rênes de l'État par quelque moyen qu'elle pût les conserver. On l'accusa d'avoir fait servir jusqu'à ses filles d'honneur à énerver le courage des princes et des grands qu'elle craignait : au moins est-il constant que le ton de la familiarité et de la licence a succédé sous son règne à la réserve ancienne de la galanterie française.

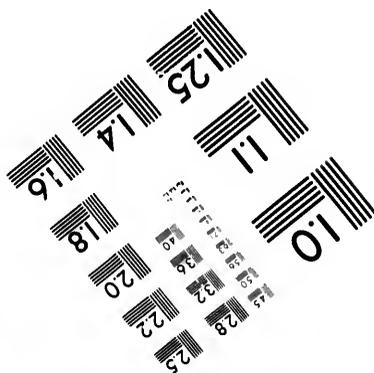
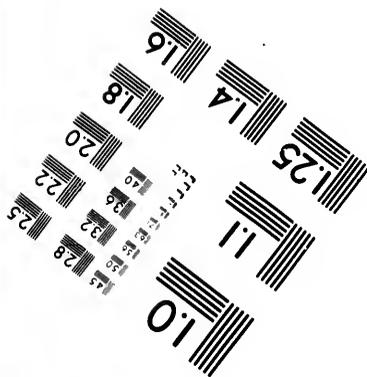
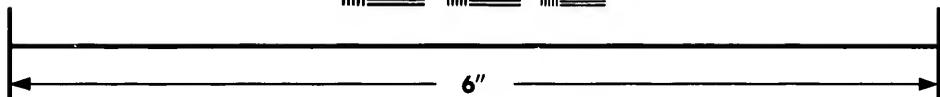
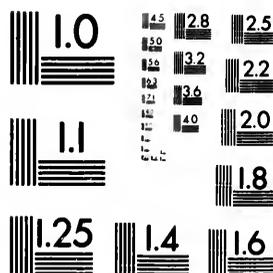
Fidèle à son plan chimérique, Catherine voulut point anéantir, comme on le pouvait, le parti des huguenots, soutenus par les premiers princes du sang, de peur de la Guise, faisant cause commune avec les catholiques, sans avoir pour ennemis de rivaux, ne retinssent malgré elle le pouvoir absolu qu'elle n'avait prétendu leur céder que pour un temps. D'un autre côté, elle ne voulait pas non plus détruire les princes lorrains, dans la crainte que le parti des princes du sang ne succédât à leur pouvoir, et surtout de peur que le roi de Navarre ne l'emportât sur elle pour la régence, qu'annonçait pour une époque si prochaine le dépérissement sensible de la santé du jeune roi François II. Elle se fit donc une maxime fondamentale d'établir une sorte d'équilibre entre les deux partis, et de les tenir continuellement en balance, en penchant ou feignant de pencher tantôt vers l'un et tantôt vers l'autre, selon qu'ils paraîtraient plus forts ou plus faibles, afin de se rendre nécessaire à tous les deux, et de les faire servir alternativement à la rendre seule absolue. Mais ce système, chef-d'œuvre de l'artifice de son sexe, abusa Catherine d'une manière étrange : au lieu de mettre les deux partis dans sa dépendance, comme elle s'en flattait, elle les souleva l'un et l'autre contre elle. Les catholiques l'accusèrent d'appuyer l'hérésie contre l'ancienne religion ; les hérétiques, de sacrifier le royaume, avec les rois ses enfans, aux princes étrangers ; et bien loin de parvenir au but qu'elle se proposait, elle ne fut que l'instrument successif des différens chefs de faction qu'elle prétendait s'asservir. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'elle contribua infiniment à fortifier l'hérésie en France, et laissa, touchant sa propre foi, des soupçons qui ne furent peut-être que trop fondés, au moins pour un temps.

Ce fut à la mort du roi son fils aîné, qu'elle fit le premier usage bien marqué de sa vicieuse politique. Ce prince, qui n'avait pas dix-sept ans accomplis, mourut le 5 décembre 1560, pendant





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
15 28 25
12 16 32
10 36 22
18 20
6

11
10
15

qu'on tenait à Orléans les états-généraux de la nation, qu'on y avait transférés de Meaux où ils avaient été convoqués en premier lieu. L'objet principal de cette assemblée fut d'attirer en un même lieu et d'arrêter tous ensemble les chefs du parti protestant, au moins depuis qu'on eut acquis de nouvelles lumières contre la fidélité du prince de Condé, par le vidame de Chartres et La Sague, ses partisans dévoués, dont on avait surpris les lettres et saisi les personnes. Le prince, sur ces entrefaites, arriva aux états avec le roi de Navarre son frère, et le 30 d'octobre, à sa première entrée chez le roi, il fut arrêté par ordre du monarque. Des charges nouvelles furent rapportées contre lui par le maréchal de Saint-André, revenu de Lyon où il avait été pour réduire les Calvinistes révoltés. On saisit les papiers du prince, on mit ses complices dans les fers, on établit une commission pour lui faire son procès, et il fut condamné à la mort. L'exécution devait avoir lieu au plus tard le lendemain, quand le jour même le roi mourut, non sans occasioner, sur un dénouement survenu si à propos, des soupçons que les suites mêmes de cet événement empêchèrent de bien éclaircir.

Cette mort changea toute la face des affaires. Le roi laissait pour successeur son frère Charles IX, qui n'avait que dix ans et demi. Il était de nécessité absolue d'établir une sorte de régence jusqu'à la majorité du jeune roi, et la reine-mère n'avait garde de laisser échapper une place qui devait la rendre maîtresse des affaires. Elle gagna sans peine le roi de Navarre, premier prince du sang, trop heureux de racheter à ce prix la vie du prince de Condé son frère, et d'assurer la sienne propre, presque également en péril. Pour se l'attacher davantage, Catherine le fit déclarer lieutenant général du royaume, sans qu'il pût néanmoins ordonner autre chose que ce qui aurait été réglé dans le conseil secret de la régence, ou, pour parler plus exactement, de l'administration, puisque Catherine de Médicis n'eut point le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. La liberté fut aussitôt rendue au prince de Condé, qui demanda même fièrement une justification authentique, et alla l'attendre dans les terres que le roi de Navarre avait en Picardie. Il fut enfin justifié par un arrêt du Conseil d'Etat, prononcé d'abord en présence du jeune roi, puis homologué en parlement, toutes les chambres assemblées, avec les princes, les pairs et les grands officiers de la couronne. On rétablit de même les autres disgraciés, notamment le connétable de Montmorenci, qui rentra dans ses fonctions, et s'attacha au parti de la reine. L'amiral, qu'elle avait toujours protégé sous main, ne manqua pas de suivre cet exemple, et promit à Catherine qu'elle

aurait toujours les Calvinistes à sa dévotion, pourvu qu'on les laissât vivre en repos.

Quant aux princes lorrains, déconcertés par la mort du roi François leur neveu, quoique tout puissans encore dans les états et sur l'esprit des catholiques, comme ils ne pouvaient prétendre à la régence, et qu'ils aimaient infiniment mieux qu'elle fût conférée à la reine-mère qu'au roi de Navarre, chef du parti contraire au leur, ils s'attachèrent sans balancer à la fortune de cette princesse, qui, ne pouvant les abattre sans élever trop leurs rivaux, et sans mettre en danger sa propre puissance, prit le parti de les maintenir; mais elle exigea d'eux qu'ils fissent retourner au plus tôt en Ecosse la reine Marie Stuart leur nièce. Catherine craignait sur toute chose que cette jeune princesse, la plus belle et la plus accomplie de son temps, ne prît bientôt, sur l'esprit du roi son beau-frère, autant d'empire qu'elle en avait eu sur l'esprit du roi son époux, et ne rendit ses oncles aussi puissans qu'ils l'avaient été sous le dernier règne.

Cette triste séparation s'exécuta quelques mois après, quand ses oncles lui eurent persuadé de leur mieux, qu'il était de sa dignité et du bien de la religion de retourner dans son royaume, où sa présence était l'unique moyen de réprimer l'hérésie. Rien de plus étrange que la situation où se trouva pour lors cette aimable princesse. Elle était reine de deux royaumes, et avait peine à trouver une demeure. La jalousie la chassait de France, et l'Ecosse ne lui offrait pour perspective que les horreurs du fanatisme. Elle alla au vaisseau qui devait la transporter, comme une victime marche à l'autel de son sacrifice (1561). Jusqu'au dernier moment elle témoigna ses regrets par ses soupirs et par ses sanglots. Assise à la poupe, et les regards opiniâtrément attaches sur les côtes qui s'éloignaient d'elle; quand elles furent près de disparaître : *Adieu, France, s'écria-t-elle, adieu, France, pour toujours.* Depuis ce moment, ses jours, si sereins jusque là pour elle et pour tous ceux qui l'entouraient, ne furent plus qu'un tissu de calamités, qui aboutit à la plus affreuse catastrophe.

Les états généraux, assemblés sous prétexte de rétablir le bon ordre en France, furent les simples spectateurs de toutes les résolutions qu'on prit pour le gouvernement. On jugea cependant qu'il ne convenait pas de les congédier, sans qu'ils eussent l'air d'avoir fait quelque chose. Le roi se rendit à l'assemblée avec toute sa cour, et l'on écouta les orateurs, qui s'étendirent principalement sur les affaires de la religion, bien plus étroitement liées que jamais, en ce moment, avec les affaires de la politique. Il en résulta une ordonnance qui contient quelques réglemens

remarquables. Le premier article porte qu'un siège épiscopal venant à vaquer, on procédera à l'élection de trois sujets pour être présentés au roi, qui en choisira un; ce qui paraît contraire au concordat. Il est défendu par le second article, de transporter de l'argent hors du royaume, sous prétexte du paiement des annates; mais cette défense fut levée deux ans après. Le cinquième ordonne la résidence aux bcnéficiers, sous peine de saisie de leur temporel. Le huitième, selon le règlement déjà fait à Trente, mais qu'on n'allègue pas, porte que, dans chaque église cathédrale, ou collégiale, on affectera une prébende à un maître de théologie. Par le onzième, tous les prieurs et tous les abbés, qui ne sont pas chefs d'ordre, sont soumis à l'évêque ou archevêque diocésain, pour ce qui est de la visite et de la punition des crimes. Le dix-huitième, pour empêcher l'abus des censures multipliées à l'excès, défend d'en prononcer, sinon pour crime public et fait scandaleux. Par le dix-neuvième, il est défendu aux filles de faire la profession religieuse avant l'âge de vingt ans, et aux hommes avant l'âge de vingt-cinq. On renouvelle encore les ordonnances de S. Louis contre les blasphémateurs; l'on y ajoute l'interdiction des spectacles, des jeux et du cabaret durant les heures du service divin.

Dans la même année que se tinrent ces états, la mort termina enfin les longues incertitudes et les perplexités cruelles de Mélanchton. Il avait atteint sa soixante-quatrième année, et depuis sa jeunesse, durant laquelle il s'était aveuglément engagé dans la malheureuse réforme, à peine avait-il passé sans agitation les premiers momens d'un enthousiasme causé par le charme de la nouveauté, par l'espoir orgueilleux de redresser les évêques et les papes, et surtout par son admiration pour Luther, qui lui paraissait le plus grand de tous les hommes. Mais bientôt cet Hercule, cet Achille, comme il l'avait si souvent nommé, ne lui sembla plus avoir de ces héros que les emportemens. Mélanchton craignit que ce prophète prétendu, cet homme de la droite du Tout-Puissant n'en eût été suscité dans sa fureur, et qu'il ne fût au fond que le fléau de son peuple. Les succès inespérés de Luther, qui avaient d'abord ébloui son admirateur, n'eurent plus qu'un faible éclat à ses yeux lorsqu'en assez peu de temps il eut découvert que l'attrait de l'indépendance et de la licence était la vraie cause des progrès du nouvel Evangile. C'est ce qu'il osa écrire à Luther même, quand il se vit accusé de vouloir rendre la juridiction aux évêques. « Les peuples accoutumés à la licence, » lui disait-il¹, après avoir une fois secoué le joug de la hiérar-

¹ Lib. 1, epist. 17 et 20.

« chie, n'en veulent plus entendre parler ; et si les villes impériales
 « sont celles qui le haïssent le plus, c'est qu'elles ne se mettent
 « point en peine de la doctrine et de la religion, mais uniquement
 » de l'empire et de la liberté. Nos coopérateurs eux-mêmes dis-
 » putent, non pour l'Évangile, mais pour leur domination. » De-
 puis, Mélanchton pencha toujours vers le rétablissement de l'ad-
 ministration épiscopale et de la soumission due à l'Église, avec
 laquelle il reconnaissait que le Seigneur avait promis de se trouver
 jusque dans sa vieillesse, jusqu'à la fin des siècles ; partagé entre
 sa conscience et son suborneur, il dévora ses chagrins dans le
 silence ; il se laissa ronger par ses remords, en attendant sans
 cesse, pour déclarer la vérité, le moment favorable qui n'est
 jamais venu pour lui. Souvent il se trouvait dans une telle con-
 trainte auprès de ce tyran fâcheux, qu'il se regardait comme en
 esclavage dans l'ancre d'un cyclope, où il n'épiait qu'une occasion
 propice pour s'enfuir¹.

Après la mort de Luther, au lieu d'un tyran, il s'en éleva des
 essaims, au milieu desquels, dit-il encore², je me trouve comme
 assailli de bêtes furieuses, et comme un autre Daniel dans la fosse
 aux lions. Parmi ce tas d'ignorans (comme il les qualifie), qui ne
 connaissaient ni piété ni discipline, qui décidaient à table des
 points les plus sacrés de la religion, le monstre de l'ubiquité
 devint l'idole révérée de la multitude. Mélanchton en séchait de
 chagrin ; il ne s'en expliquait qu'avec sanglots devant quelques
 amis, et n'osait découvrir en public le fond de ses sentimens. Il
 était si haï des ubiquitaires, que l'un d'entre eux dit un jour aux
 autres, qu'il fallait se défaire de cet odieux censeur, s'ils ne vou-
 laient avoir un obstacle éternel à leurs desseins³. Il ne trouvait
 nulle part ni la paix ni la vérité, osait encore moins la dire ; et
 ce qui est plus déplorable, ne pouvait s'y fixer lui-même. Il ab-
 horrait les Sacramentaires, et ne laissa point que d'être zuinglien
 sur quelques articles, calviniste sur d'autres, incrédule sur plu-
 sieurs, et très-chancelant dans les premiers principes de la foi. Il
 mourut dans ces affreuses perplexités : juste châtement de ce
 qu'il avait quitté, à la voix d'un seul homme, l'Église qui avait
 pour elle la succession de tous les siècles depuis les apôtres, et
 de ce qu'il avait résisté à des remords qui ne l'abandonnèrent
 qu'avec la vie (1560). On raconte que, sa mère lui ayant un jour
 demandé quelle était la meilleure religion, il lui répondit que
 la nouvelle était la plus spécieuse, mais que l'ancienne était la
 plus sûre.

¹ Lib. 4, epist. 255. — ² Epist. 836, 842 et 845. — ³ Peucer. ap. Hosp. an. 1559
 p. 260.

Les protestans, tout furieux qu'ils étaient pour la plupart contre Mélanchton, perdirent par sa mort le plus bel ornement de leur secte, et l'Eglise ne put que gagner à l'anarchie qui ne trouvait plus d'obstacle à s'établir parmi eux. L'épouse de Jésus-Christ ne devait cependant pas encore voir sitôt tarir ses larmes. Alors au contraire s'en ouvrit une source nouvelle, ou plutôt il en dérivait une cause particulière sortie de la même source. Les grandes hérésies, telles en particulier que l'arianisme et le pélagianisme, avaient enfanté dans leur décrépitude le semi-arianisme et le semi-pélagianisme, qui en prolongèrent la contagion, un peu tempérée, il est vrai, mais presque toujours également funeste. Le colosse du luthéranisme devait avoir de même ses diminutifs; et le calvinisme, quoique sorti de son sein, prétendait avec quelques raisons à une qualification plus originale. Le système de Michel de Bay ou Baius, professeur d'écriture sainte dans l'université de Louvain, fut ce rameau de la souche luthérienne, dont la doctrine, comme celle des rejetons propres du baïanisme, n'eût jamais dû tirer son nom que d'une origine si peu méconnaissable.

Baius, plein d'audace et de présomption, malgré sa conduite régulière et sa modestie étudiée, avait inspiré, dès le temps de sa licence, au chancelier Ruard Tapper, des pressentimens si fâcheux, que celui-ci avait différé long-temps de lui donner le bonnet de docteur, aussi bien qu'à Jean Hessels ou Jean de Louvain, étroitement lié d'amitié et d'intérêt avec Baius. La raison qu'alléguait plusieurs fois le docte et vertueux chancelier, c'est que les deux candidats lui paraissaient trop prévenus de leur science, et qu'à leur penchant naturel pour la nouveauté ils joignaient tant de hardiesse à soutenir leurs paradoxes, qu'il n'appréhendait rien de moins qu'un schisme de leur part¹. Dans ces dispositions, il ne manquait à Baius qu'une occasion pour vérifier ces présages : elle ne tarda point à se présenter. En ce temps-là, on agitait beaucoup, au sujet des Luthériens et des Calvinistes, les grandes questions de la grâce et du libre arbitre; et quelques génies particuliers, tels que le dominicain Pierre Soto, professeur de théologie à Dilingue, et bien différent de son confrère Dominique Soto, l'un des plus habiles théologiens d'Espagne, témoignèrent craindre beaucoup qu'on ne donnât atteinte à la doctrine des anciens Pères, particulièrement à celle de S. Augustin. Baius saisit cette ouverture, se fit un système, avec Jean de Louvain, de ce que Pierre Soto n'avait proposé qu'en forme de doute, taxa de semi-pélagianisme tout ce qui ne s'accordait pas avec son idée, avança scanda-

¹ Epist. Card. Commerd. ad Card. Mant ap. Pallav. lib. 15. c. 7.

leusement qu'on avait ressuscité cette hérésie dans l'Eglise. Il s'agit ensuite d'introduire ces fictions dans l'école de Louvain; ce qui ne devait pas éprouver peu de difficultés.

Cette compagnie savante était la plus déclarée qui fût alors contre les nouvelles doctrines, et chaque jour elle publiait d'excellens ouvrages contre les protestans. Le chancelier et les anciens professeurs de théologie, en vénération dans toute l'Eglise catholique, n'avaient pas moins de sagacité pour saisir la ressemblance des innovations déguisées avec les nouveautés déjà proscrites, que de capacité pour les mettre en poudre. Malheureusement pour la belle école de Louvain, si pure jusque là, les lumières du chancelier Tapper, des anciens docteurs Josse Ravestein, et Jean Léonard Hassels, que la ressemblance du nom a fait confondre par quelques auteurs avec Jean Hessels ou Jean de Louvain, furent jugées utiles au concile de Trente, à la seconde assemblée duquel ils se rendirent; laissant par leur absence leur école dépourvue des trois plus fermes appuis de l'ancienne doctrine. Ce fut alors que Baïus, encore imparfaitement connu, donna ses premières leçons d'Écriture sainte, d'abord comme suppléant de Léonard Hassels, puis comme professeur en titre, après la mort de ce docteur, qui arriva pendant la tenue du concile. Jean de Louvain fut aussi pourvu vers le même temps d'une chaire de théologie: il devint même recteur de l'université aussitôt après la mort du chancelier, qui ne fit que des efforts inutiles, depuis son retour de Trente, contre le débordement des nouvelles opinions. La mort de ce grand homme, qui avait toujours été en Flandre le boulevard de la foi, celle de Ravestein qui la suivit de près, et la nomination des plus respectables docteurs à différens évêchés des Pays-Bas, mirent le comble au malheur de l'université, où les deux novateurs n'éprouvèrent presque plus de gêne.

Cependant, pour ne pas effaroucher ses disciples et ne point alarmer ses collègues, Baïus feignit d'attaquer moins le fond des choses que la manière commune d'enseigner. En toute rencontre, il invectivait contre la scolastique, et particulièrement contre la philosophie: attaque habile et masquée, et l'on verra dans ses Apologies le parti qu'il prétendait en tirer. Il affectait aussi un grand zèle pour la conversion des protestans, dont il faisait croire et croyait peut-être lui-même qu'il ne se rapprochait que pour leur faciliter le retour. De tout temps cette amorce fut aussi dangereuse qu'attrayante. Il ne leur proposait que la doctrine prétendue de S. Augustin, dont les novateurs ont toujours emprunté le manteau, pour ce qui est de la grâce et de la liberté. Il avait

remarqué, dit son historien ¹, que plusieurs de ceux qui se signalaient dans la défense de la foi contre les hérétiques, avaient abandonné la doctrine de ce Père, et donné dans le pélagianisme. C'est ce qui l'engagea, continue cet apologiste, ou ce fauteur, à prendre plutôt pour guide l'Écriture et les Pères que l'école moderne, et à quitter les sentimens des nouveaux théologiens. On ne peut guère avouer plus clairement, que Baïus abandonna de dessein prémédité le torrent des théologiens catholiques, et par conséquent des pasteurs; ni lui faire nier plus manifestement la succession perpétuelle de la saine doctrine dans l'Église, qu'en mettant cette opposition générale entre l'enseignement commun des derniers âges et celui des Pères du cinquième siècle, ou de S. Augustin.

Quoi qu'il en soit, Baïus réussit par cette méthode à infecter une foule de jeunes gens, qui après le cours de leurs études se répandirent dans les villes, dans les provinces et jusque dans les cloîtres, où ils introduisirent le trouble et la zizanie avec les nouvelles opinions. Les maisons de l'ordre de Saint-François, si attachées de tout temps à la saine doctrine, s'aperçurent les premières de l'atteinte qu'on lui portait; et quelques supérieurs, plus jaloux du bien général de l'Église que de l'honneur particulier et mal entendu de leur état, après quelques essais de leur autorité qui furent inutiles contre la manie des dogmatiseurs, recueillirent, parmi les opinions que leurs inférieurs tenaient tant de Baïus que d'Hessels, dix-huit propositions, qu'ils déférèrent à l'université de Paris, dont les jugemens doctrinaux passaient pour des oracles dans toutes les écoles chrétiennes. Les docteurs s'assemblèrent dans la maison de Sorbonne le 27 juin 1560. Après un mûr examen, ils censurèrent les dix-huit propositions, dont trois furent déclarées fausses, et quinze hérétiques. Les partisans de Baïus, ou de sa doctrine, prétendent, contre la foi d'un monument si authentique, les uns que cette censure est supposée, les autres qu'elle est subreptice, ou ne fut l'ouvrage que de quelques particuliers prévenus, mais sans en fournir aucune preuve. Une cause est bien désespérée quand on la défend de la sorte. La diversité des allégations en démontre seule la fausseté. Quoi de plus vraisemblable, d'ailleurs, que la censure d'une doctrine proposée par ses propres auteurs comme contraire au sentiment commun des universités catholiques?

On désire sans doute connaître dès à présent ces dix-huit propositions, qui sont comme le premier germe des erreurs perpé-

¹ Narrat. Chron. Causæ. M. Bail. ad an. 1561.

tuées jusqu'à nos jours Les voici, traduites aussi exactement qu'il est possible de rendre un sophiste, qui eût à peine assigné lui-même le sens des subtilités louches dans lesquelles il aime à s'envelopper. 1. Le libre arbitre de l'homme n'a pas le pouvoir de choisir entre deux contraires, et ce pouvoir ne lui vient pas de sa nature. 2. La liberté et la nécessité conviennent au même sujet par rapport à la même chose, et la seule violence répugne à la liberté naturelle. 3. Le libre arbitre n'a pas le pouvoir de faire, de son fonds et par lui-même, un acte libre. 4. Le libre arbitre de lui-même ne peut que pécher, et tout acte du libre arbitre laissé à lui-même, est tout au moins un péché véniel. 5. L'homme pèche en faisant ce qui est en son pouvoir, et ne saurait ne pas pécher en le faisant. 6. Pouvoir pécher n'est pas de l'essence du libre arbitre de l'homme, et Dieu n'a point donné à l'homme ce pouvoir. 7. Le libre arbitre de l'homme ne peut éviter le péché sans une grâce particulière de Dieu ; d'où il suit que toutes les actions d'un homme purement infidèle sont des péchés. 8. Le libre arbitre veut librement tout ce qu'il veut de son gré ; en sorte que ce qu'il veut nécessairement, il le veut aussi librement. 9. Un hérétique, un schismatique et l'homme qui n'est pas purement infidèle méritent quelquefois la vie éternelle, d'un mérite de condignité. 10. L'homme en péché mortel, et coupable de la mort éternelle, ne laisse pas que d'avoir la charité. 11. Hors le cas du martyr, ou de la nécessité, la contrition n'efface point le péché, si l'on ne reçoit pas réellement le sacrement du baptême, ou celui de la pénitence. 12. Si le pécheur fait ce qui lui est ordonné, son péché ne lui est cependant pas remis par la contrition, ou par la confession, à moins que le prêtre ne lui donne l'absolution ; quand bien même il ne la lui refuserait que par malice. 13. On ne peut sans pélagianisme admettre dans l'homme quelque bon usage de son libre arbitre avant la première justification ; et celui qui se prépare à cette justification, pèche ; comme celui qui use de ses dons naturels : car avant la justification, toutes les œuvres sont des péchés dignes de la damnation. 14. La grâce n'est pas donnée à ceux qui lui résistent, ni par conséquent la justification, qui est la foi même. 15. L'homme pèche nécessairement en quelque genre de péché qui mérite la damnation, et l'acte qu'il fait nécessairement est un péché ; ainsi ce n'est pas une condition nécessaire pour pécher, de le faire librement. 16. Personne n'est sans péché originel, à l'exception de Jésus-Christ seul : ainsi la Sainte Vierge est morte à cause du péché qu'elle avait contracté dans Adam, et tout ce qu'elle eut à supporter dans cette vie, comme les souffrances autres justes, fut la peine du péché originel ou actu

tous les martyrs ont souffert de même à cause de leurs péchés. 17. Les deux maximes de l'Évangile, *Faites tout pour la gloire de Dieu, Je vous dis de ne point résister au méchant*, doivent se prendre pour des commandemens absolus. 18. Toute bonne œuvre mérite la vie éternelle : que si quelque œuvre est récompensée d'un bien temporel, n'étant pas digne de la vie éternelle, elle est mauvaise ; parce qu'il n'est point d'œuvre méritoire, sinon de la vie éternelle.

Baïus, condamné par les docteurs de Paris, fit une Apologie artificieuse de ses propositions, en forme d'observations sur leur censure ; et c'est dans cette pièce qu'on aperçoit la cause de ses invectives contre la philosophie, qu'il s'étudie à mettre en opposition avec la science de l'Écriture et des Pères ; comme si les sciences ecclésiastiques, aussi bien que les autres, ne comportaient pas la philosophie bien entendue, ou la bonne logique. Son artifice se fait principalement sentir dans ses remarques sur la proposition huitième, qui contient l'essence de son système : il y convient que, dans le sens attaché par les philosophes au terme de liberté, il est faux que tout ce que le libre arbitre veut, même nécessairement, il le veuille librement, dès là qu'il le veut de son gré ; mais il soutient que cette proposition est très-vraie, quand on la prend dans le sens de l'Écriture et des anciens Pères. Nous ne suivons point l'observateur dans les autres paradoxes et les autres contre-vérités de son Apologie. Tout ce qui en résulte, c'est que sa doctrine se réduit en substance à établir que la volonté et la liberté sont une même chose, quant aux effets ; que tout ce qui est volontaire est libre d'une liberté suffisante pour mériter des récompenses ou des châtimens ; et qu'ainsi l'homme qui pèche nécessairement, c'est-à-dire qui commet un péché qu'il n'a pu éviter, ne laisse pas que d'encourir la damnation éternelle, que le péché néanmoins est inévitable sans le secours de la grâce, et que ce secours, absolument nécessaire pour accomplir un précepte qui presse, est souvent refusé aux fidèles, quelquefois même aux justes, et généralement à tous les infidèles tant qu'ils demeurent dans leur infidélité : puisque la foi, selon cet étrange docteur, est la première grâce, et qu'il n'y a point d'autre foi véritable que celle qui opère par la charité ; de plus, que sans la grâce l'homme n'a de force que pour pécher, et qu'il pèche réellement dans toutes ses actions, telles même que la prière, l'aumône, et le respect envers les parens ; qu'à plus forte raison toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, et des causes de damnation.

Quoique cette doctrine fit justement horreur, en représentant Dieu comme un tyran qui punissait des fautes commises par une

nécessité insurmontable, Jean de Louvain, ami et consort de Baïus, soutint qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce qu'on fût coupable en faisant ce qu'on n'avait pas eu le pouvoir d'éviter, parce que cette impuissance avait été infligée en punition du péché originel¹. Et voilà, pour ainsi dire, le premier pivot, ou la base commune du semi-luthéranisme et du luthéranisme rigoureux, qui ont des traits d'affinité plus particuliers encore. Peut-on méconnaître, par exemple, le plus monstrueux paradoxe de Luther, ou toute la dureté de sa justice imputative, dans ce qu'affirme Baïus, que la charité habite dans un homme coupable de péché mortel et digne de la damnation? Nous ne rechercherons pas le fil de ses assertions scandaleuses touchant la contrition parfaite, l'immaculée conception, et les afflictions du juste, branches détachées de leur tronc flétri, ou du moins dont la liaison est trop imperceptible pour la multitude des lecteurs, que nous craignons de fatiguer par un plus long développement de cette trame subtile d'iniquité.

Le célèbre évêque d'Arras, Antoine de Granvelle, promu à l'archevêché de Malines, puis au cardinalat, et à la place de premier ministre dans le gouvernement de Flandre; Granvelle, ministre éclairé de l'Eglise aussi bien que de l'Etat, prit, à ces deux titres, connaissance des nouveautés qui agitaient l'école, cita Hessels et Baïus, les réprimanda en présence de quelques témoins, et leur défendit de tenir une doctrine, ou du moins un langage uniquement propre à exciter le scandale. Ce remède était faible contre la manie de dogmatiser; mais la Flandre se trouvait dans une situation où l'emploi des voies de rigueur présentait de grands dangers : elle fourmillait déjà de sectaires sans nombre, qui s'y étaient glissés des trois grandes nations qui l'entourent, l'Allemagne, la France et l'Angleterre. La noblesse du pays, mécontente du gouvernement espagnol, auquel elle n'avait pas toute la part qu'elle prétendait, faisait cause commune avec ces factieux novateurs. On craignit que le parti nouveau qui se formait ne vînt à s'unir avec les deux autres, et que, sorti de l'université de Louvain qu'il avait déjà considérablement infectée, il n'entraînât tous les peuples qui la révéraient comme leur oracle.

Ce furent ces considérations qui, après l'inutilité de la défense intimée par le ministre à Baïus et à Jean de Louvain, lui firent tenter de les gagner par des distinctions, par des pensions, par de si grands témoignages de bienveillance, qu'ils alarmèrent tous les fidèles attachés à la saine doctrine. La chose fut poussée jusqu'à les faire députer par honneur au concile de Trente, auquel ils as-

¹ J. Hessels in 2 Sent. dist. 28.

sistèrent en effet durant les trois dernières sessions. Ils ne purent si bien se contenir, que leurs sentimens n'y transpirassent ; mais la crainte d'exciter un nouveau schisme suspendit le zèle des Pères : tels ici que des rois, dit à ce sujet l'historien du concile¹, qui, pendant qu'ils ont des guerres étrangères à soutenir, se contentent d'assoupir les troubles domestiques. On imposa même en Flandre un silence égal, sur cet objet, aux docteurs catholiques et aux nouveaux dogmatiseurs ; ce qui n'aboutit qu'à rendre ceux-ci plus audacieux, comme cela résulte toujours de ces dangereux ménagemens, qui semblent mettre de niveau la foi et l'erreur. Tandis même que Baïus se repaissait à Trente des honneurs qu'on ne lui faisait qu'afin de le contenir, son parti répandait dans les Pays-Bas ses traités du Libre arbitre, de la Charité et de la Justification, où les erreurs de ses propositions étaient revêtues de couleurs insidieuses, qualifiées de preuves. Tous les docteurs orthodoxes, réduits au silence, gémissaient en secret ; et la cour s'applaudissait, comme si tout le mal eût été guéri, parce qu'elle n'entendait plus les plaintes qu'elle avait étouffées.

On s'occupait sérieusement, comme on le voit, de la continuation du concile œcuménique, dont l'Eglise attendait les fruits avec impatience. Le souverain pontife, peu content de l'avoir annoncé à la chrétienté par sa bulle de convocation, envoya des nonces à tous les princes tant protestans que catholiques, pour les y inviter paternellement, et leur promettre, avec une pleine sûreté, tous les autres témoignages d'une sincère bienveillance (1561). Comme la nonciature d'Allemagne et des royaumes hérétiques du Nord était la plus épineuse, le Saint-Père s'était principalement étudié à bien choisir les sujets qu'il en voulait revêtir. Zacharie Delphino, évêque de Phare en Dalmatie, et surtout Jean-François Commendon, évêque de Zante, puis cardinal, avaient toute la sagesse, la dextérité, la science, l'éloquence même qui auraient vaincu toute autre aversion que celle des disciples de Luther contre le pontife et le saint Siège romain². A Naïmbourg en Misnie, où la plupart des princes allemands s'étaient rassemblés, à peine eut-on pour le mérite personnel des nonces les faibles égards que prescrivent les lois de la société et de l'humanité. Pour le vicaire de Jésus-Christ il n'y essuya, dans ses représentans, que des plaintes injurieuses et des reproches outrageans. Tout ce qu'ils gagnèrent, ce fut de confondre ces aigres réformateurs par les variations perpétuelles de leurs confessions de foi, et de les réduire à ne pouvoir convenir entre eux de rien de précis,

¹ Pallav. l. 15, c. 7. — ² *Ibid.* l. 51, c. 2 et seq. Gratian. Vit. card. Commend. Epist. Commend. ad cardin. Borrom. et Mant.

soit dans cette assemblée, soit dans celle qu'ils tinrent peu après à Erfort (1561).

Commendon, n'espérant rien des protestans réunis, prit le parti d'aller visiter les souverains en particulier, chacun dans ses propres Etats ; il se rendit en premier lieu dans le Brandebourg, auprès de l'électeur Joachim. Quoique ce fût ce prince qui eût établi le luthéranisme parmi ses sujets, il était un de ceux qui avaient le plus de disposition à rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, dont il avait conservé beaucoup de coutumes. Le nonce en fut reçu avec tous les honneurs qu'aurait pu lui rendre le souverain le plus soumis au saint Siège. Joachim le fit manger à sa table, l'écouta d'un air touché, applaudit à la continuation du concile et aux bons desseins du pape, dont il ne parla jamais qu'avec respect. Un jour même que Commendon, avec son éloquence accoutumée, combattait les préventions de l'électeur, et lui expliquait bien des choses qu'il avait mal saisies jusqu'alors : *En vérité, mon révérend seigneur*, lui dit celui-ci avec la franchise qui lui était naturelle, *vous me donnez bien à penser*¹. Mais qu'il en coûte pour sortir du mauvais pas où il était plus facile de ne pas s'engager ! Les liaisons que ce prince avait contractées, un faux point d'honneur, et surtout les biens d'Eglise qu'il avait réunis à son domaine, à l'exemple des autres souverains protestans, l'emportèrent sur toutes ses bonnes inclinations.

Il en fut de même, pour l'affabilité de l'accueil et l'inefficacité des résolutions, chez le marquis Jean de Brandebourg et chez quelques autres princes, en qui la profession de l'erreur n'avait pas dégénéré en un brutal fanatisme. La voix de l'intérêt, le respect humain, les inductions des prédicans dont ils étaient obsédés, et surtout des moines apostats, comme quelques-uns d'entre eux le confessèrent ingénument, suffirent pour étouffer les remords de leur conscience, et toutes les impressions de la grâce. Quant aux villes impériales que parcourut le nonce Delphino, l'attrait de l'indépendance dont elles jouissaient à la faveur du nouvel Evangile, et leur accession à la ligue luthérienne qui seule pouvait les soustraire à l'animadversion du chef de l'empire, leur firent rejeter plus ou moins durement, suivant le degré de leurs préventions, la bulle et les invitations du chef de l'Eglise. La mission de ses nonces s'étendait jusqu'aux rois de Danemark et de Suède. Commendon, ayant fait sonder le terrain en Danemark, apprit que Frédéric II était un jeune monarque enorgueilli de la grandeur de sa domination, ou, pour mieux dire, de l'étendue des déserts sur lesquels il régnait, uniquement occupé des grandes

¹ Pallav. I. 15, c. 4, n. 6.

chimères qu'il roulait dans sa tête, ou des plaisirs crapuleux auxquels il s'abandonnait avec les adulateurs de sa vanité et les compagnons de ses débauches; prince d'ailleurs de génie farouche, mal élevé, qui n'avait pas même la politesse des conditions vulgaires¹. Cette perspective n'effraya cependant point le zèle de Commendon, qui ne fut pas arrêté non plus par les rigueurs de l'hiver, par des chemins absolument rompus en quelques endroits, hérissés en d'autres de glaces et de frimas, couverts presque partout de neiges amoncelées, où l'on risquait à chaque pas de s'enterrer tout vivant. Mais il n'était pas sorti de Lubeck, d'où il s'était fait annoncer, que le féroce Danois lui fit dire, qu'à l'exemple du feu roi son père, il ne voulait de commerce ni avec le pontife de Rome ni avec ses ministres.

Le roi de Suède, qui avait l'âme infiniment plus relevée et les mœurs plus douces que celui de Danemark, se ménageant d'ailleurs entre tous les partis, se croyait au moment d'épouser la reine Elisabeth, qui le jouait avec tant d'autres soupirans. Déjà il partait pour l'Angleterre, lorsqu'il fut pressenti au sujet de la nonciature. Il témoigna qu'il entendrait le nonce avec plaisir, le qualifia de père et de seigneur révérendissime, et l'invita poliment à le venir trouver en Angleterre. Commendon, qui ne se promettait pas le même accueil d'Elisabeth, prit la résolution de joindre ce prince en route, et se rendit à cet effet dans les Pays-Bas; mais il reçut à Bruxelles des lettres du pape qui, voyant que les démarches précédentes avaient été stériles en résultats, le rappelait en Italie, et le chargeait simplement de voir à son passage les évêques et les princes des environs du Rhin, de qui il y avait le plus à espérer. Ainsi, après des peines et des fatigues excessives, les nonces quittèrent l'Allemagne sans avoir pu rien gagner sur l'opiniâtreté des puissances protestantes.

La Pologne était alors plongée dans une effroyable confusion. Depuis que le roi Sigismond-Auguste avait accordé la liberté de conscience aux sectateurs de la nouvelle doctrine, les libertins et les impies de toutes les nations avaient inondé ses Etats, où ils trouvaient un asile d'autant plus assuré sous la protection des grands, qu'un nombre très-considérable de ceux-ci, élevés dans les universités d'Allemagne, n'en avaient rapporté qu'une aversion méprisante pour la religion romaine, et une indifférence presque absolue à l'égard de toutes les autres². Les unitaires ou antitrinitaires, appuyés sur les mêmes principes que les protestans, c'est-à-dire sur l'Écriture entendue à leur manière, avaient d'abord

¹ Pallav. c. 5, ex Litt. Commend. ad card. Borrom. — ² Hist. Reform. eccl. Polon., c. 4. J. Stom. Epitom. p. 182 et seq.

fait corps avec eux; mais quand ils avaient osé mettre au jour leurs effroyables dogmes, ils avaient été repoussés avec horreur. Le premier auteur de ces impiétés était Lælio Socin, dont elles portèrent aussi le nom, et que les recherches de l'inquisition avaient réduit à fuir de Sienne, lieu de sa naissance, pour chercher l'impunité parmi les peuplades sauvages et ignorantes de la Sarmatie. Fauste, son neveu, trouvant le chemin déjà frayé, mit la dernière main à cet affreux système, réunit en corps ces nouveaux sectaires, donna la forme à la secte, et l'étendit jusqu'en Transylvanie. Elle professait qu'il n'y a qu'une personne en Dieu; que le Verbe est seulement supérieur aux autres créatures; mais que ni le Verbe ni le Saint-Esprit ne sont Dieu; que Jésus-Christ n'a pas satisfait pour nos péchés, et que les peines de l'enfer ne seront pas éternelles. Sur l'eucharistie, elle suivait la doctrine de Zuingle, et celle de Calvin sur les autres dogmes.

Ces blasphémateurs ne laissèrent pas que d'établir des églises dans les villes du pays, à Cracovie, à Lublin, à Kiovie, à Racovie, à Novogorod, et dans une infinité d'endroits moins considérables. Pinczow, qui n'est qu'une bourgade où ils tenaient leurs synodes, devint aussi fameux en Pologne, qu'Athènes l'avait été dans la Grèce; ce qui fit succéder le nom de Pinczowiens à celui d'Ariens qu'on leur avait si bien donné jusque là. Ils tinrent jusqu'à vingt synodes fameux en cinq ou six ans, tantôt entre eux seuls, tantôt rassemblés avec les protestans, contre lesquels ils s'élevèrent avec aussi peu de ménagement, que si les uns et les autres n'eussent pas tiré leur origine de la même souche. Ils ne montrèrent pas moins d'audace dans les diètes générales, contre la religion professée par le roi et par le corps de l'État. Des personnes de distinction, des seigneurs du premier ordre les appuyaient sous main, et osaient quelquefois prendre la parole en leur faveur. Cette noblesse, aussi aliène qu'ignorante, se prévalant de quelques notions qui lui restaient de ses études d'Allemagne, prétendait juger de la doctrine, régir les docteurs; et se souvenant au moins de la grande maxime de Luther, qu'il ne faut point admettre d'autre autorité que celle de l'Écriture, se déclarait le plus souvent contre les catholiques. Mais les prétendus réformés furent contraints eux-mêmes d'en revenir, contre les nouveaux sectaires, à la voie de l'autorité et de l'uniformité dans la doctrine.

Ils leur objectèrent qu'ils renversaient les articles fondamentaux de la foi chrétienne; que le mystère de la Trinité, la distinction et la consubstantialité des trois personnes, l'union personnelle de la nature divine avec la nature humaine en Jésus-Christ, et les satisfactions de ce Dieu fait homme n'étaient pas moins de

l'essence du christianisme pour les protestans que pour les catholiques. Les Sociniens répondirent en deux mots, comme les protestans l'avaient fait sur tant d'autres articles, que ce n'étaient là que de pures chimères, introduites dans l'Eglise par les évêques de Rome. Ceux-ci menacèrent d'excommunication; ceux-là crièrent à la tyrannie. Les protestans prononcèrent en effet les censures; les Sociniens les méprisèrent, s'en divertirent, publièrent des libelles où l'injure et le ridicule étaient répandus à pleines mains. Les protestans reprirent les conférences et la dispute, citèrent en réfutation plusieurs passages de l'Écriture: les Sociniens les trouvèrent obscurs, leur en opposèrent une infinité d'autres, qu'ils prétendaient beaucoup plus concluans. Les protestans recoururent aux explications que les anciens Pères avaient données à ces textes; et comme on leur objecta qu'ils se trahissaient eux-mêmes, en rappelant la tradition bannie de toute la réforme, ils finirent la conférence par des emportemens et des invectives: leurs antagonistes, loin de s'inquiéter, conclurent froidement que, puisqu'on n'avait plus que des injures à leur opposer, ils avaient pour eux la raison¹.

Le socinianisme s'introduisit en Transylvanie pendant le règne de Sigismond Zapol, qui commandait souverainement dans cette province, sous le nom de vayvode ou gouverneur, et qui avait encore, de l'aveu du grand-seigneur, le titre de roi de Hongrie, dont la Transylvanie avait été détachée depuis vingt ans, à compter de cette année 1561². Ce prince fut infecté du socinianisme par François David, attaché d'abord à la confession d'Augsbourg, et l'un des surintendans de la réforme luthérienne. Quelques émissaires de Genève et de Zurich étant survenus en Transylvanie comme David s'y trouvait, les esprits furent bientôt tellement partagés dans les Eglises protestantes, et l'on y proposa des dogmes si étranges, qu'on ne savait plus ce qu'on y croyait ni ce qu'on devait y croire. On y eut recours, comme en Pologne, aux conférences et aux disputes; on proposa de part et d'autre les livres saints: chacun voulut faire prévaloir son avis, personne ne céda, et tout aboutit à établir un christianisme où Jésus Christ était simplement révééré comme une créature moins imparfaite que les autres; en un mot à former des fidèles dont la foi aurait pu être également professée par les Mahométans leurs voisins.

Dans les arides vallées des Alpes, la secte des Vaudois toujours obscure, et depuis seize ans presque anéantie, comme on l'a vu,

¹ Lubinski, Hist. Réf. c. 5. — ² Biblioth. Antitrin. p. 286 et seq.

par les ordres surpris au roi François I^{er}, s'était rétablie à la faveur des guerres que le duc de Savoie eut à soutenir avant la paix de Cateau-Cambresis. Remis par ce traité en possession de ses anciens domaines, Philibert-Emmanuel, après avoir employé sans succès les voies de persuasion, entreprit de contraindre ces hérétiques par la force des armes de rentrer dans la communion de l'Eglise romaine. Un grand nombre se retirèrent chez les Suisses et les Grisons : ceux qui restaient, s'armèrent de toutes parts, persuadés par quelques ministres, qu'au point où se trouvaient les choses, il leur était permis de repousser la force par la force ; que ce n'était pas proprement s'armer contre son souverain, mais contre le pape qui abusait de la puissance des princes. La guerre dura plus de huit mois, pendant lesquels le sort des armes fut souvent partagé, quoique d'abord plus heureux pour les troupes ducales, qui en abusèrent quelquefois. A Tailleret, qu'elles surprirent de nuit, elles massacrèrent, pêle-mêle, hommes, femmes et enfans, la plupart encore couchés. A la fin, le désespoir donnant des forces toutes nouvelles à ces malheureux, ils osèrent en venir à une bataille rangée, rompirent leurs ennemis, les mirent en déroute, et ne voulurent plus quitter les armes, qu'on ne leur eût accordé une entière liberté de conscience. Ils consentirent néanmoins à laisser célébrer la messe chez eux, à condition qu'il leur serait libre de n'y point assister¹.

Les Espagnols furent plus heureux, et très-expéditifs contre les huguenots qui s'étaient répandus en grand nombre dans le royaume de Naples. Le vice-roi, étant informé qu'à la suite de deux ministres venus de Genève, il s'était assemblé jusqu'à deux à trois mille personnes à Montalte en Calabre, y fit aussitôt marcher des troupes qui les enveloppèrent et les prirent tous. On fit grâce à ceux qui voulaient abjurer ; les autres furent, en partie noyés ou pendus, en partie envoyés aux galères. Un de leurs ministres, nommé Pascal, fut conduit à Rome pour l'exemple, et brûlé publiquement².

La France avait été invitée au concile général, comme toutes les autres nations, et s'était montrée aussi empressée qu'aucune d'elles à le faire assembler ; mais les lenteurs inévitables dans une affaire qui demandait le concours de tout le monde chrétien, et la situation où se trouvait le royaume déchiré plus cruellement de jour en jour par la discorde et le fanatisme, lui avait fait chercher un remède plus prompt, que la cour imagina pouvoir trouver dans le colloque de Poissy. Il s'était formé entre les person-

¹ De Thou, l. 27. — ² Bèze in Icon.

nages les plus accrédités à cette cour une étroite union, que les sectaires alarmés nommaient triumvirat, et qui inspirait beaucoup de confiance aux catholiques. Des plaintes s'élevant contre ce que les mécontents appelaient les sangsues de l'Etat, notamment contre la duchesse de Valentinois et le maréchal de Saint-André, Jacques d'Albon, aussi bien que contre les Guise, objets éternels et peu étonnés de ces clameurs, la duchesse et le maréchal, qui avaient eu le plus de part aux gratifications des rois précédens et aux biens confisqués sur les hérétiques, s'étaient liés d'intérêt entre eux, ainsi qu'avec les princes lorrains, afin de parer à une restitution également ruineuse et honteuse¹. Ils résolurent de s'associer encore le connétable de Montmorenci, sincèrement attaché à la vraie religion, qui d'ailleurs avait beaucoup reçu lui-même, et dont l'un des fils était gendre de la duchesse. Mais le motif de la religion suffisait pour ce respectable vieillard. *Une foi, une loi, un roi* : telle était, et la devise qu'il avait continuellement à la bouche, et la maxime la mieux empreinte dans son cœur; invinciblement persuadé que la ruine de l'une de ces trois choses entraînerait infailliblement celle des deux autres. Aussi dès qu'on lui eut fait entendre que, s'il se réconciliait cordialement avec les princes de Guise, l'ancienne religion subsisterait en France, et qu'elle y était perdue s'il se livrait davantage aux Châtillon ses neveux, il rompit avec les deux premiers princes du sang aussi bien qu'avec tous ceux de ses proches qui étaient imbus des erreurs de Genève. Il agissait contre ses intérêts temporels, et ne l'ignorait point. Le maréchal de Montmorenci, son fils aîné, le priant de dissimuler, au moins pour le bien de sa famille : « Je ne puis demeurer neutre, répondit-il nettement, lorsqu'il est question de la cause de Dieu et du salut de la France : on pourra m'accuser de simplicité ; mais j'aurai fait ce que demandaient ma conscience et le véritable honneur. » Ainsi l'union du connétable avec le duc de Guise et avec le maréchal de Saint-André se conclut de bonne foi.

On ne voit pas sans quelque étonnement Saint-André de pair avec ces deux grands pivots des destins de la France ; mais cadet d'une bonne maison du Lyonnais, peu accommodé des biens de fortune qui affluaient et fondaient également entre ses mains, homme de table et de tous les plaisirs, donnant dans les superfluités de toute espèce, il avait en même temps le génie des armes et le goût des affaires, les avantages de l'esprit et de la figure, un air engageant, la conversation séduisante, et une dextérité sin-

¹ Brantom. Feron.

[AN
guli
étai
il ét
O
réch
de l
cipe
quel
nais
ligu
soin
gagr
trair
varr
arm
deh
Alle
le pa
Suis
a le
dève
Ce
petit
tant
ci, p
dans
du p
héré
mém
jurie
men
asser
buai
le p
fois
ment
sista
subs
bliss
au c
saisi

gulière pour parvenir à ses fins¹. Un courtisan de ce caractère était d'un grand secours pour les princes de Lorraine, auxquels il était dévoué.

On prétend que le triumvirat, composé proprement de ce maréchal, du connétable et du duc de Guise, fut comme l'ébauche de la ligue : confédération puissante, mais conforme aux principes de la société toute catholique à cette époque, et sans laquelle le calvinisme serait monté sur le trône de France². Dès la naissance du triumvirat, on vit en effet courir le plan d'une ligue ou confédération projetée pour le soutenir en cas de besoin. Le roi d'Espagne, déclaré chef de cette alliance, devait, ou gagner par des promesses le roi de Navarre son voisin, ou le contraindre de vive force. Si les religionnaires armaient pour le Navarrois, les catholiques devaient en même temps prendre les armes dans tout le royaume. Et pour empêcher les sectaires du dehors de venir au secours de ceux de France, l'empereur, en Allemagne, s'engageait à user de tout le poids de son autorité ; le pape et les princes d'Italie, à faire du côté de Genève et des Suisses une diversion qui rendit toutes leurs forces nécessaires à leur propre défense. Du reste, ce plan peut n'avoir été ainsi développé qu'après coup.

Cependant, à l'occasion de quelques émeutes et de plusieurs petits combats livrés entre les catholiques et les religionnaires, tant à Paris que dans les provinces, le roi, pour calmer ceux-ci, publia l'édit de juillet, ainsi nommé du mois où il fut rendu dans le cours de cette année 1561. On y accordait l'amnistie du passé, et l'on y défendait pour l'avenir de condamner les hérétiques à la mort. Il y était aussi défendu aux prédicateurs, même sous peine de la vie, de se permettre des qualifications injurieuses, et tout discours qui pût donner lieu à des soulèvements ; mais en même temps on interdisait aux Calvinistes toute assemblée publique et particulière, même sans armes. On attribuait encore aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, et le pouvoir de livrer les coupables aux juges royaux, qui toutefois ne pouvaient imposer de plus grande peine que le bannissement. Cet article fut vivement contredit ; mais le chancelier persista à le maintenir, parce que tout tribunal ecclésiastique, substitué à celui des évêques, lui semblait mener droit à l'établissement de l'inquisition. On donna cependant une vive alarme au clergé, par la proposition qu'on fit hautement au roi d'en saisir tous les biens, à la réserve de ce qui était nécessaire pour

¹ Brantome. — ² Rec de chos. memorab. t. 2, p. 135.

la simple subsistance. Bientôt néanmoins les prélats comprirent ce qu'on voulait d'eux; et au moyen d'un don, trop dispendieux et offert trop à propos pour être censé gratuit, comme on le qualifia, ils demeurèrent tranquilles. Ils se soumettaient à quatre décimes par année, pendant le cours de six ans : ce qui produisit au roi neuf millions six cent mille livres.

Après l'édit de juillet, on s'occupa surtout du colloque de Poissy, qui avait été indiqué pour le mois suivant, et qui ne put se tenir qu'en septembre¹. Le pape était d'autant plus alarmé de ce projet, que la reine-mère, par le conseil de l'artificieux Montluc, évêque très-suspect de Valence, lui avait écrit d'une manière bien plus propre à redoubler qu'à calmer ses inquiétudes. Elle faisait une espèce d'apologie des sectaires du royaume, qui ne comptaient parmi eux, disait-elle, aucun Anabaptiste, aucun impie, pas une personne qui ne tint les douze articles du Symbole des apôtres. D'où elle concluait, en traitant le reste de choses à peu près indifférentes, que tous ceux qui aimaient l'union catholique devaient les recevoir dans la communion de l'Eglise. Pour y retenir même plusieurs de ceux qui s'y trouvaient encore, et pour lever des scrupules qui pouvaient la leur faire abandonner, elle conseillait au pontife d'ôter les images des églises, de retrancher les exorcismes et les autres cérémonies qui accompagnaient le baptême, de permettre la communion sous les deux espèces sans aucune distinction de personnes, et de préférer sur cet objet l'autorité de la parole de Dieu à celle du concile de Constance, enfin d'administrer l'eucharistie à la façon de Genève, en langue vulgaire, après la confession de foi et la confession générale des péchés, et même d'abolir la fête du Saint-Sacrement, instituée, ajoutait-on, pour le culte spirituel, et non pour le spectacle. C'est ainsi que la politique de Catherine de Médicis arrangeait la religion : l'avait-elle abandonnée, ou ne la savait-elle pas ?

Pie IV, à la réception de cette lettre, s'empressa de faire partir pour la France, en qualité de légat, le cardinal Hippolyte d'Est, afin de rompre le colloque, s'il en était encore temps, ou du moins pour empêcher autant qu'il serait possible ses pernicious effets. Ce légat, frère du duc de Ferrare, et qui à l'avantage de sortir d'une maison souveraine attachée constamment à la France, joignait une habileté qui trouvait peu d'affaires difficiles, agit de concert avec le cardinal de Tournon, le plus exprimé des cardinaux français, et avec beaucoup d'autres prélats distingués, afin d'em-

¹ De Thou, l. 28. Fra-Paol. l. 5, p. 433.

[An
pèche
sèrent
ment
incor
lence
que,
décis
venir
inutil
Le
du tr
assez
quend
vertir
tion f
Calvin
les de
avaier
més
desse
colloq
Qu
sidenc
pour l
tiques
accom
des gr
reste
d'abor
tholiqu
deux
soutir
nomm
nève,
à la r
trigue
Ap
chanc
du me
ple p
l'Etat.

! Con

pécher que la conférence n'eût lieu. Ces premiers pasteurs pensèrent qu'il était d'un danger extrême d'exposer la foi au jugement d'une multitude légère et mal instruite; qu'outre cet inconvénient, c'était autoriser les ministres à publier avec insolence leurs nouveautés scandaleuses; et ce qui était sans réplique, que, le but du colloque étant, ou de prévenir, ou d'attendre la décision du concile, de deux choses l'une: on ne pouvait la prévenir sans témérité; et si on devait l'attendre, la conférence était inutile¹.

Le cardinal de Lorraine, plus puissant que jamais au moyen du triumvirat, était pour le colloque, et il prévalut. On lui prête assez légèrement pour motif, l'envie de faire briller son éloquence; plus plausiblement, l'espoir, quoique mal fondé, de convertir les ministres; et avec beaucoup de vraisemblance, l'intention fine de mettre aux prises les protestans d'Allemagne avec les Calvinistes de France, sur le dogme et les rites, si différens entre les deux sectes². On assure que le cardinal et le duc son frère avaient formé de longue main le projet d'ôter par là aux réformés français l'assistance des Allemands, et que ce fut dans ce dessein qu'ils montrèrent tant d'empressement pour attirer au colloque les ministres luthériens.

Quoi qu'il en soit, de Saint Germain, où la cour faisait sa résidence ordinaire, le roi se rendit à Poissy le 9 de septembre pour le colloque, auquel la reine-mère, par déférence pour les hérétiques, avait arrêté qu'il présiderait, au lieu des évêques. Il était accompagné de cette mère impérieuse, des princes du sang, des grands officiers de la couronne et des ministres d'Etat. Le reste de l'assemblée consistait en six cardinaux, quatre évêques d'abord et peu après quarante, un grand nombre de docteurs catholiques, et douze ministres des nouvelles religions, avec vingt-deux députés de leurs Eglises. Celui qui ouvrit la scène, et qui soutint presque tout le poids de la dispute, comme le plus renommé des sectaires, était Théodore de Bèze, ministre de Genève, bel esprit, beau diseur, subtil dans la dispute, très-heureux à la réplique, et pour le moins aussi propre au manège de l'intrigue qu'à la joûte de l'argumentation (1561.)

Après que le roi eut ouvert la séance en peu de paroles, le chancelier, sous prétexte d'expliquer plus au long les intentions du monarque, fit un discours, où, envisageant la religion en simple politique et disposant du sacré dépôt comme des fonds de l'Etat, il insinua qu'on devait user de ces tempéramens et de ces

¹ Comment. 1. 2 et 3. — ² De Serres, t. 1, p. 690.

modifications conciliatoires qui renversent la foi en la traitant comme l'erreur. Et abandonnant les premiers principes, tout habile homme qu'il était, il osa décrier les conciles généraux, que les conciles nationaux, dit-il, avaient souvent corrigés. Il sapa même toute la tradition et adopta la maxime qui avait enfanté toutes les nouvelles sectes, savoir, qu'on n'avait pas besoin d'autres livres que l'Écriture sainte, et que cette règle suffisait pour examiner la doctrine. La harangue du chancelier indigna les évêques, qui la lui demandèrent par écrit, afin de lui faire rendre compte de sa foi, déjà trop suspecte; mais il n'eut garde de courir ce risque, et refusa invinciblement. La reine, coupant court à cette querelle, fit dire à Bèze de parler.

Il avança au milieu du réfectoire de l'abbaye, où se tenait l'assemblée; et là, se jetant à genoux avec les autres ministres qui l'accompagnaient, les mains et les yeux levés au ciel, il fit à voix haute une longue prière pour demander les lumières au Père céleste, ou plutôt pour frapper les simples par ce coup de théâtre¹. Il exposa d'abord sa croyance et celle de ses frères, puis se plaignit en termes amers des rigueurs qu'on exerçait contre des fidèles, qui ne respiraient, dit-il, que la pureté de l'Évangile, et la paix de la bonne conscience, tandis qu'on les traitait de séditeux et de perturbateurs du repos public: il entra dans le détail des points controversés, et les revêtit de toutes les preuves que comportaient la faiblesse de sa cause et la brièveté d'un discours. Quoique dès le premier trait il eût fort choqué les catholiques, et qu'en plusieurs points il eût même déplu à quelques sectaires, on le supporta, jusqu'à ce que, touchant au mystère adorable de l'Eucharistie, sa bouche sacrilège osa proférer que le corps de Jésus-Christ en est aussi éloigné que le ciel l'est de la terre. A ce blasphème, une rumeur d'indignation et un frémissement général se répandirent dans toute l'assemblée. L'un même des plus anciens docteurs de Genève, qui le connaissait parfaitement, dit assez haut pour être entendu¹: *Comment croirait-il que le corps de Jésus-Christ est dans le sacrement, lui qui croit à peine qu'il y ait un Dieu dans le ciel?*

Le cardinal de Tournon se levant avec une émotion d'autant plus vive qu'elle avait été plus long-temps contenue: « On voit donc
 » enfin, dit-il, que ce n'est pas sans raison que la plupart des
 » prélats s'opposaient à cette conférence pernicieuse. Nous n'y
 » avons paru que par un ordre exprès du roi, et peu s'en est
 » fallu qu'au premier accent du blasphème nous ne nous soyons

¹ Benott, Hist. de l'édit de Nantes, t. 1, p. 17. — ² Spond. an. 1661, n. 12.

[AN
 » rec
 » ma
 » avi
 » ore
 » inn
 » d'e
 » M
 » sig
 » l'or
 » jug
 » cor
 » cor
 » vér
 de p
 jeune
 du p
 ceper
 fit, a
 de so
 On
 pond
 le mé
 fait l
 qui s'
 se bo
 la pr
 velle
 ser in
 forme
 seand
 discor
 ticles
 dans t
 souve
 saura
 faut u
 ble, e
 quanc
 conci
 docte
 comm

¹ De

» retirés. Tout le respect dont nous sommes pénétrés pour la
 » majesté royale a été nécessaire pour nous retenir. Nous les
 » avions prévus, ces écarts sacrilèges, si capables d'offenser les
 » oreilles pieuses, de porter le scandale dans les âmes les plus
 » innocentes, et c'est à cela que nous craignons sur toute chose
 » d'exposer la candeur de notre jeune et vertueux monarque.
 » Mais nous vous conjurons, Sire, par la foi qui a constamment
 » signalé la longue et religieuse suite de vos ancêtres, de fermer
 » l'oreille à ces nouveautés impies, de suspendre au moins votre
 » jugement, jusqu'à ce que les évêques, à qui l'éternel pasteur a
 » commis le pouvoir d'enseigner les peuples et les rois, fassent
 » connaître avec évidence la distance infinie du mensonge à la
 » vérité.» Catherine de Médicis, qui prit pour elle ce qu'il y avait
 de plus vif dans ce discours, s'excusa, quant à la présence du
 jeune roi son fils, sur le consentement des princes, du conseil et
 du parlement même, toujours si contraire à l'hérésie. Elle voulut
 cependant que Bèze eût la liberté d'achever son discours; ce qu'il
 fit, avec un peu plus de réserve qu'auparavant, après s'être remis
 de son mieux d'un saisissement qui pensa le déconcerter.

On délibéra, quand il eut fini, s'il était convenable de lui ré-
 pondre. La plupart des évêques opinèrent à ne le faire que par
 le mépris; mais le cardinal de Lorraine, dont la plume avait déjà
 fait les frais de la réplique, obtint la faculté d'entrer en lice; ce
 qui s'exécuta dans la séance suivante¹. On arrêta cependant qu'il
 se bornerait à la question de l'Eglise et à celle de l'eucharistie : à
 la première, comme faisant crouler seule tout l'édifice de la nou-
 velle doctrine, et réduisant les novateurs à se soumettre, ou à pas-
 ser inévitablement pour hérétiques; à l'eucharistie, parce qu'elle
 forme la base de tout le culte chrétien, et surtout pour lever le
 scandale qu'avait causé la publicité des blasphèmes de Bèze. Le
 discours du cardinal roula donc principalement sur ces deux ar-
 ticles. Il posa pour maxime donnée par Jésus-Christ et reconnue
 dans tous les siècles, qu'on doit recourir à l'Eglise, comme au juge
 souverain, dans les controverses de religion; que l'Écriture ne
 saurait l'être seule, parce que, ne s'interprétant pas elle-même, il
 faut un juge vivant et parlant qui déclare d'une manière infailli-
 ble, et ce qui est Écriture sainte, et quel en est le vrai sens; que
 quand il s'élève des nouveautés, il faut recourir aux décrets des
 conciles œcuméniques, aux sentimens de la multitude des saints
 docteurs, et en premier lieu sans doute à l'Écriture sainte, mais
 comme elle est interprétée par l'Eglise; qu'Arius et tous les héré-

¹ De Thou, lib. 28. Espenc. Act. coll. Possiac.

parques les plus abhorrés ne sont tombés dans des erreurs si énormes, que pour avoir enfreint cet ordre et cette règle. Touchant l'eucharistie, il fit sentir que les Sacramentaires ne croyaient pas le Fils de Dieu autrement parmi nous, depuis son ascension, qu'il n'y était avant qu'il se fût incarné; que c'était pour eux la même chose, ou de se revêtir de Jésus-Christ dans le baptême, suivant les expressions figurées de S. Paul, ou de prendre dans la cène sa chair et son sang; que dans la présence réelle et vraiment corporelle, tenue par les catholiques, il n'y a aucune contradiction; qu'ils reconnaissent, à la vérité, qu'un seul corps est en même temps dans plusieurs lieux, mais qu'ils ne croient nullement qu'il est dans un lieu et qu'il n'y est pas. *Que si les Calvinistes*, conclut-il, en faisant allusion à la similitude que Bèze avait employée avec tant de scandale, *si les Calvinistes n'ont rien autre chose à proposer, nous leur déclarons que nous sommes aussi éloignés de leurs sentimens que le troisième ciel l'est du centre de la terre.*

Tout le discours du cardinal fut clair, profond, élégant, prononcé avec noblesse; en un mot, il s'attira les applaudissemens de ses ennemis mêmes. Il n'eut pas plus tôt fini, que les cardinaux et tous les évêques le prirent au milieu d'eux, et formant un cercle autour du roi, s'écrièrent unanimement: « C'est là, nous le confessons, la foi catholique; c'est la pure doctrine de l'Eglise. Nous sommes prêts à la souscrire tous, à la soutenir jusqu'au tombeau, à la sceller, s'il est nécessaire, de tout notre sang. » Ils conjurèrent le roi et la reine d'y persévérer de même, et de la défendre de tout leur pouvoir. « Du reste, ajoutèrent-ils, nous n'empêchons pas que ceux qui l'ont abandonnée, ne continuent de proposer les autres points de discussion, pourvu qu'ils souscrivent à la doctrine qu'on a déjà expliquée. Mais s'ils refusent de le faire, on ne doit plus les entendre; on ne doit que s'empresser de les chasser du royaume. »

Le zèle des prélats eut au moins sujet de s'applaudir de ce que le jeune roi n'assista point aux séances suivantes. On y agita successivement toutes les matières contestées. Le cardinal de Lorraine fit tous ses efforts pour gagner principalement Théodore de Bèze. N'y pouvant réussir, il usa de toute son adresse pour lui faire développer nettement son opinion touchant l'eucharistie, dans la vue de le mettre en opposition avec les docteurs luthériens. Mais il avait affaire à un antagoniste qui n'avait pas moins d'habileté à éventer un piège, que de souplesse pour l'éviter. Un jour après l'avoir pressé vivement dans ses subterfuges ambigus: « Parlez enfin, lui dit le cardinal, d'une manière que d'autres puissent

« entendre : admettez-vous la consubstantiation avec les protestans d'Allemagne? — Mais vous, répliqua Bèze, rejetez-vous avec eux la transsubstantiation? » Quand la gravité doctorale en fut venue à ces altercations pointilleuses, on ne chercha plus à se persuader, mais à s'humilier réciproquement, à se piquer, à se surprendre dans les paroles, et il fallut songer à terminer les conférences.

Pour dernière tentative, on changea la forme du colloque; chaque parti nomma cinq docteurs, auxquels on recommanda beaucoup d'agir pacifiquement. Ces nouveaux athlètes se munirent de textes, les tournèrent dans tous les sens, les proposèrent avec emphase; dressèrent des confessions de foi, les censurèrent tour à tour, les corrigèrent ou les embrouillèrent, se les présentèrent à signer, les rejetèrent avec dédain; causèrent enfin, le 25 de novembre, la dissolution du colloque, et chacun des partis ne manqua point de s'attribuer la victoire. Ce qu'il y eut de mieux, c'est qu'on n'y décida rien, et que par conséquent on n'attenta point à l'autorité du concile œcuménique.¹; en sorte que Calvin fut obligé de confesser lui-même que le grand dessein de rétablir la pureté du christianisme par la réunion des parties contraires n'était pas encore parvenu à sa maturité.

Les docteurs catholiques y signalèrent leurs talens avec beaucoup d'éclat, particulièrement Claude d'Espence, et Claude de Xaintes, alors chanoine régulier, et depuis évêque d'Evreux : d'Espence, le premier théologien de son temps, soit pour étayer un argument de tous les moyens dont il était susceptible, soit pour saisir le vrai sens d'une proposition, sous toutes les équivoques et les subtilités dont on l'enveloppait; l'un et l'autre également remplis de sagacité, si versés dans la science immense de la tradition, que leurs propres adversaires ne purent qu'admirer leur exactitude dans les citations sans nombre des Pères et des saints docteurs. Ce qui est plus étonnant encore, c'est que, pour l'art des procédés et la sagesse de la conduite, ils se rendirent nécessaires au cardinal de Lorraine, qui s'avança trop, et eut besoin d'eux afin de se dégager.

Le père Laynez, général des jésuites, que le légat du pape avait amené au colloque, instruit parfaitement des menées hérétiques, tant par sa propre expérience que par celle de ses confrères, occupés en tous lieux à la défense de la foi, négligea de traiter avec les dogmatiseurs, et ne porta la parole qu'à la reine². Il lui représenta que c'était une illusion, qu'il n'y avait rien de plus dan-

¹ Calv. epist. 309. — ² Sacchin. Hist. Soc. Jes. t. 5, n. 202.

gereux que de négocier un accommodement avec les hérétiques, avec des loups revêtus de la peau des brebis, suivant les expressions de l'Évangile, afin d'en imposer aux pasteurs mêmes, et de surprendre leur aveu pour ravager leurs troupeaux; que la nouveauté et l'hypocrisie, que l'hérésie et la fourberie avaient été de tout temps des compagnes inséparables; que Pélage, après tant d'autres hérésiarques, prenait le langage des catholiques afin de les corrompre ensuite, en dénaturant jusqu'au sens des termes qu'il leur avait empruntés; qu'ainsi les Calvinistes confessaient l'Église catholique, qu'ils ne tendaient qu'à détruire, reconnaissaient des pasteurs qui ne différaient en rien des laïques, protestaient recevoir dans l'eucharistie le corps de Jésus-Christ qu'ils ne croyaient que dans le ciel, se disaient en un mot des chrétiens parfaits, tandis qu'ils n'étaient que des bateleurs qui jouaient le christianisme; qu'après tout il n'appartenait point aux princes de traiter des affaires de la religion; que cela regardait uniquement la puissance ecclésiastique; et même que, dans les causes majeures, telles que l'hérésie, ce n'était qu'au chef et au corps de l'Église qu'il appartenait de prononcer finalement, et non pas à une assemblée particulière qui n'a point l'assistance infailible du Saint-Esprit: ce qui est conforme, ajouta-t-il, au concile de Bâle, qui défend de tenir des conciles provinciaux pendant que le concile général est ouvert, et même six mois avant qu'il le soit.

La liberté de ce discours piqua la reine, qui dissimula néanmoins, tant en considération du légat qui était présent, que pour colorer avantageusement son colloque aux yeux du chef de l'Église, de tous les princes catholiques, et même de tous les Français qui demeureraient sincèrement attachés à la foi de leurs pères. Le zèle de Laynez déplut si peu à la nation et à son premier tribunal, qu'il trouva en cette rencontre, de la part de ce corps, pour l'établissement des jésuites à Paris, des facilités que la faveur même du roi Henri II n'avait pu leur procurer sept ans auparavant. Ils avaient alors obtenu de ce prince des lettres patentes, même impératives, pour leur réception. Le parlement, qui n'aimait pas en général les nouveaux établissemens de religieux, rendit un arrêt à l'effet que les bulles d'institution et d'approbation de la Société fussent communiquées, avec les lettres patentes, à l'évêque de Paris Eustache du Bellay, et au doyen de la faculté de théologie. Cette faculté craignit, à ce que déclare son décret conçu en termes fort durs, que les privilèges du nouvel ordre touchant

¹ D'Argentré, Collect. Judic. t. 2, p. 194.

les fonctions du ministère et le pouvoir d'enseigner, ne portassent préjudice aux ordinaires et aux universités du royaume. L'avis du prélat ne fut pas plus favorable. Depuis ce temps-là, cette Société, sans être reçue en France par autorité publique, y avait vécu tranquille, et y avait eu, au moins en bien des endroits, le libre exercice de ses fonctions. Elle avait commencé dès lors à enseigner dans la ville de Billom en Auvergne, où l'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, fonda un collège, en attendant qu'elle pût enseigner également dans la maison qu'il lui avait donnée à Paris. Durant cet intervalle, quelques docteurs de Sorbonne venus à Rome avec le cardinal de Lorraine, et déjà touchés de la modération et du profond silence observé par la Compagnie à l'égard du décret injurieux publié contre elle, avaient déposé le reste de leurs préventions, et rapporté dans leur patrie des dispositions toutes différentes.

Quelques jésuites étaient répandus dans le même temps en différents endroits du royaume, entre autres le Père Edmond Auger, né Français près Sezanne en Brie, et qui, par son zèle et toutes ses vertus, par son éloquence, sa prudence et son intrépidité, rendit en plusieurs provinces du royaume les services les plus signalés contre les entreprises des Calvinistes, souvent au péril de sa vie. Il fut pris par le formidable baron des Adrets, qui ordonna de le pendre sur-le-champ; mais son éloquence attendrit un ministre même de cette réforme sanguinaire, qui demanda et obtint sa grâce, en se faisant fort de le gagner. Échappé à ce péril, il alla signaler de nouveau son zèle et son intrépidité en Auvergne, où, dans la seule ville d'Issoire, il retira de l'erreur plus de quinze cents huguenots. La ville importante de Lyon lui dut plus encore dans la suite : il y éventa, et y fit avorter une conspiration de turbulens sectaires, prêts à la faire retomber sous leur joug, et à y ruiner sans ressource la religion qu'il y avait à peine rétablie. La peste étant survenue, on ne put empêcher ce citoyen précieux d'exposer ses jours, comme s'il eût été le plus inutile des hommes. Devenu confesseur du roi, et souvent pressé d'accepter un évêché, il refusa constamment les dignités et se retira enfin en Italie, où il fit, à Côme dans le Milanais, une mort dont l'édification répandit à celle de ses œuvres (1591). On assure qu'il a converti plus de quarante mille hérétiques.

Le général des jésuites ayant profité de son séjour en France pour renouer l'affaire de l'établissement légal de sa Société dans la capitale du royaume, le parlement renvoya aux évêques assemblés à Poissy l'examen de la décision des difficultés qui la con-

cernaient¹. La sage fermeté du zèle de Laynez avait produit sur les esprits les impressions les plus favorables : ces prélats ne balancèrent point à confirmer l'établissement de ses confrères à Paris ; ils leur assurèrent encore les biens que leur avait donnés l'évêque de Clermont, et qu'on ne laissait pas que de leur disputer, malgré quatre ou cinq jussions de la cour. Ils n'approuvèrent cependant pas la Compagnie, comme un ordre religieux nouvellement institué, mais en forme de société seulement, ou de collège, et sous plusieurs autres conditions qui obviaient aux alarmes des universités, de quelques évêques, et même à la rivalité des autres religieux. Ce fut pour cela qu'on leur enjoignit, par exemple, de prendre un autre nom que celui de jésuites et de Compagnie de Jésus ; mais le public les avait déjà nommés, et la loi prévaut difficilement sur le langage des peuples.

L'assemblée des prélats à Poissy fit encore plusieurs réglemens de discipline, dont les plus importans passèrent ensuite dans le corps de la discipline du concile de Trente, et que nous nous dispensons pour cela de rapporter. Mais la profession de foi qu'ils y dressèrent est une preuve trop éclatante du mépris qu'ils faisaient des nouveautés hérétiques pour en rien omettre d'essentiel. « Nous croyons fermement, porte-t-elle, et nous confessons » tous, que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont réellement et transsubstantiellement sous les espèces du pain et du » vin, en vertu de la parole de Dieu prononcée par le prêtre, seul » ministre ordonné pour cet effet, suivant la loi de Notre-Seigneur ; » qu'il n'y a qu'une Eglise catholique et apostolique, sous un seul » vicaire de Jésus-Christ dont il faut tenir la foi ; qu'on ne doit » point révoquer en doute ce qu'ils ont défini ; qu'on doit garder » les traditions apostoliques, suivre le sens orthodoxe des saints » Pères, obéir aux lois et aux constitutions de l'Eglise, reconnaître sept sacremens, leur usage, leur vertu et leur fruit, en un » mot, retenir exactement tout ce que nos pères ont religieusement et saintement observé ; détester enfin toute hérésie, particulièrement celle de Zuingle et de Calvin, ainsi que les impiétés des Anabaptistes. »

Quoiqu'on n'eût rien accordé aux hérétiques dans le colloque de Poissy, il en résulta néanmoins un très-grand mal pour la religion. On avait permis en leur faveur de soumettre à un nouvel examen des erreurs condamnées définitivement ; ils avaient été admis par la puissance souveraine à soutenir à la face de la cour et du clergé ce qu'ils n'avaient osé débiter jusque là que dans leurs

¹ Abrégé des Mémoires du Clergé, an. 1561.

conventicules furtifs. Cette liberté qu'avait précédée la gêne, fut aussitôt suivie d'une licence effrénée. Partout ils parurent le front levé, dogmatisèrent sans aucune retenue, ne daignèrent pas dissimuler ce qu'il y avait de plus révoltant dans leurs sacrilèges et dans leurs blasphèmes. La reine, dans sa molle politique et son attrait pour les raccommodemens puérils, se flatta de pouvoir encore les regagner, en accordant à leur Eglise, presque toute composée de prêtres et de moines apostats, le mariage des prêtres, avec la communion sous les deux espèces. Elle proposa la chose aux évêques; et plusieurs prélats, par une coupable déférence, répondirent que, pour le second article, il n'était pas même nécessaire de recourir à Rome, parce que l'usage contraire ne reposait sur aucun décret formel de l'Eglise. Mais le plus grand nombre ne fut pas celui des complaisans : ils répondirent au contraire qu'en des matières de cette nature, au moins dans les circonstances présentes, il fallait nécessairement consulter le saint Père. Il paraît même que ces prélats, respectant leurs sièges, firent sentir l'indécence extrême d'une demande qui se ferait au nom de l'Eglise de France, pour abolir le célibat ecclésiastique, puisqu'en effet le roi ne demanda au pontife que la communion sous les deux espèces : ce qui n'était pas l'objet capital des prétendus réformés, beaucoup plus zélés pour le mariage que pour tout autre sacrement. Il ne laissa pas que d'être refusé. Cette seule demande fut un scandale pour toutes les autres nations catholiques, qui, dans les conjonctures où elle avait lieu, la regardèrent comme tendant à une entière séparation de la communion des fidèles. Le cardinal de Saint-Ange, entre autres, dit qu'il valait beaucoup mieux laisser les Français se donner la mort eux-mêmes que de leur présenter un poison pour médecine¹.

Le pape écrivit de la manière la plus pressante à son légat en France, de redoubler ses soins pour déconcerter les trames de l'hérésie, et pour fortifier le parti catholique. Un des meilleurs moyens qui se présentât pour y réussir, c'était d'attacher au triumvirat le roi de Navarre, très-puissant sous un roi mineur, par sa qualité de premier prince du sang, et par sa dignité de lieutenant-général du royaume. Les Guise le tentèrent d'abord, en lui offrant pour épouse la jeune Marie d'Ecosse, leur nièce, avec sa couronne, et ses espérances pour celle d'Angleterre. On l'assurait qu'on pourrait faire déclarer nul son premier mariage, contracté avec une femme connue pour hérétique incorrigible. La reine-mère, qui commençait à craindre les triumvirs, lui offrit de son côté sa fille

¹ Mém. du Conc. de Trente, p. 115.

Marguerite de Valois, princesse des plus aimables de son temps. Le prince ne se prenant point à ces amorces, qui le tinrent néanmoins quelque temps en balance, on lui offrit de la part du roi d'Espagne, non pas la restitution du royaume de Navarre, piégé usé pour avoir été trop souvent tendu, mais en dédommagement de ce que Philippe le lui retenait par des nécessités d'État, le royaume de Sardaigne, dont on lui fit les peintures les plus analogues à son goût pour la vie douce et la volupté. On lui insinua en même temps qu'il ne serait jamais qu'en second dans le parti calviniste où régnait le prince de Condé, au lieu que parmi les catholiques la grande jeunesse du roi et de ses frères lui donnait tout à espérer. En un mot, on le prit si bien, qu'il se lia de la manière la plus étroite avec les Guise, se déclara hautement en faveur des catholiques, et n'usa d'aucun ménagement pour les Calvinistes : il se détacha même de la reine-mère, dont ce changement fit commencer les grandes alarmes.

Le chancelier de L'Hôpital, qui paraît dès-lors avoir été l'homme de confiance de Catherine, lui conseilla de changer l'édit de juillet, dont il prétendit que la sévérité ne servait qu'à multiplier les contraventions, et à aigrir avec de grands périls les religionnaires que toute sa rigueur ne pouvait contenir. On manda des députés de tous les parlemens, on les rassembla à Saint-Germain-en-Laye, et on les fit délibérer sur le point de savoir s'il était à propos de permettre ou de défendre les assemblées des Calvinistes, indépendamment de la qualité bonne ou mauvaise de leur religion, et même en la supposant mauvaise. « N'allez pas vous fatiguer, leur dit nettement le chancelier, sur le fond des choses ; nous sommes ici, non pour établir la foi, mais pour affermir l'État : » comme si la vraie politique permettait de séparer ces deux objets, surtout dans un royaume constitué comme l'était alors la France¹. C'était procurer la tranquillité du moment, mais au prix des orages qu'amena ce calme trompeur. Le nouvel édit passa au gré du chancelier et de la reine, dans le mois de janvier 1562. Ce qu'on y accorda de plus extraordinaire aux novateurs, et ce qui était encore sans exemple depuis la fondation de la monarchie, ce fut la liberté de tenir des assemblées publiques pour l'exercice de leur religion, hors des villes néanmoins, et sans armes². Du reste, on les obligeait à rendre les églises usurpées ; à restituer les croix, les images et les reliques enlevées ; à ne point empêcher la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques ; à observer les jours de fête, les degrés de parenté pour le mariage,

¹ Esprit de la Ligue, t. 1, p. 134. — ² David. l. 2, p. 93. Mém. du Clergé, t. 6, p. 505.

et toute la police extérieure de l'Église catholique; enfin à s'abstenir d'invectives contre la messe et toutes les cérémonies religieuses, dans les prêches, dans les écrits, dans la conversation même. On dit qu'en faveur de ces conditions, les cardinaux de Bourbon et de Tournon, très-contraires aux Calvinistes, et le maréchal de Saint-André, consentirent à l'édit. Mais compter sur la réserve des sectaires après la liberté qu'on leur accordait, c'était prétendre arrêter un torrent dont on rompait les digues. Le parlement de Paris, plus sage dans son attachement à la même foi, n'enregistra l'édit qu'après trois jussions, et sous bien des clauses qu'il y apposa. Les autres parlemens, à son exemple, y apportèrent plusieurs modifications. Celui de Bourgoigne ne voulut en aucune manière le vérifier.

De pareilles barrières étaient bien faibles contre la rapidité du débordement presque général de l'erreur. Pie IV, malgré la caducité de la vieillesse amie du repos, comprenant que l'Église avait besoin de plus grandes forces, et de toute la vertu du concile œcuménique, sa ressource dernière, résolut enfin de ne pas le différer davantage. Il parut même reprendre, par l'impulsion du cardinal Borromée son neveu, qu'il est temps de faire connaître, un degré d'énergie et d'activité, élevé en quelque sorte au-dessus de la nature. Charles Borromée, né du comte Gilbert Borromée et de Marguerite de Médicis, qui tous deux par leurs soins et leurs exemples faisaient de leur maison le modèle des familles solidement chrétiennes, annonça dès l'enfance la piété qu'il avait reçue en quelque sorte avec le sang, et dans le sein de laquelle il fut pareillement élevé¹. A peine pouvait-il parler, qu'on aperçut en lui cette décence chrétienne, et les premiers traits de cette dignité pastorale dont il devait être le restaurateur. Il se plaisait peu avec les autres enfans, et évitait absolument ceux qui étaient étourdis, emportés, et sans réserve dans leurs paroles. Toute sa récréation était de construire à l'écart et seul de petits oratoires, et les exercices de religion auxquels il s'y livrait annonçaient moins un amusement d'enfant que la foi vive et le profond recueillement d'un solitaire pénétré de la présence du Dieu qui le conduisait dans la solitude. Quand il fut en âge de fréquenter les lieux d'étude, soit à Milan, soit ensuite à Pavie, renommée pour la jurisprudence, il ne connaissait, comme autrefois S. Basile et S. Grégoire de Nazianze à Athènes, que les deux rues qui conduisaient, l'une à l'église, et l'autre aux écoles publiques. Toutes les occasions de libertinage qui se présentaient

¹ Godcau, Vie de S. Charles, l. 1, c. 1 et suiv.

à lui a chaque pas, ne servaient qu'à lui en inspirer plus d'horreur. Sa piété, sa pureté tout angélique étaient peintes jusque sur son front, en sorte qu'un saint prêtre ne le voyait jamais passer, sans le contempler avec un étonnement mêlé de respect. Et quelques personnes lui en ayant demandé la raison : « Vous » ne connaissez pas, leur répondit-il ¹, ce jeune homme ; mais » qu'il fera de grandes choses ! Ce sera un jour le réformateur » de l'Eglise. »

Tant d'heureuses dispositions pour l'état ecclésiastique, jointes à un désir ardent de se consacrer à Dieu sans partage, firent consentir le comte son père à lui laisser recevoir la tonsure. Peu de temps après, son oncle Jules-César Borromée se démit en sa faveur d'une abbaye située sur le territoire d'Arone, où Charles avait pris naissance, et dont son père était seigneur. Le jeune abbé, s'étant aussitôt fait instruire des obligations canoniques d'un abbé commendataire, dit au comte son père, qui avait pris l'administration des revenus de ce riche bénéfice, à cause de la grande jeunesse de son fils, qu'il le suppliait instamment de n'en rien laisser entrer dans la dépense de sa maison, et de les appliquer tout entiers aux pauvres de Jésus-Christ dont ils étaient le patrimoine ². Ce propos ravit de joie le comte Gilbert, qui, trouvant dans son fils tant de religion, avec une maturité si au-dessus de son âge, ne balança point à lui remettre l'administration du temporel de son bénéfice. Charles se fit une loi de ne prendre que le nécessaire pour son entretien, et employa tout le reste, soit au soulagement des misérables, soit à la réparation et à l'embellissement de son église. S'il arrivait que son père eût besoin de quelque argent, il lui en prêtait, comme à un étranger, et se le faisait rendre de même. Il signala dès-lors son intelligence et cette sagesse économique qui sied si bien à un ministère où il n'est rien que de sacré, et qui a si justement servi de modèle aux dispensateurs des trésors tant spirituels que temporels de l'Eglise.

Aussitôt que son oncle eut été élevé au pontificat, il le créa cardinal, et lui conféra l'archevêché de Milan, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-trois ans accomplis : ce qui ne parut d'abord que l'effet trop commun de l'affection d'un pape pour son neveu ; mais on reconnut bientôt que c'était un trait insigne de providence en faveur de cette Eglise, l'une des plus considérables, et alors des plus négligées d'Italie. Le Ciel s'empressait de la pourvoir d'un pasteur auquel il voulait conférer la grâce de l'épiscopat avec autant d'abondance que les plus saints prélats de l'an-

¹ Godeau, Vie de S. Charles, l. 1, c. 2. — ² *Ibid.*

tiquité l'eussent jamais reçue. Le comte Frédéric Borromée, frère unique du cardinal, étant venu à mourir quelque temps après, tout le monde imagina que Charles, très-cher au pape son oncle, bien fait de sa personne, doué de tous les talens agréables et solides, en particulier d'une habileté peu commune pour les affaires, quitterait le chapeau, et prendrait le parti du monde. Le pape lui-même souhaitait passionnément qu'il se mariât pour le soutien de son nom, et l'en sollicita vivement. Charles, afin de se prémunir contre ces inductions et sa propre inconstance, résolut de se lier inséparablement à son état par l'ordre de prêtrise, qu'il reçut peu de mois après la mort de son frère. Jusque là, il avait été un ecclésiastique pieux et de mœurs irréprochables, un prélat modéré, équitable, bienfaisant, laborieux et fidèle à tout ce qui était de devoir : ce fut depuis un modèle de toute perfection, qui sous la pourpre ne le céda ni aux religieux les plus austères, ni aux ascètes les plus consommés dans les exercices de la vie contemplative. Les rapports que lui donnaient avec toutes sortes de personnes les charges d'éclat dont il était revêtu, telles que la grande pénitencerie, la légation de Bologne, de la Romagne, de la Marche d'Ancône, la protection de l'ordre de Malte et de plusieurs autres, des nations entières de la Suisse catholique, de la Basse-Allemagne, de tout le royaume de Portugal, avaient introduit dans son palais une magnificence, une délicatesse et bien des amusemens, qui, pour n'être pas illicites de leur nature, ne s'accordaient pas toujours avec la sévérité de la vie cléricale. Quand il eut reçu la grâce du sacerdoce, avec une abondance proportionnée à la générosité de ses sacrifices et à la ferveur de ses dispositions, il prit une résolution fixe de se rendre saint, parce qu'il n'imaginait pas pouvoir autrement travailler avec succès à la sanctification des peuples.

Il crut avoir besoin pour cela d'un directeur éclairé, ferme, expérimenté, et choisit le père Ribera, de la Compagnie de Jésus, qui, découvrant les grands desseins du Seigneur sur cette âme privilégiée, s'estima heureux de coopérer à leur exécution, et n'omit rien de tout ce que put lui suggérer l'esprit d'un ordre naissant qui ne respirait que la gloire de Dieu et de l'Eglise¹. C'est ce père qui jeta dans l'âme de S. Charles les sentimens de la haute piété, sur laquelle reposaient toutes les vertus qui éclatèrent par la suite dans le cours de sa vie publique. Aussi Ribera eut-il à souffrir mille affronts de la part des courtisans et de quelques parens du jeune cardinal, dont la nouvelle manière

¹ Godcau, Vie de S. Charles, I. 1, c. 5.

de vivre leur parut condamner la leur, et préjudicier à la grandeur temporelle à laquelle ils désiraient qu'il aspirât, pour eux et pour lui. Les choses allèrent si loin, que le prélat, afin de soustraire son directeur à cette persécution, fut obligé de le faire introduire dans son appartement par un escalier dérobé : mais il ne cessa, ni de le consulter assidûment, ni de se conduire par ses conseils ; et de jour en jour on le vit avancer davantage dans la piété et dans toutes les vertus. Naturellement studieux et ami des lettres, il avait établi dans son palais une académie, où l'on s'exerçait chaque semaine sur quelque sujet d'éloquence, de poésie, de morale, ou de politique : il régla depuis qu'on n'y traiterait plus que des matières de religion, ramenant toute son application aux fonctions de son état, et voulant contracter la facilité de prêcher lui-même son peuple ; ce qu'il regardait comme le premier devoir d'un évêque. C'est ainsi qu'il acquit une capacité surprenante, nonobstant le défaut de sa mémoire, naturellement pesante.

Un évêque de ce caractère, qui avait toute la confiance d'un oncle élevé sur le siège apostolique, ne pouvait que s'intéresser vivement à l'heureuse conclusion d'un concile où les hérésies de Luther et de Calvin devaient recevoir leur dernière flétrissure, où la discipline ecclésiastique devait enfin reprendre, sinon toute sa pureté primitive, au moins sa régularité et sa décence, sa stabilité et son nerf antique. Pie IV, sur les instances de ce neveu zélé, avait déjà nommé deux légats pour présider en son nom au concile œcuménique, savoir le cardinal de Mantoue Hercule de Gonzague, et le cardinal Jacques du Puy, natif de Nice en Provence, l'un et l'autre de rare mérite. Déterminé par les mêmes conseils à leur en associer un plus grand nombre, et qui fussent également dignes de cet honneur, il créa jusqu'à dix-huit cardinaux d'une seule promotion, à laquelle les membres de l'académie domestique de S. Charles eurent beaucoup de part. Pie ne voulait pour légats à Trente que des cardinaux, gens de bien, bons théologiens et bons jurisconsultes¹. A ce titre, il fit, peu après sa dernière promotion, tomber son choix sur Jérôme Séripand, général des Augustins et archevêque de Salerne, sur Stanislas Hosius, Polonais, évêque de Culm, et sur Louis Simonette, évêque de Pesaro dans le duché d'Urbin. Quand le temps approcha d'ouvrir le concile, comme le dépérissement de la santé du cardinal du Puy faisait craindre qu'il ne pût s'y rendre, le pape nomma pour sixième légat, son neveu le cardinal Marc Sittic d'Altemps,

¹ Pallav. l. 15, c. 6, n. 8

évêque de Constance. Celui-ci n'avait ni l'expérience, ni la capacité de ses collègues; mais outre sa qualité de cardinal-neveu, il se trouvait, par sa naissance qu'il tirait de l'une des meilleures maisons de l'Empire, particulièrement en mesure de traiter avec les Allemands.

Comme Pie IV était avancé en âge, et encore plus infirme, il publia dans un consistoire, à l'exemple de ce qui s'était fait en pareille circonstance, un décret portant que, si le saint Siège venait à vaquer pendant la tenue du concile, l'élection du souverain pontife serait dévolue au sacré collège, et non pas à l'assemblée des Pères¹. Il ajouta deux autres décrets, dont l'un déclarait qu'il n'est pas permis au pape de se choisir un successeur, ni un coadjuteur pour lui succéder, quand bien même tous les cardinaux y consentiraient; et l'autre, tout relatif au concile, portait que le droit de suffrage ne serait accordé qu'aux évêques qui s'y trouveraient en personne. C'est ce qu'avait déjà ordonné Paul III². Deux évêques polonais, arrivés cependant à Trente avec les procurations de leurs compatriotes absens, demandèrent d'être admis à donner dans les délibérations autant de voix qu'ils avaient de procurations d'évêques, dont l'absence serait reconnue légitime. Les motifs de cette exception étaient certainement de la plus grande force, puisque ces évêques n'étaient retenus en Pologne que pour le besoin évident et très-pressant de leurs Églises, qu'un déluge d'impies et turbulens sectaires menaçaient à chaque instant de leur ruine prochaine. Cependant le pape, consulté par les légats, conclut avec son consistoire à rejeter cette proposition, parce que les autres nations eussent bientôt prétendu au même privilège: ce qui eût renversé la maxime capitale de conduite établie dès le commencement du concile de Trente, savoir de ne point opiner par nation, comme à Bâle et à Constance, mais par tête, comme dans tous les conciles les plus anciens. Les légats s'efforcèrent de faire goûter ces raisons aux deux Polonais, qui feignirent de s'en contenter, et qui peu de jours après disparurent sans retour. Enfin l'on commença les opérations du concile.

On tint une congrégation générale le 15 janvier de cette année 1562; et tout y ayant été préparé pour l'ouverture, elle eut lieu le 18 dans une session solennelle, qui est comptée pour la première sous Pie IV, et la dix-septième en tout, quoiqu'on n'y ait rien fait autre chose que cette cérémonie. Des six légats désignés, il ne s'y en trouva que quatre, savoir les cardinaux de Man-

¹ Pallav. c. 13, n. 10. — ² Fra-Paol. l. 1, in fin.

tove, Séripand, Hosius et Simonette, du Puy étant toujours retenu par sa maladie, et d'Altemps n'étant pas encore arrivé. Le cardinal Madruce, sans présider, était assis auprès des légats, avant tous les autres évêques; après lui, l'on voyait encore les patriarches en un lieu distingué, ensuite les archevêques, et les évêques, selon l'ancienneté de leur ordination. Suivaient enfin les abbés et les généraux d'ordre : Laynez, général des jésuites, pour couper court à quelque dispute sur la place qui convenait à son état, encore nouveau dans l'Eglise, se mit hors de rang, à la dernière place. On fit la lecture de la bulle de convocation, puis du décret pour la continuation ou reprise du concile; tous les Pères y donnèrent leur approbation pure et simple, après les objections inutiles de quelques Espagnols contre cette clause, *les légats présidant et proposant*.

Les affaires n'avancèrent pas beaucoup plus dans la dix-huitième session, qui se tint près de six semaines après la première, le 26 de février. Des disputes sur la préséance entre les ambassadeurs qui arrivèrent dans cet intervalle, les anciennes difficultés sur le titre du concile renouvelées principalement par les Espagnols, la longueur et la délicatesse de l'affaire des livres défendus, proposée, ainsi que le sauf-conduit des protestans, pour objet de cette session : toutes ces discussions remplirent les congrégations préliminaires qu'on tint, selon la coutume, afin de la rendre tranquille. Enfin on y publia un décret portant, non pas la condamnation, ni la liste immense des livres mauvais dont le monde chrétien était inondé, mais l'ordre, intimé par le concile à un certain nombre de Pères choisis, d'en faire l'examen, et ensuite le rapport à tous les autres, qui alors prononceraient. On y décerna aussi que le sauf conduit serait donné dans une congrégation, mais qu'il aurait la même force que s'il avait été fait dans une session solennelle; ce qui s'exécuta moins de quinze jours après. Il était conçu dans les mêmes termes, et tel absolument qu'il avait été dressé autrefois dans la quinzième session, sous Jules III, c'est-à-dire, sans aucune restriction, et sans l'ombre d'équivoque. Mais comme il n'avait été alors que pour les Allemands, on l'étendit en général à toutes les nations, sans toutefois en nommer aucune, de peur qu'on ne parût les décrier comme hérétiques. C'est la raison que les légats du concile en rendirent au cardinal de Ferrare, légat en France, en lui faisant passer une copie de cette pièce ¹.

Sur ces entrefaites, l'ambassadeur de l'empereur demanda des réglemens de discipline pour le clergé d'Allemagne. Cette propo-

¹ Pal'av. lib. 16, c. 1. Rayn. 1562, n. 22.

sition tourna les esprits vers le grand objet d'une réformation générale. On établit à cet effet une commission, dont le cardinal Séripand, l'un des légats, fut chargé. Il fut d'avis que l'on commencerait par la tête de la prélature, et par la cour romaine elle-même, comme par l'objet le plus important et le plus propre à faire cesser les invectives de l'hérésie, et les gémissens de la religion. Cet avis fut fortement appuyé par dom Barthélemy des Martyrs, savant et pieux dominicain, passé de l'obscurité du cloître à la dignité d'archevêque de Brague, primat du Portugal. Ce pieux archevêque représenta que les premiers pasteurs ne pouvaient soutenir la majesté du concile, qu'en remplissant la fin principale qu'on s'y était proposée dès sa première ouverture, savoir de purger l'Eglise de la corruption déplorable qui la couvrait d'ignominie, et qui lui avait attiré tous ses maux ; que, selon la lettre du roi Jean III, de pieuse mémoire, adressée à Paul III, et lue en plein concile, l'ancienne discipline se trouvait tellement défigurée, que, quand il n'y aurait aucune hérésie à combattre, il n'en aurait pas moins fallu assembler un concile œcuménique contre l'énormité de l'abus et du désordre ; que la corruption des mœurs avait seule enfanté l'hérésie et facilité ses progrès, qu'elle en faisait encore toute la force, et que l'erreur se détruirait d'elle-même, quand les mœurs seraient véritablement rétablies. Parmi les prélats qui entendirent fort diversement ce discours, quelques-uns ayant dit que le respect ne leur permettait pas de croire que les illustrissimes et révérendissimes cardinaux eussent besoin d'être réformés : « Et moi, reprit l'archevêque d'un ton plus ferme qu'en premier lieu, je déclare au contraire, guidé par ce même respect, que les très-illustres cardinaux ont besoin d'une très-illustre réforme. Et certes, la vénération dont je les honore serait plus humaine que divine, plus affectée que sincère, si je ne souhaitais que leur réputation fût aussi inviolable que leur dignité est éminente ¹. » Après cet hommage rendu au cardinal, l'archevêque, se laissant entraîner par l'ardeur de son zèle au-delà des bornes légitimes, ajouta que cette dignité, inconnue à l'ancienne Eglise, s'était injurieusement élevée au-dessus de l'autorité épiscopale, qui se trouvait comme anéantie par l'introduction de cette nouveauté ; qu'il n'y avait point d'espérance d'établir une véritable réformation dans l'Eglise, tant que les évêques ne seraient pas tout ce qu'ils doivent être dans le corps mystique de Jésus-Christ où Dieu même les avait placés ; qu'enfin, en comparant ce que sont aujourd'hui les évêques et les cardinaux avec ce

¹ Vie de Barthel. des Mart. l. 2, c. 8.

qu'ils étaient autrefois, il ne pouvait s'empêcher d'en gémir devant Dieu, et de se plaindre à l'Église de l'Église elle-même. Ces paroles, que les légats entendirent sans émotion sortir de la bouche d'un prélat dont ils connaissaient le caractère et la vertu, ne laissèrent pas que de surprendre beaucoup d'autres personnes : tant il est rare qu'on tempère au degré convenable la chaleur même qu'inspire l'amour du bien ; tant il est rare encore que l'ardeur du zèle ne contracte quelque amertume !

On proposa néanmoins plusieurs articles importants de réformation, concernant surtout la résidence, la collation des ordres, l'union des bénéfices, l'administration des cures, la visite épiscopale, les bénéfices en commende, et les mariages clandestins : ce fut là l'objet des discussions, qui se firent avec beaucoup d'exactitude dans les congrégations suivantes. On commençait par les matières qui semblaient moins prêter aux débats, avec d'autant plus de raison, qu'il manquait encore beaucoup d'évêques au concile : il n'y en avait pas encore un seul, ni d'Allemagne, ni de France.

Le feu couvert dans ce dernier royaume produisit enfin l'embrasement, qui ne devait plus cesser jusqu'à l'extinction de la dynastie, dont les faibles rejetons avaient négligé de l'éteindre dans son principe. La foi romaine ayant été, durant tant de siècles, la seule religion des Français, et ceux qui la professaient formant toujours le plus grand nombre, le parti catholique regardait tout privilège accordé aux Calvinistes comme un attentat aux droits les plus sacrés. Ceux-ci, quoique nouveaux, moins satisfaits qu'enorgueillis de ce qu'ils avaient obtenu, aspiraient au moins à l'égalité, et s'indignaient de n'être pas traités en tout comme les anciens sujets. Chaque parti avait ses chefs, et chez les protestans l'ambition, échauffée par l'enthousiasme, se couvrait avantageusement du voile de la religion. Dans cette fermentation générale, la première étincelle devait tout mettre en feu. Une rencontre fortuite la fit naître. Le duc de Guise, en passant à Vassi, au voisinage de Joinville, où il s'était retiré, mécontent des alternatives de la reine-mère, voulut entendre la messe. Comme elle commençait, les Calvinistes, qui tenaient leur assemblée près l'église, se mirent à chanter les psaumes avec tant de bruit, que le duc fut obligé d'interrompre ses prières. Il leur envoya demander un quart-d'heure de calme, en les assurant qu'ils pourraient ensuite continuer en toute liberté. Ils répondirent par des injures, et chantèrent encore plus haut. Indignés de cette insolence, les gens du prince coururent en foule pour la venger, et lui-même s'avança afin d'empêcher le désordre. A peine fut-il à la porte du temple,

qu'il fut blessé d'un coup de pierre au visage. Il n'y eut plus moyen après cela de contenir les valets, et un auteur protestant¹ porte à 42 le nombre des morts, que l'exagération de l'esprit de parti fit monter à plusieurs centaines. Ce ne fut bientôt par tout le royaume qu'un cri général des huguenots contre le duc de Guise, qu'ils accusèrent d'une barbarie préméditée, tandis qu'il s'en excusait de la manière la moins suspecte ; ce qu'il fit jusqu'au moment de paraître devant Dieu. Ils portèrent des plaintes amères à la cour, par l'organe du prince de Condé et de leurs principaux ministres. La reine-mère leur témoigna beaucoup de sensibilité, et leur donna de bonnes paroles ; mais le roi de Navarre ne les traita que d'hérétiques et de séditeux. Ce fut alors que Théodore de Bèze tint au roi ce propos menaçant : *Souvenez-vous, Sire, que la religion pour laquelle je parle, est une enclume qui a déjà usé bien des marteaux.* On prétend qu'il laissa même échapper, contre le duc de Guise, la menace fatale dont on verra bientôt les effets. Le duc cependant, malgré les conseils et toutes les alarmes de la reine, ne tarda point à se remonter dans Paris, où tous les catholiques le rappelaient avec empressement. Il entra dans la capitale, accompagné du connétable, du maréchal de Saint-André, au milieu d'un brillant cortège et du plus imposant appareil. Le corps de ville alla au-devant de lui, on le harangua, et le peuple dans ses acclamations répétait sans fin : *Vive Guise!* Au bruit de ce triomphe, la reine frémit d'épouvante. Elle tremblait pour sa puissance, pour sa liberté, pour sa propre vie, qu'elle croyait en butte au triumvirat. Elle prit le parti de se jeter entre les bras des Calvinistes, et sur-le-champ écrivit en termes exprès au prince de Condé, de sauver la reine et son fils : ce qui autorisa en quelque sorte les princes à diviser, au nom du roi, le royaume en deux partis acharnés à leur destruction réciproque, c'est-à-dire, à faire en règle la première guerre de religion que suivirent tant d'autres. Ainsi Charles IX, qui n'avait que douze ans, était offert par sa propre mère aux factieux hérétiques, lesquels ne pouvaient qu'abuser de son extrême jeunesse pour l'élever dans leurs faux principes et faire asseoir l'hérésie sur le trône, au mépris de la loi fondamentale de la monarchie. Condé, qui se trouvait à Paris, ne put tenir tête à Guise, chéri des Parisiens comme le sauveur de leur religion. Il alla rassembler ses forces à Meaux, après avoir appelé les Coligny, en leur mandant que César n'avait pas seulement passé le Rubicon, mais qu'il était maître de Rome, et que ses étendards commençaient à flotter dans les provinces.

¹ Popelinière, *Hist. de cinq rois*, p. 140.

Sitôt que les chefs du calvinisme se furent réunis, ils marchèrent vers Monceau, où les appelait Catherine ; mais plus effrayée de moment en moment, elle avait déjà quitté ce château, qui n'était qu'une maison de campagne sans défense, et s'était retirée avec le roi, d'abord à Melun, puis à Fontainebleau plus éloigné des triumvirs.

Ceux-ci, bien informés, gagnent de vitesse avec une cavalerie nombreuse, arrivent à Fontainebleau, déclarent à la reine qu'ils viennent pour mettre le roi à l'abri des attentats de l'hérésie et de la rébellion ; que pour elle, si leurs services ne lui conviennent pas, elle peut se retirer où il lui semblera bon. Catherine avait tremblé au moins pour sa liberté : dès qu'on la lui eut rendue, elle ne s'occupait plus que de son autorité, craignant sur toute chose qu'on ne la laissât inutile et sans puissance dans quelque château éloigné, d'où peut-être elle serait réduite à retourner honteusement en Italie. Elle se remit de son plein gré entre les mains des triumvirs, qui sauvèrent véritablement, en cette occasion, la religion et la monarchie. Le prince de Condé marchait vers Fontainebleau, à la tête de trois mille hommes de cavalerie, lorsqu'il apprit que ses ennemis l'avaient prévenu, et que la reine aussi bien que le roi allaient avec eux à Paris. *C'en est fait*, dit-il alors en poussant un soupir de désespoir, *nous sommes plongés si avant, qu'il faut se noyer ou ne plus rien ménager*¹.

Il tourna vers Orléans, où déjà d'Andelot pressait les catholiques ; il décida la victoire, puis fit de cette ville une place d'armes, et comme un entrepôt pour toutes les entreprises qu'il méditait. Jusqu'ici l'on avait vu différens gentilshommes et plusieurs cantons du royaume surprendre quelques places, livrer de petits combats, et ravager les campagnes ; mais ce n'étaient là que des coups de main faits au hasard, et sans suite comme sans concert. Ici l'on débaucha la noblesse en grand nombre et les plus illustres maisons du royaume ; on leva hautement des troupes contre le souverain, on rassembla des armées aussi nombreuses que les siennes ; on suscita des soulèvemens dans presque toutes les provinces, et surtout en Normandie, dont la capitale et les meilleures villes se déclarèrent aussitôt pour les Calvinistes ; on contracta des alliances avec les étrangers, particulièrement avec les Anglais, dont on reçut six mille hommes, à qui l'on remit les villes de Rouen, de Dieppe et du Havre-de-Grâce. En un mot, on forma en France comme une seconde monarchie, et l'on fit du prince de Condé une espèce de roi, sous le nom de défenseur et de vengeur

¹ Mém. de Condé, I. 1.

du royaume. Les confédérés hérétiques lui prêtèrent serment de fidélité, en lui promettant armes, chevaux, munitions avec leurs biens et leurs personnes. Ils publièrent ensuite des manifestes pleins de fiel contre les Guise, inondèrent la France et toute l'Europe de plaintes, d'apologies, de libelles injurieux, où ils nemanquèrent pas de dire qu'ils armaient pour délivrer le roi et la reine prisonniers entre les mains des triumvirs. Mais on vit bientôt tout l'avantage que ceux-ci s'étaient procuré par leur prévoyance. Le roi se trouva à leur tête; ils agissaient en son nom. Il parut un édit dans lequel le monarque s'éleva contre les bruits répandus sur sa captivité, et protesta non-seulement qu'il était libre, mais qu'il jouissait avec la reine sa mère de toutes les prérogatives sacrées de sa puissance parmi ses meilleurs sujets. Comme les factieux n'en paraissaient pas plus disposés à la soumission, survint une déclaration foudroyante qui les condamnait, comme rebelles et criminels de lèse-majesté, à perdre la vie, à la confiscation de leurs biens, à la privation perpétuelle, pour eux et leurs enfans, de toutes charges, honneurs et dignités.

La guerre civile fut décidée; et cette guerre si funeste en soi prit un caractère particulier d'atrocité, dont on trouve à peine des exemples dans les autres guerres même de religion. Il s'agissait dans celle-ci de tout ce que le culte chrétien a tout à la fois de plus imposant et de plus sacré, non-seulement des reliques et des saintes images, si vénérables aux peuples dans tous les temps, mais du sacrifice adorable de la loi nouvelle, de nos plus redoutables mystères, du corps et du sang d'un Dieu fait homme, que ses adorateurs sincères voyaient, entre les mains des novateurs sacrilèges, dévoués aux profanations les plus révoltantes. Nous ne prétendons pas disculper tous ceux qui combattaient pour la religion de leurs pères; mais le zèle n'alla jamais si loin que l'impunité, et il est constant par l'histoire, que les représailles des catholiques provinrent de ce que les Calvinistes portèrent une main profane sur les reliques et les autres objets de la vénération des peuples.

Le prince de Condé, resserré à Orléans, eut bientôt épuisé les recettes royales dont il s'était emparé, et se retrouva sans finances. Il fit prendre et porter à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices, tous les vases d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses lieutenans l'imitèrent de toutes parts, et dépouillèrent en peu de temps toutes les églises dont ils purent s'emparer. Mais ce qui outrait le clergé et tous les fidèles, c'est que les sectaires, dans leurs déprédations, consultaient encore plus la malignité que le besoin. Ils abattaient les églises, brisaient les au-

tels et les profanaient de mille manières, mutilaient les statues des saints, brûlaient les reliques avec blasphèmes, mettaient les ornemens en lambeaux et les appliquaient par bouffonnerie aux plus vils usages; violaient jusqu'aux sépultures, pour en briser et disperser les ossemens, en haine de la religion que ces morts avaient professée. A la vue de toutes ces horreurs, le zèle du peuple s'enflamma, et les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres le portèrent à son comble. Il fut enjoint de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux huguenots, et de les mettre à mort partout où on les trouverait ¹. Leur fanatisme ne servait qu'à les rendre plus odieux, en les rendant plus féroces. Bèze et les autres historiens de la secte affectent de vanter la discipline qui s'y observait jusque dans les armées ². Mais c'est par les actes de ces armées qu'il faut apprécier leur prétendue discipline. Or, quand on les voit se livrer sans réserve au pillage et aux massacres, sans provocation de la part des victimes de leur cupidité et de leur férocité, n'est-on pas fondé à dire que ces affreux résultats sont la condamnation du régime sombre et forcé auquel étaient astreintes les troupes Calvinistes? Quelle discipline que celle qui de chaque soldat faisait un illuminé, pour qui les cruautés et les sacrilèges les plus énormes se transformaient en devoirs de religion!

Il ne faut point chercher d'autres raisons des barbaries exercées en premier lieu sur la ville de Beaugenci, où les Calvinistes se livrèrent à tout ce qu'une férocité long-temps retenue peut commettre d'abominations. La Noue, l'un de leurs chefs, dit lui-même que les soldats se comportèrent comme s'il y avait eu un prix proposé à celui qui agirait le plus mal ³. Ils provoquèrent par ces excès les représailles que les catholiques exercèrent sur Blois, et sur Mer, petite ville du Blaisois. On ne finirait point, si l'on entreprenait de peindre, ou seulement de parcourir les théâtres divers de leurs forfaits et de leurs horreurs. Il n'y avait de sûreté nulle part, nul asile contre la violence, nulle ressource contre la perfidie. La foi des traités, la sainteté des sermens n'étaient qu'un jeu pour les protestans, qui les foulaient aux pieds. On vit des garnisons entières, à la valeur desquelles on avait accordé une capitulation honorable, passées immédiatement après au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue; des tortures cruellement ménagées, pour suspendre la mort et la faire souffrir cent fois avant de la donner; des maris poignardés entre les

¹ De Thou, l. 32. David. l. 3. — ² Bèze, disc. sur le sacc. des égl. cathol. —

³ La Noue, c. 7.

bras de leurs femmes et de leurs filles, réduites elles-mêmes au dernier souffle de vie, par des brutalités aussi meurtrières et plus abhorrées que le poignard ; les femmes et les enfans écrasés contre les murs, ou sous les pieds des chevaux ; l'incendie après le carnage, et ces forfaits commis (chose horrible à dire !) par les membres d'une même famille, des parens plus proches, des magistrats enfin, des prêtres, des prélats vénérables, victimes d'une populace effrénée, dont la rage, non assouvie par leur mort, traînait par les rues leurs entrailles encore fumantes, et dévorait ou criblait de morsures les lambeaux palpitans de leurs chairs. C'était principalement sur le clergé que tombait l'acharnement. On vit par la suite l'un des plus fameux chefs de la secte, le baron d'Acier-Crussol, arborer en Languedoc et en Dauphiné, à la tête de vingt-cinq mille hommes, un étendard où l'on avait peint une hydre dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, que le général exterminait sous la figure d'un Hercule¹. Et qu'arriva-t-il du sacrilège ainsi érigé en héroïsme, sous les yeux de tant de milliers de fanatiques ? On ne se borna point à brûler les églises, à démolir les monastères jusqu'aux fondemens, à passer au fil de l'épée les prêtres, les religieux, les religieuses même que l'assouvissement des sales passions auxquelles on les avait fait servir ne sauvait pas de la mort : mais la barbarie et l'infamie furent poussées, au moins par un des principaux officiers, jusqu'à mutiler honteusement les prêtres qu'il avait massacrés, jusqu'à se faire de leurs oreilles un collier qu'il portait comme un trophée.

Beaumont, baron des Adrets, dont les armes étaient presque toujours suivies de la victoire, parce qu'on craignait encore plus sa barbarie que sa valeur, désola le Languedoc, l'Auvergne, le Forez, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le pays d'Avignon, et fit trembler Rome même, où l'on craignit long-temps qu'il ne portât ses fureurs. Il tuait, brûlait, saccageait avec une inhumanité qui faisait frémir ses propres officiers. Après un affreux carnage des catholiques, il obligea ses deux fils à se baigner dans le sang de ces malheureuses victimes, afin d'étouffer dans leur cœur jusqu'au premier germe de l'humanité. Son seul aspect, son regard farouche, son nez recourbé, son visage décharné et marqué de taches de sang noir, tel qu'on peint Sylla, imprimaient l'effroi aux plus intrépides. Son caractère atroce est peint tout entier dans le barbare plaisir qu'il se donna sous les rochers de Mornas, au pays du Rhône, puis à Montbrison en Forez. Ayant réduit ces

¹ De Thou, t. 10, p. 224.

postes, il s'amusait après son dîner à voir sauter l'un après l'autre les soldats et les officiers de la garnison catholique, soit du haut des rochers, soit de la plate-forme des tours, dans le fossé où ses gens les recevaient sur leurs piques. Il sortit néanmoins de son caractère dans l'une de ces rencontres, et pour la première fois son cœur s'ouvrit à la pitié. Un de ces malheureux ayant pris deux fois son essor, et s'arrêtant chaque fois au bord du précipice : *Lâche*, lui cria des Adrets, *voilà deux fois que tu recules*. — *Et moi, je vous le donne en dix*, brave général, répliqua le soldat. Cette force d'âme, dans une situation si capable de l'étouffer, charma le tyran, et obtint sa grâce au proscrit.

Dans le parti catholique, Blaise de Montluc se voyait forcé d'en imposer par la rigueur à ces barbares hérétiques. S'étant élevé par tous les grades de l'état de soldat jusqu'au rang de maréchal de France, il fut le fléau des Calvinistes en Guienne et dans les provinces voisines. Il ne faut pas nier, sans doute, mais il faut moins encore admettre légèrement toutes les circonstances des exécutions ordonnées par Blaise de Montluc et par Louis de Bourbon, duc de Montpensier; circonstances que Brantôme a singulièrement exagérées. Tout en convenant de la réalité de la répression qu'exercèrent les chefs catholiques, nous ne saurions trop faire remarquer que cette répression en elle-même était indispensable; et nous ajoutons que, si elle fut parfois rigoureuse, c'est qu'il semblait que les Catholiques eussent pour adversaires, non pas des hommes, mais des tigres déchainés. Avec ces Calvinistes, qui transformaient leurs châteaux en prison, leurs valets en bourreaux, et qui, peu contents de se faire un jeu de la vie des prisonniers, ajoutaient à la mort des tourmens recherchés, et aux tourmens l'amertume plus cruelle encore de la raillerie; avec ces sectaires furieux qui s'enivraient des larmes et du sang des Catholiques, ne fallait-il pas recourir à une fermeté qui les contînt, à une rigueur même qui les étonnât? Nous n'excusons pas l'abus par l'abus, et nous blâmons sans doute les torts particuliers: mais nous réservons notre horreur pour les vrais coupables, et ce sont ceux-là, avant tout, que nous vouons à l'exécution de la postérité.

Quand l'armée royale se vit en force au pays de la Loire, les généraux opinèrent à attaquer Orléans, afin de terminer la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral de Coligny, qui s'étaient renfermés dans cette place. C'était là précisément ce qui ne cadrerait point avec la politique de la reine-mère, qui, après l'anéantissement du parti calviniste, ne voyait plus de contre-

roids à la puissance des triumvirs. C'est pourquoi, à ce qu'on prétend, elle exagéra la difficulté de l'entreprise, et le besoin pressant de marcher contre les Anglais en Normandie, où l'armée alla en effet faire le siège de Rouen. La ville fut prise d'assaut, et pendant trois jours elle essuya toutes les horreurs qui en sont la suite, quand on combat plus encore pour ses autels que pour ses foyers. Mais le roi de Navarre, constamment attaché au parti catholique depuis qu'il y était rentré, reçut une blessure dont il mourut un mois après. Il s'était montré dans tout le cours de cette guerre l'ennemi le plus irréconciliable du calvinisme, et quoi qu'on en ait dit, on ne saurait douter prudemment qu'il ne soit mort dans la foi romaine.

Rouen fut pris le 26 d'octobre, et le 19 décembre on livra la bataille de Dreux, après que les triumvirs en eurent demandé la permission à la reine. L'armée calviniste, qui avait beaucoup souffert en rase campagne, tandis que les troupes du roi se fortifiaient dans les villes, se trouvait en fort mauvais ordre. Catherine, qui ne voulait pas la ruine de ce parti, mais qui n'était guère consultée que pour la forme, se tourna froidement vers une suivante commune et lui dit : *Nourrice, c'est aux femmes qu'on demande conseil pour donner bataille ; que vous en semble-t-il ?* On ne laissa pas que d'être long-temps en présence, dans une entière inaction, sans faire la moindre escarmouche. Chaque parti voyait réciproquement, dans le parti contraire, des compatriotes, d'anciens compagnons d'armes, des amis, de proches parens, et chacun se disait en lui-même que dans une heure il faudrait s'égorger les uns les autres. Mais quand une fois cette barrière eut été rompue, on ne s'en battit qu'avec plus d'acharnement, durant sept heures entières, et avec de grandes alternatives de succès et de désavantages. Le duc de Guise, qui n'avait aucun commandement dans cette armée, qui n'avait d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmerie, qui se trouvait subordonné aux maréchaux de camp même, mais qui par l'ascendant du génie était, pour ainsi dire, le général de ses généraux, laissa les ennemis s'emporter long-temps. Quand il les vit en désordre, il tomba sur eux, et en un moment décida leur défaite. Le prince de Condé, d'une part, fut fait prisonnier ; et de l'autre, le connétable. Le maréchal de Saint-André resta parmi les morts. Ainsi toute la puissance du triumvirat resta au seul prince lorrain ; et la reine, plus trompée que jamais par sa fausse politique, se vit réduite à le nommer commandant général des armées du roi. Guise, triomphant à la cour, était plein de modestie avec les simples particuliers et avec ses ennemis même. Le prince de Condé, son prisonnier, fut traité

par lui avec tous les honneurs dus à sa naissance, et avec autant de cordialité que s'ils n'eussent jamais cessé d'être amis. Ils ne purent se souvenir que des plus beaux jours de leur intimité, montrèrent dans leurs entretiens et leurs procédés autant de franchise que de confiance, soupèrent ensemble le jour même de la bataille, et couchèrent dans le même lit : coutume qui ne commença à passer de mode que sous la minorité de Louis XIV. Le lendemain matin, le prince de Condé raconta qu'il n'avait pu fermer l'œil : Guise avait dormi aussi profondément que s'ils eussent été meilleurs amis que jamais.

La puissance du duc s'accrut tellement après la bataille de Dreux, que le connétable, en lui écrivant, le qualifiait *Monseigneur*, et signait *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*; tandis que le duc lui écrivait, *Monsieur le connétable*, et au bas *Votre bien bon ami*. Cette élévation ne fut pas de longue durée. Dès le commencement de l'année suivante 1563, le siège d'Orléans ayant été résolu, ce héros y fut assassiné le 18 de février par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme huguenot, qui le surprit, et lui tira un coup de pistolet dont les balles étaient empoisonnées. L'assassin fut saisi, et varia dans ses dépositions sur différens personnages de la secte; mais dans les tortures où il expira, il ne cessa de charger l'amiral de Coligny, qui ne s'est jamais lavé de cette tache. Elle ne put que s'aggraver par la récrimination maladroite de quelques auteurs calvinistes, qui accusent le duc, sans aucune preuve, d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral. Basse perfidie, si peu conforme aux sentimens de cette âme généreuse, qu'ayant déjà été manqué au siège de Rouen, quand on lui amena le coupable qui faisait gloire d'un assassinat tenté pour la défense de sa religion, Guise lui fit cette réponse mémorable : *Votre religion vous a porté à m'ôter la vie, et la mienne fait que je vous pardonne*. Cette magnanimité ne se démentit point dans le moment où l'âme paraît tout entière. Avant d'expirer, le duc de Guise ne montra ni désir de vengeance, ni regret de la vie. Il ne sortit pas de sa bouche un seul mot de plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'on soupçonnait avec tant de raison de l'avoir suscité. Il appela auprès de son lit son épouse et son fils aîné, et, par tout ce que put lui suggérer la tendresse, les conjura de se tenir en garde contre l'ambition et la violence. Toutes ses pensées se tournèrent ensuite du côté de la religion, dont il reçut les derniers sacremens avec la fermeté d'un héros et la piété d'un parfait chrétien. Ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine-mère.

On a fait de lui un éloge aussi juste qu'énergique, par ces deux

mots : *François de Guise, héros qui aimait l'Etat et la religion.* Il est hors de doute que la France fit une perte irréparable par la mort d'un prince doué de vertus militaires et populaires au degré suprême, de sagesse dans les vues et de vigueur dans l'exécution, d'un génie aussi propre au conseil et au manège même de la cour, qu'aux expéditions de la guerre. Il était particulièrement nécessaire au royaume, sous le gouvernement de Catherine de Médicis, dont il aiguillonnait la pusillanimité par ses coups de vigueur, et prévenait les variations par sa célérité.

Après la mort de ce grand homme, tout languit devant Orléans, et bientôt dans toutes les opérations du conseil. La France n'envisagea plus que ses pertes et ses désastres. Les finances étaient épuisées, le commerce anéanti, les terres sans culture. Après une guerre assez courte, mais où tout homme était soldat, où l'artisan ne trouvait plus de sûreté dans sa boutique, où le cultivateur, las d'être pillé, se faisait pillard à son tour, la France entière n'offrait plus qu'un tableau affreux de brigandage. La reine-mère usa de son talent pour les réconciliations. Elle avait à la cour le prince de Condé prisonnier. Elle n'épargna ni caresses, ni promesses, ni langage de cordialité, ni témoignages de franchise. Elle réussit enfin à lui faire signer une paix, dont l'amiral, outré à la première nouvelle, dit que ce trait de plume ruina plus de prêches que les forces ennemies n'auraient pu faire en dix ans. Pour apaiser le parti, on publia l'édit d'Amboise, qui accordait aux huguenots de si grands avantages, que tous les catholiques ne formant qu'un cri d'alarme et de murmure, il fallut bientôt rendre un nouvel édit en interprétation du premier (1563). Contre les prétentions de plusieurs bénéficiers, et même de différens évêques infectés de l'hérésie, dont ils voulaient introduire les observances dans leurs Eglises, on excepta toutes les terres appartenant au clergé, du nombre des lieux où l'on pourrait faire le prêche, et l'on mit beaucoup d'autres restrictions qui gênaient les prédicans dans leur ministère. Mais rien ne parut plus dur à ces ministres de l'hérésie, presque tous prêtres et moines apostats, que l'injonction générale qu'on intimait aux religieux et aux religieuses de rompre leurs mariages sacrilèges, et de rentrer dans leurs cloîtres ou de sortir du royaume. Avec ces semences de mécontentement, on ne pouvait espérer une paix durable; mais on obviait au danger du moment, et Catherine de Médicis ne portait guère ses vues plus loin. On se flatta cependant que le concile général trouverait des expédiens, tant pour contenter les sectaires que pour pacifier les troubles de la chrétienté, et la cour nomma les ambassadeurs qui devaient y assister de sa

part. On commit cet office important à Saint-Gelais, seigneur de Lansac; à Arnould du Ferrier, savant jurisconsulte, président au parlement de Paris; et à Gui du Faur de Pibrac, président au parlement de Toulouse, où il s'était fait une grande réputation d'éloquence. A son retour de Trente, il fut nommé avocat-général au parlement de Paris, sur la demande du chancelier.

Depuis la session dix-huitième, où il ne s'était rien passé de bien important, non plus que dans la précédente, on avait travaillé avec beaucoup de diligence, dans plusieurs congrégations, à l'éclaircissement des matières qui devaient se décider dans la dix-neuvième session, le 14 de mai 1562. Les ambassadeurs de France se voyant dans l'impossibilité d'arriver à Trente pour ce moment, Lansac, le premier d'entre eux, écrivit au cardinal de Mantoue, premier légat du concile, pour demander quelque délai en faveur d'une nation dont les prélats n'avaient été retenus que par le danger imminent de séduction, auquel un départ précipité eût exposé leurs troupeaux. Une demande si juste souffrit néanmoins des difficultés, et il se trouva des génies singuliers qui allèrent jusqu'à douter s'il était permis aux Pères de changer le jour d'une session indiquée solennellement. On prit un tempérament qui paraît à tout : la session se tint au jour marqué; mais ce ne fut que pour la proroger, par un décret en forme, au 4 du mois suivant. Il en arriva de même à la vingtième session, qui fut encore prorogée jusqu'au seizième de juillet, quoique les ambassadeurs et quelques prélats français s'y fussent trouvés; mais on la différa, selon la teneur du décret, afin de procéder avec plus d'ordre et une délibération plus mûre, spécialement afin que les questions dogmatiques se pussent traiter et décider conjointement avec les objets de réformation.

Les ambassadeurs de France avaient été reçus, dès le 26 de mai, dans une congrégation, où Pibrac fit un discours que la multitude admira, mais dont les têtes rassises trouvèrent le ton leste et beaucoup trop libre. La gravité castillane, surtout, peu indulgente pour les saillies et toutes les productions françaises, se montra scandalisée de ce qu'il avait dit que le concile sous Paul III et Jules III avait été dissous sans avoir rien fait de bon, ou du moins sans avoir rien fait d'important. Quelle que soit, de ces deux expressions qui varient selon les différens exemplaires, celle dont il usa véritablement, la plus douce est sans doute encore très-dure. Il se proposait, à la vérité, d'empêcher les Pères de déclarer que le concile était une continuation de celui qui avait été commencé sous les pontifes précédens, parce que cette déclaration eût extrêmement aliéné les Calvi-

nistes, que la position de la France obligeait à ménager plus que jamais : ce qui peut excuser en partie, mais non pas justifier, la licence de bien d'autres saillies de l'orateur. Il est impossible de colorer en aucune façon ce que Lansac écrivit dans le même temps à Delile, ambassadeur de France à la cour romaine. Il le pria d'employer tous ses soins auprès du pape, afin de l'engager à laisser aux Pères une liberté parfaite, et à ne point soumettre toutes leurs délibérations à son tribunal, pour ne pas donner lieu de dire qu'on envoyait de Rome à Trente le Saint-Esprit en valise : bon mot de bouffon, ou plutôt d'impie, qu'il tenait, selon Pallavicin, de l'un des ambassadeurs de Ferdinand, mais qui ne fait pas moins de tort au copiste qu'à l'auteur. Le concile ne s'arrêta point à de pareilles incartades, et dans la vingtième session, où la réception de ces ambassadeurs eut lieu avec solennité, il n'applaudit pas seulement au zèle du roi leur maître, mais au choix qu'il avait fait de ministres doués d'une rare prudence, d'une foi intègre et d'une religion éclairée, pour assister en son nom au saint concile et lui rendre l'obéissance qui lui était due. Les ambassadeurs de plusieurs autres princes arrivèrent et furent reçus dans le même temps que ceux de France.

Deux jours après la vingtième session, on proposa dans une congrégation générale, pour matière de la session suivante, une suite d'articles concernant l'usage de la communion, qui avaient déjà été mis sur le bureau, du temps de Jules III. Quand ils eurent été discutés à fond dans un grand nombre de congrégations et de savantes conférences, les ambassadeurs de France et ceux de l'Empire, qui s'étaient efforcés, de concert et sans fruit, d'abord d'obtenir l'usage du calice, puis d'empêcher qu'on ne touchât à une matière si délicate pour les deux nations, demandèrent avec de vives instances, deux jours avant la session, qu'on n'y décidât rien, et qu'on remit tout à la suivante, comme on avait déjà fait deux fois. Ce fut cette raison-là même qui dicta le refus : on leur répondit que si, après avoir tenu deux sessions sans rien faire, on en tenait une troisième aussi infructueusement, on ferait tomber le concile dans un discrédit irréparable. Il fut donc résolu que la session vingt-unième se tiendrait au jour indiqué, 16 de juillet, et que les décrets y seraient publiés ; ce qui eut son exécution.

Ils furent précédés, selon la marche accoutumée du concile, par des chapitres instructifs¹, qui exposaient la doctrine de l'Église avant les anathèmes portés contre les contradicteurs. Le premier de ces chapitres, qui sont au nombre de quatre, enseigne

¹ Conc. Trid. Can. et Dec. p. 173 et seq. Labb. Col. Conc. t. 14.

que les laïques, et les ecclésiastiques lorsqu'ils ne consacrent pas, ne sont point obligés de droit divin à la communion sous les deux espèces. « Quoique Jésus-Christ, dans la dernière cène, dit le » concile, ait institué et donné aux apôtres ce sacrement adorable » sous les espèces du pain et du vin, on ne saurait conclure de là que » tous les fidèles soient tenus de le recevoir ainsi, par ordonnance » de Notre-Seigneur. » Le père Salmeron, l'un des théologiens du pape, dans les conférences précédentes, avait fait observer avec autant de sagacité que de jugement, que ces paroles de Jésus-Christ, *Buvez-en tous*, proférées dans la dernière cène au sujet du calice, et objectées du ton le plus confiant par les hérétiques, n'avaient été adressées qu'aux apôtres revêtus du sacerdoce, et en leur ajoutant : *Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire de moi*. Il fit voir encore, que, dans le sixième chapitre de S. Jean, dont les sectaires abusaient de même, tantôt le Sauveur dit qu'il faut manger sa chair et boire son sang, tantôt simplement qu'il faut manger sa chair. Ce que le concile explique plus au long en cette sorte : Le même Seigneur qui a dit, *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous*, a dit aussi, *Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement*. Le même qui a dit, *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle*, a dit pareillement, *Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde*. Enfin le même qui a dit, *Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui*, a dit encore, *Celui qui mange ce pain, vivra éternellement*.

Il est déclaré, dans le second chapitre, que l'Eglise a toujours le pouvoir de statuer, et même de changer, touchant la dispensation des sacremens, sauf néanmoins ce qui est de leur essence, comme elle le juge convenable pour le respect dû aux sacremens mêmes, ou pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, selon la diversité des temps et des lieux. C'est pourquoi, l'usage des deux espèces, assez ordinaire dans les premiers temps du christianisme, se trouvant changé par la suite en plusieurs endroits, elle s'est déterminée, pour de justes et fortes raisons, à approuver cette dernière coutume de communier sous une seule espèce, et en a fait une loi, qu'il n'est pas libre de rejeter, ni de changer arbitrairement, sans l'autorité de cette Eglise. Le troisième chapitre déclare qu'on reçoit Jésus-Christ tout entier sous l'une des deux espèces, ainsi que le véritable sacrement de l'eucharistie ; et conséquemment que ceux qui ne prennent qu'une espèce ne sont privés d'aucune grâce nécessaire au salut. Le quatrième enfin, concernant les enfans qui n'ont pas encore l'usage

de la raison, prononce qu'ils ne sont nullement obligés à la communion sacramentale de l'eucharistie; sans néanmoins condamner cette coutume dans l'antiquité, qui l'a suivie en quelques endroits pour des causes plausibles alors, mais nullement à raison de quelque nécessité pour le salut. A ces quatre articles répondent autant de canons, prononcés sous peine d'anathème contre les contradicteurs, de la manière suivante :

I. Si quelqu'un dit que tous et chacun des fidèles chrétiens sont obligés de précepte divin, ou de nécessité de salut, à recevoir le très-saint Sacrement de l'eucharistie sous l'une et l'autre espèce qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que la sainte Eglise catholique n'a pas eu des causes justes et raisonnables pour donner la communion sous la seule espèce du pain aux laïques, et même aux ecclésiastiques lorsqu'ils ne consacrent pas, ou qu'en cela elle a erré; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un nie que Jésus-Christ, l'auteur et la source de toutes les grâces, soit reçu tout entier sous la seule espèce du pain, parce qu'il n'est pas reçu, comme quelques-uns le soutiennent faussement, selon l'institution de Jésus-Christ, même sous l'une et l'autre espèce; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que la communion de l'eucharistie est nécessaire aux enfans, avant qu'ils aient atteint l'âge de discrétion; qu'il soit anathème.

On avait encore proposé deux autres articles pour cette session, savoir s'il ne fallait permettre l'usage du calice à personne pour aucune raison; et, si l'on jugeait à propos de le permettre, à quelles conditions il le faudrait faire. Là-dessus le concile déclara qu'il remettait ces décisions à un autre temps. Ce qu'il fit, tant pour ne pas ôter l'espérance à ceux qui demandaient avec chaleur un jugement à ce sujet, que pour ne point offenser quelques nations qui retenaient depuis long-temps la communion sous les deux espèces; pour ne point choquer en particulier le roi très-chrétien qui communique ainsi le jour de son sacre, et surtout pour ne pas détourner les protestans de venir au concile, dont ils n'eussent plus rien attendu de favorable, après un jugement rigoureux sur cet objet. La décision qu'on donna là-dessus par la suite consista à renvoyer l'affaire au pape, comme plus propre qu'un tribunal moins permanent, à régler ce qui conviendrait selon les temps et les conjonctures.

Après les décrets de doctrine, on publia neuf chapitres de réformation. Ils ordonnent que les évêques confèrent les ordres, et donnent tant les dimissoires que les lettres d'attestation, d'une

manière absolument gratuite, en sorte que leurs domestiques mêmes ne puissent rien exiger, ni rien recevoir; que personne ne soit admis aux ordres sacrés, sans un titre, soit ecclésiastique, soit patrimonial, ou du moins sans une pension suffisante pour sa subsistance honnête; que dans toutes les églises cathédrales et collégiales, il soit fait distraction au moins de la troisième partie de tous les fruits, produits et revenus des dignités et des prébendes, pour être convertie en distributions journalières, et divisée entre les seuls dignitaires et chanoines qui assisteront au service divin; que les évêques établissent un nombre suffisant de prêtres pour desservir les paroisses, et qu'ils érigent même des paroisses nouvelles, quand la distance des lieux ou la difficulté des chemins rendra la fréquentation des anciennes trop pénibles; qu'ils puissent de même faire des unions perpétuelles de quelques églises que ce soit, soit paroisses, soit autres bénéfices, à raison de leur pauvreté, et dans les autres cas énoncés par le droit; qu'on donne des vicaires aux curés ignorans, qu'on reprenne les scandaleux, et qu'on dépose les incorrigibles; que les églises ruinées par le malheur des temps, les bénéfices simples, et les paroisses même, si la pauvreté rend leur rétablissement impossible, soient transférés dans les églises mères, ou dans les plus prochaines; que les évêques visitent annuellement les monastères et tous les autres bénéfices en commende, tant séculiers que réguliers, même exempts, où l'observance régulière n'est pas en vigueur; enfin que l'office et le nom de quêteur soit aboli dans toute la chrétienté, et que les indulgences ne soient publiées que par les ordinaires. A la fin de la session, on assigna la suivante au 17 de septembre de l'année courante 1562.

Toute la doctrine qui touchait le saint sacrifice de la messe, ayant été préparée à l'ordinaire dans un grand nombre de congrégations, cette session, qui est la vingt-deuxième depuis le commencement du concile, et la sixième sous le pontificat de Pie IV, se tint ponctuellement au jour désigné, nonobstant la prorogation demandée de nouveau, et par l'empereur qui se repaissait encore de vaines espérances touchant l'arrivée des protestans au concile, et par les ambassadeurs de France, prévenus de la prochaine arrivée du cardinal de Lorraine, à la tête des évêques et des docteurs français. Mais il y avait une année entière qu'on attendait ce cardinal et sa suite; et l'on comptait déjà à Trente plus de cent quatre-vingts prélats, qui, pour la commodité ou le goût d'un seul, ne prétendaient pas consumer ainsi les années dans l'inaction.

On publia donc solennellement, au jour nommé, ce qui avait

[An
été a
fice d
doctr
dont
Seign
la loi
de m
n'ava
sa ré
cond
cont
blem
Le tr
neur
seul
trion
» Pie
chap
mess
nom
cran
peup
par
pour
là qu
en fa
tous
mess
que
lice,
du c
mém
le lu
gue
à ce
cette
I.
sacr
chos
thém
II
'C

été arrêté dans les congrégations préliminaires, touchant le sacrifice de nos autels ¹. Ce décret, qui a pour titre : *Exposition de la doctrine sur le sacrifice de la messe*, est divisé en neuf chapitres, dont le premier traite de l'institution de ce sacrifice, faite par le Seigneur dans la dernière cène, où il établit ses apôtres prêtres de la loi nouvelle, par la vertu de ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*. Quelques Pères avaient néanmoins pensé que Jésus-Christ n'avait conféré le sacerdoce à ses apôtres, qu'en leur disant après sa résurrection : *Recevez le Saint-Esprit*. Il est déclaré, dans le second chapitre, que le sacrifice non sanglant de l'autel n'est qu'une continuation du sacrifice sanglant du Calvaire, et qu'il est véritablement propitiatoire, tant pour les morts que pour les vivans. Le troisième proteste que, dans les messes qui se disent en l'honneur des saints, le sacrifice ne leur est point offert, mais à Dieu seul qui les a couronnés, et à qui par là on rend grâces de leur triomphe. « C'est pourquoi, ajoute-t-on, le prêtre ne dit pas, » Pierre, Paul, ou tout autre saint, je vous offre ce sacrifice. » Le chapitre quatrième et les deux suivans traitent du canon de la messe, de ses augustes cérémonies, et des messes privées, qu'on nomme ainsi parce que le prêtre seul y reçoit la communion sacramentale, mais qui sont véritablement communes, puisque le peuple y communique spirituellement, et qu'elles sont célébrées par un ministre public de l'Eglise, non pour lui seul, mais pour tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ. C'est là que le saint concile de Trente, se déclarant avec tant d'énergie en faveur de la fréquente communion, témoigne souhaiter que tous les fidèles soient en état de communier réellement à chaque messe qu'ils entendent ². On avertit, dans le septième chapitre, que l'Eglise a ordonné de mêler de l'eau avec le vin dans le calice, parce que ce mélange représente le sang et l'eau qui sortirent du côté de Jésus-Christ, et qu'il est à croire que Jésus-Christ lui-même en a usé de la sorte à la dernière cène. Il est ordonné, par le huitième, de ne point célébrer arbitrairement la messe en langue vulgaire, mais de s'en tenir à l'ancien usage de chaque Eglise à cet égard. Les anathèmes lancés contre ceux qui combattent cette doctrine, sont conçus dans les termes suivans :

I. Si quelqu'un dit qu'à la messe on n'offre point à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit, ou qu'offrir n'est rien autre chose que de nous donner Jésus-Christ à manger; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit que par ces paroles, *Faites ceci en mémoire*

¹ Conc. t. 14, p. 582. — ² Conc. Trid. Canons et Décrets, p. 194.

de moi, Jésus-Christ n'a point institué les apôtres prêtres, ou qu'il n'a point ordonné qu'eux et les autres prêtres offrissent son corps et son sang; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe est seulement un sacrifice de louange et d'actions de grâces, ou une simple mémoire du sacrifice accompli sur la croix; mais qu'il n'est pas propitiatoire, ou qu'il n'est profitable qu'à celui qui reçoit, et qu'il ne doit point être offert pour les vivans et pour les morts, pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres nécessités; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que par le sacrifice de la messe on commet un blasphème contre le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix, ou qu'on y déroge; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que c'est une imposture de célébrer des messes en l'honneur des saints, et pour obtenir leur intercession auprès de Dieu, comme c'est l'intention de l'Eglise; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que le canon de la messe contient des erreurs, et qu'il faut pour cela le supprimer; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que les cérémonies, les ornemens et les signes extérieurs employés par l'Eglise dans la célébration de la messe, sont plus propres à faire naître l'impiété qu'à nourrir la dévotion; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que les messes où le prêtre seul communique sacramentellement sont illicites, et que pour cela il faut les abolir; qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que le rit de l'Eglise romaine, selon lequel on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration, doit être condamné; ou qu'on ne doit célébrer la messe qu'en langue vulgaire; ou qu'il ne faut point mêler d'eau avec le vin qui doit être offert dans le calice, parce que cela est contre l'institution de Jésus-Christ; qu'il soit anathème.

Suit un décret pratique, à l'effet de célébrer le saint sacrifice avec tout le respect que demande ce redoutable mystère. On y enjoint aux évêques d'abolir tout ce qui s'est introduit par suite d'une avidité sordide, d'une irrévérence peu différente de l'impiété, et de la superstition qui est une impiété véritable, couverte du manteau de la piété. Quant à l'avarice, ils défendront et puniront sévèrement toute convention de salaire, toute extorsion de récompense, ou même d'aumône, généralement tout ce qui ressent le trafic et l'amour honteux du lucre. Pour obvier à l'irrévérence, chaque évêque dans son diocèse empêchera les prêtres vagabonds et inconnus de dire la messe. Ils ne souffriront pas

qu'aucun prêtre scandaleux serve au saint autel, ni qu'aucun, quel qu'il soit, réglé ou vicieux, séculier ou régulier, dise la messe dans les maisons particulières, hors des chapelles visitées et approuvées par l'ordinaire; à condition encore que tous les assistans s'y tiendront dans la modestie convenable. On bannira aussi des églises toute œuvre et tout entretien profane, et l'on aura grand soin qu'il ne se mêle rien au chant, qui puisse rappeler des pensées ou des sentimens impurs. Pour ce qui est enfin de la superstition, les prélats ordonneront par des mandemens exprès, et sous des peines qu'ils jugeront efficaces, que la messe ne se dise qu'aux heures convenables; qu'on n'y admette d'autres prières, ni d'autres pratiques, que celles qui sont reçues par l'Eglise; qu'on ne veuille pas d'une manière fixe, et comme rit capital, un certain nombre de luminaires, ou même un certain nombre de messes, ni toutes ces vaines observances, sur lesquelles on paraît fonder plus d'espoir que sur le prix infini de la divine victime qui est immolée.

Le décret de réformation, joint au dogme selon la méthode accoutumée du concile, contient onze chapitres, dont le premier renouvelle les anciens canons touchant les mœurs et la conduite des ecclésiastiques. Le quatrième porte qu'il faut être au moins sous-diaacre, pour avoir voix au chapitre dans les cathédrales et les collégiales. Le sixième attribue aux évêques le pouvoir de connaître des dispositions testamentaires; ce qui n'avait pas lieu en France quand il y avait litige sur le fond: c'était alors au juge royal à décider. Par le huitième et le neuvième, les évêques sont constitués exécuteurs de toutes les dispositions pieuses, et visiteurs des hôpitaux qui ne sont pas sous la protection immédiate des rois; et les administrateurs des lieux de piété doivent rendre compte à ces prélats, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné dans la fondation. Le dixième, qui autorise les évêques à examiner et même à interdire les notaires royaux par rapport aux affaires ecclésiastiques, ne fut pas reçu en France.

On lut encore dans cette session une lettre édifiante du cardinal Amulio, Vénitien de nation, et protecteur des Eglises étrangères du Levant. Elle apprenait aux Pères, qu'Abd-Ysu, patriarche de Musala en Assyrie, au-delà de l'Euphrate, était arrivé à Rome pour rendre obéissance au souverain pontife, et professer avec éclat la foi romaine. On croit que ce patriarche était le successeur immédiat de Sulaka, que nous avons vu faire la même chose sous le pontificat de Jules III. Abd-Ysu écrivait lui-même au concile, que l'excès de la fatigue l'empêchait seul de se rendre à Trente selon son premier dessein, et il priait les Pères

de lui envoyer leurs décrets, qu'il voulait faire observer ponctuellement dans son Eglise. Il envoyait aussi sa profession de foi, où il disait en substance, qu'il croyait de cœur et confessait de bouche la foi de la sainte Eglise romaine dans toute son étendue; qu'il approuvait tout ce qu'elle approuve, et rejetait tout ce qu'elle condamne. Il admettait tous nos sacremens, sans excepter la confession auriculaire, la vénération des saintes images, et presque tous les rites romains. Interrogé sur l'Ecriture et la tradition, il répondit avec une exactitude parfaite, admit ceux des livres saints qui sont rejetés par les sectaires, ainsi que l'autorité des Pères grecs et latins, qu'il avait presque tous lus, traduits en chaldéen ou en arabe. Enfin, il se montra instruit jusqu'à étonner. Sa juridiction s'étendait, de l'Assyrie au fond des Indes, sur des peuples soumis au Turc, au soplhi de Perse et au roi de Portugal. Mais l'ambassadeur de ce dernier monarque au concile protesta que les évêques d'Orient, soumis à son maître, ne reconnaissent point de patriarche au-dessus d'eux. Après toutes ces lectures, on indiqua au 12 de novembre la session vingt-troisième, qui, pour bien des raisons, fut ensuite prorogée jusqu'au 15 juillet de l'année suivante.

L'épineuse question de la résidence et de l'institution épiscopale, présentée si souvent, et si souvent écartée, s'agitait alors avec le plus de chaleur. Nous dirons en deux mots, d'après le cardinal Pallavicin, que cet orage fut si violent, qu'il s'en fallut peu que toute l'espérance qu'on avait conçue du rétablissement de la république chrétienne ne se changeât en désespoir. Il fallut toute l'habileté et toute la vertu du saint cardinal Borromée, sa longanimité, sa douceur et sa fermeté tout ensemble, son ascendant sur l'esprit du pape son oncle (qui était d'une délicatesse infinie sur les prérogatives de sa dignité), son talent pour l'insinuation auprès des légats et des Pères du concile, pour amener enfin des partis si contraires à un accord raisonnable¹. Entre tous les services inestimables que ce sage et saint cardinal a rendus à l'Eglise dans l'administration des affaires de premier ordre, c'est peut-être ici son chef-d'œuvre. Et de quoi s'agissait-il au fond? il s'agissait de décider, non pas si la résidence était d'obligation, on en convenait de part et d'autre; mais de quel genre d'obligation elle était. La plupart des Pères et des theologiens, il est vrai, la croyaient de droit divin; et dans l'une des congrégations tenues dès le temps qu'on préparait la dix-neuvième session, il y eut soixante-huit voix pour la déclarer ainsi². Parmi ceux qui s'oppo-

¹ Pallav. l. 16, c. 8. — ² *Ibid.* c. 4, n. 20. Fra-Paol. l. 6, p. 479.

sèrent à ce qu'on prononçât là-dessus sans avoir consulté le souverain pontife, il y en eut encore trente qui se déclarèrent formellement pour ce sentiment, et plusieurs autres d'une manière équivalente. Le pape lui-même, en plein consistoire, dit un jour, que les évêques lui semblaient bien fondés à soutenir que la résidence était de droit divin. Mais autre chose est une opinion vraie, autre chose une décision opportune. Celle-ci ne parut pouvoir se formuler, au moins pendant qu'on mettait tant de chaleur à la poursuivre, sans humilier la chaire pontificale, d'autant plus qu'elle n'entraîna point dans l'objet du concile, assemblé pour la condamnation des hérésies qui n'avaient point touché cette question, et pour la réformation des mœurs à laquelle elle n'était point nécessaire. Il suffisait pour cela que la résidence fût solidement établie, sans spécifier sur quel genre de droit elle reposait. Jusqu' alors en effet, ni les saints docteurs, ni les conciles ne s'étaient inquiétés si ce devoir était de droit divin, ou de droit ecclésiastique, uniquement appliqués à le représenter comme un des plus importants, et à prendre des mesures efficaces pour le faire inviolablement observer. Après tout, qu'aurait-on gagné à une décision qui aurait demandé des exceptions, des tempéramens, une foule de modifications très-embarrassantes? Les souverains se seraient-ils départis du droit naturel qu'ils ont aux services de leurs sujets, quoique évêques et prêtres? Le marquis de Pescaire, ambassadeur d'Espagne au concile, se déclara lui-même contre les évêques de sa nation, les plus vifs de tous sur la question de la résidence. Et le vicaire de Jésus-Christ a-t-il moins de droit pour le bien de l'Église, que les princes pour les biens de ce monde? La résidence, décidée de droit divin, n'aurait donc servi, dans les circonstances où on la demandait, qu'à légitimer dans l'esprit des simples les invectives des sectaires, qui, au premier exemple de dispense ou d'interprétation de la loi, n'auraient pas manqué de crier au sacrilège, au mépris manifeste de tout droit divin.

Les choses en étaient là, quand on reçut à Trente la nouvelle de la prochaine arrivée du cardinal de Lorraine, accompagné de plus de vingt évêques français, et de douze docteurs de Paris. Les légats, dans la crise où se trouvait le concile, consentirent sans peine à ajourner la vingt-troisième session, comme le demandèrent les ambassadeurs de France, et même à suspendre les congrégations. On vit le cardinal de Lorraine à Trente, le 13 de novembre; et quoiqu'il y fût beaucoup plus craint que désiré, on lui rendit les plus grands honneurs. Tous les Pères allèrent au-devant

¹ Pallav. l. 10, c. 7, n. 2.

de lui, et les légats le qualifièrent d'ange de paix, envoyé par le Ciel pour empêcher les brèches que la discorde s'efforçait de faire à la maison de Dieu. Dix jours après son arrivée, il parla dans une congrégation générale, à laquelle se trouvèrent tous les prélats, au nombre de deux cent dix-huit, avec les ambassadeurs, et une infinité de personnes attirées par le désir de l'entendre. Il ne satisfit pas les curieux. Son discours fut vif, mais général : il n'entra dans la discussion d'aucune des matières propres à émouvoir les esprits.

On ne jouit pas long-temps de cette tranquillité apparente. La question de la résidence, à laquelle on revenait sans fin, ayant engagé de plus celle de l'institution des évêques, les prélats français soutinrent unanimement et avec tant de vivacité que l'un et l'autre étaient de droit divin, que les Italiens, déclarés pour l'assertion contraire, faisant allusion à la roide froideur des Espagnols et à la chaleur impétueuse des Français, se plaignirent de ce que la frénésie avait pris la place de l'opiniâtreté léthargique. Cependant le cardinal de Lorraine, quoiqu'il fût pour l'opinion du droit divin, aussi bien que les autres Français, engagea les Pères à négliger ces questions vagues, comme des spéculations oiseuses, uniquement propres à faire naître la zizanie et les troubles. Cet homme de génie supérieur, et d'un jugement exquis, fit observer qu'il n'y avait à ce sujet aucune controverse avec les hérétiques. « Ils avancement, dit-il, que les prélats institués par le pape ne sont pas de vrais et légitimes évêques : voilà précisément ce qu'il faut condamner, sans prendre le change, ni s'échauffer sur des questions ultérieures et vraiment superflues. »

Les esprits étaient trop émus pour suivre aisément ce sage conseil. L'évêque de Cadix, revenant encore sur cette matière dans une congrégation nombreuse, avança qu'on pouvait être véritablement évêque, sans être ni appelé, ni confirmé par le pape ; qu'il suffisait pour cela d'être élu selon les canons des apôtres et du concile de Nicée, qui attribuent la consécration au métropolitain, sans faire mention du pasteur romain ; que S. Jean-Chrysostôme, S. Ambroise, S. Augustin et tant d'autres Pères à jamais mémorables n'avaient point été élus par lui, et assurément avaient été de vrais évêques. A ces mots, il s'éleva un murmure confus dans toute l'assemblée. Les uns criaient : *Qu'on chasse l'hérétique!* d'autres le qualifiaient d'impie qu'il fallait brûler. Un grand nombre répétaient sans fin : *Anathème à l'hérétique, anathème à l'impie.* L'évêque de Cadore en Frioul, l'un des plus violens, communiqua son emportement à une foule de prélats, qui se déchainèrent contre tous les Espagnols sans exception.

« Cette nation, disaient-ils, qui confesse de bouche la même
 » foi que nous, lui cause plus de dommage que les hérétiques
 » déclarés. — C'est vous-mêmes qui êtes les hérétiques, » re-
 partirent les Espagnols. Les légats purent à peine, et après un
 long sursis, obtenir qu'on entendrait jusqu'au bout ce qu'avait
 à dire l'orateur. Effrayé de l'orage qui grondait encore, il démentit,
 par forme d'explication, tout ce qu'avait présenté le début de
 son discours. Le cardinal de Lorraine, dont le caractère plein de
 dignité avait dissimulé durant le tumulte ce qu'il en souffrait,
 dit ensuite d'un ton modéré (mais qui laissait entrevoir combien
 il prenait sur lui), que cette conduite était inconcevable, et qu'on
 s'écartait étrangement de la méthode des anciens Pères, qui pe-
 saient les choses avec tant de maturité, avant de prononcer ana-
 thème. « Mais le comble de l'injustice, ajouta-t-il, c'est que, pour
 » un seul, quand même il aurait donné dans l'erreur, on ait osé
 » calomnier toute une grande nation, si digne d'être honorée à
 » tant d'autres égards. Si pareille chose était arrivée pour un Fran-
 » çais, j'aurais appelé sur-le-champ de cette assemblée à une autre
 » plus libre. Mais si l'on ne s'empresse de remédier à cette licence,
 » si on laisse renouveler cette scène scandaleuse, nous prendrons le
 » parti d'aller en France célébrer notre concile d'une manière plus
 » édifiante. » Ce prélat avait résolu d'avertir encore les évêques, dans
 la congrégation suivante, d'être plus circonspects ; mais les légats,
 craignant qu'il ne parût s'arroger le droit de correction qui les
 regardait, l'en firent détourner par quelques personnes de con-
 fiance, et s'acquittèrent eux-mêmes de ce devoir.

Tous ces troubles n'étaient pas dissipés, qu'il s'éleva un diffé-
 rend particulier et presque aussi dangereux, sur le point délicat
 de la préséance, fixée néanmoins depuis si long-temps entre les
 couronnes de France et d'Espagne. Mais Philippe II, se prévalant
 de sa puissance et du triste état où se trouvait la monarchie fran-
 çaise, surtout sous un roi mineur, voulait profiter des conjonc-
 tures pour rendre au moins la prééminence équivoque. Son pre-
 mier ambassadeur au concile, le marquis de Pescaire, avait évité
 cette dispute, en s'absentant, sous divers prétextes, à l'arrivée des
 ambassadeurs de France. Le comte de Lune, lui ayant succédé en
 même temps que le cardinal de Lorraine arrivait à Trente, fut
 quarante jours sans assister à aucune assemblée du concile.
 Enfin, dans une congrégation tenue le 21 mai de cette année 1563,
 après bien des manœuvres et des chicanes inutiles, voulant au
 moins faire un pas vers le but auquel il ne pouvait parvenir, il se
 réduisit à demander une place hors du rang des ambassadeurs,
 afin de laisser la préséance indécise. Comme il ne s'agissait pas

moins que de rompre le concile par la retraite des nations les plus considérables, le cardinal de Lorraine, à la persuasion des Impériaux qui étaient de bonne intelligence avec les Français, consentit à cet expédient, dans la crainte des maux qu'un refus pouvait causer à la religion. Cela n'a point empêché que ce prélat et les ambassadeurs français n'aient été par la suite accusés dans leur patrie d'avoir trahi l'honneur de la couronne, et qu'ils n'aient même été blâmés par les prélats des autres nations, sans excepter le souverain pontife, qui fit retomber sur eux le tort de cette innovation, quand on lui en porta plainte. Il avait réglé lui-même, comme il le déclara alors, qu'on n'accorderait point d'autre place au comte de Lune, que celle qui était d'usage. Il y eut une seconde altercation, pour l'encensement et la présentation de la paix dans la célébration des saints mystères. On s'en tira de même, sans rien décider, c'est-à-dire, en supprimant ces cérémonies, quand les concurrens se trouvaient ensemble : ce qui toutefois donna lieu à l'ambassadeur français du Ferrier, esprit chaud et violent, de s'emporter en invectives effrénées contre le pape, et en menaces scandaleuses contre le concile¹.

Les Français avaient de plus à proposer au concile des articles de réformation qui souffraient de grandes difficultés. Les instructions données par la cour au cardinal de Lorraine lui prescrivait de demander que l'usage du calice fût rétabli en France, que toute administration des sacremens aux laïques eût lieu en langue vulgaire, ainsi que les prières publiques et le chant des psaumes à certaines heures, sans rien changer néanmoins à l'office divin en langue latine; que si l'on ne pouvait accorder le mariage des prêtres, il fût au moins réglé qu'on ne recevrait les saints ordres que dans un âge exempt de tout soupçon. L'ambassadeur de France à Rome dit encore au pape que le cardinal avait ordre de presser la publication d'un décret sévère contre la pluralité des bénéfices : ce qui n'altéra point l'humeur du pontife. « En vérité, répliqua-t-il en souriant, on ne pouvait choisir un personnage plus propre à ce genre de réforme, que le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Fécamp, en un mot, possesseur d'un assez grand nombre de bénéfices pour former plus de cent mille écus de rente. Quant à moi, je n'ai point d'intérêt personnel à cette affaire : je n'ai qu'un seul bénéfice, et l'on croit sans peine que je n'en demande point d'autres. »

Outre les instructions du cardinal, les ambassadeurs deman-

¹ De Thou, l. 35.

[An 15
dèren
même
sous-c
conve
infirm
mitifs
mend
restitu
aux b
le ma
pénite
que le
provi
Le pa
conci
aussi
et be
parut
taient
l'insti
nom d
taient
pereu
du co
que p
qu'il
que s
plaig
était
jamai
pont
dont
comm
Déjà
form
en p
rieus
Il
la p
apos
main

dèrent qu'on n'ordonnât aucun prêtre, à qui l'on ne conférât en même temps un bénéfice; qu'on fit reprendre aux diacres et aux sous-diacres leurs anciennes fonctions; que les abbés et les prieurs conventuels fussent tenus d'établir des hôpitaux, des écoles et des infirmeries pour exercer l'hospitalité si respectable des temps primitifs; que les grâces expectatives, les résignations, les commendes fussent absolument abolies, et la juridiction pleinement restituée aux évêques; qu'on annexât quelque charge spirituelle aux bénéfices simples; qu'on n'accordât plus de dispenses pour le mariage, sinon aux souverains, et pour le bien de l'État; que la pénitence publique fût rétablie pour les péchés graves et publics; que les synodes diocésains se tiussent au moins une fois l'an, les provinciaux tous les trois ans, et les généraux tous les dix ans¹. Le pape, qui fut consulté sur ces propositions par les légats du concile, écrivit au roi en louant fort son zèle, mais en demandant aussi des modifications concernant quelques-uns de ces articles, et beaucoup d'autres, jusqu'au nombre de trente-quatre. Il lui parut indécent que le rigorisme hérétique, dont plusieurs portaient l'empreinte, traçât en quelque sorte la route à l'Eglise, pour l'institution de sa discipline. Les Impériaux de leur côté firent, au nom de la nation germanique, une quantité de demandes qui portaient la même teinte de l'hérésie érigée en réforme: mais l'empereur, en prince vraiment religieux et très-zélé pour le succès du concile qu'on parlait de dissoudre, fit ajouter à ces demandes, que par là il ne prétendait point imposer des lois aux Pères, et qu'il s'en rapportait absolument à leur sagesse et à leur religion; que s'il employait dans plusieurs de ses demandes, comme on s'en plaignait, les mêmes expressions que les hérétiques, la cause en était tout entière dans son aversion pour leurs livres qu'il n'avait jamais lus². Quant à ce qui touchait la réformation de la cour pontificale, il déclarait formellement que le souverain pontife, dont il exaltait l'intégrité, la piété, le zèle ardent pour le bien commun de l'Eglise universelle, pouvait l'exécuter par lui-même. Déjà les ambassadeurs de France, tout en demandant cette réforme de l'Eglise universelle, avaient peu insisté sur celle de Rome en particulier, à laquelle on était assuré que le pape travaillait sérieusement.

Il avait déjà dressé plusieurs constitutions pour la réforme de la pénitencerie, de la daterie, de la chancellerie, de la chambre apostolique, et des autres tribunaux ordinaires de la cour romaine. Il n'en bannit pas seulement l'injustice et toute ombre de

¹ De Thou, l. 35. Psalm. Act. Cont. Trid. p. 384. — ² Pallav. l. 17. Fra-Paol. l. 6, p. 496.

vexation ; mais il pourvut encore à la diminution des frais, et à la prompte expédition des affaires. Il remit aussi sous la juridiction et l'entière obéissance de l'ordinaire les confréries et quantité d'établissemens pieux, qui, sous prétexte de privilèges et d'exemptions, attentaient essentiellement aux droits des curés et à l'autorité même des évêques. Les indulgences et les dispenses d'irrégularité et d'empêchemens de mariage, accordées par exemple à ceux qui contribuèrent à la construction de la basilique de Saint-Pierre, furent révoquées sans nulle exception, et abolies à jamais. En toute concession d'indulgences, il reforma les clauses intéressées, les manœuvres les plus indirectes de l'esprit d'intérêt ; il établit en un mot la gratuité la plus parfaite, trouvant indigne que les fruits surabondans du sang de Jésus-Christ fussent mis en aucune manière à un prix terrestre.

Pie IV écrivit encore aux présidens du concile que, le dépérissement de sa santé lui rendant la mort continuellement présente, sa principale occupation pour se préparer à ce passage formidable, était de réformer l'Eglise que le Seigneur lui avait tout particulièrement confiée ; qu'il n'avait pas dessein de créer de nouveaux cardinaux, et que, si la pensée lui en venait, il les choisirait tels qu'on les pouvait demander ; qu'il sentait la nécessité de la résidence, dans un temps surtout où les ouailles avaient un besoin si pressant de l'assistance des pasteurs contre les efforts de l'hérésie : et que, n'importe qu'elle fût déclarée de droit divin ou de droit humain, il la ferait inviolablement observer par les cardinaux chargés de quelques Eglises, aussi bien que par les évêques ordinaires ; qu'en toute chose il voulait que le concile fût parfaitement libre, et qu'il n'avait jamais défendu d'y rien décider sans qu'on l'eût consulté ; que s'il était survenu des questions difficiles, sur lesquelles on lui avait demandé son avis, qu'il n'avait pas cru pouvoir refuser, cela n'était contraire ni à la liberté, ni à l'usage de la sainte antiquité, où il était assez ordinaire que les conciles recourussent à la chaire de Pierre, comme au premier siège de l'Eglise, et au centre de la vérité ; que le concile et le pape son chef ne forment pas plus deux corps, que la tête et les membres dans le corps humain ne composent deux hommes ; que par la même raison il n'était pas contraire à la liberté, que le pape consulté par ses légats consultât à son tour des cardinaux savans, dans la seule vue d'éclaircir les doutes, sans forcer à suivre leurs décisions ¹.

La mort du cardinal de Mantoue, premier légat, qui survint au

¹ Pallav. l. 20, c. 8, n. 7.

mois de mars 1563, fut un nouveau contre-temps pour les opérations du concile. Tout le monde jeta les yeux sur le cardinal de Lorraine, comme sur le plus propre à lui succéder. Mais le pape regardait ce puissant prélat comme un rival capable de contrebalancer son autorité, et s'empressa de remplir la place vacante avant que les sollicitations vinsent le gêner. Il y nomma Jean Moron, et lui associa Bernard Navagero, tous deux cardinaux, tous deux distingués par leur prudence, par leur expérience dans les affaires, et par leur ferme attachement aux intérêts du saint Siège. Dès l'année précédente, le cardinal d'Altemps était allé dans son diocèse de Constance, avec promesse de revenir; mais quand il fut une fois tiré du tourbillon des affaires, où sa jeunesse et son inexpérience figuraient avec peu d'avantage, il ne voulût plus s'y replonger, et se démit de sa qualité de légat. Le cardinal Séripand étant encore venu à mourir peu après le cardinal de Mantoue, le nombre des légats du concile se trouva réduit à quatre, savoir les deux anciens, Hosius et Simonette, avec Moron et Navagero, nommés en dernier lieu.

Enfin tous les contre-temps étant levés, toutes les difficultés aplanies, tous les orages dissipés, ou du moins, presque entièrement calmés, et tout l'ennui des fréquens délais vaincu par la persévérance, on tint la vingt-troisième session, le 15 juillet de l'année 1563. On désespérait encore, peu de jours auparavant, qu'elle pût se tenir, à cause de ce qui s'était passé dans les congrégations précédentes, principalement au sujet de la résidence et de l'institution des évêques, que bien des Pères voulaient toujours faire déclarer nettement de droit divin. Mais grâce à la dextérité du cardinal de Lorraine, qui, aussi distingué par son érudition que par la grandeur de son génie, avait été choisi avec le cardinal de Trente pour former ce décret, les choses furent amenées à un point tel que les légats crurent pouvoir tenir la dernière congrégation, et proposer enfin ce qui devait recevoir le jour suivant la sanction solennelle. On recueillit donc les suffrages de cette congrégation générale et très-nombreuse du 14 juillet. Il y en eut cent quatre vingt-douze de favorables à ce qui avait été réglé, et vingt-huit seulement de contraires, tous Espagnols, ou Italiens soumis à l'Espagne. Ainsi le cardinal Moron, comme premier légat, conclut à la célébration de la session pour le lendemain. Il voyait cependant avec peine qu'une grande nation toute entière n'adhérât point aux autres. Il pria instamment le comte de Lune, qui n'avait pas moins de religion que d'esprit et de capacité, d'employer son crédit pour prévenir les suites d'une scission si dangereuse. Moron promit à l'ambassadeur d'Espagne,

que si une fois on consentait à ce que la puissance du pape fût expliquée selon la forme du concile de Florence, l'institution des évêques serait déclarée de droit divin; et les prélats espagnols, se reposant sur cette promesse, résolurent de tout accepter¹. Ceux qui ont accusé le légat d'avoir violé sa parole engagée au comte de Lune, ont oublié qu'elle était subordonnée à l'accomplissement d'une condition qu'il eût fallu remplir pour être en droit de taxer Moron d'imposture et de mauvaise foi.

La session vingt-troisième fut composée, outre les quatre légats, des cardinaux de Lorraine, de Trente, et de deux cent huit évêques, sans compter les généraux d'ordres, les abbés et la multitude des docteurs. On y vit des ambassadeurs de l'empereur, du roi très-chrétien, du roi catholique, des rois de Pologne et de Portugal, de la république de Venise, du duc de Savoie, et de plusieurs autres princes. Elle commença à neuf heures du matin, et ne finit qu'à quatre heures du soir. L'évêque de Paris célébra la messe, et l'évêque d'Alise, au royaume de Naples, Espagnol altier et sans prudence, fit le sermon latin, qui offensa tout à la fois trois ou quatre couronnes. Il nomma le roi d'Espagne avant celui de France, le duc de Savoie avant la république de Venise, et dit, presque en termes exprès, que le concile présent n'était qu'une continuation des assemblées précédentes; ce qui ne déplut pas moins aux Impériaux qu'aux Français. S'engageant ensuite en des raisonnemens alambiqués sur la foi et les mœurs, il osa dire que, si la foi catholique était la plus saine, les mœurs des hérétiques étaient les plus pures. On le laissa poursuivre, non sans peine, de peur de troubler le saint office; mais on requit après, et il fut statué que son discours ne serait ni imprimé, ni relaté dans les actes du concile. Le célébrant lut ensuite la bulle d'institution pour les deux nouveaux légats, les pouvoirs des ambassadeurs arrivés depuis la dernière session, et plusieurs lettres reçues de différens princes, puis enfin les décrets de foi et de réformation.

On enseigne d'abord en quatre chapitres²: 1^o Que Jésus-Christ a donné aux apôtres, et aux prêtres leurs successeurs dans le sacerdoce, le pouvoir de consacrer, d'offrir et d'administrer son corps et son sang, ainsi que de remettre et de retenir les péchés; 2^o Que, pour traiter avec la révérence convenable un si grand sacrifice, les noms et les fonctions des ordres suivans ont été en usage des le commencement de l'Eglise, savoir les ordres de sous-diacre, d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier, ainsi que de la prêtrise et du diaconat, dont les livres saints font une

¹ Fra-Paolo, l. 8, in-4^o, p. 711. — ² Lab. t. 14, p. 362. Conc. Trid. Can. et Decr. l. 212.

[An
men
sous
les c
doiv
3^o C
lique
qu'e
bapt
on n
du N
près
s'ils
toute
que
Testa
quan
tous
décla
timen
à la
hiéra
verno
fèrent
peuv
férien
tion
tellen
ple, s
dinat
et no
sécul
Ma
cerne
ment
qui l
I. S
de sa
puiss
Seign
rédui
vangi
prêtre
II.

mention expresse. Mais ces ordres sont inégaux entre eux, et le sous-diaconat est mis au rang des ordres majeurs par les Pères et les conciles; de sorte que les clercs préparés par la tonsure ne doivent monter aux plus grands, qu'en passant par les moindres. 3° Comme il est certain par l'Écriture et par la tradition apostolique que l'ordination confère la grâce, il est indubitable dès-lors qu'elle est un sacrement. 4° Puisque ce sacrement, ainsi que le baptême et la confirmation, imprime un caractère ineffaçable, on ne peut que réprover ceux qui soutiennent que les prêtres du Nouveau Testament n'ont qu'une puissance éphémère, et qu'après avoir été légitimement ordonnés, ils peuvent devenir laïques, s'ils n'exercent plus le ministère de la parole. C'est renverser toute la hiérarchie, et contredire la doctrine de S. Paul, d'avancer que tous les chrétiens sans distinction sont prêtres du Nouveau Testament, ou qu'ils ont tous entre eux une égale puissance quant au spirituel; comme si tous étaient prophètes, tous apôtres, tous évangélistes, tous pasteurs, tous docteurs. Le saint concile déclare donc que ceux-la sont prêtres, qui ont été ordonnés légitimement par les évêques; et que les évêques qui ont succédé à la place des apôtres appartiennent principalement à l'ordre hiérarchique; qu'ils ont été établis par le Saint-Esprit pour gouverner l'Église de Dieu; qu'ils sont supérieurs aux prêtres, confèrent la confirmation, ordonnent les ministres de l'Église, et peuvent faire plusieurs autres fonctions que ceux d'un ordre inférieur n'ont pas le pouvoir d'exercer. De plus, pour la promotion des évêques, des prêtres et des autres ordres, il n'est pas tellement besoin du consentement ou de l'autorité, soit du peuple, soit de quelque autre puissance séculière, que sans cela l'ordination soit nulle. On doit au contraire tenir pour des voleurs, et non pas pour des pasteurs, ceux qui sont institués par ces voies séculières.

Mais afin que tout le monde, usant de la règle de la foi, discerne plus facilement la croyance catholique touchant le sacrement de l'ordre, on a cru devoir condamner distinctement ce qui lui est contraire, par les canons suivans :

I. Si quelqu'un dit que dans le Testament nouveau il n'est point de sacerdoce extérieur et visible, ou qu'il n'y a pas une certaine puissance de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, de remettre et de retenir les péchés; mais que tout se réduit à une commission, et au simple ministère de prêcher l'Évangile; ou que ceux qui ne prêchent pas, ne sont aucunement prêtres; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit, qu'outre le sacerdoce, il n'y a point dans

l'Eglise catholique d'autres ordres majeurs et mineurs, par lesquels, comme par certains degrés, ou monte au sacerdoce; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit que l'ordre ou l'ordination sacrée n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou que c'est une invention humaine, imaginée par des gens qui ignoraient les choses ecclésiastiques; ou bien que ce n'est qu'une certaine cérémonie, employée dans le choix des ministres de la parole de Dieu et des sacremens; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que le Saint-Esprit n'est pas donné par la sainte ordination, et qu'ainsi c'est vainement que les évêques disent, *Recevez le Saint-Esprit*; ou que par cette ordination il ne s'imprime point de caractère; ou bien que celui qui une fois a été prêtre, peut de nouveau devenir laïque; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que l'onction sacrée dont use l'Eglise dans la sainte ordination, non-seulement n'est pas requise, mais qu'elle doit être rejetée, et qu'elle est pernicieuse, aussi bien que les autres cérémonies de l'ordre; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que dans l'Eglise catholique il n'y a pas une hiérarchie établie par l'ordre de Dieu, laquelle est composée d'évêques, de prêtres et de ministres; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres, ou n'ont pas la puissance de conférer la confirmation et les ordres, ou que celle qu'ils ont leur est commune avec les prêtres; ou que les ordres qu'ils confèrent sans le consentement ou l'intervention du peuple, ou de la puissance séculière, sont nuls; ou que ceux qui ne sont ni ordonnés, ni envoyés légitimement par la puissance ecclésiastique et canonique, mais qui viennent d'ailleurs, sont néanmoins des ministres légitimes de la parole et des sacremens; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que les évêques qui sont choisis par l'autorité du pontife romain, ne sont pas de vrais et légitimes évêques, mais que c'est une invention humaine; qu'il soit anathème.

Le décret de réformation, quoique tout entier relatif au sacrement de l'ordre, ne laisse pas que de contenir dix-huit chapitres, dont le premier, concernant la résidence, forme la base de toute cette partie de la réforme. Il faut le lire de suite dans les actes mêmes de ce saint et sage concile, pour concevoir toute l'importance du devoir capital qu'il y rétablit, et pour reconnaître la direction de l'Esprit saint, dans la vigueur du zèle, dans la sévérité des peines, dans la sagesse des mesures, dans l'efficacité des moyens employés à ce rétablissement. Cette loi, en extension du décret

déjà publié sous Paul III, oblige les cardinaux nommément aussi bien que les prélats inférieurs, et fixe le temps de l'absence qui leur est permise, à deux ou trois mois au plus, en leur supposant même pour cela des causes raisonnables.

La collation des ordres, ou le choix des ministres soumis aux évêques, est, après la résidence, le devoir le plus essentiel de leur état : à cet égard, les chapitres troisième, quatrième et cinquième, avec le septième qui concerne les examens, ne laissent rien à désirer. Le second enjoint aux évêques nommés de se faire sacrer dans trois mois; et le troisième, de conférer eux-mêmes les ordres dans leurs diocèses. Il est statué dans le sixième, que nul clerc tonsuré, quand même il aurait les quatre moindres, ne sera pourvu d'aucun bénéfice avant l'âge de quatorze ans. Le dixième porte que les abbés ne pourront donner la tonsure ou les ordres mineurs, qu'aux réguliers soumis à leur juridiction. Il est ordonné, par le onzième, d'observer pour la collation de chaque ordre les intervalles qu'on appelle interstices. Le douzième fixe pour le sous-diaconat l'âge de vingt-deux ans, celui de vingt-trois pour le diaconat, et vingt-cinq ans pour la prêtrise. Le quinzième défend aux prêtres d'entendre les confessions, à moins qu'ils n'aient un bénéfice portant titre et fonction de cure, ou qu'ils ne soient approuvés de l'ordinaire. Le seizième remet en vigueur le canon de Calcédoine contre les ecclésiastiques vagabonds, et veut qu'à l'avenir aucun ne soit reçu aux ordres, sans être appliqué en même temps au service de l'Église, dans un poste fixe qu'il ne pourra quitter qu'avec la permission de l'évêque. On rétablit par le dix-septième les fonctions des ordres inférieurs à la prêtrise, et l'on ajoute que, s'il ne se trouve pas sur les lieux des clercs dans le célibat pour faire les fonctions des quatre ordres mineurs, on pourra y employer des hommes mariés, pourvu qu'ils ne soient pas bigames, qu'ils aient la tonsure, et qu'ils portent l'habit clérical dans l'église. Enfin le dix-huitième et dernier ordonne l'établissement de séminaires dans chaque diocèse : institution jugée dès-lors si salutaire, que les prélats s'écrièrent de toutes parts qu'ils se croiraient amplement dédommagés de tous leurs travaux quand ils ne tireraient point d'autre fruit du concile. Le pape fut le premier à donner l'exemple, en fondant le séminaire romain, qu'il mit entre les mains des jésuites. Ces décrets étaient à peine parvenus à Rome, que le cardinal Borromée instruisit les légats des desseins de Pie IV, au sujet de cet établissement.

La session vingt-quatrième avait été indiquée pour le 16^e jour de septembre, avec les matières qui devaient s'y traiter, savoir le sacrement de mariage, et ce qu'on pourrait préparer de plus

entre les points de doctrine qui restaient à décider. Mais il s'éleva des contrariétés d'avis et une animosité de contention, qui rendirent bien des conférences inutiles pour l'éclaircissement des matières, et qui firent proroger la session jusqu'à la Saint-Martin, 11 de novembre. Ce qui aigrit principalement la dispute, ce fut l'insistance de différens prélats, qui voulaient absolument étendre la réforme aux souverains. Sous prétexte d'une oppression intolérable de la part de certains princes, ils prétendaient exempter généralement les ecclésiastiques de toutes contributions aux charges de l'Etat, même en forme de don gratuit, et les rendre entièrement indépendans de la puissance temporelle, non-seulement dans leurs personnes, mais dans tous leurs biens, même patrimoniaux : prétention qui irrita tous les souverains. Les ambassadeurs de France reçurent ordre de s'y opposer de toutes leurs forces; et si on la maintenait, d'abandonner Trente. Du Ferrier, l'un d'entre eux, ayant obtenu une audience du concile, s'éleva publiquement, avec sa chaleur accoutumée, contre tout ce qui se faisait en cette matière. Il dit aux Pères qu'ils étaient assemblés, non pas pour la réforme des puissances temporelles, à qui l'on doit le respect et la soumission, quand bien même elles seraient dures et fâcheuses; mais pour rétablir les mœurs du clergé, dont la dépravation avait seule enfanté les sectes qui déchiraient l'Eglise : qu'on avait à la vérité fait un grand nombre de décrets, de canons, d'anathèmes, mais qu'en cela on avait donné le change, comme un débiteur qui paie une chose pour une autre, sans nul égard à l'intention du créancier; que ce n'était pas là un remède qui pût guérir les plaies de l'Eglise, mais un appareil perfide qui ne servait qu'à les augmenter, au risque de les rendre incurables. Récapitulant ensuite les décrets publiés jusque là, il usa d'ironies plus offensantes encore que sa véhémence injurieuse. L'évêque de Montefiascone lui répondit avec la même vivacité. L'ambassadeur répliqua par une apologie qu'il fit imprimer, ainsi que son premier discours, et les zélateurs de la réforme des princes étant toujours écoutés, il quitta le concile, pour se retirer à Venise, aussi bien que Pibrac son collègue. Déjà Lansac était parti pour la cour de France, où l'envoyait le cardinal de Lorraine, afin de se concerter au sujet de la réformation proposée de tous les ordres de la république chrétienne. Cette querelle s'apaisa par la suite au moyen des remises d'abord, puis de l'omission entière de cette orageuse réforme.

Pendant que ces disputes occasionaient des retards, le cardinal de Lorraine, génie pour qui l'inaction était un état violent, depuis quelque mois surtout qu'il avait appris l'assassinat du duc

de Guise son frère, partit pour Rome, après quelques autres voyages qu'il avait déjà faits afin de dissiper son chagrin. Il y parut accompagné de beaucoup d'évêques et de docteurs, dont plusieurs même de différentes nations. Le pape le logea dans son palais, et lui rendit publiquement visite, ce qui était depuis long-temps sans exemple. Pie IV avait cependant de terribles préventions contre ce prélat, qu'on lui faisait presque envisager comme un autre pape parmi les Français; mais le cardinal usa si bien de son habileté dans le maniement des esprits, et témoigna son dévouement au saint Père d'une manière si persuasive, que Pie écrivit aux légats du concile qu'il en avait été satisfait au-delà de toute espérance, et leur dit en termes exprès de le traiter dans la suite comme leur collègue¹.

On tint enfin la vingt-quatrième session, au jour indiqué en second lieu, 11 novembre 1563, après qu'on eut à l'ordinaire proposé les décrets dans une congrégation générale, où les suffrages, à l'exception d'un très-petit nombre, se trouvèrent uniformes². Le légat Hosius ne crut pas pouvoir assister convenablement à cette session, parce qu'on était disposé à y prononcer contre les mariages clandestins, qui avaient donné lieu à des contestations presque aussi vives que le projet de réformer les princes. Or il était persuadé, et croyait devoir en conscience déclarer en pleine assemblée, s'il y paraissait, que l'Eglise n'avait pas la puissance de déclarer nuls ces mariages; ce qui ne pouvait produire qu'un mauvais effet de la part d'un légat apostolique³.

Les canons, précédés d'une espèce de préface ou introduction, qui établit les principes de doctrine relatifs au sacrement de mariage, sont au nombre de douze :

I. Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacremens de la loi évangélique, institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé dans l'Eglise par les hommes, et qu'il ne confère pas la grâce; qu'il soit anathème.

II. Si quelqu'un dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes en même temps, et que cela n'est défendu par aucune loi divine; qu'il soit anathème.

III. Si quelqu'un dit qu'il n'y a que les seuls degrés de parenté marqués dans le Lévitique qui puissent empêcher de contracter le mariage, ou qui puissent le dissoudre quand il est contracté, et que l'Eglise ne peut dispenser en quelques-uns de ces degrés, ou

¹ Pallav. l. 21, c. 11, n. 8. — ² Labb. Conc. t. 14, p. 814 et seq. — ³ Pallav. l. 23. Fra-Paolo, l. 8.

établir un plus grand nombre de degrés qui empêchent ou dissolvent le mariage; qu'il soit anathème.

IV. Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pu établir des empêchemens dirimens par rapport au mariage, ou qu'elle a erré en les établissant; qu'il soit anathème.

V. Si quelqu'un dit que le lien du mariage peut être rompu pour cause d'hérésie, ou de cohabitation fâcheuse, ou d'absence affectée de l'un des époux; qu'il soit anathème.

VI. Si quelqu'un dit que le mariage contracté, et non consommé, n'est pas annulé par la profession solennelle de religion que fait l'une des parties; qu'il soit anathème.

VII. Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur, quand elle enseigne, comme elle a toujours enseigné selon la doctrine de l'Evangile et des apôtres, que le lien du mariage ne peut être dissous pour le péché d'adultère de l'une des parties, et que ni l'une ni l'autre, non pas même la partie innocente, qui n'a pas donné sujet à l'adultère, ne saurait contracter un autre mariage, du vivant de l'autre partie: et que le mari, qui ayant quitté sa femme adultère en épouse une autre, commet lui-même un adultère, ainsi que la femme qui, ayant quitté son mari adultère, en épouserait un autre; qu'il soit anathème.

VIII. Si quelqu'un dit que l'Eglise est dans l'erreur, quand elle déclare que pour plusieurs causes il peut se faire séparation quant à la couche, ou quant à la cohabitation entre le mari et la femme, pour un temps déterminé ou non déterminé; qu'il soit anathème.

IX. Si quelqu'un dit que les clercs revêtus des ordres sacrés, ou les réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage, et qu'étant ainsi contracté, il est valide, nonobstant la loi ecclésiastique et leur propre vœu; que soutenir le contraire, ce n'est autre chose que condamner le mariage; et que tous ceux qui ne se sentent pas pourvus du don de chasteté, encore bien qu'ils en aient fait le vœu, peuvent contracter mariage; qu'il soit anathème: puisque Dieu ne refuse pas ce don à ceux qui le demandent comme il faut, et ne permet pas que nous soyons tentés au delà de nos forces.

X. Si quelqu'un dit que l'état de mariage est préférable à l'état de la virginité ou du célibat; et que ce n'est pas quelque chose de meilleur et de plus heureux de demeurer dans la virginité ou dans le célibat que de se marier; qu'il soit anathème.

XI. Si quelqu'un dit que la défense de solenniser les noces en certains temps de l'année est une superstition tyrannique, provenue de la superstition des païens; ou s'il condamne les béné-

dictions et les autres cérémonies que l'Eglise pratique dans leur célébration; qu'il soit anathème.

XII. Si quelqu'un dit que les causes qui concernent le mariage n'appartiennent point aux juges ecclésiastiques; qu'il soit anathème.

Ces canons sont suivis de dix chapitres de réformation, concernant ce même sacrement de mariage. On y condamne en premier lieu les mariages clandestins, que les deux puissances avaient constamment blâmés et défendus, mais qui n'en étaient guère moins fréquens, au grand préjudice de la société et des mœurs publiques. C'est pourquoi le saint concile, usant de la plus grande rigueur contre cet abus, déclara de nul effet tout mariage qui se contracterait à l'avenir autrement qu'en présence du propre curé, ou d'un autre prêtre, muni soit de sa permission, soit de celle de l'ordinaire, et accompagné de deux ou trois témoins; ce qui doit être encore, sous peine de péché, précédé de la publication de trois bans, dont l'évêque aura néanmoins le pouvoir de dispenser en tout ou en partie, selon l'importance des causes. Ce décret devait avoir sa force dans chaque paroisse, trente jours après la publication qu'il est ordonné d'y en faire. Ce même chapitre dit anathème à ceux qui nieront la validité des mariages contractés par les enfans de famille, sans la permission de leurs parens, et qui attribueront à ceux-ci le pouvoir de les ratifier ou de les annuler.

Le second, le troisième et le quatrième chapitre traitent des empêchemens pour cause d'affinité spirituelle, de malhonnêteté publique et de désordres secrets. Le cinquième ordonne que ceux qui auront sciemment contracté mariage dans les degrés défendus seront séparés sans plus d'espoir de dispense; et qu'on n'en accordera jamais pour le second degré, si ce n'est en faveur des grands princes, et relativement au bien public. Le sixième prononce qu'il ne peut y avoir de mariage entre le ravisseur et la personne enlevée, tant que celle-ci demeure en la puissance du premier. Le septième explique les sages précautions qu'il faut prendre pour le mariage des gens vagabonds, que les curés doivent au moins n'y admettre qu'après avoir consulté l'ordinaire. Les huitième et neuvième prononcent excommunication contre les concubinaires, qui après trois monitions de l'évêque négligeront de se séparer. Le dixième enfin prescrit d'observer les anciennes défenses des noces solennelles, depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, et depuis les Cendres jusqu'à l'octave de Pâques inclusivement.

On publia dans la même session, sur différens objets de réforme, vingt-et-un chapitres: les onze premiers regardent le choix des cardinaux et des évêques, leurs devoirs et leurs droits. Il y

est marqué que le pape doit nécessairement s'étudier, outre la considération du mérite et de la dignité des sujets, à tirer les cardinaux, autant qu'il se pourra, de toutes les nations de la chrétienté. On ordonne ensuite de tenir le concile provincial tous les trois ans, le synode diocésain chaque année, ainsi que de faire la visite épiscopale du diocèse, et d'empêcher qu'aucun prédicateur monte en chaire contre la volonté de l'évêque, même dans les églises des réguliers. Dans le chapitre cinquième, il est dit que la connaissance et la décision des causes graves en matière criminelle contre les évêques, aussi bien qu'en matière d'hérésie, n'appartiendront qu'au souverain pontife; ce qui ne fut pas suivi en France, non plus que l'article du sixième chapitre, où le pouvoir d'absoudre de l'hérésie occulte n'est accordé qu'à l'évêque, sans qu'il le puisse communiquer à ses grands vicaires. Le cardinal de Lorraine protesta contre ces deux articles, et contre l'article du chapitre vingtième qui ôte aux évêques le jugement des causes que le pape voudra évoquer à lui, ou commettre à d'autres. Quantité d'évêques, de Lombardie surtout et du royaume de Naples, s'élevèrent plus fortement encore contre une clause du cinquième chapitre, qui portait que dans les pays d'inquisition les causes des évêques seraient jugées par les inquisiteurs. Ce nom seul irritait les Milanais, chez qui Philippe II avait proposé depuis peu d'établir l'inquisition d'Espagne; et plus encore les Napolitains qui se rappelaient les anciennes tentatives de Charles V chez eux à ce sujet. Or les légats avaient inséré cette clause dans le décret, sans le concours des congrégations, en cédant aux sollicitations des ambassadeurs d'Espagne et de Portugal. Mais quoique le pape inclinât fort à la ratifier, l'animosité des peuples prévenus et la crainte d'une révolte la firent retrancher.

Le dixième chapitre ordonne que, pour ce qui est de la visite épiscopale et de la correction des mœurs, aucune exception, défense, appellation ou plainte interjetée, même au siège apostolique, n'en pourra, ni empêcher, ni suspendre l'exécution. Cet article, autorisé par les ordonnances de nos rois, fut en usage dans le royaume. Le chapitre douzième porte que personne ne sera promu avant l'âge de vingt-cinq ans à une dignité qui a charge d'âmes, et aux autres dignités ou personats, avant vingt-deux ans, et que les archidiaques seront maîtres en théologie, ou licenciés en droit canon. Il est défendu à tous chanoines et dignitaires d'être absens de leurs églises plus de trois mois chaque année, sans préjudice encore des constitutions locales qui demanderaient un plus long service. Par le dix-septième chapitre, il est défendu de conférer désormais plus d'un bénéfice à la même per-

sonne, à moins qu'il ne soit pas suffisant pour son honnête entretien, auquel cas on pourra lui donner un autre bénéfice simple. Pour ceux qui tenaient alors plusieurs bénéfices à charge d'âmes, comme deux paroisses, ou une paroisse et un évêché, il est enjoint de les contraindre d'opter pour un seul, dans l'espace de six mois. Le dix-huitième, concernant le choix et l'examen des curés, statue que, dans les dix premiers jours de la vacance d'une cure, on nommera plusieurs sujets pour être examinés par l'ordinaire, afin d'instituer celui qui sera jugé le plus capable. C'est ce qu'on appelle le concours, qui avait lieu dans quelques-unes de nos provinces. Le dix-neuvième est contre les expectatives et les réserves, d'où il faut excepter les grades, les indults et les brevets, tant de serment de fidélité que de joyeux avènement à la couronne. Dans le vingt-unième et dernier chapitre, on explique enfin la clause, *les légats propositant*, qui avait excité des réclamations si opiniâtres de la part des Espagnols, et surtout du comte de Lune, leur ambassadeur. On déclara que par ces paroles, employées afin de ne proposer que ce qui tendait au but du concile, sans s'agiter et perdre le temps au gré du caprice de chacun, on n'avait entendu changer en aucune façon la manière accoutumée de traiter les affaires dans les conciles œcuméniques.

La session suivante fut indiquée pour le 9 de décembre; et, quoiqu'il ne restât pas un mois entier jusqu'à cette époque, on ne laissa point que de statuer qu'on pourrait la devancer, si les matières étaient prêtes plus tôt. Tous les prélats soupiraient après la fin d'un concile qui durait depuis si long-temps, et même plusieurs d'entre-eux l'avaient déjà quitté sans congé. Il n'y avait que le roi d'Espagne qui voulût attendre que les travaux se complétassent avec une exactitude et une persévérance, qu'on jugea contraires au bien présent des Églises diverses, et au soulagement de leurs plus pressans besoins. On n'espérait plus rien des protestans, depuis que l'empereur, après une assemblée des États de l'Empire, avait mandé qu'il lui était impossible de les faire adhérer, ni même assister au concile. Bien plus, ils s'étaient emparés nouvellement de Wurtzbourg, et faisaient craindre que leur fureur ne se portât jusqu'à Trente. Mais ce qui engagea principalement à terminer au plus tôt le concile, ce fut la nouvelle qu'on y reçut d'une maladie fort dangereuse, dont le pape fut attaqué dans ces circonstances. On craignit que sa mort n'occasionât un schisme, par la rivalité qui pouvait naître entre le sacré collège et le concile assemblé, touchant le droit d'élire un nouveau pape. Ces motifs déterminèrent à célébrer, dès le 3 décembre de cette année 1563, la vingt-cinquième session qui fut la dernière.

On n'y dressa point d'article à part, pour des canons en forme d'anathème; mais on y publia le premier jour deux décrets de doctrine, qui enseignent avec précision ce qu'on doit tenir comme de foi, d'abord sur le purgatoire, puis sur l'invocation des saints, la vénération des reliques et le culte des saintes images. On prononce qu'il y a un purgatoire, et que les âmes des fidèles défunts y sont soulagées par le suffrage des fidèles, particulièrement par le sacrifice de la messe; que c'est une chose bonne et utile d'avoir recours aux prières et à l'assistance des saints, afin d'obtenir des grâces de Dieu par son fils Jésus-Christ notre seul rédempteur; qu'il est impie de soutenir, qu'en invoquant les saints on se rend coupable d'idolâtrie, ou qu'on fait injure à Jésus-Christ, médiateur unique entre Dieu et les hommes, ou que c'est là, comme le disaient encore les blasphémateurs hérétiques, une illusion et une pure folie; que tous les fidèles doivent porter respect aux corps des saints, comme aux autres monumens sacrés; que par leur moyen, Dieu fait beaucoup de bien aux hommes, et que ceux qui tiennent le contraire, ou qui détournent les fidèles de fréquenter avec une pieuse confiance les lieux consacrés à leur mémoire, ont été condamnés de tout temps, et le sont encore présentement par l'Eglise; qu'on doit de plus avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des autres saints, pour leur rendre un juste tribut d'honneur et de vénération, lequel se rapporte aux originaux qu'elles représentent. Dans toute la suite de ces décrets, il est enjoint, et très-instamment recommandé aux pasteurs, d'écarter du saint culte tous les abus que l'ignorance et la superstition pourraient y avoir introduits. Il est défendu spécialement d'admettre aucune relique nouvelle, aucun nouveau miracle, ni d'exposer même une image extraordinaire dans aucun lieu de piété, avant que l'évêque ait pris les renseignemens convenables, et donné son approbation ¹.

On publia aussi deux décrets de réformation, l'un touchant les religieux et les religieuses, et l'autre pour une réformation générale. Le premier est divisé en vingt-deux chapitres, dont le troisième permet généralement aux monastères de posséder à l'avenir des biens-fonds, même aux religieux mendiants, et à tous ceux que leurs constitutions privaient de cette liberté. On n'excepta que les capucins et les observantins, qui avaient eux-mêmes demandé cette exception avec beaucoup d'instances. Le cinquième ordonne, pour les religieuses, une exacte clôture. Le huitième et le neuvième contiennent des réglemens par rapport aux monastères

¹ Conc. t. 14, p. 395 et seq. Pallav. l. 24, c. 5

qui sont sous la protection immédiate du saint Siège : il y est enjoint aux religieux qui ne sont pas soumis à des chapitres généraux, et qui n'ont point de visiteurs ordinaires d'état régulier, de se réduire en congrégation, et de tenir tous les trois ans une assemblée, où seront députés quelques réguliers pour faire la visite. Quant aux religieuses qui sont de même sous la dépendance immédiate du souverain pontife, on statue qu'elles seront gouvernées par les évêques des lieux *comme délégués du saint Siège*. Le règlement fut adopté en France, et la clause rejetée. Le onzième soumet aux ordinaires les religieux qui exercent les fonctions curiales. Il est défendu par le quinzième et le seizième à tous religieux et religieuses, de faire profession avant seize années accomplies, et sans avoir fait une année entière de noviciat, au bout de laquelle les supérieurs sont obligés d'admettre ponctuellement les novices à la profession, ou de les renvoyer du monastère sans aucun délai¹. Cet article, quant à l'âge de la profession, fut adopté dans le royaume par l'ordonnance de Blois, tout contraire qu'il était à un règlement formel du colloque de Poissy. Quant à l'ordre de renvoyer les novices qui n'auraient pas fait profession au bout d'une année de noviciat, le concile déclara en termes exprès, par rapport aux jésuites chez qui la profession ne se faisait que long-temps après le noviciat, que son intention n'était pas d'empêcher que les clercs réguliers de la Compagnie de Jésus ne continuassent, selon leur pieux institut approuvé par le saint Siège apostolique, à servir comme par le passé le Seigneur et son Eglise. Le dix-huitième chapitre prononce anathème contre ceux qui contraignent d'entrer en religion, ou qui en empêchent. Par le dix-neuvième, il est enjoint à ceux qui ont de justes causes pour réclamer contre leurs vœux, de le faire dans les cinq premières années de leur profession, sans quoi ils ne seront plus écoutés. On y défend aussi de passer dans un ordre moins étroit que celui que l'on quitte, et de porter en secret l'habit religieux. Le vingt-unième décide que les monastères en commende, ainsi que les chefs d'ordre, ne seront gouvernés que par des réguliers, et ne seront à l'avenir conférés qu'en règle. Pour le vingt-deuxième et dernier, il ne concerne que la célérité et les moyens d'exécution de tous ces réglemens.

Le second décret, concernant la réformation générale, contient encore vingt-et-un chapitres. Le troisième restreint l'usage des communications dans les causes civiles et criminelles, aux cas où l'exécution, soit réelle, soit personnelle (c'est-à-dire, la saisie des

¹ Conc. Trid. sess. 25, c. 16. De Regular.

biens et l'emprisonnement des personnes), ne pourrait avoir lieu, ou ne serait pas suffisante. On abolit dans le septième les regrès et les coadjutoreries, avec droit de succéder; ce qui n'empêche point que le regrès, ou la demande faite pour rentrer dans un bénéfice qu'on a résigné, ne soit autorisé en certains cas. Le seizième proscriit la coutume abusive de convertir les bénéfices à charge d'âmes en bénéfices simples. Le dix-huitième porte qu'on ne pourra donner les dispenses qu'en connaissance de cause, et qu'elles s'accorderont gratuitement. Par le vingtième, on exhorte les princes à maintenir la liberté de l'Eglise, et à conserver aux ecclésiastiques leurs immunités avec leur juridiction : ce fut là, pour les princes laïques, toute la réformation qui avait fait tant de bruit.

La nuit ayant séparé les Pères, comme il restait encore des choses importantes à expédier, la session vingt-cinquième fut continuée le lendemain, et l'on y lit encore la publication de cinq décrets. Le premier concerne les indulgences : le concile y prononce que l'usage en doit être retenu dans l'Eglise, comme très-salutaire au peuple chrétien, et comme approuvé des saints conciles; et il anathématise, tant ceux qui les disent inutiles, que ceux qui refusent à l'Eglise le pouvoir d'en accorder. Il ordonne ensuite d'en retrancher soigneusement les abus, et spécialement ceux qui peuvent faire supposer une vénalité sacrilège. Le second décret prescrit l'observation des jeûnes et des fêtes établis dans l'Eglise. Il est ordonné par le troisième de remettre entre les mains du pape le travail des commissaires qui avaient été choisis par le concile pour faire le catalogue des livres défendus, le catéchisme, le missel et le bréviaire, afin qu'ils soient achevés et mis au jour, sous le sceau de l'autorité et de la sagesse du souverain pontife. Le quatrième concerne la réception et l'exécution du concile; et l'on conjure au nom du Seigneur tous les princes catholiques, de ne pas refuser leur assistance à cet effet, et de donner eux-mêmes l'exemple de la soumission. Le cinquième décret, dont la publication fut précédée d'une nouvelle lecture de tous ceux qui avaient été faits sous les papes Paul III et Jules III, annonce enfin la clôture de cet heureux concile, et la confirmation que l'on devait demander de tous ces décrets au souverain pontife. Tous les Pères donnèrent leur consentement par le mot *Placet*, avec une satisfaction que la plupart témoignèrent par des larmes de joie, et par ces vives acclamations qu'un saint enthousiasme avait excitées dans les anciens conciles.

Le cardinal de Lorraine néanmoins, faisant que ces divins transports un exercice d'appareil, sous prétexte d'éviter le tumulte, composa une suite de ces acclamations qu'il prononça

d'une voix fort élevée : démarche peu assortie à la dignité de son rang et de sa personne, puisqu'elle n'appartenait qu'à quelque secrétaire, ou tout au plus au promoteur du concile. Encore offensa-t-il vivement la nation qu'il représentait. Il fit des acclamations particulières et pompeuses, pour chacun des papes et des empereurs sous qui le concile avait été célébré; et quand il en vint aux rois, il les comprit tous ensemble dans une acclamation vague, sans distinguer par un salut spécial le roi très-chrétien, fils aîné de l'Eglise.

Le lendemain de la session, les actes du concile furent souscrits par tous les Pères, au nombre de deux cent cinquante-cinq, savoir les quatre légats et deux autres cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept généraux d'ordres, sept abbés, et trente-neuf procureurs d'absens. Tous à ce mot *j'ai souscrit*, ajoutèrent *en définissant*, excepté les procureurs, qui n'avaient jamais joui du droit de suffrage. Dans le long cours du concile, en particulier du temps de Paul III, il s'y était trouvé un bien plus grand nombre de Pères, dont plusieurs étaient morts depuis, ou s'étaient retirés avant la conclusion. On y en vit d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, de Pologne, de Hongrie et de Grèce. Il y eut de même une multitude de théologiens et de jurisconsultes de toutes les nations. On voulut d'abord faire signer les ambassadeurs des princes à la suite des souscriptions des Pères : mais celui d'Espagne ne le voulant faire qu'en ajoutant que le roi son maître n'avait pas consenti à la conclusion du concile; et du Ferrier, ambassadeur de France, toujours retiré à Venise, prétendant que les droits de l'Eglise gallicane étaient violés par plusieurs décrets, on craignit que la signature des autres ambassadeurs, apposée sans celles-ci, n'annonçât que les Français ne recevaient pas le concile. Comme d'ailleurs il n'était pas d'usage de faire souscrire les définitions de doctrine par d'autres que ceux qui avaient voix définitive, on ne fit point de tentatives ultérieures. Deux jours après néanmoins, tous les ambassadeurs qui se trouvaient à Trente, excepté le comte de Lune, reçurent les décrets et y souscrivirent, mais séparément de la souscription des Pères.

Ainsi fut heureusement terminé le dernier concile œcuménique, qui demandé si long-temps, et si long-temps ajourné, avait été d'abord convoqué à Mantoue par Paul III l'an 1536, et l'année suivante, sans plus d'effet, à Vicence; concile que le même pontife ordonna l'an 1542 de célébrer à Trente, et qu'on n'y commença qu'en 1545. Après sept sessions, il fut transféré en 1547 dans la ville de Bologne, où il garda un silence de quatre ans.

Sous Jules III ensuite, il fut repris à Trente en 1551; et suspendu l'année suivante, il chôma jusqu'à l'année 1562, où il fut repris de nouveau sous Pie IV, pour se conclure enfin, avec un succès si peu attendu, en 1563. Quoiqu'on y compte vingt-cinq sessions, il n'en est que onze où l'on vit sérieusement traiter, soit de la doctrine, soit des mœurs : savoir, entre les dix tenues sous Paul III, la quatrième et les trois suivantes; entre les six de Jules III, la treizième et la quatorzième; et sous Pie IV enfin, les cinq dernières de tout le concile. A la réserve de quelques opérations préliminaires, il ne s'agit dans les quinze autres, que d'ouvertures, de suspensions ou de prorogations.

Il n'est point de concile, dans la plus vénérable antiquité, où l'on ait embrassé tant de matières, tant pour le dogme que pour les mœurs et la discipline, et où on les ait mieux traitées que dans celui-ci, qu'on peut regarder comme la fidèle image et le complément de tous ceux qui l'ont précédé. Aussi fut-il composé, les deux dernières années surtout, des personnages de tous les peuples et de toutes les nations où la vérité catholique est connue, évêques, docteurs, réguliers et séculiers, ambassadeurs même, les plus éminens en sagesse et en doctrine, en profondeur et en sagacité de génie, en habileté pour les affaires, en probité, en religion, et même en piété tendre et en innocence de mœurs. Le chef qui régissait de si dignes membres était Pie IV, ou plutôt saint Charles Borromée, dont le nom seul fait l'éloge, et de qui le pape son oncle, juste appréciateur du mérite, prenait d'autant mieux les impressions, que l'humble cardinal, après la recherche du bien, ne s'attachait à rien plus vivement qu'à fuir la gloire, ou à la faire rejaillir sur le chef au nom duquel il agissait. Quant au nombre même des Pères, il fut tel à Trente, qu'eu égard à l'état présent du monde chrétien, à l'étendue des diocèses, à la réduction de la multitude ancienne des évêques, et à la gêne qu'ils éprouvent sous les gouvernemens modernes à l'égard de la convocation et de la célébration des conciles, celui-ci passera sans contredit pour le plus nombreux qu'il ait jamais été possible d'assembler. Toutes les plaies de l'Eglise y furent découvertes et sondées, la corruption exprimée d'une main ferme et les remèdes les plus actifs appliqués, sans égard aux cris des malades, aux systèmes des écoles, aux préjugés des nations, au choc des opinions et des intérêts, si violens quelquefois, que la recherche même du plus grand bien causa du trouble et du scandale. Mais comme le creuset ne peut qu'épurer l'or, ces sortes de luttes ne servirent enfin qu'à donner à la vérité tout son éclat et toute sa consistance.

(An 1

Ce
blasph
anath
peut
semb
vanta
n'est
jectu
nerie
Tren
apost
geux
ils ét
aux d
et pr
mati
laisse
dans
long
Tren
et les
sont-
tude
de sa
à l'en
part
nonc

Fi

natu
pren
duré
nais
où i
plus
fit p
pas
d'un
reli
de s
de c

Ce saint concile a néanmoins trouvé des censeurs, de vrais blasphémateurs, non-seulement parmi les sectaires frappés de ses anathèmes, mais encore parmi les catholiques, si toutefois on peut nommer ainsi des écrivains tels qu'un Paolo Sarpi, qui ne semble avoir conservé ce titre qu'afin de décrier avec plus d'avantage la marche de l'Église à laquelle il feint d'être soumis. Ce n'est pas ici le lieu de répondre aux imputations, aux vaines conjectures, aux tours faux et méchans, aux ironies, aux bouffonneries calomnieuses dont fourmille son Histoire du concile de Trente, telle, pour tout dire en un mot, que les plus fougueux apostats ont cru ne pouvoir travailler sur un fond plus avantageux, pour faire fortune parmi les ennemis de la religion dont ils étaient les transfuges. Nous n'effleurerons qu'un point relatif aux dernières sessions de ce concile, qu'il accuse de précipitation, et presque d'étourderie dans l'expédition du grand nombre de matières importantes qui s'y traitèrent en effet, afin de ne rien laisser indécis en se séparant. Quel est donc le concile, même dans les plus beaux jours de l'Église, où l'on ait usé d'un plus long examen, de plus de discussion, de plus de maturité qu'à Trente? Et dans le fond, la croyance catholique, la foi professée et les observances autorisées dans toutes les sociétés catholiques, sont-elles des choses cachées, des affaires de recherche et d'étude? Il ne s'agissait à Trente, comme dans tous les conciles, que de savoir si la doctrine des sectaires était conforme ou contraire à l'enseignement public; et le cri général des prélats, de la plupart même des fidèles, élevé contre ces novateurs, avait déjà prononcé leur condamnation.

Finissons par une réflexion féconde en conséquences aussi naturelles que démonstratives. Le concile de Trente depuis sa première ouverture en 1545, jusqu'à sa conclusion en 1563, a duré dix-huit ans, sans compter l'espace compris entre la naissance de l'hérésie qui le fit assembler, et les conjonctures où il fut possible de l'assembler en effet; ce qui forme en tout plus de quarante ans. Et dans ce long intervalle, quels progrès ne fit point l'hérésie? Quelle audace, quelle insolence ne prit-elle pas? Mais quelle fut sa soumission réelle, après le jugement d'un concile auquel elle avait appelé en termes si soumis et si religieux? Inférons de là quelles sont les vues de tous les hommes de secte et de parti dans leurs appels au futur concile, et jugeons de ce qu'on doit en attendre.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

DEPUIS LA FIN DU CONCILE DE TRENTE EN 1563, JUSQU'À LA CONDAMNATION DE BAIUS EN 1567.

En exécution du dernier décret porté par les Pères de Trente avant de se séparer, les légats de ce concile demandèrent au souverain pontife la confirmation de toutes les décisions et de toutes les ordonnances qu'on y avait dressées depuis sa première ouverture sous Paul III, jusqu'à sa conclusion sous Pie IV. Dès le 26 de janvier 1564, la bulle en fut publiée dans un consistoire, en présence de tout le sacré collège¹. Voici en substance ce qu'elle contient : « Béni soit le Père des miséricordes, s'écrie d'abord le » pontife dans les transports d'une sainte allégresse, béni soit le » Dieu de toute consolation, qui a daigné jeter les yeux sur son » Eglise battue par tant d'orages, et appliquer enfin à ses maux » qui empiraient de jour en jour, le remède dont elle avait besoin, » et qu'elle attendait depuis long-temps ! » Il parcourt ensuite les opérations du concile sous les papes Paul III et Jules III, puis ses interruptions, ainsi que les contradictions, les contre-temps, les embarras et les obstacles de toute espèce qui l'avaient tenu quinze ans dans un état de langueur. Parvenu à son propre pontificat, il prend à témoin les Pères, et particulièrement ses légats, de la pleine liberté qu'il avait laissée au concile de juger, selon ses propres sentimens, dans les choses mêmes qu'on a coutume de réserver au siège apostolique

Reconnaissant ensuite que toutes les questions avaient été discutées avec le plus grand soin, les définitions rendues avec toute l'exactitude et la précision imaginables : « Comme le saint » concile œcuménique, ajoute t-il, guidé par son respect pour le » siège apostolique, et suivant les traces des anciens conciles, » nous a demandé, par un décret rendu dans une session solennelle, la confirmation de tous ceux qu'il a dressés, tant sous » notre pontificat que du temps de nos prédécesseurs ; après une » mûre délibération faite à ce sujet avec nos vénérables frères les

¹ Labb. Cone. t. 14, p. 939 et seq.

» cardinaux de la sainte Eglise romaine, après avoir invoqué,
 » avant toutes choses, l'assistance du Saint-Esprit; ayant reconnu
 » tous ces décrets pour catholiques; salutaires, et d'un grand
 » avantage pour la république chrétienne: à la gloire du Dieu
 » tout-puissant, de l'avis et du consentement de nos susdits frères,
 » nous avons, de notre autorité apostolique, confirmé aujourd'hui
 » d'hui dans notre consistoire tous et chacun desdits décrets, et
 » ordonné qu'ils seraient reçus et observés par tous les fidèles;
 » comme, par la teneur des présentes, et pour un plus ample
 » éclaircissement, nous les confirmons, et ordonnons qu'ils soient
 » reçus et observés.

» Mandons en vertu de la sainte obéissance, sous les peines
 » établies par les saints canons, et autres plus grièves, même de
 » privation, et telles qu'il nous plaira de les décerner, à tous et à
 » chacun de nos vénérables frères les patriarches, archevêques,
 » évêques et autres prélats, de quelque état, degré, rang et di-
 » gnité qu'ils puissent être, quand même ils seraient honorés de
 » la qualité de cardinaux, qu'ils aient à observer exactement ces
 » décrets et statuts dans leurs Eglises, villes et diocèses, soit en
 » jugement, soit hors de jugement; comme aussi de les faire ob-
 » server inviolablement chacun par ceux qui lui seront sou-
 » mis, en ce qui pourra les regarder; y contraignant les rebelles
 » et tous ceux qui y contreviendraient, par sentences, censures
 » et autres peines ecclésiastiques; même selon qu'elles sont por-
 » tées dans lesdits décrets, sans égard à aucune appellation; im-
 » plorant encore pour cela, s'il est jugé nécessaire, le secours du
 » bras séculier. Avertissons aussi, et conjurons par les entrailles
 » de Jésus-Christ, notre cher fils l'empereur élu, ainsi que tous
 » les rois, républiques, et princes de la chrétienté, qu'avec la
 » même piété dont ils ont favorisé le concile, et avec la même
 » affection pour la gloire de Dieu et le salut de leurs peuples,
 » ils appuient de tout leur pouvoir les prélats qui en auront be-
 » soin, pour exécuter et faire observer les décrets de ce saint
 » concile.»

Afin d'empêcher ensuite d'éluder ou d'énervier, par des interpré-
 tations arbitraires, les statuts et les décisions de Trente, la bulle
 défend à toutes personnes ecclésiastiques ou séculières, quelle
 que soit leur puissance ou leur dignité; aux prélats, sous peine
 d'interdiction de l'entrée de l'église, et à tous les autres, sous
 peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'entre-
 prendre sans l'autorité du saint Siège, sous quelque apparence
 de bien que ce puisse être, de mettre au jour aucuns commen-
 taires, gloses, annotations ou interprétations quelconques sur

les décrets du concile. « Que si quelque chose, poursuit-on, y paraît obscur, s'il s'élève quelques difficultés, qu'on ait recours au lieu que le Seigneur a établi pour l'instruction de tous les fidèles, c'est-à-dire au saint Siège apostolique, qui s'en réserve l'éclaircissement et la décision, comme le saint concile l'a lui-même ordonné. » A cet effet, le pape établit une congrégation de huit cardinaux chargés de procurer l'exécution des décrets, et de lever les difficultés qui pourraient se rencontrer dans leur explication. Outre saint Charles Borromée, qui, par un esprit de foi et de religion, voulut être de ce nombre, il y mit les cardinaux Simonette et Moron, qui, ayant présidé au concile, en devaient mieux saisir le sens, et veiller plus utilement à ce qu'on ne résolût rien de contraire. Ce fut à peu près dans le même temps que Pie IV, suivant les formes du droit qui accorde quelque intervalle avant qu'une loi nouvelle oblige, déclara, par une seconde bulle, que les décrets de Trente ne seraient censés avoir cette force que du premier jour de mai. C'était un sursis d'environ trois mois, qui furent employés à notifier les décrets aux Eglises diverses.

Pie IV donna dans ces circonstances une troisième bulle, à l'occasion des Grecs établis en Sicile¹. Comme ils y étaient en grand nombre, Rome leur avait permis de suivre les rites de leur Eglise, sous la conduite d'évêques de leur nation; mais la rivalité n'est pas susceptible de reconnaissance. Jaloux de leurs bienfaiteurs latins, ces Grecs isolés prirent du goût pour les erreurs abhorrées dans leur terre natale, mais tout particulièrement réprouvées par l'Eglise romaine, et aimèrent mieux ressembler aux sectaires d'Allemagne qu'à tout le reste de l'Europe catholique. Ils ne combattaient pas seulement la primauté du pontife romain, mais la validité de ses censures et de ses indulgences, la juridiction des évêques, le dogme du purgatoire, l'observation des fêtes de la Vierge, des apôtres et des autres saints. Ils donnaient encore l'eucharistie aux petits enfans lorsqu'on les baptisait. Pour couper court aux scandales, le pape révoqua toutes les exemptions des Grecs par rapport aux ordinaires, et les soumit tous, soit laïques, soit ecclésiastiques ou moines, aux évêques latins, pour ce qui regardait le saint culte, l'administration des sacrements, le soin des âmes et l'extirpation de l'hérésie. Il ne toucha point à leur liturgie, ni à leurs autres rites approuvés par le saint Siège.

Le pape s'empressa d'envoyer à tous les princes catholiques la bulle qui confirmait le concile; et dès le 1^{er} de février, le cardinal

¹ Bullar. vetus Const. 74.

Borromée en prévint par lettres le nonce d'Espagne¹. Il lui manda qu'on travaillait avec activité à l'impression correcte des décrets du concile, afin de les faire parvenir au plus tôt dans toutes les provinces; que le pape enverrait pareillement des nonces aux autres princes, pour les exhorter à tenir la main à l'exécution de tout ce qui avait été décidé; qu'il commençait par donner l'exemple, en mettant tous ses soins à établir une bonne réformation dans la cour romaine. On ne tarda point à procurer en effet la réception du concile dans les différens Etats catholiques.

Le premier souverain qui signala son zèle pour la soumission, fut le jeune roi Sébastien de Portugal, qui avait succédé depuis sept ans à la couronne et aux sentimens de religion de son aïeul Jean III. Dès qu'il eut reçu la bulle de confirmation, il en fit remercier le souverain pontife, le félicita de l'heureux succès de ses travaux, promit de soutenir de tout son pouvoir, tant l'autorité du siège apostolique que la dignité du concile, et protesta qu'il n'avait rien plus à cœur que d'en faire observer les décisions dogmatiques et les réglemens de discipline, par tous ses sujets, avec une fidélité inviolable.

Les Vénitiens témoignèrent, avec le même empressement, leur adhésion au saint concile. Ils n'en eurent pas plus tôt reçu les décrets, qu'ils les firent publier solennellement à la grand'messe dans l'église patriarcale de Saint-Marc, avec injonction à tous les pasteurs de les observer, et de les faire observer ponctuellement. En récompense de ce zèle exemplaire, le pape donna aux ambassadeurs de Venise à Rome le magnifique palais que Paul II, né sujet de cette république, avait fait bâtir près l'église de Saint-Marc, patron des Vénitiens. Il accompagna cette donation d'une bulle qui comble le sénat d'éloges, et qui relève avec éloquence le respect de la république envers le saint Siège.

Le concile ne trouva pas la même facilité dans plusieurs autres Etats plus considérables. Philippe II, roi d'Espagne, choqué de ce qu'on l'avait terminé contre ses intentions, en désapprouvait aussi quelques dispositions qu'il disait contraires aux intérêts de son royaume, ou à des coutumes qui s'y trouvaient établies: peut-être imaginait-il encore intimider le pape, et l'amener à lui assurer contre la France la prééminence, ou du moins l'égalité qu'il ne se contentait pas d'avoir fait mettre en question dans les dernières sessions de Trente. S'il avait encore cette espérance, elle s'évanouit dans le cours de la même année, où il émana de

¹ Pallav. Hist. Conc. Trid. I. 24, c. 9, n. 14.

Rome un jugement tout contraire, selon le témoignage même des auteurs d'Espagne que les préventions nationales n'ont pas dominés¹. Cependant, après bien des tergiversations, Philippe conclut, dans son conseil, que le saint concile serait reçu et publié dans ses États sans aucune restriction formelle, mais simplement avec certaines modifications, pour mettre à couvert les droits du prince et du royaume. C'est ainsi qu'il fut publié, non-seulement en Espagne, mais en Flandre, et dans les royaumes de Naples et de Sicile.

Il y eut en France des difficultés beaucoup plus grandes, et que le corps épiscopal ne put surmonter, quelques tentatives qu'il fit à bien des reprises. Le principe de la difficulté était la protestation que les ambassadeurs de France, après s'être retirés, mécontents du concile, avaient faite pour motiver leur démarche. Ils avaient représenté tous les décrets de réformation postérieurs à leur retraite, comme dressés de dessein prémédité pour renverser les droits du royaume et l'autorité du roi : exagération qui tenait sans doute au génie bouillant de l'ambassadeur du Ferrier, et qui lui servait à colorer sa précipitation ou son opiniâtreté. Le cardinal de Lorraine essaya, à ce sujet, des plaintes ou des froideurs mortifiantes. Un autre obstacle à la réception solennelle, ou à la publication du concile, c'était la crainte d'irriter les Calvinistes, qui le regardaient comme un manifeste de proscription contre eux, et qui ne manqueraient pas de courir aux armes afin d'en prévenir les suites. Telle fut la réponse du roi Charles IX au nonce Louis Antonini, envoyé vers le monarque pour solliciter cette publication. Le roi se montra pénétré de vénération pour le saint Siège, et plein de soumission aux décisions catholiques : il assura qu'il ferait mettre à exécution les décrets du concile les uns après les autres; mais que la prudence ne permettait pas de les faire publier dans le royaume, à la vue des troubles où les hérétiques pouvaient le replonger avec plus de péril encore que par le passé. Cependant, quoiqu'il n'y ait point eu de promulgation légale du concile de Trente en France, il ne s'y est jamais formé le moindre doute, non-seulement sur les décrets de la foi et de la doctrine combattue par les hérétiques, non plus que sur ce genre également invariable de discipline qui tient essentiellement aux mœurs, et repose sur le droit divin; mais sur la plupart même des règles de réformation adoptées peu à peu, et par nos conciles particuliers, et par les édits de nos rois, qui eurent soin de les faire observer dans les tribunaux.

¹ Herrer. Hist. gén. l. 10, c. 16. Campan. part. 2, l. 15, *déc.* 4. Vald. c. 3. Fra-Paol. l. 8, p. 794.

Parmi les chapitres de réformation, il y avait quelques articles de discipline, contraires aux usages du royaume, rejetés par ses représentans ou par ses ambassadeurs, et qui n'y eussent jamais pu trouver entrée; il eût donc fallu faire dans la publication un discernement de ces articles, au risque de les décrier tous, et cela par un monument authentique et permanent. Le premier parlement du royaume s'opposa hautement à cette publication. C'est ici le lieu de dire que les parlemens, dont les troubles, occasionés par le grand schisme d'Occident, et par la confusion qu'il introduisit dans l'Église, avaient favorisé les entreprises contre l'autorité ecclésiastique, ne peuvent être sainement appréciés, si l'on ne distingue en eux deux choses tout à fait diverses. Comme défenseurs et juges des intérêts privés, rien de plus admirable : comme instrumens de la politique du prince, ils hâtèrent la ruine de la monarchie. Dévoués à la puissance royale, fondement de leur propre puissance, ils s'efforcèrent de l'étendre sans aucunes bornes, en lui sacrifiant tous les autres droits. Ils asservirent entièrement la noblesse au trône, c'est-à-dire, qu'ils la détruisirent en tant qu'institution politique; et jusqu'à leur dernier moment ils travaillèrent à l'oppression de l'Église¹. Or, le parlement de Paris, pour s'opposer à la réception du concile œcuménique, se prévalait principalement des deux dernières sessions. Il prétendait que l'autorité ecclésiastique s'y était étendue aux dépens de la puissance temporelle, en autorisant les évêques à procéder contre les laïques par amende et par emprisonnement; que le clergé, en faveur de cette prétention, ne pouvait rien conclure de ce que les princes, par zèle et par une pure grâce, avaient accordé aux évêques la liberté de punir leurs prêtres de peines temporelles, afin que la discipline fût plus efficacement maintenue. Il trouvait aussi que le renvoi des causes criminelles des évêques au pape lésait les conciles provinciaux et nationaux, qui en avaient toujours été les juges; qu'en contraignant encore les évêques d'aller à Rome pour répondre aux accusations criminelles, on ne dérogeait pas seulement à l'usage de France, mais aux canons de plusieurs anciens conciles qui ordonnent de juger ces causes sur les lieux; qu'il était encore moins supportable que les causes en première instance fussent évoquées par le pape hors du royaume, contre une coutume des plus anciennes, confirmée par une foule d'édits; qu'au reste, l'exception ajoutée en ces termes, *pour cause pressante et légitime*, ne remédierait à rien, puisque, l'application s'en faisant à Rome, toutes les causes y seraient trouvées légitimes et

¹ De la Relig. considéré dans ses rapports, etc. p. 187.

pressantes, comme l'expérience du passé le rendait manifeste. Il y avait beaucoup d'autres chefs d'opposition, qui ne peuvent trouver place que dans les ouvrages polémiques déjà si nombreux sur ce sujet.

La consultation de Charles du Moulin, l'oracle de la jurisprudence, mais alors calviniste, fut un des avis qui produisirent le plus d'impression. Il reconnut qu'à l'égard de la foi, de la doctrine, de la constitution de l'Eglise, de la réformation des mœurs et des personnes, le concile était à l'abri de toute improbation; mais, du reste, il fut d'avis qu'on ne devait pas le recevoir, parce qu'il ordonnait, par rapport à la police, quantité de choses contraires aux anciens conciles de France, aux droits de la couronne, à la dignité et à la majesté du roi, à l'autorité de ses édits, à celle de ses cours souveraines et des états généraux de la nation, aussi bien qu'aux droits, libertés et immunités de l'Eglise gallicane. Cette consultation indigna les partisans du concile, et attira des affaires fâcheuses à du Moulin¹. Il avait déjà trahi son attachement aux nouvelles doctrines, avec assez de scandale pour se faire rechercher, et se voir réduit à quitter pour un temps la capitale. Il fut déferé au parlement, qui, nonobstant ses préventions, demeurait attaché à la foi catholique. L'accusé fut contraint de subir en pleine chambre un interrogatoire juridique sur ses écrits, qu'il avoua; et il fut emprisonné à la Conciergerie, comme ayant de mauvais sentimens sur la religion, et publiant des écrits séditieux. Le roi approuva la conduite du parlement. Quelque temps après néanmoins, il fit mettre du Moulin en liberté; mais à condition qu'il ne ferait rien imprimer à l'avenir, sans une permission formelle.

Il avait publié avant cette époque son Commentaire sur la Coutume de Paris². Il fit paraître, depuis, sa Concorde des quatre évangélistes, où il combat avec force les erreurs de Calvin, contraires au luthéranisme, auquel il était passé. Les ministres calvinistes l'attaquèrent avec d'autant plus de fureur, que le transfuge était plus célèbre; ce qui fut pour lui un coup de salut. Du Moulin avait professé le calvinisme en premier lieu. Réduit à fuir sa patrie, et à errer en Allemagne, il y embrassa la confession d'Augsbourg. Enfin ce génie supérieur, revenu de son premier enthousiasme à son jugement habituel, et voyant que la réformation dont l'espoir l'avait abusé s'était convertie en licence et en faction, abjura toutes ces nouveautés pernicieuses, pour rentrer sincèrement dans le sein de l'Eglise catholique. Les outrages qu'il avait

¹ De Thou, l. 36. — ² *Ibid.* l. 35.

reçus des Calvinistes, outrés de sa préférence pour le luthéranisme, ne contribuèrent pas peu à sa conversion. Il présenta requête, à l'effet d'informer contre leurs violences. On le lui permit, on lui nomma des commissaires : et sur la déposition de quatre témoins, il établit que ces turbulens sectaires, presque tous étrangers dans le royaume, y formaient une seconde puissance qui anéantissait celle du roi ; qu'ils levaient des impôts sur les sectaires ; qu'ils engraisaient de la substance des peuples leurs ministres, leurs anciens, leurs diacres et tous les grades de leur monstrueuse cléricature ; qu'ils renversaient entièrement la hiérarchie, pour y substituer la discipline de Genève ; que leurs synodes et leurs consistoires n'étaient que des assemblées séditieuses ; qu'ils y connaissaient de toutes sortes d'affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, au mépris du prince et des magistrats ; qu'ils y excitaient aux derniers excès de la licence une multitude sans frein et sans autres principes que leur sens égaré ; en un mot, que tous leurs enseignemens et toutes leurs manœuvres ne tendaient qu'à suborner la fidélité des sujets du roi. Une procédure si grave ne fut cependant pas suivie, et du Moulin se vit réduit à publier une défense contre les calomnies des sectaires ; mais il se confirma de plus en plus dans la foi pure qu'il avait reprise. Il mourut enfin en 1566, à l'âge de soixante-six ans, non-seulement dans la communion de l'Eglise, et avec des sentimens parfaitement orthodoxes, mais avec une piété exemplaire, et un vif repentir de ses égaremens passés. Il ne regretta la vie que parce qu'il ne pourrait plus engager les compagnons de son égarement, tant par ses écrits que par ses exemples, à imiter son retour. Il eut pour témoins le célèbre docteur Claude d'Espence, alors principal du collège du Plessis, et le curé de Saint-André-des-Arcs, qui lui administrèrent les derniers sacremens, et l'assistèrent jusqu'au dernier soupir.

La bulle donnée pour la confirmation et la publication du concile de Trente, n'ayant pas été reçue en France, celle que Pie IV fit en particulier pour l'*index*, c'est-à-dire pour le catalogue des livres jugés mauvais ou dangereux par les commissaires de ce concile, eut le même sort dans ce royaume. Il est vrai que les règles portées au nombre de dix par l'*index*, et dressées par l'autorité du concile, sont d'une sévérité qui paraît excessive au premier coup-d'œil ; mais on cessera d'en juger ainsi, quand on considérera l'activité des sectes pour répandre leurs erreurs, et leur perfide industrie à les déguiser. Cette fureur était portée si loin par les Calvinistes en particulier, qu'on crut ne devoir pas laisser à tout le monde la liberté de lire la Bible en langue vulgaire. Il est ex-

donné qu'à cet égard on s'en rapportera au jugement de l'évêque, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourra permettre cette lecture à ceux en qui elle ne peut qu'augmenter la piété; encore faut-il que la permission soit obtenue par écrit, et que l'auteur de la traduction soit reconnu pour indubitablement orthodoxe. La peine des contrevenans est l'excommunication encourue par le seul fait, avec les autres peines de droit, suivant le jugement des évêques; ce qui a lieu tant pour avoir gardé que pour avoir lu, et à plus forte raison imprimé ou débité les ouvrages condamnés ou défendus, composés par des auteurs hérétiques ou soupçonnés d'hérésie. Quelque sévères que soient ces règles, on ne laisse pas que d'ajouter qu'il sera libre aux évêques de défendre, outre cela, tous les livres des auteurs quelconques qu'ils jugeront dangereux dans leur nation ou dans leur diocèse; ce qui est plutôt un avertissement, qu'un droit conféré à des pasteurs établis de Dieu pour paître sainement le troupeau de Jésus-Christ. Quoique l'*index* n'ait pas été promulgué dans la plupart des diocèses de France, on y pèche néanmoins contre le droit naturel en lisant les livres qui s'y trouvent flétris et dont la lecture exposerait la foi ou les mœurs.

L'Allemagne ne parut pas d'abord favorable à la publication du saint concile œcuménique de Trente. Les sectaires n'y avaient pas attendu que les décrets y fussent portés, pour émettre des protestations publiques. Ils se déchainèrent depuis en forcenés; mon-dèrent leurs provinces d'examens, de récriminations, ou plutôt de déclamations et d'invectives, où les emportemens du dépit et de la fureur tenaient lieu de raisons¹. Le souverain pontife, les abandonnant à leur sens réprouvé, tourna ses regards vers les pays catholiques, et principalement vers l'empereur: Ferdinand, qui avait souvent demandé la communion sous les deux espèces, crut les circonstances favorables pour l'obtenir, et fit de vives instances à ce sujet, de concert avec l'électeur de Bavière son gendre. La chose fut mise en délibération dans l'assemblée des cardinaux; et comme le nonce de Sa Sainteté lui avait écrit de Vienne que cette indulgence ramènerait la plupart des hérétiques, le pape l'accorda sous les conditions convenables: mais l'empereur ayant encore demandé, pour les prêtres qui s'étaient mariés en apostasiant, la liberté de retenir leurs femmes en rentrant dans le sein de l'Eglise, cette dérogation à une discipline si ancienne et si respectable parut d'une tout autre conséquence. Pie IV craignit de flétrir son pontificat, en y donnant la première atteinte.

¹ J. Fabric. Montan. Orat. ad Gerui. Mart. Chemin. Jac. Andr. etc.

Ferdinand I^{er}, qui mourut sur ces entrefaites le 25 juillet 1564, n'eut pas le temps de faire de nouvelles instances; mais son fils Maximilien II, élu depuis deux ans roi des Romains, ne fut pas plus tôt en possession de l'empire, qu'il revint à la charge avec une ardeur pour le moins égale; et d'un ton de théologien, s'efforça d'établir, par bien des traits d'histoire très-hasardés, que l'observance du célibat ecclésiastique avait été long-temps arbitraire dans l'Eglise. Le pape, qui, indépendamment de cet étalage de doctrine, savait parfaitement que la continence n'est pas attachée de droit divin aux ordres sacrés, fut néanmoins inébranlable. Pour les avantages incertains qu'on attendait de sa condescendance, il ne voulut pas faire une plaie si réelle et si profonde à la discipline, ainsi qu'à l'économie de l'Eglise universelle. Ce différend retarda pendant quelques années la publication du concile en Allemagne; de telle sorte que la profession de foi ordonnée par les Pères de Trente et par une bulle particulière du pape, pour tous ceux qui seraient promus à quelque dignité et bénéfice ecclésiastique que ce fût, et même aux supériorités régulières, ne fut souscrite généralement par les évêques de cette nation, que long-temps après l'adhésion de ceux de France et de Pologne.

Comme il est à propos que le commun même des fidèles connaisse la doctrine d'un concile qui est, pour ainsi dire, le complément de tous les autres, et comme la substance en est contenue dans cette formule de confession, nous la transcrivons ici tout entière¹. Elle contient, en premier lieu, le Symbole qui se dit à la messe, et que personne n'ignore. « Après quoi j'admets, poursuit-elle, et j'embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques, avec toutes les observances et les constitutions de la sainte Eglise romaine. De plus j'admets la sainte Ecriture, selon le sens qu'a tenu et que tient la sainte mère Eglise, à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Ecritures, lesquelles je n'entendrai et n'interpréterai jamais autrement que suivant le consentement unanime des saints Pères.

» Je confesse aussi qu'il y a proprement et véritablement sept sacrements de la loi nouvelle, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à chacun; savoir, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage: tous confèrent la grâce, et parmi eux, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent se réitérer sans sacrilège. Je

¹ Conc. t. 14, p. 944 et seq.

» reçois et admiets aussi les usages de l'Eglise catholique, reçus et
 » approuvés dans l'administration solennelle de ces sacremens.

» Je reçois et j'embrasse toutes et chacune des choses qui ont
 » été définies et déclarées dans le saint concile de Trente, tou-
 » chant le péché originel et la justification. Je confesse pareille-
 » ment que le véritable sacrifice propre et propitiatoire est offert
 » dans la messe pour les vivans et pour les morts, et que, dans le
 » très-saint Sacrement de l'eucharistie, sont véritablement, réelle-
 » ment et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ;
 » qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain en son
 » corps, et de toute la substance du vin en son sang : changement
 » que l'Eglise catholique appelle transsubstantiation. Je confesse
 » aussi que Jésus-Christ tout entier, ainsi que le véritable sacre-
 » ment, est reçu sous l'une ou l'autre des deux espèces :

» Je tiens pour constant qu'il y a un purgatoire, et que les
 » âmes y sont aidées par les suffrages des fidèles. Je crois pareil-
 » lement que les saints qui règnent avec Jésus-Christ doivent
 » être honorés et invoqués; qu'ils offrent à Dieu leurs prières
 » pour nous, et que leurs reliques doivent être aussi honorées.
 » Je tiens très-fermement que les images de Jésus-Christ et de la
 » Mère de Dieu, toujours vierge, ainsi que des autres saints, doi-
 » vent être gardées et retenues, et qu'il faut leur rendre l'honneur
 » et la vénération convenables. Je tiens aussi que le pouvoir con-
 » cernant les indulgences a été laissé par Jésus-Christ dans l'Eglise,
 » et que leur usage est très-salutaire au peuple chrétien

» Je reconnais l'Eglise romaine, catholique, apostolique, pour
 » la mère et la maîtresse de toutes les Eglises; et je jure et pro-
 » mets une véritable obéissance au pontife romain, vicaire de
 » Jésus-Christ, et successeur de saint Pierre, prince des apôtres.

» Je confesse et reçois encore, sans aucun doute, toutes les
 » autres choses laissées par la tradition, définies et déclarées par
 » les saints canons et par les conciles œcuméniques, spéciale-
 » ment par le saint et sacré concile de Trente; et pareillement,
 » je condamne, rejette et anathématise toutes les choses contrai-
 » res, avec toutes les hérésies, quelles qu'elles soient, qui ont été
 » condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise.

» Et cette foi véritable et catholique, sans laquelle il n'est point
 » de salut, que je tiens sincèrement, que je confesse actuelle-
 » ment de mon plein gré, je jure, promets et m'oblige de la tenir
 » et professer, avec le secours de Dieu, constamment et inviola-
 » blement, en son entier, jusqu'au dernier soupir de ma vie; de pro-
 » curer encore, autant qu'il sera en mon pouvoir, qu'elle soit
 » prêchée, enseignée et gardée par ceux qui dépendront de moi,

» ou par ceux qui, à raison de mon emploi, seront commis à mes
» soins. Ainsi Dieu me soit en aide, et son saint Evangile! »

Les troubles qui agitaient la Pologne sous le faible gouvernement du dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste, ne rendaient pas l'entrée du royaume peu difficile aux saints décrets de Trente. Cette Eglise déplorable se trouvait comme submergée dans un débordement soudain de toutes les erreurs et de tous les désordres; et ce qui aurait dû former sa ressource, ne servait qu'à précipiter sa ruine. Ses deux prélats les plus puissans, le primat archevêque de Gnesne par ses titres d'honneur, et l'évêque de Cracovie par ses richesses, tous les deux par leur esprit et leur habileté, n'employaient leur prépondérance qu'à l'avancement de leurs intérêts particuliers, et laissaient opprimer sans obstacle la justice et la religion ¹. Le primat avait même d'étroites liaisons avec les protestans, espérant qu'ils causeraient une révolution, à la faveur de laquelle il se flattait de pouvoir se soustraire à la dépendance de Rome, et se faire déclarer chef de l'Eglise de Pologne. Quoique l'évêque de Cracovie eût des vues tout opposées, et qu'ils fussent très-mal ensemble, ils avaient toutefois un même désir de troubler l'Etat, ou de mettre au moins de la confusion dans les affaires.

Pour triompher de tant d'obstacles, et surtout pour faire face à deux cabaleurs si dangereux, il fallait toute l'habileté de Commendon, qui en qualité de nonce fut chargé de ménager en Pologne la publication du concile. Il gagna d'abord la confiance du roi, au point de le déterminer, malgré sa mollesse, à chasser au moins tous les prédicans étrangers, comme des boute-feux qui animaient la licence et allumaient la sédition parmi ceux du pays. Il fallut empêcher ensuite le concile national que le primat, sous le prétexte même d'obéir à celui de Trente, voulait assembler pour régler les affaires de la religion sans la participation du souverain pontife. Commendon découvrit et avertit le roi que les chefs de secte, attirés sous main par le primat, devaient assister à son concile; et le prince, qui craignait jusqu'à l'ombre de ce qui pouvait troubler son repos, ordonna que cette assemblée fût remise à un temps plus tranquille. Le roi tenant ensuite les états à Varsovie, le nonce partit en diligence pour s'y rendre. Sitôt qu'il fut arrivé, sans avoir communiqué son dessein à personne, sans avoir même prévenu le roi, de peur que le primat n'en prît occasion de cimenter son complot avec les sectaires, il aborde tout-à-coup le prince, l'entretient en particulier, le fait entrer

¹ Gratian. Vit. Commend. l. 2, c. 8. Rayn. an. 1564, n. 41. Pallav. l. 24, c. 13.

dans ses vues, et l'engage à lui donner sur-le champ une audience en plein sénat (1564).

Il y fut introduit aussitôt que le roi eut pris sa place, et parla d'une manière si touchante, et en même temps si convaincante et si forte, qu'on le regarda comme un homme inspiré de Dieu. Il expose les vues pures qu'avait eues le chef de l'Eglise en assemblant le concile. Il en parcourut d'une manière rapide l'ouverture, les convocations et les interruptions diverses, les sessions multipliées et la conclusion, montrant que tout s'y était passé dans les formes légitimes, et suivant les canons apostoliques. Tirant aussitôt l'exemplaire des décrets, il dit que ce volume sacré n'était rempli que d'instructions célestes, émanées du sein de Dieu même, dictées par le Saint-Esprit pour le salut de l'univers, pour confirmer les fidèles sincères dans la croyance de l'Eglise, pour dissiper l'incertitude des esprits flottans, pour fournir des moyens de salut aux provinces même infectées de l'hérésie; qu'il y aurait une présomption et une opiniâtreté insupportables à ne pas se soumettre à des décrets dressés dans un concile œcuménique, après un mûr examen de toutes les raisons, fait par près de trois cents évêques, et par tout ce qu'il y avait de plus profonds docteurs en Europe.

« Quel aveuglement, reprit-il ensuite, que chacun se fasse un système de religion à sa mode, que chacun se fasse un culte et des cérémonies arbitraires; que des particuliers, sans caractère et sans mission, sans autre guide que l'esprit de licence et d'indépendance, entreprennent d'expliquer, de réformer, de renverser les dogmes et les lois que Dieu a révélés à son Eglise! D'ordre porté parmi eux à de tels excès, qu'eux-mêmes, sans l'avouer d'une manière expresse, en sont convenus par leurs vres. Après avoir refusé l'obéissance au successeur légitime de Pierre, pour qui le Sauveur a prié afin que sa foi ne manquât point, et qu'après sa conversion il confirmât ses frères; après avoir soulevé les peuples contre les successeurs des apôtres, avec qui le Seigneur a promis d'enseigner toutes les nations jusqu'à la consommation des siècles; après avoir dévasté les provinces et les régions entières par leurs violences, par leurs séditions, par leurs brigandages, ils ont été forcés d'en revenir au régime de l'Eglise: ils ont établi des maîtres dans leurs sectes, fondé de nouveaux pontificats, créé un genre bizarre de magistrature, en partie ecclésiastique, en partie séculière: et dans leurs synodes, institués sans aucun droit, tenus contre toutes les formes antiques, ils ont ressuscité la puissance même qu'ils avaient détruite, et qu'ils poursuivent encore avec fureur

» dans l'Église catholique. Ces étranges réformateurs cependant,
 » qui ne prennent conseil que de leurs passions, qui ne reçoivent
 » de lois que de leur caprice, se convrent du nom de l'Écriture et
 » de la parole de Dieu : c'est là comme un dernier retranchement
 » derrière lequel ils se croient invincibles. Ils rejettent tout autre
 » juge et rient du jugement des hommes, qui peuvent se tromper
 » et tromper les autres : comme si eux-mêmes n'étaient pas des
 » hommes laissés à leur propre faiblesse, et comme s'ils avaient pu
 » ravir à l'Église, avec ses biens temporels, sa divine et inaliénable
 » prérogative de l'infailibilité ; ou plutôt comme s'ils tenaient de
 » leur auteur l'affreux privilège de rendre véritable et saint tout
 » ce qu'enfante leur imagination déréglée. »

L'orateur, après s'être étendu fort au long sur les preuves de
 l'autorité et de l'infailibilité de l'Église, passa aux désordres cau-
 sés dans plusieurs États par les nouveautés hérétiques, et retraça
 les calamités qu'il avait vues de ses propres yeux dans ses derniers
 voyages. Il fit une peinture aussi vive que vraie des factions, des
 soulèvements, des meurtres, des pillages, des sacrilèges, des atro-
 cités exercées sur les personnes consacrées à Dieu, du renverse-
 ment et de l'incendie des églises, de tous les effets des divisions
 et des guerres intestines causées par cette funeste réforme. Il ap-
 puya beaucoup sur les malheurs de la Pologne en particulier ;
 puis, mettant en contraste l'ancienne tranquillité de ce royaume,
 l'état florissant de sa religion, de la douce union des citoyens qui
 fait la force et la sûreté des empires, avec les dissensions et les
 troubles présents, il exhorta les Polonais, d'un ton pathétique, à
 rappeler la concorde et la félicité dans leur patrie, à soutenir la
 réputation de valeur et de piété qu'ils avaient tout ensemble hé-
 ritée de leurs ancêtres. « Mais le remède unique, ajouta-t-il, le
 » spécifique souverain aux maladies du corps de l'État et de cha-
 » cun de ses membres, c'est la soumission aux décrets du concile
 » œcuménique, à l'organe infailible de l'Esprit saint ; et pour cela,
 » qu'aurez-vous à sacrifier ? des opinions incertaines, variables et
 » variées à l'infini, inconciliables, contradictoires, que la légèreté
 » a introduites et que le libertinage veut perpétuer. » Il finit en
 prenant Dieu à témoin qu'il avait rempli son ministère, qu'il les
 avait avertis en commun et en particulier, que la responsabilité
 retombait tout entière de sa conscience sur la leur, et qu'au jour
 où les hommes seront présentés au juge sévère qui prononcera
 sur leurs fausses vertus, aussi bien que sur leurs vices, il rendra
 lui-même témoignage contre les obstinés.

A ces mots, le nonce présenta les actes du concile au prince,
 et voulut sortir du sénat pour ne pas gêner les délibérations ;

mais le roi le retint, et à l'instant on alla aux opinions. Le discours du nonce avait produit la plus vive impression sur le sénat, particulièrement sur les anciens sénateurs, qui se souvenaient de l'état paisible où était le royaume avant les factions de l'hérésie; et l'on en vit plusieurs fondre en larmes : il avait même touché ou du moins étonné les hérétiques eux-mêmes. Cependant l'archevêque de Gnesne, avec l'endurcissement et la malignité propres à un chef de la hiérarchie qui trahit son état, loua en termes magnifiques le zèle du souverain pontife, et la sagesse des Pères du concile, dont il conseilla de recevoir les actes avec toutes les marques d'honneur; mais après ces éloges perfides, il conclut à ce que le roi les lût, et les examinât à loisir dans son conseil, avant de rendre aucune réponse positive. Le corps du sénat était bien différemment disposé : à cet avis qui soumettait le concile au jugement séculier, il s'éleva un murmure général d'indignation parmi les évêques et les seigneurs catholiques. Assuré dès-lors du consentement commun, le roi, sans prendre autrement les suffrages, dit qu'il ne croyait pas pouvoir en conscience tarder plus long-temps à recevoir les décrets du concile, et qu'il se soumettait, comme il était indispensable à tout chrétien, aux ordonnances de l'Eglise universelle. Toute l'assemblée applaudit; le vice-chancelier donna la réponse légale à Commendon, et le roi écrivit au pape que ses États avaient reçu avec respect le saint concile.

Afin de rendre ces saintes décisions plus recommandables, Pie IV, sans se borner à des promulgations stériles, employa ses soins et tout son pouvoir à faire mettre à exécution les décrets, et surtout la loi capitale de la résidence. Par une première bulle, il ordonna la confiscation des biens au profit des réserves faites par la chambre apostolique en faveur de l'Eglise et des pauvres, contre les évêques et tous les bénéficiers ayant charge d'âmes qui ne résideraient point. Il y eut après une seconde bulle plus rigoureuse encore, ou plus circonstanciée que la première, afin d'obvier aux supercheries de la fausse conscience, si ingénieuse à se faire illusion en cette matière : par une troisième, émanée de ce même esprit de vigilance, auquel rien n'échappait, il statua que les bénéficiers étudiants ne jouiraient qu'avec le consentement des ordinaires, du privilège qu'on leur laissait de percevoir, sans résider, les fruits de leurs bénéfices.

La sollicitude pontificale n'était cependant pas absorbée tout entière par les affaires du concile : une des meilleures œuvres que Pie IV fit en ce temps-là fut de seconder S. Philippe Néri dans l'établissement de sa congrégation de l'Oratoire, qui prit

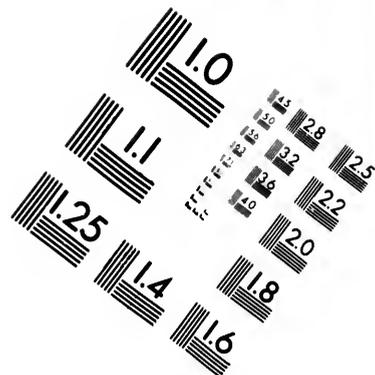
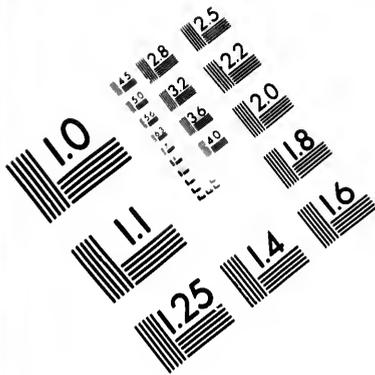
[AN
sa fo
fait s
déré
avait
en pl
lui. S
vertu
d'un
tous
parti
des l
direc
Le p
une
ciatio
Entre
on ce
ce no
Marie
Const
et d'a
rent t
nius,
puis
assoc
naiss
après
Les
la cor
à Rom
muna
Jusqu
après
par I
sans
de te
qui s
vangi
sans
rité,
stoliq
leur r
! vit

sa forme régulière en cette année 1564¹. Philippe, après avoir fait ses humanités à Florence, où il était né d'une famille considérée en Toscane, était venu continuer ses études à Rome, et y avait obtenu des succès si brillans, qu'il y eut peu de personnes en place qui ne voulussent le connaître, et lier commerce avec lui. Sa modestie, sa douceur, sa tendre piété, toutes ses éminentes vertus effaçaient encore ses talens, ou plutôt les faisaient briller d'un nouvel éclat, et le rendaient aussi aimable qu'estimable à tous les gens de bien et de mérite. Il acquit ensuite, par ses études particulières, une connaissance parfaite des divines Ecritures, des Pères de l'Eglise, des matières canoniques, des règles de la direction, et tout particulièrement de l'asservissement des esprits. Le premier usage qu'il en fit, consista à arrêter le dérèglement d'une quantité de jeunes hommes, qui formaient différentes associations pour la pratique constante et régulière des bonnes œuvres. Entre les conversions éclatantes que Dieu opéra par son moyen, on compte celles de Jean-Baptiste Salviati, frère du cardinal de ce nom, et cousin de la reine Catherine de Médicis; de François Marie Tarugio, neveu du pape Jules III, et depuis cardinal; de Constance Tassoni, de Jean-Baptiste Modi, d'Antoine Fuccio, et d'autres sujets distingués au nombre de vingt, qui s'attachèrent à lui comme ses coopérateurs inséparables. Le célèbre Baronius, que sa haute capacité fit élever au cardinalat, Bordini, depuis archevêque d'Avignon, et Alexandre Fédéli, s'étant encore associés avec eux, la communauté des prêtres de l'Oratoire prit naissance à Rome dès l'année 1558, pour se former enfin six ans après en congrégation.

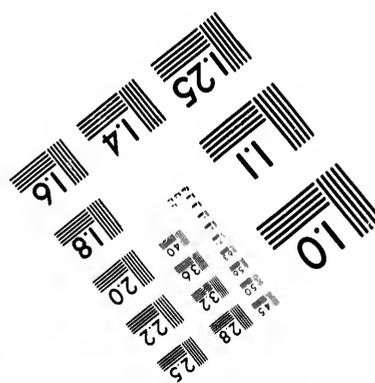
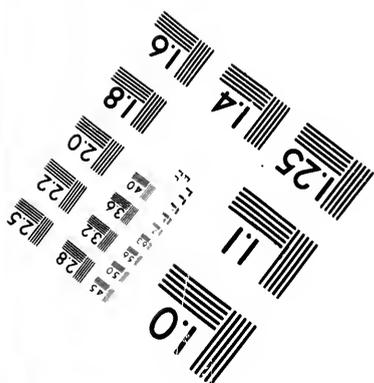
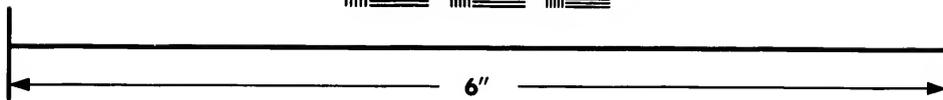
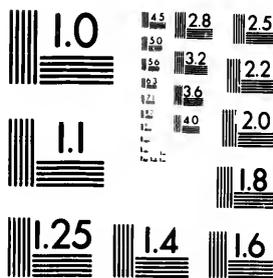
Les Florentins engagèrent alors le saint instituteur à prendre la conduite de l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui leur appartenait à Rome; on lui donna une maison attenante pour loger sa communauté, et l'on y ajouta quelques revenus pour son entretien. Jusque là ses disciples étaient demeurés laïques: il fit aussitôt après promouvoir les principaux au sacerdoce, en commençant par Baronius, Bordini et Fédéli. Tous s'astreignirent dès-lors, sans aucun vœu néanmoins, à vivre en communauté; et en peu de temps la congrégation se trouva pourvue d'excellens ouvriers, qui s'appliquèrent, avec un grand fruit, à la prédication de l'Evangile et à la direction des âmes. Ils furent encore long-temps sans avoir aucune règle par écrit, et sans autre guide que la charité, tant pour les exercices réguliers, que pour les fonctions apostoliques. Ce ne fut que sous le pontificat de Grégoire XIII que, leur nombre se trouvant considérablement augmenté, le saint, à

¹ Vit. S. Philip. Ner. per Caron.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
18
22
25
28
32
36
40
45
50

15
18
22
25
28
32
36
40
45
50

leur prière, dressa peu avant sa mort des règles et des constitutions, qui furent confirmées par un bref de ce pontife.

Un événement non moins heureux pour l'Eglise que l'établissement de cette pieuse congrégation fut la mort de l'hérésiarque Calvin. La chrétienté se trouva délivrée de ce fléau public le 27 de mai 1564, comme il n'avait pas encore cinquante-six ans accomplis. Travaillé depuis sept ans de plusieurs maladies graves, puis consumé par une fièvre de phthisie, il fut enân étouffé par un asthme qui avait déjà mis plusieurs fois sa vie en danger. Il mourut à Genève, d'où il n'était plus sorti depuis qu'il avait réussi à y établir, avec sa factieuse hiérarchie, sa domination absolue. Théodore de Bèze, et ses autres historiens ou panégyristes huguenots, disent qu'il expira paisiblement en louant le Seigneur. Quantité d'autres écrivains, luthériens et catholiques, assurent avec plus de vraisemblance qu'il mourut en désespéré, maudissant sa vie et ses œuvres. Mais qu'importe à la consommation de l'endurcissement, qu'elle s'opère dans la frénésie du désespoir ou dans le calme affreux d'une corruption irrémédiable?

Avec beaucoup d'esprit, une mémoire heureuse, un sens naturellement droit qu'un orgueil excessif put seul réussir à depraver, une plume éloquente, une diction élégante et très-pure, une application infatigable au travail, quelque sérieux qu'en fût l'objet, un désintéressement qui ne lui laissa pour tout bien à sa mort qu'environ deux cents écus, Calvin eut aussi toutes les qualités qui ne sont que le propre d'un hérésiarque, une hardiesse extrême à enfanter des opinions nouvelles, une activité prodigieuse à les répandre, une invincible opiniâtreté à les soutenir, assez de raisonnement pour surprendre les esprits superficiels, assez d'érudition pour imposer aux demi-savans, assez d'énergie et d'élévation pour faire plier devant lui les puissances mêmes qui se hasardaient à l'écouter. Il trouva néanmoins dans son propre fonds d'étranges obstacles à ses progrès, et au maintien même de son autorité quand elle fut établie. Outre sa figure basse et sa physionomie sinistre, son œil atrabilaire; ses manières désagréables et farouches, qui rebutaient d'abord tous ceux qui avaient à traiter avec lui; une humeur sombre et chagrine qui ne le quittait point; un génie colère, querelleur, impatient de la plus légère contradiction¹, si mordant et si outrageux, que Martin Bucer le dit moins semblable à un homme qu'à un chien enragé, et cela dans une lettre qu'il lui écrivait en ami, afin de le tenir en garde contre des défauts si nuisibles au progrès de sa doc-

Balduin. in Calv.

trine; un orgueil d'autant plus odieux, qu'il affectait plus de mépris pour les honneurs; une sottise vanité qui lui faisait faire à tout propos son fade panegyrique; une hauteur, une arrogance méprisante qui traitait les ministres ses collègues comme de vils esclaves: tant d'indices d'un méchant naturel le rendaient si insupportable, même à ses sectateurs, qu'en comparant cette misanthropie repoussante à l'humeur enjouée de Théodore de Bèze qui lui succéda, on disait communément à Genève qu'on aimerait mieux être en enfer avec Bèze, qu'en paradis auprès de Calvin¹. Mais par un enchantement dont il n'est pas facile de rendre raison, on se hasarda toujours avec la même fureur à marcher sur ses pas, à quelques précipices qu'ils pussent conduire.

La cause première qui l'a déterminé à déchirer le sein de l'Église, et qui ne fut autre chose que le dépit de n'avoir pu obtenir un bénéfice qu'il sollicitait à la cour, ne devait-elle pas suffire pour ouvrir les yeux²? L'impie avait déclaré avant ce refus que, s'il l'essayait, il en tirerait une vengeance si terrible, qu'elle ferait parler de lui plus de cinq cents ans; en même temps il avait montré le commencement de son Institution dont il s'occupait dès-lors. Le bénéfice fut donné deux jours après à un parent du connétable de Montmorency, et l'hérésiarque, tenant parole, travailla aussitôt à l'établissement de sa secte. Ce fait, attesté de la manière la plus authentique par la respectable famille des Charreton, à l'un desquels Calvin lui-même s'en était ouvert, ne fut pas le moindre motif de la conversion et de la persévérance du grand Turenne.

Quelle foi pouvait, au reste, ajouter Turenne aux doctrines d'un misérable à qui son immoralité avait fait imprimer une flettrissure légale? Ce qui prouve la réalité du crime à raison duquel il fut marqué à l'épaule, c'est que depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'Église de Genève non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux de la ville, fit à Noyon. Cette information était signée des notables de la ville de Noyon, et avait été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. Et, dans la même information, l'on voit que, l'hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abominable, que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avait méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur de lis. Ajoutez à cela que Bolsec, ayant rapporté la même information, Berthelier, qui vivait encore au temps de Bolsec, ne le démentit point; ce qu'il eût fait sans doute, s'il eût pu le faire

¹ Papyr. Mass. in vit. Calv — ² Soulier, Hist. du Calv. in-4°, p. 6 et suiv.

sans trahir le sentiment de sa conscience et sans s'opposer à la croyance publique. Ainsi le silence de toute une ville intéressée et de son secrétaire Berthelier est, en cette occasion, une preuve infallible des dérèglements imputés à Calvin ¹.

Calvin, avant de mourir, essuya une dernière mortification qui lui fut extraordinairement sensible². Les Sacramentaires, dont il était le chef, s'appliquant sans relâche à fortifier leur parti, firent des tentatives nouvelles, afin de s'unir aux protestans d'Allemagne, et les ennemis de la maison d'Autriche favorisèrent cette manœuvre avec empressement. Environ six semaines avant la mort de l'hérésiarque, on s'assembla le 10 d'avril pour en conférer à Maulbrun, ancien monastère à quelques lieues de Spire. Dans la crainte de multiplier les contradicteurs, en multipliant les médiateurs, on n'avait choisi qu'un petit nombre de ceux-ci, savoir deux princes, dont le duc de Wittemberg pour les Luthériens, avec cinq docteurs, deux conseillers d'Etat, un secrétaire ; et pour les Zuingliens ou Calvinistes, l'électeur palatin, avec un pareil nombre d'assesseurs revêtus des mêmes titres. Les difficultés, pour avoir été si bien prévues, n'en furent pas moins insurmontables.

Les deux coryphées du doctorat hérétique étaient Jean Brentius pour le luthéranisme, et Pierre Bouquin pour le calvinisme³ ; Brentius, si bien persuadé de la présence réelle, qu'il avait été le premier auteur de *l'ubiquité* ou de la croyance qui tient Jésus-Christ réellement et corporellement présent, non-seulement dans l'eucharistie, mais en toute chose et en tout lieu, selon le mot latin *ubique* ; et Pierre Bouquin, sacramentaire déterminé de la province de Berri en France. Bouquin avança d'abord, sans ménagement, que Jésus-Christ n'était pas substantiellement et corporellement dans l'eucharistie ; que la cène n'était que la mémoire de la mort du Rédempteur ; et que cette sainte victime, n'ayant été immolée que pour les justes, ne pouvait être mangée par les impies. Brentius répliqua que cette opinion était insoutenable ; qu'elle anéantissait tous les fruits du sacrement ; qu'elle n'excluait pas seulement les pécheurs de sa réception, mais que les justes, ayant déjà par la foi tous les avantages qu'on leur en faisait attendre, ne pouvaient plus s'en approcher que par une vaine bienséance qui tenait de l'imposture. Le Sacramentaire dit que cette réponse était pleine d'absurdités : le Luthérien ne mesura pas mieux ses termes. En peu de momens, la dispute devint si injurieuse, si tumultueuse

¹ Richelieu, *Traité, p. convert.* l. 2, p. 319. — ² Rayn. an. 1564, n. 24. — ³ De Thou, l. 36, ad an. 1564.

et si inconvenante, que les deux princes, modérateurs inutiles, ne crurent pouvoir mieux faire que de se retirer. Les deux partis publièrent ensuite des relations où chacun s'arrogait l'honneur de la victoire, et qui ne servirent qu'à augmenter leur animosité réciproque. Tout ce qui fut démontré, c'est qu'ils n'étaient convenus de rien. Tandis que les Calvinistes se vantaient d'avoir été reconnus pour frères par les Luthériens, ceux-ci publiaient qu'ils les avaient rejetés de leur Eglise comme des énergumènes et des ministres de Satan (1564).

Le jeune roi de France, Charles IX, ayant été déclaré majeur, selon les lois du royaume, en entrant dans sa quatorzième année, la reine-mère le fit partir pour visiter les provinces, afin de le montrer à ses sujets, de les lui affectionner, et d'obvier aux effets de la dissension. Les hérétiques se persuadèrent que le but de ce voyage était de les espionner, de les miner sourdement, et n'en attendirent rien que de funeste. Au point où en étaient les affaires et la disposition des esprits, après des accommodemens forcés, les sujets de plainte renaissaient tous les jours de part et d'autre. Les commissaires de la cour, dans l'exécution des édits, avaient principalement égard aux circonstances des lieux et à la puissance des partis. Dans les endroits où les Calvinistes se trouvaient les plus forts, on se relâchait considérablement en leur faveur; ailleurs, on poussait quelquefois la sévérité au-delà même de ce que prescrivaient les ordonnances : ce qui donnait journellement lieu à des murmures, à des entreprises, à des violences qui allaient assez souvent jusqu'au meurtre et au brigandage.

Le roi, se trouvant à Roussillon, terre appartenant à la maison de Tournon dans la province du Dauphiné, reçut des plaintes sans nombre de la part des catholiques et des religionnaires, sur des violences réciproques commises au territoire d'Autun, au pays de Tours, et dans plusieurs cantons de la Guienne : il ordonna d'en informer, et en conséquence des informations, porta l'édit qui prit le nom du lieu où se trouvait la cour. Elle le donnait comme une interprétation, et les Calvinistes le prirent pour une abolition, de celui d'Amboise. Il y était déclaré que l'exercice public du calvinisme, accordé aux gentilshommes, devait se borner à leurs domestiques et à leurs vassaux, et que ceux qui lui donneraient plus d'étendue seraient traités comme des rebelles. On défendait, sous peine de châtimement corporel, de faire des attroupe-mens, ni aucune levée de deniers, même pour la subsistance des ministres. On renouvelait l'injonction intimée aux prêtres, aux religieux et aux religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume, et cela dans l'espace de deux mois,

sous peine des galères pour les hommes, et de prison perpétuelle pour les femmes (1564).

Les prétendus réformés firent retentir leurs plaintes de toutes parts. Le prince de Condé, du sein des plaisirs qui le retenaient au château de Valeri, ajouté depuis peu à ses domaines, adressa au roi d'inutiles remontrances. Tout souriait alors au monarque, dont la présence avait réveillé l'amour et le respect dans le cœur de ses peuples. Les fortifications suspectes tombaient. Des forteresses nouvelles s'élevaient au premier ordre, pour tenir en bride les grandes villes. Les attroupemens se dissipaient devant lui. Dans toutes les provinces où il mettait le pied, les personnes en place accouraient pour lui jurer une inviolable fidélité. Toutefois il donna d'abord de belles paroles, de peur de fournir aux mutins quelque prétexte de s'agiter durant son absence; mais prenant à son retour le ton qui convenait à sa dignité, il répondit au prince que sans doute il ne lui était pas venu dans l'esprit qu'il pût jamais s'arroger le droit de gouverner à son gré la volonté de son souverain. Condé sut dissimuler son mécontentement, qui n'en parut qu'avec plus d'éclat par la suite.

En conséquence du concile œcuménique, on célébra dans l'étendue de la chrétienté un grand nombre de conciles particuliers, tant pour obéir au décret qui ordonnait la célébration des conciles provinciaux, que pour la publication générale des décrets de Trente¹. La France, malgré un premier refus, se montra néanmoins, au concile de Reims, la plus empressée des nations chrétiennes, non-seulement à se soumettre aux décisions dogmatiques de Trente; mais, sans nommer toutefois la source où elle puisait, à recueillir dans ce concile tous les points de discipline qui ne contrariaient point les coutumes ou les maximes dans lesquelles elle prétendait se maintenir. Dès le 26 de novembre 1564, on fit l'ouverture du concile de Reims, auquel assistèrent en personne le cardinal de Lorraine, archevêque du lieu, les évêques de Soissons, de Châlons, de Senlis; et par procureurs, ceux de Laon, de Noyon, d'Amiens et de Boulogne; sans compter Nicolas Pellevé, archevêque de Sens, et le savant évêque de Verdun, Nicolas Psalme, qui s'y trouvèrent par occasion. Dans la première des congrégations ou sessions, qui furent au nombre de dix-neuf, non compris l'ouverture, on chargea différens docteurs de dresser une profession de foi entièrement conforme aux décisions de Trente, et qui fut approuvée comme telle, dans la quatrième. On fit dans les autres des réglemens de discipline, ou l'on aperçoit la même

¹ Labb. Conc. t. 15, p. 43 et seq.

de toutes
enaient au
essa au roi
rque, dont
e cœur de
s forteres-
n bride les
t lui. Dans
s en place
outefois il
aux mutins
prenant à
it au prince
pût jamais
son souve-
n'en parut

ra dans l'é-
particuliers,
n des conci-
décrets de
ontra néan-
tions chré-
ogmatiques
elle puisait,
line qui ne
s lesquelles
1564, on fit
en personne
ues de Sois-
de Laon, de
olas Pellevé,
un, Nicolas
ière des con-
x-neuf, non
dresser une
s de Trente,
On fit dans
poit la même

conformité avec celle du concile général, pour ce qui est de la résidence, de la vie régulière des pasteurs, du devoir d'enseigner et de prêcher, de la visite des paroisses, du soin des bâtimens et du culte extérieur, de la promotion aux saints ordres et de leurs fonctions diverses, de l'âge, de la science, des mœurs, et de toutes les qualités requises dans ceux qui s'y présentent, et plus particulièrement encore dans les sujets qu'on destine à être curés. Le cardinal de Lorraine, qui possédait au degré souverain le talent de la représentation et de l'édification même, donna l'exemple, pour adoucir ce que la réforme pouvait avoir d'amer, et demanda instamment au concile que l'on commençât par examiner s'il y avait quelque chose à reprendre dans sa conduite, afin qu'il pût s'en corriger ; il choisit pour admoniteurs les évêques de Soissons et de Châlons, et protesta qu'il se conformerait à leur jugement.

Le cardinal de Châtillon, suffragant de Reims en sa qualité d'évêque de Beauvais, se dispensa de venir à ce concile, sans y envoyer ni procureur ni excuse. Il ne gardait plus ni mesure ni décence dans son attachement aux erreurs et aux écarts des sectaires. Dès l'année précédente, le souverain pontife avait prononcé contre lui une sentence d'excommunication et de déposition en plein consistoire. Depuis cette flétrissure, qui ne servit qu'à augmenter son impudence, il affectait de porter les ornemens du cardinalat dans les cérémonies les plus profanes, et jusqu'en se mariant, comme il le fit alors avec Isabelle de Haute-Ville, qu'il entretenait en secret depuis quelques années. Le scandale était si public, que les protestans eux-mêmes n'appelaient pas autrement ces burlesques époux, que le comte et la comtesse de Beauvais. Le protecteur du concile demanda que ce prélat sans pudeur fût déclaré contumace ; mais le cardinal de Lorraine ne voulut point opiner, de peur qu'on n'attribuât son avis à l'inimitié qui existait entre sa maison et celle de Coligny. La contumace fut prononcée, au moins provisionnellement, et avant la réponse du roi à la lettre que les Pères avaient cru devoir lui écrire.

Maximilien de Berge, premier archevêque de Cambrai, usant de cette juridiction nouvelle que lui contestait celui de Reims, tint aussi son concile dans sa ville métropolitaine, au commencement du mois d'août 1565¹. On y vit les évêques d'Arras, de Saint-Omer, de Namur, et celui de Tournay, qui s'était néanmoins excusé par lettres auprès des Pères de Reims ses anciens comprovinciaux, de ce qu'il ne venait pas à leur concile. Les actes de Cambrai commencent par une profession de foi, après laquelle on trouve

¹ Labb. Conc. t. 15, p. 147 et seq.

vingt-un titres ou articles divisés en un grand nombre de chapitres, où l'on adopte, comme dans tout le concile de Reims, tout le fond de la discipline de Trente, spécialement par rapport à l'établissement des séminaires. Ils finissent par une confirmation et une acceptation formelle de ce saint concile. On dressa même à cette fin un formulaire exprès, qui fut signé de tous les assistans.

Le grand archevêque de Milan, saint Charles Borromée, avait certainement autant d'ardeur qu'aucun autre prélat, pour mettre à exécution les décrets d'un concile œcuménique qu'il savait mieux que personne avoir été ménagé par la Providence pour renouveler la face de l'Eglise¹. Il en avait procuré la partie principale; en avait dirigé les sessions les plus importantes et les plus laborieuses; en avait écarté les contre-temps, les orages, les dangers de toute espèce, et qui renaissaient à chaque pas; enfin, contre l'avis de plusieurs cardinaux qui en trouvaient quelques décrets de réformation fort préjudiciables aux officiers de la cour pontificale, il avait déterminé le pontife à les confirmer tous sans exception, en lui faisant comprendre que la moindre restriction en ce genre ferait triompher les hérétiques, et serait un scandale pour la plupart des fidèles: mais il était retenu auprès du pape son oncle, dont il possédait toute la confiance, et qui ne voulait point se séparer de lui, quelque instance que fit le saint archevêque pour obtenir la permission de se retirer dans son Eglise. Dans le fond, la situation des affaires à Rome, à l'issue du concile, le rendait absolument nécessaire pour aider le vieux pape à soutenir le faix du pontificat; et il était dans l'ordre qu'il préférât le bien de l'Eglise universelle à l'avantage particulier de l'Eglise de Milan.

Il remit donc son départ à un temps plus opportun; et déduisant de cette nécessité de nouveaux motifs de ferveur, s'efforça de retracer dans sa personne et dans sa maison un modèle parfait de la réformation ordonnée par le saint concile: sa qualité de cardinal-neveu ne lui permit d'envisager que l'heureuse révolution qu'un tel exemple pouvait produire dans les mœurs de la prélature. Enfin il s'était convaincu pleinement que c'est de la vertu seule, et non pas de l'éclat extérieur, que l'autorité pastorale tire son ascendant. Il résolut de rendre sa maison tout ecclésiastique, congédia tout d'un coup quatre-vingts personnes séculières, gentilshommes, écuyers, maîtres-d'hôtel, officiers et serviteurs de tout étage; ne retint chez lui que des ecclésiastiques, à l'exception des laïques nécessaires pour les bas offices. Cependant son âme grande et sensible, également incapable de petitesse dans la

¹ Vit. Car. per Scipam. l. 2, c. 2. Giussan. l. 1, c. 8. Cod. l. 1, c. 9 et 10.

[An 1565]
de chapi-
ims, tout
r rapport à
nfirmation
ssa même
s assistans.
mée, avait
our mettre
vait mieux
r renouve-
ncipale; en
s laborieu-
lungers de
ontre l'avis
crets de ré-
pontificale,
exception,
en ce genre
our la plu-
oncle, dont
t se séparer
our obtenir
nd, la situa-
absolument
x du ponti-
l'Eglise uni-
n; et dédui-
ur, s'efforça
dèle parfait
lité de cardi-
révolution
de la préla-
a vertuseule,
rale tire son
astique, con-
ères, gentils-
erviteurs de
à l'exception
ant son âme
esse dans la

[An 1565]

piété et de dureté dans la réforme, pourvut avec beaucoup de libéralité à la subsistance de ceux qu'il renvoyait. Quant aux gens d'Eglise qui devaient à l'avenir composer toute sa maison, il leur donna des règles chrétiennes pour leur manière de vivre, leur défendit tout ce qui pouvait offenser tant soit peu la modestie cléricale, et leur interdit en particulier l'usage de la soie dans leurs vêtements.

Il ne voulut plus user lui-même que d'habits de laine, renonça aux divertissemens, bien qu'innocens, par lesquels il avait cru jusque là pouvoir se délasser de l'accablement des affaires publiques, ne rechercha plus de consolation que dans ses communications intimes avec Dieu, jeûna plus souvent que de coutume, et régulièrement une fois la semaine au pain et à l'eau, mortifia sa chair par le cilice et les disciplines, multiplia ses aumônes tant secrètes que publiques, et pour y fournir, bannit de sa maison non-seulement toute apparence de luxe, mais toute dépense qui n'était pas d'étroite nécessité. Ses pieuses largesses s'étendirent à tous les lieux où il avait des bénéfices; mais elles ne furent nulle part plus abondantes que dans son archevêché. Tant qu'il n'y résida point, il n'en voulut tirer aucun revenu, trouvant du désordre, comme il s'en expliquait, à vivre du lait des brebis qu'il ne paissait pas lui-même. La vie des religieux les plus austères ne pouvant offrir que des douceurs à un prélat ainsi disposé, il eut quelque envie de quitter le gouvernement des affaires de l'Eglise, pour se retirer dans un monastère, où il pût s'appliquer uniquement à sa propre sanctification. Il communiqua sa pensée à l'archevêque de Brague, dom Barthélemy des Martyrs, qui était son intime ami, et dans la piété duquel il avait beaucoup de confiance. Ce vertueux prélat lui répondit que les douceurs de l'oraison ne devaient servir qu'à tempérer l'amertume des travaux de l'épiscopat, et à les rendre plus supportables; que, bien différente de la piété d'un solitaire, celle d'un prince de l'Eglise devait être pleine de force et d'activité; qu'il ne pouvait, à la vérité, ménager avec trop de soin les moyens de résider invariablement dans son diocèse, mais qu'il ne fallait rien précipiter; qu'il devait avoir égard à la vieillesse de son oncle, et aux besoins de l'Eglise; qu'en abandonnant le ministère qu'il remplissait utilement, on pourrait lui donner un successeur qui n'aurait ni son intégrité ni sa prudence, ou du moins ses bonnes intentions; qu'il eût seulement à écarter avec toute la diligence possible les dangers qui pouvaient résulter de son absence actuelle; et cependant, pour compenser le bien qu'il ne lui était pas libre de faire en personne dans le diocèse de Milan, qu'il s'étudiât plus que jamais à donner à tout le monde

chrétien l'exemple rare d'un cardinal-neveu plus intéressé à la gloire de l'Eglise qu'à la grandeur de sa maison ¹.

Charles, docile à des avis si sages, continua son office important auprès du souverain pontife, et s'efforça sur toute chose d'avancer de jour en jour dans la piété. Dieu répandit des bénédictions abondantes sur les œuvres d'une âme si droite. Ses exemples furent tout puissans dans la cour pontificale, qui en assez peu de temps parut toute changée. Plusieurs les suivirent avec affection dans toute la sincérité de leur âme; les autres furent au moins très-attentifs à ne plus rien faire qui pût venir à sa connaissance. Le vice, en un mot, s'il ne fut pas entièrement banni, se trouva sans pouvoir, et réduit à se cacher. Le pape lui-même profita infiniment du commerce de son neveu. Borromée prit un soin particulier de réparer et d'embellir les églises de ses titres et bénéfices, qui se ressentirent presque toutes de la noblesse de son goût pour ce genre de magnificence. Il le déploya en faveur des religieuses de Sainte-Marthe, dont il se trouvait protecteur; mais ce fut dans l'édifice de Sainte-Marie-des-Anges qu'il montra toute sa pieuse munificence, ainsi que dans la superbe Chartreuse que le pape, à sa persuasion, fit bâtir sur les ruines des thermes de Dioclétien : monument si propre à faire sentir le néant des grandeurs profanes. La vue de ces édifices augustes excita l'émulation parmi les cardinaux et les évêques, qui s'empressèrent à l'envi de les multiplier dans leurs propres bénéfices; en sorte que Rome et une bonne partie de l'Italie sont redevables à S. Charles du grand nombre de belles églises qu'on y admire aujourd'hui, et des ornemens les plus précieux qui les enrichissent.

Cependant ni les bonnes œuvres étrangères à son diocèse, ni tout ce qu'il y faisait de bien par ses représentans, ne le tranquillisaient sur son absence personnelle. Son grand-vicaire néanmoins lui rendait ponctuellement, par tous les courriers, un compte exact de ce qui s'y passait. Depuis sa consécration, il y tenait un évêque suffragant. Il y établit un deuxième grand-vicaire, nommé Nicolas Ormanète, formé par le saint évêque de Vérone, Jean-Mathieu Gilbert, qui avait été le premier restaurateur de la discipline ecclésiastique en Italie. Ormanète, après avoir rempli avec honneur l'office de grand-vicaire à Vérone, après avoir été honoré de la même confiance par le cardinal Polus qu'il suivit en Angleterre, après avoir paru avec distinction au concile de Trente, s'était réduit au gouvernement d'une petite cure, où il ne pensait qu'à se sanctifier et à se faire oublier. Tiré de là par

¹ Vie de Barth. des Mart. 1. 2, c. 23.

le saint archevêque, qui ne put faire céder sa modestie qu'au désir de procurer la plus grande gloire de Dieu, il fit à Milan tout ce qu'un évêque peut attendre d'un autre que de lui-même. Son premier soin fut d'assembler en synode les ecclésiastiques du diocèse. Ils s'y trouvèrent au nombre d'environ douze cents. On y publia les décrets du concile de Trente, et chacun fit sa profession de foi selon la formule qui avait été dressée dans ce concile. Le pieux grand-vicaire parla avec une onction qui jeta au moins des semences de vertu dans les cœurs; ensuite il visita toutes les églises de la ville, et la plus grande partie de celles du diocèse, où il corrigea un nombre infini d'abus. Il donna commencement à un séminaire. Il réforma beaucoup de désordres dans les maisons religieuses. Il fit en un mot tout ce que pouvait faire le plus accompli des vicaires-généraux, et manda cependant à l'archevêque que l'entreprise dépassait les forces d'une autorité précaire; que les travaux étaient tels, qu'ils ne demandaient pas moins qu'un Hercule; que la présence du chef en personne pouvait seule arrêter le torrent de la corruption, au moins parmi les ecclésiastiques, dont les vices sont toujours les plus incorrigibles, et qui, vertueux ou vicieux, sont d'ordinaire la règle des peuples. Il est vrai que l'Eglise de Milan se trouvait dans la désolation la plus déplorable depuis quatre-vingts ans que les archevêques ne faisaient aucune résidence dans ce vaste diocèse.

La franchise d'Ormanète alluma dans le saint archevêque un désir si vif de voler au secours de son Eglise; il en sollicita la permission avec tant d'instances, qu'elle lui fut enfin accordée, à charge néanmoins de revenir aussitôt qu'il aurait célébré son concile provincial. Le saint usa du présent, et se reposa de l'avenir sur la Providence, dont les dispositions en effet se trouvèrent bien éloignées des espérances du pape. Avant de quitter Rome, il s'attacha beaucoup de pieux et savans théologiens, avec d'habiles canonistes, et des littérateurs versés dans la connaissance de la bonne latinité. Après qu'il se fut consulté avec eux sur les décrets qu'il voulait publier dans son concile, et sur tous les moyens propres à le rendre salutaire à son peuple, il partit de Rome, le 1^{er} de septembre 1565. Par ses exemples, par ses discours, par son air seul et sa modestie, il laissa sur tout le cours de sa route une odeur de sainteté qui, de même que la fleur annonce le fruit, présageait l'heureuse moisson qu'il devait recueillir. Il avait été reçu dans les lieux de son passage, comme un saint, neveu du pape, comme un saint, légat à latere pour toute l'Italie: caractère que lui avait donné son oncle, afin d'obvier à toutes les difficultés, en cas même de concours avec

d'autres cardinaux. A Milan, il fut reçu comme un père par des enfans qui, n'en ayant jamais vu, se plaignaient des larmes de tendresse qui gênaient leurs regards, et qui semblaient démentir la joie dont ils étaient enivrés. Charles n'avait alors que vingt-six ans ; mais, avec l'air de dignité qui le rendit vénérable dès sa première jeunesse, il avait la maturité d'esprit, et toutes les qualités qui captivent en quelque sorte la confiance.

Sans se repaître des honneurs qu'on lui rendait de tous côtés, il s'occupa, aussitôt après son arrivée, de la célébration de son concile. De seize évêques suffragans de sa métropole, il y en eut onze qui s'y rendirent en personne ; entre autres Jérôme Vida, évêque d'Albe, aussi distingué par la profondeur de sa doctrine que par son talent pour la poésie, et Nicolas Sfondrat, évêque de Crémone, qui depuis fut pape sous le nom de Grégoire XIV. Ceux de Lodi, d'Asti, de Novare et de Savone, retenus par des empêchemens canoniques, envoyèrent leurs procureurs, ainsi que l'Eglise de Vintimille, qui était vacante. Les cardinaux Bolba et Castiglione, quoiqu'ils ne fussent pas de la province, voulurent néanmoins avoir la consolation d'assister à un concile tenu par un prélat si plein de l'esprit de Dieu, et si bien instruit des vues de l'Eglise.

Le concile fut célébré avec un ordre et une majesté qui rendirent sensible en quelque sorte la présence de l'Esprit saint ; et dans la sagesse des nombreux décrets qu'on y dressa, la vaste étendue des lumières et des connaissances ecclésiastiques du saint cardinal put encore moins se méconnaître. Depuis les plus sublimes fonctions de l'épiscopat, jusqu'à celles du sonneur et du portier, on n'omit rien de tout ce qui appartient au régime et à l'édification de l'Eglise ; mais c'est principalement ce qui regarde les devoirs et la conduite des ecclésiastiques, qu'il faut lire et relire sans fin et sans rien omettre. La table des évêques y est réglée au point qu'on y précise jusqu'au nombre de plats qu'on y doit servir. On veut qu'ils y fassent lire l'Ecriture sainte, ou quelque autre livre de piété. On trouve une inconvenance révoltante et une sorte d'extravagance à ce que l'état de leur maison ressemble à celui des commandans militaires, ou des gouverneurs de province : il leur est enjoint de bannir des vêtemens de leurs domestiques l'or et l'argent, la soie, les couleurs saillantes, de n'y employer que des étoffes de laine, noires ou brunes. On exige d'eux qu'ils visitent leur diocèse avec une assiduité et une application qui aillent jusqu'à connaître parfaitement l'état de chaque paroisse. Les ecclésiastiques doivent porter chacun, avec la tonsure, l'habit clérical convenable à son ordre et à sa dignité. On

par des
rmes de
démén-
ue vingt-
able dès
outes les

tous co-
ration de
e, il y en
s Jérôme
e sa doc-
Sfondrat,
de Gré-
Savone,
eurs pro-
. Les car-
le la pro-
ster à un
et si bien

é qui ren-
rit saint ;
n, la vaste
s du saint
plus su-
eur et du
gime et à
ui regarde
lire et re-
y est ré-
s qu'on y
ou quel-
évoltante
aison res-
verneurs
s de leurs
antes, de
. On exige
une appli-
de chaque
vec la ton-
gnité. On

exclut de leur société habituelle les personnes du sexe, et même les parentes, comme en attirant d'autres. Quant aux femmes de mauvaise vie, il est ordonné de les noter par l'habillement, afin de les réduire à un état d'opprobre qui donne horreur de leur commerce. C'est le même détail et la même sagesse, tant pour les différens grades de la hiérarchie que pour la plupart des conditions entre les simples fidèles.

Toute l'Espagne, aussi bien que la Lombardie, signala son zèle pour la publication du concile de Trente. On tint à ce sujet plusieurs conciles provinciaux à Tolède, à Sarragosse, à Valence et à Salamanque¹. Rien n'y fut oublié de tout ce qui concerne les devoirs des évêques et de leurs officiers, des curés, des chanoines, l'examen pour la collation des ordres et des bénéfices, la résidence, l'assistance aux heures canoniales, l'office divin en lui-même, et la majesté du culte public. Il fut particulièrement ordonné aux évêques de n'admettre à la tonsure que des sujets désignés pour un bénéfice. A la fin des actes de Tolède, les seuls qu'on trouve imprimés, on voit des surveillans établis pour tenir la main à l'exécution des décrets dans chaque archiprêtre.

Afin de faciliter de plus en plus l'exécution des décrets de Trente, Pie IV donna une constitution qui révoquait les privilèges, les exemptions, les franchises, les indults, et généralement tout ce qui pouvait se trouver de contraire aux ordonnances de ce concile, dans les grâces accordées par ce qu'on appelait *Mare magnum*, aux églises, aux monastères, aux universités, aux hôpitaux, aux ecclésiastiques tant réguliers que séculiers, et aux laïques de quelque condition et dignité qu'ils pussent être². Comme il arrivait aussi que les nonces du saint Siège sollicitaient la faveur des princes, afin de parvenir au cardinalat, il défendit de briguer à l'ave nir ces dignités, sous peine d'excommunication, de privation de bénéfices, et même d'infamie perpétuelle. Pour récompenser ceux qui avaient bien mérité de l'Eglise dans la célébration du concile de Trente, il créa jusqu'à vingt-trois cardinaux dans une seule promotion qui eut lieu le 12 de mars 1565. De ce nombre furent les deux Vénitiens Zacharie Delphino et le célèbre Commendon, qui avaient été chargés d'inviter les princes du Nord au concile, et Hugues Buoncompagnon, Bolonais, qui devint pape sous le nom justement révérend de Grégoire XIII.

Pie IV eut néanmoins des ennemis, et donna lieu aux mécontentemens par une prédilection trop marquée pour ses proches³. Le saint cardinal Borromée ayant quitté son oncle pour son dio-

¹ Conc. t. 15, p. 751 et seq. — ² Bullar. Pii IV, const. 94, 96, 103. — ³ De Thou, l. 36, n. 9.

cèse, le pape fit venir auprès de lui deux autres neveux d'un caractère moins désintéressé. Annibal d'Altemps, l'un des deux, fut fait aussitôt gouverneur de l'Eglise romaine; et l'autre, appelé Marc Sitick, eut l'administration des affaires. Pie voulut encore marier d'Altemps avec la sœur du cardinal Borromée, nonobstant la proximité du sang, et prépara une riche dot, pour laquelle on l'accusa d'accabler le peuple d'impôts, et de susciter à plusieurs grands des procès ruineux. Il n'en fallait pas plus pour allumer l'indignation des illuminés, qui conspirèrent alors contre la vie de ce pontife¹. Benoît Accolti, fils d'un cardinal de ce nom, fut leur chef. Il avait pour complices Pierre Accolti son parent, le comte Antoine de Canosse, le chevalier Pelliccioni, et quelques autres en assez petit nombre. Benoît s'était mis en tête que Pie IV n'était pas vrai pape; qu'après sa mort on mettrait sur le saint Siège un autre pontife qu'on appellerait le pape Angélique; que celui-ci corrigerait toutes les erreurs, tous les abus, et que son pontificat serait l'âge d'or pour l'Eglise. Benoît ne laissait pas que de promettre à ses complices des villes, des châteaux et de grandes sommes d'argent. Lui et Pelliccioni s'étaient chargés de porter à Pie le coup de la mort, et ils en cherchèrent plusieurs fois l'occasion; mais toujours glacés par l'effroi au moment où elle se présentait, ils avaient enfin donné à la division le temps de se glisser parmi eux, et la conspiration s'était évanouie. Ils furent tous arrêtés dans une même nuit. On les mit à la question, où ils n'avouèrent rien, à l'exception d'Accolti, qui, affectant de rire tandis qu'on le tourmentait, dit qu'un ange l'avait excité à cette entreprise. On regarda son fanatisme en pitié; mais le crime paraissant de nature à ne pouvoir demeurer impuni sans danger, on en condamna l'auteur à la mort avec ses complices: ils furent tous exécutés, sans exception (1565).

Pie IV, échappé à ce péril, retomba peu après dans des appréhensions presque aussi cruelles au sujet des efforts prodigieux que firent les Turcs pour se rendre maîtres de Malte, et dévaster ensuite l'Italie, dont cette pépinière de héros chrétiens formait le meilleur boulevard. Soliman II, le plus grand et le plus sage des sultans, voulut, après la conquête de Rhodes, faire encore celle de Malte. Fatigué des plaintes continuelles de ses sujets contre les chevaliers, qui désolaient par leurs incursions toutes les côtes de l'Afrique et de l'Asie, qui bannissaient de toutes ses mers la sûreté du commerce et la liberté de la navigation, qui étaient les auteurs et les appuis de toutes les entreprises des princes chrétiens con-

¹ De Thou, *ibid.* Ciacon. t. 3, p. 881, etc.

tre les infidèles, et principalement des Espagnols, ennemis éternels de l'empire ottoman ; le sultan résolut enfin de mettre un terme à des alarmes qui renaissaient chaque jour, et fit les plus formidables préparatifs par terre et par mer, avec promesse d'ensevelir les chevaliers sous les débris du rocher d'où ils portaient le trouble et la désolation dans tous ses Etats. Il équipa cent soixante galères et galiotes, prit dans toutes ses troupes trente mille hommes d'élite, en partie janissaires, en partie spahis, c'est-à-dire tout ce qu'il avait de meilleur en cavalerie et en infanterie, et leur joignit une infinité de bâtimens de transport, où se trouvaient la grosse artillerie, les chevaux des spahis, avec des munitions de guerre et des vivres pour nourrir pendant six mois quatre-vingt mille personnes ; car c'est à ce nombre que s'élevaient tant les combattans que les gens de service en tout genre. Il donna le commandement des troupes de terre, avec la conduite générale de l'expédition, à Mustapha son parent, et le plus renommé de ses capitaines, âgé d'environ soixante-dix ans, mais qui n'avait de la vieillesse que l'expérience, une prudence consommée, et qui conservait la vigueur, l'activité, tout le feu même de la jeunesse. Le bacha Piali, âgé de trente-cinq ans, commandait la flotte : Piali, né Hongrois, et animé contre les chrétiens de toute la fureur que lui inspirait, tant la profanation du caractère sacré de son baptême, que la faveur du sultan qui lui avait donné une de ses petites-filles en mariage. Depuis peu d'années encore, il avait signalé son habileté et sa valeur par une victoire éclatante remportée sur une flotte chrétienne. Mustapha et Piali, qui avaient également part à la confiance du grand-seigneur, en avaient reçu ordre d'agir de concert en toutes choses, et de ne rien faire encore sans la participation de Dragut, gouverneur de Tripoli, et le plus grand homme de mer qu'il y eût alors dans l'empire du croissant. Dragut devait se joindre et se joignit en effet à l'armée turque, avec des renforts nombreux, ainsi que le roi d'Alger et le bey d'Egypte. Cet armement effroyable parut devant Malte le 18 mai 1565.

Il s'en fallait bien que cette forteresse, regardée aujourd'hui comme imprenable, eût alors cet avantage et cette réputation imposante. Depuis trente-cinq ans que les chevaliers avaient pris possession de l'île de Malte, où, dans une étendue d'environ sept lieues de longueur sur quatre de largeur, ils n'avaient trouvé que le fort misérable de Saint-Ange, ils avaient construit successivement, selon leurs modiques facultés, différens autres forts, qui portaient tous l'empreinte de la faiblesse à laquelle les avait réduits le renversement de leur premier empire. L'île de Malte, du côté de la Sicile, a deux ports, dont l'un, nommé le grand port, est

séparé du second, appelé port Musciet, par une langue de terre sur laquelle on avait construit le fort de Saint-Elme qui défendait l'entrée de ces deux ports. Deux autres langues de terre parvenues, et qui ont beaucoup plus de longueur que de largeur, s'avancent dans le grand port même en forme de deux doigts. C'était sur l'une de ces pointes que se trouvait le château Saint-Ange où les grands maîtres avaient logé jusque là : mais Jean Parizot de La Valette, qui gouvernait dans ces dangereuses conjonctures, voulut être plus à portée de veiller à tout, et transporta sa résidence, avec tout le couvent, dans ce qu'on appelait le Bourg, c'est-à-dire dans une petite ville située en avant du château Saint-Ange. Il y avait aussi un bourg sur l'autre pointe de terre qui avance dans le grand port, et qui portait, quoique ce ne soit qu'une presqu'île, le nom d'île de la Sangle, en mémoire du dernier grand-maître qui l'avait fortifiée. Du fort Saint-Ange, on tendait tous les soirs, pour la sûreté du port, une grosse chaîne de fer, qui était soutenue de distance en distance par des poutres croisées et des tonneaux flottans. Il y avait encore plusieurs autres postes fortifiés, tels que l'île ou le rocher de Goze, et des retranchemens creusés auprès des anses, qui sont en assez grand nombre sur quelques côtes de Malte, sans parler de la Cité Notable, capitale de l'île, éloignée d'environ deux lieues des places dont nous venons de parler. Pour défendre tant de postes différens, la religion ne comptait qu'environ sept cents chevaliers, non compris les frères servans, et huit mille cinq cents hommes, tant troupes de terre et de marine, que bourgeois et paysans enrégimentés.

Mais le génie du grand-maître Jean de La Valette formait lui seul une défense supérieure à tous les efforts, à tous les périls, à tous les revers. C'était une de ces âmes fortes et calmes que rien n'étonne, d'une habileté consommée, acquise en passant par toutes les dignités de l'ordre, dont la dernière avait toujours été le prix de beaux faits par lesquels il s'était illustré dans la précédente; enfin d'une bravoure qui, jointe à la vivacité de sa foi et à toutes ses vertus religieuses, lui faisait envisager de même oeil la vie et la mort, et lui laissait tout son sang-froid dans les plus cruelles détresses. Comme son espoir reposait beaucoup plus sur le nombre de ses forteresses que sur l'importance d'aucune en particulier, il résolut de faire dans chacune la plus vigoureuse résistance, de disputer partout le terrain pied à pied; et il ne désespéra point de consumer ainsi, ou du moins de rebuter et de faire enfin rembarquer ses nombreux assaillans.

Don Garcie de Tolède, vice-roi de Sicile, lui avait promis, au nom du roi d'Espagne son maître d'aller incessamment à son se-

cours avec une armée de vingt mille hommes, protestant de veiller à la défense de Malte avec le même soin qu'à la conservation de la Sicile même. Le grand-maître se montra sensible à ces offres; mais sans trop compter sur des promesses si pompeuses, il forma le dessein généreux, et démontré si sage par l'événement, de soutenir avec les seules forces de l'ordre tous les efforts de la puissance ottomane. Il fut sans cesse question du secours d'Espagne pendant la longue durée du siège; mais cette offre éblouissante, réduite en réalité à huit mille hommes, ne s'accomplit qu'au moment où on le leva.

Réduit donc aux forces de l'ordre, ou, pour mieux dire, à l'appui d'en-haut, le vertueux grand maître assembla tout ce qu'il y avait de chevaliers à Malte, et ne leur dissimula ni la grandeur du péril ni le peu de fond qu'il y avait à faire sur les secours humains ¹. « Une armée formidable, dit-il avec une contenance et un ton assurés, une nuée de barbares va fondre sur nous : ce sont les ennemis de Jésus-Christ. Nous combattons pour la foi; le Dieu des armées nous redemande aujourd'hui la vie que nous avons vouée à la gloire de son nom. Heureux ceux qui pour une si belle cause consumeront les premiers leur sacrifice! Mais pour nous en rendre dignes, allons, mes frères, renouveler nos engagements au pied des autels, et que chacun puise, dans le sang même du Sauveur des hommes, ce généreux mépris de la mort qui peut seul nous rendre invincibles. »

Il prit, suivi de tous les chevaliers, le chemin de l'église, où le Saint-Sacrement était exposé. A l'exemple du grand-maître, il n'y eut aucun des frères qui ce jour-là, ou les jours suivans, n'approchât de la communion : tous parurent ensuite des hommes entièrement renouvelés. On ne vit plus de querelles parmi eux, plus de rivalités ni de jalousies; et ce qui est plus admirable, on ne parut plus susceptible de la passion qui ne triomphe que trop souvent des héros. Depuis ce saint jour, il n'y eut aucune liaison entre les chevaliers et les personnes du sexe, quelque innocente qu'elle pût être; on ne vit aucune démarche qui eût pour principe des vues d'intérêt ou d'ambition. La perspective d'une mort presque inévitable avait ranimé dans leurs cœurs le détachement du monde, et toutes les vertus de leur profession. Tous s'embrassèrent avec une tendresse fraternelle, comme pour la dernière fois, et protestèrent à voix haute de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le salut de l'ordre et la défense de l'Evangile. Charmé de ces dispositions héroïques, le grand maître

¹ Vert. Hist. de Malte, l. 12, p. 450. P. Boissat, t. 2, l. 6. J. Baudoin. Leunclav. Oth. Bos.

assigna aussitôt à chaque langue le poste où elle les devait utiliser (1565).

Il n'y avait plus de momens à perdre. Les infidèles, après plusieurs marches et contre-marches, avaient enfin débarqué, et s'avançaient dans les terres, en conservant la communication avec leur flotte, au moyen de quelques redoutes garnies d'artillerie. Le général s'étant porté, avec quelques ingénieurs, sur le mont Calcara, d'où l'on découvre presque l'île entière, reconnut l'état des fortifications, puis tint un grand conseil de guerre. Il y fut résolu de commencer l'attaque par le fort Saint-Elme que les infidèles ne présumaient pas pouvoir tenir plus de cinq à six jours, et qui devait les rendre maîtres du port Musciet, où toute leur flotte serait en sûreté. Cependant, l'armée turque s'étant répandue dans les campagnes, mettant le feu aux villages, pillant et massacrant tout ce qui ne s'était pas retiré de bonne heure dans les endroits fortifiés, des chevaliers, détachés avec des soldats d'élite, tombaient sur les pillards, taillaient en pièces tous ceux qu'ils trouvaient écartés : en différentes escarmouches, ils tuèrent plus de quinze cents Turcs, sans avoir perdu plus de quatre-vingts des leurs.

Mustapha, poursuivant son dessein principal, alla lui-même reconnaître de près le fort Saint-Elme, l'investit du côté de la terre; et sans s'étonner de la dureté du sol, qui n'était qu'un roc à peine couvert d'une terre pierreuse, fit ouvrir la tranchée. Sous le feu continuel de la place, à force de pionniers dont le cruel Ottoman prodiguait la vie, il ne laissa pas que de mettre ses gens à couvert en plusieurs endroits. Dans ceux où l'on ne pouvait entamer le roc, au lieu de tranchée, il fit construire une espèce de rempart, avec des poutres, de grosses planches et de la terre mêlée de paille ou de jonc. Au moyen des bœufs qu'il avait pris dans l'île, il fit ensuite traîner son canon jusqu'au mont Saint-Elme, établit ses batteries, et dès le 24 de mai, on vit jouer dix canons de quarante-huit livres de balles, deux coulevrines de soixante, et un énorme basilic, qui tirait, dit-on, des pierres de cent soixante livres de pesanteur. Il y eut bientôt une artillerie plus nombreuse, et des pièces pointées en tous sens, en écharpe, en revers sur l'intérieur des fossés, et jusque sur les casemates, quoique le feu de la place assiégée y répondît fortement. Comme elle avait peu d'étendue, il n'y avait point de coup qui ne portât, et qui ne ruinât quelque partie des défenses. Cette forteresse était si peu de chose, qu'on n'y tenait ordinairement que soixante soldats, sous le commandement d'un chevalier. C'était le commandeur de Bro-

glio, d'une ancienne maison piémontaise ou la bravoure était héréditaire, qui avait alors ce commandement; mais comme il était tout cassé de vieillesse et de travaux militaires, en le laissant dans le fort pour y donner l'exemple de l'intrépidité et de l'assiduité même aux exercices les plus laborieux, on lui avait associé le bailli de Négrepont, avec soixante chevaliers, et une compagnie d'infanterie espagnole commandée par le chevalier de la Cerda.

Bientôt néanmoins, la plupart des ouvrages ayant été ruinés par le feu continuel d'une artillerie foudroyante, le grand-maître, qui fondait moins d'espoir sur les fortifications que sur le courage et l'activité de ceux qui les défendaient, prépara un renfort, résolu à le conduire lui-même, et à se renfermer dans la place; mais le conseil et tout le convent s'y opposèrent d'une voix unanime; tout le monde frémissait à la seule pensée d'un si grand péril pour une tête à laquelle était attaché le destin de l'Etat. A l'instant, il se présenta un si grand nombre de chevaliers pour cette commission périlleuse, et ils la briguèrent avec tant d'empressement, qu'il n'y eut de difficulté que pour le choix. Ce fut la même ardeur parmi ceux qui sur ces entrefaites arrivèrent des régions diverses, dont l'éloignement ne leur avait pas permis de venir partager plus tôt les périls de leurs frères. La plupart, sans attendre d'escorte, se jetaient dans de légers esquifs, et passaient à la file dans la place foudroyée. Le grand-maître, pour favoriser le passage du château Saint-Ange qui était sur une hauteur, battait continuellement le camp des Turcs, où quelques éclats d'une pierre mise en pièces par un boulet blessèrent si dangereusement l'amiral Piali, qu'on le crut mort.

Durant l'étonnement et le désordre que cet accident occasiona, les assiégés firent une sortie, surprirent les Turcs dans la tranchée, et taillèrent d'abord en pièces tout ce qui se présenta devant eux; mais les Turcs, revenus de leur premier effroi, retournèrent en foule à la charge, regagnèrent leurs postes, et forcèrent les assiégés à rentrer dans la place. Malheureusement encore pour ceux-ci, un vent contraire, qui repoussait la fumée de tant d'armes à feu, forma sur les glacis un nuage épais, à la faveur duquel les assiégans s'y logèrent, et y établirent une batterie avec tant de célérité, que la fumée se dissipait à peine, quand on vit les drapeaux des infidèles flotter sur la contrescarpe, et leur canon tirer sur le ravelin. Dans l'accablement de fatigue où étaient les assiégés, nuit et jour sous les armes, cet ouvrage, peu élevé et facile à reconnaître, fut emporté par escadade quelques jours après: le fort entier eût éprouvé le même

sort, si les échelles dont s'étaient munis les barbares ne se fussent trouvées trop courtes. Ils en furent précipités, et les laissèrent sur la place parmi de grands tas de morts et de mourans. Cette action, qui dura depuis le point du jour jusqu'à midi, leur coûta près de trois mille hommes, élite de leurs braves. La religion de son côté perdit vingt chevaliers, et près de cent soldats, sans compter les blessés, parmi lesquels se trouvèrent le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio.

Le chevalier de la Gardampe-Bridiers, ayant reçu un coup de mousquet au travers du corps, aperçut quelques-uns de ses confrères qui s'empressaient pour le soulager. *Ne me comptez plus au nombre des vivans*, leur dit-il après les avoir remerciés affectueusement de leurs bons offices; *réservez vos soins pour ceux de nos frères qui peuvent encore servir la religion*. Il se traîna, comme il put, à la chapelle du fort, et après s'être recommandé à Dieu, expira au pied de l'autel. A la faveur de la nuit, on transporta les blessés au Bourg, et l'on ramena cent hommes frais en leur place. Le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio, malgré leurs blessures et leur grand âge, refusèrent avec magnanimité de revenir au couvent, et répondirent au grand maître, qui les y avait invités, qu'ils voulaient mourir dans leur poste. Ces héros vénérables, toujours sous les armes, brûlés et tout défigurés par les ardeurs du soleil, ne sortaient point des endroits où le danger était plus pressant; ils ne dédaignaient pas de fouir la terre eux-mêmes, et de la transporter aux lieux où l'on projetait de se remparer. On vit néanmoins un lâche parmi tant de héros; mais sa lâcheté, marquée de la flétrissure qu'elle méritait, ne servit qu'à en inspirer plus d'horreur. Le chevalier de la Cerda, qui dès le commencement du siège n'avait pas rougi de dire au grand-maître qu'on ne pouvait tenir plus de huit jours dans un poste si mauvais, s'était fait transporter avec les blessés, pour un coup dont on voyait à peine la marque. La Valette, indigné d'une poltronnerie jusque là sans exemple dans l'ordre, le fit arrêter, et conduire honteusement en prison.

Cependant il n'y avait point de jour qu'on ne perdit plusieurs chevaliers, et un nombre proportionné de soldats. On ne voyait dans tout le fort que des boiteux, des bras en écharpe, des hommes qui n'étaient plus que la moitié d'eux-mêmes, et ce qui n'excitait pas moins d'horreur, des membres séparés du corps, et confusément épars, parce qu'on n'avait pas le temps de les couvrir de terre. Le fort lui-même, délabré de toutes parts, n'était plus que le simulacre d'une place de défense. Les Turcs, travailleurs infatigables, et très-habiles à remuer les terres, poussaient leurs tra-

vaux sans relâche, attaquaient de même : il n'y avait pas un seul instant où l'on ne risquât d'être emporté d'assaut. Les assiégés ayant fait savoir au grand-maître l'état déplorable où la place et eux-mêmes se trouvaient, en l'assurant néanmoins d'une obéissance parfaite, quelque résolution qu'il prit à leur sujet, il ne put que s'attendrir sur leur sort. Il leur répondit sans feinte qu'il était des occasions où les membres devaient s'immoler pour la conservation du corps ; que le salut ou la perte de l'île entière, et peut-être de l'ordre, dépendait de la résistance plus ou moins longue du fort confié à leur valeur ; qu'ils se souvinssent des vœux sacrés qui les obligeaient à sacrifier leur vie pour la défense de la religion ; qu'il n'avait point oublié ses propres sermens, et qu'au lieu d'abandonner ce fort, il était résolu de s'y jeter lui-même et de s'y enterrer avec eux.

A cette réponse, quantité de chevaliers, et surtout les anciens, protestèrent de s'ensevelir sous les ruines de la place, plutôt que de la céder aux infidèles : mais les jeunes chevaliers, plus susceptibles de cette valeur impétueuse qui affronte la mort, que de la magnanimité paisible qui l'attend de sang-froid, écrivirent au grand-maître qu'ils ne démentiraient point ce qu'on attendait d'eux, mais qu'ils ne prendraient conseil que de leur désespoir ; qu'ils se précipitèrent l'épée à la main au milieu des infidèles, et se firent tous hacher, plutôt que de se laisser étouffer sous des ruines, ou égorgé comme de vils animaux, par des barbares qui n'aspiraient qu'à devenir leurs bouchers. Le grand-maître ne vit pas cette lettre sans indignation ni sans quelque trouble : mais, régnant avec un empire absolu sur tous ses mouvemens, il leur écrivit que, pour mourir avec honneur, comme ils se le proposaient, il ne suffisait pas de périr les armes à la main ; qu'ils ne pouvaient trouver la gloire que là où le devoir les appelait, et par conséquent dans les postes qui leur étaient assignés par le représentant du maître suprême auquel ils avaient voué l'obéissance. Du reste, il leur fit envisager qu'aussitôt après leur désertion, l'ennemi ne manquerait pas d'investir le Bourg où ils prétendaient se retirer ; qu'ils y trouveraient donc également la fin de leur vie, avec cette différence qu'au lieu de mourir en héros chrétiens, ils périeraient en déserteurs et en réprouvés.

Cependant, pour adoucir les esprits, ou plutôt pour gagner du temps, La Valette envoya trois commissaires dans le fort, sous prétexte de prendre une connaissance exacte de l'état de la place. Deux d'entre eux rapportèrent qu'ils ne le croyaient pas en état de soutenir un assaut ; qu'ils ne comprenaient pas même comment la garnison avait pu résister jusque là. Le troisième, nommé Con-

stantin Castriot, ne consultant que les inspirations héroïques du sang de Scanderberg dont il faisait gloire d'être issu, soutint que la place pouvait tenir encore assez long-temps, et offrit au grand-maître, s'il lui permettait de faire quelques levées nouvelles, de s'y renfermer, et de s'y soutenir jusqu'à l'arrivée du secours de Sicile dont on parlait fort. Le grand-maître, sans compter sur le rapport de Castriot, accepta l'offre, qui ne pouvait avoir que des suites heureuses. On battit aussitôt le tambour pour l'enrôlement dans le Bourg et dans toutes les places. Les bourgeois, les habitants de la campagne, les premiers même d'entre les citoyens, tous à l'envi vinrent offrir leurs services. La garnison de Saint-Elme n'apprit cette nouvelle qu'avec une honte, qu'avec un dépit qui fit renaître le courage dans tous les cœurs. Pour rendre ce sentiment plus vif encore, le grand-maître écrivit froidement à ces chevaliers qu'il leur donnait volontiers leur congé; que pour un d'entre eux qui se montrait rebuté du combat, il se présentait dix braves qui n'aspiraient qu'à prendre leur place. « Aussi-bien, ajouta-t-il, m'épargnerai-je de cruelles inquiétudes, puisqu'il s'agit d'un poste où il ne faut que des gens d'une constance à toute épreuve. »

Les mécontents sentirent vivement tout ce qu'indiquait cette indifférence. Ils se représentèrent l'opprobre éternel dont ils allaient se couvrir à la face de l'ordre et de tout l'univers, en remettant leurs postes à de nouveaux enrôlés. « Et s'il arrive, s'écrièrent-ils, que ces recrues soient assez heureuses pour tenir jusqu'à l'arrivée du secours, pourrons-nous soutenir la vue de nos confrères? pourrons-nous trouver un réduit assez éloigné du commerce des hommes, pour y enterrer notre honte et notre désespoir? » Ils résolurent de se faire égorger jusqu'au dernier, plutôt que de céder la place à cette milice, ou de l'abandonner aux Turcs. Sur-le-champ, ils conjurèrent le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio de demander leur grâce au grand-maître, de lui exprimer toute la vivacité de leur repentir, ainsi que la détermination où ils étaient de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la place que leur avait commise la religion. La Valette, pour affermir cette résolution en affectant de la dédaigner, répondit en premier lieu, qu'il préférerait des recrues dociles à d'anciens guerriers qui ne savaient pas obéir. Enfin, quand on lui eut demandé grâce une seconde fois, et dans les termes les plus soumis, il voulut bien s'apaiser. Les milices furent congédiées, et chacun reprit son poste, pour ne l'abandonner qu'avec la vie.

Tout ce qui s'était passé jusque là ne paraît presque plus rien

oïques du
outint que
au grand-
velles, de
ecours de
ter sur le
r que des
rôlement
, les habi-
yens, tous
aint-Elme
épît qui fit
sentiment
chevaliers
n d'entre
dix braves
en, ajouta-
qu'il s'agit
ce à toute

quait cette
dont ils al-
vers, en re-
ive, s'écriè-
enir jusqu'à
de nos con-
né du com-
otre déses-
nier, plutôt
onner aux
epont et le
and-mâitre,
i que la dé-
ière goutte
it commise
en affectant
rait des re-
pas obéir.
ois, et dans
Les milices
l'abandon-
ne plus rien

en comparaison de ce qui arriva depuis. L'acharnement des Turcs s'accrut dans la même proportion que le courage des chevaliers. Pendant vingt-six jours consécutifs on fut aux mains, et il n'y eut point de jours que les barbares furieux ne tentassent l'escalade. Le 16 de juin, Mustapha, honteux d'être arrêté si long-temps devant une bicoque, livra un assaut général par terre et par mer, après avoir rasé, avec son artillerie, le rempart du fort jusqu'au roc sur lequel il était situé. Les janissaires, au son de leurs instrumens barbares, se jetèrent dans le fossé qui était presque comblé, tandis que quatre mille arquebusiers tiraient continuellement contre ceux qui paraissaient sur la brèche ; mais, à leur approche, elle se trouva bordée par plusieurs rangs de soldats, où de trois en trois on avait placé un chevalier : nouveau genre de rempart bien plus impénétrable que le premier. L'audace, la constance, l'opiniâtreté, l'emportement, le stratagème et la fureur, il n'est rien dont on ne fit un usage affreux. Souvent le chrétien et le musulman, après avoir tiré l'un sur l'autre, après avoir rompu leurs piques et leurs épées, se prenaient au corps ; et alors le plus vigoureux, ou le plus agile et le plus adroit, terminait la querelle par le poignard.

Mais ce qui donna aux assiégés un avantage prodigieux, ce furent des cercles entortillés d'étoupes, trempés dans des chaudières de poix et d'huile bouillante, qu'on faisait voler au milieu des rangs, serrés sous la brèche. Ces cruelles machines s'enflammaient dans les airs, et en s'abattant, enveloppaient trois, quatre, et jusqu'à six Turcs, qui brûlaient tout vifs, s'ils ne pouvaient à l'instant se jeter dans la mer. Les cris effroyables de ces malheureux, leur agitation pour se dégager ou tirer du secours de leurs voisins, le désordre avec lequel on fuyait leur voisinage funeste, l'effroi des plus déterminés janissaires, les exhortations, les menaces, les coups même qu'ils recevaient de leurs officiers, les morts et les mourans amoncelés de part et d'autre, la lueur sinistre du fer et du feu, le tonnerre du canon et de la mousqueterie : tout faisait d'un champ de bataille si resserré le théâtre de toutes les horreurs, sans que les chevaliers perdissent toutefois un pouce de terrain, et sans que le gros des Turcs, du moins assez long-temps, fit mine de reculer. Enfin la victoire, prix de la persévérance, demeura aux chevaliers. Couverts de blessures, consumés par un soleil brûlant, épuisés de force par un assaut de six heures entières, ils eurent la satisfaction d'entendre sonner la retraite par l'ordre de Mustapha, qui avait perdu plus de deux mille hommes. La religion de son côté perdit dix-sept chevaliers, qui tous se firent tuer sur la brèche, sans compter les blessés,

et plus de trois cents soldats morts sur-le-champ, ou mis hors de combat. Un pareil succès dans une si mauvaise place n'était dû qu'au désespoir généreux de ses défenseurs, qui, voués à la mort, cherchaient moins à gagner la victoire qu'à vendre chèrement leur vie.

Le grand-maître, pour les remplacer, trouva moyen de faire encore passer dans le fort cent cinquante hommes, tant officiers que soldats, qui s'offrirent tous de plein gré à s'aller renfermer dans une place qu'on ne pouvait plus regarder que comme un tombeau. C'est le dernier secours qu'il fut possible d'y faire parvenir. Mustapha, comprenant, à cette manœuvre du grand maître, que le siège de Saint-Elme durerait aussi long-temps qu'il y aurait des chevaliers dans les autres endroits de l'île, parut négliger le reste pour s'appliquer uniquement à couper cette communication. Le vice-roi de Tripoli, l'intrépide Dragut, qui enfin l'avait joint devant Malte, et qui entra dans ses vues, sortit de la tranchée pour reconnaître la position des lieux; mais il fut aussitôt atteint sous l'oreille de l'éclat d'une pierre brisée par le canon du château Saint-Ange. Il tomba sans connaissance, en jetant le sang par les oreilles, ainsi que par le nez et la bouche, et mourut quelques jours après. Du même coup, le sangiac, qui accompagnait le vice-roi, fut tué sur-le-champ. Mustapha, sans paraître ému, alla faire ses observations au même lieu : il conclut, avec un ingénieur habile, à dresser une batterie sur le mont Calcare, à prolonger en même temps la tranchée jusqu'au bord de la mer, afin d'investir le fort de tous côtés, à la garnir partout de batteries et de mousquetaires, à porter enfin à l'embouchure du port Musciet quatre-vingts galères, précédées d'une multitude de barques et de brigantins chargés des meilleurs arquebusiers.

Tout ayant été exécuté avec un travail immense, qui ne fut interrompu ni le jour ni la nuit, l'armée se présenta entière à l'assaut avec toute l'ardeur que pouvait inspirer l'espoir en quelque sorte infaillible du succès. Elle fut reçue par les chevaliers avec une fermeté plus grande encore. Trois fois les infidèles furent contraints de lâcher pied, et trois fois ils revinrent à la charge avec un acharnement qui coûta la vie à un grand nombre de chrétiens; et si le soleil n'eût cessé d'éclairer leur manœuvre, les chevaliers, quoique invincibles pour cette multitude, eussent infailliblement succombé à l'excès de la fatigue. Le peu de relâche que leur procura la nuit, ne servit qu'à leur rendre plus sensible la grandeur de leurs pertes. Ils l'employèrent, dans le deuil et les gémissemens, à panser leurs plaies les uns les autres, à recueillir les der-

riers soupîrs des mourans, à s'acquitter religieusement de tous leurs devoirs d'hospitaliers.

Déchus cependant de tout espoir de secours, ayant pour toute consolation un capucin magnanime qui s'était, comme eux, dévoué pour le salut public, et qui, ne pouvant plus les rassembler dans la chapelle, venait les exhorter sur la brèche sous le feu des mousquets, et souvent sous la pointe des piques, ils s'empresaient tour à tour vers cet héroïque apôtre, et ne songeaient plus qu'à finir leur vie en chrétiens fervens et en véritables religieux. La nuit suivante, tous se préparèrent à une mort prochaine par la participation aux sacremens de l'Eglise : ils se dirent ensuite un éternel adieu, s'embrassèrent avec attendrissement, et n'ayant plus qu'à rendre leurs âmes à leur Créateur, chacun alla reprendre son poste, pour mourir au lit d'honneur, ou plutôt sur l'autel de son sacrifice. Ceux que l'épuisement et les blessures empêchaient de marcher, se faisaient porter avec des chaises sur le bord de la brèche; et armés d'une épée qu'ils soulevaient à peine à deux mains, ils attendaient, avec un courage auquel n'atteint pas la nature, que les ennemis, qu'ils ne pouvaient aller chercher, vinsent à leur rencontre.

Dès la pointe du jour, les barbares, en poussant des cris de triomphe, allèrent à l'assaut comme à une victoire qui ne devait plus leur être disputée¹. Ils n'en étaient pas encore où ils prétendaient. La proximité d'une mort volontaire et commune entre les soldats et les chevaliers les avait tous rendus égaux en valeur. Ils allaient au-devant de l'ennemi, avec la même fierté que s'ils eussent eux-mêmes marché à un triomphe certain. Ceux qui ne pouvaient se porter en avant combattaient de leurs sièges avec les armes à feu; et après avoir consumé toute leur poudre, en cherchaient dans les fournimens des morts qui tombaient à leurs côtés. On soutint ainsi un assaut de quatre heures entières, qui réduisit la garnison à soixante hommes, ou plutôt à autant de lions indomptables qui portaient le désordre et l'effroi parmi des milliers de Musulmans. Quelques soldats chrétiens s'étaient maintenus sur un cavalier qu'on avait construit au-devant du fort. Dans la cruelle détresse où l'on se trouvait, on les rappela pour repousser le danger le plus pressant. A ce mouvement, le général turc, comme s'il eût encore été rebuté, fit tout-à-coup cesser l'assaut, et sur-le-champ coula des janissaires dans le cavalier, d'où l'on plongeait dans tous les recoins du fort. Les Chrétiens, de leur côté, employèrent ce moment de répit à bander leurs plaies,

¹ P. Boissat. part. 2, p. 265.

moins pour prolonger leur vie, que pour vendre plus cher ce qui leur en restait.

A onze heures du matin, les Turcs retournèrent à l'assaut. Du haut du cavalier, les janissaires choisissaient ceux qu'ils voulaient percer, sans rien craindre de l'ennemi, qui n'avait plus de quoi tirer. Bientôt ils ne virent dans la place que morts et moribonds au nombre d'environ six cents, et en instruisirent le reste de l'armée. Alors tous les infidèles se jetèrent dans le fort. Ils ne rencontrèrent que quelques estropiés, dont les uns, recueillant le reste de leurs forces, s'élançèrent dans les premiers rangs; et les autres, maniant à peine leurs piques ou leurs épées, combattirent où ils se trouvaient, jusqu'à l'entière extinction de leurs forces. A l'exception de cinq Maltois, qui gagnèrent le Bourg à la nage, et de vingt à vingt-cinq tant soldats qu'officiers qui furent pris par les gens de mer, tous, jusqu'aux blessés qui n'avaient plus qu'un souffle de vie, furent indignement massacrés. Le féroce bacha faisait rechercher ceux-ci parmi les morts : on pendait les chevaliers par un pied à la voûte de la chapelle, on leur arrachait le cœur, on leur coupait les mains, on leur faisait avec le cimeterre de larges incisions en forme de croix sur le dos et sur la poitrine; puis on les attachait sur des poteaux écartelés, et on les jetait à la mer, dont le flux les portait sur le rivage du Bourg. Mustapha ne se possédait point à la vue du fort misérable de Saint-Elme, qu'il mettait en parallèle avec la perte énorme qu'il y avait faite. On assure qu'il y perdit au moins huit mille hommes de ses meilleures troupes. La religion y en perdit douze cents, dont cent dix chevaliers. Le grand-maître, pour apprendre au mahométan à ne pas faire la guerre en bourreau, fit égorger tous les prisonniers turcs, et par le moyen du canon en lança les têtes à l'entrée de leur camp. Il défendit encore de faire désormais aucun quartier, non pas seulement par représailles, mais bien plutôt pour ôter à ses gens toute espérance de composition, et pour ne leur faire attendre leur salut que de celui de leur île.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer en détail tous les autres événements du siège de Malte, ni tous les exploits que la constance et le courage de ses défenseurs opposa à la fureur opiniâtre des infidèles : ce qu'on a vu suffit pour faire concevoir ce que peut la valeur appuyée de la religion, laquelle, bien comprise, sera toujours le plus puissant mobile des vertus tant militaires que civiles, et par conséquent le plus ferme soutien des Etats. Les Turcs ayant investi tout à la fois le Bourg, le château Saint-Ange et le château Saint-Michel, autrement dit l'île de la Sangle, les chevaliers, conduits par le grand maître partent où le danger

pressait, firent face à toutes les attaques, à toutes les surprises, à des assauts réitérés sans nombre par toute l'armée ottomane, afin d'accabler par la fatigue ceux qu'on ne pouvait réduire par les armes. Après la prise de Saint-Elme, le vice-roi d'Alger vint encore se joindre au bacha, lui amenant, entre autres renforts, ce qu'on appelait les braves d'Alger, troupe de deux mille cinq cents déterminés, qui faisaient profession de ne point connaître de péril.

Mais le courage des chevaliers avait passé dans le cœur de tous les Maltois. Les matelots, les bourgeois, les paysans, les enfans mêmes et les femmes, tout servait à sa manière, ou semblait plutôt avoir changé d'état et de nature. Comme l'épéron de Saint-Michel allait être emporté, une troupe d'environ deux cents enfans, armés de frondes qu'ils maniaient avec beaucoup d'adresse, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les assaillans; et l'ange tutélaire de Malte, La Valette, ayant l'œil à tout, dépêcha un détachement qui acheva de mettre les barbares en désordre : du rempart où ils se logeaient déjà, tous furent culbutés dans le fossé. Les femmes, partageant les travaux et les dangers avec leurs pères, leurs frères et leurs maris, leur apportaient des rafraichissemens et des munitions de guerre; jetaient elles-mêmes sur les Musulmans des feux d'artifice, de l'eau bouillante, de la poix fondue; ne connaissaient point d'autre péril que de tomber vives entre leurs mains impures. Plusieurs d'entre elles périrent cependant par les armes de ces furieux, qui se piquèrent de ne pas les épargner plus que les hommes. Les Chrétiens de tout âge, de tout sexe, et de tout état, travaillaient infatigablement, la nuit et le jour, à creuser les coupures et les retranchemens qu'il fallait substituer sans cesse aux parapets et aux murs ruinés, le plus souvent sur un sol tout en feu, sous les foudres du canon, parmi le tumulte et les cris des combattans, les plaintes et les gémissemens des blessés de l'un et de l'autre sexe, qui expiraient confondus ensemble sous des amas de débris sanglans et d'armes brisées.

Le grand-maître lui-même fut blessé dangereusement; mais tout le temps que dura l'action où il avait reçu le coup, il dissimula généreusement sa blessure. On jugeait avec raison que de la conservation de sa vie dépendait le sort de l'île et de l'Etat; il croyait que leur salut dépendait encore plus du mépris qu'il témoignerait de la mort. Un ancien commandeur lui ayant annoncé, sur le rapport d'un transfuge, que le général turc avait juré de faire passer tous les chevaliers au fil de l'épée, et de réserver leur chef pour le présenter au grand-seigneur : « Je l'empêcherai bien, » repartit ce grand homme, de me séparer de mes frères; si, contre mes espérances, ce siège avait une issue malheureuse, je prendrais

» l'habit d'un simple soldat; et plutôt qu'on voie à Constantinople
» un grand-maître chargé de chaînes, je me jetterai, l'épée à la
» main, dans les bataillons les plus épais, où je pourrai bien en-
» core faire expier chèrement cette folle présomption. » De pareils
courageux sont rarement vaincus. Tous les genres d'attaque que
l'art funeste de la guerre peut mettre en usage, tranchées, places
d'armes, redoutes, cavaliers, sapes, mines, escalades, batteries
multipliées et dirigées en tous sens, assauts renouvelés presque
tous les jours, feux artificiels, carcasses, machines infernales, tout
fut employé, et tout échoua, non par la force des remparts ou de
la garnison, mais par le courage des chevaliers, et principalement
de La Valette, l'âme comme universelle de ce peuple de héros. De
l'infirmerie même où les blessés se soutenaient à peine, ils sor-
taient courageusement dans le moment d'alarmes, et, comme
ceux du fort Saint-Elme, cherchaient la mort sur la brèche, plutôt
que de l'attendre dans leurs lits. Des femmes s'habillaient en
hommes, se rangeaient en armes parmi les combattans, et tenaient
ferme au plus fort des hasards.

Enfin le secours de Sicile arriva comme Malte était presque
délivrée par ses propres forces. Il ne consistait qu'en six mille
hommes effectifs; mais les barbares, si malmenés depuis quinze
mois par un nombre infiniment moindre de chevaliers, croyaient
retrouver partout ces mêmes héros. Sans s'informer du nombre
ni de la qualité des auxiliaires, ils levèrent précipitamment le siège,
et se jetèrent dans leurs vaisseaux, abandonnant leur grosse artil-
lerie, aussi bien que le fort Saint-Elme, où le grand-maître remit
promptement une garnison. Il fit ruiner leurs ouvrages et com-
bler leurs tranchées, tous les insulaires travaillant jour et nuit
avec l'ardeur qu'ont des prisonniers à briser leurs fers. Cepen-
dant les généraux turcs ne furent pas plus tôt rembarqués, qu'ils
eurent honte d'une précipitation qui avait l'air d'une déroute,
et pour tout motif, la crainte de quelques milliers de Siciliens
fatigués de la mer, commandés par des chefs peu d'accord entre
eux, et qui enfin n'égaliaient pas en nombre le tiers de ce qui res-
tait d'Ottomans en bon état. Il n'y eut pourtant qu'incertitude
dans leurs conseils et dans leurs opérations. Ils débarquèrent à
la vérité une seconde fois; mais déjà leurs lignes et leurs retran-
chemens étaient comblés, et ils avaient à recommencer le siège
comme s'ils n'eussent encore rien fait (1565).

Mustapha craignant toutefois que le grand-seigneur ne lui re-
prochât de n'avoir osé tenir devant l'ennemi en rase cam-
pagne, se résolut, plutôt que d'attendre le cordon fatal, à vaincre ou
à mourir dans le champ d'honneur. Cette consolation lui fut en-

Constantinople
 épée à la
 bien en-
 De pareils
 aques que
 es, places
 batteries
 ales, tout
 arts ou de
 paiement
 héros. De
 e, ils sor-
 t, comme
 ne, plutôt
 laient en
 t tenaient

core refusée : ses troupes épouvantées se plaignaient hautement de ce qu'on voulait tout de nouveau les ramener à la boucherie. Ce ne fut qu'à coups de bâton qu'on les arracha des vaisseaux et qu'on les traîna au champ de bataille. La plupart firent à peine une décharge de leurs mousquets ; puis ils s'enfuirent si confusément, que le bacha, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur, fut contraint de s'abandonner au torrent des fuyards. Depuis la Cité Notable près laquelle s'engagea l'action, on les mena battant jusqu'au rivage, où l'amiral turc, pour favoriser la retraite, tenait des chaloupes couvertes de ses meilleurs arquebusiers. Les soldats chrétiens, aussi bien que les chevaliers qu'ils avaient pour guides et pour modèles, ne voyaient point d'autre danger que de laisser échapper ces odieux fugitifs, qu'ils poursuivaient jusque dans la mer. Plusieurs, ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, allèrent tuer des Turcs à coups de fusil à bord des galères où déjà ils avaient le pied. On estime que les infidèles, dans les différens combats et durant tout le cours du siège, perdirent trente mille hommes. La perte pour la religion fut de deux cent soixante chevaliers et de huit mille soldats, citoyens ou paysans. La ville, ou ce qu'on appelait le grand Bourg de Malte, et les forts voisins, ressemblaient moins à l'habitation des vainqueurs qu'à des places abandonnées par l'ennemi après le saccagement. Quand les infidèles se retirèrent, il restait à peine, dans le Bourg et le fort Saint-Michel, six cents hommes portant les armes, y compris les chevaliers, et la plupart criblés de blessures.

presque
 six mille
 is quatre
 croyaient
 nombre
 le siège,
 esse artil-
 tre remit
 et com-
 r et nuit
 s. Cepen-
 és, qu'ils
 dérouté,
 Siciliens
 rd entre
 qui res-
 certitude
 uèrent à
 s retran-
 le siège

Lorsqu'il fut libre de respirer, et que les troupes de secours, entrant dans la ville, considérèrent les hommes et les femmes pâles et défigurés, les chevaliers et le grand-maître lui-même la barbe et les cheveux horriblement négligés, les habits plâtrés de sang et de poussière, dégouttans de sueur et tombant par lambeaux, depuis quatre mois que la plupart ne les avaient pas quittés, un grand nombre de ces héros privés d'une partie de leurs membres et ne ressemblant plus, pour ainsi dire, à eux-mêmes : un spectacle si attendrissant fit couler des ruisseaux de larmes, tant de douleur sur les calamités passées que de joie sur une délivrance qu'on avait encore peine à croire. Ce fut pour constater à jamais la vérité d'un triomphe si peu vraisemblable, qu'on donna au grand Bourg qui en avait été le théâtre principal, le nom de *Cité Victorieuse*, qu'il conserva.

e lui re-
 campa-
 incire ou
 i fu. en-

Ces nouvelles, portées à Constantinople, y produisirent un effet bien différent. Toute la fierté de Soliman ne put lui faire dissimuler son chagrin. Il jeta par terre la lettre de Mustapha, et la foulant aux pieds, s'écria que ses armes, profanées par ses esclaves,

ves, ne recouvreraient qu'entre ses mains leur gloire et leur splendeur; que, l'année suivante, il irait lui-même à Malte, et qu'il en ferait passer tous les habitans au fil de l'épée. Il fit aussitôt travailler à l'équipement d'une flotte qui pût répondre à la grandeur de ses projets. En peu de temps, les agrès de toute espèce remplirent l'arsenal de Constantinople, et des forêts entières couvrirent les chantiers. Aussi habile en ruses politiques qu'en exploits militaires, La Valette, bien informé de cet armement formidable et de sa destination, conçut le dessein et trouva le moyen d'y faire mettre le feu. Le sultan fut contraint de remettre à un autre temps l'exécution de ses vengeances; et durant ce délai, la Providence tourna les armes ottomanes vers la Hongrie, où Soliman, âgé de soixante-seize ans, fut attaqué d'une fièvre maligne, et trouva devant Sigette la fin de ses jours.

Cependant le magnanime grand-maître résolut de réparer avec avantage les pertes de la religion, qui, après la fuite même de ses plus mortels ennemis, ne paraissait guère moins en danger que durant leurs attaques. Le grand Bourg, lieu de la résidence du chef et du corps de l'ordre, ainsi que les forts Saint-Elme et Saint-Michel, étaient sans murailles, toutes les fortifications ruinées, l'artillerie démontée, les canons crevés, les maisons abattues, les citernes épuisées, les magasins sans vivres, sans munitions, et point d'argent pour les remplir; peu de soldats dans les places, beaucoup moins encore de chevaliers; la plupart des villages brûlés, et la campagne sans habitans. En un mot, l'île entière se trouvait tellement dévastée, que les plus braves commandeurs, désespérant de pouvoir jamais la remettre en état de défense, furent d'avis de l'abandonner et de transporter en Sicile le siège de la religion. Mais La Valette, qui, durant les plus cruelles détresses, n'avait jamais voulu céder un pouce de terrain, résolut de s'ensevelir dans les ruines de Malte plutôt que d'abandonner ces glorieux débris, si propres encore à faire germer de nouveaux lauriers. Tous les princes chrétiens applaudirent à sa magnanimité, et s'empressèrent à l'envi d'en partager la gloire, en contribuant par leurs largesses à l'exécution de ses hauts desseins.

Il avait observé, durant les différentes attaques, que, de toutes les forteresses de Malte, il n'y en avait point de mieux située que le fort Saint-Elme, contre lequel toutes les forces ottomanes avaient presque échoué; qu'il n'avait succombé que parce qu'il était trop petit, et bâti d'ailleurs peu régulièrement; que le grand Bourg, où l'on avait cru bien faire en transportant le couvent, était commandé par des rochers et des collines d'où on en foudroyait le centre et toute l'étendue. On a vu que le fort Saint-Elme était

sur une langue de terre qui s'avance entre le port de Musciet et le grand port réservé pour les vaisseaux de la religion. Auprès de ce fort, et sur le même promontoire, s'élève le mont Scéberas, qui, joint à l'emplacement du fort, présentait une étendue suffisante pour bâtir une ville, avec toutes les défenses que l'art peut ajouter à la nature, et située, pour comble d'avantages, de manière à pouvoir servir de clef aux deux ports. Ce fut en cet endroit que, le 28 de mars 1566, moins de sept mois après la délivrance de Malte, le grand-maître posa la première pierre de la cité, qui, en mémoire de ce grand homme, porta le nom de La Valette. L'ouvrage fut poussé avec toute la célérité que demandait une entreprise d'où le salut public dépendait. Riches et pauvres, soldats et chevaliers, chacun travaillait à sa manière sans que personne voulût se prévaloir d'aucun titre d'exemption. Le grand-maître, pendant près de deux ans, ne quitta point les maçons, les forgerons, les charpentiers parmi lesquels il prenait ses repas comme un simple artisan, et souvent même donnait ses audiences. Ainsi, l'on parvint à faire de Malte la meilleure place de l'Europe, et une barrière désormais inviolable à toute l'audace du croissant.

Comme on posait les fondemens de La Valette (1566), les infidèles, pour se consoler en quelque sorte du triomphe de la religion, attaquèrent l'île de Chio, qui était sous la domination génoise depuis deux cent vingt ans¹. Elle n'avait pas à beaucoup près les mêmes défenseurs que Malte. Personne ne résista, et chacun eut la vie sauve; mais il se commit d'énormes profanations. L'église principale, dédiée à S. Pierre, fut indignement pillée, puis abattue avec toutes les autres, excepté celle de Saint-Dominique, dont les Mahométans firent leur mosquée. On ôta toute autorité aux insulaires, et on leur donna un Musulman pour juge. Le président et les douze sénateurs furent enlevés et transportés en différentes contrées barbares. Dans l'illustre et nombreuse maison des Justinien, la principale de Chio, on choisit vingt-un enfans des mieux faits, âgés d'environ dix ans, pour les mettre au nombre des pages du grand-seigneur. Il fallait pour cela leur faire embrasser la religion du sultan : on les circoncit par force; mais il ne fut jamais possible de les faire renoncer à Jésus-Christ, qu'ils confessaient courageusement, tandis qu'on les déchirait de verges et de courroies avec une barbarie qui en fit expirer plusieurs sous les coups (1566).

Le libérateur de Malte essuya cependant un chagrin d'autant plus sensible, qu'il lui venait d'une main plus respectable. Il souff-

¹ Chalcond. t. 1, l. 14, p. 66. De Thou, l. 39. Bos. l. 3.

frait impatiemment que le grand prieur de Rome fût possédé par un cardinal, et en avait porté sa plainte au souverain pontife. Malgré les réponses favorables qui lui avaient été faites, le cardinal Salviati, qui jouissait de ce bénéfice, étant venu à mourir, le pape en pourvut le cardinal Alexandrin, son neveu, en l'exemptant même de payer à l'ordre les redevances ordinaires. La Valette, excédé de douleur par ce procédé d'un pontife aussi vertueux que Pie V, lui écrivit sur le-champ en termes peu mesurés, et l'ambassadeur de la religion eut encore l'imprudence de répandre des copies de sa lettre; ce qui attira d'abord à l'ambassadeur la défense humiliante de se présenter désormais devant le pontife, puis convergit en une résolution fixe ce qui n'avait peut-être été jusque là que l'effet de l'inadvertance. Cet affront plongea La Valette dans une mélancolie profonde qui, jointe à son grand âge, le conduisit un mois après au tombeau (1568): mais sa mort ne tint rien de cette faiblesse passagère. Il mourut en héros, invariablement fidèle à la pratique des vertus chrétiennes, et soutenu, dans ce dernier passage, de toutes les forces de la religion.

Pie V, élevé au pontificat le 7 janvier 1566, avait pris ce nom à la demande du cardinal Borromée, auquel il était redevable de son élection, en mémoire du dernier pape Pie IV, décédé la nuit du 8 au 9 décembre de l'année précédente. Aussitôt que le saint cardinal avait été averti de la maladie dangereuse du pape son oncle, il s'était rendu promptement à Rome, afin de lui procurer les secours spirituels dont un lâche ménagement ne prive que trop souvent les grands, jusque dans les dignités ecclésiastiques. Son premier soin, à son arrivée, fut d'entendre les médecins, et de connaître sûrement l'état de son oncle. Ils ne lui dissimulèrent pas qu'ils avaient perdu toute espérance de rétablissement. Le cardinal entra à l'heure même dans la chambre du pontife, et lui eût bientôt fait comprendre, quoique avec tous les tempéramens convenables, qu'il fallait se disposer à paraître devant Dieu, et laisser toute autre affaire pour s'occuper uniquement de sa conscience. La présence du saint, l'onction de ses paroles, la fermeté même de sa contenance et la sérénité de son front, parurent ôter à la mort ce qu'elle a naturellement d'amer. Cependant le pieux cardinal souffrait cruellement au dedans de lui-même. Il voyait mourir un oncle qui avait pour lui la tendresse d'un père, qui l'avait constamment honoré de sa confiance, et qu'il aimait lui-même autant qu'il en était aimé. Tranquille au dehors, et le visage toujours inaltérable, il administra au malade le viatique et l'extrême-onction, lui fit produire tous les actes qui préparent à une mort chrétienne, et ne le quitta point qu'il n'eût rendu

[An 1566]
l'âme e
mort, e
consola
le vieil
dans la

Les
certain
résolut
pendan
de créa
cet av
d'abor
cardina
vertus
que le
tout ce
réussit
ville d'
était n
saints,
miniqu
naissan
faite d
était p
mise à
n'envi
l'Eglise
papaut
pas été
promo
dernie

Qua
faveur
avait b
particu
encore
par le
ses ou
retrace
sainte
seur, e

Vie

l'âme entre ses bras. S. Philippe Néri était présent à cette mort, aussi bien que le saint cardinal; et Pie IV reçut tant de consolation de ce concours de deux saints, qu'il expira, comme le vieillard Siméon, en remerciant le Seigneur de la paix salutaire dans laquelle il mourait.

Les neveux du pape défunt, surtout après un pontificat de certaine durée, ont pour l'ordinaire une grande influence sur les résolutions du conclave suivant. Pie IV avait régné huit ans, pendant lesquels il s'était fait un nombre même plus qu'ordinaire de créatures dans le sacré collège. Le cardinal Borromée usa de cet avantage, mais en saint, et pour le bien seul de l'Eglise. Il jeta d'abord les yeux sur Moron, puis sur Buon Compagno et Sirlet, cardinaux dignes tous les trois de la tiare par l'éminence de leurs vertus et de leurs talens. Il ne réussit pour aucun d'eux, parce que le zèle, bien différent de la cabale, ne trouve pas légitime tout ce qui pourrait conduire à son but. Il se résolut ensuite, et il réussit à faire élire le cardinal Alexandrin, ainsi nommé de la ville d'Alexandrie en Lombardie dans le territoire de laquelle il était né: prélat d'une vertu qui l'a fait mettre au nombre des saints, d'un génie qui s'annonça d'abord aux religieux de S. Dominique, parmi lesquels il fut admis malgré la bassesse de sa naissance, et qui par la suite s'éleva de degré en degré jusqu'à faire des dignités ecclésiastiques¹. Sa capacité dans les affaires était particulièrement connue de S. Charles, qui l'avait souvent mise à l'épreuve durant le pontificat de son oncle. Borromée n'envisagea que ces raisons, relatives uniquement au bien de l'Eglise; du côté de l'intérêt, tout l'engageait à éloigner de la papauté le cardinal Alexandrin, ou Michel Ghisleri, qui n'avait pas été traité fort bien par Pie IV, et qui devait d'ailleurs sa promotion à Paul IV de la maison des Caraffe, écrasée sous le dernier pape.

Quand Pie V fut intronisé, le saint cardinal lui demanda, pour faveur unique, la liberté de se retirer dans son diocèse. Pie, qui avait besoin de Borromée pour prendre le fil des affaires, et particulièrement pour l'exécution du concile de Trente, le retint encore pendant quelques mois; mais il fut si instamment pressé par le saint archevêque, qu'il lui permit enfin d'aller se réunir à ses ouailles. Ce fut alors que Charles commença proprement à retracer dans sa conduite les vertus des plus grands évêques de la sainte antiquité, et spécialement de S. Ambroise son prédécesseur, qu'il avait choisi pour modèle de sa vie publique et do-

¹ Vie de S. Charles, l. 1, p. 186.

mestique. Il abandonna son patrimoine à ses proches, comme un objet de vanité et une source de distractions pour un évêque, après avoir vendu néanmoins une principauté de dix mille ducats de rente, dont il employa toute la valeur en aumônes et en œuvres pies. Quelque bon usage qu'il pût faire des bénéfices dont le pape son oncle l'avait abondamment pourvu, il ne se crut pas dispensé de suivre à la lettre les décrets du saint concile qui réprouvait cette pluralité : de quatre-vingt mille écus de revenus annuels, il ne se réserva que la quatrième partie, provenant tant de son archevêché et d'une pension sur celui de Tolède, que de celle qu'il tirait de son patrimoine; encore gémissait-il de ne pouvoir fournir autrement à ses charges, de ne pouvoir, comme les premiers évêques, vivre des oblations des fidèles. Douze abbayes qu'il possédait, avec plusieurs pensions, furent ou remises purement et simplement entre les mains du pape, ou appliquées à des séminaires et à d'autres établissemens de piété et de charité, sans qu'aucun de ses proches ni de ses créatures eût part à cette distribution.

Il choisit un économe pour se décharger du soin des choses temporelles, un autre officier auquel il commit la charge de recevoir les hôtes, un infirmier et deux aumôniers, dont l'un faisait les aumônes publiques, et l'autre les charités secrètes. Il avait douze camériers, témoins assidus de toutes ses actions le jour et la nuit. Il institua de plus deux censeurs de sa conduite, prêtres d'une grande vertu et d'un grand sens, savans, fermes et sincères; il leur enjoignit de l'avertir de toutes ses fautes, si petites qu'elles fussent, soit dans sa vie privée, soit dans le gouvernement de son peuple: institution dont il se trouva si bien, qu'il fit statuer, dans son sixième concile, que chacun de ses suffragans s'y assujettirait comme le métropolitain. Pour sa maison, il établit un préfet spirituel, dont l'office consistait à pourvoir aux besoins de l'âme, et à veiller sur les mœurs de chacun. Un prêtre d'éminente vertu qu'il nomma prévôt, au lieu du titre mondain de majordome ou maître d'hôtel, veillait à l'ordre domestique et à l'observation des réglemens prescrits. Dès qu'il avait admis un sujet dans sa maison, sur le témoignage de personnes pieuses, et après s'être assuré que l'espérance des bénéfices n'entraît pour rien dans cette vocation, il lui faisait faire les exercices spirituels dans l'un de ses séminaires, lui fournissait des livres de piété, et le tenait quelque temps à l'épreuve dans des bas offices, surtout quand le sujet était de race noble, et d'un caractère enclin à la vanité. Les prêtres disaient la messe chaque jour, et se confessaient chaque semaine. Les laïques commu-

comme un évêque, mille ducats d'ônes et en s bénéfices a, il ne se t saint con- lle écus de partie, pro- ur celui de encore gé- rges, de ne oblations sieurs pen- e les mains es établisse- ches ni de

des choses arge de re- ont l'un fai- secrètes. Il s actions le sa conduite, aus, fermes es fautes, si dans le gou- va si bien, eun de ses our sa mai- ait à pour- de chacun. ieu du titre l'ordre do- . Dès qu'il age de per- e des béné- ait faire les fournissait ve dans de et d'un ca- sse chaque es commu-

miaient une fois le mois, et rapportaient au préfet spirituel un billet de leur confesseur. Ceux-ci s'assemblaient le matin dans la chapelle archiépiscopale, où, après une méditation, ils récitait l'office de la Vierge jusqu'à vêpres, qu'ils disaient au même lieu, avec les complies à l'heure convenable. Les clercs obligés au grand office se rendaient dans le même temps à l'antichambre du saint archevêque, qui récitait avec eux matines, laudes et prime, après avoir fait l'oraison mentale.

Tous mangeaient ensemble dans un grand réfectoire, et pendant le repas on faisait une lecture édifiante. Le saint y mangeait lui-même, avant qu'il eût commencé, pour ne plus l'interrompre, cette pénitence extraordinaire pendant laquelle il ne vivait que de pain et d'eau. La prudence lui fit craindre alors que son exemple n'inspirât une émulation indiscrette. Au sortir de table, on allait rendre grâces à Dieu dans la chapelle où l'on récitait les litanies. Chacun jeûnait tous les vendredis de l'année, et s'abstenait de viande le mercredi. Il s'abstenait encore d'œufs et de laitage, ainsi que de viande, pendant tout l'Avent, que l'on commence à Milan, suivant l'ordre ambrosien, le premier dimanche après la Saint-Martin, comme on y euvre le carême au dimanche de la Quinquagésime. Quelles que fussent les qualités des surveillans établis par le saint archevêque, il voulait tout savoir par lui-même, et s'informait avec un grand soin des actions de chacun. Une fois le mois, il tenait un conseil pour examiner le gouvernement de sa maison. Souvent il allait visiter les chambres de ceux qui la composaient, pour voir de ses propres yeux si tout y était conforme à ses réglemens. Il ne dédaignait pas de s'entretenir avec les plus bas officiers, afin de savoir non-seulement en quel état était leur conscience, mais s'ils étaient bien traités, et si rien ne leur manquait. En toutes choses, il les traitait plutôt comme ses frères ou ses enfans, que comme ses domestiques. C'est ainsi que, par sa vigilance, par sa douceur et par son exemple, il fit de sa maison un séminaire de bons religieux, de saints prêtres, de nonces apostoliques même, et de grands évêques, qui répandirent de toutes parts la discipline admirable qu'ils avaient apprise sous cet excellent maître de la perfection cléricale.

Le temps était enfin arrivé où le Seigneur avait résolu d'essuyer les larmes de son Eglise, et de signaler ses plus grandes miséricordes envers son peuple, c'est-à-dire de lui donner des pasteurs dont l'exemple, autant que la parole, fût la leçon du troupeau. Tandis que le siège de Milan brillait du plus pur éclat des vertus épiscopales, le siège éminent dont la lumière doit rejaillir sur tous les autres, la chaire de Pierre, offrait au monde chrétien, non

plus seulement un pontife doué de sagesse, de probité et des autres vertus ordinaires, mais pour tout dire en un mot, un saint à canoniser, et qui ne fut pas plus tôt élevé sur le trône, qu'il se montra prédestiné à l'être un jour sur nos autels. Rempli de la science des saints, Pie V conçut d'abord que, pour régir avec fruit l'Eglise de Dieu, il lui fallait établir un régime exemplaire dans sa propre maison¹. Il voulut que chacun de ceux qui la composaient lui donnât un état exact de son emploi, de ses charges, de ses bénéfices; il s'instruisit à fond de leur caractère, de leurs talents, de leur capacité, de leurs vertus et de leurs défauts, ayant égard uniquement au mérite pour les employer et leur donner de l'avancement. Il enjoignit aux prêtres de célébrer la sainte messe au moins trois fois la semaine, et aux diacres et sous-diacres de communier tous les quinze jours. Ceux qui étaient revêtus des moindres ordres, ou qui jouissaient de biens ecclésiastiques, devaient porter, avec la tonsure, l'habit clérical, sans jamais user de soie. Il voulait que tous étudiassent les saints Pères : à cet effet, il établit trois leçons de théologie par semaine dans le palais pontifical, avec ordre à celui qui les faisait, de veiller soigneusement à l'exécution parfaite de ce règlement. Aux cardinaux, il ordonna de réformer leur train, d'éviter le faste, de mener une vie non-seulement pure et réglée, mais sobre et frugale; et comptant peu sur les ordonnances, s'il ne tarissait point la source des désordres, il statua que ceux mêmes de ces premiers prélats qui ne paieraient point exactement leurs dettes, y seraient contraints par justice comme les personnes du commun, et même par la saisie de leurs biens tant meubles qu'immeubles.

Il y avait à Rome, comme dans les capitales profanes, des lieux de débauche, dont la tolérance dans la ville, siège de la religion, scandalisait bien des fidèles. Plus indigné que personne, le saint pontife ordonna d'abord, sous peine du fouet, que toutes les femmes publiques; ou se mariassent; ou sortissent de Rome. On lui adressa des remontrances si fortes, ou si spécieuses, qu'il craignit, pour les mœurs mêmes, les suites de cette sévérité; mais substituant la note d'infamie aux peines afflictives, il ordonna que ces malheureuses demeurassent renfermées chez elles, sans qu'il leur fût libre de paraître dans la ville ni le jour ni la nuit; d'où il arriva au moins que les crimes diminuèrent considérablement par l'éloignement des occasions, et par la honte de franchir le seuil de ces repaires affichés de la prostitution et de l'infamie. On osa représenter encore au pontife, que c'était ruiner les propriétaires de ces

¹ Gabat. vita Pii V, l. 1, c. 22. Ciacon. t. 3, p. 992.

[An 1
maiso
la cup
sérieu
ville
Pie
chrét
renou
de vis
fessés
mona
les gé
toute
ment
évêch
de la
qui su
lièrem
s'était
redem
du pa
tion d
alarm
craigr
protég
feu. C
tacher
ployé
vêtu,
de l'E
sion e
stance
Bier
des Pa
l'hérés
ductio
le non
S. Pier
exami
ter un
déjà d
tion. v

maisons qui demeureraient désertes; mais opposant à la cupidité la cupidité même, il fit craindre aux Romains des pertes bien plus sérieuses, en les menaçant de transporter le saint Siège hors d'une ville où l'on s'opiniâtrait à le déshonorer.

Pie V défendit encore, comme un amusement indigne du peuple chrétien, les combats de bêtes qui se donnaient dans le cirque. Il renouvela aussi la défense qu'Innocent III avait faite aux médecins, de visiter plus de trois jours les malades qui ne s'étaient pas confessés. Il s'efforça de rétablir la discipline jusque dans ceux des monastères où il n'en restait presque plus de vestiges, et rendit les généraux d'ordres responsables de l'observance régulière dans toute l'Italie; il envoya des visiteurs, pour examiner non-seulement si les monastères, les chapitres et les collèges, mais si les évêchés mêmes étaient bien gouvernés. Quant à la conservation de la foi, il usa d'une fermeté qui paraît tout entière dans le trait qui suit. Pierre Carsenecchi, cher à plusieurs princes, et particulièrement au grand Côme de Médicis qui lui avait donné retraite, s'était rendu plus que suspect en cette matière. Le pontife l'envoya redemander par le maître du sacré palais, qui présenta les lettres du pape comme Carsenecchi était à table avec le duc. La protection des plus grands princes est une faible garantie contre les alarmes de la politique. Côme de Médicis, surnommé le Grand, craignit si fort d'irriter le saint Père, qu'il livra lui-même son protégé, lequel ne courait pas un moindre danger que celui du feu. Carsenecchi fut en effet brûlé, après avoir été convaincu d'attachement à l'hérésie et aux hérétiques d'Allemagne. Pie V, employé de longue main dans les tribunaux de l'inquisition, et revêtu, dès le pontificat de Paul IV, du titre d'inquisiteur suprême de l'Eglise universelle, avait contracté contre l'hérésie une aversion et une sévérité qui lui firent mépriser en mille autres circonstances toutes les considérations humaines.

Bientôt ce zèle pour la foi eut étrangement à souffrir du côté des Pays-Bas, par suite non-seulement des révolutions qu'y causa l'hérésie déjà condamnée de Luther et de Calvin, mais de l'introduction ou de la propagation d'un demi-calvinisme déguisé sous le nom de baïanisme¹. A peine Pie V fut-il monté sur le siège de S. Pierre, que le cardinal de Granvelle supplia ce pontife de faire examiner les écrits de Baïus et de Jean de Louvain, afin d'en porter un jugement définitif. Baïus, peu touché du scandale qu'avaient déjà donné ses traités du Sacrifice, de la Justice et de la Justification, venait de les faire réimprimer, et leur avait joint ceux du

¹ Bail oper. t. 2, p. 196.

Péché originel, de la Charité, des Indulgences et de la Prière pour les morts, composés dans les mêmes vues. On ajouta plusieurs propositions tirées de ces ouvrages à celles qu'on avait déjà présentées à Pie IV : le tout montait à soixante-seize. Le père de Montalte, si fameux depuis sous le nom de Sixte-Quint, et que le nouveau pape venait de faire élire général des Cordeliers, poursuivit avec ardeur la condamnation de ces nouveautés. Le danger parut même si grand pour la foi, que les deux cordeliers les plus accrédités en Flandre, l'un confesseur de la gouvernante Marie d'Autriche, et l'autre en faveur auprès du commandant le duc d'Albe, furent dépêchés vers le roi d'Espagne, afin d'engager ce monarque à presser la conclusion de cette affaire.

Pendant le cours de cette négociation, les Huguenots, fort intrigués d'une entrevue que Charles IX avait eue avec le duc d'Albe, comme celui-ci passait par la France pour se rendre dans les Pays-Bas, complotèrent de soulever les Flamands contre l'Espagne, afin que Philippe II, occupé à éteindre l'incendie dans ses propres Etats, ne fût pas libre de prêter la main contre eux au roi très-chrétien¹. Le langage de la zizanie et de la rébellion fut d'autant plus efficace dans la bouche des sectaires, que déjà les Flamands se plaignaient fort de la licence des garnisons espagnoles, de plusieurs atteintes, vraies ou prétendues, données à leurs privilèges, et plus encore de l'érection de quatorze évêchés introduits tout à la fois dans leurs provinces. Ils se figuraient qu'on voulait faire passer toute l'autorité du gouvernement dans l'ordre ecclésiastique, ou du moins introduire une forme inusitée de jugement, et les procédés de l'inquisition. L'ordre, que la gouvernante reçut sur ces entrefaites, de faire publier le concile de Trente, et de tenir la main à l'exécution de ses décrets au moyen des recherches et des surveillans, porta le mécontentement à son comble. Le roi d'Espagne tempéra par la suite la salutaire rigueur de ces ordonnances, et permit en particulier de renvoyer les surveillans ou inquisiteurs d'office, en remettant néanmoins leurs fonctions aux évêques; mais ce prétendu remède ne pouvait d'ailleurs qu'être inutile dans les conjonctures où on l'employa.

Il s'était formé une confédération, ou, pour parler plus exactement, une vraie conjuration de la noblesse contre le gouvernement. Pour première tentative, quatre à cinq cents députés, qui avaient à leur tête Henri de Bréderode, issu des anciens comtes de Hollande, les comtes de Nassau, de Berg et de Culembourg, traversèrent la ville en silence, tous en habits gris, entrèrent au

¹ De Thou, l. 40. Strad. l. 4. Belcar. comment. l. 30, n. 21.

[An 15
palais.
quisiti
nante,
conter
dit qu'
sans le
présen
nante,
dont i
dans l
Bréder
grand
sonnes
dératic
ce qui
dirent
daille,
une be
Les ca
rent un
(1566)
Les
et leur
les cran
nouvel
a l'inq
Comm
ils n'en
à l'exce
observ
les con
de cen
de Gue
tres ag
d'effet.
vernan
On v
auxque
foule;
et chie
mider
nombr
épées,

palais, et présentèrent à la gouvernante une requête contre l'inquisition et les ordonnances favorables à ce tribunal. La gouvernante, étonnée d'une députation si nombreuse, dissimula son mécontentement, parut même recevoir assez bien la requête, répondit qu'on accorderait tout ce qui était juste, et congédia les députés sans leur rien dire de précis. Le comte de Barlemont, qui était présent et fort opposé à ces factieux sectaires, dit à la gouvernante, comme ils se retiraient, que ce n'étaient qu'un tas de gueux dont il n'y avait rien à craindre. De là vint qu'on appela *gueux* dans les Pays-Bas, ceux qu'en France on nommait *huguenots*. Bréderode, qui avait entendu ce propos, s'en divertit dans un grand repas qu'il donna le lendemain à près de trois cents personnes; et comme on proposait de choisir un nom pour la confédération, il dit qu'il fallait l'appeler la confédération des gueux: ce qui fut applaudi par toute la faction. En conséquence, ils pendirent à leur ceinture une écuelle de bois, et à leur cou une médaille, où l'on voyait d'un côté l'image du roi Philippe, et de l'autre une besace, avec cette légende: *Fidèles au roi jusqu'à la besace*. Les catholiques de leur côté, à l'exemple du duc d'Arshot, prirent une médaille de la Sainte-Vierge tenant son fils entre ses bras (1566).

Les confédérés renouvelèrent plusieurs fois leurs députations et leurs requêtes séditieuses. La gouvernante, sans trop paraître les craindre, répondit qu'on modérerait les édits portés contre les nouvelles doctrines, et qu'on ferait cesser tout ce qui ressemblait à l'inquisition; mais qu'il fallait auparavant en écrire au roi. Comme la réponse d'Espagne tardait trop à leur gré, et qu'au fond ils n'en attendaient rien de favorable, ils sortirent de Bruxelles, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qu'ils y laissèrent pour observer les démarches du gouvernement. L'audacieux Bréderode, les comtes de Berg et de Culembourg, partirent avec une escorte de cent cinquante cavaliers, et se répandirent dans les provinces de Gueldre et d'Anvers, pour en soulever les peuples. Bien d'autres agirent de même en d'autres cantons, et avec d'autant plus d'effet, qu'ils gardaient au dehors plus de ménagement avec la gouvernante.

On vit bientôt les fruits de ces manœuvres. Il se fit des prêches, auxquels le peuple, enhardi par la présence des grands, accourut en foule; ceux qui venaient les premiers encouragèrent les autres, et cherchèrent par tous les moyens à grossir la troupe, afin d'intimider ceux qui leur étaient contraires. Ils s'attroupèrent jusqu'au nombre de quinze mille, d'abord sans armes, puis avec quelques épées, quelques arquebuses, et une infinité de cognées, de mar-

teaux, de leviers, d'échelles, d'instrumens propres à piller et à ravager, plutôt qu'à combattre. Ils se jetèrent avec cet appareil dans les villages et les bourgs, et enfin dans les villes même les plus considérables, où ils pillèrent les monastères et les églises, brisèrent les statues des saints, firent les derniers outrages aux prêtres, aux moines, aux religieuses, et commirent sur la sainte eucharistie les profanations les plus exécrables. L'émeute devint si violente, que la gouvernante, sœur du roi, tremblant au milieu de Bruxelles pour sa propre personne, et craignant une défection générale, consentit, avec son conseil, à laisser faire le préche en certains endroits, et à supprimer toute espèce d'inquisition, à condition qu'on mettrait bas les armes. Différens seigneurs, même de la confédération, effrayés de la fureur populaire, parurent seconder le gouvernement pour le salut de l'Etat et pour le rétablissement de la sûreté publique. La gouvernante fit marcher ses troupes : il y eut plusieurs séditieux des plus emportés, pris et punis du dernier supplice. Quelques villes rebelles furent réduites par la force des armes.

Cependant le complot s'organisait solidement sous main de la part des confédérés principaux, qui jurèrent de prendre les marchands sous leur protection ; et ceux-ci, joints au reste du peuple, s'engagèrent à fournir l'argent nécessaire pour la cause commune, à payer même de leurs personnes. Les chefs de la confédération contractèrent alliance avec l'électeur palatin, et avec les autres princes hérétiques d'Allemagne. On sut que le prince d'Orange traitait avec le duc de Saxe pour en obtenir des troupes, et qu'on levait déjà par son ordre douze cents chevaux. Des avis, envoyés secrètement de France, apprirent aussi que les hérétiques de ce royaume, sollicités par l'amiral de Coligny, avaient résolu de joindre aux rebelles de Flandre dix compagnies de cavalerie et trente d'infanterie. Il n'y eut pas jusqu'aux juifs et aux mahométans, avec qui les Belges réformateurs ne voulussent faire cause commune contre les catholiques. Ils furent avertis par le juif Jean Mucher, favori de Sélim, successeur de Soliman, qu'ils pouvaient tout oser, parce que le grand-seigneur faisait de si grands préparatifs contre le roi d'Espagne, que bientôt celui-ci n'aurait pas même le loisir de penser aux Pays-Bas. Telle était la situation des affaires dans ces provinces, lorsque Philippe II, après bien des promesses d'y venir mettre ordre lui-même, prit enfin le parti de commettre ce soin au duc d'Albe, le plus grand capitaine qu'eût l'Espagne, mais aussi le justicier le plus inflexible et le plus impitoyable.

Le duc arriva suivi de quatorze mille hommes bien aguerris, créa une chambre de justice qu'il nomma le conseil des troubles,

(An 1
et qu
procè
que p
les pl
de leu
dans
et pl
comte
cutés
ligny,
gleter
le con
dre de
presqu
la fure
Ce t
cieux
veur d
à l'étal
plissai
propos
examen
tions, c
Grav
l'impos
d'un sé
pelés, r
on pro
délit, e
auraien
nullem
textes,
l'auteu
saint e
tous le
rendit
seize p
tons ay
On
cette li
tout er

et que les gueux nommèrent le conseil du sang, fit instruire le procès des séditieux, et en remplit les prisons, d'où ils ne sortaient que pour monter à l'échafaud. Les gibets et les roues couvraient les places publiques. Chaque jour offrait aux habitans le spectacle de leurs proches ou de leurs amis justiciés. Tout le monde était dans l'effroi. Le prince d'Orange, un grand nombre de seigneurs, et plus de trente mille personnes s'enfuirent en Allemagne. Les comtes de Horne et d'Egmont furent arrêtés, et dans la suite exécutés comme les plus vils coupables. Appuyés cependant par Coligny, chef des huguenots de France, par la reine Elisabeth d'Angleterre, et par les autres états protestans, le prince d'Orange et le comte Louis son frère mirent sur pied deux armées, pour fonder de concert sur leur malheureuse patrie, où les peuples avaient presque également à craindre, et de la dureté des royalistes, et de la fureur des rebelles (1567).

Ce fut dans ce temps d'alarmes et de confusion, toujours précieuses pour les novateurs, qu'Hessels et Baius osèrent tout en faveur de leur système chéri, et travaillèrent avec le plus d'ardeur à l'établir. On ne laissa point ignorer cet attentat à Pie V, qui remplissait si dignement la chaire de Pierre¹ ; il pressa l'examen des propositions qu'on lui avait dénoncées, et assista lui-même à cet examen, pour lequel il avait choisi des savans de toutes les nations, qui ne pussent être suspects à Baius ; et selon le cardinal de Granvelle demeuré à Rome depuis le dernier conclave, ils firent l'impossible pour sauver les assertions tant soit peu susceptibles d'un sens orthodoxe. Il est vrai que les auteurs ne furent ni appelés, ni entendus, comme ils s'en plaignirent par la suite ; mais on procédait contre leurs ouvrages, où se trouvait le corps du délit, et non pas contre leurs personnes, qui, supposées présentes, auraient tout au plus justifié leurs intentions, dont il ne s'agissait nullement. Il n'était question que du sens absolu ou naturel des textes, qui est indépendant des explications et de l'intention de l'auteur. Après un grand nombre de congrégations auxquelles le saint et savant pape avait assisté sans exception, après avoir lu tous les écrits déferés à son tribunal, avec leurs apologies, il rendit enfin son jugement définitif sur un nombre de soixante-seize propositions, et même de quatre-vingts, comme nous les comptons avec ceux qui en ont divisé quelques-unes des plus longues.

On mécontenterait également le lecteur, soit en rapportant cette liste fastidieuse dans toute son étendue, soit en l'omettant tout entière : nous serons donc attentifs, et à éviter une longueur

¹ Lettre du cardin. de GRANV. 13 nov. 1567.

fatigante, et à ne rien omettre de ce qui peut instruire. Faisons encore observer que l'ordre des propositions condamnées n'est autre que celui des livres d'où elles sont extraites.

Propositions tirées de l'ouvrage de Baius sur le mérite des œuvres. 1. Ni les mérites de l'ange, ni ceux du premier homme avant sa chute, ne sont justement appelés grâces. 2. Comme la mauvaise action mérite de sa nature la mort éternelle, ainsi la bonne action de sa nature mérite la vie éternelle. 3. Si le premier homme eût persévéré jusqu'à la fin de sa vie dans l'état d'innocence, la félicité éternelle eût été pour lui, comme elle a été pour les bons anges, une récompense, et non pas une grâce. 4. La vie éternelle a été promise à l'ange et à l'homme innocent, en vue de leurs bonnes œuvres; et les bonnes œuvres, selon la loi de nature, suffisent par elles-mêmes pour l'obtenir. 5. Dans la promesse faite à l'ange et au premier homme, est contenue l'institution de la justice naturelle, par laquelle la vie éternelle est promise aux justes pour leurs bonnes œuvres, sans aucun autre égard. 6. Il a été établi par la loi naturelle, que si l'homme persévérât dans l'obéissance, il passerait à une vie dans laquelle il ne pourrait mourir. 7. Les mérites du premier homme encore innocent ont été les fruits de sa première création: mais, selon le langage de l'Écriture, on ne les nomme pas justement des grâces; d'où il suit qu'on doit les appeler seulement des mérites, et non pas aussi des grâces. 11. Si, ayant passé cette vie mortelle jusqu'à la fin dans la piété et dans la justice, nous obtenons la vie éternelle, ce n'est pas proprement à la grâce de Dieu que nous devons l'attribuer; mais à l'ordre naturel établi dès le commencement de la création par un juste jugement de Dieu. 12. Et dans cette récompense des bonnes œuvres, on n'a point d'égard aux mérites de Jésus-Christ, mais seulement à la première institution du genre humain, où il a été réglé, sur la loi naturelle, que, par un juste jugement de Dieu, la vie éternelle serait la rétribution de l'obéissance aux commandemens. 13. Le sentiment de Pélagé est, que la bonne œuvre faite hors de la grâce d'adoption n'est pas méritoire de la vie éternelle. 17. L'obéissance qu'on rend à la loi, sans la charité, n'est pas une véritable obéissance. 19. Il (le livre dénoncé) paraît insinuer que les œuvres de justice et de tempérance pratiquées par Jésus-Christ n'avaient pas plus de valeur à cause de la dignité de la personne qui les pratiquait. 20. Qu'il n'y a aucun péché véniel de sa nature, mais que tout péché mérite la peine éternelle.

Propositions des livres de la première justice de l'homme et des vertus des impies. 23. Ceux-là sont dans l'erreur de Pélagé qui

[An
ente
ce c
reçu
où l
qu'il
natu
gina
phil
les a
losop
de la
Pélag
cun p
Pr
nitud
36. T
38. C
par le
ordre
ou la
S. Jea
dans
fait v
moins
Pr
toute
nitent
sont
leur s
Pr
crific
toute
sociét
la déf
péché
lonté
memb
gré e
ment
Dieu
dès le
jour

entendent des nations qui n'ont pas reçu la grâce de la foi, ce que dit S. Paul aux Romains, *que les gentils qui n'ont pas reçu la foi, font naturellement ce qui est de la loi.* 25. Le sentiment où l'on est que l'homme au commencement a été tellement formé, qu'il fut élevé à l'adoption des enfans de Dieu par des dons surnaturels provenus de la libéralité de son Créateur, est une imagination d'hommes vains et oisifs, qui tire sa source de la folie des philosophes, et qu'on doit renvoyer au pélagianisme. 26. Toutes les actions des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. 28. Le libre arbitre, sans le secours de la grâce, n'a de force que pour pécher. 29. C'est une erreur de Pélage, de croire que le libre arbitre puisse nous faire éviter aucun péché.

Propositions du livre de la charité. 33. Cette charité, qui est la plénitude de la loi, n'est pas toujours jointe à la rémission des péchés. 36. Tout ce que fait le pecheur ou l'esclave du péché, est péché. 38. Celui-là est dans le sentiment de Pélage, qui reconaît que, par les seules forces de la nature, on peut faire quelque bien d'un ordre naturel. 39. Tout amour dans la créature raisonnable est, ou la vicieuse cupidité par laquelle on aime le monde, et que S. Jean défend, ou la louable charité que le Saint-Esprit répand dans nos cœurs, et qui nous fait aimer Dieu. 40. Tout ce qui se fait volontairement, quoiqu'il se fasse nécessairement, se fait néanmoins librement.

Propositions du livre sur le libre arbitre. 41. Le pécheur, dans toutes ses actions, obéit à la cupidité qui le domine. 44. Les pénitens avant l'absolution, et les catéchumènes avant le baptême, sont véritablement justifiés, sans néanmoins que leurs péchés leur soient remis.

Propositions des livres du sacrifice et du péché originel. 46. Le sacrifice de la messe n'est sacrifice que dans le sens général où le sont toutes les œuvres que l'homme fait pour s'unir à Dieu par une sainte société. 47 et 48. Le volontaire n'entre ni dans la nature, ni dans la définition du péché... Ainsi le péché originel est un véritable péché, indépendamment de tout égard et de tout rapport à la volonté dont il tire son origine. 52. La concupiscence ou la loi des membres, et ses mauvais désirs, que les hommes ressentent malgré eux, sont une vraie Jésobéissance à la loi. 55. C'est faussement qu'on attribue à S. Augustin cette maxime définitive que *Dieu ne commande rien d'impossible* : elle est de Pélage. 56. Dieu dès le commencement n'aurait pu créer l'homme tel qu'il naît aujourd'hui.

Propositions du traité de la prière pour les morts, et des indulgences. 59. Le pécheur pénitent n'est pas vivifié par le ministère du prêtre qui l'absout, mais par Dieu seul, qui le vivifie et le ressuscite en lui inspirant la pénitence ; le ministère du prêtre ôte seulement la dette de la peine. 61. Nos péchés ne sont pas proprement rachetés par les souffrances des saints qui nous communiquent les indulgences ; mais leurs souffrances nous sont appliquées par la charité qui nous unit à eux, afin que nous soyons dignes d'être délivrés, par le sang de Jésus-Christ, des peines dues à nos péchés. 66. C'est une erreur pélagienne de reconnaître quelque usage du libre arbitre qui soit bon, ou qui ne soit pas mauvais. 67. La seule violence répugne à la liberté naturelle de l'homme. 68. L'homme pèche, et d'une manière qui mérite la damnation, dans les choses qu'il fait nécessairement. 69. L'infidélité purement négative, qui se trouve dans ceux à qui Jésus-Christ n'a point été annoncé, est un péché. 71. Un homme en péché mortel, ou digne de la damnation éternelle, peut avoir une vraie charité ; et la charité, même parfaite, peut subsister avec le mérite de la damnation éternelle. 72. Hors le cas de nécessité, ou du martyre, la contrition, jointe à la charité parfaite, et au désir de recevoir le sacrement, n'efface pas le péché, si l'on ne reçoit le sacrement en effet. 73. Toutes les afflictions des justes, sans exception, sont des châtimens de leurs péchés ; d'où il suit que ce qu'ont enduré Job et les martyrs, ils l'ont enduré pour leurs péchés. 74. Personne, excepté Jésus-Christ, n'est exempt du péché originel : ainsi la bienheureuse Vierge est morte à cause du péché qu'elle avait contracté en Adam, et toutes les afflictions qu'elle a éprouvées en cette vie ont été pour elle, comme pour les autres justes, des punitions du péché actuel ou originel. 76. Dans l'état de nature tombée, les mauvais mouvemens de la concupiscence sont défendus par la loi, *Vous ne convoiterez point* ; donc l'homme qui les ressent viole cette loi quand il n'y consentirait point, quoique la transgression ne lui soit pas imputée. 79. L'immortalité du premier homme n'était pas un bienfait de la grâce, mais sa condition naturelle. 80. C'est un sentiment faux des docteurs, que Dieu ait pu créer et former l'homme sans lui donner la justice naturelle.

Toutes ces propositions, avec plusieurs autres que nous avons omises, et qui tendent d'une manière plus obscure à établir la même doctrine, sont condamnées, ainsi que les ouvrages composés pour la même fin, sous toutes les peines de droit, et l'anathème est encouru par le seul fait de la part de ceux qui les soutiendront à l'avenir par écrit ou de vive voix. « Quoique quelques-unes de ces

• assertions, porte la bulle, puissent en quelque sorte se soutenir, en les prenant à la rigueur et dans le sens propre des auteurs, nous les condamnons comme respectivement hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses, et offensant les oreilles pieuses, aussi bien que tout ce qui s'est dit ou écrit en leur faveur. » Comme il s'est élevé de vives disputes sur le sens de cette phrase, il est à propos, tandis qu'on l'a sous les yeux, de faire sentir en passant combien cette chicane est misérable. Sur l'omission prétendue d'une simple virgule entre le mot *soutenir*, et ces mots *en les prenant à la rigueur*, les apologistes du baïanisme ont voulu que la bulle de Pie V permit de soutenir, à la rigueur et dans le sens propre des auteurs, quelques-unes des assertions condamnées. Or, comme elle les condamne en masse, sans les noter chacune en particulier, il n'y en aurait aucune qu'on ne pût soutenir dans le sens de l'auteur, c'est-à-dire, selon le langage accoutumé de toutes les bulles dogmatiques, dans le sens propre et direct que les termes présentent naturellement à l'esprit des lecteurs. Cette supercherie démasquée doit suffire à tout homme de bonne foi, pour couvrir ses auteurs de tout le mépris qu'ils méritent. Sans donc nous escrimer au sujet d'une virgule, qui ne doit se trouver que dans l'exemplaire original déposé aux archives du saint office, et qui s'y trouve en effet; sans nous inquiéter de l'omission qui en est faite dans les copies, qu'il est d'usage à Rome de délivrer sans points ni virgules, afin qu'on ne chicane pas sur la ponctuation, et qu'on s'en tienne à la lettre: indépendamment de ces moyens vétuleux, il est clair que la condamnation de Baïus et de ses complices tombe sur le sens propre et naturel de leurs assertions.

Tel est le but de la censure de Pie V, bulle dogmatique, et dès lors, par sa nature et l'usage de tous les siècles, ayant pour objet le sens propre et naturel des textes qu'elle condamne: autrement elle serait absurde, en négligeant le sens naturel, pour s'attacher à des sens étrangers; injuste, en flétrissant des auteurs dont les écrits, dans le sens propre, seraient irrépréhensibles; scandaleuse enfin, en induisant dans l'erreur au moins le torrent des fidèles, qui pour l'enseignement s'en tiennent au sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit. En supposant même qu'il y eût quelque ambiguïté dans la bulle, ce nuage fut bientôt dissipé tant par Pie V lui-même que par ses successeurs Grégoire XIII et Urbain VIII, lorsqu'ils obligèrent, comme on le verra dans la suite, Baïus et ses adhérens à condamner toutes les propositions dans le sens propre que les paroles présentent. C'est

encore dans ce sens que la bulle de Pie V a été reçue et observée par les universités mêmes des provinces où l'erreur était née et déjà fort répandue.

Dès que cette constitution fut dressée, on ne pensa plus qu'à la mettre à exécution ; mais par les voies les plus douces, avec une condescendance, avec une sorte de réserve dont le saint Siège n'avait peut-être usé envers aucun novateur¹. Il était bien difficile que Baïus méconnût dans son système les dogmes de Luther et de Calvin sur le péché originel et ses suites, sur l'anéantissement du libre arbitre, ou la liberté imaginaire d'une volonté soumise à une nécessité invincible, sur l'impossibilité des commandemens de Dieu, sur la nature du péché, et sur bien d'autres matières. Eût-il même été aveuglé à ce point par ses préventions, il ne lui avait rien manqué peu après de tout ce qui pouvait lever le bandeau. Dès qu'il eut commencé à dogmatiser, tout Louvain, toute la Flandre cria au scandale ou au moins à la nouveauté. La Sorbonne ensuite, et plusieurs autres écoles, combattirent ses opinions ; les universités d'Espagne les censurèrent, et Rome lui défendit, sous peine d'excommunication, de les enseigner. Il promit solennellement d'obéir au chef de l'Eglise : mais, bien loin de tenir parole, il fit imprimer et réimprimer ses écrits scandaleux, se forma une secte, s'appliqua de jour en jour à la grossir davantage, porta la zizanie, avec l'erreur, jusque dans les ordres les plus attachés à la doctrine de l'Eglise.

Pendant, et tandis qu'on poursuivait en Flandre les autres sectaires en toute rigueur, Rome et l'Espagne traitèrent Baïus avec tant de ménagement, qu'il s'en fit un titre dans la suite contre l'autorité même de la bulle qui le ménageait². On n'y nomma ni lui, ni Hessels son ami et son complice ; on n'y énonça pas même les titres de leurs livres. La condescendance fut poussée jusqu'à ne pas publier la bulle à Rome ni en Flandre, pas même à Louvain où l'erreur était née ; on se contentait de l'étouffer, sans porter l'atteinte la plus légère à ceux qui lui avaient donné le jour. Enfin, Rome commit l'exécution de ses décrets au cardinal de Granvelle, ou au délégué qu'il voudrait choisir, persuadée que ce prélat, attentif à écarter les troubles de la Flandre, et favorablement disposé à l'égard de Baïus, prendrait les mesures les plus propres à terminer cette affaire sans éclat. Ce cardinal, qui était encore à Rome, et qui sentait la nécessité d'une exécution prompte, en chargea son grand vicaire Maximilien

¹ Baïus. part. 2, p. 66 et seq. — ² Card. Granv. 2 Epist. 13 nov. 1566.

Morillon, qui avait pour cela toute la dextérité convenable, avec mille autres qualités solides qui le firent élever par la suite sur le siège épiscopal de Tournai. Les deux points essentiels de sa commission consistaient à faire accepter la bulle par Baïus, et à proscrire tant les propositions condamnées que les livres dont elles étaient extraites.

Le premier pas de Morillon dans cette affaire, fut une lettre à Baïus, dont il voulait sonder les dispositions, persuadé que, si ce dogmatiseur, alors chef unique de parti, venait à plier, la plupart des membres suivraient aussitôt son exemple. Jean Hessels ou Jean de Louvain, plus opiniâtre ou plus intrépide que Baïus, était mort sur la fin de l'année précédente. Le duc d'Albe triomphait encore des hérétiques révoltés, inondait de leur sang les dix-sept provinces, et aucun d'entre eux n'osait plus y lever le masque. Il poursuivait indistinctement tous les novateurs, et se montrait en toute rencontre inexorable à leur égard. Le commissaire apostolique, ou trouva Baïus si docile, ou triompha si aisément de sa résistance, qu'à la première entrevue il fut arrêté qu'on assemblerait huit jours après l'étroite faculté formée à Louvain des huit professeurs de théologie, afin de se soumettre aux décisions du saint Siège. Baïus était lui-même de cette espèce de comité; ainsi toute humiliation lui était épargnée: on n'exigea de lui aucune démarche particulière, rien qu'il n'eût fait d'office, si la bulle eût regardé tout autre professeur. Il fut résolu qu'on s'abstiendrait et qu'on empêcherait à l'avenir de soutenir, en public et en particulier, de vive voix ou par écrit, les propositions condamnées; que la lecture des livres d'où elles sont extraites pour la plupart, serait interdite; en un mot, qu'on observerait avec une ponctualité religieuse tout ce qui était ordonné par la bulle. Les événemens postérieurs, et dès l'année suivante la lueur du succès qu'eurent les Flamands révoltés, firent connaître quelle était la sincérité, ou du moins la stabilité de Baïus. Cependant Morillon, au sortir de l'assemblée même où l'on avait accepté la bulle, fit saisir chez les imprimeurs tous les exemplaires des livres d'Hessels et de Baïus, et rompre la planche d'un nouvel ouvrage qui était sous presse.

Enfin la bulle de Pie V, donnée le 1^{er} d'octobre 1567, eut sa pleine exécution à Louvain le 29 du mois de décembre suivant ¹. C'est dans cette année qu'il fut réglé pour la première fois que de cinq en cinq ans il se tiendrait à Paris une assemblée du clergé

¹ Baïi epist. ad card. Simonet.

de France, composée d'un ou de deux députés au plus de chaque province, et qu'elle n'aurait point le caractère de concile. La même année, les Calvinistes firent dans ce royaume la deuxième guerre de religion, tentèrent de se saisir de la personne sacrée du monarque, et développèrent ce long tissu d'attentats qui mit la cour comme au désespoir, et qui leur attira enfin une proscription tristement fameuse.

SUR

LES
plus au
opposés
quèrent
les livres
forma d
que le g
battit a

C'est
France
nous fe
raisons
langue
est l'in
ces tro
sainte,
blèrent

§ I. — 2

On n
ne fût
sectair
la bon
siècle,
Lettre
tamon
aussi à
l'ignor

' Cal

DISSERTATION,

D'APRÈS

LE P. BERTHIER,

SUR LES SENTIMENS DE L'ÉGLISE DE FRANCE AU XVI^e SIÈCLE,
PAR RAPPORT A L'USAGE DES SAINTES ÉCRITURES

LES sectaires du XVI^e siècle accusèrent les catholiques de n'avoir presque plus aucune connaissance des saintes Écritures. Ils leur firent un crime d'être opposés aux versions et à la lecture de la Bible en langue vulgaire. Ils attaquèrent vivement l'autorité qu'on reconnaissait dans l'Église, pour interpréter les livres inspirés. Ces déclamations retentirent dans tous les pays où l'erreur forma des établissemens. En France, on les entendit plus qu'ailleurs, soit parce que le génie des novateurs y fut plus porté aux éclats, soit parce qu'on les combattit avec plus de vivacité.

C'est à ce point de vue que nous nous fixons; et pour venger l'Église de France du XVI^e siècle sur tout ce qui concerne l'usage des saintes Écritures nous ferons voir, 1^o le zèle qu'on y témoigna pour ce genre d'études; 2^o les raisons qu'on eut alors de se délier des versions et de la lecture de la Bible en langue vulgaire; 3^o la solidité des principes qui firent reconnaître que l'Église est l'interprète infallible des saints Livres. En un mot, nous parlerons ici de ces trois choses : de l'étude, des versions, de l'interprétation de l'Écriture sainte, relativement à l'Église de France du XVI^e siècle, et aux hérésies qui troublèrent cette Église.

§I. — Zèle qu'on témoigna dans l'Église de France au XVI^e siècle, pour l'étude de l'Écriture sainte

On ne peut douter que, sur la fin du XVI^e siècle, l'étude des saintes Écritures ne fût très-cultivée dans l'Église de France. Les controverses actuelles avec les sectaires avoient rendu cette étude plus nécessaire que jamais, et le progrès de la bonne littérature l'avoit rendue plus facile. Mais jusqu'à la moitié de ce siècle, et surtout vers la naissance des hérésies, quel soin prit-on des saintes Lettres? C'est ce qui nous a paru le sujet d'une question intéressante. Nous l'entamons ici, en nous bornant aux temps que nous venons d'indiquer, et c'est aussi à ces temps-là que se rapportent les grandes invectives des sectaires sur l'ignorance prétendue de nos ancêtres. Selon Calvin ¹, la lecture de la Bible

¹ Calvin, in Luc et in Antidot. Concil. Trid.

était totalement abolie; et sur cent évêques de l'Eglise romaine, à peine y en avait-il un qui eût lu une épître des apôtres, ou un traité d'histoire de l'Évangile. Selon Robert et Henri Etienne¹, plusieurs docteurs de Sorbonne ne voulaient ni lire la Bible, ni permettre aux autres de la lire; et un des plus vénérables de cette école disait qu'à l'âge de 50 ans il ne savait pas encore ce que c'était que le Nouveau-Testament. Selon Jurieu², avant que François I^{er} eût fait revivre les lettres humaines en France, la Bible était un livre aussi inconnu au peuple que l'Alcoran. Et il faut faire observer que, dans l'idée de cet écrivain, la renaissance des lettres et la prétendue réforme ont la même époque et les mêmes auteurs. Il nous serait aisé de rassembler une multitude d'autres reproches semblables. On trouve, par exemple, dans les censures de la Faculté de théologie de Paris, une foule de propositions, où l'on enseignait que, dans les années précédentes, l'Évangile avait été comme assoupi, et que l'Écriture n'était ni bien entendue ni bien expliquée; que, par rapport aux prélats même et aux pasteurs, c'était un livre fermé et scellé auquel ils ne concevaient rien, etc.³.

Mais discutons cette prétendue ignorance. On l'attribue aux simples fidèles et aux docteurs, aux laïques et au clergé. Les premiers, qu'on caractérise par le nom de *peuple*, ne sont pas d'état à se piquer de zèle pour l'étude des Écritures, et par cette raison, nous pourrions n'en point parler. Cependant, comme Jurieu les accuse d'avoir méconnu la Bible autant que l'Alcoran, montrons en peu de mots l'injustice de cette accusation. Il faut convenir qu'alors, comme dans tous les temps, ceux d'entre les laïques qui ne savaient pas lire, ne faisaient aucun usage des Livres saints, considérés précisément comme livres; et il est vrai, en ce sens, que la Bible leur était aussi inconnue que l'Alcoran. Mais cela empêchait-il qu'ils sussent que, dans la religion chrétienne, il y a une Écriture sainte contenant l'histoire, les dogmes, la morale de la religion? Et de quoi parlaient donc les pasteurs dans leurs catéchismes, les prédicateurs dans leurs sermons, les père et mère dans les premières instructions qu'ils donnaient à leurs enfans, sinon des mystères révélés dans les Livres saints?

Disons quelque chose de plus sensible. Henri Etienne, dans son Apologie d'Hérodote, cite à tout propos Menot, Maillard et Barlette, qui étaient les orateurs à la mode sur la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e. Il transcrit des lambeaux de leurs discours. Il tourne en ridicule la manière dont ils paraphrasaient les faits historiques du Nouveau Testament. Il se récrie contre l'abus qu'ils faisaient des passages, en les détournant de leur véritable sens. Que ces imputations soient légitimes ou calomnieuses, peu importe. Il suit toujours des observations de l'apologiste, qu'on produisait en chaire les textes et les traits principaux de l'Écriture; qu'on prétendait s'en servir pour l'instruction des fidèles; qu'on les leur présentait comme des objets de croyance et comme des règles de conduite. Or, cela prouve-t-il que l'Écriture sainte fût aussi inconnue au peuple que l'Alcoran? N'est-ce pas plutôt la démonstration du contraire?

Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que Jurieu, parlant de cette prétendue égalité d'ignorance dans laquelle vivaient nos Français par rapport à la Bible et à l'Alcoran, ajoute d'un ton décisif: *C'est un fait si notoire, qu'il n'a pas besoin de preuves*. Mais quoi! il est notoire que le peuple connaissait aussi peu le corps de doctrine compris dans l'Évangile, que le système de la religion des Turcs? Il est notoire que, si l'on avait demandé aux habitans des campagnes et des villes, aux laïques de toutes les conditions qui composent le peuple, ce qu'ils savaient de la vie de Jésus-Christ et de celle des apôtres, ils n'auraient pas été plus en état de répondre, que s'il avait été question des aventures du faux prophète Mahomet? Voilà sans doute une notoriété singulière; une notoriété dont on ne trouve aucuns vestiges dans les Histoires du temps; une notoriété dont Jurieu se fait le témoin et le garant, près de deux siècles après l'événement; une notoriété démentie encore par deux preuves de fait.

¹ Robert Etienne, préface de sa réponse aux docteurs de Paris. — Henri Etienne, Apologie d'Hérodote, p. 312, édition de 1566. — ² Jurieu, apol. pour les réformateurs, t. 1, p. 142. — ³ D'Argentré, t. 2, p. 26, 27. *Ibid.* p. 108.

La p
état de
tablem
les ter
Christ.
les me
solenne
tons m
vant le
l'on ve
fidèles
révélés
autre r
nos pèr
L'aut
et en g
littérat
encore
quelque
thèques
manusc
On en v
Or, ces
laïques
Nous po
plies de
nière pu
Mais p
des eccl
que le z
bien loin
naissance
vers la fi
troubles
de critic
D'abor
Paris qu
Bible. Te
dans cet
naient de
le doctor
lement e
fin du x
professeu
intéressa
leçons pu
Paris sou
éloquent
raient pa
interprét
plus utilit
Le mèn
tégèrent
Sorbonne
tions dor
reconnais

La première est tout à l'avantage du simple peuple qui n'était point en état de consulter par lui-même le saint dépôt des Ecritures. Car il est véritablement notoire que tout annonçait aux yeux les faits de l'Évangile. Dans les temples, cérémonies ecclésiastiques, offices divins, images de Jésus-Christ, de sa sainte mère et des apôtres, sans compter celles qui retraçaient les merveilles de l'Ancien Testament. Dans le cours de chaque année, fêtes solennelles distribuées à propos pour rappeler les mystères de la religion. Ajoutons même, dans l'ordre civil, spectacles destinés aux pompes publiques, suivant le goût dominant du siècle. Ce goût était bizarre, gothique, ridicule si l'on veut; mais c'était toujours un témoignage sensible de la croyance des fidèles; une marque même de leur continuelle attention à s'occuper des faits révélés dans les saintes Ecritures; une preuve, enfin, capable de réfuter, sans autre raisonnement, la prétendue notoriété de Jurieu, touchant l'ignorance de nos pères.

L'autre raison que nous pouvons produire est en faveur de ceux du peuple, et en général de tous les laïques qui savaient lire, sans avoir d'ailleurs aucune littérature. Il y avait alors des Bibles traduites en langue vulgaire: on conserve encore les anciennes versions de Guiars des Moulins, de Raoul de Presles, et de quelques auteurs anonymes. Ces sortes de livres se trouvent dans les bibliothèques des princes, des monastères et des particuliers qui ont rassemblé des manuscrits. On en a de tous les âges, de toutes les formes et de tous les siècles. On en voit avec des *apostilles* ou commentaires propres à expliquer le texte. Or, ces Bibles françaises montrent qu'avant les hérésies du xv^e siècle, tous les laïques n'étaient pas dans le cas d'ignorer autant l'Écriture sainte que l'*Alcoran*. Nous pourrions encore mieux tirer la même conséquence des éditions multipliées de ces Bibles françaises, à commencer depuis l'an 1484, époque de la première publication de cette espèce.

Mais passons de la sphère des simples fidèles et de la classe du peuple à celle des ecclésiastiques, des docteurs et des évêques: car c'est à ceux-ci proprement que le zèle des Ecritures convient; c'est dans ceux-ci que nous le signalons, bien loin de reconnaître, avec les sectaires, que le clergé eût abandonné la connaissance des saintes Lettres. Remontons, pour former une espèce de tradition, vers la fin du xv^e siècle, et descendons ensuite de proche en proche jusqu'aux troubles que la religion excita parmi nous. Ceci, comme on voit, est une affaire de critique, et suppose des recherches sur l'histoire littéraire de ces temps-là.

D'abord il n'était rien de plus recommandé dans la Faculté de théologie de Paris que l'étude de l'Écriture sainte, qu'on désignait sous le nom de *cours de Bible*. Toutes les fois qu'on parlait de rétablir le bon ordre et les exercices utiles dans cette école, on avait grand soin de rappeler les statuts anciens qui ordonnaient de prendre des leçons d'Écriture sainte, durant plusieurs années avant le doctorat. Les réglemens du cardinal d'Estouteville en 1452, les arrêts du parlement en 1530 et 1535, étaient précis sur cet article¹. Il est vrai que, sur la fin du xv^e siècle, les belles-lettres étant encore trop négligées, la plupart des professeurs d'Écriture sainte n'avaient pas le talent de rendre leurs explications intéressantes: c'est ce qui engagea le célèbre Guillaume Fichet à donner des leçons publiques de la Bible. Ce docteur était l'homme le plus lettré qui fût à Paris sous le règne de Louis XI; il eut le zèle d'enseigner aussi les règles de l'éloquence, et forma, dans l'art de parler et d'écrire, des disciples qui n'auraient pas été indignes des meilleurs temps; ainsi sous cet habile maître, l'interprétation des saints Livres devint un exercice plus estimé, plus brillant et plus utile.

Le même docteur, et son ami Jean de la Pierre, furent les premiers qui protégèrent l'art de l'imprimerie en France. Ils offrirent un asile dans le collège de Sorbonne à Ulric Gering et à ses associés. Ils leur firent entreprendre des éditions dont on trouve encore aujourd'hui des exemplaires. Gering se pique de reconnaissance envers cette maison. Il laissa en mourant un fonds qui servit à

¹ Du Boulai, t. 5, p. 504. Chevill. Origine de l'imprim. p. 91.

l'établissement de deux chaires d'Écriture sainte en Sorbonne. Or, en tout ceci, ne remarque-t-on pas du zèle à procurer l'avancement de la vraie théologie ? et peut-on dire, après ces exemples, que les saintes Lettres étaient ensevelies, oubliées, méprisées dans la plus fameuse école de la chrétienté ? Peut-on écouter Robert et Henri Etienne, quand ils prétendent que, parmi nos docteurs, il y en avait qui à 50 ans ne savaient pas ce que c'était que le Nouveau-Testament ?

A la vérité, on ne consultait pas, sur la fin du XV^e siècle, les sources grecques et hébraïques : du moins on les consultait rarement ; et il faut convenir, après tout, que ce genre d'érudition n'est pas essentiel pour conserver le dépôt de la foi et de la morale. La plupart des SS. PP. de l'Eglise latine n'ont su ni l'hébreu ni le grec. Tous ceux de l'Eglise d'Orient, à l'exception d'Origène, ont ignoré l'hébreu. Peut-on dire que tant de grands hommes aient abandonné ou même négligé la science des Ecritures ? Mais enfin, comme ces connaissances donnent de l'éclat aux études, et qu'elles servent beaucoup à l'intelligence des saints Livres, il était à propos qu'on les fit revivre parmi nous ; et nous remarquons en effet qu'elles furent très-accueillies et très-protégées, dès qu'on eut commencé à imprimer des livres en ces langues.

Vers l'an 1508, le prince François, duc de Valois, et héritier présomptif de la couronne¹, engagea François Tissard à ouvrir une école de langue sainte, et ce docte personnage fit imprimer à cette occasion une Grammaire hébraïque. Il eut même dessein de donner en hébreu tous les livres de l'Ancien Testament, mais la mort empêcha l'exécution de son projet. Tissard était d'Amboise ; il avait étudié l'hébreu en Italie, sous un rabbin de la synagogue de Ferrare, et il eut pour condisciples Mathurin de Plédran, depuis évêque de Dol, et Augustin Grimaldi, qui fut évêque de Grasse, et l'un des intimes amis de Sadolet². Nous entrons dans ces détails pour montrer que, dès les premiers momens de la restauration des lettres, l'Eglise de France eut des prélats qui savaient la grammaire hébraïque : ce qui est fort éloigné du reproche que Calvin faisait à une bonne partie des évêques du monde, d'ignorer jusqu'à la grammaire latine³.

Mais développons encore quelques anecdotes littéraires qui répandront un grand jour sur toute cette controverse. François I^{er} étant monté sur le trône, toutes les sciences prirent un nouvel éclat, et l'on cultiva de plus en plus les langues savantes. En 1516, l'évêque de Nebbio, Augustin Justiniani, noble génois, et religieux de l'ordre de saint Dominique, fit imprimer à Gênes le Psautier en cinq langues ; latine, grecque, hébraïque, chaldaïque, arabe, et le dédia au pape Léon X^e. C'est un chef-d'œuvre de littérature, un monument de la plus profonde érudition. Gênes était alors soumise à la France. Le roi, conseillé par l'évêque de Paris, Etienne Poncher, depuis archevêque de Sens, et par Guillaume Petit, évêque de Senlis, son confesseur, voulut avoir dans la capitale de ses états un savant tel que Justiniani. Ce prélat était à Rome parmi les Pères du concile de Latran qui tenait ses dernières sessions. On le rechercha au nom de François I^{er}. Il vint à la cour de ce prince, qui lui donna 300 écus de pension avec la qualité de son conseiller et de son aumônier. L'évêque de Nebbio, comblé de bienfaits, se mit à enseigner l'hébreu et l'arabe à Paris dans le collège de Reims : exercice qu'il soutint pendant cinq années, et qui servit à former des disciples très-savans. Ces élèves furent en état de diriger l'édition hébraïque de la Grammaire du rabbin Moïse Kimhi, et celle de quelques livres de la Bible, dont l'évêque leur professeur voulut enrichir le public. Justiniani méritait une place plus distinguée que son petit évêché de Nebbio dans l'île de Corse ; le roi lui promit un établissement considérable, et l'on connaît assez le caractère de ce monarque pour juger que les promesses auraient été suivies des effets. Mais, après quelques voyages en Angleterre et en Flandre, le prélat voulut revoir son diocèse ; et les temps étant devenus très-fâcheux pour les gens de lettres, à cause des guerres d'Italie, de la captivité de François I^{er}, et des

¹ Chevall. p. 217 et suiv. — ² Gall. Christ. eccles. Grae. Sadolet, ep. XIV, t. 4. — ³ Calvin, in Antid. conc. Trid. — ⁴ Lettres de M. Simon, ancien édit. t. 3, p. 9 et suiv. Chevall. p. 291. Echarid Bibl. Dom. t. 2, p. 96.

malheu
ans, au
dans un
plus ma
C'était
France.
Paul Pa
ques To
premier
eurent
ne rema
fort des
dont no
- Et qu'
la réfor
Luther
collège
avaient
guerres
nouvelle

On ne
amis des
en fut to
jamais se
célèbre
l'absout
vécurent
gardé p
secte¹.

Mais, d
c'est à p
réformée
gner ou
d'explic
Bible ; se
Ainsi Gu
clésiaste
Nebbio, J
dans ses
l'égard d
que de t
des Note
de mathé
pour les
tous ces
cultivère
Pierre I
dans la
sur la B
titude d
d'ignora
l'Alcora
Si l'or
de la th
tains do
et trop

¹ Bize,

malheurs du pape Clément VII, Justiniani resta en Corse pendant près de dix ans, au bout desquels il alla tantôt à Rome et tantôt à Gènes sa patrie. Enfin, dans un dernier voyage qu'il voulut faire de cette ville en son île, il périt le plus malheureusement du monde avec le navire sur lequel il s'était embarqué.

C'était en 1536. Alors les saintes Lettres et les langues étaient très-cultivées en France. Le roi avait fondé son collège royal, où Vatable, Agathias Guidacer et Paul Paredis furent les premiers professeurs d'hébreu, où Pierre Danés et Jacques Toulain donnèrent des leçons de langue grecque. Ce sont là des hommes du premier mérite : en les nommant, on serait tenté de croire que les sciences eurent d'abord parmi nous toute leur perfection et toute leur maturité ; qu'on ne remarqua en elles aucun trait de faiblesse ni d'enfance ; qu'enfin tout l'effort des siècles futurs ne pourra jamais surpasser la gloire des grands maîtres dont nous venons de parler.

Et qu'on ne dise pas que leur établissement fut imaginé en conséquence de la réforme de Luther ; car dès l'an 1517, lorsqu'on ne connaissait pas encore Luther en France, le roi avait manifesté ses desirs touchant la fondation du collège royal. Ses favoris, Guillaume Budé, Etienne Poucher, Guillaume Petit, avaient sollicité Erasme de venir en prendre la direction ; et il n'y eut que les guerres et les disgrâces de la France qui firent différer l'ouverture de cette nouvelle école jusque vers l'année 1530.

On ne peut objecter non plus que tous ces illustres personnages, savans et amis des sciences, protecteurs et protégés, aient favorisé l'hérésie. François I^{er} en fut toujours l'ennemi mortel. L'évêque de Paris et l'évêque de Senlis ne furent jamais soupçonnés en cette matière. Les protestans voudraient attirer à eux le célèbre Budé ; mais son livre seul *Du passage de la gentilité au christianisme* l'absout de cette complicité. Pour les premiers professeurs du collège royal, ils vécurent constamment dans la religion catholique. Pierre Danés fut même regardé par les Calvinistes comme un des plus grands persécuteurs de leur secte¹.

Mais, dit-on, ces savans ne se mêlaient ni de théologie, ni d'Écriture sainte : c'est à peu près la réflexion de Théodore de Bèze, dans son Histoire des Eglises réformées. Il est aisé de répondre que tous ceux qui firent profession d'enseigner ou de cultiver la langue hébraïque, se mêlèrent assurément d'entendre et d'expliquer les saintes Livres. Ainsi Vatable dans ses leçons commentait la Bible ; ses notes ont été recueillies, quoique peu fidèlement, par Robert Etienne. Ainsi Guidacer a laissé des commentaires sur trente-deux psaumes, sur l'Éclésiaste, sur le Cantique des cantiques. Ainsi, avant eux, le docte évêque de Nebbio, Justiniani, dont nous parlions plus haut, ne se proposait dans ses études et dans ses leçons que l'explication des diverses parties de l'Ancien Testament. A l'égard de ceux qui n'étaient pas hébraïsans de profession, ils ne laissèrent pas que de travailler sur l'Écriture. Budé, par exemple, au rapport d'Erasme, fit des Notes sur le Nouveau Testament, et Oronce Finé, qui n'était que professeur de mathématiques au collège royal, dressa une Géographie sacrée, avec une carte pour les voyages de S. Paul. Mais, ce qu'il faut bien faire observer, c'est que tous ces savans furent la tige d'une génération d'autres excellens hommes qui cultivèrent les Ecritures saintes, et qui rendirent de grands services à l'Église. Pierre Danés, premier professeur en langue grecque, et très-versé d'ailleurs dans la langue hébraïque, n'a laissé toutefois aucun monument de ses travaux sur la Bible ; mais il a formé les Amyot, les de Billy, les Génébrard et une multitude d'autres célèbres écrivains qu'on n'accusera jamais ni d'hérésie, ni d'ignorance dans les belles-lettres, ni de n'avoir pas distingué la Bible de l'*Alcoran*.

Si l'on disait que nos premiers restaurateurs des lettres ne se mêlèrent pas de la théologie des écoles, qu'ils eurent même des querelles très-vives avec certains docteurs scholastiques, dont ils trouvaient la méthode trop contentieuse et trop peu digne de la majesté de la religion, nous reconnaitrions cette vérité

¹ Bèze, Hist. eccl. l. 1.

et nous dirions que, dans ces circonstances, on n'évita pas toujours les extrémités. D'un côté, le renouvellement des beaux-arts, des langues, de l'histoire, de la critique, inspirait aux savans des vues de réforme pour l'étude de la théologie scholastique. L'idée était assez judicieuse, si l'on se fût modéré dans la manière de la proposer. D'autre part, le goût des lettres mettait un air de liberté dans les esprits, une sorte de hardiesse dans les discours, un style trop tranchant dans les écrits qui traitaient de la religion. Quelques théologiens s'aperçurent de ces dispositions, on craignit les suites, et n'eussent mérité que des éloges, s'ils se fussent armés simplement contre les abus de la science. Mais de part et d'autre on ne put se contenir. Les savans ne témoignèrent que du mépris pour les exercices de l'école, et les scholastiques décrièrent l'érudition, sous prétexte de zèle. Les partisans des lettres traitèrent de barbare le Maître des sentences avec ses commentateurs; et les théologiens comptèrent parmi les disciples de Luther presque tous ceux qui se piquaient de littérature. Les premiers s'imaginèrent que sans grec et sans hébreu on ne pouvait rien concevoir dans tout le plan du christianisme; et les seconds crurent ces langues pernicieuses à la foi. Voilà les écarts et les défauts réciproques. Mais deux choses n'en sont pas moins vraies: la première, dont nous avons déjà parlé, c'est que la plupart de nos premiers hommes de lettres demeurèrent catholiques, malgré les éclats des théologiens. Nous pourrions joindre à ceux que nous nommons plus haut, les illustres évêques Pierre du Châtel et Guillaume Pélissier; les docteurs d'Espence, Guillaud et quelques autres qu'on accusa aussi d'innovation dans la doctrine, et qui prouvèrent par des faits sensibles qu'ils en étaient fort éloignés.

Nous ne prenons pas assez d'intérêt à Erasme pour venger également sa réputation. Il est étranger par rapport à nous, et il causa trop de scandale pour être excusé dans tous les points. On lui doit toutefois le témoignage d'avoir été toujours très-considéré des papes, de s'être déclaré ouvertement contre Luther, et d'être mort dans la communion de l'Eglise romaine. Ce serait beaucoup si nous pouvions assurer la même chose de Jacques le Fèvre d'Étaples, personnage encore si connu par ses querelles avec la Faculté de théologie de Paris. On ne lui reprocha pas tant d'excès qu'à Erasme; mais il finit plus mal, si les relations de sa mort n'ont point été altérées par les sectaires¹.

La seconde chose, qu'il nous convient de faire remarquer, d'affirmer même sans équivoque, c'est que les théologiens qui s'élevèrent si vivement contre les hommes de lettres, et qui s'attirèrent par là tant d'invectives, ne laissaient pas que de bien savoir la religion, d'être même assez instruits de la controverse particulière qui concerne les livres de l'Écriture. On en eut des preuves dans deux affaires extrêmement délicates, celle d'Erasme et celle de Robert Etienne.

Sans la connaissance des langues savantes, les théologiens de ce temps furent capables d'instruire les fidèles et de défendre la religion. Ceux néanmoins qui leur succédèrent immédiatement se piquèrent d'une érudition plus étendue. Dans les assemblées de la Faculté, où l'on examina les Bibles de Robert Etienne, il se trouvait déjà un grand nombre de docteurs très-capables de juger du texte grec des saints Livres: et en suivant le cours des années, nous pourrions citer une multitude de commentateurs qui honorèrent cette école. Mais il faut donner ici quelques momens à une réflexion que fait naître le souvenir de Robert Etienne, et de ses démêlés avec les théologiens de Paris. Cette réflexion contient un des raisonnemens les plus solides qu'on puisse mettre en œuvre, pour faire voir qu'avant la prétendue réforme on cultivait en France les langues savantes; qu'on lisait même la sainte Écriture dans ses sources. Robert Etienne commença l'édition de sa belle Bible hébraïque in-4 en l'année 1539; il était âgé de trente-six ans, et il devait y avoir déjà long-temps qu'il s'exerçait dans l'étude de l'hébreu: on n'en vient pas à donner un ouvrage comme le sien, sans avoir acquis une parfaite connaissance de la langue sainte, sans l'avoir même étudiée dès sa jeunesse. En supposant donc qu'à quinze ans Etienne eût commencé à être initié dans ce genre d'érudition, ses premiers essais remontaient aussi haut

¹ Jurieu, Apol. pour les réformés, t. 1, p. 146.

que la m
n'éprouv
Etienne,
premier
Voilà do
élevé dar
avoir doi
successe
novateu
Bonssel,
hommes
étaient r
habiles s
Que d
à la réfor
les lang
controve
thériens
Conrad I
l'un et l'a
une part
éloge, et
Jean Mic
Marlorat,
qui n'aba
il faut to
de l'éduc
qu'ils em
les Ames.
d'avoir r
n'est poi
lumière,
sectes s'y
sont des
hérésies,
de force,
d'attenti
sacrée au

§ II. — R des

AU XVI
de l'Écri
nos école
un grand
nées à en
quelles f
prit une
et de Cal
La répo
des trad
d'inspirer

¹ On a d
aussi mont
concile de
Nouveau-T

que la naissance même du luthéranisme en Allemagne ; temps auquel la France n'éprouvait aucune agitation en fait de doctrine. A cela il faut ajouter que Henri Etienne, père de Robert, et Simon de Colines, son beau-père, l'un et l'autre ses premiers maîtres et ses premiers modèles, furent toujours très-catholiques. Voilà donc un de nos hébraïsans, un de nos plus savans hommes, qui a été élevé dans le sein de l'Eglise romaine, et qui n'est sorti de cette Eglise qu'après avoir donné de très-bons ouvrages. Il en est de même de Jean le Mercier, qui fut successeur de Vatable, et long-temps catholique avant de se livrer au parti des novateurs. Il en est de même de Jacques Le Fèvre d'Étaples, de Farel et de Roussel, qui furent les premiers parmi nous dont on soupçonna la foi. Tous ces hommes de lettres, et qui faisaient leur objet capital de la science des Ecritures, étaient nés de catholiques qui avaient été instruits par des catholiques, gens habiles sans doute, et capables de faire honneur à leur patrie et à l'Eglise.

Que dirions-nous encore des moines apostats qui rendirent trop de services à la réforme par leurs écrits et par leurs prédications ? N'avaient-ils pas étudié les langues et l'Écriture dans leurs cloîtres ? Ne s'étaient-ils pas formés à la controverse, aux fonctions de la parole, à l'art de composer et d'écrire ? Les Luthériens d'Allemagne citent avec complaisance leur Sébastien Munster et leur Conrad Pélican, deux hommes en effet d'une érudition très-profonde ; mais l'un et l'autre étaient sortis de l'ordre de saint François, où ils avaient composé une partie de leurs ouvrages. En France, Théodore de Bèze nous parle avec éloge, et dès les premiers temps de la réforme, d'une infinité de transfuges, d'un Jean Michel, bénédictin ; d'un Jean de Bosco, dominicain ; d'un Courant et d'un Marlorat, augustins. Or, quelque mérite qu'on attribue à ces enfans prodigieux qui n'abandonnaient leur règle que pour se marier ou pour courir le monde, il faut toujours avouer que ce qu'ils avaient de connaissances, ils le tenaient de l'éducation reçue dans leurs monastères ; et que c'est du sein de l'Eglise qu'ils emportèrent ces richesses d'érudition, dont ils se servirent pour perdre les âmes. D'où nous concluons que les sectaires se vantent très-mal à propos d'avoir ressuscité les bonnes études, surtout celle des saintes Ecritures ; qu'il n'est point vrai en particulier que l'Eglise de France fût dépourvue de toute lumière, de toute émulation par rapport aux saints Livres, lorsque les nouvelles sectes s'y établirent ; et qu'enfin toutes les invectives des novateurs à ce sujet sont des calomnies palpables. Avouons seulement qu'à l'occasion des nouvelles hérésies, le zèle de l'Écriture et de la théologie positive prit un nouveau degré de force, à peu près comme, au temps des Ariens, les catholiques redoublèrent d'attention pour saisir le sens de la divine parole, afin de fermer cette source sacrée aux ennemis de la divinité de Jésus-Christ.

§ II. — *Raisons qu'on eut dans l'Eglise de France au XVI^e siècle, pour se défer des versions et de la lecture des saints Livres en langue vulgaire*

AU XVI^e siècle on se rendit très-difficile à l'égard des traductions françaises de l'Écriture, et plus difficile encore à l'égard de leur usage. Nos conciles, nos écoles de théologie, nos parlemens proscrivirent avec beaucoup de rigueur un grand nombre de versions françaises, et une foule de propositions destinées à en autoriser la lecture. Il vint naturellement à la pensée de demander quelles furent les raisons de cette conduite, et pourquoi l'Eglise de France prit une méthode qui ne lui était pas si ordinaire avant les éclats de Luther et de Calvin.

La réponse à cette question se présente d'elle-même. C'est que la plupart des traductions françaises qu'on publiait en ce temps-là avaient pour but d'inspirer l'erreur. C'est qu'indépendamment du venin répandu dans ces tra-

¹ On a des exemples qui prouvent que, dans des temps d'hérésie, l'Eglise de France avait aussi montré son opposition pour les traductions des saints livres en français. En 1229, un concile de Toulouse défendit très-sévèrement aux fidèles d'avoir des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament traduits en langue vulgaire. Voy. ci-dessus, t. 5, p. 672.

ductions, la lecture des Livres saints en langue vulgaire produisait alors de très-mauvaises impressions sur l'esprit des simples fidèles : deux objets que nous allons discuter en peu de mots, et autant qu'il est nécessaire pour réfuter les hérétiques qui ont tant de fois reproché à nos premiers pasteurs et à nos théologiens le point de discipline dont il est ici question.

D'abord nous avons besoin d'un détail sur les traductions françaises faites dans ce xvi^e siècle, à commencer dès la naissance même des hérésies. La première ville du royaume où les novateurs prétendirent accréditer l'usage du Nouveau-Testament en langue vulgaire, fut celle de Meaux, sous l'épiscopat de Guillaume Briçonnet, prélat assez habile, assez homme de bien, mais peu en garde contre les artifices de l'hérésie. On publia pour les fidèles de son diocèse des Évangiles et des Épîtres en français; et dans l'examen qui en fut fait par la Faculté de théologie de Paris, on y trouva quarante-sept propositions qui exprimaient presque toute la doctrine du luthéranisme¹. Ceci se passait en 1525. Il y a toute apparence que ce livre d'Épîtres et d'Évangiles faisait partie de la traduction française de tout le Nouveau-Testament qu'avait fait Jacques Le Fèvre d'Étaples². C'était un des confidens de l'évêque de Meaux. Son ouvrage avait paru en 1523, et presque aussitôt attaqué par les théologiens de l'école de Paris, il n'avait évité la censure qu'à la faveur d'une protection puissante que Le Fèvre avait à la cour. Il semble que ce sont là les premiers exemples des procédures théologiques contre les versions de l'Écriture en langue vulgaire. A peine connaissait-on le luthéranisme parmi nous, et déjà les versions de la Bible en étaient infectées. Y a-t-il lieu de s'étonner après cela que nos docteurs et nos évêques aient pris sitôt et si vivement de la déliance, des sentimens même d'aversion contre les traductions françaises?

Pendant Erasme éleva la voix avec son assurance ordinaire; et quoiqu'il sût parfaitement qu'on inquiétait Le Fèvre d'Étaples pour sa version du Nouveau-Testament, il ne laissa pas que d'affirmer qu'il souhaitait qu'on traduisit l'Écriture sainte dans toutes les langues; mais la Faculté de théologie de Paris sut bien lui montrer, dans la longue censure de ces paraphrases, que la méchanceté des hommes rendait les traductions de la Bible en langue vulgaire extrêmement dangereuses, surtout si l'on en permettait la lecture indifféremment à tout le monde.

Cette réponse était sage, et la suite des années n'en confirma que trop la solidité. A tout instant il fallut que les maîtres de l'école fussent appliqués à réprouver les versions hérétiques qui inondaient la France. Tantôt ce furent des morceaux détachés des saints Livres qu'on publiait dans toutes les formes et selon tous les styles; comme les psaumes en vers de Clément Marot; le Cantique des cantiques d'Étienne Dolet; les Commentaires de Calvin sur plusieurs endroits de la Bible, etc. Tantôt on vit paraître le corps entier des Écritures, tout l'Ancien et le Nouveau-Testament en français.

Il est vrai que ce furent des catholiques qui donnèrent les premiers ce grand ouvrage. En 1530 il y eut une édition faite à Anvers, et dirigée par des docteurs de Louvain. Ces éditeurs étaient versés dans la critique, et ils s'attachaient à expliquer le sens littéral : ce qui prouve qu'il se trouvait aussi, dans cette université, des français ou des hommes instruits de notre langue, qui n'avaient pas attendu les nouvelles hérésies pour s'adonner aux bonnes études.

Cette version d'Anvers, quoique composée et imprimée sans aucun dessein d'établir l'erreur, fut par l'événement très-funeste à la religion; car elle servit de base à toutes les Bibles de Genève dont la première parut en 1535, par les soins et selon les préjugés de Robert Olivetan, parent de Calvin. Celle-ci toutefois fut encore une des moins condamnables, parce qu'elle s'écarta moins de la Bible d'Anvers. Calvin retoucha l'ouvrage de son parent; et quoiqu'il y ait aussi insinué ses principes, c'est encore peu de chose en comparaison de la licence que se donnèrent les éditeurs plus récents.

¹ D'Argentré, t. 2, p. 35. — ² On prétend qu'il avait traduit toute la Bible, mais ce fait est difficile à prouver.

Il
que
sacri
favor
des t
les s
entre
tout
dern
tout
Il n
taque
Comm
ment
Genè
vetan
savait
s'éloi
C'es
René
repen
n'est
tieu
attach
tentio
on en
Bible
endroi
si mal
Grégoi
erreur
choses
Ce d
res co
la Vul
le con
titre d
était t
quelq
frança
est le
jette
l'ancie
et com
puisse
la par
textes
tout l
préjug
naire

* Par
Christ,
Dans les
situé le
Calvin,
ces altér
in ind. p

Il faudrait un volume entier pour rendre compte de toutes les altérations que l'hérésie a répandues dans ces Bibles ¹. On y supprime ce qui indique le sacrifice de l'eucharistie, le sacerdoce, la hiérarchie ecclésiastique; ce qui est favorable au mérite des œuvres, à l'universalité de la rédemption : on y insère des termes propres à combattre l'invocation des saints, le culte des images, les satisfactions, la liberté de l'homme, etc. Et les erreurs qu'on n'a pu faire entrer dans le texte, on les insinue dans des notes marginales. L'examen de tout ceci a occupé long-temps les plus habiles d'entre nos controversistes modernes. Avant eux, les docteurs catholiques du seizième siècle pénétraient tout ce mystère d'iniquité.

Il n'est point de livre hérétique qui ait été mieux connu et plus vivement attaqué par la Faculté de théologie de Paris, que la Bible à l'usage de Genève. Comme cette compagnie avait reçu ordre du roi Henri II d'examiner soigneusement toute version française de l'Écriture, et tout livre de religion venant de Genève, l'attention des docteurs se porta d'abord vers les traductions d'Olivetan, de Calvin, et de tous les autres éditeurs qui suivirent : en sorte qu'on savait à point nommé, dans cette savante école, en quoi et comment ces Bibles s'éloignaient du dogme catholique.

C'est ce qu'on eut occasion de constater durant le procès fameux du docteur René Benoit, curé de Saint-Eustache de Paris, l'homme du monde qui a dû se repentir davantage d'avoir hasardé une version française de l'Écriture. Ce n'est point ici le lieu de raconter la suite de cette affaire extrêmement contentieuse. Il suffit de dire que, malgré les protestations que l'auteur fit d'un sincère attachement à la foi catholique, malgré les preuves qu'il donna de son attention à contredire les sectaires par les notes répandues dans son ouvrage, on en revint toujours à lui reprocher la conformité de sa version avec la Bible de Genève. Les docteurs ses confrères dressèrent de longues listes des endroits qu'il avait empruntés ou imités; et enfin, après que cette version si malheureuse eut été proscrite par le corps entier de la Faculté, le pape Grégoire XIII confirma la censure, en déclarant que ce livre contenait des erreurs, des hérésies, des blasphèmes intolérables, avec une multitude de choses conformes aux livres et aux traductions des hérétiques ².

Ce que nous devons le plus faire remarquer ici à l'occasion des procédures contre René Benoit, c'est le reproche qu'on lui fit de s'être écarté de la Vulgate, quoique cette version latine eût été déclarée authentique par le concile de Trente, et que le traducteur lui-même se fût engagé, par le titre de son livre et dans sa préface, à la suivre uniquement. Cette critique était très-judicieuse, et il y a lieu de s'étonner que le docteur René Benoit, et quelques autres encore après lui, aient voulu allier dans leurs traductions françaises les différences de l'hébreu et du grec avec la Vulgate. Ce mélange est le dessein du monde le plus mal imaginé; en voici les raisons : 1° On se jette dans l'inconvénient de manquer à sa parole, en ne donnant point l'ancienne version de l'Église : car les différences de l'hébreu et du grec, mêlées et combinées avec cette ancienne version, ne composent plus un tout qu'on puisse appeler la Vulgate. 2° On s'expose évidemment à substituer les idées et la parole de l'homme aux oracles de la divinité : car ce choix des divers textes, cet arrangement de passages pris de côté et d'autre, est une œuvre tout humaine, toute dépendante des conjonctures, et souvent même des préjugés d'un traducteur. 3° Après un long travail, on ne parvient d'ordinaire qu'à mettre entre les mains des fidèles un ouvrage assez inutile : car

¹ Par exemple, dans les premières éditions, on donnait le nom de *Sauveur de tous* à Jésus-Christ, et dans celles qui furent faites depuis l'an 1588, on ne l'appelle plus que *conservateur*. Dans les premières on traduisait *idolum* par le terme d'*idole*; et dans les suivantes, on a substitué le terme d'*image*. Olivetan avait supprimé le terme de *prêtres* et employé celui d'*anciens*. Calvin, plus sensé, rétablit le premier mot; mais on a rappelé depuis le second, etc. Voyez sur ces altérations les controversistes Voron, Coron, etc. — ² D'Argentré, t. 2, p. 395. *Ibid.* t. 1, in ind. p. 23.

Les savans, qui sont dans l'habitude de remonter aux sources, ne peuvent faire beaucoup de cas d'un livre qui leur apprend peu de chose; et les simples s'embarrassent fort peu de savoir ce que portent les textes qu'on dit originaux. Ils sont même scandalisés si on leur donne quelque chose qui ne s'accorde pas avec ce qu'ils entendent lire et chanter dans les offices de l'Eglise. Enfin, comme il peut y avoir dans une nation une multitude de traducteurs des saints Livres, si chacun d'eux s'avise d'adopter et d'insérer dans sa version les différences qu'il estimera être des textes primitifs, il se fera autant de diverses Bibles; disons-le, autant de paroles de Dieu différentes qu'il y aura de traducteurs. Et où sera pour lors l'uniformité d'instruction, la règle invariable de foi et de morale? quel avantage tirera l'Eglise de ce décret si sage, et qui annonce si bien l'assistance du Saint-Esprit, décret par lequel la Vulgate est déclarée authentique, capable de faire preuve partout, tellement vénérable, qu'on ne peut la rejeter sous quelque prétexte que ce soit? Ces raisons font sentir combien il est téméraire d'insérer dans les versions françaises de l'Écriture ce qu'on appelle les différences de l'hébreu et du grec: et les mêmes considérations bien approfondies feraient même souhaiter que dans chaque nation il y eût une version unique en langue vulgaire; version travaillée avec tout le soin possible sur la Vulgate; version approuvée par tous les premiers pasteurs de l'Eglise qui parleraient la même langue; version susceptible peut-être de changemens, parce que les langues vivantes varient quelquefois, mais indépendante pourtant du caprice des particuliers, parce qu'il serait sévèrement défendu d'y rien changer sans l'aveu du corps pastoral de cette nation. On voit, au reste, que tout ce système ne gênerait en aucune manière les hommes d'étude, les docteurs proposés pour veiller à la garde des saintes Lettres, les interprètes sacrés de la parole du Seigneur. Il leur serait toujours libre de consulter les textes qui passent pour originaux, de les comparer entre eux et avec l'ancienne version latine, de rechercher les diverses leçons répandues dans les exemplaires, ou dans les écrits des auteurs ecclésiastiques. La science, en un mot, s'accorderait parfaitement avec l'usage simple, commun, perpétuel de la Vulgate, soit prise en elle-même, soit considérée dans les traductions en langue vulgaire, suivant l'idée que nous venons de dire, et qui a déjà été proposée bien des fois, sans qu'on en soit venu à l'exécution.

Une autre plainte des théologiens de Paris contre leur confrère René Benoît, fut que, dans sa préface, il osait inviter tout le monde indistinctement à lire la nouvelle version des saints Livres; qu'il prétendait même établir la nécessité de cette lecture: reproche très-sensé pour le temps surtout où on le faisait; car, indépendamment des erreurs qui se rencontraient dans l'ouvrage en question, toute l'Écriture de la Bible en langue vulgaire produisait presque toujours alors de très-mauvaises impressions sur l'esprit des simples fidèles. C'est la seconde chose que nous nous sommes proposé de montrer dans ce paragraphe; et voici de quelle manière nous en déduisons la preuve.

Rien de plus beau en apparence que tous les éloges dont les sectaires du xvi^e siècle comblaient la sainte Écriture. A les entendre, il ne fallait attribuer la décadence des mœurs et l'état d'humiliation où se trouvait l'Eglise, qu'à l'oubli de la divine parole¹. Pour réparer le christianisme, il était nécessaire que tout le monde se rapprochât des sources sacrées de la révélation; qu'on y puisât les vrais principes du salut; qu'on allât s'instruire avec les prophètes et les apôtres. Ces discours, qui eussent été louables si l'on y eût fait entrer la subordination due aux pasteurs, devenaient un principe de révolte dans la bouche des ennemis de l'Eglise. Car, en exhortant à la lecture des saints Livres, ils ne conservaient aucuns rapports de dépendance à cet égard, entre les simples fidèles et les ministres préposés de Dieu pour instruire et gouverner. Bien plus ils invectivaient avec fureur contre tout l'ordre hiérarchique. Ils l'accusaient de priver les brebis des alimens nécessaires. Ils le taxaient, sans pudeur et sans ménagement, d'être tombé dans l'ignorance la plus grossière. Or, c'était à la

¹ Calvin, de Utilit. scrip. sacr. l. 9, part. 2. p. 243, édit. 1667.

suite d
valent
qu'on l
mystère
présent
faisaien
ses pas
der de
facilité
il regard
extrême
homme
plus dis
gard d'
effet pa
des dro
se faire
blées de
Si la dé
décente
sidérem
dépenda
on ne s
Mais,
avec les
guère d
l'éloigné
avec tro
détourn
l'Eglise
régne de
la lectu
» sembla
» entend
» rendu
» pénite
» nences
» Mais,
» autre
» choses
» Jésus-C
» de la s
Ce mo
des versi
gnement
tiques de
progrès
sans ces
cérémon
contre t
à leurs
l'Écritur
ples et sa
1 A Mea
ris, le pre
jour à la
sert. de no

suite de ces éclats que les mauvais effets des versions en langue vulgaire se faisaient sentir. D'une part, le simple peuple gagné par les tableaux magnifiques qu'on lui traçait de l'Écriture, piqué même d'une sorte d'envie d'approfondir les mystères et d'en juger, se déterminait à faire usage des traductions qu'on lui présentait. De l'autre, prévenu contre le clergé par les peintures odieuses qu'en faisaient les réformateurs, il n'avait ni la docilité de recevoir les conseils de ses pasteurs, avant d'entreprendre la lecture de la Bible, ni l'attention de s'aider de leurs lumières pour en acquérir l'intelligence. Persuadé ensuite de la facilité de ce genre d'étude, dès qu'il commençait à y entrevoir quelque chose, il regardait la défense de lire les saints Livres comme un effet de l'ignorance extrême des ecclésiastiques : et quels sentimens pouvaient prendre alors des hommes de toutes conditions, quelquefois les plus vils, et par cette raison les plus disposés à la révolte? On le comprend assez. Sentimens de mépris à l'égard d'eux-mêmes, de schisme à l'égard de toute la religion. Ne vit-on pas en effet parmi les novateurs des artisans, des jeunes gens, des femmes s'arroger des droits qu'on ne voulait pas accorder au pape, aux évêques et aux prêtres; se faire les dispensateurs de la parole et des sacremens; présider aux assemblées des fidèles, raisonner sur les questions les plus profondes de l'Écriture? Si la dépendance à l'égard du ministère de l'Église eût subsisté, ces scènes indécentes n'eussent point été données au public; si l'on n'eût point lu inconsidérément les livres de la Bible, on ne se fût point écarté des règles d'une dépendance légitime; et si la Bible n'eût point été traduite en langue vulgaire, on ne se fût point livré à ces lectures inconsidérées.

Mais, en supposant même qu'on n'en vint pas tout d'un coup à faire schisme avec les premiers pasteurs, il y avait un autre inconvénient qui ne manquait guère d'être l'effet de ces lectures permises indifféremment au peuple : c'était l'éloignement des pratiques reçues dans l'Église. Luther employa cet artifice avec trop de succès. Ce fut par là, dit un de nos Français convertis¹, qu'il détourna le peuple de ce qu'on appelait dans son parti les superstitions de l'Église romaine; et un célèbre controversiste, inquisiteur à Toulouse sous le règne de Henri II, parlant de la révolution qui s'était opérée dans les esprits par la lecture des Bibles françaises, dit ces paroles² : « Autrefois les fidèles s'assembloient dans l'unité d'une même foi, et suivant les ordres de l'Église; ils entendaient avec piété et avec attention les ministres de la parole; s'ils s'étaient rendus coupables de quelques péchés, ils les expiaient par le sacrement de pénitence et de bonnes œuvres; ils accomplissaient avec joie les abstinences de viande et les jeûnes qui nous sont venus de la tradition des apôtres, Mais, depuis que les versions en langue vulgaire ont paru, tout a pris une autre forme. On s'est livré à une liberté toute charnelle, on a méprisé les choses saintes, et sous prétexte de s'en tenir à la foi seule et aux mérites de Jésus-Christ, on ne s'est plus embarrassé du culte extérieur des saintes images, de la splendeur des temples, du signe de la croix, etc. »

Ce morceau, qui convient parfaitement à notre sujet, représente donc l'usage des versions de la Bible en langue vulgaire, comme la cause prochaine de l'éloignement que tant de personnes témoignèrent au *xvi*^e siècle pour les saintes pratiques de l'Église; et il n'est pas difficile, ce semble, d'expliquer la naissance et le progrès de cette fâcheuse disposition. Les chefs de la prétendue réforme parlaient sans cesse contre les jeûnes, les abstinences, le culte des saints et des images, les cérémonies ecclésiastiques, les ordonnances des premiers pasteurs, et en général contre tout ce qui les gênait dans la religion catholique. Pour donner du crédit à leurs discours, ils assuraient qu'aucune de ces pratiques n'était fondée sur l'Écriture, et invitaient les fidèles à en faire eux-mêmes l'épreuve. Ces gens simples et sans connaissance de la théologie s'en tenaient à l'énoncé de leur Bible,

¹ A Meaux, un Pierre le Clerc, cardeur de laine, gouvernait la petite Église réformée. A Paris, le premier ministre fut un jeune homme de 22 ans. A Louvain, une femme osa délier un jour à la dispute toute l'université. — ² La Milletière, *déclarat.* p. 9. — ³ Spirit. 1717. P. 1. sert. de non vertent. Scrip. in ling. vulg. o. 31.

où en effet le détail de la discipline de l'Eglise n'est pas développé, où plusieurs dogmes, du nombre même de ceux que reconnaissent les protestans, ne sont pas formellement contenus. Et aux yeux de ces lecteurs téméraires, il échappait mille choses que les Livres saints présentent clairement, comme la nécessité de reconnaître des traditions, l'obligation de se soumettre aux supérieurs ecclésiastiques, etc. Telle était la marche de l'erreur; on peut assurer qu'il y avait peu de moyens plus prompts, plus sûrs et plus universels pour procurer des partisans aux nouveaux sectaires, en détachant les fidèles des anciennes observances de l'Eglise leur mère.

Mais considérons encore d'autres pernicieux effets de la lecture des Bibles en langue vulgaire. Quand on s'y était accoutumé, on ne voulait plus souffrir d'autre langue dans les offices divins; on reprochait à l'Eglise l'attachement qu'elle conserve pour sa liturgie en langue latine; accusation des plus frivoles, puisque cet usage n'est point particulier aux catholiques; les Eglises d'Orient faisant la même chose, et célébrant leurs liturgies dans des langues que le peuple ignore: accusation d'ailleurs suffisamment réfutée par l'exemple même des apôtres, qui, dans les prières publiques et dans les cérémonies extérieures de la religion n'employèrent pas les langues de tous les peuples auxquels ils annoncèrent l'Evangile, mais seulement les plus connues de ce temps-là, l'hébreu, le grec, et peut-être aussi la langue des Romains.

Que dirons-nous encore du fanatisme, des violences, des guerres ouvertes, fruits malheureux de la lecture des Bibles en langue vulgaire? Au commencement de la réforme de Luther, des milliers de paysans allemands s'imaginèrent que les livres de l'Ecriture exigeaient qu'on établit le pur évangile à main armée. Sur cela, ils passent le Rhin, se jettent en Alsace, y commettent des désordres infinis, pillent les villes et les bourgades. On voit par cet exemple ce que peut inspirer l'usage imprudent des saints Livres. Nous pourrions recueillir une suite de faits semblables ou même plus surprenans; mais ceci peut suffire pour l'instruction du lecteur, et l'on doit en conclure que l'Eglise s'est décidée avec beaucoup de sagesse, lorsqu'elle a défendu d'accorder indifféremment à tous les fidèles la lecture des traductions en langue vulgaire. On souhaiterait peut-être que nous examinassions maintenant si les mêmes dangers subsistent encore aujourd'hui, du moins s'il en subsiste assez pour qu'on use de précautions; si l'usage des versions en langue vulgaire fait, généralement parlant, plus de bien que de mal dans l'Eglise de France; si le ministère épiscopal s'est relâché à cet égard depuis deux cents ans; si les écoles de théologie sont devenues plus favorables à cet usage qu'elles ne l'étaient jadis; si en particulier les censures portées contre les livres liturgiques, traduits en français, sont en vigueur; mais ces questions ne rentrent pas directement dans notre objet.

§ III. — *Solidité des principes qui firent reconnaître au XVI^e siècle que l'Eglise est l'interprète infallible des Ecritures.*

Il n'est rien de plus célèbre, dans les annales de l'Eglise de France au XVI^e siècle, que le concile de Sens tenu en 1528, sous le cardinal Antoine du Prat, archevêque de cette métropole. Outre l'étendue des matières qu'on entreprit d'y traiter et d'y définir, il est aisé de remarquer, dans toute la suite des décrets, une abondance de doctrine et de lumières qui ne laisse rien à désirer sur les controverses du temps.

Cette assemblée profita de tous les soins que la Faculté de théologie de Paris s'était donnés en 1521, pour porter une censure exacte contre les erreurs de Luther. La même Faculté travailla encore beaucoup dans le concile, et les prélats déployant tous ensemble l'autorité de juges, dont ils étaient revêtus, il résulta de ce concert un témoignage de foi et de zèle qui mérita d'être adopté dans d'autres assemblées ecclésiastiques de nos provinces, et de servir comme de règle publique à toute l'Eglise de France. Or, ce concile de Sens, parlant des

¹ Rich. Simon, Hist. des vers. p. 60

saintes
que c'e
toutes
crypte
vérité

Les
tante d
leur dé
de ce p
déclare
Ecritur
La p
ligion,
gnerez
ment c
Il n'est
ture: c
extrém
les hér

Luth
questio
corps,
Calvin
une fig
contro
ne fuss
n'eusse
peine à
pliqué
ne put
ans, et

Il y a
tistes.
sonnes
seigne
Esprit
ne s'en
baptém
de salut
fallait
sceau
contre
sage d
l'on n
qui ex
du bap
qu'il e
même
argum
passag
force,
de ce
expliq
était-c
ceux d

¹ Vic
Institut

saintes Ecritures, dans son quatrième décret dogmatique, déclare expressément que c'est à l'Eglise qu'il appartient de terminer d'une manière sûre et infaillible toutes les controverses de la foi, en distinguant les livres canoniques des apocryphes, et le sens vrai et orthodoxe de celui qui est hérétique ou contraire à la vérité¹.

Les Pères de la même assemblée ne se contentent pas d'énoncer cette importante décision; ils la confirment par des raisons qui se trouvent répandues dans leur décret. Nous les recueillons ici, et nous allons les expliquer dans le cours de ce paragraphe, pour montrer combien furent solides les principes qui firent déclarer à nos évêques du xvi^e siècle que l'Eglise est l'interprète infaillible des Ecritures.

La première raison est qu'on ne terminerait jamais les controverses de la religion, si chacun était maître d'expliquer l'Écriture à sa volonté. Car *quand gagnerez-vous, dit notre concile de Sens, contre un adversaire qui niera simplement ce que vous soutiendrez, et qui soutiendra ce que vous nierez? Il n'est point d'hérétique qui n'appuie son erreur de quelques textes de l'Écriture: comment le réfuterez-vous sans l'autorité de l'Eglise?* Ces réflexions sont extrêmement vraies; et il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup-d'œil sur les hérésies du xvi^e siècle.

Luther et Calvin eurent des sentimens très-opposés sur l'eucharistie. Il était question entre eux du sens que doit avoir ce texte de l'Évangile: *Ceci est mon corps, etc.* Luther y voyait la présence réelle et locale du corps de Jésus-Christ. Calvin ne pouvait y reconnaître rien de semblable, mais seulement un signe, une figure, une présence et une manducation par la foi. On ne peut nier que la controverse ne fût de très-grande importance; que les deux chefs de la réforme ne fussent très-versés dans le langage de l'Écriture sainte; que l'un et l'autre n'eussent beaucoup de partisans: il faut aussi reconnaître qu'on aurait de la peine à trouver un autre texte de l'Écriture qui fût aussi clair, aussi peu compliqué que cette proposition: *Ceci est mon corps, etc.* Le différend néanmoins ne put être terminé entre ces sectaires; il subsiste depuis près de trois cents ans, et l'on a perdu l'espérance d'en voir jamais la fin.

Il y avait dans le même siècle un démêlé très-vif entre Calvin et les Anabaptistes. Ceux-ci prétendaient qu'on ne devait administrer le baptême qu'aux personnes qui auraient été instruites auparavant, parce qu'il est écrit: *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Calvin répondait que ce passage ne regardait que les adultes, et qu'il ne s'ensuivait pas que les enfans des fidèles fussent incapables de recevoir le baptême; qu'à la vérité ce sacrement n'était pas pour eux un moyen nécessaire de salut, puisqu'ils étaient déjà sanctifiés par la foi de leurs parens, mais qu'il fallait cependant, pour obéir aux préceptes de Jésus-Christ, leur imprimer ce sceau de l'alliance². Les Anabaptistes, peu contents de cet^e réponse, revenaient contre leur adversaire avec une nouvelle vivacité, et s'armant de cet autre passage de S. Jean, qui porte: *Qu'on n'entrera point dans le royaume de Dieu, si l'on n'est régénéré de l'eau et du Saint-Esprit,* ils disaient: S'il y a un texte qui exprime le précepte de Jésus-Christ touchant l'administration universelle du baptême, c'est assurément celui-ci; or, il suivrait de ce texte, non-seulement qu'il est ordonné d'administrer le baptême aux enfans, mais que ce sacrement même est absolument nécessaire pour leur salut. Calvin, très-embarrassé de cet argument, se jeta dans une difficulté du moins aussi grande, en niant que le passage en question regardât le baptême; et il était obligé, pour en éluder la force, de lui donner un sens inconnu à tous les interprètes³. Tel fut le plan de ce combat dogmatique qui roulait sur deux ou trois passages que chacun expliquait ou éludait à sa fantaisie. Or, on peut se demander avec assurance, était-ce là une méthode bien propre à réconcilier les combattans, ou à instruire ceux qui entraient dans leur querelle?

¹ Vide conc. fab. vel Hard. ad an. 1538. — ² Calvin * 9, part. 2, p. 112. — ³ Calvin, Institut. t. 4, c. 16.

Citons encore une des guerres théologiques de Calvin. Michel Servet, disputant contre lui sur la qualité de Fils que l'Écriture donne à Jésus-Christ, prétendait, comme tous les anti-Trinitaires modernes, que ce mot n'indique jamais qu'un pur homme; qu'il n'y a point de génération éternelle dans la Trinité, point de seconde personne qui porte le nom de Fils; que le Verbe dont parle S. Jean au commencement de son Évangile n'est que l'idée, le dessein qui fut en Dieu, de toute éternité, de créer le monde dans le temps.

Tout ceci était un tissu de subtilités, de chicanes, d'artifices. Calvin se tourmentait de toutes manières pour en montrer le faux¹. Il expliquait les passages de Servet, en produisant d'autres qu'il croyait plus clairs; mais quoique ce réformateur eût raison dans l'objet présent, comme il n'avait ni la qualité de juge, ni le talent de persuader son adversaire, la question en revenait à l'état que notre concile de Sens peint si bien par ces mots: *L'un défend ce que l'autre nie, l'un nie ce que l'autre défend; et tout le succès de la dispute est d'y perdre la voix, ou de remporter une victoire méprisante sur les blasphèmes d'un impie.*

Il y aurait ici autant d'exemples à citer qu'on a vu naître d'hérésies depuis l'établissement du christianisme. Quand on s'en est tenu à l'Écriture pour la décision des controverses, on n'a jamais rien fini, parce que l'Écriture est une règle muette, qui ne s'explique point elle-même; un oracle souvent obscur, qui présente des vérités fort sublimes ou fort compliquées; un champ ouvert à tout le monde, et d'où l'on recueille par le moyen des préjugés tous les fruits qu'on souhaite.

Ces observations nous font entrer tout naturellement dans la seconde raison du concile de Sens, qui s'exprime en ces termes: *Celui qui, dans l'explication des Écritures, suit son propre jugement; ouvre la porte à toutes les hérésies.* On indique là un fait incontestable, et l'on combat un principe destructif de toute la religion: fait incontestable, puisqu'il n'est point d'hérésie, quelque extraordinaire qu'on la suppose, en faveur de laquelle on n'ait abusé du texte des saints Livres. On lit, par exemple, dans l'épître de saint Paul aux Philippiens, que le Fils de Dieu a pris la ressemblance des hommes; et les Basiliens en conclurent que Jésus-Christ n'avait qu'une chair fantastique, qu'une apparence de corps humain. Le même apôtre saint Paul, dans la seconde épître aux Corinthiens, dit que *le Dieu de ce siècle aveugle les esprits des infidèles*; et les Marcionites s'en prévalurent pour admettre un Dieu bon et un Dieu méchant, l'un auteur du Bien, et l'autre principe du mal; le premier reconnu et adoré dans la loi nouvelle, le second arbitre suprême de l'Ancien-Testament. On trouve dans l'Évangile de saint Jean ces paroles de Jésus-Christ: *Mon père est plus grand que moi*; et c'en fut assez pour faire dire aux Ariens que le Fils n'est pas Dieu, du moins qu'il n'est pas égal à son Père. Dans le Cantique des cantiques, l'époux demande à l'épouse, *dans quelle région du midi elle repose?* et les Donatistes regardèrent ceci comme une figure de l'Église, concentrée parmi eux dans un canton de l'Afrique. Selon l'histoire de la Genèse, Dieu fit l'homme à son image; et les moines d'Égypte, dont parle Cassien, en prirent occasion de se faire anthropomorphites, c'est-à-dire, de donner à un Dieu un corps et une figure humaine, etc. Mais sans remonter aux premiers siècles de l'Église, qui ne sait que depuis trois cents ans les sectes de Luther, de Zuingle et de Calvin se sont partagées en une infinité de branches, qui s'appuyaient toutes sur l'autorité de l'Écriture, qui ne s'étaient même formées qu'en conséquence de certains textes que chacune expliquait à sa façon? Jurieu comptait vingt-cinq ou trente espèces de religions dans la Hollande seule; c'était vingt-cinq ou trente opinions diverses sur quelques endroits des saints Livres, qu'on estimait de part et d'autre très-importans à la foi; et ce qu'il y a de très-remarquable en cette matière, c'est qu'aucune de ces vingt-cinq ou trente sectes n'avait droit de condamner les partis opposés; car enfin, quoiqu'on tint des routes différentes, on partait du même principe, qui était le texte de l'Écriture et la liberté de l'expliquer comme on jugeait à propos. On devait par conséquent se supporter les uns les autres, entretenir

¹ Calvin, t. 8, p. 525.

mutuelles
membres
distinction
que peut
quelle ser
de tout c
des Ariens
grâce de
niens qui
tistes qui
sacremen
des explic
pas la cen
chrétiens
digne des
d'hui ou
et n'arriv
tienne se
qu'elle se
la religio

Le con
ractères
terprète
mêlés de
dont l'au
dement d
nous de
vérité et
avons-n
On con
d'âge en
dépôt éta
établir u
mystères
sances, l
naturell
ni s'en
miers
éclaire,
Aussi
aux pre
jusqu'à
sæculi (l
pasteur
est pour
nobiscu
terpréta
manière
ni conv
ples, et
même,
Que
du chr
libre de
de cett
parole

mutuellement tous les rapports de la communion ecclésiastique, agir comme membres d'une même Eglise : tout ceci sans exclusion d'aucun dogme, sans distinction de points fondamentaux, sans attribution d'hérésie à personne. Or, que peut-on imaginer de plus propre à détruire la religion chrétienne ? Et quelle serait la constitution de l'Eglise de Jésus-Christ, si elle était composée de tout ce qu'il y a d'impies, de visionnaires, de fanatiques ; si l'on y voyait des Ariens ennemis de la Divinité du verbe, des Pélagiens révoltés contre la grâce de Jésus-Christ, des Manichéens destructeurs du libre arbitre, des Sociniens qui nient la Trinité, le péché originel et l'éternité des peines, des Anabaptistes qui veulent qu'on réitère le baptême, des Quakers qui n'admettent ni sacrement ni ministère ecclésiastique, et qui font consister tout leur culte dans des explications de l'Evangile accompagnées de contorsions ? Ce détail n'exprime pas la centième partie des sectes, qui formeraient toutes ensemble la société des chrétiens ; et encore une fois, qu'y aurait-il de plus monstrueux, de plus indigne des desseins de Dieu ? Entre tous les gouvernemens qui existent aujourd'hui ou qui ont existé autrefois, celui-ci ne serait-il pas le moins supportable, et n'arriverait-il pas enfin, selon la remarque d'un auteur, que la vérité chrétienne se trouverait étouffée sous la multitude des divers sentimens, ou plutôt qu'elle serait effacée de l'esprit humain, et qu'elle ne laisserait plus lieu qu'à la religion naturelle ou au déisme ¹ ?

Le concile de Sens, qui est toujours ici notre guide, montre bien d'autres caractères dans la vraie Eglise de Jésus-Christ. Il la fait envisager comme l'interprète infallible des Ecritures, capable par conséquent de terminer les différends de religion et de réprimer les nouvelles sectes : interprète infallible, dont l'autorité repose sur l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit. C'est le fondement qu'indique le concile, et la raison qu'il donne de la sécurité parfaite où nous devons être quand l'Eglise nous certifie la canonicité d'un livre, ou la vérité et la catholicité d'un texte de l'Ecriture ; mais encore quelles preuves avons-nous de cette assistance divine ? Le voici :

On conçoit aisément que, la religion chrétienne étant faite pour se perpétuer d'âge en âge, Dieu a dû pourvoir à la conservation du dépôt de la foi ; que ce dépôt étant contenu, en grande partie, dans les Ecritures, la Providence a dû établir un tribunal visible et permanent pour l'explication de ces Livres ; que les mystères renfermés dans ces Livres, étant supérieurs à toutes nos connaissances, le tribunal chargé de les expliquer a dû être éclairé d'une manière surnaturelle ; que, ces lumières ne pouvant venir que du Saint-Esprit, on ne doit ni s'en méfier, ni les contredire ; que le souverain pontife, que le corps des premiers pasteurs étant chargé de gouverner les fidèles, c'est lui que le Saint-Esprit éclaire, lui par conséquent qui est infallible dans l'interprétation des Ecritures.

Aussi le Sauveur du monde, étant sur le point de quitter la terre, promit-il aux premiers pasteurs, en la personne des apôtres, d'être avec eux tous les jours jusqu'à la fin des siècles : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi* (Matthieu, 28, 20). Si Jésus-Christ est toujours avec le corps des premiers pasteurs, c'est parce qu'il assiste toujours de son Saint-Esprit ; et cette assistance est pour l'enseignement public : *Euntes, docete omnes gentes..... et ecce ego vobiscum sum, etc.* Or, la partie principale de l'enseignement public est l'interprétation des saintes Ecritures ; et cette interprétation doit se faire d'une manière infallible, sans quoi l'enseignement ne serait ni digne du Saint-Esprit, ni convenable aux fidèles. Il semble que tout ceci est fondé sur des idées simples, et que, plus on les approfondit, plus on trouve de raison, de nécessité même, dans toute l'harmonie d'un tel gouvernement.

Que si l'on consulte à présent la pratique de l'Eglise, depuis la naissance du christianisme, on verra qu'elle s'est toujours donnée pour l'organe infallible de l'Esprit saint, en ce qui concerne surtout les Ecritures. C'est en vertu de cette autorité qu'elle a condamné tant d'hérésies, qui abusaient de la divine parole ; qu'elle a chassé de son sein tant de corrupteurs de l'Evangile ; qu'elle

¹ Papin, sur la tolérance, p. 399, édit. de Liège.

a fait tant de canons pour déterminer l'intelligence de certains textes. Cette pratique constante de l'Eglise peut-elle passer pour un abus? Cette confiance dans la protection du Saint-Esprit est-elle un fanatisme? S'il en était ainsi, on attribuerait à tous les siècles du christianisme l'illusion la plus intolérable qu'on eût encore imaginée, et l'erreur la plus pernicieuse qui fût jamais entrée dans l'Eglise. Car enfin quel moyen plus sûr, pour détourner les fidèles du vrai chemin, que de vouloir leur servir de guide, sans savoir la route qu'il faut tenir? Qu'on fasse bien attention à ce raisonnement : une infailibilité prétendue et jamais réelle serait la source de tous les égaremens en matière de foi ; cela est de la dernière évidence ; or, depuis 1800 ans, l'Eglise s'attribuerait mal à propos le privilège de l'infailibilité ; elle serait donc depuis 1800 ans dans la voie de toutes les erreurs. Qui peut dévorer une conséquence aussi extraordinaire ?

Ajoutons, en finissant, que les hérétiques, si révoltés contre l'autorité infailible de l'Eglise, s'attachent néanmoins eux-mêmes à ce principe, quand il est question d'apaiser leurs divisions dogmatiques. Les synodes de Delphé et de Dordrecht en sont la preuve. On déclara dans le premier que, quand les pasteurs se rassemblent pour prononcer sur les questions de foi, suivant la parole de Dieu, il faut croire que Jésus-Christ est dans cette assemblée, et qu'il y répand les lumières de son Saint-Esprit, afin qu'il ne soit rien défini qui contredise la vérité. Dans le second, on jugea que les Arminiens étaient obligés en conscience de se soumettre aux décisions du synode ; et comme ils demeuraient attachés à leur sentiment, ils furent retranchés de la communion des fidèles. Voilà des procédés qui ont souvent fait dire que les Calvinistes rétablissaient chez eux la voie d'autorité, après avoir voulu l'enlever aux catholiques : procédés injustes, parce qu'ils attribuent à une secte rebelle des droits qui n'appartiennent qu'à la vraie Eglise de Jésus-Christ ; mais procédés qui montrent, après tout, combien on était sensé dans notre concile de Sens, et en général parmi tous nos ancêtres du xvi^e siècle, lorsqu'on reconnaissait qu'il n'y a que l'Eglise qui soit l'interprète infailible des Ecritures.



Au te
soit pa
préten
pour fr
ses pié
la libe
trompe
presqu
étaient

Avan
sance.
sert po
toute à
désord
s'écarte
même
penser

Vous
ne répo
quillen
vous v
y a des
de ma
et sans
Mais q
désirs,
moi. Je
examin
des ab
ma pro
des con

Rem
car le
approu
à la pu

DISSERTATION,

D'APRÈS

LE CHANOINE MUZZARELLI,

SUR LA QUESTION DES ABUS DANS L'ÉGLISE.

Au temps où nous vivons, il n'y a peut-être rien dont, soit par méchanceté, soit par défaut de raisonnement, on parle si mal que des *abus* qui, à ce qu'on prétend, dominent dans l'Eglise. L'incrédulité s'est toujours servie de cette arme pour frapper la religion, l'hérésie s'en est toujours fait un voile pour cacher ses pièges, et l'indifférence a toujours trouvé dans ces abus de quoi satisfaire la liberté mal entendue de son langage. L'Europe entend encore sonner la trompette de la Réforme qui a porté tant d'hommes faibles et trompés à vivre presque sans religion, parce qu'ils voulaient quitter une religion dans laquelle étaient nés ou pouvaient naître des abus.

Avant tout il faut définir le mot *abus*. Il signifie un usage déréglé de puissance. Il y a abus, quand on use mal d'une autorité légitime; quand on s'en sert pour pallier ses passions, pour empiéter sur les droits d'autrui, ou pour toute action illicite. Quelques-uns entendent par le mot *abus* toute espèce de désordres; quoique ce ne soit pas tout-à-fait exact, ce n'est cependant pas s'écarter absolument de la vérité, puisque la plupart des désordres sont de la même nature que les abus. Je me contenterai d'examiner ce que nous devons penser des abus qui existent dans l'Eglise.

Vous vous empressez de me demander : Y a-t-il des abus dans l'Eglise? Je ne répons pas à cette question. Nous ne pourrions parvenir à découvrir tranquillement la vérité sur ce point; car si je vous répons : Il n'y a pas d'abus; vous vous emportez contre moi et vous criez au mensonge; si je vous dis qu'il y a des abus, mais pas autant qu'on le prétend, vous n'êtes pas encore content de ma sincérité. Vous voudriez que je vous dise : Il y a des abus sans nombre et sans mesure, ils défigurent extrêmement la beauté et la pureté de l'Eglise. Mais quoique l'amour de la vérité m'empêche de satisfaire entièrement vos désirs, je puis cependant et je veux vous accorder plus que vous n'attendez de moi. Je ne parle pas des abus qui existent aujourd'hui dans l'Eglise, je n'examine pas le nombre ni la qualité; mais je dis et je soutiens qu'il doit y avoir des abus dans l'Eglise, tantôt plus, tantôt moins. Seulement, après avoir prouvé ma proposition, je me réserve le droit d'en établir une autre, et d'en déduire des conséquences évidemment légitimes et vraies.

Remarquez que je dis, des abus *dans* l'Eglise, et non pas, des abus *de* l'Eglise; car le corps entier de l'Eglise n'a jamais été souillé par des abus, il ne les a jamais approuvés ni entretenus. Il ne pouvait le faire, sans que Jésus-Christ manquât à la promesse d'être avec lui jusqu'à la fin des siècles. *Ecclesia Dei*, dit saint

Augustin (ep. 55 ad Jan.), *inter multam paleam multaque zizania constituta, multa tolerat; et tamen quæ sunt contra fidem vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit*. Je dis abus dans l'Eglise, c'est-à-dire parmi les membres qui composent l'Eglise, et qui peuvent se laisser corrompre par les passions et vivre d'une manière indigne de la sainteté de leur profession. Je déclare donc, et je n'en excepte pas les ecclésiastiques, qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours plus ou moins de ces désordres qu'on ne peut sans horreur imaginer parmi les chrétiens.

Quelque sainte que soit la profession des chrétiens et surtout des ecclésiastiques, ils n'en sont pas moins hommes. Qu'est-ce que cela peut dire? Cela veut dire qu'ils sont d'infortunés descendants d'Adam qui a péché dans le Paradis, qu'ils portent eux-mêmes la peine de ce péché, qu'ils éprouvent les effets de la funeste concupiscence qui naquit avec ce péché. Il est vrai que leur âme a été purifiée par les eaux du baptême, qu'ils trouvent dans les sacrements le remède à leur faiblesse, qu'ils ont les secours de la grâce qui peuvent les soutenir dans les plus grands combats. Mais néanmoins ce sont des hommes. Ce sont des hommes, et ils désirent ce qui se présente à eux sous l'apparence du bien; ils fuient ce qui leur inspire quelque crainte de mal. Ce sont des hommes, et ils sont sujets à toutes les misères qui sont l'apanage de l'humanité. Comme chrétiens, pourvus de tant de dons surnaturels, ils savent quelquefois, dans les plus violentes tempêtes, s'attacher courageusement et constamment au bien. Comme hommes, combattus par tant d'ennemis, ils n'ont pas toujours le courage d'écarter ce qui les porte au mal. Ainsi c'est tantôt la grâce et tantôt la concupiscence qui triomphe en eux; parce que Dieu, en faisant l'homme chrétien, lui a donné l'une, ne lui a pas ôté l'autre, et lui laisse toujours la liberté naturelle d'indifférence.

Pourquoi donc s'étonner qu'il y ait des abus parmi les chrétiens et les ecclésiastiques? Comment soutenir qu'il n'y en a pas? Vous me direz: Ce sont des chrétiens, ce sont des ecclésiastiques. Oui, mais ce sont aussi des hommes: c'en est assez; je ne cherche plus ni le nombre ni la qualité de leurs fautes; je suis certain que parmi les individus il y aura des désordres.

Je dis plus: la profession d'un chrétien, et surtout d'un ecclésiastique, est une profession austère qui dépouille l'homme de lui-même, qui allume une guerre irréconciliable entre la raison et la concupiscence qui se trouvent en lui; c'est une profession qui exige les plus grandes vertus et exclut les moindres vices. Il est donc difficile d'atteindre le but, le combat est violent, il y a grand danger de succomber. Il est vrai que le divin fondateur du christianisme nous a donné la grâce avec la loi, et que ce qui serait intolérable à la faiblesse de l'homme devient possible avec la grâce à l'homme chrétien. Et en effet, une des preuves les plus sensibles de la divinité du christianisme, c'est que ses lois sont observées par un grand nombre d'hommes; ce qui serait impossible sans le secours de Dieu. Mais il faut réfléchir que, dans le christianisme, il n'y a pas de milieu: celui qui observe exactement ses lois devient bientôt vertueux; celui qui en transgresse une seule est coupable d'avoir violé toute la loi, et s'il ne se corrige promptement, vous pouvez prononcer avec assurance qu'en peu de temps ce sera un rebelle. En voici deux raisons.

La première, c'est qu'un chrétien qui a appris son catéchisme et qui connaît les peines réservées aux impudiques et aux assassins, s'il en vient une fois à ne pas faire cas de son crime, forme bientôt en lui-même ce raisonnement insensé: Ou je me damnerai, et je me damnerai aussi bien pour un crime que pour cent; ou je me convertirai, et la miséricorde divine me pardonnera aussi bien mille fautes qu'une. La seconde raison, c'est que, plus un chrétien se livre au vice, plus il s'éloigne de la sublimité de sa profession, et devient indigne des grâces sans lesquelles il ne peut rentrer dans le bon chemin. Ainsi il est facile qu'il s'abandonne au désespoir, et qu'il imite un cavalier monté sur un cheval emporté qui court vers un précipice qu'il ne croit plus pouvoir éviter. C'est une différence très-remarquable entre les vrais chrétiens et les prétendus philosophes. On vante dans les philosophes l'honnêteté, l'humanité, la continence; on publie qu'ils l'emportent par ces vertus sur beaucoup de chrétiens. Il faut

drait d'a
nant. Ou
sont répa
losophes
dans leur
satisfait

Au con
passions,
ces territ
n'ôte pas
c'était chre
t-il en ce
tion, deu
tout simp
concubin
ambition.

Si tous
mité de l
ecclésiast
vrai qu'il
d'entre e
plus irrép
tant plus
Chrysosté
quinatos,
sacerdote
siclante

e. 3, hom
l'Eglise a
vait, dans
tience, de
naient eu
du Seigne
uns qui e
ferveur, d
Et si hæc

Je conço
Tel est un
bien, et, s
S'il suffisa
désordres
tout bas à
aux chre
croire ave
dres dans
nairement
sur la ter
pelle phil
lisant leur
le christia
ne peuvent
ecclésiast
tage à l'in
tout parti
qui en son
posera tou
tous les al
intérêt de
assez de d

draît d'abord examiner si c'est vrai; mais, en le supposant, il n'y a rien d'étonnant. Outre que les philosophes sont peu nombreux, tandis que les chrétiens sont répandus par toute la terre, il faut remarquer que la profession des philosophes est tout extérieure, qu'on ne sait ce qu'ils pensent ni ce qu'ils font dans leur cabinet, et qu'il est aisé d'arrêter quelques passions quand on en satisfait d'autres.

Au contraire, un chrétien qui doit toujours combattre contre toutes les passions, aussi bien en particulier qu'en public, ne peut résister long-temps à ces terribles assauts, sans la grâce divine qui est présentée à tous, mais qui n'ôte pas toute la force des passions et laisse la liberté. On me dit que Luther était chrétien, qu'il était moine, et qu'il est devenu apostat, débauché. Qu'y a-t-il en cela d'étonnant? Cet homme s'est d'abord livré à la jalousie et à l'ambition, deux passions qu'il ne pouvait satisfaire dans le christianisme. Il était donc tout simple qu'il abandonnât sa première profession, et que, par l'exemple d'un concubinat sacrilège, il procurât des disciples à sa secte et des fauteurs à son ambition. Mais Luther, apostat et débauché, n'a plus été chrétien que de nom.

Si tous les chrétiens sont en grand danger de succomber, à cause de la sublimité de leur profession, ce danger n'est-il pas beaucoup plus grand pour les ecclésiastiques qui professent éminemment la perfection de l'Évangile? Il est vrai qu'ils ont plus de secours que les autres, et c'est pourquoi beaucoup d'entre eux ne tombent pas. Mais la ruine de ceux qui tombent est d'autant plus irréparable, qu'ils sont déchus de plus haut; et leur amendement est d'autant plus difficile, qu'ils ont plus ou moins de mal à détruire. Ainsi, S. Jean Chrysostôme disait : *Contingit principes quidem malos esse, et sceleribus coinquinatos, subditos autem mansuetos et modestos : et laicos religiose vivere, sacerdotes vero impiè.... Hæc dico ne quis præsentium sacerdotum vitam perspiculando circa religionis nostræ doctrinam scandalizetur* (In ep. ad Cor. 1, c. 3, hom. 8). Le même saint disait (in Matth. 21, 12) que la corruption de l'Église avait ordinairement pour source les mauvais prêtres. S. Bernard trouvait, dans ses moines, dès l'origine de son ordre, de la singularité, de l'impatience, de l'opiniâtreté, de la révolte; il dit que quelques-uns d'entre eux s'aimaient eux-mêmes et non Dieu, qu'ils cherchaient leur intérêt et non la gloire du Seigneur (In Cant. serm. 46, n. 6, et serm. 84, n. 4). Il en censurait quelques-uns qui essayaient déjà de relâcher la discipline de l'ordre, d'en diminuer la ferveur, d'en troubler la paix, d'y altérer la charité (In Ded. Ec. serm. 3, n. 3). *Et si hæc in viridi, in arido quid fiet?*

Je conçois peu la simplicité de quelques personnes qui disent d'un air tout étonné: Tel est un prêtre avare, tel autre un moine débauché. Je le sais, je le sais très-bien, et, si vous m'en montriez cent autres semblables, je n'en serais pas surpris. S'il suffisait d'entrer dans le cloître ou de porter la soutane pour être préservé des désordres, qui n'embrasserait pas ces états? Mais permettez que je vous demande tout bas à l'oreille : Croyez-vous de bonne foi tous ces désordres qu'on impute aux chrétiens et surtout aux prêtres? Pour moi je n'ai pas la faiblesse de les croire aveuglément. Je suis persuadé qu'il doit y avoir plus ou moins de désordres dans l'Église, mais je ne doute pas que la calomnie ne les exagère ordinairement. Il y a des hommes intéressés à les augmenter, et ils ne trouvent sur la terre aucun obstacle à leurs mensonges. Il y a des libertins qu'on appelle philosophes, qui n'ont de haine marquée que contre les chrétiens. En lisant leurs livres, on voit que l'écume de leur bile les a remplis d'injures contre le christianisme, et que toute leur philosophie consiste à être antichrétien. Ils ne peuvent voir sans joie les chutes de leurs adversaires; et comme ce sont les ecclésiastiques qui soutiennent le plus le christianisme, qui s'opposent davantage à l'incrédulité, ces libertins doivent apprendre leurs fautes avec un plaisir tout particulier. Il y a des hérétiques qui ont été dans le sein de l'Église, mais qui en sont sortis en séditieux. Il est vrai que la nouveauté de leur doctrine déposera toujours contre eux. Mais n'excusent-ils pas leur révolte en montrant tous les abus qu'on trouve dans l'Église qu'ils ont quittée? N'est-il pas de leur intérêt de faire croire qu'il y a dans les catholiques, et surtout dans le clergé, assez de désordres pour qu'on doive dire qu'ils ont en raison de se séparer d'une

si méchante compagnie? Enfin, il y a de mauvais catholiques qui ont une foi morte et sans œuvres; ils n'aiment pas qu'on leur parle des vérités éternelles qui leur rappellent leurs crimes et la punition qui les attend dans une vie future : or, ce sont surtout les moines qui leur annoncent ces vérités. Mais si les prêtres et les moines prêchaient une chose et en faisaient une autre, s'il y avait aussi en eux de l'avarice, de l'incontinence, de l'intempérance, les méchants ne pourraient-ils pas soupçonner que les prêtres et les moines ne croient point ce qu'ils prêchent? ne pourraient-ils pas du moins se servir de leurs exemples pour faire l'apologie de leur propre conduite? Ce tort supposé, cette excuse apparente ne doit-elle pas leur être aussi chère que leur réputation? Il y a donc trois espèces de personnes qui, d'après leur profession, doivent chercher avec empressement à montrer et à exagérer les désordres qui régneront parmi les catholiques, et surtout parmi les ecclésiastiques. Je dis, sans hésiter, qu'ils en augmenteront le nombre, les circonstances, le poids et la qualité; car ils ont grand intérêt à calomnier l'Eglise, et ils le peuvent aisément sans que rien s'y oppose. Les vrais désordres qui ont existé ou existent dans l'Eglise donneront quelque apparence aux exagérations qu'ils y mêleront; ils ne seront pas arrêtés par le frein et l'honnêteté de la vraie religion qu'ils ne connaissent ni ne suivent. Ils calomnieront donc très-librement les catholiques; oui, ils les calomnieront sans obstacle et sans retenue. Des hommes qui n'ont aucune religion, ou qui se repentent d'en avoir une, qui sont unis par les liens de l'impudicité et du libertinage, qui forment une grande partie du genre humain, s'abstiendront-ils de décrier leurs ennemis auxquels ils ont juré une haine irréconciliable, quand ils pourront le faire aisément et sans obstacle? J'ajoute que ce sont ordinairement ces trois sortes de personnes qui publient les désordres des ecclésiastiques; ces désordres doivent donc être exagérés. Voulez-vous le voir clairement? Toute l'Europe est composée d'incrédules, d'hérétiques, de mauvais catholiques et de bons catholiques. Ces derniers, qui aiment l'Eglise, s'efforcent de cacher les défauts des ecclésiastiques; d'autant plus que le précepte de la charité, qu'ils suivent exactement, les porte à taire les défauts du prochain, et surtout de ceux qui, à cause de la sublimité de leur ministère, peuvent par leur mauvaise conduite scandaliser leurs frères. Ainsi, les bons catholiques, ou ne publient pas les fautes des prêtres, ou ne le feront que quand la sincérité de l'histoire l'exige, et encore avec précaution et prohibé. Ce seront donc ordinairement les incroyables, les hérétiques et les mauvais catholiques qui divulgueront les désordres du clergé. Ils sont intéressés à les exagérer, et il est moralement impossible qu'ils s'en abstiennent : ces désordres seront donc ordinairement exagérés.

J'ai prouvé mes deux propositions : la première, qu'il doit nécessairement y avoir des abus dans l'Eglise; la seconde, que le récit de ces abus doit ordinairement être exagéré. Quelques-uns ne considèrent que la première de ces deux propositions, en déduisent de fausses conséquences, et tombent dans l'erreur; peu s'occupent de la seconde, et savent encore moins en faire un usage convenable. Voici les conséquences fausses qu'on déduit des abus qui se trouvent dans l'Eglise et le clergé : la première, que la puissance ecclésiastique, surtout en beaucoup d'articles de discipline, est un abus; la seconde, que l'Eglise actuelle n'est plus la vraie Eglise fondée par Jésus-Christ; la troisième, qu'il faut prendre la hache en main et couper d'un seul coup le sujet de tous ces abus.

Supposons, par exemple, que le droit de l'immunité ecclésiastique semble quelquefois blesser le droit du prince; aussitôt quelques hommes de robe lèvent les mains au ciel et s'écrient : Voyez quelle usurpation ! Est-il possible que le Suprême Législateur ait donné à l'Eglise ce privilège déréglé ? Mais doucement, attendez un moment ; permettez que je suppose que vos jugemens blessent quelquefois la justice. Alors je lève aussi les mains au ciel et je m'écrie : Quelle usurpation ! Est-il possible que le Souverain Législateur ait donné au prince cette puissance tyrannique ? Mais survient un bon logicien, qui dit : Les abus viennent des hommes, et l'autorité vient de Dieu ; ainsi ce n'est pas par les abus qu'il faut constater l'existence légitime d'un privilège

ou d
origi
réell
l'un
fait,
à que
faux
exce
velle
habe
etiam
hanc
Eccle
sunt
lutoru
possi
tati le
enim
quand
subjec
Les
l'Eglis
Si ce r
dans a
voit en
pas de
s'enric
disposi
cour po
sition d
en luxe
lège de
crainte
il possi
de save
verité d
quelqu
troisièm
d'eux, e
leur m
Cérinth
été nou
ne repr
d'intéré
clergé d
les déso
essence
l'incréd
quillisé.
dres sur
exempte
sa relig
été asse
prendre
son esse
des cons
meilleur
La tro
avancée

ou d'une autorité, mais il faut chercher l'autorité et le privilège dans leur origine et leurs fondemens. Examinez plutôt la nécessité, l'utilité et l'existence réelle du privilège, de l'autorité, et vous découvrirez sûrement les droits de l'un et de l'autre. Mais rejeter un droit uniquement à cause des abus qu'on en fait, n'est-ce pas rejeter tout droit humain et divin? Gerson, qui ne déplaît pas à quelques penseurs modernes, déplorait ce mauvais raisonnement de quelques faux zélés (T. 1, op. de cons. theol., l. 3, pros. 2): *Quid, quæso, Judæos magis excœcavit, quam zelus legis antiquæ, quam putabant Christum subvertere velle? de quibus apostolus (Rom. 10, 2): Testimonium perhibeo eis, quod zelum habent, sed non secundum scientiam. Proinde multos invenimus ex hæreticis, etiam hac tempestate quos fefellit talis zelus tollendi scandala a domo Dei per hanc aut illam prædicationis iram. Hinc hæreses contra primatum romanæ Ecclesiæ, quod sine ea stat salus: contra dotationes universalis Ecclesiæ, quod sunt ut venenum effusum super eam, omnisque simoniæ officina: contra prælatorum statum splendidum et amplam familiam, quod a secularibus eripi possunt eis omnia: contra religiosorum observantiam, quod adversantur libertati legis Christi, et aestimant questum pietatem.... et ita de plurimis. Dum enim displicuerunt mores, suborti sunt errores: damnatus est præterea status quando displicens in eo cernebatur abusus, exemplo medici stulti destruentis subjectum, dum conatur expellere morbum.*

Les hérétiques raisonnent bien plus mal. Il y a, disent-ils, des abus dans l'Eglise; donc l'Eglise actuelle n'est plus celle qui a été fondée par Jésus-Christ. Si ce raisonnement était vrai, il prouverait que la véritable Eglise n'a existé dans aucun temps; car si l'on parcourt notre *histoire générale de l'Eglise*, on voit en tout temps des abus, des désordres, des scandales. Quand l'Eglise n'avait pas de richesses, S. Paul nous apprend que des intéressés enseignaient, pour s'enrichir, une doctrine vaine. Quand l'Eglise a eu des biens-fonds, mais à la disposition du prince, des laïques, des flatteurs, des simoniaques fréquentaient la cour pour obtenir un évêché. Quand l'Eglise a eue des biens-fonds, mais à la disposition des ecclésiastiques, il y a eu des hypocrites, des ambitieux qui consumaient en luxe le patrimoine des pauvres. Que vous êtes déraisonnables! Si dans un collège de soixante-dix cardinaux il y en a quelques-uns qui, par intérêt ou par crainte, trahissent la cause de l'Eglise, aussitôt vous vous écriez: Comment est-il possible que l'Eglise romaine soit la vraie Eglise? Mais vous, qui vous piquez de savoir et de comprendre l'Evangile, n'avez-vous pas lu dans ce livre de vérité que, des douze disciples qui étaient aux côtés de Jésus-Christ, l'un, pour quelques deniers, le livra à ses persécuteurs, un autre le renia trois fois, un troisième ne voulut pas croire sa résurrection, et on ne sait pas qu'aucun d'eux, excepté S. Jean, ait eu le courage d'assister à l'agonie et à la mort de leur maître. Peu après la mort de Jésus-Christ, Nicolas, Diotrèphe, Dosithée, Cérinthe, Ebion, se mirent à déchirer l'Eglise, dans le sein de laquelle ils avaient été nourris. Tertullien (*de cultu fem.*), S. Cyprien (*de laps.*), S. Jérôme (*in epist.*), ne reprennent-ils pas les catholiques et le clergé des mêmes vices de débauche, d'intérêt et de luxe que vous désapprouvez dans les catholiques et dans le clergé de nos jours? Ainsi, ou la vraie Eglise n'a jamais existé, ou les abus et les désordres qui s'y glissent tantôt plus, tantôt moins, ne détruisent pas son essence et sa sainteté. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait vu l'hérésie produire l'incrédulité philosophique. Les protestans un peu logiciens n'ont pu être tranquillisés par les raisonnemens de leurs docteurs. Si les scandales et les désordres fussent pour ruiner une religion, la nôtre, ont-ils dit, n'est pas non plus exempté de scandales et de désordres. Ainsi, chacun peut suivre de bonne foi sa religion, pourvu qu'on honore Dieu et qu'on aime le prochain. Ils n'ont pas été assez philosophes pour connaître la fausseté de ce principe, et pour comprendre qu'il n'est pas vrai que les abus qui se glissent dans l'Eglise détruisent son essence; mais, après avoir admis comme vrai un principe faux, ils en ont tiré des conséquences légitimes. Les protestans peuvent-ils les blâmer d'avoir été meilleurs logiciens que leurs maîtres?

La troisième conséquence fautive qu'on tire des abus du clergé est quelquefois avancée par des hommes qu'on appelle cependant catholiques. Ils disent qu'il

faut prendre la hache en main, et retrancher d'un seul coup le sujet de ces abus. Il y a des abus dans les privilèges du clergé, donc il ne faut plus de privilèges; il y a des abus dans les processions, donc il ne faut plus de processions; il y a des abus dans les confréries, donc il ne faut plus de confréries; il y a des abus dans les couvens, donc il ne faut plus de couvens.... Mais pourquoi vous arrêtez-vous en si beau chemin? Courage! soyez conséquens, et continuez: Il y a des abus parmi les prêtres, donc il ne faut plus de prêtres; il y a des abus parmi les évêques, donc il ne faut plus d'évêques; il y a des abus dans les temples, donc il ne faut plus de temples; il y a des abus dans les fêtes, donc il ne faut plus de fêtes; il y a des abus dans les sacremens, donc il ne faut plus de sacremens; il y a des abus dans l'Eglise, donc il ne faut plus d'Eglise. Lorsque vous aurez trouvé dans votre bonne logique ces heureuses conséquences, vous devrez ajouter: Il y a des abus parmi les jurisconsultes, donc il ne faut plus de jurisconsultes; il y a des abus parmi les magistrats, donc il ne faut plus de magistrats; il y a des abus parmi les princes, donc il ne faut plus de princes.... Barbare philosophie, par tes faux raisonnemens tu bouleverses tous les droits divins et humains, et tu t'efforces de ravalier l'homme à la condition des brutes. Comment est-il possible qu'un si grand nombre d'êtres raisonnables se laissent séduire par tes principes séditieux, et rougisent de ne pas suivre ta doctrine, tandis que la sage et droite dialectique est méprisée et exilée des écoles! Elle raisonne bien plus juste, et dit: Il y a des abus; donc il faut qu'ils soient corrigés, et ils doivent l'être par ceux qui, d'après leur institution, sont en état d'y apporter un remède convenable. Il y a des abus parmi les ecclésiastiques: qu'ils soient ôtés par ceux que Dieu a préposés aux ecclésiastiques. Il y a des abus dans le gouvernement civil: qu'ils soient détruits par ceux qui sont chargés de diriger les peuples. Que les uns et les autres s'exhortent à la justice, se secourent, mais sans excéder leurs bornes et leurs droits. Envahir l'autorité d'autrui, sous prétexte de corriger les abus, c'est l'effet d'une ambition qui doit produire de nouveaux abus bien plus grands que ceux auxquels on dit qu'on veut remédier. Tels sont les raisonnemens d'une dialectique discrète et impartiale; mais qui veut les écouter? D'ailleurs il n'est souvent pas facile de dire en quoi il y a plus de danger, de désordre. On dit qu'il y a beaucoup d'abus dans les ordres religieux, à cause de leur indépendance des Evêques. Mais on ne sait pas que cette indépendance a été établie précisément pour empêcher les abus qui naissent dans les cloîtres par la domination des pasteurs. (*S. Grég. Mag. l. 7. ep. 33. et Conc. 4 Tol. can. 51.*) Richard, archevêque de Cantorbéry, l'avouait lui-même, tout en se plaignant au pape, en 1174, de la pernicieuse liberté des cloîtres. (*Alford. Annal. t. 4.*) *Scimus equidem quod ob quietem monasteriorum et episcoporum tyrannidem has exemptiones plerumque romani pontifice indulserunt.* On attribue beaucoup de désordres à l'exercice du droit qu'a le saint Siège de disposer des évêchés; on dit qu'il faudrait remettre l'élection des pasteurs au jugement des peuples: mais on ne sait pas combien de désordres produisait autrefois cette influence du peuple. Il suffit de dire que S. Chrysostôme lui attribuait presque toutes les dissensions de l'Eglise (*l. 3 de Sacerd.*): *Undenam, quæso, existimatis tam multas in Ecclesia nasci turbas? Equidem non aliunde opinor quam ex episcoporum et antistitum electionibus casu potius ac temere, quam diligenter et accurate factis.* On dit que le cœlibat des prêtres est la source de leurs vices; mais en le supprimant, n'y aurait-il pas encore plus de vices et de désordres? Gerson dit dans son dialogue à ce sujet (*Act. 4*): *Hoc dicimus quod de duobus malis minus esse incontinentes tolerare Sacerdotes, quam nullos habere. Sicut abutimur bonis Dei, sic utitur ipse malis nostris ad electorum salutem, nominatim in sacramentorum administratione.... Quis scit si plures nunc sacerdotes custodiant in celibatu castitatem illibatam, quam si juncti conjugio maritale integre conservassent? Quis nesciat in multis et de multis desiderabilibus facilius esse totaliter abstinere quam usum moderari?* C'est donc un défaut de raisonnement que de vouloir tout changer dans l'Eglise, à cause des abus qu'on y remarque sur quelques points.

Ecartons les fausses conséquences que les faux philosophes tirent des abus

intr
deu
l'Eg
tien
Les
don
qual
ces
mots
L'
la m
foi e
des r
blen
core
lui r
de t
est p
tion,
plus
et un
une v
res et
comm
trans,
passe
tinen
foi ur
confo
pos: it
ver q
la diff
pécher
aband
de l'in
ques s
dans le
cité. M
religio
dogme
ne peu
leurs d
des abu
abus se
ruinée.
sera d
dont la
voulez
scandal
des sca
on y fai
teur: d
ont lieu
ils ne l'
surnatu
changé
trouve
lutions,

introduits dans l'Eglise, et déduisons-en deux qui découlent naturellement des deux propositions que j'ai établies. Il y a , et il doit y avoir des désordres dans l'Eglise ; donc, ou cette Eglise ne peut subsister long-temps, ou, si elle se maintient long-temps, il est évident qu'elle est soutenue par une puissance divine. Les abus qui se glissent dans l'Eglise doivent être ordinairement exagérés ; donc très-peu de personnes peuvent juger sainement de leur nombre et de leur qualité, et y apporter des remèdes convenables. Quoique ces deux conséquences sautent aux yeux de tout homme raisonnable, je les prouverai en peu de mots.

L'Eglise, fondée par Jésus-Christ, est une réunion de fidèles qui professent la même foi et la même loi, et qui sont unis par les mêmes sacremens. Mais cette foi est combattue par la raison humaine, parce que cette foi propose à croire des mystères qui sont au-dessus de nos connaissances naturelles, et qui semblent déclarer la guerre à toute la science humaine. Ce n'est pas assez : c'est encore une foi qui humilie l'homme, qui le rend défiant de lui-même, parce qu'elle lui rappelle sa naissance dans le péché et menace son infidélité d'une éternité de tourmens. La loi de l'Evangile est sainte et parfaite, mais sa sainteté même est pénible à la faiblesse humaine. On n'y défend pas seulement les péchés d'action, mais ses préceptes s'étendent jusqu'à régler nos moindres paroles et nos plus secrètes pensées. Enfin ses sacremens, en offrant un remède à nos fautes et un secours pour remplir les devoirs de notre état, exigent en même temps une victoire généreuse sur la honte naturelle, et une préparation d'œuvres pures et salutaires. Que résulte-t-il de tout cela ? Il en résulte que, si les abus commencent à s'introduire dans cette Eglise, c'est-à-dire si l'on commence à transgresser ses lois, il est facile qu'on l'abandonne insensiblement, et qu'on passe à l'incrédulité. Un chrétien incontinent est trop inquiet dans son incontinence. Il lit dans le Décalogue un précepte qui le condamne, il trouve dans sa foi une menace qui l'épouvante, il n'a d'autre remède qu'un sacrement qui le confond. Si cette loi n'existait pas, si l'on pouvait détruire cette foi, s'il était possible d'éviter la honte d'une confession, l'incontinent commencerait à trouver quelque tranquillité dans son péché. Comme il n'abandonne pas ce péché, la difficulté de l'abandonner augmente, et il essaie en désespéré le remède de pécher sans inquiétude. Ainsi l'incontinent arrive par degrés à l'infidélité, et abandonne enfin cette Eglise où il ne peut pécher avec plaisir. Ce que je dis de l'incontinent, appliquez-le aux autres Chrétiens vicieux et aux ecclésiastiques scandaleux. Car il est vrai que les ecclésiastiques trouvent leur intérêt dans leur religion, et que si elle était détruite, ils seraient réduits à la mendicité. Mais que produit en eux cette réflexion ? Elle fait qu'ils retiennent de leur religion ce qui suffit pour satisfaire leurs passions, et en rejettent tous les dogmes qui les accablent. Ainsi ils se séparent réellement de cette Eglise où l'on ne peut vivre sans une foi pleine et universelle, et entraînent par leur exemple leurs disciples dans le même précipice. Voilà ce qui doit naturellement résulter des abus, des désordres, des scandales qui se trouvent dans l'Eglise. Plus ces abus seront multipliés, plus il sera facile que cette Eglise abandonnée soit enfin ruinée. Si ces abus augmentent parmi les ecclésiastiques, la ruine de l'Eglise sera d'autant plus inévitable, qu'elle sera plus accélérée par ceux-là mêmes dont la doctrine et l'exemple servent de règles au reste du christianisme. Que voulez-vous donc conclure quand vous reprochez à l'Eglise des abus et des scandales ? Pour moi, voici ce que j'en conclus : il y a eu et il y a dans l'Eglise des scandales, des abus, et néanmoins on y professe la même foi, la même loi, on y fait usage des mêmes sacremens, selon l'institution de son divin fondateur : donc une puissance divine soutient l'Eglise. Les désordres et les abus qui ont lieu depuis tant de siècles devraient, humainement parlant, l'avoir détruite ; ils ne l'ont pas détruite : qui a donc pu empêcher sa ruine, si ce n'est une main surnaturelle, toute puissante et divine ? Toutes les autres sectes et religions ont changé dès leur berceau par les dissensions, les scandales, les abus, et on n'y trouve plus la première doctrine. La seule Eglise romaine, après tant de révolutions, malgré les abus et les désordres, a toujours conservé le dépôt de l'an-

cienne foi. N'est-ce donc pas Dieu qui l'a soutenue et qui la soutient jusqu'à ce jour ?

Enfin je dis : Les abus qui sont dans l'Eglise doivent être ordinairement exagérés ; donc il y a très-peu de personnes qui puissent juger sainement de leur nombre, de leur qualité, et en conséquence y apporter les remèdes convenables. Pour s'assurer si dans les abus qu'on dit dominer dans le clergé il y a de l'exagération ou de la vérité, il faut connaître exactement les obligations et les lois du clergé, il faut savoir jusqu'à quel point ces devoirs sont violés, il faut examiner le témoignage de ceux qui les rapportent et les écrivent. Mais il y a très-peu de personnes qui puissent faire tout cela avec connaissance et exactitude ; donc il y en a très-peu qui puissent juger sainement du nombre et de la qualité des abus qui règnent dans l'Eglise et spécialement dans le clergé. Il est bien étonnant que les laïques veuillent sans cesse prononcer sur les devoirs des ecclésiastiques. Vous me dites qu'un ecclésiastique ne doit pas être avare, ni incontinent, ni menteur ; je le sais bien aussi, et pour cela il ne faut pas de grandes connaissances. Mais ces obligations sont trop générales, et on voit rarement le clergé les transgresser ouvertement. Il faut en venir au détail. Un ecclésiastique peut-il tâcher d'enrichir son Eglise ? Peut-il avoir beaucoup de domestiques ? Doit-il jouir de l'immunité ? Peut-il avoir des officiers et autres ministres de justice ? « Quelles demandes ! répond aussitôt le laïque : tout cela » n'est-il pas évidemment contraire à l'esprit de l'Evangile ? Assurément Jésus-Christ n'avait ni maison, ni biens, ni même de lieu où reposer sa tête ; il ne s'est jamais montré en carrosse dans la Judée ; une seule fois il est entré à Jérusalem sur un âne ; il a payé le tribut comme le dernier du peuple ; non-seulement il n'avait pas d'officiers, mais il s'est laissé emprisonner par les soldats, et crucifié par les ministres de la justice. Voulez-vous donc des exemples plus clairs et plus concluans ? » Oui, parce que ceux-là ne sont pas assez déraisonnatifs. Il faut montrer non-seulement que Jésus-Christ a agi ainsi pendant tout le cours de sa vie, mais qu'il a voulu que l'Eglise agit toujours de même. C'est en cela que consiste l'esprit de l'Evangile. Mais est-ce le laïque ou l'Eglise qui doit interpréter l'esprit de l'Evangile ? Si l'Eglise ne désapprouve pas ces pratiques, si beaucoup des pasteurs les plus saints et les plus exemplaires n'ont pas refusé de les suivre, pouvez-vous présumer que vous connaissez mieux l'Evangile qu'eux ? Voulez-vous leur imposer une loi qu'ils n'ont pas connue ? Et avec des preuves si faibles, osez-vous taxer de relâchement le corps entier de l'Eglise ? Je ne suis pas persuadé que vous ayez jamais lu l'Evangile ; mais quand vous l'auriez lu, cela ne suffit pas. Il faut avoir lu les canons des conciles pour connaître les bornes de certains usages. Mais quand on n'a appris que les canons des bals, des théâtres et des romans, comment ose-t-on adresser à ses pasteurs ces mots sans preuves : *abus, scandale, désordre* ? Si vous avez des scandales sous les yeux, vous pouvez taxer les scandaleux de relâchement ; mais avant de croire que tout le clergé en est socillé, il faut examiner l'universalité de ce corps ; et comment pourront le faire tant de personnes qui ont à peine vu Rome ou Paris sur une carte, et qui ignorent si Madrid est une ville, un château ou un royaume ? « Mais, dira-t-on, il y a des Histoires qui rapprochent les objets les plus éloignés, et qui nous conduisent par la main dans les pays les plus sauvages. » Oui, mais n'avez-vous pas lu que, si un aveugle veut se faire conduire par un autre aveugle, l'un et l'autre tombent dans le précipice ? Un historien vous présente la main pour vous faire voyager dans les siècles de l'Eglise. Vous le suivez sans examen, et vous ne soupçonnez pas même sa bonne foi et sa sincérité. Mais si c'est un incrédule, un hérétique, un hypocrite, un copiste ignorant, voulez-vous croire à tous les récits qu'il fait des abus du clergé ? Il faut donc connaître les historiens avant de se fier à eux, il faut avoir quelque idée de critique, il ne faut pas se laisser prévenir par le nom d'un auteur. Vous me demandez que très-peu de lecteurs sont attentifs et sans préjugés, comme je le demande. Je le sais, et c'est justement pour cela que je dis et répète quo très-peu de personnes peuvent juger sainement du nombre et de la qualité des abus qui règnent dans l'Eglise et spécialement dans le clergé.

Mais ne sera ce pas encore un plus grand mal, si ces hommes, si peu instruits

de la vraie profession du clergé et si peu curieux de s'en instruire, veulent, par un zèle indiscret, remédier à ces désordres? Ces médecins, qui ne distinguent pas et ne peuvent distinguer la qualité des malades, qui s'exposent à confondre la santé même avec la maladie, qui connaissent à peine les malades de leur pays, qui croient au premier auteur venu, pourront-ils risquer de prescrire des remèdes, d'envoyer leurs consultations aux pays éloignés, sans courir le danger de tuer ceux qui se portent bien en même temps que les malades? Les philosophes seront-ils assez peu philosophes pour applaudir sans discrétion à cette présomption aveugle, à cette ignorance barbare? Comment donc, avec une incapacité si palpable de bien juger, comment se fait-il que presque tous soient portés à prononcer sur le clergé et à condamner comme abus ses moindres actions? Nous nous plaignons peu de ces hommes de loi qui boivent à longs traits le sang de nos veines, de ces médecins qui, pour suivre la mode, nous font avaler des potions mortelles; nous supportons les voleurs, les blasphémateurs, les adultères; et notre zèle ne s'enflamme que contre les ecclésiastiques. Cette espèce de manie peut être l'effet du zèle; elle peut aussi être l'effet de l'aversion et de l'amour-propre. Si elle vient du zèle, elle doit naltre dans un cœur droit, être accompagnée de charité et d'impartialité. Dans ce cas, on ne verra en nous aucun signe de colère quand nous parlerons des désordres du clergé; nous ne chercherons pas d'imitateurs de nos déclamations virulentes; nous ne croirons pas légèrement tout ce qu'on raconte de ces désordres. Nous n'en parlerons qu'en particulier, avec des personnes prudentes, dans le désir qu'on s'en corrige; nous témoignerons notre douleur par nos soupirs et par les larmes qui tomberont de nos yeux. Mais si nous sommes guidés par l'aversion et l'amour-propre, nous vomirons mille invectives en rapportant les désordres, nous refuserons d'écouter ceux qui défendent la réputation du clergé, nous éprouverons une secrète satisfaction de ses maux et de ses disgrâces. Les Juifs, les Turcs, les hérétiques seront nos meilleurs amis, parce qu'ils ne mettent aucun obstacle à nos passions, et parce que, comme nous, ils déchirent les prêtres et les religieux. Mais serait-il possible que les prêtres et les religieux fussent pires que les hérétiques, les Turcs et les Juifs? S'ils ne sont pas pires, disent quelques-uns, il s'en faut peu, et du moins ils sont d'autant plus répréhensibles, que leur profession est plus sainte et plus sublime. Mais Dieu nous garde d'employer ce moyen pour justifier notre aversion! Si le clergé est si corrompu, malgré la sainteté et la sublimité de sa profession, que sera-ce de nous qui sommes instruits de la loi par le clergé et qui avons sans cesse les yeux fixés sur ses exemples? Si parmi le clergé il y a beaucoup d'incontinens, d'avares, de voleurs, d'imposeurs, est-il à croire qu'il y en aura moins parmi nous et que son exemple n'aura pas corrompu nos mœurs? *Quid secularis factura est multitudo, cum voluptatibus illicitis et actionibus vitiosis ad similem facinorum voraginem Episcopus multitudinem populi provocaverit ut nulli jam jamque illicitum esse videatur, quod ab Episcopo quasi licitum perpetratur?* Ils seront, il est vrai, plus répréhensibles, mais nous serons bien imprudens de dévoiler des vices qui tournent à notre désavantage. Cependant l'incrédule se réjouira en contemplant une bataille qui tend à détruire tout d'un coup les ennemis qu'il redoute le plus. *Omnis hereticorum intentio ad hoc tendit quod, spreto clero, eis credatur, et ad hoc non convenit nos ipsorum esse cooperatores.* (S. Bonavent. apol. frat. min.)

Mais ne pourrait-on remédier, du moins en partie, aux désordres introduits, et tarir du moins la principale source des injures que les libertins vomissent contre l'Eglise? J'ai déjà dit qu'un particulier ne doit pas se mêler de parler des moyens de réformer le sanctuaire. Qu'il me soit cependant permis d'exposer simplement ma pensée. Je ne crois pas que, pour extirper quelques abus qu'on remarque maintenant parmi nous, il faille une discussion profonde. Qu'on ouvre d'un côté le saint concile de Trente, de l'autre les actes du concile de Milan, sous saint Charles Borromée. Je pense que ces deux pièces suffisent pour établir une réforme entière et parfaite. Le concile de Trente fournit, pour ainsi dire, le plan et la base de la réforme; le concile de Milan en montre l'exécution en détail, puisqu'on peut dire avec vérité que l'Eglise de Milan, sous le

grand cardinal Borromée, exécuta fidèlement les sages décrets du concile de Trente. Je ne prétends cependant pas que le temps et les circonstances ne puissent exiger quelques changemens, mais je prétends que les changemens doivent être en très-petit nombre.

J'ajouterai une autre pensée que je ne présente que comme une opinion. Il me semble encore qu'en rendant communes à toutes les Eglises les dispositions du concile de Milan, on introduirait une belle uniformité dans la discipline ecclésiastique; car toutes les Eglises auraient les mêmes lois, excepté un très-petit nombre que la diversité des pays exigerait qu'on échangeât, et on éviterait un écueil qui peut produire des désordres. Chaque Eglise forme son synode, mais quand et comment le forme-t-elle? C'est ordinairement peu après l'entrée d'un nouveau pasteur dans son Eglise. Chacun veut qu'il diffère de celui de son prédécesseur; ainsi il faut que les curés et les prêtres apprennent de temps en temps de nouvelles lois, ce qui est pénible et cause souvent des disparités et des inconvéniens. Comme chaque pasteur change une partie des lois, le synode de 1840 est tout différent de celui de 1540; et, en trois siècles, il se trouve une grande diversité entre les Eglises. Mais si les lois ecclésiastiques étaient constantes et universelles, on éviterait l'incertitude, le travail, la nouveauté et la difformité. Alors il serait plus facile d'exécuter les décrets du concile de Trente (*Sess. 24, ref. cap. 2.*), de rappeler l'ancienne discipline, de convoquer tous les ans les synodes diocésains, comme nos pères l'ordonnent si expressément. Avez-vous vu les anciens conciles des Eglises particulières? on n'y voit qu'un petit nombre de canons, adaptés aux besoins du temps. Mais nous voulons dans chaque synode composer un gros volume; voilà ce qui rend les synodes pénibles et rares. Si les lois ecclésiastiques étaient toujours les mêmes, il en coûterait peu d'y ajouter de temps en temps quelques canons adaptés au temps et aux circonstances, et les pasteurs pourraient convoquer le synode diocésain tous les ans. Ne me croyez pas pour cela partisan de quelques historiens qui rappellent l'ancienne discipline, et s'élèvent fortement contre la rareté de nos conciles. Ils ne sont pas conduits par le désir sincère d'une réforme avantageuse. Ce n'est pas réellement la rareté des conciles qui leur déplaît, mais c'est l'Eglise de Rome. Ils déplorent donc la variation de cet article de discipline pour en accuser l'Eglise romaine, qui, non-seulement en est innocente, mais y a toujours opposé ses intentions et ses décrets. Le concile de Trente, qui ordonne si rigoureusement la convocation des synodes diocésains tous les ans, n'a-t-il pas été convoqué et confirmé par le pape? J'attribue, comme vous le voyez, ce changement à d'autres motifs; je n'invective pas, je ne fais que présenter mon opinion, et je ne la donne pas pour incontestable.

Savez-vous ce que je regarde plutôt comme certain? C'est que Dieu a permis les reproches et les erreurs des libertins et des hérétiques, afin que par là les pasteurs devinssent plus vigilans et en prissent occasion de considérer l'état de l'Eglise et de remédier aux désordres qui doivent nécessairement s'y introduire de temps en temps. Combien d'extravagances ont vomis les Luthériens et les Calvinistes contre les indulgences, les sacremens, les ecclésiastiques et les religieux! Il y avait de la bile, de l'exagération, de la calomnie, des erreurs dans leurs invectives; mais, sans cet aiguillon des ennemis, on n'aurait peut-être pas pensé à diminuer les vrais désordres qui s'étaient glissés alors jusque dans les pierres du sanctuaire.

Quel serait notre malheur si nous nous entétions à soutenir quelques abus, parce que les déistes, les libertins et les hérétiques nous les reprochent! Alors Dieu se trouverait presque contraint de redoubler ses châtimens. L'invasion des biens ecclésiastiques, la violation de l'immunité, le mépris du sacerdoce, la profanation du sanctuaire, sont des maux que Dieu permet dans son Eglise (I Mach. vi, 12), « Non pour notre ruine, mais pour notre amendement. Car c'est une marque de grande miséricorde de ne pas permettre aux pécheurs d'agir long-temps à leur gré, mais d'envoyer bientôt les châtimens, puisque Dieu ne nous attend pas comme les autres nations pour punir au jour du jugement la plénitude de leurs péchés; mais quand nous sommes au terme de nos péchés, il en tire vengeance. Ainsi il n'éloigne jamais sa miséricorde de

» nous, mais nous corrige par les adversités, et n'abandonne pas son peuple. »
 Lorsque Antiochus voulut profaner le temple de Jérusalem, il crut que ses forces l'auraient mis en possession du Dieu des armées. (II Mach. vi. 17.) « Et il
 » ne savait pas que Dieu se montrait irrité pour un peu de temps, à cause des
 » péchés des habitans, et c'est pour cela que le temple fut profané. Autrement,
 » s'ils n'avaient pas été enveloppés dans une multitude de péchés, comme Hé-
 » liodore, qui fut envoyé par le roi Séleucus pour piller le trésor, Antiochus, à
 » peine arrivé, aurait été flagellé et puni de son audace. Mais Dieu n'a pas choisi
 » le peuple à cause du lieu, mais le lieu à cause du peuple; en conséquence le
 » lieu participe aussi aux maux du peuple; il partagera ensuite ses biens, et
 » ayant été abandonné dans le temps de la colère du Dieu tout puissant, il sera
 » comblé de gloire au temps de la réconciliation. » Appliquez ces passages à
 nos temps, et c'est très-facile. Je conclus en désirant que les abus trop connus
 des libertins nous fournissent une belle occasion d'une pleine réforme. Ne nous
 obstinons pas dans nos fautes, examinons s'il n'y a rien de vrai dans les désor-
 dres que les hérétiques nous reprochent, rejetons leurs conséquences qui sont
 des erreurs; mais ne négligeons pas de rechercher ce qu'il y aurait de vrai dans
 les antécédens.

e de
 es ne
 mens
 on. Il
 tions
 e ec-
 très-
 évite-
 mode,
 entrée
 ul de
 temps
 tés et
 ynode
 e une
 nstan-
 la dif-
 Trente
 ous les
 . Avez-
 a petit
 s cha-
 bles et
 ait peu
 ux cir-
 ous les
 pellent
 iles. Ils
 e n'est
 lise de
 n accu-
 ous
 rigou-
 pas été
 e chan-
 on opi-
 permis
 ar là les
 l'état de
 roduire
 les Cal-
 es reli-
 rs dans
 eut-ét.
 ue dans
 es abus,
 t! Alors
 nvasion
 cerdoce,
 a Eglise
 ent. Car
 échecrs
 puisque
 r du ju-
 erme de
 ordo de

SOMMAIRES.

LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

Luther développe son système dans des thèses publiques.	1	Description de la ville de Mexico.	26
Multitude de faux docteurs. Causes du débordement des fausses doctrines.	2	Solécisme des Mexicains contre les Espagnols.	35
Naissance et caractère de Luther.	3	Conquête du Mexique. Découvertes de Magellan.	39
Ses premiers éclats.	4	Luther condamné à Rome.	40
Préventions de l'électeur de Saxe.	5	Emparlement et extravagances de cet hérésiarque.	41
Luther comparait devant le légat Cajetan. Mort de l'empereur Maximilien I.	6	Il est condamné dans la diète de Worms.	47
Conduite du nonce Miltitz.	9	Sa retraite au château de Westberg.	48
Election de l'empereur Charles V. Mémorandum de l'archevêque de Mayence.	10	Il est censuré par l'université de Paris.	49
Carlostad. Zuingle.	11	Henri VIII écrit contre Luther.	50
Erasmus recherché par Luther.	13	Mort de Léon X. Election d'Adrien VI.	51
Conférence de Leipsick entre Eckius et Carlostad.	16	Luther brouillé avec Carlostad.	54
Luther écrit au pape.	17	Différens écrits de Luther. Sa traduction de la Bible est combattue par Jérôme Emser.	57
Ses premiers ouvrages.	18	Prise de l'île de Rhodes par Soliman II.	58
Faux ménagemens de Charles V.	19		
Expédition de Cortès au Mexique.	20		

LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

La doctrine de Zuingle est reçue à Zurich par délibération publique.	64	Bourbon, et délivrée par François Ier.	90
Réveries de Zuingle.	65	Bataille de Pavie, où le roi est fait prisonnier. Commencement de Clément VII.	91
Commencemens des Anabaptistes à Wittenberg.	66	Légation de Campège à la diète de Nuremberg.	92
Guerre des paysans.	67	OEcolampade.	93
Luthéranisme établi en Danemark. Causes de l'établissement de l'hérésie en Suède.	69	Instabilité de la foi d'Erasmus.	95
Massacre des sénateurs suédois.	72	Son traité du libre arbitre. Traité du <i>serf arbitre</i> par Luther.	96
Gustave Vasa, échappé de sa prison de Danemark, secoue le joug des Danois.	73	Mariage de cet hérésiarque.	98
Laurent et Olaus Pétri.	74	Apostasie du grand maître de l'ordre teutonique. Celle du landgrave de Hesse.	99
Le chancelier Anderson.	76	Permet du prince George de Saxe.	99
Gustave pervertit son royaume.	77	Vaines tentatives de Luther auprès de Henri VIII.	100
La foi conservée en Pologne par le roi Sigismond Ier. Commencement de l'hérésie en France.	81	Progress du luthéranisme.	101
Zèle du parlement de Paris.	83	Conférence de Bède. Matthieu de Basile institue les capucins.	102
Mort d'Adrien VI. Prise inconsidérée de François Ier sur l'Italie.	85	Institution des Théatins.	103
Le chevalier de Sion.	86	S. Gaëtan de Thienne.	104
Exemple général de continence.	87	Progress de la foi parmi les Mexicains. Conquête de Mexico.	105
Mort de Bayard.	88	Découverte du Canada. Ligue de Cognac, ou ligue sainte.	106
Marseille assiégée par le connétable de			

Fureurs et mort du comte de Fronsberg	107	de Helms et de Ronen. Diète de Spire, qui mitige l'édit de Worms.	120
Rome assaillie par le connétable de Bourbon, qui périt dans l'attaque.	108	Ravages des Turcs en Hongrie.	121
Affreuses barbaries exercées sur les Romains.	109	Traité de Barcelone et de Cambrai.	122
Hontuses divisions parmi les différens sectaires. Dogne monstrueux de l'ubiquité.	112	Valnes tentatives pour l'accord des Luthériens et des Sacramentaires.	123
Résolutions des Sacramentaires.	113	Charles V donne l'île de Malte aux chevaliers de Rhodes.	126
Erasmus censuré par l'université de Paris.	114	Etrange diversité dans les Confessions de foi des sectaires.	127
Attentat des Luthériens à Paris.	115	Diète d'Augsbourg, contraire aux hérétiques.	130
Concile provincial de Sens.	116	Ligue de Smalkalde.	131
Conciles de Lyon, de Bourges, de Tours,		Guerre de religion entre les Sulases.	132
		Mort de Zaïngle et d'Œcolampade.	133

LIVRE SOIXANTIÈME

Origine du schisme d'Angleterre.	135	Propositions insidieuses de ce prince.	152
Wolsey et Campége, légats pour l'affaire de Henri VIII.	137	Craumer, archevêque de Cantorbéri.	153
Disgrâce de Wolsey et sa mort.	139	Il ose déclarer nul le mariage entre le roi et la reine Catherine.	156
Henri VIII déclaré chef de l'Eglise anglécaue.	141	Entrevue du pape et du roi de France à Marseille.	157
Paré pervertit les Genevois.	143	Mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans.	159
Impiétés de Michel Servet. Congrégation instituée pour le soulagement des orphelins.	144	Négociations pour Henri VIII.	160
Institution des récollets.	145	Sentimens religieux de François Ier. Invasion barbare du Pérou.	161
Assemblées de Schwinfurt et de Nuremberg.	146	Punition de ces atroces conquérans.	167
Turcs repoussés par les princes allemands.	147	Anabaptistes établis à Munster.	168
Henri VIII épouse Anne de Boulen. Il persécute le clergé.	149	Horrible fermentation à Genève.	170
Lettre injurieuse du roi d'Angleterre au pape.	151	Institution des barnabites. Institutions multipliées de congrégations régulières.	171
		Commencemens de Calvin et du calvinisme.	172

LIVRE SOIXANTE-UNIÈME.

Calvin s'échappe de Paris.	174	Idee de cet ouvrage.	191
Le pape prononce sur l'affaire de Henri VIII. Observations sur ce jugement.	175	Violence des novateurs à Bourges.	194
Consultations obtenues à prix d'argent.	180	Jules Scaliger poursuivi par le parlement de Bordeaux. Commencemens de S. Ignace de Loyola.	195
Schisme consommé par le roi d'Angleterre.	181	Il pose les fondemens de son ordre.	197
Mort de Clément VII.	182	Anabaptistes maîtres de Munster.	198
Hérétiques punis de mort par Henri VIII.	183	Royaume de Jean Bécold.	200
Hérétiques punis en France.	184	Réduction et châtement de ce fanatique.	205
Leur audace impie.	185	Conspiration manquée à Amsterdam.	206
Discours religieux de François Ier.	186	Martyres de Jean Fischer et de Thomas Morus.	207
On tente en vain de faire venir Melancthon en France. Sermon de l'hérétique le Cor.	188	Henri VIII s'abandonne à la cruauté.	211
Blasphémateurs punis exemplairement. Calvin dédic son Institution chrétienne à François Ier.	190	Cromwel est fait vicaire général du roi pour le spirituel.	212
		Suppression des monastères.	213
		Mort de la reine légitime d'Angleterre.	215
		Supplice d'Anne de Boulen.	217
		Proscription de Polus.	218

Le cardinal Sadolet. Erasmé désigné pour le cardinalat.	219	Calvin et Farel sont chassés de Genève.	
Légation du cardinal Polus en France et en Flandre.	220	Mariage de Calvin.	225
Les amis et la mère de Polus mis à mort. Union apparente des Luthériens et des Sacramentaires.	221	Convocation du concile général à Mantoue, puis à Vicence. Vive sortie de Charles V en plein consistoire.	226
Les Vaudois se joignent aux Zuingliens.	222	Vaine irruption des Impériaux en Provence. Le dauphin meurt empoisonné.	227
Origine des noms de Huguenots et de Ministres.	223	Trêve de dix ans entre l'empereur et le roi de France.	228
Apostasie du cordelier Jacques Bernard. Religion catholique abolie à Genève.	224	Confirmation du droit d'indult. Concile de Cologne. Excès de cruautés et d'impies en Angleterre.	229
La duchesse de Ferrare pervertie par Calvin et par Clément Marot.	224	Paul III porte la dernière sentence contre Henri VIII.	231

LIVRE SOIXANTE-DEUXIEME.

Ignace donne à son institution le nom de Compagnie de Jésus.	233	rine Howard, et se remarie à Catherine Parr.	252
Travaux apostoliques d'Ignace et de ses premiers disciples.	234	Départ de saint François Xavier pour les Indes. Approbation authentique des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus.	253
Livre des Exercices de S. Ignace.	236	Notions sur l'institut de saint Ignace.	254
Le saint est calomnié par un hérétique déguisé, puis justifié avec éclat.	239	Progress de sa Compagnie. Ses bonnes œuvres et ses établissemens de charité.	260
Sa Compagnie est approuvée verbalement par le pape. Livre de la Concorde.	241	Bernardin Ochin.	262
Le luthéranisme est introduit en Misnie et dans la maison de Brandebourg.	242	Apostasie d'Herman Weiden, archevêque de Cologne.	263
Les docteurs luthériens approuvent la polygamie du landgrave de Hesse.	243	Calvin rappelé et tout puissant à Genève.	264
Livre de Luther touchant les conciles. Ses bouffonneries misérables contre le pape.	246	Profession de foi dressée par les docteurs de Paris.	265
Statut du sang.	247	Multitude de livres et de dogmatiseurs condamnés.	267
Punition des évêques hérétiques de Salisbury et de Worcester.	248	Secte des Libertins.	268
Henri VIII épouse Anne de Clèves, la rejette et se remarie à Catherine Howard.	249	Fanatisme de David Georges.	269
Disgrâce et supplice de Cromwel.	250	Expédition contre les Vaudois.	270
Autres morts violentes. Georges Buchanan.	251	Premiers fruits du zèle de saint François Xavier dans les Indes.	272
Le roi d'Angleterre fait mourir Catherine Howard, et se remarie à Catherine Parr.	252	Invention des reliques de l'apôtre saint Thomas.	277
		Convocation du concile de Trente.	278

LIVRE SOIXANTE-TROISIEME.

Obstacles qu'éprouva le concile de Trente.	279	Conférence et diète de Ratisbonne.	291
Les cardinaux del Monte, Cervin et Polus, légats du concile. Son ouverture.	282	Le Palatinat usurpé et perverti par le prince Frédéric. Le calvinisme introduit à Paris.	292
Règlemens pour l'ordre du concile. Pour le droit de suffrage.	284	Examen de l'authenticité de l'Ecriture et de la tradition.	293
Difficultés touchant le titre du concile.	286	L'évêque de Capo-d'Istria accusé d'hérésie.	296
Seconde et troisième session.	287	Quatrième session.	297
Mort de Luther.	288	Sages ménagemens du pape. Cinquième session.	299
Parallèle de Luther avec Calvin.	289	Canons sur le péché originel.	300
Ecrit de Luther contre les docteurs de Louvain.	290	Preuve de la dignité du concile.	302

Chapitre de réformation touchant l'instruction chrétienne.	304	Sévérité de Henri II contre l'hérésie.	340
Ligue du pape et de l'empereur contre les protestans d'Allemagne.	306	Traitement exercé par Charles V contre le landgrave de Hesse.	341
Enportement scandaleux de l'évêque de Cava. Arrivée des ambassadeurs de France au concile.	308	Tyrannie des Espagnols sur les Mexicains.	342
Sixième session. Canon sur la justification.	310	Mexico érigé en archevêché. <i>Interim</i> d'Augsbourg.	343
Chapitres de réformation concernant principalement la résidence.	315	Luthériens interímistes et adiaphoristes.	344
Septième session. Canons sur les sacrements en général.	317	Origine du socinianisme. Il se répand en Pologne avec le luthéranisme.	346
Canons sur le baptême.	319	Débordement de l'hérésie en Angleterre.	347
Canons sur la confirmation.	320	Constance de la princesse Marie dans la fol.	348
Vive dispute sur l'article de la réformation.	321	Miracles et succès de S. François Xavier dans les îles de l'Inde.	349
Cabale des Espagnols.	322	Conversion des îles du More.	350
Sage modération de Paul III.	323	Activité du zèle de Xavier.	351
Chapitres de réformation sur la collation des bénéfices et des saints ordres.	324	Saint Ignace engage ses disciples à renoncer par vœu aux dignités ecclésiastiques.	352
Huitième session qui transfère le concile de Trente à Bologne.	328	Le duc de Borgia se fait jésuite. Travaux des jésuites en Italie et en Allemagne.	353
Nouvième et dixième sessions tenues, sans rien faire, à Bologne.	329	Dissolution du concile de Bologne. Mort de Paul III.	354
Mort de François I.	330	Indifférence du cardinal Polus pour le pontificat.	355
Mort de Henri VIII.	331	Election de Jules III. Son changement sur le S. Siège. Sévérité de Charles V contre les hérétiques de Flandre.	356
Succès de Charles V contre la ligue de Smalkalde.	332	Osiandre achève la perversion de la Prusse.	357
Défaite et captivité de l'électeur de Saxe.	333	S. Jean de Dieu institue les frères de la charité.	358
Sédition de Naples, au sujet de l'inquisition.	335	Jules III fait partir un légat et deux nonces pour le concile rétabli à Trente.	360
Henri II envoie des ambassadeurs à Rome. Commencement du cardinal de Lorraine.	336		
Zèle de Henri II pour la foi de ses pères.	337		
Apostasie de Robert Etienne.	338		
Spifame, évêque libertin et hérétique.	339		

LIVRE SOIXANTE-QUATRIÈME.

Onzième session et seconde ouverture du concile de Trente. Session douzième. Protestation de la France contre le concile.	362	réformation sur la juridiction épiscopale.	375
Sagesse du concile à l'égard des sentimens divers de l'école.	363	Quinzième session prorogée. Assassinat du cardinal Martinusius.	378
Treizième session.	364	Seizième session qui ordonne la suspension du concile. Charles V surpris et presque enlevé par les princes protestans.	381
Chapitres de doctrine. Canons sur le sacrement de l'eucharistie.	365	Traité de Passau, Henri II prend Metz, Toul et Verdun ; et l'empereur lève le siège de Metz et détruit Téroovane.	382
Huit chapitres de réformation concernant presque tous la juridiction épiscopale.	366	Lettre du grand-seigneur à la reine de Hongrie, contre les protestans. Saint François Xavier au Japon, et d'abord à Saxuma.	383
Sauf-conduit pour les protestans.	368	Il a le don des langues.	384
Quatorzième session. Chapitres de doctrine sur la pénitence et sur l'extrême-onction. Question de l'attrition.	370	Chrétienté de Cangoxima.	385
Canons sur la pénitence.	371		
Canons sur l'extrême-onction. Décret de			

Xavier prêché au château d'Ekandono.	386	la confusion de l'hérésie. S. Pierre d'Antanara.	423
Son pénible voyage de Firando à Méaco.	387	Paul IV établit l'Index. Mort de la reine Marie et du cardinal Polus.	425
Ses succès à Amancuchi.	389	Elisabeth monte sur le trône d'Angleterre.	426
Sa réception au royaume de Bongo.	390	Elle donne des marques de catholicité.	427
Solidité des conversions qu'opère Xavier.	392	Elle rompt avec le pape. Rétablissement de l'hérésie en Angleterre.	428
Il retourne aux Indes pour en visiter les nouvelles Eglises.	393	Elisabeth use de détours pour s'attribuer la suprématie.	430
Trois rois infidèles convertis.	394	Conférence de Westminster. Prélats persécutés.	432
Xavier part pour la Chine. Sa mort.	395	Lâche défection des Anglais catholiques, jusque dans le clergé. Système de religion choisi par Elisabeth.	433
Preuves irréfragables de ses succès et de ses miracles.	396	Troubles en Ecosse au sujet de la religion.	435
Son corps conservé jusqu'à nos jours en chair et en os. Sullaka, patriarche d'Assyrie, vient rendre ses hommages au pape.	397	Le comte de Murray.	436
Tombé d'un écueil sur le trône d'Angleterre.	400	Le prédicant Jean Knox.	437
Révolution en faveur de la princesse Marie. Sévérité de cette reine.	401	Insolence des sectaires d'Allemagne jusqu'en Autriche.	438
Elle rétablit la religion catholique.	402	Rivalité entre les maisons de Guise et de Coligny.	439
Efforts des sectaires pour infecter la France. Michel Servet est brûlé à Genève.	403	D'Andelot est dénoncé au roi comme hérétique.	440
La reine d'Angleterre épouse le prince d'Espagne.	404	Il est convaincu et emprisonné. Assemblée des hérétiques de Paris dans le Pré aux Clercs.	441
Arrivée du cardinal Polus en Angleterre.	405	Valentin Gentilis est brûlé à Berne.	442
Ce royaume est réconcilié avec le saint Siège. Mort de Jules III. Marcel II lui succède, et meurt au bout de trois semaines.	406	Edit d'Ecône.	443
Election de Paul IV qui se ligue aussitôt avec la France. Abdication de Charles V.	407	Fermeté de Henri II contre du Bourg et quelques autres magistrats hérétiques.	444
Singularités de ce prince dans sa retraite.	408	Mort de Henri II. Sages ordonnances de ce prince.	446
La reine d'Angleterre fait restituer les biens d'Eglise. Procès et supplice de Cranmer.	409	Assassinat du président Minard. Supplice de du Bourg.	447
Autres hérétiques punis de mort. Polus, archevêque de Cantorbéri.	412	Philippe II extermine les sectaires d'Espagne.	448
Il désapprouve les voies de rigueur employées contre les hérétiques. Synode de Lambeth, pour la réforme du clergé.	413	Nouveaux évêchés dans les Pays-Bas.	449
Le chevalier de Villegagnon porte le calvaïsme en Amérique.	415	Publications des Centuries de Magdebourg.	450
Il ouvre les yeux et combat l'hérésie. Mission d'Abyssinie.	416	Juste sévérité de Paul IV à l'égard de ses proches. Mort de ce pape.	451
Nugent, patriarche d'Ethiopie.	417	Election de Pie IV.	452
Etablissement de la dévotion des Quarante heures. Mort de S. Ignace.	419	Punition des Caraffe.	453
Mort de S. Thomas de Villeneuve.	421	Conjuration d'Amboise.	455
Multitude de saints éminens suscités pour		Le duc François de Guise est fait lieutenant-général du royaume. Premières hostilités des Huguenots.	456
		Edit de Romorantin.	457
		Assemblée des notables à Fontainebleau.	458
		Le concile général est de nouveau convoqué à Trente.	459

LIVRE SOIXANTE-CINQUIÈME.

Le connétable Anne de Montmorenel, chef de la faction rivale de la maison de Guise.	461	Propos insolens de Théodore de Bèze. Première guerre de religion en France.	501
Le roi et la reine de Navarre entraînés dans l'hérésie. Grandes qualités et puissance des Guise.	462	Le roi et la reine sa mère entre les mains des Triumvirs. Le prince de Condé, souverain parmi les huguenots.	502
Géne et politique de Catherine de Médicis. Mort de François II.	463	Atrocité particulière de cette guerre civile.	503
Catherine de Médicis, chargée de l'administration de concert avec le roi de Navarre, qui est fait lieutenant-général du royaume.	464	Fureurs du baron d'Acier. Le baron des Adrets.	505
Départ de la reine Marie Stuart pour l'Ecosse. Ordonnances des états-généraux tenus à Orléans.	465	Représailles des catholiques. Rouen est pris d'assaut, et le roi de Navarre y périt. Bataille de Dreux. Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise.	507
Mort de Melancthon.	466	Assassinat de ce duc au siège d'Orléans.	508
Innovations de Michel Baïus et de Jean Hessel.	468	Edit d'Amboise.	509
Dix-huit propositions de Baïus censurées par la Sorbonne.	470	Prorogation de la dix-neuvième et de la vingtième session du concile de Trente.	510
Embarras du cardinal de Granvelle, par rapport à Baïus.	472	Réception des ambassadeurs de France.	510
Hessels et Baïus, députés au concile de Trente.	473	Vingt-unième session. Chapitres de doctrine.	511
Nouciature de Commendon chez les princes protestans.	474	Canons sur la communion. Chapitres de réformation concernant le régime ecclésiastique.	513
Triste état de la Religion en Pologne, sous le roi Sigismond-Auguste.	476	Session vingt-deuxième. Exposition de la doctrine du sacrifice de la messe.	514
Conférences des Anti-Trinitaires avec les Luthériens.	477	Canons sur le même sujet.	515
Le socinianisme s'étend en Transylvanie.	478	Décret concernant la révérence due au saint sacrifice.	516
Vaudois réunis aux Calvinistes. Sectaires exterminés dans le royaume de Naples.	479	Décret de réformation. Abd Ysu, patriarche d'Assyrie, écrit de Rome à Trente, pour adhérer au concile.	517
Triumvirat en France.	480	Violente dispute sur la résidence.	518
Edit de Juillet.	481	Arrivée du cardinal de Lorraine et des autres Français au concile.	519
Lettre scandaleuse de Catherine de Médicis au pape. Légation du cardinal d'Est en France.	482	Dispute sur l'institution des évêques.	520
Colloque de Poissy.	483	Question de la préséance entre la France et l'Espagne.	521
Services rendus à la religion par le Père Edmond Auger.	489	Instructions données par la cour aux prélats et aux ambassadeurs français.	522
Jésuites établis légalement à Paris. Réglemens ecclésiastiques de Poissy.	490	Demandes des Impériaux. Zèle du pape pour la réformation de sa cour.	523
Conversion du roi de Navarre.	491	Sagesse et modération de Pie IV.	524
Edit de Saint-Germain.	492	Nouveaux légats au concile. Vingt-troisième session.	525
Commencement de S. Charles Borromée.	493	Chapitres de doctrine.	526
Il est fait cardinal et archevêque de Milan.	494	Canons sur l'ordre.	527
Légats nommés pour le concile de Trente.	496	Chapitres de réformation touchant la résidence et les ordres sacrés.	528
Seconde ouverture et dix-septième session de ce concile.	497	Réforme des souverains, proposée sans effet. Retraite des ambassadeurs de France.	530
Session dix-huitième.	498	Le cardinal de Lorraine à Rome. Vingt-quatrième session. Introduction aux	500
Dom Barthélemy des Martyrs insiste pour la réforme des cardinaux.	499		
Scène de Vassi.	500		

principes de doctrine. Canons sur le mariage.	531	religieuses, et pour une réformation générale.	536
Chapitres de réformation sur le même sujet. Autres chapitres de réforme.	533	Continuation de la session vingt-cinquième. Décret sur les indulgences, l'observation des jeûnes et des fêtes, et la conclusion du concile. Acclamations.	538
Vingt-cinquième session.	535	Souscription des actes. Tableau du concile de Trente.	539
Décrets dogmatiques sur le purgatoire, l'invocation des saints, la vénération des reliques et des saintes images. Décrets pour la réforme des religieux et			

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

Confirmation du concile de Trente par le pape.	542	Valence et de Salamance.	565
Congrégation établie pour l'exécution du concile. Grecs de Sicile soumis aux évêques latins.	544	Conjuration contre la vie du pape. Malte assiégée par les Turcs.	570
Publication du concile de Trente en Portugal. Il est publié à Venise.	545	Caractère du grand-maitre Jean de la Valette.	572
Le roi d'Espagne, après quelques difficultés, le fait publier dans tous ses Etats. Difficultés qu'éleve la France au sujet de cette publication.	546	Magnanimité chrétienne des chevaliers.	573
Opposition du parlement de Paris.	547	Attaque du fort St.-Elme.	576
Consultation de Charles du Moulin. L'auteur est traduit en justice. Sa conversion.	548	Mécontentement des jeunes chevaliers.	577
Index du concile de Trente.	549	Assaut général.	579
Obstacles à la publication de ce concile en Allemagne.	550	Réduction du fort St-Elme.	582
Confession de foi du concile.	551	Suite des attaques.	583
Comment on le fait publier en Pologne.	553	Levée du siège de Malte.	584
Bulles pour la résidence. Saint Philippe Néri fonde la congrégation de l'oratoire.	556	Construction de la Valette. Prise de Chiu par les Turcs. Enfants, confesseurs de la foi.	587
Mort de Calvin.	558	Mort de Jean de la Valette.	588
Première cause de la fureur de Calvin contre l'Eglise.	559	Mort de Pie IV. Election de S. Pie V.	589
Conférence inutile entre les Luthériens et les Calvinistes.	560	Abus supprimés.	590
Concile de Reims.	562	Carsenechii enlevé de Florence et brûlé.	593
Déposition du cardinal de Châtillon. Concile de Cambrai.	563	Balanisme poursuivi à Rome. Confédération des Gueux.	594
Réforme de S. Charles Borromée.	564	Brigandages des hérétiques en Flandre. Arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas.	596
Synode de Milan pour la publication du concile de Trente. S. Charles se retire dans son diocèse.	567	Doctrines de Balus examinée et condamnée à Rome.	597
Premier concile de S. Charles.	568	Liste des propositions condamnées.	598
Conciles de Tolède, de Sarragosse, de		Chicane des novateurs sur la ponctuation de la bulle de Pie V.	601
		Ménagemens observés à l'égard des auteurs de la doctrine condamnée.	602
		Soumission de l'université de Louvain et de Balus à la bulle. Commencement des assemblées périodiques du clergé de France.	603



216.
br
217.
in
218.
ve
m
219.
so

Maxi
Charl
ab
me
Ferd
Maxi

Fran
Henr
Fran
Char

Henr
Anto
Jean

Jean
Charl
de
Phillip

Jean
Sébas

Zuin
OE.co
en

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 1517 JUSQU'A L'AN 1567.

PAPES.

<p>216. Léon X, mort le 1^{er} décembre 1521</p> <p>217. Adrien VI, 9 janvier mort le 14 septembre 1523</p> <p>218. Clément VII, élu le 19 novembre 1523 mort le 26 septembre 1534</p> <p>219. Paul III, 13 octobre 10 novembre 1549</p>	<p>220. Jules III, 8 février 23 mars 1550</p> <p>221. Marcel II, 9 avril 1^{er} mai 1555</p> <p>222. Paul IV, 28 mai 18 août 1559</p> <p>223. Pie IV, 26 décembre 9 décembre 1565</p> <p>224. Pie V, 7 janvier 1566</p>
--	---

SOUVERAINS.

<p style="text-align: center;">EMPEREURS.</p> <p>Maximilien I^{er}, 1519</p> <p>Charles V, empereur en abdique en 1519 meurt en 1558</p> <p>Ferdinand I^{er}, mort en 1564</p> <p>Maximilien II.</p> <p style="text-align: center;">ROIS DE FRANCE.</p> <p>François I^{er}, 1547</p> <p>Henri II, 1559</p> <p>François II 1560</p> <p>Charles IX.</p> <p style="text-align: center;">ROIS D'ESPAGNE.</p> <p style="text-align: center;">NAVARRÉ :</p> <p>Henri II, 1555</p> <p>Antoine de Bourbon, 1562</p> <p>Jeanne d'Albret.</p> <p style="text-align: center;">CASTILLE ET ARAGON :</p> <p>Jeanne la Folle, 1556</p> <p>Charles I^{er}, empereur sous le nom de Charles-Quint, 1558</p> <p>Philippe II.</p> <p style="text-align: center;">PORTUGAL :</p> <p>Jean III, 1557</p> <p>Sébastien.</p>	<p style="text-align: center;">ROIS D'ANGLETERRE :</p> <p>Henri VIII, 1547</p> <p>Edouard VI ou IX, 1553</p> <p>Marie, 1558</p> <p>Elisabeth.</p> <p style="text-align: center;">NAPLES ET SICILE :</p> <p>Charles d'Autriche ou Charles V, 1554</p> <p>Phillip II.</p> <p style="text-align: center;">ROIS DE DANEMARK :</p> <p>Saison-Éclair II 1523</p> <p>Christophe II 1533</p> <p>Fredéric II 1559</p> <p>Christophe III.</p> <p style="text-align: center;">ROIS DE SUÈDE :</p> <p>Chr. 1523</p> <p>Gustave-Vasa, 1560</p> <p>Eric XIV.</p> <p style="text-align: center;">ROIS DE POLOGNE :</p> <p>Sigismond I, 1548</p> <p>Sigismond II.</p> <p style="text-align: center;">RUSSIE.</p> <p>Vassili IV, 1533</p> <p>Ivan IV, 1^{er} Tsar ou Czar.</p>
---	---

SECTAIRES.

<p>Zuingle, chef des Sacramentaires, 1519</p> <p>Oecolampade, associé à Zuingle, en 1524</p>	<p>Muncer, chef des Anabaptistes, 1525</p> <p>Le Fèvre, dit Schmidelin, chef des Ubiquitaires, 1527</p>
--	---

Bucer, chef des Luthéro-Zuingliens, 1528	Antinoméens, 1538
Quintin, chef des Libertins, 1530	David Georges, fanatique impie, 1544
Michel Servet, chef des Anti-Trinitaires, 1531	Osiandre, protestant plus impie encore qu'hérétique, 1550
Jean Bécold ou Jean de Leyde, chef et roi des Anabaptistes de Munster, 1534	Valentin Gentilis, Anti-Trinitaire, 1558
Calvin, 1534	Fauste Socin, chef des Soniniens, 1561
Jean de Géléen, chef des Anabaptistes des Pays-Buys, 1535	Secte des Episcopaux en Angleterre, 1562
Agricola, chef des Antinomes, ou	Secte des Gueux, ou Calvinistes, révoltés dans les Pays-Bas, 1566

PERSÉCUTIONS.

Persécution systématique et suivie de la part des Luthériens partout où ils étaient les plus forts, au moins contre les ecclésiastiques et les religieux, qu'ils dépouillaient de leurs biens et chassaient de leurs églises, en ajoutant souvent à l'usurpation les outrages et les traitemens inhumains, tant en Allemagne qu'en Danemark et en Suède. Guerre intestine allumée par l'hérésie entre les citoyens de Genève et les divers cantons de la Suisse; et poussée avec toute la fureur qu'inspirent la discorde et le fanatisme. Brigandages et cruautés effroyables des Anabaptistes dans la guerre des paysans, en Allemagne, dans les Pays-Bas, et surtout dans la ville de Munster. Fureur sanguinaire de Henri VIII contre les religieux, les prêtres, la noblesse et le peuple catholique, depuis que

son incontinence eut été condamnée à Rome en 1534, jusqu'à la fin de son règne, qui fut encore de treize ans. Cette oppression dura encore pendant les six années que régna Edouard VI. La reine Elisabeth ne cessa point d'exercer les mêmes vexations; et dans les rencontres où elle concevait des ombrages sur la fidélité des catholiques, elle n'épargna pas plus leur sang que leur liberté et leur fortune.

Violences et cruautés des sectaires d'Écosse contre les catholiques, surtout dans les soulèvements excités par le barbare comte de Murray, et par le prédicant forcené Jean Knox.

Excès atroces des huguenots contre les catholiques de France, particulièrement dans la première guerre de religion qui suivit la conjuration d'Amboise.

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

Le cardinal Adrien Corneio, vers l'an 1518, est l'un des premiers écrivains qui aient travaillé avec succès au rétablissement de la belle latinité. On peut s'en convaincre par son traité de *Sermone latino*, rempli d'excellentes recherches.

Jean Trithème, 1518, né au bourg de Tritenheim, diocèse de Trèves, abbé bénédictin de Spanheim, diocèse de Mayence, et l'un des plus savans hommes de son temps. Entre ses nombreux ouvrages en tout genre, et jusque sur les diverses manières d'écrire en chiffre, le plus considérable est son catalogue des auteurs ecclésiastiques, où il est parlé de 870 auteurs.

Geoffroi Boussard, docteur de Paris, 1520. Entre autres ouvrages, il a composé un traité curieux de *la Continence des prêtres*, où il examine si le pape peut permettre aux ecclésiastiques de se marier.

Claude Seyssel, archevêque de Turin,

1520. On a de lui un très-grand nombre de savans ouvrages. On estime particulièrement son Histoire de Louis XII et celle des Vaudois.

Silvestre Mozzalinus, 1520, appelé communément Silvestre de Pierio, parce qu'il était né au village de ce nom, dans l'État de Gènes. L'ouvrage qui a donné le plus de célébrité à ce savant dominicain, est sa *Somme morale* ou la *somme des Sommes*, ainsi nommée parce qu'il y a recueilli en substance les *Sommes* des autres théologiens fameux.

Jean Reuchlin, 1522, dit Capnion ou Fumée, qui est la traduction de son nom allemand, est l'un des hommes les plus remarquables que l'Allemagne ait produits en tout genre de littérature, et surtout dans la connaissance des langues savantes. On lui a obligation du goût que reprit les catholiques du xvi^e siècle pour l'étude de l'hébreu. Dans le nombre très-grand des ouvrages qu'il a laissés, on trouve

- une vaste littérature et une profonde érudition.
- Antoine de Lebriza**, bourg d'Andalousie, 1522, fut employé par le cardinal Ximénès à l'édition de la Polyglotte, et fut un des savans qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres. Parmi ses nombreux ouvrages, on distingue ses Dissertations sur plusieurs des endroits les plus difficiles de la Bible.
- Jacques Hochstrat**, 1527, dominicain flamand, plus célèbre que digne de sa célébrité, et uniquement recommandable, comme écrivain, en ce qu'il fut l'un des premiers à s'élever contre Luther : il exhortait le pape à n'employer que le fer et le feu contre ce novateur. Dans ses nombreux ouvrages, il montre plus de zèle, ou pour mieux dire, plus d'emportement que de science.
- Jacobatus**, évêque de Lucéra, cardinal, 1527. Il est auteur d'un traité des conciles, dont la meilleure édition est celle de Paris; elle fait le 18^e volume de la collection du P. Labbe.
- Thomas de Vio**, dominicain, le cardinal Cajétan, 1534. Il passa pour l'un des plus habiles théologiens de son temps; et malgré les affaires importantes dont il fut chargé, il a laissé un très-grand nombre d'ouvrages, dont le plus fameux est son traité de la Comparaison de l'autorité du pape et du concile.
- Jean Fischer**, 1535. Cette illustre victime de l'infâme Henri VIII, son élève, a laissé différens ouvrages qu'on a recueillis en un vol. in-fol. On y a joint celui qui porte le nom de Henri contre Luther, que quelques-uns croient être de ce grand évêque. Il fut un des meilleurs controversistes de son temps.
- Thomas Morus**, 1535. Ce grand homme, aussi victime du même tyran, avait écrit plusieurs ouvrages qu'on a imprimés à Louvain en 1566, in fol. On y trouve une *Reponse* très-vive à Luther et un dialogue intitulé : *Quod mors pro fide fugienda non sit*.
- Henri-Coraille Agrippa**, d'une ancienne maison de Cologne, 1535. Savant en théologie, en jurisprudence, en médecine, en tout genre de littérature, rien ne parut plus lui plaire que le paradoxe. Le plus considérable de ses ouvrages est son traité de la Vanité des sciences et de l'excellence de la parole de Dieu, où il entreprend de prouver, long-temps avant l'éloquent rêveur du dix huitième siècle, qu'il n'est rien de plus pernicieux que les sciences et les arts. Il composa aussi un traité de l'excellence des femmes au-dessus des hommes. Sa personne même fut une sorte de paradoxe, puisqu'il fut accusé d'être un grand magicien, tandis que son extrême pauvreté attestait tout le contraire.
- Jean Driedo**, on dit d'iens, 1535. On a de ce docteur de Louvain quatre volumes in fol. d'ouvrages théologiques. Le plus curieux est sa Concorde du libre arbitre avec la prédestination divine.
- Erasmus**, 1536, le plus bel esprit et le plus savant homme de son siècle. Génie universel, grammaire, rhétorique, philosophie, théologie, tout était de son ressort, et chaque matière prenait sous sa main toutes les formes qu'il voulait lui donner. Ses commentaires sur le Nouveau-Testament, ses paraphrases, ses livres de piété, ses épîtres, ses apologies, ses traductions, ses compositions dans tous les genres sont écrites chacune dans le style qui lui est propre, et avec une pureté de diction, une élégance, et, quand il est à propos, avec une force d'éloquence, qui ne le cèdent à aucun écrivain. Il a le mérite particulier d'avoir entre les modernes donné un des premiers exemples, et le plus efficace de tous, pour traiter nos mystères avec la dignité et la majesté qui leur conviennent. C'est à lui qu'on doit principalement l'établissement des belles-lettres les éditions correctes des saints Pères la critique et le goût de l'antiquité. On lui reproche toutefois avec raison un trop grande liberté sur les matières qui concernent la religion. Se fiait trop sur ses propres lumières, il s'est parfois écarté du vrai chemin. C'est pour cela que plusieurs de ses livres ont été censurés par les Facultés de théologie de Paris et de Louvain, et mis à l'index du concile de Trente.
- Jean-Louis Vivès**, 1537. On a de ce docteur Espagnol, l'un des plus justement renommés du xvi^e siècle, un excellent Commentaire sur la Cité de Dieu de saint Augustin, un traité de la Religion, et d'autres ouvrages estimés.
- Jacques Le Fèvre d'Étaples** au diocèse d'Amiens, 1537. Le traité curieux des trois Madeleines, qu'il nous a laissé, entre autres ouvrages, annonce les progrès que la critique avait déjà faits de son temps.
- Jacques Merlin**, docteur de Paris, 1541. C'est le premier écrivain qui ait donné une collection des conciles, et l'on y trouve beaucoup d'exactitude, avec un amour marqué de la vérité. Il a donné aussi des éditions de plusieurs Pères, entre autres d'Origène, qu'il entreprend de justifier des erreurs qu'on lui impute.

- Sanctus-Pagnin**, dominicain de Lucques, 1541. Parmi ses savans ouvrages, on remarque sa traduction latine de toute la Bible, faite sur l'hébreu, et la meilleure qui ait été donnée depuis saint Jérôme.
- Josse Cliethou**, Flamand, docteur de Paris, 1543. C'est le premier théologien de Paris qui ait écrit contre Luther, et dans ses nombreux ouvrages de controverse, on ne trouve pas moins de modération que d'érudition et de solidité.
- Jean d'Eck** ou **Eckius**, 1545. Ce docteur s'est rendu fameux par ses livres de controverse et par ses disputes contre les chefs des protestans. On a de ce savant professeur deux traités sur le sacrifice de la messe, un commentaire sur le prophète Aggée, des homélies et des ouvrages de controverse estimés.
- Le cardinal Sadole**t, 1547. Il était tout à la fois théologien, philosophe, orateur, poète, et l'écrivain de son temps qui a le plus approché de la belle latinité des anciens. Sa piété, son détachement des biens et des grandeurs, sa modération et sa modestie égalaient ses talens. Entre ses ouvrages, qui remplissent quatre volumes in-4^o, on remarque l'interprétation des psaumes et des épîtres de S. Paul, le traité de la Constance dans les adversités, celui de l'Education des enfans, et surtout sa lettre aux habitans de Genève, monument digne des temps apostoliques.
- Augustin Steuchius**, 1550. Ce savant chanoine régulier de la congrégation du Sauveur, et garde de la bibliothèque apostolique, nous a laissé d'excellentes notes sur le Pentateuque, et sur plusieurs psaumes difficiles, avec beaucoup d'autres ouvrages, où l'on distingue un traité *De perenni philosophia*, et un autre sur la donation de Constantin contre Laurent Valle.
- Saint François-Xavier**, surnommé l'Apôtre des Indes, 1552. On connaît la vie de ce héros de la foi. On a de lui 5 livres d'épîtres, un catéchisme et des opusculs. Ces ouvrages respirent le zèle le plus animé, la piété la plus tendre, et montrent un jugement sûr et solide.
- Jean Cochlée**, chanoine de Breslaw, 1552. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de controverse contre Luther et les autres hérétiques de son temps. Aussi infatigable qu'intrepide, il a disputé contre eux, depuis l'an 1521 jusqu'en 1550, et leur a toujours été formidable.
- Saint Ignace de Loyola**, 1556. On a de ce saint fondateur d'ordre son excellent livre des *Exercices spirituels*, ouvrage traduit en français et dans presque toutes les langues; et les *Constitutions* de son institut. Le cardinal de Richelieu disoit de celles-ci qu'avec elles il gouvernerait le monde entier.
- Jean Gropper**, 1558, archevêque de Cologne pieux et profond controversiste. Il ne voulut point accepter le chapeau de cardinal que Paul IV lui envoya. Entre plusieurs savans ouvrages qu'on a de lui, celui qui est intitulé *Institution catholique* passe, au jugement de personnes éclairées, pour le meilleur livre de controverse que nous ayons. On ajoute qu'il est le premier auteur qui ait traité à fond la matière de l'eucharistie.
- Le cardinal Polus**, 1558. Ce prélat, non moins célèbre par son érudition et son éloquence que par ses vertus, a laissé plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont le traité de l'Unité ecclésiastique, celui de la puissance du souverain pontife, celui du concile de Trente, et le recueil intéressant de ses lettres.
- Melchior Cano**, 1560. Ce savant dominicain, l'un des plus grands théologiens de son siècle, fut fait évêque des Canaries, et se démit de son évêché, pour rentrer dans le cloître. Son traité des *Lienx théologiques*, écrit en latin avec élégance, passe à tous égards pour un chef-d'œuvre en son genre.
- Dans cette période de 18 ans, commencée et finie avec le concile de Trente, on pourra s'étonner de ne pas trouver la même abondance d'écrivains ecclésiastiques, qu'à des époques où les études florissaient beaucoup moins: c'est que la plupart des savans distingués employaient presque tout leur loisir aux travaux et aux soins relatifs à cette importante assemblée.

PRINCIPAUX CONCILES.

- Concile de Dublin**, en Irlande, 1518. On s'y occupa de la réformation des mœurs.
- Concile de Ronen**, 1522, sur la discipline et la réformation des mœurs.
- Assemblée de Ratisbonne**, 1524, où l'archiduc Ferdinand publia un édit contre Luther.
- Concile de Mexico**, 1525. Quatre ans après la réduction de ces idolâtres,

abandonnés à tous les excès, ce concile, célébré avec la même dignité que dans les anciennes Eglises, ordonna que ceux qui se feraient chrétiens n'auraient qu'une seule femme, et qu'ils l'épouseraient selon les cérémonies accoutumées de l'Eglise.

Concile de Rouen, 1527, sur la doctrine et la discipline.

Conciles de Paris, de Bourges et de Lyon, 1528. On y condamna les erreurs de Luther et des autres novateurs. On fit ensuite plusieurs décrets dogmatiques semblables à ceux que porta depuis le concile de Trente, et l'on y ajouta plusieurs réglemens touchant les mœurs et les observances communes de l'Eglise. Les actes de ces trois conciles sont datés de l'an 1527, suivant l'usage où l'on étoit alors en France de commencer l'année à Pâques.

Concile de Cologne, 1536. On y traita très au long du devoir des évêques, des prêtres, des diacres et des sous-diacres, des curés, des chanoines et des prédicateurs; puis des sacrements, de la sépulture (sans parler néanmoins du purgatoire); des religieux, des religieuses, des chevaliers teutoniques, en un mot, de presque toutes les observances catholiques. Six ans après néanmoins, l'archevêque, Herman de Weiden, épris de passion pour une femme, se fit Luthérien.

Conciles de Mayence, d'Osnabruck et de Munster, 1538. Il a pour titre : *Concile de cardinaux et d'autres prélats choisis pour l'amendement de l'Eglise, c'est-à-dire pour la préserver des innovations qu'introduisent les hérétiques.*

Conciles de Petrikow ou Péterkau dans la Basse Pologne, 1539, 1540 et 1542. Ils furent assemblés pour la liberté de l'Eglise de Pologne, pour la réformation du clergé, et pour s'opposer au débordement des nouvelles hérésies, regardées avec une horreur égale dans toute l'étendue de l'Eglise catholique.

Concile de Bénévent, 1545. On y fit des réglemens sur les mœurs.

Concile général de Trente, le dernier qui se soit tenu, commencé en 1545, et fini en 1563. Son objet étoit, 1^o la proscription des erreurs de Luther, de Zuingle et de Calvin; 2^o la réformation de la discipline et des mœurs. Dès l'année 1537, il fut indiqué à Mantoue, ensuite à Vicence, et enfin à Trente, où l'on tint huit sessions sous Paul III; celle de l'ouverture, le 13 décembre 1545; la seconde, la troisième, la quatrième, et la cinquième,

dans le cours de l'année 1546, et les trois suivantes en 1547. La même année, on tint encore sous Paul III deux sessions à Bologne, où le concile avoit été transféré, et où l'on ne décida rien. Il fut ensuite interrompu, jusqu'à ce qu'il eût été rassemblé à Trente par le pape Jules III, sous lequel on y tint six sessions; la onzième, la douzième, la treizième et la quatorzième en 1551, et les deux suivantes en 1552. Ayant été interrompu une seconde fois, il recommença sous Pie IV, qui eut la gloire de le terminer. La dix-huitième session et les trois suivantes se tinrent en 1562, et les trois dernières en 1563. Tout finit le 4 décembre par les acclamations accoutumées et la souscription des actes, où l'on voit les noms de deux cent cinquante-cinq Pères, y compris sept abbés, sept généraux d'ordres, et trente-neuf procureurs pour les absens. Le souverain pontife, suivant l'usage ancien et la demande des Pères, donna sa bulle de confirmation le 26 de janvier 1564.

Nous ne dirons rien ici de tout ce qui peut mettre en recommandation un concile si religieusement révéré de tous les catholiques sincères. Quoiqu'il n'eût été reçu en France par aucune loi expresse de la puissance temporelle, tous les ordres de l'Etat néanmoins faisaient profession de condamner toutes les erreurs qu'il condamne, croyaient de cœur et confessaient de bouche toutes les vérités qu'il enseigne, et regardaient cette croyance comme nécessaire au salut. Ainsi le dogme du concile de Trente a été reçu en France avec tout le respect qu'on y a pour les conciles œcuméniques de la plus sainte antiquité. Pour la discipline même, toute la partie qui tient à l'Evangile et à l'amendement essentiel des mœurs, n'y a pas seulement été adoptée par les conciles particuliers de la nation, mais par ses états-généraux et les ordonnances de ses religieux monarques. Mais on a arbitrairement rejeté plusieurs dispositions, sous prétexte de ne pas se départir des coutumes et des maximes contraires; de telle sorte que le pouvoir temporel, et spécialement son parlement, déjà infecté de l'hérésie, a prononcé au dernier ressort sur ce qu'il y avoit de bon et de vrai dans un concile œcuménique.

Ce qui rend à cette époque les écrivains ecclésiastiques plus rares que de coutume, doit rendre à plus forte raison les conciles moins nombreux. Tout le monde chrétien avoit les yeux fixés sur

- les oracles de l'Esprit saint assemblés à Trente, et on en attendait la guérison de toutes les plaies de l'Eglise. Les premiers pasteurs, ou s'y trouvaient en personne, ou s'efforçaient, quoique absens, de coopérer au succès d'une entreprise où ils se regardaient comme solidaires. Aussi ne trouvons-nous au concile tenu à Narbonne, en 1551, que des ecclésiastiques du second ordre, députés par les prélats et les chapitres de la province. On y fit un assez grand nombre de canons très-édifiants concernant la discipline et les mœurs.
- On trouve encore un concile touchant les mœurs, tenu à Vienne en Dauphiné, dans le cours de l'année 1557.
- En Allemagne le zèle de Charles V, et la circonspection des évêques au sujet de *Pinterim* d'Augshourg, rendirent les conciles ou les synodes un peu plus fréquens. Il se tint une de ces assemblées à Augshourg même, et une autre à Trèves en 1548, puis une troisième à Cologne en 1549. Dans le cours de cette dernière année, il y eut encore à Mayence et à Trèves deux assemblées ecclésiastiques, plus semblables que les précédentes à des conciles provinciaux. On y vit plusieurs évêques de la province, et l'on y traita du dogme aussi bien que du règlement des mœurs.
- Concile de Reims, tenu en 1564, pour recevoir le concile de Trente, et travailler à la réforme du clergé. On y dressa une profession de foi conforme à celle de Trente, et 19 réglemens de discipline tirés du même concile. On y prononça aussi la contumace contre le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui professait le calvinisme et s'était marié effrontément.
- Concile de Cambrai, 1565. On y fit une profession de foi, et des statuts de discipline conformes à ceux de Trente.
- Premier des six conciles tenus à Milan par S. Charles Borromée, 1565. Ces six conciles, joints aux onze synodes diocésains de S. Charles, ne laissent rien à désirer pour le gouvernement parfait d'un diocèse, et prouvent d'une manière sensible que ce saint prélat avait été particulièrement suscité de Dieu pour retracer cet art divin dans ces derniers siècles. Toutes les Eglises ne peuvent rien faire de mieux que d'étudier la discipline de Milan, image d'ailleurs la plus fidèle de celle de Trente.
- Conciles de Tolède, de Sarrago-se, de Valence et de Salamanque, 1565 ou peu après, pour l'acceptation du concile de Trente et le rétablissement de la discipline.

, pour re-
t travail-
y dres-a
ne à celle
de disci-
On y pro-
tre le car-
Beauvais,
et s'était

y fit une
ts de dis-
Trente.
à Milan
5. Ces six
odes dio-
ssent rien
nt parfait
ne manière
avait été
Dieu pour
ces der-
es ne pen-
d'endier
d'ailleurs
te.
go-se, de
, 1565 ou
n du con-
blissement

